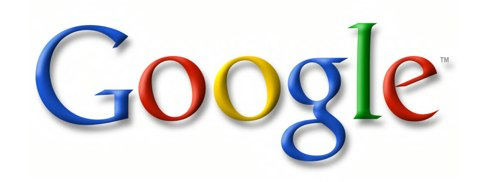








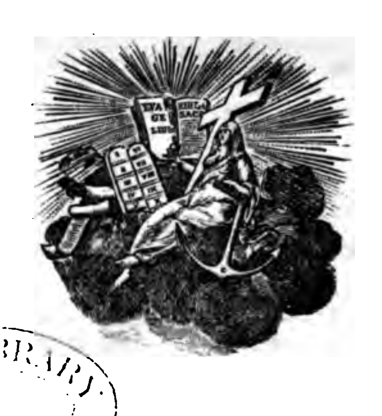
L'AMI
DE LA RELIGION,

JOURNAL ET REVUE ECCLÉSIASTIQUE,

POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem fallaciam. Coloss. II, 8.

TOME 159 [redacted]



PARIS.
IMPRIMERIE DE H. VRAYET DE SURCY ET C°.
RUE DE SÈVRES, 37.

1853.



TABLE

DU TOME CENT SOIXANTIÈME.



PARTIE POLITIQUE.

Bulletin politique de l'Étranger.

Nouvelles et Faits divers

Question de l'Enseignement.

VARIÉTÉS.

RELIGION. — PHILOSOPHIE. — POLITIQUE GÉNÉRALE. — LITTÉRATURE. — SCIENCE, etc.

Bibliographie.

Tribunaux.

FIN DE LA TABLE.

L'AMI DE LA RELIGION.

AFFAIRES DE BELGIQUE.

Depuis notre dernier coup-d'œil sur la situation religieuse et politique de la Belgique, quelques circonstances importantes sont venues justifier nos appréciations.

Ces circonstances sont :

1° Le rétablissement de l'ancien état de choses commercial avec la France ;

2° Le vote de la loi répressive de certains abus de la presse ;

3° L'examen du budget de l'Intérieur à la Chambre des Représentants ;

4° La discussion qui s'est élevée à cette occasion sur les deux lois relatives à l'enseignement primaire et à l'enseignement moyen.

Nous allons donner quelques détails précis sur ces quatre points principaux.

I.

Nous avons annoncé la convention provisoire qui a été conclue récemment à Bruxelles entre la France et le royaume voisin. Cette convention ramène les négociations à leur origine, en remontant au moment où M. Rogier y a mis sa main malheureuse et maladroite, et en ne tenant compte de ce qu'il a fait que pour le défaire.

On se rappelle que le Gouvernement français lui avait offert de maintenir provisoirement l'ancien traité, en attendant la conclusion d'un traité plus étendu. Mais ce ministre, par une inconcevable aberration, avait préféré laisser tomber le traité général, et en conclure un nouveau qui ne concernait que la contrefaçon littéraire et les tissus de laine. De là des mesures sévères de la part de la France ; de là des cris de détresse dans toutes les provinces belges dont l'industrie, notamment celle des houilles et des fers, était sur le point d'étouffer faute de débouchés au dehors. Aujourd'hui, on remet en vigueur, à la satisfaction universelle, la convention de 1845, si légèrement abandonnée par M. Rogier.

C'est la condamnation de sa politique dans les questions matérielles, auxquelles il avait donné une si grande place dans son programme.

Cette condamnation est sans appel. Quoique la Chambre des Représentants ait discuté à huis-clos, les chiffres du vote sont par eux-mêmes assez significatifs. 62 voix ont donné tort à M. Rogier,

dont les partisans se sont divisés; 16 s'abstenant, 8 seulement votant contre la convention actuelle. Avant ce résultat, l'ancien ministre avait eu le regret de se voir repris et combattu, non-seulement par des orateurs comme MM. Malou et T'kint de Nayer, qu'il a souvent rencontrés en face de lui, mais aussi par des chefs du libéralisme tels que M. Delehaye et M. Lehon.

Il y a encore une particularité qui est, dit-on, très-sensible à cet homme d'Etat. Il a été stipulé que les négociations ultérieures se poursuivraient désormais à Bruxelles, et non plus à Paris, où elles eussent été conduites par son frère. Il faut dire que si ce second membre de la famille Rogier a sa part dans la punition, il avait eu sa part aussi dans les actes funestes de la politique, si longtemps imposée à la nation belge par un parti fanfaron et violent.

II.

Ce parti, celui du faux libéralisme et de la révolution combinés, n'a pas vu non plus sans colère l'acceptation du projet de loi ministériel contre les injures et délits commis par la presse envers les souverains étrangers. Ce projet était la conséquence inévitable des excès qui, après avoir inspiré le dégoût et l'horreur en Belgique, ont provoqué les réclamations des Puissances. C'est une licence intolérable qui a ainsi légitimé les mesures répressives, dont la législation de nos voisins était restée à cet égard, depuis vingt-deux ans, complétement exempte.

La plupart des députés catholiques étaient disposés d'abord à donner leurs votes à cette loi de nécessité, sans lui accorder aucune autre marque de sympathie. Mais quelques-uns des leurs s'étant prononcés contre elle de la manière la plus vive et la plus absolue, leurs collègues ont tenu à ne point accepter, par leur silence, la solidarité d'une opposition aussi radicale. Ils ont trouvé d'éloquents organes dans leurs chefs habituels; et voilà comment M. le comte de Theux, M. Malou, M. l'abbé de Haërne ont été amenés à la tribune.

Le caractère de ce dernier orateur, aussi bien que son titre d'ancien membre du Congrès national, et l'autorité dont il n'a cessé de jouir parmi ses concitoyens, nous engagent à reproduire quelques-unes de ses paroles. Elles expliqueront d'ailleurs, mieux que tout commentaire, le sentiment dans lequel la majorité des Catholiques a soutenu la proposition de M. de Brouckère.

« Le rôle de la Belgique, a dit le député ecclésiastique, est très-modeste sans doute; mais il présente aux yeux du monde un spectacle remarquable, en ce que ses vieilles traditions, son esprit d'ordre, ses fortes mœurs, ses principes religieux, inébranlables au milieu de l'agitation et des révolutions politiques, lui permettent d'aller beaucoup plus loin en matière de liberté que les autres nations. Je parle ici des libertés en général et de la liberté de la presse en particulier.

« Cette liberté est l'âme de notre gouvernement. On peut en dire beaucoup de mal, et ce n'est pas moi qui justifierai les excès auxquels elle donne lieu ; mais on ne doit pas oublier qu'elle produit aussi beaucoup de bien.

« Et d'abord, si cette liberté est une vérité comme elle est en Belgique, y a-t-il un abus réel qui ne soit révélé par les journaux et qui ne se redresse à la fin par leur action ? La vérité peut toujours se faire entendre, elle trouve toujours des défenseurs. Les vices rencontrent toujours des hommes prêts à les flétrir.

« Les injustices, il est vrai, et les calomnies dont on abreuve souvent les hommes les plus estimables, sont un chancre qui ronge les cœurs peu aguerris à ces sortes de luttes. Mais, tout en les déplorant, on doit reconnaître que les attaques, même injustes, sont un avertissement souvent utile, un aiguillon qui stimule et retrempe les caractères...........

« La liberté a besoin de vieillir pour être respectable. Elle se consolide par l'usage qu'on en fait ; elle s'épure de même que les métaux se polissent par le frottement. Ne peut-on pas, en partant de ce point de vue, soutenir que la presse, qui a été longtemps un levier de démolition sociale, doit devenir un jour, une puissance conservatrice, lorsque, s'appuyant sur l'esprit d'association et sur les autres forces vives de la société moderne, elle sera organisée entre les mains des hommes sages qui, il faut bien l'avouer, songent trop peu aujourd'hui aux immenses ressources que leur présente la presse, et qui font trop peu de sacrifices pour elle.

« ..... Comprise de cette manière, la liberté de la presse est une des grandes, des nobles institutions du pays, mais qui, comme toutes les institutions humaines, a son mauvais côté. Quels que soieut d'ailleurs les inconvénients de la presse, que l'on déplore avec raison, ils s'amoindrissent, ils disparaissent même devant cette considération que, dans le système constitutionnel, toutes les libertés se tiennent, et que l'on ne peut pas en froisser une à un degré quelconque sans les compromettre toutes dans la même proportion.

« Cette liberté doit donc être maintenue dans son intégrité. On ne doit en supprimer que les abus graves, les excès compromettants. »

Mais, lorsque les abus et les excès passent toutes les bornes, la société peut-elle et doit-elle rester désarmée? Des hommes sages, religieux, admettront-ils cette conclusion outrée ? Est-ce là particulièrement ce qu'ont voulu les auteurs de cette constitution Belge que beaucoup dénigrent sans la connaître? Non. M. l'abbé de Haërne, en commençant son discours, avait dit : « C'est l'abus de la liberté qui la tue ; l'expérience des siècles est là qui l'atteste. » Il a prouvé ensuite que le Congrès de 1830 n'avait pas méconnu cette expérience. Aussi a-t-il fait une grande impression quand, rappelant les souvenirs, toujours chers aux Belges et profondément instructifs pour eux et pour d'autres, de cette première Assemblée d'où est sor-

de leur nationalité, il a ajouté : « En ce qui concerne la liberté dont nous nous occupons, le Congrès national l'a voulue aussi complète que possible ; mais il a voulu aussi en supprimer les excès, non pas, il est vrai, préventivement, mais d'une manière répressive. »

Ainsi, liberté pleine, entière, sans mesures préventives, mais répression des délits et des crimes, voilà ce que M. de Haërne et ses amis ont voulu en 1852 comme en 1830. Certes leur pensée est assez claire ; leur langage n'est pas celui d'ennemis de la liberté. Et l'on voit s'il était possible de les accuser de bonne foi de renier les principes et les traditions du Congrès national en votant une loi destinée à punir des scandales capables de déshonorer la Belgique et de troubler ses relations avec les Etats étrangers.

Par-dessus tout, il ne faut pas oublier que cette loi même a été présentée, non par eux, mais par un cabinet libéral. Ils ne l'ont soutenue que parce que ce cabinet, infiniment moins hostile que le précédent, leur en a fait, en quelque sorte, un point d'honneur. Ils n'ont pas voulu l'abandonner dans une question où il avait contre lui une partie de la gauche, ni lui laisser subir un échec qu'il aurait pu imputer à leur mauvaise volonté et à une tactique indigne d'eux.

Quant à la loi en elle-même, elle a été tempérée autant que possible. La Chambre des représentants a refusé d'incriminer les *propos tenus dans des lieux publics*. Quelques-uns auraient encore désiré qu'un autre mot fût substitué à celui d'*offenses* qui leur paraissait trop élastique et qui pourrait prêter à des interprétations fâcheuses, surtout pour les catholiques, lorsqu'ils se croiraient obligés de critiquer des souverains étrangers pour des actes relatifs à la Religion. Mais sur ce point, comme pour la loi tout entière, les représentants de la droite n'ont pas hésité à faire passer, avant leur avantage particulier ou le soin de leur popularité, les considérations d'intérêt général et public.

III.

C'est toujours le même esprit de modération et de concorde qui les a dirigés dans la discussion sur l'enseignement.

Une semaine a été presque entièrement consacrée à ces débats. Comme toujours, la provocation est venue du côté révolutionnaire. M. Verhaëgen, l'ancien président de la Chambre, l'avocat permanent des loges maçonniques, a donné le signal de la lutte en attaquant le régime des Ecoles primaires. Il a ainsi, malgré son intention sans doute, procuré à la loi de 1842 de nouvelles et éloquentes apologies ; de plus, il a ouvert la voie de trop justes représailles contre la loi, beaucoup moins heureuse, qui régit l'enseignement moyen.

M. Verhaëgen a un parti pris sur tout ce qui touche à l'influence religieuse, mais surtout à l'égard de la loi de 1842. Votée par la

presque unanimité du Parlement, cette loi n'a rencontré que trois votes négatifs, la sien, celui de son ami, de son *alter ego*, M. Delfosse, et une troisième. L'orateur a évoqué le fait avec ostentation, quoiqu'il ne fût pas de nature à le relever du soupçon d'injustice systématique. Mais la loi de 1842 n'a pu être modifiée par M. Rogier et par M. Frère, au temps où ils étaient tout-puissants. Elle était défendue alors même contre leur mauvais vouloir et leur prédominance politique, par la force du sentiment public, par l'évidence de ses avantages et de ses bons résultats. Que signifient donc les protestations contre elle, aujourd'hui que ses adversaires voient leur nombre et leur autorité décliner chaque jour ? Le ministre de l'Intérieur, M. Piercot, libéral avancé de Liége, peu suspect de condescendance pour le Clergé, a été forcé de faire au commencement de la session l'aveu que « cette loi fonctionne depuis dix années d'une manière assez satisfaisante et qu'elle répond par ses effets aux besoins de la situation. »

M. Verhaëgen et ses amis disent, il est vrai, que la loi de 1850, sur l'enseignement moyen, est conçue dans des principes différents, et que ce désaccord de la législation sur deux parties de la même matière est regrettable et choquant. On peut le leur concéder. Après cela seulement, qu'en conclure? c'est qu'il faudra, tôt ou tard, changer, non pas la loi de 1842 qui a été faite par tous les partis, mais celle de 1850 qui n'a été faite que par un seul; non pas la loi de 1842 qui a été une œuvre de conciliation et d'union, dictée par l'esprit de la Constitution nationale, mais celle de 1850 qui n'est qu'une arme de guerre, inventée contre l'Eglise par le mauvais génie de la Révolution ; non pas enfin la loi de 1842 qui, de l'aveu d'un gouvernement libéral, « fonctionne assez bien depuis deux années; » mais celle de 1850 qui ne marche qu'en froissant la plus grande partie des familles, et qui n'est pas encore exécutée dans son article 8, le seul qui ait la prétention d'offrir une garantie quelconque au clergé et aux parents catholiques.

Les partisans de la loi sur l'enseignement moyen ont une opinion nettement tranchée. Dans leur camp, on a pris pour devise : *Chacun doit être maître chez soi;* l'Etat dans ses écoles, l'Eglise dans les siennes; et l'on en a conclu à l'élimination complète de l'influence religieuse dans les écoles de l'Etat. Tout au plus, en vertu de l'article 8 qui ordonne au gouvernement « d'inviter les ministres du culte » à distribuer à la jeunesse des établissements officiels les enseignements de la foi, M. Rogier a-t-il proposé de les admettre à donner une heure de leçon par semaine à cette jeunesse comme *Professeurs de religion.*

En même temps, le corps professoral a été, en général, recruté et composé, moitié par la force des choses, moitié de propos délibéré, de la manière la plus déplorable. Les hommes vraiment religieux devaient répugner à s'associer à une entreprise, annoncée for-

mellement comme une concurrence hostile au Sacerdoce; en revanche, les ennemis du clergé venaient au devant du concours que leurs chefs politiques leur ont demandé en les comblant de récompenses et d'honneur. Au milieu d'éléments si contraires, l'action isolée du prêtre serait nécessairement impuissante; sa présence ne serait, comme l'a dit dans une chaleureuse improvisation, l'honorable M. Dumortier, qu'une enseigne menteuse, une enseigne qui dirait : « On apprend et on pratique la religion, » là où on la détruit.

On conçoit dès lors que les Evêques, sans empiéter en quoi que ce soit sur aucune autorité indépendante, sans émettre aucune prétention sur les maîtres ni sur les Ecoles de l'Etat, se refusent absolument à accepter pour le clergé un tel rôle et une telle responsabilité. Bien loin de sortir de leurs attributions, ils s'y renferment et refusent de nommer des aumôniers, de permettre les messes du Saint-Esprit à l'ouverture des classes, etc., etc. Cette conduite leur est tracée, moins encore par leur dignité que par la conscience de leurs devoirs envers les familles. Au point de vue même de leurs adversaires, ceux-ci ne devraient pas se plaindre; car ce n'est pas de l'intolérance, c'est la séparation que l'on a voulue, sans prévoir quelle serait aussi nuisible à l'intérêt des lycées de l'Etat qu'à la foi de leurs élèves.

Sous le rapport moral et religieux, l'expérience est donc désastreuse. Sous le rapport matériel, elle n'est guère plus satisfaisante. Quelques renseignements, relevés par M. Osy sur des statistiques officielles, le prouvent assez.

En 1847, les dix athénées Royaux comptaient 189 professeurs et 2,733 élèves; aujourd'hui ils possèdent 253 professeurs et 2,538 élèves, c'est-à-dire 64 professeurs de plus et 195 élèves de moins. N'est-ce pas de la décadence? Mais en 1847, les dix athénées coûtaient aux communes 408,000 fr., et ils coûtent en ce moment au gouvernement et aux communes, 549,000 fr., c'est-à-dire 131,000 fr. de plus. Voilà le progrès!

En présence de pareils résultats, les esprits les plus honnêtes et les plus éclairés, même en dehors des catholiques, commencent à apprécier à sa juste valeur la loi de MM. Frère et Rogier. Un homme distingué qui, parmi les libéraux, a gardé toujours sa propre indépendance, un député de la capitale, M. Adolphe Roussel, a prononcé à cet égard des paroles vraiment remarquables. Il a fait justice à merveille de cette manie si malheureusement développée chez nous depuis soixante années, et en Belgique depuis les derniers temps seulement, de constituer l'Etat en pédagogue universel. « Comme législateurs, a-t-il dit, dans l'esprit et selon le texte de loi fondamentale, nous n'avons d'autre droit que de régler, par la loi, un enseignement public en rapport avec les besoins réels de la société. » Mais pour que l'enseignement réponde à ces besoins, il n'est pas nécessaire qu'il soit confié au gouvernement, bien au contraire.

Le ministère actuel n'est pas aussi avancé que M. Roussel. Il ne veut pas toucher à la loi de l'enseignement primaire; mais il se flatte que le maintien de la loi sur l'enseignement moyen est encore possible pendant quelque temps. Si cette dernière loi n'existait pas, il est très-probable qu'il ne l'aurait pas proposée; mais elle est un legs de ses prédécesseurs, et il tient à ne pas avoir l'air de répudier toute leur succession. De leur côté, les catholiques ne veulent pas se presser trop. S'ils élèvent la voix, c'est évidemment moins dans l'espoir d'un arrangement immédiat que pour éveiller l'opinion et préparer ainsi pour l'avenir une réforme sérieuse. Tel est le sens, tel est le but des discours éloquents que MM. du Mortier, Malou et d'autres encore ont prononcés à cette occasion.

IV.

Nous n'avons pas le temps de nous arrêter maintenant sur les autres incidents qui ont marqué l'examen du budget de l'Intérieur. Disons seulement que M. Piercot, le ministre actuel, a parfaitement compris la nécessité de n'accepter la succession de M. Rogier que sous bénéfice d'inventaire. Il a laissé à qui de droit tout le poids d'échecs qui, s'ils avaient pesé sur lui, auraient pu faire tomber de ses mains le portefeuille de son département.

Le chapitre des crédits supplémentaires surtout a été l'objet de vives et générales critiques. L'ancien cabinet, pour se soutenir aux affaires, avait besoin d'amis; pour s'en créer et s'en conserver, il ne ménageait pas les faveurs. Mais les subventions une fois accordées, il restait à les payer. Les unes ont été couvertes par des crédits que la majorité ministérielle d'autrefois a couverts de son assentiment; il n'y avait plus à revenir sur celles-là. Mais d'autres n'ayant pas été régularisées et constituant en déficit le budget du ministère de l'Intérieur, il a bien fallu en rendre compte dans cette session avec moins de légèreté. Aussi, M. Rogier a fait triste figure quand surtout, M. Piercot lui-même, séparant sa cause de celle du ministre déchu, a cru devoir protester que désormais il ne consentirait à aucune dépense avant d'en avoir obtenu l'autorisation des chambres. Sur tout ce qui concerne les finances et les impôts, le sentiment public a toujours été et est encore très-ombrageux en Belgique. Il a été fortement ému des révélations que la discussion a produites. L'un des scandales qu'il a le plus vivement senti, c'est le fait d'une allocation accordée sur les fonds de l'Etat à un prêtre apostat, chargé sous le roi Guillaume de la direction d'un de ses colléges, et maintenant collaborateur d'un journal impie et révolutionnaire.

Nous voulons nous borner aujourd'hui aux faits parlementaires, dont l'ensemble n'est pas défavorable au cabinet actuel. Nous ne devons pas toutefois passer sous silence deux affaires, d'un autre ordre, qui ne sont

pas d'un aussi bon augure. L'une est judiciaire et ne fait que se continuer, c'est le procès relatif à la Maison épiscopale de Mons, que le Domaine dispute à Mgr l'Evêque de Tournai. L'autre est administrative; et elle est soulevée de nouveau par le ministre de la Justice qui, dans un des considérants d'un arrêté royal, a laissé nier le droit des fabriques à recevoir directement des legs en faveur des pauvres. Nous aurons l'œil sur la suite de ces questions.

En résumé, quoi qu'il en soit de la conduite future des ministres, la situation en Belgique continue à s'améliorer. Le gouvernement des loges maçonniques, depuis qu'il est renversé, perd chaque jour quelques-uns de ses anciens partisans; il tombe de plus en plus bas dans le mépris public et dans la réprobation universelle. Les révolutionnaires de toutes les nuances sentent que la force leur échappe. C'est le point essentiel. Quant à l'influence des Catholiques, si elle n'est pas dominante, elle est respectée. Ils aident le gouvernement, mais en le contenant. L'opinion leur tient compte des services qu'ils rendent et de la modération qu'ils témoignent. Leur patriotisme et leur dignité leur ont inspiré la véritable attitude qui leur convient; c'est celle d'hommes désintéressés et dévoués, peu ambitieux du pouvoir, jaloux du bien public, fidèles tout à la fois à la cause de l'ordre, ce premier besoin de tous les peuples, et aux principes traditionnels de religion et de liberté, sur lesquels reposent la Constitution, l'honneur et les destinées de leur pays.

CHARLES DE RIANCEY.

LE PARTI CATHOLIQUE DANS LA SECONDE CHAMBRE PRUSSIENNE.

Coup-d'œil rétrospectif sur le premier mois de la session.

Dans un premier bulletin, nous avons tracé une rapide esquisse des circonstances qui ont amené la formation d'une fraction catholique dans la seconde chambre de Prusse. Nous ne connaissions alors encore que le fait de son organisation en réunion parlementaire, et nous avons donné les noms des députés nommés pour en composer le bureau. Aujourd'hui, à peine un mois s'est écoulé, et déjà la situation s'est dessinée avec un caractère que nos lecteurs nous sauront gré de leur faire ressortir.

L'intérêt de cette première période de la session qui vient de s'ouvrir, se concentre principalement sur le vote émis pour l'élection du président de la Chambre, et sur une proposition déposée au bureau de l'Assemblée le 17 décembre, et signée par les membres de la fraction catholique et par quelques députés protestants.

Déjà nous avons appelé l'attention sur l'importance que la division des partis dans le Parlement prussien donnait à la fraction catholique, quelque inférieure qu'elle fût d'ailleurs, par sa force numérique, aux deux grandes fractions de la droite et de la gauche. L'élection

du président de la Chambre donna, dès le commencement, la mesure de cette importance. Ainsi que les journaux quotidiens nous l'ont appris, M. Uhden, ancien ministre, candidat de la droite et secrètement désiré par le gouvernement, l'emporta au troisième tour de scrutin par une majorité de 154 voix contre 131, données au comte de Schwérin, candidat de la gauche. *Quarante-deux billets blancs*, donnés par autant de députés catholiques, avaient seuls déterminé la victoire de la droite.

Deux conclusions découlaient de ce fait; la première, que dans une circonstance solennelle où les intérêts des partis seraient vivement engagés, le vote des députés catholiques deviendrait décisif pour le triomphe de la droite où de la gauche; la seconde, que le parti catholique n'entendait s'inféoder à aucun autre parti, qu'il ne relèverait que de lui-même; et qu'indifférent dans les questions de personnes, tant qu'elles n'engageaient point les principes, il se réservait de paraître dans toute sa dignité pour la défense de ces derniers. Comme on pouvait s'y attendre, le vote négatif de la majorité des députés catholiques fut vivement blâmé par la presse de droite et de gauche. Ceux-ci le signalaient comme une inconséquence, ceux-là y voyaient une désertion. Au fond, ce blâme n'était que de la mauvaise humeur. Une allure aussi indépendante et aussi décidée gênait: ceux que l'on s'était habitué à dédaigner, se montraient tout à coup dignes et forts; désormais il faudrait compter avec eux.

Inutile de parler de quelques autres votes qui ont excité une certaine attention en Prusse; nous arrivons donc à la proposition du 17 décembre, et qui porte le nom *de Waldbott et autres*. En voici le texte :

Plaise à la Chambre de décider qu'une adresse soit envoyée à Sa Majesté, la priant d'ordonner que les édits rendus par les ministres des Cultes et de l'Intérieur, à la date du 22 mai et du 16 juillet, concernant les restrictions à la tenue des missions catholiques et à la liberté laissée pour l'éducation; et le séjour des prêtres catholiques, soient retirés; — et de nommer à cette fin une commission.

Cet acte, la première manifestation du caractère essentiel de la fraction catholique, était imposé à cette dernière par son devoir et par les circonstances. Les Catholiques l'attendaient de leurs mandataires. Après que la voix de l'Episcopat, des diètes provinciales et de tous les Catholiques éminents s'était déjà fait entendre, il fallait encore solennellement déférer à la justice du jury national, cette cause de souveraine équité, dans laquelle six millions d'hommes réclamaient des droits arbitrairement lésés et garantis d'ailleurs par la Constitution.

L'exposé des motifs qui accompagne la proposition *Waldbott* est un vrai chef-d'œuvre. Une correspondance particulière nous apprend que la rédaction en avait été confiée à M. A. Reichensperger,

l'un des membres les plus distingués du parti catholique et depuis longtemps connu par l'habileté, le courage et le dévouement qu'il apporte à la défense de la cause de l'Eglise (1). On y montre comment les édits ministériels en question sont une aggravation de la législation antérieure à 1848, comment ils sont opposés aux droits et libertés garantis par les articles 12, 15 et 18 de la constitution qui proclament l'entière indépendance de l'Eglise dans le règlement de ses affaires intérieures et dans ses relations au dehors, comment enfin ils sont en contradiction ouverte avec les déclarations même de leurs deux auteurs, MM. de Raumer et de Westphalen, ainsi qu'il résulte évidemment du rescrit de ces deux ministres, daté du 25 février 1851. Les explications données depuis par le ministère, est-il dit plus loin, ne peuvent être considérées que comme apportant des adoucissements partiels et nécessaires à la sévérité des édits, qui, d'ailleurs, n'en conservent pas moins le caractère d'une lésion du droit. En terminant, les signataires de la proposition demandent satisfaction dans l'intérêt de la paix religieuse et politique, dans l'intérêt de l'unité, de la force et de l'avenir de la Prusse, dans l'intérêt du pacte constitutionnel que tous ont juré de respecter. Quel sera maintenant le sort de cette proposition qui touche aux intérêts les plus graves de six millions de catholiques que compte la monarchie prussienne ? D'après un correspondant que nous avons lieu de croire en position de bien juger, *il est très-douteux que les catholiques obtiennent pour elle la majorité*. Il est donc possible encore, après 1848 même, que nous assistions au scandale d'un de ces dénis de justice d'autant plus odieux qu'il est plus solennel et que le pouvoir qui le sanctionne est plus élevé. Qu'est-ce à dire? le rôle de la députation catholique n'en sera pas moins beau, et, pour avoir succombé sous une iniquité légale, la force du droit n'en aura pas moins exercé une immense influence sur l'opinion et triomphé dans le domaine des consciences. On se console de ces défaites-là, parce qu'elles ne font que préparer une victoire plus complète et plus glorieuse.

A la proposition dont nous venons de parler se rattache une autre demarche *extra-parlementaire* faite par la députation catholique des deux chambres prussiennes. C'est la présentation d'une adresse au roi Frédéric-Guillaume, à l'effet d'obtenir que Sa Majesté daigne établir *un ministère spécial catholique* pour le culte catholique et l'instruction publique. Rédigée par les soins d'un comité présidé par le comte Joseph de Stolberg (c'est le digne fils du *grand Stolberg*), et signée par une centaine de députés de la première et de la deuxième Chambre, cette adresse expose sommairement les principaux griefs des catholiques de Prusse contre une administration trop exclusivement protestante; elle fait voir que l'origine de tout le mal est dans

(1) Il y a deux députés catholiques du nom de Reichensperger; l'un et l'autre sont conseillers à la cour d'appel de Cologne.

les prétentions et les intrigues du *parti de la Gazette de la Croix* (*Kreuzzeitungspartei*), parti qui ne vise à rien moins qu'à donner, en dépit de la constitution, et des libertés jurées, au gouvernement un caractère formellement et *exclusivement évangélique* (1). Il est facile de voir l'immense portée de la pétition adressée par les députés catholiques.

En définive, c'est l'unique moyen d'empêcher désormais les conflits en matière ecclésiastique sur le terrain politique et administratif : les traditions protestantes sont trop vivantes dans le gouvernement prussien, et, d'ailleurs, la confusion des deux pouvoirs qui existe dans le protestantisme est pour une administration *protestante* une perpétuelle tentation d'empiétement sur les droits de l'Eglise catholique. L'on pourrait peut-être demander aussi si, dans un état constitutionnel de quinze millions d'habitants sur lesquels il y a six millions de catholiques, ces derniers n'ont pas le droit d'avoir dans le conseil du roi un interprète et un représentant de leurs intérêts religieux. Nous avons nommé tout à l'heure le parti de la *Kreuzzeitung* (Gazette de la Croix ou nouvelle Gazette de Prusse). Ce parti forme l'extrême droite de la seconde chambre prussienne, et il a pour chef M. de Gerlach qui est en même temps à la tête de la *Kreuzzeitung*, dans laquelle il publie périodiquement des revues politiques. L'on ne peut nier que M. de Gerlach ait d'excellentes qualités, et que plus d'une fois il ait su rendre hommage à la force du principe catholique (2) ; mais il y a en lui comme dans tout son parti, un vice originel qui l'empêchera toujours de parler entièrement raison et équité à l'endroit du catholicisme en Prusse. A ses yeux, l'état prussien est avant tout protestant ; il l'appelle un *enfant de la réforme;* il entend que tout en lui soit pénétré de l'élément *évangélique* et que l'Eglise catholique elle-même se laisse *absorber* par lui. D'après ces principes, il considère l'indépendance et l'égalité des confessions religieuses, proclamée par trois articles de la constitution, comme une concession faite à la peur ; il reproche aux catholiques comme un crime de conscience de s'appuyer sur une pareille concession, et quant au *parti catholique*, il s'obstine à y voir une tentative anti-patriotique, un premier pas dans la voie de l'opposition factieuse et radicale.

Nous nous arrêtons là : une autre fois nous ferons connaître de plus près ce parti de la *Kreuzzeitung* qui est le grand adversaire de la liberté catholique en Prusse, et qu'à ce titre nous retrouverons plus d'une fois sur notre chemin. L'abbé A. SISSON.

(1) L'on sait que ce corps hybride, composé de luthériens et de calvinistes et qui est dominant en Prusse, se décore du nom d'*évangélique*.

(2) Nous nous rappelons en particulier un article remarquable qu'il publia dans les derniers jours de juin, et où il fit ressortir la forte vitalité manifestée de tous côtés par l'Eglise catholique dans l'œuvre des missions.

L'*Univers* publie les renseignements suivants, relatifs à la récente condamnation de la *Théologie* de Bailly, par la Sacrée-Congrégation de l'Index :

La Sacrée-Congrégation de l'Index n'a point le caractère inquisitorial que beaucoup de personnes lui prêtent. Généralement parlant, elle ne s'occupe que des ouvrages qui lui sont dénoncés. Tout catholique a le droit, nous ferions mieux de dire le devoir, de signaler à son attention les livres qui lui semblent, après un mûr examen, dangereux pour la foi ou pour les mœurs. Il arrive très-souvent que ces dénonciations sont faites par les plus graves et les plus doctes personnages. C'est ainsi qu'un ouvrage de droit canonique, dont la condamnation eut en France, l'année dernière, un assez grand éclat, avait été signalé à la Sacrée-Congrégation par cinq Evêques français. On conçoit aisément que, mise en demeure d'agir par une intervention d'un pareil poids, la Sacrée-Congrégation ne pouvait guère s'abstenir. Nous avons des raisons de penser que le décret qui vient de condamner la *Théologie* de Bailly a été provoqué par une manifestation également puissante. BARRIER.

Le *Moniteur* publie ce matin le décret suivant :

NAPOLÉON, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir, salut :

Vu le décret du 18 décembre 1852;

Considérant que la haute position reconnue par le décret précité à notre oncle bien-aimé Jérôme-Napoléon Bonaparte ne peut plus se concilier avec les exigences d'un service qui entraîne responsabilité et subordination ;

Considérant, d'un autre côté, que les cendres de l'Empereur Napoléon ont été confiées à la garde de son frère, qui ne peut abdiquer ces pieuses fonctions;

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Notre oncle bien-aimé Jérôme-Napoléon Bonaparte est nommé gouverneur honoraire de l'hôtel impérial des Invalides.

Fait à Paris, le 29 décembre 1852.

NAPOLEON. Par l'Empereur : *Le maréchal de France, ministre secrétaire d'Etat de la guerre*, A. DE SAINT-ARNAUD.

Un second décret nomme M. le général Arrighi de Casanova, duc de Padoue, gouverneur de l'hôtel des Invalides.

D'autres décrets nomment M. Troplong, président du Sénat, M. Baroche, président du conseil d'État, et M. Rouher, vice-président du même conseil.

L'inauguration de l'église Sainte-Geneviève doit avoir lieu lundi prochain, *jour de* la fête de la patronne de Paris. Les Reliques de la Sainte seront

exposées une dernière fois, dimanche, 2 janvier, dans l'Eglise métropolitaine. Le 3 janvier, à 9 heures du matin, le Chapitre de Notre-Dame sortira processionnellement de l'église métropolitaine, et se dirigera vers la montagne Sainte-Geneviève. A son passage, le Clergé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet viendra saluer les saintes reliques sur le portail de cette église paroissiale. Il en sera de même à Saint-Etienne-du-Mont, lorsque la procession arrivera au haut de la montagne.

Mgr l'Archevêque viendra recevoir les Reliques sur le portail de l'église Sainte-Geneviève. Après une procession dans l'intérieur de la Basilique, elles seront déposées au milieu du chœur. On commencera immédiatement après la grand'messe, en présence de toutes les autorités et de tous les corps de l'Etat conviés à cette pieuse cérémonie. Au mileu de la messe, M. l'archidiacre de Sainte-Geneviève fera l'installation de M. l'abbé Duquesnay comme doyen de l'Eglise. La cérémonie se terminera par le *Te Deum*.

Nouvelles religieuses.

ROME. — S. E. le cardinal Patrizi, vicaire-général de Sa Sainteté, a publié un édit, du 20 décembre, pour rappeler aux Romains avec quelles bonnes dispositions et quels sentiments de ferveur les chrétiens doivent accueillir le retour de la fête de Noël ; et pour défendre tout bruit profane qui, en se faisant dans les rues, serait de nature à troubler les saints mystères célébrés pendant la nuit de la Nativité.

(Suivent les dispositions relatives aux hôtels, cafés et boutiques, et aux heures où ces établissements devaient être fermés.)

FRANCE. — DIOCÈSE DE PARIS. — La commission municipale de Paris, dans sa dernière réunion, s'est occupée de l'église de Saint-Vincent-de-Paul, qui va recevoir une amélioration bien désirable. Les vitraux des chapelles latérales n'y laissaient pénétrer qu'une clarté insuffisante, et les détails de l'ornementation échappaient ainsi aux regards du visiteur. Au moment où vont être découvertes les peintures de l'hémicycle, il devenait nécessaire de substituer, aux bordures chargées de couleurs sombres des vitraux dont nous parlons, des verrières en grisailles, avec parties découvertes, laissant plus facilement passage à la lumière. Un crédit de 4,500 fr. a été voté pour cette destination par la commission municipale. — Une somme de 803 fr. 68 cent. a été consacrée au solde des travaux de construction de la chapelle des catéchismes de l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas.

DIOCÈSE DE LYON. — On lit dans la *Gazette de Lyon* :

« C'est avec une vive émotion que nous avons entendu hier, à Saint-Pierre, un illustre exilé, confesseur de la Foi, Mgr l'évêque de Lausanne et de Genève. Sans doute il n'y a pas un seul de ses nombreux auditeurs qui n'ait pensé au grand saint François de Sales, dont Mgr Marilley est le digne successeur, en écoutant ces paroles si douces, si imprégnées de l'esprit de charité. Monseigneur s'est adressé aux fidèles comme un père à ses enfants, puisque tous les chrétiens sont frères et qu'en vertu de la communion des Saints, ils participent aux consolations et aux prières de chacun d'eux. Aujourd'hui les consolations sont pour la France, et les peines pour la Suisse, sa patrie.

« Mgr Marilley a félicité Lyon de sa charité, de sa piété, du triomphe de la Vierge qui a eu lieu dans ses murs, il y a si peu de temps. Il a félicité la

France de la liberté religieuse dont elle jouit, et qui est sans doute le fruit des travaux, des sueurs, du sang répandu de tant de saints membres du clergé français, à l'époque de la première révolution.

« Dieu sait tirer le bien du mal, le sang des martyrs a été encore une semence de nouveaux chrétiens. C'est à la persécution qui avait lieu en France que la Suisse doit tant de saints missionnaires, tant d'œuvres pieuses qui font aujourd'hui la consolation des fidèles. Genève lui doit ses premiers établissements catholiques, fondés aussi par des prêtres exilés de la France, et qui ont prospéré si admirablement.

« Aujourd'hui, les catholiques de Genève veulent fonder une église sous l'invocation de Marie, et ils espèrent que le concours de leurs frères ne leur manquera pas pour achever un si noble dessein. Avec quelle simplicité chrétienne l'orateur a parlé de sa mère, qui avait reçu ses premières instructions d'un saint prêtre français exilé pour la foi! Avec quelle émotion il a rappelé les jours qu'il a passés lui-même en prison, et qu'il a nommés les plus beaux de sa vie! Monseigneur a loué les vertus du clergé français, auquel il a donné son admiration et ses sympathies. Puis il a prévenu qu'il se rend à Rome, auprès du Vicaire de Jésus-Christ; il lui fera part du vœu des fidèles, qui seront comblés des bénédictions apostoliques. »

— La consécration de l'autel de saint Benoît, dans l'église d'Ainay, a été faite, le 27, par Mgr Fransoni, archevêque de Turin. Après la cérémonie, M. le curé a annoncé que toutes les personnes qui y avaient assisté gagnaient cent jours d'indulgences.

DIOCÈSE DE NANTES. — Mgr l'Evêque de Nantes vient d'adresser à MM. les Curés de la ville épiscopale la lettre suivante, qui leur annonce l'ouverture de l'Adoration perpétuelle du Très-Saint-Sacrement, pour l'année 1853 :

Monsieur le Curé, Nantes, le 22 décembre 1852.

Les exercices de l'Adoration du Très-Saint-Sacrement ont été accueillis avec un tel empressement par les fidèles, et accompagnés de tant de bénédictions, que je vous en annonce le retour avec une joie profonde. L'époque plus rapprochée du Carême nous obligera à ouvrir plus tôt la série des jours d'Adoration; et les prémices de l'année 1853 seront ainsi sanctifiées par les actes d'une piété fervente.

Vous exhorterez de nouveau vos paroissiens, Monsieur le Curé, à entrer dans cette dévotion si solide et si salutaire, qui a pour objet le centre de toute la piété chrétienne, le Fils de Dieu fait homme et caché, par amour pour nous, sous de faibles apparences. Nous verrons se renouveler, j'en ai la confiance, ces merveilles de foi dont nous avons été les heureux témoins, et ces pieuses rivalités entre vos paroisses, luttant entre elles de magnificence et d'éclat pour la décoration de l'église et de l'autel, et ces nombreux adorateurs se succédant tout le long du jour, et ces foules empressées, émues, silencieuses pendant l'heure de l'Adoration solennelle.

Le Souverain-Pontife a daigné, par un Rescrit, en date du 23 janvier 1852, accorder à chaque Eglise ou Chapelle, où nos saints exercices d'Adoration seront établis, les grâces et priviléges attachés aux Prières des Quarante-Heures. Vous voudrez bien appeler l'attention des Fidèles sur cette concession dont les avantages commencent immédiatement pour eux.

Recevez, Monsieur le Curé, l'assurance de mon sincère attachement.

† ALEXANDRE, Evêque de Nantes.

(Suit le règlement concernant l'Adoration perpétuelle du Très-Saint Sacrement.)

ANGLETERRE. — On s'entretient beaucoup de la conversion au catholicisme, de M. Francis Wegg, ancien élève distingué d'Eton et d'Oxford, et ex-membre du Parlement où il était de la nuance Gladstone, et comptait parmi les partisans du Tractarianisme.

IRLANDE. — DROGHEDA. — Dimanche dernier, le T. R. D[r] Dixon a prêché un éloquent sermon dans la chapelle de Saint-Pierre, en faveur des écoles d'orphelines qui sont sous la direction des Dames de la Présentation. La quête a produit 80 livres sterling.

— M. Stringer a été reçu dans le sein de l'Eglise catholique romaine à Outerard, par les soins du P. Karravagh, après avoir fait une solennelle profession de foi. (*Galway-Mercury.*)

— M. Francis Eager, esq. de Tuam, a abjuré publiquement le protestantisme entre les mains du T. R. O'Brien, professeur au collége de Saint-Jarlath. (*Tuam-Herald.*)

Nouvelles et Faits divers.

Le *Moniteur* annonce qu'à l'occasion de la nouvelle année l'Empereur recevra le 1[er] janvier : — A onze heures et demie le corps diplomatique, le Sénat, Mgr l'archevêque de Paris et son Clergé, les membres du Corps législatif présents à Paris; le conseil d'Etat, la Cour de cassation, la Cour des comptes, le conseil supérieur de l'Instruction publique, l'Institut, la Cour impériale de Paris ; — A midi, le préfet de la Seine et le préfet de police, la commission municipale et départementale, les maires et adjoints de Paris et de la banlieue, les tribunaux de première instance, de commerce, etc. ; — A midi et demi, les membres des corps impériaux des ponts-et-chaussées, des mines, les Consistoires protestants, les Consistoires israélites ; les fonctionnaires de l'Ecole polytechnique, l'Académie impériale de médecine, les chambres des notaires, des avoués, etc. ; — A une heure, l'état-major de la garde nationale ; à une heure et demie, l'armée, la marine ; — A deux heures, les secrétaires généraux et les directeurs généraux des ministères ; — A deux heures et demie, les ambassadeurs, ministres, chargés d'affaires de l'Empereur présents à Paris.

Les corps qui ont des uniformes fixés par des règlements ne seront admis qu'en grande tenue.

— On lisait dans le *Moniteur* d'hier : Le retour de l'Empereur à Paris avait été retardé par une indisposition ; mais elle n'a pas eu de suites, puisqu'il a pu sans inconvénient revenir mardi. Il assistait le soir à l'Opéra, à la première représentation du ballet *Orfa.* Le Prince Jérôme Bonaparte, atteint de la grippe et forcé de garder le lit, n'a pas pu recevoir le 30 décembre.

— Plusieurs journaux ont annoncé que le Gouvernement avait l'intention d'autoriser des maisons de jeu et de rétablir la loterie. Ces bruits sont dénués de toute espèce de fondement. (*Moniteur.*)

— Un décret impérial publié par le *Moniteur* complète l'ordonnancement des dépenses et des plans relatifs à l'achèvement de la rue de Rivoli jusqu'à la place du Louvre. — La dépense d'exécution de ce projet sera supportée moitié entre l'Etat et la ville de Paris.

— Les travaux nécessaires à l'ouverture du boulevard de Strasbourg, qui doit relier la gare du chemin de fer de Strasbourg avec le boulevard Saint-Denis, vont être entrepris dans les premières semaines de l'année qui va s'ouvrir. Toutes les formalités préparatoires ont été remplies.

— Une dépêche télégraphique de Messine, du 24 décembre 1852, annonce

qu'Abd-el-Kader est arrivé en rade de Messine le 23 à quatre heures du so
Il a dû visiter l'Etna dimanche dernier, et repartir pour Syra le lendemai
— Quelques journaux publient une protestation de Florestan Ier, prin
de Monaco, adressée aux diverses Puissances signataires des traités de 18
et 1815; le prince y revendique ses droits sur les villes de Mantone et Ro
cabruna, incorporées au Piémont en 1848.

VARIÉTÉS.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Les questions d'économie agricole commencent fort heureus ment à exercer la main des chimistes, et les engagent dans d'int ressantes recherches, qui le seraient assurément davantage si ell aboutissaient toutes à des résultats concordants. Il n'en est pas to à fait ainsi; des expériences exécutées dans des conditions qui sen blent identiques répondent oui et non, blanc et noir; à moins qu n'arrive qu'elles ne répondent rien du tout. L'une des plus gran et des plus importantes questions de la chimie appliquée à la cultur consiste à décider s'il y a avantage à faire sur les fumiers des lotio acides, pour saturer, en le transformant en sels fixes, l'ammoniaq qui s'en dégage constamment; de cette manière, on évite la dépe dition dans l'atmosphère de cette substance précieuse dont l'éléme principal, l'azote, est indispensable à l'alimentation des végétau S'il n'est pas douteux que l'ammoniaque libre, ou à l'état de carb nate qui jouit de la même volatilité, exerce sur les plantes une acti telle que leur développement est en raison de la dose que leur fournit le milieu dans lequel elles vivent, en serait-il de même d'u sel fixe, du sulfate ammoniacal, par exemple, ou du chlorhydrat Si l'action du sel fixe est réelle, il y a un très-notable avantage à so mettre les engrais à ces lotions qui emmagasinent l'azote pour restituer à propos aux plantes; dans le cas contraire, si l'action d sel fixe est nulle, sa formation dans les fumiers détruirait auta d'ammoniaque qu'il en absorbe, ce serait donc un appauvrisseme et une ruine véritables. Eh bien! rien, ce semble, n'est plus faci que d'interroger à cet égard l'expérience. Décomposons une surfa de terrain homogène en lots équivalents, et cultivons-les respect vement avec du fumier en nature, ou du fumier dont l'alcali e neutralisé par un acide et du sel ammoniacal fixe; à côté de c lots, laissons-en un qui ne reçoive aucune préparation, et compa rons en définitive les résultats de ces diverses cultures. Voilà ce q a été fait par plusieurs chimistes, et justement l'expérience a r pondu diversement aux uns et aux autres. Elle aurait dit à M. Ja quemart que le sulfate d'ammoniaque était tout à fait inerte; M. Chatin, elle a fait une révélation tout opposée. Prenant po terme de comparaison et pour unité le produit du terrain « à blanc,

c'est-à-dire sans aucune espèce d'engrais, il a trouvé que le bon fumier augmentait la récolte de 62 p. 100 ; le sulfate ammoniacal de 50, et le chlorhydrate de la même base de 44 p. 100. Ainsi ces deux sels fixes ont donné des résultats très-avantageux et qui approchent de ceux qu'a fournis le fumier pur ; peut-être même du fumier lavé et passé en partie seulement à l'état de sulfate ammoniacal, eût-il donné le résultat complet qu'a produit le fumier naturel. Donc les sels ammoniacaux fixes n'auraient point l'inertie que leur reproche l'autre chimiste, d'après son expérience, à lui ; et il serait très-heureux que cet honorable savant eût tort. A la vérité, et il ne manquera sans doute pas de nous décocher cette objection, ses épreuves ont été faites sur des céréales, et celles de M. Chatin ont eu pour sujet les pommes de terre ; or, les pommes de terre ne sont point du blé, quoi qu'en puissent dire certains moulins et pétrins à conscience un peu large. On pourrait concéder peut-être que les sels ammoniacaux fixes sont sans action sur les céréales, et supposons-le un moment ; mais il ne serait pas moins faux, ce principe général, que leur action est nulle sur la végétation par la raison que l'ammoniaque ne saurait agir qu'à l'état gazeux. Les sels ammoniacaux fixes agiraient donc d'une manière utile sur certaines cultures, ce qui est déjà quelque chose. Mais il y a certainement plus. Dans les expériences de M. Chatin, dix-neuf sortes de sels ont été mis à l'épreuve comparativement avec le fumier naturel ; la moitié environ ont donné des résultats négatifs, c'est-à-dire inférieurs à ceux du sol brut et sans préparation ; les autres ont produit quelque effet utile ; mais en tête d'eux tous, et fort en avant, se trouvent les deux sels ammoniacaux fixes que nous avons cités ci-dessus. N'est-il pas naturel d'en induire que la base ammoniacale est le principe de cette action salutaire ; donc il y a lieu de croire que cet alcali est isolé par décomposition du sel fixe ; et dès lors rien ne l'empêche de profiter aux céréales aussi bien qu'à telle autre culture. Nous avons expliqué ailleurs que la décomposition se faisait sans doute par l'intermédiaire de la chaux carbonatée, l'un des éléments de presque toutes les terres ; il en résulte du sulfate de chaux, par exemple, et du carbonate d'ammoniaque.

Je crois devoir faire remarquer de plus que dans les vingt expériences de M. Chatin, le sel marin ordinaire, ce sel, dont l'emploi en agriculture a été tant préconisé, joue un assez triste rôle, puisqu'il est un de ceux qui donnent des résultats négatifs, en réduisant à 83 pour 100, même le maigre produit d'une terre sans préparation. Ceci ne nous étonne pas, nous qui avons témoigné de tout temps une très-petite dose d'estime pour la salière appliquée à l'agriculture.

— Il ne suffit pas de produire des grains en abondance, il faut encore les conserver ; problème dont la solution complète se fait encore attendre, et qui exerce l'imagination des naturalistes. M. Milne Edwards présente à l'Académie un mémoire de M. Doyère, contenant

de longues études sur l'alucite des blés, et les moyens d'arrêter les ravages de ce lépidoptère. L'alucite et le charançon sont les principaux ennemis de nos céréales; et ces deux méchantes petites bêtes dévorent par année, si nous en croyons la statistique, jusqu'à 14 millions d'hectolitres, c'est-à-dire environ le sixième de la récolte totale de la France. Assurément, les recettes ne manquent pas pour se débarrasser de ces pillards; il y en a de bonnes, de mauvaises et de passables; il y en a tant que le charançon et l'alucite continuent à nous goguenarder et à nous ronger, comme les punaises et les souris, chacun dans sa petite sphère. Et cependant, qu'y a-t-il de plus efficace contre une souris qu'un chat qui la mange, qu'une souricière qui l'emprisonne ou l'étrangle bien serré? Parmi les moyens de conservation des grains, on compte les silos; mais ces greniers souterrains doivent être constitués dans certaines conditions. Nous nous arrêterons un instant sur celui que propose un respectable et savant Ecclésiastique de Paris, moins pour sa valeur plus que problématique, qu'à raison du singulier système historique auquel il se rattache.

L'auteur commence par établir que les grandes pyramides d'Egypte étaient des silos à conserver les grains. C'est une réminiscence de cette idée de certains auteurs que ces gigantesques monuments étaient les fameux greniers de Joseph. En admettant cette idée fantastique, on supposait du moins que les pyramides étaient creuses, et évidées dans la plus grande partie de leur volume, pour contenir une masse considérable de grains. Cet évidement, dans des corps ainsi constitués, est physiquement impossible; mais passons. En fait, on sait aujourd'hui que les cavités intérieures des pyramides sont petites et peu nombreuses; et elles sont telles, sans doute, par l'impossibilité matérielle du contraire. Dans aucune, d'ailleurs, et quelque bien fermées qu'elles fussent, on n'a trouvé un grain de blé; et si quelqu'une de ces chambres eût servi de grenier, les difficultés d'emmagasinement et d'extraction eussent été telles que le travail eût dépassé le profit. Pour qui connaît l'histoire des explorations faites dans la grande pyramide, le système dont il s'agit reviendrait à celui qui consisterait à creuser laborieusement un puits d'une grande profondeur, pour y déposer un verre d'eau, et l'en retirer au besoin. Si l'on transporte les silos dans les cryptes creusées dans le roc qui sert de base aux pyramides ou dans des enceintes extérieures et avoisinantes, outre d'autres objections que je pourrais faire, je dirai qu'alors les pyramides elles-mêmes ne sont pour rien dans ces prétendus greniers, qu'on pouvait construire en dehors d'elles et sans elles. Malheureusement cette conclusion contrarierait beaucoup notre respectable auteur, qui tient à son étymologie. Académiciens et bourgeois se sont mépris jusqu'à présent sur la signification du mot pyramide. Celui-ci viendrait des deux mots grecs, πυρός, blé, et ἀμίς, vase! Un vase, d'abord, n'est pas un grenier, n'est

pas un bâtiment; mais encore y a-t-il... vase et vase. Or, ici tous mes lecteurs qui ont étudié leurs *Racines grecques*, se rappelleront le vers de Lancelot. Le vase exprimé par cette racine est ce vase... qu'on met dans une table de nuit; celui-là exclusivement, et nous défions le savant auteur de nous citer un seul exemple où le mot dont il s'agit n'ait pas ce sens-là. Quand Schrevelius donne au mot Pyramis le sens spécial de : greniers royaux, en le faisant dériver systématiquement de πυρός, blé, au moins ne fait-il pas intervenir la seconde moitié du mot, dans le sens beaucoup trop original que notre auteur lui donne. Ainsi, les pyramides d'Égypte seraient des vases.... à blé. Pourtant, ne serait-il pas mal de discuter sur pièces cette audacieuse étymologie. Or, voyons un peu cela. Puisque l'interprétation du mot pyramide est grecque, il en faut demander le sens au premier écrivain grec qui nous mentionne les fameux monuments égyptiens, et les désigne par cette dénomination. Ce premier écrivain est Hérodote. Or, quelle destination assigne-t-il aux Pyramides, d'après le témoignage général des prêtres et de tous les habitants du pays? Celle de sépultures royales; celle-là seulement, et nulle autre. Ainsi, ce célèbre historien, qui ne passe pas pour un écervelé, apprenant que ces grandes constructions étaient des sépulcres royaux, leur aurait forgé un nom grec, signifiant vases à blé; et toujours, quels vases!... vous répéterai-je, amis lecteurs. Vous voyez qu'on peut aller loin, en se cramponnant à des étymologies arbitraires. C'est en manipulant de la sorte des lettres et des syllabes dans le laboratoire de son imagination, que Guérin Durocher a métamorphosé toute l'histoire profane en histoire sainte, et prouvé doctement que les conquêtes et tout le règne de Sésostris, par exemple, n'étaient que l'histoire de Jacob et des douze patriarches. En raisonnant comme lui et retournant les prémisses, leur égyptien eût prouvé que Jacob et ses enfants n'étaient que l'histoire défigurée du grand Sésostris.

Mais revenons aux silos qui ont donné lieu à cette digression. Ceux que propose l'auteur consistent simplement dans des caves dont les parois sont garnies de telle sorte au moyen de terre, pailles, poudres et planches, qu'elles ne laissent pas pénétrer l'humidité. Nous dirons que ceci n'a rien de neuf; que c'est au fond le système des silos ordinaires; qu'on pourrait même écarter rigoureusement l'humidité par l'application de substances absolument imperméables, comme le verre, par exemple, et par des appareils de ventilation fonctionnant d'une manière continue. La question est de savoir si le jeu en vaudrait la chandelle, autrement si les profits compenseraient les frais. Or, dans notre climat, cela est au moins fort difficile; nous en avons en preuve l'insuccès des silos de Saint-Ouen, organisés cependant avec intelligence, et pour l'établissement desquels on n'avait rien épargné.

C'est dans les greniers surtout que pullulent les charençons, et

que se développent les larves de l'alucite. La fraîcheur et l'obscurité des silos nuisent à l'existence et à la propagation de ces insectes, et un bon silo qui préserverait de l'humidité, pourrait en même temps préserver le blé de leurs ravages. Je crois devoir citer à ce sujet le procédé de M. Léon Dufour, très-habile naturaliste, qui depuis 15 ans au moins conserve sans la moindre altération d'assez grandes quantités de blé. C'est au fond la méthode des silos imperméables. Il renferme ses grains dans de grandes jarres de grès ou dans des barriques bien closes, qu'il place non pas à la cave, mais dans un grenier maintenu bien noir. Non-seulement l'humidité n'est pas à craindre, ni par suite la fermentation, mais les insectes ne s'y mettent pas; jamais la dent d'un charençon ou d'une alucite n'a violé ce garde-manger. C'est qu'il n'y a dans les conditions où est placé ce magasin, ni la chaleur, ni la lumière indispensables à la vie et au développement de leurs germes. Rien de si simple assurément que cette recette; et il paraît qu'en Italie, c'est à peu près ainsi qu'on procède; le blé est renfermé dans de grandes jarres, et l'on recouvre la surface d'une petite couche de fèves. Cette précaution suffit pour écarter les insectes propres aux céréales et qui n'attaquent pas les légumineuses. On n'agit ainsi, à la vérité, que pour des approvisionnements peu considérables; mais il me semble qu'on pourrait l'étendre utilement à des masses quelconques; car, quelle qu'en fût la dépense, le profit lui serait toujours rigoureusement proportionnel; et on pourrait atténuer encore les frais en agrandissant les vases, en employant, par exemple, de grandes caisses doublées de zinc. Je ne puis qu'engager mes lecteurs ruraux à faire l'expérience en petit, une cruche de grès ou la bouteille à tabac seront d'un emploi aussi facile qu'efficace. La bouteille à tabac surtout;...... en servant à ceci et point à autre chose, elle méritera doublement mon estime et mes éloges.

L. Desdouits.

BOURSE DU 31 DÉCEMBRE 1852.

4 1/2, à terme, ouvert à 106 » — plus haut, 106 10 — plus bas, 105 80 — fermé à 105 80. — Au comptant, il reste à 105 10.

3 0/0, à terme, ouvert à 82 » — plus haut, 82 05 — plus bas, 81 30 — fermé à 81 50. — Au comptant, il reste à 81 60.

On a coté le 4 0/0 à 99 ».

Actions de la Banque, 2,850 ».

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,190 » (1852), à 1,360 ».

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 97 »; nouveau, 97 1/4. — Belgique, 5 0/0, » ». — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 50 ».

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

(Ludovic Bouvet.) Paris. - Typ. de H. V. de Surcy et Ce, rue de Sèvres, 37.

L'AMI DE LA RELIGION.

L'importance de l'article qu'on va lire nous détermine à le publier dans toute son étendue. D'un autre côté, la variété des nouvelles et notamment l'intérêt des détails relatifs à la réouverture de l'Eglise de Sainte-Geneviève exigeant beaucoup de place, nous donnons un supplément de huit pages.

ERREURS THÉOLOGIQUES ET PHILOSOPHIQUES

DE M. DONOSO CORTÈS, MARQUIS DE VALDEGAMAS.

(1er Article.)

Ce n'est pas sans une longue hésitation et une vive peine que je me suis déterminé enfin à relever publiquement les graves et nombreuses erreurs théologiques et philosophiques, échappées à la plume de l'honorable M. Donoso Cortès.

Les motifs de cette hésitation et de cette peine seront facilement compris, si l'on considère le caractère et les louables intentions du respectable écrivain que je me vois obligé de critiquer. Aussi me serais-je tu volontiers, si les écrits où ces erreurs sont contenues, n'avaient eu qu'une vogue médiocre; mais le retentissement qu'une certaine presse ne cesse, depuis quelque temps, de donner au nom et aux productions du publiciste espagnol, a été trop grand, pour que le silence que de bienveillants égards semblaient conseiller, eût pu s'accorder ici avec cette charité plus élevée qui met les intérêts de la vérité au-dessus de tout.

On connaît les éloges excessifs que l'*Univers* a constamment prodigués à M. Donoso Cortès. L'auteur d'un système classique devenu trop fameux pendant quelques mois, et aujourd'hui tombé sous le poids d'une universelle réprobation, est allé jusqu'à dire : qu'on ne pouvait pas être suspect en fait de doctrine *lorsqu'on avait pour soi M. Donoso Cortès*. L'on ne s'exprimerait pas autrement si c'était de Saint-Augustin, de Saint-Thomas ou du Souverain-Pontife qu'on parlât.

Enfin, chose plus grave, l'ouvrage auquel s'adresseront particulièrement nos critiques, l'*Essai sur le catholicisme, le libéralisme et le socialisme*, fait partie de la *Nouvelle bibliothèque de* RELIGION, *histoire, sciences et littérature*, publiée par une réunion d'écrivains catholiques, sous la direction de M. Louis Veuillot.

Je ne puis dire quelle faveur a obtenu dans le public cette bibliothèque, n'étant pas suffisamment renseigné à cet égard. Ce qu'il y

a de certain, c'est que jamais œuvre ne s'annonça avec de plus graves et de plus hautes prétentions.

« Nous entreprenons, disait dans son propectus cette réunion « d'écrivains catholiques, NOUS ENTREPRENONS DE FAIRE COMPRENDRE A « LA SOCIÉTÉ EN QUOI ELLE A ERRÉ, comment elle s'est perdue, com- « ment elle peut retrouver sa route.... Nos ouvrages traiteront de « *tout ce qu'il importe de connaître....* Nous voulons que le posses- « seur de notre bibliothèque puisse y trouver des notions justes et « sérieuses sur *toutes les questions qui*, de nos jours, *occupent l'esprit « humain...* Nous avons longuement médité notre plan. Pour le « remplir, nous nous sommes entourés d'hommes profondément « pénétrés de nos convictions. Nous espérons que le nom du direc- « teur de la *Bibliothèque* offrira de suffisantes garanties, etc., etc. »

Venait ensuite la nomenclature des travaux que cette colossale entreprise devait embrasser : histoire sainte, religion, théologie usuelle, toutes les histoires, toutes les littératures anciennes et modernes, françaises et étrangères, les sciences, les beaux-arts, les arts et métiers, l'économie, la critique, le droit public et la jurisprudence.

L'honorable M. Donoso Cortès fut tellement saisi, et nous sommes loin d'en faire un reproche à son zèle, par la perspective des biens immenses, dont une telle bibliothèque pouvait devenir la source qu'il n'hésita pas à prononcer que c'était une *œuvre inspirée de Dieu, et le projet le plus utile que l'on pût former dans les circonstances où se trouve le monde.* LE MONDE A BESOIN DE VÉRITÉ, DONNEZ-LUI, écrivait-il à M. Veuillot, CE DONT IL A BESOIN. — Et dès ce moment, pour fournir sa part de coopération à la grande œuvre, le marquis de Valdegamas promettait à la *Bibliothèque nouvelle* son *Essai sur le catholicisme* qu'il mettait à l'*entière disposition* du directeur de la nouvelle bibliothèque (1).

On comprend qu'après un si complet assentiment, accompagné d'une si généreuse et si flatteuse collaboration, les rédacteurs de l'*Univers* ne pouvaient pas se montrer ingrats. Ils devaient essayer de rendre en éloges et en renommée à M. Donoso Cortès, le service si considérable qu'ils recevaient de lui. Mais on comprend aussi qu'un ouvrage patronné par un organe si répandu et recommandé par des voix si connues et si bien écoutées, a dû rencontrer un fort grand accueil et pu exercer sur les esprits une influence aussi considérable que dangereuse. C'est ce qui nous a déterminé à élever la voix. Le mal ayant été si public, le remède devait essayer de l'être aussi.

Au reste, en signalant les erreurs de M. Donoso Cortès, il est infiniment loin de ma pensée de vouloir porter la moindre atteinte à l'honorabilité de l'écrivain, ni jeter le plus léger nuage sur la droiture et la pureté de ses intentions. M. Donoso Cortès est un chrétien fervent, d'un esprit remarquable et qui s'élève quelquefois jusqu'au

(1) Lettre datée de Dombenito (Estramadure) du 5 mars 1850.

génie de l'éloquence, d'une renommée parlementaire assez peu commune, et surtout d'un sincère dévouement pour l'Eglise. Il a rendu des services à la cause catholique; il peut lui en rendre encore; et le témoignage de vraie et profonde estime que je me plais à lui rendre ici, fait assez connaître que je ne voudrais pas décourager, ni ralentir son zèle.

Toutefois, parmi des mérites si réels, M. Donoso Cortès a eu un tort, un tort unique, mais très-grave, et que M. L. Veuillot et ses amis ont partagé, en publiant son livre, et en élevant si haut la réputation de l'auteur. Le tort de M. Donoso Cortès, c'est d'avoir osé, dans des écrits publics, aborder toutes les questions les plus difficiles et les plus ardues de la théologie, sans avoir fait les études préparatoires nécessaires, et sans s'être soumis à la sage et indispensable précaution de faire réviser du moins ses ouvrages, avant l'impression, par des hommes compétents et sûrs.

Ce tort, du reste, n'est pas particulier à M. Donoso Cortès, et il serait aisé de le justifier sur ce point, si l'exemple pouvait ici servir d'excuse.

Il fut un temps où l'on n'écrivait que sur ce qu'on savait; et on s'aperçoit aisément, quand on lit les ouvrages, même médiocres des XVI[e] et XVII[e] siècles, que les auteurs, hommes à fortes études, en savaient incomparablement plus qu'ils n'en disaient. Aujourd'hui, c'est le contraire que nous voyons; on en dit plus qu'on n'en sait; il est même devenu de mode, en tous les genres, d'écrire sur ce qu'on ne sait pas; et, pour ne parler ici que des ouvrages religieux en particulier, combien d'écrivains qui traitent tous les jours avec la plus étonnante bonne foi, dans des livres, dans des revues, dans des journaux, toutes sortes de sujets théologiques, canoniques, ascétiques, etc., sans avoir fait, sur ces matières si délicates, aucune étude solide, et sans apporter à la haute et sainte fonction d'écrire d'autres préparations que quelques lectures superficielles, jointes à une certaine facilité de style.

Certes ceux-là se tromperaient grandement qui regarderaient un tel mal comme léger. C'est un mal énorme, parce que c'est la corruption de tout ce qu'il y a de plus précieux sur la terre : la vérité et le bon sens.

Les hommes du monde, pour la plupart, n'étudient guère aujourd'hui la religion que dans les écrits de ce genre, et on les lit avec d'autant plus d'avidité, qu'ils se recommandent quelquefois par une distinction littéraire assez remarquable. Les nouveaux écrivains qui, sans plus de science, quoique avec des intentions également droites, viennent continuer l'œuvre des premiers, se forment ou plutôt se gâtent à leur école, et ne font que prendre la succession des erreurs ou des idées inexactes qu'ils y ont puisées.

Le jeune Clergé lui-même n'a pas toujours assez de lumières, de doctrine et de fermeté d'esprit, pour reconnaître et éloigner de lui

certaines erreurs subtiles, mêlées, comme un poison distillé, dans la vérité.

De là ce dévergondage d'idées, ces excentricités folles, ces exagérations étonnantes, cet amalgame confus de vrai et de faux, cette intempérance de pensée et de langage, ce vague, cette incertitude, cette ignorance qui se forment peu à peu au fond des esprits, qui se produisent et se révèlent de plus en plus dans les livres et les feuilles publiques, et qui, pourquoi le taire? atteindraient quelquefois jusqu'à la chaire chrétienne elle-même, sans la sévère et attentive vigilance des Evêques.

Et ce mal est d'autant plus grand, d'autant plus contagieux que trois causes concourent puissamment à le propager, en créant aux écrivains dont je parle, des réputations littéraires ou scientifiques factices, qui égarent les esprits, et ouvrent, pour ainsi dire à la foule, derrière les pas de ces écrivains, des courants d'estime où elle se laisse prendre pour être jetée bientôt dans des courants d'erreurs.

Ces causes sont la librairie, avec le charlatanisme intéressé de ses prospectus; les journaux, avec la rhétorique souvent si ignorante de leurs compte-rendus, et les partis, avec la flagornerie toujours aveugle de leurs coteries. Combien d'hommes élevés sur les ailes de la renommée par ces moyens, et dont le succès, même éphémère, serait inconcevable, s'il n'avait son explication dans l'une de ces trois causes, quelquefois dans les trois à la fois, mais principalement dans la dernière!

Le jour viendra, et il n'est peut-être pas fort éloigné, où l'on comprendra la nécessité de reviser, et de réduire enfin à leur juste valeur toutes ces réputations usurpées et décevantes, si l'on ne veut tout-à-fait en finir, parmi nous, avec la science et le bon sens. En attendant, ce qui importe surtout, c'est d'empêcher que ces fausses réputations ne puissent nuire en servant de passe-port à l'erreur. Voilà ce qui m'a fait estimer utile et nécessaire de mettre sous les yeux du public les erreurs théologiques et philosophiques de M. Donoso Cortès.

Dieu, — la Trinité, — les Anges, — la chute de l'homme, — les effets du péché originel, — la révélation, — la raison, — le libre arbitre, — les sacrifices, — les rapports du paganisme avec la vraie religion, — l'incarnation, — la grâce, — l'établissement du christianisme, — l'Eglise, etc.... M. Donoso Cortès touche toutes ces graves questions avec une témérité et une hardiesse qui ne sont égalées que par la sincérité de sa bonne foi. Sans qu'il s'en aperçoive, sans qu'il paraisse en avoir même le moindre soupçon, les erreurs coulent de sa plume avec la plus étonnante facilité. Parmi ces erreurs, souvent très-graves, il en est qui sont indubitablement dans son esprit; d'autres ne sont que dans l'expression de sa pensée. De palpables et évidentes contradictions viennent de temps en temps démontrer au lecteur attentif qu'en disant mal, l'auteur peut-être

au fond pensait bien. Faible dans la science théologique, il est plus faible encore dans la langue si rigoureuse et si susceptible de cette science. Mais, soit que la pensée s'égare, soit que la plume seule se trompe, je suis heureux de pouvoir dire que le cœur du moins ne faillit jamais, et la volonté de l'honorable M. Donoso Cortès est et sera toujours catholique.

Les extraits qui vont suivre et ceux que je publierai dans les trois articles suivants fourniront la preuve complète des assertions précédentes.

I.

Erreurs sur Dieu.

Ceux-là sont dans l'*erreur*, suivant M. Donoso Cortès :

« *Qui cherchent l'explication des événements* soit *dans les causes secondes* qui « toutes existent sous la dépendance actuelle et immédiate de Dieu, soit « dans le hasard, qui n'existe d'aucune manière. *Dieu seul est* le créateur de « tout ce qui existe, le conservateur de tout ce qui subsiste, et l'*auteur de* « *tout ce qui arrive*, comme il résulte de ces paroles de l'Ecclésiastique « (ch. XI, v. 14) : *Bona et mala, vita et mors, paupertas et honestas, à Deo* « *sunt*. C'est pourquoi saint Basile dit qu'attribuer tout à Dieu, c'est la somme « de toute la philosophie chrétienne (1). »

Si je disais que M. Donoso Cortès est ici rigoureusement fataliste, qu'il méconnaît, qu'il nie absolument l'immense part de la liberté de l'homme dans les événements humains, qu'il élimine du tissu de l'histoire, l'action réelle et puissante, quoique toujours subordonnée, des causes secondes, et qu'il fait Dieu, auteur du péché, je croirais le calomnier, calomnier sa foi, sa pensée et même l'ensemble de son livre ; car je trouve, et je suis heureux de le constater, en d'autres endroits, des passages qui contredisent celui-ci.

Mais je ne calomnierai pas l'honorable M. Donoso Cortès, si je me borne à affirmer que les lignes que je viens de citer EXPRIMENT le fatalisme le plus cru, et, en faisant Dieu, *auteur de tout ce qui arrive*, le font, par une conséquence inévitable, auteur du péché. Je ne le calomnierai pas, si j'ajoute qu'il y a dans tous ses écrits cent autres endroits, — et j'aurai l'occasion d'en citer plusieurs, — qui sont empreints de la même couleur de fatalisme ; et je ne ferai pas une trop grande injure au public, si je mets en fait que les trois quarts des lecteurs ne sont ni assez attentifs, ni assez forts pour lire, sans péril certain d'erreur, un livre écrit de ce style et avec une imprudence si prodigieuse.

Non, et, en ce temps surtout, un auteur n'a pas le droit d'attendre du commun des lecteurs qu'ils recherchent, qu'ils étudient, qu'ils rapprochent minutieusement tous ses textes pour échapper aux impressions dangereuses qu'il produit. Aussi, je ne m'étonne point qu'on ait adressé à M. Donoso Cortès le grave reproche de fatalisme.

(1) *Essai sur le Catholicisme, le Socialisme et le Libéralisme*, par M. Donoso Cortès, p. 87, 88.

Je le crois fataliste moins qu'on ne l'a dit; mais son expression est souvent fataliste, autant et plus qu'on a pu le dire.

Il est hors de doute qu'une grande erreur, ainsi caressée par un grand écrivain, entre toujours dans les esprits plus qu'on ne pense.

Non, ceux-là ne sont pas *dans l'erreur* qui *cherchent l'explication*, au moins partielle, *des événements dans les causes secondes*. L'auteur du livre de la Sagesse aurait donc été dans l'erreur lorsqu'il disait : *Invidià diaboli mors intravit in mundum* (1); et saint Paul quand il écrivait : *Per inobedientiam unius hominis peccatores constituti sunt multi* (2). Si les causes libres ne devaient nullement entrer en ligne de compte dans *l'explication des événements*, où seraient alors l'action et la liberté de ces causes?

Il est souverainement faux surtout que Dieu soit *l'auteur de tout ce qui arrive*. Dieu ne fait pas ce qu'il ne veut pas ; et il ne veut ni ne peut vouloir le péché : *Non Deus volens iniquitatem tu es* (3). Faire Dieu l'*auteur de tout ce qui arrive*, ce peut être la sombre théologie de Luther et de Calvin; ce n'est pas la théologie catholique. Luther écrivait : « C'est Dieu même qui fait dans les impies les œuvres « mauvaises (4). » Et Calvin : « Tout ce que Satan a fait contre Job, « tout ce que les chaldéens ont fait contre les juifs, tout ce que Sé- « méi fit contre David, et tout ce que firent les juifs contre Jésus- « Christ, tout cela fut l'œuvre de Dieu et arriva par l'ordre et le com- « mandement de Dieu (5). » Le Concile de Trente s'exprime autrement quand il prononce : « Si quelqu'un dit que Dieu fait les œu- « vres mauvaises aussi bien que les bonnes... qu'il soit ana- « thème (6).» Dieu n'est donc pas l'*auteur de tout ce qui arrive*.

M. Donoso Cortès dira que telle n'a pas été sa pensée. Je l'admets et le crois sans peine. Mais son expression dit cela, et c'est précisément ce que je lui reproche. Son tort c'est de parler la langue théologique sans l'avoir étudiée, et sans la connaître. Cela suffit pour semer l'erreur.

Quant aux paroles de l'Ecclésiastique et de saint Basile, si mal à propos citées par l'auteur de l'*Essai*, il est inutile de faire remarquer que le mot *mala*, dans l'écrivain sacré, ne doit s'entendre que du mal physique, comme le seul contexte le fait voir; et que l'évêque de Césarée, lorsqu'il *attribue tout à Dieu*, n'envisage Dieu, en ce qui touche le mal moral, que comme cause purement permissive.

(1) Sap. 2, 4.
(2) Rom. 5, 19.
(3) Psalm. 5, v. 5.
(4) Et mala opera Deus in impiis operatur. *Luth. in assert.* art. 36.
(5) Quidquid Satan operatus est contrà Job, quidquid Chaldæi contrà Judæos, quidquid Semei contrà David, quidquid Judæi contrà Christum, id totum fuit opus Dei..... Jussu et imperio Dei factum. Calv. L. I *Instit.* c. 18, § 1.
(6) Si quis dixerit mala opera ita ut bona Deum operari anathema sit. C. Trid. sess VI. c. 6.

Or, Dieu n'est pas l'*auteur* de ce qu'il ne fait que permettre, en s'abstenant d'interposer son absolue puissance pour l'empêcher.

M. Donoso Cortès dit ailleurs :

« Tout ce qui arrive nécessairement arrive par la volonté de Dieu, en « même temps que *tout ce qui arrive par sa volonté arrive nécessairement.* Il « suit de là que *Dieu est l'équation suprême entre le nécessaire et le volontaire,* « *qui étant choses différentes pour l'homme, sont en Dieu une même chose* (1).

Il faut prêter assurément une grande attention, et lire avec un soin extrême tout le contexte pour ne pas voir dans ces paroles le plus exorbitant des fatalismes, le fatalisme en Dieu même : Car, *si tout ce qui arrive par la volonté de Dieu, arrive nécessairement; si Dieu est l'équation suprême entre le nécessaire et le volontaire, si le volontaire et le nécessaire, choses différentes pour l'homme, ne sont en Dieu qu'une même chose,* ne semble-t-il pas suivre de là que *Dieu veut nécessairement tout ce qu'il veut ?*

Nous ne croyons pas que telle ait été la pensée de M. Donoso Cortès. En jetant ses lecteurs dans le péril d'une si énorme équivoque, il a voulu dire sans doute que tout ce qui arrive par la volonté de Dieu, arrive nécessairement *en conséquence de cette volonté.* Mais alors, M. Donoso n'évite une erreur que pour en exprimer une autre. Il est faux que *tout ce que Dieu veut arrive nécessairement*, même en conséquence de sa volonté. Cela ne se peut dire que des effets immédiats de la volonté divine, ou de ceux produits par l'intermédiaire des causes physiques. Quant aux actes des êtres libres, comme Dieu ne contraint jamais leur liberté, il en résulte que ce qu'il veut, même le plus absolument accomplir par ces agents, arrive bien *infailliblement*, mais n'arrive pas *nécessairement*. Cette distinction est d'une importance tout à fait capitale pour la conciliation du libre arbitre avec la prescience divine, avec la Providence, avec la prédestination et les grâces efficaces de l'ordre le plus élevé. « La « grâce efficace, dit Leclerc de Beauberon, expliquant saint Thomas, « détermine infailliblement la volonté, et cependant, à cause de « la nature de la volonté, qui est en possession de l'indifférence *ac-* « *tive* dans le choix entre les choses opposées, entre agir et ne pas « agir, entre faire le bien ou faire le mal, la grâce efficace n'intro- « duit pas la nécessité, mais laisse la liberté (2). »

C'était dans le même sens, et avec le même respect pour la liberté humaine que le grand Docteur de la grâce, saint Augustin disait : « Dieu peut, quand il veut, faire tout ce qu'il veut des volontés hu- « maines, ayant une pleine et entière puissance d'incliner les cœurs

(1) *Essai sur le Catholicisme*, etc., p. 268.

(2) Gratia efficax voluntatem *infallibiliter* determinat, et tamen propter naturam voluntatis quæ est *active* indifferens adopposita, sive ad agendum vel non agendum, ad faciendum bonum aut malum, *non inducitur necessitas*, sed manet libertas. Leclerc de Beauberon. *De homine lapso et reparato.* Sect. II, lib. III, art. 1.

« des hommes où il veut (1). » Et, lorsque les hérétiques ont voulu abuser de ce texte, l'Eglise ne lui a jamais donné d'autre sens que celui que nous venons d'indiquer (voyez le Concile de Trente, *Sess.* VI).

Mais, encore une fois, l'on ne peut écrire exactement en théologie, quand on n'en connaît pas la langue.

Ailleurs, M. Donoso Cortès parlant de la peine du péché originel, dit :

« La question relative à la peine est résolue d'elle-même dès qu'on donne « comme avérée la transmission de la faute. L'une, en effet, ne se peut con« cevoir sans l'autre. Il est juste que je sois puni s'il est vrai que je suis « coupable ; et comme en ces matières *ce qui est juste est nécessaire*, il s'en « suit que le malheur que je souffre, sans cesser d'être un malheur, est « nécessairement une peine (2). »

La punition du péché originel aurait donc été *nécessaire* par cela même et par cela seul qu'elle était *juste ;* c'est dire que l'exercice de la justice est une *nécessité* de la part de Dieu, tellement qu'il ne peut faire grâce quand il pourrait punir avec justice.

Cette grave erreur paraît du reste fortement établie dans l'esprit de M. Donoso Cortès. Car il a publié dans l'*Univers*, il y a deux ans, une lettre que ce journal a cru devoir insérer sans réflexions, et dont la substance ou la conséquence était que, lorsque Dieu punit, c'est qu'il ne peut pas faire miséricorde.

« Si Dieu, est-il dit dans cette lettre, peut être dans tous les cas miséri« cordieux, sa justice n'est plus que vengeance. Pensez-y bien : avec ce que « j'appelle le fatalisme de la miséricorde (on voit ce qu'il plaît à M. Donoso « Cortès d'appeler le fatalisme de la miséricorde), vous ne pouvez expli« quer l'enfer. Je vous défie de m'en donner une explication tant soit peu « médiocre... S'il n'y a pas de cas où Dieu ne puisse sauver un homme, « pourquoi tous les hommes n'ont-ils pas été sauvés ? »

M. Donoso Cortès a lui-même entrevu tout ce qu'il y avait d'énorme dans une telle doctrine. Il en est inquiet ; car il se hâte d'ajouter immédiatement :

« Au reste, quand je dis que Dieu ne peut pas faire telle chose, vous « m'entendez bien. C'est simplement une manière d'exprimer qu'il ne l'a « pas faite, qu'il ne la fait pas, qu'il ne la fera pas. Mon esprit ne parvient « pas, je le sens, à vaincre complètement la difficulté que lui oppose votre « langue, dont je n'ai pas l'habitude de me servir. Néanmoins, j'espère que « vous avez saisi ma pensée. » (*Univers* du 20 avril 1350.)

Tout ce que je saisis ici, c'est que M. Donoso Cortès possède très-suffisamment la langue française, mais pas du tout la langue théologique ; qu'il tient ou exprime une doctrine entièrement fausse, e

(1) « De ipsis humanis voluntatibus, quod vult, cum vult, facit Deus... « Sine dubio habens humanorum cordium quò vult inclinandorum omni« potentissimam facultatem. » S. Aug. de Corrupt. et grat. C. 14, II, 45.

(2) Essai sur le catholicisme, p. 267.

que le faible correctif qu'il emploie ne l'autorisait nullement à laisser subsister dans les lignes précédentes, une erreur dont il avait lui-même l'instinct.

Cette erreur, c'est le fatalisme en Dieu dans l'ordre de la justice vindicative.

Les Pères et les théologiens catholiques sont loin, sur ce point, de penser comme M. Donoso Cortès. Ils enseignent que Dieu aurait pu, s'il l'eût voulu, condonner gratuitement le péché originel : « Même sans aucun avénement du Sauveur, dit saint Athanase, « Dieu pouvait dire une seule parole et ôter ainsi la malédiction (1). » — « Il ne répugne nullement, dit après une multitude d'autres un « savant théologien, que Dieu eût pu pardonner à l'homme et le « rétablir dans la grâce, condonnant simplement et gratuitement « le péché. Et qui oserait nier que Dieu, qui créa l'homme par un « seul acte de sa volonté, eût pu de même, absolument par un seul « acte de sa volonté, changer l'homme pécheur, et, en versant en « lui la grâce sanctifiante, le remettre immédiatement dans la « justice (2) ? »

Continuons à citer M. Donozo Cortès : le cadre ici va s'agrandir, ce n'est plus seulement de la justice ou de la providence de Dieu qu'il s'agit, c'est de l'essence divine en général ; c'est de la nature du vrai Dieu, comparée aux dieux païens. Voici comment s'exprime l'honorable écrivain :

« Dieu était *unité* dans l'Inde, *diversité* en Grèce, *multitude* à Rome. Le « Dieu vivant est *un* en sa substance, *comme le Dieu indien* ; *divers* dans ses « attributs, *à la manière des dieux grecs*, *et multitude à la manière des dieux* « *romains* à cause de la foule d'esprits (de dieux) qui le servent. Il est cause « universelle, substance indéfinie (3).

Je demande ce qu'il faut penser de si bizarres, de si étranges rapprochements, et s'il est possible d'accumuler plus d'erreurs en si peu de mots !

Que des erreurs si grossières ne soient pas dans l'esprit de l'auteur, l'excuse est faible, quand elles sont si évidemment dans l'expression ! Nous vivons en un siècle tellement léger qu'il semble que tout puisse passer sur lui impunément. Je ne croirai jamais néanmoins qu'il puisse être indifférent, même en ce siècle, de s'exprimer

(1) Etiam sine ullo ejus (salvatoris) adventu, poterat Deus tantummodò dicere, atque ita solvere maledictionem. Athanase, Orat. 2, aliàs 3, contrà Arianos, n° 68.

(2) Deum homini peccatori gratiam et veniam concedere, gratis peccatum condonando, non repugnat. Imo quis negaverit deum, ut creavit hominem solo nutu, ita solo nutu posse absolutè peccatorem immutare, eumque gratiæ sanctificantis infusione justum sine morâ efficere. Legrand, de Incarnatione. Dissert. V, cap. IV.

(3) Essai sur le Catholicisme, p. 26

d'une manière aussi inexacte, quand c'est de Dieu qu'on p et que c'est pour le public qu'on écrit.

Non, le Dieu vivant n'est *pas un en sa substance comme le dieu in* Car, il n'y a rien qui ressemble moins à l'unité du vrai Dieu l'unité panthéistique ! Non, le Dieu vivant n'est pas *divers e attributs à la manière des dieux grecs*. Dans les dieux grecs, il y une véritable et réelle diversité. Mais les attributs du vrai Die sont divers que d'une diversité virtuelle, relative à leurs e et à notre manière de les concevoir ; ce n'est pas une versité substantielle ; il est de principe, en théologie, que les a buts divins sont tous identiques avec l'essence et identiques e eux. Lorsqu'en parlant de Dieu, dit saint Fulgence, nous nomn la divinité, la grandeur, la bonté, la puissance, il est très-cer qu'il ne faut pas entendre par ces noms divins des choses diver mais une seule et unique chose, savoir : l'essence et la na divine (1).

Non le Dieu vivant n'est pas multitude *à la manière des d romains à cause de la multitude des esprits (des dieux) qui le ser* Est-ce que les saints Anges qui servent le vrai Dieu ont que chose qui ressemble à la multitude des dieux romains, et y a-t-il là qui puisse autoriser un catholique à appeler le vrai Dieu *multit* Non, le Dieu vivant n'est pas une *substance* seulement *indéfinie* Dieu vivant est une substance infinie. M. Donoso Cortès pensera que l'infini et l'indéfini sont une même chose? De telles excentri d'expressions ne sont propres qu'à mettre la confusion dans le gage, si elles ne vont pas jusqu'à la mettre dans les idées.

II.

ERREURS SUR LA TRINITÉ.

La même excentricité d'expressions se remarque d'une ma non moins dangereuse dans M. Donoso Cortès lorsqu'il parle du haut mystère de la Sainte-Trinité.

« L'unité divine *en se dilatant* engendre éternellement *la diversité*, « *diversité en se condensant se résout* éternellement *en unité. Dieu est thèse*, « *thèse et synthèse*, thèse souveraine, antithèse parfaite, synthèse in « Parce qu'il est un, il est Dieu ; parce qu'il est Dieu, il est parfait; parce « est parfait, il est très-fécond ; parce qu'il est très-fécond, il est *dive* « parce qu'il est diversité, il est famille (2). »

Dieu immuable, qui se *condense* après s'être *dilaté !* — Le père *thèse*, le fils *antithèse*, le Saint-Esprit *synthèse !* — Quel langage !

(1) Cum in Deo divinitatem, magnitudinem, bonitatem, virtutem n namus, non istis divinis nominibus quædam diversa, sed unum illud, est essentia vel natura, certissime noverimus, S. Fulg., Resp. ad Fer interrog., 2.

(2) Essai sur le Catholicisme, etc., p. 32.

« Considéré comme Père, Dieu tire éternellement de lui le Fils par voie « de génération et le Saint-Esprit par voie de procession, et constitue ainsi « éternellement la *diversité divine*. Le Fils et l'Esprit saint *s'identifient* éter- « nellement avec le Père, et constituent éternellement avec lui son unité « indestructible (1). »

La *diversité divine* est assurément de très-mauvais style, en théologie. L'on dit bien la diversité des personnes divines; mais on ne doit pas dire la diversité divine.

Et qu'est-ce que : *le Fils et l'Esprit Saint s'identifiant éternellement avec le Père*! — Au point de vue de *l'essence*, le Fils et l'Esprit Saint ne sauraient avoir à s'identifier avec le Père, puisqu'ils n'ont avec lui qu'une même essence. Ils sont *un*, ils ne *s'identifient* pas; autrement ce serait dire que l'essence divine s'identifie avec l'essence divine. — Au point de vue de la *personnalité*, ils ne peuvent nullement s'identifier; car alors la distinction des personnes cesserait.

Mais voici quelque chose de plus grave. C'est une erreur énorme que M. Donoso Cortès ne paraît pas même avoir soupçonnée, car il la reproduit deux fois; et avec plus d'insistance encore la seconde fois que la première:

« L'homme a été fait de Dieu et à l'image de Dieu; et non-seulement à « son image, mais encore à sa ressemblance. Ève procède d'Adam; Abel « est engendré par Adam et par Ève; *Abel, Ève et Adam sont une même chose*, ils « sont l'homme, ils sont *la nature humaine*. Adam est l'homme père; Ève « est l'homme femme; Abel est l'homme fils. Eve est homme comme Adam, « mais elle n'est pas père; elle est homme comme Abel, mais elle n'est pas « fils. Adam est homme comme Abel sans être fils, et comme Ève sans être « femme, Abel est homme comme Ève, sans être femme, et comme Adam « sans être père. (2).

Le fond ici est trop grave pour que je m'arrête à l'étrangeté du style, et à l'excentricité pénible de telles expressions; continuons :

« La diversité est dans le ciel, parce que le Père, le Fils et l'Esprit saint « sont trois personnes; et cette diversité va se perdre, sans se confondre, « dans l'unité, parce que le Père est Dieu, le Fils est Dieu, le Saint-Esprit est « Dieu; et Dieu est un. *La diversité est dans le paradis terrestre, parce que Adam « et Eve sont deux personnes différentes*; et *cette diversité va se perdre*, sans se « confondre, *dans l'unité, parce que Adam et Eve sont la nature humaine, et la « nature humaine est une* (3). »

Cette comparaison, employée avec une si visible complaisance par M. Donoso Cortès, est fausse de tout point et au plus haut point. Il veut expliquer la Trinité des personnes; et il ne s'aperçoit pas qu'il détruit l'unité de l'essence.

Cette comparaison, c'est tout simplement le trithéisme. Les trithéistes, dit Vitasse, raisonnant de la nature divine comme de la nature humaine, disaient qu'il n'y a dans les trois personnes qu'une

(1) Essai sur le caholicisme, etc., page 192.
(2) Ibid, page 33.
(3) Ibid, p. 61.

seule nature génériquement commune, mais numériquement distincte dans chacune d'elles ; bien que, comme l'observe Nicéphore, ils fissent tout leur possible pour éviter de dire qu'il y avait trois dieux ou trois divinités (1).

Les Manichéens, dit encore le même théologien, ne reconnaissaient dans la nature divine, qu'une simple unité générique, comme elle existe dans les hommes qui n'ont tous qu'une même nature humaine (2).

Si le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont une seule nature divine, comme Adam, Eve et Abel sont une seule nature humaine, il y a trois Dieux.

L'unité de nature, en Dieu, n'est pas une unité de genre, mais de substance. L'unité de nature, dans Adam, Eve et Abel, n'est pas une unité de substance, mais de genre seulement. Adam, Eve et Abel ne sont pas trois personnes en une seule substance, mais trois personnes en trois substances différentes quoique appartenant à un même genre, l'humanité.

Quand certes on se souvient des immenses luttes soutenues par l'Église avec une si infatigable persévérance, durant plusieurs siècles, et contre les efforts toujours renaissants de tant d'hérésies, pour maintenir la pure orthodoxie, non-seulement de la pensée, mais du langage, sur le sublime dogme de la Trinité, on ne pensera pas qu'il puisse être permis à la bonne foi elle-même de s'exprimer si légèrement et si faussement tout ensemble sur le plus grand des mystères du christianisme. Il y a là un trop grave danger pour que l'Église puisse jamais tolérer qu'on y expose ses enfants.

Dans un prochain article, nous relèverons les erreurs et les inexactitudes de M. Donoso Cortès sur le *libre arbitre*.

Mais on peut juger dès à présent jusqu'à quel point et à quel titre un ouvrage si inexact, si plein d'erreurs, où la pensée et le langage trébuchent presque à chaque page, méritait de trouver place dans une bibliothèque destinée à enseigner la religion, à régénérer la société, l'éducation, les lettres, etc., et *à donner au monde la vérité dont il a besoin*.

Sur les matières théologiques, il n'y a que l'Eglise qui ait mission, lumière et grâce pour donner la vérité au monde. Et quand des écrivains catholiques veulent venir en aide à l'Eglise dans cette grande œuvre de l'enseignement religieux des peuples, ils ne doi-

(1) Tritheistæ de naturâ divinâ idem quod de humanâ statuentes, aiebant unam esse in tribus personis naturam communem, sed in singulis numero divisam. « Quamvis illi, ut observat Nicephorus, tres Deos aut tres Deitates dicere omnino tergiversarentur. » Vitasse, de Trinitate, quæst. II, art. II, sect. 4.

(2) Manichæi unam duntaxat agnoscebant (naturam divinam) generali quâdam ac communi ratione, qualis est una omnium hominum natura. Id. Ibid.

vent, ils ne peuvent le faire qu'après avoir humblement soumis leurs écrits à la révision éclairée et au jugement autorisé de ceux que le Saint-Esprit a établis pasteurs et docteurs.

L'abbé Gabuil, vic. gén.

Ancien professeur de théologie.

(*La suite à un prochain numéro.*)

RÉOUVERTURE DE L'ÉGLISE DE SAINTE-GENEVIÈVE.

Le 3 janvier 1853 sera une date mémorable dans les Annales de la sainte Église de Paris ; date d'expiation solennelle et de pieuse joie, où un scandale public a cessé, et où l'auguste Patronne de la grande Cité a repris possession du Temple élevé en son honneur.

Ce matin, l'église, profanée si longtemps sous le nom de Panthéon, a été rendue à Dieu sous l'invocation de sainte Geneviève.

La pompe a été exclusivement religieuse. C'était un touchant spectacle que de voir s'avancer dans les rues populeuses, et gravir les flancs de la Montagne, ce cortége composé uniquement de Ministres des autels ; cette châsse vénérable où reposent les reliques sacrées de l'humble Bergère, sans autre garde que le respect, sans autre entourage que la reconnaissance et la piété d'une multitude empressée et recueillie.

Sans doute, il eût été beau, comme aux anciens jours, de voir se déployer les pompes civiles et les honneurs militaires. Sans doute, la pensée pouvait se reporter sur ces magnifiques processions, tant de fois renouvelées en cinq siècles (1), où les rois, les princes, les cours de justice et les échevins se faisaient gloire d'accompagner la châsse de la Patronne de Paris. Sans doute, on se souvenait de ces paroles d'un très-ancien auteur : « C'est une coutume établie dès les premiers temps et inviolablement conservée, lorsqu'on porte le corps de la bienheureuse Geneviève, qu'il ne sorte jamais qu'avec le plus grand appareil. » Aujourd'hui, en ce nouveau triomphe, la Religion toute seule s'était réservé l'ordonnance et l'éclat de la cérémonie ; elle y avait répandu ce calme, cette gravité, cette sainteté, qui viennent d'elle, et en même temps, la Providence illuminait la fête des rayons du plus beau soleil et des suaves clartés d'une matinée de printemps. Le ciel semblait vouloir sourire à la terre et s'associer à la douce allégresse des fidèles.

Dès neuf heures du matin, la procession est sortie de la Métropole, au son majestueux du bourdon et de toutes les cloches. Après les Officiers de la cathédrale venait la croix, accompagnée des Acolytes. Sur deux rangs marchaient les élèves du Grand-Séminaire de

(1) On compte à peu près 76 processions solennelles de la châsse de sainte-Geneviève, depuis 1206 jusqu'en 1765. Voir le P. Saint-Yves, *Vie de sainte Geneviève*.

Saint-Sulpice, en surplis et en camail; messieurs les Chanoines honoraires en habit de chœur d'hiver, messieurs les Chanoines titulaires de Notre-Dame en chappes d'or; au milieu, paraissait la châsse, œuvre remarquable d'orfévrerie émaillée, dans le style du XIIIe siècle, et contenant les reliques, recueillies par les soins de Mgr de Quélen, et sauvées après la révolution de 1830. Cette châsse était portée par les Diacres en dalmatiques d'or, et aux quatre coins se tenaient quatre Céroféraires avec des torches allumées.

La procession a suivi le quai Montebello, la rue des Bernardins et celle de la Montagne-Sainte-Geneviève. Sur sa route, elle a rencontré le Clergé des paroisses de Saint-Nicolas-du-Chardonnet et de Saint-Etienne-du-Mont, qui se trouvait au portail de ces églises pour encenser les reliques.

De Saint-Etienne-du-Mont, elle s'est déployée sur la place du Panthéon, et elle est entrée sous le péristyle. Là, Mgr l'archevêque de Paris a reçu la châsse. Sa Grandeur portait ses magnifiques ornements en style du moyen âge.

L'église était remplie d'avance d'une foule nombreuse. Les ecclésiastiques, les Frères des Ecoles chrétiennes, les membres des conférences de Saint-Vincent-de-Paul et ceux des Sociétés de Saint-François-Xavier, les Sœurs de Charité avec leurs élèves, avaient eu des places réservées.

Au commencement de la messe, M. Fortoul, ministre des Cultes, en costume officiel, portant le grand cordon de Pie IX que S. S. lui a récemment conféré, M. de Persigny, ministre de l'Intérieur, MM. les préfets de la Seine et de police, le corps municipal de Paris, sont entrés dans le chœur.

L'église paraît avoir été restaurée en grande hâte, bien que sa réouverture ait été décidée depuis plus d'une année. Un maître-autel provisoire d'une dimension colossale occupe l'extrémité de la croix, mais sans être adossé aux parois. Un autel de la Sainte Vierge a été érigé dans le transeps de gauche, et un autre consacré à sainte Geneviève dans le transeps de droite. Des panneaux de chêne recouvrent les tables de marbre où étaient inscrits les noms des combattants de juillet 1830.

Le regard chrétien s'attristait en tombant sur les peintures au moins étranges des pendentifs de la coupole et sur les bas-reliefs qu'on n'a pas encore eu le temps de faire disparaître.

Espérons aussi que le fameux fronton où Voltaire et Mirabeau figurent à côté de Fénelon, ne demeurera pas longtemps comme une protestation et une dérision de la croix si heureusement rétablie au sommet de l'attique et sur les hauteurs du dôme. Comme aussi le nom de Dieu et le vocable de la patronne de Paris ne tarderont pas sans doute à remplacer l'inscription quelque peu païenne pour une Eglise catholique : « *Aux grands hommes la Patrie reconnaissante.* »

Dans l'intérieur de l'église, une vaste fresque en style bysantin occupe toute l'abside. Elle représente, sur un fond semé d'étoiles, une gigantesque figure de N.-S. J.-C., ayant à sa droite saint Pierre et saint Denis, à sa gauche saint Paul et sainte Geneviève. L'inscription : « *Mementote præpositorum vestrorum* », rayonne autour de cette fresque; la frise inférieure porte douze agneaux symbolisant les douze apôtres. Sous les pieds de N.-S. est dessinée l'aigle impériale française. On a de plus ajouté des N couronnés aux pilastres du dôme. Les copies des loges de Raphaël ont été placées dans les bas-côtés.

Une large couronne de fleurs blanches descendait de la voûte et couvrait la châsse de sainte Geneviève déposée au milieu du temple et offerte à la vénération des fidèles.

Mgr de Paris a officié pontificalement, assisté de MM. Lequeux et Buquet.

Dominant la fatigue de ses fonctions, le vénérable prélat est monté en chaire après la célébration des saints mystères et a prononcé le discours suivant d'une voix émue et accentuée :

Nos Très-Chers Frères,

Quand on considère des hauteurs de la Religion les événements de ce monde, on est frappé de deux grands spectacles : d'un côté, les révolutions des Empires, la figure toujours mobile des choses humaines, et de l'autre, au milieu de ces changements et de ces ruines, l'Eglise éternellement debout. Les orages souvent se déchaînent contre elle, les flots se soulèvent, la tempête quelquefois submerge ce roc sur lequel une main divine l'a fondée : mais bientôt le calme renaît, les flots enchaînés reprennent leur lit, l'Eglise reparaît radieuse, moins ébranlée qu'affermie et fortifiée par ces secousses. Que de révolutions sociales et politiques elle a vu passer ! que de constitutions qui devaient être éternelles, elle a vu mourir ! Les siècles, dont tout ce qui est terrestre et humain subit l'injure, s'écoulent devant elle sans l'altérer, sans laisser une ride sur son front.

Oui, ce sont là de grands spectacles et de grandes leçons ! C'est ainsi que la voix de Dieu se fait entendre au milieu des orages, pour nous enseigner la vanité des choses humaines, et l'inaltérable solidité des choses d'en haut. Reconnaissons de plus en plus le sceau divin si visiblement empreint sur les fondements de l'Eglise, et puissent de nos jours, toutes les âmes fatiguées aller chercher le repos dans cette arche qui ne doit jamais périr !

Ce temple auguste, qu'une volonté souveraine et réparatrice nous a rendu, est une image fidèle, depuis trois quarts de siècle, des vicissitudes et des triomphes de l'Eglise parmi nous. Ses destinées sont celles de la Religion elle-même. Outragé, quand la Religion est outragée, il se relève avec elle et voit ses douleurs se changer en joie, quand le temps des grandes crises est passé.

Louis XV en jeta les fondements vers le milieu du siècle dernier. Ses murs s'élevèrent au milieu des sarcasmes et des blasphèmes des libertins. Il n'était pas encore achevé, et déjà il était souillé par la licence, fille de l'impiété. Jetons un voile sur ces jours de deuil, sur ces scènes lamentables d'un peuple en délire, quand le paganisme triomphant semblait vouloir se

venger des anciennes victoires du christianisme, et marquant de son nom, souillait de son apothéose ces murs consacrés à Dieu et à la Patronne de Paris.

Après dix ans d'épreuves et de châtiments, Dieu eut pitié de la France. Il lui envoya, pour la sauver et rasseoir sur ses fondements la société en ruine, un jeune héros. D'une main, il combattait les ennemis de la patrie, et de l'autre il relevait les autels. Quand il eut atteint l'apogée de sa gloire, en 1806, il rendit au culte le Panthéon. Ceux qui l'entouraient, les compagnons de ses victoires, tous les hommes importants dont le dix-huitième siècle avait pétri l'âme, ne comprenaient rien aux pensées religieuses du premier Consul et de l'Empereur. Attachés à son char, courbés sous l'influence de son prodigieux génie, ils murmuraient cependant, ou bien ils accueillaient avec ironie tous ses projets empreints à leurs yeux d'un esprit dangereux et plein de réaction. Mais l'aigle poursuivait son vol. Son œil perçant avait vu, par delà cette troupe futile et incrédule qui brillait, pensait et se moquait, à la surface de la nation, les instincts profonds de ce grand peuple que Dieu lui avait donné à gouverner, et dont il devait satisfaire les besoins les plus impérieux et les intérêts les plus sacrés. Heureux les Princes lorsqu'ils ont reçu du ciel assez de sagesse et de puissance, pour résister, quand il le faut, au torrent de l'opinion publique, après avoir discerné la fausse de la vraie, et qu'ils savent faire, non ce que les âmes égarées ou corrompues demandent, mais ce qui demeure caché dans le cœur des honnêtes gens!

Tel était le Prince immortel, dont la main signa le Concordat et ouvrit les portes de Sainte-Geneviève. Pourquoi, plus tard, sur ces grandes et délicates questions religieuses, des nuages s'élevèrent-ils? Pourquoi parvinrent-ils à obscurcir ce grand et lumineux génie? Dieu le sait, mais ces malheureuses dissensions étendirent leur ombre jusque sous ces voûtes saintes; et sauf, de temps en temps, quelques morts illustres, qui venaient demander aux caveaux de la Basilique le repos de la tombe, elle resta vouée au silence et à la solitude.

C'est en 1823, que la Religion en prit solennellement possession, et à sa suite l'humble vierge de Nanterre, l'amie de Clovis et de Clotilde, dont les reliques tutélaires, après un culte de quatorze siècles, avaient été profanées par la révolution, mais que la piété d'un de nos illustres prédécesseurs sut en partie retrouver.

Les héritiers de l'ancienne monarchie suivaient, en honorant Geneviève, des souvenirs de famille glorieux. Ils aimaient sincèrement la Religion, ils connaissaient sa force, et naturellement ils voulaient appuyer sur elle leur pouvoir chancelant. La Religion, enchaînée par leurs bienfaits, ne sut pas rester peut-être assez dégagée de leur politique. L'autel et le trône furent trop solidaires. Ces tendances eurent aussi leur expression dans cette enceinte. Elles préparèrent de nouveaux malheurs à la royauté et à la Religion, et à cette sainte basilique. En sévissant contre la Religion, on crut briser un instrument de la politique humaine.

Expliquer les faits, remarquez-le bien, Nos TRÈS-CHERS FRÈRES, ce n'est pas les excuser. Au fond, le mal était dans les idées du XVIII[e] siècle, déchaînées et triomphantes. Elles minaient avec une égale ardeur les bases de l'autorité politique et de l'autorité religieuse. Dieu les laissa prévaloir, et la monarchie ancienne s'écroula. Trois générations de rois prirent le chemin de l'exil. La Religion n'émigra pas, mais elle eut à endurer de

cruelles injures : une des plus grandes lui fut infligée ici. Une loi, qui rappelait les plus lamentables souvenirs, enleva le temple à Dieu, et le livra à l'esprit révolutionnaire. Sous ces voûtes saintes, à la place des Cantiques sacrés, retentirent les hymnes guerriers et les accents exaltés des passions politiques. Les anges qui gardaient cet autel s'envolèrent, et la croix qui brillait au sommet du dôme tomba sous les coups des profanateurs. Le silence, la solitude et le deuil s'emparèrent de nouveau de cette enceinte consacrée.

Ces excès et ces criminelles faiblesses ne pouvaient pas porter bonheur à l'Établissement nouveau : un jour il devait subir la peine de ces fautes originelles. Rien ne put fléchir le ciel et conjurer le péril, ni les éminentes vertus qui étaient autour du trône, ni la sagesse et une longue expérience qui l'occupaient, ni ces fils nombreux qui le soutenaient de leurs épées, ni les hommes habiles qui l'éclairaient de leurs conseils. Une petite pierre, partie de la montagne, selon l'expression du Prophète, frappa tout à coup le colosse, et il s'écroula.

La nation se trouva encore une fois maîtresse de ses destinées. Avant de les remettre entre les mains puissantes auxquelles elles sont aujourd'hui confiées, il y eut de nombreuses et profondes agitations. La France se sentait sur un volcan. Le volcan éclata, et Paris fut livré, durant plusieurs jours, à toutes les horreurs d'une guerre fratricide. Religion sainte, durant ces jours mauvais, que de larmes tu as eu à répandre ! Tandis que ton premier Pasteur donnait sa vie pour son troupeau, le canon tonnait contre ces murs, et le sang coulait dans cette enceinte. Ce fut le dernier malheur de ce temple auguste.

La nation avait enfin vu le fond des abîmes où on voulait l'entraîner : elle avait compris le terme des folles théories dont on l'avait bercée. Ce sentiment profond lui fit relever, pour les opposer à l'anarchie menaçante, toutes les idées de conservation et de force que, depuis si longtemps, on travaillait à affaiblir et à miner sourdement. Le respect de la Religion, le respect de l'autorité devinrent des besoins populaires. Il y a, certes, d'autres besoins légitimes qui demandent à être satisfaits ; mais nul ne saurait nier que le premier de tous pour un peuple, soit de vivre, de ne pas être sans cesse menacé dans les conditions essentielles de son existence. A l'heure suprême de cette grande crise, un homme que Dieu tenait en réserve, paraît. Il comprend et personnifie toutes ces aspirations. Sa mission fut d'abord méconnue ; mais il sortit, comme par miracle, des entrailles du peuple : ce fut sa force et son droit. C'est en posant la main sur le cœur de ce peuple, qu'il a gouverné. Il a mis sa prodigieuse habileté à comprendre et à deviner au besoin ce qu'il y avait dans ce cœur, et sa puissance à le réaliser. Il a su mépriser les préjugés, même ceux qui s'étaient accrus par la victoire. Il a proclamé bien haut ses sympathies pour les classes souffrantes. La Religion a été honorée, et, comme son premier bien, comme son premier droit c'est son indépendance des pouvoirs politiques, qui n'a rien de commun avec l'esprit de faction, cette indépendance a été respectée ; et l'Eglise continue à jouir sous son règne d'une pleine liberté, unique bien temporel qu'elle désire obtenir et qu'elle demande chaque jour à Dieu et aux chefs des nations.

Un pouvoir fondé sur ces principes, un pouvoir dont les racines remontent aux beaux jours du Consulat et de l'Empire, un pouvoir fort et populaire ne pouvait laisser les portes de ce temple fermées, et tant de malheurs

sans réparation. Aussi un de ses premiers actes fut-il de rendre au culte et à la Patronne de Paris l'église de Sainte-Geneviève. Et voilà pourquoi la Religion étale aujourd'hui ses pompes dans cette enceinte sacrée; voilà pourquoi l'expression de notre reconnaissance, après s'être élevée vers Dieu, source de tout bien, descend sur le Prince chrétien qui a obéi dans cette circonstance aux plus nobles inspirations.

Et maintenant, douce et glorieuse Protectrice de Paris, reprenez votre place, que la piété de quatorze siècles vous avait préparée, au sommet de cette montagne. La gloire d'aujourd'hui efface les malheurs d'hier. Détournez par votre puissante intercession, détournez de cette capitale les orages semblables à ceux qui l'ont frappée si souvent pendant plus d'un demi-siècle, depuis le jour où l'impiété vous chassa de votre trône tutélaire.

Protégez ensuite cet Empereur qui répare les injures du passé, et augmente la gloire de ce Sanctuaire qui vous est si cher, et qui est cher à la France; obtenez-lui du ciel les grâces qui font les princes véritablement grands ; ce sont les mêmes qui font les princes religieux.

Doux symbole de la Religion, que désormais la sérénité de votre gloire soit une image de la tranquillité de ses destinées! et comme les malheurs de la Religion sont inséparables des malheurs de la patrie, que les prospérités de l'une soient le gage assuré des prospérités de l'autre.

Après ce discours, le *Te Deum* a été solennellement exécuté.

Puis la foule qui, sur le passage de la procession et pendant toute la durée de la cérémonie n'avait cessé de témoigner sa vénération et son recueillement, s'est écoulée lentement, pleine d'une religieuse émotion.

Puisse ce grand acte de réparation attirer sur la capitale de la France les bénédictions de Dieu! HENRY DE RIANCEY.

Dès ce jour, 3 janvier, commence dans Paris une neuvaine générale de prières et de supplications solennelles pour remercier Dieu des bienfaits accordés à la ville de Paris, par l'intercession de sainte Geneviève, pour lui en demander la continuation et pour attirer les faveurs de Dieu sur l'Eglise, la France, l'Empereur et sa famille.

Chaque jour de cette neuvaine, le clergé des paroisses et des congrégations ecclésiastiques doit venir successivement à l'église de Sainte-Geneviève pour chanter devant les reliques des prières prescrites par Mgr l'Archevêque. Les fidèles de chaque paroisse seront invités par MM. les curés à les accompagner dans ce pieux pèlerinage.

MAISON DE L'EMPEREUR :

Par décret en date du 31 décembre 1852, l'Empereur a nommé :

Mgr l'évêque de Nancy, premier aumônier de sa maison ;

M. le maréchal comte Vaillant, sénateur, grand maréchal du palais;

M. le colonel baron de Béville, premier préfet du palais ;

M. le duc de Bassano, sénateur, grand chambellan ;

M. le comte Baciocchi, premier chambellan ;

M. le maréchal de Saint-Arnaud, sénateur, ministre de la guerre, grand écuyer ;

M. le colonel Fleury, premier écuyer;

M. le maréchal Magnan, sénateur, commandant en chef de l'armée de Paris, grand veneur ;

M. le colonel comte Edgard Ney, premier veneur;

M. le duc de Cambacérès, sénateur, grand maître des cérémonies.

DÉCRETS.

Trente-sept sénateurs nouveaux viennent d'être nommés. Voici le décret :

Napoléon, etc.

Art. 1er. Sont nommés membres du Sénat :

MM. le général de division comte de Flahault ; le marquis de Pastoret ; le général de division comte de Grouchy ; le général de division de Laplace ; Magne, ministre des travaux publics ; le marquis de La Rochejacquelein, ancien député ; le général de division Randon, gouverneur général de l'Algérie ; le général de division Rostolan ; le comte de Las-Cases, ancien député ; le comte Achille Delamarre ; le comte de Villeneuve de Chenonceaux ; le général de division d'André ; le général de division Gemeau ; Delangle, premier président de la Cour impériale de Paris ; le général de division Létang ; le duc de Mouchy, député au Corps-Législatif ; le général de division Le Pays de Bourjolly ; le comte Fialin de Persigny, ministre de l'intérieur ; Clary ; le général de division Foucher ; le général Vaudrey ; Maillard, ancien président de section au Conseil d'Etat ; le général de division Gues-Viller ; le général de division comte Roguet ; le vice-amiral Bergeret ; Desmazières, ancien premier président à Angers ; Cavenne, vice-président du conseil général des ponts-et-chaussées ; le vice-amiral Cécille, ancien député ; le général de division Korte ; le général de division Charron ; le comte de Barral ; le général de division comte Bonet ; le prince L.-Lucien Bonaparte ; le baron de Bourgoing, ancien ambassadeur ; le duc de Bassano ; le comte Tascher de La Pagerie ; Barthe, premier président de la Cour des comptes.

Art. 2. Notre ministre d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 31 décembre 1852.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur : *le ministre d'État* : ACHILLE FOULD.

Le *Moniteur* de ce matin dit encore :

« C'est par omission que le nom de M. le duc de Beauffrement ne figure pas dans la liste des sénateurs publiés dans le *Moniteur* du 1er janvier. Il doit se trouver entre celui de M. le général Gémeau et celui de M. Delangle. »

Un autre décret, appliquant celui du 1er décembre, qui a rétabli le cadre de réserve pour les officiers-généraux, relève de leur retraite et place dans cette nouvelle catégorie 63 généraux de division et 138 généraux de brigade.

Le *Moniteur* d'hier contient de plus le texte d'un long décret sur l'organisation du conseil d'Etat, du Sénat et du Corps législatif, et les réglements auxquels ils seront désormais soumis.

La note suivante est extraite du journal officiel :

Il a paru dans ces derniers temps, plusieurs ouvrages, un, entre autres, intitulé les *Limites de la France*, qui semblent avoir pour but de flatter des tendances que l'on croit être celles du gouvernement. Le gouvernement repousse toute solidarité avec les auteurs de ces ouvrages, dont l'esprit est aussi éloigné des intentions de l'Empereur que de sa politique hautement déclarée.

RÉCEPTIONS DU JOUR DE L'AN.

On lit dans le *Moniteur*, à la date du 1er janvier :

« Aujourd'hui, l'Empereur, après avoir reçu les hommages de sa maison civile et militaire, à l'occasion du renouvellement de l'année, entendu la messe dans la chapelle du château, et reçu sa famille, a commencé les réceptions officielles dans la salle du Trône, entouré de sa maison et des ministres. Ces réceptions auraient commencé par celle des Cardinaux, si Leurs Eminences n'eussent pas été retenues dans leurs diocèses par les solennités de Noël. A onze heures, sont entrés d'abord LL. EExc. les maréchaux de France et les amiraux, qui, après la présentation, se sont placés près des ministres.

« A onze heures et demie, S. Exc. le Nonce est entré, à la tête du corps diplomatique, et a adressé ses félicitations et ses vœux à Sa Majesté. L'Empereur, en le remerciant, a ajouté ces paroles :

« J'espère, avec la protection divine, pouvoir développer la prospérité de la « France et assurer la paix de l'Europe. »

S. A. I. le prince Napoléon, devenu prince français en vertu du sénatus-consulte du 7 novembre et du décret de Sa Majesté, du 18 décembre 1852, a été nommé grand-croix de la Légion-d'honneur.

Le bâtonnier de l'ordre des avocats a adressé aujourd'hui, au directeur du *Moniteur*, la lettre suivante :

« Monsieur, le *Moniteur* de ce jour, en plaçant le *conseil de l'ordre des avocats* au nombre des corps constitués qui ont été reçus hier aux Tuileries, a commis une erreur que je vous prie de vouloir bien rectifier. L'Ordre des avocats n'est ni un Corps de fonctionnaires publics, ni une Compagnie d'officiers ministériels. Le conseil de l'Ordre ne s'est pas présenté le 1er janvier aux réceptions officielles, où il ne devait être appelé à aucun titre et où aucun rang ne pouvait lui être assigné.

« J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et obéissant serviteur,

Signé : BERRYER.

» Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Paris.

» Le 2 janvier 1853. »

Nous avons fait connaître que, du 2 au 8 décembre, 702 condamnés politiques avaient obtenu de l'Empereur soit la remise entière, soit un notable adoucissement des peines portées contre eux par décisions des commissions mixtes.

Depuis, et à diverses reprises, de nouveaux décrets ont étendu à 880 personnes appartenant à la même catégorie, le bienfait de la clémence impériale.

C'est ainsi que 159 grâces ou commutations ont été accordées le 11 décembre; 66 le 15; 103 le 18, et 202 le 29.

Ces quatre décrets portent à 1,252 le nombre des personnes frappées par les commissions mixtes qui, depuis le 2 décembre, ont éprouvé les effets de l'inépuisable sollicitude de Sa Majesté. (*Moniteur.*)

LIEUX SAINTS.

Par sa faiblesse et sa duplicité, le gouvernement ottoman s'est mis dans de graves embarras, et ne fait qu'embrouiller toujours davantage la question des Lieux-Saints. Voici où en sont les choses.

A son retour de France, au mois d'août dernier, M. le marquis de Lavalette obtint de la Porte une déclaration par écrit portant que le Hatti-Scheriff n'avait été accordé aux Grecs que pour dissiper les vaines craintes répandues parmi eux relativement à la possession des Lieux-Saints, et que cet acte ne portait aucune atteinte aux droits de la France, basés sur des traités solennels. Il lui fut en outre promis que le Hatti-Schériff ne serait pas lu publiquement à Jérusalem ainsi qu'il est d'usage de le faire pour la promulgation de pareils rescrits souverains. Telles furent en effet les instructions données à Afif-Bey à son départ pour la ville sainte.

Nous avons dit déjà les hésitations, les atermoiements, les réticences du commissaire ottoman, et on conviendra que sa position était singulièrement délicate.

D'une part, en effet, ses instructions lui prescrivaient d'exécuter les concessions faites à la France, et de l'autre il se trouvait en présence du patriarche grec qui lui opposait le Hatti-Scheriff où ces mêmes concessions sont considérées comme d'injustes prétentions des Latins. Cette pièce, accordée aux instances de la Russie, avait été transmise à Saint-Pétersbourg d'où l'ordre était venu de ne pas la laisser à l'état de lettre-morte. Aussi, dès sa première entrevue avec Afif-Bey, le consul-général de Russie lui demanda-t-il si préalablement à toute démarche de sa part touchant l'accomplissement de sa mission, il ne devait pas procéder à la lecture publique et officielle du Hatti-Scheriff, dont la promulgation était, aux yeux de la Russie et des Grecs, l'unique objet de cette mission. Afif-Bey répondit que ses instructions étaient muettes à cet égard. Le consul de Russie alors se plaignit amèrement de la violation des engagements contractés par le Sultan envers l'empereur, et comme, après plusieurs conférences tenues à ce sujet entre le commissaire ottoman, le Pacha de Jérusalem, le consul de Russie et le patriarche grec, on ne parvint pas à s'entendre, le consul exigeant la lecture du Hatti-Scheriff, et Afif-Bey s'y refusant pour rester fidèle à ses instructions, le premier se retira avec le patriarche en déclarant qu'il allait en référer à Constantinople et à Saint-Pétersbourg, les conférences entre le commissaire et les patriarches grec et latin furent interrompues, et le consul de Russie quitta Jérusalem en recommandant au chef du clergé orthodoxe de se tenir en dehors, jusqu'à

nouvel ordre, des réunions qui pourraient être provoquées par le commissaire.

Aussitôt que le chargé d'affaires de Russie à Constantinople fut informé de ce qui se passait, il agit si énergiquement auprès du divan et de la personne même du Sultan qu'il fit expédier au commissaire l'ordre de procéder à la lecture du rescrit favorable aux Grecs, en évitant toutefois de donner trop d'éclat à cette formalité. L'affaire fut menée avec tant de secret et de rapidité que M. de Lavalette n'en fut informé qu'après le départ du bateau à vapeur expédié en toute hâte à Afif-Bey.

Notre ambassadeur, avec le zèle et l'ardeur qu'il a toujours mis à défendre dans cette affaire l'honneur de la France et les intérêts catholiques, fit demander immédiatement une audience au Sultan. Mais les ministres, redoutant sans doute une explication, excusèrent S. H. en prétextant le licenciement des troupes de marine qui devait avoir lieu le lendemain à l'arsenal, et, s'étant réunis en conseil, ils décidèrent de présenter au Sultan un rapport où on lui exposerait la marche de toute l'affaire, sans lui cacher la flagrante contradiction qui existe entre les actes émanés du Divan.

Ce rapport fut rédigé dans la nuit, présenté au Sultan et suivi d'une décision qui fut communiquée à M. de Lavalette. Elle porte en substance qu'en compensation de la lecture du Hatti-Scheriff accordée à la Russie, on transmettrait immédiatement à Afif-Bey l'ordre de procéder sans retard à l'exécution des engagements pris avec les Latins.

C'est au tour de la Russie à se récrier maintenant, et on ne s'en fait pas faute à l'ambassade où l'on se plaint hautement d'avoir été joué par les Turcs qui jusqu'à présent ont trompé tout le monde.

Il est clair que les choses n'en resteront pas là. Le moyen terme adopté par le Divan ne peut être considéré comme une solution, car la Russie, en voyant les Latins mis en possession des droits dont elle prétendait les exclure, ne voudra pas laisser inefficace la promulgation du rescrit favorable aux Grecs. La France, de son côté, après avoir apporté dans cette négociation la modération la plus extrême, et menacé la position délicate de la Porte vis-à-vis de ses sujets schismatiques et de leur puissant et redoutable protecteur, ne pourra pas abandonner ses droits dans une cause sainte que son honneur et son intérêt en Orient s'engagent également à défendre. De nouvelles complications sont imminentes, mais nous avons confiance que la fermeté de notre ambassadeur ne se démentira pas.

E. DE VALETTE.

NOUVELLES DU PIÉMONT.

Nous lisons dans la *Bilancia* :

« La lettre de Sa Sainteté au roi Victor Emmanuel, publiée par la *Bilancia*,

a été comme la semence dont parle l'Evangile. Une partie est tombée à travers les ronces et les pierres et n'a rapporté aucun grain, l'autre est tombée dans un bon terrain et a grandement fructifié. Les journaux, à la fois ennemis de l'Eglise et de l'Etat, ne l'ont accueillie qu'avec dédain, doute et raillerie : mais dans le Sénat elle a produit un résultat qui fait honneur à la sagesse et à la loyauté de ce corps.

« Nous ne voulons pas dire que, sans la lettre du Souverain-Pontife, le Sénat n'eût pas accompli son devoir. Mais nous croyons fermement que cette lettre est venue à propos éclairer les uns et donner aux autres la force de voter contre le 1er article du projet de loi sur le mariage civil. Plus la victoire a été disputée, plus elle est glorieuse ; surtout si l'on considère les moyens de toutes sortes employés par le parti contraire pour empêcher ce résultat.

« A la voix du Saint-Père se sont unies celles des vénérables Evêques de la province ecclésiastique de Turin : on ne saurait nier que les arguments développés dans leur circulaire au Clergé et aux fidèles n'aient dû avoir aussi une grande autorité sur l'esprit des sénateurs. Dans la discussion qui fut si animée, si violente, devrions-nous dire, rien n'a égalé l'énergie, la vivacité de réplique, la haute éloquence de Mgr l'évêque de Casal, qui a fait si bonne et si entière justice des sophismes du sénateur Siccardi.

« Ainsi, la lettre du Souverain-Pontife a contribué puissamment à la victoire ; et si l'on a prétendu que la *Bilancia* avait commis une indiscrétion en publiant ce document si honorable pour le Saint-Siége, nous répondrons que ç'a été du moins une heureuse indiscrétion. Cette feuille n'a ni à rougir ni à se repentir d'avoir mêlé à la discussion de la loi les noms de Pie IX et du roi de Piémont, et elle ne forme qu'un vœu : c'est que tous les Piémontais puissent désormais avoir sur les lèvres ces deux noms étroitement unis, et les entourer d'un même respect et d'un même amour. »

— L'*Armonia*, du 30 décembre, rend compte de la séance de la Chambre des députés, du 28, où M. Brofferio a cru devoir adresser de longues et violentes interpellations au ministère, au sujet du retrait de la loi sur le mariage.

M. Brofferio a reproché aux ministres de ne s'être pas assurés d'avance la majorité par une large création de sénateurs nouveaux, et de subir leur défaite avec une *résignation philosophique*. Il a parlé, d'abord, de la lettre du Souverain-Pontife, et l'on devine en quels termes ; il a abordé ensuite la circulaire des Evêques, et ici est venue, dit l'*Armonia*, « la ritournelle obligée des croisades contre les Albigeois, des massacres de la Saint-Barthélemy, etc., etc.; l'accusation contre nos Evêques de prêcher la guerre civile et d'appeler le peuple à la révolte. » En conséquence, il s'est plaint de ce qu'on n'avait pas déféré la circulaire aux tribunaux.

Le ministre de grâce et justice a répondu, quant à la loi du mariage, que le cabinet, vu la délicatesse de la question, se réservait de faire connaître plus tard ses desseins. Quant à la circulaire elle peut être controversée, mais elle n'appelle point l'action des lois.

M. Siotto-Pittor a appuyé les paroles de M. Brofferio et sommé, en outre, le ministère de proposer immédiatement la mise en vigueur de la loi française. Il a ajouté : « Le ministère, au lieu de rêver une conciliation impossible et inutile, ferait mieux de tâcher de gagner quelques prélats. »

M. Cavour a fort bien répliqué : ..... « Quant aux séductions à exercer sur

les Evêques), je dirai à M. Siotto-Pintor que les Evêques piémontais ne sont susceptibles ni d'être gagnés ni d'être intimidés. »

La Chambre repoussant un ordre du jour motivé du député Garelli, a voté un ordre du jour pur et simple.

ALFRED DES ESSARTS.

Madame Ve Poussielgue-Rusand nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Je viens d'apprendre que la théologie de Bailly, ouvrage qui se trouve à ma librairie, avait été condamnée par la sacrée Congrégation de l'Index. Je m'empresse de me soumettre à cette décision et de déclarer que désormais je suspends entièrement la vente de cet ouvrage et que les annonces insérées dans votre journal et dans mon catalogue seront considérées comme non avenues. »

Nouvelles religieuses.

FRANCE. — DIOCÈSE DE PARIS. — A partir du dimanche qui suit la neuvaine de sainte Geneviève, il y aura tous les dimanches à huit heures et demie du matin, en l'église Sainte-Geneviève, une conférence sur les vérités de la religion chrétienne, pour les hommes et pour la jeunesse des écoles. M. l'abbé Freppel et M. l'abbé Alix, chapelains de Sainte-Geneviève, sont chargés de ce cours de conférences dogmatiques. En outre, le soir, à sept heures et demie, il y aura un sermon spécialement destiné aux ouvriers. MM. Bayle, Dufour, Firbach et Baston, chapelains de Sainte-Geneviève, sont chargés de cette série d'instructions religieuses.

DIOCÈSE DU MANS. — On nous écrit de Mayenne, le 27 décembre :

« La Station de l'Avent, prêchée à Saint-Martin de Mayenne, par le R. P. Lœvenbruck, s'est terminée hier au soir par la bénédiction solennelle du Saint-Sacrement. Son succès a dépassé nos prévisions et nos espérances. L'église, bien que très-vaste, pouvait à peine contenir les fidèles, que tous les soirs, le samedi excepté, le Prédicateur réunissait autour de la chaire. Sa parole, claire et entraînante, a remué bien des consciences, attendri, pénétré et sanctifié bien des cœurs. Nous voudrions pouvoir redire ici tout ce que cet homme de Dieu a su trouver de belles et touchantes inspirations pour faire naître et augmenter le sentiment religieux dans l'âme de ses auditeurs. Mais sa parole seule n'a pas tout fait. Ses vertus exemplaires, sa vie tout évangélique, son dévouement sans bornes à l'apostolat le plus pénible qui puisse exister, ont puissamment concouru au résultat. A peine descendu de la chaire, cet homme infatigable, sans prendre un moment de repos, allait s'enfermer dans le confessionnal, pour y consommer l'œuvre commencée par la prédication, et y restait jusque vers minuit. Le lendemain matin, il y rentrait peu après quatre heures, et ainsi depuis près d'un mois. Ce dévouement incomparable de la part d'un homme, né dans une condition élevée et d'une science aussi variée que profonde, a été béni au delà de toute espérance, et il devait en être ainsi. C'est surtout dans les vertus du R. P. Lœvenbruck qu'est, selon nous, le secret de son éloquence et de ses étonnants succès. »

DIOCÈSE DE RENNES. — Nous sommes heureux de pouvoir rassurer nos lecteurs sur la santé de Mgr de Lesquen. Un mieux sensible s'est manifesté il y a quelques jours, et tout fait espérer que le rétablissement complet n'est plus qu'une question de temps. (*Impartial de Bretagne.*)

DIOCÈSE DE NANTES. — Mgr l'Evêque de Nantes a visité l'établissement de Toutes-Joies ; c'était un véritable jour de fête pour les nombreux ouvriers et jeunes apprentis qui fréquentent cette maison. Sa Grandeur est arrivée à deux heures, et a été reçue par une foule empressée et heureuse qui a fait éclater sur son passage les plus vives démonstrations d'une respectueuse joie.

Un ouvrier cordonnier lui a adressé une charmante pièce de vers, à laquelle le vénérable Prélat a répondu par des paroles pleines de bienveillance. Puis, la distribution des prix a eu lieu.

Sa Grandeur s'est ensuite rendue, accompagnée de la foule, dans la chapelle de l'Etablissement, où elle a donné le salut du Très-Saint-Sacrement.

Lorsque Monseigneur est sorti de l'église, il était cinq heures et demie. Déjà il faisait nuit : de brillantes illuminations avaient été préparées ; elles s'étendaient le long des cours, en longues guirlandes de feu. Un feu de joie a été tiré et a terminé cette belle journée. Monseigneur s'est ensuite retiré au milieu d'acclamations plus vives encore que celles qui l'avaient accueilli à son entrée. *P. Pichelin.*

— On lit dans l'*Alliance de Nantes* : « Hier, à une heure et demie de l'après-midi, est décédé M. l'abbé Baumier, secrétaire à l'Evêché. Ce jeune prêtre, dont la vie a été une souffrance presque continuelle, est mort dans les sentiments de la piété la plus vive et de la plus parfaite résignation. »

DIOCÈSE DU PUY. — La *Haute-Loire* contient ces vœux touchants :

« Les Lyonnais souhaitaient depuis longtemps de voir la statue de Marie s'élever sur l'édifice de Fourvières, qui lui est consacré comme un monument, pour rappeler la protection dont l'auguste Reine des cieux n'a cessé de les environner. Leurs désirs, ils les ont vu se réaliser ; et on sait maintenant avec quel enthousiasme ils ont salué leur protectrice, dont l'image est placée au-dessus de leur cité comme un phare pour les guider dans ce lieu d'exil et de pèlerinage. Jamais l'élan d'un peuple ne monta aussi haut.

« Pourquoi faut-il que nous, enfants privilégiés de Marie, non pas depuis deux siècles seulement, mais depuis quinze siècles ; nous qui, les premiers, avons conçu l'idée de rendre Marie la reine de notre cité; nous qui, avant tous, avons donné notre obole pour voir cette pensée s'effectuer, nous ayons été supplantés dans cette œuvre par une cité voisine, et que nous soyons encore réduits à ne former sur cet objet que des projets dont l'exécution est toujours remise.

« Sans doute que notre ville n'offre pas les mêmes ressources que celle de Lyon, sans doute que les fortunes sont moindres au Puy qu'à Lyon ; mais au Puy plus qu'à Lyon l'esprit de foi enfante des prodiges.

« Que l'on fasse encore un appel aux enfants de Marie, qu'on sollicite leur concours ; eux aussi, en ouvrant leur cœur à cette idée qui leur est si chère, ils ouvriront leur bourse avec cette générosité qui ne compte pas, avec cette largesse qui ne recule devant aucun sacrifice.

« La statue de Marie sur le mont Corneille ferait d'ailleurs si bien ! Ne serait-ce pas une seconde merveille ajoutée à celle dont la nature nous a mis en possession ?

« A l'œuvre donc, et que chacun y coopère selon la mesure de ses ressources. Nous voulons, nous aussi, et comme les Lyonnais nos vœux seront accomplis. »

Diocèse de la Rochelle. — Une affluence considérable de fidèles assistaient vendredi soir, dans l'église cathédrale de La Rochelle, à la célébration de la fête de Saint-François-Xavier, patron de l'œuvre de la Propagation de la foi. La ville entière s'était donné rendez-vous à cette cérémonie, où se confondaient tous les rangs, tous les âges : prêtres, magistrats, fonctionnaires, commerçants, ouvriers.

Dans le sanctuaire était Mgr l'Evêque, ayant près de lui ses vicaires-généraux, et entouré du séminaire ; les stalles du chœur, occupées par les membres du chapitre, les curés des paroisses et d'autres ecclésiastiques, enfermaient dans leurs lignes une masse de chanteurs qui devaient exécuter plusieurs mélodies religieuses. La nef, les allées latérales et les chapelles regorgeaient d'auditeurs. Rarement, écrit-on de cette ville, la vaste enceinte de notre basilique a offert un spectacle aussi imposant et aussi solennel.

Le sermon a été prononcé par l'un des vicaires-généraux, et la bénédiction a été donnée par Monseigneur.

Jersey. — On écrit de Jersey, à la date du 2 décembre, au *Journal de Coutances* :

« Une mission française vient d'être donnée aux catholiques dans l'église Saint-Thomas, par un ancien missionnaire du diocèse de Coutances. Depuis que le protestantisme s'est implanté dans l'île, jamais Jersey n'avait eu cet heureux avantage : aussi, plus de sept cents personnes ont eu le bonheur d'approcher de la sainte-table le dimanche 28 novembre. Vingt-cinq mariages selon le rite protestant ont été rebénis par le prêtre catholique ; plusieurs abjurations ont déjà été faites, et trente à quarante doivent se faire prochainement. Il est à regretter que la mission ait été si courte et qu'il ne s'y soit pas trouvé un plus grand nombre d'ouvriers ; la moisson était bonne. Quoi qu'il en soit, cependant, un bien mémorable a été fait. Malgré ses fatigues excessives, de jour et de nuit au confessionnal, le prédicateur a réuni deux fois le jour une affluence immense ; tous les soirs, à sept heures, il a su captiver pendant plus d'une heure son auditoire, composé de protestants et de catholiques. Plusieurs fois nous avons vu cet auditoire sangloter, et les protestants eux-mêmes ne pouvaient retenir leurs larmes à la voix du prédicateur. Assurément, M. l'abbé Touzé a emporté de l'île les sympathies des protestants, qu'il n'a blessés par aucune de ses paroles, et les regrets vivement sentis de tous les vrais catholiques, qui, pour les lui témoigner, l'ont accompagné jusque sur les quais, et dont une partie est allée à plus d'un kilomètre en mer le saluer une dernière fois encore à bord du vapeur qui devait l'emporter à Saint-Malo. Dieu soit loué ! »

BELGIQUE. — On mande de Gand, le 7 décembre : « Je sors de la cathédrale de Saint-Bavon, où une foule des plus considérables s'était portée, afin d'assister au sermon du R. P. Lacordaire ; ce sermon avait un but qui a toujours la sympathie des Gantois, celui de venir au secours des pauvres de la Société de Saint-Vincent-de-Paul. A cinq heures et demie, il y avait déjà un grand nombre de personnes groupées autour de la chaire de vérité, et à neuf heures et demie il était impossible de trouver dans la vaste église une seule place d'où l'on pût entendre et voir l'orateur. »

PIÉMONT. — L'ancien directeur de la *Fratellanza* de Cunéo, le prêtre Giusto Benigno Ceruti a écrit à l'*Armonia*, de Turin, le 27 décembre, pour rendre publique sa soumission filiale envers la sainte Eglise Catholique Romaine, et la rétractation de tout ce qu'il aurait pu, dans ses ouvrages,

émettre d'injurieux et d'hostile contre la vraie doctrine et contre les décisions tant dogmatiques que disciplinaires émanées du Concile de Trente et des diverses Constitutions Apostoliques.

CANADA. — New-Brunswick. — Une assemblée de fidèles catholiques s'est tenue, à Portland, au sortir de la grand'messe. Le but de la réunion était de former une souscription, pour venir en aide au vénérable Evêque de la ville dans l'œuvre difficile de l'érection d'une cathédrale.

Les journaux Canadiens annoncent que le résultat a été magnifique; plus de 400 personnes ont fait immédiatement inscrire leurs noms, et, séance tenante, plus de 2,500 livres s. ont été souscrites.

Nouvelles et Faits divers.

Le Saint-Père vient d'envoyer à M. Ducos, ministre de la Marine et des Colonies, le grand-cordon de son ordre. Les insignes de cette haute distinction lui ont été remis par Mgr Garibaldi, nonce du pape, qui a exprimé à M. le ministre combien Sa Sainteté était reconnaissante des services que, par ses ordres, la marine française n'avait cessé, en toute occasion, de rendre à son gouvernement.

— On lit dans le *Maine* du 31 décembre :

« Au moment de mettre sous presse, nous apprenons d'une source certaine une nouvelle qui ne peut manquer d'intéresser vivement tous les cœurs chrétiens.

« Avant de partir pour Rome, M. Blottière et M. l'abbé Reboursier, son neveu, ont eu une nouvelle audience de Sa Sainteté. En les apercevant, le Saint-Père s'est écrié : « Ah ! c'est vous, monsieur Blottière, approchez, approchez. » Après leur avoir parlé avec une bonté toute paternelle et donné sa main à baiser, le Souverain-Pontife a ajouté, en parlant à M. Blottière : « Je veux que brille sur votre poitrine la décoration du Souverain-Pontife, » et il l'a créé chevalier ; puis il lui a remis un camée monté en or, et à son neveu son portrait sur une médaille aussi en or. » — *P. Esnault.*

— Par arrêté de M. le ministre de l'Instruction publique et des Cultes, en date du 27 décembre, sont nommés officiers de l'Instruction publique : MM. de Contencin, directeur général de l'administration des Cultes; Lesieur, chef de la première division du ministère de l'Instruction publique; Pillet, chef de la seconde division du ministère de l'Instruction publique ; de Nanteuil, chef du secrétariat du ministère de l'Instruction publique.

— Le descendant d'une des plus anciennes familles de Bretagne, M. le marquis de Malestroit de Bruc, ancien colonel major des gardes du corps à pied de S. M. Charles X, vient de mourir en son hôtel, rue de l'Université, 70, à Paris.

— La *Nacion* de Madrid donne comme positif que les élections pour les Cortès n'auront pas lieu en Espagne avant les premiers jours de février.

— L'empereur d'Autriche est arrivé dans la matinée du 24 décembre à Vienne, de retour de son voyage à Berlin.

— Le général Bouscaren, qui avait eu la jambe amputée par suite de sa blessure reçue au siége de Laghouat, est mort le 19 décembre.

— M. le préfet de Nantes vient d'ordonner la fermeture de cinq cabarets, dont l'un est situé en ville et les quatre autres dans la banlieue. Dans ces cabarets, l'on avait donné à boire à des enfants qui y faisaient une certaine dépense. Ces enfants sont prévenus d'avoir volé une somme de 600 fr. déposée dans une charrette qui stationnait, il y a environ un mois, sur la place du Bouffay.

— Le prince Wasa est parti le 24 pour se rendre en son château de Moravetz, en Moravie, où devront avoir lieu la semaine prochaine les fiançailles de sa fille la princesse Carola avec le prince royal de Saxe. Quelques membres de la famille impériale d'Autriche assisteront à cette cérémonie.

— La famille de Mérode vient d'être plongée dans le deuil par une déplorable catastrophe. Le jeune Hermann-Philippe de Mérode, âgé de neuf ans, en se laissant glisser le long de la rampe d'un escalier, a fait une chute où il s'est brisé le crâne. Il est mort le 26 décembre, après trois jours de souffrances, et malgré tous les efforts de la science, inspirés et soutenus par la douleur d'une jeune mère déjà cruellement éprouvée et d'une famille entière dont il était la joie et l'espoir. Cet enfant, doué des dispositions les plus heureuses, promettait par sa charité envers les pauvres, par sa piété et son intelligence précoces, un digne rejeton à la noble et chrétienne race dont il était sorti. Il était le fils unique de M. le comte Werner de Mérode, député au Corps législatif de France, petit-fils de M. le comte Félix de Mérode, ministre d'État en Belgique, et neveu de M. le comte de Montalembert.

— Le Grimsel, en Suisse, était autrefois un couvent comme celui du Saint-Bernard. Des moines charitables s'y étaient établis pour secourir les voyageurs égarés; et en reconnaissance de leur dévouement, ils avaient été autorisés à faire une collecte annuelle dans plusieurs cantons. Lorsqu'ils furent contraints de quitter l'hospice à l'époque de la réforme, on les remplaça par un intendant qui conserva, avec le droit de collecte, l'obligation d'héberger les voyageurs pauvres.

L'intendant actuel, M. Zybach, semblait parfaitement approprié à la place qu'il occupait, tant par la gaîté de son caractère que par son urbanité envers les voyageurs.

Or, dans la nuit du 6 au 7 novembre, l'hospice ou l'hôtel du Grimsel ayant été dévoré par les flammes, cet événement a amené des découvertes terribles. On aurait reconnu d'abord, que Zybach avait fait lui-même mettre le feu à la maison d'où il avait d'avance retiré ses meilleurs effets, afin de profiter du chiffre très-élevé des assurances; et ensuite, que ce bon hôtelier avait, en l'espace de quelques années, assassiné plusieurs touristes pour s'approprier leurs dépouilles.

L'ex-aubergiste a été arrêté; il sera jugé par la Cour d'assises de l'Oberland bernois.

Les protestants eux-mêmes pourront reconnaître, par cette circonstance, combien l'hospitalité des moines était plus sûre dans ces endroits écartés.

BOURSE DU 3 JANVIER 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 106 15 — plus haut, 106 45 — plus bas, 105 90 — fermé à 105 80. — Au comptant, il reste à 105 30.

3 0/0, à terme, ouvert à 81 70 — plus haut, 81 80 — plus bas, 81 35 — fermé à 81 35. — Au comptant, il reste à 81 80.

On a coté le 4 0/0 à 99 25.

Actions de la Banque, 2,850 ».

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,190 » (1852), à 1,360 ».

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 97 »; nouveau, 97 1/4. — Belgique, 5 0/0, 99 7/8. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, » ».

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

(Ludovic Brunet.) Paris.- Typ. de H. V. de Surcy et Cᵉ, rue de Sèvres, 37.

L'AMI DE LA RELIGION.

ERREURS THÉOLOGIQUES ET PHILOSOPHIQUES
DE M. DONOSO CORTÈS, MARQUIS DE VALDEGAMAS,

2ᵉ Article. (Voir le n° 5471.)

III.

ERREURS SUR LE LIBRE ARBITRE.

Je continue le triste examen des erreurs théologiques et philosophiques de M. Donoso Cortès ; je vais maintenant relever celles où il est tombé en traitant du *libre arbitre*.

Il est assez de mode aujourd'hui, chez certains écrivains, de supposer que tout le monde, avant eux, s'était trompé. Ils pensent donner ainsi plus de relief à leurs opinions, et, par le fait, ils ne réussissent que trop souvent à prendre les esprits faibles et vains dans ce piége. Penser autrement que tout le monde, avoir seul raison contre la science et les méthodes de tous les siècles qui nous ont précédé, il y a là je ne sais quel charme secret, qui caresse délicatement l'orgueil humain. Mais les esprits fermes, les esprits modestes n'y voient, au contraire, qu'un sujet de légitime défiance et un grave préjugé contre les doctrines qui s'introduisent avec une si superbe et si ridicule prétention. Pourquoi faut-il que l'honorable M. Donoso Cortès ait imité cette présomptueuse manière ?

« L'idée qu'on a *généralement* du libre arbitre, dit-il, est *fausse de tout point* (1). »

Qu'est-ce à dire *généralement* et *de tout point* ? Je crois être en droit d'affirmer tout le contraire ; la notion du libre arbitre, que donnent tous les auteurs élémentaires de théologie, et qui forme l'idée du Clergé, est certainement exacte ; par suite, celle des fidèles, qui reçoivent du Clergé l'instruction religieuse, doit l'être aussi. De plus, les erreurs si nombreuses qui se sont élevées dans tous les temps, mais surtout dans les derniers siècles, au sujet de cette faculté maîtresse de la vie humaine, et dont la notion touche à tout le dogme catholique par tant de points, ont donné à l'Église assez d'occasions d'en fixer parfaitement l'idée ; et l'on devrait, ce semble, y regarder de plus près, avant d'accuser d'erreur, et d'erreur complète, l'opinion générale, sur un point aussi capital, aussi essentiel, aussi décisif, et qui domine toute la morale naturelle et chrétienne. Voyons quelles sont les idées que M. Donoso Cortès croit ici devoir mettre à la place des idées communes.

(1) Essai sur le Catholicisme, etc., p. 198.

« L'erreur que je combats, dit-il, place la liberté dans *la faculté de choi*
« *sir*, tandis *qu'elle n'est que dans la faculté de vouloir*, ce qui suppose la faculté
« d'entendre. Tout être doué d'entendement et de volonté est libre : *et la*
« *liberté n'est pas une chose distincte de sa volonté* et de son entendement ; c'est
« son entendement même, *sa volonté même*. Quand on affirme d'un être qu'il
« a entendement et volonté, et d'un autre qu'il est libre, on affirme de
« deux *une même chose* exprimée différemment (1). »

J'irais trop loin, si je disais que cette définition de la liberté est une hérésie ; mais je suis dans le vrai en affirmant qu'elle est fausse et qu'elle a le très-grave inconvénient de favoriser les plus grandes et les plus dangereuses hérésies des temps modernes, le luthéranisme, le calvinisme, le baïanisme, le jansénisme.

Si la liberté n'est pas *dans la faculté de choisir* entre les différentes choses qu'on peut vouloir, mais seulement *dans la simple faculté de vouloir*, même sans pouvoir choisir ; si la liberté n'est pas une puissance d'élection et de détermination distincte de la simple volonté ; si c'est la volonté même, la volonté seule, la volonté sans l'option libre, on conçoit parfaitement que la liberté, le mérite et le démérite subsistent et se concilient, dès-lors, sans difficulté, avec la prétendue grâce nécessitante de Luther, de Calvin, de Baïus, de Jansénius ; car la grâce nécessitante de ces hérétiques n'ôte pas la volonté ; bien au contraire, elle la produit ; puisque le propre de la grâce nécessitante est, ou plutôt serait de faire vouloir nécessairement.

On m'excusera d'entrer ici dans les questions les plus abstraites et les plus délicates de la théologie ; mais c'est le terrain sur lequel M. Donoso Cortès m'oblige de le suivre, et dont, qu'il me permette de le dire, sa modestie et ses intentions si orthodoxes auraient dû redouter plus les difficultés.

Je demande à mes lecteurs et à M. Donoso Cortès lui-même, si la définition de la liberté donnée par l'honorable écrivain ne s'approche pas dans ses termes mêmes de la proposition de Baïus : *Quod voluntariè fit, etsi necessitate fiat, liberè fit* ; proposition condamnée par les papes saint Pie V, Grégoire XIII et Urbain VIII ; et même, dans ses conséquences, de celle de Jansénius : *Ad merendum vel demerendum, in statu naturæ lapsæ, non requiritur in homine libertas à necessitate, sed sufficit immunitas à coactione* ; proposition condamnée par Innocent X. Il est bien certain, du moins, que, si l'on admet cette définition, tous les arguments des théologiens catholiques contre les jansénistes, tirés de l'impossibilité d'accorder leur prétendue grâce nécessitante avec le libre arbitre, et avec le mérite et le démérite, portent à faux.

Voici comment s'exprime, touchant cette dangereuse et fausse opinion sur la nature de la liberté, un des commentateurs de Saint-Thomas, Billuart, théologien très-estimé, de l'ordre de Saint-Domi-

(1) Essai sur le Catholicisme, p. 110.

nique, où il eut l'honneur de remplir jusqu'à trois fois la charge de provincial : « On ne peut nier, dit-il, que cette manière de pen« ser sur la liberté ne favorise beaucoup les erreurs condamnées « dans Jansénius. Si vous l'admettez, il devient très-facile de con« cilier le libre arbitre avec la délectation nécessitante des jansé« nistes, et peut-être est-ce pour cela qu'on l'a imaginée; tellement « que ni Jansénius, ni Luther, ni Calvin ne peuvent plus, dès-lors, « être accusés de détruire la liberté humaine. Au contraire, la faus« seté de cette opinion étant démontrée, il est aisé d'établir solide« ment les assertions de la foi, et l'on renverse, par leur base, les « erreurs de Jansénius. C'est pourquoi je crois devoir l'examiner à « fond et la combattre de toutes mes forces (1). » Suit une ample et solide réfutation de cette fausse opinion, avec les preuves de la thèse contraire que Billuart qualifie de commune en théologie.

Si l'honorable M. Donoso Cortès et le directeur de la *Bibliothèque nouvelle* avaient pris la sage et si simple précaution de soumettre l'*Essai sur le catholicisme* à l'examen d'un théologien, même le plus médiocre, je ne crois pas qu'on leur eût laissé passer une définition si dangereuse de la liberté.

Je continue à citer :

« Le libre arbitre *ne consiste pas, comme on le croit communément, dans la « faculté de choisir entre le bien et le mal* qui le sollicitent en deux sens oppo« sés (2). »

Que les lecteurs auxquels les notions théologiques seraient peu familières, me permettent, pour l'intelligence de tout ce qui va suivre, de poser ici la véritable idée et les principales distinctions théologiques de la liberté. Ces notions ne seront pas d'ailleurs pour eux sans intérêt; dans un siècle où l'on s'est tant occupé de la liberté politique, il importe de bien connaître la liberté naturelle qui est le fondement de toutes les libertés.

La liberté, c'est la faculté de choisir, de se déterminer, de vouloir avec choix sans être contraint dans l'élection, ni par la *violence extérieure*, matérielle, qui ne peut avoir de prise sur la volonté, ni par une *nécessité* intime, venant d'un principe distinct de la volonté, de Dieu, par exemple, agissant sur l'homme pour le faire vouloir nécessairement. *Libertas est immunitas sive à coactione, sive à simplici necessitate.*

Cette faculté de choisir peut s'exercer sur des choses simplement

(1) Negari non potest quin hæc opinatio multùm faveat ejus (Jansenii) erroribus damnatis in eàque libertatem arbitrii facilè conciliari posse cum delectatione necessitante, et forte fuit ad id excogitata; ita ut neque Jansenius, neque Lutherus, et Calvinus, possint postulari eversi liberi arbitrii. At vero, eâ expugnatâ, solidè firmantur fidei assertiones, et doctrina Janseniana radicitùs evertitur. Quapropter accuratè examini subjiciendam, et pro viribus confutandam existimo. Billuart, *De Actibus humanis, Dissert. de libertate*, art. 4.

(2) *Essai sur le Catholicisme*, etc., p. 108.

contradictoires, faire ou ne pas faire; opter entre différentes choses bonnes; ou bien sur des choses moralement contraires, comme faire le bien ou le mal. C'est la distinction si connue en théologie de la liberté de contradiction, *libertas contradictionis*, et de la liberté de contrariété, *libertas contrarietatis*. La première est la liberté *parfaite* telle qu'elle existe en Dieu, qui ne peut pécher, mais qui était libre de créer ou de ne pas créer, de choisir entre diverses créations possibles, etc. La seconde est la liberté *imparfaite* telle qu'elle existe dans l'homme ici bas, pour l'épreuve de la vie, pour le mérite et le démérite.

Ces notions posées, je reviens à l'auteur de l'*Essai*.

Quand M. Donoso Cortès dit que le libre arbitre *ne consiste pas dans la faculté de choisir entre le bien et le mal*, il veut parler ou du libre arbitre *parfait* tel qu'il est en Dieu et dans les saints du ciel, ou du libre arbitre *imparfait* tel qu'il est dans l'homme en l'état présent dans la *voie*, *in statu viæ*, comme parlent les théologiens. Dans le premier sens, il a raison d'exclure du libre arbitre la faculté de choisir entre le bien et le mal. « *Potestas peccandi seu indifferentia* « *contrarietatis non est de essentiâ libertatis; nam Deus perfectissimâ* « *libertate pollet, nec tamen peccandi potestatem habet*, » disent tous les théologiens les plus élémentaires.

Mais alors comment M. Donoso Cortès ose-t-il faire entendre qu'on croit le contraire *communément* ? J'ai cité à dessein les théologiens élémentaires, j'aurais pu citer aussi le catéchisme, et je mets en fait que M. Donoso Cortès ne trouverait pas un enfant de la première communion, pas une simple femme de campagne qui ne pensât sur ce point tout comme lui.

Que si M. Donoso Cortès voulait parler du libre arbitre, pris au second sens, du libre arbitre imparfait, humain, tel qu'il est propre à l'état de l'homme ici-bas, à *l'état de voie*, ce qu'il avance serait une énorme erreur.

M. Donoso Cortès poursuit :

« *La faculté de choisir octroyée à l'homme, loin d'être la condition nécessaire* « *de la liberté*, en est l'écueil, puisque en elle se trouve la possibilité de s'é- « carter du bien et de s'engager dans l'erreur, de renoncer à l'obéissance « due à Dieu et de tomber dans les mains du tyran. *Tous les efforts de l'homme*, « aidé de la grâce, *doivent concourir à réduire cette faculté au repos*, À LA « PERDRE. *Celui-là seul qui* LA PERD *entend le bien, veut le bien, pratique le bien*, « *et celui-là seul est parfaitement libre*... (1) »

M. Donoso Cortès veut donc que nous *perdions* la faculté de choisir ! Mais comment la perdre ? cela se peut-il ? Non-seulement nous ne perdrons jamais la faculté générale de choisir, qui fait l'essence même du libre arbitre, mais nous ne pourrons jamais, quoi que nous fassions, et tant que durera l'épreuve de la vie, perdre cette spéciale et terrible faculté de choisir le mal, condition de notre

(1) *Essai sur le Catholicisme*, etc., p. 114.

[illegible] il y a plus, nous n'évitons jamais [illegible]
[illegible] toute espèce de fautes au moins légères : « Si quel-
étend, dit le saint Concile de Trente, que l'homme une
[illegible] ne peut plus pécher... ou qu'il peut, pendant toute sa
[illegible] absolument tous les péchés, même véniels, si ce n'est
rivilége spécial de Dieu, comme l'Eglise le tient touchant
ureuse Vierge, qu'il soit anathème (1). »

but possible des efforts de l'homme sur la terre, c'est de
ide et de maîtriser en lui cette malheureuse puissance du
d'en diminuer de plus en plus l'énergie en affaiblissant,
tification, les penchants vicieux qui l'excitent, et en a tti-
prière, par les sacrements, et par les bonnes œuvres, la
ie qui la contient. Voilà tout ce que l'homme peut faire;
vrai, comme le dit M. Donoso Cortès, que celui-là seul
faculté de choisir, *entend le bien, veut le bien, pratique le*
it dire qu'il est impossible d'entendre le bien, de vouloir
pratiquer le bien; nul homme sur la terre ne l'entend,
ne le pratique, et la vertu n'est plus qu'une chimère.
, par une erreur d'un autre genre, M. Donoso Cortès va
ire la liberté du mal nécessaire, tellement nécessaire que
création humaine serait impossible, et l'homme ne serait
[illegible] Dieu.

orez le pourquoi de ce don redoutable de choisir entre le bien
entre la sainteté et le péché, entre la vie et la mort ? Eh bien !
instant : aussitôt vous rendez TOTALEMENT IMPOSSIBLE *la création*
la création humaine. Si dans cette faculté réside l'imperfection
té, supprimez cette faculté, la liberté est parfaite, et la liberté
st le résultat de la perfection simultanée de la volonté et de l'en-
. Cette perfection simultanée est en Dieu. *Si vous la mettez éga*
ns la créature, Dieu et la créature sont une même chose : tout est
rien n'est Dieu. Par là vous allez tomber dans le panthéisme (2). »

eux erreurs manifestes dans ce passage : c'est une erreur
e, sans la faculté de choisir entre le bien et le mal, la
ngélique et la création humaine eussent été *totalement im-*
Pourquoi Dieu n'aurait-il pas pu créer l'homme et l'ange,
donner la faculté de choisir entre le bien et le mal ? L'état
était donc absolument nécessaire ? — convenable, oui;
, non.

ne autre erreur de prétendre que *la créature serait Dieu*,
rait pas la faculté de choisir le mal. Alors les anges et les
ns le ciel, sont Dieu, puisqu'ils n'ont plus la faculté de
mal ! Dieu est impeccable par nature; la créature ne peut

is hominem semel justificatum dixerit ampliùs peccare non
t posse, in totâ vitâ, peccata omnia, etiam venialia vitare, nisi
Dei privilegio, quemadmodùm de beatâ Virgine tenet Ecclesia,
it. Concil. Trid. sess. VI, c. XXIII.

sur le Catholicisme, etc., p. 119.

l'être que par grâce. Est-ce que cette seule différence ne suffit pas pour que la créature, même impeccable, soit, sous ce rapport, à une immense distance de Dieu?

Voilà les incroyables excès où conduit cette manière hardie et présomptueuse de traiter sans préparation, ni censure, les plus graves comme les plus délicates questions.

M. Donoso Cortès poursuit :

« Si toute créature, en sa qualité même de créature, est imparfaite; et si « la faculté de se perdre constitue l'imperfection spéciale des hommes, « celui qui fait cette question ne demande pas autre chose que ceci : *Pourquoi l'homme est-il une créature?* ou ce qui est la même chose : *Pourquoi la créature n'est-elle pas le créateur? Pourquoi l'homme n'est-il pas le Dieu* qui a « créé l'homme ? Quod *absurdum* (1). »

C'est la même erreur. Ce qui est absurde, *quod absurdum*, c'est de dire que l'homme serait Dieu, s'il n'avait pas la faculté de choisir le mal.

Voici une autre erreur :

« Il ne pouvait convenir à la Puissance divine de sauver ni l'ange ni « l'homme sans mérite antérieur (2). »

Et plus bas, l'auteur affirme que :

« *Le salut antérieur à tout mérite serait une injustice de la part de Dieu.* »

Mais pourquoi une injustice? L'injustice est la violation du droit d'autrui : mais de qui Dieu aurait-il violé *le droit*, s'il lui avait plu de sauver l'ange, ou l'homme, ou l'un et l'autre par pure grâce, sans aucun mérite antérieur?

« Il suffit, dit ailleurs M. Donoso Cortès, pour expliquer le fait (du mal), « de recourir à l'intervention anarchique des êtres intelligents et libres « *lesquels, s'ils ne pouvaient altérer d'aucune manière l'ordre* merveilleux de la « création et ses harmonies si bien réglées, *ne sauraient être qualifiés libres ni* « *intelligents....*

« *L'homme ne serait pas libre, s'il ne pouvait choisir le mal* (3). »

Dieu, les anges et les bienheureux ne sont donc ni libres, ni intelligents?

Tout à l'heure la faculté de choisir n'était pas nécessaire à la liberté; la seule faculté de vouloir était requise (4). Maintenant la faculté de choisir ne suffit plus; il faut la faculté de choisir le mal, sans quoi l'homme *n'est ni libre ni intelligent*. Comprenne qui pourra ! — Une si palpable contradiction ne peut s'expliquer que par la confusion qui existe perpétuellement dans l'esprit et sous la plume de M. Donoso Cortès, entre la faculté de choisir le mal et la simple faculté de choisir. C'est l'ignorance des plus simples notions théologiques.

Voici maintenant un étrange droit, le droit de pécher :

(1) Essai sur le Catholicisme, etc., p. 125.
(2) Ibid, p. 127-8.
(3) Ibid, p. 154-5.
(4) Ibid., p. 110.

« La liberté imparfaite donnée à la créature, étant la faculté suprême de « choisir entre l'obéissance et la révolte envers Dieu, lui octroyer la liberté, « c'est lui conférer *le droit* d'altérer la beauté immaculée des créatures de « Dieu ; et puisque l'ordre et l'harmonie de l'univers consistent dans cette « beauté, lui octroyer la faculté de les altérer, c'est lui conférer LE DROIT « de substituer le désordre à l'ordre, la perturbation à l'harmonie, le mal « au bien (1).

J'en demande pardon à l'honorable écrivain : La faculté de pécher n'en confère nullement le *droit*. Dieu a pu laisser la faculté du mal pour l'épreuve. Il ne saurait conférer le droit de faire le mal.

« *Ce droit est si exorbitant, et cette faculté si monstrueuse*, que Dieu lui-« même n'aurait pu les octroyer, s'il n'eût été sûr de les convertir en in-« strument de ses fins, et d'arrêter leurs ravages par sa puissance infi-« nie (2). »

Le droit de faire le mal n'est ni exorbitant ni monstrueux; il n'existe pas. Le droit, d'après tous les jurisconsultes et tous les théologiens, est la faculté légitime de posséder ou de faire quelque chose : *Jus est legitima facultas aliquid habendi vel faciendi*. Et quant à la faculté de faire le mal, ce n'est pas une faculté monstrueuse; autrement, comment se trouverait-elle dans l'homme innocent, au sortir des mains du Créateur? Ce qui est monstrueux, c'est l'exercice de cette faculté, non la faculté même. En de si graves matières, de telles incorrections de langage sont impardonnables.

Je finis par une dernière citation :

« Qui expliquera cette liberté sublime, inviolable, sainte, si sainte, si su-« blime et si inviolable que *celui qui l'a donnée ne peut l'ôter*, avec laquelle « *l'homme peut résister invinciblement à Dieu*, et, épouvantable victoire, *vain-« cre Dieu*? Qui expliquera comment il se fait qu'avec cette victoire de « de l'homme sur Dieu, Dieu se trouve le vainqueur et l'homme le vaincu ; « la victoire de l'homme étant néanmoins une vraie victoire, et *la défaite de « Dieu une vraie défaite?* (3) »

La victoire de l'homme sur Dieu, une vraie victoire, et la défaite de Dieu, *une vraie défaite* : quel langage !

Quant à la *liberté avec laquelle l'homme peut résister invinciblement à Dieu*, c'est une erreur : même après le don de la liberté et sans préjudice de ce don, Dieu peut vaincre encore par sa grâce, par son infinie bonté, la volonté rebelle de l'homme; il le peut et il le fait souvent par des grâces d'un ordre si élevé que l'homme libre d'y résister, par le fait, n'y résiste pas, et ainsi Dieu demeure infailliblement vainqueur. C'est ce que disait, après en avoir fait lui-même

(1) Essai sur le Catholicisme, etc., p. 183.
(2) Ibid.
(3) Ibid., p. 107.

l'heureuse expérience le docteur et le prodige de la grâce divine, saint Augustin, dont nous avons déjà cité les paroles (1).

Telles sont les idées que M. Donoso Cortès a cru devoir, sur le libre arbitre, substituer aux idées reçues *communément*, lesquelles lui ont paru *fausses de tout point*. Je serais injuste, si je reprochais à l'éminent publiciste de s'être gravement mépris en une matière aussi difficile, et qu'il n'était pas évidemment de son ressort de traiter doctrinalement. L'unique reproche que je me permets de lui adresser, c'est d'avoir osé, sans études suffisantes et sans contrôle, aborder une question qu'il appelle lui-même si *redoutable* (2); c'est d'avoir traité cette question d'une manière aussi hardie, et d'un style aussi tranchant; c'est de l'avoir fait surtout dans un livre dont le titre annonce le dessein d'exposer la doctrine *catholique*, et dans une *Bibliothèque* destinée *à donner au monde la vérité dont il a besoin*: sans considérer que c'était créer à cette pure et sainte doctrine un grave péril, celui de se confondre aux yeux du public avec les fausses opinions d'un homme qui se recommande par d'incontestables mérites, mais dont la science théologique est malheureusement très-loin d'égaler la foi sincère et le vrai dévouement.

Dans un prochain article nous commencerons à relever les erreurs de M. Donoso Cortès sur le péché originel.

L'abbé GADUEL, vic. gén.
Ancien professeur de théologie.

(*La suite à un prochain numéro.*)

DE L'OBLIGATION LÉGALE DE L'ENSEIGNEMENT.

Manifestement, la compagnie où s'est fourvoyé M. Eugène Rendu lui est à charge. Le jeune inspecteur d'Académie n'est que très-médiocrement à l'aise au milieu de *précédents* qu'ont pratiqués les Danton, les Carnot et les Benoît (du Rhône). Aussi a-t-il grand'hâte de fuir ce dangereux contact, et, du plus vite qu'il peut, il s'esquive par la tangente. Arrêtons-le au passage, et discutons un instant.

Son 2e chapitre est intitulé : *Obligation et Gratuité.* C'est le vif de la question.

II.—*Obligation et Gratuité.*

« L'enseignement primaire est un droit. Tout citoyen doit y être admis. Les enfants appartiennent à l'Etat avant d'appartenir à la famille. Le droit du Père est subordonné à celui de la communauté. La communauté a intérêt à ce que ses membres soient éclairés et

(1) De ipsis hominum voluntatibus quod vult, cùm vult, facit Deus... sine dubio habens humanorum cordium quò placet inclinandorum omnipotentissimam facultatem. (S. Augustinus, De Correptione et gratiâ, ch. XIV. n. 45.
(2) Essai sur le Catholicisme, p. 108.

instruits. Elle doit le vouloir. Pour ce but, elle prend deux moyens : Premièrement elle impose au Père l'obligation de donner l'instruction à son enfant; si le Père résiste, elle arme la loi; l'amende et la prison châtient cette résistance. Mais le Père peut être pauvre, le Père peut ne pas avoir le moyen de payer l'enseignement. L'enseignement sera gratuit; l'Etat le donnera à ses frais : Deuxième moyen. Il n'y a plus de prétexte; le système est complet. »

Telle est la théorie révolutionnaire. Elle est radicalement fausse, mais au moins elle est logique : Obligation et Gratuité sont deux termes corrélatifs, solidaires, indivisibles.

M. Eugène Rendu voudrait les scinder. Et voyez le singulier travail de quasi-démolition auquel il se livre.

Il se lance avec un louable élan contre la *Gratuité absolue*; et dût parfois le tranchant de son argumentation porter à faux, il distribue d'estoc et de taille des coups violents, plus violents qu'assurés.

« La Gratuité, dit-il, entrave l'instruction loin de la propager.... » — Soit, « elle détruirait les Ecoles libres et rendrait la concurrence impossible... » — Soit encore, « Elle est injuste et onéreuse pour le pauvre, car elle le fait contribuer par l'impôt aux frais de l'éducation du riche, qui peut et doit payer. » — Très-bien; cette raison est péremptoire.

En voici d'autres : « La Gratuité absolue sacrifie la dignité du pauvre, car elle repose sur cette supposition injurieuse que l'inégalité des fortunes constitue une infériorité blessante. » M. Rendu n'insiste pas assez sur cette raison. Le reproche va plus loin que ne l'entend M. l'Inspecteur : il remonte jusqu'à la Gratuité restreinte, jusqu'à ce bienfait que la charité de l'Eglise et la générosité de l'Etat se sont toujours efforcées de procurer aux pauvres. Un tel grief, d'ailleurs, a, je ne sais quel faux air de parenté avec la détestable maxime : « L'aumône dégrade et humilie. » Non, non, ce n'est pas une injure que de constater l'infériorité des rangs dans l'ordre social; et c'est encore moins une injure de relever cette infériorité, en lui assurant les secours et l'appui qu'elle mérite par son malheur. L'inégalité des conditions est une des lois souveraines de la Providence; c'est une des bases de toute société humaine, c'est un des ressorts puissants de la justice divine, c'est une des précieuses conditions du mérite et de la vertu, c'est une des meilleures preuves de la vie future, un des gages les plus assurés de la miséricorde éternelle.

Non, la dignité du pauvre ne souffre pas, parce qu'étant pauvre, il reçoit avec soumission et avec reconnaissance. Au contraire, autant cette dignité s'abaisse et se perd par le murmure, par l'impatience et par la révolte, autant elle grandit et s'élève par l'acceptation, par l'humilité, par la résignation. Ce n'est plus seulement alors l'homme souffrant et dénué qui attire la pitié de son semblable et

obtient d'un sentiment d'émotion et d'humanité le soulagement de sa misère, c'est Dieu lui-même qui, en la personne du mendiant, tend la main et recueille un secours offert avec respect et avec tendresse, et paie par les bénédictions du temps et par les joies de l'éternité, le verre d'eau donné pour lui, le pain de la parole et de l'instruction rompu en son nom.

Voilà ce que n'ignore pas l'esprit chrétien de M. Rendu, et ce qu'il aurait dû dire.

N'a-t-il pas lui-même sa propre expérience? Que de fois n'a-t-il pas dû, dans l'accomplissement de ses devoirs, pénétrer au sein de ces humbles écoles soutenues par la charité ? Quand, à la fin du jour, les mères revenaient prendre leurs enfants des mains du bon Frère de la Doctrine chrétienne ou de la pieuse Sœur de saint Vincent-de-Paul, est-ce que leur visage exprimait la honte ou l'humiliation? et leurs traits ne brillaient-ils pas, au contraire, de reconnaissance et de joie ? Non, non, ne calomnions pas les sentiments du pauvre, même dans notre grande et ingrate cité, l'école gratuite n'humilie pas : elle console et elle est aimée !

Maintenant, tout en sachant gré à M. Rendu de ses anathèmes contre la gratuité absolue, nous avouerons tout franc ne pas comprendre comment il abandonne cette seconde moitié de la théorie, quand il reste si intrépidement fidèle à la première.

D'autant mieux que le jeune Inspecteur ne recule pas devant les hardiesses doctrinales. Il s'attaque de front au droit de la famille, au droit du père, à la liberté même de la conscience. Ecoutez :

« Le droit des pères, dit-il, ne saurait être le droit de nuire à leurs enfants. La liberté de l'enseignement n'est pas la liberté de l'ignorance. L'obligation de l'enseignement est le seul moyen d'arracher à l'abrutissement cette foule d'enfants, qu'une brutale insouciance jette en proie à la corruption. Qu'on ne dise pas que la contrainte, en un tel cas, serait l'oppression de la conscience; car elle s'exercerait vis-à-vis du père pour sauvegarder précisément, dans l'âme de l'enfant, les conditions de la vie morale ; elle ne s'imposerait au premier qu'au nom des droits nécessaires du second, elle protégerait la liberté du faible contre le fort. »

Que dites-vous de cette phraséologie empruntée au vocabulaire des mauvais jours ? Qu'est-ce que ces puérils jeux de mots entre la *liberté de l'enseignement et la liberté de l'ignorance?* Comment! voilà l'autorité paternelle traitée de *brutale insouciance*, de *despotisme du fort !* Que signifient ces *droits méconnus de l'enfant*, cette *liberté du faible*, dont l'Etat se constitue le vengeur et au nom desquels il impose une salutaire contrainte, la contrainte de l'amende et de la prison, à qui? au père, à son autorité, à sa conscience !

Mais tâchez donc d'abord d'être d'accord avec vous-même. Vous venez de dire tout à l'heure que la gratuité est inadmissible, car, « l'Etat commet une usurpation en se substituant *à priori*, dans la

dispensation de l'enseignement à la famille : donc cette dispensation constitue le premier devoir. »

Et cet Etat à qui vous ne reconnaissez pas le droit de donner l'enseignement *gratis*, vous lui reconnaissez le droit de l'imposer par force? Cet Etat qui usurperait en dispensant l'instruction, n'usurpera plus en contraignant cette dispensation?

Non, malgré vous, la vérité l'emporte et le bon sens éclate. Reniez donc ces doctrines extrêmes, qui ne marchent qu'à l'aide de la négation des droits les plus sacrés, et sur les ruines des notions élémentaires de tout ordre social.

Rendez hommage à la puissance paternelle, à l'autorité de la famille : ne vous faites pas une arme injuste de quelques rares exceptions pour jeter la défiance, le dédain et l'insulte au sentiment le plus énergique et le plus respectable du cœur de l'homme, à la tendresse et à la sollicitude d'un père pour son sang, d'une mère pour le fruit de ses entrailles.

Près de cette douce et sainte autorité, exercez le ministère de la persuasion et du conseil. Faites mieux, offrez-lui les dons de la charité. Avant de chercher à lui faire une indigne violence, ôtez-lui toute excuse par l'empressement de votre zèle, par la générosité de votre dévouement.

Vous êtes jeune, mais vous avez déjà une certaine connaissance des affaires de cette grande administration où vous êtes attaché. Eh bien! dites-le en conscience : croyez-vous que l'Etat ait fait tout ce qu'il peut pour la propagation libre de l'instruction, pour la multiplicité des écoles chrétiennes sur toute la surface de la France?

Le temps est-il bien éloigné où d'iniques défiances, où d'injurieuses préventions accumulaient les obstacles au devant de l'humble et courageux sacrifice des congrégations religieuses. Peuvent-elles aujourd'hui suffire aux innombrables demandes qui leur arrivent de toute part?

Et ici, prenez-y garde, je vous amène sur un terrain brûlant. Vous l'avez senti, et il y a à la fin de votre Mémoire quelques mots qui vous honorent et auxquels je reviendrai. Esprit plus entreprenant que sage, souffrez que je vous le dise : Vous rêvez l'obligation légale de l'école; et que répondrez-vous au père indigné qui viendra vous dire : « Il n'y a près de nous qu'une seule école; elle est tenue par un de ces instituteurs que de téméraires excitations avaient fanatisés; ma foi s'alarme, ma conscience se trouble. Au nom du salut de mon enfant, je refuse de l'envoyer à cette école. » Vous répliquerez par une dénonciation, par l'amende, par la prison! Non, non, vous n'en auriez pas le courage, et si par malheur un autre que vous osait poursuivre, il ne se trouverait pas en France un tribunal pour condamner une si noble résistance.

Cet exemple vous fait toucher du doigt le vice radical et l'inexprimable odieux du système de l'obligation.

Ainsi donc, l'obligation nie les droits les plus sacrés de la conscience. Elle substitue le despotisme aveugle de l'Etat à l'autorité éclairée et vigilante du père.

De plus, elle tue les liens de famille, le respect et la subordination de l'enfant. Quelle idée laissez-vous dans l'esprit de ce fils ou de cette fille, quand ils verront traîner sur les bancs de la police correctionnelle ou jeter dans une geôle, leur père ou leur mère, coupable de quoi? « d'avoir méconnu leurs droits, » d'avoir exercé sur leur faiblesse « le despotisme du fort » ou de les avoir traités avec « une brutale insouciance! »

Eh quoi! les mœurs périssent par la perte de l'obéissance, la société est ébranlée par la décadence du respect, par l'oubli des relations domestiques; le pouvoir paternel s'affaisse devant des fils trop souvent ingrats et dénaturés! Et voici que la loi elle-même interviendrait pour porter à ces tristes ruines un coup suprême! Et dans quel but? pour assurer quelques mois d'écolage et quelques jours d'alphabet!

Ah! je vous le dis avec une sincère franchise: périssent plutôt les écoles que de les peupler à ce prix! On comble aisément les lacunes de l'instruction, on ne comble pas les abîmes creusés par le mépris de l'autorité paternelle.

Mais encore, y avez-vous songé? une loi, une loi générale, universelle pour l'obligation des études. Une loi qui atteindrait, vous le dites, l'éducation même du précepteur, même du père au foyer domestique: mais c'est la mise en suspicion de tous les pères! on ne vérifie que ce dont on doute! Vous vérifiez tout, vous doutez donc de tout? Quelle insulte à la paternité chez un grand peuple!

Allons plus loin; car il faut épuiser l'absurde. Comment ferez-vous votre vérification? Ah! je le vois: messieurs les inspecteurs seront sans doute chargés de cette surveillance d'un nouveau genre: touchant esprit de corps! et vous vous imaginez que cette inquisition serait tolérée en France! que cet *exercice* de l'enseignement primaire serait supporté! l'exercice des boissons s'arrête devant le domicile privé: la douane de l'instruction se ferait jeter par les fenêtres.

Résumons-nous.

L'obligation est la négation des droits du père, —la ruine de l'autorité et du respect,—c'est la loi des suspects contre les familles; — c'est l'injustice et l'impossible.

Deux systèmes sont en présence: le système révolutionnaire avec l'enseignement gratuit et obligatoire: le système du sens commun et du bon droit avec la liberté pour tous et la gratuité pour les pauvres. Il faut choisir entre deux.

M. Rendu essaie de créer un milieu insoutenable; il n'est qu'un révolutionnaire incomplet.

Maintenant, faut-il, sortant du terrain des principes, suivre le

jeune inspecteur dans son excursion en Allemagne? Un mot seulement sur ces exemples.

III.

Obligation de l'enseignement primaire en Allemagne.

Il nous serait assez facile d'égayer nos lecteurs avec quelques citations des savantes recherches de M. Eug. Rendu. Le «*Schulpflichtigkeit*,» assuré par la vigilance du «*Schulvorstand*» ou des «*Schulrathe*» et garanti par le «*Schulreglement*,» offre une physionomie qui prête à rire.

Restons dans le sérieux. Aussi bien, hélas! l'Allemagne n'a que trop sérieusement éprouvé l'impuissance et peut-être le danger de cette loi étrange, illogique, irrespectueuse de l'obligation scolaire. L'un des inventeurs, l'ami de Voltaire, le roi Frédéric de Prusse, s'imaginait aussi avoir assuré la perfection morale et philosophique de ses peuples, en les obligeant à envoyer leurs enfants à l'école, avec la même consigne qu'il donnait à ses caporaux. Le successeur du roi philosophe a recueilli en 1848 les fruits amers de cet enseignement par contrainte. Que l'expérience, si elle ne fut pas heureuse au delà du Rhin, ne soit pas du moins perdue pour la France.

Est-il besoin ensuite de faire ces distinctions élémentaires entre les pays où il y a des religions d'Etat et les contrées où existe la liberté des cultes, ce qui amène nécessairement des différences capitales dans la législation? Faut-il rappeler que, dans tel ou tel Etat d'Allemagne, le Pasteur ou le Curé sont les seules autorités préposées à l'instruction primaire, et que leur action y emprunte un caractère spécial?

Enfin, faut-il donner cette souveraine raison, naïve à force d'évidence, que telle loi va aux mœurs et aux idées d'une nation, qui est incompatible avec les traditions, les habitudes, les doctrines de la nation voisine?

Laissons donc l'Allemagne en Allemagne, et soyons un peu Français en France.

M. Eugène Rendu s'y résigne lui-même et il y revient par sa conclusion. Cette conclusion vaut qu'on l'examine en quelques paroles.

Conclusion.

Ici, nous retrouvons le fonctionnaire qui a l'idée de son devoir, qui a su voir et réfléchir et qui a un certain courage d'aveu et de confession. Seulement il finit par où il aurait dû commencer. Avant de songer creux et de se perdre dans les nuageuses hypothèses, il était bon de descendre aux réalités.

Avant de solliciter qu'un décret de l'Empereur envoyât, sous peine de la prison pour les pères, tous les enfants de la France, de l'Algérie et des Colonies à l'école, « *ce dernier moyen de salut* »; il n'était pas sans intérêt de rechercher si cette école telle qu'elle existe,

est bien, comme on osait l'avancer, « *le dépôt des vérités traditionnelles qui ne se trouve plus au foyer domestique.* »

Eh bien! honnêtement et loyalement, quand M. Rendu s'est posé cette question, il s'est répondu. « NON ».

« L'enseignement primaire, dans les conditions où il est géné-« ralement donné depuis un demi-siècle, a-t-il victorieusement lutté contre le mal : Non. »

« A-t-il établi l'harmonie entre les facultés dont il provoquait « l'essor, en sorte que la volonté inclinât vers le bien à mesure que « l'intelligence se rapprochait du vrai ? Non. »

Pourquoi ? pour trois raisons : c'est encore M. Eugène Rendu qui parle :

« 1° Le développement du sentiment religieux n'a pas suffisam-« ment accompagné le développement intellectuel;

« 2° L'élément de l'instruction a trop souvent absorbé au sein de « l'école l'élément de l'éducation;

« 3° L'enseignement n'a pas été mesuré dans une proportion « exacte aux besoins des populations auxquelles il a été dispensé. »

Ainsi, il n'a manqué à l'école que trois choses : la religion, l'éducation et la méthode!

Et c'est cette école que vous appelez : « l'ensemble des influences religieuses et morales qui doivent envelopper tout être humain » ! c'est là « le dépôt des vérités traditionnelles, » c'est là « le dernier moyen du salut » de la société aux abois!

Voilà le refuge et l'asile où vous voulez jeter de force les générations éperdues! Pas un instant de répit : vous appelez la majesté des lois, vous mettez la force publique en mouvement : que les tribunaux s'arment, que les prisons s'ouvrent, que l'autorité paternelle y soit traînée entre deux gendarmes; et qu'une nuée vengeresse d'inspecteurs aille dresser ses réquisitoires jusque sur la pierre du foyer domestique! Ce sera la « conquête » de la religion et de la morale!

En vérité, on ne se réfute pas soi-même avec cette héroïque simplicité.

Concluons à notre tour :

Que M. Eug. Rendu tourne ses efforts vers la réforme de l'enseignement primaire officiel. A l'entendre, — et il est dans le vrai, — la carrière est large et belle. Là ses services seront réels, et, pour être moins éclatants que des mémoires à l'Empereur, ils seront plus positifs et j'ose dire plus appréciés;

Et qu'il ne touche pas à ces questions jugées par le sens commun et par l'expérience, dangereuse écume que soulève de temps à autre le vent des révolutions, qui ne tient pas devant un rayon de logique, et qui se brise contre le roc des principes sociaux les plus élémentaires.

M. Eug. Rendu est de ces esprits chaleureux qui acceptent à demi

les théories subversives. Le côté franchement odieux les révolte, et le côté faussement généreux les illumine. C'est pour eux surtout que le discernement est nécessaire et que l'entraînement est funeste. Nous le leur souhaitons de toute notre âme : dans leur intérêt, dans l'intérêt de leur pays, qu'ils se gardent de tout cela, car tout cela au fond, c'est du socialisme, celui qu'un homme d'esprit signalait comme le plus périlleux, non le socialisme hardi et brutal, mais le socialisme ingénu et *bon enfant*.

C'est celui-là qui a inventé l'*enseignement non gratuit, mais obligatoire*.

HENRY DE RIANCEY.

DÉCLARATION DU R. P. ROOTHAAN,

Général de la Compagnie de Jésus.

Avant d'entrer dans l'examen approfondi que nous préparons de l'*Histoire du pontificat de Clément XIV*, par le P. Theiner, nous sommes heureux de publier la déclaration suivante, relative à la réponse que vient d'y faire M. Crétineau-Joly.

Le R. P. Roothaan qui connaissait l'esprit de l'auteur de *Clément XIV et les Jésuites*, a prévu, ce qui s'est en effet réalisé, qu'il mettrait dans sa défense aussi peu de prudence, de mesure et de respect qu'il y en a dans l'attaque. Il a donc voulu dégager par avance de ce débat sa responsabilité et celle de l'Institut illustre et vénérable dont il est le chef, et déclarer qu'il n'existe aucune solidarité entre M. Crétineau-Joly et les membres de la Compagnie de Jésus.

L'abbé J. COGNAT.

Voici cette déclaration qu'on a bien voulu nous communiquer :

J'apprends que M. Crétineau-Joly fait imprimer à Paris une réponse à l'ouvrage récent du P. Theiner : *Histoire du pontificat de Clément XIV*. Dans cette réponse, il faut l'espérer, l'écrivain ne franchira pas les bornes d'une simple défense, et son œuvre sera celle d'un catholique toujours respectueux envers la personne sacrée du vicaire de Jésus-Christ.

Toutefois, la Compagnie dont je suis le supérieur-général, ne saurait être responsable des productions littéraires de M. Crétineau-Joly, par cela seul qu'elle lui doit une publication de son histoire.

M. Crétineau lui-même a déjà protesté contre cette solidarité prétendue. Dans son *Clément XIV et les Jésuites*, il déclare que « le général de la Com- « pagnie de Jésus, au nom de son Ordre et de l'honneur du Saint-Siége, le « suppliait, presque les larmes aux yeux, de renoncer à la publication de « cette histoire. »

L'*Avis au lecteur*, mis en tête de la *Défense de Clément XIV*, renferme la déclaration suivante : « Certains hommes....... voudraient peut-être établir « une espèce de solidarité de pensées et de vues entre l'auteur de l'*Histoire « de la compagnie de Jésus* et les membres de cet institut. Une fois pour toutes, « je déclare que cette solidarité n'exista jamais, même pour l'*Histoire de la*

« *Compagnie.* — A plus forte raison dois-je assumer sur moi seul toute la « responsabilité de mes écrits antérieurs ou postérieurs, notamment de tout « ce qui, dans *Clément XIV et sa défense*, tient à l'appréciation des actes du « Saint-Siége. Ici, je dois le dire hautement, il y a non-seulement défaut « d'accord, mais désaccord complet entre l'auteur et les Pères de la Com- « pagnie de Jésus. »

Mais, soit que tous n'aient pas eu connaissance des paroles de M. Crétineau, soit que plusieurs aient refusé de croire à la sincérité de cette protestation, une sorte de responsabilité semble encore peser sur la Compagnie.

Il est donc de mon devoir d'élever aujourd'hui la voix. Je proteste hautement dans toute la sincérité de ma conscience, en mon propre nom et au nom de tous les miens, contre tout ce qui, dans les écrits de M. Crétineau-Joly, pourrait blesser l'honneur et le respect dus au Saint-Siége apostolique, et je déclare qu'il n'existe aucune solidarité entre cet auteur et les membres de la Compagnie de Jésus.

Rome, le 24 décembre 1852.

J. ROOTHAAN,
Général de la Compagnie de Jésus.

M. Aug. Nicolas, auteur de l'ouvrage si connu : *Etudes philosophiques sur le Christianisme*, et chef de division pendant plusieurs années au ministère des Cultes, a reçu du Souverain-Pontife la décoration de l'ordre de Pie IX. On avait, dans ces derniers temps, relevé dans ses ouvrages quelques inexactitudes qui déparent ce chef-d'œuvre, et on l'avait fait, non avec amertume, comme l'a dit un journal, mais dans l'intérêt seul de la vérité et du livre lui-même. M. Nicolas reçoit du Souverain-Pontife le glorieux témoignage qu'il *a bien mérité des lettres, et, qui plus est, de la Religion* ; ce que tous les catholiques se sont toujours empressés de reconnaître. Mais dans ces quelques paroles détachées du bref, nous ne voyons rien de significatif sur ces inexactitudes qui lui ont été reprochées ; nous regrettons qu'en donnant cette nouvelle, on n'ait pas jugé à propos de publier le bref lui-même, comme cela se fait assez ordinairement.

L'abbé J. COGNAT.

NOUVELLES DE ROME.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE L'*Ami de la Religion*.

Les fêtes de Noël se sont passées avec les cérémonies accoutumées. La veille, vendredi 24 décembre, N. S. P. le Pape Pie IX a célébré les vêpres solennelles dans la chapelle de Sixte IV du palais apostolique du Vatican, à deux heures et demie. Les Eminentissimes Cardinaux vêtus d'habits rouges, ont pris des chapes de la même couleur, et ils ont prêté obéissance au Saint-Père ; ils ont ensuite revêtu les ornements sacrés, de couleur blanche, propres à chaque Ordre, ainsi que les mitres ordinaires. Dès que l'obédience des Cardinaux a été terminée, les Patriarches, les Archevêques, Evêques et Abbés, portant la mitre et la chape blanche, sont entrés dans la chapelle. Les auditeurs de Rote, les clercs de la Chambre, les votants de

la signature et les abréviateurs, ayant prêté l'obédience comme ci-dessus, ont pris le surplis par-dessus le rochet ; les autres habitués des chapelles papales ont mis leurs chapes et leurs vêtements accoutumés, et tous ont assisté aux vêpres chantées solennellement par Sa Sainteté.

Les fonctions de la nuit de Noël ont commencé, à Sainte-Marie-Majeure, à sept heures du soir. Les Eminentissimes Cardinaux, en chapes rouges, se sont réunis dans la sacristie de la Basilique, en attendant l'arrivée du Pape. Les Patriarches, Archevêques, Evêques et autres Prélats ou dignitaires de la cour romaine, se sont revêtus de leurs ornements habituels. Dès que le Pape a été vêtu des ornements sacrés, et qu'il a eu terminé la bénédiction de l'épée et du chapeau avec les rits marqués dans le cérémonial des chapelles papales par Marcel d'Ancyr, le cortége tout entier s'est dirigé vers la chapelle de Sainte-Catherine, pour adorer le Saint-Sacrement. On s'est ensuite porté au Grand-Autel, où Sa Sainteté a entonné l'office et célébré pontificalement la première messe.

Les Cardinaux-diacres ont chanté les leçons, et la dernière l'a été par Sa Sainteté elle-même. Au *Te Deum* les Cardinaux ont quitté la chape pour prendre les ornements sacrés comme aux premières vêpres. Les Patriarches, les Archevêques, les Evêques, les Abbés, les Pénitenciers de Sainte-Marie-Majeure se sont vêtus également des ornements sacrés. Les auditeurs de Rote, les Clercs de la chambre, les votants de la signature, les abréviateurs, ont mis le surplis sur le rochet au moment indiqué.

Le Cardinal-diacre officiant à la messe solennelle et le sous-diacre apostolique, prennent les ornements sacrés après le commencement du troisième nocturne.

Aucun d'eux ne communie à la messe de la nuit ; il est de règle que le Pape seul y communie. Le cérémonial d'Augustin Patrizzi, publié sous le Pontificat de Léon X par Marcel d'Ancyr, porte au chap. 21 de la 2ᵉ partie : *Si autem in hac nocte summus Pontifex velit celebrare, omnia servantur quæ in missa papali supra descripsimus, nisi quod communicaret in altari ipse solus.* Ce cérémonial de Marcel d'Ancyr fait loi dans les chapelles papales. Au reste il ne fait que reproduire en ceci ce qu'on voit dans les *Ordo* romains antérieurs au Pontificat de Léon X. Le quinzième *Ordo romanus* porte au chapitre 9 : *Nota quod in hac missa* (celle de la nuit) *nec in secunda non dicitur lætatus sum. Item in præsenti missa solus Papa communicat, et super altare, et sine calamo bibit sanguinem, et nihil aliud, quia habet celebrare illam de tertiis sed cum aqua lavet digitos prout moris est in parvis missis.* Ce quinzième *Ordo romanus* est celui de Pierre Amelius.

J'ai eu sous les yeux le journal manuscrit de Venance Philippe Persanctès, qui était maître des cérémonies sous le pontificat de Benoît XIII, et qui marque expressément que ce Pape célébrant la messe de la nuit y communie tout seul : *communicavit se solum in altari sine fistula.*

Ces citations font connaître les rits usités à la messe de la nuit.

Le lendemain matin à 9 heures, Notre Saint Père le Pape Pie IX, a célébré solennellement la troisième messe dans la Basilique de Saint-Pierre. Les Cardinaux, les Patriarches, Archevêques, Evêques, Abbés et les Pénite n

ciers de Saint-Pierre s'étaient réunis près de la chapelle des Sept-Douleurs de la Sainte Vierge, en attendant le Pape. Sa Sainteté s'est vêtue des ornements sacrés, et le cortége est allé adorer le Saint-Sacrement, avant de se rendre au grand autel où Sa Sainteté a officié solennellement. Elle a donné la communion aux Cardinaux diacres et aux nobles laïques.

Huit référendaires en rochet et en *mantelletta*, soutenaient le baldaquin au-dessus du Souverain-Pontife. Les autres remplissaient l'office d'acolytes.

Le dimanche 26 décembre, fête de saint Etienne, premier martyr, il y a eu chapelle papale dans la chapelle de Sixte IV, à 10 heures et demie. C'est le cardinal Cagiano qui a chanté la messe.

Une autre chapelle a été tenue le lendemain et à la même heure pour la fête de saint Jean évangéliste. La messe a été chantée par le cardinal Clarelli.

Pendant l'octave de l'Epiphanie, il y aura, dans l'église des théatins de Saint-André della Valle, une messe en rit latin suivie d'une messe en rit oriental, tous les jours de l'octave. Les Théatins, les Capucins, les Mineurs de l'Observance, les Carmes déchaussés, les Mineurs conventuels, les Dominicains, les Trinitaires déchaussés et les Passionistes, célébreront inclusivement la messe en rit latin. L'ordre des messes orientales est le suivant : la messe arménienne le jour de la fête, puis la messe grecque, la messe caldaïque chantée, la messe d'un évêque grec, la syriaque, celle d'un évêque arménien, la messe maronite et la messe caldaïque solennelle. Des prédications dans les diverses langues auront lieu dans l'après-midi, et les principaux colléges de Rome ont un jour marqué pour y assister.

Les aumônes recueillies à cette occasion sont destinées à l'Eglise catholique de Londres, œuvre qui rencontre tant et de si vives sympathies dans toutes les parties de l'Italie. Les offrandes sont reçues à Rome par le Préfet de la Propagande et aussi par LL. EE. Madame la Princesse et Monsieur le Prince Doria.

La pieuse octave de l'Epiphanie à *Saint-André della Valle* a mérité un bref de Sa Sainteté, qui a bien voulu la favoriser de précieuses indulgences.

— Le R. P. Theiner est de retour à Rome depuis quelques jours, après un assez long voyage qu'il vient de faire à l'étranger.

Pour donner une idée de la manière dont le *Siècle* traite les matières religieuses, nous croyons intéressant de reproduire ici quelques questions qu'il adresse à Mgr l'archevêque de Paris, à propos du discours que le vénérable prélat a prononcé à Sainte-Geneviève :

« Est-ce que, dit ce journal, pour se faire accepter *comme religion gouvernementale par Constantin*, la religion chrétienne *n'a rien modifié à sa constitution primitive*? Les treize conciles œcuméniques se sont-ils assemblés, et ont-ils délibéré *pour confirmer purement et simplement les décisions antérieures*? »

« La France est catholique apparemment puisque dix fois peut-être *depuis la bataille de Bovines*, elle a remis sur pied la papauté ébranlée; et cependant les *libertés de l'Église gallicane*, dont M. Sibour doit, ce nous semble, être un

les gardiens, sont une protestation toujours vivante contre *l'omnipotence et l'infaillibilité du Pape*, TELLES QUE LES ENTEND LE CONCILE DE TRENTE. »

Est-ce que le *Siècle* pourrait nous dire à son tour ce que *la religion chrétienne a modifié à sa constitution primitive* pour devenir une *religion gouvernementale* sous Constantin ; ce que les *treize conciles œcuméniques* ont fait dans le même sens, et comment enfin *l'Eglise gallicane* nie ou conteste les droits et prérogatives du Saint-Siége, tels que les entend le *Concile de Trente?*

Que vient faire encore dans ses réminiscences historiques et comme preuve de la foi des Français, la bataille de Bovines? Le *Siècle* ne confond-il point par hasard Bovines et Tolbiac?

Avant de poser à un évêque la question qu'on vient de lire, et d'autres encore, le *Siècle* ne ferait pas mal de reprendre quelques leçons de catéchisme et d'histoire. Mais le *Siècle* est le journal du progrès. Gros-Jean n'en voulait du moins remontrer qu'à son curé.

CHARLES DE RIANCEY.

Le *Moniteur* d'hier a publié un décret qui supprime les commandements *supérieurs* de divisions militaires à l'intérieur, mais qui maintient les armées de Paris et de Lyon. Ce décret décide de plus que le commandant en chef de l'armée de Lyon, continuera d'exercer ce commandement concurremment avec celui de la 8e division militaire territoriale, et que le commandant en chef de l'armée de Paris, réunira à ce commandement celui de la 1re division militaire territoriale.

Un autre décret institue une commission, prise dans le conseil d'Etat, la cour des comptes et le ministère des finances, afin de vérifier les frais de négociation et de service du trésor public, pour l'exercice 1851.

Les ratifications de la convention commerciale, conclue entre la France et la Belgique, le 9 décembre dernier, ont été échangées à Bruxelles le 31 du même mois.

ÉVÊCHÉ DE GRENOBLE.

FÊTE ANNIVERSAIRE DE L'APPARITION DE LA SAINTE VIERGE,
le 19 septembre 1846,
SUR LA MONTAGNE DE LA SALETTE.

Nous avons la douce satisfaction d'annoncer au clergé et aux fidèles que, par un indult du 2 décembre 1852, Sa Sainteté Pie IX nous autorise à solenniser chaque année, dans toutes les églises du diocèse, ou le 19 septembre, ou le dimanche suivant, la mémoire de l'apparition de la sainte Vierge (*Memoriam hujus apparitionis recolere*) par une grand'messe et le chant des vêpres, comme dans les fêtes de la sainte Vierge. Que si l'on aime mieux adopter la messe et tout l'office du *Patronage* de la bienheureuse vierge Marie (que l'on trouve dans la liturgie romaine, au quatrième dimanche d'octobre), il faudrait la célébrer sous le rit solennel, et les prêtres ne seront tenus qu'à cet office.

Reconnaissant d'une telle faveur, nous promulgons cet indult et voulons qu'il ait son plein et entier effet. La fête sera annoncée partout le dimanche précédent.

A défaut de l'office du *Patronage*, nous ordonnons que la messe et les vêpres soient celles du Rosaire.

Pour Monseigneur : l'abbé ROUSSELOT, vicaire-général.

Nouvelles religieuses.

FRANCE. — DIOCÈSE DE PARIS. — On lit dans la *Patrie* :

« Après l'inauguration de Sainte-Geneviève, M. l'abbé Duquesnay, doyen de Sainte-Geneviève, a réuni, dans un déjeuner, avec ses jeunes chapelains : Mgr l'archevêque de Paris et ses grands vicaires, et MM. de Persigny, Fortoul, Romieu, de Contencin, ainsi que M. Constant Dufeu, architecte de l'église.

« Mgr l'archevêque y a porté la santé de l'Empereur, qui a été accueillie avec le plus vif enthousiasme. »

— L'église de Sainte-Geneviève a été illuminée lundi soir sur toute la façade et tout le long de l'avenue qui la borde. Dès mardi matin, une foule considérable est allée faire brûler des cierges autour de la châsse en or qui renferme les reliques de la patronne de Paris.

La foire d'objets religieux qui a lieu tous les ans aux abords de l'église Saint-Étienne-du-Mont est cette année beaucoup plus belle que les années précédentes. Elle a été ouverte le 3 janvier.

DIOCÈSE DE LYON. — Neuville terminait dimanche passé, par une cérémonie touchante, les exercices du dernier jubilé. Déjà la piété envers l'auguste Marie s'y était révélée, le jour de l'Immaculée Conception, par une consécration solennelle dont la pompe et l'intelligente illumination étaient comme un signe précurseur de la fête vraiment prodigieuse, par laquelle la grande cité de Lyon inaugurait, le mercredi suivant, la statue de sa divine protectrice placée au sommet de la sainte montagne de Fourvières. Aussi, lorsque la seconde illumination fut annoncée, Neuville, électrisée par le mouvement spontané qui, de Lyon, s'était communiqué aux communes environnantes, avait couvert de feu les murailles de ses maisons.

Les témoignages de la dévotion filiale des chrétiens de Neuville pour leur protectrice, ne pouvaient que faciliter le succès des prédications pendant le jubilé. Dieu a béni l'apostolat de deux révérends Pères jésuites qui, pendant l'Avent, ont travaillé, avec un zèle, une énergie et un talent admirables, cette population. Le frère de notre bien-aimé curé, le révérend Père Peyrar, qui déjà avait prêché à Neuville le jubilé de 1851, n'a reculé devant aucune fatigue; aussi sa voix éloquente lui a attiré tous les cœurs et mérité notre vive reconnaissance. (*Gazette de Lyon.*)

BOURSE DU 5 JANVIER 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 105 80 — plus haut, 105 80 — plus bas, 105 20 — fermé à 105 30. — Au comptant, il reste à 105 ».

3 0/0, à terme, ouvert à 81 20 — plus haut, 81 35 — plus bas, 80 50 — fermé à 80 60. — Au comptant, il reste à 80 40.

On a coté le 4 0/0 à 99 25.

Actions de la Banque, 2,850 ».

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,190 » (1852), à 1,335 ».

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 98 1/2; nouveau, 98 1/2. — Belgique, 5 0/0, » ». — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 48 4/8.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

(LUDOVIC BRUNET.) Paris, - Typ. de H. V. de SURCY et Cᵉ, rue de Sèvres, 37.

L'AMI DE LA RELIGION.

ERREURS THÉOLOGIQUES ET PHILOSOPHIQUES

DE M. DONOSO CORTÈS, MARQUIS DE VALDEGAMAS.

3e Article. (Voir le n° 5472.)

IV.

ERREURS SUR LE PÉCHÉ ORIGINEL, DANS SES RAPPORTS AVEC L'ORDRE GÉNÉRAL DES CHOSES.

Dieu créa l'homme libre ; il lui laissa même la liberté du mal pour l'épreuve ; mais en prémunissant cette redoutable liberté par des lumières d'intelligence si splendides, par une rectitude de volonté si parfaite, par des secours de grâce si puissants, que l'homme eût pu, s'il l'eût voulu, persévérer facilement dans la justice, et mériter, après une courte épreuve, d'être élevé à cette ravissante vision de Dieu, dont l'éternelle extase unit inséparablement la créature intelligente au souverain bien.

Tel fut le premier dessein du Créateur par rapport à l'homme.

Mais l'homme abusa librement de son libre arbitre. Il pécha ; et, par son péché, il perdit, avec la justice originelle, tout droit à cette haute et magnifique destinée qui lui avait été préparée.

En cet état, Dieu pouvait abandonner à lui-même ce roi déchu de la création, le laisser irrémédiablement dans sa ruine, et n'exercer sur lui que les droits d'une sévère justice, comme il l'avait fait à l'égard de l'ange.

Il pouvait aussi, absolument, selon l'opinion d'un grand nombre de théologiens, le relever par voie de pure condonation, en lui remettant simplement son péché, ou selon d'autres, en n'exigeant qu'une satisfaction imparfaite.

Mais Dieu ne voulut faire ni l'un ni l'autre.

Sa volonté fut tout à la fois et de réparer miséricordieusement la nature humaine, et de recevoir d'elle cependant une satisfaction parfaite et proportionnée au péché.

C'est pour accomplir ce dessein que la sagesse divine inventa la merveilleuse économie de la rédemption, où la miséricorde et la justice se rencontrant et se donnant, comme dit le Psalmiste, le baiser de paix, Dieu se fait homme pour acquitter la dette de l'homme pécheur, et l'homme réconcilié peut rentrer par Jésus, le nouvel Adam, dans cet ordre de grâce et de gloire d'où le premier Adam l'avait banni.

A la vue de cette admirable dispensation où Dieu, reprenant son ouvrage en sous-œuvre, non-seulement le rétablit, mais le fait plus beau, l'Eglise ravie s'écrie dans le transport de son admiration et de sa joie : *O felix culpa, quæ talem et tantum meruit habere Redemptorem!* et tous les jours, quand elle accomplit au saint autel le mystérieux mélange de l'eau et du vin qui lui rappelle cette prodigieuse union de l'homme avec Dieu dans le Verbe fait chair, elle proteste que la réparation de notre nature a été plus admirable encore que sa création elle-même : *Deus qui humanæ substantiæ dignitatem mirabiliter condidisti et mirabiliùs reformasti !*

Toutefois, si l'admiration et la joie ravissent ici l'Eglise, jamais elles ne sont allées jusqu'à l'éblouir et à l'égarer.

L'Eglise sait que la chute de l'homme, qui servit d'occasion à la rédemption de l'homme, avait été prévue de Dieu éternellement; mais elle n'en tient pas moins qu'elle fut entièrement libre de la part de l'homme; et elle ne croit nullement que Dieu ait fait tomber l'homme afin d'ouvrir les voies au Rédempteur.

Elle sait que la rédemption avait été décrétée dès l'éternité dans le conseil divin, mais librement aussi de la part de Dieu, et dans la supposition prévue du péché libre de l'homme.

Elle sait que l'enfer manifestera, avec un terrible éclat, la justice infinie de Dieu sur ceux qui n'auront pas profité de la grâce du Rédempteur; mais elle repousse avec horreur la pensée que Dieu ait voulu l'enfer par un dessein *antécédent* et premier, comme un complément de l'ordre universel et une manifestation en quelque sorte nécessaire de sa justice.

Dieu respecte la liberté de l'homme; l'Eglise proclame la liberté de Dieu, et quand, dans l'évolution *conséquente* des desseins divins, elle voit apparaître la peine après le péché, elle dit, par l'organe de son plus grand docteur, saint Augustin : *Deus de suo bonus, de nostro justus.*

Tel est, sur ces hautes vérités, l'enseignement de la pure et saine théologie. Comparons maintenant avec cette doctrine, les textes de M. Donoso Cortès :

« Si Dieu permit la prévarication de l'homme, c'est qu'il gardait comme « en réserve le Sauveur du monde, celui qui devait venir dans la plénitude « des temps. *Ce mal suprême était* NÉCESSAIRE *pour ce bien suprême*, et cette « immense catastrophe pour cet immense bonheur *L'homme pecha* PARCE « QUE *Dieu avait résolu de se faire homme*, et PARCE QUE s'étant fait homme, *il « avait assez de sang dans ses veines* et assez de souveraine vertu dans son « sang pour effacer son péché (1). »

Ainsi, le mal suprême du péché étant *nécessaire* pour le bien suprême de l'Incarnation du Fils de Dieu et de la rédemption, l'homme pécha, *parce que* Dieu avait résolu de se faire homme et de laver le péché de l'homme en son propre sang.

(1) Essai sur le Catholicisme, le libéralisme et le socialisme, p. 191.

Si ce n'est pas là le fatalisme, on conviendra que cela le sent très-fort; et qu'il y a ici tout au moins une bien dangereuse équivoque. Ne semble-t-il pas, dans ces paroles, que le Verbe et la rédemption étaient l'objet premier du dessein de Dieu, et le péché de l'homme le moyen nécessaire pour l'accomplissement de ce dessein. Mais qui veut la fin veut le moyen, surtout quand c'est un moyen nécessaire. Y a-t-il de là bien loin à l'erreur qui fait Dieu auteur du péché?

L'homme a péché, parce que Dieu avait résolu de se faire homme et de le racheter en mourant pour lui! — Mais alors, pourquoi l'ange, qui ne devait pas être l'objet de la même grâce, a-t-il aussi péché? Apparemment pour qu'il pût faire pécher l'homme, et ainsi donner entrée à l'incarnation du Fils de Dieu!

Si le Fils de Dieu n'eût pas dû s'incarner, le péché de l'homme, et peut-être aussi celui de l'ange, n'eussent donc pas été possibles? Dieu n'aurait pu les permettre.

La rédemption, dans l'hypothèse du péché, était donc nécessaire?

Si M. Donoso Cortès résout ces questions dans le sens catholique, que deviennent alors ses textes?

La fin générale des choses, dit encore M. Donoso Cortès, était de manifester, toutes à leur manière, les sublimes perfections de Dieu, d'être comme les étincelles de sa beauté et les magnifiques reflets de sa gloire... De la désobéissance humaine et de la révolte angélique, considérées sous le point de vue de ce bien universel, découlèrent des grâces incomparables; par suite de l'une et de l'autre, les créatures qui ne réfléchissaient auparavant que la bonté et la magnificence de Dieu, réfléchirent aussi toute la sublimité de sa miséricorde et *toute la grandeur de sa justice. L'ordre n'a été universel et absolu que lorsque les créatures eurent en elles tous ces splendides reflets* (1).

Ainsi, sans le péché et ses épouvantables suites, l'ordre n'eût pas été universel et absolu; les créatures n'auraient pas assez splendidement réfléchi les perfections divines. Or, comme Dieu veut l'ordre essentiellement, comme il était convenable, nécessaire peut-être dans les idées de M. Donoso Cortès, que l'ordre fût universel et absolu, et que la création réfléchît plus parfaitement les attributs divins, donc..... la conclusion se devine facilement.

M. Donoso Cortès ajoute :

L'acte suprême de la création ne pouvait être considéré comme accompli et parfait qu'après avoir réalisé dans toutes leurs manifestations la justice infinie et l'infinie miséricorde de Dieu. Et puisque *sans la prévarication* des êtres intelligents et libres, *Dieu ne pouvait exercer ni cette justice ni cette miséricorde* spéciales qui s'appliquent aux prévaricateurs, il s'en suit que la prévarication même fut l'occasion de la plus grande de toutes les harmonies et de la plus douce de toutes les consonnances (2).

L'occasion exprime mal la conséquence qui suit ici des prémisses;

(1) Essai sur le Catholicisme, etc., p. 367.
(2) Essai sur le Catholicisme, etc., p. 196.

les lecteurs seront plus logiques, et diront : comme il répugne que Dieu laisse l'acte de la création inaccompli et imparfait, ce qui fût arrivé, d'après l'auteur, sans la prévarication des êtres intelligents et libres, il résulte que cette prévarication a été rigoureusement nécessaire et voulue positivement de Dieu.

Mais enfin, *lorsque, par la prévarication de l'ange et celle de l'homme, il n'y eut plus en Dieu de perfection qui n'eût été manifestée* extérieurement, excepté celle qui devait avoir sa manifestation dans la suite sur le Calvaire, *les choses se trouvèrent en ordre* (1).

Quoi ! les choses n'étaient donc pas en ordre avant le péché ? En vérité, on croirait lire Calvin. Dieu ne voyait donc pas très-bien, quand ayant achevé la grande œuvre de la création, et contemplant avec amour cette œuvre encore aussi pure que belle, il se rendit témoignage à lui-même que tout était bon et parfait : *vidit Deus cuncta quæ fecerat, et erant valdè bona* (2).

Je ne puis mettre fin à ce paragraphe, sans faire remarquer ce qu'il y a d'étrange dans cette prétendue beauté, dans cette prétendue harmonie, dans ce prétendu arrangement que M. Donoso Cortès croit découvrir dans les péchés des malheureux enfants d'Adam, péchés qui, s'amassant et s'entassant les uns sur les autres, forment, selon lui, par leur laideur même combinée avec la laideur propre de notre nature, un composé qui ne manque pas d'un certain mérite de beauté relative. Voici cet étrange passage :

Par ce péché, Adam souilla en lui ce que nul homme ne peut plus souiller, la pure blancheur de sa pure innocence. Nous qui péchons aujourd'hui, en entassant péchés sur péchés, nous ne faisons que mettre des taches sur des taches : Adam seul a terni la blancheur de la neige. Notre nature condamnée étant un mal grave et nos péchés un mal plus grand encore, le composé qui en résulte ne manque pas *d'une certaine beauté relative provenant de la secrète harmonie qui existe entre la laideur propre du péché et la laideur propre de la nature humaine. Les choses laides peuvent s'harmoniser entre elles comme les belles choses. Et, lorsqu'il en arrive ainsi, il est hors de doute que ce qu'il y a d'essentiellement laid dans les choses, est tempéré en quelque façon par la beauté qui naît de leur harmonie et de leur arrangement* (3).

En vérité, c'est à fermer le livre d'impatience, et à déchirer en mille pièces les prospectus qui font à de tels livres de si inconcevables réputations !

V.

ERREURS SUR LE PÉCHÉ ORIGINEL, DANS SES EFFETS SUR LA NATURE HUMAINE.

1° Effets généraux :

« (Depuis le péché originel) la vie de l'homme déchu ne fut que tenta-« tion et lutte, *sa sagesse qu'ignorance, sa volonté que faiblesse,* sa chair que « corruption. *Chacune de ses actions fut accompagnée d'un remords,* chacun de

(1) Essai sur le Catholicisme, etc., p. 196.
(2) Gen. I. 31.
(3) Essai sur le Catholicisme, etc., p. 269, 270.

« ses plaisirs fut suivi d'un souvenir amer ou d'une douleur aiguë. *Aussi*
« *nombreux furent ses désirs, aussi nombreux furent ses regrets*, aussi nom-
« breuses ses espérances, aussi nombreuses ses illusions; et aussi nom-
« breuses ses illusions, aussi nombreux ses désenchantements. Sa mémoire
« lui servit de bourreau, sa prévision de torture, son imagination ne fit que
« jeter quelques lambeaux de pourpre et d'or sur sa nudité et sa mi
« sère (1).

Le saint Concile de Trente dit que, par le péché originel l'homme fut dépouillé des dons surnaturels, et seulement *blessé* dans les dons propres à la nature.

M. Donoso Cortès va plus loin; car, si *la sagesse* de l'homme déchu n'*est qu'ignorance,* donc il n'y a plus en lui de lumière naturelle.

Si *sa volonté n'est que faiblesse,* donc il n'y a plus en lui de force morale naturelle.

Si *chacune de ses actions est accompagnée d'un remords,* donc il ne fait plus d'actions vertueuses naturelles; et tous les actes de l'homme, sans la grâce, ne sont que des péchés.

On voit où cela mène : c'est la ruine non-seulement de la grâce, mais de la nature.

Il y a plus d'un écrivain religieux aujourd'hui dont cette erreur capitale inspire la plume. Et on a vu, par de tristes et récents exemples, jusqu'à quelles extrêmes conséquences une telle erreur peut pousser les esprits où elle est une fois entrée, et combien aussi elle a de peine à en sortir.

2° Effets particuliers sur l'entendement :

La *faillibilité*, maladie de l'entendement infirme, est la première et la plus grande des maladies humaines; d'où les conséquences suivantes : *si l'entendement de l'homme est faillible* parce qu'il est infirme, *il ne peut jamais être certain de la vérité*, parce qu'il est faillible; *cette incertitude est d'une manière essentielle dans tous les hommes, réunis ou isolés;* si cette incertitude est d'une manière essentielle dans tous les hommes, isolés ou réunis, *toutes leurs affirmations et toutes leurs négations doivent être une contradiction dans les termes, parce qu'elles doivent être forcément incertaines;* si toutes leurs affirmations et toutes leurs négations sont incertaines, *la discussion est absurde et inconcevable* (2).

Ainsi, l'*homme déchu ne peut jamais être certain de la vérité; et cette incertitude est d'une manière essentielle dans tous les hommes.* M. Donoso Cortès ne voit-il pas que c'est la négation radicale de toute certitude naturelle.—Le scepticisme, ou la foi; il n'y a donc pas de milieu?—L'homme est faillible en beaucoup de choses; donc il ne peut être certain de rien. Quelle logique! c'est celle non-seulement de M. Donoso Cortès, mais aussi, qu'on me permette de le

(1) Essai sur le Catholicisme, etc., p. 162.
(2) Essai sur le Catholicisme, etc., p. 44.

dire, de toute une école néocatholique assez connue, qui trouve moyen de subsister, parmi nous, depuis trente ans.

Je dois faire observer ici une particularité très-remarquable du texte de M. Donoso Cortès :

M. de Lamennais avait dit, et plusieurs de ses disciples avaient soutenu que chacun des hommes, isolément, était faillible, mais que le genre humain pris en masse est infaillible.

L'honorable M. Donoso Cortès avait trop de perspicacité d'esprit pour ne pas voir ce qu'il y a de grossièrement contradictoire dans un tel système, et qu'à moins d'une promesse particulière d'infaillibilité, qui n'existe point ici, si tous les hommes sont faillibles, le genre humain doit l'être pareillement.

Aussi M. Donoso Cortès prend-il son parti, sur ce point, avec une parfaite décision : « L'incertitude, — l'incertitude sur tout, con-« séquence, selon lui, de la faillibilité humaine — est, dit-il, d'une « manière essentielle dans tous les hommes RÉUNIS OU ISOLÉS. »

La seule difficulté, c'est qu'on ne voit pas alors comment la foi peut entrer dans l'esprit humain. La porte de la raison individuelle a été fermée par vos devanciers ; vous fermez celle de la raison générale. Que reste-t-il, sinon que la foi entre comme elle pourra, par miracle, *januis clausis*.

Le fait, c'est l'embarrassante extrémité où se trouve réduite aujourd'hui l'école lamennaisienne, depuis que la crainte des censures ne lui permet plus d'invoquer ouvertement comme infaillible, l'autorité du genre humain.

« *Si le genre humain n'était pas irrémissiblement condamné à voir les choses à rebours* (1). »

Le genre humain, depuis le péché originel, est donc irrémissiblement condamné à voir les choses à rebours. Il y a loin de là à l'infaillibilité de la raison générale, et à l'unique *criterium* de certitude mis dans le consentement des peuples, etc...

Mais enfin, il en est ainsi. L'arrêt est porté, et il est irrémissible. Veut-on savoir jusqu'où cela va :

« Annoncez, dit M. Donoso Cortès, que vous possédez un argument qui « renverse une vérité mathématique ; *que vous allez démontrer que deux et « deux font cinq et non quatre*... Si, pour unique raison de vos affirmations, « vous donnez vos affirmations, le genre humain vous portera aux « nues (2). »

Tant, depuis le péché, l'humanité est condamnée à voir les choses à rebours !

La raison de cette malheureuse disposition de l'esprit humain est bien simple, c'est que

« *Entre la vérité et la raison humaine, depuis la prévarication de l'homme*,

(1) Essai sur le Catholicisme, etc., p. 200.
(2) Essai sur le Catholicisme, etc., p. 71, 72.

« Dieu a mis *une répulsion invincible,... et qu'entre la raison humaine et l'ab-*
« *surde, il y a au contraire affinité secrète et très-étroite parenté* (1). »

Certes, il n'était pas possible de parler plus clairement.

La triste conclusion à tirer de tout ceci, c'est que M. Donoso Cortès est le plus franc, le plus hardi, le plus affirmatif, le plus logique adepte de cette école *prétendue traditionaliste* qui subsiste parmi nous depuis plus d'un quart de siècle, qu'on n'a pu, jusqu'ici, réduire entièrement au silence, qui s'étant, pendant quelque temps, dissimulée, pour échapper au coup si fort que lui portèrent les censures de 53 Evêques français et l'encyclique du Souverain-Pontife Grégoire XVI, reprend aujourd'hui courage et parle plus haut que jamais; — école, — s'il m'est permis ici de redire les paroles dont je me servais dans un autre écrit, — qui, pour mieux établir la foi, nie la raison, dit anathème à toute philosophie, efface d'un trait de plume insolent, dans la théologie, le traité de la *vraie religion*, tel que les théologiens l'ont conçu et rédigé, se scandalise du *rationabile obsequium* de l'Apôtre, et dans son inconcevable aveuglement, s'obstine à ne pas voir qu'en supprimant le parvis elle ferme l'entrée du Sanctuaire; qu'en proclamant l'impuissance radicale de la raison, elle fait de la foi non une grâce seulement, mais un miracle; et qu'en précipitant, l'une sur l'autre, la foi avec la raison dans l'abîme d'un doute insoluble, elle condamne le genre humain tout entier à l'affreuse mais inévitable alternative ou d'un scepticisme absolu ou d'un fanatisme insensé.

En vain M. Donoso Cortès dira-t-il que « nul ne peut aller au Fils, c'est-à-dire à la vérité, si le Père ne l'appelle. » En vain prétendra-t-il que « ces paroles profondes attestent la toute-puissance « de Dieu, et *l'impuissance radicale et invincible du genre humain* (2). »

S'il entend ces paroles en ce sens que, sans la grâce, l'homme déchu est irrémissiblement condamné à voir toutes choses à rebours; que, sans le rayon supérieur de la révélation, la raison humaine est radicalement impuissante à connaître aucune vérité; que Dieu a mis, entre la vérité et notre raison, une invincible opposition; qu'il faut « affirmer le néant ou passer avec toute son âme et tout son « corps *sous le terrible cylindre* de la foi (3). » — Quel langage!

Si c'est ainsi, dis-je, que M. Donoso Cortès a compris et prétend interpréter les divines paroles de Notre-Seigneur, nous qui ne voulons être sages qu'avec sobriété, nous ne verrons là qu'un étrange et déplorable abus du texte sacré!

Et nous nous permettrons de rappeler, sur ce point, à l'honorable M. Donoso Cortès la prescription du saint concile de Trente (4).

(1) Essai sur le Catholicisme, etc., p. 70.
(2) Essai sur le Catholicisme, etc., p. 75.
(3) Ibid, p. 346.
(4) Ad coercenda petulantia ingenia, decernit (sacrosancta synodus) ut

Quand on a mis dans son esprit, sur les effets du péché originel, des idées si outrées ; quand on regarde ce péché comme la remise entière non-seulement de la grâce, mais de la nature elle-même et de la raison ; quand on ne voit plus, dans l'homme déchu, rien qui tienne, il est clair que le mépris pour l'humanité ne saurait plus alors avoir de bornes. Voici ce qu'en pense M. Donoso Cortès :

Je ne sais s'il y a quelque chose sous le soleil de plus vil et de plus méprisable que le genre humain hors des voies catholiques (1).

Le mépris des rationalistes modernes pour l'homme ne me surprend pas ; mais la circonspection et la timidité qu'ils y mettent, voilà ce que je ne parviens ni à m'expliquer ni à concevoir (2).

Non, je ne parviens pas à m'expliquer et à concevoir cette modération dans le dédain et cette mesure dans le mépris (3) *!*

... Quant à moi, je puis dire, que si mon Dieu n'avait pas pris chair dans les entrailles d'une femme, et s'il n'était pas mort sur une croix pour tout le genre humain, *le reptile que j'écrase sous mon pied serait à mes yeux moins méprisable que l'homme.* Malgré tout, *le point de foi qui accable le plus de son poids ma raison, c'est celui de la noblesse et de la dignité de l'espèce humaine, dignité* et noblesse que je veux comprendre et *que je ne comprends pas*, que je veux saisir et que je ne saisis pas (4).

Et ne parlez pas à M. Donoso Cortès de ce qui pourrait tempérer un peu les noires couleurs de ce tableau si sombre des misères et de la pauvreté humaine ; ne lui parlez pas des vertus naturelles, des actions morales et bonnes que l'histoire a pu souvent louer chez les païens eux-mêmes ;

Il vous répondrait :

« *Frappé d'épouvante et d'horreur*, en vain je détourne les yeux des annales « du crime pour les porter sur des sphères plus hautes, sur des régions « plus sereines ; en vain je rappelle en ma mémoire les vertus de ceux que « le monde appelle des héros, et dont l'histoire est remplie : ma conscience « élève la voix et me crie que *ces héroïques vertus sont au fond des vices héroï-« ques*, lesquels à leur tour *ne sont qu'un orgueil aveugle ou une folle ambition.* « *Le genre humain me paraît une foule immense prosternée aux pieds de ses héros « qui sont ses idoles, et les héros me paraissent des idoles qui s'adorent elles-mêmes.* « Pour me faire croire à la noblesse de ces *foules stupides*, il a fallu que Dieu « me la révélât (5). »

Je ne m'arrêterai pas à remarquer que la proposition affirmant

nemo suæ prudentiæ innixus, in rebus fidei et morum, ad ædificationem doctrinæ Christianæ pertinentium, sacram scripturam ad suos sensus contorquens, contra eum sensum quem tenuit et tenet sancta Mater Ecclesia, cujus est judicare de vero sensu scripturarum, aut etiam contra unanimem consensum patrum, ipsam scripturam sacram interpretari audeat. (C. Trid. Sess. IV. Decret. de canon. scripturis).

(1) Essai sur le Catholicisme, etc., p. 73.
(2) Ibid, p. 380.
(3) Ibid.
(4) Ibid., p. 381.
(5) Ibid.

ue *les vertus des infidèles sont des vices*, a été condamnée par l'Église. Mais, je le demande à tous les hommes dans lesquels l'esprit de système et le goût de l'exagération n'ont point profondément altéré la rectitude du bon sens et la simplicité de la sagesse, je le leur demande : La vérité est-elle là, dans les paroles qu'ils viennent de lire? Et n'est-ce pas, de la part d'un homme, et surtout d'un chrétien, une chose indigne, d'afficher un si exorbitant mépris pour le genre humain? A peine, se pourrait-on permettre un pareil langage, si ce n'étaient que les plus grands criminels qu'on voulût flétrir; mais c'est le genre humain tout entier que l'on ne craint pas de mettre au-dessous du plus vil reptile, tant il paraît bas et méprisable !

La nature humaine, disent les Pères du saint concile de Trente, j'ai déjà rappelé cette remarquable parole, a été, par le péché originel, dépouillée des dons surnaturels de la grâce; et seulement blessée dans les dons de la nature, *vulneratus in naturalibus*. Ce que le Dieu tout-puissant avait fait si grand et si noble doit être encore beau, même avec des blessures; et si la ressemblance du Créateur, empreinte sur l'âme et sur la face de l'homme, n'y est pas entièrement effacée, comme le prétendait le sombre théologien de Wittemberg, certes les moindres traits qui demeurent de cette auguste et glorieuse ressemblance, doivent être encore des rayons d'une incomparable beauté.

Ajoutons enfin que cette grande créature, qu'on appelle l'homme, a paru jusque dans l'abîme où elle était tombée, et avec les plaies qu'elle s'était faites, si belle encore et d'un si haut prix, aux yeux de son auteur, que le Fils de Dieu n'a point dédaigné de venir lui-même, en personne, poser dans cet abîme son pied divin pour la relever, et porter dans ses plaies sa très-pure main pour les panser et les guérir. La nature humaine déchue, c'est notre nature; cet être tombé de si haut et précipité si bas, c'est nous-mêmes. Ayons quelque respect pour ce qui a excité la pitié de Dieu; et ne méprisons pas ce que Dieu lui-même a tant estimé.

L'abbé Gaduel, vic.-gén.
Ancien professeur de théologie.

(*La suite à un prochain numéro.*)

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le *Moniteur* a publié hier le décret qui nomme les membres du conseil supérieur pour l'année 1853. On sait qu'aux termes du décret organique du 9 mars 1852, ce conseil est renouvelé tous les ans; et que les choix, confiés par la loi de 1850, en partie à l'élection de l'épiscopat et des divers corps, et en partie au pouvoir exécutif, appartiennent tous maintenant, et au même titre, au chef de l'État.

Voici le décret :

Sont nommés membres du conseil impérial de l'instruction publique pour l'année 1853 :

MM.

Elie de Beaumont, membre du Sénat; Poinsot, membre du Sénat; Delangle, membre du Sénat; Baroche, président du conseil d'Etat; Bonjean, président de la section de l'intérieur et de l'instruction publique et des cultes au conseil d'Etat; Denjoy, conseiller d'Etat; Mgr le cardinal-archevêque de Reims; Mgr l'archevêque de Paris; Mgr l'archevêque de Tours; Mgr l'évêque d'Arras; Mgr l'évêque de Troyes; le pasteur Rodolphe Cuvier, président de l'église consistoriale de la confession d'Augsbourg; le pasteur Juillerat, président de l'église consistoriale de la communion réformée; Franck, vice-président du consistoire central israélite; Troplong, premier président de la cour de cassation; le comte Portalis, premier président honoraire de la même cour; Rocher, conseiller à la même cour; le baron Thénard, m. de l'Instit.; S.-Marc-Girardin, m. de l'Instit.; de Saulcy, m. de l'Instit.; le général Morin, membre de l'Institut; Lélut, membre de l'Institut; Giraud, inspecteur général de l'enseignement supérieur; Ravaisson, inspecteur général de l'enseignement supérieur; Nisard, inspecteur général de l'enseignement supérieur; Dumas, inspecteur général de l'enseignement supérieur; Leverrier, inspecteur général de l'enseignement supérieur; Brongniart, inspecteur général de l'enseignement supérieur; Laferrière, inspecteur général de l'enseignement supérieur; Dutrey, inspecteur général de l'instruction secondaire; Labrouste, chef de l'institution libre de Sainte-Barbe, à Paris; l'abbé Labbé, chef d'institution libre à Yvetot (Seine-Inférieure).

Art. 2. M. Dumas est nommé de nouveau vice-président du conseil impérial de l'instruction publique.

M. Nisard est nommé de nouveau secrétaire dudit conseil.

Le *journal des Débats* fait à ce sujet les observations suivantes :

Sept nouveaux membres sont admis dans le conseil. C'est d'abord M. Cœur, évêque de Troyes, en remplacement de M. Dupanloup, évêque d'Orléans, qui déjà ne figurait plus, *nous ne savons par quelle raison*, au nombre des membres du conseil supérieur inscrits dans l'*Almanach national* de 1852; ce sont en outre MM. Bonjean et Denjoy, conseillers d'Etat, en remplacement de MM. Michel Chevalier et Charles Giraud, qui toutefois est maintenu dans le conseil comme inspecteur général; MM. Laferrière et Dutrey, inspecteurs généraux, en remplacement de MM. Bérard et l'abbé Daniel; MM. Labrouste, chef de l'institution de Sainte-Barbe, et l'abbé Labbé chef d'institution à Yvetot, en remplacement de MM. l'abbé d'Alzon et Bellaguet.

Le nom de Mgr Dupanloup ne figurait pas en effet, et avec raison, au nombre des membres du conseil supérieur inscrits dans l'*Almanach national* de 1852. Mgr l'évêque d'Orléans, nommé de nouveau après le décret organique du 9 mars, écrivit alors à M. le ministre de l'Instruction publique et des Cultes qu'il ne pouvait plus accepter ces fonctions.

Le nombre des membres du conseil était ainsi réduit à 30; le décret actuel le fait remonter à 32. CHARLES DE RIANCEY.

CONVERSION D'UN ÉVÊQUE PROTESTANT.

New-York, 21 décembre 1852.

Avant que cette lettre vous parvienne, l'Europe catholique aura sans doute appris la conversion de l'Evêque protestant de la Caroline du Nord aux Etats-Unis, le très-révérend docteur Ives, qui doit être en ce moment à Rome pour y faire son abjuration solennelle entre les mains de Sa Sainteté; cependant, comme certaines considérations pourraient encore faire retarder ce grand événement qui a été mentionné dans le *Tablet* de Dublin en novembre dernier, je suis à même de vous affirmer que la nouvelle est parfaitement exacte. Le docteur Ives est catholique depuis le mois d'octobre; l'archevêque de New-York l'a admis dans le sein de l'Eglise; mais le vénérable converti a voulu garder secrète sa réconciliation, afin de procurer au Saint-Père la consolation ineffable de l'admettre publiquement au nombre de ses enfants.

Toutefois, avant de s'embarquer pour l'Europe, le docteur Ives a écrit son abjuration qu'il a laissée entre les mains de Mgr Hughes; et ce prélat avait pour instruction de la publier si un malheur était arrivé à son auteur pendant la traversée. La date est également essentielle pour prouver que l'ancien Evêque protestant jouissait de toute liberté dans son pays, lorsqu'il s'est résolu à ce grand acte pour mettre la paix dans sa conscience. Le monde protestant, pour atténuer l'effet d'un si rude coup, ne manquera pas d'insinuer que le docteur Ives est malade, qu'il aura été circonvenu à Rome par les séductions de la Cour pontificale et ébloui par les splendeurs des cérémonies. Mais l'époque antérieure de la conversion viendra réduire à néant ces perfides suppositions, et l'abandon d'un poste fort lucratif est la meilleure preuve de la sincérité et de l'indépendance du nouveau catholique.

Il est curieux de penser qu'à l'heure qu'il est le docteur Ives est encore légalement Evêque protestant de la Caroline du Nord. Depuis la prétendue réforme, c'est le premier évêque anglican qui aura embrassé la vérité étant dans l'exercice de ses fonctions, et les Episcopaux d'Amérique n'ont encore pris aucune mesure pour procéder au remplacement du prélat qui les abandonne. Ils se flattent même encore que le bruit de sa conversion n'est pas exact, car on l'a fait courir plusieurs fois aux Etats-Unis quand la nouvelle était prématurée. Le docteur Ives est âgé de cinquante ans, et il jouissait dans sa secte d'une réputation de profond théologien à laquelle s'ajoutait la considération que donne une conduite exemplaire.

Il était le chef avéré du parti puséiste aux Etats-Unis, et comme tel il avait beaucoup travaillé depuis dix ans pour rapprocher les Episcopaux des doctrines et des cérémonies catholiques. Il avait fondé une sorte de monastère qu'il avait nommé *la Vallée de la Croix*,

et il y préparait les jeunes gens pour le ministère en leur recommandant la confession et le célibat. Ce séminaire est devenu une pépinière de prêtres catholiques; plusieurs des élèves du docteur Ives sont convertis, d'autres se préparent au sacerdoce, et l'on peut apprécier l'influence qu'aura sur les hôtes de ce monastère la résolution prise par le pieux fondateur.

Etant évêque et protestant, le docteur Ives se confessait régulièrement chaque mois, et son confesseur était le docteur Forbes, qui, depuis, est devenu lui-même prêtre catholique, et dont je vous parlais en juin dernier à propos de la dédicace de l'église Sainte-Anne, à New-York, cet ancien temple protestant que les catholiques ont acheté et dont le clergé se compose exclusivement de ministres convertis. Cependant des innovations si multipliées devaient alarmer cette fraction des Episcopaux, qui se rapproche des presbytériens et qui est toujours en guerre contre les puséistes.

Le parti du *Low Church* (de la basse Eglise) monta une cabale contre lui et convoqua une convention, en mai 1851, pour déposer le prélat. Mais on se contenta d'une apparence de rétractation, et le docteur Ives fut maintenu à son poste. Il a continué depuis lors à scandaliser les rigides protestants par des tendances de plus en plus *romanistes*, qui se faisaient jour dans d'éloquents mandements et dans des instructions pastorales pleines d'onction et de charité. L'influence de l'ancien Evêque sur ses coréligionnaires était grande, et l'on peut considérer que dans son diocèse la secte épiscopale est entièrement désorganisée au bénéfice de la vraie Foi.

Le docteur Ives est marié, et sa compagne se croit encore éloignée de l'imiter dans son retour au catholicisme. Elle l'accompagne cependant à Rome, et les fidèles doivent faire de ferventes prières pour qu'elle ne ferme pas plus longtemps son cœur à la vérité. Deux autres dames protestantes font partie du voyage; mais celles-ci, plus heureuses, se rendent au centre de la chrétienté pour y abjurer leurs erreurs en compagnie de leur ancien Evêque.

De tels faits prouvent que le mouvement qui rapproche la secte épiscopale du catholicisme est au moins aussi avancé en Amérique qu'en Angleterre; mais l'éloignement ne permet pas de suivre en France tous les détails de ce travail de régénération. Nous serions même porté à dire que l'œuvre de rapprochement se généralise davantage dans le Nouveau-Monde. Sur trente-deux Evêques protestants aux Etats-Unis, neuf professent ouvertement les doctrines puséistes, et l'ont sait qu'en Angleterre le seul Evêque d'Exeter s'efforce de réformer son clergé dans un sens catholique. C'est que le corps ecclésiastique possède la moitié des voix dans la nomination des Evêques d'Amérique et parvient à combattre les tendances calvinistes des laïques; tandis que dans la Grande-Bretagne le pouvoir politique ne se préoccupe en rien de l'orthodoxie des candidats pour les promotions aux hautes dignités de l'anglicanisme. Nous espérons

donc que l'exemple donné par le docteur Ives trouvera de nombreux imitateurs, sinon parmi ses anciens confrères que des intérêts trop considérables pourront retenir dans les voies de l'erreur, du moins parmi la phalange de ministres qui le prenaient pour maître, et au sein des populations qu'il édifiait par son zèle et guidait par ses enseignements.

Henry de Courcy.

NOUVELLES DE ROME.

Correspondance particulière de l'*Ami de la Religion*.

Voici la fin de la correspondance de Rome dont nous avons commencé la publication dans notre dernier numéro, et qui portait la date du 27 décembre 1852 :

Les opérations du recensement viennent d'être terminées pour la ville de Rome : les chiffres sont officiels et publics. Les 54 paroisses de Rome présentent le total de plus de 175,000 âmes. On n'a pas oublié que la révolution de 1849 avait produit une diminution de 14,000 âmes. Ce fait est constaté de nouveau par le tableau décennal qui accompagne les listes du nouveau recensement. La population qui, en 1848, était de 179,000 âmes, fut réduite à 166,000 en 1849. Puisque l'absence du Pape, pendant quelques mois, a été capable de causer une pareille diminution, on peut conjecturer ce que deviendrait Rome, ce que seraient les Etats pontificaux sans le Pape.

Il y a dans Rome 29 évêques, 1,280 prêtres, 2,092 moines et religieux, 1,698 religieuses, 537 séminaristes.

Dans les dix dernières années, c'est en 1846 que les Evêques de résidence à Rome ont été le plus nombreux ; ils étaient alors au nombre de 49. Le chiffre le plus bas s'offre en 1849 où il fut réduit à 29.

Le tableau décennal, dont nous avons déjà parlé établit incontestablement un autre fait, c'est que la révolution de 1849 provoqua l'émigration de un millier de prêtres et de religieux : comme le total de l'émigration s'éleva à plus de 14,000 âmes pour la seule ville de Rome, il en résulte que l'anarchie révolutionnaire chassa de leurs foyers 13,000 personnes entièrement étrangères au clergé.

Le nombre des prêtres séculiers ne fut jamais plus haut qu'en 1848 où il était de 1,541, ni plus bas qu'en 1849 où il se trouva réduit à 1,187, celui des religieux et des moines qui était de 2,589 en 1848, fut réduit à 1,764 l'année suivante, ce qui montre clairement que le clergé séculier et le clergé régulier perdirent, comme nous l'avons dit, un millier de membres chassés par la révolution.

Le chiffre des religieuses a peu varié, il était de 1,592 en 1843 ; il s'élève maintenant à 1,698, ce qui fait une augmentation de 1 et demi pour cent par année, en sus des pertes occasionnées par les décès.

Il y avait 1,069 séminaristes en 1844. L'année 1849 n'en présente plus que 422. Ils sont maintenant au nombre de 537.

Les hérétiques de toutes nuances, turcs, schismatiques, protestants, infidèles, non compris les juifs, forment à peine le chiffre de 412 personnes. Les ambassades étrangères, sans aucun doute, revendiquent la plus grande partie de ces dissidents, et le nombre en serait beaucoup plus faible s'il était réduit aux artistes que leurs études appellent dans cette capitale des arts. Comme il n'y a pour ainsi dire aucun gouvernement dissident qui ne possède des sujets catholiques, il arrive quelquefois, quoique bien rarement, de voir dans les ambassades étrangères quelque national faisant profession de la religion catholique.

La statistique de la ville de Rome présente le phénomène tout à fait particulier que l'égalité presque parfaite qu'on voit entre le chiffre des décès et celui des naissances, n'empêche nullement l'augmentation graduelle de la population totale. Outre le recensement de la population de Rome, le gouvernement s'occupe du recensement général des Etats pontificaux. Le ministre du Commerce vient de publier des instructions très détaillées sur la manière dont cette opération doit être effectuée. On y voit que ce relevé général de la population n'est que le commencement des renseignements statistiques que le gouvernement papal se propose de recueillir.

La population étant l'âme d'un pays, sa prospérité et sa force étant le but de l'administration, le Gouvernement a besoin de renseignements exacts à son sujet pour administrer la justice, pour encourager et favoriser les productions agricoles, les arts, le commerce, les manufactures et pour améliorer et étendre la culture intellectuelle et morale. Ce besoin fut senti dès les temps les plus reculés, et les plus sages gouvernements, selon les temps et les exigences, firent des recensements exacts des populations qu'ils gouvernaient. Cette nécessité se révèle plus grande que jamais ; les sciences morales et sociales, les observations médicales et les renseignements sanitaires, l'étude des besoins des économies privées, toutes ces choses font que les renseignements statistiques doivent être beaucoup plus complets ; ils doivent répondre aux diverses recherches dont l'administration publique peut avoir besoin ; ils doivent fournir au philosophe une multitude de faits pour le service des sciences morales et économiques ; au médecin, des renseignements très précieux pour l'amélioration de l'hygiène publique ; à l'agriculteur, au manufacturier, au négociant, une foule de renseignements utiles sur les ressources qu'ils peuvent utiliser et sur les moyens qu'ils peuvent employer.

Après ces considérations générales, le ministre fait connaître en détail la méthode qui doit présider aux opérations censitaires. Il montre qu'il ne suffit pas de recueillir le nombre total de la population ; mais qu'il faut aussi subdiviser cette masse en toutes les parties qui la composent, à raison du gouvernement, de l'administration, de la religion, ce qui fait que le recensement doit avoir lieu par province, par commune, par diocèse, par paroisse.

Bien que la connaissance du nombre total de la population soit extrêmement avantageuse, soit qu'on veuille connaître sa force ou pourvoir aux subsistances dont elle a besoin, ou établir des tableaux comparatifs sur les

naissances et les décès, sur les diverses professions, sur les divers genres de culture et de manufactures, sur le nombre et le genre des délits, bien que ces renseignements soient extrêmement utiles, le gouvernement pontifical veut s'entourer d'informations encore plus riches et plus complètes : il veut qu'on énumère les familles avec les individus qui les composent ; énumération qui donne lieu à de très-utiles corollaires sur la force des sentiments de famille et sur l'éducation et la moralité du pays.

Des commissions communales et provinciales de recensement ont été établies partout. Les fonctions des commissaires sont entièrement gratuites ; et comme les curés des paroisses sont en position de fournir les plus utiles renseignements, notre Saint-Père le Pape Pie IX, en approuvant la rédaction de la statistique générale dans les Etats pontificaux, a ordonné à la Congrégation des Evêques et Réguliers d'adresser une circulaire à tous les Evêques, afin qu'ils exhortassent les curés de leurs diocèses à coopérer activement aux opérations statistiques. Cette circulaire de la Congrégation des Evêques et Réguliers a été envoyée depuis plusieurs mois ; elle est rapportée dans les récentes instructions du ministre du Commerce. On remarquera que le gouvernement pontifical ne confond jamais les ordres de choses qui sont entièrement distincts, et la circulaire aux Evêques des Etats pontificaux leur est adressée par l'intermédiaire de la Congrégation des Evêques.

Deux fois par an, le gouvernement publie la liste des détenus, tant pour délits politiques que pour crimes civils et religieux. Celle du second semestre a été arrêtée et publiée le 17 décembre. Le nom de chaque détenu est accompagné du jour de l'incarcération, du tribunal dont il dépend, des interrogatoires qu'il a subis et de l'état de sa cause. Le chiffre total des détenus dans les prisons de Rome est de 329 : 48 femmes et 281 hommes. Il y a sept détenus pour le compte du Saint-Office, pour causes d'avortement ou bien pour d'autres crimes de la compétence de ce tribunal si fameux et si peu connu. On remarque également quelques incarcérations qui ont été ordonnées par le Vicariat pour causes de mœurs. Ce qu'il faut bien remarquer, c'est que le nombre des prisonniers politiques est relativement très-petit. On voit que la totalité presque entière des détenus appartient à la classe des délits civils et criminels. Entre autres personnages que nous pourrions citer, on remarque un individu dont les journaux se sont assez occupés, il y quelque temps, et qui a exploité audacieusement l'Allemagne, en usurpant le titre de cardinal Altieri. Ce soi-disant prélat, le prétendu cardinal Altieri, a été saisi à Ancône, et se trouve aujourd'hui placé sous la sauve-garde des verroux.

Nous nous bornerons à citer en second lieu un Bavarois, nommé Samuel Mayec, condamné en 1851 à cinq ans de galère, pour avoir contrefait les bons du Trésor.

Le Saint-Siége a adressé dernièrement à toutes les grandes puissances catholiques de l'Europe une circulaire dans laquelle il montre la nécessité de protéger les intérêts des habitants catholiques de la Bosnie et de l'Herzégowine, qui souffrent sous une grande oppression.

NOUVELLES DU PIÉMONT.

Le vendredi 31 décembre, LL. MM. le roi, la reine, la reine mère, LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Gênes et le prince de Carignan se sont rendus au sanctuaire de Sainte-Marie della Consolata, pour assister, selon l'usage, au chant solennel du *Te Deum* et à la bénédiction du Saint-Sacrement. A ce sujet, l'*Armonia* dit : « Quoique nous soyons habitués à voir chaque semaine un de nos Princes, et surtout la pieuse reine-mère, s'agenouiller au pied des autels, nous avons cependant éprouvé à ce spectacle une profonde émotion. Nous osons espérer que l'intervention puissante de la Mère des consolations, jointe au bon exemple des prières et de la ferveur des princes, détournera de notre pays les maux qu'on lui prépare. »

Mondovi. — Le petit Séminaire ouvert par les soins de Mgr l'Evêque, vient de recevoir la somme de 1,000 fr. d'un bienfaiteur qui a voulu rester inconnu; mais par l'ordre du vénérable prélat, la lettre pleine de délicatesse et d'élévation qui accompagnait ce don, a été placée dans un lieu apparent, afin que tout le monde pût la lire.

— Le *Risorgimento* de Turin, journal semi-officiel, vient de mourir : il a pour successeur le *Parlamento*, dont le rédacteur en chef est le docteur Farini, protégé de M. Cavour.

— Le démocrate Buffa, qui, dans sa proclamation du 12 décembre 1848, vilipenda l'armée et applaudit à l'émeute, vient d'être nommé à l'intendance générale de Gênes. Ce choix a révolté toute la partie honnête de la population de cette ville et excité l'indignation du corps diplomatique. « C'est, dit la *Bilancia*, une satisfaction qu'on a voulu donner aux révolutionnaires pour les dédommager de l'échec éprouvé par la loi du mariage. »

— La *Campana* fait ce petit rapprochement qui est instructif :

« Dans le court espace de quelques jours, la *Campana* et l'*Italia e Popolo* ont comparu devant le jury sous l'inculpation d'avoir adhéré à une forme de gouvernement autre que celle qui régit actuellement le Piémont : la *Campana*, au Pouvoir absolu ; l'*Italia e Popolo*, à la République.

« A Turin, la *Campana* s'est entendu condamner ; à Gênes, l'*Italia e Popolo* a été renvoyée de la plainte.

« Ainsi même accusation, jugement différent. Tout en respectant la sentence, nous demandons seulement la permission de faire observer que l'adhésion à la République a trouvé grâce à Gênes devant le jury, tandis que l'on condamne la *Campana* pour les sentiments de sympathie que lui inspirerait l'extension du pouvoir royal.

« D'où il suit que sous le gouvernement constitutionnel du Piémont, il est plus prudent de vanter la République que de défendre la Royauté. »

ALFRED DES ESSARTS.

Mgr l'évêque de Nantes vient d'adresser, le 26 décembre, une lettre circulaire à MM. les Curés de la ville épiscopale pour les entretenir de quelques moyens de soulager les pauvres.

Nous nous empressons de reproduire une partie de cette lettre où le vénérable prélat indique les précieuses industries de la charité tant pour parvenir à nourrir les malheureux que pour leur assurer des vêtements pendant la mauvaise saison :

L'hiver est venu, et avec lui ses rigueurs ordinaires. Il est temps, non plus seulement de rechercher et de prévoir, mais surtout d'appliquer les moyens d'adoucir les souffrances du pauvre.

Ne nous serait-il pas possible, Monsieur le Curé, d'étendre encore plus le réseau de la charité, de manière à saisir, à soulager plus de misères? J'ai souvent remarqué qu'on est assez peu disposé à donner de l'argent aux pauvres, surtout à ceux qu'on ne connait pas. On craint, à tort ou à raison, que cet enfant, que cet homme même qui réclame notre charité, n'en abuse, que la famille n'en profite pas, et que le cabaret ou le jeu n'absorbe notre aumône. Si nous avions toujours, sous la main, un moyen certain de soulager la misère, d'apaiser la faim, sans courir le danger d'encourager l'ivrognerie et le désordre, nous serions bien plus généreux, nous suivrions plus facilement l'attrait de notre cœur, le mouvement de notre charité. Or, il m'a paru que nous pourrions atteindre ce but, en substituant à l'argent des *Bons imprimés* qui représenteraient des objets nécessaires à la vie. Cette idée n'est pas nouvelle, je le sais. Mais nous pourrions essayer, avec le concours des fidèles, de l'appliquer sur une plus grande échelle. Nous avons déjà remis entre les mains des dignes Sœurs de la Charité et de la Sagesse, chargées de visiter les pauvres dans les divers quartiers de la ville, les sommes nécessaires pour faire les approvisionnements convenables en denrées. Nous avons fait imprimer des *Bons*, au chiffre de la Très-Sainte Vierge, qui vaudront quinze centimes. Chaque *Bon* donnera droit à une portion d'aliments préparée par les mains de nos pieuses hospitalières, et qui, avec un morceau de pain, suffira pour le repas d'une et presque de deux personnes.

Nous prendrons la sainte habitude d'avoir toujours sur nous ce papier-monnaie de la charité; nous le donnerons avec confiance et sans crainte d'être trompés, à l'indigent qui nous est inconnu, au jeune enfant qui nous assure qu'il n'y a pas de pain chez sa mère. Nous le porterons ou nous l'enverrons dans le pauvre asile où nous avons appris, ou nous soupçonnons qu'il y a souffrance, et nous aurons cette grande consolation de savoir qu'avec une offrande très-modique, nous avons efficacement soulagé la misère.

Vous voudrez bien faire remarquer à vos Paroissiens, Monsieur le Curé, que ce mode de soulagement ne s'adressera pas seulement à la détresse absolue, mais qu'il viendra puissamment en aide à la pauvreté laborieuse, qui aime à devoir à ses propres efforts la nourriture de chaque jour. Cette bonne et honnête mère de famille dépensera bien moins pour le repas de son mari et de ses enfants, si elle achète deux ou trois *Bons*, c'est-à-dire la nourriture chaude et toute prête, que s'il lui faut acheter séparément la denrée en nature, l'assaisonnement, le bois et le charbon, sans compter qu'elle aura encore épargné son temps, si précieux pour le travail.

Il m'est doux de dire avec quel empressement MM. les membres du Bureau de Bienfaisance ont accueilli ma pensée. J'ai trouvé en eux le concours le plus bienveillant. En véritables et sincères amis des pauvres, ils ont vu, avec bonheur, s'ouvrir pour eux la source de nouvelles aumônes ; ils ont mis à ma disposition de vastes chaudières et des fourneaux qui nous seront singulièrement utiles, pour préparer et faire cuire une aussi grande quantité d'aliments. Je suis assuré que vous partagerez les sentiments de reconnaissance dont je dépose ici l'expression.

Mgr invite, en outre, MM. les Curés à recueillir pour les pauvres tous les vieux vêtements inutiles.

On n'a pas assez supputé, dit-il, ce qu'on pourrait faire avec ces débris qui périssent, non-seulement dans la maison des riches, mais encore dans les familles peu aisées. Qu'on nous donne ces vieux vêtements, ce vieux linge, ces vieilles chaussures et le reste. Nous établirons des ateliers où quelques ouvriers sans travail les répareront et en tireront parti : car il ne faut pas donner aux pauvres des vêtements non raccommodés. Par les soins intelligents de nos ouvriers et de nos ouvrières, le plus chétif morceau d'étoffe deviendra la centième partie d'une couverture qui empêchera un pauvre de mourir de froid. Une mauvaise chaussure, réparée à peu de frais, nous sera précieuse pour un autre.

Quand viendra le jour de la collecte, nos fidèles diocésains, pour répondre à notre invitation, voudront bien, j'en suis sûr, surmonter deux difficultés, je veux dire l'ennui de rechercher, le plus souvent sous la poussière, des objets depuis longtemps oubliés, et ensuite une certaine honte qui les empêcherait de donner ce qui leur semblera de si peu de valeur. Ils surmonteront l'un et l'autre obstacle avec l'appui de la charité et de la sainte humilité, et s'ils ne peuvent que peu donner, ils seront heureux de la pensée que ce peu deviendra une portion quelconque du vêtement ou de la couverture du pauvre, heureux aussi du souvenir de saint Martin, que Jésus-Christ bénissait pour lui avoir donné, dans la personne d'un indigent, non un manteau tout entier, mais une portion de son manteau.

LES TRAPPISTES DU GERS.

On lit dans le *Courrier du Gers* :

« Une fondation de la plus haute importance vient de s'accomplir à l'extrémité du département. Les Trappistes ont pris possession, le 21 décembre dernier, d'une solitude qui semblait avoir été faite pour eux, et dont le nom ancien paraissait appeler les nouveaux habitants. Ce lieu s'appelle *Notre-Dame-du-Désert*, situé entre Cologne, l'Isle-Jourdain et Cadours ; il appartient presque autant à notre département qu'à celui de la Haute-Garonne. Le Tarn-et-Garonne arrive presque jusqu'à ce sanctuaire vénéré ; les Hautes-Pyrénées n'en sont pas considérablement éloignées. Ces quatre départements ressentiront bientôt la puissante attraction de ce nouveau centre religieux.

« Toute la contrée a été transportée de joie en voyant arriver les fils de saint Bernard et du célèbre abbé de Rancé. Le Clergé des environs était accouru à leur rencontre. Les murs de la colonie sont à peine élevés à la moitié de leur auteur. Les Trappistes achèveront eux-mêmes de bâtir leur pauvre demeure. En attendant, ils doivent passer l'hiver dans des sortes d'étables, couchés, la nuit, sur de méchants lits, à peine abrités contre la pluie. Ces dures conditions d'existence sont presque l'état normal du Trappiste. Les privations sont sa plus douce jouissance.

« La colonie religieuse et agricole se fait dans les circonstances les plus favorables. Les exigences actuelles de notre agriculture sont d'accord avec les intérêts et les sympathies de la religion. Ne voyez-vous pas de tous côtés les symptômes d'une profonde rénovation agricole ? Les capitaux vont refluer avec abondance vers la terre. Ce qu'on devait le plus désirer dans cet état de choses, c'était la fondation d'écoles-modèles ; or, les maisons des Trappistes sont, par leur nature, d'excellentes fermes. Le pays possédera avant peu son STAOUELI.

« Le Clergé du diocèse d'Auch apprendra avec bonheur que le supérieur de Notre-Dame-du-Désert a été l'ami et le compagnon de noviciat de ce regrettable abbé Vergès, mort à Constantinople sous la bure de trappiste. Il n'y a peut-être pas d'ecclésiastique qui ait laissé dans le cœur de ses confrères et de ses paroissiens d'aussi profondes impressions d'admiration pour son zèle, sa sainteté et son dévoûment de père et de collègue. »

(*L'abbé Mothe*).

Nouvelles religieuses.

FRANCE. — DIOCÈSE DE PARIS. — Dimanche prochain, 9 janvier, M. l'abbé Denie prêchera *en anglais*, à midi et demi, dans l'église de Saint-Roch pour la clôture de la station de l'Avent.

DIOCÈSE DU MANS. — La paroisse de Notre-Dame-du-Pré, au Mans, évangélisée depuis dix-huit ans et plus par son digne pasteur, M. l'abbé Guillois, vient de jouir du bienfait d'une retraite générale, à la suite de la Station de l'Avent. Depuis longtemps, on n'avait vu un pareil concours de fidèles dans cette antique église, située au milieu d'un quartier populeux, moins favorisé sous le rapport de la piété. M. l'abbé Rivière, supérieur de la Communauté des Missionnaires de la Délivrande, au diocèse de Bayeux, attirait, chaque soir et chaque matin même, avant le jour, une multitude d'auditeurs. C'était une admirable ardeur, et elle a donné les fruits qu'on en devait espérer. A la messe de minuit, qui couronnait la retraite, la distribution de la sainte Communion, faite simultanément par deux prêtres, a duré plus de trois quarts d'heure, et ce n'étaient pas seulement des femmes ou de pieux enfants, qui donnaient à leurs familles cet excellent exemple; on y remarquait un bon nombre d'hommes et de jeunes gens de toutes les classes. La nef était littéralement encombrée pour la messe solennelle de minuit, que toutes les cloches de la ville avait bruyamment annoncée, et pour le chant des Matines elles-mêmes, malgré leur longueur. De tels spectacles, quand on les voit se multiplier à la fois sur presque tous les points de la France, apportent au cœur de bien douces espérances. Un avenir ainsi préparé sera plus heureux sans doute que le temps où nous vivons.

DIOCÈSE DE VANNES. — La paroisse de Carnac est au comble de ses vœux. Une communauté de Sœurs du Saint-Esprit, si vivement désirée, vient de s'y établir, et le bien qui doit en résulter ne peut être douteux.

ITALIE. — MILAN. — Mgr l'archevêque de Milan a adressé, au Grand Conseil du Tessin, une protestation vigoureuse, au nom de la religion, de la justice et de l'humanité, contre l'expulsion des Capucins étrangers.

SUISSE. — Le *journal de l'Ain* a reçu de Genève la lettre suivante :

« M. l'abbé Combalot, en prêchant la station de l'Avent à Genève, a fortifié la foi et la confiance des catholiques et jeté une espèce de trouble parmi la population protestante. Toujours plein de charité et de modération dans tous ses discours, il a fait comprendre à tout homme de bonne foi que son langage était celui de la vérité. On a remarqué qu'il a été tellement réservé en démontrant les principes de la foi catholique, qu'il n'a pas une seule fois prononcé le mot : *protestant*.

« Il en était au milieu de la station, et on venait en foule l'écouter, lorsque M. Fazy a essayé de donner sa démission ; ce qui a fait dire que les deux hommes qui faisaient le plus de bruit dans Genève étaient un *missionnaire* et un *démissionnaire*. »

Nouvelles et Faits divers.

On lit dans le *Moniteur* :

« L'Empereur a reçu, aux Tuileries, de M. de Kisseleff, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'empereur de toutes les Russies, les lettres qui le confirment auprès de Sa Majesté. M. de Kisseleff, conduit à l'audience de l'Empereur dans une voiture de la cour, a été présenté à Sa Majesté par le maître des cérémonies, introducteur des ambassadeurs. »

— Une dépêche électrique porte ce qui suit :

« New-York, 25 décembre.

« Un vaisseau français, venant de Saint-Domingue, apporte la nouvelle que la flotte française est en possession incontestée de Samana.

« Dans le Sénat, le général Cass exprime l'espérance que le gouverneur américain s'opposera énergiquement à toute tentative des Français pour obtenir la possession de Sonora.

« Paredes refusait de se joindre au comte de Raousset Boulbon. »

Il paraît que l'arrivée de M. de Raousset, avec sa petite armée, a excité une profonde émotion parmi les autorités locales de Sonora, qui n'épargnent ni les proclamations ni les menaces aux aventuriers français. Le gouvernement de l'Etat, Fernando Cubillas, a confié le commandement de la garde nationale à don Manuel Gandara. M. de Raousset était, le 15 octobre, à Hermosillo, et avait écrit au général Paredes pour lui faire des ouvertures que ce dernier a repoussées. Au reste, toute cette partie de l'Amérique est dans une anarchie complète. Au Mexique, il n'y a pas moins de trois ou quatre gouvernements qui mutuellement se mettent hors la loi.

Nous ajouterons à ces tristes nouvelles que la ville de Sacramento, en Californie, a été presque entièrement réduite en cendres. Beaucoup de personnes ont perdu la vie. La perte est évaluée à dix millions de dollars.

— L'hôtel d'Osmond, situé sur le boulevard en face de la rue de la Paix, vient, dit-on, d'être acheté par la société générale du crédit mobilier, au prix de 1,500,000 fr. On ajoute que le gouvernement, d'accord avec la ville de Paris, va supprimer la rue Basse-du-Rempart ; au lieu de niveler les terrains, opération reconnue fort difficile, la ville concédera aux propriétaires des maisons situées dans toute la longueur du boulevard, tous les terrains pour amener leurs constructions jusqu'à l'alignement du boulevard Italien.

BOURSE DU 7 JANVIER 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 105 » — plus haut, 105 » — plus bas, 104 80 — fermé à 104 90. — Au comptant, il reste à 104 90.

3 0/0, à terme, ouvert à 80 » — plus haut, 80 20 — plus bas, 79 80 — fermé à 80 10. — Au comptant, il reste à 79 80.

On a coté le 4 0/0 à 99 25.

Actions de la Banque, 2,840 ».

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à » » (1852), à 1,335 ».

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 98 1/2 ; nouveau, 98 1/2. — Belgique, 5 0/0, 99 3/4. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 48 4/8.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

(Ludovic Brunet.) Paris. - Typ. de H. V. de Surcy et Cᵉ, rue de Sèvres, 37.

L'AMI DE LA RELIGION.

DES ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

RÉPONSE DE M. BONNETTY.

Nous avons annoncé à nos lecteurs que M. Bonnetty nous avait envoyé, avec menace de l'huissier, une réponse de quarante-huit pages aux articles que nous avons cru devoir publier dans ce recueil, au mois d'octobre dernier, dans le but de défendre l'enseignement philosophique et théologique des écoles catholiques contre les attaques téméraires et injurieuses des *Annales de Philosophie chrétienne*.

Nous avons refusé l'insertion de cette réponse telle que nous l'avait d'abord envoyée M. le Directeur des *Annales*. Voici les motifs du refus que nous lui fîmes alors.

Après la publication de nos articles, M. Bonnetty n'avait que deux choses à faire : rétracter ses erreurs ou prouver qu'il ne s'était pas trompé. Nous persistons à croire que le premier parti était absolument nécessaire. Mais, en tout cas, si M. Bonnetty prenait le second, son droit de réponse dans nos colonnes se bornait à rétablir le sens ou le texte de nos citations et à montrer, s'il le croyait possible, que nous avions dénaturé ou mal interprété ses paroles. Cette discussion de textes, faite dans les termes et la mesure convenables, eût été immédiatement accueillie dans l'*Ami de la Religion*.

M. Bonnetty avait cru pouvoir y ajouter autre chose et introduire dans l'*Ami de la Religion* le genre de polémique propre aux *Annales*. Là expirait son droit, là commençait le nôtre.

Nous avons donc déclaré à M. Bonnetty que sa réponse ne serait admise qu'après qu'il en aurait préalablement retranché les qualifications injurieuses. Nous avons surtout exigé qu'il ne jetât point dans la polémique des noms vénérables, que ni lui ni nous n'avons droit d'y faire intervenir.

M. Bonnetty a fini par se résigner à une polémique sans scandale, et rien ne s'oppose désormais à ce que nous lui donnions la satisfaction qu'il demande.

Il sera donc entendu dans ses dires. Nos lecteurs sauront à quoi s'en tenir sur les révélations que nous leur avons faites; ils pourront juger en toute connaissance de cause, si nos craintes étaient imaginaires et notre critique dénuée de fondement.

Mais avant de rentrer, pour en finir, dans cette discussion, il im-

porte qu'on ne prenne pas le change sur sa nature, son caractèr sa gravité.

Ce n'est point, au moins de notre part, une dispute personn Il ne s'agit ni de M. Bonnetty, ni de nous-même. Nous ne som rien, et M. Bonnetty est peu de chose dans l'Eglise.

Ce n'est pas non plus une discussion philosophique proprem dite. Nous ne parlerons que d'une manière très-indirecte du *pse traditionalisme*, dont les *Annales* sont l'organe le moins habile ensemble et le plus aventureux.

La question, telle que nous l'avons posée dès le principe, que nous voulons la maintenir, est de savoir 1° si, malgré ses tentions que nous n'attaquons pas, si, au nom de ses idées que qu'elles soient, M. Bonnetty a accusé l'enseignement philosophi de nos séminaires et des écoles catholiques depuis 300 ans moins, d'être *païen dans son origine, faux et absurde dans ses pr cipes, funeste et désastreux dans ses conséquences;* 2° si un écri sans mission, si *un humble et obscur laïque* a, comme il le préte le droit et le devoir de formuler publiquement une pareille acc tion contre un enseignement donné sous l'autorité et avec l'app bation des Evêques et du Souverain-Pontife, c'est-à-dire l'Eglise.

Il y a là tout à la fois une question de *fait* et une question *principe*.

Pour résoudre la première, nous avons interrogé et nous co nuerons à interroger non les *intentions*, les *antécédents*, les *relati* le *caractère* personnels de M. Bonnetty, — nous sommes à cet ég tout à fait incompétent, — mais les paroles écrites, mais les te irrécusables et publics des *Annales*.

Pour résoudre la seconde, nous n'avons fait, nous ne ferons core que rapprocher les textes et les principes des *Annales* des tions les plus élémentaires, les plus incontestables de la théologi du bon sens.

Voilà l'état de la question. Le simple énoncé que nous ven d'en faire en révèle le caractère. La discussion en dévoilera l'i portance et la gravité. Il ne tiendra pas à nous que cette polémi n'ouvre tous les yeux sur des tendances devenues un péril perm nent pour l'Eglise, et ne soit utile à ceux-là mêmes contre lesq elle semble dirigée.

Nous allons maintenant donner la parole à M. Bonnetty, et trer avec lui en matière. Voici le préambule de sa réponse.

I.

DOCTRINE DES ANNALES A L'ÉGARD DE LA HIÉRARCHIE CATHOLIQUE.

Monsieur le Directeur,

A mon arrivée à Paris, mon premier soin a été de lire attentivement quatre articles que M. l'abbé Cognat a publiés contre les *Annales de Phil phie* dans vos n°s des 14, 16, 19, 26 octobre dernier. Et je dois le dire

première impression que j'en ai ressentie, c'est que les doctrines exposées et commentées dans ces articles étaient, non-seulement erronées, mais abominables. J'ai comparé ensuite une à une toutes les citations dans le texte même d'où elles sont extraites, et sans autre examen, je puis assurer avec certitude que ce n'est là ni l'esprit, ni le sens, ni surtout les paroles entières et fondamentales de chacun de ces textes. C'est ce que savent déjà les lecteurs assidus des *Annales* qui ne les auraient pas soutenues pendant 22 ans, si elles avaient enseigné ces abominables doctrines; et c'est ce que je vais montrer plus clair que le jour aux lecteurs de l'*Ami de la Religion*.

Mais avant d'entrer dans la discussion ou plutôt dans cette simple réintégration des textes, notre nom de chrétien, notre conscience, notre honneur nous commandent de faire notre profession de foi sur un point important, celui-là même sur lequel on a le plus compté pour faire condamner les *Annales*.

On les accuse de manquer de respect à l'égard de nos Evêques et d'empiéter sur leurs droits. Cette accusation nous afflige d'un côté, mais de l'autre elle nous satisfait en ce qu'elle nous offre l'occasion d'exposer sur ce point les sentiments qui ont toujours été dans notre esprit.

Et d'abord l'accusation de M. Cognat est un peu tardive; depuis 22 ans que les *Annales* paraissent, depuis 16 ans que l'*Université Catholique* sort de nos bureaux, nous avons été constamment en rapport avec NN. SS. les Evêques, leurs vicaires-généraux, leurs professeurs et leurs prêtres les plus instruits. Or, aucun ne nous a jamais accusé comme lui, d'avoir *chaque mois, depuis* 22 *ans*, *injurié nos premiers pasteurs*. Tous n'ont cessé de convenir au contraire que les *Annales* avaient été utiles à la religion et au clergé. — Aussi il n'a pas paru d'ouvrage apologétique un peu important qui n'ait fait des emprunts à ces mêmes *Annales*, et la plupart des apologistes catholiques se sont fait un honneur d'y écrire. Nous pourrions citer bien des noms ici, nous nous contenterons de citer celui de Mgr *Affre* de sainte et glorieuse mémoire, qui non-seulement a écrit dans nos *Annales*, mais qui bien souvent nous a indiqué des articles à faire, des pièces à publier, mais qui encore insérait dans la 4e édition de son *Introduction philosophique à l'étude du Christianisme*, 14 pages prises dans un de nos articles. Nous rappellerons aussi qu'un de nos plus savants Evêques nous a adressé publiquement deux *lettres* approbatives de nos *Annales*, dont l'une a été publiée en grande partie, par l'*Ami de la Religion* du 1er juillet 1851. Enfin, nos lecteurs savent comment S. S. Grégoire XVI, dans l'audience qu'elle voulut bien nous accorder en 1840, c'est-à-dire dix ans depuis la publication des *Annales*, daigna nous féliciter sur l'esprit qui présidait à nos travaux et nous dire que c'étaient nos articles qu'elle lisait avec le plus d'intérêt.

Après de tels témoignages, M. Cognat a-t-il bien le droit de formuler une accusation générale et fondamentale contre les *Annales*, et d'assurer *que depuis* 22 *ans* et *chaque mois, nous outrageons l'autorité sacrée de nos Evêques ?*

Au reste, ces témoignages ne nous ont pas empêché de reconnaître souvent combien notre œuvre pouvait être imparfaite. Aussi nous n'hésitons pas à dire que même les avertissements de M. Cognat n'arrivent pas trop tard, et que si, à l'égard du dogme ou de la hiérarchie, nous avons manqué ou d'exactitude ou de déférence, nous *rétractons*, *effaçons et renions* tout ce que nous avons dit de répréhensible. Ces dispositions ne naissent pas dans notre esprit en ce moment où nous sommes violemment déféré aux Evêques. Il y a longtemps que nous les avons manifestées, et au mois d'avril dernier, nous en faisions encore la déclaration solennelle.

Après avoir cité quelques témoignages en notre faveur, nous disions :

« Et quand nous citons de tels encouragements et des noms si respectables, « loin, loin de nous de vouloir en conclure que ces graves autorités approu- « vent toutes nos assertions et tous nos jugements. Non, non, nous avons tou-

« jours considéré leurs paroles comme des *encouragements* et non comme des « *approbations*.

« Aussi sommes-nous loin de croire qu'il n'y a aucune ERREUR, même « *dogmatique*, dans les divers travaux qui remplissent nos deux *publications*. « Nous sommes même assuré d'avance que ceux qui chercheront bien en « trouveront plus d'une. Mais que l'on nous permette quelques considéra- « tions sur ce point.

« Nous avons publié deux revues, dont l'une, les *Annales de philosophie* « *chrétienne*, est à son 44e volume, et l'autre, l'*Université catholique*, est à son « 33e volume; c'est donc 77 *volumes* que nous avons publiés. Dans ces vo- « lumes, nous avons traité un peu de tout, archéologie, langues, histoire, « traditions, philosophie, théologie, etc. Or, qui pourrait exiger de nous « que dans ces 77 *volumes* notre attention, notre science, n'aient jamais été « en défaut? De quel prêtre, de quel autre homme pourrait-on l'exiger ou « l'attendre? »

Nous indiquions ensuite les divers passages des *Annales* où nous avions fait les mêmes protestations, puis nous finissions par cette déclaration :

« Mais il est une dernière disposition d'esprit qui nous a toujours rassuré « sur notre orthodoxie, c'est celle que nous avons montrée en présence « de S. S. Grégoire XVI, et que nous avons souvent renouvelée dans les « rapports de bienveillance que ses représentants en France ont bien voulu « entretenir avec nous. C'est que tout ce que nous écrivons, tout ce que » nous pensons, nous le soumettons au jugement de notre sainte mère « l'EGLISE et à son organe vivant et agissant, le saint PONTIFE de Rome; et « de plus, nous déclarons ici rejeter la distinction que font quelques per- « sonnes entre l'Eglise et son Chef, entre ce Chef et les sentences qu'il fait « rendre par la Congrégation de l'*Index*. »

Nous demandons si dans l'Eglise catholique on a jamais exigé d'autres dispositions et d'autres précautions de la part des écrivains qui, dans tous les temps, ont consacré leur plume à défendre leur foi contre les attaques innombrables des incrédules.

A. BONNETTY,
Directeur des *Annales de Philosophie chrétienne*.

On ne fait pas mieux un prospectus et on n'écrit pas une réclame avec plus de modestie. Nos lecteurs connaîtront désormais M. Bonnetty; le voilà peint par lui-même.

Quant à nous, nous acceptons sur parole les témoignages que M. Bonnetty se rend à lui-même, quoique ces éloges, dont il est à la fois le poëte et le héros, soient peu conformes à nos mœurs et tout-à-fait étrangers à la question.

En conséquence, nous accordons volontiers à M. Bonnetty, puisqu'il y tient :

1° Qu'il est un savant universel qui *a traité un peu de tout, archéologie, langues, histoire, traditions, philosophie, théologie*, etc.; le directeur infatigable de deux *Revues qui sortent de ses bureaux, l'une depuis 22 ans, l'autre depuis 16 ans*, et qui ont produit une somme de 77 volumes;

2° Que les *Annales* sont la revue religieuse la plus savante et la plus recherchée du XIXe siècle, que *la plupart des apologistes catholiques se sont fait un honneur d'y écrire, et qu'il n'a pas paru d'ouvrage apologétique un peu important qui n'ait fait des emprunts à ces mêmes Annales*, témoin Mgr Affre, qui leur *a emprunté*, de compte fait, 14 *pages*;

3° Que M. Bonnetty a des relations illustres; que des autorités très-vénérables lui ont donné des encouragements; que l'*un de nos plus savants évêques a même approuvé sa philosophie ;* qu'enfin, ce concert unanime de louanges et d'admiration a été confirmé par S. S. Grégoire XVI, qui, en 1840, a daigné honorer d'une audience le directeur des *Annales ;*

4° Nous accordons encore à M. Bonnetty que ces témoignages ont été *des encouragements* et non *des approbations*, et que les graves autorités qu'il invoque n'ont jamais prétendu garantir l'orthodoxie *de toutes ses assertions et de tous ses jugements ;*

5° Nous convenons avec lui qu'il a pu se tromper, qu'il s'est trompé en effet, et qu'il y a *des erreurs même dogmatiques dans les Annales ;*

6° Nous lui accordons même que ces *erreurs dogmatiques* ne sont que *matérielles*, que son intelligence seule a failli, et que sa volonté est demeurée et demeure encore soumise à l'autorité de l'Église.

7° Enfin, nous partageons, s'il le veut, absolument *la première impression qu'il a ressentie à la lecture de nos articles*, à savoir, *que les doctrines exposées et commentées dans ces articles étaient non-seulement erronées, mais abominables.*

Jusqu'ici, on le voit, nous sommes parfaitement d'accord avec M. Bonnetty. Qu'est-ce donc qui nous divise?

Un seul point; il est vrai que c'est le point capital. Les textes que nous avons extraits des *Annales* et qui contiennent, au dire de M. Bonnetty, *des doctrines non-seulement erronées, mais abominables*, sont-ils oui ou non fidèlement reproduits, exactement commentés? M. Bonnetty, comme de juste, est pour la négative : « Je puis assu« rer, dit-il, avec certitude que ce n'est là ni l'esprit, ni le sens, « ni surtout les paroles entières et fondamentales de chacun de ces « textes. » De notre côté, nous croyons pouvoir assurer *que c'est là l'esprit, le sens et surtout les paroles fondamentales de ces textes ;* là est le différend entre M. Bonnetty et nous, et l'on voit qu'il est aussi complet que possible.

Heureusement *scripta manent ;* les textes demeurent et leur témoignage est irréfragable.

Nous verrons ce que veut leur faire dire M. Bonnetty et ce qu'ils disent en effet. L'abbé J. COGNAT.

LA LIBERTÉ COMME EN BELGIQUE ET L'*UNIVERS*.

Lorsque M. de Montalembert accusa l'*Univers* de contradiction et de palinodie, ce journal se plaignit d'être calomnié. Bien loin de s'avouer l'adversaire de la liberté politique en France, il s'attacha seulement à prouver qu'elle avait subsisté chez nous jusque dans la dernière période de la monarchie avant 1789. M. de Montalembert s'était borné à donner des exemples plus anciens. Mais au fond, en

soutenant qu'il n'y a pas eu prescription contre la *liberté*, même sous ce qu'il appelait en même temps l'absolutisme, l'*Univers* ne contrariait pas la thèse de son illustre adversaire en faveur de cette même liberté. Tout au plus, il la complétait, il ne la réfutait pas.

Mais depuis quelques jours, c'est tout différent. Une nouvelle croisade a recommencé contre la liberté politique. Autrefois, elle seule paraissait bonne à l'*Univers*, aujourd'hui elle ne vaut plus rien. Autrefois il ne suffisait pas que les Catholiques de France, d'Angleterre, de Belgique, etc., pussent en jouir; les autres Catholiques de l'Europe, ceux d'Autriche, d'Espagne et de Portugal notamment, ceux mêmes qui, parmi nous, étaient frappés de ses inconvénients autant et plus que de ses avantages, ceux-là n'étaient pas, aux yeux de l'*Univers*, de vrais Catholiques, des *Catholiques avant tout*. C'était un excès. Maintenant, la liberté politique n'existant plus en France, l'*Univers* lui est contraire même à l'étranger. Après l'avoir demandée partout, il n'en veut plus nulle part. C'est un autre excès.

Il n'en veut plus, là même où elle est plus ancienne que la nationalité; là où elle a été fondée, et où elle se maintient avec le plus de succès ; là où elle ne s'est jamais éclipsée, sans que la religion ne souffrît de son absence, et où elle n'a jamais reparu qu'avec l'affranchissement de l'Eglise, — il n'en veut plus même en Belgique.

Il ne faut pas croire d'ailleurs que ce soit incidemment et par inadvertance qu'il laisse échapper à cet égard son sentiment. Non ! ce sentiment, qu'il avait déjà développé avant l'écrit de M. de Montalembert, il le reproduit et le soutient *ex professo*, dans un article consacré expressément et exclusivement à cet objet.

On va voir à quelle occasion.

Il y a plusieurs mois, M. le comte de Robiano Borsbeeck a publié une brochure dont nous n'avons point parlé, parce qu'elle n'exprimait qu'un sentiment tout à fait individuel et isolé. Dès son apparition, cette brochure a été solennellement désavouée, malgré la considération personnelle dont jouit son auteur, par tous les organes de la presse religieuse chez nos voisins, et notamment par le *Journal de Bruxelles*, cette feuille si justement honorée des suffrages non-seulement des catholiques, mais de l'Episcopat et du Clergé belges.

C'est cependant cet écrit que l'*Univers* a exhumé et sur lequel il s'appuie pour instruire le procès, non pas du parti hostile à la religion en Belgique, mais de cette nation si profondément dévouée à l'Eglise, et en particulier de ceux qu'on y désigne spécialement sous le nom de *Catholiques*, en opposition aux *faux libéraux*.

Sans doute l'*Univers* reconnaît que « le passé des Belges a de la gloire : — Joseph II attaque leur foi et leur liberté, dit-il, ils secouent le joug. La Hollande opprime leurs croyances, ils s'affran-

chissent. » Enfin, en 1848, la démagogie renverse le trône usurpé de la France et ébranle les trônes non-constitutionnels de la Prusse et de l'Autriche; les Belges échappent à cette commotion. C'est quelque chose que trois exemples pareils en moins d'un siècle.

Encore aujourd'hui l'*Univers* rend hommage aux bons instincts de la population belge; il constate ce double bonheur qu'a la Belgique de posséder « une aristocratie généreuse et apte aux affaires, » et un Clergé « qui, dit-il, a eu l'immense mérite de demeurer toujours soumis au droit universel de l'Eglise romaine, d'où vient qu'il est uni et puissant. »

Enfin l'*Univers* confesse que chez les Belges « la Foi n'a eu guère à souffrir que du régime absolu. » Il comprend qu'ils se rappellent « les sévices de Joseph II contre toute l'Eglise des Pays-Bas, les prélats emprisonnés et les séminaires embrigadés par Napoléon Ier, les persécutions du gouvernement hollandais contre les Catholiques. »

Ainsi, les antécédents des Belges, leurs vieilles traditions, leur foi antique, leurs mœurs tranquilles, la capacité de leur aristocratie, les dispositions de leur Clergé, sont des titres de recommandation aux yeux de l'*Univers*. Attendez cependant; si ces titres lui arrachent en leur faveur le bénéfice des circonstances atténuantes, ils ne l'empêcheront point de les déclarer bien coupables ou du moins bien aveugles.

Et voici le grief, l'unique grief qu'il porte contre eux : C'est que « les catholiques belges *demeurent en majorité attachés à leur Constitution;* » — c'est qu'ils voient, « dans la liberté politique » dont ils jouissent, une garantie pour « la liberté religieuse » ; — c'est qu'ils ne font pas de vœux pour un autre système que celui sous lequel ils vivent depuis vingt-deux ans en corps de nation, et qui, pendant ces 22 ans, a, chez eux, malgré d'inévitables difficultés, assuré l'honneur et l'indépendance de l'Eglise. « RELIGION ET LIBERTÉ, s'écrie-t-il ; *avec ces deux biens alliés, ils ont cru tout sauvé.* »

Telle est, selon l'*Univers*, la seule erreur, mais l'ERREUR GRAVE des Catholiques belges, grave assurément ! car il ajoute que « cette erreur *a compromis* LE SALUT DE LEUR PAYS. » C'est encore, s'il faut l'en croire, une erreur non moins fatale que *l'idolâtrie de l'absolutisme;* « c'est l'IDOLATRIE DE L'ANGLICANISME QUI MÈNE TOUT DROIT AU RÉGIME DE M. PROUDHON. »

Comprenne qui pourra !

Un peu plus loin, sans s'associer complétement à M. de Robiano-Borsbeeck, qui anathématise souverainement et absolument la Constitution belge, l'*Univers* signifie simplement aux catholiques de Belgique qu'ils n'ont pas d'autre remède humain que d'en changer. Il leur déclare de plus qu'ils n'ont ni su ni voulu jusqu'à ce jour appliquer leur loi fondamentale dans le *sens de l'autorité comme à Rome*. Ce reproche étonnera certainement et affligera des hommes

dont l'obéissance et le dévouement à la Papauté n'ont pas encore été mis en suspicion et que l'on plaçait même d'ordinaire au premier rang des enfants les plus fidèles et les plus soumis au Siége apostolique.

Au reste, quelle que soit leur surprise à cet égard, elle ne surpassera pas celle que nous éprouvons nous-mêmes. Nous devrions être habitués aux choses étonnantes ; et toutefois nous trouvons encore étrange de lire dans l'*Univers* des jugements comme ceux-ci : « Qu'est-ce que le système belge ? *qu'est-ce que la liberté comme en Belgique?* C'EST LE DÉSORDRE, C'EST LA LICENCE ET L'ESCLAVAGE. » Combien de fois l'*Univers* n'a-t-il pas relevé les mêmes imputations dans les colonnes des feuilles ennemies de l'Eglise ? comment ne les y laisse-t-il pas ? Lui-même, il a pendant douze ans demandé la *liberté comme en Belgique* pour la France. Qu'il consente donc au moins à tolérer cette liberté de l'autre côté de la frontière !

CHARLES DE RIANCEY.

BREF DE S. S. PIE IX A M. AUG. NICOLAS.

Le savant auteur des *Études philosophiques sur le Christianisme* veut bien nous communiquer le bref si honorable que le Souverain-Pontife a daigné lui envoyer avec la croix de Pie IX. Nous sommes heureux de recueillir dans nos colonnes ce témoignage de haute bienveillance si justement mérité par les services que M. Nicolas a rendus à la Religion et par le bien qu'il a fait à un si grand nombre d'âmes.

En repoussant des insinuations malveillantes qu'un journal s'était permises contre d'autres écrivains catholiques, à propos de ce bref, il n'entrait nullement dans nos intentions d'attrister l'estimable auteur d'ouvrages que nous avons qualifiés nous-même de chefs-d'œuvre, au moment où son zèle et son dévouement venaient de recevoir une si précieuse récompense. L'abbé J. COGNAT.

Voici la lettre de M. Nicolas et le bref qui l'accompagne :

Paris, le 10 janvier 1853.

Monsieur le Rédacteur,

L'*Ami de la Religion* a exprimé le regret que le bref même dont le Souverain-Pontife a daigné m'honorer n'ait pas été publié. J'ai l'honneur en conséquence de vous envoyer ci-dessous copie littérale de ce document, pour que vous puissiez en faire la publication.

Cette publication ne saurait trouver une meilleure place que dans l'*Ami de la Religion*.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments de haute et bien affectueuse considération. A. NICOLAS.

Dilecto filio Augusto Nicolas Gallo.

PIUS PP. IX.

Dilecte Fili, salutem, et Apostolicam Benedictionem. Religionis et pietatis laus, nec non egregiæ animi dotes, res hujus modi visæ sunt Prædecesso-

ribus Nostris Romanis Pontificibus, quas peculiaribus beneficentiæ testimoniis honestarent. Jam vero cum acceperimus te rebus optimis institutum, atque præclaris ingenii, virtutisque ornamentis illustrem, bene de re litterariâ, et quod majus est, de religione fuisse meritum, ideò tibi aliquod beneficentiæ nostræ testimonium dare censuimus. Peculiari ergo honore te augere volentes, et a quibusvis excommunicationis et interdicti, aliisque ecclesiasticis censuris, sententiis, et pœnis quovis modo, et quâcumque de causâ latis, si quas forte incurristi, hujus tantum rei gratiæ absolventes, et absolutum fore censentes; Auctoritate Nostrâ Apostolicâ per præsentes litteras te Equitem Ordinis Piani secundæ classis eligimus, renunciamus, atque in illum Ordinem a nobis institutum referimus. Quare tibi concedimus ut vestem hujusmodi Equitum secundæ classis propriam induere, ac proprium item insigne gestare possis, quod tæniâ sericâ cærulei coloris, duplici lineâ rubrâ extremis oris distinctâ, sinistro latere, ex aliorum Equitum more dependeat. Ut vero luculentius habeas propensæ nostræ voluntatis testimonium tibi cum schemate vestis dicti Ordinis ipsum insigne tradi mandamus.

Datum Romæ apud S. Petrum sub Annulo Piscatoris die XVI. Novembris MDCCCLII. Pontificatûs nostri anno septimo.

Pro Dno Cardinali Lambruschini.
P. B° Brancaleoni Castellani Substit.

DÉCRET RELATIF A LA TENUE DES CONCILES PROVINCIAUX ET SYNODES DIOCÉSAINS.

Le *Moniteur* a publié hier un décret autorisant, pour l'année 1853, les conciles métropolitains et les synodes diocésains.

Voici ce décret :

Sur le rapport de notre ministre secrétaire-d'Etat au département de l'Instruction Publique et des Cultes;

Vu les articles 1 et 16 du Concordat du 26 messidor an IX;

Vu l'article 4 de la loi organique du 18 germinal an X;

Vu les décrets des 16 septembre 1849, 22 mai 1850 et 2 septembre 1851, qui ont autorisé les Archevêques et Evêques à tenir des conciles provinciaux et des synodes diocésains,

Avons décrété et décrétons ce qui suit:

Art. 1er. Sont autorisés, pendant l'année 1853, les conciles métropolitains et les synodes diocésains que les Archevêques et Evêques jugeront utile de tenir en leur métropole ou diocèse, pour le réglement des affaires qui, dans l'ordre spirituel, touchent à l'exercice du culte et à la discipline intérieure du clergé.

Art. 2. Notre ministre secrétaire-d'Etat au département de l'Instruction Publique et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des Lois*.

Fait au palais des Tuileries, le 8 janvier 1853.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur, etc.

Nous avons peu d'observations à faire sur cet acte. On sait quelle est notre opinion à l'égard des articles organiques et en particulier sur le quatrième. On sait surtout les protestations du Saint-Siége et

des Evêques. Quant au décret du 16 septembre 1849, et à ceux qui l'ont suivi, nous ne rappellerons qu'un fait. En 1849, les conciles métropolitains furent annoncés publiquement en vertu de la seule autorité des Evêques, et c'est dans cette situation que le gouvernement accorda spontanément l'autorisation qui ne lui avait pas été demandée, la veille même de la réunion du concile provincial de Paris.

Nous remarquerons également que le concile de la province de Reims a été déjà indiqué canoniquement, et que sa célébration a dû commencer aujourd'hui même, 10 janvier, à Amiens.

Charles de RIANCEY.

ADIEUX DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE GRENOBLE AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE.

Nous reproduisions naguère les touchants adieux de Mgr l'évêque de Chartres au clergé de son diocèse. Nous sommes heureux de publier aujourd'hui la lettre pastorale par laquelle un autre membre de notre ancien épiscopat vient d'annoncer aux prêtres qu'il a formés et conduits par sa parole et ses exemples, sa démission des fonctions épiscopales et la nomination de son successeur. Mgr Philibert de Bruillard, né à Dijon le 11 septembre 1765, fut successivement curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet et de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris. Nommé par ordonnance royale du 28 décembre 1825, il fut préconisé le 3 juillet 1826 et sacré le 6 août de la même année dans l'église de Saint-Etienne-du-Mont, son ancienne paroisse, par Mgr Frayssinous, évêque d'Hermopolis.

L'abbé J. COGNAT.

Messieurs et chers Coopérateurs,

Vous le savez : peu d'années après mon arrivée dans ce vaste et beau diocèse, des douleurs d'une grande intensité et que jusqu'alors je ne connaissais que de nom, sont venues m'assaillir et me rendre très-pénibles les travaux auxquels j'ai cependant continué de me livrer sans interruption. Pendant les deux années surtout qui ont précédé celle-ci, elles n'ont pas cessé de se faire sentir, et m'ont contraint plusieurs fois de recourir à de charitables et zélés collègues pour des fonctions que je ne pouvais remplir.

Cependant, grâce à la puissante protection de la Vierge sainte, qui est pour ce diocèse l'objet d'un culte particulier, les anciennes douleurs ont disparu, et quoiqu'elles soient remplacées par d'autres, ma jeunesse, dit-on, est renouvelée comme celle de l'aigle. Mais l'Esprit-Saint m'apprend que plus on aura été élevé en ce monde, plus on sera jugé avec rigueur dans l'autre : *Judicium durissimum his qui præsunt fiet.* Mais je n'ai pas cessé, avec le grand Apôtre, de craindre qu'après avoir travaillé au salut des autres (et depuis plus de soixante-trois ans), je n'aie le malheur de ne pas opérer le mien. Oui, je tremble avec saint Grégoire le Grand, à la vue du poids immense de mes obligations et du compte terrible qu'il me faudra en rendre au souverain juge. Qu'il est grand le péril auquel sont exposés ceux qui sont chargés de répondre à Dieu du salut des autres! Quel compte n'auront-ils pas à rendre de leur négligence dont les funestes suites leur seront imputées! Hélas! ils se rendent coupables de toutes les fautes qu'ils auraient pu prévenir. Quelle jouissance donc de n'avoir plus à répondre que de sa

conduite personnelle! Quel bonheur de n'avoir plus à s'occuper dans la retraite que de la prière, de l'étude et de la méditation des années éternelles, sans cesser néanmoins de se rendre utile à ses frères!

J'ai cru qu'après avoir posé la première pierre de l'édifice destiné à éterniser un fait divin, glorieux pour le diocèse, qu'après avoir créé un corps de missionnaires diocésains qui en seront les gardiens, ma longue administration était arrivée à son terme. Un coadjuteur ne m'eût pas exempté du poids de la responsabilité que je redoutais; je n'ai donc pas hésité d'adopter le parti d'une séparation, quelque pénible qu'elle fût pour mon cœur dévoué à un Clergé bien-aimé et à un diocèse chéri.

Dès les premiers jours du mois de juillet, je me suis mis en relation avec le Saint-Père et avec le gouvernement du Prince-Président, et j'ai offert ma démission, qui n'a été acceptée que depuis peu de temps. D'après une lettre toute paternelle que Sa Sainteté a daigné m'adresser sous la date du 3 octobre, et celle que j'ai reçue du Gouvernement, à la fin du même mois, mon offre de démission était agréée, mon successeur présenté par moi adopté: faveur précieuse dont je conserverai un souvenir très-reconnaissant. Le changement de premier pasteur sera donc sans doute proclamé au prochain consistoire.

Soyez-en assurés, Messieurs et chers Coopérateurs, le choix qui a été adopté ne dégénérera pas de tant d'autres qui l'ont précédé et qui font la gloire des diocèses de France. Oui, le Ciel vous destine un Evêque dont les vertus et la haute capacité vous dédommageront facilement de celui qui, pour votre plus grand bien, se sépare de vous. Ce que je vous demande, ce que j'attends de vous, cher Clergé, et de vous surtout, vigilants pasteurs, c'est que vous prêtiez votre appui à mon digne successeur; car, sans vous, où aboutirait son zèle, quelque éclairé et ardent qu'il puisse être? Oh! avec quel bonheur j'apprendrai dans ma solitude qu'il fait porter au sol que j'ai cultivé des fruits plus abondants que ceux qui ont été recueillis par moi, et qu'il féconde des terres que j'ai eu la douleur de laisser incultes et stériles! Il connaît tous les devoirs, toutes les obligations qu'impose la charge épiscopale: il les a vues de si près, remplies avec tant de zèle et de perfection! Les soins multipliés, la sollicitude persévérante, le travail incessant, le dévoûment sans bornes, et les sacrifices de bien des genres seront, n'en doutez pas, chers à son cœur. Son âge d'ailleurs lui permettra d'entreprendre et de conduire à terme de grands travaux. Il se préoccupera de l'éducation de la jeunesse, surtout de celle qui est destinée au service du sanctuaire. Elle sera l'objet de sa plus tendre sollicitude, car il sait que c'est sur elle gue repose tout l'avenir de la religion et de la société, et qu'il faut la préserver du double fléau de l'incrédulité et de la corruption des mœurs. Ce n'est en effet qu'à ces conditions qu'on peut reconstituer sur des bases solides l'ordre social, qui a été si fort ébranlé pendant un grand nombre d'années.

Mais puisque la houlette sacrée n'est pas encore dans les mains du Prélat appelé à me remplacer, vous me reconnaissez le droit de vous adresser quelques avis. Vous les recueillerez, je n'en doute pas, avec une filiale piété, comme le testament d'un père dévoué, et comme les derniers accents d'une voix qui est près de s'éteindre. Et certes, je puis bien vous dire avec saint Paul : *Non ut confundam vos hæc scribo, sed ut filios meos carissimos moneam in Christo Jesu Domino nostro.*

(Suivent des avis au clergé du diocèse. Voici la conclusion de la lettre pastorale) :

Concluons de cette lettre pastorale qu'un prêtre, un pasteur des âmes surtout, ne peut ni se perdre ni se sauver tout seul; qu'il est ou un fléau sorti des mains de Dieu pour le malheur de ses frères, ou un don céleste pour leur bonheur temporel et éternel; qu'il faut que les âmes qui lui ont été confiées soient ou sa condamnation ou sa gloire; sa condamnation si

elles ont péri par sa faute ; sa gloire et sa couronne si elles ont trouvé le salut par son ministère. *Positus est in ruinam et in resurrectionem multorum in Israel.* (S. Luc, 2, 34.)

Mais c'en est fait, cher clergé, tout est consommé ou ne tardera pas de l'être. Les liens sacrés qui depuis tant d'années m'unissent à l'Eglise de Grenoble vont être brisés. Désormais je ne lui demeurerai attaché que par le souvenir des travaux que j'ai endurés pour elle, des témoignages d'affection que j'en ai reçus et des sentiments de tendresse que je lui conserverai. Je crains d'avoir laissé croître des ronces et des épines dans le vaste champ que j'avais à cultiver; il faut une main plus jeune et plus habile pour les arracher.

Adieu donc, jeunes élèves des trois maisons destinées à perpétuer le sacerdoce dans ce diocèse, et qui êtes si chers à mon cœur; continuez d'être dociles aux maîtres dévoués qui soutiennent par de si édifiants exemples les leçons de vertu et de science qu'ils vous donnent. Recevez les derniers encouragements de votre père, et priez pour lui; nous prenons l'engagement de ne pas cesser de prier pour vous. *Orate pro nobis.*

Adieu, prêtres modèles, membres de congrégations sacerdotales et religieuses; adieu, pasteurs vigilants dont le zèle pour l'instruction de l'enfance et de toutes les classes de la société est si digne d'éloges. Recevez mes derniers encouragements, priez pour moi; je m'engage à prier tous les jours pour vous. *Orate pro nobis.*

Adieu, prêtres chéris, qui nous avez aidé à porter le poids d'une grande administration, et vous, membres du vénérable chapitre avec lesquels nous n'avons eu qu'un cœur et qu'une âme, continuez d'être le modèle de vos frères dans le sacerdoce, et les gardiens vigilants d'un sanctuaire déjà beau par un magnifique autel, et qui, par des réparations faites avec art à des monuments antiques et si admirablement exécutés, deviendra l'un des plus riches de toutes les églises de la France. Priez pour *votre Evêque* et père à qui vous serez présents dans ses supplications et ses sacrifices, et qui se croirait coupable s'il cessait de prier pour vous : *absit autem à me hoc peccatum in Dominum ut cessem orare pro vobis.*

Je prierai particulièrement le Seigneur d'assister mon successeur de l'abondance de ses grâces, de bénir sa sollicitude et ses travaux, afin que les ouailles nombreuses confiées à ses soins, nourries des paroles de la foi et fortifiées par les dons de la grâce divine, grandissent de jour en jour dans la science de Dieu le père et la connaissance de Jésus-Christ son fils, et que haïssant le mal et s'attachant au bien, elles s'avancent d'un pas ferme dans les voies qui conduisent au bonheur suprême.

Que vous dirais-je, encore, ô Messieurs, ô mes frères? Ah! plutôt, c'est à vous que je parlerai, ô mon Dieu! Comblé depuis ma naissance de faveurs sans nombre et de vos ineffables miséricordes, je vous demande la permission de vous adresser la prière d'un grand saint. Recevez ce qui nous reste de temps à vivre : *suscipe residuum annorum meorum.* Puissé-je réparer les moments, les jours, les années que j'ai passées sans faire le bien que vous attendiez de moi, sans vous gagner des cœurs que vous aviez créés pour vous et que des passions funestes avaient éloignés de vous.

Hélas! en vous offrant ce qui me reste de temps à passer sur cette terre, je vous offre bien peu, car le fil de mes jours, que vous tenez dans vos mains, ne tardera pas à se rompre. Oui, je vous fais une offrande bien peu digne de vous ; mais je réparerai par la pénitence ce que j'ai perdu par défaut de zèle et par le péché. Je veux, par la sainteté de ma vie, suppléer à ce que sa brièveté ne me permettra pas d'accomplir. Je veux, dans ma solitude, vous aimer plus que jamais, de tout mon cœur, de toute mon âme, de tout mon esprit et de toutes mes forces. Je veux vous aimer constamment en cette vie, afin de vous aimer et vous posséder éternellement dans l'autre. *Suscipe residuum annorum meorum.*

Mais, ô prêtres du Seigneur! quel que soit le rang que vous occupiez dans la hiérarchie sacrée, je vous en conjure, en ce moment où, pour la dernière fois, les accents de ma voix se font entendre à vous, je vous en conjure : lorsque la nouvelle de mon décès, qui ne peut être éloigné, vous parviendra, hâtez-vous de demander pour moi l'ouverture des portes éternelles et l'introduction de mon âme dans le *lieu du rafraîchissement*, *de la lumière et de la paix. Orate pro nobis.... Requiescam in pace !*

Et sera notre présente Lettre pastorale lue dans nos séminaires (objet particulier dans notre affection paternelle), en lieu et place de la lecture spirituelle de tous les jours.

Donné à Grenoble, le 21 décembre 1852.

† PHILIBERT, *évêque de Grenoble.*

Par mandement :

AUVERGNE, *chan. hon., secr.*

NOUVELLES D'ESPAGNE.

L'Œuvre de la Sainte-Enfance que M. l'abbé Jammes, avec son zèle infatigable, est allé propager en Espagne, vient d'être solennellement inaugurée à Madrid dans le sanctuaire de Notre-Dame d'Atocha. La reine a accepté pour la princesse des Asturies, sa fille, le patronage de l'Œuvre, et a voulu, avec toute la famille royale, assister à la cérémonie qui a été entourée du plus grand éclat.

Nous avons annoncé les dispositions nouvelles prises par le gouvernement pour remédier aux maux causés dans les îles Philippines par la suppression des ordres religieux. Nous trouvons dans le décret royal des détails plus circonstanciés.

Les Augustins des deux observances et les Dominicains, chargés respectivement des provinces du doux nom de Jésus, de Saint-Nicolas de Tolentino et du Saint-Rosaire, ont déjà des colléges de missionnaires à Valladolid, Monteagudo et Ocana; on va en établir un pour les Pères Franciscains qui desservent la province de Saint-Grégoire menacée, par le manque de sujets, de rester absolument privés de secours spirituels. Les religieux de cette maison jouiront des priviléges accordés à ceux des trois autres ordres et comme eux feront le quatrième vœu de rester dans la mission qui leur sera assignée tant que leurs supérieurs et le gouvernement ne les rappelleront pas dans la Péninsule.

Sur les instances répétées des députations de la Biscaye et du Guipurcoa, la maison de Loyola va être rendue pour le même objet aux Jésuites, qui sont rétablis dans les îles Philippines, et vont y desservir les missions des îles de Jolo et de Mindanao. Toutefois, ce rétablissement de la compagnie ne lui donne aucun droit aux cures et aux revenus temporels qu'elle possédait autrefois dans les îles ; le gouvernement s'engage à subvenir aux dépenses nécessaires et se réserve de fixer les points où les Pères devront exercer leur saint ministère.

Une bulle est sollicitée du Saint-Père pour l'établissement en Espagne de vicaires-généraux des quatre ordres des Augustins (des deux observances), des Dominicains et des Franciscains. Ces vicaires auront les pouvoirs dévolus par leurs constitutions respectives aux généraux de leur ordre. Ils seront pendant dix ans nommés par le Saint-Siége sur la présentation de la reine, et après cette époque, ils seront élus par les provinces, le choix ne pouvant tomber que sur des Espagnols.

Les vicaires-généraux, dès qu'ils entreront en fonctions, présenteront à

l'approbation du gouvernement une place d'études. Ils y devront faire entrer les sciences naturelles et physiques, et les notions générales du droit, afin que les religieux soient aptes à remplir dans toute son étendue leur mission, qui les rend souvent les arbitres et les instituteurs de leurs ouailles, aussi bien que leurs pères spirituels. La durée du cours ne pourra être moindre de sept ans.

Un ancien privilége autorise les missionnaires espagnols dans les îles Philippines, à passer en Chine, malgré leur vœu de stabilité; ce privilége leur est conservé.

Enfin, le gouvernement est en instance auprès du Saint-Siége pour obtenir que les hôpitaux qui étaient desservis par les Frères de Saint-Jean de Dieu, soient confiés aux Sœurs de la charité qui s'occuperont aussi de l'éducation des jeunes filles.

Une maison de Lazaristes va aussi être établie à Manille. Outre la direction des filles de la Charité qui leur est dévolue par leur règle, ils auront celle des séminaires, où, d'accord avec l'Archevêque et les Evêques de la province, ils mettront en vigueur les saintes règles tracées par le Concile de Trente.

La même congrégation est encore appelée dans l'île de Cuba, pour y rendre les mêmes services et se livrer en outre aux missions. Deux maisons seront établies : une à Santiago, l'autre à la Havane.

Les pères des Ecoles pies auront aussi deux maisons à Cuba, et donneront, suivant les règles de leur institut, l'instruction primaire et secondaire.

Les jésuites y seront chargés de l'enseignement secondaire supérieur, pour éviter, dit le décret, que les habitants soient obligés d'envoyer leurs enfants à l'étranger, et particulièrement dans les colléges de la Compagnie. Les Pères seront en outre chargés de desservir les nouvelles paroisses de patronage royal que la reine leur confiera, suivant les bulles et brefs pontificaux qui régissent la matière en Amérique.

Le soin des nègres est confié aux Franciscains de l'Observance, à qui, pour repeupler ces contrées où ils étaient autrefois si nombreux, on ouvre une maison-mère en Espagne. Les sujets qui s'y formeront pourront être envoyés à la garde des Lieux-Saints, et on obtiendra du Saint-Père l'établissement d'un vicaire-général de l'Observance résidant dans la Péninsule, et dont dépendront les religieux employés dans l'île de Cuba et ceux des couvents de Terre-Sainte.

Les hôpitaux de Cuba sont confiés aux Filles de la Charité.

Pendant que le gouvernement espagnol travaille ainsi à relever les ruines accumulées par les révolutions, le mouvement religieux commence à se manifester en Portugal. Une salutaire réaction s'opère dans les esprits. On se demande ce que la nation a gagné à la suppression des ordres religieux; on se rappelle que les couvents étaient pour plusieurs un asile nécessaire, pour beaucoup une source de secours qu'a tarie la confiscation, pour tous un moyen d'instruction et de moralisation que rien n'a remplacé : dans Lisbonne seule, quatre maisons religieuses ouvraient leurs classes gratuites à plus de 1,500 élèves. On déplore l'état où sont tombées les colonies, où, depuis la suppression des ordres, le Christianisme n'est plus pour ainsi dire qu'un mot, tandis que l'anarchie relâche tous les liens sociaux et prépare visiblement la perte de ces contrées, où le nom du Portugal résonnait autrefois avec tant de gloire. On reconnaît que les ordres religieux, grâce à la

tyrannie que Pombal avait fait peser sur leur régime intérieur, n'offraient pas dans tous leurs membres l'édification à laquelle les obligeait leur saint état, mais on reconnaît aussi que la réforme était facile et qu'on a commis une faute énorme en coupant l'arbre parce que quelques branches étaient gâtées. La question du rétablissement des ordres, toujours populaire, mais timide, grandit maintenant et prend une importance politique. On s'attend désormais à lui voir exercer une sérieuse influence sur le choix des députés aux prochaines élections. Les colères des journaux révolutionnaires nous sont un heureux indice du progrès que font les saines idées.

E. DE VALETTE.

Une lettre d'éloge et de félicitation vient d'être adressée par Mgr l'archevêque de Paris, à M. l'abbé Ouin-Lacroix, docteur en théologie, à l'occasion de son intéressant volume sur l'église de Sainte-Geneviève.

C'est la meilleure recommandation que nous puissions faire nous-même de cet ouvrage, tout à la fois très-concis et très-complet, et auquel donnent d'ailleurs un à-propos tout particulier la restitution de la grande basilique au culte et la Neuvaine en l'honneur de l'auguste patronne de Paris.

M. l'abbé Ouin-Lacroix, connu déjà par des travaux d'un rare mérite, prend jusque dans ses origines et en quelque sorte dans ses fondements, l'histoire de l'église de Sainte-Geneviève. L'église, pour lui, ce n'est pas seulement l'édifice matériel, le temple fait de main d'homme. Aussi remonte-t-il plus haut que l'édifice de Soufflot. Il parle de l'ancienne basilique bâtie par Clovis, de ses désastres et de ses restaurations. Il parle aussi de sa destination spéciale et de ses dignités et privilèges. Il a des détails exacts et curieux sur les titres et sceaux de l'abbaye, sur les reliques de la sainte, sur sa châsse, ses processions, son tombeau. Il arrive de la sorte aux nouvelles constructions de Louis XV, puis aux vicissitudes du mouvement pendant et après la révolution, et enfin jusqu'à l'œuvre de réparation qui vient de s'accomplir.

Dix dessins accompagnent et ornent le texte. Ils représentent la façade de l'ancienne église, la châsse de Sainte-Geneviève, son tombeau, les armes de ses abbés, le tombeau de Clovis, le plan de Soufflot, la façade principale, la façade latérale selon les projets primitifs, une vue intérieure et le tombeau de l'architecte.

En somme, le livre de M. l'abbé Ouin-Lacroix intéressera la curiosité comme la piété des fidèles.

Nouvelles religieuses.

FRANCE. — DIOCÈSE DE PARIS. — Mgr l'Evêque de Nancy, premier aumônier de la maison de l'Empereur, est arrivé à Paris, accompagné de M. l'abbé Delalle, vicaire-général.

DIOCÈSE DE DIJON. — La nuit de Noël a été solennisée, cette année, à la cathédrale, par un acte de piété qui a vivement ému les âmes chrétiennes. Près de deux cents hommes s'étaient donné rendez-vous au pied de l'autel du Saint-Sacrement, pour recevoir ensemble la Sainte Eucharistie. Tous les âges, toutes les conditions étaient là, confondus devant Dieu dans un même et profond recueillement. Il y avait un assez grand nombre d'étudiants en droit, des magistrats, des militaires, des hommes du peuple. C'est le R. P. Hue qui a donné la communion. C'était le fruit de la retraite qu'il vient de prêcher, et quelle plus douce récompense de son zèle apostolique!

(*Spectateur de Dijon.*)

DIOCÈSE DE NIMES. — Les fêtes de Noël ont été célébrées à Nîmes avec un redoublement de ferveur. Les messes de minuit avaient attiré un grand concours de fidèles. Les offices du jour furent suivis avec un empressement religieux plus grand encore.

Il en a été de même dans toutes les communes du département.

VARIÉTÉS.

INDUSTRIE DU ZÈLE PAROISSIAL.

Renouvellement du plain-chant et des lutrins par le solfége des salles d'asile et des écoles primaires, et par l'orgue.

Nous avons promis de faire connaître à nos lecteurs tout ce qui peut être de quelque utilité pour le ministère paroissial. C'est à ce titre que nous publions la lettre suivante, adressée par M. l'abbé Constant Thomas, curé de Saint-Just, à M. l'abbé Clergeau, chanoine de Sens, auteur et propagateur de la *transposition appliquée à l'orgue pour l'usage de l'église :*

Monsieur l'Abbé,

Vous m'écriviez, l'année dernière : « Votre œuvre, c'est la réalisation des vœux de tout le clergé, c'est la résurrection du chant de « l'église qui s'éteint partout. Il y a bien quelques efforts isolés; mais « je puis vous assurer qu'un ensemble comme le vôtre sera non pas « accueilli, mais adopté avec enthousiasme par le clergé paroissial « qui s'épuise en efforts pour le bien des peuples et pour la pompe « du culte. »

Aujourd'hui vous me donnez une nouvelle marque d'intérêt en me demandant un exposé plus complet de mon œuvre et de ses progrès. Vous me permettrez donc, pour répondre à cette honorable invitation, de franchir un peu les bornes de la modestie, et de vous développer l'ensemble de mes idées et l'industrie de mes moyens.

« La Religion, vous l'avez pensé avec un grand homme, est le centre où toutes les choses tendent. » Le mouvement religieux est le centre où tous les mouvements du monde se réunissent, où tous les événements du siècle convergent, où aboutissent tous les efforts de l'humanité. Concourir à ce mouvement dans la mesure de ses forces, tel est le devoir de tout homme; le favoriser et l'appuyer, telle est l'obligation du gouvernement; le diriger, telle est la mission du clergé.

Dans cette œuvre générale, cette œuvre du bien, de la moralisation, chacun se présente avec la pierre qu'il peut apporter à l'édifice. L'un parle, l'autre écrit; le livre, la prédication, le catéchisme, le sermon et mille autres moyens de zèle, tout concourt également à cette tâche immense qui, chaque jour et à chaque coin du monde, continue, ou plutôt recommence sans cesse.

Pour ma part, mon faible concours me permet d'offrir au public

le solfége et l'orgue des salles d'asile : déjà vous en avez compris l'importance.

Le Clergé, dites-vous (et c'est une vérité qui console l'Eglise), s'épuise en efforts pour le progrès de la religion. Mais où le mouvement religieux peut-il jeter de plus profondes racines et se développer avec le plus de puissance? c'est chez les jeunes gens. « *Puer es... pugnabo adversùs Philistæum.* » Les jeunes gens sont la portion influente du troupeau, parce qu'ils en sont le renouvellement et l'espérance : « *Pasce agnos meos.* » Il faut, avant tout, captiver leur attention, parler à leur cœur, les convaincre, les entraîner. Dans la paroisse, ils sont, pour ainsi dire, une citadelle qu'il s'agit de prendre : « *Cepit David arcem Sion.* »

Oui, ce sont les jeunes gens qu'il importe de gagner à la religion et à la vertu. C'est par eux qu'il faut commencer l'œuvre de la restauration religieuse dans les villes et dans les campagnes. Quand les jeunes gens viennent à l'église, la famille et le public tout s'émeut, tout y vient également.

Cependant, la légèreté, la dissipation n'ont que trop d'adeptes. Comment triompher de ces ennemis de la foi? comment rendre dociles de jeunes cœurs qui bouillonnent d'une ardeur mal réglée? quel moyen employer pour amener régulièrement à l'église cette jeunesse que le monde appelle avec ses plaisirs dangereux, et pour qu'elle s'affectionne au culte, qu'elle écoute dans le recueillement la parole sacrée, et enfin, entraîne par son exemple, le reste du troupeau?

Ce moyen humain est connu : c'est le chant religieux, plus puissant encore que le chant profane, et dont l'orateur a dit : *Gravitate cantûs adolescentium furentem petulantiam resedisse.*

Le plaisir est la loi qui entraîne l'homme, et particulièrement le jeune homme. On ne doit pas s'étonner de la douleur d'un curé, soit de ville, soit de campagne, qui voit ces jeunes agneaux, élevés chèrement par lui dans la Religion chrétienne, déserter sa houlette pastorale et ne plus reparaître au bercail. Impatients de l'inaction, s'ils viennent encore par hasard à l'église, ennuyés d'une prière muette, les jeunes gens cherchent bientôt ailleurs un plus vif attrait. Les distractions les appellent, ils y cèdent. Dans les campagnes, c'est le cabaret; dans les villes, le café et le théâtre.

Supposons, au contraire, qu'on s'efforce d'intéresser tout spécialement les jeunes gens aux exercices sacrés du culte. Ils aiment, par exemple, beaucoup le chant : eh bien! qu'ils obtiennent tous places et livres autour du lutrin, soit dans le chœur, soit dans la partie supérieure de l'église, et désormais, au lieu de fuir, ils accourront. Touchés de la spécialité des égards qu'on leur témoignera, glorieux de l'honneur des places qui leur seront assignées, joyeux de leur nombreuse compagnie, fiers du développement de leur voix, charmés du chant de la foule qui a tant d'entraînement, émus de l'office

divin qui est si touchant quand il est solennel, les jeunes gens, devenus pieux, la nature aidant la grâce, passeront du cabaret à l'Eglise, et du théâtre à la grand'messe ; ce progrès immense sera obtenu, la renaissance du chant ecclésiastique sera dès lors assurée, et les vœux du Clergé seront accomplis.

Le lutrin des paroisses est généralement dans le plus triste état. Ici pas un chantre, là un ou deux chantres au plus ; presque partout des chantres sans aucune science du chant. La monotonie des mêmes voix, qui, en se fatiguant tout le dimanche et toute l'année, fatiguent aussi les auditeurs ; la cacophonie des sons que ni le goût n'adoucit ni la science ne règle, enlaidissent les offices, rebutent les fidèles, détruisent l'onction du chœur religieux, qui semble ne plus mériter la louange qui lui fut donnée autrefois : *De hâc re tàm utili ad movendum piè animum, et accendendum divinæ dilectionis affectum consuetudo est* (Aug., *épist.* 52, n° 34).

Cependant les curés peuvent remplacer ce lutrin pitoyable par un lutrin magnifique, aussi varié que majestueux. Toute une génération leur offre un nombreux orchestre de chantres et de musiciens. Il ne tient qu'à eux de s'en emparer. Les jeunes gens depuis sept jusqu'à trente ans (et rien n'empêche d'aller plus loin), peuvent former un lutrin accompli, divisé en quatre chœurs : ceux des voix enfantines, puériles, adolescentes et viriles, quatre gammes superposées, toutes douées de mélodies spéciales qui peuvent fonctionner soit en solo, soit en combinaison, soit en masse, et encore soit en unisson, soit en harmonie, chaque voix ou chaque chœur exécutant le morceau qui lui convient le mieux. Quoi de touchant comme un *O Salutaris* chanté par le chœur des voix enfantines ! quoi d'énergique comme un psaume chanté par le chœur des voix puériles ! quoi de majestueux comme un *Ave verum* chanté par le chœur des voix viriles ! quoi d'émouvant et de solennel comme un *Kyrie*, comme un *Magnificat*, chanté par toutes les voix réunies qui, dans une paroisse ordinaire, peuvent dépasser le chiffre de deux ou trois cents ! De quelle variété, de quelle richesse d'harmonie, de quelle magnificence d'ensemble serait ce lutrin de la jeunesse paroissiale ; et de quelle onction sainte, de quelle émotion pénétrante ne pourrait-il pas toucher l'âme de l'infirme, du malheureux, du pécheur même ! Si le chant de quelques voix a une modulation qui plaît et touche, celui de la multitude a une solennité qui remue et transporte. Le cantique des vingt-quatre vieillards causait à Saint Jean de l'émotion : mais le cantique des *milliers et milliers d'anges et de toutes les créatures qui sont dans le ciel, sur la terre, sous la terre et dans la mer*, lui causait du tressaillement et de l'extase.

A l'effet du lutrin de la jeunesse paroissiale, que l'on ajoute l'effet de l'orgue, l'instrument par excellence ; l'orgue que les procédés de fabrication à bon marché et que le clavier transpositeur ont désormais vulgarisé : le chant religieux sera, dans les campagnes aussi

bien que dans les villes, aussi varié, aussi riche, aussi complet, aussi touchant, aussi majestueux qu'il peut l'être... Et saint Grégoire applaudira au renouvellement de sa grande école de chant dans toute l'Eglise !

Naguère j'eus le bonheur d'être témoin du commencement d'un beau lutrin comme celui dont je parle, et de pouvoir juger des précieux effets qu'il ne manquerait pas de produire. C'était dans un pays irréligieux, à Notre-Dame de Montluçon (diocèse de Moulins), où un chœur de quatre-vingts jeunes gens, accompagné des roulements de l'orgue, chantait les Vêpres. L'office était délicieux, l'église était presque pleine, et, quoique ce fût un dimanche ordinaire, on eût dit une fête patronale. J'éprouvais les pieuses émotions d'Augustin, lorsqu'il disait : *Flebam inter cantica hymnorum tuorum* (Aug., *Conf.* 9, 7).

Le lutrin étant établi sur ce pied, outre la renaissance du chant ecclésiastique, la majesté du culte, la piété de la jeunesse, l'édification publique, on obtiendrait encore deux autres avantages considérables qu'il rendrait faciles ; l'institution pour les jeunes gens d'une société de chants et de jeux, qui les recevrait au sortir de l'Eglise, qui occuperait agréablement leurs moments libres, et d'un catéchisme de persévérance qui compléterait solidement leur éducation chrétienne.

Mais, dira-t-on, ce lutrin de la jeunesse paroissiale est une belle utopie, que le génie même du zèle ne saurait réaliser.

Le zèle a opéré de plus grandes merveilles que celle-là.

Que durant les soirées d'hiver, un curé puisse réussir à convoquer au presbytère, pour former leur esprit, leur goût, leurs manières, une bonne partie des jeunes gens ; c'est un fait qui se voit assez souvent ; c'est un fait prouvé par plus d'une paroisse, même dans des contrées irréligieuses, où cependant la jeunesse rivalise de zèle, d'assiduité et de progrès. Que ce curé s'attache ensuite à les conserver ; qu'il ait soin de leur procurer à l'église places et livres (1) ; que ce ne soit pas à quelques-uns seulement, mais à tous, et le lutrin de la jeunesse sera fondé.

Cependant, il faut le reconnaître ; cette éducation du lutrin au presbytère a ses difficultés. Elle est une charge pour le curé préoccupé de son ministère ; elle peut devenir un assujettissement pour les jeunes gens livrés à divers travaux, les uns éloignés et dispersés dans la campagne, les autres tenus dans l'atelier.

Qu'un curé puisse également réussir à l'école, sur les élèves réunis, c'est encore un fait que l'usage d'un grand nombre de paroisses ne permet plus de mettre en question. Mais là aussi se trouvent des difficultés ; les écoliers ont besoin de leur temps, ils se préoccupent

(1) Nous avons vu des paroissiens, enchantés de ce concours des jeunes gens, fournir dans une quête tout l'argent nécessaire à l'achat des livres liturgiques.

de la science ; le chant est négligé ; et ce n'est certes pas le programme de l'Université qui réussira à le faire étudier, comme les ordonnances des Robert et des Charlemagne.

La salle d'asile, — voilà la racine du progrès, la solution du problème, le véritable théâtre de l'éducation du lutrin, le vrai collége du plain-chant ; c'est dans la salle d'asile que le succès est aussi facile que certain ; et c'est pour elle que nous proposons le *solfége* et l'*orgue asiliens*.

L'abbé Constant Thomas,
Curé de Saint-Just (Maine-et-Loire).

(*La suite à un prochain numéro.*)

Un des ouvrages sur lesquels nous appelons le plus volontiers l'attention du public à cette époque de l'année, est l'*Imitation de Jésus-Christ*, nouvellement traduite par M. L. Moreau, auquel nous devons déjà deux traductions bien connues, l'une des *Confessions*, l'autre de la *Cité de Dieu* de S. Augustin. Nous croyons que les qualités qui ont établi le succès de ces deux ouvrages se retrouvent au même degré dans la publication que nous annonçons aujourd'hui. Mais nous laissons au public à prononcer sur le mérite de la traduction, nous tenons *seulement* à lui signaler ce livre, et en particulier le choix très-remarquable de réflexions et de prières que M. Moreau, suivant l'usage, a joint à chacun des chapitres de l'*Imitation*. Il serait difficile de trouver un ensemble de pensées et de prières plus sublimes, et l'on n'en sera point étonné quand on saura que M. Moreau n'a puisé qu'aux sources les plus pures de la science et de la sainteté. C'est tour à tour saint Jean Chrysostôme, saint Ephrem, saint Jean Climaque, Tertullien, saint Cyprien, saint Augustin, saint Grégoire-le-Grand, saint Anselme, saint Bonaventure, sainte Catherine de Sienne et sainte Thérèse, qui ajoutent un admirable commentaire aux saintes pages du maître inconnu. On saura gré à M. Moreau d'avoir recherché et réuni avec tant de soin un si grand nombre de textes d'une incomparable beauté. Entre les plus beaux et les plus ignorés, on remarquera les passages tirés de saint Ephrem, et traduits en français pour la première fois (1).

(1) 1 vol. in-32 de 600 pages, chez J. Lecoffre. Prix : 2 fr.

BOURSE DU 10 JANVIER 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 105 75 — plus haut, 105 95 — plus bas, 105 50 — fermé à 105 50. — Au comptant, il reste à 105 70.

3 0/0, à terme, ouvert à 80 95 — plus haut, 81 05 — plus bas, 80 50 — fermé à 80 50. — Au comptant, il reste à 80 70.

On a coté le 4 0/0 à » ».

Actions de la Banque, 2,845 ».

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,185 » (1852), à 1,335 ».

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 98 1/2 ; nouveau, » ». — Belgique, 5 0/0, » ». — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 48 1/2.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

(Ludovic Brunet.) Paris. - Typ. de H. V. de Surcy et Cᵉ, rue de Sèvres, 37.

JEUDI 13 JANVIER 1853. (N° 5475.)

L'AMI DE LA RELIGION.

DU CHRISTIANISME ET DU PAGANISME

DANS L'ENSEIGNEMENT,

Par M. l'abbé de VALROGER, chanoine de Bayeux et directeur du séminaire de Sommervieu,

Publié par le Comité de l'enseignement libre.

Pour un livre de circonstance, la date est tout; elle est peu de chose pour un livre dont la doctrine et l'utilité pratique survivent aux débats qui l'ont fait naître. L'analyse de l'écrit publié par M. l'abbé de Valroger, au mois de septembre 1852, arriverait, au mois de janvier 1853, certainement trop tard, si cet ouvrage n'avait été qu'une attaque ou qu'une défense, n'avait eu que la portée d'un coup passager, plus ou moins heureux, dans une lutte achevée aujourd'hui, quand même ce coup aurait hâté ou même déterminé la fin du combat.

Il n'en est pas ainsi. Sur un travail commandé par le besoin du moment, le rapporteur du comité de l'enseignement libre a posé le cachet de l'avenir ; et ses pages, lues et estimées dès qu'elles apparurent, demeureront sur la table des instituteurs chrétiens pour être relues, méditées et mises en pratique. Dès le 7 septembre, cet écrit fut annoncé par l'*Ami de la Religion*, qui en présagea la fortune; et il a obtenu tout ce qu'il était destiné à obtenir en trois mois; il a été accepté comme un pacificateur dans la lutte heureusement terminée ; et l'on peut dire qu'aucun des écrits qui ont paru à la même époque et sur le même sujet, n'a plus contribué à clore les débats.

Mais il reste à ce livre beaucoup de bien à faire, une seconde mission à remplir ; or, cette seconde mission, cet autre bien plus important et plus durable, supposent la fin des luttes ; et, pour en parler, nous croyons arriver à temps, précisément parce que nous arrivons tard.

La France aurait joué, aux yeux des nations voisines, un singulier rôle, si, après s'être échauffée pendant plus d'un an à la recherche de la vérité, elle ne profitait pas actuellement des lumières que tant de discussions et de travaux ont fait naître. Oublions, rien de mieux, les pages qui n'auraient conservé que l'ardente empreinte du combat ; mais celles où tant de vérités brillent et brillent sans blesser personne, cesserions-nous de les étudier parce que le temps

des disputs n'est plus ? Ou bien nous renfermerions-nous chacun dans nos idées préconçues, en refusant d'ouvrir les yeux aux lumières venues d'ailleurs? Non, il faut chercher les traditions du passé dans les savants chapitres de M. l'abbé Landriot; il faut chercher le tableau du présent et le remède à nos maux actuels dans les pages philosophiques de M. l'abbé de Valroger. Les exagérations mêmes de nos adversaires nous seront profitables; si, au lieu de les oublier, nous les ramenons à leur juste mesure. Celles de M. l'abbé Gaume auraient fait moins de bruit si elles avaient été dénuées de toute vraisemblance, et si au fond d'un système outré, il ne s'était pas trouvé quelque vérité utile. Il faut que nos études classiques sortent de ces discussions plus chrétiennes et plus fortes; autrement, nous serons jugés sévèrement par l'avenir.

Oublions donc les vivacités d'une polémique regrettable à bien des titres, pour ne nous occuper que des lumières qu'elle a produites. Les pages de M. l'abbé de Valroger en sont pleines. Etudions-les quand le calme a ramené la réflexion, quand il s'agit de passer de la chaleur des débats à la maturité de la pratique. Dans cette guerre de quinze mois, plusieurs systèmes ont été ruinés; mais dans les expériences que nous allons faire, ce sont des générations de chrétiens et de Français que nous allons livrer aux chances de nos plans et de nos méthodes. Nous avons combattu avec des pensées diverses, mais avec des intentions également religieuses : vainqueurs ou vaincus, montrons la vérité des protestations de zèle que nous avons faites, en nous mettant chrétiennement à l'œuvre pour améliorer ce que tous nous croyons susceptible d'amélioration. Or, de tous les livres qui ont paru sur les réformes à désirer dans l'enseignement de nos colléges, nul ne demande plus que celui-ci à être relu et médité.

Pour ma part, j'ai fait ce que je conseille; et j'atteste ne pas m'être repenti des longues heures que j'ai données à l'étude de ces pages écrites avec autant de littérature que de philosophie; et j'espère être d'autant plus cru, qu'en proclamant mon admiration, je me permettrai des réserves.

Le livre de M. l'abbé de Valroger a deux parties; et la première est en dehors des discussions qui l'ont inspirée. Il est impossible que tous les partis ne l'aient pas acceptée, tant elle jette de lumière sur l'état moral des sociétés actuelles, sur les véritables sources de la corruption des peuples modernes, sur la nature de l'enseignement qui gâte le plus généralement et le plus efficacement les générations chrétiennes, sur la nécessité et le moyen de mettre les remèdes sur les plaies et non pas à côté.

Notre société est païenne aujourd'hui comme au temps de Périclès et d'Auguste, avait dit M. l'abbé Gaume. Oui, répond M. l'abbé de Valroger, mais d'un autre paganisme qu'il faut apprécier pour le guérir. Rappelons-nous avec quelle netteté l'habile et puissant logicien pose cette première thèse, dont la conclusion doit être un

nouveau programme qui tend à compléter les programmes anciens, et non pas à les détruire. Revenir sur ces arguments n'est pas un travail inutile; car si ces arguments sont vrais, il faudra bien passer de l'assentiment à la pratique; et là est le but de l'auteur qui n'a pas prétendu faire un tableau de mœurs purement littéraire, mais obliger ses lecteurs à adopter ses inévitables conséquences.

En premier lieu, y a-t-il aujourd'hui, chez nous, du paganisme? Oui, car nous adorons, nous servons des idoles, non plus de bois et de pierre, cette idolâtrie-là n'est plus possible aujourd'hui, mais des idoles intimes, nos passions, nos faiblesses et nos vices. Ne disputons plus pour savoir si notre époque est plus païenne qu'au temps de l'art ogival. « Laissons de côté ces discussions obscures et stériles sur le mérite du passé, du présent et de l'avenir. Ce qui nous importe, ce n'est pas de savoir s'il y avait moins de paganisme au moyen âge qu'il n'y en a aujourd'hui; c'est de savoir, d'une part, quelles sont les sources véritables du paganisme actuel, et de l'autre, quels sont les moyens les plus sûrs de *christianiser* l'enseignement. » (Pages 7 et 8.)

Quelles sont donc, en second lieu, les formes diverses et les sources véritables du paganisme actuel? « Sans doute on n'adore plus chez nous ni les astres ni les éléments. La mythologie a même perdu tout prestige. Mais il ne faut pas confondre l'essence du paganisme avec ses formes accidentelles. La disposition à tout admirer plus que Dieu, à tout prendre pour fin dernière plutôt que lui, voilà l'essence de l'idolâtrie. — Culte de l'or, de l'argent, de la fortune, de l'amour sensuel, de l'égalité, de la raison, du progrès, de la gloire; culte abstrait de la nature et de l'humanité; culte de l'art, des lettres; culte de la phrase, de la rime, de la métaphore, du paradoxe et de l'hyperbole, etc., voilà ses formes actuelles, vivantes, régnantes; voilà ce que nous devons combattre, et non les classiques grecs et latins, corrigés à l'envi par les solitaires de Port-Royal et par les Jésuites. Dans toutes les classes de la société, il y a parmi nous des hommes pour lesquels tout est Dieu, excepté Dieu même; des hommes qui ne se souviennent du vrai Dieu que pour blasphémer son saint nom, et pour lui dire : « Je te maudis; tu es le mal! Quand M. Proudhon osait imprimer naguère ces horribles paroles, il ne faisait que traduire avec audace les sentiments cachés d'un grand nombre. » (Pages 9 et 10.) Donnons-en la preuve sous-entendue par M. l'abbé de Valroger. Le lendemain du jour où ce fougueux incrédule avait fait retentir ce blasphème, il trouvait assez d'admirateurs à Paris pour aller siéger parmi les législateurs de la France.

L'auteur montre ce paganisme dans les classes illettrées, c'est le paganisme sensuel et grossier; dans les classes savantes, c'est le déisme, le rationalisme, le naturalisme, qui ne sont guère qu'un polythéisme abstrait, comme le polythéisme antique n'était qu'un naturalisme poétique plus ou moins grossier.

Or, la source de ces désordres n'est pas dans l'étude des belles-lettres et des beaux-arts antiques ; et leur remède ne sera pas dans l'admiration des chefs-d'œuvre chrétiens.

« On peut être païen, rationaliste et sceptique, en se moquant de la mythologie païenne. Pour admirer la poésie biblique, l'éloquence des Pères, l'art chrétien du moyen âge, les légendes des saints et la beauté de notre liturgie, il n'est pas nécessaire de croire en Dieu. Il suffit d'avoir de l'imagination et du goût, d'être artiste, *humoriste* ou *fantaisiste*, et d'avoir lu Châteaubriand, M. de Lamartine, M. V. Hugo et M. Michelet. »

« Il y a des archéologues et des artistes qui *adorent* les ogives, qui donneraient toutes les odes d'Horace et de Pindare pour le *Dies iræ*, le *Stabat* et le *Lauda, Sion*, qui seraient choqués d'entendre chanter les hymnes de Santeuil ou de Coffin dans une cathédrale gothique ; mais qui, par malheur, ne croient pas à la divinité de N. S. Jésus-Christ, et ne sauraient dire s'ils sont théistes ou panthéistes... Plût à Dieu qu'ils fussent chrétiens comme l'auteur du *Télémaque*, dussent-ils comme lui ne jamais rien sentir des merveilleuses beautés de l'architecture gothique !... » (Pages 20 et 21.)

A ne considérer que la forme, quoi de plus biblique que les *Paroles d'un Croyant*? A ne considérer que le sujet, quoi de plus chrétien que le travail de M. Villemain sur les Pères du IVe siècle? « Voyez au contraire M. de Maistre ! Presque jamais, dans ses livres si pleins de citations, il ne renvoie aux Pères de l'Eglise, dont il semble avoir peu étudié les ouvrages immortels. Toute sa vie, en revanche, il a, comme les humanistes les plus enthousiastes du XVIe siècle, lu, relu, traduit, annoté, commenté, les auteurs païens, grecs et latins. Ne cite-t-il pas à chaque page et à tout propos, Homère, Hésiode, Hérodote, Thucydide, Xénophon, Hippocrate, Aristophane, Pindare, Eschyle, Sophocle, Euripide, Platon, Aristote, Plutarque, Plaute, Lucrèce, Térence, Tite-Live, Salluste, César, Cicéron, Virgile, Horace, Ovide, Sénèque, Juvénal, Lucain, Epictète, Tacite, Pline, Marc-Aurèle, Macrobe, etc., ainsi que leurs éditeurs et commentateurs les plus habiles? Mais quel usage il sait faire de son érudition païenne pour la défense et la démonstration des vérités catholiques ! Quelle foi ardente et forte circule et palpite dans toutes ses œuvres ! Quelle indignation généreuse, quel fier dédain il sait inspirer contre les passions et les folies de l'impiété révolutionnaire ! Les brillantes études de M. Villemain sur l'*éloquence des Pères*, ne feraient que des déistes. M. de Maistre, avec ses citations païennes, a fait des légions de catholiques dévoués. » (P. 27 et 28.)

Le paganisme des sociétés chrétiennes n'est donc pas essentiellement lié à la culture des classiques païens ; et si les générations modernes sont perverties dès le berceau et à tous les âges, c'est ailleurs qu'il faut chercher la source du mal et les remèdes. Cette conclusion est amenée par une logique irrésistible et avec une va-

riété d'aperçus, une originalité de style qui rappellent le comte de Maistre, dont M. l'abbé de Valroger me semble un habile disciple.

Où donc est le mal? Il est dans un enseignement trop faible des vérités chrétiennes, dans un enseignement trop peu chrétien de l'histoire, des sciences naturelles, de la philosophie et des belles-lettres ; il est aussi dans la lecture des classiques français, parce que, d'une part, étant plus attrayants, ils sont lus davantage; parce que, d'une autre part, ils sont mal choisis et mal expurgés. Le double remède sera donc principalement dans l'enseignement chrétien des maîtres, et dans le choix et l'expurgation des chefs-d'œuvre de la littérature moderne.

L'auteur propose donc modestement, d'après sa propre expérience et d'après celle des autres, les méthodes qui lui semblent les plus propres à fortifier dans les colléges l'instruction religieuse, à développer la connaissance et l'amour du Christianisme par les cours d'histoire, de sciences physiques et mathématiques, de philosophie, de belles-lettres et de critique. Il n'a la prétention ni d'imposer ses idées, ni d'avoir tout dit, ni d'avoir inventé des programmes inouïs. « Tels sont, dit-il en finissant son chapitre sur les leçons du maître, tels sont les moyens principaux que l'on emploie dans nos maisons d'éducation les mieux dirigées, pour donner à l'enseignement des lettres un caractère chrétien. Je n'ai pu indiquer tous les soins, toutes les précautions à prendre, dans la mise en œuvre de ces moyens; il y aurait des volumes à faire sur chaque point de cette rapide esquisse. Mais les hommes compétents comprennent à demi-mot; or, c'est à eux seuls que s'adressent ces pages. » (P. 51.)

Oui, les hommes compétents comprennent à demi-mot; mais pour juger les moyens proposés par M. l'abbé de Valroger, pour les adopter ou les remplacer par d'autres, il faut relire et méditer ses pages ; et n'avions-nous pas raison de dire qu'arriver après les vivacités de la polémique pour parler de son livre, c'était arriver à temps?

Le dernier chapitre de cette première partie montre l'importance des classiques français, les inconvénients littéraires et le danger moral de leurs éditions mal faites. Nous partageons complétement en cela les idées de l'auteur ; et comme lui nous aurions bien des critiques à faire sur les recueils actuels des chefs-d'œuvre de notre éloquence et de notre poésie. Il suffira d'éveiller l'attention des colléges et des pensionnats sur les œuvres choisies et presque complètes de Racine et de Molière, par exemple. Il faudrait certainement des éditions nouvelles, et ces éditions ne sont pas faciles à faire.

M. l'abbé de Valroger finit sa première partie ainsi : « Quoi qu'il en soit des idées que nous venons d'émettre, nous supplions les instituteurs de réfléchir sérieusement à leur importance. » Nous finirons de même cette première étude, en engageant les maîtres chré-

tiens à étudier les pages dont nous avons rappelé la profonde sagesse et l'utilité pratique.

Nous examinerons la seconde partie de ce livre dans un prochain article ; et la franchise de nos observations montrera qu'on peut être admirateur et ami d'un philosophe, sans admettre complétement ses idées.

A. Cahour, S. J.

L'OBLIGATION LÉGALE DE L'ENSEIGNEMENT.

M. Eugène Rendu se plaint de n'avoir pas été compris. Nous y avons mis pourtant toute notre perspicacité. Ne serait-ce pas plutôt que nous l'avons trop compris et plus qu'il n'espérait l'être ?

Il fait appel à notre équité pour apprécier une réponse qu'il nous adresse indirectement dans le *Pays*. Comme il parle des « colères » qu'il a suscitées et de « la passion qui a défiguré » son mémoire, nous pourrions parfaitement nous dispenser de relever son article. Mais passons sur le procédé et allons au fait.

Constatons d'abord que nous avons touché juste.

Toute la théorie que nous reprochions au jeune inspecteur se résumait en ceci : « Le dépôt des vérités morales et religieuses n'est plus dans la famille. Où le retrouver ? à l'Ecole. Envoyons-y donc par décret tous les enfants des classes populaires. C'est l'unique moyen de salut. »

A notre sens, et à son insu, M. Rendu oubliait l'Eglise et calomniait la famille. Cette imputation l'irrite. Il veut s'en défendre et il l'aggrave. « Qui renouera, dit-il, la tradition sociale, la tradition chrétienne brisée dans un nombre notable de familles ? qui les reconquerra à la Religion et à la morale ?... Alors que l'indifférence ou un brutal mépris élève comme un rempart entre l'âme de l'enfant et la main de l'Eglise ; alors que la vie morale s'éteint dans une atmosphère viciée, quelle ressource pouvait invoquer encore la Religion et la société ? Sur quel terrain engager un dernier combat pour disputer à la corruption de l'esprit et du cœur une génération tout entière ? Il n'en reste *qu'un, un seul*, et ce terrain *c'est l'Ecole !* »

Non, certes, répondrons-nous plus énergiquement encore ; non, la société et la Religion ne sont point ainsi désarmées et impuissantes. Non, la vie morale n'est pas éteinte et la famille n'est pas une atmosphère viciée. S'il ne faut pas dans de lâches complaisances ou dans de perfides ambitions flatter honteusement son temps et son pays, il ne faut pas non plus, par illusion ou par besoin de théorie, les décrier jusqu'à l'outrage. Qu'on se garde de prendre de tristes et de lamentables exceptions pour un état général et pour une règle universelle.

A qui fera-t-on croire que la France soit tombée à ce degré de *dépravation*, où les pères élèvent entre l'âme de leur enfant et la

main de l'Église le rempart infranchissable d'un brutal mépris ou d'une coupable indifférence ?

De quel droit accuser ainsi d'impuissance radicale les efforts infatigables du clergé et des congrégations religieuses pour le développement moral et intellectuel de tant de milliers d'enfants auxquels ils consacrent les soins les plus tendres et les plus généreux?

Et si par malheur cet horrible tableau que vous tracez était vrai, quelle pauvre et misérable réforme que celle que vous offrez ! Quoi ! l'Ecole, — supposez-la même aussi parfaite qu'elle l'est peu d'après vos propres aveux, — l'Ecole primaire est le terrain du dernier combat de la civilisation contre la barbarie, que dis-je ? de la société et de la religion contre la dépravation des esprits et des cœurs ? La société est à ce point abandonnée qu'elle n'ait plus d'espoir de salut que dans les instituteurs? La religion est à ce point désertée qu'elle ne puisse ressaisir les jeunes générations, que si la contrainte de la loi les lui amène garrottées sur les bancs d'une maison d'Ecole ? L'Eglise, pour reconquérir les âmes, a besoin que la peur de la prison et des gendarmes les traîne captives et enchaînées dans ce que M. Rendu appelle élégamment « son vestibule ? » Voilà le dernier « trait d'union » qui reste pour empêcher « le divorce » entre « la société laïque et la société religieuse ! »

En vérité, de telles exagérations ne peuvent être prises au sérieux; ou sinon, elles dépasseraient les bornes du plus vulgaire respect et du sens commun le plus ordinaire.

Que M. Rendu écoute de meilleures inspirations. Déjà, dans une de ses phrases, il recule devant ses propres idées : « L'école, dit-il, est, dans une certaine mesure un instrument pour l'Eglise, un point d'appui pour la famille. » Cela est plus sage et cela est plus vrai. Disons mieux : L'école ne doit être que l'auxiliaire de l'Eglise et de la famille; elle doit cultiver l'esprit, tandis que la famille élève le cœur, et que l'Eglise instruit et sanctifie l'âme. Mais qu'elle ne tente pas de se substituer ni à l'une ni à l'autre ; qu'elle reste à son rang; et surtout qu'elle n'essaie point d'une contrainte qui serait la plus détestable entreprise sur ces deux autorités sacrées.

Voilà le fond et le vif de la question.

Maintenant, que M. Eugène Rendu veuille échapper aux précédents révolutionnaires que nous lui avons cités et qui le gênent; que pour fuir les souvenirs des deux républiques françaises il cherche à se réfugier au-delà du Rhin; cela est parfaitement naturel et ne nous étonne pas.

Mais cette tactique de Parthe ne réussira pas. Il sait bien que l'*obligation* a été une des inventions du génie révolutionnaire chez nous, et du génie philosophique en Prusse. Les deux se tiennent et se valent. Il sait bien qu'avant « l'éducation commune et uniforme » dernier terme de la folie démagogique, on a prôné et imposé l'*éducation obligatoire* comme il l'entend, et de plus *gratuite*,

ce qui au moins avait sur son système l'avantage de la logique et d'une apparente équité.

Il renie « ces détestables théories qui outragent les droits les plus sacrés, » c'est une louable disposition. Qu'il y persévère donc ; qu'il réfléchisse un peu plus, et il jettera loin de lui ce qu'il s'obstine à garder de ce bagage compromis et compromettant.

En terminant, M. Eugène Rendu met la « question » sous l'égide « d'une volonté souveraine » qui n'a qu'à « la réhabiliter pour la résoudre. » Il comprendra parfaitement que nous n'avons ni le droit ni l'envie de le suivre sur un terrain aussi élevé.

Nous terminons donc complétement ici une polémique qui peut-être aura eu le tort d'être bien longue pour un sujet tant de fois jugé par l'expérience et par le bon sens.

HENRY DE RIANCEY.

LA LIBERTÉ COMME EN BELGIQUE.

Les ennemis des Catholiques en Belgique n'ont pas manqué de se faire une arme contre eux du dernier article de l'*Univers* et de l'adhésion de ce journal à l'écrit de M. le comte de Robiano de Borsbeeck. A ce sujet, le *Journal de Bruxelles* a publié une réponse à l'*Indépendance*, qui contient aussi, à l'adresse de l'*Univers*, des avis dont celui-ci devrait profiter.

L'*Indépendance*, dit le *Journal de Bruxelles*, nous donne une preuve nouvelle du peu de respect qu'elle a « pour le bon sens, la bonne foi et la logique. » Et il continue ainsi :

Elle nous oppose un article de l'*Univers*, où un écrivain français fait l'apologie du livre publié il y a quelques mois à Paris par M. le comte de Robiano de Borsbeeck, livre que, les premiers, nous avons désavoué, et *au point de vue catholique* et *au point de vue constitutionnel*, avant qu'il eût attiré ici l'attention de personne.

Un homme de bon sens, qui aurait conservé une étincelle de loyauté, conclurait ainsi : puisque le *Journal de Bruxelles* et les journaux belges de son opinion n'ont, d'après leur déclaration toute spontanée, rien de commun avec l'auteur de ce livre, ils n'ont à plus forte raison rien de commun avec l'apologiste français du même ouvrage. En le publiant, M. le comte de Robiano de Borsbeeck s'est séparé en politique de ses coréligionnaires belges pour adopter la politique de l'*Univers*. Il est tout naturel que l'*Univers* loue l'œuvre de celui qui vient à lui ; mais par là même, il *rompt en visière aux Catholiques belges*. Et, de fait, ce n'est pas la première fois que nous avons eu maille à partir avec la feuille française qui s'est presque toujours trompée lorsqu'elle s'est occupée de la Belgique. Nos lecteurs habituels en savent quelque chose.

Les réflexions qui suivent sont encore dignes d'attention. Elles nous paraissent aussi opportunes à rappeler que justes en elles-mêmes.

L'*Indépendance* avait dit :

« Et que les feuilles cléricales belges ne cherchent pas à s'abriter der-
« rière cette excuse que l'*Univers* est un journal étranger. Ces feuilles n'ont-
« elles pas proclamé maintes fois la communauté de principes et de doc-
« trines qui existe entre les Catholiques politiques de tous les pays ? Catho-
« liques de Belgique, catholiques de France, catholiques d'Irlande, Catho-
« liques d'Allemagne se tendent la main, se soutiennent, ne forment qu'un
« seul et même grand parti s'étendant sur tous les pays, ayant des ramifi-
« cations dans tous les États. »

Le *Journal de Bruxelles* réplique :

Oui, il y a entre les Catholiques de tous les pays une communauté de principes religieux et de doctrines catholiques, parce que le catholicisme est un dans tous les temps, dans tous les lieux, parce qu'il ne vient pas des hommes, parce qu'il est indépendant des institutions politiques, variables suivant les siècles et les contrées. Le catholicisme s'accommode de toutes les formes sociales, du despotisme romain à son berceau, de la liberté barbare, du régime féodal qui a succédé à l'un et à l'autre, du régime des peuples nomades qu'il convertit tous les jours à l'Evangile, des institutions démocratiques aux Etats-Unis, là aristocratiques, ici républicaines, ailleurs parlementaires. Sous quelque climat, sous quelque système de gouvernement que se trouve un Catholique, il y a entre lui et tous les membres de la grande famille catholique un lien, une communauté de principes et de doctrines que rien ne saurait briser, parce que ce lien, la foi l'a formé, et que la foi est inaltérable et impérissable comme l'Evangile.

Là s'arrêtent la communauté, la solidarité. Sous quelque régime politique que vivent nos frères, nous sympathisons avec eux, soit qu'ils soient persécutés, soit qu'on les laisse en paix. Mais nous ne songeons pas plus à imposer la monarchie constitutionnelle aux Catholiques américains qu'ils ne songent à nous imposer la République fédérale. L'*Univers*, il est vrai, désirerait nous faire participer au bonheur politique dont il jouit. Il pousse trop loin son zèle philanthropique. Nous l'engageons pour la centième fois à ne pas se mêler de nos affaires. Ce qui n'autorise aucunement l'*Indépendance* à nous endosser la responsabilité de ce que fait et écrit la feuille parisienne qui d'ailleurs, sur son propre terrain, est souvent en désaccord avec d'autres organes religieux de la France, ce que l'*Indépendance* sait aussi bien que nous.

Nous ajouterons une dernière remarque. Pour des hommes qui sont vraiment *catholiques avant tout*, le point principal à considérer dans la constitution et l'état d'un pays, c'est naturellement l'indépendance et la liberté de l'Eglise. Or, c'est précisément le point sur lequel les catholiques belges ont le plus insisté en 1830, et sur lequel, personne ne le nie, ils ont obtenu la plus large et la plus complète réparation.

Faut-il donc que nous rappelions l'art. 16 de la Constitution belge:

Cet article porte « que l'État n'a le droit d'intervenir ni dans la nomination, ni dans l'installation des ministres d'un culte quelconque, ni de défendre à ceux-ci de correspondre avec leurs supérieurs et de publier leurs actes, sauf, en ce dernier cas, la responsabilité en matière de presse et de publication. »

Cet article qui, reconnaissant au point de vue civil et politique,

sans restrictions, sans concessions et sans mélange l'indépendance souveraine et la liberté entière que l'Eglise tient de son institution divine est, humainement parlant, le plus puissant rempart de son organisation actuelle en Belgique ; cet article, qui n'est pas une théorie, mais un fait depuis vingt-deux ans, cet article devrait valoir quelque indulgence à la Constitution qui la première en Europe a reconnu et garanti l'entier affranchissement de la société spirituelle, de la hiérarchie sacrée, de l'immortelle épouse de N.-S. J.-C.

La gloire d'avoir donné cet exemple, ne lavera point sans doute cette Constitution du vice de *parlementarisme* dont nous convenons qu'elle est fortement entachée. Or, on sait que le *parlementarisme* est devenu, ou à peu près, dans le langage de certains catholiques, le synonyme d'*impiété*. Qu'ils se vengent ainsi d'avoir pris pour devise, à une autre époque, « *la charte et l'Evangile,* » c'est déjà beaucoup. Mais qu'ils accusent la Belgique d'avoir constitué dans son sein « L'IDOLATRIE DE L'ANGLICANISME QUI MÈNE DROIT AU SYSTÈME DE M. PROUDHON, » en vérité, c'est un peu trop fort.

Au point de vue purement religieux, en ce qui concerne spécialement l'Eglise, il y a des pays même catholiques, dans lesquels le *parlementarisme* ne règne pas ou ne règne plus, et où cependant on pourrait encore souhaiter de posséder LA LIBERTÉ COMME EN BELGIQUE.

Faisons mieux que les Belges. Sous quelque pouvoir que ce soit, obtenons pour la liberté de notre foi plus qu'ils n'ont eux-mêmes obtenu pour elle. Après cela, il sera temps de leur donner des leçons et de leur proposer notre exemple. Charles de RIANCEY.

On lit dans le *Moniteur :*

« Afin de régler le rang des princes et princesses, parents de l'Empereur, qui ne font point partie de la famille impériale, Sa Majesté a décidé que ces princes et princesses prendraient le pas immédiatement après le corps diplomatique réuni en corps, et après les ambassadeurs quand le corps diplomatique ne sera pas réuni. »

— Un décret de l'Empereur, en date du 11 janvier, retranche du budget de l'Etat (exercice 1853) une somme de 5,403,150 fr. affectée au personnel des palais impériaux, à l'entretien et aux travaux de ces palais, et au service des manufactures impériales.

Ces dépenses, qui figuraient au budget du ministère d'Etat, seront à l'avenir supportées par la liste civile de Sa Majesté.

— M. le comte de Hatzfeld a remis en audience publique, à l'Empereur, de nouvelles lettres de créance, en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de Prusse.

L'Empereur a également reçu en audience publique de M. de Hübner, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Sa Majesté l'empereur d'Autriche, les nouvelles lettres qui l'accréditent.

SAINTE-GENEVIÈVE.

Au moment où se termine la neuvaine en l'honneur de sainte Ge-

neviève, nous sommes heureux de reproduire une lettre de M. l'abbé de Conny, relative à des mesures qui complèteraient la restitution du temple placé sous l'invocation de l'auguste Patronne de Paris.

Voici cette lettre :

« Monsieur,

« Permettez-moi d'exprimer, dans votre estimable journal, un sentiment trop conforme à la conscience publique pour que le gouvernement ne s'y rende pas attentif. La restitution au culte de l'église de Sainte-Geneviève est un des actes qui honorent le plus le pouvoir ; mais ne serait-il pas nécessaire de le compléter en enlevant du fronton de cet édifice le bas-relief où la Patrie est représentée distribuant des couronnes à divers personnages, entre autres à Voltaire et à Mirabeau, et l'inscription : *Aux grands hommes la Patrie reconnaissante !*

« La tradition catholique sculptait au portail des églises Jésus-Christ jugeant les hommes ; une pensée anti-chrétienne, s'emparant de ce monument, y sculpta, au lieu du jugement du Fils de Dieu, ce jugement d'une divinité d'autre sorte, et plaça parmi ses élus les ennemis les plus insignes de la religion du Christ.

« Il n'était guère possible de traduire plus exactement le triomphe que la philosophie prétendait avoir remporté sur le christianisme ; aussi est-on étrangement surpris d'apercevoir cette sculpture demeurant au fronton d'une église où s'offrent les sacrés mystères. Sans doute la Religion a plus d'une fois consacré au culte du vrai Dieu les temples des fausses divinités; mais elle avait soin d'abord d'enlever les idoles de leur piédestal.

« Quant à l'inscription, quelque qualification qu'elle mérite en elle-même, elle forme un étrange contre-sens au-devant de l'église du Dieu vivant. Ce n'est point là d'ailleurs qu'il convient de donner à qui que ce soit le nom de grand : Dieu juge ceux que nous décorons du nom de grands hommes ; il démêle ce que valaient devant la suprême justice les actions qui ont pu exciter notre admiration, et tous ont besoin alors de prières offertes pour eux bien plus que de stériles hommages.

« Agréez, etc. L'abbé de CONNY.

M. l'abbé de Conny exprime assurément les sentiments et les vœux de l'immense et pieuse foule, qui, de la capitale et de ses environs, est venue chaque jour apporter ses prières devant les augustes et précieuses reliques de sainte Geneviève.

Nous ne répondrons pas d'ailleurs aux journaux qui feignent de voir dans les mesures dont il s'agit des actes de réaction et des excès d'intolérance. Le langage qu'on vient de lire et les motifs qu'invoque M. l'abbé de Conny réduisent ces vaines accusations à leur juste valeur.

Nous remarquerons seulement que parmi les feuilles qui ont cru devoir manifester leur mécontentement, le *Journal des Débats* s'est mis au premier rang. Il était digne, en effet, de donner la main au *Siècle*. Ces deux journaux font donc la paire. L'un a voulu venger la première révolution, l'autre la seconde; et le moins âpre n'a pas été celui qui a pris la parole au nom de 1830.

Cependant telle est la force du sentiment public que l'un et l'autre

n'ont protesté qu'indirectement contre la restitution au culte de ce temple, naguère profané sous le nom de *Panthéon*. Ils confessent tous deux que l'acte en soi-même est bon et louable; ils s'offusquent seulement de ses conséquences, ou plutôt ils sont mal à l'aise en présence des souvenirs qu'il expie. Nous croyons que le silence était le meilleur parti à prendre pour ces deux journaux : toutefois, nous leur pardonnons volontiers leurs plaintes en raison de l'aveu remarquable qu'ils y joignent.

Cet aveu, en effet, qui condamne les sacriléges et les profanations d'autrefois, recommande aussi les réparations qu'il reste à accomplir. A ce double point de vue, c'était notre droit et notre devoir d'en prendre acte et de le signaler à l'opinion publique et au Pouvoir.

Charles de Riancey.

Après avoir fait connaître à son Clergé les motifs qui l'ont décidé à se démettre de ses fonctions épiscopales, Mgr l'évêque de Chartres, animé jusqu'au dernier moment d'une tendresse paternelle pour les fidèles de son diocèse, a voulu leur faire ses adieux. Ce sont des conseils sur leurs devoirs de chrétiens, et ces conseils ont une puissante autorité dans la bouche du prélat qui veilla si longtemps et si bien sur les âmes.

Après avoir déploré l'affaiblissement de la foi, le mauvais emploi du temps pendant la sainte journée du dimanche, et l'abandon des sacrements, Mgr Clausels de Montals combat en ces termes le respect humain :

« Je dois vous désigner l'ennemi le plus terrible de votre salut, quoiqu'il soit en lui-même le plus honteux et le plus méprisable. Je parle du respect humain. Je commence par vous faire observer que la religion et la raison sont sœurs, et qu'elles ne peuvent rougir l'une de l'autre. Tout homme porte dans son cœur un secret et profond respect pour le culte de la divinité. Chrétiens fidèles, non, cette démonstration si douce et si juste de votre élévation vers votre Créateur ne peut que vous honorer aux yeux de tous vos frères. Que faites-vous, cependant? Vous tremblez de servir votre maître éternel. Mais, hélas! il ne vous faut qu'une courte victoire, qu'une intrépidité de quelques moments pour triompher de vous-mêmes. Dès le premier assaut, résistez avec force et courage à l'impie et au méchant qui vous couvriront de railleries et d'insultes à la vue de votre foi et de votre piété. Ils se retireront lassés ou confus, ils ne troubleront plus votre fidélité. Vous serez, au contraire, entourés de tous les gens de bien; ils vous respecteront, ils vous citeront pour exemple; vous serez le modèle et la joie de tout ce qui vous entourera. Je pourrais alléguer mille preuves palpables, qui montrent le déréglement du respect humain. Mais je crains de m'étendre, et je me borne à une comparaison. Les historiens de l'ancienne Rome nous rapportent une circonstance très-remarquable de la cérémonie du triomphe déféré à d'illustres guerriers, aux sauveurs de la patrie; ce peuple si fameux, dont le Saint-Esprit a vanté la sagesse, faisait placer, le jour de cette cérémonie pompeuse, des hommes destinés à faire entendre à ce vainqueur, à ce héros, des railleries piquantes, des paroles pleines de malignité et d'insulte. C'était une précaution pour arrêter les accès d'un or-

gueil enivré par un concours immense d'admirateurs et par une haute élévation au-dessus des autres hommes. Je vous le demande, ces moqueries pouvaient-elles déconcerter ou abattre le héros qui en était l'objet? Quand il entendait ces cris insolents, rebroussait-il chemin pour s'éloigner du Capitole où l'attendait le comble de la gloire, ou bien s'élançait-il de son char pour fuir vers quelque obscure retraite où il aurait été à l'abri de ses traits empoisonnés et méprisants? Non, il ne donnait aucune attention à ces propos injurieux. Il prenait, au contraire, un air plus assuré, plus fier, plus majestueux; il marchait d'un pas plus ferme vers le but de la carrière où il recevrait des honneurs qui devaient l'illustrer pendant tous les âges. Faibles chrétiens, voilà votre modèle. L'improbation ou les dérisions effrontées des méchants vous glacent de terreur. Que vous êtes aveugles! Vous craignez le mépris, et, je l'ai dit, vous ne recueillerez que le respect et les suffrages, les seuls appréciables, ceux des gens de bien. Vous redoutez l'opprobre, et vous ne recevrez que les marques les plus flatteuses de l'estime d'un peuple tout entier. Enfin vous fuyez devant des combats imaginaires, ou du moins de quelques moments, et si vous les soutenez avec une fermeté invincible, vous ne serez pas honorés par des hommages fugitifs et d'un jour, mais il vous sera déféré un triomphe auquel les anges ne cesseront d'applaudir, dont tout le ciel sera témoin et qui vous donnera pour prix de votre fidélité, qui? Dieu lui-même, c'est-à-dire tous les biens dont l'essence est le comble du bonheur, et la mesure l'éternité des siècles.



Nouvelles religieuses.

ROME. — Vendredi dernier, veille de la fête solennelle de la Circoncision de N.-S., les vêpres ont été célébrées pontificalement dans la chapelle Sixtine du Vatican, en présence de N. S. Père le Pape, de leurs EE. les Cardinaux et de leurs GG. les Archevêques, Evêques et les colléges de prélature.

Ensuite S. Sainteté, accompagnée de son cortége, s'est rendue à l'Eglise *del Gesù*; là se trouvaient, sous le portail, le P. J. Roothaan, général de la compagnie de Jésus, et les autres Pères qui s'étaient joints à lui pour recevoir Sa Sainteté. Etant entré dans l'église, où le suivirent le sacré-collége et la Magistrature, N. S. P. s'est agenouillé devant le maître-autel, et il a assisté au *Te Deum* solennel et à la bénédiction donnée avec le T.-S. Sacrement par S. E. le cardinal Mattei, évêque de Tusculum.

Nous ne saurions dire combien de fidèles s'étaient portés dans l'église pour être témoins de l'auguste cérémonie; et au milieu de quels témoignages de respectueuse tendresse Sa Sainteté est retournée au Vatican.

Les salves du fort Saint-Ange ont salué l'aube de la nouvelle année.

Une chapelle papale a été tenue dans la Chapelle Sixtine, et le saint sacrifice offert par S. E. le cardinal Asquini, préfet de la S. Congrégation des Indulgences et des SS. Reliques. Le discours en latin a été prononcé par le P. Francesco Ricci, clerc régulier mineur.

Les réceptions officielles ont eu lieu selon l'usage; et dans toutes les églises, le *Veni, Creator Spiritus* a été chanté, pour demander à Dieu ses bénédictions et ses grâces.

Nous trouvons dans le *Giornale di Roma* un *avis* portant que toutes les aumônes offertes pendant l'octave de l'Epiphanie, par la pieuse générosité des fidèles seront, spécialement consacrées à concourir aux frais d'érection de la vaste église dont on veut doter la ville de Londres, où le nombre des Catholiques est arrivé à 200 mille âmes, et où les chapelles sont devenues insuffisantes.

« Il est à l'espérer, est-il dit dans l'avis, que tous les Catholiques s'empresseront de concourir à une œuvre si excellente, qui semble du domaine particulier de Rome. C'est donc de Rome que doit partir l'exemple pour tous les diocèses de l'Italie. »

Les dons et aumônes sont reçus à Rome par S. E. le Cardinal-Préfet de la S. Congrégation de la Propagande, ainsi que par le prince et la princesse Doria.

FRANCE. — Diocèse de Paris. — Par arrêté de M. le ministre de l'Instruction Publique et des Cultes, il est formé une commission de six membres, qui est spécialement chargée d'émettre son avis sur la répartition des sommes allouées par le décret du 1er novembre 1852 pour désintéresser les créanciers de Mgr Dupuch, ancien évêque d'Alger.

Sont nommés membre de cette commission : M. le directeur général de l'administration des Cultes, président de la commission ; M. Godelle, conseiller d'Etat (section des Finances); M. de Méricourt, inspecteur général des Finances ; M. Ogier, conseiller référendaire de 2e classe à la Cour des comptes ; M. Thiac, notaire à Paris ; M. Roy, inspecteur des Finances, secrétaire de cette commission.

— L'adoration perpétuelle du très-saint Sacrement aura lieu les 12, 13, 14, dans l'église Saint-Thomas-d'Aquin ; les 18, 19, 20, dans l'église Sainte-Valère ; les 21, 22, 23, dans l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas ; les 24, 25, 26, dans l'église de la Madeleine.

— Hier, 11, a eu lieu à Saint-Etienne-du-Mont et à Sainte-Geneviève la clôture de la neuvaine de Sainte-Geneviève.

— Les sculpteurs viennent de commencer les travaux d'art pour l'ornementation de la belle église de Sainte-Clotilde, place Bellechasse.

— Depuis deux mois environ, on voit un vaste échafaudage établi au sommet du beau portail de l'église Saint-Louis et Saint-Paul. Il ne s'agissait de rien moins que de refaire complétement la corniche et toute la plate-forme, dont les pierres, usées par l'action du temps, laissaient pénétrer des infiltrations qui auraient promptement amené la ruine de l'édifice. Aujourd'hui, cette urgente réparation touche presque à son terme. On a profité de la circonstance pour replacer au centre de la plate-forme la croix qui en avait été enlevée lors de la première révolution. Cette croix, en fer, repose maintenant sur un globe de près de deux mètres de diamètre, et de chaque côté de la croix, à l'aplomb des colonnes du portail, on a placé deux vases forme Médicis sculptés sur place.

Cette église, maintenant troisième succursale de la paroisse Notre-Dame, fut construite, ainsi que la maison professe des Jésuites qui en dépendait, sur l'emplacement des hôtels Rochepot et Danville, et d'après les plans du P. Derrand, jésuite. Louis XIII en posa la première pierre en 1627 ; elle fut achevée en 1641, mais elle ne fut dédiée à Saint-Louis qu'en 1676. Le portail, placé au-dessus d'un perron de huit marches, a quarante-huit mètres d'élévation sur une base de vingt-quatre mètres. Il est décoré de trois ordres d'architecture placés l'un au-dessus de l'autre, les deux premiers sont d'ordre corinthien et le dernier d'ordre composite. Lorsqu'en 1790 l'église Saint-Paul, dans la rue de ce nom, fut supprimée, puis démolie plus tard, le culte de Saint-Paul fut joint à celui de la rue Saint-Antoine, sous le double vocable Saint-Louis et Saint-Paul.

— Il existe, en Orient, plus de trois millions de catholiques du rite gréco-slave, fermement attachés au Saint-Siége, et seul reste d'Églises [illegible]

[illegible] c'est contre eux que se dirigent aujourd'hui [illegible]rts du schisme, [illegible], il faut le dire, par l'indifférence des [illegible] l'Occident. Pour résister à une persécution habile et persévé[illegible] il faut avant tout, c'est un clergé instruit et zélé; et malheu[illegible] les moyens d'instruction lui manquent en grande partie. Pour [illegible] il a été ouvert, à Paris, rue de Babylone, [illegible], un établissement [illegible] les jeunes Orientaux se destinant à l'état ecclésiastique. Ils y [illegible]ours du séminaire de Saint-Sulpice, et, plus tard, après avoir [illegible]res, ils retourneront dans leur pays exercer le saint ministère [illegible] catholiques de leur rite, ou même travailler à la conversion des [illegible]. Cet établissement, fondé sous la protection de Mgr l'arche[illegible], n'ayant de ressource que dans la charité des chrétiens zélés, [illegible] appel avec confiance.

[illegible] de charité en faveur de l'Institut Slave-Catholique, aura [illegible]anche 16 janvier 1853, à deux heures et demie après midi, en [illegible]Saint-Louis d'Antin. Ce sermon sera prêché par M. l'abbé Coque[illegible]aumônier de la flotte, chanoine de Saint-Denis. La quête sera faite [illegible] la duchesse de Valence, rue de Clichy, 28; la baronne Durand, [illegible]colas-d'Antin, 48; la comtesse d'Esgrigny, rue du Cirque, 15; la [illegible] Champagny, rue Bellechasse, 15; [illegible] Légé, rue du Vingt-Neuf-[illegible] [illegible]lle Noémie de Lafiolle, rue de Greffulhe, 5. Les dons seront re[illegible] [illegible]dames les quêteuses et à l'archevêché.

[illegible]mblée de charité aura lieu dimanche 16 janvier en faveur de la Marmite des pauvres, en l'église Saint-Nicolas-des-Champs. [illegible] sera prononcé par M. l'abbé Deplace, chanoine de Notre-Dame. [illegible], salut et bénédiction du Saint-Sacrement, par Mgr l'Evêque

[illegible] sera faite par Mesdames la comtesse de Brissac, rue de Va[illegible] d'Escuns, rue de l'Université, 38; la baronne Delort de Gléon, [illegible]aint-Honoré 34; la comtesse Tredo née comtesse Golowine, rue [illegible]15; Lebleur, rue Saint-Maur, 166; de Montremy, rue Bonaparte, [illegible] au ministère des Travaux publics; Charles de Riancey, boule[illegible] Martin, 19; la marquise de Vogué, rue de Lille, 92.

[illegible]également envoyer les offrandes à M. le curé de Saint-Nicolas-[illegible], à madame la Supérieure des Sœurs de Charité de la rue du [illegible] à M. Sylvain Caubert, trésorier de l'œuvre, rue Meslay, 14.

[illegible] de la Marmite, la plus ancienne de Paris, a distribué, dans le [illegible] l'année, 4,097 kil. de viande et 12,201 litres de bouillon.

[illegible] DE VALENCE. — Nous lisons dans le *Courrier de l'Ardèche*, du 28

[illegible]rilley, évêque de Genève, expulsé depuis quatre ans de son siége [illegible]calisme suisse, est passé hier à Valence, venant de Lyon et de [illegible]Rome. Mgr Marilley, à peine arrivé dans notre ville, s'est em[illegible]ler visiter son vénérable collègue de Valence. Ce soir-là, par un [illegible]asard, Mgr Chatrousse avait réuni dans son salon tout son cha[illegible] [illegible]ous laissons à penser avec quelle sympathie a été accueilli le [illegible]t, que ses vertus et ses persécutions ont déjà rendu cher à toute [illegible]tholique. »

[illegible] — M. Suchet, grand-vicaire de Mgr l'évêque d'Alger, est parti [illegible]bre pour Laghouat, où il va organiser le service religieux. C'est [illegible] qui est désigné pour [illegible] la cure de cette ville.

SUISSE. — Le *Wahrheitsfreund* de St-Gall publie d'intéressants détails sur le départ de deux Frères de l'abbaye d'Einsiedlen :

« Lundi, 20 décembre, deux honorables religieux du chapitre de Bénédictins de Notre-Dame d'Einsiedlen ont pris congé de leurs confrères, et munis de passeports visés par le conseil fédéral, ont commencé leur voyage au delà des mers. Depuis longtemps on avait conçu un plan grandiose : l'ancienne et célèbre abbaye-mère devait fonder une filiale dans le nouveau monde, dans l'Amérique du Nord, afin de répandre les bienfaits de la Religion et de la civilisation chrétienne dans des contrées qui jusqu'ici avaient été privées de ces divines consolations. La barbarie des sauvages tessinois, qui par un acte de violence viennent d'enlever au couvent sa maison et sa mission religieuse à Bellinzone a enfin amené ce plan à maturité. Le sage et actif abbé Henri le fit soumettre à Rome par son envoyé, le P. Gall Morel, à l'approbation du Saint-Père, et celui-ci, plein de joie, donna sa sanction et sa bénédiction pontificale au noble et beau projet. Le nouveau monde de la vraie liberté républicaine va donc ouvrir ses bras et faire un accueil amical à ces hommes apostoliques de saint Benoît que les enfants dégénérés de la vieille Suisse cherchent à priver et de leur sphère d'action et de leur existence même. De différentes parties de l'Amérique, on a fait les offres les plus brillantes à la célèbre abbaye ; mais le prélat qui la gouverne se borne pour le moment à envoyer deux membres de son ordre, particulièrement pour la mission, dans l'Etat d'Indiana, et à les charger d'y préparer l'établissement d'un couvent de femme, d'un *Nouvel-Einsiedlen*. Ce sont les PP. Ulrich Christen de Stanz et Beda Connor de Londres. Bientôt peut-être d'autres membres de la maison-mère les suivront, se souvenant de l'avis de leur maître : Lorsqu'on ne voudra pas de vous, secouez la poussière de vos pieds et allez plus loin.

« La veille du départ des deux missionnaires, une fête d'adieux leur a été offerte. Les élèves du pensionnat y ont surtout contribué par de charmantes pièces de circonstance. »

— On lit dans la *Gazette de Lyon* :

« Nos dernières lettres de la Suisse centrale portent la date du 27 décembre.

« L'année 1852 qui vient de s'écouler n'a pas, dit notre correspondant, amélioré la situation des catholiques en Suisse ; le bilan nous montre des pertes considérables. Ainsi le canton du Tessin a perdu presque toutes ses corporations religieuses, les capucins italiens ont été chassés comme des criminels par la gendarmerie et conduits aux frontières ; le canton des Grisons a fait dresser l'inventaire des biens des couvents, prélude obligatoire de la sécularisation en Suisse ; le canton de Soleure a imposé aux chapitres et couvents une taxe extraordinaire de 25,000 fr. par an, sous réserve de prendre plus tard le total des fondations ; le canton de St-Gall a défendu aux catholiques de fonder un pensionnat des dames du Sacré-Cœur, enfin les cinq cantons formant le diocèse de Fribourg tiennent Mgr Marilley toujours en exil ! »

AUTRICHE. — La fête de sainte Catherine, patronne des philosophes, a été célébrée cette année dans l'église de l'Université pour la première fois depuis 1780. Fondée en 1365, elle avait été célébrée sans interruption jusqu'à 1780, époque où elle fut supprimée, comme tant d'autres bonnes choses, par Joseph II. (*Gazette de Fribourg.*)

HOLLANDE. — On sait que des négociations se poursuivent depuis long-

temps entre le gouvernement hollandais et le Saint-Siége, pour le rétablissement de la hiérarchie catholique dans le royaume néerlandais. D'après les derniers renseignements que donne ci-après le journal *le Woordbrabanter*, ces négociations seraient enfin sur le point d'aboutir :

« On annonce que Mgr Zwilsen, évêque de Serra *in partibus infidelium*, vicaire apostolique de Ribourg, serait nommé archevêque de la Hollande, c'est-à-dire à la première charge de l'Eglise catholique dans le royaume des Pays-Bas. Ce serait le commencement de la nouvelle organisation, conséquence de l'abolition du concordat de 1827 et de la convention de 1841, organisation dont les ministres de la Justice et des Affaires Etrangères ont parlé dans la discussion du budget. »

Nouvelles et Faits divers.

Toutes les autorités de Venise, le patriarche, les généraux et les personnes de distinction qui s'y trouvent, se sont empressés d'aller rendre visite au chef de la maison de Bourbon à son arrivée dans cette ville.

L'archiduc Charles-Ferdinand, qui commande une division à Trévise, s'est également rendu au palais qu'habitent M. le comte et Mme la comtesse de Chambord.

M. le comte de Chambord se promène souvent à pied dans la ville. La population, reconnaissante des nombreux bienfaits que les pauvres reçoivent de sa munificence, lui est très-sympathique.

— La reine d'Espagne a notifié aux Tuileries la délivrance de la duchesse de Montpensier et la naissance de Maria-Christina-Francisca-de-Paula-Antonia.

Le roi de Suède a notifié également la naissance d'un fils du prince royal : Charles-Oscar Guillaume-Frédéric.

— L'Empereur est allé hier au clos Saint-Lazare et a visité l'hospice Lariboissière ; il s'est fait rendre compte de la marche des travaux, et a promis qu'un plus grand nombre d'ouvriers serait prochainement affecté à l'achèvement de cette belle fondation.

— Par décret impérial du 8 janvier, les colléges électoraux des départements des Basses-Alpes, Côtes-du-Nord, Eure-et-Loir, Gard, Ille-et-Vilaine, Mayenne, Oise, Bas-Rhin sont convoqués, pour le 30 janvier courant ; à l'effet de pourvoir au remplacement de MM. Fortoul, Bigrel, le marquis d'Argent, le marquis de Calvière, Audren de Kerdrel et le général Duvivier.

— Par décret en date du 31 décembre 1852, rendu sur le rapport du ministre de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Commerce, M. Edmond Becquerel, ancien professeur à l'institut agronomique de Versailles, a été nommé professeur de physique au Conservatoire impérial des arts et métiers.

— M. Fortoul, ministre de l'Instruction Publique, se met sur les rangs pour la place laissée vacante à l'Académie des Inscriptions par la mort de M. Eugène Burnouf.

— L'antique château de Bourbon-l'Archambault, berceau de la maison de Bourbon, type de l'architecture féodale, et ses tours colossales, et sa Quiquengrogne, et les ruines de sa Sainte-Chapelle, viennent d'être vendus à M. le vicomte des Roys. (*Mémorial de l'Allier*).

— On écrit de Cordes (Tarn) au *Castrais* :

« Après avoir dit la troisième messe, M. le curé de la commune de Donnazac, près Cordes, fut frappé d'une attaque d'apoplexie ; on n'eut que le

temps de le transporter au presbytère, où, après avoir été placé sur son lit il rendit son âme à Dieu, au milieu des sanglots et des plus vifs regrets de tous ses paroissiens. »

— Le *Journal des Communes* publie l'arrêt suivant de la cour de cassation :

JOUR FÉRIÉ. — DIMANCHE. — OBSERVATION.

La loi de 1814, sur l'observation des dimanches et fêtes, est encore en vigueur. La défense faite aux cabaretiers, etc., de tenir table ouverte pendant le temps de l'office, devra comprendre le temps des vêpres comme celui de la messe. — Arrêt de la cour de cassation, ch. crim. du 6 décembre 1851.

« La cour,

« Vu l'art. 3 de la loi du 18 novembre 1814, lequel est ainsi conçu : « Dans les villes dont la population est au-dessous de 5,000 âmes, ainsi que dans les bourgs et villages, il est défendu aux cabaretiers, marchands de vins, débitants de boissons, traiteurs, limonadiers, maîtres de paume et de billard, de tenir leurs maisons ouvertes et d'y donner à boire et à jouer lesdits jours (dimanches et jours de fêtes reconnus par l'Etat), pendant le temps de l'office ; »

« Attendu que cette disposition n'a été abrogée par aucune loi postérieure; qu'elle n'a rien d'incompatible ni d'inconciliable avec l'art. 7 de la Constitution, qui accorde à chacun une égale protection pour l'exercice de son culte ;

« Attendu, d'un autre côté, que cette expression « pendant le temps de l'office, » ne peut laisser aucun doute sur son véritable sens ; qu'elle s'applique nécessairement à tous les offices qui se célèbrent publiquement les dimanches et jours de fêtes reconnus par l'Etat ;

« Attendu qu'il est constaté par un procès-verbal régulier, et non débattu par la preuve contraire, que le dimanche 28 septembre dernier, pendant l'office des vêpres, le sieur Vuillemin, aubergiste et limonadier à Morteau, avait chez lui plusieurs personnes buvant et jouant aux cartes ;

« Attendu que le tribunal de simple police, en décidant que les prohibitions de l'art. 3 précité ne comprenaient pas l'office des vêpres, en renvoyant le sieur Vuillemin des fins de la plainte, a faussement interprété, et, par suite, violé ledit article ;

« Par ces motifs, casse le jugement du tribunal de simple police du canton de Morteau, en date du 14 octobre dernier, etc. »

BIBLIOGRAPHIE.

LA CHARITÉ AUX ENFANTS (1).

Par M. l'abbé Mullois.

Ce livre est une touchante et gracieuse exhortation que M. l'abbé Mullois adresse aux enfants dans l'intérêt des pauvres, et aussi dans leur propre intérêt. Il leur prouve par d'admirables exemples et par des raisonnements proportionnés à leur âge, l'influence salutaire de la charité sur le riche qui la pratique, comme sur le pauvre qui en est l'objet. Il leur fait surtout comprendre tout ce qu'elle a de charme quand elle est exercée par un enfant : « Innocence et charité, deux vertus, deux sœurs qui se donnent la main ; comme on l'a si bien dit, l'amour repose au fond des âmes pures, comme une goutte de rosée dans le calice d'une fleur. » (*Préface.*)

Nos lecteurs connaissent, pour la plupart, le *Manuel de la Charité* de M. l'abbé Mullois. Ils savent tout le bien que ce petit volume, où

(1) 1 vol. in-12. Paris, Lecoffre. Prix : 1 fr. 25 c.

l'art humain est suppléé par la foi et le zèle d'un saint prêtre, a opéré parmi les pauvres surtout. Ils n'ignorent pas qu'il a touché des cœurs depuis longtemps endurcis, et ramené des âmes à Dieu. Quel plus bel éloge pour un livre!

Le nouvel ouvrage que M. Mullois vient de faire paraître, ne sera pas moins utile pour développer dans l'âme des enfants les bonnes inspirations de la charité. Ils trouveront même, dans ces enseignements, un heureux préservatif contre les passions de la jeunesse.

« La charité, dit M. l'abbé Mullois, est une bénédiction pour toute leur vie... Parents, vous tremblez pour l'avenir de vos enfants et vous avez bien raison... mais là est un moyen d'éveiller les bons instincts qui dorment dans leur âme; là est un moyen de créer les vertus, de donner un but aux élans de leur cœur. On n'y a pas assez pensé, on s'est presque toujours occupé de l'intelligence. Nul doute que tous ces débordements des passions, toutes ces hontes qui désolent les familles, ne soient un châtiment infligé aux parents pour n'avoir pas donné le pain de chaque jour à la meilleure partie de leur enfant...

« On l'oublie trop souvent : le jeune homme, comme la jeune personne, a un cœur avec lequel il faut bien compter : ce cœur, il veut aimer, et il aimera comme on aime quand on est jeune.... passionnément. Vous lui défendez la passion du mal : alors donnez-lui la passion du bien... qu'il aime les pauvres, ses parents, Dieu, toutes les saintes choses. Que son cœur palpite souvent sous leur émouvante impression; et quand la volupté viendra lui murmurer des paroles enchanteresses, il lui sera répondu sans peine : Il est trop tard, la place est prise, et j'ai beaucoup mieux ! »

C'est là, nous n'en doutons point, le sentiment qu'inspirera la lecture du livre de M. Mullois. Pieux récits, conseils, réglements, gravures même, rien ne manque à ce petit ouvrage, pour le rendre à la fois utile et agréable à ses jeunes lecteurs. Pour notre part, nous croyons faire une bonne œuvre en le recommandant aux parents chrétiens.
L'abbé Ch. Lavigerie.

LA SOURCE DES SEULS BIENS VÉRITABLES.

Recueil de prières et d'instructions pieuses à l'usage du chrétien. Ouvrage approuvé par S. E. Mgr le cardinal Gousset avec cette épigraphe: Plusieurs disent: qui nous montrera les vrais biens (Ps. IV, v. 6). Paris, 1852. P. Diard, successeur de Goujon, rue du Bac, 41.

Elle est aussi ancienne que le monde la recherche des biens véritables, mais le monde a toujours méconnu la voie qui conduit au bonheur. Assis à l'ombre de la mort, le genre humain s'était lassé à chercher la félicité dans l'assouvissement des passions. Les vices les plus honteux eurent des autels, et le monde, avant la venue du Messie, exhalait son angoisse dans un gémissement universel. Eclairé par les enseignements du Verbe de Dieu fait homme, le monde n'est point encore désabusé. Les richesses, les plaisirs, les

honneurs, voilà ce qu'il poursuit comme les vrais biens, sans pouvoir jamais atteindre le bonheur. Fatigués par ce mirage, quelques-uns reconnaissent enfin qu'ils sont loin de la bonne voie. Heureux vraiment alors ceux qui, d'un cœur humble et droit recourent à la prière. C'est la voie qui conduit sûrement au souverain bien, à l'auteur de toute félicité.

Notre siècle tient ces vérités pour banales, mais c'est le malheur de notre génération irréfléchie de n'avoir qu'une science stérile et une admiration sans fruit pour les enseignements de l'Eglise. Cependant, en sentant les fondements de la société ébranlés ou frappés eux-mêmes dans leurs affections les plus chères, plusieurs entrent chaque jour dans ce port assuré que l'Eglise offre aux pieds des autels. Néanmoins, il n'est pas donné à tous de savoir dès les premiers temps ni toujours parler le langage de la prière; de là l'utilité de ces formulaires si multipliés.

Le recueil que nous recommandons contient un trésor de prières et de méditations pour toutes les circonstances de la vie chrétienne, toutes tirées des saints, des Pères et des docteurs de l'Eglise ou des plus éloquents apologistes de la Foi. Les fidèles, en empruntant les paroles de saint Augustin, de saint Ambroise, de saint Jean Chrysostome, de saint Bernard, de saint Thomas d'Aquin, de saint Bonaventure, de saint François-Xavier et de saint François de Sales, ou les pensées de Thomas A-Kempis, de Gerson, de Fénelon, de Bossuet, ou les accents de sainte Gertrude, de sainte Mectilde et de sainte Thérèse, les fidèles, disons-nous, en répétant ces pieuses aspirations, participent plus intimement à la communion des saints. L'âme recueillie s'identifie avec des sentiments qu'elle a elle-même éprouvés et dont elle aime à retrouver la plus sublime expression. Les cœurs affligés y trouveront force et consolation.

CLAUDE LEVISTE.

BOURSE DU 12 JANVIER 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 105 25 — plus haut, 105 35 — plus bas, 105 10 — fermé à 105 25. — Au comptant, il reste à 105 30.

3 0/0, à terme, ouvert à 80 15 — plus haut, 80 30 — plus bas, 80 05 — fermé à 80 10. — Au comptant, il reste à 80 ».

On a coté le 4 0/0 à » ».

Actions de la Banque, 2,840 ».

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,182 » (1852), à 1,330 ».

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 98 1/2; nouveau, 98 1/2. — Belgique, 5 0/0, 99 3/4. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 48 ».

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

(LUDOVIC BRUNET.) Paris. - Typ. de H. V. de SURCY et Cᵉ, rue de Sèvres, 37.

L'AMI DE LA RELIGION.

RÉPONSE DE M. BONNETTY. (Voir le n° 5474.)

DROITS ET DEVOIRS D'UN LAIQUE DANS L'ÉGLISE.

M. Bonnetty, dans la discussion des textes que nous avons extraits des *Annales*, n'adopte pas, comme on va le voir, l'ordre que nous avons suivi nous-même. Il commence par les textes *relatifs*, dit-il, *à l'autorité des évêques*; c'est-à-dire qu'il commence par nos conclusions. Nous n'y voyons pas d'embarras, et nous allons le suivre en accompagnant ses prétendues rectifications de nos réflexions et éclaircissements.

II.

EXAMEN DES TEXTES DES ANNALES RELATIFS A L'AUTORITÉ DES ÉVÊQUES.

L'attaque de M. l'abbé Cognat a pour but direct de dénoncer les *Annales* aux évêques comme usurpant le droit qu'ils ont d'enseigner, et sur ce point de nous ranger parmi les protestants. L'accusation est nettement formulée en ces paroles de M. Cognat : « Pour nous, il nous est impossible de trouver d'autre différence que celle de l'intention entre ce langage et celui d'un *missionnaire de la société biblique de Genève et de Londres*; fond et forme, tout est pareil. Si l'on donne aux mots leur signification propre, il y a là tout à la fois une *impiété* et une *hérésie* (*Ami*, p. 135). »

M. Bonnetty commet ici une confusion. Il prend l'une des preuves de notre thèse pour la thèse elle-même. Ce que nous avons prétendu prouver, c'est que 1° les *Annales accusent l'enseignement philosophique et théologique de nos séminaires et de nos écoles depuis trois ou quatre siècles d'être païen dans son origine, faux et absurde dans ses principes, funeste et désastreux dans ses conséquences; c'est que* 2° *les Annales n'ont pu formuler publiquement cette accusation sans méconnaître les principes les plus incontestables de la théologie, les droits les plus sacrés de l'Eglise enseignante.*

Telle est l'accusation que M. Cognat porte contre les *Annales de philosophie chrétienne*. C'est aussi à cette accusation que nous allons d'abord répondre, en prouvant que quelles que soient ses intentions, les extraits qu'il choisit et la manière dont il les présente faussent notre pensée. Nous donnons d'abord les textes des *Annales*, cités par M. Cognat, en ayant soin de mettre en *italique les paroles qu'il a supprimées*.

Nous prions nos lecteurs de donner une attention spéciale aux *suppressions* indiquées par M. Bonnetty. Ils verront par eux-mêmes que ces suppressions, dont il fait tant de bruit, ou aggravent ses erreurs, ou sont étrangères à la question, ou, enfin, sont des répétitions et des longueurs inutiles.

« Quelques personnes, beaucoup trop timorées, nous ont écrit pour nous dire que

« les principes que nous développons dans notre polémique leur paraissent simples, « clairs, persuasifs, et donnent une solution facile et péremptoire à la plupart des « questions débattues entre les catholiques et les adversaires de toute espèce qui s'é- « loignent de nous. Mais une seule considération les retient et les contriste : Elles ne « peuvent se décider, disent ces personnes, à croire que quelques scolastiques, que Des- « cartes, que Malebranche, que Bossuet, que Fénelon, que Thomassin, que le cardinal « Gerdil, etc., se soient trompés; il leur semble *que ce serait manquer de respect à « ces grands hommes*, que ce serait avouer en quelque sorte que l'Eglise se serait « trompée, *que ce serait donner gain de cause aux protestants*, etc., etc... (*Ann.*, « t. XVII, p. 165, et *Ami*, p. 134).

« Il y a pourtant quelques personnes *qui, n'ayant pas suivi nos travaux, et les « connaissant mal, ou ne les connaissant pas du tout*, sur la seule annonce que nous « nous permettons de critiquer quelques points de l'enseignement, disent : Mais, de « quoi s'avisent les *Annales*, de critiquer des philosophes catholiques, des théologiens? « Ces philosophies, ces livres, ces auteurs, ne sont-ils pas enseignés sous l'autorité des « évêques et d'hommes blanchis dans l'enseignement? (*Ann.*, t. XX, p. 370, et *Ami*, « p. 134.).

Voilà les deux objections que nous nous étions faites devant nos abonnés.

Il y a ici deux omissions importantes à signaler : 1° M. Bonnetty ne rappelle pas, qu'en 1847, à propos d'un livre de Vincent Gioberti, il s'était proposé, une première fois, la même objection dans des termes que nous rappellerons plus tard. Cette première objection, comme nous le prouverons, a le même objet que les deux autres.

2° Nous n'avions pas dit d'abord, et M. Bonnetty s'est bien gardé de nous rappeler que ces paroles : *Il y a pourtant quelques personnes qui, n'ayant pas suivi*, etc., sont immédiatement précédées, dans le t. 20, p. 370, des *Annales*, de ce texte très-clair et très-explicite : « Nos lecteurs connaissent les *différentes critiques* que nous *avons « faites* et que nous *faisons* encore TOUS LES JOURS contre l'*enseigne- « ment de la philosophie* et MÊME D'UNE CERTAINE MÉTHODE THÉOLOGIQUE « TELLES que ces deux sciences SONT ENSEIGNÉES DANS NOS PETITS ET « GRANDS SÉMINAIRES. Il n'est pas UNE *des personnes honorables* qui nous « lisent qui ne soit convenue que nos observations étaient *fondées*. Il « y en a pourtant quelques-unes, etc... » Nous prenons acte de cet aveu formel. Il nous sera utile en temps et lieu.

A la première nous répondions par les paroles suivantes :

« Nous avons déjà répondu à tous ces scrupules. Nous avons prouvé, par des pièces « bien claires et bien authentiques, que l'Eglise, par ses conciles, par la voix de ses « papes, avait condamné les principes mêmes que nous combattons :

« 1° L'*invention des dogmes ou de la morale* par l'esprit de l'homme;

« 2° La prétention d'avoir des *communications directes, immédiates et intérieures* « avec Dieu lui-même dans l'ordre naturel;

« 3° Le don d'*intuition*, de *vision* de l'essence divine par les facultés naturelles.

« Nous avons fait observer, en outre, que l'Eglise n'avait jamais prescrit ou ap- « prouvé une méthode de polémique; elles les a tolérées toutes, pourvu que leurs con- « clusions arrivassent à la *profession pure* de la foi catholique.

« Quant à nos docteurs, nous avons dit, et nous insistons encore sur ce point, qu'il « n'y en a *pas un* qui, en tant que *philosophe*, que *génie*, qu'*homme individuel*, ait « le *droit* de nous imposer une croyance ou un précepte quelconque. (*Annales*, XVII, « p. 165). »

Et pour prouver que ces grands génies scolastiques avaient pu se tromper dans les

méthodes dont ils avaient usé et les questions nombreuses qu'ils avaient traitées, nous citions tout au long l'aveu qu'avaient *fait les légats du Pape* à l'ouverture du Concile de Trente : « Que les pasteurs avaient été en réalité en grande partie la cause de ces « maux. »

Répondre ainsi est-ce parler *comme on parle à Genève*, selon l'accusation de M. l'abbé Cognat? Ajoutons que ce discours nous a été désigné par Mgr Affre, de savante et glorieuse mémoire, et que cet article a été dicté presque par lui. Qui nous aurait dit qu'il deviendrait le sujet de la plus grave injure que puisse recevoir un vrai catholique?

Cette réponse se résume en ces quatre points : 1° Les erreurs que je combats dans l'enseignement philosophique et théologique des séminaires ont été condamnées par l'Eglise; 2° la question des méthodes est une question libre aux yeux de l'Eglise, qui les tolère toutes pourvu que *leurs conclusions arrivent à la profession pure de la foi catholique* ; 3° il n'y a pas un seul *docteur qui, en tant que philosophe, que génie, qu'homme individuel, ait le droit de nous imposer une croyance ou un précepte quelconque ;* 4° ce qui prouve que les *grands génies* scolastiques, dont je combats les doctrines enseignées aujourd'hui encore dans les séminaires, *ont pu se tromper dans les méthodes* qu'ils ont suivies et *les questions nombreuses qu'ils ont traitées*, c'est que les légats du Saint-Siége ont en effet avoué, à l'ouverture du Concile de Trente, que ces *grands génies* et les *pasteurs* qui ont suivi leur enseignement aux XIIIe et XIVe siècle, ont *semé* dans l'Eglise les erreurs du protestantisme.

Après cette réponse, M. Bonnetty se croit justifié et s'écrie avec une merveilleuse confiance : Répondre ainsi, est-ce parler comme on parle à Genève?

Examinons et voyons s'il y a en effet d'autre différence que celle de l'intention entre ce langage et celui d'un *ministre évangélique.*

Les trois premières raisons alléguées par M. Bonnetty pour sa justification ont été exposées et réfutées dans notre premier travail (*Ami de la Religion*, p. 136-137 et 193-194, octobre 1852). Puisque M. Bonnetty affecte de ne tenir aucun compte de cette réfutation, nous allons la reproduire. Voici ce que nous avons dit :

« Lorsque M. Bonnetty se prononce avec tant de violence contre « la philosophie enseignée dans nos écoles, lorsqu'il veut faire adop- « ter par nos séminaires un projet de réforme qu'il appelle lui- « même *une témérité inouïe et presque une hérésie*, il ne s'en prend « pas seulement, comme il le dit quelque part et voudrait le faire « croire, à la méthode de polémique et d'enseignement suivie dans « l'Eglise jusqu'à ce jour. Quand bien même les attaques que l'on « se permet et la réforme que l'on voudrait introduire violemment « ici et ailleurs, ne porteraient, en effet, que sur ce point, elles au- « raient à nos yeux la plus grave importance. — On n'innove ja- « mais violemment sans courir soi-même et sans faire courir aux au- « tres les plus grands dangers. Mais il s'agit de tout autre chose. Il « s'agit des principes eux-mêmes, des bases fondamentales de la phi- « losophie; il s'agit du dogme et de la morale enseignés dans les

« écoles catholiques. M. Bonnetty le déclare formellement : « L'E-
« glise, dit-il, a condamné les *principes* que nous combattons. C'est
« donc bien de *principes* qu'il est question, puisque l'Eglise, pré-
« tendez-vous, les a condamnés, et que l'Eglise, de votre aveu, *n'a*
« *jamais condamné une méthode de polémique, mais les a tolérées toutes,*
« *pourvu que leurs conclusions arrivassent à la profession pure de la foi*
« *catholique.* »

« En vain, pour s'autoriser à combattre ces principes, M. Bon-
« netty les déclare-t-il hérétiques, condamnés par l'Eglise. C'est à
« nos yeux un tort nouveau beaucoup plus considérable que tous les
« les autres. C'est l'injure la plus grave qui puisse être faite aux
« écoles catholiques, au Souverain-Pontife et aux Evêques qui les
« surveillent et les dirigent.

« Pour le comprendre, il suffit de rappeler les assertions de
« M. Bonnetty. D'une part, il déclare que les principes qu'il combat
« ont été introduits en même temps que l'aristotélisme et le plato-
« nisme, il y a trois ou quatre cents ans, dans les écoles catholiques;
« qu'ils s'y sont maintenus à peu près sans partage pendant ce
« temps, et qu'aujourd'hui encore ils sont admis sans difficulté, et
« professés sans contradiction dans la plupart de nos séminaires. Nos
« citations en font foi.

« D'autre part, M. Bonnetty prétend que ces mêmes principes
« ont été condamnés par l'Eglise.

« D'où il suit rigoureusement que le Souverain-Pontife, que les
« Evêques tolèrent et trouvent bon que les professeurs de philoso-
« phie et de théologie enseignent sous leurs yeux, depuis trois ou
« quatre cents ans, dans les écoles catholiques, dans les grands et les
« petits séminaires, des principes hérétiques, condamnés par l'E-
« glise. C'est-à-dire que le Souverain-Pontife, que les Evêques ou
« bien ignorent ce qu'ils tolèrent et approuvent, ou croient pouvoir
« approuver et tolérer ce que l'Eglise condamne, ou enfin regar-
« dent comme chose indifférente la pureté du dogme et de la mo-
« rale (1). »

Nous avions dit ailleurs :

« Que veut-on dire quand on affirme qu'un homme de génie,
« qu'un théologien comme Bossuet, — car on le prend pour exem-
« ple, — n'a pas plus d'autorité en fait de dogme et de morale que
« *le dernier venu?* Veut-on dire que Bossuet n'a pas plus de péné-
« tration d'esprit, de force d'intelligence que *le dernier venu* pour
« discerner le vrai du faux, le bien du mal, le juste de l'injuste;
« pour trouver la raison des choses, démêler les conséquences d'un
« principe? et que par suite il n'a ni plus ni moins de compétence
« et d'autorité en théologie et en philosophie que *le dernier venu?*
« Ce paradoxe a été chaleureusement soutenu, nous le savons, par

(1) *Ami de la Religion*, p. 193-194.

« l'école des *Annales*. Néanmoins nous ne croyons pas nécessaire d'en « faire subir à nos lecteurs la réfutation.

« Veut-on dire que dans le domaine des opinions philosophiques « et théologiques, le génie lui-même n'a pas le droit d'imposer sa « pensée, de telle sorte qu'elle soit, comme la parole de Pythagore « pour ses disciples, la règle absolue du vrai et du juste? Assuré- « ment, il n'y a rien là qui ne soit connu et pratiqué dans toutes les « écoles catholiques. Oui, nous l'accordons à M. Bonnetty, s'il s'a- « git de pures opinions, il lui est loisible de faire ce qu'il a toujours « fait, c'est-à-dire, de penser en théologie et en philosophie autre- « ment que saint Augustin, que saint Thomas, que Bossuet; à une « condition toutefois, c'est qu'il respecte dans les autres le droit « dont il est jaloux pour lui-même, et qu'il demeure dans les limites « tracées par la foi, la justice, la charité et le bon sens.

« Mais voyez la contradiction! Cet *humble et obscur écrivain* qui « refuse aux plus grands génies le droit de nous imposer leur pensée « dans la science, qui rejette avec indignation le *magister dixit* de « la scolastique; pour faire prévaloir sa pensée *personnelle*, et impo- « ser de force aux esprits un système philosophique qui lui est pro- « pre, il ne craint pas d'en venir aux dernières extrémités. Il n'*hé-* « *site* pas à déclarer hautement que les docteurs chrétiens les plus « autorisés dans l'Eglise depuis quatre siècles se sont grossièrement « trompés; il n'hésite pas à représenter des systèmes admis et en- « seignés dans les écoles catholiques comme entachés de panthéisme, « de dualisme, de rationalisme; à confondre dans une même con- « damnation saint Augustin et Descartes, saint Thomas et Raimond « Lulle, saint Bonaventure et Malebranche, Bossuet et Arnaud, « Fénelon et Nicole, etc.; il n'hésite pas à déclarer, à répéter sur « tous les tons que l'enseignement de la philosophie, tel qu'il se « donne depuis quatre siècles sous la surveillance et la direction de « l'autorité épiscopale, est *matériellement et radicalement faux*, et « qu'il est la cause *de la perte de la foi et des mœurs, c'est-à-dire de* « *toutes les révolutions religieuses et sociales* (1). »

Voilà ce que nous avons répondu aux trois premières excuses alléguées par M. Bonnetty. Quant à la quatrième, nous l'avions passée sous silence pour plus de brièveté. C'était un tort; car elle prouve à elle seule plus que tout le reste jusqu'où peut aller un esprit en proie à une idée fixe et à une préoccupation malheureuse.

Ainsi, c'est le concile de Trente lui-même qui donne raison à M. Bonnetty quand il décide que par le Platonisme et l'Aristotélisme introduits dans leurs écrits, les *grands génies* scolastiques, c'est-à-dire saint Anselme, saint Thomas, saint Bonaventure, etc., ont jeté dans l'Eglise les semences du protestantisme! Et nous qui défendons ces grands docteurs, et les ordres religieux qui ont suivi leurs

(1) *Ami de la Religion*, ibid., p. 136, sq.

méthodes et enseigné leurs systèmes philosophiques pendant les XIIIe et XIVe siècle, nous sommes en opposition avec la déclaration des légats à l'ouverture du concile de Trente ! En vérité, il y a quelque mérite à relever de sang-froid de pareilles énormités historiques et théologiques.

Qu'on nous permette, pour en finir sur ce point, quelques développements.

Les attaques de M. Bonnetty contre la scolastique et en particulier contre l'enseignement des écoles aux XIIIe et XIVe siècle, avaient ému quelques-uns des lecteurs des *Annales* et soulevé leurs réclamations. Pour dissiper *ces scrupules*, M. Bonnetty fait les réponses citées plus haut, puis il ajoute (Tome XVIIe des *Annales*) :

« Mais il faudra donc avouer « que ces grands génies se sont trompés et n'ont pas tout vu et tout prévu ? » « Nous dirons sans difficulté : Oui, il faut l'avouer et sans hésitation. Et pour rassurer ceux qui trouveraient que cet aveu est *pénible ou dangereux*, nous allons leur offrir un EXEMPLE qu'ils ne sauraient récuser : ce sont les aveux faits au nom du Souverain-Pontife, au nom de l'Eglise, par les légats mêmes du Saint-Siége dans les discours d'ouverture du concile de Trente. Ces *aveux* seront *utiles* surtout, en ce qu'ils peuvent et doivent donner une *direction* plus CONCILIANTE et plus *utile* à la polémique entre les *catholiques* et les *protestants*. On *a beaucoup trop insisté* avec eux sur des DÉTAILS SUBALTERNES ; on a cru, en fait de méthode *surtout*, qu'il fallait la DÉFENDRE ET LA MAINTENIR par cela seul que les protestants la combattaient. *Cela ne nous paraît* NI JUSTE, NI ADROIT... »

Après ces paroles que nous n'avons pas besoin de commenter, M. Bonnetty donne quelques extraits du discours des légats, où il prétend trouver la justification de ses attaques contre les *grands génies* scolastiques. Voici le passage de ce discours, relatif à l'origine et au principe des hérésies qui désolaient alors l'Eglise, tel que nous le trouvons traduit par M. Bonnetty :

« Et d'abord, disent les légats, examinons le principe et le commencement de ces hérésies qui pullulent de tous côtés au temps présent. — Si nous voulons nier leur avoir donné le principe parce que NOUS N'AVONS ÉTÉ LES AUTEURS D'AUCUNE HÉRÉSIE, cependant comme des *sentences ou propositions perverses touchant la Foi* se sont élevées comme des ronces et des épines dans le champ du Seigneur, dont la culture nous avait été confiée ; si ces sentences ont pullulé D'ELLES-MÊMES comme cela arrive aux herbes vicieuses (1), cependant, celui qui n'a point cultivé le champ comme il le devait, celui qui n'a point semé, celui qui n'a pas eu soin d'extirper tout de suite les mauvaises plantes qui pullulaient, ne doit pas moins être regardé comme leur ayant donné naissance que s'il les avait lui-même semées, puis-

(1) Les herbes vicieuses ne PULLULENT PAS D'ELLES-MÊMES, met ici en note M. Bonnetty, afin de *rectifier* la pensée des légats, mais elles proviennent des graines qu'on y a semés. S'il y avait des erreurs c'est donc qu'on les avaient SEMÉES ; ce sont ces SEMENCES que nous avons recherchées dans *nos Annales*.

que toutes ces herbes ne se sont élevées, n'ont pris naissance qu'à cause de la négligence de l'agriculteur, origine de leur accroissement (1). »

Il faut avoir les yeux de M. Bonnetty pour trouver dans ces paroles la *confirmation* et la *justification* des critiques qu'il a faites contre les *grands génies* scolastiques, contre saint Anselme, saint Thomas, saint Bonaventure, contre les Dominicains, les Franciscains, les Universités, en un mot, contre l'Enseignement catholique des XIIIe et XIVe siècle.

1° En *droit*, les légats du Saint-Siége n'ont pu donner raison aux calomnies de Luther et de Calvin. Ils n'ont pu dire à l'Église enseignante, représentée tout entière par les Pères du concile de Trente : C'est vous qui avez, par l'enseignement donné sous vos yeux et avec votre approbation dans vos universités et vos écoles depuis deux siècles, jeté les semences des hérésies que nous devons condamner. C'eût été contredire la parole de N.-S. à ses apôtres et à leurs successeurs : Voilà que je suis avec vous TOUS LES JOURS jusqu'à la consommation des siècles. C'eût été contredire ce principe incontestable que l'Eglise ne peut ni enseigner l'erreur, ni l'approuver, ni la tolérer dans son sein.

2° En *fait*, les légats du Saint-Siége n'ont pas tenu ce langage. Ils n'ont point, comme le veut M. Bonnetty, reproché aux *pasteurs*, aux Pères du Concile d'avoir semé *eux-mêmes* ou leurs prédécesseurs, le mauvais grain de l'hérésie dans le champ du Père de famille. Ils déclarent positivement le contraire. Ce qu'ils *avouent*, ce qu'ils se reprochent devant Dieu, c'est d'avoir été jusqu'à un certain point la cause *négative* de la propagation des hérésies, par la négligence qu'ils ont mise à les combattre et à les extirper du champ du Seigneur confié à leurs soins. Les représentants du Souverain-Pontife avaient pour tenir ce langage un droit et une mission que nul laïque ne peut avoir, et qu'un journaliste a moins que personne.

3° En déclarant que *des propositions perverses touchant la foi se sont élevées comme des ronces et des épines dans le champ du Seigneur*, les légats du Saint-Siége ne font allusion ni de près ni de loin à l'enseignement des grands génies scolastiques.

M. Bonnetty fera bien de chercher ailleurs que dans les autorités vénérables qu'il invoque, les complices de ses critiques téméraires contre saint Augustin, saint Anselme, saint Thomas, saint Bonaventure, contre les Dominicains, les Franciscains, et tous les Ordres illustres qui ont enseigné et commenté les doctrines philosophiques et théologiques de ces saints Docteurs. Ses complices et ses prédécesseurs dans cette guerre contre la *scolastique*, qu'il le veuille ou ne le veuille pas, ne sont pas les Catholiques. Nous en avons pour

(1) *Annales*, t. XVII, p. 168-169. Nous avons conservé l'incroyable traduction de M. Bonnetty, afin de n'être pas accusé de défigurer sa pensée.

garant une autorité que M. Bonnetty ne récusera pas sans doute, l'autorité du P. Ventura :

« Le protestantisme naissant, dit cet orateur, trouva un adversaire redoutable dans la philosophie chrétienne, dont saint Athanase a été le fondateur, et saint Thomas celui qui l'a portée à sa plus haute perfection. Cela vous explique le mot sorti de l'école de Luther : « Otez saint Thomas, et je vous « réduirai en poussière l'Église : *Tolle Thomam, et Ecclesiam dissipabo.* » Ce furent donc les *docteurs protestants* qui, *sous le nom de philosophie scolastique, commencèrent les premiers à combattre la véritable philosophie chrétienne* par le blasphème et le mensonge, par les invectives et le sarcasme, par la calomnie et le ridicule (1). »

En conséquence, nous persistons à croire que M. Bonnetty a besoin de réformer son langage et ses idées sur la philosophie scolastique avant de pouvoir tirer logiquement cette conclusion triomphante : *Répondre ainsi, est-ce parler comme on parle à Genève?*

Il continue en ces termes :

Voici maintenant les deux réponses que nous faisons à la 2e objection.

« La première, c'est que la *philosophie*, et surtout la *méthode en philosophie* et en « *théologie*, a toujours été une question libre, sur laquelle chacun pouvait donner son « avis, et en effet nous avons vu que les philosophes et les théologiens catholiques ont « été tantôt Platoniciens, puis Aristotéliciens, puis Cartésiens, etc. *Or, Platon, Aristote,* « *Descartes, ne sont pas des autorités infaillibles*, ET NOUS POUVONS NOUS ÉTONNER « *qu'on les ait pris pour guides, pour nous enseigner les dogmes et les préceptes* « *de Jésus de Nazareth.* Nous pouvons donc librement rechercher si le titre de guide « leur est bien acquis, et s'il ne vaudrait pas mieux les faire descendre de la chaire « des écoles chrétiennes pour les placer au rang de simples auditeurs.

Nous avons montré ce qu'il y a de confusion et d'erreurs dans ces paroles de M. Bonnetty. De ce que la *méthode en philosophie* et en *théologie*, avons-nous dit, peut jusqu'à un certain point être une *question libre*, il ne s'ensuit pas 1° que M. Bonnetty ait le droit de condamner comme dangereuses pour la foi, la méthode ou les méthodes adoptées pendant quatre siècles par les philosophes et les théologiens catholiques. Il ne s'ensuit pas 2° qu'*il ait le droit* de s'étonner que les philosophes et les théologiens catholiques, que saint Augustin, saint Thomas, saint Anselme, saint Bonaventure, les Dominicains, les Franciscains, les Jésuites, les Universités, les Séminaires, Bossuet, Fénelon, le cardinal Gerdil, etc., aient pris Platon, Aristote et Descartes *pour guides, pour nous enseigner les dogmes et les préceptes de Jésus de Nazareth.* La seule chose dont on ait ici *droit de s'étonner*, c'est qu'un écrivain catholique ne voie pas que cette thèse de la prétendue corruption du dogme, par l'introduction de la philosophie dans les écrits des Pères et dans l'enseignement des écoles catholiques, est une thèse protestante ; c'est que, pour justifier la légitimité de ses attaques contre les docteurs et les philosophes catholiques, il ait osé prétendre que ces docteurs et

(1) 3e *Conférence*, § 3.

ces philosophes ont, depuis quatre siècles, pris *Platon, Aristote et Descartes pour guides, pour nous enseigner les dogmes et les préceptes de Jésus de Nazareth*; c'est-à-dire ont mis la raison au-dessus de la foi, et soumis la révélation à la philosophie; c'est que M. Bonnetty nous reproche de n'avoir pas donné cette réponse à sa décharge. Voilà ce qui est étonnant !

« La deuxième raison, la raison principale, celle qui nous justifie complétement, et « qui nous donne aussi le droit, nous pourrions même dire nous impose le devoir de « continuer nos critiques, c'est que les auteurs critiqués, après avoir bien dédaigné « nos observations, finissent par sortir plus ou moins de la voie où ils sont entrés, et « *par adopter toutes nos corrections*. Pourrions-nous offrir à nos lecteurs une plus « grande justification de nos critiques? pourrions-nous désirer un plus grand encou- « ragement à les continuer? Or, c'est ce que vient de faire M. l'abbé Maret dans la « 2[e] édition de sa *Théodicée chrétienne* (*Ann.*, t. xx, p. 371). A. Bonnetty,

Directeur des *Annales de philosophie chrétienne*.

Nous n'avions pas cru devoir tenir compte de cette singulière justification , par la raison toute simple qu'elle n'est pas sérieuse. Nous n'avons pu comprendre et nous ne comprenons pas encore comment les corrections que M. l'abbé Maret a faites ou n'a pas faites à sa *Théodicée*, en suivant ou en ne suivant pas les indications des *Annales*, peuvent *justifier complétement* M. Bonnetty des critiques qu'il s'est permises contre l'enseignement catholique et lui *donner le droit, lui imposer même le devoir de continuer ses critiques*, et de prétendre que la doctrine de S. Bonaventure est *dangereuse* et la philosophie de S. Thomas *grosse de rationalisme*. Il est clair que M. Bonnetty a une logique qui n'est pas commune. On lui dit : Vous n'avez pas le droit d'accuser l'enseignement philosophique et théologique des écoles catholiques, depuis quatre siècles, d'être païen dans son origine, faux et absurde dans ses principes, désastreux dans ses conséquences, et il répond : Vous voyez bien que j'ai ce droit, que j'ai même ce devoir, puisque M. Maret, que j'ai critiqué, a fait des corrections à la 2[e] édition de sa *Théodicée chrétienne!*

De tels arguments ne se réfutent pas; il suffit de les citer. C'est ce que nous continuerons à faire dans un prochain article.

L'abbé J. Cognat.

CONCILE D'AMIENS.

L'*Ami de l'Ordre* d'Amiens donne les détails suivants sur l'ouverture du Concile de la province ecclésiastique de Reims, qui a eu lieu à Amiens lundi dernier, 10 janvier :

« Les voûtes séculaires de Notre-Dame ont aujourd'hui retenti de chants qu'elles n'avaient jamais entendus, et notre nef, unique au monde, a vu tout à l'heure défiler un des plus imposants cortéges qui puissent s'offrir à nos regards.

« A neuf heures du matin, les Pères du Concile sont sortis processionnellement de la nouvelle chapelle des catéchismes, pour se rendre, précédés

du chapitre, du clergé de la ville et des élèves du séminaire, dans le chœur de la cathédrale ; tous avaient l'amict par dessus le rochet et étaient en chapes ; les Evêques d'Amiens et de Beauvais (1) portaient la mitre et la chape de drap d'or ; le Cardinal métropolitain et les prêtres portaient des chapes rouges ; les pontifes et le procureur de l'Evêque de Châlons, seuls, portaient l'étole.

« La procession, en chantant les litanies des saints, fit le tour du chœur, suivit la nef latérale de droite et la grande nef, et entra dans le chœur par la grande porte. La foule se pressait sur les pas du clergé et s'inclinait pour recevoir les bénédictions des deux Evêques et de l'Archevêque. Quand le clergé fut arrivé dans le chœur, les Pères du Concile se placèrent dans le sanctuaire, et S. Em. le Cardinal-Archevêque célébra pontificalement la messe du Saint-Esprit. Au moment de la Communion, on vit avec une vive émotion les deux Prélats et les autres Pères du Concile venir s'agenouiller au pied de l'autel pour recevoir le pain des anges des mains du métropolitain.

« La messe terminée, on chanta le psaume 68 : *Salvum me fac, Deus*, pendant lequel le Cardinal reprit sa chape ; c'est après ce psaume que le métropolitain adresse au Saint-Esprit la magnifique prière qui commence par ces mots : *Adsumus, Domine, Sancte Spiritus, adsumus* : « Nous voici, Seigneur, Esprit-Saint, nous voici, » dans laquelle il implore son assistance pendant le Concile, lui demande de leur suggérer les jugements qu'ils porteront, et de les unir efficacement à lui pour qu'il ne fassent qu'un avec lui. « Faites, « lui demande-t-il en terminant, faites que, rassemblés en votre nom, nous « observions en toutes choses la modération de la piété et de la justice, afin « que notre avis ne diffère en rien du vôtre, et que, par nos bonnes actions, « nous obtenions les récompenses éternelles. »

« L'Archevêque et tous les membres du Concile s'étant prosternés, on chanta les litanies des saints, après lesquelles le diacre chanta l'évangile de saint Luc, dans lequel Jésus-Christ donne tout pouvoir à ses douze apôtres pour chasser les démons et guérir les maladies, et qui dit que les apôtres partirent et allèrent par les villages évangélisant et guérissant.

« Après l'Evangile, l'Archevêque entonna le *Veni, Creator*, après lequel il adressa au Concile l'allocution latine marquée dans le cérémonial.

« Après cette allocution, un chanoine de Reims lut quelque chose en latin, mais qu'il fut impossible d'entendre dans le chœur. Immédiatement après, un vicaire de Beauvais lut le décret *De aperiendâ Synodo* (de l'ouverture du Concile), qui fut suivi d'une autre lecture par le même chanoine de Reims, à la suite de laquelle M. de Ladoue, vicaire-général d'Amiens, lut un second décret indiquant la règle que les Pères du Concile doivent suivre pendant sa durée, et dans lequel on engage les prêtres et les fidèles à prier pour le Concile et pour l'Eglise : *Facientes postulationes, orationes et protestationes pro unitate et libertate Ecclesiæ et pro Sanctissimo nostro patre Papâ* (faisant des supplications et priant pour l'unité et la liberté de l'Eglise, et pour notre Très-Saint-Père le Pape). Ce décret fut suivi d'une troisième lecture latine faite par M. Petit, chanoine et vicaire-général d'Amiens, après laquelle M. de Ladoue lut le troisième et dernier décret *De professione fidei* (de la profession de foi), portant que tous les Pères du Concile feraient, selon le Concile de Trente, la profession de foi du Pape Pie IV, dont il donne ensuite la lecture.

(1) Mgr l'Evêque de Soissons n'était pas encore arrivé.

« Après cette lecture, le Cardinal fit immédiatement sa profession de foi, ensuite il s'assit sur son siége, placé sur les marches de l'autel, le livre ouvert sur ses genoux, et les Evêques et le procureur de l'Evêque de Châlons firent l'un après l'autre leur profession de foi devant lui et furent suivis par tous les autres membres du Concile, deux à deux.

« Après la profession de foi, le Cardinal donna à l'assistance la bénédiction solennelle, après laquelle il entonna le *Te Deum*, pendant lequel le Concile retourna en procession à la chapelle des catéchismes, en suivant le chemin opposé à celui par lequel il était venu.

« Personne, à moins de l'avoir vue, ne peut se figurer la majestueuse beauté de cette procession, vue dans toute sa longueur sous les voûtes sublimes de Notre-Dame; à l'extrémité de deux longues files d'enfants de chœur, de lévites, de chantres et de prêtres, on apercevait les délégués des chapitres de la province ecclésiastique de Reims, en chapes, et des théologiens du Concile, comme nous l'avons déjà dit; après eux venait le procureur de l'Evêque de Châlons, suivi par Mgr l'Evêque d'Amiens et par Mgr l'Evêque de Beauvais, la crosse à la main et la mitre en tête, bénissant la foule qui se pressait sur leurs pas; derrière eux venaient la croix métropolitaine, le diacre et le sous-diacre, précédant Son Eminence le Cardinal-Archevêque de Reims, accompagné de MM. Gerbet et Maillard, vicaires-généraux d'Amiens, devant lequel se pressait une multitude d'enfants de toutes les conditions, que le Prince de l'Eglise bénissait avec ce sourire plein de dignité qui lui est particulier. Non, l'ouverture du Concile d'Amiens ne peut être décrite; il faut l'avoir vue pour s'en faire une idée, et tous ceux qui ont eu ce bonheur n'en perdront jamais le souvenir.

« *Charles Salmon*. »

Voici la liste des officiers du Concile :

Promoteur : M. Bara, délégué du chapitre de Reims. — *Vice-Promoteur* : M. Petit, délégué du chapitre d'Amiens. — *Secrétaires* : MM. Obré, vicaire-général de Beauvais, de Ladoue, vicaire-général d'Amiens. — *Maîtres des cérémonies* : MM. Duval, délégué du chapitre d'Amiens; Bandeville, délégué du chapitre de Reims. — *Réglementaire et lecteur* : M. Heu, supérieur du grand séminaire de Beauvais.

CONGRÉGATIONS.

1re *Congrégation* (*des décrets*). — Mgr de Beauvais, président; M. Gerbet, vice-président; MM. Obré, vicaire-général de Beauvais; de Ladoue, vicaire-général d'Amiens; Legrand, professeur de théologie dogmatique à Soissons.

2e *Congrégation* (*des coutumes*). — Mgr de Soissons, président; Mgr Caire, protonotaire, vice-président; MM. Gelée, curé de la cathédrale de Beauvais; Blion, chanoine de Châlons; R. P. Guidée, S. J., recteur du collége de la Providence, à Amiens; Gousset, missionnaire; Bandeville, chanoine de Reims; Cognet, chanoine de Soissons.

3e *Congrégation* (*des études*). — Mgr d'Amiens, président; M. Querry, vicaire-général de Reims, vice-président; Bourgeois, curé de Saint-Jacques de Compiègne; Duval, chanoine d'Amiens; Brioude, supérieur du grand séminaire d'Amiens; R. P. Pessard, S. J., théologien de Mgr de Soissons; Theurel, chanoine de Reims; Févenart, archidiacre de Laon.

4e *Congrégation* (*de l'état laïque et religieux*). — Gaillard, des Prêtres de la Mission, procureur de Mgr l'Evêque de Châlons, président; Bara, archi-prêtre de la cathédrale de Reims, vice-président; Petit, chanoine d'Amiens; Guyard, chanoine de Soissons; Heu, supérieur du grand séminaire de Beauvais; Béjin, chanoine de Châlons; Knapp, chanoine de Soissons.

On lit dans l'*Univers* du 10 janvier :

Les réclamations des Evêques français du dernier siècle, les nombreux écrits des théologiens, des publicistes, des chrétiens de bonne volonté qui acceptèrent le combat, et dont la voix se perdit inutilement dans l'éclat de rire obscène de Voltaire, sont là pour prouver L'INUTILITÉ ENTIÈRE DE LA RAISON, de la justice, de la science, du bon sens, lorsque la puissance publique les abandonne à leurs propres forces contre les sophismes qui marchent en pionniers devant les mauvaises passions.

Il y a là une double erreur : erreur dogmatique, erreur historique. L'erreur dogmatique consiste à représenter *la raison*, *la justice*, *la science et le bon sens*, non-seulement comme des forces *insuffisantes* pour résister aux sophismes, mais encore comme *entièrement inutiles*. C'est une erreur *traditionaliste* relevée plusieurs fois déjà par l'*Ami de la Religion*.

L'erreur historique consiste à supposer qu'au dernier siècle, la puissance humaine a seulement abandonné à leurs propres forces, la raison, la science, le bon sens, la justice. L'*Univers* lui-même dit un peu plus loin : « *On oublie* les complices que les auteurs les plus dangereux rencontraient jusque dans les magistrats mêmes qui devaient les surveiller. » C'est l'*Univers* qui oublie cela dans l'intérêt de sa thèse de l'*inutilité entière* de la raison, du bon sens, de la science et de la justice, si le pouvoir ne les soutient.

Ce qui est incontestable, c'est que la justice, la raison, le bon sens, la science, ont été non-seulement abandonnés, mais persécutés par la puissance humaine, et jamais leur résistance n'a été, grâce à Dieu, entièrement inutile. C'est le moins qu'on puisse dire.

L'abbé J. COGNAT.

UN ROI CONSTITUTIONNEL PEUT-IL FAIRE SON SALUT?

Nous n'avons jamais mêlé notre voix aux cris des révolutionnaires contre l'*absolutisme*. Mais aussi nous avons le droit de ne pas y voir une panacée universelle pour tous les maux de la société et surtout le seul moyen de *sanctification* pour l'âme des princes.

Voici ce que nous lisions récemment dans l'*Univers* (1) :

« On a vu des hommes se sanctifier dans l'exercice de la pleine puissance. Mais, *plus on y songe*, MOINS ON DEVINE COMMENT IL SERAIT POSSIBLE A UN ROI CONSTITUTIONNEL ET PARLEMENTAIRE DE DEVENIR UN SAINT. »

L'exercice de la royauté constitutionnelle et parlementaire est donc une nouvelle espèce de péché? Quelle confusion !

L'ouvrage du P. Theiner a précisément reporté dans ce moment nos études sur le règne et la conduite des rois absolus du XVIIIe siècle, notamment de Louis XV de France, de Charles III d'Espagne, de

(1) Numéro du 23 décembre 1852.

Ferdinand de Naples, de Joseph de Portugal, de Joseph II d'Autriche, de Frédéric II de Prusse. Nous n'en avons pas conclu qu'il fût impossible à un Roi de se *sanctifier* dans quelque situation que la Providence l'eût placé ; mais jamais nous n'avons été plus frappé de ces graves et prophétiques paroles de l'immortel évêque de Meaux : « AVOUONS DE BONNE FOI QU'IL N'Y A PAS DE TENTATION ÉGALE A CELLE DE LA PUISSANCE ; NI RIEN DE PLUS DIFFICILE QUE DE SE REFUSER QUELQUE CHOSE QUAND LES HOMMES VOUS ACCORDENT TOUT, ET QU'ILS NE SONGENT QU'A PRÉVENIR OU MÊME A EXCITER VOS DÉSIRS ! » (Politique tirée de l'Ecriture sainte, livre X, art. prop. II).

Immédiatement auparavant Bossuet disait : « On voit que *depuis l'établissement de la puissance absolue*, il n'y a plus de barrière contre elle, ni d'hospitalité qui ne soit trompeuse, ni de rempart assuré pour la pudeur, ni enfin de sûreté pour la vie des hommes. »

Bossuet établissait donc bien qu'on pouvait se perdre dans l'exercice de la puissance absolue ; il est à croire qu'il n'eût pas souscrit la proposition que l'*Univers* offre à la méditation des catholiques, à savoir, qu'« ON NE DEVINE PAS COMMENT UN ROI CONSTITUTIONNEL ET PARLEMENTAIRE POURRAIT DEVENIR UN SAINT. »

Quant à Fénelon, il n'y a qu'à lire ses lettres au chevalier de Ramsay et les conseils qu'il donne à son royal élève, pour ne pas lui attribuer non plus une telle doctrine.

On nous dispensera d'invoquer d'autres autorités.

CHARLES DE RIANCEY.

Nous lisons dans le *Journal de Bruxelles :*

L'article de l'*Univers* contre lequel nous avons si nettement protesté, contre lequel ont à leur tour protesté avec énergie la *Patrie* de Bruges, la *Gazette de Liége*, l'*Ami de l'Ordre*, le *Journal d'Anvers*, etc., était une bonne fortune pour nos adversaires habituels, pour les ennemis du clergé et de la religion, pour les journaux écrits sous l'influence de la maçonnerie. Il est donc tout naturel qu'ils n'abandonnent pas aisément leur proie. Ils immoleraient volontiers une hécatombe en l'honneur de l'*Univers* qui leur a fait la partie si belle. Et, quoiqu'ils aient l'habitude de s'inscrire en faux contre les jugements de l'*Univers* en tout et pour tout, il est devenu à leurs yeux l'organe de la vérité par excellence, l'écho fidèle de ce qui se dit en Belgique, le miroir infaillible de ce qui se passe dans nos cœurs.

Que des métaphysiciens emploient leurs loisirs à chercher quel doit être l'état politique d'une société vraiment chrétienne, libre à eux. Ils abordent là un problème bien difficile, sinon insoluble, car les données pratiques en changent selon les temps, selon les lieux, selon les circonstances. Il y a un problème bien plus opportun à résoudre, suivant nous, c'est de chercher à rendre la société vraiment chrétienne, quel que soit son état politique. C'est celui dont se préoccupait saint Paul, c'est celui dont s'est préoccupée, partout, et toujours, l'Eglise catholique. Nous ne visons pas à être plus habiles et plus clairvoyants que saint Paul et que l'Eglise.

La société ne sera vraiment heureuse, elle n'échappera aux périls qui la menacent que quand elle sera vraiment chrétienne. Hors de là, il n'y a pas

de salut pour elle. C'est parce que, sur la foi de la philosophie du XVIIIe siècle et du libéralisme du XIXe, elle s'est écartée des voies chrétiennes, c'est parce que ceux qui ont présidé à ses destinées ont regardé la religion comme une affaire de sentiment, comme une chose tout accessoire sinon indifférente, c'est en un mot parce qu'ils n'ont vu dans le corps social qu'un objet tout matériel à régler matériellement, que la société a été en proie à ces convulsions effrayantes dont nous sentirons longtemps encore le contre-coup.

Mais le mal n'aura pas disparu parce qu'on aura modifié l'état politique. C'est confondre le cœur avec l'épiderme. Il faut agir par toutes les voies possibles sur le cœur des hommes ; on les a éloignés de Dieu, il faut les ramener à Dieu ; on les a détournés de la religion, il faut ramener la religion dans la famille, il faut qu'elle préside à l'éducation de la jeunesse. Enfin, il faut former des chrétiens si l'on veut avoir de bons citoyens, n'importe sous quelle forme de gouvernement la société soit organisée.

ENSEIGNEMENT PUBLIC.

Par décret en date du 10 janvier, sont nommés :

Recteur de l'Académie des Basses-Alpes (3e classe), M. Bailly, licencié ès-lettres, ancien principal, en remplacement de M. l'abbé Fortoul, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite. De l'Aveyron (3e classe), M. Jouen, recteur de l'Académie de l'Orne, en remplacement de M. Valat, admis à faire valoir ses droits à la retraite. Du Calvados (1re classe), M. Théry, recteur de l'Académie d'Ille-et-Vilaine. Du Gers (3e classe), M. Pouniéau de Lafforest, proviseur du lycée d'Auch. D'Ille-et-Vilaine (1re classe). M. Jourdain recteur de l'Académie des Basses-Pyrénées. De l'Indre (3e classe), M. Cassin, recteur de l'Académie de la Vendée. De la Nièvre (3e classe), M. Reynaud, professeur au lycée Bonaparte, en remplacement de M. l'abbé Sergent, dont la démission est acceptée. De l'Orne (3e classe), M. Douoin, recteur de l'Académie de Saône-et-Loire. Des Basses-Pyrénées (3e classe), M. Courtade, recteur de l'Académie du Gers. De Saône-et-Loire (1re classe), M. Desroziers, recteur de l'Académie du Calvados. De la Vendée (3e classe), M. Henne, recteur de l'Académie de l'Indre.

— Sur un rapport de M. le ministre de l'Instruction Publique, le décret suivant a été rendu :

Art. 1er. Il est institué au Collége de France une chaire de langue et littérature françaises du moyen âge ;

Art. 2. La chaire de littérature française du Collége de France prend le titre de *Chaire de langue et littérature françaises modernes ;*

Art. 3. La chaire des langues et littératures de l'Europe méridionale du Collége de France est réunie à la chaire des langues et littératures d'origine germanique, qui prend le titre de *Chaire des langues et littératures étrangères de l'Europe moderne.*

— Vu la double présentation faite par le Collége de France et l'Académie des inscriptions et belles-lettres pour la chaire d'éloquence latine, vacante par la démission de M. Désiré Nisard, M. Rinn, proviseur du lycée Louis le Grand, est nommé professeur de la chaire d'éloquence latine au Collége de France.

— M. Paulin Pâris, membre de l'Institut, académie des inscriptions et belles-lettres, est nommé professeur de langue et littérature françaises du moyen âge (chaire nouvelle).

— Par arrêté du ministre de l'Instruction Publique et des Cultes, en date du 12 janvier 1853, M. Forneron, recteur de l'Académie de la Seine-Inférieure, a été nommé proviseur du lycée Louis-le-Grand, en remplacement de M. Rinn.

SANCTIFICATION DU DIMANCHE.

On lit dans le *Spectateur de Dijon* :

« M. le sous-préfet de Châlon (Saône-et-Loire), vient d'adresser à M. le maire de Varennes-le-Grand une lettre qui a été publiée, dimanche dernier, à l'issue de la messe, par laquelle il l'engage à veiller à ce qu'on ne travaille pas le dimanche dans les chantiers du chemin de fer, établis sur le territoire de cette commune, et lui enjoint de dresser des procès-verbaux contre les contrevenants. Nous ne saurions trop louer un tel acte, et nous aimons à croire qu'un pareil avis aura été également adressé aux maires des autres communes sur le territoire desquelles les mêmes travaux s'exécutent aussi en ce moment. — Ambroise Petit. »

Bulletin politique de l'Étranger.

Suisse. — On écrit de Berlin à la *Gazette de Cologne*, au sujet de la protestation de l'Autriche contre l'expulsion des Capucins du canton du Tessin :

« Les complications nées en 1847, de la guerre du Sonderbund, sont à la veille de se reproduire en 1853. Le mot de Radetzky pourrait bien recevoir son application : à savoir qu'il ferait une promenade à Bellinzona. L'expulsion brutale des Capucins du canton du Tessin et la circonstance qu'il y a parmi eux des sujets autrichiens, a déterminé le cabinet de Vienne à adresser au Conseil fédéral une note très-énergique dans laquelle il proteste contre cet acte arbitraire, et d'ailleurs qu'il emploiera les mesures les plus rigoureuses s'il n'obtient pas la réparation qu'il croit lui être due. Nous apprenons que le gouvernement autrichien a fait des ouvertures à ce sujet au gouvernement français, et nous avons des motifs de croire que le nouvel Empereur des Français saisira cette occasion qui lui est offerte de jouer le rôle de médiateur entre la Suisse et ses voisins. On ne pense pas que l'Angleterre opposera la même résistance que lord Palmerston a opposée dans le temps en faveur des cantons primitifs. Il est très-probable que les affaires de la Suisse formeront l'objet d'un protocole de Londres, notamment en ce qui concerne l'affaire de Neuchâtel. En ce qui concerne les rapports de la Suisse avec l'Autriche, nous ferons remarquer que, dans ces dernières années, on a fortifié et organisé dans un but militaire tous les passages conduisant de la Lombardie dans la Suisse. »

La *Gazette de Bâle* parle en ces termes de la réponse faite à l'Autriche par le gouvernement tessinois :

« Nous avons annoncé qne le gouvernement autrichien avait adressé au Conseil fédéral une réclamation au sujet de l'expulsion des Capucins qui n'appartenaient pas au canton du Tessin. Aujourd'hui, nous apprenons que le Conseil fédéral a répondu au cabinet de Vienne que son grief contre le gouvernement tessinois n'était pas fondé, et il a exprimé en conséquence l'espoir qu'il ne serait pas donné suite aux représailles dont la note menaçait le gouvernement tessinois. »

Les journaux de Zurich contiennent l'avis suivant du consul de Saxe dans la Suisse :

« L'ordonnance du 18 octobre du gouvernement saxon, concernant la participation des sujets saxons résidant en Suisse à des associations d'ouvriers et autres analogues, ayant été mal interprétée, le soussigné a été autorisé par le ministre des affaires étrangères de Saxe, à déclarer que l'on se méprend sur le sens de l'ordonnance, si l'on croit qu'elle a pour objet de forcer des ouvriers saxons, résidant en Suisse, à quitter ce pays. Elle a eu pour seul et unique but d'avertir les sujets saxons de se garder d'entrer dans des associations d'ouvriers ou autres analogues, parce que leur désobéissance les exposerait à une surveillance sévère lors de leur retour dans leur pays. »

Piémont. — On lit dans l'*Echo du Mont-Blanc* :

« Le Piémont, depuis quelques jours, est parcouru en tous sens par des Anglais, qui voyagent pour des motifs plus ou moins officiels; il se fait un échange considérable de dépêches entre le Piémont et l'Angleterre. Dernièrement, le général Charles Fox, le ministre résidant d'Angleterre, James Hudson, et lord Helliot sont partis pour la Sardaigne pour faire, disaient-ils un voyage d'agrément. Ces faits donnent lieu à beaucoup de commentaires dans les salons de la capitale.

« Qu'on rapproche ces circonstances des efforts inouïs que fait en ce moment l'Angleterre pour protestantiser le Piémont, et l'on verra clairement que le machiavélisme et l'ambition de ses hommes d'Etat ont l'œil sur nous. Ils jettent leurs filets sur le Piémont; gare à Gênes ! »

ALFRED DES ESSARTS.

Nouvelles religieuses.

ROME. — Sa Sainteté a daigné, par un billet de S. Exc. Mgnor Francesco de Medici di Ottoiano, son majordome, admettre parmi ses camériers d'honneur *extra urbem* l'abbé Alfonse Passeggio, du diocèse de Nola, dans le royaume des Deux-Siciles.

FRANCE. — DIOCÈSE DE PARIS. — Dimanche, 16 janvier, l'ouverture des Conférences religieuses pour la jeunesse des écoles, aura lieu dans l'église patronale de Sainte-Geneviève. Messe, à huit heures; *Conférence*, à huit heures et demie; Messe, à neuf heures; Messe et *Homélie*, à midi. Une enceinte sera réservée aux jeunes gens et aux hommes. Le soir, à sept heures et demie, Exercice pour tout le monde, et *ainsi tous les dimanches*.

— Le tombeau de sainte Geneviève à Saint-Etienne-du-Mont et sa châsse, qui est placée sous le dôme de l'ancien Panthéon, sont enfouis sous les couronnes et les *ex-voto*. Pendant la neuvaine, 300,000 personnes, tant de Paris que des départements, ont visité les deux églises, et plus de 50,000 enfants ont été admis à toucher la châsse et la pierre du tombeau.

— Le jeudi 4 janvier a eu lieu à l'église Saint-Laurent le service anniversaire de madame la comtesse de Lariboissière. Cette cérémonie funèbre avait réuni un grand nombre de fonctionnaires, d'amis et de compatriotes de M. le comte de Lariboissière, ainsi qu'un concours considérable de pauvres de la paroisse Saint-Laurent. On sait que madame de Lariboissière, qui a légué deux millions six cent mille francs à la ville de Paris pour la fondation d'un hospice, a donné, par un legs particulier, dix mille francs aux pauvres de cette paroisse.

— *Dimanche 16* janvier, on célèbrera à Notre-Dame-des-Victoires la fête

patronale de l'Archiconfrérie du T. S. et Immaculé Cœur de Marie, pour la conversion des pécheurs. Le R. P. Souillard, des FF. Prêcheurs, fera le sermon aux Vêpres de deux heures; à sept heures, l'Office de l'Archiconfrérie sera célébré par Mgr l'Evêque d'Autun, et le R. P. Lannurien, Missionnaire du saint Cœur de Marie, fera le Sermon.

DIOCÈSE DE MONTPELLIER. — La ville de Bédarieux vient de voter, par son conseil municipal, une somme de 100,000 fr. pour contribuer à la construction d'une nouvelle église. Une souscription doit couvrir l'excédant de la dépense, qui s'élèvera, dit-on, à 300,000 fr. Cette décision honore extrêmement le conseil municipal et les habitants de Bédarieux; elle prouve que les funestes événements qui ont désolé cette petite ville y ont produit une impression profonde et durable, et montré la nécessité de placer, en première ligne, les intérêts religieux de cette population. Si on considère que les ressources de cette ville sont bornées, que depuis un an elle a eu à supporter de bien grandes charges, on sera vraiment touché d'une résolution aussi généreuse et d'un sacrifice aussi grand.

PIÉMONT. — Gênes, 10 janvier. — Hier, dans toutes les églises paroissiales de cette ville on a donné lecture, aux offices du matin et du soir, de la *Circulaire des Evêques de la province ecclésiastique de Gênes*. Cette circulaire en parfaite conformité de vues avec celles des Evêques de la Savoie et du Piémont, donne les règles générales relatives à la prohibition des mauvais livres et des mauvais journaux, ainsi qu'aux peines portées contre les transgresseurs de cette interdiction.

— Un bon journal catholique de plus en Piémont va paraître à Vercelli, sous le nom de *Il Labaro*. Le rédacteur est M. l'abbé Boreani. Il paraîtra tous les vendredis.

Nouvelles et Faits divers.

On lit dans le *Moniteur* :

Nous avons fait connaître qu'à la date du 29 décembre, le nombre des grâces accordées par S. M. à des inculpés politiques atteints par les commissions mixtes s'élevait à 1,232.

Par deux décisions ultérieures, l'Empereur a encore admis au bénéfice de sa clémence 383 personnes, savoir : 180 le 5, et 203 le 8 janvier.

Enfin, nous apprenons qu'un décret en date du 12, prononce des remises ou adoucissements de peines en faveur de 80 condamnés de la même catégorie.

Le chiffre des grâces accordées par S. M. aux personnes frappées, pour cause politique, par la juridiction exceptionnelle des commissions mixtes, s'élève donc actuellement à 1,695.

— L'Empereur a présidé aujourd'hui l'assemblée générale du conseil d'Etat. S. A. I. le prince Napoléon et tous les ministres assistaient à la séance. S. M. portait le grand costume de président du conseil d'Etat.

Les objets portés à l'ordre du jour étaient :

1° Un projet de loi sur les pensions civiles;

2° Un projet de loi concernant les enfants trouvés et abandonnés et les orphelins pauvres.

L'Empereur s'est retiré à quatre heures et demie. (*Idem.*)

— Mercredi a eu lieu le premier bal donné aux Tuileries.

— La douceur phénoménale de la température produit cette année de

merveilleux effets. Chaque jour les journaux enregistrent de nouveaux exemples d'une végétation par trop précoce. Depuis quelques jours on voit sur les flancs de la colline de l'Antiquaille, à Lyon, les amandiers en pleine floraison. On se croirait au mois d'avril.

Le Jardin-des-Plantes de Paris offre de curieux exemples de cette végétation intempestive qu'on signale de tous côtés. On peut y voir des arbres de l'espèce *robinier* ou faux accacia couverts de jeunes feuilles; les yucca de Virginie (en pleine terre) sont en fleurs, la pivoine en arbre est sur le point d'ouvrir ses gros bourgeons couleur de chair; et un coignassier du Japon, planté dans les massifs du labyrinthe, non loin du fameux cèdre du Liban, est chargé de fleurs superbes, du rouge ponceau le plus éclatant.

Nous sommes heureux d'annoncer qu'un Père de la Compagnie de Jésus fera paraître sous peu de mois une nouvelle *Vie du bienheureux Pierre Clavel*, de la Compagnie de Jésus, apôtre des nègres; précédée d'une introduction où la question de l'esclavage des noirs, tant reproché à l'Eglise, est traitée au point de vue religieux.

NÉCROLOGIE.

M. le comte Corbière, ancien ministre de LL. MM. Louis XVIII et Charles X, ancien député et pair de France, est décédé dans la nuit du 12 janvier, à quatre heures, à l'âge de 86 ans.

Il a reçu les Sacrements de l'Eglise avec la plus parfaite connaissance et dans les sentiments de piété chrétienne les plus édifiants.

En présence de ce cercueil, l'opinion légitimiste, tout entière, viendra déposer le tribut de sa respectueuse sympathie.

Fidèle jusqu'au bout à son devoir et à ses convictions politiques, M. Corbière a terminé sa longue et honorable carrière, toujours semblable à lui-même, sans avoir rien à renier de son passé. Retiré des affaires publiques depuis 1830, la considération et le respect de tous les partis l'avaient suivi et l'entouraient dans sa retraite. (*Journal de Rennes.*)

— Le département de la Haute-Loire vient de faire une grande perte en la personne de M. Camus de la Guibourgère, représentant du peuple à l'Assemblée constituante et à l'Assemblée législative jusqu'au 2 décembre, où il subit l'incarcération avec un grand nombre de ses collègues. C'est le 5 de ce mois, à la suite d'une maladie cruelle, dont il a supporté les souffrances avec tout le courage et la résignation du chrétien, que M. de la Guibourgère, soutenu par les secours de la religion et entouré de tous les soins de ses enfants et de parents dévoués et affectionnés, a rendu son âme à Dieu, à l'âge de 59 ans, à son château de la Guibourgère.

— On lit dans le *Maine* : « M. l'abbé Frénais est mort à la Martinique, le 23 novembre dernier, dans la trente-troisième année de son âge. Cet ecclésiastique, originaire de notre diocèse, y a occupé plusieurs postes en qualité de vicaire; il arrivait à la Martinique lorsqu'il a succombé à la maladie régnante qui a fait de si nombreuses victimes durant l'année 1852. M. Frénais était le neveu de M. le général comte de Coutard, une des plus belles et des plus pures illustrations de notre pays. »

— M. l'abbé Baslé, vicaire de la paroisse de Saint-Martin de Vitré, a été trouvé mort dans son lit la semaine dernière; il était âgé de 68 ans. La veille

au soir, M. Baslé, plein de santé, remplissait encore avec zèle les fonctions de son ministère.

— M. Henri de Salignac, marquis de La Mothe Fénelon, dernier héritier mâle d'un nom révéré dans toute la chrétienté, vient d'être, à vingt-et-un ans, enlevé à cette terre et à l'amour des siens.

Préparé au sacrifice de sa vie par le saint évêque d'Arras, il est allé, fortifié des sacrements de l'Eglise, rejoindre dans l'éternité la tribu céleste des treize Archevêques et Evêques que compte sa famille.

Descendant d'une race qui, depuis des siècles, a toujours occupé les plus hauts emplois, qui a eu plusieurs membres de l'ordre du Saint-Esprit, dernier neveu de l'illustre archevêque-duc de Cambrai, il ne laisse après lui qu'une sœur, qui a épousé, en 1849, le vicomte Gustave de Caze.

BIBLIOTHÈQUE D'UNE FEMME CHRÉTIENNE
ET
HISTOIRE DE LA RÉDEMPTION, — L'INCARNATION.

Par M. l'abbé Frédéric-Edouard Chassay, chan. hon. de Bayeux, professeur de philosophie au séminaire diocésain, membre de l'Académie romaine de la religion catholique, etc. — Paris, madame Poussielgue. — Lyon, Pélagaud.

« M. l'abbé Chassay a entrepris d'écrire et de publier une série d'ouvrages à la fois instructifs et édifiants, dont l'ensemble doit former la *Bibliothèque de la femme chrétienne*. Parmi les différents sujets qu'il a choisis avec tant de discernement, nous trouvons l'*Histoire de la Rédemption.* Le volume que nous annonçons ici comprend l'incarnation du Fils de Dieu, son enfance et sa jeunesse, jusqu'à son entrée dans la vie publique. Ce n'est pas une simple exposition des mystères particuliers relatifs à la vie de l'Homme-Dieu, c'est en même temps une interprétation doctrinale de nos mystères. L'auteur appuie son travail sur l'autorité des pères et des écrivains les plus célèbres, et s'attache à se mettre à la portée de tous les esprits, tout en se rendant utile aux intelligences plus élevées et aux personnes versées dans cette matière. »

Certainement le sujet et le plan de l'ouvrage de M. Chassay ne sont pas nouveaux, et un grand nombre de profonds penseurs et d'écrivains érudits l'ont précédé dans la carrière. Mais l'auteur a su se servir de leurs travaux avec un rare bonheur, empruntant à ces maîtres, comme l'abeille industrieuse, ce qui convenait le mieux à son sujet, et tout ce qui était le plus propre à offrir un aliment agréable et substantiel au commun des lecteurs, particulièrement aux femmes, à l'instruction desquelles ce livre est particulièrement consacré. Les ennemis de notre foi se servent tous les jours de semblables moyens pour faire passer dans les masses le poison délétère de l'impiété; il est juste que le ministre zélé de la vraie Religion sache aussi les employer pour répandre les maximes sacrées de la piété et de la vraie sainteté. — « Les connaissances précieuses qui remplissent ce livre, l'onction et la piété qui y règnent, sont un témoignage non équivoque de la belle âme et du zèle de l'auteur; elles nous prouvent tout le bien qu'il est destiné à faire et nous sont un gage assuré de l'heureux succès qui l'attend dans le vaste champ qui lui reste à parcourir.

« Nous ne pouvons assez louer le zèle infatigable avec lequel l'auteur soutient la presse catholique et emploie ses doctes labeurs au profit de la Religion. Nous tenons à l'encourager de notre voix, ainsi que le soutient

par sa faveur le grand théologien, notre savant collaborateur, le P. Perronne, qui a accueilli avec bienveillance la dédicace de cet ouvrage. »

(Traduit des *Annales des Sciences Religieuses* de Rome).

Nous ajouterons à cette appréciation si honorable, reproduite par plusieurs journaux et en particulier par les *Annales catholiques de Genève*, que M. l'abbé Chassay vient de faire paraître un nouvel ouvrage : *les Devoirs des Femmes*, dont nous espérons rendre compte prochainement. Nous croyons pouvoir dire dès ce moment qu'il est digne des nombreux travaux de ce zélé et élégant écrivain.

Il vient de paraître à la librairie de Jacques Lecoffre et C°, le premier volume d'un ouvrage qui se produit avec un remarquable à-propos. Il est intitulé *Institutiones juris canonici* et s'imprime à Arras sous les yeux de Mgr Parisis à qui il est dédié. L'auteur a adopté une méthode appropriée à l'enseiseignement, c'est-à-dire scolastique, simple et précise. Cet ouvrage, qui n'aura que deux volumes in-8° de 600 pages environ, présentera un ensemble complet du *droit ecclésiastique public et privé.*

Notions générales et préliminaires sur le droit ecclésiastique, constitution extérieure de l'Eglise comme société visible, spirituelle et entièrement distincte et indépendante de toute société humaine, propriétés surnaturelles de son être, vérité et majesté de ses parties, multitude et union de ses membres, forme monarchique de son pouvoir, ensemble des magistrats qui la gouvernent et des sujets qui la composent, rapports réciproques des uns et des autres. Telle est l'importante variété et l'immense intérêt de ce premier volume.

Le deuxième volume, qui paraîtra sous peu de mois, traitera des deux autres parties du droit canon, c'est-à-dire des *choses* et des jugements ecclésiastiques.

En des matières aussi graves, souvent si controversées et si vivement agitées, l'auteur s'est toujours attaché aux opinions les plus sûres et les plus autorisées. Cette attention, qui lui est inspirée autant par une conviction profonde que par le sentiment du devoir, est une garantie de l'esprit de son livre où respire partout un respect filial pour l'Eglise et pour le Souverain-Pontife, qui a reçu immédiatement de Jésus-Christ avec le titre de son vicaire, le plein, libre et souverain gouvernement de l'Eglise.

BOURSE DU 14 JANVIER 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 104 80 — plus haut, 105 20 — plus bas, 104 75 — fermé à 105 20. — Au comptant, il reste à 104 90.

3 0/0, à terme, ouvert à 79 80 — plus haut, 80 80 — plus bas, 79 55 — fermé à 80 15. — Au comptant, il reste à 80 ».

On a coté le 4 0/0 à 99 25.

Actions de la Banque, 2,860 ».

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,182 50 (1852), à 1,305 ».

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 98 1/2 ; nouveau, 98 1/2. — Belgique, 5 0/0, 99 3/4. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, » ».

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

(*Ludovic* Brunet.) Paris.- Typ. de H. V. de Surcy et C°, rue de Sèvres, 37.

L'AMI DE LA RELIGION.

RÉPONSE DE M. BONNETTY. (*Suite.*)

(Voir le n° 5476.)

DROITS ET DEVOIRS D'UN LAIQUE DANS L'ÉGLISE.

—

M. Bonnetty, après avoir reproduit les deux réponses qui, selon lui, expliquent et justifient les accusations qu'il s'est permises contre l'enseignement du Clergé, et, selon nous, en aggravent l'inconvenance et les torts ou ne sont que des prétextes, continue en ces termes :

Or, que fait M. l'abbé Cognat? Il ne dit pas un mot de ces deux réponses et puis, pour nous accuser, il va en substituer une autre.

M. Bonnetty est dans l'erreur. Nous avons cité et réfuté la première de ces réponses (*Ami de la Religion*, p. 193, octobre 1852). Quant à la seconde, nous l'avions négligée, parce qu'elle ne nous semblait pas digne d'une réfutation.

Ecoutons les paroles qu'il profère après la citation des objections que nous nous étions faites :

« Acceptons ces objections avec les atténuations de M. Bonnetty et *écoutons les ré-*
« *ponses qu'il fait à tous ces scrupules* comme il les appelle. Ses correspondants lui
« demandent d'abord comment il ose discuter et trancher avec autorité des questions
« qui sont du domaine de la plus haute théologie, lui qui n'est ni prêtre, ni théolo-
« gien, ni peut-être philosophe, lui qui n'est qu'*un humble et obscur écrivain laïque?*
« VOICI *comment il répond et se justifie.* » (*Ami de la Rel.*, p. 134.)

Cela est clair; les lecteurs ont dû croire que M. Cognat citait notre réponse : « *Voici* « *comment* M. Bonnetty *répond et se justifie*, » dit-il. Or, la vérité est, qu'il ne *donne pas notre réponse*. Que cite-t-il donc? Voici : il remonte deux ans en arrière, et il va prendre des paroles que nous adressions, à qui? à l'abbé Gioberti! et ce sont ces paroles qu'il cite comme une réponse aux précédentes questions et c'est sur cette réponse qu'il nous compare à un *missionnaire de la Société Biblique!*

Ainsi, M. Bonnetty prétend 1° que la réponse que nous avons citée est adressée uniquement à Gioberti; 2° qu'elle n'a aucun rapport aux précédentes questions. Pour rétablir des faits si audacieusement méconnus, nous n'avons qu'un moyen, mais un moyen infaillible : invoquer le témoignage des *Annales*.

Nous ouvrons ce recueil à la page 264 du tome 16, et nous y trouvons un article ayant pour titre : *De l'opinion de M. Gioberti sur la plupart des écrivains qui parlent de théologie.* Cet article commence par une citation où le trop fameux prêtre piémontais, par-

ant de la presse religieuse, constate un fait, établit un principe et indique un remède.

Le principe, c'est qu'un écrivain laïque n'a pas le droit de dogmatiser en théologie, sans avoir fait une étude approfondie des questions qu'il traite et sans soumettre ce qu'il écrit à l'autorité ecclésiastique. A plus forte raison, n'a-t-il pas le droit de contrôler et de condamner l'enseignement du Clergé. Le fait, c'est qu'un grand nombre de journalistes laïques discutent et tranchent, sans les connaître, les questions les plus ardues et les plus délicates de la théologie. Le remède à cet abus, c'est que le Clergé *fasse par ses écrits bonne justice de ces profanes corrupteurs* de la théologie.

M. Bonnetty, blessé par *cette admonition donnée aux écrivains qui parlent de théologie* sans en savoir les premiers éléments, y fit la réponse suivante, que nous allons reproduire intégralement :

« Nous croyons devoir faire quelques observations, non pas seulement « sur la forme, mais encore sur le fond de cette admonition donnée *aux* « *écrivains qui parlent de théologie*, *c'est-à-dire de dogme et de morale*. A en- « tendre M. l'abbé Gioberti, on voit qu'il ne demanderait pas mieux que « d'imposer silence à tous les *écrivailleurs* qui parlent dogme dans les jour- « naux....... Tout cela nous semble bien peu raisonné. »

« LE DROIT DE PARLER ET D'ÉCRIRE SUR LES CROYANCES *et les principes*, c'est- « à-dire *de parler théologie*, EST UN DROIT, j ai presque voulu dire UN DEVOIR. « Nous ne sommes plus en Egypte ou dans l'Inde, *où une caste de prêtres avait* « *seule le droit de connaître et d'enseigner les choses religieuses*, *et où aussi elle* « *les a faussées et corrompues*. Grâces en soient rendues au Christ et à son « Eglise, tous les hommes ont droit à la connaissance de nos dogmes et de « nos mystères. Ce n'est pas pour rien que la loi du Christ s'appelle révéla- « tion et testament ; c'est-à-dire loi destinée à tous. Le précepte est for- « mel : « Ce que je vous dis en cachette, répétez-le au grand jour ; et ce que « vous avez reçu à l'oreille, répétez-le sur les toits (Math. x, 27). » Or, si « tous ont droit de connaître une chose aussi essentielle que la parole de « Dieu, *comment leur refuser le devoir et le droit d'en parler ?* Est-ce que tout « fils ne parle pas du testament de son père, tout disciple de l'enseigne- « ment du maître ? Mais aussi c'est un devoir de ne pas dénaturer ce testa- « ment, cette parole ; et c'est ici que, sans excuser tant d'écrivains qui ex- « posent si mal cette parole, sans leur imposer silence ou les menacer du « mépris, comme fait M. Gioberti, nous nous permettrons de dire quelques- « unes des *causes* de ce déplorable abus.

« Nous dirons donc AUX PRÊTRES, et à M. Gioberti *en particulier* : VOICI A « PEU PRÈS 300 ANS *que* VOUS ENSEIGNEZ A LA JEUNESSE : 1° qu'elle a en elle « *une lumière innée*, *émanée de Dieu*, laquelle RÉVÈLE TOUT ; 2° qu'elle a *une* « *intuition directe de la vérité*, *de l'infini*, *de l'absolu* ; 3° qu'elle possède en elle « *l'idée* du *bien* et du *beau*, du *vrai* et du *juste* ; 4° qu'elle n'a qu'à descendre « au fond de *sa conscience* pour reconnaître TOUT ce qu'il faut *croire et tout* ce « qu'il faut faire ; 5° que sa raison est *une participation de la raison* même de « Dieu, et qu'elle ne subsiste que par une *union immédiate*, NÉCESSAIRE, *réelle* « avec celle de Dieu même, etc., etc., etc.

« Voilà ce que vous enseignez, et quand ces pauvres intelligences, à la « grande sueur de leur front, veulent dire ce qu'elles voient, ce qu'elles

« sentent, ce qu'elles ont trouvé au fond de leur conscience, VOUS VOULEZ « LEUR IMPOSER SILENCE ? EN VÉRITÉ JE NE VOUS COMPRENDS PLUS, ou plutôt « JE VOUS COMPRENDS BIEN ; vous gardez pour vous seul le droit de *voir* l'in- « fini, de *contempler* dans l'*idée*, et le droit de dire ce que vous avez *vu* et « *contemplé*. Non, non, cela n'est pas juste. Essayons de rétablir les VRAIS « PRINCIPES. Le prêtre en tant que *philosophe*, en tant qu'*homme de génie*....., « n'a *aucun droit*, entendez-le, AUCUN DROIT de nous imposer, de nous don- « ner sa pensée..... Bossuet et Pascal n'ont pas plus d'autorité en fait de « dogme et de morale que les DERNIERS VENUS, etc. » (*Annales*, t. XVI, p. 266, sq.)

Il n'est pas nécessaire de faire remarquer que M. Bonnetty, pour avoir le prétexte d'accuser le clergé d'enseigner depuis 300 ANS le rationalisme et le panthéisme, lui impute un enseignement qu'il n'a jamais donné. Mais comprend-on qu'avec un texte pareil sous les yeux, il ne craigne pas de soutenir que cette réponse est *adressée uniquement à Gioberti* et qu'elle n'a *aucun rapport avec les questions précédentes*. *Cette réponse est adressée uniquement à Gioberti?* Mais vous déclarez formellement le contraire ; vous dites expressément : « Nous dirons donc AUX PRÊTRES et à M. Gioberti en particu- « lier : VOICI A PEU PRÈS 300 ANS QUE VOUS ENSEIGNEZ A LA JEUNESSE » le rationalisme et le panthéisme ! C'est donc bien au clergé que vous adressez cette réponse, c'est AUX PRÊTRES qui se sont succédé depuis *300 ans*, et depuis 300 ANS ont élevé la jeunesse dans les universités et les séminaires, sous les yeux et avec l'approbation des Evêques ! *Cette réponse n'a aucun rapport aux questions précédentes !* Mais de quoi traitent les questions précédentes ? N'ont-elles pas pour objet de déterminer les droits et les devoirs d'un écrivain laïque, d'un journaliste, dans l'enseignement, l'exposition et la discussion philosophiques ou théologiques du dogme et de la morale ?

Cette réponse n'a aucun rapport aux questions précédentes ! Mais dans vos réponses à ces *questions précédentes* ou plutôt subséquentes, vous renvoyez vous-même vos lecteurs à la réponse faite deux ans auparavant à l'occasion de Gioberti : « *Nous avons déjà répondu à « tous ces scrupules*, » dites-vous, en leur rappelant cette réponse que vous trouviez alors identique, et qu'en ce moment, vous considérez comme essentiellement différente. « Nous avons fait obser- « ver, en outre, que l'Eglise n'avait jamais prescrit ou approuvé une « méthode de polémique, etc. — Quant à NOS DOCTEURS, *nous avons « dit*, et nous insistons encore sur ce point, qu'il n'y en a PAS UN qui, « en tant que PHILOSOPHE, que GÉNIE, qu'HOMME INDIVIDUEL, ait le « droit de nous imposer une croyance ou un précepte quelconque. »

On le voit, il y a entre cette réponse et celle que nous avons citée, non-seulement conformité pour le fond, mais identité dans la forme. Qu'importe à M. Bonnetty ? Il lui faut à tout prix prouver qu'il est calomnié. Pour nous, nous voulons à tout prix demeurer calme devant de tels procédés. C'est pourquoi nous passons.

Cette réponse n'est pas tout-à-fait directe, dira-t-on; mais enfin ces paroles, vous les avez prononcées. Quelles sont-elles? Les voici :

« Le droit de parler et d'écrire sur les croyances et les préceptes, c'est-à-dire de « parler théologie, est un droit, j'ai presque voulu dire un devoir. Nous ne sommes « plus en Egypte ou dans l'Inde, où une caste de prêtres avait seule le droit de con- « naître et d'enseigner les choses religieuses, et où aussi elle les a faussées et corrom- « pues. Grâces en soient rendues au Christ et à son Eglise, tous les hommes ont droit « à la connaissance de nos dogmes et de nos mystères. Ce n'est pas pour rien que la « loi du Christ s'appelle révélation et testament; c'est-à-dire, loi destinée à tous. *Le « précepte est formel* » : « *Ce que je vous dis en cachette, répétez-le au grand jour, « et ce que vous avez reçu à l'oreille, répétez-le sur les toits* (1). » Or, si tous ont « droit de connaître une chose aussi essentielle que la parole de Dieu, comment leur « refuser le droit, le devoir d'en parler? Est-ce que tout fils ne parle pas du testament « de son père? tout disciple, de l'enseignement du maître?... » (*Ann.*, XVI, 265; et *Ami*, p. 135.)

« Arrêtons-nous ici, s'écrie M. Cognat indigné, arrêtons-nous, et ne *prolongeons « pas le scandale en prolongeant la citation.* »

Or, savez-vous quelles sont les paroles qui suivent? ce sont celles-ci : « Mais aussi « *c'est un devoir de ne pas DÉNATURER ce testament, cette parole.* »

Voilà juste où s'est arrêté M. Cognat; voilà ce qu'il a supprimé en prévenant que s'il continuait il *prolongerait le scandale.* On ne voudra pas le croire. Mais, qu'on ouvre notre tome XVI, p. 266, et l'on sera édifié sur ce point.

M. Bonnetty argumente en homme qui veut absolument tirer une conclusion, mais ne sait ou prendre ses prémisses. Il a dit d'abord que nous ne *donnions pas sa réponse;* puis que la réponse que nous donnions n'*avait aucun rapport aux questions* auxquelles nous l'appliquions. Enfin, il modifie pour la troisième fois son affirmation, et il se contente de dire que *cette réponse n'est pas tout-à-fait directe.* Mais en revanche, il prétend que nous avons dénaturé cette réponse par une suppression qui mutile sa pensée et la rend en effet condamnable. Puis il s'écrie avec une indignation que nous avons dû contenir, beaucoup plus dans son intérêt que dans le nôtre : on ne voudra pas le croire!

Certainement, on ne voudra pas le croire, surtout lorsqu'on aura consulté les *Annales* à la page indiquée et tenu compte des explications fort simples que nous allons donner.

M. Bonnetty nous reproche une phrase et une omission. Pour expliquer la phrase qui soulève l'indignation du directeur des *Annales*, il suffit de faire remarquer qu'elle s'appliquait dans notre pensée, non-seulement à ce qui suit immédiatement, mais encore à tout le reste de la réponse et en particulier à ces paroles aussi téméraires que *scandaleuses :* « Nous dirons donc AUX PRÊTRES et à M. Gioberti en particulier : » « VOICI A PEU PRÈS 300 ANS QUE VOUS ENSEIGNEZ A LA JEUNESSE, etc. » — Quant à la phrase supprimée, il est évident qu'elle recule la difficulté sans la résoudre. Il n'est pas un protestant qui ne professe aussi haut que M. Bonnetty, que c'*est un devoir de ne pas dénaturer le testament, la parole de Dieu.* La difficulté n'est pas dans

(1) Nous ne savons pourquoi M. Cognat a supprimé encore ces paroles. — Par la raison fort simple que nous ne voulions pas être complice d'un tel abus de la parole de Dieu.

cette vérité devenue banale à force d'être évidente. Ce qui sépare les protestants des catholiques, c'est que les disciples de Luther et de Calvin prétendent que chaque fidèle, sans en excepter le plus *humble, le plus obscur* et le plus ignorant, a le droit et le devoir d'étudier la parole de Dieu, de la soumettre à son examen privé et de *juger* si l'enseignement du *clergé* est conforme ou non à cette divine parole. En appliquant ce procédé, les protestants sont arrivés à ce résultat que depuis le IIIe siècle, plus ou moins, le *clergé* et en particulier les *docteurs* du moyen âge, auraient corrompu le dogme et la morale de l'Evangile. Nous avons vu et nous verrons jusqu'à quel point M. Bonnetty s'éloigne ou se rapproche de cette manière de penser, et de comprendre l'autorité de l'Eglise enseignante.

C'est après avoir substitué cette réponse à celle que nous avions faite, que M. Cognat continue ainsi son acte d'accusation :

« Nous ignorons si les abonnés des *Annales* ont été satisfaits de cette justification de « M. Bonnetty. Pour nous, il nous est impossible de trouver d'autre différence que « celle de *l'intention entre ce langage et celui d'un missionnaire de la Société bibli-* « *que de Genève ou de Londres. Fond et forme, tout est pareil.* Si l'on donne aux « mots leur signification propre, il y a là tout à la fois une *impiété et une hérésie.* « L'impiété, nous la trouvons dans ce rapprochement odieux entre les prêtres des « sanctuaires impurs de l'Inde et de l'Egypte, et ceux à qui Jésus-Christ a dit : » « Comme mon père m'a envoyé, je vous envoie; vous êtes le sel de la terre et la lu- « mière du monde; qui vous écoute m'écoute; qui vous méprise me méprise! » « Com- « ment en écrivant ces déplorables lignes, M. Bonnetty ne s'est-il pas souvenu que « Voltaire avait dit *avant lui :*

« Les prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense;
« Notre crédulité fait toute leur science. » (*Ami*, p. 135.)

Ainsi nous sommes *impie* pour avoir dit que, « *nous ne sommes plus* en Egypte « ou dans l'Inde où une caste de prêtres, ayant seule le droit de connaître et d'ensei- « gner la vérité, l'avait corrompue ; » nous disons que Jésus-Christ n'a pas voulu que ses prêtres se recrutassent ainsi dans une caste; M. Cognat appelle cela *un rapprochement.* Voltaire a dit : « Les *prêtres ne sont pas saints et conservateurs de la vérité,* comme un vain peuple le pense ; » nous, nous avons dit : « Les *prêtres ne sont pas fourbes et corrupteurs de la vérité,* comme les prêtres de l'Egypte et de l'Inde ; » et il nous accuse de parler comme Voltaire avait parlé *avant nous.*

Que voulez-vous que je réponde à cela? Nous ne pouvons que répéter : « Grâces en « soient rendues au Christ et à son Eglise, tous les hommes ont droit à la connaissance « de nos dogmes et de nos mystères ! ! »

Nous allons, on le voit, de prodige en prodige. Qui aurait jamais pu se douter qu'en écrivant cette phrase : « Nous ne sommes plus en Egypte ou dans l'Inde, où une CASTE de PRÊTRES avait seule le droit de *connaître* et D'ENSEIGNER LES CHOSES RELIGIEUSES, et où AUSSI elle les a FAUSSÉES et CORROMPUES ; » qui aurait pu se douter, disons-nous, qu'en écrivant cette phrase, M. Bonnetty voulait dire : *Les prêtres ne sont pas fourbes et corrupteurs de la vérité comme les prêtres de l'Egypte et de l'Inde?* Quoi ! c'est là uniquement ce qu'on a voulu dire? Mais alors que deviennent ces paroles que nous lisons quelques lignes après : « Nous dirons donc AUX PRÊTRES et à « M. Gioberti en particulier : Voici à peu près 300 ANS que VOUS « *ENSEIGNEZ A LA JEUNESSE, etc....* Et quand CES PAUVRES INTELLIGENCES,

« A LA GRANDE SUEUR DE LEUR FRONT, veulent dire ce qu'elles voient, « ce qu'elles sentent, ce qu'elles ont trouvé dans leur conscience, « VOUS VOULEZ LEUR IMPOSER SILENCE? En vérité, JE NE VOUS COMPRENDS « PLUS.... »

Etes-vous moins incompréhensible quand vous niez si carrément les textes qui vous écrasent? Non, non, vous n'avez pas dit, vous n'avez pas voulu dire que les prêtres n'étaient pas *fourbes et corrupteurs*. Ce que vous avez dit, le voici : Dans l'Inde et en Egypte une caste de prêtres avait SEULE le *droit de connaître* et D'ENSEIGNER *les choses religieuses*, et pour CETTE RAISON *elle les a* FAUSSÉES ET CORROMPUES. — Chez les chrétiens la caste des prêtres n'a plus SEULE *le droit* de connaître et D'ENSEIGNER *les choses religieuses*. C'est pour CETTE RAISON qu'elle ne peut les fausser et les corrompre. Voilà le sens naturel, grammatical et logique de cette phrase. Était-ce aller trop loin que de la qualifier comme nous l'avons fait ! Continuons.

« Quant à l'*hérésie*, continue M. Cognat, il suffit de savoir son catéchisme pour la « découvrir dans la réponse du directeur des *Annales*. Elle est contenue dans ces pro- « positions que nous n'avons pas besoin de commenter pour en faire ressortir le sens : « *Tous ont droit de connaître une chose aussi essentielle que la parole de Dieu : « donc on ne peut leur refuser le devoir et le droit d'en parler. Nous ne sommes « plus en Egypte ou dans l'Inde où une caste de prêtres avait* SEULE *le droit de « connaître et d'*ENSEIGNER *les choses religieuses, et où* pour cette raison, *elle les a « faussées et corrompues*. C'est tout simplement le principe protestant de l'*examen « privé*. C'est la négation évidente d'une Eglise enseignante qui ait reçu de Jésus- « Christ le droit exclusif D'ENSEIGNER LES CHOSES RELIGIEUSES, c'est-à-dire le dogme et « la morale. Et M. Bonnetty peut logiquement en conclure qu'il a *le droit* et *le devoir « de critiquer* (et au besoin de condamner) *des philosophies, des livres, des auteurs « enseignés sous l'autorité des Evêques.* » (*Ami*, p. 135-36.)

On le voit, M. Cognat, au moyen de la suppression qu'il a faite que tout homme a le droit et le devoir de parler du testament et de la parole de Dieu, *mais à condition de ne pas DÉNATURER cette parole* et en suivant l'enseignement de l'Eglise, comme nous le disons un peu plus loin; au moyen de cette suppression, dis-je, il nous fait dire une hérésie : or, que tout laïque, père de famille, instituteur, écrivain, ait droit de parler de la loi de Dieu *avec cette précaution*, c'est ce que jamais personne n'a nié. Bien plus c'est un droit naturel, c'est au nom de ce droit que les laïques ont si fortement demandé la liberté d'enseignement. C'est même sur ce droit paternel, que nos Evêques se sont principalement appuyés pour réclamer cette liberté. — Au reste, nous ne disons là que des choses communes et sues de tous. Car c'est ce qu'on nous a appris dans notre *catéchisme*. Que M. l'abbé Cognat écoute. Nous ouvrons le *catéchisme* publié par Mgr Affre, que nous avons là sous la main. Voici ce que nous y lisons :

« D. Expliquez-nous, d'une manière plus particulière, quels sont les *devoirs* des pères « et mères à l'égard de leurs enfants? R. Les devoirs des pères et mères, à l'égard de « leurs enfants, sont 1° de *les instruire*; 2° de les élever. — D. De quoi doivent-ils « les *instruire?* — R. Ils doivent 1° leur apprendre *à prier Dieu* aussitôt qu'ils sa- « vent parler; 2° *les instruire* ou les faire instruire du catéchisme aussitôt qu'ils peu- « vent exercer leur mémoire, etc. (*Catéch.*, p. 176-177). »

Est-ce que M. l'abbé Cognat voudrait nous décharger de ce devoir, ou nier que ce ne soit un droit?

Que M. Bonnetty se rassure, nous ne voulons pas lui enlever ce droit ni le décharger de ce devoir.

Mais nous ne voyons pas ce que le *droit* de faire répéter aux en-

fants le *catéchisme*, approuvé par l'autorité ecclésiastique, et le devoir de leur *apprendre à prier*, peuvent avoir de commun avec cet autre droit que le directeur des *Annales* s'arroge et que nous lui refusons, de faire la leçon à saint Thomas, à saint Anselme, à saint Bonaventure, aux ordres religieux, aux professeurs de nos séminaires, etc., et de prétendre que depuis 300 ans leur enseignement est une corruption permanente du dogme et de la morale. Evidemment, quand M. Bonnetty revendique le droit *de parler* ainsi *de théologie* pour les *écrivains laïques*, il les constitue *juges* de la doctrine révélée, *juges* de l'orthodoxie de l'enseignement religieux et des prêtres qui le donnent. Or, qu'est-ce que cela, sinon le renversement de l'ordre hiérarchique établi par J.-C. dans son Eglise, et la négation du *droit exclusif d'enseignement* qu'ont le Pape et les Evêques, et sous leur autorité, les prêtres préposés par eux soit à l'enseignement dans les écoles, soit à l'instruction des fidèles dans les paroisses?

En terminant, nous dirons que, bien loin d'avoir voulu diminuer ou décliner l'autorité des évêques, ou même des professeurs de théologie, c'est toujours à eux que nous avons adressé nos paroles et nos critiques, pour qu'ils en examinassent la valeur et qu'ils en fissent eux-mêmes l'application. Nous citerons en particulier notre t. XII, 465, où nous disons : « Ici nous *nous adressons avec confiance à NN. SS. les Evêques,* « aux honorables professeurs qui nous lisent, à tous nos amis, etc. » Ces paroles sont encore répétées t. II, p. 74 (4e série). A. BONNETTY,

Directeur des *Annales de philosophie chrétienne*.

Pour répondre à cette excuse banale, il nous suffira de rappeler les paroles suivantes: « Sainte parole de Dieu, parole extérieure et « primitive... parmi les peuples chrétiens on a inventé une science « et une sagesse d'où vous avez été exclue. A votre place, DANS « TOUTES NOS ÉCOLES DE PHILOSOPHIE, on a mis le monde, l'ouvrage « de vos mains; *la parole* MORTE *a remplacé la parole* VIVANTE... Et « lorsque NOUS élevons la voix pour demander une place pour vous, « ô parole de Dieu, PERSONNE ne nous répond..... *Ceux-là même* qui « sont *chargés* de vous conserver, ô parole de Dieu... dans la science, « dans les écoles de sagesse, n'osent vous produire, n'osent vous appeler « en aide, s'abriter, s'appuyer *sur* vous... Cet enseignement (celui de « M. l'abbé Maret, que M. Bonnetty représente comme un enseigne- « ment rationaliste et panthéistique) A PASSÉ DANS LES SÉMINAIRES SANS « CONTESTATION ; IL A FALLU qu'un humble et obscur écrivain laïque « vînt *relever* CES ÉNORMITÉS... Mais *ses confrères n'ont pas ouvert la* « *bouche. Egalement approuvé disant* OUI, *également approuvé disant* « NON, son livre et sa méthode jouissent de *la même autorité*. »

Assurément ces paroles — et il en est bien d'autres dans les *Annales* — ne sont pas celles d'un écrivain qui professe un profond respect pour *l'autorité des Evêques ou même des professeurs de théologie.*

L'abbé J. COGNAT.

Le *Constitutionnel* avait commencé, il y a quelques jours, un nouveau roman, sous le titre d'*Isaac Laquedem*.

En reprenant ce thème du *Juif-Errant*, qui a servi à l'exploitation du plus odieux scandale à la fin du dernier règne, M. Alexandre Dumas, nous aimons à le croire, n'avait pas l'intention de marcher sur les traces de M. Eugène Sue. Mais quelle que fût sa volonté, la manière dont il était entré en matière, n'était pas moins déplorable.

C'était le saint Evangile lui-même que le feuilletoniste traduisait à sa façon et dans sa langue ; c'étaient la mission de l'ange auprès de la sainte Vierge, la naissance de N. S. J.-C., la vie du divin Enfant, la tentation au désert, dont il refaisait le récit d'après les apocryphes, en le revêtant des couleurs de son imagination et de son style ; c'étaient les scènes les plus augustes et les mystères les plus sacrés qu'il ne craignait pas de traîner dans ces feuilles, souillées naguère par les plus impurs dévergondages de l'impiété pour les livrer au public habituel des cafés et des théâtres !

Nous protesterions plus énergiquement encore contre cette incroyable profanation, si les deux notes suivantes n'avaient point été insérées hier et avant-hier dans le journal qui se l'était permise :

« Un sentiment de haute convenance, dit-il, que nos lecteurs apprécieront, nous détermine à discontinuer la publication de toute la partie du roman de M. Alexandre Dumas qui se rapporte à l'histoire de Jésus-Christ.

« Nous espérons pouvoir reprendre sous peu de jours la suite de ce travail, en donnant satisfaction aux susceptibilités qu'il a pu blesser. »

« En annonçant hier la suspension provisoire de la publication du travail de M. Alexandre Dumas, nous avons omis de mentionner que c'est avec l'assentiment plein et entier de M. A. Dumas que cette suspension a été résolue. »

L'interruption annoncée par le *Constitutionnel* est donc, de la part de M. Dumas, comme de la part de cette feuille, un commencement de réparation, tardive sans doute, mais honorable. Nous y voyons surtout un hommage rendu au sentiment public qui sent plus vivement et qui prend plus au sérieux que les romanciers et les journalistes du *Constitutionnel*, le respect dû à la Religion et aux choses saintes. CHARLES DE RIANCEY.

LA *CIVILTA CATTOLICA*.

Nos lecteurs connaissent l'existence de ce recueil qui, en quelques années, s'est mis au premier rang des *revues* de l'Italie, et peut dès aujourd'hui être regardé comme un journal propre à chacun des Etats de la Péninsule.

Dès son apparition, la Congrégation des Evêques et Réguliers l'a recommandé par une lettre spéciale à l'Episcopat des Etats Pontificaux. Plusieurs Evêques italiens, par des lettres pastorales, en ont conseillé la lecture dans leurs diocèses ; et tout récemment, le Saint-

Père daigna encourager les efforts de ses religieux rédacteurs par un bref des plus honorables.

Si l'on considère la valeur de ces encouragements, le mérite des rédacteurs, leur situation au centre de la catholicité, on s'expliquera facilement le succès de cette entreprise.

Ce succès, tout porte à le croire, va s'accroître de plus en plus, soit par les mesures qui ont été prises pour assurer l'envoi prompt et facile de cette revue dans les diverses parties du monde catholique, soit par l'importance des questions philosophiques, théologiques, sociales et historiques que ses rédacteurs doivent traiter, et qu'ils indiquent en ces termes dans le prospectus de la deuxième série commencée au 1er janvier 1853 :

Nous croyons utile d'indiquer ici les points principaux de la seconde partie, pour faire connaître les matières que nous nous proposons de traiter.

Pour ce qui regarde les doctrines sociales, un des premiers sujets que nous aborderons sera la question de la Nationalité des différents peuples. Nous rechercherons le vrai sens de ce mot, le prix qu'on doit y attacher, et le droit que peuvent avoir de la reconquérir les peuples qui s'en croient dépouillés. La discussion sur la *Souveraineté du peuple* ne sera pas moins importante. Notre intention est de la traiter avec une certaine étendue, sous le triple rapport historique, critique et rationnel. On comprend que pour approfondir une aussi importante question, il nous faudra remonter jusqu'à la première origine des sociétés civiles, et par conséquent à la source naturelle du pouvoir souverain qui donne aux sociétés l'être, l'unité et la vie.

Quant à la partie des faits historiques sur lesquels nous nous appuierons principalement, afin de procéder plus librement et plus clairement, nous donnerons une série d'articles sur la *philosophie de l'histoire;* et nous espérons démontrer que les partisans et les admirateurs de Vico auraient fait preuve de plus de jugement en remarquant certains défauts dans ses profondes recherches, qu'en les obscurcissant encore, en exagérant ses principes et en ajoutant de nouvelles fictions à ce qu'il y avait déjà d'hypothétique dans la *Scienza Nuova.*

De là nous serons naturellement conduits à parler des liens qui unissent l'Etat à l'Eglise. C'est là surtout que nous aurons bien des préjugés à combattre, bien des esprits égarés à ramener à la vérité ; sans quoi, la paix du monde sera à jamais impossible. Nous serons aussi amenés par notre sujet à rectifier bien des faits, à rétablir bien des réputations étrangement altérées par la conspiration hétérodoxe qui depuis trois siècles écrit l'histoire en Europe.

Mais parmi les sujets que nous nous sommes proposé de traiter avec toute l'application dont nous sommes capables, il n'en est peut-être point de plus important ni de plus vaste que celui de l'*Enseignement*, si nous prenons ce mot dans sa signification la plus étendue, celle qui comprend l'éducation du cœur et l'instruction de l'esprit. Depuis les asiles de l'enfance jusqu'aux écoles normales, depuis les éléments de la grammaire jusqu'aux sciences sacrées, tout aujourd'hui a prêté à la controverse. Nous traiterons toutes ces questions avec le soin et l'étendue qu'elles méritent. Mettre en regard l'enseignement gratuit et l'enseignement rétribué, l'éducation publique

et l'éducation privée; rechercher si l'étude des classiques païens a été la cause ou l'occasion des tendances modernes au paganisme; par quels moyens on pourrait obtenir en Italie un enseignement philosophique mieux assorti aux véritables besoins de l'époque et quel effet celui-là pourrait produire sur les sciences religieuses, sociales et politiques; examiner s'il serait possible de remédier à l'affaiblissement des esprits qui se manifeste dans notre temps; si l'on pourrait rendre plus virile l'éducation des enfants et des adolescents, tout cela est compris dans ce que nous entendons par l'Enseignement. Nous irons encore plus loin, et, donnant au mot éducation une acception plus large, nous rechercherons si on peut l'étendre au peuple, quels seraient les moyens à employer à cet effet, et jusqu'à quel degré l'on pourrait et l'on devrait la lui offrir : ce qui nous conduira naturellement à parler des écoles *professionnelles*, de la bienfaisance publique et des divers systèmes à appliquer aux prisons.

On sent parfaitement que ces matières sont bien loin d'appartenir exclusivement à l'Italie. Le mot de *philosophie* suffirait à lui seul pour attirer l'attention sur les importantes questions qui mettent en émoi en ce moment les hommes et les journaux les plus célèbres en France et ailleurs. *Rationalisme*, *traditionalisme*, *souveraineté du peuple*, *nationalité* et mille autres conceptions modernes; tout cela ne ressort-il pas du domaine de la philosophie ?

Quant au récit qui a été si bien accueilli dans la première Série, on n'aura pas à le regretter. Mais comme on aime surtout le nouveau et l'inattendu, nous n'en dirons rien pour le moment, si ce n'est qu'il sera dû à la même plume qui a écrit dans la premiere Série l'*Ebreo di Verona* et qui, abandonnant les régions de la politique pour aborder des sujets moins brûlants, se plaira surtout à la peinture des mœurs domestiques, des douces habitudes de la famille : ainsi se trouveront réunis l'exemple et l'enseignement rationnel pour concourir à l'amélioration de cette partie si essentielle de toute société civile.

Nous ne renonçons pas pour cela à traiter les autres sujets qui s'offriront à nous selon les circonstances. Car, outre que c'est une juste exigence du public à laquelle nous devons répondre, cela servira à nous tenir comme on dit *au courant;* ce qui d'ailleurs ne peut nous manquer, au moyen des revues et des *chroniques contemporaines* qui font connaître, soit les écrits à mesure qu'ils paraissent, soit les événements à mesure qu'ils s'accomplissent.

La divine Providence ayant déterminé que le centre de l'unité catholique fût en Italie, il est juste et raisonnable que même les peuples étrangers prennent intérêt à ce qui nous regarde. Mais malheureusement les jugements qu'ils portent sur nous ne sont pas toujours exacts, parce que souvent ils sont basés sur des écrits dictés par l'esprit de parti, ou venant d'écrivains hostiles à l'Eglise, au pouvoir légitime et à la puissance temporelle des Papes. L'accueil fait en Italie à la *Civiltà Cattolica* et les sympathies qu'elle a rencontrées dans ce pays suffisent à prouver qu'il est loin d'être révolutionnaire et ennemi de la Papauté. Enfin, quiconque désire connaître quelles sont les doctrines en faveur parmi nous, celles au contraire de nos adversaires que nous avons combattus avec fermeté et modération sans que, jusqu'à présent, ils aient pu nous répondre; quiconque veut savoir ce qui se passe en ce pays et quelle est à ce sujet la manière de voir de tout ce qui est sincèrement catholique, c'est-à-dire de l'immense majorité parmi

les Italiens, n'aura qu'à jeter un coup d'œil sur notre journal. Nous avons donc jugé convenable qu'il fût répandu même au dehors de la péninsule, et nous sommes heureux de pouvoir annoncer que nous en avons trouvé et facilité les moyens.

Nous aurons soin de faire connaître à nos lecteurs les travaux les plus remarquables de cette importante publication.

L'abbé J. Cognat.

LETTRE CIRCULAIRE

Adressée par Son Eminence Monseigneur le Cardinal - Archevêque de Lyon, au Clergé et aux fidèles de son diocèse, au sujet de la souscription proposée pour N.-D. de Fourvières.

Nos très-chers frères,

Depuis la solennelle et à jamais mémorable inauguration de la statue de N.-D. de Fourvières, l'attention des fidèles s'est portée avec plus d'amour sur la colline sanctifiée par le culte de Marie ; on regrette qu'elle ait perdu ses contours gracieux par les constructions qui chaque année la surchargent et la déparent. On voit avec peine que la verdure qui en faisait autrefois un des plus beaux ornements, disparaisse maintenant sous des monceaux de pierres.

Mais serait-il possible de rendre au sanctuaire vénéré l'aspect si religieux *et tout* à la fois si pittoresque qui plaisait tant à nos ancêtres ? C'est là question qu'ont examinée les hommes honorables qui s'étaient formés, d'abord séparément, en deux commissions, qui se sont ensuite réunies en une seule, parce qu'ils n'ont, les uns et les autres, qu'un même but, et ne se proposent que les mêmes moyens pour l'atteindre. Nous venons, N. T.-C. F., vous communiquer leur pensée qui est la nôtre, afin que vous connaissiez clairement l'objet de la souscription ouverte pour Notre-Dame de Fourvières, et que, tous les doutes étant dissipés, vos dons généreux puissent seconder votre dévotion envers la Mère de Dieu.

Nous nous proposons d'empêcher, par des moyens pacifiques et tels que doivent les inspirer la justice et la charité, *d'élever de nouvelles constructions sur la montagne de Fourvières, d'arrêter celles qui sont en voie d'exécution et de modifier celles qui sont terminées.* Nous voudrions, de plus, agrandir la chapelle d'une troisième nef, sans mutiler ce qui existe. Tel est le projet de la commission que nous avons l'honneur de présider. Mais vous comprenez, N. T.-C. F., que nous ne pouvons l'exécuter qu'autant que la Providence nous enverra les ressources nécessaires pour indemniser les propriétaires *qui voudraient bien se prêter à l'accomplissement de nos pieux desseins.*

Des listes de souscriptions sont déposées chez MM. les curés. Nous espérons, N. T.-C. F., qu'après avoir manifesté, le 8 décembre, d'une manière si éclatante vos sentiments de piété filiale envers la Mère de Jésus et la vôtre, vous manifesterez pour son culte une libéralité qui ajoutera aux consolations que vous avez versées dans notre cœur, il y a peu de jours.

Lorsqu'au 8 décembre prochain, nous célébrerons l'anniversaire de la religieuse démonstration qui a répandu sur l'Eglise de Lyon un nouvel éclat, nous n'aurons qu'à bénir le Seigneur du concours que vous nous aurez prêté pour dégager et embellir le sanctuaire de Fourvières.

Notre Lettre devra être lue au prône de la messe paroissiale.

Que la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous.

Donné à Lyon, le 10 janvier 1853.

† L.-J.-M. CARD. DE BONALD,
Arch. de Lyon.

Mgr l'évêque d'Aire vient de publier un Mandement, à l'occasion du rétablissement de la liturgie romaine dans son diocèse.

Voici quelques extraits de ce mandement :

Nos très-chers Coopérateurs,

Vous attendez avec une légitime impatience que nous vous fassions enfin connaître la solution d'une question qui, à juste titre, préoccupe vos esprits : nous voulons parler du rétablissement de la liturgie romaine dans le diocèse.

Depuis longtemps vous aviez pressenti nos intentions à cet égard ; nous vous les avions insinuées dans le mandement placé à la tête de l'édition du Missel diocésain commencée par notre vénéré prédécesseur de sainte mémoire. Nous vous disions alors : « Jam vero ut mentem nostram plenius « vobis aperiamus, missalis romani, quo non ita pridem Aturenses et Aquen« ses utebantur, ubique restituendi magna nos invaserat cupido : remque « religiosam atque in primis christianam arbitrabamur esse, si, ut in cæte« ris omnibus, ita et in rebus liturgicis summam illam charitatem et reve« rentiam testaremur, qua addicti sumus et erimus, Deo adjuvente, Uni, « Santæ, Catholicæ et Apostolicæ Ecclesiæ Romanæ ; ad quam, *propter po« tiorem principalitatem, necesse est omnem convenire Ecclesiam, hoc est, eos qui « sunt undique fideles.* »

Plus tard, dans toutes les circonstances qui se sont présentées, nous vous avons fait connaître plus spécialement nos vœux ; et enfin, lorsque notre détermination fut définitivement prise, et que tous les préliminaires de cette grande mesure furent arrêtés, nous vous en avons informé catégoriquement, à l'époque de la dernière retraite pastorale.

En effet, nos très-chers Coopérateurs, nous avions à cœur de ramener dans le diocèse l'antique et vénérable liturgie dont il ne s'était éloigné que depuis un très-petit nombre d'années.

Nous avions à cœur de nous conformer au vœu exprimé par le Concile de notre province.

Nous avions à cœur de marcher sur les traces de tant de nos vénérés collègues qui, pour les motifs les plus graves et les considérations les plus puissantes, ont adopté cette même mesure.

Enfin, nous attachions un grand prix à satisfaire au vœu bien formel et plusieurs fois exprimé du Père commun des fidèles, dont la sagesse n'a voulu, à la vérité, rien prescrire pour ramener les diverses Eglises de France à la sainte uniformité de rits et de prière, mais dont les intentions nous étaient suffisamment connues pour imposer ce devoir à notre conscience.

Dans l'accomplissement de ce devoir, vous nous avez singulièrement aidé, nos bien-aimés Coopérateurs, à aplanir toutes les difficultés qui auraient pu s'opposer à son exécution.....

C'est donc un bonheur pour nous, nos bien-aimés Coopérateurs, de n'être pas dans la nécessité de développer et de justifier les motifs qui nous ont amené à adopter une mesure de cette gravité, pas plus que d'avoir à faire ressortir les avantages qu'elle présente, ni le mérite de formules de prières prescrites par l'Eglise et sanctionnées par le suffrage des siècles, puisque ces sentiments sont les vôtres, et que nous en avons retrouvé, avec tant de satisfaction, l'expression dans votre empressement et dans vos instances.

Il nous suffit de vous dire qu'en prenant une détermination si importante, nous avons satisfait à la fois à un devoir de conscience, au désir que vous nous avez si généralement exprimé, et au vœu des populations qui regrettaient encore les anciennes formules de la prière publique ; que nous avons réjoui le cœur du Père commun des fidèles qui nous a fait exprimer sa satisfaction, et qui, accédant aux demandes que nous lui en avons faites, a autorisé dans le diocèse la récitation d'un assez grand nombre d'offices en l'honneur de Notre-Seigneur, de la Sainte Vierge et des saints, très-propres à favoriser et à entretenir votre piété. Il nous a donné aussi la faculté, en raison des circonstances locales dans lesquelles se trouvent un très-grand nombre d'entre vous, de permettre à tous les membres de notre clergé indistinctement d'anticiper la récitation des matines à deux heures en été et à une heure et demie en hiver.

Suit le dispositif.

NOUVELLES RELIGIEUSES D'ANGLETERRE ET D'IRLANDE.

Nous apprenons que le procès Newman doit passer à la première session. Il figure le vingtième sur la liste.

On suppose que les frais s'élèveront à 10,000 livres sterling.

Sir A. Cockburn, attorney-général, doit se charger de la défense du R. Dr Newman.

La phase nouvelle dans laquelle va entrer cette fameuse affaire donne un vif intérêt à la lettre suivante que le R. Docteur a écrite à l'Archevêque de Baltimore et que publie le *Catholic Mirror* du 25 décembre :

« Oratoire d'Edgbaston, Birmingham.
« 3 décembre 1852.

« Mon cher Archevêque, j'ai appris avec les sentiments du plus profond respect et de la plus vive reconnaissance, les décisions que vous avez bien voulu me transmettre par l'Évêque de Louisville et qui ont été prises dans cette ville par une grande assemblée de prélats : j'espère qu'ils accueilleront favorablement les quelques mots par lesquels j'essaie d'exprimer combien je suis fier et touché de leurs résolutions à mon égard.

« Si j'avais besoin d'une preuve nouvelle, après toutes celles qui m'ont été données déjà, de la confusion que la Providence inflige aux méchants et du soin qu'elle prend de faire tourner l'épreuve en joie et en triomphe, je la trouverais dans le cours même et l'issue de l'affaire qui a inspiré ces résolutions. Si je voulais chercher cette unité de pensée et de charité universelle qui est le caractère propre du Catholicisme, j'en trouverais ici un exemple plus frappant peut-être qu'aux temps apostoliques (car cet exemple contemporain embrasse une plus vaste étendue de pays, et se produit à travers les changements de la société humaine) ; je la trouverais, dis-je, dans cette vigilante et paternelle sollicitude par laquelle l'excellente hiérarchie ecclésiastique, favorable aux vœux d'un continent tout entier, a daigné, par delà de l'Océan, fixer ses regards sur une personne à qui il est arrivé d'assumer en quelque sorte les attaques des ennemis communs du christianisme.

« Si j'ai bonne mémoire, un sage païen a dit que l'état le plus parfait de civilisation était celui où une injure faite au plus humble citoyen était considérée comme atteignant tous les autres : mais combien aujourd'hui se manifeste une pensée plus élevée encore, quand un homme, dont l'appel aux Catholiques n'est pas celui d'un concitoyen, mais d'un étranger, qui n'a

fait que s'asseoir à leur foyer, embrasser leurs autels et invoquer leur hospitalité, est pris par la main et tiré de peine, pour toute sa vie, par la plupart des « *concitoyens des saints et des serviteurs de Dieu !* »

« Mais j'ai indiqué le plus haut point de la question « *J'étais étranger et vous m'avez recueilli.* » Ce n'est pas ma personne que je considère comme l'objet de la bonté des catholiques; et ce n'est pas ma reconnaissance, quelque grande qu'elle soit, qui peut en être le prix véritable. Permettez-moi de le dire : les catholiques ont donné à Celui qui reçoit, comme offertes à lui-même, les faveurs accordées au dernier de ses disciples ; ils se sont assuré une récompense du Juge équitable qui ne se laisse jamais surpasser en témoignages d'amour.

« Il ne me reste plus, mon cher Archevêque, qu'à vous demander votre bénédiction, et celle de vos très-révérends frères, et à me dire votre très-respectueux, très-obéissant et très-dévoué serviteur en Jésus-Christ.

« John H. NEWMAN, de l'Oratoire. »

A Londres, les Pères de l'Oratoire ont donné une mission aux Irlandais du quartier de High Holborn. Lundi dernier, pour procurer une innocente récréation aux pauvres gens qui s'étaient pressés autour de la chaire de vérité, ils les ont invités à entendre un concert qui devait avoir lieu dans la maison d'école, Simm's Passage. Il y avait foule, et foule joyeuse. Les symphonies de Mozart, de Beethoven, le *Saint-Paul* de Mendelsshon, des mélodies irlandaises, doux souvenir du pays, et surtout l'hymne national : « *Foi de nos Pères* (1), ont fait les frais de cette soirée que les Irlandais n'oublieront pas. Grâces soient rendues aux bons Religieux qui s'efforcent non-seulement d'éclairer, mais encore de distraire et de préserver de tentations dangereuses les pauvres Irlandais catholiques que dans une immense capitale tant de mauvais exemples peuvent entraîner au désordre et à l'oubli de la foi !

Toutes les conditions, et nous pourrions ajouter toutes les spécialités, ont à Londres leur club, ou lieu de réunion et de délassement. Seuls, les Catholiques étaient jusqu'ici privés de cet avantage; la lacune a été comblée par la création du Stafford-Street Club pour les classes élevées : il restait encore à former un centre du même genre où les négociants et toutes les personnes de condition moyenne, pussent trouver les agréments d'une société littéraire, intellectuelle, indépendamment des occasions si précieuses de former des liens d'amitié. On se disait, en outre, que ce serait pour les nouveaux convertis l'occasion de s'affermir de plus en plus dans la foi par des relations suivies avec des catholiques. En conséquence, on vient de former « l'*Institut littéraire catholique* », dans Great Russell-Street, lieu parfaitement central. La présidence a été acceptée par l'honorable M. George Bowyer, Esq., membre de la Chambre des Communes pour Dundalk.

C'est avec un sentiment de profond regret que nous avons à annoncer la mort du très-révérend William O' Higgins, évêque d'Ardagh. De longues souffrances ont amené lentement cet événement si triste; et cependant jamais le zèle du vénérable prélat ne s'était ralenti dans l'exercice pénible des devoirs que lui imposait l'administration de son vaste diocèse.

Parmi ses illustres collègues, pas un ne l'emportait sur lui pour la piété,

(1) « *Faith of our Fathers* ».

l'ardeur, la science et les connaissances théologiques. Il avait été élevé à Rome ; et, lors de la consécration du docteur Mac-Hale comme coadjuteur au siége de Killala en 1825, il obtint au concours la chaire de théologie dogmatique, au collége de Maynooth, que le professeur d'alors, aujourd'hui l'illustre archevêque de Tuam, venait de laisser vacante. Ce fut une lutte remarquable d'érudition : car le concurrent du docteur O'Higgins était le docteur Slevin, un des hommes les plus distingués de l'université de Salamanque, et qui depuis devint préfet de l'établissement de Dunboyne. Cependant le docteur O'Higgins ne conserva pas longtemps la chaire qu'il avait si noblement conquise : car, à la mort de son diocésain, le docteur Magauran, il accepta, sur la demande pressante du clergé et avec l'assentiment du Saint-Siége, l'évêché d'Ardagh; c'est le 30 novembre qu'il fut sacré. Le diocèse est, par sa perte, plongé dans la plus profonde consternation.

ALFRED DES ESSARTS.

Nouvelles religieuses.

ROME. — Les premières vêpres de l'Epiphanie ont été chantées mercredi dernier dans la chapelle Sixtine du Vatican. Sa Sainteté Pie IX les a entonnées ; étaient présents LL. EE. les Cardinaux ainsi que toute la prélature.

La grande solennité du lendemain fut annoncée dès le matin par les salves répétées du fort Saint-Ange. Le Souverain-Pontife se rendit à la chapelle Sixtine, où S. E. le cardinal Amat de S. Filippo e Sorso, évêque de Palestrine, célébra la sainte messe ; après l'Evangile, le discours en latin fut prononcé par le P. Bacelliere Alessio Maria Bifoli, de l'ordre des Servites de Marie.

A ces deux chapelles, Sa Sainteté portait la tiare. La foule se pressait à ces augustes cérémonies : toutes les églises étaient remplies, et notamment celles du Collége de la Propagande et de Saint-Athanase.

— Le premier jour de l'an, M. le général Gémeau, commandant de la division française d'occupation, a été, accompagné du corps d'officiers, offrir l'expression de ses respects à N. S. P. le Pape.

Voici le discours qu'il a prononcé et que publie le *Giornale di Roma :*

Très-Saint Père,

J'ai encore aujourd'hui l'honneur d'être l'interprète de la Division d'occupation, pour présenter son respectueux dévouement au Souverain-Pontife ; le remercier de cette bonté chaque jour plus ingénieuse envers le soldat français ; et souhaiter à Sa Sainteté, pendant le cours de l'année qui commence, toutes les consolations dont son cœur peut avoir besoin.

Déjà la France doit être, pour le Chef auguste de l'Eglise, le motif d'une douce satisfaction.

La France marchait à un abîme ; elle y était entraînée par le Génie du mal, qui avait cru pouvoir marquer d'avance le jour de son fatal triomphe.

Mais la Providence veillait : elle a voulu sauver la fille aînée de l'Eglise ; et elle lui a envoyé un homme, un de ces hommes qu'elle se réserve d'accorder comme un bienfait.

L'homme de la Providence a paru, et la France l'a compris.

L'homme de la Providence a proposé à la France de le suivre dans le chemin de l'honneur et du devoir, en lui présentant pour guides l'ordre et la Religion ; et la France (séduite encore par un nom qu'elle aime), a répondu par huit millions d'actions de grâces.

Ainsi se trouvent justifiées ces belles paroles prononcées par une voix saintement inspirée, aux jours où se décidait le sort de notre patrie :

« Dieu paie à la France la dette de l'Eglise ! »

C'est un second bonheur pour nous, Très-Saint Père, de croire que nous devons surtout ce miraculeux bienfait, aux prières que Votre Sainteté a su faire arriver jusqu'à Dieu, en faveur de notre France si heureuse, si fière du concours qu'elle a donné et qu'elle donne encore au Saint-Siége.

Aussi, venons-nous demander à celui dont la prière est si puissante, de vouloir la renouveler souvent pour le Prince, qui sert si bien la cause de tous les trônes et de tous les peuples, quand, au milieu de populations encore émues par les blasphèmes du Socialisme, il proclame que la religion du Christ est le principe de toute vérité et de toute justice ; pour le Prince, qui sert si heureusement aussi la cause de cette religion, quand il prouve que sa divine morale, au lieu de pousser à la barbarie qui aiguise le poignard et le yatagan, inspire au contraire le courage et la générosité qui brisent et font tomber les fers d'un captif justement redouté.

A ces titres glorieux, nous venons demander encore au Souverain-Pontife de donner sa précieuse bénédiction à notre Empereur, à S. M. Napoléon III, bénédiction qui, du trône impérial, descendra ensuite sur tout un peuple reconnaissant et dévoué.

Il nous reste à exprimer les vœux les plus sincères pour que l'influence de la France satisfaite soit promptement féconde, et que la lumière qui s'est faite pour notre pays, se fasse pour ceux qui en seraient encore privés ; afin que tous, voyant clairement qu'elle est la base certaine d'une prospérité vraie et durable, se rallient autour du trône de saint Pierre, où Dieu a voulu placer le PAPE PIE IX, comme digne de présider et de concourir aux grands événements qui marqueront le siècle, et qui étonnent le monde !

Pour nous, soldats français et chrétiens, c'est de cœur, c'est de conviction que nous disons aujourd'hui :

Vive le Souverain-Pontife ! Vive le Pape Pie IX !

N. S. P. a accueilli ces paroles avec sa bonté habituelle, et a daigné donner à tous les assistants la bénédiction apostolique.

— L'honorable commandant de l'armée d'Italie a reçu sa nomination de sénateur. Il est remplacé dans le commandement de la division par M. le général Monréal, qui a inspecté une fois cette division, à laquelle il n'est pas, par conséquent, tout à fait étranger. M. le général Gémeau ne devait quitter Rome qu'après l'arrivée de son remplaçant.

— Le 5 du courant, M. le comte Alphonse de Reyneval a présenté au Saint-Père les lettres qui l'accréditaient auprès du Saint-Siége en qualité d'ambassadeur de France. Il était accompagné de tous les employés de la légation en grand uniforme. Au sortir de l'audience de N. S. P., M. de Rayneval a fait une visite à S. Em. le cardinal Antonelli, secrétaire d'Etat, et à S. Em. le cardinal Macchi, doyen du Sacré-Collége. Il n'a pas non plus négligé l'usage si chrétien de se rendre à la Basilique Vaticane pour vénérer la tombe du Prince des Apôtres.

— Mgr Franchi, employé à la Sacrée-Congrégation des affaires ecclésiastiques et professeur de diplomatie à l'Académie des Nobles, nommé aux fonctions de représentant intérimaire du Saint-Siége à la cour de Madrid, est parti le 6 janvier pour se rendre à son poste. Il doit trouver à Madrid Son Em. Mgr Brunelli, nonce d'Espagne, qu'il va remplacer et qui doit passer quelques semaines avec lui afin de le mettre au courant des affaires de la nonciature.

— Mgr l'Evêque du Mans a quitté Rome le 10. Il revient dans son diocèse, par la voie de Toulon, sur le paquebot militaire. La veille de son départ, il avait dîné chez S. Em. le cardinal secrétaire-d'Etat.

— *Mgr* Marilley, évêque de Genève, la noble victime du radicalisme *suisse, est arrivé* à Rome dans les premiers jours de janvier. Il y a trouvé

un collègue dans l'épiscopat, un confrère dans la confession du nom de Jésus-Christ, l'illustre Archevêque de Cagliari.

FRANCE. — Diocèse de Paris. — La fête patronale de Saint-Sulpice a été célébrée hier, avec une grande solennité, dans cette église paroissiale. Mgr l'évêque d'Autun a officié à la grand'messe et à vêpres. Le sermon a été prêché par M. le curé Hamon.

— Mgr l'évêque d'Ajaccio est à Paris depuis une quinzaine de jours ; le prélat a donné le salut solennel dimanche dernier, solennité de l'Ephiphanie, en l'église paroissiale de Sainte-Marguerite, au faubourg Saint-Antoine.

— Une famille protestante a fait samedi son abjuration à l'église Saint-Roch. Cette conversion est due à l'ardente charité et au zèle actif de M. l'abbé Chartrain.

— L'ordre religieux des Capucins, supprimé de France en 1790, et qui, depuis cette époque jusqu'à ces derniers temps, n'avait pu se reformer ni établir de résidence fixe à Paris, possède maintenant un établissement rue du Montparnasse, derrière le jardin du Luxembourg, dans lequel plusieurs pères capucins vivent en communauté, sous la direction du père Ambroise, supérieur de l'Ordre à Paris. On sait que l'institution de cet ordre ne remonte qu'au seizième siècle. Ce fut un moine de Montefiascone (Italie), le père Mathieu de Baschi, qui le fonda en 1525 avec une fraction réformée de l'ordre des Franciscains ou Frères mineurs, établi en 1208 par saint François d'Assise.

Sous le règne de Charles IX, en 1572, la reine-mère, Catherine de Médicis, fit introduire en France des religieux du nouvel Ordre qui furent nommés Capucins à cause du capuchon dont ils se couvraient la tête, et elle fit construire pour eux à Paris, rue Saint-Honoré, un couvent qu'ils ne tardèrent pas à venir occuper, et qui fut regardé jusqu'en 1790 comme le plus considérable des couvents de Capucins de France. Ce couvent, qui avait été rebâti en 1603 avec son église, dans laquelle on voyait la tombe du frère Ange de Joyeuse (Henri, comte de Bouchage), frère puîné du duc de Joyeuse, tué à Coutras, fut supprimé en 1790, et c'est sur son emplacement et sur une partie des terrains du couvent des Feuillants qu'ont été percées, dans les premières années de ce siècle, les rues Castiglione et Mont-Thabor.

Diocèse de Dijon. — Jeudi, jour octaval de l'Epiphanie, fête du Baptême de Jésus-Christ, a été célébrée, dans l'église cathédrale de Dijon, la fête annuelle de la Sainte-Enfance. Mgr l'évêque en étant empêché par une indisposition, M. l'abbé Colet, vicaire-général, a officié. — Après la messe, M. l'abbé Colet a prononcé, devant l'autel, une courte et touchante allocution, dont la pensée première était prise de l'office du jour, l'office du saint baptême. Deux enfants des Frères ont fait la quête d'usage dans une moitié de l'église ; ailleurs. deux enfants des Sœurs remplissaient la même tâche, et, après la cérémonie, il fallait voir ces enfants se rendre, le cœur joyeux, les yeux brillants, chacun leur sac bien compté à la main, chez le trésorier de l'Œuvre.

Diocèse de Nantes. — On lit dans l'*Alliance :* Le mauvais temps, qui continue toujours, désole de plus en plus les habitants de nos campagnes. Notre vénérable évêque fait paraître aujourd'hui même une lettre circulaire qui prescrit des prières publiques, dans toutes les églises du diocèse, afin de demander à Dieu un temps plus propice aux biens de la terre.

— Nous avons annoncé, il y a quelque temps, que le P. Antoine, religieux du monastère de Melleray, avait été élu Abbé, en remplacement du bien

regrettable P. Maxime. Cette nomination a été approuvée par le Saint-Siége.

En conséquence, le nouvel Abbé se prépare à recevoir bientôt la bénédiction solennelle, qui doit lui être donnée par Mgr l'évêque de Nantes. Cette touchante et belle cérémonie aura lieu à Melleray, le mardi 25 de ce mois, jour de la fête de la conversion de saint Paul. Notre vénérable Evêque sera assisté, comme le prescrit le pontifical romain, de plusieurs Abbés des monastères du même ordre.

— Depuis avant-hier les prières des Quarante-Heures sont commencées dans notre vieille église de Saint-Similien, et doivent se terminer aujourd'hui, avec une grande solennité. Pendant ces deux premières journées, un nombre considérable de personnes pieuses s'y sont succédé et sont demeurées profondément recueillies et prosternées en présence du Roi des rois et du Sauveur des hommes, exposé sur un trône de fleurs, de lumière et d'or.

(*Espérance de Nantes.*)

Diocèse de Limoges. — Mgr l'évêque de Limoges, à l'exemple de Mgr l'archevêque de Paris, vient d'établir au cimetière de Louyat un aumônier des dernières prières. Le conseil municipal de Limoges s'est associé avec générosité à cette pieuse fondation. (*Courrier de Limoges.*)

Diocèse de Besançon. — Les Petites-Sœurs des pauvres se sont établies à Besançon. On lit à ce sujet dans l'*Union franc-comtoise* :

« Un secours très-abondant est venu de la part de la garnison. Il est venu sans qu'on l'ait sollicité, et parce que les chefs et les soldats avaient entendu parler de l'admirable institution des Petites-Sœurs.

« Le 14e d'artillerie donne chaque jour aux Sœurs des Pauvres vingt-huit rations. Le 58e de ligne donne trente-deux rations. Et le dépôt de chasseurs, qui est en fort petit nombre, en donne dix.

« En tout, soixante-dix rations.

« Nous livrons ces faits sans commentaires à l'appréciation de nos lecteurs. Ils sont de nature à exciter leur charité pour les Petites-Sœurs des Pauvres. »

Nouvelles et Faits divers.

Un décret en date du 15 porte que les officiers fonctionnaires et employés relevant des départements de la Guerre et de la Marine, prêteront le serment prescrit par l'art. 16 du sénatus-consulte du 25 décembre 1852, modificatif de l'art. 14 de la Constitution, et que tout officier, fonctionnaire ou employé qui aura refusé de remplir cette obligation sera considéré comme démissionnaire.

— Le *Moniteur* a publié un très-long article en réponse aux attaques violentes dirigées par les journaux de Londres contre le Gouvernement Français.

— On lit dans l'*Union* :

Le 1er janvier il y a eu à Venise, au palais Cavalli, une réunion nombreuse et distinguée. Tous les personnages éminents de la ville et les voyageurs marquants se sont empressés de venir présenter leurs hommages à Monsieur le comte et à madame la comtesse de Chambord.

— Le 5 janvier, le duc de Modène est parti de cette ville pour Venise, où est M. le Comte de Chambord et où doit arriver bientôt l'impératrice de Russie.

— Abd-el-Kader est arrivé à Syra le 31 décembre ; il y est resté jusqu'au 2 janvier, et est parti ce jour-là pour Brousse, lieu de son internement.

— Le *Réformiste*, de Douai, annonce que M. Berryer doit plaider lundi prochain, 17, devant la Cour de Douai, dans l'affaire de M. de Thieffries, inculpé d'avoir distribué des exemplaires de la protestation de M. le comte de Chambord.

Le *Droit Commun*, de Bourges, dit de son côté, que M. Berryer doit également défendre, le 31 janvier, devant le tribunal de police correctionnelle de Cosne, M. le marquis de Vogué, inculpé du même délit.

VARIÉTÉS.

LA CASERNE ET LE PRESBYTÈRE.

CONTES ET RÉCITS, PAR ANATOLE DE SÉGUR.

1 vol. in-18. Chez Sagnier et Bray.

Les soldats, comme toutes les natures franches et jeunes, aiment passionnément les récits. Joignez à cette tendance naturelle les longs loisirs de la garnison, et vous comprendrez la nécessité d'écrire pour ces auditoires avides et inoccupés. Mais un tel don n'appartient pas au premier venu, quelque bonne intention, quelque talent même qu'on lui suppose. Il faut une connaissance spéciale des goûts, des idées, des mœurs de l'armée. Il faut surtout une rare délicatesse dans le choix des sujets. Plaire et instruire ; rester moral et ne pas être ennuyeux ; se montrer franchement chrétien et point tout à fait sermoneur ; égayer l'esprit en élevant l'âme ; émouvoir le cœur et le préparer insensiblement pour la foi ; voilà les qualités nécessaires ; difficiles assurément, rien qu'à les énoncer. Qu'est-ce de les posséder et de les mettre en œuvre ?

Or, il y a pour cette mission de rares privilégiés ; il y en a sous la sainte robe du prêtre, il y en a sous l'habit du laïque Une noble famille, — est-ce la récompense des services qui l'ont illustrée dans les camps ? — une noble famille contemporaine a cette double faveur de l'apostolat par la parole, et de l'influence par la plume. Tandis que M. l'abbé de Ségur préludait aux fonctions importantes qu'il remplit aujourd'hui à la Cour romaine, par la prédication aux soldats et aux ouvriers et par la réfutation populaire des plus populaires objections, son frère, le comte Anatole de Ségur, faisait l'école chrétienne aux régiments de l'armée de Paris, et écrivait pour ses élèves les récits du *dimanche*. Ce dernier et charmant recueil n'était qu'un prélude ; son succès a été un engagement. Aujourd'hui, M. de Ségur reprend, ainsi qu'il le dit, « son métier de conteur. » Métier admirable et que le but ennoblit, comme cet autre métier des amis à qui il s'adresse : le métier des armes.

Et vraiment, M. de Ségur est le conteur par excellence, le conteur de la chambrée, le conteur de la promenade solitaire, le conteur des longues heures du corps-de-garde. Tout lui sert : l'histoire, soit qu'il lui emprunte des traits et des souvenirs dont il émaille sa

narration, soit même qu'il la fasse passer tout entière avec sa vérité et sa poésie dans des pages, telles que « *le Siége de Zaatcha;* » l'imagination à laquelle il demande ses plus vives couleurs et ses conceptions les plus originales; la nature, dont les doux reflets et les fraîches inspirations éclairent et vivifient ses descriptions; la gaîté, l'esprit, dont il ne dédaigne pas les heureuses saillies; la peinture, portraits de braves militaires, profils de vieux sergents, physionomies attachantes qu'on a vues, qu'on connaît et qu'on aime à revoir. Puis, dominant ces ressorts variés, une profonde sensibilité qui remue les fibres du cœur, une foi sincère et une industrieuse charité qui ramènent sans cesse la pensée vers Dieu, vers la religion, vers l'Eglise, l'y entraînent et l'y fixent par un irrésistible attrait.

Voilà le fond du nouveau livre de M. de Ségur : *La Caserne et le Presbytère*. Comment donner une idée du détail? J'ose dire qu'il échappe à l'analyse. On ne rend pas compte de ces charmants et naïfs tableaux et des scènes qu'ils encadrent. On ne dissèque pas une histoire comme celle des *deux Sergents*, comme celle de l'*Etudiant de Bologne;* on ne peut point faire passer au scalpel un épisode tel que *la Prison* ou *l'Hôpital militaire.*

Les contes sont faits pour être racontés, et les récits pour être lus. Que tous les chrétiens qui aiment les soldats, qui veulent être utiles à ces natures si sympathiques et à ces âmes si exposées, prennent le délicieux volume de M. de Ségur, et qu'ils le répandent à profusion. Dans l'atelier comme dans la caserne, au foyer de l'ouvrier ou du laboureur, qui presque toujours eux aussi ont passé sous les drapeaux, dans la veillée rustique comme dans les soirées de la famille industrielle, tout le monde accueillera avec reconnaissance le jeune rapsode des garnisons; et qui mieux est, chacun lui devra une douce et pieuse impression, un bon mouvement, et peut-être le premier pas d'un retour vers Dieu!

HENRY DE RIANCEY.

BOURSE DU 17 JANVIER 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 105 50 — plus haut, 105 60 — plus bas, 105 40 — fermé à 105 50. — Au comptant, il reste à 105 60.

3 0/0, à terme, ouvert à 80 20 — plus haut, 80 60 — plus bas, 80 05 — fermé à 80 40. — Au comptant, il reste à 80 25.

On a coté le 4 0/0 à 99 25.

Actions de la Banque, 2,810 ».

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à » » (1852), à 1,300 ».

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 98 1/2; nouveau, 98 1/2. — Belgique, 5 0/0, 99 3/4. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, » ».

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

(LUDOVIC BRUNET.) Paris.-Typ. de H. V. de SURCY et Ce, rue de Sèvres, 37.

L'AMI DE LA RELIGION.

HISTOIRE DU PONTIFICAT DE CLÉMENT XIV.

Par AUGUSTIN THEINER, prêtre de l'Oratoire.

1er Article.

LE P. THEINER ET LES JÉSUITES.

L'auteur, sa Conversion, ses premiers ouvrages.

I.

Au commencement du mois de mars de l'année 1833, arrivait à Rome un jeune allemand, qui avait à peine atteint sa trentième année, mais qui cependant avait su déjà s'acquérir une certaine célébrité. Elevé dans la foi catholique, il s'était senti de bonne heure appelé à la servir et à la défendre dans les rangs de la milice sacrée. Bientôt aussi, déserteur des saintes pratiques de la Religion et même ennemi déclaré de ses divins enseignements, il s'était laissé misérablement entraîner, par l'influence de mauvaises doctrines et de mauvaises sociétés, dans de longs égarements. Enfin, poursuivi toujours par la grâce, ce malheureux transfuge revenait, après bien des combats, à son premier drapeau, il s'était déterminé à se rendre dans la ville éternelle pour y réconcilier son âme desséchée et ravagée par le doute, avec Dieu et avec son Eglise!

Toutefois, si le voyageur touchait au port, il n'y était pas encore entré. C'est lui-même qui, dans des pages dont les cœurs chrétiens ont été vivement touchés, a raconté la tempête qui assaillit sa conversion à cette heure décisive, et le secours providentiel qui lui fut offert alors pour échapper au naufrage.

II.

Homme d'imagination ardente et mobile (1), esprit incertain, dominé pendant des années par les caprices d'*une raison orgueilleuse et subtile* (2), le premier aspect de Rome ne le satisfit nullement. Ha-

(1) Je sentis le besoin... de me rapprocher de l'horizon de *la réalité* que je m'étais déjà précédemment tracé à moi-même, mais qui, tant que je restais renfermé dans mon cabinet, *se confondait un peu trop avec la sphère de l'imagination*. Je choisis pour cela le moyen recommandé par les sages de la Grèce, les voyages, ect. (Lettre à M. le professeur***, servant de préface à l'*Histoire des Etablissements d'Education ecclésiastique*, chez DEBÉCOURT, rue des Saints-Pères, 69, etc., p. 4, 1841).

(2) Oui, mon âme était desséchée par les rayons brûlants d'*une raison orgueilleuse* et subtile (p. 6).

bitué à subir la loi de ses impressions, il suffit encore de celle-ci pour tout ébranler dans son âme. Quoique ses pensées de retour vers Dieu fussent protégées par les souvenirs les plus chers de son enfance et de sa jeunesse, quoiqu'elles eussent été confirmées par l'expérience amère de la vie indifférente et matérialiste, quoique mûries par de sérieuses retraites et de nombreux voyages et soutenues par les plus précieux et les plus rares encouragements, elles se troublèrent de nouveau, et tout son projet fut sur le point de s'évanouir !

Il avait apporté des lettres pour des personnages de haute distinction, pour des cardinaux, pour d'autres encore auprès desquels il aurait trouvé les conseils et l'appui dont il avait le plus grand besoin ! Il n'en fit aucun usage. Il était venu « pour arranger les affaires de sa conscience »; et il s'en allait « frappant tantôt à une porte, tantôt à une autre, sans revenir jamais une seconde fois à la même. » Découragé, « mécontent, écrit-il lui-même dans cette relation pleine d'intérêt, que nous analysons en en copiant scrupuleusement les termes, je retournai auprès de mes gais compagnons de voyage, et je résolus de parcourir avec eux les ruines antiques et modernes de Rome, *d'y passer quelques heures en de doux songes, et puis d'en prendre congé peut-être pour toujours*, — dans l'espoir du moins d'en rapporter quelques scènes pour un roman philosophico-politico-religieux que j'aurais intitulé : le *Diable en voyage*... Ce roman devait décrire la nouvelle direction de mon esprit et *me dédommager* du séjour que j'aurais fait à Rome. » (Lettre à M. le professeur ***, p. 48).

Dieu ne permit pas qu'il en fût ainsi, et que le jeune étranger ne recueillît point d'autre profit de son pèlerinage au tombeau des Apôtres. Quelques bonnes paroles qu'il dit le déterminèrent à une bonne démarche, et celle-ci décida de son avenir.

On était alors au milieu du Carême. Un artiste français, qui logeait chez la même hôtesse, poursuivait cette pauvre femme de ses sarcasmes contre les cérémonies religieuses, si admirables surtout dans les églises de la capitale du monde chrétien. L'Allemand prit parti contre le Français, et la Romaine, lui en sachant gré, lui fit l'éloge de ses compatriotes. Elle lui parla d'un converti de son pays, mort récemment dans la chambre qu'il occupait, et qui avait été soigné et secouru pendant sa maladie et à ses derniers moments par le R. P. Kolhmann, de la société de Jésus.

A ce nom et à ce titre de jésuite, l'étranger, c'est sa propre expression, « dressa les oreilles. » Il interrompit son interlocutrice. Il se rappelait que Mgr de Cheverus l'avait engagé à voir un Père appelé Kolhmann, devenu professeur à Rome après avoir été missionnaire en Amérique. Mais il avait refusé une lettre pour ce professeur. « Je la refusai, dit-il, parce que je craignais les Jésuites plus

que je ne les aimais, et j'étais persuadé que la *prudence exigeait de moi de m'en tenir le plus loin possible* (p. 49). »

Ici, qu'on nous permette de dire d'où venait cette frayeur de l'étranger et jusqu'où il la poussait. Quatre années auparavant, il avait songé à venir à Rome ; mais voici la circonstance qui l'en avait complétement dissuadé. « Deux de mes meilleurs amis de Vienne, dit-il, *des hommes aussi respectables par leur profonde science que par leur position sociale et leur noble caractère, ne négligèrent rien pour m'en éloigner*. Ils m'assurèrent le plus sérieusement du monde que *deux Jésuites s'étaient introduits dans la Bibliothèque impériale où j'allais travailler tous les jours, et que s'étant assis à une table en face de la mienne, ils avaient fait mon portrait pour l'envoyer à Rome*. Un rapport ainsi attesté ne me permettait pas de balancer ; car je ne savais pas encore à cette époque que le démon pût pousser jusque-là ses mensonges infernaux (p. 7 et 8). »

La même crainte, qui empêchait le jeune Allemand de se rendre à Rome (parce que les Jésuites devaient y avoir envoyé son portrait), le tourmentait encore lorsque, sur les instances de son hôtesse, il se résolut, « après s'être consulté plusieurs jours », à se présenter chez le P. Kolhmann.

« J'étais encouragé, dit-il, par la pensée que *j'avais échappé aux écueils de tant de connaissances périlleuses. Il m'en coûta cependant beaucoup pour vaincre toutes mes préventions*. Je me promenai pendant plus de deux heures devant la porte du collége des Jésuites ; je le contemplai de tous les côtés ; je le quittai de nouveau pour quelque temps, et j'entrai successivement dans plusieurs églises pour adresser à Dieu une prière fervente, afin qu'il m'accordât encore dans cette occasion sa grâce et sa protection, *d'autant plus que cette démarche devait être la dernière que je faisais à Rome pour me réconcilier avec l'Eglise*. J'entrai enfin dans cette fameuse maison, *entièrement résigné à tout ce qui pourrait m'y arriver*. Par bonheur, le P. Kolhmann était chez lui. Pour arriver à son appartement, il fallait traverser deux longs corridors. Oh ! combien mon cœur battait pendant ce temps ! Il me semblait que l'on me conduisait au supplice. Je regardai fixement le Père ; je lui adressai quelques questions insignifiantes, et je me convainquis sur-le-champ que ces pieux Cénobites ne s'occupent absolument de personne que de Celui dont ils portent si dignement le nom (page 53). »

La conversation s'étant engagée, le visiteur ne tarda pas à être charmé. Il entendait un langage plein de douceur et de noblesse, d'aménité et de compassion. Seulement, il n'était pas encore tout à fait rassuré. De plus, à son étrange effroi avait succédé l'explosion d'une vieille antipathie non moins inexplicable. « Si je me sentais pénétré d'une joie céleste par le bonheur d'avoir fait la connaissance du P. Kolhmann, *je fus au même instant saisi d'un profond sentiment de douleur* à la pensée que l'homme qui avait su si bien parler à mon âme et pénétrer au fond de mon cœur, *était précisément un Jésuite* (page 54). »

Après plusieurs entrevues, Pâques approchant, comme il n'avait

pas encore tenté la décisive démarche de la confession, le Père lui proposa de prendre part aux exercices spirituels qui commençaient le 25 mars. Cette invitation le jeta dans de bien plus grandes perplexités encore. Faire une retraite chez les Jésuites, « me paraissait, assure-t-il, *l'entreprise la plus hasardeuse que j'eusse risqué de ma vie.* »

Il continue ainsi :

« Je *cherchai tous les prétextes imaginables pour refuser cette offre.* Tantôt c'était mon indignité intérieure, tantôt une disposition qu'il m'était impossible d'atteindre, et qui était cependant indispensable à un acte si solennel, tantôt enfin des affaires importantes. Je demandai quelques jours pour y réfléchir. Nous étions le mercredi, et c'était le lundi suivant que les exercices devaient commencer. Mon courage remporta la victoire.....

« J'entrai donc dans la maison des exercices à Saint-Eusèbe ; mais *dans quelle prévision !* J'étais fermement convaincu que je ne pourrais pas y rester trois jours. *Poussé plutôt par la curiosité que par tout autre sentiment*, je voulais apprendre à connaître, *dans leur intérieur*, *ces Jésuites dont j'avais tant entendu parler. J'espérais du moins que, si j'en réchappais sain et sauf*, mon séjour me fournirait la matière d'un article de journal intéressant.

« Je chargeai mon ami, le jeune artiste français, auprès duquel je prétextai un voyage à la campagne, de *s'informer sérieusement de moi* chez une personne que je lui indiquai, dans le cas où je n'aurais pas reparu au bout de douze jours (page 56). »

Voilà dans quelles dispositions il entrait à Saint-Eusèbe. Quand il en sortit, il avait accompli le grand acte qui devait le transformer.

Ce jeune homme, cet étranger, cet allemand, c'était Augustin Theiner.

Né en 1804, le 11 avril, il avait renoncé à ses études théologiques le 28 avril 1824, encouru depuis la peine de l'excommunication ; et c'était le 3 avril 1833 que, « broyé, » (p. 59), par les exercices de saint Ignace, il se réconciliait avec l'Eglise.

III.

Les détails circonstanciés qu'on vient de lire sur ce dernier combat ne sont pas les seuls que le P. Theiner ait révélés au public. Il fait remonter beaucoup plus haut son récit, « le changement, comme il dit, de sa direction spirituelle. »

Nous ne pouvons suivre cette pauvre âme dans toute la description des peines, des agitations, des incertitudes, des bons propos, des lenteurs, des défaillances, des retours et des rechutes qu'elle eut à traverser pendant des mois et des années. Elle a beaucoup insisté sur ces aveux ; ils étaient en effet nécessaires pour indiquer la grandeur du bienfait que la Providence lui accorda en la menant, bon gré mal gré en quelque sorte, à Saint-Eusèbe.

Il en résulte aussi que cette retraite ne fut pas la seule grâce dont l'institut des Jésuites servit d'instrument en sa faveur.

« Je dois, dit-il, *l'éducation de ma jeunesse à l'un des hommes les plus distingués de cet ordre*, à ce Kœlher, si connu de tous les habitants de la Silésie, qui a eu la gloire d'y introduire l'étude solide des langues orientales dès avant la réunion de l'université protestante de Francfort, avec la ci-devant académie catholique des Jésuites de Breslau, en 1811. Kœlher a rendu à l'instruction publique en Silésie des services que reconnaissent également les Catholiques et les protestants (p. 50). »

Augustin Theiner avait été frappé non-seulement de la science de cet éminent professeur, mais de son zèle pour la foi et de son attachement à la compagnie. Il avait entendu souvent ce vieillard, rentré dans le clergé séculier, exprimer le désir de mourir dans l'habit de son ordre (page 51). « *L'affection de cet homme,* ajoute-t-il, *que mon frère et moi payâmes de tant d'ingratitude*, ne m'abandonna jamais, quoiqu'à l'âge de 86 ans, du haut de sa chaire théologique, il crût devoir combattre contre nous et notre système. »

Comme le nom du P. Kolhmann rappelait naturellement à Theiner le souvenir du P. Kœhler, ce souvenir lui-même se rattachait à la pensée de sa mère. Un jour, en effet, l'homme de Dieu avait averti cette pieuse et simple femme des dangers et des torts de ses fils ; et depuis lors, après avoir été chaque matin demander à Dieu aux pieds de l'autel le changement de leur cœur, elle les menaçait souvent de se séparer d'eux, et de mendier son pain de porte en porte, plutôt que de partager leur fortune acquise au prix de leur âme !

Malgré ces avertissements, ces prières, ces pleurs, le frère d'Augustin tomba. Lui-même hésitait. Il partit et parcourut successivement l'Autriche, la Hollande, l'Angleterre et la France.

Nature toujours étrange et contradictoire ! A Vienne, dans l'église de Saint-Etienne, où il ne manqua pas une seule fois d'assister au Salut pendant tout l'hiver, il versa quelques larmes de regrets sur la perte de sa foi. Mais les harmonies qui le ramenaient sous les voûtes de l'antique cathédrale, continuaient à charmer ses oreilles, sans élever plus haut son cœur. Au contraire, ses répugnances contre la religion et ses ministres devenaient de plus en plus vives. « Toute robe noire m'était suspecte. A cette époque j'aurais repoussé comme un fourbe Fénelon lui-même. »

A cette époque aussi la fable des deux jésuites et du portrait l'éloignait de l'Italie et le poussait ailleurs.

En Hollande, il apprit à « connaître dans toute sa nudité le génie républicain et sanguinaire du calvinisme (p. 17). » En Angleterre, la division des sectes, la prédication des ministres mariés, le caractère cupide de l'anglicanisme le rebutèrent également. Il ne fit qu'y passer.

Il séjourna plus longtemps chez nous. Il était arrivé en France avant la révolution de Juillet, il ne repartit qu'après le choléra dont il faillit être la victime. Il y fut très-frappé de l'attitude de

l'Eglise après la chute du trône, et il comprit que l'Eglise avait des racines dans ce pays; il y vit le dévouement du clergé pendant les scènes terribles de l'épidémie, et il reconnut que le clergé avait de la sève; il put apprécier plus tard l'admirable union de cette foule de prêtres zélés avec des pasteurs profondément attachés à la chaire de saint Pierre, et il sentit que la hiérarchie sacrée avait de la force. C'est ce que plus ou moins, bien d'autres incrédules ont comme lui vu, compris et senti. Mais ce n'était qu'un premier progrès, et bien faible encore.

Ici, dans son esprit et dans son cœur, se multiplient les mystères. Livré « à la plus inflexible incrédulité, » il achète les œuvres complètes de Bossuet, de Fénelon, de Bourdaloue et de Massillon, s'enferme chez lui et les dévore. Que conclut-il? Il lui vient la pensée que Fénelon et surtout Bossuet, ne croyaient pas aux vérités de la Religion. « Les choses me semblaient trop claires pour être niées, mais aussi trop claires pour être crues (p. 31).» Cependant, il se prit peu à peu à les admettre. Il écrivit en même temps une lettre importante en Allemagne où il se présentait comme incertain et flottant entre l'Eglise catholique et d'indignes rivales. « J'avais puisé de grandes consolations dans mes relations avec plusieurs sociétés religieuses et chrétiennes qui s'étaient formées à Paris, et qui, bien qu'elles ne se rattachassent ni à l'église luthérienne, ni à l'église réformée, me déplaisaient par leurs égarements (p. 37). » Il faut savoir qu'il avait eu pour médecin et pour ami Fabré Palaprat, se disant grand-maître de l'ordre régénéré des Templiers, et dont la connaissance lui avait été procurée par l'abbé Grégoire, ancien évêque constitutionnel de Blois (p. 28).

Heureusement il vint à Orléans. Il y reçut de l'évêque, Mgr Brumauld de Bauregard, un paternel accueil. Le confesseur de la Foi, le pontife octogénaire, exerçait sur lui par la pénétration de ses lumières et de ses vertus, une influence devant laquelle il sentait ses larmes couler et ses genoux fléchir. Il raconte un entretien où ce vénérable prélat, «comme conduit par une main invisible, lui montra l'abîme dans lequel il se trouvait.» Il put à peine prononcer ces mots : « Monseigneur, quand je serais un infidèle et un athée, je rougirais de honte et je tomberais à vos pieds.» De là, sans même prendre congé, il courut à l'église. Toutefois, il n'eut pas encore la force de décharger sa conscience du poids qui l'accablait, et il n'en demanda pas moins à l'évêque d'entrer dans son séminaire pour se préparer au sacerdoce. L'évêque lui conseilla d'aller plutôt à Rome. Mais Rome, à ses yeux, qu'était-ce? « J'aurais préféré, je crois, me rendre en Sibérie, tant j'étais encore rempli de préventions contre Rome. Et pouvait-il en être autrement, quand on était parvenu à me persuader que si je mettais le pied dans cette ville, je devais m'attendre inévitablement à une prison perpétuelle dans le château Saint-Ange,

où je passerais le reste de ma vie en plein air, sans autre nourriture que du pain et de l'eau (p. 43). »

Dans la suite de son voyage en France, Augustin Theiner trouva la même bienveillance chez plusieurs autres Evêques (1). On admirait son zèle ardent et pur pour la Religion, on le félicitait comme un des futurs défenseurs de la cause catholique. « Combien, s'écrie-t-il, ma position ne devait-elle pas être pénible... Vous demanderez comment, en de pareilles circonstances, je pouvais laisser plus longtemps en suspens la rectification de ma position spirituelle. Je conviens que j'eus besoin d'une grande résignation; mais je répugnais à m'ouvrir à un de ces vénérables Evêques, *par la crainte de troubler leurs saintes convictions, quoique je ne puisse ignorer que des cas semblables au mien ne devaient pas leur être étrangers.* Je me méfiais aussi de la trop grande sévérité du confessional français, et je tremblais que le conseil paternel d'aller à Rome auquel je dois aujourd'hui mon salut, ne devînt un ordre absolu, *circonstance qui, à cette époque, aurait pu renverser toute l'œuvre de ma réconciliation* (p. 45). »

Tout cela cependant dura l'espace de six mois. Au bout de ce temps, il ne voulait plus terminer sa conversion qu'à Rome même. Le danger de la mer ne l'ébranla pas dans cette nouvelle pensée, dont il rend compte ainsi : « Je ne sais si ce fut *par incrédulité* ou *par le pressentiment du grand bonheur que je devais y goûter*, que je pris la résolution de me confier aux flots avant de me réconcilier avec le ciel (p. 45). »

IV.

Maintenant nous avons vu le voyageur à Rome, nous avons dit ce qu'il y éprouva. Nous l'y retrouvons.

Là, nous sortons enfin de cette fatigante et pénible atmosphère de doute, de ténèbres, de préjugés aveugles, de ridicules terreurs. Theiner entre à Saint-Eusèbe. Le saint silence qui règne dans cette maison hospitalière, calme et rafraîchit son âme. L'aspect de la chapelle retirée, l'image de Jésus crucifié, l'humble chaire de son ministre, la voix du prédicateur exposant les plus austères vérités avec un langage plein d'amour et « d'une manière bien faite pour émouvoir le cœur du pécheur le plus endurci, » la dévotion des assistants, tout cela fait naître en lui d'inexprimables émotions de douleur et de repentir, de consolation et de joie. Dès le quatrième jour, il se sent « complétement broyé, » et ses anciennes passions, ayant jeté un dernier feu, retombent vaincues. Puis vient le grand acte de la confession, commencé un soir, interrompu pendant la nuit, repris le

(1) Ma nouvelle direction spirituelle date d'une époque où je ne pensais pas encore à Rome... Le petit nombre de respectables amis que je possède à Rome savent que, lorsque j'y arrivai, cette direction *était déjà parfaite, et que je n'ai pas eu besoin d'y rien ajouter* (p. 75). C'est à Paris et à Orléans que le P. Theiner a émis son *Coup d'œil sur l'Eglise de France.*

matin. « Je me rappellerai toute ma vie cette scène touchante, s'écrie-t-il (p. 59). » Et il ajoute, dans l'effusion d'une reconnaissance bien méritée, et qui devait être éternelle, ces paroles qui résument si bien le mystère de sa vie jusqu'à ce jour :

« J'avais méconnu Jésus dans les enseignements qu'il a laissés au monde, et c'*était par un prêtre d'une Société qui porte si dignement le nom de Jésus que je venais d'être réconcilié avec lui; la première haute instruction religieuse m'avait aussi été donnée par un prêtre de la même Société* (p. 61). »

Cette pensée avait fortement et justement frappé le pénitent. Elle a évidemment inspiré toutes ces pages; et nous-même, dans les circonstances actuelles, nous n'avons pu les relire et les analyser sans éprouver des sentiments que nous ne saurions exprimer, quand même nous voudrions le tenter !

Ce n'est pas tout. Au milieu même des *exercices*, le quatrième jour, il avait formé une résolution, celle de composer un travail littéraire où il rendrait justice et hommage à la Compagnie de Jésus. Ce n'étaient pas les Jésuites qui provoquaient ce zèle. Le P. Maurel, qui avait été avec le P. Kolhmann son conseiller spirituel et auquel il s'ouvrit le premier sur son dessein, ne l'y encouragea pas (p. 67). Mais Theiner voulait que cet ouvrage fût l'amende honorable de ses lâches terreurs, de ses absurdes préjugés, de ses injustices envers la Compagnie de Jésus. C'était à la réhabiliter qu'il aspirait. « Je permets qu'on m'appelle jésuite, s'écrie-t-il alors (p. 77). »

« La passion a mis tout en mouvement, écrivait-il plus loin ; elle a évoqué l'enfer et ses puissances mensongères pour déprécier les travaux de cette Société. *On a vu jusqu'à quel point j'ai été moi-même le jouet de cette erreur et de cette illusion.* Mais que chacun mette autant de gravité et d'impartialité que moi à examiner cette Société, et *je réponds bien que chacun arrivera aux mêmes résultats, et reculera honteux et irrité devant les artifices infernaux du mensonge* (p. 78.) »

Il disait encore après avoir terminé son *Histoire des Établissements d'instruction ecclésiastique*, où il juge en effet les efforts de la Compagnie de Jésus, ses épreuves, sa suppression et son rétablissement :

« Si j'ai un regret à exprimer, c'est celui qu'en composant mon ouvrage, *j'étais encore beaucoup trop sous l'empire de mes préventions sur la Société de Jésus.* J'aurais pu m'étendre beaucoup plus en parlant des services qu'elle a rendus aux établissements d'instruction théologique. *Plus d'une fois, j'ai trop abrégé aux dépens de la vérité.* Je craignais d'exciter contre moi l'envie égarée et impure des personnes de ma propre religion. Quand la passion s'attaque à des mérites aussi évidents, même de la part de ceux qui tendent au même but, quoique par des routes différentes, elle devient un élément corrompu et profane que l'on ne saurait trop déplorer. »

Tel qu'il existe, ce livre est encore plus remarquable, plus instructif comme trésor de science, que ne l'est comme peinture de caractère, que l'introduction dont nous venons de donner une idée. Il a été

publié en 1833, il a été traduit en français, en 1841 ; il restera comme un monument !

Mais si nous devons nous servir de ce livre, ce n'est pas de lui que nous avons à rendre compte, c'est d'un autre.

Maintenant l'incrédule qui tremblait au seul nom des Jésuites, l'élève de Kœhler, le converti de Saint-Eusèbe, après avoir désiré entrer dans la Compagnie de Jésus, est devenu consulteur des sacrées congrégations de l'Index, des Evêques et réguliers, et du Saint-Office, membre de la Sacrée Congrégation de l'Immaculée Conception, du collége théologique de l'Université romaine à la Sapience, de l'Académie archéologique pontificale, préfet-coadjuteur des archives secrètes, etc.

Cependant « une guerre inique et impie (1) » avait recommencé contre la Compagnie de Jésus. L'heure des crises avait de nouveau sonné pour elle comme pour les Etats et pour le Saint-Siége. La révolution, relevant la tête, avait repris partout son cri de guerre et son mot d'ordre du siècle dernier, la destruction des Jésuites. En France, en Suisse, en Italie, elle ne masqua pas longtemps sous ce prétexte usé ses abominables complots. Ils font explosion. Alors à Rome même, la démagogie prend pour point de mire de ses attaques et de ses violences le meilleur, le plus clément, le plus généreux des Pontifes ; mais c'est sur ses plus fermes défenseurs qu'elle s'essaie d'abord à braver sa majesté souveraine ; c'est par leur proscription qu'elle prélude à son exil ; avant de massacrer le comte Rossi et d'assiéger le Vatican, elle menace leurs maisons d'incendie et leurs personnes de mort ; elle les chasse de la ville éternelle, tandis que Pie IX voulait les recueillir dans son palais et que, le bras désarmé comme Roi, il les défendait encore par ses larmes comme père, et par ses bénédictions comme Pontife.

Certes, alors comme toujours, combattre pour la Compagnie de Jésus, c'était bien combattre pour l'autorité, pour la liberté, pour la personne sacrée du vicaire de J.-C.

Il y a un siècle environ, au début de la persécution des Cours contre les Jésuites, lorsqu'un navire, chargé des premières victimes de Pombal, fut obligé de relâcher à Civita-Vecchia, les autres ordres religieux offrirent aux proscrits la plus cordiale hospitalité. Dans ce fraternel accueil, les Dominicains, les principaux émules de la Compagnie, furent au premier rang, et ils voulurent conserver dans leur église, par une inscription gravée sur le marbre, le souvenir glorieux et touchant d'une alliance, renouée par le malheur et par la charité.

C'est de 1846 à la fin de 1848 que le P. Theiner, prêtre de l'Oratoire, a écrit l'*Histoire du Pontificat de Clément XIV*, ou plutôt qu'il a fait, sous ce titre, un ouvrage entier sur les Jésuites. Sans doute il

(1) *Histoire du Pontificat de Clément XIV*, Introduction, p. 16.

va les défendre encore. Sans doute, comme au lendemain de sa conversion, et avec plus d'autorité encore, il va se placer entre eux et leurs ennemis.... Hélas!... c'est ce qui nous reste à voir.

CHARLES DE RIANCEY.

Un décret du 17 janvier, rappelant celui du 28 mars, crée, par son article 1er, dans un certain nombre de cantons, un commissariat de police dont la juridiction s'étendra à toutes les communes du canton. La principale disposition de l'article 2 est que, « dans tous cantons où il existe actuellement un commissaire de police, soit au chef-lieu ou ailleurs, sa juridiction s'étendra désormais à toutes les communes du canton.

On lit dans le journal officiel :

Par décret impérial du 10 janvier 1853, rendu sur le rapport du ministre de l'Instruction publique et des Cultes, ont été promus ou nommés dans l'ordre de la Légion-d'Honneur :

Au grade d'*officier* : Mgr Thibault, évêque de Montpellier, chevalier depuis le 30 avril 1836, et Mgr Parisis, évêque d'Arras, chevalier depuis le 1er mai 1838.

Au grade de chevalier, Mgr Régnier, archevêque de Cambrai ; Mgr Rœss, évêque de Strasbourg ; Mgr Angebault, évêque d'Angers ; Mgr Brossais Saint-Marc, évêque de Rennes ; Mgr Rossat, évêque de Verdun ; Mgr Guibert, évêque de Viviers ; Mgr Rousselet, évêque de Seez ; Mgr de Salinis, évêque d'Amiens ; Mgr Laurence, évêque de Tarbes ; M. l'abbé Delalle, vicaire-général du diocèse de Nancy ; M. l'abbé Gariel, archiprêtre de la cathédrale de Digne ; M. l'abbé Huc, prêtre missionnaire de la Congrégation de St-Lazare, auteur de l'ouvrage intitulé : *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie, le Thibet et la Chine*, et M. l'abbé Barricaud, doyen de la faculté de Théologie de Lyon.

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro, la nomination de M. le général Allouveau de Montréal, inspecteur-général d'infanterie, au commandement de la division d'occupation à Rome. Le *Moniteur* publie aujourd'hui un décret qui confirme cette nouvelle, en ajoutant que M. le général Gémeau est nommé sénateur et mis en disponibilité.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

On lit dans le *Moniteur* :

La session du conseil impérial de l'instruction publique a été ouverte aujourd'hui à une heure. La séance était présidée par M. le ministre de l'Instruction publique.

Après avoir reçu le serment de MM. les membres du conseil, M. le ministre a commencé par remercier l'ancien conseil de la part qu'il a prise à l'importante réforme de l'enseignement, réforme déjà consacrée par les ré-

sultats les plus satisfaisants, puis il a indiqué les travaux dont le conseil aura à s'occuper dans la session qui s'ouvre. Le premier projet qui sera soumis aux délibérations du conseil est le règlement de l'agrégation des lycées. M. le ministre a signalé les caractères nouveaux de l'agrégation et des diverses épreuves auxquelles seront soumis les candidats. Comme il n'y a plus désormais que deux agrégations, l'une pour l'enseignement des lettres et l'autre pour celui des sciences, le projet préparé par le ministre a cherché à concilier la nécessité des connaissances générales que tout professeur doit posséder avec le caractère plus spécial des cours dont il sera chargé.

Il a ensuite appelé l'attention du conseil sur un projet de règlement relatif aux trois licences ès-sciences mathématiques, ès-sciences physiques et ès-sciences naturelles. Le nouveau règlement du baccalauréat ès-sciences n'ayant admis qu'un seul baccalauréat de cet ordre, on a dû réserver certaines parties plus élevées des mathématiques, de la physique et de l'histoire naturelle qu'il faut reporter sur les examens de licence.

Le décret du 10 avril a donné aux facultés des lettres un auditoire nouveau, en soumettant les étudiants en droit à l'obligation d'en suivre les cours, d'où résulte la nécessité de donner à cet enseignement un caractère plus précis et plus pratique, sans lui rien ôter de sa profondeur et de son éclat. Tel est l'objet du règlement préparé pour distribuer en trois années successives l'enseignement des facultés des lettres. Il importe surtout de substituer à des développements vagues et quelquefois arbitraires un exposé méthodique des principes et des doctrines qui constituent véritablement l'enseignement supérieur.

M. le ministre a soumis encore au conseil un projet de règlement sur l'enseignement du droit romain qui est la conséquence nécessaire du décret du 8 octobre dernier, par lequel cet enseignement a été constitué à la faculté de droit de Paris. Au lieu d'un cours purement élémentaire des Institutes de Justinien, cette faculté va être dotée d'un enseignement complet du droit romain qui durera deux ans et comprendra, non-seulement un exposé sommaire du droit, mais les applications les plus utiles et les plus variées tirées du Code, du Digeste et des Novelles. Ce projet a pour but d'organiser cet enseignement à la faculté de droit de Paris, et d'en étendre en même temps le bienfait à toutes les facultés de droit de l'Empire.

Indépendamment de ces projets qui intéressent particulièrement l'enseignement supérieur, le ministre a entretenu le conseil des moyens les plus propres à assurer définitivement le succès de la réforme introduite dans les lycées, en fournissant à ces établissements, par un régime financier mieux combiné, des ressources nouvelles qui tourneront également à l'avantage des familles et des professeurs. La réalisation de ce projet permettrait aussi, sans accroissement de charges pour le Trésor, la création de quelques nouveaux lycées dans des centres de population qui en ont été privés jusqu'à ce jour. Enfin le ministre a annoncé qu'un projet de règlement, relatif aux brevets de capacité pour l'enseignement primaire, serait soumis à l'examen du conseil. Ce projet est destiné à donner à cet examen plus d'uniformité, et à en rendre en même temps les épreuves plus sérieuses.

Tous ces projets, exécution du décret fécond du 10 avril, témoignent de toute la sollicitude du gouvernement pour le corps enseignant. L'exposition qui en a été faite par M. Fortoul a rempli la première séance du conseil impérial, et a été écoutée avec une faveur marquée.

Nouvelles religieuses.

ROME. — Des dames romaines ont donné tout récemment une nouvelle preuve de leurs sentiments pieux envers le Prince des Apôtres. Elles ont conçu et accompli l'idée de faire de leurs propres mains de vastes tapis pour orner les deux escaliers par lesquels on monte de la basilique Vaticane à la Confession. Ces tapis sont de même grandeur, richement ornés, et ils portent aux coins les chiffres des dames qui les ont brodés, ainsi que ceux de leurs époux. C'est aux fêtes de la Nativité qu'il a été permis au public de les admirer pour la première fois. Voici les noms des dames qui se sont associées pour cette œuvre : la princesse Maria Aldobrandini, née d'Aremberg; la marchise Chiara Antia-Matei, née d'Altieri ; la princesse Adèle Borghèse, née de La Rochefoucauld ; la princesse Teresa Borghèse, née de La Rochefoucauld ; la princesse Joséphine Lancellotti-Ginetti, née Massimo ; la princesse Giacinta Massimo, née della Porta-Rodiani ; la comtesse Amalia Pianciani, née Ruspoli ; la duchesse Teresa di Poli, née Chigi ; la duchesse Arabella Salviati, née de Fitz-James ; la marquise Virginia Spinola, née Patrizi ; la princesse Teresa Torlonia, née Colonna ; et la duchesse Francesca di Zagarolo, née de Nompère-Champagny.

FRANCE. Diocèse de Paris.—L'association charitable de la paroisse St-Paul-St-Louis célébrera le dimanche. 23 janvier, *la fête du Saint Nom de Jésus*, sa fête patronale. M. l'abbé Surat, vicaire-général, archidiacre de Sainte-Geneviève, officiera à la grand'messe et aux vêpres. A la grand'messe, M. le Curé rendra compte de l'état de l'association et des secours distribués pendant l'année 1852.

Immédiatement après les vêpres, qui commenceront à trois heures précises, aura lieu le sermon, prêché par le R. P. Lefèvre, de la Compagnie de Jésus; à l'issue du sermon, des dames quêteuses recevront les aumônes des fidèles. Mgr l'archevêque de Paris assistera au sermon et donnera le salut.

M. le Curé prie les personnes charitables qui ne pourraient assister au sermon, de vouloir bien adresser leurs offrandes, ou à lui-même, ou à l'une des dames quêteuses : Mesdames la comtesse d'Hautpoul, au palais du Luxembourg ; de Tourville, place Royale, 18 ; Descoins, rue Royale, 16 ; Aubrun, rue du Petit Musc, 33 ; la marquise de Villeneuve, rue de Lille, 63 ; la marquise de Chantérac, douairière, rue Belle-Chasse, 17 ; la duchesse de Valentinois, rue de l'Université, 94.

Diocèse de Dijon. — Dimanche dernier, jour de la fête de l'Epiphanie, Mgr Pallegoix, évêque de Mallos, vicaire apostolique de Siam, a officié solennellement dans l'église cathédrale de Dijon. C'est là qu'il commença, il y a trente ans, en 1822, à servir l'Eglise comme simple lévite, et il y a presque autant d'années qu'il a quitté l'Europe, pour obéir à la vocation plus belle qui le poussait à évangéliser les peuples demeurés jusqu'ici dans les ombres de la mort.

Entre la messe et les vêpres, à une heure et demie, le prélat missionnaire a fait une instruction, et bien que l'usage constant d'au moins un quart de siècle des langues chantées de l'Orient lui ait rendu un peu difficile celui de sa langue maternelle, il a fait entendre à l'auditoire les choses les plus intéressantes sur les erreurs religieuses qui enveloppent depuis si longtemps, les peuples de la Chine comme ceux de l'Inde.

Mgr l'évêque de Dijon, qui était présent, a gracieusement fait à Mgr Pallegoix *tous* les honneurs de sa cathédrale.

DIOCÈSE DE SAINT-CLAUDE. — Le 30 décembre, sur une des plus hautes montagnes du département du Jura, se trouvaient réunies une foule immense de personnes de tout rang et de tout âge, accourues de plusieurs lieues pour assister à une imposante cérémonie.

Il s'agissait de la bénédiction solennelle d'une croix élevée par la piété et la générosité de Mgr Mabile, au sommet de la Roche-Blanche, située à 12 kilomètres au sud-est de la ville épiscopale. Cette croix est très-probablement la plus grande qui ait jamais existé : c'est un vrai monument, et l'exécution fait honneur à l'habileté des ouvriers. Huit sapins de très-belle taille, dont plusieurs ont été offerts par les propriétaires des forêts voisines, ont à peine suffi pour former cette charpente colossale. Sa hauteur est de plus de 20 mètres au-dessus du sol. La position, d'ailleurs, est unique : placée sur le bord d'un rocher d'une hauteur de 140 mètres qui couronne la cime de la montagne, et d'où l'on aperçoit les côtes de Bourgogne, la croix de la Roche-Blanche domine le diocèse du pieux prélat qui l'a fait ériger.

Le temps a favorisé la cérémonie au delà de tout ce qu'on pouvait espérer. Le ciel était pur comme aux beaux jours de mai, et, de mémoire d'homme, on n'avait eu, dans cette saison, une température aussi douce. Monseigneur s'est rendu sur les lieux, à pied et accompagné de son chapitre.

DIOCÈSE DE FRÉJUS. — Nous avons tenu nos lecteurs au courant des beaux et consolants résultats obtenus par les Pères capucins dans la mission qu'ils viennent de donner à la ville de Toulon. Nous trouvons dans le *Toulonnais* des détails intéressants sur la clôture des exercices de cette mission :

« Dimanche matin, la cathédrale a vu dans son enceinte une foule non moins compacte et non moins recueillie que dimanche dernier. Le nombre des communiants a été encore de plus de mille, ce qui donne un total de *quatre mille* au moins. Mgr l'Evêque, que des liens encore plus étroits vont unir désormais à la ville de Toulon, n'a pu contenir sa joie en voyant cette masse imposante d'hommes de toutes les classes et de tous les rangs prosternés au pied des autels pour recevoir de sa main le pain des forts.

« Pour laisser un monument commémoratif de la mission, les RR. Pères ont voulu suivre l'usage consacré par nos pieux ancêtres et clore les exercices par la plantation d'une croix.

« La procession générale de toutes les paroisses s'est réunie à la place d'Armes, où la croix avait été déposée sur un brancard richement orné. Là, des hommes pleins de foi et de courage n'ont pas craint de courber leurs épaules sous ce glorieux fardeau et de porter triomphalement, dans les principales rues de la ville, l'étendard sacré de notre salut.

« Après avoir parcouru les rues indiquées dans le programme, la procession est revenue à la place d'Armes avec la croix. Là, le R. P. Laurent a, d'une voix vibrante, célébré, dans une allocution des plus brillantes, les triomphes de la croix sur le *monde*, le *péché* et les *puissances infernales*. Electrisés par ces paroles chaleureuses, tous les assistants se sont écriés avec foi : *Vive Jésus, vive sa croix !*

« Lorsque la croix a été placée au calvaire préparé pour la recevoir, les diverses congrégations se sont rendues dans leurs paroisses respectives, et le clergé a reconduit Mgr l'Evêque à la cathédrale. Le soir, à 7 heures, un *Te Deum* solennel a été chanté dans toutes les églises. A la cathédrale, le R. P. Laurent, dont le talent a excité tant de sympathies, a adressé aux

habitants de Toulon les adieux les plus touchants et les mieux sentis. » — Sicard.

PIÉMONT. — Dans sa séance du 10, le conseil communal de Turin a voté une somme de 10,000 livres pour les dépenses nécessaires à la célébration de l'anniversaire centenaire du miracle de la sainte Hostie, arrivé en 1453.

HOLLANDE. — Nous avons inséré dans notre numéro du 13 du courant, un article du *Noord-Brabanter*, concernant l'organisation épiscopale en Hollande. On nous écrit de ce pays que le fait avancé par ce journal : la nomination de Mgr Zwysen, évêque de *Gucra* (et non Serra) in partibus infidelium, vicaire apostolique de Filbourg (et non Ribourg), à la dignité d'archevêque, est pour le moins prématuré.

MISSIONS. — Dix-huit missionnaires de la congrégation des Missions-Etrangères sont partis depuis six mois; voici leurs noms et la date de leur départ :

Le 3 *mai*. — MM. Augustin Chapdelaine, de Coutances, pour la Chine; Dominique Deluc, d'Agen, id.; Vite Bariod, de Saint-Claude, id.; Pierre Payan, de Gap, id.; Louis Chirou, de Bayonne, id.; Jean Verdier, de Montauban, pour la Cochinchine.

Le 20 *août*. — Augustin-Etienne Bourry, de Poitiers, pour le Thibet; Claude-Charles Dallet de Langres, pour le Meyssour; François-Joseph Thirion, de Langres, pour Pondichéry; Jean-Denis-Ambroise David, du Mans, id.; François-Xavier Digard, de Coutances, id; Clovis Bôlard, de Besançon, id.

Le 19 *septembre*. — Jean-Claude Pernot, de Besançon, pour la Cochinchine; Jacques-Sébastien Lavigne, d'Aire, pour la Chine; Jean-Théophane Vénard, de Poitiers, id; Joseph-Simon Mheurel, de Besançon, pour le Tong-King; Joseph-Marie Perrier, de Nantes, id., Guillaume Caulom, de Montauban, pour Siam.

Le 10 novembre, neuf membres de l'association de Sainte-Croix, sont partis de Londres pour la mission du Bengale, qui a été confiée à cette congrétion par le Saint-Siége; ce sont les PP. Baroux, Vérité, Lefèvre; les Frères Paulin, Théogène, Bénédict, et les Sœurs Marie de Jésus, Marie de Saint-Victor et Marie de Saint-Vincent de Paul.

Cinquante-quatre Frères-Mineurs capucins, destinés à évangéliser les Araucans, peuplades sauvages du Chili, sont partis de différents ports pour se rendre dans leur mission.

25 d'entre eux se sont embarqués à Gênes en septembre, sous la conduite du P. Pascal de Camarasa;

15, à Brest, au commencement d'octobre;

6, à Rochefort, au commencement de novembre, sous la conduite du P. Germain d'Annecy (Savoie);

8 sont également partis de Rochefort sous la conduite du P. Raymond, de Lérida.

Nouvelles et Faits divers.

Quelques journaux anglais se sont répandus en invectives contre le grand duc de Toscane à propos de la mort prétendue du fameux Madiai. Quoiqu'ils eussent précédemment annoncé qu'il était entré malade en prison et qu'il y était l'objet de toutes sortes d'égards, ces mêmes journaux depuis quelques jours rendaient le gouvernement toscan responsable de sa mort,

élevant le prisonnier à la dignité de martyr, et insinuant même qu'il avait bien pu être *empoisonné*. Il n'y a qu'un malheur, c'est que la nouvelle de la mort de Madiai, donnée par l'*Opinione* de Turin, vient d'être démentie par le *Mediterraneo* de Gênes.

— Le Conseil académique de la Seine, par décision en date du 30 décembre 1852, a prononcé contre M. Bouricard Saint-Edme, maître de pension à Paris, la peine de la réprimande avec publicité. Cette décision a été publiée hier par le *Moniteur* comme extrait du *Registre* des délibérations de ce Conseil.

— Cinq généraux de brigade viennent d'être promus au grade de général de division. Ce sont MM. Fieffé de Lievreville, de Ladmirault, Cornemuse, Doumas, Certain-Canrobert.

— Les créanciers de Mgr Dupuch, ancien et premier évêque d'Alger, sont prévenus que la commission de liquidation instituée par arrêté de M. le ministre de l'Instruction publique et des Cultes, du 8 janvier dernier, a décidé qu'il est accordé jusqu'au 1er mai 1853 pour la production des titres de créances qui n'auraient pas encore été déposés entre les mains de Me Thiac, notaire à Paris et membre de la commission. Cette production devra être faite au secrétariat de la commission, place Vendôme, 13, à Paris, administration des Cultes. (*Moniteur*).

— Mgr Sibour, archevêque de Paris, a donné lundi un dîner auquel ont assisté les ministres, les hauts dignitaires et principaux fonctionnaires du gouvernement.

— Nous apprenons, dit l'*Espérance*, journal de Nantes du 15 janvier, que, par ordonnance rendue ce jour par la chambre du conseil du tribunal de Nantes, il vient d'être décidé qu'il n'y avait pas lieu à suivre contre nos honorables amis MM. Favreau et Chapot, anciens représentants, à l'occasion de la distribution du Manifeste de M. le comte de Chambord contre l'Empire.

— Hier a eu lieu, au milieu d'un immense concours de notabilités d'amateurs, la vente de la galerie de tableaux appartenant à Mme la duchesse d'Orléans. Cette vente a produit plus de 500,000 fr.

— Le petit-fils de Walter Scott est mort le 10 de ce mois, à l'âge de vingt-sept ans. Il ne laisse pas d'enfants.

— M. le marquis d'Hautpoul, ancien général d'artillerie, vient de succomber à un accident de la cruelle maladie dont il souffrait depuis si longtemps, un épanchement au cœur.

— Mme Abbattucci, femme du ministre de la Justice, vient de mourir. Depuis longtemps elle s'était fixée en Corse.

Nous savons assurément beaucoup de gré aux feuilles qui nous font l'honneur de nous emprunter des articles, et nous sommes toujours disposés à les en remercier. Nous ne leur demandons qu'une seule chose, de vouloir bien citer la source à laquelle elles puisent, sans quoi elles s'exposent à un véritable plagiat. Ainsi récemment, le *Journal du Cher* a reproduit un article de M. l'abbé Métivier sur le *Petit prêteur d'argent dans les Campagnes*. La *Presse* de Paris l'a publié d'après lui, et elle a loyalement indiqué qu'elle le tirait de ce journal. Si la feuille du Cher avait eu le même soin, le premier précepte de la justice eût été observé : *Suum cuique*.

Charles de Riancey.

VARIÉTÉS.

INDUSTRIE DU ZÈLE PAROISSIAL.

Renouvellement du plain-chant et des lutrins par le solfége des salles d'asile et des écoles primaires, et par l'orgue.

A M. l'abbé CLERGEAU, chanoine de Sens, auteur et propagateur de la transposition appliquée à l'orgue pour l'usage de l'église.

(Suite et Fin. — Voir le n° 5474.)

On peut dire que le chant est l'art le mieux approprié au goût et à la portée de l'enfance : il est de son goût, parce qu'il est joyeux ; à sa portée, parce qu'il est instinctif.

Depuis trois ans jusqu'à sept, l'enfant n'est ni lecteur, ni grammairien, ni géographe, ni arithméticien : il est chantre. La science de la grammaire demande du raisonnement, l'art du chant ne veut que de l'instinct; et c'est à cette faculté précoce plutôt qu'à une raison nécessairement tardive qu'on doit s'adresser : « Il a fallu du temps, dit Mme Chevreau-Lemercier, pour faire adopter le chant même dans les écoles; aujourd'hui cela ne fait plus question, même dans les asiles. » Je compléterai sa pensée en ajoutant qu'il a fallu du temps à nos universitaires pour arriver à comprendre la sagesse des Pythagoriciens qui enseignaient que les chantres et les musiciens étaient les plus habiles instituteurs de la jeunesse; qu'il a fallu du temps aux Français pour acquérir l'expérience des Grecs, qui pratiquaient, dit Platon (*de Legibus*, lib. II), cette sagesse pythagoricienne et commençaient l'éducation de l'enfance par le chant et la poésie.

L'introduction du chant fut donc un progrès, et l'introduction de la méthode de chant et de l'orgue des salles d'asile que je propose, serait la perfection de ce progrès. Jusqu'ici les enfants des asiles chantaient sans étude préalable; désormais ils apprendront à chanter par la pratique même; ils deviendront chantres, et le solfége sera le plus utile, le plus religieux exercice des salles d'asile qui se multiplient partout, et d'où sortiront chaque année des légions de choristes. Ceux-ci changeront bientôt leurs voix enfantines pour des voix viriles, qui relèveront la pompe du culte, qui feront la joie de la chapelle des villages, comme de la cathédrale des cités, et qui réaliseront tous nos projets et toutes nos espérances. Oui, le lutrin de l'asile, qui peut se perfectionner à l'école, remplace les classes d'adultes au presbytère, et assure la prospérité du lutrin de l'église.

Si l'on demande une application pour preuve du succès, au bout de six mois, les petits asiliens de Maulevrier, sujet de mes premiers essais, ont donné, en chantant la note en unisson et même en harmonie, une séance publique qui fut couverte d'applaudissements.

Deux solféges et un orgue, tels sont mes trois moyens : je dispose les solféges de façon qu'ils conviennent aux asiles, aux écoles, aux églises ainsi qu'aux presbytères où se donnent deux leçons : l'une de chant pour les jeunes gens que le zèle des curés peut toujours

réunir, et l'autre d'orgue. Personne n'ignore, monsieur l'Abbé, grâce à la confiance que vous inspirez aux acheteurs, la quantité prodigieuse d'orgues qui sortent journellement des ateliers de Paris; bientôt il y en aura dans toutes les campagnes. Mais pour la leçon de chant, il manque au curé une méthode dont les gammes soient bien graduées, les exercices suffisants et les caractères assez gros pour être lus à la fois par un certain nombre d'élèves. Même observation pour l'orgue : le curé a besoin d'une méthode qui soit à sa portée et à celle de ses jeunes chantres.

Ainsi nous aurons deux solféges. — Le premier imprimé en gros caractères (ses notes ayant cinq millimètres carrés), de format grand in-folio, et contenant seulement la partie chantante : c'est le *Solfége du chantre;* il servira aux asiliens, aux écoliers, aux adultes réunis au presbytère. Le second, imprimé en caractères beaucoup plus fins, du format petit in-4°, et contenant la partie chantante avec accompagnement : c'est le *Solfége de l'organiste;* il servira aux directrices d'asile et aux organistes novices du presbytère et de l'église.

Voici un aperçu des matières qui seront contenues dans ces deux solféges. Celui de l'organiste aura un préambule, qui consistera dans un abrégé du Traité d'harmonie rédigé par M. Schmid, de Trèves, organiste de Saint-Sulpice, de Paris. Là l'élève apprendra les douze accords de l'harmonie, leurs triples renversements, et leurs résolutions respectives, etc., et il retrouvera, dans toute la suite du solfége, l'application des principes dont il aura l'intelligence, et qui lui seront familiers. Ensuite les deux solféges, tant celui du chantre que celui de l'organiste, principalement disposés pour les asiles, auront quatre parties correspondantes aux quatre talents progressifs de l'enfant, qui *crie*, qui *parle*, qui *prie*, et qui *chante*, et comprendront successivement les *sons*, les *paroles*, les *prières* et les *chants*.

La première partie sera le solfége proprement dit ou solmisation, qui, après quelques gammes et exercices faciles, présentera la série d'une cinquantaine de pièces de chant, tirées du graduel et antiphonaire romains, fruit du travail de la commission nommée par NN. SS. les Archevêques de Reims et de Cambrai. Parmi ces pièces de chant seront compris les *Kyrie*, *Gloria*, *Credo*, *Sanctus* et *Agnus* de la messe solennelle du rit romain, et de la messe de Dumont, beaucoup de motets et d'hymnes les plus usités, et enfin la psalmodie. Les deux solféges employés dans les écoles et les presbytères pourront se borner à cette première partie, le reste étant plus particulier aux asiles. La seconde partie comprendra l'abécédaire, l'arithmétique et tous les exercices de la classe, mis sur des airs nouveaux, qui seront goûtés de nos petits asiliens. La troisième contiendra toutes les prières qu'on a coutume d'apprendre aux enfants, *Notre Père*, *Je vous salue*, *Je crois en Dieu*, etc., etc., avec le texte pur de

la prose. La quatrième sera le recueil des cantiques et chansons.

Ces quatre parties du solfége, les pièces de chant, les exercices de la classe, les prières, les chansons et cantiques, auront des accompagnements d'orgue très-faciles, composés par M. Schmid, qui veut bien nous accorder un concours aussi intelligent qu'empressé. Les accompagnements seront, comme nous l'avons dit, l'application des principes du cours d'harmonie, servant de préambule, avec des renvois pour les passages difficiles. De plus, M. Schmid chiffrera le doigté : secours très-important pour les directrices d'asile, comme pour tout élève d'harmonie.

Que ce solfége de l'organiste soit donc mis entre les mains d'un jeune chantre de paroisse; que celui-ci s'exerce sur le traité d'harmonie et sur la série des pièces de chant, au doigté chiffré et aux accompagnements simples; dans trois mois il pourra exécuter tout le graduel ou tout l'antiphonaire, en improvisant lui-même des accompagnements convenables; qu'il s'exerce encore sur les trois parties suivantes du solfége, et il deviendra capable d'exécuter toutes sortes de cantiques et d'élévations.

Le solfége du chantre sera tout entier en plain-chant; mais une partie du solfége de l'organiste sera en plain-chant, l'autre en musique. Toutefois, nous n'emploierons que la clé d'*ut*, qui est commune au chant et à la musique (1).

Pour rendre le solfége plus praticable dans l'asile et plus accessible aux jeunes enfants, nous avons introduit dans le système du chant plusieurs moyens de simplification et d'industrie.

Après les deux solféges vient l'orgue.

L'orgue expressif ou harmonium, a quatre avantages précieux : 1° son harmonie est douce et énergique; 2° son prix est très-abordable : 1,000 fr. pour une église, et l'on obtient un bel effet; 3 ou 400 fr. pour un asile, et l'on a le suffisant; 3° ses lames gardent toujours l'accord; 4° le clavier transpositeur met tous les sons à la portée des voix, supprime les dièzes et bémols, abolit la multiplicité des gammes et des doigtés, n'exige de l'organiste que la connaissance d'une seule gamme et d'un seul doigté, et met, on peut le dire, ce bel instrument dans la main de l'artiste le plus inexpérimenté. Aucune église désormais ne sera privée d'orgue; mais, ce qui est mieux encore, aucun orgue ne sera privé d'organiste. Le premier chantre venu peut le devenir. Toutes les difficultés sont levées pour lui, le clavier transpositeur l'affranchit de la transposition des doigts, et la méthode que nous lui offrons, disposée exprès et dont les exercices seront en *ut*, l'affranchit de la transposition des yeux.

Mais c'est dans la salle d'asile que cet harmonium, si complaisant pour l'artiste faible, jouera son rôle principal. C'est là qu'il formera la jeunesse française au chant et à la musique. C'est ce joyeux sous-

(1) *La clé de fa du plain*-chant n'est que la clé d'*ut*, déterminée par le *fa*.

maître qui fera la classe et qui professera notre solfége : c'est lui qui enseignera le chant, l'abécédaire, l'appellation, l'arithmétique, les prières, les chansons et cantiques. Son harmonie est pleine de douceur, et, grâce à elle, les racines de la science perdront de leur amertume et de leur sécheresse; grâce à elle, l'école, cette prison de l'enfant, cet exil de la famille, deviendra un lieu de distraction et de plaisir.

Pour l'introduire dans l'asile, j'avais pensé d'abord que le clavier transpositeur ne suffirait pas aux directrices, qui, généralement, n'ont aucune connaissance du piano, de la musique ou du plain-chant, et qu'il leur fallait le secours de quelque mécanisme, comme le cylindre ou l'antiphonel. Cette nécessité eût été un grand obstacle. Ce mécanisme est fragile, très-embarrassant et plus coûteux que l'orgue. Mais aujourd'hui nous avons la certitude du contraire. Une expérience faite sur une personne d'une capacité très-médiocre, nous en a fourni la démonstration. Au bout de deux mois, elle exécutait facilement et des deux mains l'unisson de toute pièce de plain-chant. Ce minime talent suffit aux directrices pour atteindre notre but; et, quelle que soit leur inaptitude, elles en sont toutes capables. Que l'on procure donc à une directrice notre solfége, dont les chiffres indiquent le doigté, dont les exercices n'offrent aucune difficulté, avec l'orgue, dont le transpositeur ne laisse que l'étude d'une gamme, et met tous les tons à la portée de la voix. Elle n'aura point besoin de maître, ni même d'exercice préalable. Toutes les leçons du solfége sont proportionnées à ses forces, et à celles de l'enfant de quatre ans, et graduées selon leurs progrès communs. Le premier jour, elle pourra jouer la première leçon, et le second jour, la seconde. Qu'elle continue, et elle pourra exécuter, à l'unisson et des deux mains, tout le solfége, et à mesure qu'elle deviendra organiste, ses asiliens deviendront chantres. Pour l'harmonie et les accompagnements, elle les rendra plus ou moins selon son aptitude et ses progrès ; mais l'unisson suffit, et l'harmonie est par surcroît.

Il ne faut pas omettre un des grands avantages de cet auxiliaire de la directrice. Pour apprendre le chant aux asiliens, pour leur enseigner le béaba en chantant, l'orgue ne lui est pas seulement nécessaire parce qu'elle manque de la science du chant, mais aussi parce qu'elle manque des forces de la poitrine. Les plus robustes poumons ne lui suffiraient pas. La classe parlante épuise, mais la classe chantante tue.

Si Athènes eût possédé comme Paris cet ingénieux instrument de musique, ce joyeux instituteur de l'enfance, que les recherches de l'industrie moderne ont rendu si parfait, les Grecs se seraient empressés de l'introduire dans leurs écoles comme une bonne fortune, et l'aréopage ne l'eût pas trouvé cher. Sans doute, la France qui a acquis avec le temps l'expérience de la Grèce, et qui fait chanter ses asiliens, ne tardera pas à reconnaître que l'orgue transpositeur

avec son solfége, est le meuble le plus indispensable des asiles français.

L'église et l'asile seront grandement redevables à cette organisation musicale. Indépendamment de son but principal, la piété des jeunes gens, la renaissance du chant religieux, la solennité du culte, l'édification publique, elle obtient dans l'asile même de précieux résultats : l'exercice gymnastique des poumons de l'enfant qui le fortifie, l'effort modulé du langage qui le rectifie, l'éducation de l'oreille par un son juste qui la rend musicale, le progrès plus rapide des petites sciences enfantines, la gaîté de la classe, le jeu des asiliens; et, notez-le bien, le secours des directrices qui, au milieu des fatigues de leurs fonctions, trouveront dans l'orgue un puissant sous-maître. Convaincue des avantages qu'il offre pour l'asile, Madame Chevreau-Lemercier, déléguée générale, m'écrivait l'année dernière : « Votre travail est une bonne fortune pour les asiles ; je vous promets tout mon concours pour assurer le succès de votre œuvre. » Comprenant bien aussi de quelle utilité il peut être pour l'église et pour la propagation du mouvement religieux, le célèbre abbé de Solesme m'adressait ces paroles si encourageantes : « Le projet de votre lutrin de la jeunesse paroissiale est magnifique; il peut s'établir dans les villes comme dans les bourgs. Qu'il se répande, et il est capable de transformer, non-seulement une paroisse, non-seulement un diocèse, mais la France entière. Je m'étonne qu'on n'ait pas eu plus tôt une idée si simple et si grandiose. »

Plusieurs prélats, Archevêques et Évêques, ayant eu connaissance de ce système, ont daigné lui accorder leur approbation, leurs encouragements; j'ajouterai qu'une demande a été faite à Rome, pour obtenir une indulgence spéciale en faveur des directrices d'asile et des personnes qui apporteront à cette œuvre leur part de concours.

Recevez, etc.,

L'abbé Constant Thomas,
Curé de Saint-Just (Maine-et-Loire).

BOURSE DU 19 JANVIER 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 104 » — plus haut, 104 » — plus bas, 103 » — fermé à 103 50. — Au comptant, il reste à 103 65.

3 0/0, à terme, ouvert à 78 50 — plus haut, 78 50 — plus bas, 77 40 — fermé à 77 90. — Au comptant, il reste à 78 ».

On a coté le 4 0/0 à 99 50.

Actions de la Banque, 2,800 ».

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 11,83 75 (1852), à 1,240 ».

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 98 1/2 ; nouveau, 98 1/2. — Belgique, 5 0/0, 99 1/2. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, » ».

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

(Ludovic Barbet.) Paris. - Typ. de H. V. de Surcy et C°, rue de Sèvres, 37.

L'AMI DE LA RELIGION.

ERREURS THÉOLOGIQUES ET PHILOSOPHIQUES

DE M. DONOSO CORTÈS, MARQUIS DE VALDEGAMAS.

4° Article. (Voir les n°° 5471-72-73.)

V.

ERREURS SUR LES MOTIFS DE CRÉDIBILITÉ A LA RELIGION.

Un des phénomènes les plus curieux, mais les plus tristes à étudier, dans l'histoire des égarements humains, c'est celui dont tous les plus sages esprits observent les déplorables effets parmi nous, depuis bien des années, avec le plus douloureux étonnement, et sans savoir comment y porter remède; phénomène dont il est assez facile de donner l'idée, qu'il est beaucoup moins facile de nommer, mais que je désignerais volontiers, si on me le permet, sous le nom de *courants d'erreurs*.

J'appelle ainsi certaines fausses doctrines qui naissent tout à coup, s'élèvent au sein des sociétés, et qui, sans aucune valeur intrinsèque, se répandent cependant, se propagent, se popularisent sous diverses influences, avec une étonnante rapidité, et finissent par entraîner, à l'aveugle, la multitude des esprits comme dans une sorte de tourbillon, et d'une manière qu'on croirait fatale, si une considération plus attentive ne découvrait les causes qui la peuvent expliquer.

Les grands noms littéraires, les grandes réputations philosophiques ou politiques, les partis, la librairie, les journaux, avec toutes les passions, tous les intérêts, tous les amours-propres qui y sont mis en jeu, voilà les principales causes qui servent à former ces *courants d'erreurs*.

Une fois ces *courants* formés et leur pente prise, tout y va, tout s'y jette, tout s'y précipite, les petits esprits, les moyens esprits, les grands esprits, et quelquefois même les bons esprits.

Et, si l'on pouvait comparer les choses les plus sérieuses aux plus frivoles, je dirais que ce sont comme ces modes capricieusement introduites par quelque coterie de grands fashionables et propagées par les grands faiseurs; elles s'établissent, elles font fureur, elles règnent, à tel point que les hommes graves finissent eux-mêmes par les subir.

Parmi les causes que j'indiquais tout à l'heure, je parlais des journaux. Je pourrais nommer tel journal, qui a porté de nos jours au

plus surprenant degré, cette puissance d'ouvrir des *courants* d'opinions devant les esprits ; il en a ouvert dans un sens, il essaie d'en ouvrir aujourd'hui dans un autre sens entièrement opposé. Je ne rechercherai pas ici de quel côté se trouve ou se trouvait la vérité ; je crois toutefois que l'erreur est des deux côtés, à cause des excès, car les excès aussi sont des erreurs. Je n'entrerai pas dans les détails; je me borne à dire que c'est là, sans contredit, un des plus prodigieux tours de force qui se puissent tenter, surtout quand ce sont les mêmes hommes qui l'entreprennent, et qu'ils le font sans dire au préalable, nettement, qu'ils s'étaient trompés. Mais, comme l'a fort justement remarqué l'honorable M. Lenormant : *Un journaliste ne dit jamais: J'ai eu tort.*

L'un des plus grands courants d'erreur de l'époque contemporaine, ç'a été et c'est encore le courant qu'on appelait *traditionaliste,* et qu'on s'est mis à appeler avec beaucoup plus de vérité, depuis peu de temps, *pseudo-traditionaliste.*

M. de Lamennais et son fameux *Essai sur l'indifférence*, le journal l'*Avenir*, la jeune et brillante école qui s'était groupée autour de l'auteur de l'*Essai*, une multitude de livres publiés bientôt par cette école et élevés au comble de la réputation par la partialité du journalisme et par les prospectus intéressés de la librairie, des éditions habilement annotées, que certains professeurs donnèrent alors, de plusieurs ouvrages théologiques et philosophiques où l'erreur favorite s'introduisit au moyen des notes, certaines annales philosophiques, et enfin quelques puissantes protections, voilà, avec l'ignorance, l'inadvertance, la légèreté, le goût des nouveautés, les causes qui ont formé, entretenu, fortifié ce courant pseudo-traditionaliste où l'on se laisse emporter en France, dont on s'inquiète à Rome, et dont l'on se rit ailleurs.

Il n'est pas croyable quelle multitude d'esprits ce courant a entraînés. On lit peu d'ouvrages de philosophie religieuse écrits chez nous depuis trente ans, où l'erreur dont il s'agit n'ait pénétré plus ou moins. Des hommes, même de la plus haute distinction, s'y sont laissé prendre ; l'honorable M. Donoso Cortès, par exemple, dont la remarquable éloquence et tous les éminents talents ont rendu à la religion de réels services, et qui pourrait lui en rendre de bien plus grands, sans contredit, s'il parvenait, comme nous l'espérons, à dégager enfin son fort et généreux esprit de l'alliage de cette misérable erreur.

C'est le propre de cette sorte d'esprits-là, quand ils se laissent envahir par quelque grande erreur, de ne la jamais embrasser à moitié. S'ils n'ont pas la gloire de l'avoir eux-mêmes inventée, ils veulent, ce semble, sans s'en rendre compte, — et c'est la nécessité, le malheur et le terrible péril de leur talent, — avoir, du moins, celle d'en exagérer même l'excès, en la poussant jusqu'à ces extrêmes conséquences devant lesquelles les esprits faibles s'arrêtent.

C'est ce qui se remarque d'une manière tristement frappante dans M. Donoso Cortès.

Les conséquences extrêmes du pseudo-traditionalisme sont la négation de la raison dans l'homme déchu, et la suppression, — nécessaire après cette négation, — de toute l'apologétique chrétienne, telle qu'elle avait toujours été entendue jusqu'à présent, telle que l'entendirent tous les Pères et tous les Docteurs, telle que l'entendait Saint-Thomas dans sa *Somme* contre les Gentils, telle que l'ont entendue enfin tous les apologistes de la religion après eux.

Beaucoup de pseudo-traditionalistes, je le sais, se défendent de ces conséquences, ainsi qu'il arrive toujours aux esprits timides et moins logiques, quand une erreur mène jusqu'à l'absurde. M. Donoso Cortès, avec son intrépide logique, ne s'en défend pas. Il pousse jusque là résolûment; je vais le montrer.

Si la raison humaine est perdue, il est clair que tout ce qu'on avait appelé jusqu'ici théologie rationnelle, motifs de crédibilité, préparation, préliminaire, préambule de la foi, tombe par terre, et croule de nécessité sur son fondement.

L'auteur de l'*Essai sur le catholicisme* l'a parfaitement senti : aussi voici la thèse qu'il pose sans hésiter, dans le chapitre V du 1er livre de cet ouvrage :

« *Que Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a pas triomphé du monde par* « *la sainteté,—par la vérité—de sa doctrine, ni par les prophéties et* « *les miracles*, mais MALGRÉ TOUTES CES CHOSES (1). »

Je prie ceux qui me feront l'honneur de me lire, de bien remarquer : MALGRÉ TOUTES CES CHOSES.

Si M. Donoso Cortès s'était borné à dire que Notre-Seigneur Jésus-Christ ne triompha pas du monde *seulement* par la vérité de sa doctrine, par les prophéties et par les miracles, il n'aurait fait qu'exprimer une vérité chrétienne vulgaire. Tout le monde sait parfaitement que, —comme la raison ne suffit pas pour conduire jusqu'à la foi, — la doctrine la plus vraie et la plus sainte, les miracles les plus évidents, les prophéties les plus certaines et les mieux accomplies, n'auraient pas suffi pour convertir le monde, si le secours de la grâce intérieure ne s'y était joint; c'est incontestable et incontesté.

Mais M. Donoso Cortès va plus loin : il dit que c'est MALGRÉ *la vérité de sa doctrine*, MALGRÉ *les prophéties*, MALGRÉ *les miracles* que *Jésus-Christ a* triomphé du monde.

Ce qui signifie que toutes ces choses, la vérité de la doctrine, les prophéties, les miracles, non-seulement, n'étaient pas des moyens suffisants, non-seulement n'étaient pas des moyens aidants, mais étaient des OBSTACLES.

C'est étrange! mais c'est très-juste, et tout-à-fait conséquent, s'il est vrai, comme M. Donoso Cortès l'affirme ailleurs, — nous

(1) Essai sur le Catholicisme, etc., p. 66 et 67.

avons déjà cité ces paroles — que, depuis la prévarication, *le genre humain est* CONDAMNÉ A VOIR LES CHOSES A REBOURS.

Et l'on se tromperait grandement si l'on pensait que cette prodigieuse assertion, touchant le motif de crédibilité de notre foi, n'est peut-être qu'un paradoxe échappé, comme tant d'autres, à l'éloquent écrivain, dans la chaleur d'une rapide composition. Non, ce n'est pas un paradoxe irréfléchi, c'est une thèse, c'est le titre même d'un chapitre consacré tout entier à la preuve de cette thèse inouïe !

Et de peur qu'une telle assertion ne fût pas comprise dans son simple énoncé, M. Donoso Cortès la reprend et y insiste pour l'expliquer encore davantage :

« Si Notre-Seigneur, dit-il, a vaincu le monde, il l'a vaincu MALGRÉ *qu'il* « *fût la vérité*, MALGRÉ qu'il fût celui qui était annoncé par les anciens *pro-* « *phètes*, représenté par les symboles anciens, caché sous les anciennes figu- « res ; il l'a vaincu MALGRÉ ses *miracles* prodigieux et sa merveilleuse *doc-* « *trine*. Nulle autre que la doctrine évangélique ne pouvait triompher avec « un tel amas de témoignages si clairs, de preuves irréfragables et d'invin- « cibles arguments. Si le mahométisme se répandit comme un déluge en « Afrique, en Asie et en Europe, c'est qu'il chemina sans *bagages embarras-* « *sants*, et qu'il portait à la pointe de son épée tous ses *miracles*, tous ses « *arguments*, tous ses *témoignages* (1). »

Non content d'avoir énoncé sa thèse, en termes si nets, non content de l'avoir expliquée de manière qu'on ne pût se méprendre sur son vrai sens, M. Donoso Cortès entreprend de la prouver par parties. L'on prévoit assez d'avance que les preuves seront faibles ; les voici telles que M. Donoso Cortès les présente :

« Notre-Seigneur n'a pas vaincu le monde par ses miracles. De ceux-mê- » mes qui l'ont vu changer par sa seule volonté la nature des choses, mar- « cher sur les eaux, apaiser la mer, arrêter les vents, commander à la vie « et à la mort, *les uns l'appelèrent Dieu*, les autres démon, les autres presti- « digitateur et magicien (2). »

Ainsi parmi ceux qui virent les miracles de Notre-Seigneur, — ou qui les entendirent raconter par ceux qui les avaient vus eux-mêmes, — il y en eut qui l'*appelèrent Dieu*, c'est-à-dire qui crurent en sa divinité, et non-seulement qui y crurent, mais qui la confessèrent. Tout autre que M. Donoso Cortès aurait conclu de là que les miracles, dont ces hommes avaient été témoins, avaient pu sans doute contribuer à convaincre leurs esprits et à les disposer à la Foi.

Mais M. Donoso Cortès ne raisonne pas ainsi ; il s'étonne que ceux qui avaient vu aient cru ; s'ils ont cru, il ne pense pas que c'ait été à cause des miracles qu'ils avaient vus, mais au contraire MALGRÉ les miracles ; et ce qui suffit, à son sens, pour le prouver, c'est que d'autres qui avaient également vu ces miracles, ne crurent pas.

Et il oublie ainsi, dans son étrange préoccupation, que Notre-

(1) Essai sur le Catholicisme, etc., p. 69.
(2) Ibid., p. 67.

Seigneur, travaillant à ce grand établissement de la Religion, semait devant ses pas les miracles, comme autrefois, en la création, il avait semé les mondes dans l'espace, mais toujours par le même dessein manifestement ; afin que ce qu'il y avait d'invisible en lui, c'est-à-dire sa puissance et sa divinité, se vît en quelque sorte visiblement dans le miroir des choses visibles, comme dit saint Paul, et qu'ainsi les hommes fussent tout à fait inexcusables s'ils ne croyaient pas. *Invisibilia enim Ipsius à creaturâ mundi per ea quæ facta sunt intellecta, conspiciuntur, sempiterna quoque Ejus virtus et divinitas, ità ut sint inexcusabiles* (1).

M. Donoso Cortès oublie aussi que cette preuve des miracles paraissait, à l'éternelle Sagesse elle-même qui l'employait, si forte et si puissamment démonstrative, que Notre-Seigneur Jésus-Christ n'hésite pas à fonder, sur la résistance obstinée à cet argument seul, toute la condamnation des Juifs incrédules, lorsqu'il dit en des termes si exprès : *Si opera non fecissem, coram eis, quæ nemo alius fecit, peccatum non haberent ; nunc autem et viderunt, et oderunt me et Patrem meum* (2).

Faudra-t-il, pour suivre M. Donoso Cortès, dire que le Verbe de Dieu s'est trompé, et qu'en voulant établir la vérité de la Religion qu'il fondait, il a pris pour des moyens les obstacles mêmes?

« Notre-Seigneur, continue M. Donoso Cortès, *n'a pas vaincu le monde par « l'accomplissement en sa personne des anciennes prophéties* (3), *mais* MALGRÉ *les « prophéties* (4) ; car la synagogue, qui était dépositaire des prophéties, ne « se convertit point ; les docteurs qui les savaient de mémoire, ne se con- « vertirent point ; les multitudes qui les avaient apprises des docteurs, ne « se convertirent point (5). »

Je rappellerai simplement ici que parmi les multitudes dont parle M. Donoso Cortès, il y en eut, disait-il lui-même tout à l'heure, qui *appelèrent Jésus-Christ Dieu*. — Mais les prophéties n'y servirent de rien apparemment; au contraire, c'étaient de nouveaux obstacles qu'ils eurent à vaincre pour croire.

C'est à ce point que M. Donoso Cortès perd de vue, et voudrait, sans s'en rendre compte, faire oublier à ses lecteurs cette si belle et si admirable économie, tant remarquée par tous les Pères et tous les docteurs, par laquelle Dieu, durant quarante siècles, s'était appliqué à préparer le monde à l'avénement de son Fils, au moyen d'une suite d'oracles prophétiques non interrompus et toujours plus clairs, jusqu'au jour où, les accomplissant tous, il fonda cette solide preuve de la Religion qui paraissait si concluante à saint Pierre, quand il disait aux Juifs : *Deus, quæ prænuntiavit per os omnium prophetarum*

(1) Paul. ad Rom. I. 20.
(2) Joan. XV. 24.
(3) Essai sur le Catholicisme, etc., p. 67.
(4) Ibid., p. 66.
(5) Ibid., p. 67.

pati Christum suum, sic implevit : Pœnitemini igitur et convertimini (1).

Enfin, reprend M. Donoso Cortès :

« *Notre-Seigneur n'a pas vaincu le monde par la vérité de sa doctrine, mais* « MALGRÉ *cette vérité* (2). »

C'était là encore un nouvel obstacle à l'établissement de l'Evangile, et même peut-être le plus grand de tous, parce que :

« L'homme prévaricateur et déchu *n'a pas été fait pour la vérité, ni la vérité* « *pour l'homme prévaricateur et déchu. Entre la vérite et la raison humaine, de-* « *puis la prévarication de l'homme,* DIEU A MIS UNE IMPÉRISSABLE RÉPUGNANCE « ET UNE RÉPULSION INVINCIBLE...

« ... Aussi, dès que la vérité se place devant les yeux de l'homme, il la « nie aussitôt. S'il ne peut la nier, il entre en lutte avec elle. S'il est vain- « queur, il la crucifie; s'il est vaincu, il fuit : en la fuyant il croit fuir sa « servitude, en la crucifiant il croit crucifier son tyran.

« *Entre la raison humaine et l'absurde, il y a, au contraire, affinité secrète et* « *très-étroite parenté.* Le péché les a unis par les liens *d'une indissoluble al-* « *liance. L'absurde triomphe de l'homme, précisément parce qu'il est dénué de tout* « *droit* antérieur et supérieur à la raison humaine; et l'*homme l'accepte pré-* « *cisément à cause de cela* (3). »

M. Donoso Cortès oublie encore ici cette parole de Notre-Seigneur : « Si je n'étais pas venu et si je ne leur avais pas enseigné ma doc- « trine, ils seraient sans péché; mais maintenant ils n'ont point « d'excuse dans leur incrédulité. *Si non venissem et locutus fuissem* « *eis, peccatum non haberent, nunc autem excusationem non habent de* « *peccato suo* (4). »

Puis, comme s'il avait prouvé d'une manière tout à fait décisive, son inconcevable thèse, l'auteur de l'*Essai* résume tout ce frivole discours en disant, avec une affirmation de langage qui stupéfie :

« Le Christianisme, humainement parlant, devait succomber, et succom- « ber nécessairement. *Il devait succomber, d'abord, parce qu'il était la vérité;* « *en second lieu, parce qu'il avait à son appui les témoignages les plus éloquents,* « *des miracles étranges, des preuves irrécusables* (5). »

Oui certes, il en devait être ainsi, s'il est vrai, comme M. Donoso Cortès l'affirme, que DIEU, *depuis la prévarication* AIT MIS, *entre la vérité et la raison humaine une* IMPÉRISSABLE RÉPUGNANCE *et une* RÉPULSION INVINCIBLE, et qu'*entre la raison humaine et l'*ABSURDE, *il y ait*, au contraire, *une affinité secrète et une très-étroite parenté.*

Car, si la raison est absolument anéantie dans l'homme déchu, et anéantie par décret de Dieu, il faut convenir que toutes les preuves de la Religion pour l'esprit humain s'en vont en une insaisissable fumée, et que tout l'édifice de la Foi croule, par une ruine inévitable, sur celui de la raison renversée.

(1) Act. III, 18, 19.
(2) Essai sur le Catholicisme, etc., p. 66, 67.
(3) Ibid., p. 69, 70.
(4) Joan, XV, 22.
(5) Essai sur le Catholicisme, p. 76.

Et voilà finalement ce qui sort, ou ce qu'un esprit hardi et qui ne sait pas reculer, peut faire sortir de cette pernicieuse erreur qui a formé, qui forme, et qui formera peut-être encore longtemps *courant* parmi nous.

Et l'on voit aussi, par là, jusqu'à quels excès une erreur grave, par laquelle l'on se laisse surprendre, peut, une fois admise, pousser de proche en proche et même à son insu, non-seulement un grand esprit, mais encore un homme de bien et un très-sincère catholique.

Mais aussi, s'il m'est permis d'ajouter avec une entière simplicité cette dernière parole, ceux que le Saint-Esprit a établis pour être les gardiens vigilants de la doctrine, trouveront de quoi s'affermir par là, dans la pensée qu'il est souverainement important de couper chemin aux erreurs dès leur naissance, et par une prudente prévoyance, de les empêcher de former avec le temps, dans la société religieuse, au moyen du journalisme et de la presse, ces *courants* terribles qui, se grossissant toujours et devenant plus violents en proportion qu'on diffère davantage de les arrêter, finiraient par devenir rebelles plus tard à toutes les digues, et par entraîner peut-être jusqu'aux abîmes les meilleurs esprits (1).

L'abbé P. Gaduel, vic.-gén.
Ancien professeur de théologie.

MARIAGE DE L'EMPEREUR.

On lit dans le *Moniteur :*

« Le bureau du Sénat, le bureau du Corps législatif et MM. les membres du conseil d'Etat se réuniront samedi à midi aux Tuileries, afin d'y recevoir de l'Empereur une communication relative à son mariage.

« MM. les membres du Sénat et du Corps législatif présents à Paris pourront se joindre à leurs collègues. »

On lit dans la *Patrie :*

« L'Empereur épouse Mlle de Montijo, duchesse de Théba. Fille du comte de Montijo, qui a laissé les plus glorieux souvenirs militaires, et qui a défendu la cause de l'Empire français jusque sous les murs de Paris en 1814, la future impératrice est aussi distinguée par ses vertus et son inépuisable charité que par la beauté la plus accomplie.

« Grande d'Espagne de première classe, la duchesse de Théba appartient à une famille illustre qui, depuis plusieurs siècles, est alliée aux plus grandes maisons d'Europe. »

(1) ERRATA. Il s'est glissé, dans l'article précédent, quelques fautes d'impression : — P. 71, ligne 3, *le Verbe* ; lisez *l'incarnation du Verbe*. — P. 74, ligne 22, *le fait* ; lisez *de fait*. — P. 76, ligne 23, *pauvreté* ; lisez *perversité*. — Même page, ligne 2, *la remise* ; isez *la ruine*.

Mgr l'évêque d'Amiens vient de publier une instruction pastorale sur le *Pouvoir*. Nous la donnerons successivement en entier, malgré son étendue :

INSTRUCTION PASTORALE DE MGR L'ÉVÊQUE D'AMIENS
SUR LE POUVOIR,
A l'occasion du rétablissement de l'Empire.

ANTOINE DE SALINIS, par la miséricorde de Dieu et l'autorité du Saint-Siége Apostolique, EVÊQUE D'AMIENS, au Clergé et aux Fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Nous vivons, Nos Très-Chers Frères, au milieu des événements les plus extraordinaires, qui trompent toutes les prévisions, qui déconcertent, s'il est permis de parler ainsi, toutes les pensées et toutes les habitudes de l'humanité. Pour trouver quelque chose de semblable, il faudrait remonter au delà de l'époque où l'Eglise, après avoir vaincu le monde, le toucha de la Croix, et affermit la base de toutes les institutions. La société à laquelle le christianisme avait fait, avec ses notions sur le pouvoir et sur l'obéissance, des assises si solides, un sol si ferme dont la surface était à peine remuée de temps à autre par les agitations du monde politique; la société, bouleversée de nos jours jusque dans ses profondeurs, n'est plus qu'une terre inconsistante, un sable qui, tournoyant sous le souffle de la tempête, se joue du travail de l'homme et se dérobe sous toutes ses constructions. Tout est essayé, rien ne tient. Regardez autour de vous, que voyez-vous? des ruines amoncelées sur des ruines; les diverses poussières qu'ont laissées après elles ces créations, ces destructions successives qui sont toute l'histoire de notre temps.

Or, il y a dans le spectacle que cette série de révolutions déroule devant nous, un côté qui n'étonne pas seulement, mais qui offense certains esprits et qui devient pour eux l'occasion d'un véritable scandale.

Toutes ces formes politiques si rapidement brisées les unes par les autres, à mesure qu'elles se succèdent, la Religion les bénit et les consacre. Les pouvoirs de toute nature, de toute origine qui passent devant l'Eglise, qui seule ne passe pas, l'Eglise les accepte tous. Il y a plus; elle les aide, autant qu'il est en elle, à se faire accepter par les peuples; elle prêche l'obéissance, elle impose la prière. Quoi donc? est-ce qu'il n'y aurait plus aucune distinction entre le droit et le fait? est-ce que le fait aurait, non pas seulement vaincu, mais absorbé le droit? est-ce que tout ce qui réussit est légitime? est-ce que l'adoration du succès, cette ignoble idolâtrie de notre siècle, aurait trouvé grâce aux yeux de l'Eglise? Au lieu d'engréner violemment la conscience humaine dans la roue des révolutions qui tourne sous on ne sait quelle fatale impulsion, avec une rapidité si effrayante et d'un mouvement si aveugle, depuis cinquante ans ; au lieu de paraître s'inféoder elle-même à la fortune, en s'engageant à tout ce qui s'élève, en se dégageant de tout ce qui tombe, ne siérait-il pas mieux à cette fille du Ciel de se retirer de toutes les vicissitudes du temps et de s'isoler dans son immortalité? Ne doit-elle pas craindre, d'ailleurs, en se mêlant trop à la mobilité qui emporte notre siècle, d'affaiblir son immuable autorité? Tant de prières si diverses dans leur forme et dans leur objet fatiguent la conscience; les meilleurs catholiques ont de la peine à comprendre qu'il puisse exister pour eux une obligation rigoureuse de se contredire, du soir au lendemain, devant

Dieu, en lui demandant l'affermissement des régimes les plus opposés, le triomphe des causes les plus ennemies. L'obéissance au pouvoir établi est une chaîne dont la Religion est condamnée de nos jours, à défaire et à refaire si souvent les anneaux, qu'il est impossible qu'elle ne s'use pas et qu'elle ne finisse pas même par se briser dans ses mains. La Religion devrait peut-être ne jamais mettre les pieds dans le monde politique, qui n'est pas le monde que Dieu lui a donné; dans tous les cas, elle ne devrait se hasarder qu'avec une extrême réserve, n'intervenir qu'avec des ménagements, dont elle ne se rend pas assez compte. Il y a là des convictions dont les légitimes susceptibilités ont quelque droit d'être respectées même par l'Eglise; de nobles sentiments qu'elle ne blesse pas sans péril. Ce n'est pas tout pour elle que de ne pas se compromettre avec le succès : il lui importe de ne pas se faire accuser d'être rigoureuse envers le malheur. Si elle ne tend pas la main aux vaincus, qu'elle leur laisse du moins la liberté des regrets et de l'espérance.

Voilà ce que l'on dit, N. T.-C. F.; nous n'inventons rien, nous répétons, sans chercher à l'affaiblir, ce que vous avez entendu mille fois.

Or, il y a là quelque chose de trop directement injurieux à l'Eglise pour qu'il nous soit permis, ou qu'il nous soit même possible de nous taire, d'autant plus qu'il est facile, vous le verrez, de défendre l'Eglise. Pour dégager sa divine autorité, pour justifier ce qu'elle fait de nos jours, nous n'aurons qu'à exposer ce qu'elle a enseigné, ce qu'elle a pratiqué dans tous les temps.

Nous ne dissimulons pas tout ce que présente de délicat la question que nous allons aborder. Nous nous engageons dans une route que notre siècle a bordée d'écueils. Ne craignez pas cependant de nous suivre. Nous marcherons d'un pas sûr, guidés par la lumière que répandra devant nous la tradition des siècles.

Nous savons par la révélation, N. T.-C. F., que, né avec une double destinée, l'homme appartient à deux sociétés, dont l'une est renfermée dans la vie présente, et l'autre a son terme dans l'éternité.

Ces deux sociétés sont comprises l'une et l'autre dans l'ordre divin de ce monde. Car Dieu, n'ayant pas voulu communiquer la vie à chaque homme, ni se révéler à lui directement, mais un seul homme et une seule femme ayant été faits de lui, à l'origine, pour être la tige commune de tout le genre humain, il est évident que l'éternelle société de l'homme avec Dieu, qui est la fin première de la création, implique, dans le plan providentiel, comme fin secondaire, la société des hommes dans le temps.

Quelle était, avant la chute, la constitution de ces deux sociétés, quels étaient la forme et le lien de la double hiérarchie par laquelle la double existence de l'homme remontait jusques à Dieu, lorsque la loi de vérité et d'amour, émanée du sein de Dieu, ne rencontrait aucune résistance dans l'intelligence et dans le cœur de l'homme? Nous ne pouvons répondre à cette question que par des conjectures incertaines. La pensée du monde primitif est demeurée ensevelie dans ses ruines.

Quoi qu'il en soit, si nous considérons l'humanité telle qu'elle se présente à nous, depuis que l'harmonie de son existence a été brisée par le péché, que trouvons-nous? des principes effrayants de guerre et de contradiction; des pensées inconciliables et surtout des intérêts naturellement ennemis; l'ambition, la cupidité, toutes les formes du sauvage égoïsme, par lequel chaque homme cherche à se faire centre, à tout coordonner par rap-

port à lui. Evidemment le faisceau d'une existence commune ne peut être renoué entre des existences si divisées, l'unité n'est possible que par l'incessante action d'une volonté souveraine, investie du droit de commander, et armée d'une force suffisante pour se faire obéir.

C'est-à-dire, que le centre, que le lien nécessaire, que la première condition de toute société parmi les hommes, c'est le pouvoir.

Les formes du pouvoir varient, l'essence du pouvoir ne varie pas. Que la souveraineté soit dans les mains d'un seul ou de plusieurs, ou qu'elle soit exercée par les mandataires de tous; que le pouvoir se trouve réparti, en n'importe quelle proportion, entre les trois éléments dans lesquels se résument toutes les constitutions : la démocratie, l'aristocratie, la monarchie; toujours est-il que pour faire une société, il vous faudra un pouvoir, une même somme de pouvoir; toujours, pour arriver à l'unité sociale, vous devrez aboutir à une volonté suprême que nulle volonté n'ait le droit de contredire, à une force que nulle force ne puisse briser.

Cela posé, une première question se présente : Quelle est la source du pouvoir? D'où dérive originairement le droit de commander, qui implique un devoir correspondant d'obéir, sans lequel nulle société n'est possible parmi les hommes?

Ne confondez pas cette question avec une question toute différente que nous examinerons tout à l'heure.

Nous ne recherchons pas dans ce moment comment le pouvoir naît et se constitue au sein de chaque société.

Nous demandons quel est le titre primitif en vertu duquel tout pouvoir, quelles que soient les conditions particulières qui manifestent son existence et qui légitiment son action, a le droit de saisir la volonté de l'homme, de limiter sa liberté, d'établir entre lui et les autres hommes des rapports obligatoires pour la conscience.

La philosophie répond par des chimères qui ne méritent pas qu'on se donne la peine de les réfuter. Les contrats que la philosophie a rêvés, et où elle prétend trouver le point de départ et le lien primordial de la société générale du genre humain et de toutes les sociétés particulières, quand même elle les produirait devant nous en bonne et due forme, quelle valeur auraient-ils? Comment mes pères ont-ils pu disposer de moi, lorsque je n'étais pas encore? A quels titres se feraient-ils obéir du fond de leurs tombeaux, surtout si l'on m'a appris à ne voir dans la tombe que le néant, et dans la cendre des morts rien qu'une vaine poussière? Dira-t-on que ce n'est pas de la volonté des générations qui ne sont plus que le contrat social emprunte sa force, mais du consentement des hommes avec qui je vis, et qui sont censés ratifier ce contrat par cela seul qu'ils ne le brisent pas? Mais si le hasard réunit trois hommes, et qu'il se trouve que deux d'entre eux s'accordent à vouloir une même chose, est-ce que cette chose devient à l'instant obligatoire pour le troisième? Il serait absurde de le dire. Supposez un nombre plus grand, l'absurdité n'est pas moindre. Vous êtes cent, vous êtes mille, vous êtes trente millions d'hommes devant moi : je vois la force; mais si vous ne me montrez rien au-dessus de vous, je ne reconnais pas le droit; je suis libre, et n'attendez pas que ma conscience fléchisse sous la plus unanime de vos volontés.

Laissons, N. T.-C. F., toutes ces vaines et dangereuses théories, et écoutons la Religion, qui, d'accord avec la saine raison, nous apprend que tous les hommes ayant une même origine, une nature semblable, qu'étant tous,

dans leur corps, pétris d'une même boue, et, dans leur âme, faits à l'image d'un même Dieu, aucun homme n'a naturellement le droit de commander aux hommes; nul n'apporte au monde, en naissant, le privilége d'une souveraineté qu'il lui soit donné d'exercer par lui-même ou de déléguer aux autres.

C'est de Dieu seul que relève l'humanité. Le titre de la souveraineté de Dieu, c'est l'acte de sa puissance infinie par lequel il nous a tous tirés du néant. Donc le droit de commander et le devoir d'obéir ne peuvent dériver primitivement que de Dieu.

Ce dogme, fondement de la société des hommes, est un de ceux que nous rencontrons à l'origine de toutes les sociétés, parce que Dieu lui-même le promulgua sur le berceau du genre humain.

Il serait facile d'en retrouver les vestiges, de siècle en siècle, dans la tradition de tous les peuples.

Nous le voyons apparaître, chez les Juifs, sous une forme sensible et vivante; car dans la constitution que Dieu donna à ce peuple par le ministère de Moïse, il se réserva l'exercice même de la souveraineté : le tabernacle fut à la fois le centre de la société politique et de la société religieuse.

Du reste, le titre divin en vertu duquel la souveraineté existe chez tous les peuples, est attesté par tous les livres de l'Ancien Testament. Les Prophètes appellent les rois, Cyrus en particulier, le *Christ*, *l'Oint* de Dieu. « A « Dieu seul appartient la domination et l'empire. C'est par moi que les rois « règnent et que les législateurs font de justes lois. — Dieu a établi un chef « sur chaque nation. » Et tant d'autres témoignages qu'il serait trop long de vouloir recueillir.

Le christianisme a répandu une nouvelle lumière sur ce dogme, comme sur toutes les vérités primitivement révélées.

Par une parole plus merveilleuse que celle qui, au troisième jour de la création, sépara la terre et enferma l'océan dans le lit qu'il lui est défendu de franchir, le Fils de Dieu pose dans l'Evangile la limite entre la société du temps et la société de l'éternité, et affermit la base de ces deux mondes : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.

« Que toute personne soit soumise, dit saint Paul, aux puissances supé« rieures. Car il n'est point de puissance qui ne vienne de Dieu. Et celles « qui sont, ont été ordonnées ou réglées par lui. Ainsi, celui qui résiste aux « puissances, résiste à l'ordre même de Dieu. »

Et saint Pierre : « Soyez soumis pour Dieu à toute créature humaine; au « roi, comme le plus élevé en dignité, à ses ministres, parce que telle est la « volonté de Dieu. »

Nous regrettons de ne pouvoir pas reproduire ici les admirables commentaires des Pères et des Docteurs de l'Eglise sur ces textes divins; nous voudrions vous faire suivre, dans la tradition, à partir des premiers temps du christianisme, le développement de la doctrine de Jésus-Christ et des apôtres sur l'obéissance au pouvoir.

D'autant que ce serait une occasion de mettre sous vos yeux un des côtés de l'histoire de l'Eglise dont il nous semble que l'on n'a pas fait ressortir suffisamment le caractère évidemment surnaturel.

La parole de Jésus-Christ : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu, » tranchait, comme un glaive, dans leur racine, les honteuses servitudes qui étaient comme l'essence du monde païen. L'homme échappait à l'homme dans la portion la plus élevée de lui-même; le corps

restait au monde, à César; l'âme retournait au ciel, à Dieu. Toutes les libertés devaient sortir de cette première liberté. L'homme ne retrouvait pas seulement, avec ses immortelles destinées, tous les titres de sa noblesse originelle, mais l'Evangile faisait resplendir sur son front des rayons plus divins que ceux que l'idolâtrie avait obscurcis. Fils de Dieu, frère de Jésus-Christ, héritier présomptif du royaume céleste, l'homme grandissait trop dans le monde surnaturel pour ne pas se relever peu à peu dans le monde social. Les abaissements auxquels il avait été condamné, les injures, les hontes que les abominablss lois et les mœurs plus abominables encore de l'antiquité lui avaient infligées, devenaient impossibles. La civilisation païenne était sapée dans sa base.

Ce fut la raison profonde des oppositions que l'Eglise rencontra dans le monde.

Ce fut surtout la cause de la résistance désespérée des empereurs.

Rome avait remis aux mains des Césars tout ce qu'elle avait conquis, en huit siècles de combats, c'est-à-dire toute la terre et tout le ciel connu, tous les hommes et tous les dieux. Et voici que l'Evangile vient briser cette monstrueuse unité : cet empire des Césars que rien ne limite ni sur la terre, ni du côté du ciel, ni dans la conscience de l'homme, l'Eglise le circonscrit, elle le divise; elle fait deux empires, dont l'un revient à Dieu et lui rend tout ce que les Césars avaient usurpé : l'autre reste aux Césars, mais ne renferme plus que ce qui leur appartient légitimement. Comment les Césars auraient-ils pu consentir à ce démembrement de leur domination? Ils s'armèrent, et le monde vit les plus sauvages excès auxquels se soit jamais emporté l'orgueil de la puissance irritée. Ce n'est pas ici le lieu de raconter des luttes, qui sont, sans contredit, le drame le plus émouvant, le plus divin qui se rencontre dans l'histoire. Après un duel de trois siècles entre la force et le droit, la force fut vaincue, le droit l'emporta. L'humanité reçut, des mains de l'Eglise, la charte de son affranchissement, scellée par le sang de huit millions de martyrs.

Or, voici le trait merveilleux que nous voulions vous signaler. Suivez l'Eglise dans toutes les phases les plus ardentes, les plus douloureuses de sa mêlée sanglante avec le monde romain, vous ne la verrez préoccupée, pour ainsi dire, que d'une crainte, c'est que la puissance des maîtres du monde ne soit affaiblie par la résistance qu'elle oppose à leur sacrilége tyrannie; c'est que leur sceptre ne soit entamé par l'invincible patience qui émousse la hache de leurs bourreaux. Les maîtres du monde, c'est Néron, c'est Dioclétien, ce sont des ennemis auxquels l'enfer a soufflé toute sa haine contre le nom chrétien. N'importe, du fond des catacombes où la persécution force l'Eglise à ensevelir son existence et ses mystères, elle fait monter, tous les jours vers le ciel, ses prières pour les princes persécuteurs. Elle reconnaît, elle proclame l'autorité des Césars jusque sur les échafauds où elle meurt pour Jésus-Christ. Si l'on y regarde de près, ce ne sont pas les droits seulement de la liberté et de la conscience humaine, c'est le titre divin du pouvoir que les martyres écrivent avec leur sang. Ces violences inouïes qui ne soulèvent chez les chrétiens aucune résistance, ces horribles tortures qu'ils acceptent, qu'ils endurent sans laisser échapper un murmure, manifestent l'héroïsme d'une double obéissance. Le corps à César, l'âme à Jésus-Christ : la souveraineté de César et de Jésus-Christ apparaît et triomphe également dans ces miraculeux combats. Si vous voulez vous convaincre que ce que nous disons n'est réellement que l'expression de l'âme

de l'Eglise, dans cet âge héroïque, lisez l'admirable réclamation adressée à l'empereur par les martyrs de la légion Thébéenne; où, mieux encore, ouvrez l'apologétique de Tertullien. A côté des tableaux où les souffrances des chrétiens et la cruauté des tyrans sont retracées avec des couleurs dont l'énergie ne saurait être surpassée, vous trouverez des protestations non moins éloquentes contre toute pensée de révolte. Tertullien résume, en un mot que l'adulation n'aurait pas su trouver, toute la doctrine de l'Eglise sur l'obéissance due aux princes, en l'appelant la *religion de la seconde majesté*. Donc, il y a quelque chose de Dieu dans l'empereur : rien au-dessus de son pouvoir que le pouvoir de Dieu même.

CE QU'EST DEVENUE L'AUTRICHE DEPUIS 1848.

I.

Il est peu d'Etats en Europe qui aient été aussi violemment éprouvés par le mouvement révolutionnaire de 1848, que l'Autriche ; mais aussi, chose assurément bien digne de remarque, il n'en est aucun qui soit sorti de la lutte, régénéré, fort et plein d'avenir comme elle. Tandis qu'ailleurs *la révolution n'a fait que s'organiser*, se plier aux lois de la société pour un temps, prendre les dehors d'une politique conservatrice et chrétienne, sauf à revenir insensiblement à son tempérament fiévreux et destructeur, le trône des Habsbourg, affermi depuis qu'il a résisté à la tempête de février, voit s'ouvrir pour lui et pour ses immenses Etats une ère nouvelle de force, de grandeur et de prospérité. Nous ne saurions être indifférent à cette renaissance ; elle nous intéresse vivement et au point de vue religieux et au point de vue politique. Comme catholique, nous ne pouvons que nous réjouir de voir prospérer une puissance composée presque tout entière de peuples enfants de l'Eglise, et quant à la raison politique, sans parler de bien d'autres aspects sous lesquels elle se présente, elle s'explique suffisamment par la tournure de plus en plus grave et menaçante que prend la question turque et la question d'Orient qui n'en est qu'un appendice.

II.

Lorsqu'on reporte ses yeux sur les dernières années, qu'on se rappelle les barricades de Vienne, les hideuses saturnales de la démagogie dans la capitale même de l'empire autrichien, à Prague et dans d'autres villes importantes, lorsqu'on se souvient des luttes sanglantes que l'Autriche eut à soutenir au sein de ses Etats héréditaires, mais surtout dans les plaines de la Hongrie et de l'Italie, on a de la peine à croire à la réalité d'une conversion aussi importante que celle dont nous venons de parler. En définitive, l'Autriche doit immensément à l'action d'une providence miséricordieuse. Nous Français, nous savons ce qu'il en coûte pour se replacer sur les assises historiques et traditionnelles, lorsque la révolution est parvenue à en déplacer un grand peuple. Cependant, il faut reconnaître que le

mal a été et est encore singulièrement exagéré à l'égard de l'Autriche. Nous n'en prenons pour exemple que l'étrange confusion d'idées qui avaient cours, il y a trois ans, dans presque toutes les cités, sur les rapports de l'Autriche avec la Hongrie.

Au fond, lorsqu'il n'y avait point de mauvaise foi, l'erreur ne provenait que de ce que l'on ne distinguait pas entre *la révolte* et *la révolution*. Quelques griefs réels, des circonstances malheureuses, l'influence pernicieuse de la démagogie, qui était ressentie partout, d'abominables intrigues et des machinations coupables, voilà les causes de la guerre de Hongrie qui n'a été qu'une *révolte* et non pas une révolution. Cette dernière, alors même qu'elle est domptée pour un instant, laisse son virus dans les âmes et continue d'exercer ses ravages en attendant l'occasion d'éclater de nouveau. La révolution signifie orgueil implacable, impiété subversive, renversement des saines notions sur les rapports sociaux et la vie intime d'un peuple. En Hongrie, rien de tout cela. Les malheureuses guerres de 1848 et 1849 ont été le débordement d'un fleuve qui jusque là coulait majestueusement dans son lit; aujourd'hui que ses eaux ont repris leur cours naturel, il ne reste plus qu'à réparer les désastres du passé.

L'une des preuves les plus frappantes de ce retour du peuple hongrois, se trouve incontestablement dans l'accueil qu'il a fait à son souverain dans l'été de l'année dernière. Les journaux du parti de Gotha et les feuilles démocratiques, telles que la *Gazette de Cologne*, ont cherché à donner aux démonstrations de la Hongrie une autre signification ou à en amoindrir le récit; mais leurs efforts ont été vains. La Hongrie ne connaît point l'hypocrisie. Le mouvement qui la porta au devant de son roi fut entièrement spontané. Pourquoi, d'ailleurs, le peuple ne serait-il plus le descendant des preux qui avaient poussé ce cri de ralliement que l'histoire a immortalisé : *Moriamur pro rege nostro Mariâ Theresiâ*? En revoyant au milieu d'elle le fils des Habsbourg, le rejeton de Marie-Thérèse, la nation hongroise retrouva son vieil enthousiasme et son antique fidélité, et la démocratie révolutionnaire put se dire que sa cause était perdue. Aussi alla-t-elle s'évaporer en impuissantes déclamations, aux éclats de rire de toute l'Europe sensée.

III.

Nous avons insisté sur ce fait, parce qu'en effet le succès du voyage de l'empereur François-Joseph en Hongrie, donna une grande force à son gouvernement et environna sa personne d'un prestige nouveau. Non-seulement ce succès le releva aux yeux de ses sujets, mais encore devant l'Allemagne et l'Europe entière. C'est beaucoup aujourd'hui qu'un souverain possède *réellement* l'amour de son peuple.

Si nous parlions maintenant des qualités personnelles de ce monarque de vingt-deux ans dont les actes sont empreints à un si haut

degré de l'élévation et de la sagesse qui font les grands princes, nous ne pourrions finir. En deux mots, nous dirons, avec tous ceux que nous avons lu et entendu, que son esprit est entièrement à la hauteur des graves et difficiles circonstances dans lesquelles la Providence l'a placé, qu'il comprend les devoirs et la mission qui lui sont imposés, qu'il possède un admirable tact dans le discernement des hommes et des choses; enfin, éloge bien glorieux, qu'il est décidé à se conduire en digne fils de l'Eglise qu'il réjouit par sa piété et sa vertu sincère.

On raconte de lui des traits vraiment dignes de son auguste aïeul, le premier des Habsbourg : Le jour de l'immaculée Conception, 8 décembre dernier, le *Prater* (promenade publique à Vienne) fourmillait de promeneurs de toutes les classes de la société. Tout à coup, un prêtre paraît au milieu de cette foule, portant sous un dais le Saint-Sacrement. On s'écarte, on salue, on s'incline, on se met à genoux. Cependant, arrivée près du prêtre, une voiture s'arrête : la portière s'ouvre et un jeune homme en sort qui va se prosterner à la face de tout le peuple, devant l'auguste Sacrement et recevoir la bénédiction du Roi du Ciel. « Ce jeune homme, dit le journal à qui nous empruntons cette anecdote, c'était le chevaleresque, l'apostolique empereur François-Joseph. » De pareils traits peignent l'homme, le chrétien et le souverain.

(*La suite à un prochain numéro*). L'abbé A. Sisson.

LE 21 JANVIER.

En écrivant cette date funèbre, le premier sentiment qui s'empare de l'âme, c'est celui du poëte. « *Excidat illa dies ævo!* » Puisse cette journée de deuil, de terreur et de sang disparaître de nos annales!

Mais bientôt une autre pensée, plus haute et plus chrétienne survient et domine : Non, il ne faut pas que la mémoire d'une telle catastrophe s'affaiblisse ou s'efface dans le souvenir des peuples. Il est juste, il est grand que cette heure de désolation reste marquée dans l'impérissable histoire : il est salutaire que son retour annuel, saisissant la Nation, l'arrête au milieu de ses préoccupations ou de ses joies, et lui parle l'austère langage de la douleur et du remords.

Le pouvoir actuel a rempli un devoir de respect et de justice en suspendant pour aujourd'hui les réceptions et les fêtes officielles. Espérons que le pays entier aura suivi spontanément cet exemple.

Les sociétés comme les individus s'honorent et s'élèvent à pleurer les crimes qui souillent leur vie, et même plus le temps s'éloigne, plus les témoins et les acteurs de ces forfaits épouvantables reculent dans l'ombre du passé, plus les générations nouvelles, innocentes de la solidarité de l'attentat, doivent se montrer jalouses de la solidarité du repentir.

Hélas ! que n'avons-nous pas souffert pour n'avoir pas encore assez expié ! Le supplice d'un juste est une calamité universelle et qui attire la foudre du courroux céleste. Quand ce Juste est un Roi, c'est après le déicide et le sacrilége, le plus effroyable crime que puisse commettre un peuple. Il ouvre des abîmes d'une profondeur inouïe, et que les maux et les larmes de plusieurs âges ne suffisent souvent pas à combler.

Voyez notre malheureuse France : Depuis ce jour néfaste, qui consommait tant d'horreurs, à travers quels bouleversements n'a-t-elle pas été ballottée sans relâche ? glissant dans les voies hideuses de l'anarchie, tombant épuisée et haletante sous l'épée d'un soldat, à peine recouvre-t-elle quelques instants de calme et de repos, puis voici de nouveau les tourments de la discorde, les ruines de l'autorité, les angoisses de la mort, et ce malaise affreux qui se traduit par d'incessantes convulsions.

Ces leçons seront-elles encore perdues ? non ; tirons de ce lamentable anniversaire quelque patriotique, quelque chrétien enseignement.

Que le 21 janvier soit pour la France un jour d'expiation ; qu'il devienne une date de pardon et de concorde.

L'expiation ! elle est dans le cœur de tous. Cet hommage solennel est aussi facile qu'il est légitime. Un instinct remarquable entraîne les esprits vers les doctrines de monarchie, de tradition, d'autorité. Tout proclame la grandeur et la puissance bienfaitrice de l'antique royauté ; les politiques les plus hostiles s'accordent à réhabiliter la mémoire de cette auguste maison de Bourbon, à qui la patrie doit tout, son unité, son rang, sa gloire et sa liberté.

Quel empressement ne doit-il pas y avoir dans ce peuple désaveuglé, à s'incliner avec l'amertume du regret et la sincérité du retour, au pied de l'échafaud où monta le représentant de cette majestueuse monarchie, l'héritier de cette tradition, le plus vertueux et le meilleur des rois ?

A genoux près du cénotaphe de Louis XVI, la France paraît plus grande, plus digne du respect des peuples et des miséricordes de la Providence.

Que le 21 janvier soit aussi un jour de réconciliation.

Les sublimes paroles du fils de saint Louis montant au ciel, sont tombées sur ses persécuteurs et sur la France tout entière, comme un gage de bénédiction.

Ce pardon, ce n'était pas seulement celui du roi-martyr priant pour ses bourreaux, c'était celui de la royauté elle-même, celui de la grande monarchie ignominieusement outragée et traînée au gibet, et ne se vengeant que par la miséricorde.

Que ce pardon soit fécond pour la France : que l'union, que la

concorde, que l'esprit de pacification sorte une fois encore de cette tombe auguste et venérée. Que l'anniversaire de la mort du roi ouvre pour tous les fils de la patrie commune l'ère de la réconciliation et de la paix!

HENRY DE RIANCEY.

CLOTURE DU CONCILE D'AMIENS.

On lit dans l'*Ami de l'Ordre* d'Amiens :

« Aujourd'hui 18 a eu lieu en notre église cathédrale la solennité qui termine la session du Concile tenu à Amiens ; 400 ecclésiastiques au moins assistaient à cette imposante et magnifique cérémonie.

« Sous les regards avides de la foule qui l'avait vu défiler, le cortége prit place sur l'estrade, les évêques de Beauvais, d'Amiens et de Louisville à droite, ceux de Soissons et d'Ajaccio, ainsi que le procureur de l'évêque de Châlons à gauche.

« L'émotion de la foule n'avait pas encore diminué, et elle fut vivement augmentée, quand on vit tous les évêques et les membres du Concile venir au pied de l'autel recevoir la sainte communion ; on remarqua que les évêques communièrent avant la récitation du *Confiteor*. Après le saint sacrifice, la session proprement dite commença. Suivant le rit prescrit par le Pontifical, on chanta le psaume *Deus, venerunt gentes*, qui exprime si bien les plaintes de l'Église désolée, les Oraisons, l'Évangile de Saint Luc, qui dit que Jésus désigna soixante-douze disciples, et les envoya partout devant lui, deux à deux. Après l'Évangile, le sous-diacre porta le livre à baiser au métropolitain, puis, suivant l'usage particulier de la province de Reims, aux autres évêques.

Ensuite on chanta le *Veni, Creator*, et, après une courte allocution prononcée par le cardinal, le promoteur et le vice-promoteur, accompagnés des maîtres des cérémonies, s'approchèrent du métropolitain et requirent la promulgation des décrets. Sur l'ordre qui lui fut donné, M. Obré, vicaire général de Beauvais et l'un des secrétaires du concile, après avoir reçu les décrets à genoux des mains de l'archevêque, monta en chaire et annonça que, pour ne pas trop allonger la cérémonie, d'après l'ordre du cardinal métropolitain et des autres pères du concile, il ne publierait que la plus faible partie des décrets, et que le reste serait lu dans la chapelle du catéchisme lors d'une troisième session, à laquelle le clergé seul sera admis.

« Après l'invocation : *In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis*, il lut les décrets suivants :

« *De conciliis provincialibus* (des conciles provinciaux).

« *De scholis et educatione* (des études et de l'éducation).

« *De angelis* (des Anges).

« Le même secrétaire, descendu de chaire, alla successivement demander au métropolitain, aux évêques de la province et au procureur de l'évêque de Châlons, s'ils adoptaient les décrets, *placent-ne decreta?* Quant tous eurent répondu affirmativement : *placent*, il en vint rendre compte à l'archevêque en ces termes : *decreta patribus placuerunt* (les pères ont adopté les décrets), à quoi l'archevêque répondit : *Deo gratias* (rendez grâces à Dieu).

« Après l'adoption des décrets, le cardinal quitta sa chape, revêtit la *cappa magna*, se rendit en chaire, précédé de ses officiers, et adressa à l'immense auditoire une allocution toute paternelle et de circonstance.

« La cérémonie se termina par les acclamations accoutumées. »

Un décret impérial du 15 janvier, publié aujourd'hui au *Bulletin des Lois*, porte, à partir du 1er janvier courant, le traitement de l'archevêque de Paris à 50,000 fr., le traitement des archevêques des autres diocèses à 20,000 fr., et le traitement des évêques à 12,000 fr.

Un autre décret, du 17 janvier, accepte la démission donnée le 26 novembre 1852, par Mgr Clausel de Montals, du siége épiscopal de Chartres.

On sait que, par décret du 14 août 1851, M. Regnault a été nommé coadjuteur de Mgr l'évêque de Chartres avec future succession. Il n'y a donc pas à pourvoir à la vacance.

Bulletin politique de l'Étranger.

Angleterre. — L'effectif du corps royal des troupes de la marine britannique vient d'être augmenté de 1,500 hommes. Le corps entier est actuellement ainsi composé : compagnies divisionnaires, 10,710; compagnies d'artillerie, 720; état-major, 70; total, 1,250. On assure en outre que le gouvernement fait en ce moment une enquête sur le transport des troupes par les chemins de fer.

Espagne.—Les correspondances de Madrid annoncent que plusieurs des amis politiques de Narvaez viennent d'être destitués, et que Narvaez lui-même a reçu une mission *forcée* en Autriche.

Les directeurs des journaux de Madrid se sont présentés chez le nouveau ministre de l'Intérieur pour appeler son attention sur la situation de la presse. Le ministre a déclaré qu'il déplorait cet état de choses et qu'il désirait y apporter remède. Les assurances un peu vagues de ce fonctionnaire ont paru peu satisfaisantes.

Le surlendemain, la reine a ordonné qu'une nouvelle loi sur la liberté de la presse fût élaborée dans un bref délai. En attendant, les gérants du *Heraldo*, de la *Esperanza*, de la *Epoca*, du *Constitucional* et du *Diario espanol* viennent d'être traduits devant les tribunaux à raison de la publication d'un article financier pour lequel ils avaient été déjà poursuivis et acquittés.

Autriche. — L'archiduc Régnier. ancien vice-roi d'Italie, vient de mourir à Pozen, muni de tous les sacrements de l'Eglise. Il laisse après lui une douleur universelle, tant il avait su gagner les cœurs par sa bonté et son affabilité.

La *Gazette de Breslau* dit que les mouvemens de troupes vers le sud de l'Autriche ont commencé malgré la rigueur de la saison. On dit que 30,000 hommes seront envoyés comme renfort dans l'Italie centrale. Des troupes ont aussi été dirigées vers la Dalmatie, les événements du Monténégro exigeant une surveillance attentive des frontières.

Omer-Pacha a commencé les opérations militaires contre le Monténégro. Le waywode de Grahow seconde les Monténégrins, qui semblent disposés à opposer aux Turcs une résistance désespérée.

Un aide-de-camp de l'empereur de Russie, le baron Kaller, vient d'arriver à Trieste, venant de Saint-Pétersbourg. Il est reparti immédiatement pour Cattaro, et on présume qu'il est chargé d'une mission pour le Monténégro.

Sonora. — Voici quelques nouveaux détails fournis par le *Panama-Star* du 21 décembre sur les événements de la Sonora, qui se sont terminées par la déroute du comte Raousset :

« Un détachement de 214 Français, bien armés et équipés, étaient partis

de Guaymas pour une expédition contre les sauvages, et, après avoir exploré le pays, où ils croyaient trouver les meilleures mines, une partie d'entre eux retourna vers Guaymas, sous le commandement du comte Raousset, qui reçut bientôt avis qu'il aurait à devenir citoyen mexicain, ainsi que ses compagnons, s'il voulait qu'il lui fût permis de travailler aux mines. Il se déclara alors contre le gouvernement et le général Blanco, le commandant en chef. Le gouvernement mexicain envoya contre lui sept cent cinquante hommes qui l'attendirent à Hermosillo, à une distance assez considérable de Guaymas. A l'approche du comte, les forces mexicaines occupèrent un lieu clos de murs situé près de la ville, et firent feu sur les Français qui eurent vingt-deux hommes tués, dont presque tous les officiers, excepté M. de Raousset. Les Français avancèrent intrépidement, escaladèrent les murs et ouvrirent un feu meurtrier sur les Mexicains enfermés comme dans une bergerie : un grand nombre d'entre eux furent tués, et quatre-vingt-trois maisons furent brûlées par les Français. On calcule que les Mexicains perdirent cent cinquante hommes.

« Après avoir complétement battu cette troupe, les Français, maîtres de la ville, attendaient à chaque instant des renforts par mer. Ils marchèrent vers Guaymas ; mais un Mexicain qui les rencontra en route leur parla faussement des dangers auxquels ils s'exposaient en s'approchant de Guaymas ; il leur offrit leur grâce et 11,000 dollars s'ils voulaient déposer leurs armes. En ce moment, le comte Raousset souffrait tellement de la dyssenterie qu'il était presque sans sentiment et que ses hommes le portaient en litière. Ces hommes étaient en danger et sans officiers ; ils acceptèrent ces conditions, entrèrent en ville et déposèrent leurs armes. Ce fut alors qu'ils virent qu'ils avaient été complétement trompés. La terreur était si grande à Guaymas, que le général Blanco avait renvoyé et caché à quatre lieues de la ville quatre pièces de canon. En définitive, les forces françaises sont parties pour Mazatlan et San-Francisco. Le comte de Raousset a été embarqué mourant pour Mazatlan. » ALFRED DES ESSARTS.

Nouvelles religieuses.

ROME. — Le collége urbain de la Propagande, qui est l'image vivante de la mission des Rois Mages, a célébré avec la pompe habituelle leur sainte mémoire dans les mystères de l'Epiphanie. La messe solennelle a été chantée par Mgr Bernard O'Reilly, évêque de Hartford, aux Etats-Unis ; un autre prélat du même pays, Mgr Jean Mac-Gill, évêque de Richmond, avait entonné les premières vêpres, et les secondes l'ont été par Mgr Hillereau, archevêque de Petra *in partibus*, et vicaire apostolique de l'Eglise patriarcale de Constantinople pour les Latins.

Pendant ce temps, le collége Grec, uni d'intentions et de foi à celui de la Propagande, célébrait en rit grec l'Epiphanie dans son église de Saint-Athanase ; et Mgr l'archevêque d'Irenopolis chantait la messe pontificale.

L'Académie polyglotte de la Propagande n'a pas manqué à son usage annuel de payer, dans toutes les langues, un tribut d'hommages aux mystères sacrés de l'Epiphanie. L'exercice académique a été tenu les 9 et 10 janvier, en présence des personnages les plus illustres et les plus vénérables. Dans ces deux séances, d'un si haut intérêt, il n'a pas été lu moins de *quarante-quatre* morceaux écrits tous en langues différentes. Les louanges de Dieu ont été célébrées dans les idiomes, non-seulement de l'Europe, mais

de l'Asie et de l'Afrique : hébreu, syriaque, chaldéen, arménien, arabe, chinois, persan, hindoustani, turc, cophte et éthiopien. Admirable ensemble que Rome seule peut offrir au monde dont elle est la capitale chrétienne !

N. S. P. le Pape vient de conférer à Mgr de Cahors le titre d'assistant au trône pontifical et celui de comte romain.

FRANCE. — DIOCÈSE DE PARIS. — Demain dimanche, 23 janvier, à trois heures, un sermon de charité sera prêché par M. l'abbé Leblastier, en l'église de Notre-Dame-des-Victoires, au profit des pauvres visités par la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul de cette paroisse.

— Un sermon de charité sera prêché en faveur de l'œuvre de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, dans l'église de Saint-Louis-d'Antin, le dimanche 23 janvier 1853, à trois heures, après vêpres, par M. l'abbé Deplace, chanoine honoraire de Paris.

Le sermon sera suivi du salut et de la bénédiction du Très-Saint-Sacrement.

— Mgr l'archevêque d'Auch est en ce moment à Paris, où vient d'arriver également Mgr l'évêque du Mans, de retour de son voyage de Rome.

DERNIÈRES NOUVELLES.

On assure que le mariage de Sa Majesté l'Empereur sera célébré à l'église métropolitaine de Notre-Dame, le 30 janvier prochain. *(Patrie).*

Aujourd'hui a eu lieu la seconde séance du conseil impérial de l'instruction publique. *(Idem).*

M. Sobrier vient d'écrire, de sa prison de Doullens, à l'Empereur, pour solliciter sa grâce, une lettre dont voici un passage :

« Autant que qui que ce soit, je sais être soumis à la volonté de la France, dont la voix, naguère, vous a donné le droit et le pouvoir de la ramener, par le progrès, à cet apogée de gloire et de supériorité que lui ont enlevé nos mauvais régimes qui, depuis 1815, ont pesé si fatalement sur ses destinées. »

La grâce a été immédiatement accordée.

BOURSE DU 21 JANVIER 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 104 50 — plus haut, 105 » — plus bas, 104 30 — fermé à 105 ». — Au comptant, il reste à 104 70.

3 0/0, à terme, ouvert à 78 90 — plus haut, 80 » — plus bas, 78 75 — fermé à 79 95. — Au comptant, il reste à 79 75.

On a coté le 4 0/0 à » ».

Actions de la Banque, 2,800 ».

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à » » (1852), à 1,235 ».

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 98 1/2 ; nouveau, 98 1/2. — Belgique, 5 0/0, 99 1/2. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, » ».

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

(LUDOVIC BRUNET.) Paris. - Typ. de H. V. de SURCY et Ce, rue de Sèvres, 37.

L'AMI DE LA RELIGION.

RÉPONSE DE M. BONNETTY. (*Suite.*)

(Voir le n° 5477.)

ATTAQUES INJURIEUSES CONTRE LES SÉMINAIRES.

Ce n'est pas sans une profonde répugnance que nous faisons subir à nos lecteurs la continuation de ce triste débat. Nous aurions voulu leur en épargner le spectacle et à nous-même la nécessité. M. Bonnetty ne l'a pas permis. Il nous a mis en demeure de justifier l'exactitude de nos citations et la loyauté de notre critique, en nous forçant d'insérer sa réponse. Nous avons dû nous y résigner. Nous prions ceux qui nous font l'honneur de suivre cette discussion, de ne pas oublier la situation qui nous est faite et les conditions qu'on nous impose.

Jusqu'ici, il demeure établi que nous avons fidèlement reproduit, exactement commenté les textes et la doctrine des *Annales*. Loin d'infirmer en rien nos citations, les explications de M. Bonnetty n'ont fait que les rendre plus explicites et plus incontestables. Le directeur des *Annales* ne réfute rien, ne prouve rien; il nie. A ce système de négations gratuites, nous allons continuer d'opposer des citations précises. Nos lecteurs voudront bien tirer les conclusions.

III.

ALTÉRATIONS FAITES dans les textes des *Annales* RELATIFS A L'ENSEIGNEMENT DES GRANDS ET DES PETITS SÉMINAIRES.

Après avoir prouvé que nous n'avions jamais empiété sur les droits sacrés des Evêques, il nous reste à montrer que nous n'avons ni calomnié, ni outragé l'enseignement des grands et des petits séminaires. Ici encore, notre tâche sera facile, elle se bornera à prouver que M. l'abbé Cognat a altéré et dénaturé nos paroles.

1re *Altération*. — M. Cognat nous fait dire : « Votre méthode (celle du clergé) « est radicalement et matériellement fausse, et c'est de cette méthode que découlent « logiquement toutes les ERREURS ACTUELLES sur Dieu (*Ami*, p. 98). »

Ces paroles, telles qu'elles sont exposées là, sont condamnables et ont dû soulever contre nous tous les lecteurs.

Nous ouvrons les *Annales* et, à l'endroit cité (t. xx, p. 399), nous trouvons que nous y examinions les corrections faites par M. Maret à la 2e édition de sa *Théodicée chrétienne*.

Nous le louions de ces courageuses corrections, puis nous lui faisions observer que c'était par une méthode *propre à lui*, de *conception* et d'*intuition divine*, qu'il était arrivé à ces erreurs; et que par conséquent sa méthode était fausse; c'est à la suite de ces paroles que nous ajoutions : « Votre méthode *de conception et d'intuition divine* « est donc radicalement et matériellement fausse, et c'est de cette méthode que dé-

« coulent logiquement et forcément toutes les erreurs actuelles sur Dieu. *Tous les « panthéistes et les humanitaires font ce que faisait M. l'abbé Maret en 1844 ; ils « prétendent avoir une conception qu'ils n'ont pas ; ils prétendent voir ce qu'ils ne voient pas.* »

Pour nous faire faire une accusation injuste contre les professeurs des séminaires, M. Cognat a donc : 1° caché que nous ne nous adressions qu'à M. Maret ; 2° à la place des mots : *Votre méthode* (celle de M. Maret) *de conception et d'intuition divine*, il a mis : *Votre méthode* (celle du clergé) *est donc radicalement et matériellement fausse*. Cette suppression est d'autant plus inexplicable que M. Cognat lui-même reprochait à M. Cousin de reconnaître l'*intuition* comme une des sources de la *connaissance humaine* dans les choses de la religion. (*Ami* du 6 juin dernier, t. 156, p. 745.) Que les lecteurs de l'*Ami de la Religion* jugent de ce procédé.

Nous ouvrons les *Annales*, t. 20, p. 370, et voici ce que nous y trouvons : *Justification de* NOS ATTAQUES *contre quelques points de* L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE. Ce titre général est immédiatement suivi de ces paroles que nous avons déjà citées, mais qu'il est bon de rappeler, puisque M. Bonnetty s'obstine à les oublier : « Nos lecteurs connaissent les différentes critiques que nous avons *faites* et que nous « FAISONS ENCORE TOUS LES JOURS contre l'*enseignement de la philosophie* « et *même* d'une *certaine méthode de théologie*, TELLES que ces DEUX « SCIENCES SONT ENSEIGNÉES DANS NOS PETITS ET NOS GRANDS SÉMI- « NAIRES. »

Puis un peu plus loin, au § 7 du même article, p. 377, M. Bonnetty ajoute : « La méthode que nous allons critiquer ici N'EST PAS « PERSONNELLE à M. l'abbé Maret; il ne l'a pas inventée, il n'a fait « que l'approuver ; *il peut même citer* DES AUTORITÉS GRAVES *qui par- « tagent son opinion*, etc... »

Ainsi M. Bonnetty déclare, 1° que ce qu'il va dire justifie ses *critiques contre l'enseignement des petits et des grands séminaires* ; 2° *que la méthode qu'il critique ici* N'EST PAS PERSONNELLE *à M. l'abbé Maret*, que *des autorités graves partagent son opinion*.

Nous avons tenu compte de ces déclarations, et attribué aux professeurs des séminaires les critiques que M. Bonnetty leur adresse à l'*occasion* de M. l'abbé Maret. Voilà tout notre procédé. Nous le croyons aussi droit que celui de M. Bonnetty est tortueux.

2° *Altération.* — On comprend déjà quelle est la valeur de cette autre assertion que M. l'abbé Cognat met dans notre bouche : « L'enseignement des séminaires est un en- « seignement impie, qui méprise la parole révélée, estime *peu de chose la notion « exacte de Dieu* et SE MOQUE DE LUI (*Ami*, p. 99). »

Ces dernières paroles que M. Cognat nous attribue sont en effet horribles, et nous nous sommes demandé si nous les avions prononcées. Voici la citation apportée à l'appui par M. Cognat; nous mettons encore *en italique* les suppressions qu'il a fait subir à nos paroles :

« Car, qu'on y fasse bien attention, c'est sur ces principes qu'est fondé tout ce qu'on « appelle religion naturelle, morale naturelle, droit naturel dont on nous inonde *dans « tous les discours et dans tous les livres, et que l'on enseigne dans les colléges, « lycées, écoles de droit et de médecine, tribune nationale, romans*, etc. En présence « de ce chaos de doctrines, ne peut-on pas dire que ceux qui les professent se moquent « de Dieu? (*Ann.*, xx, 79, et *Ami*, p. 99). »

M. Cognat a supprimé que nous parlions là, en 1849, des *discours* que l'on entendait *de tous* côtés à l'Hôtel-de-Ville et aux clubs, des erreurs que Pierre Leroux, Con-

sidérant, Proud'hon enseignaient *à la tribune nationale*, et qu'Eugène Sue et George Sand et autres propageaient dans les *Romans-feuilletons*. A la place, M. Cognat a écrit que *c'étaient les séminaires* que nous accusions de *se moquer de Dieu*. »

Au moyen de cette suppression, M. Cognat fait tomber notre accusation seulement sur le paragraphe précédent où nous montrions les contradictions d'une dissertation polémique du P. Chastel, sur les facultés intellectuelles des sourds-muets.

Devant des négations si gratuites et des interprétations si forcées, il ne nous reste qu'un parti à prendre : citer de nouveau les textes. Nous le répétons donc, après avoir interprété ou plutôt dénaturé la doctrine du P. Chastel, M. Bonnetty ajoute : « Eh bien ! amis lec- « teurs, voilà les professeurs, philosophes et théologiens qui ensei- « gnent la philosophie DANS NOS ÉCOLES CATHOLIQUES : voilà les con- « tradictions, erreurs, tautologies, logomachies, *qu'on fait entrer* « *dans la tête de ces jeunes gens que* LES PARENTS CONFIENT A CES MAÎ- « TRES DE SAGESSE. » Puis après avoir osé dire que c'est sur CES PRIN- CIPES ENSEIGNÉS DANS NOS ÉCOLES *que sont fondés* le dogme et la morale *professés par Pierre Leroux, Considérant, Proudhon, Eugène Sue, Georges Sand et autres*, en 1849, *à la tribune et dans les romans-feuilletons*, il porte le jugement que nous avons cité et qui tombe tout entier sur *les professeurs, philosophes et théologiens qui enseignent la philosophie dans* NOS ÉCOLES CATHOLIQUES. « En présence *de ce chaos de* « *doctrines*, ne peut-on pas dire que ceux qui les professent se mo- « quent de Dieu ! » Et, comme pour rendre impossible toute équi- voque, il ajoute quelques lignes plus bas : « Que nos lecteurs réflé- « chissent à ces questions et qu'ils nous disent si nous avons tort « quand nous faisons tomber sur CES HOMMES la responsabilité *de ce* « *chaos de doctrines* qui nous absorbe, et surtout *la diminution des* « *vérités* parmi les hommes ; enfin le *mépris où est tombé le nom trois* « *fois saint de notre grand Dieu*. »

C'est en face de ces textes que M. Bonnetty ne craint pas de nous accuser de dénaturer sa pensée, d'*altérer* ses paroles !

3e *Altération*. — Dans notre tome II, p. 135, nous avons publié une lettre de M. L*** qui y soutenait l'orthodoxie de cette proposition : « Les *essences*, distinguées « de l'existence réelle des êtres, *sont la substance* même de Dieu. » Pour excuser cette proposition critiquée par un de nos rédacteurs comme entichée de Panthéisme, M. L*** disait qu'il n'avait rien dit de *nouveau* en cela, et qu'il avait parlé comme toutes les philosophies. Nous répondions à ce raisonnement dans une note que M. Cognat dit *injurieuse pour les séminaires*. Mais il commence d'abord par cacher la question dont il s'agit, puis il publie la note à laquelle nous ne ferons qu'*ajouter en italique les phrases supprimées* pour en prouver la convenance. La voici :

« Nous convenons, en effet, que M. l'abbé L*** n'a rien dit qui soit nouveau « dans les philosophies de nos écoles, ni même dans celles qui datent de 200 à 300 ans « c'est-à-dire de l'introduction de l'Aristotélisme et du Platonisme dans nos écoles ; « mais ce sont ces philosophies même que nous attaquons. *L'autorité donc des philo-* « *sophies actuelles a peu de poids dans une question aussi élevée et aussi délicate*. « La philosophie du Mans, celle de Lyon, celle de Toul, Fénelon, Bossuet, Malebran- « che, Pascal, Aristote, Platon, Manou ne savaient pas mieux que nous ce que c'est « que l'essence des choses ; *ils se servaient de la même raison dont nous allons nous* « *servir*, n'avaient aucune intuition plus grande de Dieu, que nous-mêmes. *Ce sont* « *eux qui nous l'ont dit et nous les croyons sur parole* (*Ann.*, II, 135 et *Ami*, « p. 97). »

On le voit, M. Cognat tient à faire remarquer que *nous nous* croyons aussi savants, aussi intuitifs de Dieu que les grands hommes qu'il nomme. Ce qui est en effet très-présomptueux, mais il a effacé la dernière phrase, qui prouve que nous faisions là un argument *ad hominem* tiré des concessions de nos adversaires.

Tous nos lecteurs savent, en effet, que le fond même de la philosophie des *Annales* consiste à soutenir que « *personne ne peut avoir* en ce monde l'intuition de Dieu. »

La seule chose que *nous ayons tenu et que nous tenions* encore à faire remarquer, c'est que M. Bonnetty attaque et accuse de panthéisme *les philosophies de nos écoles, celles qui datent de deux à trois siècles, c'est-à-dire de l'introduction de l'aristotélisme et du platonisme dans nos écoles* et en particulier *la philosophie du Mans*, *celle de Lyon*, *celle de Toul*, *Fénelon*, *Bossuet*, *Malebranche*, *Pascal*, de la même façon et au même titre que *Manou*, *Platon*, *Aristote*. En vérité, il serait plus habile de se taire que de se défendre en confirmant et en aggravant ses torts.

4° *altération*. — M. Cognat nous inculpe pour avoir mal à propos cité la *Civiltà Cattolica* comme confirmant notre thèse et encourageant nos attaques contre l'enseignement, et voici par quelle altération il prouve son assertion. Nous copions le texte qu'il cite en *mettant en italique les phrases qu'il a supprimées*.

« Personne n'ignore que depuis trois siècles, c'est-à-dire depuis l'apparition du protestantisme, la guerre de Satan contre l'Eglise a pris des proportions gigantesques. « Le mystère d'iniquité va se déroulant et se manifestant d'une manière toujours plus « universelle et plus active, préparant ainsi la voie à l'homme de péché, qui devra se « révéler à la fin des temps. De cette grande hérésie est née le Rationalisme, *d'abord « théologique, ensuite théologique et philosophique, puis théologique, philosophique « et politique, enfin théologique, philosophique, politique et social.* Ces remarques, « ajoutions-nous, sont parfaitement justes et nous confirment dans tout ce que nous « avons dit sur l'enseignement. Le *Rationalisme a été d'abord et est encore théolo« gique.* La grande erreur de quelques philosophes catholiques a été de croire qu'il « pouvait y avoir une philosophie qui traitât de Dieu et de tous ses attributs, de « l'homme, de ses devoirs, de la société et de toutes ses lois, sans être théologique « (*Ann.* v, 374, et *Ami*, p. 113). »

Otez les phrases mises ici en italique, et vous verrez que notre raisonnement reste en effet absurde ; mais remettez ces phrases, et alors on voit comment nos principes et ceux de la revue romaine sont semblables. M. Cognat avait-il le droit de supprimer ces phrases ?

L'addition des phrases que fait ici M. Bonnetty n'empêche pas que son raisonnement ne demeure tel qu'il le qualifie avec tant de justice. Il aura, du reste, bientôt des preuves irrécusables que la *Civiltà* n'a jamais été et ne sera jamais un écho des *Annales* tant qu'elles persévéreront dans la voie déplorable où elles sont entrées.

5° *altération*. — Elle consiste dans la citation suivante où M. Cognat a encore supprimé ce que nous mettons ici *en italique*.

« Voilà ce que l'on a enseigné pendant 400 ans dans l'Université catholique de « France *à tous les laïques ; les ecclésiastiques seuls faisaient des digressions dans « la théologie.* Nous disons que c'est cette morale philosophique qui a ruiné la morale « chrétienne. *Ce qui reste de celle-ci a été conservé par les enseignements donnés « par les parents qui avaient appris le Catéchisme, et par les curés qui avaient « appris la théologie.* Comment un prêtre ne voit-il pas cela ? (*Ann.* t. I, p. 138, et *Ami*, « p. 114). »

Comme on le voit, M. Cognat s'arrête à la phrase où nous parlons de la ruine de la morale chrétienne dans quelques têtes philosophiques, et supprime celle qui suit où

nous montrons qu'elle s'est surabondamment conservée dans l'enseignement de la famille et de l'Eglise. Que répondre à cela?

La réponse est facile. Nous n'avons pas reproché à M. Bonnetty d'avoir accusé l'enseignement donné par *les curés* à leurs paroissiens, et par *les parents à leurs enfants*, d'être rationaliste et panthéistique. Ce que nous lui avons reproché, à bon droit, ce qui est à nos yeux une témérité inouïe, c'est d'avoir prétendu, comme il l'a fait et comme il continue à le faire, que les séminaires, que les ordres enseignants, et en particulier les Jésuites depuis plus de 300 ans, *ont ruiné la morale chrétienne par leur morale philosophique*. Nous le répétons, Pascal a mieux dit, mais n'a pas dit autre chose.

6° *altération*. — M. Cognat cache que les Jésuites de Rome, dans la *Civiltà Cattolica*, reconnaissent qu'il y a des *Catholiques semi-rationalistes*, que M. de Montauban a appelés des *Rationalistes catholiques*, puis il cite de nous cette phrase qu'il présente comme insultante pour cette Revue : « Nous n'avons pas l'honneur de connaître « l'auteur de ce beau travail, mais nous pouvons lui dire qu'il a posé dans ces lignes la « véritable réfutation *des erreurs lamennaisiennes* (M. Cognat veut nous faire passer « pour lamennaisien, voilà pourquoi il a supprimé cette phrase dans notre texte), et « des erreurs de toute l'école des Rationalistes catholiques que nous combattons depuis « si longtemps (*Ann*. v, 377 et *Ami*, p. 114). »

Mais il supprime les paroles de la Revue, auxquelles cette phrase se rapporte, et que voici :

« Le principe fondamental de ce rationalisme aux mille formes est la *déification de* « *la raison humaine* élevée d'abord au-dessus du dogme, ensuite au-dessus de la vé- « rité, et enfin *identifiée avec Dieu*, avec Dieu qui, assimilé au grand Tout, est mon- « tré subsistant principalement et se révélant comme personne dans l'humanité en- « tière, les individus de l'espèce humaine n'en étant que des *parcelles* ou des manifes- « tations finies et passagères (*Ann*. t. v, p. 376). »

C'est à cette phrase que se rapportent nos paroles.

M. Bonnetty établit lui-même ce que nous lui avons reproché, à savoir qu'il a appliqué les paroles de la *Civiltà Cattolica*, non-seulement aux rationalistes proprement dits, mais encore *à l'école des rationalistes catholiques qu'il combat depuis si longtemps*. Mais alors de quoi se plaint-il, et que parle-t-il d'*altération?*

D'un autre côté, M. Bonnetty est dans l'erreur quand il suppose que nous voulons le faire passer pour un lamennaisien. Nous reconnaissons volontiers, au contraire, qu'il y a entre l'auteur de l'*Essai* et le directeur des *Annales* une différence considérable. M. de Lamennais ne niait que la raison individuelle et maintenait la raison générale. M. Bonnetty rejette l'une et l'autre, comme il résulte de l'explication qu'il donne de l'encyclique de Grégoire XVI dans le passage suivant :

« L'abbé de Lamennais, en remplaçant la raison individuelle par « la raison générale, *établissait en réalité un rationalisme général;* « c'était véritablement *une philosophie selon la tradition des hommes*, « *selon les éléments du monde* et non selon le Christ, ad Colos. 28. En « le rappelant à cette règle, le conservateur de la foi catholique « montra mieux le défaut d'un spécieux (!) système que toutes les « *argumentations cartésiennes de ses adversaires*. Mais, amis et adver-

« saires, sans faire attention que cette condamnation tombait sur le « RATIONALISME INDIVIDUEL autant que sur le RATIONALISME GÉNÉRAL, se « rejetèrent dans *un cartésianisme plus ou moins déguisé*, et accusèrent « de lamennaisisme tous ceux qui essayèrent de sortir de cette *or-* « *nière* (*Ann.*, t. XI, p. 326, 3e série. Cf. *Id.*, t. XII, p. 258, note. « *Id.*, t. XIII, p. 408). »

7e *altération*. — M. Cognat nous accuse d'enseigner que ce sont nos théologiens et nos philosophes qui ont formé Mme Georges Sand à l'*art d'écrire* (!) *et à la science philosophique et sociale*. — « Nous parlons sérieusement, ajoute M. Cognat (*Ami*, « p. 115). » — Voyons si, en effet, cela est sérieux. Nous ouvrons la page qu'il cite, t. XVII, p. 374. Nous y disons : « On nous forme sous les yeux avec une assurance rare, « un christianisme venant d'une révélation directe, naturelle, implicite, que l'on veut « mettre à la place de la révélation extérieure, positive, historique ; on veut chasser « Jéhovah, le Christ, Moïse et les prophètes, pour y mettre Saint-Simon, Fourier, La- « martine, Jean Raynaud, et je ne sais quels autres *messies* sous le nom d'humanité « progressive. »

Nous citions ensuite quelques lignes (1) où Georges Sand disait :

« L'autorité universelle est dans le *sentiment précurseur de l'idée ;* les *instincts po-* « *pulaires sont des révélations* de la vérité, *antérieures* à la révélation formulée, et « celui qui s'en tient pas compte risque beaucoup d'agir contrairement à l'*inspiration* « *divine qui est déjà latente dans les masses*, lorsqu'elle agite plus particulièrement « les intelligences choisies. »

C'est à la suite de cette citation que nous disions les paroles suivantes inculpées par M. Cognat qui a retranché, non-seulement ce qui précède, mais encore ce que *nous mettions ici en italique* :

« Voilà où nous ont conduits les principes de philosophie naturelle que depuis *envi-* « *ron* 300 ans on enseigne dans la plupart de nos *écoles*. *Ces principes sont ceux* « *d'invention de la vérité, d'intuition directe, d'idées innées, de participation à la* « *raison divine, de lumière innée et émanée, d'écoulement de la lumière et de la sub-* « *stance de Dieu dans la raison humaine* : principes que nous avons trouvés dans « M. l'abbé Maret, le Père Chastel (2), et que nous trouverons écrits dans d'autres « philosophies catholiques, *car nous sommes décidés à les signaler partout où nous* « *les trouverons. Ici nous sommes parfaitement d'accord avec M. l'abbé Espitalier.* « Eh bien! qu'il nous aide à chasser ces Héliodores du temple. Car ce sont eux qui « viennent y jeter le trouble et la discorde. (*Ann.* t. XVII, 374 et *Ami*, p. 115). »

Que penser de toutes ces suppressions qui dénaturent notre pensée ?

Toujours même méthode. M. Bonnetty développe et confirme nos citations. Seulement, il commence par ce mot : *altération*, et termine par cet autre voilé sous une interrogation : *calomnie*. Ainsi il avoue avoir dit, il déclare de nouveau que les doctrines humanitaires de madame Georges Sand, qu'il appelle *une sibylle fameuse*, — *ont pour principe, la philosophie naturelle que depuis environ 300 ans on enseigne dans la plupart de nos écoles* catholiques. Avons-nous dit autre chose? et peut-on, sans un mépris coupable, répéter ces accusations et s'en glorifier, comme le fait le directeur des *Annales?*

(1) M. Cognat dit *quelques pages* : est-ce que par hasard il n'aurait pas lu les textes dans les *Annales* ?

(2) Nous ferons observer que ce nom a été introduit ici par M. l'abbé Cognat. Il ne se trouve pas dans nos *Annales*. — C'est le P. Gardereau qui se trouve en effet dans le texte. On pouvait s'y tromper. Ces deux savants religieux étaient dignes l'un et l'autre des attaques de M. Bonnetty.

Il faut dire la même chose des reproches faits aux MM. de Lamartine et Ledru-Rollin. M. Cognat cache mes phrases essentielles; pour l'un, il a supprimé les mots adressés aux professeurs chrétiens. « *Je le sais, ce ne sont pas là les conclusions que « vous tirez vous-mêmes* (*Ann.*, t. II, p. 251). »

Répétons *les phrases essentielles*, puisqu'on s'obstine à les nier ou à les proclamer innocentes. M. Bonnetty parle de la morale de *Julie* dans le *Raphaël* de M. de Lamartine. Après avoir cité quelques paroles de cette *héroïne* : « En voilà assez, dit-il; et cette femme « va sans doute se voiler le visage; non, la voici qui insulte les au- « tres femmes, celles qui se dirigent par la vieille morale chrétienne » et sociale. »

Suit une nouvelle citation, après laquelle M. Bonnetty s'en prend aux professeurs de philosophie, et s'écrie d'un ton qui serait très-plaisant s'il n'était odieux : « Approchez donc, et « venez ici, messieurs les professeurs de philosophie, et vous (les Jé- « suites) qui, pendant 200 ans, avez prescrit dans votre enseigne- « ment de morale de ne faire aucune digression dans la théologie, « mais de ne l'enseigner que telle qu'elle se trouve dans les *Éthi- « ques* d'Aristote, venez et voyez comment on accueille *vos leçons*. « VOILA VOTRE ÉLÈVE (Julie ! !); elle reconnaît un Dieu invisible et « métaphysique.... *Vous lui avez dit* que cette lumière de la raison « devait être notre *seul guide* en philosophie, la conscience la *seule rè- « gle*... Ce sont vos thèses; à chacune de ces thèses vous avez ajouté « *pompeusement* : *Diluuntur objecta* : *Ici, on pulvérise toutes les objec- « tions contraires*; on vous prend au mot, on vous *maxime*, on vous « *applique*... Que répondez-vous ? — Je le sais; ce n'est pas là les « conclusions que vous tirez vous-mêmes, MAIS, *comme dans vos con- « clusions, vous n'avez d'autre guide que vous, que vous chassez la « tradition, la révélation extérieure, de votre cours de philosophie*, IL « FAUT BIEN que vous acceptiez ces PRODUITS de la révélation inté- « rieure et personnelle, quelque BRUTS qu'ils soient (*Ann.*, t. II, p. 251). »

Il faut toute l'audace des négations de M. Bonnetty pour nous faire surmonter le dégoût que nous inspire la reproduction d'un pareil langage.

Pour M. Ledru-Rollin, il cache que nous comparions sa philosophie à celle de Gioberti. Gioberti professe que l'*idée, c'est Dieu; l'idée, c'est le Christ; l'Église, la conservatrice de l'idée.*

M. Ledru-Rollin, empruntant ce langage, disait :

« *L'idée est sacrée*; elle pousse des racines qui se sont étendues *jusqu'à Rome*...... « L'idée venue de Paris, *vint à la ville éternelle*, et aussitôt *Pape*, *Siége pontifical*, « *gouvernement*, *souveraineté temporelle*, *tout est jeté à terre*, *tout disparaît*. »

C'est en m'adressant à Gioberti, et à ceux qui ont traduit et qui professaient ses doctrines, que je disais ces paroles dont M. Cognat a supprimé ce que je mets ici *en italique* :

« Allez, prêtres et professeurs de philosophie, félicitez-vous d'avoir enseigné et d'en- « seigner encore, que l'idée, c'est Dieu, que l'idée, c'est le Christ, que la raison, c'est « *un rayon de Dieu, que l'idée est dans vos cœurs*, voilà les fruits que vous avez « produits, je vous le répète, félicitez-vous (*Ann.* t. XIX, p. 160). »

L'Eglise a mis la philosophie de Gioberti *à l'Index*; M. Cognat nous reproche de l'avoir combattue. Que les lecteurs jugent.

Puisque M. Bonnetty ne se lasse pas de nier, nous ne nous lasserons pas de reproduire les textes qu'il nie. « C'est, dit-il, dans un « des banquets *réunis* par les socialistes dans la salle de la Fraternité, pour célébrer l'anniversaire de la révolution de Février, que « M. Ledru-Rollin a prononcé le discours suivant; *on va y voir exposer et appliquer les* PRINCIPES FONDAMENTAUX QUE LES PHILOSOPHES « CATHOLIQUES EXPOSENT DEPUIS BIEN LONGTEMPS. » Vient le discours de M. Ledru-Rollin et l'apostrophe de M. Bonnetty : « Allez, prêtres « et professeurs de philosophie ! Félicitez-vous d'avoir enseigné (de-« puis bien longtemps) et d'enseigner encore que l'idée, c'est Dieu... « Voilà les fruits que vous avez produits ! Je le répète, félicitez-« vous ! »

Nous n'ajoutons qu'un mot. M. Bonnetty, qui prétend n'adresser ces injures qu'à M. Gioberti et à ses traducteurs, — l'on sait que les traducteurs des œuvres philosophiques de Gioberti sont des prêtres très-orthodoxes et très-honorables,— met ailleurs, sur le même rang que le prêtre piémontais, tous les professeurs catholiques depuis 300 ans : « Gioberti, dit-il, fait ce que font depuis 300 ans « TOUS *les philosophes catholiques* qui ont abandonné la méthode tra-« ditionnelle et adopté les principes rationalistes d'Aristote, de Des-« cartes, Malebranche, etc. Usant d'un paralogisme, que l'on peut « dire à la vérité colossal et monstrueux, ils défont effrontément « tout ce qu'ils ont construit (*Ann.*, t. XVIII, p. 455). » *Que nos lecteurs jugent !*

Nous nous arrêtons ici, en déclarant que ce ne sont pas les seules altérations que M. l'abbé Cognat a fait subir au texte des *Annales*. Dans le prochain article, nous essaierons de justifier quelques-unes des attaques que l'on nous reproche d'avoir fait à l'enseignement et en particulier à la scolastique. A. BONNETTY,

Directeur des *Annales de philosophie chrétienne.*

M. Bonnetty déclare en terminant que les *altérations* qu'il vient de signaler ne sont pas les seules que nous ayons *fait subir au texte des Annales*. L'examen que nous venons de faire nous rassure complétement sur ces *altérations* anonymes. Nous pouvons supposer qu'il a relevé les plus considérables, et l'on vient de voir ce qu'il en est ! L'abbé J. COGNAT.

MARIAGE DE L'EMPEREUR.

Ainsi que l'avait annoncé le *Moniteur*, les grands Corps de l'Etat se sont réunis aux Tuileries samedi à midi. Voici la communication dont l'Empereur a donné lecture :

COMMUNICATION DE S. M. L'EMPEREUR AUX BUREAUX DU SÉNAT ET DU CORPS LÉGISLATIF, ET AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTAT, A L'OCCASION DE SON MARIAGE.

Messieurs,

Je me rends au vœu si souvent manifesté par le pays, en venant vous annoncer mon mariage.

L'union que je contracte n'est pas d'accord avec les traditions de l'ancienne politique; c'est là son avantage.

La France, par ses révolutions successives, s'est toujours brusquement séparée du reste de l'Europe. Tout gouvernement sensé doit chercher à la faire rentrer dans le giron des vieilles monarchies; mais ce résultat sera bien plus sûrement atteint par une politique droite et franche, par la loyauté des transactions, que par des alliances royales, qui créent de fausses sécurités et substituent souvent l'intérêt de famille à l'intérêt national. D'ailleurs, les exemples du passé ont laissé dans l'esprit du peuple des croyances superstitieuses; il n'a pas oublié que depuis soixante-dix ans les princesses étrangères n'ont monté les degrés du trône que pour voir leur race dispersée et proscrite par la guerre ou par la révolution. Une seule femme a semblé porter bonheur et vivre plus que les autres dans le souvenir du peuple, et cette femme, épouse modeste et bonne du général Bonaparte, n'était pas issue d'un sang royal.

Il faut cependant le reconnaître, en 1810, le mariage de Napoléon I[er] avec Marie-Louise fut un grand événement; c'était un gage pour l'avenir, une véritable satisfaction pour l'orgueil national, puisqu'on voyait l'antique et illustre maison d'Autriche, qui nous avait si longtemps fait la guere, briguer l'alliance du chef élu d'un nouvel empire. Sous le dernier règne, au contraire, l'amour-propre du pays n'a-t-il pas eu à souffrir lorsque l'héritier de la couronne sollicitait infructueusement, pendant plusieurs années, l'alliance d'une maison souveraine, et obtenait enfin une princesse accomplie, sans doute, mais seulement dans des rangs secondaires et dans une autre religion?

Quand, en face de la vieille Europe, on est porté par la force d'un nouveau principe à la hauteur des anciennes dynasties, ce n'est pas en vieillissant son blason, et en cherchant à s'introduire à tout prix dans la famille des rois, qu'on se fait accepter. C'est bien plutôt en se souvenant toujours de son origine, en conservant son caractère propre et en prenant franchement vis-à-vis de l'Europe la position de parvenu, titre glorieux lorsqu'on parvient par le libre suffrage d'un grand peuple.

Ainsi, obligé de s'écarter des précédents suivis jusqu'à ce jour, mon mariage n'était plus qu'une affaire privée. Il restait seulement le choix de la personne. Celle qui est devenue l'objet de ma préférence est d'une naissance élevée. Française par le cœur, par l'éducation, par le souvenir du sang que versa son père pour la cause de

l'Empire, elle a, comme Espagnole, l'avantage de ne pas avoir en France de famille à laquelle il faille donner honneurs et dignités. Douée de toutes les qualités de l'âme, elle sera l'ornement du trône, comme au jour du danger, elle deviendrait un de ses courageux appuis. Catholique et pieuse, elle adressera au ciel les mêmes prières que moi pour le bonheur de la France; gracieuse et bonne, elle fera revivre, dans la même position, j'en ai le ferme espoir, les vertus de l'impératrice Joséphine.

Je viens donc, Messieurs, dire à la France: J'ai préféré une femme que j'aime et que je respecte à une femme inconnue dont l'alliance eût eu des avantages mêlés de sacrifices. Sans témoigner de dédain pour personne, je cède à mon penchant, mais après avoir consulté ma raison et mes convictions. Enfin, en plaçant l'indépendance, les qualités du cœur, le bonheur de famille au-dessus des préjugés dynastiques et des calculs de l'ambition, je ne serai pas moins fort puisque je serai plus libre.

Bientôt en me rendant à Notre-Dame, je présenterai l'impératrice au peuple et à l'armée; la confiance qu'ils ont en moi assure leur sympathie à celle que j'ai choisie, et vous, Messieurs, en apprenant à la connaître, vous serez convaincus que cette fois encore j'ai été inspiré par la Providence.

Paris, 22 janvier 1853.

La communication qu'on vient de lire a été publiée dans un supplément du *Moniteur,* où nous trouvons encore les renseignements suivants :

« Presque tous les membres du Sénat, parmi lesquels on remarquait MM. les maréchaux, les amiraux et Mgr l'archevêque de Paris, s'étaient empressés de se joindre à MM. les membres du bureau. MM. les membres du Corps législatif, dont une grande partie se trouve à Paris, avaient aussi voulu assister à cette imposante solennité.

« A midi un quart, MM. les Sénateurs, les membres du Corps législatif et les conseillers d'Etat ont quitté les salons où ils étaient réunis pour se rendre dans la salle du Trône. MM. les conseillers d'Etat se sont placés de chaque côté du trône, MM. les sénateurs en face et à droite, MM. les députés également en face et à gauche.

« A midi et demi, le grand-maître des cérémonies a annoncé : « L'Empereur. » Sa Majesté, en costume de lieutenant-général, précédée des grands-officiers de sa maison, accompagnée de LL. AA. II. le prince Jérôme et le prince Napoléon, et de ses ministres, est entrée dans la salle, au milieu du recueillement de toute l'assemblée. »

La communication faite samedi par l'Empereur aux grands Corps de l'Etat a été lue à deux heures à la Bourse et affichée à profusion sur les murs de Paris.

Aussitôt après la cérémonie qui a eu lieu aux Tuileries, le prince Jérôme et son fils, le prince Napoléon, se sont rendus place Vendôme, 12, où habitait encore en ce moment Mlle de Montijo.

La future impératrice et sa mère ont quitté leur hôtel dans la soirée pour aller habiter le palais de l'Elysée, qui est mis à leur disposition.

Le nombre des députés présents à Paris, et qui s'étaient joints au bureau du Corps législatif, officiellement convoqué, s'élevait à cent-cinquante environ.

C'est l'archevêque de Paris qui célébrera, dans l'église métropolitaine, le 30 janvier, le mariage de S. M. l'Empereur.

Les habiles et savants architectes de Notre-Dame, MM. Viollet-Leduc et Lassus, ont été chargés des travaux de décorations à exécuter dans l'église de Notre-Dame, pour la cérémonie.

On lit dans le *Pays* :

La décoration de Notre-Dame-de-Paris, à l'occasion du mariage de l'Empereur, a été confiée à MM. Viollet-Leduc et Lassus. Ces deux habiles architectes ont projeté de simuler la restauration complète de la belle façade de cette église, que trois années de suspension des travaux ne leur ont pas permis d'achever. C'est à l'aide de peintures et de tapisseries qu'ils veulent donner au public une idée de la beauté du remarquable et difficile travail qu'ils ont si heureusement commencé. Un magnifique porche à trois ouvertures, dont les arcades seront ornées d'écussons aux armes de Sa Majesté, occupera toute la facade de l'église. Le porche sera formé par des tapisseries anciennes, représentant les hommes les plus illustres des treizième et quatorzième siècles, et par d'élégantes tentures enrichies de dessins et de broderies en harmonie avec les remarquables bas-reliefs du portique du milieu et des beaux ornements en fer des deux portes latérales.

Au-dessus des trois portiques seront placés les deux grandes statues équestres de Charlemagne, fondateur de l'église, et de Napoléon, qui travailla le premier à la réparation des dégâts causés par la révolution. Dans la galerie du premier étage, dite galerie des Rois, on replacera dans toutes les niches vides depuis soixante ans les statues des vingt-huit plus anciens rois de France, à partir de Childebert jusqu'à Philippe-Auguste, qui fit achever l'église de Notre-Dame. La balustrade de la galerie de la Vierge sera décorée d'aigles dorées, d'écussons, et de couronnes reliées entre elles par des guirlandes de fleurs. Au centre, devant la rose, s'élèveront les trois belles statues représentant la Vierge encensée par deux anges; deux statues de nos anciens rois seront placées devant les deux grandes fenêtres latérales.

La galerie du réservoir, qui surmonte la galerie de la Vierge, sera recouverte de tentures vertes semées d'abeilles d'or; les arcades que supportent les trente-quatre légères colonnes de cette galerie seront ornées d'écussons, d'aigles et de guirlandes de fleurs.

Une statue colossale du Christ bénissant reposera au milieu des deux énormes tours renfermant le fameux bourdon qui eut pour parrain et pour marraine Louis XIV et Marie-Thérèse. Les ouvertures du beffroi seront fermées par de riches tentures vertes, brodées d'or; enfin des aigles dorées et des écussons couronneront le sommet des deux tours.

A l'intérieur, le maître-autel, reporté en avant du chœur, sera recouvert par un baldaquin réuni aux piliers de l'église par une galerie à jour de style gothique. Une estrade de trois marches, recouverte d'un dais décoré d'aigles et surmonté d'une couronne impériale, sera placée devant le maître-autel; elle est destinée à recevoir les prie-dieu où s'agenouilleront Leurs Majestés Impériales.

Un dais en velours cramoisi et brodé d'or recouvrira le siége de l'Arche-

vêque, placé à droite de l'autel.

Dans le chœur, pavé en marbre et décoré de stalles en bois richement sculpté, se trouvera placé un foyer de lumière de 12,000 à 13,000 bougies. Des bannières de toutes les couleurs, portant le nom des 86 départements, seront suspendues sur les tribunes élevées sur les bas côtés qui entourent le chœur. Les tribunes destinées à recevoir les dames de la cour seront ornées de tentures en velours cramoisi, et se relieront au jubé par des arcades décorées d'écussons et de guirlandes de fleurs.

Les 108 petites colonnes, chacune d'une seule pièce, qui entourent la nef et le chœur, seront enlacées de velours rouge brodé d'or. Les devantures des galeries seront décorées de tentures de la même couleur garnies d'hermine.

Au bas des fenêtres des tentures vertes semées d'abeilles d'or et ornées de fleurs porteront les chiffres de Leurs Majestés Impériales.

Les murs au-dessus des galeries des Roses seront recouverts de tapis représentant les rois de France et les Evêques de l'Eglise de Paris.

Enfin, un orchestre, sur lequel prendront place 500 musiciens, sera construit à l'entrée de l'église au niveau de l'orgue.

On lit ce matin dans le *Moniteur* :

« On a dit, dans le public, que des dissentiments s'étaient manifestés parmi les ministres. Ces bruits sont faux, et il n'est nullement question de modification ministérielle. »

MORT DE S. E. LE CARDINAL DE DIEPENBROCK.

Une dépêche télégraphique a annoncé la mort de S. E. le Cardinal de Diepenbrock, Prince-Evêque de Breslau. C'est le 19 janvier qu'il s'est endormi dans le Seigneur. Cette nouvelle, si affligeante pour tous les Catholiques, a surtout contristé à Paris les Allemands qui habitent cette capitale. Dimanche matin, après la grand'messe, des prières pour le repos de son âme ont été dites dans leur église (faubourg Saint-Martin, rue Lafayette). Hier lundi, à neuf heures, un service solennel y a été célébré pour ce Prince de l'Eglise, dont la perte est si vivement ressentie en Prusse et dans toute l'Allemagne.

AFFAIRE NEWMAN.

Le procès du R Dr Newman est revenu devant la Cour du Banc de la Reine. Deux audiences ont été consacrées, les 20 et 21 janvier, à discuter la valeur des dépositions faites par les témoins devant le jury. Les plaidoiries ont dû être continuées dans l'audience de samedi, dont nous n'avons pas encore le compte-rendu. Rien ne permet de préjuger quelle sera l'issue de ces débats, sur lesquels nous aurons à revenir.

S. E. Mgr le cardinal Gousset vient de faire paraître à la librairie de MM. Jacques Lecoffre et Cᵉ, rue du Vieux-Colombier, 29, DES OB-

SERVATIONS *sur un Mémoire*, adressé à l'Episcopat sous le titre : *Sur la situation présente de l'Eglise gallicane, relativement au droit coutumier.*

Cet écrit, traitant des questions les plus délicates du moment, et réfutant un autre écrit qui n'a point été livré à la publicité, excitera, par son titre comme par le nom et l'autorité de l'éminent Prélat, une très-vive et très-profonde attention.

Nouvelles religieuses.

ROME. — S. M. le roi Maximilien de Bavière est arrivé à Rome. Le 11 du courant, il s'est rendu au palais du Vatican, accompagné du comte de Spaur, son ministre-plénipotentiaire près le Saint-Siége, pour présenter à N. S.-P. le Pape l'expression de ses respectueux hommages, et il a reçu du Souverain-Pontife un accueil tout paternel.

— M. Manning a prêché le 12, dans l'église de Saint-André-della-Valle, un sermon dont on peut dire qu'il a été un événement, au moins dans le monde anglais de Rome. Ce discours a été prononcé à l'occasion de l'Octave solennel de l'Epiphanie, qui se célèbre, comme le savent nos lecteurs, dans cette église, et pendant laquelle on prêche dans les principales langues de l'Europe. Toute la colonie anglaise, à peu d'exceptions près, catholiques et protestants, s'était réunie autour de la chaire où devait paraître le célèbre converti. Cet empressement n'a point été trompé. Pendant une heure et un quart, le nouveau prédicateur catholique a tenu son nombreux auditoire sous le charme de sa parole.

Les sermons français ont été prêchés par Mgr de Mérode, camérier secret de Sa Sainteté, et par MM. Bastide et Sauvé, chapelains de Saint-Louis. Ils ont attiré une grande affluence de Français et d'étrangers de toute nation.

Le T.-R. Père Jeandel, vicaire-général des Dominicains, est parti le 10 janvier pour entreprendre la visite des maisons de son ordre, établies dans le royaume de Naples et la Sicile. Il est accompagné du R. P. Spada, secrétaire-général de l'Institut.

FRANCE. — DIOCÈSE DE PARIS. — L'Œuvre du Tabernacle et des Eglises pauvres de France, fondée par M. l'abbé de La Bouillerie, vicaire-général de Paris, fera une exposition de vases sacrés, ornements, linges d'autel, etc., les mercredi 26 et jeudi 27 de ce mois, de une heure à cinq heures, chez madame la marquise de Rastignac, présidente de l'Œuvre, rue de l'Université, 33.

A l'issue de l'exposition, tous les objets qui en font partie seront gratuitement envoyés à ceux de MM. les curés qui ont adressé des demandes à l'Œuvre.

Les ressources de cette Œuvre ne consistent que dans les aumônes et souscriptions des fidèles.

Les moindres dons en argent et les offrandes en nature, telles que robes de soie, linge, argenterie, fleurs artificielles, etc., seront reçus avec reconnaissance. Ils doivent être adressés à madame la marquise de Rastignac, présidente, rue de l'Université, 33, ou à madame des Glajeux, trésorière, rue Saint-Dominique, 21.

— Un homme de lettres, M. Félix Martin, auteur d'une histoire de la

Guerre de Hongrie en 1848 et 1849, et de quelques autres brochures historiques, entre au couvent de Glavigny à l'âge de vingt-deux ans, pour y prendre l'habit de novice de l'ordre des Frères-Prêcheurs.

DIOCÈSE DE BORDEAUX. — Le beau monument connu sous le nom de Pey-Berland avait échappé au vandalisme des jours les plus mauvais du XVIe siècle, et n'avait perdu, en 1793, que le sommet de sa flèche gracieuse. Vendu par l'État en 1820, il fut converti en laminoir de plomb. Sur les instances de Mgr Donnet, le gouvernement l'a racheté pour en faire une dépendance de l'Eglise primatiale. Mais le bourdon historique disparut dans un incendie qui menaça cette tour d'une ruine complète. S. E. vient, par une lettre pastorale, d'inviter les fidèles à vouloir bien concourir à une souscription qui aura pour but de doter d'une cloche convenable la tour de Pey-Berland. Cette souscription, en tête de laquelle s'est inscrit Monseigneur, est ouverte au secrétariat de l'archevêché. Les soins les plus consciencieux ont été donnés à la recherche d'artistes habiles, pour que l'œuvre ne reste pas au-dessous de ce que commande la grandeur imposante de l'édifice qu'elle doit compléter.

DIOCÈSE D'ORLÉANS. — La conférence de Saint-Vincent-de-Paul d'Orléans a eu, il y a quelques jours, sa séance générale annuelle qui a offert un intérêt inaccoutumé. Mgr Dupanloup la présidait. Dans un rapport aussi bien pensé qu'élégamment écrit, un professeur plein à la fois de mérite et de piété qui occupe une des places les plus élevées dans l'instruction publique, a retracé les résultats obtenus par la conférence pendant l'année qui vient de s'écouler, et il a annoncé en même temps qu'en présence du nombre croissant de ses membres qui ne leur permet plus guère de se réunir facilement dans le même local, la conférence d'Orléans allait se multiplier en trois qui comprendraient chacune plusieurs des paroisses de la ville.

Après ce rapport écouté avec le plus vif intérêt, M. Baudon, le président-général des conférences répandues dans le monde, qui était venu assister à la séance générale, a prononcé quelques paroles pleines d'encouragement et d'onction ; il a surtout vivement engagé la conférence à établir et à étendre l'œuvre du patronage des apprentis. Puis Mgr a développé quelques-unes de ces pensées à la fois vives, senties et touchantes, comme il sait si bien les exprimer, et M. le maire, qui avait été prié de prendre place au bureau et de dire aussi quelques paroles, a rappelé que la ville, par suite de donations, faisait apprendre tous les ans des métiers à quelques enfants pauvres dont elle confierait bien volontiers la surveillance morale aux personnes bienfaisantes qui se chargeront de l'œuvre du patronage.

(*Moniteur du Loiret.*)

DIOCÈSE DE RENNES. — Une œuvre nouvelle, sous le nom de *Solitude de Marie-Joseph*, vient d'être fondée à Rennes par les religieuses de Marie-Joseph, chargée du service des prisons. — Elle a pour but de procurer un asile et du travail aux détenus libérés.

DIOCÈSE DE VANNES. — Un sermon en faveur de l'Ouvroir a été prêché, mercredi dernier, dans l'église Saint-Louis, devant un nombreux et brillant auditoire. Le prédicateur, le R. P. Chervaux, dont les instructions ont été si goûtées, pendant le jubilé, a fait un beau discours sur le bonheur du ciel, considéré comme récompense de l'aumône. La quête a produit plus de 600 fr., somme considérable vu le mauvais temps et les appels multipliés faits à la charité des fidèles. Les Lorientais ont le cœur toujours ouvert à la compassion pour les malheureux.

DIOCÈSE D'AGEN. — On a célébré à Tonneins (Lot-et-Garonne), le 11 janvier, un service funèbre pour le repos de l'âme du général Bouscaren, tué en Afrique à la prise de Laghouat. M. le curé avait pris l'initiative de cette touchante cérémonie, à laquelle M. le maire assistait avec le conseil municipal et tous les fonctionnaires publics de la localité, réunis par lui en nombreux cortége. La brigade de gendarmerie et la compagnie des sapeurs-pompiers représentaient l'armée.

Après l'Evangile, M. le curé a prononcé, en haut de l'autel, l'éloge funèbre du regrettable général. Il n'a pas eu de peine à émouvoir des cœurs pleins encore des plus amers regrets. M. le curé a rappelé que le général de Bouscaren n'avait jamais oublié les devoirs imposés par la religion. Il n'allait jamais au combat sans se munir de l'*Imitation de Jésus-Christ*, dont il aimait à faire sa lecture.

Cette allocution a produit la plus vive impression dans la nombreuse assemblée qui était venue donner une marque éclatante de regret à un des membres les plus honorables de l'armée et à une famille justement honorée dans le pays.

SUISSE. — On lit dans la *Gazette de Fribourg* :

« Le gouvernement fait mettre en enchères publiques le couvent de la Part-Dieu et toutes les propriétés foncières dans la commune de Gruyères, ainsi que les propriétés du couvent de la Fille-Dieu, sises dans la même commune. »

Nouvelles et Faits divers.

Un second bal a été donné aux Tuileries. Madame et mademoiselle de Montijo n'y assistaient pas.

— Mgr l'évêque de Saint-Claude vient d'adopter, pour son diocèse, les livres de chant préparés par la commission de Reims et de Cambrai.

— On lit dans la *Patrie* :

« Par suite des événements de Monténégro, le gouvernement turc a pris la résolution de faire bloquer par une division navale les côtes septentrionales de l'Albanie, depuis Dulcigno jusqu'à l'extrême frontière de ses possessions dans cette province.

« La notification de cette décision de la Porte-Ottomane a été annoncée officiellement au gouvernement de S. M. I., et l'état de blocus sera en vigueur à partir du moment où les forces navales turques seront arrivées sur les côtes de l'Albanie. »

— Le 18 du mois dernier, un incendie terrible éclatait à Oristano (Sardaigne), dans la maison de l'avocat Francesco Licheri, et bientôt il eut fait les plus grands ravages. A peine D. Antonio Sotgiu, chanoine de l'église métropolitaine, eut-il connaissance de ce sinistre, qu'il s'empressa d'offrir à la famille de l'avocat Licheri, non-seulement une maison en état de la recevoir, mais ses propres serviteurs et tout ce qui était nécessaire à ses besoins. De son côté, Mgr l'Archevêque voulut bien ouvrir une souscription qui a immédiatement atteint le chiffre de 1,000 fr. C'est ainsi que le Clergé répond à ses détracteurs. (*Armonia*).

— Il est arrivé à la direction des Beaux-Arts, des nouvelles de M. Place, consul de France à Mossul, qui explore si heureusement les ruines de Ninive. Ces lettres étaient écrites de la plaine d'Arbelles, où fut livrée la bataille célèbre qui mit l'Asie au pouvoir d'Alexandre. Les découvertes ar-

chéologiques marchaient rapidement. On lit maintenant les caractères cunéiformes, dont l'intelligence donnera l'histoire assyrienne aujourd'hui obscure encore. L'ancienne langue médique paraît être à peu près le turc actuel.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Mgr l'Archevêque de Paris officiera pontificalement dimanche prochain, à Notre-Dame. Il sera assisté de deux prélats suffragants. Le chapitre métropolitain, le chapitre de Saint-Denis, et des députations du clergé de Paris, assisteront également à cette cérémonie. Mgr l'évêque de Nancy, premier aumônier de l'Empereur, entouré de ses aumôniers ordinaires, prendra place parmi les personnes de la maison impériale.

Les portes de l'église de Notre-Dame seront fermées à midi ; l'Empereur quittera les Tuileries à midi et demi. Il entrera par la grande porte, qui ne s'ouvrira qu'au moment de l'arrivée de Sa Majesté. La messe commencera à une heure. (*Patrie*).

Paris, le 24 janvier 1853.

A M. le Rédacteur de l'*Ami de la Religion*.

Monsieur le Rédacteur,

Le Mandement que Mgr l'Evêque de Blois a publié en rétablissant la liturgie romaine dans son diocèse, a été justement remarqué par tous ceux qui prennent intérêt aux questions ecclésiastiques. Nous en préparons en ce moment une édition nouvelle, enrichie par le vénérable auteur, de notes nombreuses qui en doublent l'importance et l'étendue, en même temps qu'elles le complètent. Mais ayant appris que d'autres éditeurs se disposent aussi à publier ce document, nous devons déclarer que nous sommes seul autorisé à le reproduire désormais, et que nous serions dans la nécessité de poursuivre comme contrefacteurs ceux qui porteraient atteinte à nos droits.

Nous vous serons infiniment obligé, Monsieur le Rédacteur, si vous voulez bien insérer cette déclaration dans votre journal.

Agréez l'assurance de notre respectueuse considération.

Jacques LECOFFRE.

BOURSE DU 24 JANVIER 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 104 40 — plus haut, 104 70 — plus bas, 104 40 — fermé à 104 50. — Au comptant, il reste à 104 55.

3 0/0, à terme, ouvert à 79 75 — plus haut, 80 » — plus bas, 79 50 — fermé à 79 70. — Au comptant, il reste à 79 70.

On a coté le 4 0/0 à 109 75.

Actions de la Banque, 2,800 ».

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,185 » (1852), à 1,285 ».

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 98 1/2 ; nouveau, 98 1/2. — Belgique, 5 0/0, » ». — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, » ».

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

(LUDOVIC BASSET.) Paris. - Typ. de H. V. de SURCY et Cᵉ, rue de Sèvres, 37.

JEUDI 27 JANVIER 1853. (N° 5481.)

L'AMI DE LA RELIGION.

LETTRE DE MGR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS
A M. L'ABBÉ J. COGNAT, DIRECTEUR DE L'*Ami de la Religion*.

L'*Univers* a commencé une série d'articles contre les rédacteurs de l'*Ami de la Religion*.

Dans les trois colonnes d'injures et de persiflage dont se compose le premier article, se trouve une insinuation qui nous afflige plus que tout le reste, parce qu'elle s'adresse à plus haut que nous, et tend au mépris d'une autorité qui nous est plus chère que notre réputation même.

Nous n'avons pas l'honneur d'être chanoine d'Orléans. M. L. Veuillot affecte de nous donner ce titre. Il parle de la *Théologie d'Orléans*, rappelle le souvenir de *prélats qui l'ont blâmé*, etc...

D'un autre côté, avec le même esprit et suivant le même système, M. Bonnetty, parmi les insultes qu'il nous prodigue dans ses *Annales*, ne cesse de prononcer le nom de Mgr l'évêque d'Orléans.

L'on comprend où tendent ces insinuations. Pour y répondre, nous croyons n'avoir rien de mieux à faire que de publier la lettre que ce vénérable prélat voulait bien nous écrire le 15 octobre dernier. Nous la conservions précieusement pour nous seul comme une lumière et une force dans la rude et difficile tâche que nous a imposée la divine Providence. En la publiant, nous cédons à un sentiment de religion et de respect que nos lecteurs sauront comprendre.

Orléans, le 15 octobre 1852.

Mon cher Ami,

C'est une véritable satisfaction pour moi d'apprendre que vous vous chargez définitivement de la direction de l'*Ami de la Religion*. Je ne doute pas que votre zèle, votre talent, vos fortes études et votre fidélité aux saines et grandes doctrines, ne vous mettent à même de travailler utilement à cette œuvre importante et de rendre par là de véritables services à l'Eglise.

Je ne vous refuserai jamais, quand je le pourrai, les conseils que vous voulez bien me demander; mais n'y comptez pas trop cependant. Malgré ma bonne volonté, mon cher Ami, vous devez comprendre, qu'à la distance où je suis et avec les occupations qui m'accablent, il ne m'est pas possible de répondre, comme je le voudrais, à tous les désirs de votre bonne confiance.

Depuis trois ans mes pauvres yeux malades, le poids des affaires, et je dois l'ajouter, le peu de goût que j'y ai, ne m'ont pas permis de lire une seule des feuilles publiques, et sauf ces trois dernières semaines, je dois l'avouer, je n'ai pas même pu, depuis que la charge de l'Episcopat pèse sur moi, lire une seule fois l'*Ami de la Religion;* ce n'était assurément ni l'estime, ni l'affection, qui me manquaient pour les rédacteurs, non plus, je puis l'ajouter, que le zèle pour la bonne cause, dont je savais qu'ils défendaient les intérêts avec cette mesure, avec cette fermeté courageuse et patiente, si digne de leur foi et de leur vertu. N'attendez donc de moi guères plus à l'avenir.

M. Gaduel consent volontiers à travailler quelquefois pour vous, comme il l'avait fait déjà précédemment. Mais vous comprenez que c'est uniquement sous sa responsabilité. Je ne doute pas d'ailleurs que ce ne soit toujours avec cette modération et cette sûreté d'esprit que vous avez pu remarquer en lui.

Pour moi, je ne vous donnerai aujourd'hui qu'un conseil, et il est probable que, si vous m'en demandez encore dans l'avenir, je vous donnerai toujours le même.

Combattez POUR L'AUTORITÉ ET POUR LE RESPECT ; et que jamais ni les violences auxquelles vous pouvez être exposé, ni les entraînements de la polémique, ne vous les fassent oublier.

Ces deux grandes et saintes choses, sans lesquelles il n'y a ni société, ni Religion possibles, sont, hélas! aujourd'hui indignement attaquées, et souvent par ceux-là mêmes qui devraient les défendre.

Avant tout, le respect pour le Saint-Siége et pour son Autorité suprême; jamais une ligne, jamais un mot, jamais une pensée, de près ni de loin, qui porte l'atteinte la plus légère à cette Autorité principale, qui est le lien et la force de toutes les autres, dans l'Eglise.

Mais je n'ai rien à vous recommander à cet égard que votre foi, votre esprit, votre cœur, votre éducation sacerdotale, ne vous aient dit avant moi.

Je n'ai pas à vous recommander non plus de conserver le respect pour l'Episcopat; vos sentiments sur ce point me sont aussi connus; et vous sentez à cet égard tout ce qu'il faut sentir.

Mais vos sentiments ne sont plus, hélas! les sentiments de tous ceux qui se donnent aujourd'hui si fastueusement le nom de catholiques; le mépris public de l'Episcopat et de ses droits les plus sacrés, les plus basses calomnies contre l'Eglise de France, le dénigrement acharné de ses gloires les plus pures, l'oubli le plus ingrat de ses plus grands bienfaits, sont en ce moment à l'ordre du jour parmi des hommes qui ont reçu d'elle le baptême, les enseignements de la foi, le sacerdoce même.

Vous aurez donc ici une lutte à soutenir, une lutte douloureuse, hélas! ce n'est donc pas assez des combats du dehors, il faut les craintes et les tristesses du dedans! Il y a les ennemis déclarés et il y

a aussi les faux frères, nous dit saint Paul. Enfin, que Dieu vous donne sa sagesse : vous en aurez grand besoin.

Pour moi, au défaut des secours que je ne pourrai vous offrir, je prierai de tout mon cœur pour vous, afin qu'au milieu de la défaillance générale vous demeuriez ferme et digne d'être véritablement nommé l'*Ami de la Religion*.

Mensuram nominis imple.

Tout à vous en N. S. † Félix, évêque d'Orléans.

Avons-nous suivi ces conseils?

Avons-nous manqué de respect à l'Episcopat? Non, car c'est à ce respect-là même que nous devons d'être rangé parmi *les abbés* qu'on soupçonne *de courir les canonicats* et qu'on accuse d'être les agents d'une *imbécile persécution*.

Ce respect, sous quelque couleur qu'on le représente, sera toujours l'un de nos devoirs les plus chers ; dût-on calomnier nos intentions, nos actes, notre langage, nous y persévérerons, et toutes les fois que l'autorité et les droits de nos Pères dans la foi seront attaqués au dehors par des ennemis opiniâtres, au dedans par des catholiques égarés, nous continuerons à les défendre.

Mais notre respect pour le corps vénérable de l'Episcopat nous a-t-il fait oublier notre premier, notre plus important devoir, l'obéissance la plus entière, le dévouement le plus absolu au Saint-Siége et à son Autorité Suprême?

L'*Ami de la Religion* contient-il « une ligne, un mot, une pensée, qui, de près ou de loin, porte l'atteinte la plus légère à cette Autorité principale, qui est le lien et la force de toutes les autres, dans l'Eglise? »

Il le faut bien, dit M. Veuillot, puisque vous nous attaquez. *Nous errons, parce que nous sommes ultramontains!*

Singulière méthode! pour répondre à des adversaires qui vous écrasent de leurs raisons, il vous suffit d'un mot : Vous êtes des Gallicans!

Ce mot dispense de la raison et de la justice comme autrefois le mot de Jésuite.

A ce procédé renouvelé de mauvais jours, nous ne cesserons d'opposer les protestations les plus énergiques.

Nous le déclarons donc :

Mettre en doute, comme le font nos adversaires par de persévérantes insinuations, notre attachement au Saint-Siége, à l'Eglise mère et maîtresse de toutes les Eglises; c'est faire à notre foi, à notre conscience, la plus grossière, la plus poignante, la plus calomnieuse injure.

Qu'on le sache bien, nous donnerions notre vie pour le Saint-Siége, pour la sainte unité catholique romaine, pour toutes les prérogatives du vicaire de Jésus-Christ sur la terre.

Prenez tout le reste si vous le voulez. Représentez-nous à des mi-

liers de lecteurs comme des hommes *de petits intérêts, de petites passions*, condamnés aux plus petites jalousies par des *travers incurables d'esprit ou de cœur*, comme exerçant *les plus vilaines industries des derniers routiers du journalisme ;* la foi nous apprendra à le supporter en silence.

Mais que vous éleviez le moindre doute sur la sincérité de notre amour et de notre obéissance pour le vicaire de N.-S. J.-C. ; qu'en même temps vous vous représentiez comme poursuivis par nous à cause de votre attachement à la chaire de Saint-Pierre, c'est ce que nous ne souffrirons jamais.

Notre honneur se soulève et notre foi se révolte à de telles imputations : et nous ne cesserons pas de porter devant l'Eglise entière les protestations les plus énergiques, et les plaintes les plus indignées de notre cœur sacerdotal. L'abbé J. COGNAT.

CE QU'EST DEVENUE L'AUTRICHE DEPUIS 1848.

Suite (Voir le n° 5479).

IV.

Nous pouvons dire dès à présent que l'un des actes les plus importants et les plus féconds en heureux résultats, du règne du nouvel empereur, sera la conclusion du *Concordat*, auquel travaillent en ce moment, à Vienne même, les représentants du Saint-Siége et de la couronne d'Autriche. D'une part, c'est le Nonce apostolique, Michel Viale Préla, qui négocie, au nom du Saint-Père ; de l'autre, le comte Buol, ministre-président, le comte de Thun, ministre des Cultes, et le prince-évêque de Seckau, Mgr de Rauscher, tous trois inspirés et dirigés par l'empereur lui-même. De pareils négociateurs promettent une œuvre marquée au coin de la sagesse et des vrais principes. Son Excellence le Nonce de Vienne, est en effet l'un des diplomates les plus distingués de la cour de Rome, et partout, en Allemagne, il jouit d'une réputation méritée d'habileté et de science. Quant aux organes de la couronne d'Autriche, leur esprit sera celui qui dicta déjà à leur souverain les deux remarquables patentes des 18 et 23 avril 1850, par lesquelles François-Joseph rompit d'une manière éclatante avec les vieilles maximes du Césaropapisme joséphiste. Désormais, l'Eglise d'Autriche retrouvera donc une vie nouvelle, une vie régénérée, dans le rétablissement de ses libres rapports avec sa tête et son chef ; la sève fortifiante de l'unité catholique ranimera et redressera ses membres devenus languissants sous les entraves de l'oppression séculière ; il y aura une véritable et sincère *Concordia inter sacerdotium et imperium.*

On était arrivé depuis quelque temps à la conviction que cette œuvre ne pouvait être différée davantage. Malgré les bonnes dispositions qui animaient le pouvoir, trop de graves questions, trop de difficultés se présentaient pour que les *conférences* des Evêques d'Au-

triche avec le gouvernement puissent aboutir à un résultat complet, à une solution définitive et fondamentale. La voie du Concordat paraissait déjà aux empereurs Ferdinand et François l'unique moyen de réparer les malheurs causés par le triste système appliqué par Joseph II; ils s'en faisaient une affaire de conscience et n'attendaient que les circonstances pour s'en acquitter. C'est à leur neveu et petit-fils que cette belle tâche était réservée. La piété filiale envers ses religieux prédécesseurs, aussi bien que le sentiment personnel de ce qu'il doit à l'Eglise, réclamait du jeune empereur la noble initiative qu'il a prise.

V.

L'Autriche affermie dans son existence politique par les secousses même qu'elle éprouva, les divergences s'effaçant de plus en plus, grâce à l'action forte et suivie d'un gouvernement énergique et intelligent, d'heureuses innovations administratives et d'une autre nature encore là où le progrès des temps et les circonstances les ont montrées nécessaires, les conditions de la vie religieuse et morale renouvelées en quelque sorte par un remaniement des rapports entre l'Église et l'État conforme aux principes du droit et empreint de la noble confiance qui doit animer un gouvernement catholique envers sa mère spirituelle, enfin, ce qui domine ces faits et ce qui les produit, un jeune et aimable souverain, rempli de grandes pensées et doué d'un caractère qui sait les exécuter, voilà certes des éléments de prospérité, voilà des preuves irrécusables d'une grande vocation et des gages d'espérance pour l'avenir. L'on nous objectera peut-être le pitoyable état des finances autrichiennes, comme une ombre fâcheuse dans le riant tableau que nous retraçons. Mais ici encore, l'Autriche est entrée dans une ère de restauration et de progrès vraiment surprenants. Il semble en effet que la Providence veuille rendre avec usure à l'Autriche, en bénédictions temporelles, ce que son empereur a accordé à l'Église en respect et en *liberté*. *Quærite primùm regnum Dei et justitiam ejus et cætera adjicientur vobis*. Jamais cela n'a été plus vrai.

En 1846, le budget des dépenses et celui des recettes étaient à peu près en équilibre. Le soulèvement de Gallicie fut le premier coup porté à cette situation lentement amenée. Comme on peut bien le penser, les insurrections d'Italie, de Hongrie et de Venise l'aggravèrent dans des proportions effrayantes. D'une part, une moitié de la monarchie en révolte, et par conséquent, ne payant plus d'impôts; de l'autre, la charge d'une armée double de l'effectif ordinaire. L'emprunt était impossible parce qu'il n'y avait point de crédit. L'on n'eut donc qu'une ressource unique, l'émission d'une quantité innombrable de bons du Trésor, ayant cours forcé. Le commerce intérieur en fut inondé, mais le résultat naturel que cela eut, fut de diminuer l'activité dans les transactions et la confiance, source si

importante de la prospérité publique. Les choses en arrivèrent au point que les meilleurs amis de l'Autriche ne purent se défendre de la crainte d'une banqueroute. Quant à ses ennemis, ils n'eurent rien de plus pressé que d'exagérer encore le mal réel. Il n'est personne tant soit peu au courant des affaires de l'Europe qui ne se rappelle les bruits qui couraient sur le triste état des finances autrichiennes à cette époque. Mais la banqueroute redoutée par les uns et désirée par les autres n'arriva pas. Les plaies de la guerre civile sont à peine fermées, et déjà les recettes du Trésor autrichien se sont augmentées avec une prodigieuse rapidité. Ne tînt-on compte que du bilan actuel, l'on pourrait, dès ce moment, désigner le temps où le déficit sera entièrement comblé. L'Autriche a retrouvé une base solide pour le crédit et, moyennant cette base, il va lui être possible de dresser un plan sûr pour la rentrée successive des émissions de bons auxquelles une dure nécessité l'avait réduite. Le ministère des Finances de Vienne a déployé dans la conduite de ses opérations une habileté vraiment remarquable ; il a su grouper les ressources variées qui lui étaient offertes, dans l'unité d'un vaste plan financier qui porte aujourd'hui ses fruits. Le papier autrichien a repris sa valeur réelle, et les bourses européennes ont acquis la conviction que bientôt tout le superflu en aura été retiré. En vérité, si l'on considère après tout cela l'immense élan de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, l'on se prend à demander s'il reste, à l'Autriche, au point de vue des finances et de la prospérité matérielle, quelque chose à envier à la plupart des autres états européens ?

VI.

Ce que nous venons de dire de la situation financière nous amènerait naturellement à parler maintenant de cette grave question du *Zollwerein*, qui, il y a trois mois à peine, était encore un sujet de si sérieuses difficultés entre les deux principales puissances de l'Allemagne. Pour ne point trop allonger cet article, nous ne ferons qu'effleurer ce sujet. Encore ici, nous avons à signaler un magnifique et important triomphe de l'Autriche. L'*union douanière* qui existait jusqu'à présent entre la Prusse et un certain nombre d'états secondaires tels que la Bavière, la Saxe, le Wurtemberg, le Grand-duché de Bade, etc., à l'exclusion de l'Autriche, a été disloquée par la *coalition de Darmstadt.*

Les Etats coalisés, c'est-à-dire le plus grand nombre de ceux qui composaient le Zollwerein avec la Prusse, ont exigé de cette dernière de nouvelles garanties pour leurs intérêts avec l'accession de l'Autriche. De là une série de négociations incidentées par une foule de péripéties qu'il serait inutile d'énumérer. Bref, la question est toujours pendante, mais l'issue n'en saurait plus être douteuse. Les coalisés de Darmstadt négocient à Vienne, et le gouvernement au-

trichien traite avec le cabinet de Berlin; désormais, ou le Zollverein sera reconstitué avec l'adjonction de l'Autriche, ou la Prusse, isolée par ses excessives prétentions, verra son heureuse rivale conclure un traité commercial avec les coalisés définitivement séparés d'elle.

Nous aurions bien des réflexions à faire sur la marche de cette question, qui est bien loin de ne toucher qu'aux intérêts matériels. Remarquons seulement que la solution, que l'habileté du gouvernement autrichien a su ménager, est une preuve de plus de la nouvelle force qu'il a acquise au dedans et au dehors. La Prusse porte aujourd'hui la peine de ses fautes de toute nature depuis 1848. L'Allemagne entière a les yeux tournés vers l'Autriche. Assurément la grande puissance du nord de la Confédération germanique, ne fût-elle pas revenue à de meilleurs errements dans sa politique allemande, serait toujours d'un très-grand poids dans les destinées de l'Allemagne; mais que penser cependant des *modestes* prétentions de M. de Radowitz : « Quoi qu'il arrive, la Prusse, il le faut, se mettra à la tête de l'Allemagne. Le génie de l'histoire fera mûrir l'unité nationale allemande (1)? » Comment concevoir que l'illustre général revendique pour l'hégémonie prussienne le témoignage de l'histoire? Quant au fond même de ses espérances, ou plutôt de ses illusions, les événemens qui s'accomplissent depuis quelques années sont un gage de l'avenir. L'abbé A. SISSON.

LE CARDINAL DE DIEPENBROCK.

Les journaux français ont déjà donné la nouvelle de la mort du prince-évêque de Breslau, baron *de Diepenbrock*. L'illustre cardinal a enfin succombé à cette longue et cruelle maladie dont les phases diverses ont tant préoccupé l'Allemagne entière, l'Allemagne protestante aussi bien que l'Allemagne catholique. Depuis plus de six mois ses fidèles diocésains faisaient monter vers le ciel leurs prières les plus ardentes dans l'espoir d'en obtenir une guérison que les ressources de l'art étaient devenues impuissantes à procurer. Mais tels n'étaient point les desseins de Dieu. Après avoir été l'ornement et le soutien de l'Eglise militante, Mgr de Diepenbrock devait aller occuper dans l'Eglise triomphante le trône glorieux promis aux dignes successeurs des apôtres. *Consummatus brevi, explevit tempora multa.* Jamais cette parole n'a trouvé meilleure application L'éminent prélat n'avait que 55 ans, et ce n'est que depuis 1845 qu'il avait pris rang dans l'Episcopat allemand ; mais quelle carrière remplie et féconde ! Nous n'entrerons aujourd'hui dans aucun détail, parce que nous espérons des renseignements encore plus précis et plus complets que ceux dont nous disposons. Cependant l'unanimité

(1) « Discours et Réflexions. » Cet ouvrage, de M. de Radowitz, qui, comme on sait, a été chef du Cabinet prussien avant M. de Brandebourg, a paru en septembre 1852.

des regrets qu'expriment les organes de tous les partis et de toutes les opinions en Allemagne, donnera déjà une idée suffisante du mérite hors ligne de l'illustre défunt et des services distingués qu'il a rendus à l'Église et à sa patrie pendant sa courte apparition sur le siége princier de Breslau. Après avoir reconnu l'estime universelle dont jouissait Mgr de Diepenbrock, le correspondant de la *Gazette d'Augsbourg* ajoute avec raison : « La portée de cet événement sur notre situation religieuse et politique est incalculable. » De son côté, le principal organe de l'opinion protestante en Prusse, la *Kreuzzeitung*, dit dans le même sens : « La mort prématurée du noble prélat n'est pas seulement un sujet de regrets pour la Prusse catholique : cette perte est une perte commune pour toute la patrie. » Voilà certes d'éloquentes oraisons funèbres.

Le baron Melchior de Diepenbrock était né, le 9 janvier 1798, à Bocholt près Munster; sa famille, l'une des plus anciennes de cette vieille terre de Westphalie, a fourni de tout temps des hommes d'élite à l'Eglise, à l'armée et aux carrières politiques. Après avoir servi lui-même dans l'armée dans laquelle il fut un brillant officier de cavalerie, le baron Melchior de Diepenbrock voulut se consacrer au service des autels. Il fit ses études théologiques à Munich. Il ne tarda pas à être remarqué et occupa une position élevée dans le diocèse de Ratisbonne. Le 21 avril 1845, il fut promu à l'évêché de Breslau et le 30 septembre 1850, Sa Sainteté le Pape Pie IX, voulant dignement honorer les mérites qu'il s'était acquis, le revêtit de la pourpre romaine.

L'abbé A. Sisson.

MARIAGE DE L'EMPEREUR.

On lit dans le *Moniteur* :

« Le mariage civil de l'Empereur sera célébré au palais des Tuileries samedi prochain, 29 janvier.

« A huit heures du soir, le grand-maître des cérémonies, assisté d'un maître, ira, avec deux voitures, chercher la fiancée impériale. La première voiture sera occupée par deux dames d'honneur et par le maître des cérémonies; la seconde recevra la fiancée impériale, S. Exc. madame la comtesse de Montijo, duchesse de Penaranda, S. Exc. le marquis de Valdegamas, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de S. M. la reine des Espagnes, et le grand-maître des cérémonies.

« Le cortége entrera par la grille du pavillon de Flore ; la fiancée impériale sera reçue au bas de l'escalier du pavillon par le grand chambellan, le grand écuyer, le premier écuyer, deux chambellans et les officiers d'ordonnance de service, et conduite au salon de famille où l'attendra l'Empereur.

« A l'entrée du premier salon, LL. AA. II. le prince Napoléon et Mme la princesse Mathilde recevront la fiancée impériale, et l'on se mettra en marche vers le salon de Famille.

« L'Empereur aura près de lui S. A. I. le prince Jérôme Napoléon et ceux des membres de sa famille que Sa Majesté aura désignés. Autour de l'Em-

pereur seront les cardinaux, les maréchaux et les amiraux, les ministres, les grands-officiers et officiers de sa maison, les ambassadeurs et ministres plénipotentiaires de Sa Majesté Impériale présents à Paris.

« Le grand-maître prendra les ordres de l'Empereur et le cortége se mettra en marche pour la salle des Maréchaux, où s'accomplira la cérémonie du mariage civil.

« Les personnes invitées par Sa Majesté auront été placées par un maître des cérémonies, assisté de deux aides.

« Au fond de la salle, du côté du jardin, deux fauteuils égaux auront été placés sur une estrade, l'un à droite, pour l'Empereur, l'autre à gauche, pour la future impératrice. Au bas de l'estrade, à gauche, sera une table sur laquelle se trouvera le registre de l'état civil de la famille de l'Empereur.

« A l'entrée de S. M. et de la future impératrice, toutes les dames se lèveront et resteront debout, comme toute l'assistance, jusqu'à la fin de la cérémonie.

« L'Empereur étant assis, le grand-maître des cérémonies invitera le ministre d'Etat, exerçant les fonctions d'officier de l'état civil, qui lui sont attribuées par l'article 8 du sénatus-consulte du 25 décembre dernier, et assisté du Président du conseil d'Etat, désigné à cet effet par S. M., à se rendre devant le fauteuil de l'Empereur.

« Le ministre d'Etat recevra les déclarations de l'Empereur et de S. Exc. Mlle Eugénie de Montijo, comtesse de Téba, et les déclarera unis en mariage.

« Le président du conseil d'Etat présentera la plume à l'Empereur et ensuite à l'impératrice. L'acte sera signé par Leurs Majestés, par S. Exc. Mme. la comtesse de Montijo, S. Exc. le ministre d'Espagne, les princes et princesse suivant leur rang, et par les témoins désignés par Sa Majesté.

« Après la cérémonie, S. M. l'Impératrice sera conduite à l'Elysée avec le cérémonial observé pour son arrivée. »

Samedi, après la cérémonie du contrat civil aux Tuileries, il y aura concert sur le Théâtre de la cour. On y exécutera une cantate dont la poésie est de M. Méry et la musique de M. Auber.

M. Auber est nommé directeur de la musique et maître de chapelle de l'Empereur. Il réunit ainsi les fonctions qui étaient partagées entre Lesueur et Paër.

Hier matin, M. Auber s'est rendu à Notre-Dame pour régler toutes les dispositions de son orchestre, qui sera composé de 500 exécutants. C'est une messe de sa composition, qu'il termine en ce moment, qui sera célébrée dimanche.

Voici l'itinéraire que suivra l'Empereur pour se rendre à Notre-Dame où aura lieu la célébration de son mariage :

Le cortége impérial prendra la place du Carrousel par l'Arc-de-Triomphe et sortira par le guichet du quai pour suivre les quais du Louvre, de l'Ecole, de la Mégisserie, de Gèvres, traversera le pont Notre-Dame et arrivera à la métropole par le quai Napoléon, la rue d'Arcole et la place du Parvis-Notre-Dame. (Pays).

DÉCRETS.

Napoléon, etc., vu le sénatus-consulte du 7 novembre 1852; vu le décret du 18 décembre 1852, conférant le titre de prince français à notre cousin bien-aimé S. A. I. le prince Napoléon-Joseph Bonaparte;

Considérant que, placé sur les marches du trône, il doit en être un des plus fermes soutiens, et figurer par conséquent aux premiers rangs dans la hiérarchie militaire, avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. Notre cousin bien-aimé le prince Napoléon-Joseph Bonaparte aura le titre et le rang de général de division ; il en portera l'uniforme et les insignes.

— Le Sénat et le Corps législatif sont convoqués pour le 14 février 1853.

— Par décret du 25 janvier, ont été nommés pour l'année 1853 : M. Mesnard, premier vice-président du Sénat; MM. Drouyn-de-l'Huys, le général Baraguay-d'Hilliers, le général comte Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, vice-présidents.

— Sont nommés pour cette année : M. Billault, président du Corps législatif; MM. Schneider et Réveil, vice-présidents; MM. le général Vast-Vimeux et Hébert, questeurs.

— Par décret de Sa Majesté, ont été nommés dans la maison de l'Impératrice :

Madame la princesse d'Essling, grande-maîtresse; madame la duchesse de Bassano, dame d'honneur; mesdames la comtesse Gustave de Montebello, Féray, la vicomtesse Lezay-Marnezia, la baronne de Pierres, la baronne de Malaret et la marquise de Las-Marismas, dames du palais;

M. le comte Tascher de la Pagerie, sénateur, grand-maître; M. le comte Charles Tascher de la Pagerie, premier chambellan; M. le vicomte Lezay-Marnezia, chambellan; M. le baron de Pierres, écuyer.

M. Dunoyer, recteur de l'Académie du Var, est nommé recteur de l'Académie du département de l'Isère; et M. Barberet, recteur de l'Isère, passe à l'Académie du Var.

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le conseil impérial de l'instruction publique s'est réuni hier sous la présidence de M. le ministre de l'Instruction publique et des cultes.

Après avoir poursuivi l'examen des affaires courantes, le conseil a entendu un rapport verbal de M. Dutrey, inspecteur-général de l'enseignement secondaire, sur un projet de règlement relatif aux examens de l'aggrégation des lycées et un rapport écrit de M. Laferrière, inspecteur-général du droit, sur un projet de règlement du cours du droit romain.

La discussion de ces deux importants projets aura lieu dans la plus prochaine séance du conseil.

CONFÉRENCES DE SAINTE-GENEVIÈVE.

Les conférences de Notre-Dame ont exercé sur l'esprit et sur le cœur de la génération nouvelle une salutaire influence, et désormais cet enseignement rationnel, où les austérités du dogme sont tempérées par les grâces de l'imagination et les éloquentes tendresses du cœur, est devenu un besoin

pour la jeunesse des écoles. Quand un homme de génie a consacré une forme dans la philosophie, dans l'éloquence ou dans l'art, cette forme reste impérissable, et elle entre forcément dans les traditions de l'esprit, comme une loi de la conquête dans le code des peuples vaincus et soumis. D'ailleurs, le genre des conférences, quelle que soit l'originalité du génie de l'illustre Dominicain, n'est pas nouveau dans la chaire chrétienne, comme le prétendent les admirateurs exclusifs d'une méthode de prédication qu'ils croient seule traditionnelle, ou ceux qui se font une rhétorique à la hauteur de leurs œuvres.

De tout temps, il y a eu dans l'Eglise de J.-C. une prédication qui ne prend pas pour point de départ les vérités révélées, mais qui y conduit logiquement. La prédication, purement religieuse, qui prend la foi pour base, s'adresse nécessairement à ceux qui croient déjà, et qui admettent comme divine, et partant infaillible, l'autorité des saintes Ecritures; à ceux qui n'ont besoin que d'être confirmés par la parole de Dieu dans la grâce de la foi catholique et excités dans la pratique des bonnes œuvres. Je dis que l'enseignement rationnel des dogmes catholiques n'est pas nouveau ; il date en effet des premiers siècles de l'Eglise, où le polythéisme, n'ayant déjà plus d'autels, avait encore des chaires; où, n'ayant plus de dieux, il avait encore ses prêtres, ou plutôt ses rhéteurs et ses sophistes, cette race d'hommes dont l'opiniâtre orgueil survit à toutes ses défaites. Le discours de saint Athanase contre l'idolâtrie est une conférence pleine d'élévation philosophique, une introduction logique au symbole de Nicée. Les premiers apologistes concentrèrent toutes les forces de leur raison élevée, tous les entraînements de leur éloquence sur la sublime métaphysique du christianisme, et ils apportèrent dans le camp d'Israël les armes dérobées à l'Egypte. A Athènes, à Antioche, à Alexandrie, ils attirèrent au pied de la chaire chrétienne la jeunesse de l'Europe et de l'Asie, qui n'était venue d'abord que pour entendre les leçons de l'Académie. Au moyen âge, cet enseignement qui raisonne, qui discute les opinions pour mieux assurer le triomphe de la croyance, cet enseignement était donné par les plus grands hommes de l'Eglise aux jeunes gens des écoles sur cette montagne même de Sainte-Geneviève, comme l'a rappelé éloquemment M. Freppel, dans son appel à la jeunesse chrétienne et studieuse. Nous remercions Mgr l'Archevêque de Paris d'avoir établi de nouveau sur cette colline, consacrée par les souvenirs du génie et de la sainteté, une prédication que la jeunesse des écoles a écoutée avec tant de recueillement et d'amour au pied de la chaire de Notre-Dame ; et nous faisons des vœux ardents pour le succès de cette mission sainte. Sans doute que, chargés de reprendre cette œuvre difficile, les deux jeunes chapelains, MM. Alix et Freppel n'acceptent pas sans effroi ce sublime mais dangereux héritage. Qu'ils se rassurent ! la gloire même des conférences de Notre-Dame les protége. La jeunesse chrétienne sera heureuse d'entendre un écho, quelque affaibli qu'il soit, d'une voix chère et regrettée, et il est impossible que ceux qui ont abordé aux mêmes rivages, qui ont cultivé les mêmes champs de la doctrine, n'en rapportent pas quelques fruits semblables, quelques fleurs exhalant les mêmes parfums. D'ailleurs, les chapelains

de Sainte-Geneviève ont un précieux avantage, c'est leur jeunesse même. Cet âge inspire un intérêt plus inquiet, et partant plus vif, et dans le double sens de ce beau mot, on peut dire que la jeunesse a des grâces toutes particulières.

Les jeunes gens des écoles, venus en assez grand nombre dimanche dernier, ont manifesté leurs sympathies par une attention soutenue et recueillie. Le nombre des auditeurs augmentera, nous en sommes convaincu ; le discours de M. Freppel, qui est une introduction aux conférences de Sainte-Geneviève, a dignement inauguré cet enseignement du dogme catholique. On dit que les deux jeunes orateurs diffèrent par la nature de leurs talents; tant mieux qu'il en soit ainsi, cette diversité, cet esprit, tout à la fois un et multiple, offrira un attrait de plus, une force plus grande pour faire connaître et aimer la vérité, et pour toucher les âmes les plus exposées aux séductions de l'erreur. Les conférences de Sainte-Geneviève seront comme l'aromate qui, selon l'expression de Bacon, empêche la science de se corrompre.

Gabriel Alix,
Etudiant en Droit.



Nouvelles religieuses.

ROME. — Le *Giornale di Roma* annonce que le 7 du courant, Mgr Giacomo Traversi, ancien évêque de Segni et chanoine de la basilique patriarcale de Latran, est décédé après avoir reçu tous les secours de la religion. Il était né à Rome le 28 octobre 1779. C'est malgré sa résistance que, dans le consistoire du 12 juillet 1841, S. S. Grégoire XVI le préconisa évêque. Ses obsèques ont eu lieu dans l'église paroissiale de San-Carlo, à Catinari.

FRANCE. — Diocèse de Paris. — Une touchante cérémonie a répandu aujourd'hui une grande émotion dans le quartier Saint-Martin. C'était l'enterrement d'une pauvre et humble Fille de la Charité, sœur Joséphine, morte à l'âge de vingt-sept ans, dans la septième année de sa vocation, d'une fièvre typhoïde qu'elle avait gagnée en soignant les malades.

Les Sœurs de la maison de secours de la rue du Vert-Bois, un grand nombre d'autres Sœurs, venues des diverses maisons de Saint-Vincent-de-Paul, le maire, les membres du bureau de bienfaisance et du conseil de fabrique, une grande quantité de pauvres surtout, formaient le cortége, sur le passage duquel le peuple se découvrait et versait des larmes.

Le vénérable pasteur de Saint-Nicolas-des-Champs, le doyen presque octogénaire des curés de Paris, M. Frasey, a voulu lui-même célébrer la messe solennelle à onze heures, dans l'église encombrée par la foule : leçon vraiment admirable que le spectacle de ces honneurs rendus par la religion et la reconnaissance populaire à cette jeune Sœur si modeste, si dévouée, et si tôt ravie à la terre !

— La régularisation du carré de Sainte-Geneviève, commencée il y a quelques jours, va être prochainement terminée par les soins de l'administration municipale. Il suffira de faire disparaître quelques baraques et des restes de vieilles constructions qui obstruent cette place, ainsi que l'extrémité de la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, et dont la démolition n'entraînera pas pour la ville une dépense de plus de 50,000 fr. Elle aura pour

ésultat de dégager le portail de la charmante église de Saint-Étienne-du-Mont, et de mettre la place dont il s'agit en rapport avec celle de Sainte-Geneviève, que la ville et l'Etat ont concouru, dans ces dernières années, régulariser et à embellir. La plus grande partie de l'emplacement du arré de Sainte-Geneviève était jadis occupée par le cimetière de la paroisse e Saint-Etienne. Les travaux de nivellement exécutés successivement dans et endroit ont fait découvrir, à différentes reprises, un assez grand nombre d'ossements humains qui indiquent la destination primitive de ce terain.

— Le 21 janvier, des messes ont été dites dans la chapelle du monument xpiatoire de la rue d'Anjou-Saint-Honoré et dans diverses églises, en commémoration de la mort de Louis XVI.

Des messes de *Requiem* ont été célébrées, le même jour, pour le repos e l'âme du roi martyr, dans un grand nombre de villes, et notamment à oulouse, dans l'église métropolitaine de Saint-Étienne, et à Marseille, ans l'église paroissiale de Saint-Ferréol.

— L'Œuvre de Notre-Dame-de-Sion, pour la régénération spirituelle des uifs, établie à Paris, rue du Regard, 11, et se rattachant à la conversion erveilleuse du R. P. Marie-Alphonse Ratisbonne, a solennisé, le 20 janier, le onzième anniversaire de sa fondation.

Mgr l'archevêque de Paris, assisté de M. l'abbé Bautain, son grand-vicaire, et du vénérable supérieur des Filles de Sion, a célébré les sacrés mystères et a adressé, après le saint sacrifice, aux religieuses et aux néophytes e la pieuse communauté, une touchante allocution sur l'humilité et l'obéissance. A onze heures et demie, M. l'abbé Théodore Ratisbonne, fondateur e l'Œuvre, a donné l'habit des Filles de Sion à deux postulantes de sa congrégation. A quatre heures, trois jeunes hommes ont abjuré les erreurs de synagogue et reçu le baptême. Dimanche dernier, une jeune femme raélite avait participé à la même grâce.

Diocèse d'Autun. — Le P. Olivieri, cet humble prêtre génois qui a voué vie au rachat des pauvres nègres, est arrivé à Châlon-sur-Saône, avec six unes négresses, qu'il vient d'arracher aux fers de l'esclavage. Deux de ces téressantes néophytes vont être admises comme pensionnaires au couvent es Dames dominicaines de cette ville.

Diocèse de Nantes. — Nous apprenons avec une vive satisfaction que les embres de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, répondant à l'appel fait écemment par leur vénérable Evêque, parcourent les divers quartiers de ville, pour recueillir les vêtements destinés à alimenter les ateliers de avail et à former le vaste vestiaire que Monseigneur vient de fonder.

Diocèse d'Orléans. — La fin de l'année 1852 a vu un nouvel établissement ecclésiastique se former dans le diocèse. Les prêtres Lazaristes ont is possession de l'église et du presbytère de Beauchamps dans l'arrondissement de Montargis. Outre le soin de la paroisse, les Lazaristes se proposent de prêcher dans les églises d'alentour et de seconder le ministère de M. les curés.

Diocèse de Quimper. — Mgr le comte de Chambord a donné 200 fr. pour s réparations intérieures de l'église de Crozon, département du Finistère. Le dimanche, 2 janvier, une touchante cérémonie réunissait, dans une odeste chapelle de Crozon, une partie de la pieuse population de cette

paroisse. Deux croix brisées et une statue de saint mutilée par les Vandales de 93, étaient, ce jour-là, solennellement rendues au culte par les soins des cultivateurs et d'une noble famille du lieu.

M. le curé de Crozon, assisté de son clergé, est venu processionnellement bénir la croix de Saint-Jean, et du haut des marches du calvaire, dominant une foule nombreuse et recueillie, il a prononcé un discours qui a vivement ému l'assistance.

La grand'messe a été chantée par l'un des vicaires de Crozon, les vêpres par M. le curé de Brest. La journée s'est dignement terminée par la bénédiction de la croix de Run.

DIOCÈSE DE ROUEN. — On mande de Rouen que, mardi dernier, M. l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine, a bien voulu venir de Paris pour prêcher, avec son éloquence bien connue, en l'Eglise Saint-Ouen, en faveur de l'œuvre des Jeunes-Économes établie sur cette paroisse. Le célèbre orateur devant d'œuvres de charité de la capitale, a produit un grand effet sur la société rouennaise accourue à Saint-Ouen, et a procuré une abondante récolte d'aumônes pour les pauvres orphelins.

Le jeudi suivant, le R. P. Ambroise, supérieur des Capucins établis rue Montparnasse, à Paris, est venu également à Rouen prêcher avec une onction remarquable et un zèle tout apostolique en faveur des pauvres de la paroisse Saint-Vivien. L'abondance des aumônes n'a pas été moins considérable à Saint-Vivien qu'à l'église Saint-Ouen. C'était le T.-R. P. Ventura, empêché par sa convalescence, qui devait prêcher en faveur de cette œuvre.

SAVOIE. — M. l'intendant-général de Chambéry a publié un arrêté qui prohibe l'introduction en Savoie de la Bible dite de Sacy, condamnée par l'Eglise catholique, et propagée pour cela même par les sociétés bibliques. M. l'intendant s'est appuyé sur l'art. 28 du Statut qui exige l'autorisation de l'évêque pour l'impression des bibles, et repousse conséquemment les bibles imprimées à l'étranger, qu'on introduit sans cette autorisation.

Nouvelles et Faits divers.

S. M. le roi des Deux-Siciles a daigné faire au sieur Baillard remise entière de la peine de dix années de relégation dans une île et de 1,000 ducats d'amende, qu'il avait encourue pour avoir pris part à des menées révolutionnaires. Le sieur Wiot, compromis pour les mêmes causes, a été également, par ordre du roi, renvoyé de l'accusation intentée contre lui. Ces deux actes de Sa Majesté sicilienne témoignent hautement de ses sentiments de bienveillance pour les Français.

— L'hôtel de la légation des Deux-Siciles était brillamment illuminé hier au soir, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de S. M. sicilienne ; et le marquis d'Antonini avait réuni dans un banquet les sujets les plus distingués de son souverain, qui se trouvent à Paris.

— Hier a eu lieu, rue des Jeûneurs, à l'hôtel des commissaires-priseurs, la vente de tableaux de l'école moderne provenant des collections particulières du feu roi Louis-Philippe, au Palais-Royal et à Neuilly. La plus grande partie de ces tableaux ont beaucoup souffert du pillage de ces deux résidences royales en février 1848. Ils ont été lacérés, déchirés à coups de sabre, de baïonnette, de crosse de fusil. La plupart sont des œuvres remar-

quables de nos plus célèbres artistes vivants, et, pendant les deux jours qu'ils ont été exposés, le public amateur ne pouvait assez déplorer les actes de vendalisme commis à cette époque. On sait que beaucoup d'autres tableaux ont disparu dans l'incendie de Neuilly, et qu'au Palais-Royal quelques autres ont été complétement hachés.

La vente des tableaux et de quelques gravures a produit 40,000 fr. On aura une idée des dégâts commis au Palais-Royal et à Neuilly, lorsqu'on saura qu'il a été vendu pour 500 fr. un grand panier d'osier rempli de tout petits morceaux de tableaux.

— Les statues des jardins publics sont depuis quelque temps l'objet de soins tout particuliers; brossées et nettoyées avec un zèle intelligent, la plupart ont recouvré leur blancheur primitive. Les mêmes travaux s'exécutent dans le parc de Versailles, réunion de tous les chefs-d'œuvre de la sculpture.

— Mme Abbattucci, femme du ministre de la Justice, vient de mourir. Depuis longtemps elle était restée fixée en Corse.

— D'après un oukase du 18 décembre, les quatre fils et les deux filles du duc de Leuchtemberg porteront le nom de Romanouski. Les descendants mâles du duc de Leuchtemberg, jusqu'au 3e degré, porteront le titre d'Altesse Impériale.

— M. l'abbé Raymond, chanoine honoraire de Mende, docteur en théologie, nous prie d'annoncer qu'il n'y a rien de commun entre lui et l'individu appelé Papys dit abbé Raymond qui vient d'être condamné, le 31 décembre dernier, par la 7e chambre du tribunal de la Seine, dont les débats retentissent encore dans la presse.

— Les eaux de la Seine ont encore monté. A midi, elles marquaient 5 mètres 50 cent. aux échelles, et elles débordent sur les ports et les chemins de hallage. La navigation est arrêtée.

— L'Espagne a tenu ce qu'elle annonçait. Le nouveau décret sur la presse a paru. En voici les principales dispositions :

« Le jury institué en matière de presse est supprimé et remplacé par un tribunal formé temporairement de juges de première instance; l'autorité a la faculté d'empêcher un écrit ou un journal de circuler, quoiqu'à la suite d'une saisie son contenu n'ait point paru de nature à motiver une poursuite judiciaire. »

— On lit dans le *Moniteur* :

« Depuis l'émission de la nouvelle monnaie de bronze, la circulation des anciennes pièces de cuivre, et notamment des liards, a rencontré quelques résistances sur un petit nombre de points. Ces résistances ne sont nullement fondées. Ces monnaies conservent, comme par le passé, leur caractère légal et obligatoire dans tous les paiements; elles le conserveront jusqu'à ce que la démonétisation en ait été prononcée par le gouvernement, conformément à l'art. 2 de la loi du 6 mai 1852.

« Il est bien entendu, d'ailleurs, que cette démonétisation n'aura lieu qu'après qu'il aura été donné pour l'échange tous les délais et toutes les facilités nécessaires. »

— On lit dans le *Journal de Rennes* :

« Les obsèques de M. le comte Corbière ont eu lieu ce matin, vendredi, à l'église Saint-Germain.

« Vers neuf heures, une nombreuse affluence entourait les abords de l'hôtel du défunt, rue Corbin, et le convoi s'est mis en marche à l'heure indiquée.

Aucun insigne des dignités multipliées dont avait été revêtu M. Corbière pendant sa vie, ne décorait son cercueil. L'appareil le plus simple caractérisait cette cérémonie funèbre; la famille se conformait en cela, nous a-t-on assuré, aux dernières volontés de son illustre chef. Les cordons du poële étaient tenus par MM. de Trégomain, ancien député d'Ille-et-Vilaine; Du Pont des Loges, ancien conseiller à la Cour royale; Ph. de Coniac et Michel Hardouin. Un nombreux clergé précédait le corps, derrière lequel marchait M. le vicomte Corbière, fils du défunt, et un grand concours d'amis et d'hommes honorables de toutes les opinions, jaloux de rendre à l'illustre mort un dernier hommage de respect. »

DERNIÈRES NOUVELLES.

Des demandes sont adressées journellement à S. E. M. le duc de Bassano, grand chambellan de l'Empereur, dans le but d'obtenir des billets pour la cérémonie de Notre-Dame.

S. E. M. le duc de Cambacérès, grand-maître des cérémonies, est seule chargé de la distribution de ces billets.

Toutes les demandes adressées jusqu'à ce jour à M. le grand chambellan ont été transmises à M. le duc de Cambacérès. (*Patrie.*)

On assure que la garde nationale sera commandée pour dimanche prochain, et qu'elle formera la haie le long du parcours du cortége de l'Empereur, concurremment avec l'armée. (*Id.*)

On annonce qu'un grand bal sera offert à l'Impératrice par le Corps législatif. Ce bal aura lieu, dit-on, le lundi de Pâques. (*Id.*)

VARIÉTÉS.

M. Edouard Dumont veut bien nous communiquer l'étude importante dont nous commençons aujourd'hui la publication.

Ce beau travail se recommande par lui-même autant que par la réputation de son auteur, et les lecteurs de l'*Ami de la Religion* ne seront pas surpris de trouver dans les pages qu'ils vont lire, les vues pénétrantes, variées, le style pittoresque, énergique, la foi profonde et l'érudition chrétienne qui distinguent si éminemment notre honorable correspondant. Aussi, n'aurions-nous pas pris la liberté de dire le plaisir que nous avons eu à le lire, si nous n'avions dû en même temps nous permettre quelques réserves sur certaines appréciations dont nous avons le regret de ne pouvoir accepter la solidarité.

M. Dumont, comme on le verra, juge sévèrement Pascal et Descartes, trop sévèrement selon nous.

Sans entrer ici dans le fond du débat si vivement agité de nos jours touchant le mérite et les œuvres philosophiques de ces deux *grands* hommes, qu'il nous soit permis d'indiquer les raisons

qui nous semblent de nature à diminuer singulièrement les torts qu'on fait peser sur leur mémoire.

1° Les Pensées de Pascal n'ont pas été achevées. Elles n'ont pas reçu de leur auteur leur forme complète et définitive. Dès lors peut-on, à juste titre, les considérer comme l'expression exacte et entière de sa doctrine?

Quelques-unes de ces Pensées sont des objections qu'il se propose, et on les prend pour des réponses qu'il se fait. M. Dumont lui-même reconnaît cet inconvénient. Or, quel écrivain tiendrait à une pareille épreuve? Ni saint Thomas, ni Bossuet n'en sortiraient sains et saufs ; et l'on sait le parti que Bayle a tiré de la Somme de l'Ange de l'école.

Enfin, ces Pensées incomplètes, tronquées et souvent prises à contre-sens, Pascal ne les a pas publiées lui-même. N'est-ce pas le condamner sans l'entendre que de le condamner sur des témoignages si incertains?

Au reste, même en usant de rigueur, on ne peut affirmer comme le fait M. Havet, et comme M. Dumont le lui accorde trop gratuitement, que le système démonstratif de la religion suivi par Pascal, soit indissolublement uni au système janséniste. Cette confusion repose sur des analogies forcées et sur des assimilations trompeuses.

Nous n'avons pas toutefois de peine à convenir que l'hérésie janséniste a déteint sur l'incomparable génie de Pascal, et que telles de ses Pensées ne peuvent s'expliquer que par une exagération condamnable des effets du péché originel. Seulement, nous ajoutons que Pascal, dans ses plus grands anathèmes contre la philosophie et la nature humaine, n'est pas plus sceptique et ne va pas plus loin que les pseudo-*traditionalistes* de nos jours.

2° Nous avons eu déjà occasion de faire connaître notre pensée sur la méthode et les principes philosophiques de Descartes. Nous croyons avec Bossuet, Fénelon, le cardinal Gerdil, Balmès, le P. Peronne, le P. Rosaven, M. Gosselin, et une foule d'autres théologiens d'une doctrine éprouvée, que la philosophie cartésienne ne mérite pas les reproches qu'on est convenu de lui faire en France depuis 1822. Nous avons dit nos raisons à propos de Balmès, nous y reviendrons encore. En attendant, nous aimons à signaler à ceux de nos lecteurs qui désireraient être complétement édifiés sur cette question du Cartésianisme, la savante *Histoire littéraire de Fénelon*, publiée il y a dix ans chez Périsse par M. l'abbé Gosselin. On y trouve une dissertation sur la méthode de Descartes, très-propre à rectifier des idées qui deviennent de plus en plus la monnaie courante de nos jugements.

M. Dumont voudra bien nous pardonner de nous être rangé sur ce point contre lui avec le savant auteur du *Pouvoir des Papes au moyen âge*, et d'avoir mis à son œuvre un frontispice d'un stylé si différent du sien.

L'abbé J. COGNAT.

PENSÉES DE PASCAL,

Publiées dans leur *texte authentique*, avec un commentaire suivi, par Ernest Havet, agrégé près la faculté des Lettres de Paris. 1852. 1 vol. in-8°.

1er Article.

La curiosité des bibliophiles et l'industrie des éditeurs; en recherchant les moindres productions des auteurs célèbres, leur rend presque toujours un assez mauvais service, qui ne fait le plus souvent que rabaisser leur renommée. La plupart des œuvres complètes sont des trahisons, et quelle que soit la satisfaction du succès, il n'est guères d'écrivain un peu sensé, qui consentît à mettre le public dans la confidence entière de ses pauvres labeurs, et à laisser paraître ainsi son esprit en déshabillé.

La réputation de Boileau n'aurait rien perdu à supprimer la satire contre l'Equivoque et quelques bribes rimées. On a retrouvé et publié récemment une pièce de vers de sa façon et une autre de Lafontaine; tous deux se seraient bien passés de cette publication, et je suis persuadé que Gilbert serait très-peu flatté de revoir dans une élégante édition de ses œuvres les diverses variantes de ses meilleurs hémistiches.

Le même sort était réservé à Pascal; son mérite d'écrivain n'en a point souffert, mais la malencontre est pire peut-être et toutefois assez piquante pour n'y point avoir regret. Voici comment Pascal n'aurait plus guères de lecteurs aujourd'hui, n'était le savant et fortuné baccalauréat, qui imposait jusqu'ici aux candidats littéraires la condition d'étudier les *Provinciales*, comme un modèle de bonne plaisanterie, quoique ce soit très-ennuyeux, et comme le premier écrit, qui ait fixé la prose française, ce qui n'est pas vrai, attendu que, entre plusieurs exemples antérieurs aux *Provinciales*, un certain capucin, nommé Yves de Paris, faisait imprimer en 1632, sous le titre de *Théologie naturelle de la religion*, quatre volumes en fort bon style. Il y a des pages qui ne dépareraient pas les sermons de Bossuet. On pourrait même remonter jusqu'aux Etats de 1614, dont il nous reste la longue harangue du Cardinal du Perron, que l'emphatique Thomas (1) ne paraît pas avoir lue, bien qu'il en parle; il nous en reste encore les harangues de Miron, de Marmiesse et le récit même de Florimond.

Quoi qu'il en soit, les jeunes gens de mon temps lisaient encore Pascal, et, chose singulière, les moins dévots de l'ancienne Ecole normale ne lisaient guères que les *Pensées*, avec l'émulation d'exercer leur rhétorique à des compositions où ils admiraient ce style frappé de génie et cette vigoureuse logique à démontrer la vérité de la re-

(1) Je n'ai jamais pu trouver de qui sont les deux vers suivants, qui devraient être de Gilbert, et que j'ai entendu citer par M. Luce de Lancival :

Et Thomas, assommant dans sa lourde éloquence,
Souvent, pour ne rien dire, ouvre une bouche immense.

ligion, sans être pourtant assez simples que d'y croire. M. Cousin, qui professait hautement alors la foi catholique, doit se souvenir d'une amplification fort bien faite en ce genre, quoiqu'elle ne fût pas de lui. Il était aussi fort loin de tout engouement philosophique, et je n'ai pas oublié une certaine composition à la manière de Lucien, où il se moquait très-agréablement des philosophes.

J'ai donc lu et admiré, comme il était de règle, les *Pensées* de Pascal, et puisque je devais admirer également les *Provinciales*, j'ai voulu les lire aussi sans oser m'avouer à moi-même la fastidieuse monotonie de ces dialogues, où il prête à ses adversaires les plus grosses stupidités pour les pourfendre de son ironie très-aisément victorieuse. Ses railleries, en effet assez comiques, ressemblent à celles du *Médecin malgré lui* et du *Scapin* de Molière, turlupinant des Gérontes, dont la niaiserie passe toute vraisemblance, et sur lesquels tout homme de sens aurait honte de perdre ses bons mots. Je ne savais comment m'expliquer surtout l'ennui qui me gagnait dans les deux dernières lettres, où l'opinion établie ne me permettait pas de voir, mais ne me préservait pas de sentir cette animosité subtile et peineuse, à repousser en fait la condamnation qu'il reconnaissait en droit de la doctrine janséniste. La dix-huitième m'est toujours restée dans le souvenir comme un prodige d'entêtement à tourner autour de la vérité, et à se tordre l'esprit pour n'y pas entrer.

Plus tard, mon admiration classique éprouvait une sorte de malaise aux commentaires de Voltaire et de Condorcet, si pitoyables que fussent leurs argutics; ensuite lorsque Joseph de Maistre eut un peu plus découvert le côté faible de cette grande renommée, j'ai commencé de soupçonner quelque malice dans les commentaires, sans les trouver pour cela plus ingénieux. Enfin, un même instinct, mais plus matois, s'étant mis à la recherche du texte original des *Pensées*, réussit à nous produire le vrai Pascal, à la place du Pascal corrigé et mutilé par les Jansénistes; c'était, si je ne me trompe, vers le temps que M. Cousin *tirait son chapeau au catholicisme,* qu'il nous lança en Parthe ce dernier trait d'adieu, nous laissant un apologiste changé en ennemi, en prédicant de scepticisme bon gré mal gré. Et voici venir M. Havet, qui, avec une rare sagacité, étudie ces *Pensées* complètes, les pénètre à fond, en montre le sens soigneusement caché jusqu'ici par la secte de Port-Royal.

Il n'y a plus à s'y tromper; il n'y a pas davantage à en gémir. Les catholiques doivent même un remerciement au jeune éditeur. Son appréciation est franche celle-là autant qu'habile, et nous délivre de l'embarras de défendre un fâcheux défenseur. Nous ne serons plus désormais dupes de Blaise Pascal ni de ses arguments, dont nous saurons au juste la valeur, quand nous voudrons nous en servir, et ce qu'il y a de vérité ne perdra rien de sa force pour cela, ni de la fermeté expressive avec laquelle il l'aura saisie.

« Le fruit le plus précieux des recherches de M. Cousin n'est pas ce qu'il « a donné d'absolument nouveau, mais ce qu'il a restauré. Pascal n'est pas « en effet dans quelques pages de plus qu'on peut ajouter à son livre, il est « dans ce livre même, dans l'ancien corps des *Pensées* qu'on lisait depuis « longtemps ; mais il n'y est vraiment lui, lui tout entier, que depuis qu'on « nous l'a fait lire d'après le manuscrit autographe. Je ne crains pas de dire, « continue M. Havet (1), que le commentaire suivi que je donne dans cette « édition, fera comprendre mieux encore l'importance de cette restauration. « Car à chaque pensée, à chaque tour où on voit l'originalité de Pascal « éclater d'une manière plus vive, et où on est averti que quelque correc- « tion infidèle la dérobait à ceux qui lisaient cela avant nous, cette espèce « de découverte particulière fait apprécier davantage la découverte gé- « nérale. »

Je suis de cet avis. Le nouveau commentaire, tout en laissant la place d'honneur aux *Pensées* et se tenant respectueusement à la suite en petit texte au bas des pages, occupe la plus grande partie de cet épais volume ; on ne s'attendrait pas tout d'abord à trouver tant d'esprit et de savoir en de simples notes souvent très-courtes ; mais il est certain que si on voulait lire les *Pensées* sans le commentaire continu, on n'y comprendrait pas grand'chose, et l'on ne connaîtrait point Pascal. C'est un livre sur un autre livre ; et ainsi pour la première fois peut-être, une édition devient un véritable ouvrage. L'*Etude sur les Pensées* est un morceau à part d'un remarquable talent, et qui, par cette raison, exige quelques réflexions, ne fût-ce que pour indiquer aux catholiques la petite mais réelle utilité d'avoir Pascal jugé par une philosophie sérieuse, et, chose bien plus extraordinaire, par un enthousiasme impartial ; ce qui n'empêche pas M. Havet de se tromper assez gravement, comme les articles suivants essaieront de le faire voir.

Edouard Dumont.

(1) *Etudes sur les Pensées de Pascal*, en tête du volume, p. 54.

BOURSE DU 26 JANVIER 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 105 » — plus haut, 105 10 — plus bas, 104 90 — fermé à 105 ». — Au comptant, il reste à 104 80.

3 0/0, à terme, ouvert à 80 30 — plus haut, 80 40 — plus bas, 80 10 — fermé à 80 25. — Au comptant, il reste à 80 20.

On a coté le 4 0/0 à » ».

Actions de la Banque, 2,820 ».

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à » » (1852), à 1,320 ».

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 98 » ; nouveau, 98 ». — Belgique, 5 0/0, 99 1/4. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 44 1/4.

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

(Ludovic Brunet.) Paris. - Typ. de H. V. de Surcy et Ce, rue de Sèvres, 37.

SAMEDI 29 JANVIER 1853. (N° 5482.)

L'AMI DE LA RELIGION.

HISTOIRE DU PONTIFICAT DE CLÉMENT XIV.

Par Augustin Theiner, prêtre de l'Oratoire.

2° Article. (Voir le n° 5478.)

Le P. Theiner et les Jésuites.

L'ouvrage, sa publication, son introduction, son esprit.

En abordant l'examen de l'ouvrage, récemment publié par le P. Theiner, nous entreprenons une tâche délicate et pénible.

Nous savons ce qui est dû à l'auteur, au caractère dont il est revêtu, à sa position actuelle, à ses antécédents. Sa conversion, qui réjouit tant de cœurs catholiques, émut le nôtre, bien jeune encore. Ce souvenir, qui nous est resté présent, nous avait habitué de bonne heure à l'aimer sans le connaître. Depuis, ses travaux sur les *Etablissements d'instruction ecclésiastique* furent d'un puissant secours à nos efforts pour la liberté de l'enseignement. Enfin, les dignités qui l'ont honoré, les faveurs dont il a été comblé, ont encore à nos yeux augmenté l'autorité de son nom.

Voilà ce qui précisément, à l'apparition de son dernier livre, a rendu plus vifs notre étonnement et nos regrets. Beaucoup de lecteurs ont partagé ces sentiments. Nous les avons, quant à nous, trop profondément éprouvés pour ne pas les exprimer sur-le-champ. Ce sont les seuls aussi que notre plume, si elle est fidèle à notre intention, laissera percer dans nos respectueuses et sincères remarques.

I.

Disons d'abord quelques mots des conditions matérielles, de la forme et des circonstances de cette publication.

Le P. Theiner a mis au jour, à la fois, trois gros volumes, de près de 600 pages, du plus grand in-8° moderne. Ce sont presque des in-4°. Ils sortent des presses de M. Firmin Didot; c'est en indiquer suffisamment la correction et la beauté typographiques (1). Cependant, malgré la netteté des caractères, cette lecture n'est pas sans fa-

(1) Nous avons remarqué pourtant quelques fautes relatives à des *noms propres*, et qui se représentent plusieurs fois. Quel qu'en soit le coupable (l'auteur, le traducteur ou l'imprimeur), nous devons en signaler une, qui concerne un cardinal français. Il faut lire, page 49 et autres : de Gesvres et non de Gesures.

tigue; ce qui ne vient pas seulement, il est vrai, de l'impression compacte des feuilles et de la longueur des lignes, mais d'autres défauts, indépendants du format.

Nous ne parlons point en ce moment du troisième volume. Il est tout entier en latin, et il ne renferme qu'un *Choix* de lettres et de brefs de Clément XIV, ainsi que d'autres actes du même pontificat (1). Cette collection de documents, inédits en partie, demanderait un examen à part.

Les deux autres volumes sont écrits en français. Mais on s'aperçoit facilement, aux idiotismes germaniques dont ce français est hérissé, que le traducteur, M. l'abbé Paul de Geslin, a travaillé sous la dictée autant que sous les yeux du religieux allemand. Joignez à cette pesanteur du style, le genre abrupt de la composition, l'embarras de la phrase, la complication de la pensée, l'absence presque absolue de méthode dans l'exposition des faits, la contradiction fréquente des jugements sur les mêmes événemens et sur les mêmes personnes. Il en résulte que, plus d'une fois, ce livre tomberait des mains si l'intérêt n'était réveillé par la nature même du sujet, et aussi par une certaine verdeur de passion très-singulièrement unie à une érudition réelle, mais indigeste et partiale autant au moins qu'elle est étendue.

Nous ne voulons pas pousser plus loin la critique, sous le rapport littéraire. Nous nous bornons donc à constater un fait; c'est qu'à en juger seulement par sa rédaction, malgré le titre qu'il porte, malgré les proportions dans lesquelles il est conçu, malgré la gravité et la quantité des matériaux qu'il remue, cet ouvrage ne s'adresse pas exclusivement à la classe peu nombreuse des savants. Il a une autre ambition que celle de prendre rang dans les bibliothèques consacrées à la pure spéculation et à l'étude désintéressée du passé. Il sort, il est vrai, des habitudes ordinaires de la discussion; mais dans un cadre gigantesque, il n'en a pas moins le caractère marqué et tous les traits les plus distinctifs de la polémique.

Rien n'a été négligé d'ailleurs pour lui assurer une immense publicité dans toute l'Europe.

Chose cependant digne d'attention! C'est à Rome que l'auteur habite et qu'il remplit ses hautes fonctions; c'est à Rome qu'il a recueilli et mis en œuvre ses documents; c'est à Rome qu'il a conçu et qu'il a exécuté son travail; c'est assurément pour être lu et entendu à Rome qu'il le publie. Et cependant ce n'est pas à Rome qu'il l'imprime.

Ce n'est pas non plus à sa patrie qu'il donne la préférence. L'original allemand n'est point encore en vente; Paris a devancé Leip-

(1) En voici le titre : Clementis XIV Pont. Max. Epistolæ et Brevia selectiora, ac nonnulla alia acta pontificatum ejus illustrantia quæ ex secretioribus tabulariis Vaticanis, deprompsit et nunc primùm edidit Augustinus *Theiner*, etc. PARISIIS 1852, typis et expensis fratrum Firmin Didot.

zig ! Paris, ce centre des opinions les plus divergentes; Paris que l'on peut considérer, si l'on veut,comme le foyer des lettres, mais non pas comme la citadelle de la foi ; Paris, cette arène toute chaude des préventions et des rivalités naguère si violemment soulevées par les voltairiens, les parlementaires, les jansénistes et les révolutionnaires de toute espèce, contre les Jésuites.

Et en même temps, d'autres traductions, italienne et anglaise (1), sont presque prêtes. Elles vont poursuivre les enfants de Saint-Ignace à Madrid, dont le gouvernement invoque leur secours pour le salut de ses dernières colonies, comme à Vienne et à Milan, qui leur ont rouvert leurs portes. D'autre part, Turin, qui n'a pas tout à fait oublié le *Gesuita moderno*, n'aura rien à envier à Londres, qui le mois dernier brûlait le mannequin de Guy Fawkes, ni à Berlin, qui n'admet pas encore à la naturalisation prussienne ceux auxquels Frédéric II lui-même accordait un asile.

II.

Le P. Theiner n'a-t-il pas craint que son ouvrage n'eût pour effet de réjouir tous les ennemis de la Compagnie de Jésus et de réveiller leurs antipathies et leurs espérances ?

Il proteste qu'il aurait horreur de l'idée de nuire, « de porter préjudice à cette respectable et sainte corporation à laquelle des liens tendres et sacrés l'unissent et l'attacheront toujours. » Il repousserait une telle supposition « qui est aussi loin de lui que le ciel est loin de la terre, avec toute l'indignation d'un cœur d'honnête homme. (*Histoire du Pontificat de Clément XIV*, t. I, introduction, p. 14 et 15). »

Il ne veut que « réhabiliter la mémoire d'un Pape, méconnue et calomniée. »

Certes, une telle intention est excellente et digne d'éloges ; elle doit trouver un écho unanime dans tous les cœurs vraiment chrétiens. Ce n'est pas l'intention, c'est la manière dont elle est réalisée qui, seule, peut être ici contestée.

Mais le P. Theiner a-t-il pris les moyens convenables pour parvenir au but qu'il se propose? L'a-t-il atteint? ou bien en manquant celui qu'il indique, n'est-il pas arrivé tout d'un coup, et pour ainsi dire de plein saut, à un autre tout opposé? Telle est la question !

Pour avoir d'avance une idée juste d'un ouvrage, il suffirait presque de savoir quand, à quel propos, sous quelles préoccupations, dans quelle disposition d'esprit il a été composé. Or, nous avons ces révélations; et c'est à l'auteur, à l'auteur lui-même, que nous les devons. Il y a consacré toute son INTRODUCTION.

III.

Nous savons déjà vers quelle époque il avait terminé son livre. C'était en 1848. La suite des événements en empêcha la publication;

(1) Voir la note de l'éditeur en tête du premier volume.

alors, en effet, cette publication eût été aussi inutile qu'odieuse. Toutefois, il n'y renonça point pour toujours. Il avait d'ailleurs une occasion favorable d'en tirer parti plus tard. *Le Pontificat de Clément XIV* devait trouver sa place tout naturellement dans les *Annales ecclésiastiques*, qu'il continue à la suite de Baronius. Il s'arrêta d'abord à cette résolution. Depuis, il n'a pas cru devoir attendre aussi longtemps, et n'a pas voulu se borner au public qui lit encore le latin. Il rend à son travail son premier caractère en le donnant comme une réponse à l'ouvrage publié en 1846 par M. Crétineau-Joly, sous ce titre : *Clément XIV et les Jésuites* (Introduction, p. 4, 12, 16).

Deux mots seulement sur ce dernier écrit :

Malgré ses qualités littéraires et les documents qu'il contient, on a pu justement dire que c'est un libelle plutôt qu'une histoire. Le titre seul en affiche l'esprit, tout à fait blâmable. Mettre ainsi en opposition directe un Pape et la Compagnie de Jésus, c'est une double faute, scandale d'un côté, mauvais service de l'autre. La cause de la Compagnie est inséparable de celle du Saint-Siége. C'est sa gloire. C'est aussi la vérité des choses qui éclate partout, et dont l'histoire même du Pontificat de Clément XIV, complète et bien faite, ne serait pas peut-être la preuve la moins éclatante ! Il faut donc faire ressortir cette vérité, il faut la mettre dans tout son jour, dissiper tous les nuages dont on voudrait la voiler, tandis qu'au contraire le système et le genre de controverse adoptés par M. Crétineau-Joly, ne font malheureusement que l'obscurcir.

Cet écrivain s'est donné d'ailleurs un tort encore plus grave. En touchant aux événements contemporains, il s'est permis, non-seulement des conseils d'une présomption sans égale, mais des rapprochements si outrageants et de si coupables allusions, qu'il est impossible de parler de son livre sans signaler de tels écarts, et de les signaler sans les livrer à la réprobation publique.

Certes, si le P. Theiner n'eût voulu combattre que M. Crétineau-Joly, il n'aurait pas rencontré les contradictions légitimes et les protestations énergiques qu'il provoque, lorsqu'il lui donne les Jésuites pour complices, et qu'il s'en fait un motif pour exercer contre eux, comme s'il s'agissait de représailles, les plus cruelles et les plus étranges injustices.

M. Crétineau-Joly, lui-même, a rapporté dans la préface de son regrettable ouvrage, que « le général de la Compagnie de Jésus, au nom de son Ordre et de l'honneur du Saint-Siége, l'avait supplié, les larmes aux yeux, de renoncer à la publication de cette histoire. » Depuis, le R. P. Roothaan, qui rappelle ce fait dans sa lettre du 24 décembre 1852, est venu, de nouveau, *en son nom et au nom de tous les siens*, repousser toute solidarité entre cet auteur et les membres de la Compagnie.

Après cette déclaration solennelle, il faut espérer qu'aucune voix accusatrice n'osera plus s'élever contre celle du vénérable général

de l'Ordre pour la démentir, pour dénoncer encore les Jésuites et les envelopper dans la responsabilité de tout ce qui, dans les pages de M. Crétineau-Joly, peut blesser l'honneur et le respect dus au Saint-Siége apostolique!

Mais même avant que le R. P. Roothaan eût parlé, était-ce le P. Theiner, — l'élève du P. Kœhler, le pénitent du P. Kolhmann, le converti de Saint-Eusèbe, — était-ce lui qui devait se faire l'organe d'une telle imputation, ou seulement s'exprimer comme s'il lui donnait quelque crédit?

Devait-il surtout mêler à la cause des Jésuites celle de M. Crétineau-Joly, quand il insinue que cet écrivain tient ses documents de gens qu'il traite de *voleurs* et qu'il accuse d'avoir dépouillé criminellement les archives d'Etat de Paris, de Madrid et de Lisbonne, sans compter celles du Vatican (1)!

En lisant ces pages du P. Theiner, on se demande, en vérité, si le nom des Jésuites agit encore sur son esprit comme avant sa conversion!

En effet, ce n'est pas assez qu'il incrimine ainsi d'une manière indirecte, les membres de la Compagnie et leurs amis d'aujourd'hui, à propos de M. Crétineau-Joly. Ce sont tous les écrits de tous les Jésuites et de tous les amis des Jésuites, AVEC OU SANS NOM, depuis quatre-vingts ans, qu'il flétrit sans exception, qu'il dénonce comme entachés de malveillance, d'erreurs et même de mensonges, dont il fait une sorte de conspiration mystérieuse et incroyable contre la vérité (2)!

(1) « Ceux qui ont enlevé ces pièces (celles de Madrid) ont selon M. de Saint-Priest, *par une imprudence habituelle aux voleurs*, laissé des traces de leur larcin... *ne serait-il pas possible que plusieurs de ces documents fussent arrivés entre les mains de M. Crétineau-Joly?...* A en juger par ceux qu'il a publiés et qui sont tous originaux, ON SERAIT TENTÉ DE CROIRE *que ceux qui les lui ont fournis* ont bien pu TENTER DE DÉPOUILLER quelques autres archives d'Etat, AU MOINS CELLES DE PARIS ET DE LISBONNE! » (Introd., p. 11) et encore un peu plus loin... « La *perte de ces documents* ne serait pas si sensible si les VOLEURS *avaient au moins eu la conscience de les conserver tous*, etc., etc. »

(2) « Nous l'avouons sincèrement, dit-il, chaque fois que nous avons eu sous les yeux quelqu'un des nombreux ouvrages *écrits depuis quatre-vingts ans, avec ou sans nom d'auteur*, par les Jésuites ou leurs amis au sujet de la suppression de la Compagnie de Jésus, jusques et y compris l'ouvrage du P. Curci contre Gioberti, nous avons été saisi d'un profond sentiment de douleur et de tristesse. » Comment comprendre la phrase qui suit : « Ce *sentiment de douleur* est d'autant plus vif qu'*on ne peut supposer* que ces écrivains dont la probité est généralement reconnue et particulièrement ceux qui appartiennent à la compagnie de Jésus, aient voulu créer à DESSEIN *le cercle mystérieux* d'illusions fatales qui, DÈS L'ORIGINE, TRADITIONNELLEMENT ET AVEC LE PLUS GRAND SOIN PROPAGÉES, devaient nous faire aboutir à *un entier obscurcissement des faits*, ni qu'ils aient voulu non plus se renfermer dans le même cercle comme dans une forteresse inexpugnable *afin d'étouffer à jamais la voix de la vérité*, etc., etc. » (*Introduction*, p. 14 et 15). Et à la fin de son second volume, il reprend encore, presque dans les mêmes termes : « Avant de nous séparer du public, nous ne pouvons nous dispen-

Ajoutons que le P. Theiner déclare également, *amis des Jésuites*, et condamne, comme ayant reçu d'eux leurs inspirations et leur mot d'ordre, non-seulement tous les Catholiques qui ont déploré leur suppression, mais tous les historiens même protestants et philosophes qui leur ont rendu quelque justice à l'occasion de leur chute (1). Tous ont, selon lui, « MÉCONNU LA NATURE DE L'ÉVÉNEMENT, » et par conséquent tout le pontificat de Clément XIV !

On voit que le P. Theiner donne un entier et absolu démenti à tous les auteurs et à toute l'histoire. Nous verrons plus tard sur quoi il s'appuie. Mais auparavant, il est temps de dire quelle est sa propre thèse.

IV.

Pour lui la suppression des Jésuites n'a pas été seulement une nécessité douloureuse, un sacrifice imposé au Saint-Siége, un malheur inévitable des circonstances; ce fut un acte parfaitement libre et spontané du Souverain-Pontife. Cet acte est pour Clément XIV son principal, son grand titre de gloire. Cette mesure ne doit pas être seulement justifiée mais exaltée; elle n'a pas besoin d'explication, elle serait digne d'être présentée en exemple.

Donc, à ses yeux, ceux qui ont tâché de la prévenir et de la réparer sont, sous la qualification de Jésuites ou d'amis des Jésuites, les adversaires du Saint-Siége, et en effet il les combat. Les ennemis des Jésuites, au contraire, ceux-mêmes qui ont devancé par leurs proscriptions et leurs violences le bref d'abolition, ceux-là ont servi les vrais intérêts de l'Eglise, et en effet, il les réhabilite (2). Oui, il réhabilite, autant que possible, même le duc de Choiseul, même le marquis de Pombal, même le cardinal de Bernis, et tant d'autres, même le chevalier d'Azara ce « misérable espion de D. Manuel de Roda, ennemi plus farouche des Jésuites que l'orgueilleux comte d'Aranda lui-même, » de don Manuel de Roda, celui qui écrivait après

ser de dire que... tous les ouvrages qui ont été écrits par les Jésuites ou par leurs amis, *avec ou sans nom, depuis* la mort de Clément XIV, et *même de son vivant jusqu'à nos jours*, sur ce pontife et sur l'abolition de la société de Jésus, sont le fruit des illusions les plus déplorables, remplis d'erreur sans nombre, et *quelques-uns même ne sont pas exempts de mensonges* » (*Histoire du Pontificat de Clément XIV*, t. II, p. 532).

(1) Il N'Y A RIEN D'ÉTONNANT QUE LES PROTESTANTS IMPARTIAUX se soient laissé entraîner par l'appréciation injuste et étroite de ces *catholiques*, qui ont été jusqu'à ce jour les SEULS JUGES DE CE PAPE et ont soulevé contre sa mémoire l'opinion publique *avec une perfide habileté*. (Introd. p. 4.)

(2) « Il n'est point pour le cœur humain de plus consolant spectacle que celui *des grands personnages* historiques dont les actions ont été travesties par la malveillance et les passions humaines » (avertissements du traducteur). L'auteur lui-même s'élève avec énergie contre ceux « qui se sont déchaînés contre la mémoire, non-seulement de Clément XIV, MAIS ENCORE CONTRE CELLE DE BEAUCOUP D'AUTRES PERSONNAGES CÉLÈBRES, QUI BIEN *qu'ils n'aient pas été toujours exempts de quelque faiblesse*, n'ont pas été *cependant jusqu'à mériter l'infamie.* » (Introd. p. 15.)

son triomphe : « Succès complet ! L'opération n'a rien laissé à désirer. Nous avons tué l'Enfant; il ne nous reste plus qu'à en faire autant à la Mère, notre sainte Eglise romaine (1). »

Tout cela est logique.

Nous ne sommes pas encore arrivé à la dernière conséquence du P. Theiner.

Parmi les amis des Jésuites, parmi leurs défenseurs et leurs protecteurs, il n'y a pas eu seulement dans toute la chrétienté des Saints en grand nombre, des Evêques par centaines, des Prêtres par milliers et des Catholiques par millions. Il n'y pas eu seulement à Rome, la presque totalité de la population et du Clergé (ce dont convient le P. Theiner), et ces généreux *zelanti*, les Torregiani, les Borromeo, les Albani, et des Nonces, et des secrétaires d'Etat, et des Cardinaux, l'honneur de la pourpre romaine! Il y a eu aussi, depuis Paul III jusqu'à Pie IX, une succession de Pontifes souverains qui ont considéré la Compagnie de Jésus comme un puissant instrument de l'Eglise et non pas comme un obstacle au bien, et qui l'ont en conséquence confirmée, approuvée, bénie, encouragée, défendue etprotégée de tout leur amour et de tout leur pouvoir.

Est-ce donc venger, est-ce grandir la mémoire de Clément XIV, que de lui attribuer une conviction contraire, une volonté opposée? est-il bon, pour l'élever sur un piédestal ruineux, de le montrer ainsi à la postérité, entre ses prédécesseurs dont il contredirait formellement la conduite, et ses successeurs qui désavoueraient la sienne !

Et cette conclusion pourtant est si bien impliquée dans le livre du P. Theiner que, bon gré mal gré, elle ressort à chaque page. On sent qu'elle le poursuit, qu'elle le tourmente. Il voudrait, il ne peut pas y échapper. En vain a-t-il isolé Clément XIV, évitant ainsi de parler des opinions et des actes de Pie VI, de Pie VII et de tous les Papes qui ont occupé après lui le trône pontifical; il reconnaît la nécessité de refaire l'histoire du Pape qui porta immédiatement la tiare avant lui. Et alors, pour défendre, à son point de vue exclusif et excessif, pour réhabiliter, pour relever Clément XIV, il est forcé d'accuser, de rabaisser, de sacrifier le vénérable et à jamais admirable Clément XIII. Charles de Riancey.

Nous le suivrons sur ce terrain.

« (1) Charles III ainsi que son secrétaire d'Etat, le marquis de Grimaldi méprisaient profondément cet homme qui par de telles intrigues prétendait.... se créer dans la diplomatie une carrière que « *plus tard il obtint lorsqu'il fut revenu à des sentiments plus élevés.* » (Introd. p. 6.) Il est remarquable dans tous les jugements du P. Theiner, que les amis des Jésuites n'ont pas de vertus que ne surpassent leurs défauts, tandis que leurs ennemis les plus farouches et les plus méprisables obtiennent toujours, après l'énumération de leurs vices et de leurs crimes, le bénéfice d'une excuse ou même d'une justification.

On lit dans le *Journal de Bruxelles* :

« L'*Univers* donnait hier un *premier* article intitulé : *De la Presse religieuse laïque*, signé Louis Veuillot. Il nous est impossible de ne pas déplorer amèrement le ton qui règne dans ce travail du brillant écrivain, qui pourrait faire un meilleur usage de son beau talent. S'il avait voulu réjouir les ennemis de l'Eglise et de la cause religieuse, il ne s'y serait pas pris d'une autre façon ; c'est assez dire que l'article de l'*Univers* est un véritable scandale, par le persiflage acrimonieux qui y règne et qui atteint ceux qui, par leur caractère, ont le plus de titres à avoir une opinion dans les matières de foi. Et c'est un écrivain catholique qui se livre à de pareils écarts ! Quant à nous, qui appartenons à la presse religieuse laïque, et qu'il plaît à nos adversaires de rendre de tout point solidaires de ce que la feuille parisienne écrit, nous ne pouvons que protester contre son langage. Nous l'aurions fait hier même si l'*Univers* ne nous était arrivé vingt-quatre heures en retard. »

MARIAGE DE L'EMPEREUR.

On lit dans le *Moniteur* d'aujourd'hui :

« Ce matin, à dix heures, Mgr l'évêque de Nancy, premier aumônier de l'Empereur, a célébré la messe dans la chapelle de l'Elysée, en présence de Sa Majesté et de S. Exc. la comtesse de Téba. Sa Majesté et S. Exc. la comtesse de Téba ont reçu la sainte communion de la main de Sa Grandeur. »

Nous extrayons du *Moniteur* le programme officiel du cérémonial qui sera observé dimanche 30 janvier :

A onze heures du matin, deux voitures de la cour iront chercher l'Impératrice au palais de l'Elysée.

Dans la première voiture monteront la grande-maîtresse de la Maison, la dame d'honneur, et le premier chambellan de Sa Majesté.

La seconde voiture recevra L'IMPÉRATRICE, S. Exc. Mme la comtesse de Montijo, le grand-maître de la Maison de l'Impératrice ; l'écuyer de Sa Majesté étant à la portière.

Les voitures, escortées par un piquet de cavalerie, entreront par la grille du pavillon de Flore.

Le grand-chambellan et le grand écuyer, le premier écuyer, quatre chambellans, les officiers d'ordonnance de service, recevront l'Impératrice à la porte du pavillon de l'Horloge.

LL. AA. II. le prince Napoléon et la princesse Mathilde attendront Sa Majesté au bas du grand escalier.

Le cortége montera le grand escalier pour se rendre au salon de l'Empereur.

L'Empereur, accompagné de S. A. I. le prince Jérôme, des ministres, des maréchaux et amiraux, du grand maréchal du palais, du grand veneur, s'avancera, au-devant de l'Impératrice, hors du salon de l'Empereur, et la conduira dans ce salon.

Dès neuf heures du matin, un maître et les aides des cérémonies seront

à la cathédrale pour diriger le placement des invités à la cérémonie. Les membres des corps constitués et les fonctionnaires seront en uniforme, les dames, en robe montante et en chapeau ; les hommes invités en frac.

Les portes latérales du grand portail, et les portes méridionale et septentrionale de l'église, seront seules ouvertes aux personnes invitées. La porte centrale est exclusivement réservée à Leurs Majestés et aux ambassadeurs et ministres étrangers venus en corps et avec escorte.

Un orchestre fera entendre une musique sacrée jusqu'à l'arrivée de Leurs Majestés.

Sur une estrade posée au milieu du transept, en face de l'autel, seront placés, sous un dais, deux siéges d'honneur et deux prie-Dieu pour Leurs Majestés.

De vastes estrades en amphithéâtre, remplissant chacun des bras de la croix latine, seront destinées aux Corps diplomatiques étranger et français, au Sénat, au Corps Législatif et au Conseil d'Etat. Des tribunes ouvrant sur la croix latine seront affectées aux dames du Corps diplomatique, aux membres de la famille de l'Empereur qui ne seront point du cortége de Leurs Majestés, aux femmes des présidens des grands corps de l'Etat, aux femmes des ministres, des maréchaux et amiraux ; aux veuves des grands dignitaires de l'Empire, des maréchaux et amiraux ; aux femmes des grands-officiers ; aux dames de la maison de l'Impératrice, et aux femmes des officiers de la maison de l'Empereur.

D'autres tribunes et des galeries seront réservées aux dames et aux hommes invités non fonctionnaires.

Les premiers rangs des chaises disposées dans la nef seront réservés aux maréchaux, aux amiraux, au grand-chancelier, et aux grands-croix de la Légion-d'Honneur.

Le reste de la nef sera occupé par les députations des corps constitués, par les hauts fonctionnaires des administrations publiques, et par les autres personnes invitées.

A midi, Leurs Majestés partiront du palais des Tuileries ; des salves d'artillerie annonceront leur départ.

Une double haie de la garde nationale et de l'armée sera rangée sur tout le parcours du cortége, depuis les Tuileries jusqu'au parvis Notre-Dame.

En tête marcheront les voitures occupées par les officiers civils et militaires de l'Empereur, lesquelles seront précédées et suivies d'un escadron de cavalerie.

Viendront ensuite : Les voitures des ministres ; celles des officiers et dames des princes et princesses ; une voiture dans laquelle seront les personnes attachées à la maison de S. A. I. la princesse Mathilde ; un escadron de guides ; une voiture dans laquelle seront les dames du palais de l'Impératrice ; une voiture occupée par le grand-maître et le premier chambellan de l'Impératrice ; une voiture à six chevaux occupée par les grands officiers de la maison de l'Empereur ; une voiture à six chevaux dans laquelle seront S. A. I. la Princesse Mathilde, S. Exc. Mme la comtesse de Montijo, la grande maîtresse de la Maison de l'Impératrice, et la dame d'honneur de Sa Majesté ; une voiture à six chevaux dans laquelle seront LL. AA. II. le Prince Jérôme Napoléon et le Prince Napoléon.

Dans une voiture à huit chevaux seront : L'EMPEREUR, L'IMPÉRATRICE.

La voiture de Leurs Majestés sera suivie d'un escadron de guides et d'un régiment de grosse cavalerie.

Averti de l'approche du cortége, Mgr l'archevêque de Paris, précédé de son clergé, se dirigera processionnellement vers le grand portail, pour recevoir Leurs Majestés.

Les grandes portes s'ouvriront ; l'Empereur, donnant la main à l'Impératrice, fera son entrée dans la basilique ; Leurs Majestés iront se placer sur le trône.

Mgr l'archevêque de Paris, officiant, saluera Leurs Majestés, et commencera la cérémonie du mariage.

Après la bénédiction des pièces d'or et de l'anneau nuptial, Leurs Majestés se rendront au pied de l'autel, s'y tiendront debout et se donneront la main droite.

Mgr l'archevêque, s'adressant à l'Empereur, puis à l'Impératrice, recevra leurs déclarations de se prendre pour époux, et remettra successivement à l'Empereur les pièces d'or et l'anneau. — L'Empereur remettra les pièces d'or à l'Impératrice, et lui placera l'anneau au doigt.

Après les oraisons, Leurs Majestés retourneront à leur trône.

Leurs Majestés se présenteront successivement à l'offrande.

Après le *Pater*, Leurs Majestés se rendront au pied de l'autel et s'y mettront à genoux ; le premier aumônier de l'Empereur et un autre évêque étendront sur la tête de Leurs Majestés un poêle de brocard d'argent, et le tiendront étendu durant l'oraison.

Pendant la bénédiction épiscopale et la lecture de l'Evangile, le chœur chantera, à plusieurs reprises, le *Domine salvum*.

Mgr l'archevêque ira présenter l'eau bénite à Leurs Majestés, et entonnera le *Te Deum*, qui sera repris par l'orchestre et les chanteurs.

Après le *Te Deum*, les grands officiers de la couronne, les princes, les ministres, et autres personnes arrivées en cortége reprendront leur rang.

Leurs Majestés descendront du trône, et se mettront en marche, suivies comme elles l'étaient à leur arrivée. Mgr l'archevêque les précédera immédiatement pour les reconduire processionnellement jusqu'au portail.

Le cortége de Leurs Majestés sortira du palais des Tuileries par la porte d'honneur, traversera le Carrousel et la cour du Louvre, et suivra la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, la rue de Rivoli, la place de l'Hôtel-de-Ville, le quai Pelletier, le pont Notre-Dame, le quai Napoléon, la rue d'Arcole, le parvis Notre-Dame.

Au retour : La rue d'Arcole, le quai Napoléon, le quai aux Fleurs, le Pont-au-Change, les quais jusqu'à la place de la Concorde, et rentrera au palais par le jardin des Tuileries.

La voiture attelée de huit chevaux, où seront LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice, est la même qui conduisait à Notre-Dame, en 1804, pour la cérémonie du sacre, Napoléon I[er] et Joséphine ; la voiture attelée de six chevaux, destinée à LL. AA. II. le prince Jérôme Napoléon et le prince Napoléon, est également celle qui servit, en 1811, au baptême du roi de Rome. Ces deux voitures étaient au Musée de Trianon, où M. le baron Lacrosse les avait fait placer pendant son ministère.

Le dimanche soir, 30 janvier, les édifices publics seront illuminés.

La ligne que doit parcourir le cortége impérial est occupée par des masses d'ouvriers. Dans la cour du Louvre, on remplit de terre de jardin le bassin

du milieu dont on forme une corbeille; déjà de gigantesques lauriers y sont plantés; on y apporte d'autres arbres tels que rhododendrums, myrtes, jasmins, etc. Les deux jardins de la colonnade du Louvre sont très-avancés; des arbres verts y sont plantés; on pose les bordures. La chaussée entre les deux jardins est nivelée; on la pave. Toutes les palissades disparaissent comme par enchantement; sur le quai du Louvre tous les matériaux s'enlèvent, et au fur et à mesure du nivellement du sol, des tombereaux emportent les déblais. Dans la rue de Rivoli, les ouvriers nivellent activement toutes les parties de terrain qui ne l'étaient pas encore. Des voitures de sable arrivent de tous côtés pour être répandu sur les chaussées et les trottoirs non terminés.

Des mâts vénitiens, ornés de banderoles, seront dressés sur le passage du cortége.

L'Hôtel-de-Ville sera richement pavoisé. De longues flammes descendront des tours Notre-Dame. (*Constitutionnel.*)

Dans une note communiquée, le grand-maître des cérémonies informe le public qu'il n'a plus un seul billet pour la cérémonie du mariage religieux de S. M. l'Empereur. Nul ne sera admis, dans l'intérieur de la Cathédrale, s'il n'est porteur d'un billet marqué d'un timbre. Les membres du Sénat, du Corps législatif et du conseil d'Etat, sont prévenus qu'ils devront être en grande tenue avec pantalon blanc.

Le conseil municipal de Paris, réuni hier en séance extraordinaire, a voté, sur la proposition du préfet de la Seine, une somme de 600,000 fr. pour servir à l'acquisition d'un collier de diamant, qui sera offert au nom de la ville de Paris à la future Impératrice à l'occasion de son mariage.

Il a voulu en même temps que cet événement fût marqué par des libéralités en faveur des pauvres de Paris. Il a en conséquence décidé, également sur la proposition du préfet, qu'une autre somme de 300,000 fr. serait appliquée:

1° A décharger les familles malheureuses des sommes arriérées dues par elles à la direction des nourrices; 2° à retirer du Mont-de-Piété les outils qui ont pu y être déposés par des ouvriers indigents; 3° à marier et doter vingt-huit couples choisis par les maires dans les quatorze arrondissements du département de la Seine, ainsi que cela s'est fait déjà à l'occasion de la fête du 15 août dernier. Les dots sont de 3,000 fr.: elles s'élèveront ensemble à la somme de 84,000 fr. pour les quatorze arrondissements.

En 1810, la toilette offerte à l'Impératrice avait coûté 500,000 francs. Une somme de 144,000 fr. avait été consacrée à des œuvres de bienfaisance.

AMÉRIQUE MÉRIDIONALE.

L'esprit mauvais qui bouleverse l'Eglise dans la Nouvelle-Grenade, commence à souffler aussi sur la république de l'Equateur.

Les Jésuites avaient été reçus avec enthousiasme, et s'étaient, par leur zèle, attiré l'estime et l'affection générale; mais par un des brusques revirements si fréquents dans ces républiques mal assises, les pouvoirs législatif et exécutif qui, jusqu'à présent, avaient favorisé le développement de leurs œuvres, leur sont devenus hostiles et les persécutent. L'arrivée de certains hommes au pouvoir a été le signal de l'attaque; elle a commencé dans la

presse, puis quand les esprits ont été suffisamment échauffés, on a posé les deux questions suivantes à l'Assemblée nationale réunie à Guayaquil :

1° L'institut de la Compagnie de Jésus convient-il ou non dans la république de l'Equateur ?

2° Faut-il expulser les Pères de la Compagnie ?

La première question a été résolue négativement à la presque unanimité, la seconde, affirmativement à une majorité de 21 voix contre 14. En conséquence, l'Assemblée reconnut la pragmatique de Charles III comme toujours en vigueur, et chargea le pouvoir exécutif de prendre les mesures nécessaires.

Le peuple qui aime dans les Jésuites les maîtres de ses enfants, les directeurs de sa conscience, les apôtres de sa religion, qui les voit avec bonheur travailler à son avancement spirituel dans la chaire et le confessional, s'était porté en masse à l'Assemblée : on a craint sans doute une manifestation en faveur de ceux qu'on était résolu à condamner, et au mépris de la Constitution qui exige la publicité des séances, et qui veut trois épreuves avant qu'une résolution reçoive le caractère légal, on a discuté et voté à huis clos, et en une seule séance, sans accorder la moindre attention à trente pétitions couvertes de plusieurs milliers de signatures.

A Guayaquil, la douleur des fidèles s'est manifestée par leur affluence à l'église et à la maison de la Compagnie. A Quito et à Ibarra, l'attitude du peuple ne fut pas aussi tranquille. A peine la nouvelle du décret y fut-elle arrivée, qu'une foule tumultueuse entoura les maisons des Pères, déclarant qu'à tout prix, elle s'opposerait à leur exil. On ne parvint à prévenir une émeute qu'en affirmant que le pouvoir exécutif n'avait encore pris aucune décision. Pendant que les Jésuites employaient toute leur influence à calmer le peuple soulevé en leur faveur, la presse irréligieuse ne manquait pas de leur imputer ce mouvement populaire, où, si l'on avait un peu de bonne foi, il faudrait bien reconnaître la volonté générale à leur égard. Mais qu'importe à une majorité oppressive la manifestation de la volonté générale ?

Il est, en passant, assez curieux de voir ces *républicains* qui ont répudié les antiques lois de la mère patrie, acclamer et revendiquer avec orgueil l'acte le plus arbitraire qui ait taché le règne de Charles III, et se faire une bannière de ce lambeau du despotisme que les décrets d'Isabelle II viennent de déchirer !

Le consul d'Espagne, M. Don Julian-Broguer de Paz, a pris sous sa protection les Jésuites en leur qualité d'Espagnols ; il en a appelé à la Constitution de l'Equateur et aux traités de cette république avec l'Espagne, et a fait suspendre la décision du pouvoir exécutif. Au moment des dernières nouvelles, le gouvernement proposait aux Jésuites de partir *de leur plein gré*, s'offrant à payer les frais de leur voyage jusqu'à la destination qu'ils auraient choisie, et à leur y faire toucher une pension convenable jusqu'au mois de septembre 1853, époque où le congrès doit se réunir de nouveau et pourra statuer définitivement sur cette affaire. Nous ne savons pas si ce moyen terme a été accepté.

Trente et un missionnaires franciscains, dont quatorze prêtres, sont partis de Barcelone pour le Pérou, dans les premiers jours de ce mois. Ils vont rejoindre la colonie de leur ordre qui les a précédés vers le milieu de 1851, sous la conduite du P. Louis de Gonzagne Moré. Ils se rendent d'abord au chef-lieu de cette mission péruvienne, Sainte-Rose d'Ocopa, et après s'être

mpés là dans le recueillement et la solitude, les supérieurs les enver-
exercer le ministère apostolique auprès des tribus sauvages.
st peu de retraites monastiques dont la situation soit mieux appropriée
destination que celle du couvent d'Ocopa. Appuyé sur le versant orien-
s Cordillières, il semble un poste avancé de la civilisation sur les li-
du désert. Pauvre et construit suivant les prescriptions rigides de la
franciscaine, il est assez vaste cependant pour offrir une hospitalité
rnelle au voyageur qui, parcourant ces contrées sauvages, vient frap-
la porte après avoir marché plusieurs heures sans rencontrer de traces
itations. Son principal ornement consiste dans les arbres dont le soin
eligieux lui a fait une splendide ceinture, souvent détruite par la main
ommes, la dent des bêtes et le travail incessant d'une vigoureuse vé-
ion parasite, toujours réparée par une culture intelligente et infatiga-
L'enceinte du couvent renferme en outre un vaste jardin où les meil-
légumes de l'Europe se reproduisent sans dégénérer. C'est là, dans le
e, qu'interrompent seuls le vent du désert, les tintements de la cloche
cantiques sacrés, que les missionnaires se préparent à leurs pénibles
rs. Une bibliothèque de plus de six mille volumes leur sert à nourrir
le et la piété, et comme l'écrivait dernièrement le P. Louis de Gonza-
loré. « Quand les exercices communs, le chœur, le confessionnal, etc.,
nt un peu de liberté, et qu'on peut se retirer dans sa cellule, les heu-
assent comme des moments. »
scurs travailleurs que ne tolèrent qu'avec dédain les hommes du *pro-*
américain, et dont pourtant il faudra bien pratiquer résolûment la doc-
, si on ne veut pas que les républiques hispano-américaines disparais-
après s'être débattues pendant toute leur courte existence sous l'é-
te de l'esprit irréligieux qui, dès les premiers jours, a souillé leur li-
au berceau.
E. DE VALETTE.

Nouvelles religieuses.

ME. — S. M. le roi de Bavière est encore à Rome. Le 17, il a reçu la
du Collége des Eminentissimes Cardinaux, du corps diplomatique, de
c. le ministre de l'Intérieur, et des autres ministres de Sa Sainteté.
dans le palais de M. le comte de Spaur, ministre plénipotentiaire de
re, que ces réceptions ont eu lieu.

Le 16, S. E. le cardinal Asquini, préfet de la S. Congrégation des In-
nces et des S. Reliques, a consacré dans l'église de Santa-Maria della
ella, le nouvel archevêque d'Udine, Mgr Giuseppe Luigi Trevisinato,
u à ce siége métropolitain par N. S. P. Pie IX. Etaient assistants : Mgr
no Bedini, archevêque de Thèbes, Nonce apostolique près la Cour im-
le de Brésil, et Mgr Antonio Ligi-Bussi, des Mineurs conventuels, ar-
êque d'Iconium.

Le *Giornale di Roma* rapporte les détails de la belle cérémonie par la-
e on a célébré l'anniversaire annuel de l'établissement par saint Pierre
ége apostolique à Rome. N. Saint-Père assistait à la messe solennelle
été chantée au Vatican, par S. E. le cardinal Mattei, évêque de Tuscu-
; et il a entendu le discours prononcé en latin par un de ses camé-
secrets, Mgr Andrea de la Ville-sur-Yllon.

Nous avons encore un deuil à annoncer. Rome vient de perdre Mgr
Bonini, auditeur de la S. Rote, où il était entré en 1838, après avoir
es diverses charges avec distinction.

— On écrit de Rome, 10 janvier, à la *Gazette de Fribourg* :

« Monsieur le rédacteur,

« Tous les Fribourgeois et les autres Suisses du diocèse de Lausanne résidant à Rome, se sont rendus, dimanche, 10 janvier, à l'église de la Minerve pour entendre la messe de Sa Grandeur Mgr Marilley, arrivé à Rome depuis quelques jours. Sa Grandeur les a reçus après la messe avec toute la bonté qu'on lui connait, et un Fribourgeois, étudiant du collége romain, a exprimé à l'illustre exilé, au nom de tous, leurs sentiments d'amour, de respect et de reconnaissance. » (*Un Fribourgeois résidant à Rome*).

FRANCE. — DIOCÈSE DE PARIS. — Dimanche prochain, la fête de saint François de Sales, patron du clergé de Saint-Germain-des-Prés, sera célébrée avec une grande solennité dans l'église de ce nom. M. l'abbé Duquesnay, doyen de l'église Sainte-Geneviève, prêchera le panégyrique après les vêpres.

Le même jour, l'église Saint-Séverin célébrera sa fête patronale avec splendeur. Les reliques de saint Séverin, abbé d'Agaume, seront exposées à la vénération des fidèles pendant tous les offices du soir et du matin. Le sermon sera prêché par le T. R. P. Bourat, dominicain.

— On annonce que Mgr Ginoulhiac, évêque nommé de Grenoble, doit prêcher dimanche soir à la Madeleine, pour l'ouverture des exercices des Quarante-Heures.

— S. Em. le cardinal archevêque de Lyon vient d'arriver à Paris.

— Une assemblée de charité aura lieu le dimanche 30 janvier 1853, en l'église de Saint-Nicolas-des-Champs, en faveur des familles pauvres visitées et secourues par la conférence de Saint-Vincent-de-Paul établie sur cette paroisse. A trois heures, vêpres, sermon, par M. l'abbé Laroque, missionnaire apostolique, chanoine honoraire de Limoges et de Bordeaux. S. Exc. Mgr l'archevêque de Myre, nonce apostolique en France, officiera pontificalement au salut qui sera chanté en musique. La quête sera faite par : Mesdames la princesse de Beaufremont, Avenue Marigny, 21. — La vicomtesse Benoist d'Azy, rue de Grenelle-Saint-Germain, 86. — C. Delouche, rue Saint-Martin, 228 et 230. — Théodore Ducos, au Ministère de la Marine. — La comtesse Maurice Excelmans, Avenue des Champs-Elysées, 67. La marquise de Faudoas Barbazan, rue Saint-Lazare, 58. — Jules Reynier, rue Vieille-du-Temple, 30. — La vicomtesse de Roquefeuil, rue de Sèvres, 23. — Vacossin, rue Saint-Honoré, 362.

DIOCÈSE DU MANS. — On lit dans le *Maine* du 24 :

« Mgr l'évêque du Mans part de Paris ce soir et arrive demain dans sa ville épiscopale. Il doit être reçu à la cathédrale à dix heures moins un quart, à la suite de la messe capitulaire. Le clergé de la ville, le séminaire, tous les ecclésiastiques en habit de chœur, sont invités à se réunir au chapitre pour cette réception : ils prendront place dans la nef à neuf heures et demie.

« Nous croyons savoir que la plupart des écoles et pensions des deux sexes désirent assister à cette cérémonie, et ont demandé des places dans ce but. Beaucoup de fidèles, dévoués de cœur à notre vénérable et bien-aimé prélat, se proposent aussi de prendre part à cette fête de famille, où il dira sans doute quelque chose des consolations qu'il a goûtées dans la ville éternelle, et répandra les prémices de ses bénédictions qu'il a puisées dans le sein paternel de Pie IX. Il y aura un *Te Deum* et un salut solennel du Saint-Sacrement, après lequel Monseigneur sera reconduit à la porte de l'é-

glise. Rentré dans son palais, il recevra immédiatement les vœux de tout son clergé. » (*P. Esnault*).

Diocèse de Dijon. — Dimanche dernier (23 janvier), il y avait à l'Evêché une bien touchante cérémonie. Un sapeur du 26e de ligne faisait sa première communion. Il a reçu aussi le sacrement de confirmation avec deux de ses camarades, en même temps qu'un ancien militaire depuis longtemps rentré dans la vie civile. Un assez grand nombre de membres de la Société de Saint-Vincent-de-Paul étaient à côté d'eux à la table sainte. Monseigneur l'Evêque, avec ce bonheur d'improvisation qui le distingue, a félicité la Société de la part qu'elle avait eue à la préparation de l'acte édifiant qui venait de s'accomplir. Tous les cœurs étaient pénétrés, tous les yeux étaient pleins de larmes. Au recueillement profond de l'assistance, à son émotion contenue, on sentait que Dieu était là. (*Spectateur de Dijon*).

PIÉMONT. — Les Israélites du Piémont, suivant l'exemple des protestants de ce pays, viennent d'y établir un journal de leur religion, intitulé : l'*Educatore Israelita*. Ce journal se publie à Vercelli, par les soins des sieurs Giuseppe Levi et Esdra Pontemoli. L'*Armonia* qui donne cette nouvelle, ajoute que sans examiner la valeur des articles en eux-mêmes, l'apparition d'une feuille de cette nature au Piémont, lui paraît un fait grave, et elle en signale les dangers avec une netteté d'argumentation qui prouve, une fois de plus, en faveur des sentiments vraiment catholiques de l'*Armonia*.

Dans le même numéro, daté du 22, nous trouvons sur le 21 *janvier* 1793, un article extrêmement remarquable :

« Rien, dit l'*Armonia*, rien dans l'histoire contemporaine d'aussi émouvant que la mort de l'infortuné Louis XVI. Soixante ans se sont écoulés depuis que fut commis l'inique attentat, et chaque année ramène la même douleur avec les mêmes souvenirs.... Jamais crime plus atroce n'eut tant de complices, et jamais l'ingratitude d'un peuple n'alla aussi loin...... L'ère des révolutions est-elle fermée pour la France ? A-t-elle suffisamment expié le régicide du 21 janvier ? Dieu a fait les nations guérissables, et si parfois il les frappe des verges de sa colère, cependant il ne cesse pas d'être leur père. Les principes de religion et d'autorité renaissent dans le sein de la France, plus fervents que jamais ; et ces principes qui, durant quatorze siècles, illustrèrent ses annales, sont les seuls qui aujourd'hui puissent assurer sa renaissance civile et morale. »

— Mgr Charvaz, archevêque de Gènes, va prochainement prendre possession de son siége. Il vient, à ce sujet, d'adresser un Mandement au clergé et aux fidèles de son diocèse.

— *Gênes*, 19 *janvier*. Un débat important a eu lieu à portes closes avant-hier devant la cour d'appel de Gênes.

Un Daniel Mazzinghi, chirurgien, de Volterra, s'était rendu, en mai dernier, accompagné du capitaine du vaisseau anglais le *Pakentan*, dans la commune de Marola, près de la Spezzia, et là il avait attaqué publiquement et directement la religion de l'Etat, en insultant le Souverain-Pontife et en parlant contre la religion. La cour l'a déclaré coupable et l'a condamné à trois ans de relégation.

Nouvelles et Faits divers.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, procédera aujourd'hui à l'élection d'un membre, en remplacement de M. Burnouf. Les trois candidats sont MM. Egger, Rouget et Rossignol.

— Le tribunal de Saint-Brieuc avait condamné M. H. Raison du Cleuziou à 500 fr. d'amende pour avoir distribué le manifeste de M. le comte de Chambord.

Le jugement du tribunal de Saint-Brieuc avait vu dans les faits incriminés une double contravention aux lois postales et aux réglements sur le colportage, et un délit pour distribution d'écrits non revêtus du nom de l'imprimeur.

La Cour impériale de Rennes vient de réformer le jugement du tribunal de Saint-Brieuc, en ce qu'il avait vu un délit là où il n'y avait qu'une contravention postale. En conséquence, la cour, par un nouveau jugement, a réduit à 100 fr. l'amende prononcée en première instance contre M. du Cleuziou. (*Journal de Rennes.*)

— On mande de Douai, le 26, que la cour avait rendu la veille son arrêt dans l'affaire de M. le comte de Thieffries. Cet arrêt maintient la condamnation à 100 fr. d'amende, mais supprime la prison à laquelle M. de Thieffries avait été condamné par le tribunal de Valenciennes.

M. de Thieffries s'est pourvu contre cette sentence devant la Cour de cassation.

— On a célébré, il y a quelques jours, les obsèques d'un homme de talent, d'un homme de bien, que ses fonctions avaient mis à même de soulager de nombreuses misères. Médecin du 12e arrondissement, le Dr Devilliers a pratiqué pendant plus d'un demi-siècle ces vertus modestes qui ont surtout le pauvre pour témoin. Membre de l'Académie impériale de médecine, chargé du service de santé de la maison religieuse des Dames de Saint-Michel, M. Devilliers s'était acquis l'estime des corps scientifiques, vrais juges du talent, comme il possédait celle des asiles religieux, où l'on apprécie les grandes qualités de l'âme. Le fils de l'illustre Larrey a improvisé sur la tombe de M. Devilliers un discours dans lequel il a su mettre en évidence, avec une convenance parfaite, tous les services et toutes les qualités d'un des doyens du corps des médecins.

VARIÉTÉS.

PENSÉES DE PASCAL,

Publiées dans leur *texte authentique*, avec un commentaire suivi, par Ernest Havet, agrégé près la faculté des Lettres de Paris. 1852. 1 vol. in-8°.

2e Article (Voir le n° 5481).

Le jeune éditeur ne fait pas difficulté de reconnaître que les Jansénistes ont falsifié le texte des *Pensées*. Cela n'a rien qui puisse nous étonner, toute secte est menteuse; celle-là devait l'être naturellement en raison de sa fastueuse résistance. Voltaire, dans une de ces impudentes cajoleries, dont sa plume adulait le vice dans la puissance, appelait son héros prussien :

Heureux guerrier, grand homme et fort mauvais chrétien.

La drôlerie est lestement tournée pour faire rire les dévergondés aux dépens des dévots; mais à mesure que le fond des cœurs se révèle, il se vérifie de plus en plus que la gloire, le génie, les talents, la piété, l'austérité même ne peuvent tenir lieu de probité; que hors de la vérité il n'y a plus de vertu, et que avant tout, pour être chrétien, il faut commencer par être honnête homme.

Plus on remue l'histoire du jansénisme, plus on y aperçoit la fausseté de doctrine et de conscience. Le premier historien de Port-Royal, en 1666, deux ans après l'époque où s'arrête sa narration, a pris soin lui-même de nous prémunir contre cette prétendue histoire par ses *Réponses à l'auteur des hérésies imaginaires*, puis à *Dubois et Barbier Daucour*. L'amour-propre froissé du poëte l'emporta cette fois sur l'intérêt du parti ; Racine en a dévoilé l'incurable aigreur avec une verve de raillerie, qui surpasse assurément celle des *Provinciales*. Je recommande surtout aux lecteurs l'aventure si plaisamment racontée des deux Capucins, dans la première de ces deux lettres, plus intéressantes à lire que les tragédies de *Bajazet* et de *Bérénice*.

La réponse un peu tardive du P. Daniel aux *Provinciales* n'en est pas moins solide. Si ses *Entretiens de Cléandre et d'Eudoxe* n'ont pas ce piquant qu'on se plaît à vanter dans le censeur des Jésuites, on y trouve cette exactitude simple, qui dépiste l'imposture et la ruse des citations fournies à Pascal par Nicole, et qui plaît avant tout à un esprit droit. Assez récemment enfin *la Vérité sur les Arnauds*, livre composé sur leur correspondance par M. Varin, n'a pas peu déconcerté l'estime qu'on s'efforçait de réclamer pour ces austères intrigants.

Que M. Cousin s'ingénie tant qu'il voudra à remettre en lumière et en gloire les héroïques travestissements du discret apôtre Singlin, les lettres et les mérites de Malebranche, du P. André et des moroses caillettes de Port-Royal. Cette fine affection, cette sympathie étudiée pour de tristes mémoires, ne nous fera pas prendre le change. Si Mme de Grignan avait vu le fanatique babil qu'il nous donne à lire de Mlle de Vertus et les pédantesques moralités de cette inquiétude épistolaire, elle aurait dit bien plus résolûment encore que des *Provinciales* : « C'est toujours la même chose (1). » On peut regarder en pitié la pauvre duchesse de Longueville, que le remords d'une vie scandaleuse disposait à se jeter dans une voie de salut, tout assuré aux adeptes ; car c'était le secret et l'appât du Jansénisme. On pardonne à la charmante Mme de Sévigné, si légère jusque dans ses réflexions les plus graves, si constante en affections, ses préventions pour une coterie qui la circonvenait par toutes ses liaisons de parenté, et le dépit de ne pouvoir faire partager à sa fille ses admirations pour les *petites lettres* (2).

Mais Pascal ! comment expliquer cette intelligence si forte, si indépendante et si singulièrement dévouée au Jansénisme ? On le voit assez clairement dans le travail de M. Havet. Ce qui a fait cette bizarre aberration, c'est cette indépendance même, fortifiée par une éducation solitaire et peut-être par la secrète complaisance de l'or-

(1) Sévigné, *Lettre* 1134, du 21 déc. 1689.

(2) *Ib.*

gueil paternel. C'est cette curiosité ardente, renfermée dans une instruction très-médiocre, « qui voulait savoir la raison de toutes choses » et qui, par une application trop tendue à la science des proportions et des calculs, c'est-à-dire à ce qu'il y a de moins intellectuel dans les abstractions, a contracté toute la raideur interrogative et hautaine du procédé mathématique.

« Pascal était loin d'avoir autant de lecture et d'érudition que de force « de pensée.... Ce n'est pas à Port-Royal qu'il faut chercher la haute éru- « dition philologique, et Pascal en particulier n'était nullement un érudit. « Il se nourrissait des évangiles, des psaumes, des prophètes, non en savant, « mais en dévot. Il était *plein de Montaigne*, il avait étudié Epictète, il lisait « un peu de S. Augustin ; mais ce sont à peu près toutes les lectures dont on « trouve les traces dans les *Pensées*..... Quant aux citations précises de cer- « tains passages, soit de l'Ecriture, soit des Pères ou des écrivains ecclésiasti- « ques, ses doctes amis les lui fournissaient, *comme pour les Provinciales*. Mais « cet esprit, si curieux dans l'ordre scientifique, ne l'était point du tout dans « l'ordre historique, et ne fouillait pas lui-même volontiers dans les livres. « Pascal ne savait pas l'hébreu ; je ne crois pas qu'il sût le grec (1). » De plus, « il lut et relut Montaigne... Pas un argument de Montaigne ne fut perdu pour « lui, et il *subit* ou plutôt il *accepta* avec une complaisance qui étonne, l'influence « de ce maître si différent de lui et qui fait d'ailleurs si peu d'efforts pour « commander. Enfin Descartes *fut* (aussi) *le maître de Pascal* à *deux titres*, « par sa liberté d'examen et par son esprit géométrique, l'une qui n'ac- « cepte aucun préjugé et résiste par le doute jusqu'à la preuve ; l'autre qui « poursuit cette preuve par la voie du raisonnement et de l'abstraction (2). »

C'est par cette voie tortuée, laborieuse, et sous ces influences que Pascal a rencontré l'épreuve si formidable du doute ; au lieu de revenir humblement sur ses pas, selon le conseil de Pétrarque,

Chi smarrita ha la via, torni in dietro...

Il a voulu se faire une route à lui, comme ses maîtres, et bien « qu'il soit parti de la foi, » qu'il ne l'ait point voulu perdre de vue ni tendre à un autre but, dans sa marche aventureuse, il n'a pas moins fini par s'éblouir de sa propre pensée, et se désorienter. Son imagination, en poursuivant un système de son invention, ne s'est pas aperçue qu'elle s'attachait à l'invention d'autrui. En vain s'en est-il si fortement emparé, se l'est-il tellement appropriée, qu'il est devenu le plus utile champion, l'oracle et le saint de la secte janséniste ; il n'a fait que changer de servitude, passer d'une domination sous une autre, de celle de Montaigne et de Descartes sous celle de Jansénius, de Nicole même. En un mot, il s'est résolûment déclaré hérétique,

Et Janséniste, qui pis est,

Comme dit Boileau dans une ironie prétendue bachique, où il ne croyait certainement pas si bien dire :

(1) *Note* 3 sur la vie de Pascal, par Mme Perier ; *Etude sur les Pensées*, p. 28.

(2) *Etude sur les Pensées*, p. 38.

Pascal n'est donc pas resté *fidèle enfant* de l'Eglise, comme se le figure M. Havet; car il ne suffit pas de croire à la révélation, à l'Eglise même et au Pape, pour être *fidèle*, il faut croire ce que croient et enseignent l'Eglise et le Pape, comme le Pape et l'Eglise l'ont toujours cru et enseigné.

Toute la vie de Pascal, non moins que ses écrits, porte l'empreinte indélébile de cette doctrine « violente, qui dans le sein même de la « foi étonne (*très-justement*) tout ce qui n'est pas janséniste ; » de cette fatalité superbe et dure qui est si contraire à la foi de l'Eglise romaine. Voilà ce qui produisit cette *piété sombre*, non pas *comme au moyen âge*, dont M. Havet n'a pas une idée exacte; « c'est cet es- « prit de secte et de *cabale*, qui a mis dans les *Pensées* une théologie « si ardue, une argumentation si subtile, quelque chose d'outré et « de forcé en tout, » et qui loin d'y mettre aussi « l'élan et la flam- « me, » a aigri, desséché ce cœur passionné. Le jeune écrivain donne pour preuve de ces élans « *l'incomparable dialogue du mystère* « *de J. C.*... On pourrait dire, selon lui, que Pascal a porté les stig- « mates non sur le corps, mais dans l'âme, et qu'il a été donné à sa « parole de raviver encore la flamme sacrée, au moment même où « le froid de la raison et de la science gagnait définitivement le « monde(1).» Il ne connaît rien « de plus puissant, pour fondre cette « glace, que certaines effusions de Pascal. »

Ailleurs, il donne pour cause de cette véhémence le stimulant de la persécution. « Il fallait pour sentir et parler ainsi l'âme passion- « née d'un défenseur de la grâce contre les *ingrats*... Croit-on que « si Pascal n'avait pas embrassé la foi avec l'ardeur qu'inspire une « opinion persécutée, s'il n'avait pas combattu pour la grâce et « souffert pour elle, s'il n'avait été que le tranquille interprète d'un « symbole autorisé, il eût trouvé ces accents, qui nous donnent de « si vives secousses (2) ? » Il y a ici une double erreur et dans le fait et dans la cause. Le dialogue du *mystère*, si beau qu'il soit, n'approche pas des énergiques et suaves aspirations, de ce ravissant amour, qui transportaient tant de saintes âmes hors d'elles-mêmes dans la méditation contemplative de ce Dieu qui est charité ; *Deus caritas est*.

On voit bien que M. Havet ne connaît pas les *élans* d'une sainte Gertrude de Saxe, d'une sainte Elisabeth de Hongrie, d'un saint François d'Assise, d'un saint Jean de la Croix, d'une sainte Thérèse. On en sent quelque chose encore dans les Lettres spirituelles de Fénelon. J'étonnerai bien sans doute l'admirateur de Pascal, en lui disant que la glace de ce siècle n'a pas éteint le moins du monde cette

(1) *Etude* p. 22, 35, 44. Si je réunis ces divers passages dans un autre ordre que celui de l'auteur, je n'en change aucunement le sens, comme il est facile de s'en assurer. C'est la condition essentielle de toute citation.

(2) *Etude* p. 36.

extatique ardeur de la foi ; qu'on la voyait dans la sœur Marie de Saint-Pierre, morte à trente ans en 1848 ; que je l'ai vue dans un pieux et pur chrétien (2), dont les deux dernières années, terminées en 1850, n'ont été qu'un *élan* continuel vers la perfection incréée.

Il se peut ensuite que Pascal, *tranquille interprète d'un symbole autorisé* n'eût pas trouvé ces accents qui étonnent des littérateurs, mais ce n'est pas la persécution qui produit cette énergie de passion dans les âmes fidèles ; c'est uniquement le sentiment du souverain bien qui n'est autre que la souveraine beauté. Les exemples que je viens de citer, non plus que sainte Claire, sainte Madeleine de Pazzi, saint Stanislas Kotska, saint François-Xavier et tant d'autres que je pourrais ajouter, n'avaient point à combattre pour leur foi, ni à souffrir que par amour et dévouement tout volontaire à la grâce.

Quelque chose de plus singulier, et qui paraîtra un paradoxe au jeune et habile éditeur de Pascal, c'est qu'il y a dans l'incomparable et gracieuse composition des *Promessi Sposi* de Manzoni, d'un bout à l'autre un sentiment plus délicat, plus profond, plus *vrai* de la piété chrétienne que dans les *Pensées* de Pascal, si admirables que je les reconnaisse. Rien ne se ressemble moins que ces deux ouvrages ; nulle comparaison ne peut s'établir, ni pour le genre, ni pour la forme entre l'un et l'autre, je le sais très-bien. Et cependant le cœur humain, et la doctrine du christianisme étant également l'objet, le fond de l'une comme de l'autre, il faut nécessairement que des deux côtés il se trouve un sentiment, une connaissance appréciable de la foi ; or le livre de Manzoni est indubitablement catholique et celui de Pascal ne l'est pas.— J'ai bien d'autres choses à dire sur l'*Etude*, qui précède les *Pensées*. Édouard Dumont.

(1) J. B. Leclère, sur lequel l'*Ami de la Religion* a publié une notice.

BOURSE DU 28 JANVIER 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 105 25 — plus haut, 105 25 — plus bas, 104 80 — fermé à 105 20. — Au comptant, il reste à 105 20.

3 0/0, à terme, ouvert à 80 75 — plus haut, 80 90 — plus bas, 80 30 — fermé à 80 30. — Au comptant, il reste à 80 25.

On a coté le 4 0/0 à » ».

Actions de la Banque, 2,810 ».

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à » » (1852), à 1,320 ».

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 98 » ; nouveau, 98 ». — Belgique, 5 0/0, 99 1/2. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 45 ».

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

(Ludovic Brunet.) Paris.-Typ. de H. V. de Surcy et Ce, rue de Sèvres, 37.

MARDI 1er FÉVRIER 1853. (N° 5483.)

L'AMI DE LA RELIGION.

L'*Univers* a publié, dans son numéro du vendredi 28 janvier, une lettre adressée à son rédacteur en chef et ainsi conçue :

Paris, 23 janvier 1853.

Monsieur,

Diverses raisons m'empêcheront de lire les articles qu'un journal religieux vient, à ce qu'il paraît, de publier sur mes écrits. Je suis très-occupé, et le peu d'instants que je puis donner à la lecture, je les consacre aux maîtres. Je ne veux pas être tenté d'entrer en polémique avec qui que ce soit, encore moins avec qui m'est de tout point inconnu. Néanmoins, il me suffit de savoir que l'on m'accuse d'être tombé dans un si grand nombre d'hérésies pour déclarer, comme je le déclare, que je condamne tout ce qu'a condamné, tout ce que condamne, tout ce que peut condamner à l'avenir, dans les autres ou dans moi, la sainte Eglise catholique, dont j'ai le bonheur d'être le fils soumis et respectueux.

Pour faire cette déclaration, je n'ai pas besoin que l'Eglise parle elle-même. C'est assez qu'un seul homme m'accuse d'erreur en matière grave. A de pareilles accusations, je suis toujours prêt à répondre par cette déclaration, sans examiner préalablement si celui qui m'accuse est prêtre ou laïque, obscur ou de grande renommée, ignorant ou savant.

Agréez, etc.

JUAN DONOSO CORTÈS.

A cette occasion, M. l'abbé Gaduel veut bien nous communiquer la lettre suivante :

Monsieur le Marquis,

La lettre que vous avez publiée dans l'*Univers* du 28 janvier dernier, au sujet de la critique que j'ai cru devoir faire de votre *Essai sur le catholicisme, le libéralisme et le socialisme*, me détermine à avoir l'honneur de vous écrire.

Je sens le besoin de vous dire tout d'abord, Monsieur, qu'il ne se peut rien ajouter à mon respect, à mon estime, à ma vraie charité pour votre honorable personne : je ne mets au-dessus que l'estime, le respect et l'amour que nous devons tous avoir pour notre souverain et commun bien, la vérité.

Ces sentiments, je les ai plusieurs fois déclarés, et avec insistance, dans mon écrit sur votre ouvrage, et la lettre que vous venez de publier n'est pas de nature à les changer.

Vous dites, dans cette lettre, que vous n'avez pas lu et que vous serez empêché de lire mon travail, à cause de vos grandes et importantes occupations : je sens qu'il vous est dès lors impossible de l'apprécier : pour cette raison, Monsieur, et pour d'autres dont je respecte la délicatesse, je ne dois, moi-même entrer avec vous, à cet égard, dans aucune explication.

De plus, sans vous croire obligé d'examiner si votre livre contient les erreurs graves et nombreuses qui lui ont été, à tort ou à raison, reprochées par moi, et aussi par d'autres, vous dites qu'il vous suffit de faire connaître *que vous condamnez tout ce que condamne, tout ce que peut condamner à l'avenir, dans les autres ou en vous, la sainte Eglise catholique, dont vous avez le bonheur d'être le fils soumis et respectueux*.

Cette disposition, Monsieur, de la part d'un homme tel que vous, dont la foi et la vertu sont si connues, n'étonnera personne assurément ; et, si vos occupations peuvent vous permettre de lire un jour ma critique, vous y reconnaîtrez que j'ai toujours regardé comme hors de tout doute cette excellente disposition de votre cœur ; c'est ce que j'ai été heureux d'exprimer constamment, et dans le langage des sentiments les plus sincères.

Me permettrez-vous néanmoins, Monsieur le Marquis, de vous dire ici simplement toute ma pensée sur ce sujet?

J'estime, et, en y réfléchissant devant Dieu, vous estimerez sans doute, comme moi, qu'en matière de foi et de doctrine catholique, la vérité est une trop grande, une trop sérieuse, une trop sainte chose, pour que le devoir d'un écrivain religieux, contre lequel s'élève le reproche d'avoir publiquement enseigné, même avec bonne foi, des erreurs graves, puisse être rempli suffisamment par une simple et générale déclaration d'obéissance envers l'Eglise.

Quel que soit cet écrivain, prêtre ou laïque, comme vous le dites, obscur ou de grande renommée, ignorant ou savant, et quelles que que soient ses occupations, il est obligé d'examiner ou de faire examiner si son livre contient les erreurs qu'on y signale; et si ces erreurs s'y trouvent en effet, il doit les reconnaître, et en faire cesser le danger en les supprimant.

Il est vrai, Monsieur, que je n'ai pas l'honneur d'être connu de vous, je le suis même fort peu du public ; et, eussé-je l'honneur de vous être personnellement connu, cela ne me donnerait point droit à une telle confiance que, sur l'autorité de ma seule affirmation, vous dussiez reconnaître et désavouer les erreurs que j'ai cru voir et que j'ai signalées dans vos écrits.

Toutefois, permettez-moi de vous le dire, quand un homme, même que l'on ne connaît pas, mais qui est prêtre, et qui a passé toute sa vie à étudier et à enseigner la Religion, indique dans un livre des erreurs qu'il regarde comme considérables ; quand il cite les textes où ces erreurs sont exprimées, et met en regard de ces

textes, les vérités catholiques qu'il croit attaquées, ne vous paraît-il pas, Monsieur, qu'il y aurait lieu à s'en occuper : mon inquiétude devrait au moins exciter la vôtre, et il me semble qu'à votre place je concevrais quelque doute et m'appliquerais à voir si je ne suis pas tenu, vis-à-vis du public et de mes lecteurs, à quelque chose de plus qu'une déclaration générale, laquelle certainement ne suffit pas pour prémunir vos lecteurs.

Si je ne suis pas ici juge contre vous, je ne crois pas que vous puissiez l'être vous-même; mais vous avez des supérieurs ecclésiastiques que vous respectez et qui assurément vous honorent. Il y a, si vous ne voulez remonter plus haut, un Evêque ou un Archevêque dont vous êtes le diocésain. Pourquoi ne soumettriez-vous pas votre livre à leur jugement? Si je m'étais trompé, je suis prêt à vous en faire avec simplicité des excuses publiques : mais si les juges de la doctrine reconnaissaient dans les écrits publiés par vous les erreurs que j'y ai moi-même vues, vous répareriez alors simplement ces erreurs, de la manière et dans la mesure que la sagesse des supérieurs aurait indiquée, et que votre foi et votre vertu vous conseilleraient.

J'ajoute que, M. Louis Veuillot ayant publié et propagé votre livre dans une *Bibliothèque nouvelle de religion*, destinée à un grand nombre de lecteurs, il n'est pas douteux qu'il ne soit tenu au même devoir.

Et il n'y a rien là, qui puisse, de votre part, ni de la sienne, répugner à la sincérité, à la droiture et à la modestie d'un catholique.

Quant aux articles que M. Louis Veuillot a fait paraître au sujet de ma critique, dans quelques récents numéros de l'*Univers*, je demeure convaincu, Monsieur, qu'un homme de votre caractère et de votre gravité n'a été pour rien dans une telle manière de traiter ce qu'il y a de plus saint sur la terre, la vérité de la doctrine chrétienne et de l'enseignement théologique.

Mais je ne puis m'empêcher de regretter vivement pour vous, que vous ayez eu le malheur d'être défendu avec de tels procédés.

Le triste emploi que ce journaliste fait quelquefois du talent que Dieu lui avait confié pour un meilleur usage, est bien regrettable. Il compromet souvent même les meilleures causes par la manière dont il les traite, qui est si peu digne d'elles, et aussi, qu'il me permette de l'ajouter avec tristesse, si peu digne de sa foi et de son cœur.

Combien vos pensées et votre style, Monsieur, sont éloignés de cette manière d'écrire !

J'ai lu vos *discours* et votre *essai*, avec une extrême attention : parmi beaucoup d'admirables choses que j'y ai remarquées, j'ai eu le regret, il est vrai, d'y trouver aussi beaucoup d'erreurs qui blessent gravement la vérité ; mais, je dois le déclarer, vous n'avez ja-

mais écrit un seul mot qui paraisse se faire un jeu railleur de la discussion des vérités les plus graves.

La raillerie moqueuse, et ce que saint Paul appelle *scurrilitas quæ ad rem non pertinet*, sont choses aussi étrangères à votre digne personne, qu'elles le furent toujours à la gravité de cette noble et sérieuse nation espagnole à laquelle vous appartenez, et que vous représentez si honorablement au milieu de nous.

En France, nous paraissons quelquefois plus légers : mais nous ne l'avions jamais été du moins dans les choses de la religion, avant que l'auteur des *Provinciales* et Voltaire eussent ouvert parmi nous cette mauvaise école dont les vrais catholiques ne devraient jamais emprunter le triste langage.

Permettez-moi, Monsieur, de le dire en finissant : quelle que soit l'issue de la présente controverse, comme la charité chrétienne n'a rien souffert dans mon cœur, à votre égard, j'espère que le vôtre voudra bien me pardonner la peine que j'aurais pu, sans le vouloir, et pour la seule défense nécessaire de la vérité, causer à un homme que j'honore, et que j'honorerai toujours profondément.

Veuillez agréer, monsieur le Marquis, l'hommage du sincère et particulier respect, avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L'abbé P. Gaduel, vic.-gén.
Ancien professeur de théologie.

M. Louis Veuillot a continué et terminé ses articles contre nous comme il les avait commencés.

A la protestation que nous avaient inspirée la foi chrétienne et l'honneur sacerdotal, il a répondu par de nouvelles insultes.

Nous ne nous en plaindrons plus. Encore moins y répondrons-nous. L'*Ami de la Religion* ne peut suivre personne dans une telle voie, ni prendre un tel caractère. Notre devoir est de signaler les erreurs et de défendre les saines doctrines.

Nous continuerons à le faire avec la fermeté que la vérité commande, et avec le respect et la charité dont nous ne nous sommes jamais départis.

Sur le fond même de la question qui est l'objet du débat actuel, c'est à M. l'abbé Gaduel qu'il appartient de juger s'il doit ajouter quelque chose à la réponse qu'on vient de lire; s'il croyait devoir le faire, ce serait toujours, assurément, avec cette sûreté de doctrine et cette mesure parfaite de langage dont il nous a donné tant de preuves.

Quant à M. Donoso Cortès, nous n'avons cessé et nous ne cesserons jamais de l'honorer profondément. En insérant dans ce recueil, adressé à l'épiscopat et aux catholiques, des observations dont la gravité n'a échappé à personne, nous savions qu'elles parvien-

draient à M. le marquis de Valdegamas, et qu'elles trouveraient en lui un cœur chrétien.

D'ailleurs, nous demeurons convaincus que M. Donoso Cortès, si justement jaloux de l'orthodoxie de ses livres, tiendra lui-même, en des heures de loisir plus calme, à écouter une voix modérée et savante qui a eu soin de ne lui parler que le langage des maîtres. Il importe, en effet, à sa loyauté et à sa renommée de faire disparaître de ses œuvres les taches, s'il y en a, qui les déparent.

L'abbé J. Cognat.

NOUVELLES DE ROME.

Correspondance particulière de l'*Ami de la Religion*.

Nous avons des lettres de Rome, en date du 23 janvier 1853. Elles contiennent des renseignements d'un haut intérêt que nous communiquons à nos lecteurs.

Un *Motu Proprio*, du 28 décembre 1852, réorganise l'Université de la Sapience. Lorsque Léon XII publia la célèbre bulle qui règle l'instruction publique dans toute l'étendue des Etats Pontificaux, il ne voulut pas que les réglements auxquels il soumit toutes les universités, fussent appliqués pour le moment à celle de la Sapience. Le collége des avocats consistoriaux continua d'être chargé de veiller à la discipline des étudiants, ainsi qu'à la partie économique de l'université. Les avocats consistoriaux ont, par conséquent, nommé un recteur pour surveiller en leur nom tant l'économie que la discipline.

Cette exemption accordée à la Sapience n'était pas sans inconvénients. Elle détruisait l'admirable uniformité que la constitution de Léon XII avait introduite dans toutes les branches de l'instruction publique, tout en réservant avec le plus grand soin la juridiction ordinaire de chaque évêque. Un second inconvénient était que le cardinal Camerlingue, archi-chanoine de la Sapience, ne jouissait que d'une présidence purement passive, et sans aucun effet. La responsabilité du recteur envers lui n'était pas sérieuse, puisque ce n'était pas à lui qu'il rendait compte de ses actes, mais il le faisait uniquement envers le collége des avocats consistoriaux qui nommaient ce recteur tous les ans. Il en résultait enfin, comme troisième inconvénient, que les décrets et les réglements de la congrégation suprême des études n'étaient pas exécutés aussi régulièrement à la Sapience que dans les autres universités de l'Etat pontifical.

Il y avait donc une nécessité positive de faire rentrer la Sapience dans le droit commun, et c'est ce que vient de faire Notre Saint-Père le Pape Pie IX, par ce *Motu Proprio* du 28 décembre.

Aux termes de cette disposition pontificale, le collége des avocats consistoriaux perd le rectorat de la Sapience, et ne pourra, à l'avenir, y exercer aucun acte d'autorité ou de juridiction; il conserve pourtant les attributions de collége de droit canonique et civil, avec tous les priviléges dont jouissent les autres colléges des facultés respectives. La discipline et l'ad-

ministration de l'université romaine appartiendront au cardinal archi-chancelier et seront exercées par le recteur, selon les réglements de la congrégation des études. Le recteur sera nommé par le Pape, et révocable *ad nutum*. Il sera pris dans le collége des avocats consistoriaux ou dans tout autre corps. Ses honoraires seront fixés par le cardinal préfet de la congrégation des études, et pris dans la caisse de l'Université.

Le *Motu proprio* contient plusieurs autres dispositions spéciales, relatives à la suppression de divers offices dépendant du rectorat qui vient d'être supprimé. C'est ainsi que la charge d'assesseur criminel de l'Université est abolie.

La bulle *Quod divina sapientia* de Léon XII, en réorganisant l'instruction publique dans toute l'étendue des États Pontificaux, rétablit la Congrégation des études, qui est comme un ministère général de l'instruction publique. Cette congrégation avait été fondée autrefois par le pape Sixte V, qui lui conféra une juridiction universelle à l'égard des universités et des écoles catholiques du monde chrétien. Léon XII, en la réorganisant, restreignit son autorité à l'État pontifical, et c'est depuis lors qu'elle a fait un grand nombre de réglements dans le but de compléter et d'exécuter les dispositions constitutives de la Bulle. La collection de ces réglements est aussi rare qu'elle est précieuse. Nous croyons qu'elle aurait pu rendre de grands services dans les polémiques qui ont surgi en différents pays par rapport à l'enseignement public. Il est hors de doute que plusieurs points controversés, l'auraient été moins vivement, si l'on eût pu invoquer l'autorité des réglements faits depuis longtemps par le Saint-Siége dans ses propres états. Toutes les universités, les colléges, les écoles dépendent de la congrégation suprême des études, à l'exception des séminaires qui restent sous la juridiction des évêques, sans préjudice de la surveillance et des droits qui sont laissés aux mêmes évêques par rapport aux autres écoles, colléges et universités. C'est ainsi que l'archevêque de Bologne est chancelier de l'université de cette ville et les autres évêques exercent la même autorité à l'égard de celles qui existent dans leurs diocèses.

Parmi les diverses facultés enseignées dans l'université de la Sapience, celle de droit canonique attire constamment un grand nombre d'étudiants. La Sapience jouit dans Rome du privilége exclusif de conférer le doctorat en droit canon. On peut être fait docteur en théologie dans d'autres établissements; le collége romain, par exemple, jouit de ce privilége depuis fort longtemps; et plusieurs autres établissements de Rome l'ont obtenu également. Mais quand on veut être fait docteur en droit canon, il faut nécessairement suivre les cours de la Sapience pendant plusieurs années. Les exceptions à cette règle sont extrêmement rares, elles sont toujours motivées par des exigences tout à fait spéciales. C'est ainsi qu'en 1846 Mgr d'Isoard, nommé auditeur pour la France sans être docteur en droit canon, reçut le bonnet du doctorat après un simple examen public. Il n'est pas impossible non plus qu'un écrivain distingué, après avoir bien mérité de la science canonique par ses écrits, reçoive des mains du cardinal préfet de

la congrégation des études le bonnet de docteur en droit canon, en reconnaissance de ses mérites et des services qu'il aura rendus à la science.

Lorsque les étudiants de la Sapience ont conquis le doctorat à la fin de leurs études, ils peuvent perfectionner leurs connaissances en se faisant agréger au *Studio* de la Congrégation du Concile. Les trois années qu'ils y passent sont extrêmement utiles à leur instruction lorsqu'ils savent bien les employer. Ils sont ainsi initiés aux affaires qui se traitent dans les *feuilles publiques* de la Congrégation du concile. Les discussions périodiques auxquelles ces affaires donnent lieu, l'examen des droits et des raisons des parties, enseignent aux jeunes docteurs du *Studio* comment se fait l'application des principes à la décision des affaires. Dans le but de faciliter leurs travaux, on a, dans ces dernières années, commencé une bibliothèque canonique, qui possède déjà les principaux auteurs. Notre Saint-Père le Pape Pie IX a été le premier bienfaiteur de cette bibliothèque naissante. Elle s'enrichira sans doute avec les années, et acquerra des proportions en rapport avec les services qu'elle est destinée à rendre.

Nous avons dit que les stagiaires de la Congrégation du Concile sont initiés aux affaires rapportées dans les *fogli publici*; mais ils n'ont aucune ingérence dans la révision des conciles provinciaux ou des rélations de *Statu ecclesiæ*, qui ressortent de la même congrégation. Cette congrégation fait usage de *consultans* pour la révision des conciles provinciaux ; les relations de *Statu ecclesiæ* dépendent du conseil spécial qui fut érigé par le Pape Benoit XIV.

Le *Studio* de la Congrégation du Concile, s'est considérablement accru dans ces dernières années. On y voit en ce moment des ecclésiastiques de toutes les nations, mais les Belges n'ont pas cessé d'y être les plus nombreux. On sait que les évêques de Belgique ont fondé à Rome un collège dans ce but.

CHARLES DE RIANCEY.

MARIAGE DE L'EMPEREUR.

On lit dans le *Moniteur* :

« Aujourd'hui, 29 janvier, à huit heures du soir, le grand-maître des cérémonies, assisté d'un maître, est allé avec deux voitures de la cour, attelées de deux chevaux et escortées, chercher la fiancée impériale.

Le trajet de l'Elysée aux Tuileries s'est fait conformément au cérémonial fixé.

Le cortége est entré par la grille du pavillon de Flore : le grand chambellan et le grand écuyer, le premier écuyer, deux chambellans de service, les officiers d'ordonnance de service ont reçu la fiancée impériale au bas de l'escalier du pavillon de Flore pour la conduire au salon de famille, où l'attendait l'Empereur.

A l'entrée du premier salon, LL. AA. II. le prince Napoléon et Madame la princesse Mathilde ont reçu la fiancée impériale, et l'on s'est mis en marche vers le salon de famille dans l'ordre suivant : Les officiers d'ordonnance, un chambellan, deux maîtres des cérémonies, le premier écuyer, le grand écuyer. — LL. AA. II. le prince Napoléon et Madame la princesse Mathilde ; — La fiancée impériale et Son Excellence Madame la comtesse de Montijo, tenant la droite et marchant sur la même ligne ; — A leur droite, un peu

le grand chambellan ; à leur gauche, en avant, un peu en avant, le grand-maître des cérémonies ; — Suivaient les dames d'honneur ; — Un chambellan.

En approchant du salon de famille, le chambellan placé en tête s'est détaché pour prévenir le premier chambellan de l'approche du cortége.

Le premier chambellan a annoncé à l'Empereur l'arrivée de sa fiancée. L'Empereur avait auprès de lui S. A. I. le prince Jérôme Napoléon et ceux des membres de sa famille que Sa Majesté avait désignés.

L'Empereur, en uniforme de général, portait le collier de la Légion d'honneur qu'avait porté son oncle, Napoléon 1er, et le collier de la Toison-d'Or qui a appartenu à Charles-Quint.

Autour de l'Empereur étaient les cardinaux, les maréchaux et les amiraux, les ministres secrétaires d'Etat, les grands-officiers et les officiers de sa maison civile et militaire, les ambassadeurs et ministres plénipotentiaires de Sa Majesté Impériale présents à Paris.

Sa Majesté s'est avancée au devant de sa fiancée.

A neuf heures, le grand-maître a pris les derniers ordres de l'Empereur, et le cortége s'est mis en marche pour la salle des Maréchaux, où devait s'accomplir la cérémonie du mariage civil.

Dans la marche, on a observé l'ordre suivant :

Les huissiers, les aides de cérémonies, les officiers d'ordonnance de service, les écuyers de l'Empereur qui ne sont pas de service, les chambellans qui ne sont pas de service, les maîtres des cérémonies, les aides-de-camp qui ne sont pas de service, les écuyers de service, les chambellans de service, l'aide-de-camp de service, le grand-maître des cérémonies, le grand veneur, le grand écuyer, le grand chambellan, les maréchaux et amiraux, les ministres secrétaires d'Etat, les cardinaux, les princes impériaux, l'Empereur, l'Impératrice.

Derrière :

Le grand-maréchal du palais, le premier aumônier de l'Empereur, le premier préfet du palais, le premier écuyer, le premier veneur, la dame d'honneur, la princesse de la famille impériale, Son Exc. Madame la comtesse de Montijo, les princesses de la famille de l'Empereur, les dames des princesses et un officier de service de chacune des maisons des princes et princesses.

Au fond de la salle, devant l'embrasure de la fenêtre du jardin, deux fauteuils égaux étaient placés sur une estrade : l'un à droite pour l'Empereur; l'autre à gauche pour la future Impératrice.

Au bas de l'estrade, du côté gauche, était une table sur laquelle se trouvait placé le registre de l'état civil de la famille de l'Empereur.

Un maître des cérémonies a annoncé :

« L'Empereur ! »

En ce moment, le cortége a débouché, et chacune des personnes qui le composaient a pris la place qui lui appartenait.

Sa Majesté s'étant assise sur son trône, a invité la future Impératrice à s'asseoir sur le sien.

Les princes impériaux à la droite de l'estrade.

Madame la princesse Malthide à gauche, près de la future Impératrice.

Derrière : Son Excellence madame la comtesse de Montijo, tenant la droite; Son Excellence le ministre d'Espagne. Les membres de la famille de l'Empereur,

Le ministre d'Etat, assisté du secrétaire général de son ministère, et le président du conseil d'Etat, se tenaient debout près de la table.

A l'entrée de Sa Majesté et de la future Impératrice, toutes les dames se sont levées et sont restées debout, comme toute l'assistance, jusqu'à la fin de la cérémonie.

L'Empereur étant assis, le grand-maître des cérémonies, après avoir pris les ordres de Sa Majesté, a invité le ministre d'Etat et le président du conseil d'Etat à se rendre devant le fauteuil de l'Empereur.

Le ministre d'Etat et de la maison de l'Empereur.

« Au nom de l'Empereur !

« A ces mots, l'Empereur et la future Impératrice se sont levés.

« Sire,

« Votre Majesté déclare-t-elle prendre en mariage Son Excellence mademoiselle Eugénie de Montijo, comtesse de Téba, ici présente? »

L'Empereur a répondu :

« Je déclare prendre en mariage Son Excellence mademoiselle Eugénie de Montijo, comtesse de Téba, ici présente. »

Ensuite le ministre d'Etat a dit :

« Mademoiselle Eugénie de Montijo, comtesse de Téba, Votre Excellence déclare-t-elle prendre en mariage Sa Majesté l'Empereur Napoléon III, ici présent ? »

Son Excellence a répondu :

« Je déclare prendre en mariage Sa Majesté l'Empereur Napoléon III, ici présent. »

Alors le ministre d'Etat a prononcé en ces termes le mariage :

« Au nom de l'Empereur, de la Constitution et de la loi, je déclare que Sa Majesté Napoléon III, Empereur des Français, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, et Son Excellence mademoiselle Eugénie de Montijo, comtesse de Téba, sont unis en mariage. »

Ces paroles prononcées, les maîtres et les aides des cérémonies ont apporté la table sur laquelle était le registre de l'Etat civil et l'ont placée devant les fauteuils de l'Empereur et de l'Impératrice.

On a procédé à la signature de l'acte de la manière suivante :

Sur l'invitation du grand-maître, le président du conseil d'Etat a présenté la plume à l'Empereur et ensuite à l'Impératrice.

Leurs Majestés ont signé, assises et sans quitter leur place.

Son Excellence madame la comtesse de Montijo, les princes et princesses, Son Excellence le ministre d'Espagne, ont reçu la plume des mains du président du conseil d'Etat, se sont approchés de la table et ont signé suivant leur rang.

Ensuite ont signé les témoins désignés par Sa Majesté.

L'acte étant terminé, le grand-maître des cérémonies a prévenu Leurs Majestés que la cérémonie était terminée. L'Empereur et l'Impératrice, accompagnés de leur cortége, se sont retirés. Quelques instants après a eu lieu le concert dans la salle de spectacle du palais.

Sa Majesté l'Impératrice a été reconduite à l'Elysée avec le même cérémonial observé pour son arrivée.

Presque tout le corps diplomatique était présent à la cérémonie du mariage civil de l'Empereur : le nonce du Pape, les ministres plénipotentiaires de Russie, d'Autriche, de Prusse ; le prince Poniatowski, ministre de Tos-

cane ; le comte Lœvenhielm, ministre de Suède ; le général Fagel, ministre de Hollande, etc.

Lord Cowley, indisposé depuis quelques jours, n'assistait pas à cette cérémonie.

MARIAGE RELIGIEUX.

Nous lisons dans la *Patrie* de dimanche soir :

« Dès huit heures du matin, la circulation est interdite dans le Louvre. Le bassin situé au milieu de la cour est transformé en une magnifique corbeille de fleurs. Les magnolias, sur lesquels des fleurs artificielles ont été placées, attirent surtout l'attention. Sur le fronton de la porte du Louvre qui fait face aux Tuileries se trouve une oriflamme ornée d'un écusson au milieu duquel sont les lettres N. E.

Sur le fronton de la porte donnant du côté de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, est placé un magnifique écusson, sur un fond rose, sur lequel sont inscrites les lettres N. E., surmontées d'une couronne impériale.

Le terrain qui, il y a à peine trois jours, était encombré de pierres de taille et de pavés, est complétement libre.

A partir du Louvre jusqu'à Notre-Dame, c'est-à-dire dans toute la longueur de la nouvelle rue de Rivoli, se trouvent un nombre considérable de mâts vénitiens surmontés d'oriflammes et d'écussons avec les lettres L. N., ou N. E., ou N. III.

Toute la façade de l'Hôtel-de-Ville et la place sont complétement ornées de mâts vénitiens surmontés de banderoles et de trophées. L'Hôtel-de-Ville est entièrement pavoisé de drapeaux et d'oriflammes de diverses couleurs, parmi lesquelles se font remarquer les banderoles aux couleurs impériales.

Une guirlande de drapeaux qui s'étend depuis la rue de Rivoli jusqu'au quai, surmonte le sommet de l'Hôtel-de-Ville.

Au parvis Notre-Dame, l'effet magique produit par les mille drapeaux, les oriflammes ou trophées qui ornent la cathédrale est indescriptible. La partie inférieure des murs de la cathédrale et de l'Hôtel-Dieu a été masquée par des tapisseries. Les fenêtres du bureau central d'admission des hospices sont garnies de tentures, de guirlandes et d'écussons, au milieu desquels sont des aigles ou les lettres N. E.

Dès neuf heures, cette place est complétement envahie par la foule que les piquets d'infanterie et la double haie de soldats ont peine à contenir.

La place du Carrousel est occupée par des régiments de cavalerie et d'infanterie. Le quai des Tuileries est bordé par une haie d'infanterie et de garde nationale.

A onze heures et demie, les voitures impériales arrivent aux Tuileries. Les chevaux sont richement caparaçonnés. Ces voitures, auxquelles se rattachent tant se souvenirs, ainsi que la livrée si riche des piqueurs, excitent l'admiration de la foule.

Quelques instants après, un escadron de dragons, et le beau régiment des guides font leur entrée dans la cour des Tuileries.

Des voitures élégantes, contenant des ministres, des sénateurs ou des personnes de distinction encombrent la cour.

A l'arrivée de S. A. I. le roi Jérôme Napoléon et de son fils le prince Napoléon, les tambours battent aux champs et les troupes présentent les armes.

Dans le jardin des Tuileries se massent, en faisant la haie, les corporations ouvrières, précédées chacune de sa bannière.

Les députations de la banlieue viennent se grouper sur la terrasse du bord de l'eau.

L'ensemble de toutes ces députations, précédées de leurs bannières et de jeunes filles habillées de blanc, présente un spectacle admirable. Nous remarquons les députations des communes de Puteaux, Clamart, Grenelle et des Prés-St-Gervais.

La maison occupée par la chambre des notaires, située place du Châtelet, était ornée de tentures aux couleurs impériales. Des écussons portaient les lettres N. III. et E, surmontées d'aigles.

Sur le sommet de la tour St-Jacques flotte une magnifique banderole, au milieu de laquelle est une N couronnée.

DÉPART DES TUILERIES.

A onze heures, deux voitures de la cour ont été chercher l'impératrice au Palais de l'Elysée.

Dans la première voiture ont pris place la grande-maîtresse de la maison, une dame d'honneur et le premier chambellan de Sa Majesté.

La seconde voiture a reçu l'impératrice, Son Exc. la comtesse de Montijo, M. le comte Tascher de la Pagerie, grand-maître de la maison de l'impératrice. M. le baron de Pierres, écuyer de Sa Majesté, était à la portière.

Les voitures, escortées par un piquet de cavalerie, sont entrées par la grille du pavillon de Flore.

MM. le grand-chambellan, quatre chambellans, le grand-écuyer, le premier écuyer, les officiers d'ordonnance de service ont reçu l'impératrice à la porte du pavillon de l'Horloge.

L'impératrice et sa suite ont monté le grand escalier, pour se rendre au salon de l'Empereur.

Napoléon III, accompagné de S. A. I. le prince Jérôme, des ministres, des maréchaux, des amiraux, du grand-maréchal du palais et du grand-veneur, s'est avancé au-devant de l'impératrice, et l'a conduite dans le salon.

A midi et vingt minutes, l'empereur et l'impératrice ont quitté les Tuileries pour se rendre à Notre-Dame.

Au bas du grand escalier, LL. AA. II. le prince Napoléon et la princesse Mathilde se sont joints aù cortége.

Le cortége s'est mis en marche dans l'ordre suivant, au milieu de l'enthousiasme de la population : la musique du 7e lanciers; un escadron de la garde nationale à cheval; l'état-major-général de la garde nationale; tous les autres escadrons de la garde nationale à cheval; un escadron du 7e lanciers.

Le général de division Korte, remplaçait le maréchal commandant en chef qui était à la portière de gauche de la voiture de l'empereur. L'état-major-général de l'armée de Paris et de la 1re division militaire, les fonctionnaires de l'intendance.

Le général commandant la place de Paris. Le général commandant l'école d'état-major et un peloton monté de cette école.

Le 7e de lanciers. La musique du 12e de dragons.

Le général Partouneaux, commandant la 1re brigade de cavalerie. Trois escadrons du 12e de dragons.

Les voitures des officiers civils et militaires de l'empereur. Un escadron du 12e de dragons.

LL. Exc. les ministres venaient ensuite dans des voitures conduites par des cochers revêtus de magnifiques livrées.

Après les ministres, venaient les officiers et les dames princesses, les personnes attachées à la maison de Mme la princesse Mathilde, les dames du palais de l'impératrice, le comte Tascher de la Pagerie, sénateur, grand-maître, et le comte Charles Tascher de la Pagerie, premier chambellan de l'impératrice.

Un escadron des guides, revêtu de son magnifique uniforme, marchait devant une voiture à six chevaux, occupée par les grands officiers de la maison de l'empereur.

Dans une autre voiture à six chevaux, se trouvait S. A. I. Mme la princesse Mathilde. Cette voiture était suivie par celle qui renfermait S. A. I. le roi Jérôme Napoléon et le prince Napoléon, son fils.

Les acclamations les plus enthousiastes et les cris mille fois répétés de : Vive l'empereur ! Vive l'impératrice ! annonçaient l'approche de LL. MM.

MM. les officiers-généraux non pourvus de commandement précédaient à cheval la voiture impériale.

Cette voiture, étincelante de dorures, qui a déjà servi au sacre de l'empereur Napoléon Ier en 1804, était traînée par huit chevaux couverts de panaches et de housses en velours et or.

Les aides-de-camp et les officiers d'ordonnance de S. M. Napoléon III escortaient la voiture impériale.

Les escadrons de cavalerie désignés pour terminer le cortége se sont rendus à leur poste au grand galop.

Un escadron de guides tenait la tête de ces régiments.

Venaient ensuite : La musique du 6e de cuirassiers, un escadron du même régiment, le général de brigade d'Allonville, commandant les deux brigades de cavalerie de réserve; l'état-major de la division de cavalerie, le 6e de cuirassiers, le 7e de cuirassiers.

Le général de brigade Forey, commandant la brigade de carabiniers, le 1er régiment de carabiniers, le 2e régiment de carabiniers, un escadron de la gendarmerie de la Seine, un escadron de la garde à cheval de Paris. Sur tout le parcours les cris de : Vive l'empereur ! Vive l'impératrice ! accueillent LL. MM.

CÉRÉMONIE DE NOTRE-DAME.

Dès neuf heures du matin, les tribunes réservées à Notre-Dame étaient déjà plus qu'à moitié remplies, et les rues et les places étaient encombrées d'une double haie de population. Les croisées de toutes les maisons se garnissaient de femmes en élégante toilette.

La décoration extérieure de Notre-Dame était magnifique ; des drapeaux, des bannières, des écussons au double chiffre N et E en couvraient toute la façade. Les tours étaient décorées aux quatre angles d'immenses aigles dorées.

Aucune description ne saurait rendre l'effet produit par la magnificence des décorations intérieures de l'église. Les arceaux du grand portail avaient disparu sous les plis des splendides draperies vertes et or; la partie basse des colonnes de la nef et du chœur était enveloppée jusqu'à la hauteur des croisées, de belles tentures rouges; du bord des croisées hautes retombaient de larges draperies vertes ; les tribunes supérieures étaient garnies

de magnifiques draperies en hermine, bordées de rouge et parsemées d'étoiles; au milieu, les armes impériales surmontées d'une couronne. Au-dessus de chaque arceau de la cathédrale, brillait le double chiffre N et E, en lettres d'or. Du haut de la voûte pendaient des banderoles multicolores portant le nom des principales villes de France.

Le coup-d'œil était admirable, mais ce que l'on ne saurait rendre, c'est la splendeur de l'illumination.

On en comprendra d'ailleurs tout l'effet quand on saura qu'il y avait dans l'église 15,000 bougies et 300 lampes allumées. C'est le plus splendide éclairage que l'on ait vu.

Derrière l'autel se trouvait un magnifique lustre moyen age destiné à la cathédrale de Périgueux, et qui, par l'élégance de son style, attirait l'attention.

La nef était coupée, à la hauteur de la croix latine, par un jubé d'un effet magnifique; la seconde moitié de la nef, que l'on apercevait à travers une masse énorme de lumières, offrait à l'œil le plus imposant spectacle qu'on puisse imaginer.

En avant du jubé sur lequel avait été dressé l'autel, s'élevait un immense dais en velours cramoisi doublé de blanc et parsemé d'abeilles. Ce dais était orné à chacun de ses coins d'un aigle doré, et surmonté d'un magnifique aigle également doré, tenant dans ses serres la couronne impériale : ce dais abritait les deux fauteuils réservés aux augustes époux, et devant lesquels se trouvaient deux prie-Dieu en velours cramoisi frangé d'or.

Dans la grande nef s'étendaient à droite et à gauche les tribunes réservées aux fonctionnaires publics, aux officiers-généraux. Derrière ces tribunes, et en forme de gradins, d'autres tribunes occupées par des dames et les invités non fonctionnaires.

Plus rapprochées du chœur et dans le transept se trouvaient les tribunes du corps diplomatique, du sénat, du corps législatif, du conseil d'Etat, des cours et tribunaux, etc.

A droite et à gauche des fauteuils de LL. MM. II., dans un demi-cercle qui s'étendait devant l'autel, avaient été réservées les places pour les membres de la famille impériale, pour les ministres et les grands dignitaires de l'Etat.

Toutes les tribunes particulières étaient remplies bien avant onze heures; un grand nombre d'officiers étrangers, des officiers-généraux et supérieurs de l'armée de terre et de mer, des dames en brillantes toilettes, des préfets, des fonctionnaires de tous ordres et de tous grades, occupaient ces tribunes qui présentaient un coup d'œil à la fois imposant et magnifique.

Les grands corps politiques, les cours et tribunaux garnissaient également au grand complet les places qui leur étaient réservées.

A onze heures environ, le corps diplomatique est arrivé; les ambassadeurs et les ministres étaient accompagnés du personnel de leurs chancelleries.

Les cardinaux, les maréchaux Reille, de Castellane, l'amiral de Mackau, en grande tenue, et tenant à la main le bâton de maréchal, sont entrés dans l'église.

Les maîtres des cérémonies, les aides et les préfets du palais faisaient le service intérieur, et conduisaient les dignitaires de l'Etat aux places qui leur appartenaient.

A une heure moins un quart, les tambours ont battu aux champs, le

bourdon de l'église s'est fait entendre, les fanfares ont éclaté : c'était le signal de l'arrivée de LL. MM. Les membres de la famille impériale, d'abord S. A. I. la princesse Mathilde, en grande tenue de cour. LL. AA. le prince Jérôme et le prince Napoléon, le premier en costume de maréchal de France et le second en uniforme d'officier-général, ont été conduits des deux côtés du trône impérial.

Mgr l'archevêque de Paris s'est dirigé alors vers le portail de l'église en grande pompe, et y a reçu sous un dais S. M. l'empereur et l'impératrice.

Tous les assistants se sont levés avec les témoignages du plus profond respect, et en même temps se lisait dans tous les yeux l'expression de la vive admiration qu'excitait la beauté de la jeune impératrice.

L'empereur était en uniforme d'officier-général, portant le grand cordon de la Légion d'honneur et les insignes de la Toison-d'Or. LL. MM. ont salué avec une grâce parfaite tous les assistants.

Les augustes époux étaient escortés par MM. les maréchaux Magnan, de Saint-Arnaud, Vaillant, par les grands-officiers de la maison impériale et par toute la maison militaire et civile.

S. Exc. Madame la comtesse de Montijo, mère de l'impératrice, occupait dans le chœur un fauteuil à gauche de celui de son auguste fille ; de ce côté du chœur se trouvaient madame la princesse Camerata, madame de Chassiron, fille du prince Murat, et plusieurs grands d'Espagne.

A droite du chœur et du côté de l'Empereur se tenaient LL. AA. II. le prince Jérôme, le prince Napoléon, la princesse Mathilde, le prince Lucien Bonaparte, le prince Murat, les ministres et le corps diplomatique, le duc de Brunswick et le prince de Hesse.

Mgr l'archevêque de Paris a officié pontificalement. Après la bénédiction nuptiale, une messe basse a été dite.

Le poêle a été tenu au-dessus de la tête de LL. MM. par Mgr l'évêque de Nancy et Mgr l'évêque de Versailles.

Mgr l'archevêque de Paris est venu présenter la plume à LL. MM. pour signer sur les deux registres.

Cette imposante et solennelle cérémonie a été terminée à deux heures moins un quart. Le cortége impérial est sorti dans le même ordre qu'à l'entrée ; chacun des membres de la famille impériale a été conduit par un chambellan et un maître des cérémonies.

LL. MM. ont pris place sous le dais et ont traversé de nouveau l'église processionnellement.

L'éclat de cette cérémonie a été augmenté encore par la magnifique musique placée dans une tribune au-dessus du portail.

RETOUR DE NOTRE-DAME.

A deux heures et demie, les roulements de tambours annonçaient aux troupes stationnées sur le quai de la Conférence et sur la place de la Concorde, l'approche du cortége impérial.

A ce moment, le quai présentait l'aspect le plus animé et le plus pittoresque. La troupe de ligne était placée sur le trottoir, du côté du fleuve, et la garde nationale était adossée contre la terrasse des Tuileries, occupée dans toute sa longueur par les députations des jeunes filles des communes de la banlieue avec leurs bannières. Rien ne saurait rendre la grâce qu'offrait le spectacle de toute cette charmante jeunesse vêtue de blanc et coiffée de roses blanches.

Le jardin des Tuileries offrait un plus bel aspect encore : d'autres dépu-

tations de jeunes filles entouraient la grande pièce d'eau du côté de la place de la Concorde.

On y remarquait celles de Vanves, Villejuif, Vaugirard, Epinay, Saint-Denis, Clichy, Vitry, Vincennes, Arcueil, Créteil, Courbevoie, Charenton, la Chapelle, Asnières, Belleville, île Saint-Denis, Bercy, Issy, Champigny et Vaugirard.

Ces visages gais et souriants contrastaient avec les physionomies martiales de la gendarmerie d'élite, qui formait la haie dans le jardin.

Bientôt un magnifique escadron de la garde à cheval de Paris, précédé de son colonel, paraît dans le lointain; c'est la tête du cortége. Cette troupe d'élite est suivie par un escadron de la gendarmerie de la Seine.

Puis viennent les deux beaux régiments de carabiniers, suivis du 6e et du 7e régiment de cavalerie. Enfin, à une assez grande distance, s'avance un escadron du régiment des guides, précédant immédiatement les voitures de la cour, qui marchent dans le même ordre qu'au départ. Un autre escadron de guides ferme le cortége.

Partout sur le passage de LL. MM. les cris de : Vive l'Empereur ! vive l'Impératrice ! éclataient avec transport; partout encore une pluie de bouquets tombait autour de leur voiture. Dix ou douze valets de pied qui suivaient le carrosse impérial, avaient peine à ramasser cette énorme quantité de fleurs qui jonchaient le sol.

L'Empereur, dont le visage rayonnait de joie, saluait avec son affabilité habituelle; et tout le monde remarquait avec un plaisir hautement manifesté la rare distinction et la grâce parfaite avec lesquelles l'Impératrice accueillait les acclamations dont elle était l'objet.

A deux heures, la grande allée du jardin des Tuileries était garnie de troupes rangées dans l'ordre suivant :

A droite du pavillon de l'Horloge : les invalidss, un détachement de la garde de Paris, l'Ecole polytechnique, un bataillon de la garde de Paris, l'Ecole de Saint-Cyr, 1er régiment du génie, 7e régiment d'artillerie; puis le 2e bataillon de la garde de Paris se prolongeant jusqu'à la grande grille de la place de la Concorde.

A gauche, les 1er, 2e, 3e et 4e bataillons de la garde nationale, les sapeurs-pompiers d'Asnières, Colombes et Genevilliers, le 36e bataillon de la garde nationale, les compagnies des pompiers de Noisy-le-Grand, Chatou, Ecouen Neuilly et le 35e bataillon de la garde nationale.

Les débris de la garde impériale et du bataillon sacré sont venus se ranger non loin du Pavillon de l'Horloge.

Derrière ces troupes étaient rangées une foule de députations, bannières en tête, appartenant à des communes, à des établissements publics, à des sociétés de secours mutuels, à des corporations ouvrières et à des établissements particuliers.

Nous avons remarqué parmi elles, celles de Montrouge, Bagneux, Gentilly, Pontoise, Gonesse, Noisy-le-sec, Antony; des marchés St-Honoré, Laborde, du Temple, des Enfants-Rouges, de Montmartre et de Batignolles.

A deux heures et demie, les premières voitures entrent dans le jardin des Tuileries, en prenant à droite l'allée du côté de l'avenue du Sanglier.

La voiture impériale, arrivée au rond-point de la grande pièce d'eau est entourée par un essaim de jeunes filles qui offrent à l'impératrice des fleurs et des couronnes. S. M. prend avec une grâce charmante les fleurs présentées par les communes de Vaugirard et de Vincennes.

L'enthousiasme à ce moment n'a plus de bornes : on se précipite, et la marche, jusqu'aux Tuileries, n'a plus été qu'un véritable triomphe.

C'est avec quelque peine que la voiture de l'ambassadeur d'Espagne, séparée inopinément par cette foule enivrée, a pu suivre le cortége.

REVUE DANS LA COUR DES TUILERIES.

Pendant que LL. MM. traversaient lentement le jardin des Tuileries, les troupes qui avaient précédé le cortége impérial étaient venues se placer en bataille dans la cour.

Fidèle à sa promesse de présenter l'impératrice à l'armée et au peuple, l'empereur a parcouru plusieurs fois en voiture, avec la compagne qu'il s'est choisie, les rangs serrés de la troupe, qui a fait retentir l'air des acclamations les plus enthousiastes.

Enfin, la voiture impériale s'est arrêtée devant le pavillon de l'Horloge, et LL. MM. sont rentrées au palais.

A trois heures précises, l'empereur et l'impératrice, après s'être montrés au balcon de la place du Carrousel se sont avancés vers celui qui donne sur le jardin ; un cri immense a accueilli leur apparition. — (Charles Schiller).

Les cinq cardinaux français assistaient à la cérémonie religieuse du mariage de l'empereur ;

Ce sont Leurs Éminences.

Mgr de Bonald, archevêque de Lyon ; Mgr Du Pont, archevêque de Bourges ; Mgr Mathieu, archevêque de Besançon ; Mgr Gousset, archevêque de Reims ; Mgr Donnet, archevêque de Bordeaux.

Leurs Éminences étaient à la droite de l'autel avec le rochet par dessus la soutane rouge. Ils portaient la barette.

Derrière eux étaient rangés :

Mgr Morlot, archevêque de Tours ; Mgr Parisis, évêque d'Arras; Mgr Gros, évêque de Versailles ; Mgr de Salinis, évêque d'Amiens ; Mgr Cœur, évêque de Troyes; Mgr de Bonnechose, év. de Carcassonne, récemment arrivé de Rome; Mgr Dufêtre, év. de Nevers; Mgr Casanelli d'Istria, év. d'Ajaccio; Mgr Ginoulhiac, év. nommé de Grenoble; Mgr Daniel, év. nommé de Coutances.

Mgr Menjaud, évêque de Nancy et de Toul, premier aumônier de la chapelle impériale, assistait Sa Majesté, et portait par dessus le rochet épiscopal le manteau violet doublé d'hermine, qui est le costume de sa charge.

Le chapitre impérial de Saint-Denis et les chapelains de Sainte-Geneviève avaient été convoqués et se tenaient en camail autour de l'autel.

Les chemins de fer ont amené hier et aujourd'hui plus de deux cent mille étrangers dans la capitale ; c'est ce qui explique la prodigieuse affluence de curieux qui encombrait tous les abords du passage du cortége dès neuf heures du matin.

Pour donner une idée de cette masse compacte d'individus, nous dirons, et c'est vrai, que le jardin des Tuileries était littéralement plein, ainsi que la place de la Concorde, et que la foule s'étendait d'un côté jusqu'aux marches supérieures de la Madeleine, et de l'autre jusque sous le péristyle du palais législatif. Les quais de la rive gauche étaient également occupés par un grand nombre de spectateurs. Du reste, partout la foule a été parfaitement calme.

(*Union*) Mac Sheehy.

Hier au soir, tous les édifices publics ont été illuminés comme aux fêtes précédentes.

Cette fois, cependant, des feux ont été placés au sommet des tours Notre-Dame et Saint-Jacques-la-Boucherie ; l'arc-de-triomphe du Carrousel a reçu une brillante décoration.

La nouvelle rue de Rivoli, dans toute sa longueur, était ornée de guirlandes de lumière et d'immenses étoiles remplaçant les becs de gaz.

De toutes les illuminations, la plus splendide a été celle de l'Hôtel-de-Ville ; aussi elle a attiré de ce côté une foule considérable de curieux.

— (*Idem.*)

Dans la dernière séance du conseil municipal de Paris, M. le préfet de la Seine a donné lecture de la lettre suivante de S. Exc. la comtesse de Téba :

« Monsieur le préfet,

« Je suis bien touchée d'apprendre la généreuse décision du conseil municipal de Paris, qui manifeste ainsi son adhésion sympathique à l'union que l'Empereur contracte. J'éprouve cependant un sentiment pénible, en pensant que le premier acte public qui s'attache à mon nom, au moment de mon mariage, soit une dépense considérable pour la ville de Paris. Permettez-moi donc de ne point accepter votre don, quelque flatteur qu'il soit pour moi ; vous me rendrez plus heureuse en employant en charités la somme que vous aviez fixée pour l'achat de la parure que le conseil municipal voulait m'offrir. Je désire que mon mariage ne soit l'occasion d'aucune charge nouvelle pour le pays auquel j'appartiens désormais ; et la seule chose que j'ambitionne, c'est de partager avec l'Empereur l'amour et l'estime du peuple français.

« Je vous prie, Monsieur le préfet, d'exprimer à votre conseil toute ma reconnaissance, et de recevoir, pour vous, l'assurance de mes sentiments distingués.

« Eugénie, comtesse DE TÉBA.

« Palais de l'Elysée, le 26 janvier 1853. »

Le conseil vivement ému des sentiments exprimés par S. E. la comtesse de Téba, a décidé à l'unanimité que, pour se conformer à ses intentions, la somme de 600,000 fr. qu'il avait destinée à l'achat d'une parure pour l'Impératrice, sera employée à la fondation d'un établissement où des jeunes filles pauvres recevront une éducation professionnelle, et d'où elles ne sortiront que pour être convenablement placées. Cet établissement portera le nom et sera placé sous la protection de l'Impératrice.

L'Empereur a voulu que les frais des fêtes de son mariage fussent entièrement supportés par sa liste civile. (*Moniteur.*)

A l'occasion de son mariage, l'Empereur vient de gracier plus de trois mille individus parmi ceux qui avaient été l'objet de mesures de sûreté générale prises à la suite des troubles de décembre 1851.

Au moyen de ces grâces, de celles qui avaient été précédemment accordées et des nombreuses soumissions qui arrivent chaque jour, il ne reste plus que mille deux cents personnes environ soumises à l'expulsion ou à la transportation.

L'opinion publique ne s'alarmera pas de grâces aussi nombreuses. Le décret du 5 mars 1852 donne au gouvernement le droit de recourir à des me-

sures de précaution contre les individus qui abuseraient de la clémence dont ils viennent d'être l'objet.

Les noms des individus graciés seront prochainement publiés. (*Idem.*)

L'église métropolitaine de Notre-Dame a été fermée dimanche 30, après la célébration du mariage de Leurs Majestés, mais les décorations intérieures sont conservées et le public est admis à les visiter tous les jours, à partir du lundi 31 janvier jusqu'au samedi 5 février inclusivement.

Mgr l'Archevêque de Paris, qui saisit toutes les occasions de venir au secours des malheureux, a voulu profiter du mariage de l'Emperenr pour soulager d'une manière nouvelle la misère qui existe dans l'arrondissement où est située la métropole. Sa Grandeur vient d'autoriser le bureau de bienfaisance du 9e arrondissement à faire une quête au profit des pauvres, dans l'église Notre-Dame, pendant les journées qui suivront la bénédiction nuptiale, et qui sont réservées au public pour aller admirer la magnifique décoration de la cathédrale.

Mgr l'archevêque de Paris vient d'ordonner qu'une quête sera faite le dimanche, 6 février, dans toutes les églises du diocèse pour subvenir aux besoins de l'OEuvre dite du Choléra. Sa Grandeur publie, à cette occasion, une lettre que nous insérerons dans notre prochain numéro.

AFFAIRE NEWMAN.

Samedi dernier, la cour du Banc de la Reine a rendu son jugement dans cette célèbre affaire. Le *chief-justice*, lord Campbell, a déclaré qu'un nouveau procès ne lui paraissait pas nécessaire; et qu'après les plaidoiries qui ont été prononcées, le verdict pouvait être rendu.

En conséquence, il a été décidé que le jugement serait prononcé le mardi suivant, et que jusque-là la question des frais faits par Achilli resterait pendante.

Nouvelles religieuses.

FRANCE. — DIOCÈSE DE PARIS. — L'association de fabricants et artisans pour le Patronage des Orphelins des deux sexes, si intéressante par son objet et ses résultats, tiendra une assemblée de charité, le mercredi 2 février, dans l'église paroissiale de Saint Roch. Le sermon sera prononcé, à 2 heures précises, par M. l'abbé Ledreuille, premier aumônier du Val-de-Grâce, et la bénédiction donnée par S. E. Mgr le cardinal Gousset, archevêque de Reims. Plusieurs morceaux de musique religieuse seront exécutés par une société lyrique.

Les personnes qui ne pourraient assister à l'assemblée sont priées d'adresser leurs offrandes à Mesdames les quêteuses : Madame la princesse de Cantacuzène, rue Tronchet, 21; mademoiselle de l'Ange Comnène, rue Cassette, 12; madame Delaroche, rue de Grenelle Saint-Germain, 41; madame Désormeaux, rue Neuve-des-Mathurins, 49; madame la vicomtesse de Fla-

vigny, rue des Saussaies, 9; mademoiselle Leclerc, rue de Vaugirard, 109; madame Ohler, chez M. le maréchal Magnan, aux Tuileries; madame Peupin, rue Castellane, 5.

Diocèse du Mans. — Le *Maine*, du 26, contient, sur la réception faite à Mgr l'évêque du Mans dans sa ville épiscopale, un récit rempli d'intérêt; nous y puisons les renseignements suivants :

« Hier matin, 25, Monseigneur, qui avait quitté Paris la veille au soir, s'arrêtait à Yvré-l'Evêque, où sa voiture venait le prendre un moment après, pour le conduire d'abord à la communauté des Carmélites. M. le préfet de la Sarthe était allé lui-même à sa rencontre jusqu'à Yvré, et l'accompagnait en cette maison, où Sa Grandeur devait attendre l'heure convenue pour se rendre à la cathédrale.

« Le monastère était décoré comme pour un jour de fête, et c'était une fête bien douce en effet aux pieuses filles de Sainte-Thérèse, que Monseigneur environne d'un si juste et si spécial intérêt.

« Dans la salle de communauté, les religieuses ont chanté, pour célébrer ce retour si désiré et si impatiemment attendu, des strophes empreintes d'une exquise délicatesse, exprimant leur joie et tous leurs sentiments de respect et d'amour pour leur père vénéré.

« Quelques moments après, les cloches de la cathédrale et des autres églises et chapelles de la ville, sonnant à pleine volée, annonçaient à tous que Monseigneur était arrivé. La foule se pressait vers l'antique basilique, qu'elle remplissait bientôt, et, de son côté, Monseigneur quittait le monastère des Carmélites, en habit de chœur, ayant avec lui dans sa voiture M. le préfet, M. Dubois, vicaire-général, et M. Sebeaux, son secrétaire particulier.

« Le vénérable chapitre, ayant à sa tête M. l'abbé Vincent, vicaire général, attendait Sa Grandeur à la porte de la cathédrale. Monseigneur est descendu de sa voiture, et, après avoir reçu l'eau bénite, s'est de suite rendu, suivi de MM. les Chanoines, au pied d'un autel élevé à l'entrée du chœur, et décoré avec grâce.

« En avant de cet autel, étaient rangés tout le clergé de la ville, un grand nombre de prêtres étrangers et les élèves du séminaire. La nef, les bas côtés, les transepts étaient occupés par une multitude considérable de fidèles, et par les diverses écoles et pensions de la ville auxquelles Monseigneur porte un intérêt si paternel.

« Arrivé au pied de l'autel, Monseigneur a entonné le *Te Deum* que tous ont poursuivi avec émotion.

« Après le *Te Deum*, Monseigneur est monté en chaire, et, dominé par une émotion visible, il a adressé à cette foule immense réunie autour de lui une allocution touchante, après laquelle la bénédiction du très Saint-Sacrement a été donnée.

« Le salut terminé, Monseigneur a été reconduit à la porte par le Chapitre, et est monté dans sa voiture pour se rendre au palais épiscopal.

« Pendant ce temps-là, le clergé de la ville, précédé du vénérable chapitre, allait porter au bien-aimé prelat une nouvelle expression de respect et de dévouement. »

Diocèse de Cambrai. — La *Liberté* de Lille, du 23 janvier, nous apprend que, dans sa dernière séance, le conseil municipal de Lille a réparé une longue injustice. Sur la proposition de l'administration municipale, le conseil a rétabli, dans leur titre d'instituteurs communaux, les Frères de la

doctrine chrétienne, et il a voté une allocation de 25,000 fr. pour subvenir à la dépense de leurs écoles. Quoique le conseil eût l'habitude de voter le budget par chapitre, un membre a demandé un vote spécial au sujet de l'allocation des Frères. Ce vote a eu lieu, et les opposants n'ont pas réuni le quart des 32 membres présents.

PIÉMONT. — On lit dans la *Gazette de Gênes*, du 23 janvier :

« Le nouvel archevêque de ce diocèse, Mgr Andrea Charvaz, a pris hier solennellement possession de son siége. A onze heures, Mgr, précédé de son clergé et accompagné du chapitre de la métropole, s'est rendu en habits pontificaux du palais archiépiscopal, à l'église métropolitaine. Après une homélie des plus éloquentes, Mgr Charvaz a donné au peuple, qui encombrait l'église, la bénédiction apostolique. »

Dans sa livraison de janvier 1853, la *Civiltà Cattolica* a publié un article assez étendu sur le récent et important ouvrage de M. l'abbé Bouix : *Tractatus de principiis Juris Canonici*, publié par M. Jacques Lecoffre.

Dans cet article, qui est plutôt une analyse bienveillante et sommaire qu'un examen complet du livre, nous remarquons le passage suivant relatif à une réfutation du *pseudo traditionalisme* insérée par M. Bouix dans son ouvrage à propos du *droit naturel :*

« L'auteur, dit la *Civiltà*, combat par une vigoureuse argumentation les deux extrêmes contraires : le Rationalisme qui, s'enivrant de la raison, ne veut accepter que ce que la raison comprend ; le Traditionalisme, qui l'abaisse trop, lui refusant la faculté de saisir par elle-même la vérité. L'auteur démontre que si, dans l'état actuel de notre nature, l'homme ne peut s'élever jusqu'à la connaissance des vérités morales sans le secours de la parole traditionnelle et de la société qui en a le dépôt, nous ne devons cependant pas dire qu'il soit uniquement passif en les recevant, car il possède une faculté au moyen de laquelle il en juge, se les appropriant si elles sont conformes à la raison, et les rejetant si elles n'ont pas cette conformité. »

M. Bonnetty accusera-t-il M. Bouix de gallicanisme?

BOURSE DU 31 JANVIER 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 104 75 — plus haut, 104 80 — plus bas, 104 10 — fermé à 104 10. — Au comptant, il reste à 105 70.

3 0/0, à terme, ouvert à 79 35 — plus haut, 79 70 — plus bas, 78 75 — fermé à 78 75. — Au comptant, il reste à 80 25.

On a coté le 4 0/0 à » ».

Actions de la Banque, 2,810 ».

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à » » (1852), à 1,320 ».

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 98 » ; nouveau, 98 ». — Belgique, 5 0/0, 99 »». — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 45 ».

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

(Ludovic Bauzet.) Paris.-Typ. de H. V. de Surcy et Cᵉ, rue de Sèvres, 37.

L'AMI DE LA RELIGION.

DU CHRISTIANISME ET DU PAGANISME
DANS L'ENSEIGNEMENT,

Par M. l'abbé de VALROGER, chanoine de Bayeux et directeur du séminaire de Sommervieu.

2e Article. (Voir le n° 5475.)

Ainsi que nous l'avons dit dans notre article précédent, M. l'abbé de Valroger a écrit la première partie de son livre à peu près en dehors des luttes du moment, bien que ce fût à leur occasion. Dans la seconde, il aborde directement les débats ; mais son intervention y conserve cette dignité du calme que réclamait le double office de rapporteur et de conciliateur. L'auteur de ce compte-rendu d'une polémique orageuse a considéré dans la paix de sa philosophie ce que tant d'autres ne regardaient que dans la chaleur et la mêlée des affirmations et des négations absolues qui arrivaient de tous les coins de la France et tous les matins, et avec tant de vivacité que la justice réciproque parut un moment impossible. Or, cette justice, M. l'abbé de Valroger l'a hâtée plus que tout autre ; et son jugement est digne d'étude à trois titres différents, parce qu'il est celui d'un philosophe tout ensemble habile, impartial et conciliant, qui, dans les méthodes mêmes qu'il rejette, loue franchement ce qui lui paraît louable, conserve tout ce qu'on peut raisonnablement admettre ; et, dans celles qu'il adopte, dictait avec une égale franchise les côtés faibles et les dangers à éviter. Il est impossible qu'un travail aussi consciencieux ne soit pas profitable aux fondateurs de nos nouveaux colléges qui voudront passer de la discussion à la pratique.

Pour poser les fondements d'une réforme quelconque, il faut plus que du zèle ; il faut à la fois l'observation du penseur et le bon sens du sage. Or, nous n'exagérons pas notre admiration pour cette seconde partie du livre que nus examinons, en déclarant que bien rarement nous avons rencontré une galerie d'idées plus nettes, plus originales, plus vigoureuses et en même temps plus pratiques. C'est l'œuvre d'un philosophe qui cherche la lumière dans l'expérience ; ajoutons que c'est en outre le travail d'un logicien qui a la puissance peu commune de resserrer fréquemment en quelques lignes la matière d'une dissertation. Il serait facile d'en citer cinquante exemples frappants dans ce modeste volume de deux cent vingt-six pages ;

et je me chargerais volontiers d'en extraire un recueil de pensées à mettre à côté de celles de Pascal et de La Bruyère.

Là est à nos yeux le premier caractère de ce remarquable ouvrage et la première preuve de l'étude qu'il réclame. Car, si toutes ces sentences pratiques ont la brièveté et la clarté de l'axiome, elles en ont aussi la profondeur cachée sous les apparences du simple bon sens. Un apophthegme est compris sans effort, mais il doit être médité, malgré sa lumineuse enveloppe qui ne suffit qu'aux esprits superficiels. Cet écrit sera souvent cité; il prendra place parmi le petit nombre de nos livres sententieux; et nous osons prédire que plus nous nous éloignerons des débats qui l'ont fait naître, plus il sera apprécié.

Mais autant nous espérons des idées sages et fécondes répandues dans cette seconde partie du livre publié par l'organe du *Comité de l'Enseignement libre*, autant nous croyons nécessaire de prévenir les dangers qu'il aurait pour des lecteurs inattentifs qui, le parcourant légèrement, ou se contentant de certains extraits accommodés à leurs propres systèmes, ne le comprendraient pas dans la sagesse de son ensemble; car c'est, en premier lieu, un compte-rendu fidèle, impartial, où le triomphe successif des différentes opinions pourrait induire en erreur sur l'opinion même de l'arbitre consciencieux qui les fait valoir tour à tour; c'est, en second lieu, une proposition de paix, un projet d'arrangement, où quelques sacrifices, faits en apparence, doivent être maintenus dans les bornes que la raison leur assigne; c'est enfin une thèse de circonstance, où les limites d'une polémique qui fut incomplète, nous semblent avoir retenu le rapporteur et le juge de ses débats dans un système de programmes insuffisant; et là est le fondement des réserves que nous avions annoncées.

On le voit, un tel travail sur le livre que nous étudions n'est pas seulement commandé par le besoin de rendre hommage au talent d'un de nos écrivains catholiques les plus solides et les plus habiles, il est, de plus, inspiré par le désir d'appeler de nouveau l'attention des instituteurs chrétiens sur une question dont dépend l'avenir moral et littéraire de la France, question passée pour toujours, nous l'espérons, du trouble des animosités aux expériences plus utiles d'une rivalité consciencieuse, laborieuse et possible.

Nous l'avons dit nous-même ailleurs, la vivacité et la persévérance de la polémique engagée sur les classiques de Rome et d'Athènes ont prouvé son importance et sa difficulté; et puisqu'on voyait de part et d'autre de nobles et pieux prélats, des publicistes renommés pour leur zèle catholique, il fallait bien avouer qu'il y avait quelque embarras. Pénétré du même respect pour les différents partis, convaincu, lui aussi, qu'un si grand mouvement supposait des prétentions raisonnables, bien qu'outrées souvent par l'ardeur du zèle, M. l'abbé de Valroger déclare ainsi le but de son travail;

« Grouper et mettre en lumière des principes qui ne sont peut-être contestés d'aucun côté, mais auxquels on n'accorde pas, ce me semble, toute l'attention dont ils sont dignes ; — Résumer, en les complétant, les vérités diverses dont chacune des écoles rivales s'est préoccupée, suivant moi, d'une manière trop exclusive ; — telle est mon ambition (*Introduction*, p. 14). »

Fidèle à cette double promesse, l'auteur a fait puissamment ressortir des principes fondamentaux souvent oubliés dans l'entraînement d'une discussion qui, chaque jour, se jetait dans des idées accessoires ; et il a partout démontré les idées communes qui pouvaient, suivant son expression, rapprocher des méthodes contradictoires *en apparence*, et combiner ces thèses diverses dans la synthèse conciliatrice de la vérité complète. (*Ibid.*)

Dans ces pages à la fois bienveillantes et rigoureuses, partout vous retrouverez donc ou l'énoncé bien formel, ou du moins la supposition d'un double principe qui en a dicté et limité toutes les concessions. L'instruction littéraire et l'éducation morale sont deux choses dictinctes ; et les moyens d'apprendre le latin et le grec ne sont pas les moyens directs d'apprendre la religion. « Nous croyons, dit l'auteur, que l'on peut, que l'on doit commencer de très-bonne heure (tout au moins dès la quatrième) l'explication des classiques chrétiens. Mais nous croyons aussi fermement que cette explication doit être considérée *toujours* comme *un moyen d'éducation religieuse* et de haute littérature ; — *jamais comme un moyen d'apprendre le latin et le grec* » (p. 99). « L'étude des classiques chrétiens, ajoute-t-il ailleurs, ne doit donc pas être, selon nous, *un moyen d'apprendre le latin et le grec*. Mais l'étude du latin et du grec, commencée dans les auteurs profanes (expurgés), doit être un *moyen* de pénétrer peu à peu dans l'intelligence de l'Ecriture et des Pères (p. 103). »

Partant de ces principes, nous comprendrons des concessions et des réserves qui, sans eux, paraîtraient outrées ou trop faciles. C'est, « d'ailleurs, un fil qu'il ne faut jamais perdre en parcourant ces pages, sous peine d'y trouver un labyrinthe de conclusions sans terme, et de délibérations sans issues. »

Nous avons ouï des admirateurs de M. l'abbé de Valroger et de son livre, lui faire un reproche de l'obscurité de ses conclusions ; c'est qu'en les parcourant, ils en avaient oublié le principe et la forme. Son livre est un compte-rendu, et tout compte-rendu, lorsqu'il est, comme celui-ci, fidèle jusqu'au scrupule, peut égarer un lecteur qui, captivé par les détails, perd de vue l'ensemble. Si M. l'abbé de Valroger s'était posé simplement en juge de la question, toutes ses sentences auraient porté la ferme empreinte d'un jugement préconçu ; mais il a pris le rôle plus modeste et plus persuasif de rapporteur ; il nous fait assister à ses délibérations ; et la pensée qui prépare ses conclusions définitives, paraît nécessairement flottante.

Cependant, malgré l'excellence de cette forme littéraire et son propos dans une question embarrassée, elle ne serait pas sans inconvénient, comme nous le disions, pour des lecteurs qui se borneraient à certaines pages. Son livre est la défense successive de tous les systèmes, même de ceux qu'il doit réprouver après qu'il les aura analysés et fait valoir avec plus de vraisemblance que leurs propres partisans, attendu qu'il y met plus de modération et de philosophie.

Nous avons prédit à l'auteur qu'il serait souvent cité à cause de ses axiomes; à cette première prédiction, nous allons en ajouter une seconde : il sera cité par tous les partis. C'est le corollaire de nos réflexions sur la forme littéraire de son livre. Est-ce un reproche que nous prétendons lui faire? Non, bien sincèrement, car nous ne saurions le blâmer ni d'avoir pris une méthode qui devait jeter tant de lumières sur toutes les parties de la question, et rendre la conciliation plus facile, en montrant de simples nuances d'opinion là où des affirmations absolues avaient montré des théories exclusives, ni trouver qu'il a trahi la cause de la vérité en recueillant ses étincelles partout où elles se trouvent. La faute serait à ceux qui, le citant à demi, feraient voir leur patron dans l'arbitre qui, avant de les condamner, en tout ou en partie, les a défendus autant que possible.

Pénétré de la mission conciliatrice qu'il tenait à la fois de sa propre conscience et du sage comité dont il était l'organe, l'auteur de cette pacifique étude accorde tout ce qu'il peut accorder. Il a compris, et il le déclare dès le début, que *dans des questions aussi étendues, aussi compliquées*, il y *avait place pour tous les points de vue les plus dissemblables; qu'entre des hommes inspirés par la même foi, par le même zèle, par le même amour de la vérité, la controverse pouvait amener, tôt ou tard, des résultats salutaires;* qu'il fallait, par conséquent, en mettant toutes les faces de la vérité en lumière, donner satisfaction aux tendances légitimes des intelligences diversement émues (*Introduction*, p. 11). Il a fait ces deux choses, non-seulement en homme supérieur et en arbitre irréprochable, mais en ami de tous.

Cependant, le langage d'un conciliateur a des expressions qui ne sont vraies que dans la forme, et voilà la seconde raison qui nous oblige à ne pas nous arrêter aux détails de ce livre, mais à l'étudier dans son savant ensemble. Lisez certains passages de M. l'abbé de Valroger, et vous y trouverez peut-être quelque exagération dans l'hommage rendu aux systèmes qu'il réfute. Un compliment peut n'être qu'un exorde : tournez la page et vous verrez l'équilibre rétabli sans froissement.

Tout ami que nous sommes de la paix, nous doutons pourtant de *l'opportunité de quelques concessions dont l'exagération paradoxale n'a, il est vrai*, d'ampleur que dans le titre. Mais combien ne se

trouve-t-il pas de lecteurs qui s'en tiennent au titre d'un chapitre pour en formuler la pensée !

M. l'abbé de Valroger démontre admirablement : 1° que *l'enseignement des lettres pourrait être profondément chrétien, lors même que les classiques grecs et latins seraient exclusivement païens;* 2° que *rien ne justifierait aujourd'hui l'exclusion systématique des auteurs chrétiens dans l'enseignement des langues anciennes;* 3° que *l'éducation et l'enseignement pourraient être païens avec des livres classiques exclusivement chrétiens;* 4° *qu'il n'y a aucune raison sérieuse pour exclure les auteurs païens de l'enseignement des langues anciennes; qu'il y aurait de graves inconvénients à les exclure.* Cette quatrième proposition est la conclusion évidente des trois autres ; la thèse est complète et l'accommodement facile entre tous les partis raisonnables. Il n'y aura plus de difficulté possible que pour la place à donner aux chefs-d'œuvre du christianisme et du paganisme ; et ce sera le sujet d'une autre série de considérations, où l'auteur examinera les diverses combinaisons et les différents avantages de l'emploi successif et de l'emploi simultané des auteurs chrétiens et des auteurs païens dans l'enseignement classique de nos colléges.

Mais avant de passer à cette seconde étude qui finira toute la question, l'auteur, entraîné par le besoin de donner satisfaction aux *tendances légitimes des intelligences diverses*, intercale dans la première série de ses idées, qui nous avait paru complète, une cinquième thèse ainsi formulée dans son titre : *Des maîtres habiles pourraient donner une instruction non moins brillante que solide, en employant exclusivement des livres chrétiens pour l'enseignement élémentaire des langues anciennes* (p. 114).

Est-ce une concession admissible? Non, assurément, si nous nous en tenons à la généralité de son titre. Oui, si nous tenons compte des restrictions énumérées dans le chapitre qui la développe, et qui change en cas exceptionnel une thèse demandée dans toute l'étendue de son énoncé par les partisans d'une méthode nouvelle que l'auteur veut satisfaire autant qu'il est possible. Il a prévu la difficulté de la position qu'il allait prendre ; son premier mot le montre : « En lisant ce titre, dit-il, quelques-uns de mes lecteurs seront tentés peut-être de crier au paradoxe. Mais s'ils veulent bien me lire, ils reconnaîtront que cette thèse, au fond, n'a rien de nouveau ni d'étrange. » C'est qu'en effet, il ne s'agit pas ici de l'enseignement qu'on donne dans les colléges, mais d'une *éducation particulière, dégagée des conditions communes*, et *dirigée par un maître habile et chrétien.*

Que faut-il conclure de notre remarque sur cette thèse qui n'est étrange que dans son titre? Une seule chose, énoncée dès le début de nos études sur ce savant et utile ouvrage : c'est qu'il ne faut pas le parcourir, mais le méditer ; et que cette considération sur l'enseignement *des langues anciennes* par les Pères de l'Église a besoin,

plus que tout autre, d'une lecture réfléchie. Ailleurs cette attention est commandée par l'importance du sujet; ici, de plus, elle est demandée par le danger d'une méprise.

Terminons ces aperçus sur la méthode conciliatrice de M. l'abbé de Valroger, en rappelant une ses pages où apparaît le mieux le but et l'utilité de son livre; c'est celle où il montre le zèle éclairé de nos Prélats, tendant à s'accorder dans la pratique, malgré la divergence des théories. « Si l'on compare, dit-il, la collection des classiques publiés sous le patronage de Mgr Parisis, pour le séminaire de Langres, avec la liste des auteurs chrétiens dont l'usage a été prescrit au petit séminaire d'Orléans par Mgr Dupanloup, on sera, je crois, fort en peine de dire dans lequel des deux séminaires les auteurs chrétiens occupent la plus large place. Je propose encore une autre comparaison non moins instructive. Qu'on relise, d'une part, les lettres de Mgr Dupanloup, du 8 juin 1850 et du 30 mai 1852. — Qu'on examine, de l'autre, les décrets des conciles de Lyon et de Reims sur l'organisation des études dans les petits séminaires; — on sera frappé de l'harmonie qui existe entre ces documents » (p. 171).

Nous ne transcrirons pas la comparaison que fait l'auteur entre ces différents programmes et les conclusions qu'il en tire. Contentons-nous de rappeler ici la première phrase de son introduction : « Les dissentiments qui existent parmi nous, à ce sujet, ne sont pas aussi profonds qu'on a pu le croire. » Puisse cette sentence être confirmée par la modération que les différentes écoles vont mettre dans le passage des discussions animées, qui ont heureusement cessé, aux études plus calmes des théories par l'expérience.

Il nous reste à déclarer, dans un troisième et dernier article, pourquoi l'intérêt des belles-lettres, lié à celui de l'Eglise et de la France, pouvait réclamer de M. l'abbé de Valroger une thèse, non pas plus consciencieuse, mais plus complète.

A. Cahour, S. J.

DES RELIQUES DE SAINTE-GENEVIÈVE.

Nous avons reçu de M. Tonnellier, greffier du tribunal civil de Sens, une lettre et une communication fort intéressante pour la piété des fidèles.

J'ai lu, dit notre honorable correspondant, dans les journaux de la semaine dernière, le procès-verbal du comité révolutionnaire, auquel est échue la sacrilége mission de brûler et faire disparaître les reliques de Sainte-Geneviève, en 1793, en même temps que le récit de la translation des reliques de la patronne de Paris dans l'Eglise qui vient de nouveau de lui être consacrée; mais il n'est point dit dans ce récit de quelle manière les reliques offertes actuellement à la vénération des fidèles, ont pu échapper à la main profane des

iconoclastes de la fin du siècle dernier... J'ai le bonheur de posséder quelques documents qui vous permettront, Monsieur le Directeur, de combler cette lacune, et je crois vous faire plaisir en vous communiquant ces documents.

L'église de Sainte-Geneviève-des-Bois, d'où provient la nouvelle relique de Sainte-Geneviève, est une paroisse du nouveau diocèse d'Orléans, à 3 kilom. de Châtillon-sur-Loing, son chef-lieu de canton. Cette église était autrefois une prieuré des chanoines réguliers de Saint-Augustin, ou Genovefains, et cette circonstance explique la possession dans le trésor de cette église, des reliques de Sainte-Geneviève, sa patronne.

C'est à l'occasion de la magnifique cérémonie du 3 janvier 1822, que Mgr de Quélen, ayant eu connaissance de l'existence de ces reliques, en obtint le partage. Nous avons sous les yeux trois lettres qu'il écrivit de sa main à cette occasion; elles témoignent du zèle qui animait le vénérable prélat et de l'importance qu'il attachait au prompt et heureux succès de cette affaire. L'une de ces lettres est adressée à Mgr de Varicourt, alors évêque d'Orléans. Elle commence ainsi : « Monseigneur, en vous faisant part de la nouvelle grâce que le Roi vient de m'accorder, je vous en demande une avec bien de l'instance (20 décembre 1821). » Quelques jours après, M. l'abbé Tonnellier, curé de Châtillon-sur-Loing, recevait une autre lettre non moins pressante. « Le moment est favorable pour rétablir le culte à Sainte-Geneviève, disait encore Mgr de Quélen. Il n'est pas un bon prêtre qui ne comprenne quel bien peut résulter de cette circonstance pour la Religion (26 décembre). » Le 29 du même mois, Mgr de Quélen avait encore écrit à ce digne ecclésiastique, qu'il nomma plus tard chanoine honoraire de sa métropole; et M. l'abbé Tresvaux lui envoyait le même jour de nouvelles recommandations relatives à l'authenticité des reliques et à la notoriété de leur extraction.

Ces différentes pièces appartiennent à M. Tonnellier, neveu du respectable curé de Châtillon-sur-Loing, et il les garde comme un précieux héritage de famille. Nos lecteurs lui sauront gré comme nous-mêmes de l'obligeance qu'il a mise à nous en faire part. Il a bien voulu nous donner aussi copie du procès-verbal de la visite des Reliques qui a eu lieu à Sainte-Geneviève-des-Bois, le 27 décembre 1821. L'importance de ce document nous engage à l'insérer dans notre Recueil.

Procès-verbal de la visite des Reliques de l'église de Sainte-Geneviève-des-Bois, diocèse d'Orléans.

L'an mil huit cent vingt et un, le vingt-sept décembre, nous soussigné Augustin-Robert Tonnellier, archidiacre de l'église d'Orléans, curé de l'église de Saint-Pierre, de Châtillon-sur-Loing, au même diocèse, après avoir pris lecture de la lettre de Monseigneur l'archevêque métropolitain de Paris, adressée à Monseigneur l'évêque d'Orléans, en date du 20 décembre cou-

rant, dans laquelle, ayant appris qu'il existe dans l'église de Sainte-Geneviève-des-Bois, en ce diocèse, ci-devant prieuré des chanoines réguliers de la Congrégation de France, des reliques de Sainte-Geneviève, patronne de la ville de Paris, ce prélat exprime à mondit seigneur évêque d'Orléans le désir le plus empressé de les obtenir pour en enrichir la nouvelle église de Sainte-Geneviève de Paris que la piété du Roi a rendue aux exercices de la Religion.

Lecture pareillement faite de la lettre de Monseigneur l'évêque d'Orléans à nous adressée le vingt et un du courant, reçue le vingt-six, par laquelle il nous ordonne de nous transporter à l'église de Sainte-Geneviève-des-Bois, d'y convoquer extraordinairement messieurs les curé, fabriciens, à l'effet de leur communiquer les pieuses intentions de Monseigneur l'Archevêque de Paris, et l'invitation de les seconder autant que possible, de visiter les châsses ou reliquaires qui existeraient dans ladite église, de constater l'état où ils se trouveraient, d'examiner attentivement les saintes Reliques, ensemble les procès-verbaux, d'obtenir des sieurs curé et fabriciens les reliques de Sainte-Geneviève, s'il s'en trouve, pour les porter soigneusement à Monseigneur l'Archevêque de Paris, les offrir à la capitale de la France, à la France entière qui a toujours honoré d'un culte particulier cette sainte protectrice; du tout rédiger procès-verbaux réguliers.

Ledit jour, nous nous sommes transporté à l'église de Sainte-Geneviève-des-Bois, accompagné de M. Claude-Martin de Boissy, curé de ladite église.

Après avoir récité au bas du grand autel le *Veni, sancte Spiritus*, nous sommes entrés dans la sacristie servant de trésor, laquelle était fermée à clé. Monsieur le curé a ouvert une armoire pratiquée dans un mur très-épais, laquelle était pareillement fermée à clé. Nous y avons trouvé plusieurs reliquaires, d'une forme très-ancienne : le plus grand étant tiré de l'armoire, placé sur une table, nous y avons aperçu plusieurs reliques de saints et saintes; entre autres, étaient deux ossements au nom de sainte Geneviève.

Nous avons alors convoqué les sieurs Louis-François Pophilat, Pierre-Jean-Martin Batasse, Pierre Gille, Pierre Cellier, propriétaires dans la commune et fabriciens de l'église. Nous leur avons communiqué les pièces sus-énoncées, savoir la lettre et les pieux désirs de Mgr l'archevêque de Paris, et la commission à nous donnée par Mgr l'évêque d'Orléans.

Nous avons ouvert le reliquaire fermé d'un petit verrou anciennement doré, dont l'extrémité inférieure entre dans une fermeture en fer et à clé qui ne s'est point trouvée. Nous avons trouvé ce reliquaire garni d'un coussinet de soie rouge très-ancienne, orné de quelques petites décorations aussi fort anciennes. Sur ce coussin reposaient plusieurs ossements avec l'inscription de plusieurs saints : deux ossements, entre autres, portaient en lettres imprimées le nom de sainte Geneviève. Le coussinet a présenté à notre tact quelques papiers renfermés dans son intérieur. Nous avons décousu l'étoffe de soie dont il est couvert dans toutes ses dimensions. Nous avons trouvé une seconde enveloppe de toile blanche et ancienne, pareillement cousue. Après l'avoir décousue, nous l'avons trouvée remplie de cotons et soie. Nous en avons extrait un papier épais qui était en plusieurs doubles. Il ne contenait aucune écriture. Nous avons jugé que ce papier avait été mis dans le coussinet pour lui donner la forme régulière d'un carré long, et selon les dimensions du reliquaire.

Lesdits sieurs curé et fabriciens ont déclaré que ces reliques sont depuis

ongtemps honorées dans leur église ; qu'une visite en a été faite, du temps de monsieur Jacques Boutret était prieur curé de la paroisse, lequel est décédé avant mil sept cent quatre-vingt-neuf, et du temps que Mgr Paul d'Albert de Luynes, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, décédé vers l'année mil sept cent quatre-vingt sept, était archevêque de Sens ; cette église, maintenant du diocèse d'Orléans, faisait alors partie du diocèse de Sens.

Lesdits sieurs curé et fabriciens ont pareillement déclaré qu'ils ignorent si les procès-verbaux étaient dans le trésor de l'Eglise, parmi les papiers de la fabrique, lorsqu'elle a été spoliée, ou dans la maison du prieur qui, alors, fut révolutionnairement mis en prison ; qu'il est à leur connaissance que les reliquaires ont été conservés dans la maison d'un habitant de la paroisse nommé Joublot, qui, par respect, les a remis à l'église lorsqu'elle fut rendue au culte ;

Ont consenti, pour répondre aux intentions de Mgr l'archevêque de Paris et aux invitations de Mgr l'évêque d'Orléans, à ce qu'il fût extrait du reliquaire, un des deux ossements de sainte Geneviève, quoique ce précieux trésor que possède leur église, autrefois riche et maintenant devenue très-pauvre, leur soit très-cher, et qu'il fût confié à nos soins pour l'offrir à la ville de Paris. En conséquence et en leur présence, j'ai retiré du reliquaire un ossement de sainte Geneviève, de la longueur d'environ quatre pouces, enveloppé d'une étoffe de soie blanche qui a été cousue par dame Apolline Redonet, dite Sœur Hippolyte, de la communauté des Sœurs hospitalières de la Présentation de la sainte Vierge, supérieure de l'Hôtel-Dieu de notre ville de Châtillon-sur-Loing, laquelle était présente. Nous avons apposé un sceau qui était autrefois le sceau de notre église collégiale de Saint-Pierre de Châtillon-sur-Loing, et qui m'est resté comme ayant été le doyen du chapitre, sur lequel est l'emblème de deux clés en sautoir, plus une couronne d'épines.

Du tout, nous avons dressé le présent procès-verbal qui, lecture faite aux comparants, a été signé par eux et par nous, excepté Pierre Cellier qui a déclaré ne savoir signer.

Fait, clos et arrêté lesdits jour et an.

Nous terminons aujourd'hui la partie de l'Instruction pastorale de Mgr l'évêque d'Amiens, qui concerne l'*origine du pouvoir* (1) :

Le pouvoir vient de Dieu ! Ce dogme sur lequel les luttes mêmes de l'Eglise contre le pouvoir imprimèrent, comme nous venons de le voir, une si éclatante sanction, ce dogme, l'Eglise l'a toujours proclamé comme une des vérités divines dont le dépôt lui a été confié par Jésus-Christ et par les Apôtres. Elle l'a maintenu contre l'hérésie, elle l'a expliqué aux peuples par la voix de ses pontifes, par les écrits de ses docteurs ; elle l'a réalisé extérieurement, elle en a fait la base de toutes les sociétés qui se sont constituées sous sa divine influence.

Le pouvoir vient de Dieu ! Après vous avoir montré dans l'Evangile et dans la tradition le point de départ de ce dogme, nous aurions voulu vous faire considérer son double rayonnement dans l'enseignement de l'Eglise et dans l'histoire du monde.

(1) Voir le n° 5479.

Dans l'enseignement de l'Eglise :

Si vous voulez entrevoir les magnifiques considérations dans lesquelles la théologie catholique encadra, pour ainsi dire, cette vérité, et la haute philosophie qu'elle sut en faire sortir, ouvrez le livre sur *le gouvernement du prince*, attribué à l'ange de l'écóle, saint Thomas.

Dans l'histoire du monde :

C'est de ce dogme qu'est né le monde chrétien. Après la chute de l'empire romain, lorsque les barbares, fatigués de se promener sur ses ruines, s'arrêtent devant la croix, demandent à être faits chrétiens, à laver dans les eaux du baptême la poussière et le sang dont ils sont couverts ; lorsque le brutal égoïsme de la force sauvage se laisse vaincre par le principe de justice et de sacrifice, et que la férocité amollie courbe lentement la tête sous le joug de douceur et d'amour qui lui est imposé au nom du Ciel ; lorsque la chaîne des admirables rapports que l'Evangile est venu établir entre les hommes commence à se nouer, et que la société chrétienne sort, pour ainsi dire, du sein de l'Eglise et grandit à son ombre, voyez se lever sur son berceau cette grande et douce image de Dieu, cette haute paternité sociale, que nous avons nommé la *royauté*.

La royauté chrétienne est une des créations les plus merveilleuses de la Religion de Jésus-Christ ; on ne trouve rien qui lui ressemble chez les anciens peuples, pour qui le nom de roi était synonyme de tyran.

La royauté chrétienne est une délégation divine, la puissance de Dieu représentée dans l'ordre temporel ; et il ne faut pas moins que cela pour se faire obéir de l'homme, depuis que l'Evangile lui a dit le secret de sa céleste origine et de ses immortelles destinées, depuis que la Religion lui a appris que, fait à l'image de Dieu, il est resté trop grand, même dans sa déchéance, pour obéir à un autre qu'à Dieu. Effacez sur le front du souverain la mystérieuse auréole où se trouve le titre de son autorité ; faites évanouir cette ombre du ciel qui se réfléchit sur le trône, et le chrétien ne comprend plus des hommages qui n'ont que l'homme pour objet, qui ne remontent pas jusqu'à Dieu.

La royauté chrétienne, ce n'est pas seulement Dieu représenté dans l'ordre temporel : c'est autre chose encore. Le Père céleste se communiqua au monde par son Fils : c'est donc en Jésus-Christ que le monde chrétien chercha la source d'où découle le pouvoir des rois. Le roi, c'est l'image du Christ : sa vie, comme celle de l'Homme-Dieu, c'est un long sacrifice qui pourra, nous le savons, se consommer sur le Calvaire, d'où ses dernières prières s'élèveront vers le ciel, mêlées avec la voix de son sang, pour appeler la miséricorde de Dieu jusque sur ses bourreaux.

Après cela faut-il s'étonner des merveilleux caractères de l'obéissance chrétienne et des choses prodigieuses que l'histoire nous raconte de l'amour des peuples catholiques pour leurs rois, sentiment d'un ordre à part, que l'antiquité n'avait pas pu connaître, qui avait sa racine dans ce que la nature a de plus intime et dans ce que la foi a de plus divin, puisqu'il était tout ensemble et une piété filiale, et pour emprunter la belle expression de Tertullien que nous citions tout à l'heure, la religion de la seconde majesté : ce qui explique comment il n'a pas produit seulement des héros, mais comment il a pu encore enfanter des martyrs.

Le pouvoir vient de Dieu ! Si vous voulez savoir ce que la Religion a fait avec cette affirmation, contemplez dans un passé séparé de nous par un nuage de crimes et d'erreurs, les sociétés chrétiennes qui s'avancent, d'un

pas si sûr et avec je ne sais quelle divine majesté, pendant quatorze siècles, dans les routes de l'ordre, de la liberté, de la véritable civilisation; considérez de près ces constitutions qui par leurs formes souples se prêtaient à tous les développements légitimes de l'existence des peuples, mais dont les révolutions ne pouvaient ni ébranler la base, assise sur un sol divin, ni atteindre la clé de voûte posée dans le ciel.

Et un jour, on vit apparaître, sous le nom de philosophie, je ne sais quelle fille insociable et sauvage de l'orgueil de l'homme. Dieu lui déplaisait : elle entreprit d'effacer son nom partout où la Religion l'avait écrit. Elle dit au peuple : il n'y a de souverain que vous; le pouvoir ne vient pas de Dieu. Ce que la philosophie a fait avec cette négation, est-il besoin de le dire? Regardez les ruines qui nous entourent.

Vous nous approuverez, N. T.-C. F., d'avoir profité de l'occasion qui nous était offerte pour exposer, dans toute sa lumière, autant qu'il a été en nous, la doctrine de l'Eglise sur un des points où ses divins enseignements ont été le plus dénaturés, et sont encore le plus méconnus. C'est ici un des exemples qui montrent à quel point les folies et les préventions dont notre siècle a été nourri, ont non-seulement obscurci la foi, mais appauvri la raison. Ne vous est-il pas arrivé bien souvent d'entendre des chrétiens même parler de l'origine divine du pouvoir, avec une légèreté, avec une impertinence peut-être, et surtout avec une ignorance véritablement déplorable? Ce dogme révélé de Dieu, enseigné constamment par l'Eglise, ne serait qu'une ingénieuse fiction utile pour plier à l'obéissance l'enfance des peuples et les initier à la vie sociale, mais qui ne saurait convenir à leur âge mûr, et que les progrès de la raison font nécessairement évanouir. Comme si un peuple, quel que soit son âge, pouvait vivre en société sans obéir à un pouvoir; et comme si la raison, quels que soient ses progrès, trouvera jamais, sans remonter au-dessus de l'homme, une volonté superieure à l'homme et qui ait le droit de lui commander! Comme si les principes divins qui nouent seuls le faisceau des sociétés naissantes pouvaient s'affaiblir dans les sociétés dont le temps et les révolutions ont usé la vie, sans hâter leur dissolution et les précipiter vers la mort! Comme si la terre pouvait se détacher du ciel, sans être emportée dans l'abîme! Comme si, enfin, l'homme pouvait arracher la pierre que la main même de Dieu a posée à la base de l'édifice social, sans voir cet édifice s'écrouler immédiatement et s'en aller en poussière!

AFFAIRE NEWMAN.

La Cour du banc de la Reine a prononcé hier la condamnation du R. P. Newman; si l'on ne peut considérer cette condamnation comme un triomphe pour l'illustre oratorien, du moins les craintes qu'on avait conçues d'un long emprisonnement et d'une amende considérable, sont maintenant dissipées. Le R. P. Newman n'a été condamné qu'à 100 livres sterling d'amende (2,500), et à l'emprisonnement jusqu'à paiement de cette somme. Or, les 100 livres ayant été immédiatement payées, le R. Docteur a été aussitôt mis en liberté.

On ignore encore ce qui adviendra de la question des frais que le

parti d'Achilli veut faire retomber sur le R. P. Newman : mais on a lieu d'espérer que l'esprit qui a animé les juges dans la fixation de la peine les guidera pour cette dernière décision.

Voici les termes de cet arrêt :

« Docteur John-Henry Newman, j'ai maintenant à prononcer sur vous le jugement de cette Cour, pour vous être rendu coupable de diffamation. Vous avez opposé aux charges de l'accusation deux moyens de défense : vous niez d'abord que votre écrit soit un libelle, et ensuite vous prétendez que c'est dans un but d'intérêt public que vous vous êtes fait l'éditeur de cette publication. Mais, à moins que toutes vos accusations contre le docteur Achilli ne fussent appuyées par des preuves qui pussent être admises devant une Cour de justice, on ne pouvait reconnaître à cette publication le caractère d'intérêt public que vous lui attribuez, et le jury a, à cet égard, exprimé une opinion qui vous est défavorable. Vous avez essayé ensuite de faire casser ce verdict par la Cour ; on vous a permis de développer vos moyens à l'appui de cette demande, mais le jugement définitif de la Cour a prononcé le maintien du verdict ; nos motifs pour agir ainsi étaient que le jury avait en somme bien jugé la question qui lui était soumise. Maintenant, après avoir examiné vos dispositions personnelles et celles des témoins que vous avez produits, et les autres preuves que vous avez soumises à notre considération, cette Cour est convaincue que vous avez cru à la vérité de tous les faits que vous avez avancés ; elle croit que vous êtes incapable de dire un mensonge, et par conséquent elle place une confiance implicite dans vos assertions. La Cour croit aussi que vous n'aviez aucun mauvais vouloir personnel contre le docteur Achilli, que vous n'étiez mû que par le désir de défendre votre religion contre les indignes imputations que lui avait jetées le docteur Achilli.

« Maintenant, quant aux preuves que le jury a trouvées satisfaisantes pour rendre un verdict contre vous, la Cour doit dire que ce verdict ne l'a pas entièrement satisfaite, mais encore que ce défaut de satisfaction n'est pas tel, qu'elle se soit cru justifiée à ordonner un nouveau procès. La Cour doit vous faire observer à cet égard que les preuves sur lesquelles votre justification s'appuyait ne lui paraissaient pas répondre suffisamment aux engagements que vous aviez pris. Je dirai personnellement, qu'en lisant vos accusations contre le docteur Achilli, j'ai été tout honteux et extrêmement affligé de voir que vous, le docteur Henry Newman, vous vous fussiez exprimé de la sorte. Maintenant la sentence que la Cour prononce par ma bouche ne doit être un objet de joie ni pour vous ni pour votre adversaire. Avant de la rendre, les juges de cette Cour ont attentivement examiné votre libelle et les motifs qui vous ont engagé à l'écrire. Cette sentence porte que vous paierez une amende de 100 liv. st. à la reine, et que vous serez emprisonné en cas de non-paiement. »

Le docteur Newman a ensuite quitté la Cour.

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, nous publions la lettre que Mgr l'Archevêque de Paris vient d'adresser à tous les Curés de son diocèse en faveur de l'*OEuvre du Choléra* :

Monsieur le Curé,

Il y a un an, à pareille époque, nous vous parlions de l'Œuvre des Orphe-

lins de Saint-Vincent-de-Paul par suite du *Choléra morbus*. Nous vous disions que nous ne pouvions répudier ce précieux héritage que la Providence a légué à notre tendresse, et que nous renouvellerions, chaque année, en faveur de ces pauvres Orphelins, tous les efforts de notre zèle.

Ne soyez donc pas étonné, Monsieur le Curé, si nous venons vous entretenir encore de cette OEuvre, l'une des plus importantes parmi celles qui sont établies dans notre diocèse, que la charité d'un de nos illustres prédécesseurs affectionnait si tendrement, et que notre sollicitude pastorale nous recommande à tant de titres.

Frappés subitement par un fléau cruel, qui décimait naguère les populations, ces pauvres enfants se sont vus en quelques heures privés des auteurs de leurs jours. Abandonnés, sans famille, sans asile, sans ressources au sein de cette immense cité, entourés de séductions et de piéges, ils auraient été bientôt les tristes victimes de la misère et des hideuses passions qui l'accompagnent trop souvent, si la divine Providence n'avait allumé au cœur des fidèles le feu sacré de la charité, si les hommes intelligents et dévoués qui avaient été les constants auxiliaires de la tendresse de Monseigneur de Quélen, dans une circonstance analogue, n'étaient accourus pour nous seconder encore avec le même zèle et la même prudence.

Recueillis pour la plupart dans des maisons bénies de Dieu, nos Orphelins reçoivent la nourriture du corps et celle bien plus précieuse de l'âme. Ils croissent maintenant chaque jour, en âge et en sagesse, sous l'œil de la Providence. L'asile qui a été le berceau de leur jeune âge, protége leur innocence et prépare leur avenir.

Hélas! pourquoi n'avons-nous pas pu les accueillir tous! Notre cœur était assez large, il leur était ouvert, mais nos ressources étaient bornées, et la charité doit être prudente. Si Dieu a exigé de nous un sacrifice, dans cette circonstance dont les angoisses sont encore présentes à notre esprit, il nous a du moins accordé la consolation de soustraire plus de la moitié de ces innocentes victimes aux maux qui les attendaient. Sur près de *onze cents* enfants qui sollicitaient les secours de l'Œuvre, *six cents* environ ont été admis, et plus de *quatre cents* sont encore à sa charge.

Aidez-nous, Monsieur le Curé, à continuer le bien déjà commencé. Ce sont vos enfants comme les nôtres. La charité des fidèles nous a soutenus jusqu'à ce jour; mais, il faut bien le dire, si elle ne seconde plus puissamment encore nos efforts, nous ne pourrons bientôt plus acquitter la dette contractée vis-à-vis de ces enfants et nous nous verrons forcés de les abandonner à notre tour. Ils ont appris à connaître et à bénir Dieu dans ses bienfaits : dans l'élan de leur reconnaissance, ils ont séché les pleurs que leur arrachait la perte de leur père et de leur mère, parce qu'ils sentaient que le Seigneur, Père des orphelins, avait pris soin de leur existence. *Pater meus et mater mea dereliquerunt me, Dominus autem assumpsit me.* Que deviendront-ils, si ces doux liens qui les retiennent viennent à se rompre, si les cœurs maternels qui se sont émus du spectacle de leurs misères deviennent insensibles et ne savent plus trouver le généreux secret de les retenir ? Nous n'avons plus de ressources que pour une année!

Vous comprendrez donc, monsieur le Curé, combien il importe de soutenir cette Œuvre par de nouveaux sacrifices. Faites un appel à la charité des fidèles qui sont confiés à vos soins. Rappelez-leur ces jours de calamité où la mort, moissonneur infatigable, parcourait les rues de la capitale, frappant de tous les côtés, entassant victimes sur victimes, et ne laissant après

elle que deuil et désolation. Que ne faisions-nous pas alors pour fléchir la justice de Dieu ! Que de bonnes pensées s'élevaient dans notre esprit ! que de saints désirs agitaient nos cœurs ! Comme l'amour de Dieu réglait nos œuvres, comme l'amour du prochain embrasait nos âmes !

Le Pasteur n'a point oublié les merveilles de zèle qui se produisirent alors. Elles ont fait sa joie, et leur souvenir est encore la plus douce de ses consolations. Que notre cœur n'ait pas lieu de s'affliger aujourd'hui en voyant ces bons sentiments disparaître !

Nous comptons sur votre sollicitude, monsieur le Curé, pour exciter celle de vos paroissiens. En leur redisant nos calamités passées, dites-leur aussi que la charité ne connaît ni défaillance ni découragement : *Charitas nunquam excidit*, et que sans elle, eussions-nous l'ardeur généreuse des prophètes, eussions-nous une foi capable de transporter les montagnes, nous ne sommes rien, *nihil sum*. Dites-leur que nos orphelins vivront si leur charité ne se lasse point ; qu'ils mourront si elle nous abandonne.

Pour ces motifs et pour subvenir aux nécessités de l'Œuvre des orphelins de Saint-Vincent-de-Paul par suite du *Choléra morbus*, notre intention est qu'une quête générale ait lieu dans toutes les églises et chapelles de notre diocèse, aux offices du matin et du soir, et à toutes les messes, le dimanche, 6 février, jour où l'on solennisera la fête de la Purification de la très-sainte Vierge. Vous voudrez bien annoncer cette quête le dimanche précédent, dimanche de la Septuagésime, et faire ce même jour lecture de la présente lettre.

Recevez, monsieur le Curé, la nouvelle assurance de mon affectueux dévouement.

† MARIE-DOMINIQUE-AUGUSTE,
Archevêque de Paris.

Au 31 décembre 1852, le nombre des orphelins en pension, dans des maisons d'éducation, ou en apprentissage, ou secourus à domicile, s'élevait à 422. Indépendamment des enfants présents, l'Œuvre en a secouru momentanément d'autres qui ont cessé d'être assistés pour diverses causes, et dont le nombre a été de 160. Ainsi, depuis 1849, il y a eu 582 enfants assistés.

Les conférences de Notre-Dame qui, depuis leur fondation, ont porté tant de fruits de salut, vont être reprises cette année. C'est le R. P. Félix, dont la voix éloquente et pieuse a déjà réuni dans la capitale de si nombreux auditoires chrétiens, qui a été appelé par Mgr l'Archevêque à prêcher la station quadragésimale et à continuer l'œuvre si glorieusement remplie par les RR. PP. de Ravignan et Lacordaire.

Nouvelles religieuses.

ROME, le 22 janvier. — S. Sainteté Pie IX a rendu à S. M. le roi Maximilien de Bavière la visite qu'il en avait reçue.

— S. E. le cardinal Patrizi, évêque d'Albano et vicaire général de N. S. P. le Pape, vient de publier un *invito sacro*, à l'occasion de la fête de la Purification, pour appeler les fidèles à une neuvaine de prières ; des indulgences toutes spéciales sont attachées par le Saint-Père à ce pieux exercice.

FRANCE. — Diocèse de Paris. — Le célèbre écrivain Beer vient de se convertir à Paris au catholicisme. Cette conversion est due au révérend Père Ratisbonne.

Diocèse de Fréjus. — Mgr l'évêque de Fréjus vient de publier un Mandement, à l'occasion du décret apostolique qui l'autorise à joindre à son titre celui d'*évêque de Toulon.*

Après avoir rappelé que Toulon posséda jadis un siége épiscopal et que cette ville a pris, de nos jours, un développement considérable qui a créé de grands besoins religieux, Monseigneur ajoute :

« L'évêque qui trace ces lignes a pensé qu'à l'exemple de plusieurs de ses vénérés collègues, il pouvait bien souhaiter au moins la résurrection d'un titre qui rendît à la ville et aux fidèles de Toulon quelque chose de plus qu'un souvenir sans vie, et qui leur donnât ce qui, à défaut de la réalité absolue, s'en rapproche davantage et la figure le mieux. Le Vicaire de Jésus-Christ a accueilli cette pensée avec bonté. Nous n'entendons point que le titre d'Évêque de Toulon ne soit qu'un stérile honneur, inutilement ajouté, sans profit pour les âmes, à celui qui renferme depuis longtemps toute la série de nos obligations envers elles. Ce que nous avions principalement en vue et ce que nous continuerons de vouloir, en obtenant pour la cathédrale dépouillée la restitution d'une partie de ses anciens priviléges et en lui rendant aujourd'hui ces prérogatives, c'est de faire de temps en temps apparaître la houlette pastorale à côté du siége à moitié relevé des anciens pasteurs ; c'est de l'y planter à des intervalles assez rapprochés et de l'y laisser chaque fois assez de semaines pour que cette portion si considérable du troupeau, renfermée dans la cité ou répandue dans un rayon de quelques lieues à l'entour, puisse, ainsi que ses guides habituels, facilement recevoir, avec les bénédictions que le Seigneur fait passer par la main des Pontifes, les avis, les conseils, l'aide et l'appui auxquels tous ont droit et dont on a souvent besoin. »

Suit le dispositif par lequel l'ancienne cathédrale de Toulon reprend, à partir de ce jour, son vocable primitif de *Sainte-Marie de la Seds.*

Diocèse de Nantes. — La consécration du Très-Révérend Père Antoine, comme abbé de la Trappe de Meilleray, a eu lieu le 25 janvier. Voici les détails que donne l'*Espérance du Peuple* sur cette cérémonie imposante :

« Dès la veille, Mgr Jacquemet, accompagné de M. l'abbé Richard, grand vicaire, de MM. Raguideau, Litou, Jubineau et autres prêtres de la cathédrale, s'est rendu à ce monastère où déjà se trouvaient l'abbé de Bellefontaine, près Beaudréau, et l'abbé de Tymadeuc, en Bretagne.

« Mardi, dès l'aube du jour, un concours immense de voitures et de fidèles à pied couvraient les routes aux abords de l'abbaye, cette véritable Thébaïde, placée au milieu des forêts, dans le lieu le plus sauvage de nos contrées. Ces vieux cloîtres, le saint et mystérieux tintement des cloches, ce portail aux ogives noircies par le temps, ces religieux qui se pressent en silence pour combler tout le monde d'attention et de soins, tout, là, porte l'âme vers de saintes contemplations, et l'élève vers le créateur.

« Sur les neuf heures du matin, l'office sonne ; la chapelle est ouverte. Un clergé nombreux, venu de tous les points du diocèse, remplit le devant de la nef.

« A dix heures, des chants lointains se font entendre du fond des cloîtres, à travers les voûtes de la chapelle ; Monseigneur, en habits pontificaux, les deux vénérables abbés assistants, le nouvel élu, à la tête d'une procession

de religieux, entrent dans la chapelle et vont prendre place dans le chœur et dans les stalles de la nef.

« Monseigneur s'assied sous le dais épiscopal. Le Révérend Père Antoine, en simple costume de religieux, est au pied d'un des autels latéraux ; à ses côtés, leurs croix abbatiales sur leurs poitrines, sont assis les deux révérends Pères Abbés de la Trappe. Un des secrétaires de Monseigneur donne lecture des pouvoirs conférés au nouvel abbé, enfant du diocèse de Nantes, qui, dès longtemps déjà, ne connaît plus sur la terre d'autre famille que ses frères en Dieu, d'autre nom que le nom d'Antoine, humble sur la terre, mais grand dans le ciel.

« Après cette lecture, le nouvel abbé revêt les insignes de sa dignité, s'avance aux pieds de l'évêque qui lui donne la consécration. Le saint sacrifice commence, célébré par Monseigneur. Pendant la cérémonie, qui a duré près de deux heures, le clergé et les religieux psalmodiaient, en récitatifs, les prières de l'Eglise. Une procession termine cette cérémonie : célébrants, religieux, assistants, rentrent processionnellement à l'abbaye.

« Monseigneur, avec sa cordialité et ses paroles affectueuses, reçoit ceux qui lui sont présentés. Le Très-Révérend Père Antoine et ses deux Pères Abbés reçoivent également ceux qui sont admis à les saluer. Après ces réceptions, un dîner, servi dans le réfectoire des Frères, attendait les étrangers. Monseigneur présidait ; les saints religieux multipliaient leurs soins et leurs attentions. »

Nouvelles et Faits divers.

Un décret du 29 janvier rétablit la deuxième section du cadre d'état-major général de la marine.

— En vertu d'un autre décret, M. le capitaine de vaisseau Fourichon est nommé gouverneur de la Guyane française, en remplacement de M. Sarda Garriga, commissaire-général.

A l'occasion de ce décret, la *Patrie* ajoute :

« On a pu remarquer depuis assez longtemps que M. le commissaire-général de la Guyane s'était écarté, à diverses reprises, de l'esprit de ses instructions. Plusieurs de ses actes avaient donné lieu à des critiques méritées. »

— Un décret du 25 janvier promulgue le réglement relatif au transit international, par chemins de fer, entre la France, la Belgique et les Pays-Bas.

— Le ministre des travaux publics a chargé une commission d'étudier avec soin les causes des divers accidents qui se produisent sur les chemins de fer, d'en dresser la statistique et de rechercher les moyens de les prévenir.

— Par décret du 31 décembre, M. Bure a été nommé trésorier-général de la couronne.

— Les fêtes du mariage de l'Empereur défraient les journaux depuis dimanche. Cependant, ils n'ajoutent aucun détail intéressant à ceux que nous avons donnés nous-mêmes. Le récit que nous avons emprunté à la *Patrie* était parfaitement exact en tout ce qui touche la cérémonie. Quant à la physionomie de la population, nous reproduisons seulement les lignes suivantes de l'*Assemblée Nationale* :

« L'itinéraire indiqué depuis plusieurs jours dans tous les journaux a été *ponctuellement* suivi. La haie était formée d'un côté par l'armée, de l'autre

[illegible] la garde nationale. Les journaux ministériels vont nous dire sans aucun [illegible], qu'il y a eu, sur tout le parcours, un véritable délire d'enthousiasme. — C'est une maladroite et fatigante redite.

« La troupe a crié : Vive l'Empereur ! et une partie de la foule l'a imitée [illegible] deux ou trois points de l'itinéraire. La vérité est que le sentiment général n'était pas plus porté à l'enthousiasme qu'à l'hostilité ; il y a eu, comme toujours, un grand entraînement de curiosité, et nous constatons qu'il s'est manifesté sans cris, sans tumulte et sans accident. » (Léopold de Gaillard.)

— Les vingt pièces de vingt francs incrustées dans chacun des deux cierges présentés selon l'usage, par Leurs Majestés, ont été remises, par ordre de Mgr l'Archevêque de Paris, aux curés de Notre-Dame et de Saint-Germain-l'Auxerrois, pour être distribuées aux pauvres.

VARIÉTÉS.

PENSÉES DE PASCAL,

[illegible] dans leur *texte authentique*, avec un commentaire suivi, par Ernest Havet, agrégé près la faculté des Lettres de Paris. 1852. 1 vol. in-8°.

2e Article (Voir le n° 5482).

Un arbre se juge par ses fruits, toute œuvre et toute doctrine par ses effets. Un système qui a pour but la vie future est chose trop grave pour qu'on puisse se contenter d'en considérer la logique et de le juger comme un jeu d'esprit. J'en veux voir d'abord l'épreuve dans son auteur. Or l'existence intime de Pascal, et sa vertu réelle, conforme à son système, n'ont rien de bien engageant. J'omettrais volontiers un trait de sa jeunesse, si M. Havet n'en notait lui-même l'intolérance.

Il s'agit de sa dénonciation, faite en commun avec deux amis, à l'autorité ecclésiastique contre les opinions du capucin Jacques Forton, en religion frère Saint-Ange. Quoiqu'ils eussent mieux fait de l'avertir de leur démarche après leurs inutiles représentations touchant ses erreurs, ils soutinrent ouvertement leur dénonciation; ils étaient dans leur droit surtout avec la législation et l'opinion générale de cette époque. Quand même ils n'eussent amené le frère Saint-Ange à une rétractation positive et sincère, peu importe : il n'y avait point trahison de leur part. La trahison, et l'une des plus viles, eût été celle du frère Saint-Ange lui-même, qui aurait indignement abusé de la confiance des familles et de ses supérieurs, par des idées et des insinuations contraires à la doctrine qu'il était chargé d'enseigner. Un homme d'honneur n'enseigne rien ni contre sa conviction, ni contre la conviction de ceux dont il représente l'autorité ; s'il n'est pas d'accord avec eux, la plus simple règle de loyauté lui prescrit de s'abstenir et de se retirer. Autrement il se rend coupable de forfaiture.

Mais le fait est que le frère Saint-Ange n'enseignait pas la jeunesse ; les pièces publiées par M. Cousin, qui font connaître cet épisode, prouvent que le récit de Mme Périer est inexact et que [illegible]

affaire ne demandait pas tant de zèle et d'éclat (1). Nous avons donc déjà ici un indice notable du caractère de Pascal, qui allait sans cesse s'aheurtant à son propre sens. C'est du même fond de passion extrême qu'il voulait ployer le frère Saint-Ange sous l'autorité de l'Eglise et qu'il y résista lui-même plus tard impitoyablement. Cet esprit entier, cette vue étroite autant que profonde se décèlent constamment chez Pascal : soit qu'il s'oppose au mariage de sa nièce Jacqueline ; soit qu'il pousse le jeune duc de Roannez à une austérité indiscrète, et, par une imprudence plus fâcheuse encore, la sœur de ce duc à la vocation religieuse, pour laquelle elle n'était point faite et qui infortuna si cruellement toute sa vie, lorsque, malgré son vœu, elle eût épousé le duc de la Feuillade; soit enfin que Pascal se torturât lui-même par des pratiques de mortification, qui demandent une grâce supérieure, surtout quand on ne se met pas sous la garde d'une règle et d'une consécration cénobitique. La marque certaine d'une telle grâce, est celle qui apparaît toujours dans les saintes âmes, une humilité douce, paisible au milieu de souffrances et de mortifications bien plus grandes que celle de Pascal, une humilité surtout indulgente et aimable aux faibles.

Cela était tellement au-dessus des forces de Pascal, « *qu'il semblait toujours en colère* ». Ce que sa famille, par une sorte de culte peu sensé, mettait au nombre des *adresses merveilleuses* qu'il avait à *cacher sa vertu* (2).

Cette vertu si sévère, si rude est très justement qualifiée de fanatisme farouche par M. Havet. Le jeune écrivain s'étonne, à la 69e *Pensée* de l'article 24, où, « malgré le respect que commande le nom de « Pascal », il lui échappe cette réflexion : « On croit entendre la « prière du pharisien. » C'est lui enfin, qui nous certifie que « Pas« cal est mort plus janséniste encore en tous sens qu'il n'a vécu (3).»

Si le comte de Maistre avait dit la moitié de tout cela, comment donc l'aurait traité M. Havet, qui le trouve « *si haineux et si insolent envers Pascal* (4) ? Et puisque cette contestation se rencontre en chemin, il est à propos de la vider sur-le-champ, avant d'aller plus loin.

(1) Voir *la vie de Pascal*, par Mme Périer, et note 14 de l'éditeur. Camus, ancien évêque de Belley, administrateur temporaire du diocèse de Rouen, fut celui auquel s'adressa la dénonciation. M. Havet rappelle que Camus était l'ami de Saint François de Sales. C'est lui, en effet, qui a composé l'*Esprit de saint François de Sales*, livre plein d'intérêt, où il est très-facile de distinguer au style ce qui est de lui et ce qui est du saint évêque de Genève. Mais il est bon de rappeler aussi que saint François de Sales paraît avoir été dupe de l'amitié de Camus, qui a donné très-fort dans le jansénisme, et qu'il n'est guère possible de le disculper sur la conspiration hérétique de *Bourgfontaine*, où il trempa comme un des principaux chefs.

(2) *Vie de Pascal*, notes 31, 41, 48 ; notice sur *Mlle de Roannez*, par M. Cousin, dans la *Bibliothèque de l'école de Chartres*, 1843.

(3) *Etude*, p. 21 et 24 ; *Vie de Pascal*, note 47.

(4) *Etude*, p. 61, note *a*.

On sait bien que Joseph de Maistre est peu goûté des philosophes; il n'a jamais eu, en effet, le moindre souci de leur plaire; mais par quelle étrange fantaisie s'obstiner à le représenter comme un censeur atrabilaire, un furieux impitoyable?

M. Villemain, en 1829, dans son cours à la Sorbonne, appelait les *Considérations sur la France* « un livre amer, éloquent, plein de « prophéties, telles que la prévoyance de la haine en sait faire, dans « lequel, calculant d'avance les crimes futurs par les violences ac« tuelles, il menaçait la révolution des fureurs où elle devait être « inévitablement entraînée. » En conscience, y avait-il là un grand mal et une grande amertume à prévoir et à dire si juste? S'il est un fait incontestable, c'est que personne ne se possède mieux que Joseph de Maistre. Cet homme, à qui ses malheurs avaient donné tant de motifs de haïr, ne se fâche contre personne, sinon une fois contre Voltaire, de quoi on n'a pas osé se plaindre. Il conserve partout une tranquillité d'âme, que non-seulement la fermeté, mais la gaieté n'abandonnent jamais. Il est de plus écrivain du meilleur ton; il ne dit point d'injures; ses boutades, comme on les appelle, n'en sont que plus piquantes, il est vrai, mais à qui peut-on raisonnablement s'en prendre? Il n'y a pas un seul catholique qui ne sente cela et qui n'aime de Maistre en le lisant; et, depuis la publication de ses *Lettres*, il devient évident pour tout le monde, qu'il fut un très-bon homme de génie.

Quelle haine, franchement, pouvait-il avoir contre Pascal? N'est-ce pas plutôt un sujet de grande pitié que de voir une si grande intelligence s'égarer par ses propres efforts pour mener une si triste vie? C'est ce que Joseph de Maistre avait bien compris et ce qu'il a cru utile de dire. M. Havet lui reproche « de s'être tû sur les Pensées, ne « pouvant se résoudre à les louer, et n'osant pas les attaquer. Il l'o« serait, je crois, aujourd'hui, parce que sa hardiesse aurait aug« menté avec sa *colère* et parce que le texte authentique lui eût donné « des prises qu'il n'avait pas et l'eût dispensé de ménagement. » C'est fort bien dit. Je crois aussi qu'il n'y aurait pas manqué; seulement, il a assez prouvé qu'il n'avait pas besoin de *colère* pour être *hardi*. Si en l'absence du texte authentique, il s'est abstenu également de louer et d'attaquer, c'est que le style étant hors de discussion et le fond déjà assez trempé de jansénisme, il n'y avait pas de motif pour prôner une œuvre suffisamment suspecte.

Il a refusé de « respecter le jansénisme dans le grand monument « que le jansénisme a produit. » Tous les catholiques avaient déjà fait de même; maintenant « *ils useront* moins *largement* que jamais « du livre des *Pensées*. » On nous avertit avec trop de soin d'où naissent *les fruits*, pour que nous songions à *nier le tronc* et y rien *cueillir* sans défiance. Quelque usage qu'il nous convienne d'en faire, nous *serons donc des ingrats*, puisque M. Sainte-Beuve le veut ainsi; nous croyons, sans *insulter* ce tronc, si magnifique d'ailleurs, ne rien

devoir à qui n'a rien produit pour nous, comme il est visible et comme on nous l'assure avec tant de satisfaction (1).

M. de Châteaubriand, à son tour, qui n'a point d'autorité dans l'Eglise, a beau nous crier : « C'est un effrayant génie que Blaise Pascal, » nous n'en serons pas effrayés. Je doute qu'il ait *fait triompher Pascal dans le monde*, et il ne l'a certainement pas *fait triompher dans l'Eglise*. Nous reconnaîtrons toujours sans peine, malgré l'infidèle erreur des *Provinciales*, « la gloire de l'auteur des *Pensées*; » mais nous ne la *subirons* pas plus qu'aucune autre. Nous avons *combattu les impies* avant lui; nous les combattrons très-résolûment sans *nous ranger derrière cet ennemi*, qui n'est pas assez détestable pour être *détesté*, mais que nous rangeons, comme Tertullien et sans plus de *rancune* (2), parmi les déserteurs,

Ch'assolver non si può chi non si pente (3).

Après tout, pourquoi tant d'éloquence, d'instantes admonitions en l'honneur de Pascal? Certes, ses *Pensées* sont étonnantes de profondeur et souvent de justesse; le tour original qu'il leur donne par son expression vigoureuse, quelquefois même par le naturel de sa négligence, saisit plus vivement l'esprit. J'ajoute que le commentaire de M. Havet n'y sert pas peu en écartant habilement toute obscurité. Il faudrait ne pas savoir penser soi-même pour n'en pas sentir le mérite supérieur. Mais chacun reste parfaitement libre de juger les *Pensées* et l'homme. D'où vient cette impérieuse admiration pour cette œuvre singulière en même temps qu'on nous la montre indubitablement imprégnée d'hérésie? Il y a un motif à cette étrange exigence. Il ne sera pas inutile ni difficile de l'indiquer.

EDOUARD DUMONT.

(1) *Etude*, p. 38.
(2) *Etude*, p. 61.
(3) Dante, *Inferno*, c. 27.

BOURSE DU 2 FÉVRIER 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 105 05 — plus haut, 105 20 — plus bas, 105 » — fermé à 105 ». — Au comptant, il reste à 104 90.

3 0/0, à terme, ouvert à 79 50 — plus haut, 79 65 — plus bas, 79 30 — fermé à 79 60. — Au comptant, il reste à 79 40.

On a coté le 4 0/0 à » ».

Actions de la Banque, 2,800 ».

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à » » (1852), à 1,320 ».

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 98 »; nouveau, 98 ». — Belgique, 5 0/0, 99 »». — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 46 ».

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

(Lisons Brevet.) Paris.-Typ. de H. V. de Surcy et Cᵉ, rue de Sèvres, 37.

SAMEDI 5 FÉVRIER 1853. (N° 5485.)

L'AMI DE LA RELIGION.

DU CHRISTIANISME ET DU PAGANISME
DANS L'ENSEIGNEMENT,

Par M. l'abbé de VALROGER, chanoine de Bayeux et directeur du séminaire de Sommervieu.

3e et dernier article. (Voir le n° 5484.)

La question de l'enseignement classique a deux parties, l'une morale, l'autre littéraire. La polémique qui provoqua le compte-rendu du savant rapporteur choisi par le *Comité de l'enseignement libre*, ne s'était guère occupée que de la partie morale : c'était là qu'apparaissait le Paganisme, *Ver rongeur des sociétés modernes*. Rappelons-nous les premiers cris d'alarme qui nous déclarèrent la société malade, et le siége du mal dans les mœurs devenues païennes, depuis quatre siècles, par l'emploi des classiques païens substitués aux classiques chrétiens. Quiconque a observé les débats qui suivirent cette accusation intentée contre nos colléges, sait qu'ils furent dominés par la préoccupation de la réforme demandée au nom des mœurs et des croyances chrétiennes qu'altérait un enseignement païen.

Ce n'est pas pour raviver cette lutte que nous reprenons la plume, nous l'avons déclaré déjà, mais pour en recueillir paisiblement les fruits, s'il y a lieu ; et notre but, dans cet article, n'est pas de juger des questions morales où M. l'abbé de Valroger a distingué le vrai du faux, des questions historiques où M. Landriot, le P. Daniel et d'autres écrivains ont réconcilié les Pères de l'Eglise et les écolâtres du moyen âge avec les chefs-d'œuvre de Rome et d'Athènes. Nous ne voulons ici que constater d'abord l'état de la polémique, afin d'analyser le rapport qui en apprécia les lumières et les erreurs.

Puisqu'on ne s'était préoccupé que du côté moral de l'enseignement, il pouvait être logique de n'envisager la question classique que par ce côté. Mais n'était-ce pas renoncer à la moitié d'une thèse indivisible, et, de plus, se mettre à l'étroit dans la partie même qu'on voulait étudier ?

D'abord, à notre avis, la question des réformes à introduire dans notre enseignement classique ne devait pas, ne pouvait pas être ainsi divisée. Nos colléges ont deux besoins inégaux, il est vrai, en apparence, mais dans la réalité également impérieux : celui de sanctifier nos études classiques, et celui de les fortifier. Pour *christianiser* notre enseignement, il nous faut ces deux choses. La première est

indispensable aux générations chrétiennes, c'est la sauvegarde de leur berceau; d'elle dépendent leur foi et leurs mœurs. La seconde est nécessaire aux habitudes scientifiques de l'Eglise : nous l'avons démontré ailleurs, l'étude du grec et du latin ne peut dépérir sans que nos études chrétiennes s'affaiblissent en même temps.

Nous pouvons donc regretter, d'abord, que M. de Valroger, considérant l'abaissement de nos études classiques, n'ait pas porté dans cette partie de la question ces vives lumières qu'il a répandues sur l'autre. Sachant, à n'en pouvoir douter, que les idées de ce penseur n'étaient pas éloignées des nôtres, nous aurions été heureux de voir sa plume habile et vigoureuse développer et faire valoir des arguments que la nôtre n'avait pu qu'indiquer. Le voilà devenu successeur de ce savant Père Thomassin, qui, au beau temps de l'ancien Oratoire de France, nous légua ses *Méthodes d'étudier et d'enseigner* à la fois *chrétiennement et solidement* la philosophie, l'histoire et la poésie de Rome et d'Athènes; qui, pour faire servir les lettres humaines aux lettres divines, se préoccupa des moyens de les fortifier Le nouvel Oratoire de France se destine aussi à l'enseignement des belles-lettres profanes pour préparer les élèves du sanctuaire à celui des sciences ecclésiastiques; et le choix que la Providence a fait de ses premiers membres, nous assure qu'en présidant les études classisiques de nos petits séminaires, ces maîtres intelligents songeront aux études théologiques des écoles supérieures. Or, la première condition pour rendre aux écoles de saint Thomas et de Suarez leur ancienne splendeur, n'est-ce pas de les repeupler de latinistes ? Le latin est la langue des docteurs de l'Eglise.

Mais notre regret ne se borne pas à l'absence du puissant secours que nos études latines auraient trouvé dans les pages de l'ancien directeur du petit séminaire de Sommervieu, s'il avait considéré les projets de réforme par leur côté littéraire autant que par leur côté moral. En n'examinant la question que dans les limites où la polémique qu'il juge l'avait mise, il s'est trouvé parfois à l'étroit, ce me semble, pour répondre aux nouveautés qu'il voulait bannir, et quelques-unes de ses considérations, incomplètes, pourraient être dangereuses aux lecteurs qui s'arrêteraient à certaines conclusions de son livre, au lieu de l'étudier dans tout son ensemble.

Les introducteurs d'une latinité nouvelle, de la latinité des siècles de foi, nous sommaient, au nom des mœurs et des croyances chrétiennes, de ne plus mettre les fils des martyrs à l'école des Caton, des Brutus et des Scœvola, de ne plus nourrir les générations modernes du lait de la sagesse antique, d'habituer leurs jeunes intelligences aux idées évangéliques, en leur faisant expliquer, admirer, aimer, dès l'aurore de la vie littéraire, les textes de la Vulgate et des plus beaux monuments du Christianisme. Si vous leur répondiez que nos études latines perdraient à cet échange de classiques qui mettait la latinité du moyen âge à la place de celle du grand siècle, éteint

quand les Pères de l'Eglise apparurent, ils savaient répliquer que, d'une part, il vaudrait mieux perdre le goût littéraire que la foi et les mœurs, et que, d'une autre part, il y avait en vérité peu de chose à risquer, puisque nous ne savions plus la langue du siècle d'Auguste. Ils ajoutaient même que, dans l'état actuel de nos habitudes littéraires, de nos préoccupations industrielles et positives, de nos classes encyclopédiques, le seul moyen de rendre aux langues anciennes une popularité qui s'en va de plus en plus, était de donner à leur étude une tournure nouvelle, à leur grammaire une syntaxe plus voisine de la nôtre, à leur vocabulaire des termes qui rappelleraient nos mœurs, nos origines, ecclésiastiques et civiles.

La difficulté à résoudre avait donc un double fondement : l'un moral et l'autre littéraire. M. l'abbé de Valroger est vigoureux et complet dans sa réfutation des arguments apportés au nom des mœurs et de la foi ; il montre avec une grande sagacité et plénitude de sagesse l'inutilité, le danger et le contre-sens d'une réforme, qui, en mettant la Bible et les ouvrages des saints Pères à la place des classiques païens, chargerait de dégoût et d'ennui des pages sacrées dont on voulait faire les premiers objets de l'amour et de la vénération des enfants. « Tout livre, en effet, qui sert d'*instrument* pour apprendre le latin et le grec, excite beaucoup plus d'aversion que de respect chez la plupart des écoliers... sa valeur intrinsèque disparaît... et l'application persévérante qu'exige son emploi suffit pour le rendre antipathique à un âge où l'*amour du jeu* est, d'ordinaire, beaucoup plus fort que l'*amour du beau* (p. 132). » Cette réflexion de simple bon sens, jointe à beaucoup d'autres qu'il n'est pas dans le dessein de cet article de rappeler, ni de faire valoir, ont abondamment ramené toutes les consciences raisonnables à cette conséquence formulée par l'auteur que nous analysons : « Laissons à chaque chose la place et le rôle qui lui conviennent. Que les classiques païens soient un *moyen d'apprendre le latin, le grec, l'histoire* [illegible] *la rhétorique ;* que les classiques chrétiens soient un *moyen d'apprendre à bien penser et à bien vivre;* qu'ils soient la source des inspirations morales et religieuses; voilà ce que demandent la raison et la tradition (*ibid.*). » C'est-à-dire, en d'autres termes, qu'il faut réserver la littérature des prophètes, des apôtres et des saints Pères aux classes qui peuvent la comprendre.

Mais, quand M. l'abbé de Valroger se trouve en présence des difficultés littéraires de notre époque, j'avoue que son argumentation ne me paraît plus aussi satisfaisante, parce qu'elle me semble incomplète; et ce défaut est venu des limites où son compte-rendu l'a enfermé. Je trouve bien dans ses pages des réponses aux détracteurs du latin que parla le siècle d'Auguste, aux inventeurs d'une syntaxe latine chrétienne; mais quand j'y cherche une solution aux raisons tirées de la faiblesse actuelle de nos études, de l'inutilité de nos efforts pour rendre aux méthodes latines anciennes leur

vigueur et leur popularité, je le vois confessant lui-même que, dans l'état de choses où nous sommes, il faut, pour épargner le temps, faciliter les versions, au moins quelques-unes, par des traductions mises en regard du texte, diminuer les thèmes et les dictées, renoncer à peu près au *Gradus ad Parnassum*, et aux imitations laborieuses d'Ovide, d'Horace et de Virgile.

« Il s'en faut bien, je l'avoue, dit-il, qu'on étudie trop largement Homère et Virgile, Sophocle et Démosthènes, Xénophon et Platon, Cicéron et Tite-Live, mais ne pourrait-on pas faire un peu moins de thèmes, et surtout moins de vers latins? Ne pourrait-on pas diminuer le nombre des dictées et abréger plusieurs travaux écrits, qui fatiguent le corps sans fortifier l'esprit, en même temps qu'ils prennent un temps considérable? Les longues heures qu'on emploie à faire des thèmes latins et grecs, ne sont pas assurément des heures perdues. Nous ne pensons même pas qu'il soit inutile de faire des vers latins. Mais nous croyons qu'il serait beaucoup plus utile, pour l'éducation littéraire comme pour l'éducation religieuse, d'étudier aussi largement, aussi sérieusement que possible l'Ecriture sainte et les Pères de l'Eglise. Or, si le temps manque pour faire tout ce qui serait désirable, il faut renoncer aux travaux les moins importants et s'occuper de préférence des plus essentiels (p. 101 et 102). »

L'auteur appuie, en note, son jugement sur l'autorité de Port-Royal. Car dans les *petites écoles* de Port-Royal on faisait peu de vers latins, ou même on n'en faisait point du tout. Un des maîtres les plus habiles de ces écoles pensait qu'il suffit d'avoir montré, en troisième, à mesurer les vers latins, à les tourner et à les rassembler, et, suivant Arnauld, «c'est ordinairement un temps perdu que de donner des vers à composer au logis. De soixante-dix ou quatre-vingts écoliers, il y en peut avoir deux ou trois de qui on arrache quelque chose. Le reste se morfond ou se tourmente, pour ne rien faire qui vaille. Enfin l'historien de Port-Royal, M. Sainte-Beuve, à ces grandes autorités ajoute la sienne. Bien qu'il ait beaucoup aimé les vers latins et qu'il ait cru par là pénétrer plus avant dans le secret de la muse antique, il est d'avis qu'il ne faudrait pas imposer à tous, au même degré, ce qui est la vocation et la curiosité seulement de quelques-uns (*Ibid.*). »

C'est encore dans les souvenirs des mêmes écoles que le savant rapporteur cherche le moyen de faire lire aux élèves les pages des saints Pères plus aisément et plus vite. « Nous voudrions, dit-il, que l'on adoptât, pour rendre *leur* explication facile et rapide, la méthode que l'on employait à Port-Royal dans l'explication de tous les auteurs grecs et latins, c'est-à-dire que les textes latins fussent accompagnés d'une traduction française, et les textes grecs d'une traduction latine. » Ailleurs il propose cette méthode comme le seul *moyen d'atténuer* les inconvénients des classiques chrétiens employés *dès la septième* (p. 99 et 156). En effet, de cette façon, on épar-

gnerait aux petits traducteurs de la Bible bien des ennuis, des dégoûts et des larmes versées de dépit sur les pages sacrées qu'autrement ils froisseront de colère et déchireront comme le *De Viris*. Mais si c'est le moyen de faciliter l'étude du latin, est-ce le moyen de l'apprendre ?

Commençons par récuser l'autorité des *petites écoles* de Port-Royal, en fait de latin. Leurs méthodes faciles ont ruiné nos études classiques. Ce n'est pas ici le lieu de développer ce que nous avons dit ailleurs à ce sujet. Rappelons cependant l'autorité du célèbre comte de Maistre qui déclare que l'enseignement de Port-Royal est la véritable époque de la décadence des études latines et grecques ; et qui montre un instinct anti-catholique dans leur manie de tout traduire pour faciliter l'intelligence de l'Ecriture sainte, des offices divins et des saints Pères. « C'est, dit-il, une conformité qu'ils eurent avec *leurs cousins*, les Protestants et les Calvinistes (*de l'Eglise Gallicane*, t. 1, ch. vi). »

Cependant après avoir déclaré, en passant, l'origine de ces méthodes faciles qui ont amené les nôtres, qui affaiblirent graduellement nos études classiques jusqu'à la fin du siècle dernier où les encyclopédies les dénaturèrent, où la démagogie les anéantit, avouons que les concessions de M. l'abbé de Valroger, sont raisonnables, qu'elles sont même nécessaires dans l'hypothèse où l'a mis la polémique qu'il résume et qu'il apprécie. En nous plaçant comme lui dans l'état de choses où nous sommes, et nous tenant dans les limites de la partie morale des débats soulevés par l'accusation de paganisme dans nos colléges, nous n'aurions songé qu'à sanctifier nos études classiques par l'idée chrétienne ; et les trouvant, d'ailleurs, si faibles que les vers latins sont devenus impossibles pour la masse des écoliers, que les thèmes latins sont souvent presque sans profit, que le travail des versions pendant 7 ou 8 ans n'amène pas nos bacheliers à traduire, à livre ouvert, des auteurs latins fort simples, nous aurions fait bon marché, et peut-être plus que lui, des versions dictées, des thèmes, et des vers latins, du latin même d'Auguste ; et, moins réservé que ce sage écrivain, nous aurions pu aller jusqu'à dire, qu'ayant, en effet, peu de chose à risquer, nous serions heureux de voir les études latines ranimées par la curiosité d'une latinité nouvelle, tout inférieure qu'elle est, plutôt que de voir l'ancienne à jamais languissante.

Mais si, à côté de la nécessité de christianiser l'enseignement classique par un enseignement plus solide des dogmes catholiques, de ranimer l'idéal chrétien dans notre littérature par la connaissance et l'admiration des monuments littéraires du christianisme, nous mettons la nécessité non moins pressante et plus généralement oubliée de sauver nos études classiques qui vont s'affaiblissant, et qui ne peuvent dépérir sans que les grandes et fortes études de la théologie, de l'*histoire, de la médecine*, de la jurisprudence, de la haute

littérature nationale elle-même tombent avec elles, la solution sera plus facile et plus complète.

Non, nous ne savons plus le latin du siècle d'Auguste. Ce n'est pas, comme on l'a dit, parce qu'il répugne à l'instinct chrétien et aux idées nationales des sociétés modernes, c'est parce que nos méthodes classiques sont mauvaises. Reprenons les méthodes du XVII[e] siècle qui facilitaient et abrégeaient l'étude des langues mortes, en les faisant apprendre à la façon des langues modernes. Celles de Port-Royal ont commencé la décadence de nos colléges latins; c'est de là que datent le dégoût, et par suite, l'inutilité des thèmes et des vers latins.

Non, nous ne gagnerons rien à faire pâlir des classes entières sur le *Gradus ad Parnassum*, attendu que sur trente de nos élèves, vingt-cinq à peine savent assez de latin pour l'écrire librement en prose, et deux au plus pour renfermer leur pensée française dans un laborieux distique. Mais, au lieu de dire qu'il n'en faut pas faire parce qu'ils sont impossibles, disons : Rendons-les possibles par des études plus fortes, et faisons-en composer, comme autrefois, non pas simplement pour apprendre à les faire, mais pour abréger et fortifier la connaissance du latin, en forçant nos élèves de seconde et de rhétorique à penser dans les langues qu'ils achèvent d'apprendre. Car pour savoir une langue, il faut avoir pensé avec ses mots et ses tournures; et là est surtout l'avantage des vers latins, des thèmes latins, des amplifications latines. Mais leur composition, pour être réellement utile, suppose des élèves assez familiarisés avec le latin pour ne pas être obligés, comme les nôtres, à chercher chaque mot et chaque idée dans leur dictionnaire. Reprenons les habitudes classiques du XVI[e] siècle et du XVII[e], qui obligeaient les professeurs et les élèves à parler latin; et les thèmes, qui sont aujourd'hui une corvée pénible et presque inutile, les vers latins qui sont un temps perdu, les amplifications latines, qui sont des amplifications françaises misérablement habillées en latin, deviendront un jeu profitable, comme en Allemagne où, de nos jours encore, les élèves les improvisent.

Non, le latin n'est plus populaire, et nous travaillerions en vain pour lui rendre sa popularité. Nous aurions beau lutter contre le courant d'idées qui emporte les générations actuelles dans les écoles spéciales, la moitié, les trois quarts des étudiants ne songeront plus qu'aux études mathématiques, professionnelles et françaises. Hé bien, laissons-les peupler les écoles scientifiques, et là, permettons les méthodes latines faciles; ne nous y préoccupons que de l'enseignement catholique et de l'idéal poétique national et chrétien. M. l'abbé de Valroger a écrit en présence de ces écoles, et ses considérations, dans ce milieu de choses, sont dignes de l'attention la plus sérieuse. Mais dans les colléges vraiment littéraires que nous, prêtres, nous sommes surtout appelés à faire refleurir, sauvons, ranimons les études grecques et latines indispensables à la prospérité

de l'Eglise et à l'honneur de la patrie. Dans ce cercle de latinistes plus restreint qu'autrefois, maintenons l'ardeur des élèves, rendons-leur possibles, faciles même les compositions latines auxquelles nous les obligeons. Le passé nous a légué des méthodes confirmées par des siècles de succès. Nous les avons rappelées ailleurs en montrant leurs avantages.

Cette nécessité de fortifier les études latines dans nos colléges latins, berceau malheureusement amoindri de nos générations vraiment littéraires, préoccupe certainement autant que nous, l'ancien directeur du séminaire de Sommervieu. C'est dans le milieu de nos habitudes classiques actuelles qu'il a posé sa thèse; et nous croyons qu'il eût été plus utile de la poser en même temps dans les souvenirs du passé. C'est en cela seulement que nous avons trouvé quelques pages de son admirable livre, non pas fausses, mais incomplètes. Puisse-t-il un jour envisager cette grave question dans toute son étendue. Ce penseur a tout ce qu'il faut de philosophie et d'expérience pour aider puissamment le réveil de nos colléges catholiques. Ce n'est pas sans espérance et sans joie que nous le voyons poussé par sa vocation nouvelle à faire prospérer dans un grand nombre de nos diocèses les études théologiques, philosophiques et littéraires qu'il a fait fleurir dans le diocèse de Bayeux, devenu célèbre par une école dont il fut une des gloires. A. Cahour, S. J.

Nos lecteurs connaissent l'arrêt que la cour du Banc de la Reine a rendu dans le procès intenté au R. P. Newman par l'apostat Achilli.

Quoique habitués à l'intolérance et aux excès de l'esprit de secte, nous avions,— il est inutile de le dissimuler,— une meilleure estime de la haute justice d'Angleterre. Si la passion avait trouvé un accès aussi facile et aussi déplorable dans l'esprit des jurés, si le fanatisme anti-papiste, surexcité par les partis, avait triomphé près d'obscurs particuliers, il nous semblait que l'opinion publique, éclairée et indépendante, avait assez sévèrement protesté contre un pareil scandale. Non-seulement la presse de tous les pays catholiques avait retenti des blâmes les plus énergiques, mais les organes accrédités du protestantisme en Angleterre s'étaient honorés par une solennelle désapprobation. Les nobles paroles du *Times*, en particulier, sont présentes à tous les souvenirs. Ils nous eût semblé digne de la Cour du Banc de la Reine de se mettre complétement au-dessus de toute préoccupation, et de rendre un arrêt qui eût consacré la liberté de controverse et la liberté religieuse, dont l'Angleterre se prétend, à si peu de titres, l'asile inviolable.

Sans doute, elle n'a conclu qu'à une amende relativement peu élevée et on aurait pu craindre qu'elle ne prononçât une peine d'emprisonnement. Sans doute, aussi, il y a des expressions honorables

pour le R. P. Newman dans le langage si étrange, d'ailleurs, du juge Coleridge. Mais toutes les précautions oratoires de la Cour n'empêcheront pas que l'anglicanisme intolérant et persécuteur ne voie une victoire dans l'arrêt qui condamne l'illustre et courageux Oratorien. Les catholiques de la Grande-Bretagne le prendront comme un acte d'hostilité destiné à réveiller les animosités si vives qu'avait soulevées le bill des titres ecclésiastiques. Les catholiques de l'Europe entière s'associeront par leurs plus vives sympathies au pieux et savant condamné. Sa cause est devenue la cause de toute l'Eglise romaine. Sa défaite est notre défaite : ou plutôt sa défaite est de celles qui valent des victoires. C'est dans la persécution que le christianisme triomphe.

Les témoignages de nos respects et de notre admiration ont soutenu le R. P. Newman dans la lutte qu'il a si vaillamment subie : nous les lui offrons de nouveau avec plus d'empressement et plus d'ardeur encore. Henri de RIANCEY.

LE PÈRE THEINER ET LES JÉSUITES.

Nous reproduisons en entier l'article suivant de *l'Armonia* de Turin; il montre comment l'ouvrage du P. Theiner est jugé par les catholiques du Piémont :

A la profonde affliction de tous les honnêtes gens, la question des Jésuites revient sur le tapis; et cette fois, c'est le fait du P. Augustin Theiner, de l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri. C'est un religieux aussi laborieux que savant, qui a composé en l'honneur du Saint-Siége de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous signalerons comme un des plus récents, celui qui porte pour titre : *De l'Introduction du protestantisme en Italie.* Ayant cru voir dans le livre de M. Crétineau-Joly : *Clément XIV et les Jésuites*, de graves offenses contre la mémoire de Ganganelli, il fit l'apologie de ce pape dans une *Histoire du Pontificat de Clément XIV, composée d'après les documents inédits des archives secrètes du Vatican.* Tel est l'ouvrage dont nous nous occupons et qui a paru récemment à Paris. Il forme trois volumes. Dans le premier, indépendamment des préfaces de l'auteur et du traducteur, on trouve un tableau de l'histoire de cette époque, un récit des événements du Conclave de 1769, et les faits des deux premières années du pontificat de Clément XIV. Dans le deuxième, l'histoire se poursuit jusqu'à la mort du pape, dont quelques brefs et de nombreuses lettres sont contenues dans le troisième volume.

M. Crétineau-Joly a déjà répondu au P. Theiner. *La Voix de la Vérité* du 15 janvier, dans son bulletin bibliographique, annonce cette réplique intitulée : *Le pape Clément XIV; Lettre au P. Augustin Theiner, prêtre de l'Oratoire à Rome*, etc. — La Compagnie de Jésus n'entend pas se mêler à cette polémique. Son général a solennellement déclaré qu'il laissait à M. Crétineau-Joly toute la responsabilité de ses assertions, désapprouvant d'avance, en toute sincérité de conscience, ce qu'elles pourraient avoir de contraire à l'honneur et au respect dus au Saint-Siége apostolique. La querelle demeure donc entre les deux écrivains.

Tout le monde approuvera le P. Theiner d'avoir voulu défendre la mémoire d'un pontife. Mais y avait-il nécessité? y avait-il opportunité? Le P. Theiner l'a-t-il fait d'une manière convenable? Telles sont les trois réflexions qui se présentent ensemble à l'esprit de quiconque réfléchit un moment sur cette affaire.

Quant à nous, il nous semble d'abord que le P. Theiner aurait pu appliquer ses études à des sujets d'une plus grande utilité, par le temps où nous vivons. L'ouvrage de M. Crétineau-Joly n'avait certes pas fait grand tort à la mémoire de Ganganelli; car ce pape avait été défendu d'avance : et savez-vous par qui? Précisément, par les Jésuites, et au moment même où ceux-ci, frappés par le bref de suppression, s'en allaient errants à travers l'Europe.

Dans un *Mémoire sur la suppression de la Compagnie de Jésus*, qu'il adressait à son frère le comte de Calamandrana, le P. Giulio Cordara jugeait, au véritable point de vue, l'événement et le pontife. Il représente Ganganelli comme un homme d'un grand savoir, d'une haute vertu, d'une sagesse profonde, d'une rare modération, doux, affable, bon, d'un caractère toujours égal, ne précipitant point l'exécution de ses desseins, et ne se laissant point emporter par les ardeurs du zèle. Voyant que les souverains de l'Europe étaient imbus des idées de Febronius, et pleins d'erreurs et de préjugés en ce qui concernait l'autorité du Souverain-Pontife, il crut conjurer leurs desseins en adoptant deux mesures de la plus haute gravité. L'une fut la destruction des Jésuites; l'autre, la suppression, dans une certaine mesure de la bulle : *In canâ Domini*. Un autre pape, quel qu'il fût, appelé à vivre à une époque aussi difficile, eût-il agi autrement que Ganganelli? Qui sait? sans doute, le Pape, en sa qualité de premier pasteur, a un pouvoir souverain et légitime sur tous les fidèles, comme sur les rois, qui sont fils de l'Eglise : mais ce pouvoir, peut-il l'exercer, lorsque les princes lui déclarent la guerre, le combattent? Dans ce triste temps, le pouvoir des rois était de beaucoup supérieur à celui des papes.

C'est à peu près ainsi que raisonne Cordara : impossible de mieux parler et avec plus de sens de Ganganelli sans abaisser, en l'élevant, les autres pontifes. Loin de là : n'attribuant le parti qu'il prit qu'à l'impérieuse loi des circonstances qui ne permettaient ni résistance ni temporisation, il sauvegarde la mémoire de Clément XIII qui tint tête à l'orage encore à son commencement, et celle de Pie VII, qui, après avoir vu cette tempête passer au dessus de lui, se mit à rebâtir sur les ruines qui restaient.

L'histoire a porté sur ces événements un jugement si unanime, que ce n'est ni le livre de M. Crétineau-Joly ni la réponse du P. Theiner qui ont pu ou pourront le modifier. Le premier tort du P. Theiner a été d'entreprendre une œuvre inutile, nuisible même à l'Eglise qui avait droit d'attendre de sa plume des travaux du plus grand prix.

Mais laissons de côté la question de la nécessité et de l'utilité d'une apologie de Clément XIV. Franchement, l'heure était-elle convenable pour l'entreprendre? Le nom de ce pontife fut invoqué depuis longtemps contre les Jésuites comme un étendard de guerre et de mort. La guerre aux Jésuites fut toujours le prélude de la guerre contre l'Eglise : il en était ainsi au siècle passé comme au siècle présent, en France comme en Italie. Était-il donc prudent de raviver encore la question, lorsque de plusieurs côtés la guerre est ardente, et lorsqu'ailleurs les plaies qu'elle a faites commencent seulement à se cicatriser? Nous ne voyons pas quels avantages l'Eglise peut

recueillir d'une pareille apologie, tandis que nous savons trop bien quel mal peut en résulter.

Et puis, comment le P. Theiner a-t-il écrit sa réplique? C'est ce qui contribue à nous affliger davantage. Nous regrettons d'avoir à le dire : il a combattu les Jésuites au nom de la Papauté, comme, quelques années auparavant, un homme trop célèbre les attaqua au nom du progrès. Le livre du P. Theiner est, en réalité, plus une accusation contre la Société de Jésus, qu'une défense de Clément XIV. Accuser les Jésuites dans un moment où leur vertu, leur zèle, leur science brille de tant d'éclat; les accuser lorsqu'ils triomphent si hautement en France et en Allemagne et savent se concilier l'admiration de leurs ennemis eux-mêmes, non, cela n'est pas bien de la part d'un catholique, cela n'est pas édifiant de la part d'un religieux.

D'autant plus que dans le livre dont nous parlons, le P. Theiner se met en flagrante contradiction avec ses précédents ouvrages. Car, tandis qu'il accuse les Jésuites d'avoir arrêté l'essor des progrès de la science, d'autre part dans son *Histoire des Institutions d'Education ecclésiastique*, il les élève jusqu'aux nues pour ce qu'ils ont fait sous ce rapport, et raconte que *Louis XVI versa des larmes amères en songeant à l'ébranlement que la suppression des Jésuites avait produit dans l'éducation*. En 1833, le P. Theiner écrivait que la Compagnie de Jésus était une des associations *les plus généreuses et les plus grandes*; qu'elle avait succombé, après une *lutte héroïque*, avec une résignation et une magnanimité qui avaient fait rougir ses adversaires. En 1852, au contraire, il écrit que la suppression des Jésuites fut légitime, qu'elle fut la solennelle expiation des erreurs et des fautes commises. Il y a quelques années, Choiseul et Pombal étaient pour le P. Theiner deux tristes noms : aujourd'hui, ce ne sont rien moins que des saints. Aux archives du Vatican, il a trouvé des protestations du ministre Choiseul de son profond *amour pour la Religion et de son attachement aux Jésuites*; il a trouvé également que le marquis de Pombal parlait de sa tendresse filiale, de sa foi religieuse, etc., etc.; et toutes ces finesses diplomatiques, il les a prises pour de l'or en barre ! Ce manque de pénétration et de discernement enlève toute valeur à ses observations. Heureux les Cavour, les Siccardi, les Boncompagni, si d'ici à cinquante ans le P. Theiner avait à écrire l'histoire de notre temps! Trouvant que le premier fit partie d'une commission pour offrir une croix à l'église neuve de Saint-Massimo, il le représenterait comme un émule de saint Paul ermite; Siccardi, qui s'est déclaré très-catholique par *sentiment comme par devoir*; Boncompagni, qui a toujours sur les lèvres son *respect pour le Saint-Siége*, seraient, le premier un saint Père, le second un champion de l'Eglise. Un zèle mal entendu a entraîné l'historien, qui n'a pas consulté son époque et a écrit sans équité comme sans prudence.

Quant aux Jésuites, ils ont assez de vertu pour supporter patiemment ce nouvel assaut. Tel est l'héritage qu'ils ont reçu de leur fondateur; et ils ne mériteraient point leur nom glorieux, s'ils pouvaient vivre en paix un seul moment. Heureusement, tandis qu'ils souffrent en silence, toute la presse catholique songe à les défendre, surtout en France où le livre du P. Theiner a paru.

Pour nous, Piémontais, nous avons de grandes dettes envers les Jésuites : ils ont préservé notre pays des maux de l'hérésie. Aujourd'hui quel service ne nous rendent-ils pas en publiant la *Civiltà cattolica* qui produit tant de bien parmi nous, guérit tant de folies, redresse tant d'erreurs... Nous som-

mes heureux de pouvoir, au nom des catholiques Piémontais, offrir aux Jésuites ce faible témoignage de notre profonde reconnaissance.

UNE MISSION DANS LES LANDES D'ARCACHON.

Le dix-huitième siècle mit le scepticisme à la mode, et la mode a toujours réussi, même jusqu'au milieu de nos landes les plus reculées. Au voltairianisme ont succédé pour nos pauvres campagnes et pour un grand nombre des habitants des cités, l'ignorance, les préjugés, les superstitions et tous les désordres qui marchent à leur suite. Voilà les grands maux qui affligeaient notre pays et dont quelques bons missionnaires viennent de nous délivrer.

Nos philosophes sont venus les entendre, et ils ont été les premiers à bénir leurs souvenirs ; la classe qui a encore quelques lumières, est la première à accourir quand le prêtre l'appelle avec un accent d'apôtre et d'ami ; elle reprend partout sa place dans la nouvelle croisade que la Religion fait contre l'ignorance et les mauvaises passions, et son exemple entraîne les populations. Nous en avons une preuve dans ce qui vient de se passer à Audenge, à Biganos, à Lanton et dans plusieurs autres localités importantes. Ces trois paroisses, favorisées comme l'avaient été avant nous la Teste, Gujan, Letech et Mios, ont eu leur mission, et tous nous nous sommes levés au cri de *Dieu le veut !* poussé par les bons Pères de Notre-Dame de Verdelais.

Dire que notre pays est changé, ce ne serait pas assez dire : nous nous contenterons d'enregistrer ce fait unique. Le dimanche 23 janvier, sur une population de 1,200 âmes, 800 se sont présentées à la Table sainte. Le nombre des hommes égalait celui des femmes. C'était à fatiguer le zèle infatigable de S. Em. le cardinal-archevêque de Bordeaux, qui, relevant de maladie, a dû accepter, à raison de la longueur de la cérémonie, le secours de son grand-vicaire pour distribuer la sainte Communion. Quelles paroles brûlantes S. Em. a fait entendre à un pareil auditoire ! que de douces larmes répandues ! Ce qui se passait le dimanche dans l'église d'Audenge avait lieu avec la même édification le lendemain à Biganos, où S. Em. a confirmé près de 400 hommes, c'est un beau triomphe pour la Religion et un succès de plus pour tous ces établissements de missionnaires qui ne peuvent que se fortifier et grandir sous la main habile d'un prince de l'Eglise, fondateur des œuvres magnifiques qui lui rappellent de touchants et glorieux souvenirs.

Le zèle intelligent et régénérateur de nos bons curés avait tout préparé. Les voies du Seigneur étaient disposées à la mission. Aussi le succès a-t-il été complet. On connaît aujourd'hui ce qu'on ne connaissait pas : on ne blasphème plus, parce qu'on connaît, on admire, on aime, on pratique.

Agréez, etc.

Audenge, 24 janvier 1853. E. Dubal, propriétaire.

Par un décret, dont nous reproduisons le texte, les Sociétés de charité maternelle sont placées sous la présidence et la protection de l'Impératrice :

Napoléon, etc.

Sur la connaissance que nous avons des services rendus par les Sociétés de charité maternelle dans les diverses villes de l'Empire ;

Voulant en même temps honorer et encourager ces bienfaisantes institu-

tions, faciliter tout le développement que peut leur assurer la charité privée, et donner à l'impératrice Eugénie, notre chère et bien-aimée épouse, une preuve particulière de notre affection, avons décrété et décrétons ce qui suit :

Les Sociétés de charité maternelle subventionnées par l'Etat sont placées sous la présidence et la protection de l'Impératrice.

Fait au palais des Tuileries, le 2 février 1853.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

Le ministre de l'Intérieur, F. DE PERSIGNY.

Parmi les objets composant la corbeille de mariage de l'Impératrice, l'Empereur avait fait placer, au lieu de la bourse d'usage, un portefeuille renfermant 250,000 fr. L'Impératrice a voulu que cette somme fût entièrement consacrée à des œuvres de charité. Par ses ordres, 100,000 fr. seront répartis entre les Sociétés maternelles qui ont pour but de secourir les pauvres femmes en couches, de pourvoir à leurs besoins et à l'allaitement de leurs enfants, et qui viennent d'être placées sous l'auguste patronage de S. M. ; 150,000 fr. serviront à fonder de nouveaux lits à l'hospice des Incurables, en faveur de pauvres infirmes des deux sexes et dont la désignation appartiendra à l'Impératrice. (*Moniteur*).

Par décret du 2 février, il est établi près du gouvernement un conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie.

Ce conseil, placé dans les attributions du ministre de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Commerce, sera présidé par lui et composé : d'un vice-président, de deux membres du Sénat, de deux membres du Corps législatif, de deux membres du Conseil d'Etat, de six notables choisis parmi les hommes les plus versés dans les matières agricoles, commerciales et industrielles.

Seront en outre membres de droit du conseil supérieur : Le directeur général des douanes et des contributions indirectes, le directeur de l'agriculture et du commerce, le directeur des consulats et affaires commerciales, le directeur des colonies, le directeur des affaires de l'Algérie.

Voici la composition de ce Conseil :

Vice-président : M. Billault, président du Corps-législatif.

Membres : MM. le comte d'Argout, sénateur : le duc de Mouchy, sénateur ; Schneider, ancien ministre, vice-président du Corps législatif ; Reveil, ancien maire de Lyon, vice-président du Corps législatif ; de Parieu, président de la section des finances au Conseil d'Etat ; de Vuillefroy, président de la section des travaux publics, de l'agriculture et du commerce au Conseil d'Etat ; le comte de Morny, ancien ministre, député au Corps législatif ; Legentil, président de la chambre de commerce de Paris ; Gautier, sous-gouverneur de la Banque ; Duffour-Dubergier, maire de Bordeaux, président de la chambre de commerce ; Seydoux, manufacturier, député au Corps législatif ; d'Eichthal, membre de la commission municipale de la Seine.

Des conseillers d'Etat désignés, sur la proposition de M. le ministre de l'Intérieur, sont chargés de l'inspection des préfectures en 1853. Ce sont : MM. Carlier, Stourm, Waïsse, J. Boulay de la Meurthe, Fremy, Dariste et Boulatignier.

Nouvelles religieuses.

ROME. — On lit dans le *Journal de Rome* du 25 janvier.

« Le dimanche 23 de ce mois, S. Em. le Cardinal Patrizi, vicaire-général de Sa Sainteté et protecteur de la Confrérie du Saint-Sacrement de Sainte-Marie-in-Via, s'est rendu dans l'église de cet oratoire pour le tirage au sort des dots léguées par Mgr Jean-Baptiste Canobi. Ce prélat, de sainte mémoire, a en effet laissé toute sa fortune aux pauvres, à la condition qu'elle servirait chaque année à l'établissement des jeunes filles les plus honnêtes appartenant à la paroisse.

Les aspirantes étaient au nombre de 148, dont 41 ont reçu chacune 53 écus. Les députés de la Confrérie entouraient Son Éminence. Outre les aspirantes, une foule d'autres jeunes filles bénissaient les généreuses dispositions du défunt, ainsi que la vigilante administration des députés qui ont fait espérer que dans trois ans, à la distribution prochaine, le nombre des dots pourrait s'accroître au moins d'un tiers.

— M. François Saint-Aldina Lagrua y Talamanca, auditeur de la Sainte-Rote romaine, est mort dans la soirée du 24. Il était né à Stockholm (où le marquis Lagrua, son père, était ministre d'Espagne), le 8 juin 1800. Il était auditeur à la Sainte-Rote depuis le 26 juin 1846.

FRANCE. — DIOCÈSE DE PARIS. Jeudi, 10 février, à une heure précise, un sermon de charité en faveur de l'Œuvre des Écoles chrétiennes libres, fondée par Mgr l'Archevêque de Paris, sera prêché par le R. P. Lacordaire en l'église de Saint-Roch.

Monseigneur donnera le Salut.

— Mme la marquise de Mornay, si cruellement éprouvée depuis un an par la perte successive de son illustre père, M. le maréchal duc de Dalmatie, de sa mère et de son mari, a été frappée de nouveau d'un affreux et irréparable malheur, Mlle Berthe de Mornay, sa fille, vient de mourir à l'âge de vingt-quatre ans. Une sainte vocation l'avait portée à quitter le monde, où elle aurait pu briller par tant de qualités aimables et gracieuses, pour se consacrer tout entière au service des pauvres, sous l'humble habit des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Il y avait quatre ans qu'elle s'était consacrée à Dieu ; elle venait, tout dernièrement, de terminer son noviciat et de prononcer ses vœux.

Rien ne saurait donner une juste idée du touchant spectacle qu'a offert l'enterrement de cette jeune et sainte fille. Son cercueil était entouré de toutes les Sœurs de la maison où elle est morte et du pensionnat des enfants pauvres du quartier Saint-Laurent. Le deuil était conduit par ses deux frères, MM. Philippe et Pierre de Mornay, et par son oncle, le duc de Dalmatie. Dans le cortége, à côté des humbles religieuses de son ordre, on remarquait les personnes les plus considérables de ce monde auquel elle avait renoncé.

Sur le passage du convoi, les fronts, en se découvrant, semblaient rendre un dernier hommage à tant de jeunesse et de vertu, et sur tous les visages se lisait une pieuse et profonde émotion.

PIÉMONT. — Le *Cattolico* nous apporte ces détails pleins d'intérêt sur l'entrée solennelle de Mgr Charvaz dans sa ville archiépiscopale :

« Depuis cinq ans et deux mois, l'église de Gênes était veuve de son pasteur : ses vœux et ses espérances ont été comblés. Mgr Charvaz a fait samedi soir son entrée solennelle dans la ville.

« Le matin de ce jour, MM. les curés de la ville distribuaient aux pauvres les plus nécessiteux, par ordre de S. G. Mgr l'archevêque, la somme de 4,000 fr. qu'elle avait bien voulu mettre à leur disposition. Tout le clergé séculier avait été invité à prendre part à la solennité qui devait avoir lieu. A onze heures, le collége des curés, les trois collégiales, les élèves du séminaire et leurs supérieurs, enfin le chapitre métropolitain, défilaient du palais archiépiscopal. Venait ensuite, sous un dais porté par des personnages de distinction, le nouvel archevêque en habits pontificaux. La procession s'est dirigée, en chantant le *Benedictus*, vers la grande porte de la cathédrale où a eu lieu le baisement du crucifix présenté par Monseigneur. Sa Grandeur s'est rendue, après avoir béni le peuple, à la chapelle du très-saint Sacrement, tandis que le clergé et le peuple chantaient alternativement les versets du *Te Deum*; puis, ayant fait une courte adoration, elle a passé au grand autel où ont été faites les prières d'usage dans ces solennités. Monseigneur s'est ensuite assis sur un fauteuil où il a admis au baiser de l'anneau le chapitre, les prêtres et les séminaristes; et, à l'issue de cette cérémonie, il a monté en chaire. Ç'a été alors une très-vive et universelle émotion. Il y avait là plus de 4,000 personnes. toutes avides d'entendre pour la première fois leur illustre pasteur. La parole de Mgr Charvaz s'est insinuée dans les âmes avec une douceur efficace. Il a annoncé qu'envoyé par l'Eglise, il venait au nom de J.-C. pour publier, garder et venger au milieu de son diocèse la doctrine catholique. Il a rappelé qu'étant son père et son pasteur, il était prêt à tous les sacrifices, à celui même de sa vie pour le salut des siens, mais qu'aussi de leur côté, ses chers fils en J.-C. devaient écouter sa voix et se laisser guider en toute obéissance. Il a rappelé encore qu'ils devaient dédaigner ceux qui, sans foi et sans conscience, veulent se faire pasteurs et enseigner de nouvelles et pestilentielles doctrines dans cet Israël catholique. Il a exhorté le peuple de Dieu à rester soumis à l'épiscopat qui est l'Eglise, et il a imploré, en finissant, le secours de l'Esprit-Saint, de la très-sainte Vierge et des saints patrons de la cité. La bénédiction apostolique et la promulgation d'une indulgence plénière ont terminé cette éloquente allocution. La foule s'est retirée profondément attendrie, le cœur plein des saintes paroles de son archevêque, qui ont rallumé sa foi.

« Le 23 janvier a été pour toute la ville de Gênes un jour de bénédiction et d'allégresse. Elle en conservera de longs souvenirs. »

ALLEMAGNE. — Les funérailles du prince archevêque de Breslau, ont eu lieu le 26, en grande pompe, dans cette ville. Le cardinal prince de Schwartzenberg y assistait.

Le roi avait chargé le général prince Radzeville de le représenter à cette solennité. Une grande partie du clergé catholique de Berlin est allée à Breslau pour assister à la cérémonie.

Le nouvel archevêque sera élu prochainement. On désigne, comme candidat de l'évêque de Mayence, le baron de Ketteler.

Nouvelles et Faits divers.

Le *Moniteur* d'aujourd'hui est entièrement rempli par la désignation des 4,312 individus compris dans le décret de grâce rendu par l'Empereur, à l'occasion de son mariage.

— On lit dans le *Droit Commun* de Bourges :

Lundi dernier, 31 janvier, M. Berryer, après avoir défendu à Paris des

ouvriers, et à Douai M. de Thieffries, prévenus d'avoir distribué le manifeste de M. le comte de Chambord, venait apporter l'appui de sa parole à M. de Vogué, cité pour la même cause devant le tribunal de police correctionnelle de Cosne. La salle, les cours et les rues voisines du tribunal étaient envahies de bonne heure par la foule. Dans la salle se pressaient les membres du barreau de Cosne et de Sancerre, des propriétaires des départements voisins, et des habitants des campagnes du Cher, curieux de contempler le célèbre orateur, attristés de voir amener sur ces bancs leur ancien représentant, qu'ils ont toujours compté parmi les plus dévoués défenseurs de leurs intérêts, de l'ordre et de la loi.

Après le réquisitoire de M. le procureur impérial, M. Berryer a pris la parole. Il a été, comme toujours, plein de cœur, d'élévation et de logique. Sa parole noble et hardie a su faire remonter le débat à la hauteur de son talent et des circonstances au milieu desquelles cette affaire a commencé. M. Berryer est la gloire du barreau, comme il a été celle de la tribune. Quel que soit le théâtre, sa main puissante saura partout écrire une page d'histoire et réveiller dans les cœurs les plus généreux sentiments.

Cet éloquent plaidoyer a été recueilli par un sténographe.

M. le procureur impérial n'a pas répliqué. Le tribunal a mis la cause en délibéré, pour le jugement être prononcé à quinzaine.

GAILLARD DE COCHU.

— On nous écrit de Lisieux, 26 janvier :

« Un incendie vient d'éclater dans la maison des Frères de l'école chrétienne de notre ville. Pendant la nuit du 25 au 26, vers onze heures du soir, l'un des Frères fut réveillé par une chaleur et une fumée extraordinaires. Il donna aussitôt l'alerte à ses collègues qui, voyant la flamme extérieure s'élever jusqu'à leurs cellules, essayèrent de descendre ; mais le feu avait déjà gagné l'escalier, et leur formait une barrière infranchissable. Alors ils crièrent : Au feu ! au secours ! Leurs cris furent entendus de quelques voisins, qui enfoncèrent la porte de la rue, et voulurent les délivrer.

« M. Fouque, adjoint et deux autres personnes, ouvrirent une porte qui communiquait à l'une des classes ; le feu, se faisant jour par cette issue, les renversa et leur rendit tout moyen de sauvetage impossible. Ils donnent alors l'éveil aux habitants de la ville, le tambour bat, les pompiers se rendent à leur poste, la population accourt, et des secours sont organisés.

« Pendant ces préparatifs, les Frères étaient suffoqués par la chaleur et la fumée. Le feu les atteignait. Ils étaient inévitablement perdus, et la mort se présentait à eux sous le plus sinistre aspect, quand ils eurent l'heureuse inspiration de monter dans leur grenier. Ils en percent la couverture avec beaucoup de peine, et, s'aidant les uns les autres, ils parviennent à se hisser sur le toit. Mais, arrivés à ce point, ils étaient loin d'être sauvés et leur inquiétude redoublait. Pour bien se faire une idée de leur position, il faut se représenter ces malheureux Frères, se soutenant à peine sur un toit incliné et couvert d'une eau légèrement glacée, prêts à chaque instant à tomber d'une hauteur de 15 à 20 mètres, saisissant une brique ou une tuile qui cédait à leur pression. Déjà le Frère directeur, ne pensant pas pouvoir résister longtemps à cette affreuse torture, mesurait l'espace pour se précipiter dans le jardin, et tous les Frères l'auraient imité, lorsque le toit de la maison voisine, enfoncé par les habitants, leur offrit un passage et les arracha à une perte certaine.

« Les pompes commençaient à fonctionner, les bras abondaient, et vers une heure du matin l'incendie était dompté.

« Le sous-préfet, le maire et ses adjoints, le curé de l'église Saint-Pierre et ses vicaires, le procureur impérial, l'officier de gendarmerie et sa brigade, le commissaire de police et ses agents ont contribué à la direction des secours. Personne n'a été blessé. La maison était assurée. »

— M. l'abbé Caselgnol, prêtre du diocèse de Carcassonne, décédé il y a peu de temps à Toulouse, a légué par testament tous ses biens à l'Académie française, réservant l'usufruit pour ses vieux parents, à charge par cette Académie de payer à celle des Jeux-Floraux une rente annuelle de 200 fr.; après la mort des usufruitiers, cette rente sera, par volonté expresse du testateur, portée à 600 fr.

— La Société de Saint-Vincent-de-Paul vient d'établir à Sierck une conférence qui compte déjà un certain nombre de membres dont le zèle et la charité ne manqueront pas d'en attirer de nouveaux en très-peu de temps.

(*Vœu national. Écho du Bas-Rhin.*)

VARIÉTÉS.

PENSÉES DE PASCAL,

Publiées dans leur *texte authentique*, avec un commentaire suivi, par Ernest Havet, agrégé près la faculté des Lettres de Paris. 1852. 1 vol. in-8°.

4° Article (Voir le n° 5484).

A coup sûr, M. Cousin fait très-peu de cas du jansénisme, bien qu'il tienne les Jansénistes en si grande estime. M. Havet n'a point cette sympathie pour les personnes, Pascal excepté, et son extrême prédilection, qui embrasse également dans Pascal l'homme et l'écrivain, ne lui inspire pas la moindre inclination pour sa doctrine. Bien loin de là, il n'y voit qu'*une théologie, sombre et ardue, comme au moyen âge*, une *doctrine violente*, une foi d'autant plus violente, *qu'elle désespère de la raison* (1). Et tout ce que j'ai cité précédemment met son opinion hors de doute.

Il devrait donc regretter, ce semble, qu'un si beau génie soit tombé dans une déviation si malheureuse; point du tout, il en est ravi. C'est le mérite singulier de Pascal, c'est la preuve de sa prodigieuse intelligence que d'avoir conçu et construit ce système. Nul n'a conçu ni accompli une *démonstration* du christianisme

« Aussi vigoureusement raisonnée, et aussi *émouvante*, qui force le logi« cien dans sa logique et l'indifférent dans son indifférence, qui ne laisse « point de refuge à l'esprit ni au cœur.... qui forme seule un système com« plet, où tout se tient comme dans une *construction géométrique*, et où, le « principe une fois accordé, tout doit suivre, qu'on y consente ou qu'on y « répugne. Les autres ne sont que des *assemblages de discours* persuasifs sur « la religion, dans lesquels on répond tantôt à une difficulté, tantôt à une « autre, tantôt par un principe, tantôt par un autre, sans enchaînement né« cessaire et nulle idée n'étant suivie jusqu'au bout; en sorte que l'objection « peut trop souvent être poussée à un point où la démonstration n'atteint « pas. Voilà ce qui arrive nécessairement si on est arrêté par la peur d'être

(1) *Étude*, p. 22, 42 et 61.

« extrême. Le pur Jansénisme n'a peur de rien, et c'est ainsi qu'il a *donné* à
« l'œuvre de Pascal tant d'unité et de rigueur (1). »

Ne croirait-on pas entendre ici le langage d'un pur Janséniste? Et le lecteur, non averti, n'y serait-il pas trompé? mais le jeune écrivain ne voudrait pas certainement qu'on eût pareille idée. Tout cela regarde la forme, et non le fond du système. Il a trop pris ses précautions à l'avance, et entre beaucoup d'autres déclarations très-nettes, il a dit précédemment :

« Cela est janséniste. Là est l'originalité des *Pensées*, là aussi est le *danger*.
« Si notre raison ainsi poussée à bout résiste, si Pascal ne peut nous rete-
« nir Jansénistes, *il n'a plus de force pour nous retenir chrétiens* (2).

« La théologie janséniste a été condamnée par l'autorité de l'Eglise qui a
« sa règle en elle-même, et qui détermine souverainement le point que la
« foi ne doit pas dépasser. Mais *ce n'est pas le raisonnement qui peut fixer cette*
« *mesure*, et philosophiquement parlant, le jansénisme, considéré comme
« un système, n'*est que le catholicisme conséquent et rigoureux*. Ce ne serait pas
« être sincère que de se *mettre à l'aise aux dépens du jansénisme* en lui im-
« putant ce qu'il peut y avoir de troublant dans les *Pensées*. Ces embarras
« et ces tourments, le jansénisme les accuse et les fait sentir davantage,
« mais ce n'est pas lui qui les crée. Ils tiennent aux choses elles-mêmes ;
« ils sont attachés à toute discussion sur la religion par la raison, et la
« pensée de l'homme s'y condamne toutes les fois qu'il prétend comprendre
« le surnaturel et l'expliquer. *Si cette effrayante entreprise est possible, elle ne*
« *l'est qu'aux conditions que Pascal a subies ;* et qui voudrait se les épargner
« n'arriverait pas jusqu'au terme. A ceux donc qui censureraient la dé-
« monstration de Pascal, parce qu'elle est établie sur le jansénisme, il n'y
« a qu'une réponse à faire : *trouvez-en une autre*. une autre aussi vigoureu-
« sement raisonnée, aussi émouvante, qui force le logicien dans sa logique...
« *Mais elle ne se trouvera pas*. Celle de Pascal seule forme un système com-
« plet, etc. (3) »

Je rejoins ici, comme on voit, les deux passages que j'ai d'abord séparés à dessein pour mieux faire ressortir la pensée de l'auteur, et si on la veut plus claire encore, il a commencé par nous notifier nettement que Pascal « est pyrrhonien dans toute la sincérité de son « âme; il l'est formellement, absolument, audacieusement. Pour « s'être présenté tard à sa pensée, le doute ne lui avait pas fait des « impressions légères; rien n'entrait dans un esprit aussi rigoureux, « sans le pénétrer jusqu'au fond. Il n'essaie pas d'échapper au doute, « il s'y enfonce, au contraire, espérant *tirer du doute même* le se- « cret de son salut. M. Cousin a établi ce scepticisme de la manière « la plus péremptoire, et tout ce qu'on a dit à l'encontre est sans « valeur (4). »

Cela est certain, ce qui ne veut pas dire que Pascal ait été un incrédule, mais qu'il ne s'est sauvé de l'incrédulité que par le

(1) *Etude*, p. 37.
(2) *Etude*, p. 35.
(3) *Etude*, p. 37.
(4) *Etude*, p. 18.

jansénisme; que le jansénisme accepté et ajusté par lui en système, a pu seul satisfaire un esprit si pénétrant et si rigoureux. « Le caractère essentiel de cette œuvre si fortement conçue... c'est, « en un mot, de *réduire le christianisme au jansénisme*. Il le fait « paraître ainsi, *selon lui*, dans toute sa force : mais ajoutons, dans « toute sa difficulté (1). »

Car si cette démonstration si *fortement conçue* et si *émouvante* est comme une *construction géométrique, où le principe une fois accordé, tout doit suivre,* quoi qu'on dise, il y a malheureusement un seul petit défaut, c'est qu'on ne peut pas sensément *accorder le principe ;* que la base manquant, toute la construction croule, et que, malgré toute la géométrie de l'argumentation, le *logicien forcé dans sa logique et l'indifférent dans son indifférence*, en sont quittes pour une *émotion* sans conséquence et de pur goût. C'est probablement pourquoi j'ai bien vu des catholiques émerveillés autant que personne au monde des *Pensées* de Pascal, et n'en ai jamais vu un seul *ému*, non plus que moi.

Je ne crois pas d'ailleurs que, en *accordant le principe*, un philosophe se rendît et se fît janséniste ; quoi qu'il en soit, on ne l'accorde pas. On convient même avec nous que « si les Jansénistes « sont en dehors de l'orthodoxie, c'est précisément parce qu'ils s'at- « tachent au dogme jusqu'à l'outrer. Ils font à la fois la guerre à l'au- « torité et à la raison : contre l'autorité, ils sont raisonneurs, mais « contre la raison, ils sont pyrrhoniens. » On avoue que Pascal est « dupe quelquefois de sa propre imagination, de ses propres idées... « qu'il s'embarrasse dans ces généralités, *car il n'y a pas moyen de « bien raisonner sur le principe du néant de la raison ;* » que « *le sens « commun faisait déjà ses réserves*, par la bouche de Nicole même, « contre un penseur *extrême*, qui le heurte et qui l'humilie ; » que « *le « sens commun avait raison de résister*, » et l'on y met seulement ce correctif : « mais non de déprécier ce qui demeure, malgré tout, si « supérieur (2). »

Ainsi, sans *déprécier* ni le génie supérieur, ni l'œuvre de Pascal, les philosophes qui l'admirent le plus, estiment qu'il n'a rien prouvé ; que son système, s'appuyant sur le principe faux du néant de la raison, n'a aucun résultat décisif, aucune valeur réelle, et il faut dire, sans qu'ils puissent le nier : pas même une apparence de réalité, puisque ce système n'a pas séduit un seul des esprits tant soit peu exercés du parti, et que les Jansénistes, pour faire du travail de Pascal leur profit et leur gloire, ont jugé prudent de le dénaturer, en dérobant avec soin par leurs falsifications le dangereux secret de leur grand docteur.

Aussi l'unique conclusion à laquelle on a voulu venir est très-clairement celle-ci : Pascal est le plus grand génie qui ait encore

(1) *Etude*, p. 34.
(2) *Etude*, p. 16, 17, 20, 58.

paru au monde : Boileau l'a dit, et, qui pis est, les philosophes l'affirment ; or la foi catholique n'a pas satisfait l'intelligence de Pascal, qui avait tant besoin de croire. Il s'est jeté de désespoir dans le jansénisme, et tous les efforts de cette intelligence sans égale n'ont pu dissimuler le vide et le faux de cette doctrine ; donc la Religion catholique n'est pas la vérité. Si une religion pouvait être vraie, ce serait celle de Pascal, et celle de Pascal même n'est évidemment qu'une illusion révoltante. En sorte que cette exaltation du mérite extrême de Pascal n'est au fond que le triomphe des philosophes, qui le réclament : 1° comme rationaliste, puisqu'il a fondé sa foi sur la seule argumentation de la raison individuelle ; 2° comme incrédule, puisque nul n'eût été plus pyrrhonien, sans cette illusion si fortement conçue de son esprit. Ce triomphe n'est-il pas une illusion de plus ? car c'est une assez triste satisfaction que de ressaisir, dans une si vive intelligence, le doute renouvelé de Montaigne et de Descartes « enseignant aux philosophes à tout creuser jusqu'à ce qu'ils *trouvent le vide*, et à rejeter avec dédain les *prétendus biens* et *les prétendues vérités* dont se nourrit le commun des hommes.

On ne voit pas ce que le commun des hommes et même les philosophes ont gagné aux « ruines poursuivies par l'esprit du XVIIIe « siècle et du nôtre, ruines par l'éloquence au dehors, ruines par la « philosophie au dedans (1). » S'il était vrai que « l'esprit de Pascal « eût commencé ces ruines, » il n'y aurait guère de quoi applaudir en présence des rudes expériences, auxquelles nous fait assister « l'action destructive de ses idées, qui se continue après lui et qui va « (effectivement en tous sens) bien au delà de ses idées mêmes. » Et si les catholiques étaient gens à s'effrayer, ils auraient bien le droit de maudire Pascal et surtout les philosophes qui ne savent autre chose que nier, et qui nous prouvent si effectivement, après comme avant Pascal, que la négation et le doute ne conduisent à rien.

Qui donc maintenant s'attendrait que « avec le temps, ce livre « ne sera plus le livre des Jansénistes, ce sera le livre des chrétiens, » si Pascal n'a *plus la force de nous retenir chrétiens*, ne pouvant nous retenir Jansénistes ? Et comment M. Havet peut-il se demander « si « Pascal aujourd'hui ne fait pas plus de chrétiens que Bossuet ? » Comment peut-il être « convaincu du moins qu'il fait plus d'âmes « religieuses (2) ? » Nous autres catholiques nous ne les connaissons pas, et c'est la première fois que nous entendons parler de ces conversions-là. Toujours est-il qu'on *ne se range plus derrière* Pascal, pour suivre une croyance quelconque, mais pour s'en défendre, ou tout au moins pour demeurer dans une oiseuse incertitude, qui n'est encore qu'une opposition systématique au catholicisme. Quant à moi, qui suis du *commun des hommes*, intelligence vulgaire en face

(1) *Étude*, p. 43.
(2) *Étude*, p. 58, 35 et 42.

de ce puissant génie, je le regarde, j'admire et dans l'invincible conscience de ma liberté, égale à la sienne, je repousse tranquillement cette supériorité, qui l'égare. Si quelque chose m'étonnait, ce serait qu'un si grand esprit n'ait pas aperçu son erreur, et qu'on en fasse une objection contre la foi de l'Eglise. C'est sur quoi il faut s'expliquer (1). Edouard DUMONT.

(1) Nous n'avons pas voulu interrompre, par de malencontreuses observations, la suite des idées de notre honorable correspondant. Nous devons cependant l'avouer : la parole de M. Dumont nous charme sans nous convaincre. Nous ne pouvons admettre, sur l'autorité de MM. Cousin, Havet et Sainte-Beuve, que Pascal ne crut à la divinité de la Religion, que parce qu'il fut sceptique et que son apologie du christianisme repose tout entière sur *le principe du doute absolu* et de l'impuissance radicale de la raison pour atteindre la vérité.

Nous le répétons, rien dans le texte des *Pensées*, même rétabli par M. Cousin, ne nous semble justifier cette conclusion exorbitante.

Il ne faut pas l'oublier, il y a eu de la part des éclectiques français une sorte de conspiration contre la foi des philosophes chrétiens du XVII siècle. Ils ont voulu se faire passer pour les héritiers légitimes de la philosophie de Descartes, de Bossuet, de Fénelon, de Malebranche, etc., et afin d'y parvenir plus sûrement, ils ont *édité et commenté*, à leur façon, divers ouvrages philosophiques de ces grands hommes.

Qu'on lise la *Bibliothèque philosophique*, publiée par les disciples de M. Cousin, chez Charpentier, on y verra, au moyen d'introductions et de notes, comment nos grands écrivains du XVII[e] siècle ne croyaient guère, dans le fond, à la divinité du christianisme. Pour MM. Simon, Jacques, Saisset, etc., Bossuet est un *rationaliste*, Fénelon un *déiste* précurseur de Bernardin de Saint-Pierre ou de Lamartine, Pascal un penseur chagrin et superstitieux que sa raison avait conduit au scepticisme, et qui se jeta dans la foi, les yeux fermés, par crainte de la mort ou par désespoir.

Avant d'accepter cette tardive découverte, nous persistons à croire que les intérêts de la vérité et de la religion nous imposent le devoir d'exiger des rationalistes d'autres preuves que celles qu'ils en ont données.

(*Note de la Rédaction.*)

BOURSE DU 4 FÉVRIER 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 104 60 — plus haut, 104 95 — plus bas, 104 50 — fermé à 104 95. — Au comptant, il reste à 104 95.

3 0/0, à terme, ouvert à 79 » — plus haut, 79 25 — plus bas, 78 55 — fermé à 79 25. — Au comptant, il reste à 79 10.

On a coté le 4 0/0 à » ».

Actions de la Banque, 2,800 ».

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à » » (1852), à 1,320 ».

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 98 » ; nouveau, 98 ». — Belgique, 5 0/0, 99 »». — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 45 ».

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

(LUDOVIC BRUNET.) Paris. - Typ. de H. V. de SURCY et C[e], rue de Sèvres, 37.

[redacted]

L'AMI DE LA RELIGION.

LES CÉSARS,

PAR M. LE COMTE FRANZ DE CHAMPAGNY (1).

ıst des livres comme des hommes. Les meilleurs ne sont pas ceux qui font le plus de bruit. Le paradoxe brillant ou rive rapidement à la célébrité ; la vérité indépendante des étrangère aux passions de la polémique, passe souvent in- et ne recueille que les suffrages de quelques rares esprits. usement le succès de l'un est éphémère, tandis que le succès e va croissant chaque jour.

de Champagny était un homme de parti et appartenait à école passionnée; s'il avait un caractère moins indépendant ı noble, un esprit moins austère, son livre eût été un évé- pour le monde littéraire, et le génie de l'auteur des *Césars* lébré comme une des gloires les plus pures et les plus éle- 'Académie Française.

re des *Césars*, dont il vient de paraître une seconde édition, lu moins comme un événement c. .s.lérable pour la science et pour l'Eglise. A ce double titre, l'*Ami de la Religion* en ompte à ses lecteurs, et ce n'est pas sans quelque confusion s venons si tard et si imparfaitement acquitter notre dette. vrai, les *Césars* ne sont point un livre de circonstance. C'est rre qui, pour répondre à des besoins actuels et résoudre des és présentes, n'en est pas moins indépendante des événe-]ui se succèdent et des transformations qui s'accomplissent ; yeux. Les questions que soulève M. de Champagny sont des ıs toujours vivantes, parce qu'elles se rattachent à des inté- jours subsistants.

donc temps encore de parler d'une telle œuvre, mais il n'est le d'en donner en quelques lignes une idée, même incom-

trouve dans ce livre, disait naguère M. Lenormant, tout le bon l'Allemagne. L'auteur, par des travaux considérables, s'est appro- ubstance des recherches de l'école historique; les jurisconsultes et riens lui sont familiers ; il a mérité de devenir le lien entre les idées ny et celles de Drumann ; et c'est ce dont tout lecteur expérimenté ıpé en lisant l'introduction des *Césars*. Dès le début, la vaine illusion s'est dissipée : l'histoire de la propriété chez les Romains fait péné-

es L. Maison, 3, rue Christine. 2 vol. in-8°, 2ᵉ édition, Paris 1853.

trer la pensée du lecteur jusqu'au tuf de cette société violente et irrégulière, et après que l'auteur s'est emparé de notre attention, par l'attrait du raisonnement et de la curiosité, il n'existe pas un des détours de ce monde, inconcevable aux yeux mêmes des peuples qui en sont sortis, où nous ne soyons entraînés à la suite du docte et rapide historien.

« Mais M. de Champagny n'est pas seulement un rapporteur de l'Allemagne ; il possède les plus précieuses qualités de l'esprit français, et jamais il ne consent à les subordonner aux spéculations hasardées et confuses de nos voisins. D'ailleurs, il n'est pas seulement français ; il est catholique, et, le flambeau de la vérité religieuse à la main, il juge en maître les contradictions et les vices de la société romaine. Soit qu'il déroule avec une clarté parfaite la progression de la tyrannie populaire des Césars, soit qu'il analyse les éléments de la fermentation d'un monde dans lequel Dieu jeta le levain salutaire du christianisme, on est prêt à dire de lui, comme Boileau de Juvénal,

> Ses ouvrages, tout pleins d'affreuses vérités,
> Etincellent pourtant de sublimes beautés ;

d'autant plus coloré, qu'il évite avec plus de soin la surcharge des couleurs ; d'autant plus poëte, qu'il s'attache à ne rien donner qui ne repose sur un témoignage assuré (1). »

Telles sont les qualités éminentes qui distinguent l'écrivain. Voici l'objet, l'esprit et le but de son livre :

L'étude historique de M. de Champagny embrasse toute la période durdant laquelle régna la famille des Césars, et se divise en deux parties.

La première partie contient l'histoire proprement dite des six Césars, et les faits principaux de leurs règnes. C'est une narration rapide, mais saisissante; un tableau vivant où sont représentées à grands traits les physionomies de ces maîtres du monde païen.

Dans la seconde partie, M. de Champagny s'attache à faire connaître l'étendue de l'empire, sa constitution politique, son organisation militaire, sa civilisation ; le bien-être du peuple romain, ses mœurs, ses doctrines, sa religion, en un mot sa vie matérielle, scientifique, morale et religieuse.

Cette division, à la fois simple et complète, lui a fourni le moyen de déployer sa vaste érudition sans fatigue pour le lecteur, et de parler sans confusion des événements, des hommes et des choses.

En arrêtant pendant de longues années l'activité de son mâle et religieux esprit sur une époque curieuse sans doute, mais fort repoussante par ses forfaits et ses turpitudes, M. de Champagny ne voulait pas seulement satisfaire un goût honorable pour la science historique : il cédait à une pensée plus haute et proposait un plus noble but à ses efforts.

L'on connaît les théories de progrès indéfini qui, de la nébuleuse Allemagne, ont envahi la France sous le nom de philosophie de l'histoire. On a voulu découvrir la loi qui présidait à l'existence et

(1) *Correspondant* du 25 décembre 1852.

à la succession des peuples sur la terre, comme on avait cherché la loi qui règle les mouvements des corps célestes. De nouveaux Newtons se sont rencontrés qui ont cru la voir dans le progrès, et qui ont dit : La loi et le but de l'histoire, c'est le progrès, c'est-à-dire la marche ascendante et indéfinie de l'humanité vers le bien. L'*humanité*, c'est le genre humain dans sa vie unitaire, le genre humain formant un seul être et résumant en soi la destinée de tous les hommes.

D'après cette formule, l'individu n'est rien ; l'homme ne vit que comme molécule du grand tout, l'*humanité*. Par conséquent il n'y a pour l'individu ni responsabilité ni destinée personnelles.

En outre, le progrès étant la loi nécessaire et universelle des choses, il n'y a plus ni liberté ni vérité absolue. Rien au monde ne saurait échapper à cette loi fatale, pas plus les dogmes que les institutions, pas plus les religions que les sociétés, pas plus les idées que les faits. Tout progresse nécessairement. La vérité d'hier devient l'erreur de demain, et notre vertu d'aujourd'hui pourra bien être le vice de nos descendants. Rien n'est absolu dans l'ordre des vérités pas plus que dans le domaine des faits : l'idée de Dieu même est relative aux divers degrés du progrès de l'intelligence humaine. Le Dieu qu'adore aujourd'hui l'humanité ne sera peut-être qu'un fantôme pour l'humanité plus intelligente, plus éclairée du siècle suivant. En d'autres termes, Dieu peut bien ne pas être.

Voilà le dernier mot de la théorie du *progrès indéfini* rêvé par les disciples de Kant et prêché par les messies du socialisme. Le livre des *Césars* est une réfutation historique de ce monstrueux système qui, s'il pouvait prévaloir, détruirait du même coup, société, religion, morale ; et sous prétexte de progrès, ferait reculer le genre humain jusqu'aux dernières limites de la barbarie.

« L'époque qui est traitée dans ce livre, dit M. de Champagny, me semble « instructive, principalement pour notre siècle. Elle est un embarras et « une épreuve pour ces théories de progrès infaillible dont nous venons de « parler. Toute l'antiquité se résume dans cette époque et y vient aboutir ; « ce siècle devrait être la gloire et la perfection de l'antiquité ; il en est le « siècle le plus misérable et le plus dégradé ; et, par cela même, j'ose ajou- « ter le plus souffrant et le plus triste. L'humanité livrée à elle-même, et, « certes, sans que les beaux génies ou les guides puissants lui aient man- « qué, l'humanité en est venue là, à ne vivre que sous la condition d'adorer « son dieu Néron. Si l'humanité, autrefois, avait été plus haute, plus morale « et plus heureuse, qui l'avait fait descendre ? Et surtout si, plus tard, elle « eut plus de dignité, plus de vertus, plus de bien-être que jamais, qui la « fit monter ? »

La solution du problème est pour M. de Champagny dans les enseignements de la foi. Le genre humain, avant Jésus-Christ, était déshérité ; c'était le fils de la servitude envoyé comme l'enfant d'Agar pour souffrir la soif au désert : le progrès pour lui, dans cet

état de chute, ne fut, sous bien des rapports, que le progrès de la dégradation et de la souffrance.

Depuis Jésus-Christ, le genre humain a été appelé de la servitude de l'esclave à la liberté des enfants. Les nations chrétiennes doivent la supériorité qui les distingue des sociétés païennes à la lumière de l'Evangile. Elles ont auprès d'elles, non-seulement la parole écrite, mais encore la parole vivante de Jésus-Christ dans l'enseignement de l'Eglise. C'est l'Eglise qui a sauvé les nations par la vertu de Celui qui a sauvé les hommes. C'est donc à elle que les nations doivent demander la vie, si elles ne veulent pas que leur vie s'éteigne.

C'est pour mettre cette vérité dans tout son jour que M. de Champagny a étudié et écrit l'histoire des Césars. Par le spectacle de ce qu'était le monde le plus civilisé quand le christianisme lui manquait, il a voulu montrer l'utilité sociale du christianisme et les bienfaits que les hommes lui doivent :

« Le christianisme, dit-il, dans la conclusion de la première partie de son « œuvre, est, divinement parlant, la cause de la civilisation moderne et son « principe dans le passé; humainement parlant, il en est le motif, la raison « logique, la justification et le soutien dans le présent. La civilisation, si « vous ne la faites absolument matérielle, repose sur des idées et les idées « ne sont efficaces que parce qu'on y croit. L'auteur, l'inspirateur, le *per-* « *suasor* de ces idées a été le christianisme, et, si l'on pénètre au fond des « choses, lui seul leur donne force aux yeux de la raison. La civilisation, « sans lui inconséquente et absurde, n'est plus qu'une habitude contre la- « quelle la nature humaine travaille sans cesse. »

« Néron était parfaitement logique, de même qu'il était parfaitement « homme, conséquent autant qu'il était naturel sans qu'il fût pour cela ni « meilleur, ni plus excusable, ni plus raisonnable même. La fréquente ré- « pétition de crimes pareils aux siens pendant quatre siècles; l'exemple « que lui avaient donné Tibère, Caligula et ceux qui gouvernaient sous « Claude; l'imitation que firent de lui tant d'autres, Commode, Domitien, « Caracalla, Elagabale surtout qui s'appliqua à le contrefaire et à le cal- « quer, prouvent qu'il cédait à un entraînement de sa position non pas ir- « résistible, mais puissant, naturel et vrai dans une situation contre vérité « et contre nature, et que ce type de frénésie sanguinaire ne fut, après « tout, que le produit régulier de son siècle et l'expression vive de l'huma- « nité à son époque. »

On le voit, les *Césars* ne sont pas seulement une étude historique d'un saisissant intérêt; c'est une apologie du christianisme au point de vue de son utilité sociale, et une sorte d'introduction historique à la démonstration de la divinité de notre sainte Religion.

Ce caractère éminemment philosophique et chrétien de M. de Champagny se révèle surtout dans la savante comparaison entre le néo-stoïcisme et le christianisme, qui termine son ouvrage.

Nous y reviendrons dans un prochain article.

L'abbé J. Cognat.

UN SYMPTOME GRAVE.

Depuis quelque temps, le journalisme, indépendamment des feuilles religieuses, recommence à se jeter avec une malheureuse ardeur sur les choses relatives soit à la Foi, soit à l'Eglise.

Tout récemment, le *Constitutionnel*, dont la littérature légère, au moment même de ses plus éclatants repentirs, n'a jamais été irréprochable au point de vue des mœurs, a essayé de lancer dans le public un feuilleton qui n'était qu'une triste profanation de nos divines croyances. Il a, il est vrai, interrompu son nouveau *Juif Errant!* Mais, est-ce pour se venger de cet échec qu'il a, depuis, admis à l'honneur de ses premières colonnes l'article étrange que nous y avons lu la semaine dernière? M. Granier de Cassagnac, démentant ce qu'il a soutenu vingt fois, a voulu absoudre Rousseau et la philosophie du *Contrat social* de toute influence sur le mouvement révolutionnaire du XVIIIe siècle. Or, on sait que la plupart des lecteurs auxquels il s'adresse, pardonneraient bien volontiers à l'esprit de cette époque ses attaques contre tous les dogmes du christianisme, s'ils pouvaient se persuader que ce même esprit n'a pas ébranlé et renversé en même temps de fond en comble tout ce qui constitue l'ordre purement matériel. Que signifiait donc cette apologie et à quoi revenait-elle?

Convenons-en toutefois. On peut croire, jusqu'à un certain point, que pour le *Constitutionnel* il n'y a encore ici qu'une pure distraction, et que M. Granier de Cassagnac n'a été entraîné que par l'amour du paradoxe, ce principal caractère et cet impérieux besoin de son esprit!

Mais le *Journal des Débats* ne saurait invoquer de même les circonstances atténuantes. Il ne parle pas, lui, sans réflexion; qu'il agisse bien ou mal, il sait ce qu'il fait. Ce n'est donc pas sans y avoir pensé qu'il tente des reconnaissances et ouvre un feu de tirailleur sur le terrain religieux, où, plus d'une fois, il a porté la guerre.

Il y a quelques jours, M. de Sacy, dont la plume serait digne d'un meilleur emploi, faisait à sa manière un exposé de la situation intérieure de l'Eglise de France. Il acceptait, bien entendu, sur parole, les dires et les prétentions de quelques écrivains, exclusifs et exagérés, qui se proclament seuls *ultramontains*, comme si l'ultramontanisme avait jamais consisté dans les erreurs traditionalistes et dans les méthodes anti-classiques qu'on repousse à Rome! Prêter à tous les catholiques attachés aux doctrines et aux sentiments de Rome toutes les doctrines et tous les sentiments de l'*Univers*, rendre Rome elle-même responsable et solidaire de ce journal, c'était vraiment se faire beau jeu! Et l'on conçoit que le *Journal des Débats* s'étant donné cet avantage, ait poussé sa pointe plus facilement contre l'*Index*, contre les *Congrégations romaines*, contre les canons discipli-

naires du saint concile de Trente et contre le Saint-Siége lui-même!

Cependant, tandis qu'à la façon de Pithou et de M. Dupin, cet apôtre des libertés et des priviléges de l'église gallicane se constitue le défenseur des droits de nos évêques contre une autorité qui ne les a jamais méconnus, le voilà qui les méconnaît lui-même et qui soumet à sa censure l'enseignement de nos Pasteurs! Aux observations de M. de Sacy, M. Armand Bertin vient d'ajouter un dernier trait, en attaquant à la fois S. E. le Cardinal-archevêque de Besançon, et Mgr l'évêque de la Rochelle à propos de leurs mandements pour le carême.

Voici comment il gourmande les deux vénérables prélats; on verra qu'il le prend sur le ton railleur :

M. le cardinal-archevêque de Besançon vient de publier, à l'occasion du carême, un mandement sur l'inobservation des dimanches. Il insiste particulièrement sur les fléaux temporels qui doivent être la conséquence et le châtiment de cette inobservation ; stérilité des campagnes, ruine et banqueroute des marchands, etc. Le prélat cite en exemple les hôteliers et les cabaretiers qui, pour avoir fait trop peu d'attention à une autre loi de l'Eglise, celle de l'observation des jours maigres, et pour avoir servi du gras à leurs hôtes, ont vu fondre sur eux le fléau des chemins de fer. En effet, depuis que les chemins de fer transportent avec rapidité les voyageurs à leur destination, les hôteliers et les cabaretiers établis dans les points intermédiaires ont vu déserter la foule qui remplissait leurs établissements quand on voyageait à pied et à cheval, ou même en diligence. Mais nous n'aurions pas cru que ce résultat dût être attribué à la colère du ciel contre ces pauvres aubergistes.

De son côté, Mgr l'Evêque de la Rochelle vient d'adresser au clergé et aux fidèles de son diocèse une lettre pastorale sur les mauvais livres. Le prélat engage particulièrement les libraires qui auraient dans leurs magasins des livres de cette sorte à en faire généreusement le sacrifice en les brûlant. Il invite aussi les magistrats et les maires à prêter leur concours aux autorités ecclésiastiques pour arrêter la propagation de ces livres. Mais ce qui nous étonne, c'est que parmi les livres obscènes et immoraux, dont assurément le commerce ne saurait être trop sévèrement réprimé, Mgr l'Evêque de la Rochelle place les livres *hérétiques*, c'est-à-dire sans doute les livres qui émanent des confessions non catholiques. Il nous semble qu'ici l'autorité séculière n'a rien à faire, aussi longtemps du moins que le plus sacré des principes de 89, la liberté des cultes, existera en France. Voici, dans la lettre pastorale de Mgr l'Evêque de la Rochelle, le passage où l'on trouvera les livres *hérétiques* signalés à la vigilance des magistrats avec les livres obscènes et immoraux...

ARMAND BERTIN.

Nous n'avons pas la prétention de défendre Mgr l'Archevêque de Besançon ni Mgr l'Evêque de la Rochelle, contre de telles objurgations.

Est-ce sérieusement que le *Journal des Débats* range parmi les livres protégés par la *liberté des cultes*, ces abominables petits pamphlets comme la *Religion d'argent*, par exemple, dont le colportage protestant inonde les campagnes pour ameuter les passions contre les prêtres et contre l'Église?

Est-ce sérieusement qu'il reproche à S. E. le Cardinal Mathieu,

de rappeler, même aux hôteliers et aux cabaretiers que le désir du gain n'est pas une excuse suffisante pour transgresser les commandements de l'Eglise, et de leur enseigner que tôt ou tard, par un événement ou par un autre, le châtiment vient après la faute?

Le *Journal des Débats*, au lieu de se moquer des leçons adressées à autrui, agirait sagement en faisant un retour sur lui-même.

Inutile d'ajouter que cette feuille n'a pas en vain donné le signal contre les deux Evêques. Elle avait ouvert la voie. Dès le lendemain la *Presse* s'y est précipitée, et le surlendemain c'était le tour du *Siècle*. Le *Siècle* et la *Presse* au moins sont conséquents avec eux-mêmes dans leurs hostilités contre l'Eglise ; ils sont révolutionnaires et ne se targuent pas du titre de conservateurs.

Au reste, cette attitude que reprennent certains journalistes n'a pas lieu de nous étonner. Nous devons seulement en tenir compte. Autant nous avons été heureux de reconnaître, sans en tirer des conséquences déraisonnables, le retour d'un grand nombre d'esprits au respect, sinon au culte de la vérité, autant nous croyons important d'être attentifs aux signes qui semblent annoncer, dans une certaine partie de la société, le changement ou seulement l'affaiblissement de ces heureuses et salutaires dispositions.

Les circonstances ajoutent d'ailleurs à la gravité de ce symptôme. Faute de pâture naturelle, se sentant à l'étroit dans la discussion des choses que Dieu a laissées aux disputes du monde, chassée tout particulièrement du champ de la politique où elle s'ébattait naguère dans tous les abus de la licence, la presse cherche une carrière où elle se trouve plus à l'aise Abordant les questions religieuses, elle y porte son ignorance et ses préventions. De plus, elle voit là des thèmes d'opposition sans périls, et tels journalistes qui n'ont pas un mot à dire pour les causes humaines qu'ils prétendent servir sont enchantés de rouvrir la bouche contre la Puissance spirituelle, dont les ministres sont moins dangereux à critiquer que les ministres de l'Etat ! Enfin, il faudrait bien peu connaître les ennemis de la Foi pour croire que, malgré leur silence calculé, ils ont pu laisser passer sans profit les tristes modèles que des Catholiques eux-mêmes n'ont pas craint de leur fournir en traitant comme ils l'ont fait, pendant une trève éphémère, les choses les plus dignes de vénération, la pureté de l'orthodoxie, l'exactitude de la théologie, l'autorité de l'enseignement ecclésiastique, la robe des Prêtres, le caractère même Episcopal!

Charles de Riancey.

NOUVELLES RELIGIEUSES D'IRLANDE ET D'ANGLETERRE.

Mgr l'Archevêque de Tuam a adressé au clergé et aux fidèles de son diocèse une lettre pastorale datée du 14 janvier et où respirent, dans le langage le plus élevé, les sentiments les plus touchants. Avec quel bonheur nous reproduirions en entier l'œuvre de l'illustre prélat irlandais si les dimensions de cette feuille nous le permettaient! Ce serait donner un nou-

veau témoignage de notre sympathie pour les souffrances de la catholique Irlande. Du moins, voulons-nous en offrir à nos lecteurs les passages principaux où est démontrée l'inutilité des efforts de la propagande protestante:

« Il ne suffit pas, dit le vénérable Archevêque, que nous professions la foi véritable qui fut enseignée à nos pères et qui nous a été transmise comme le plus précieux héritage. Cette foi doit encore porter les fruits des bonnes œuvres.... Je vous laisse à juger de l'impiété de ces faux docteurs qui travaillent à tromper, à séduire le peuple, et aboutiraient à le corrompre et à le perdre, s'ils parvenaient à détruire la religion dans son âme! Il n'est que trop certain que ces émissaires de Satan ont fait, en divers lieux, des efforts multipliés pour détacher ce pauvre peuple de sa croyance : mais ce qui n'est pas moins constant, — et grâces soient rendues au Très-Haut pour la force qu'il a daigné prêter à ses serviteurs, — c'est que ces perfides tentatives ont échoué; et nous y voyons une preuve éclatante de l'attachement que les Irlandais conservent pour le trésor de la vraie foi. Cet attachement, à travers les privations, bien plus, sous un système de persécution impitoyable, nous en avons entendu le témoignage, de la bouche même des membres du Clergé de ce pays, témoins des persécutions endurées si patiemment. Nos bien-aimés Frères du district d'Achil nous ont donné la consolante assurance que les écoles du prosélytisme, où quelques pauvres affamés seulement envoyaient leurs enfants, deviennent de jour en jour plus désertes, tandis que celles des Religieux et autres Prêtres catholiques reçoivent un nombre considérable d'élèves. Même résultat à Outerard, bien qu'on y ait envoyé une foule de prédicants imposteurs. Nous-même, dans le cours de nos visites aux paroisses reculées de Connemara depuis Pâques dernier, nous avons pu remarquer combien le zèle du Clergé et la ferveur des Fidèles avaient tenu en échec les ennemis de la foi, malgré les mauvaises écoles où les orphelins, renvoyés des manufactures par le bigotisme des propriétaires protestants, étaient obligés d'aller chercher un refuge temporaire pour obtenir un morceau de pain....

« Nous espérons maintenir l'augmentation toujours croissante du clergé que nous avons établi dans les districts reculés et jusqu'à ce jour privés de secours spirituels; bien plus, accroître le nombre des maisons de l'Ordre de Saint-François, ainsi que des écoles des Frères de la Doctrine chrétienne, et étendre aux autres paroisses les bienfaits de ces missions telles que celle que vont ouvrir dimanche prochain à Clifden les pieux Rédemptoristes et sur laquelle nous appelons les bénédictions de Dieu. Qu'elle est admirable la force, l'unité de l'Eglise catholique, démontrée par le concours de ces vertueux missionnaires qui sont toujours à son service et toujours prêts à aller où on les appelle! En Irlande nous voyons ainsi les Rédemptoristes, les disciples de Saint-Vincent-de-Paul et ceux de Saint-Ignace, concourir ensemble à la même tâche : les uns prêchent, les autres se tiennent au tribunal de la Pénitence, les autres enfin dirigent les retraites ecclésiastiques, « travaillant à la perfection des Saints, pour maintenir l'œuvre du ministère apostolique et l'édification du corps de Jesus-Christ (1). »

La clôture du Jubilé a été célébrée avec pompe à Dublin, dans l'église cathédrale de la Conception où ses saints et pieux priviléges avaient été d'abord annoncés aux Fidèles. S. G. Mgr. l'Archevêque officiait en personne.

(1) *Epist. ad Ephes.*, IV, 12.

[redacted]

On avait décoré l'autel et le sanctuaire comme au jour de l'ouverture du Jubilé. Mgr l'Evêque de Bombay assistait à la cérémonie, après laquelle a commencé l'Adoration silencieuse des Quarante-Heures.

A Loughrea, le jour de la fête des Saints-Innocents, les habitants ont eu le bonheur d'assister à une des cérémonies les plus solennelles de l'Eglise catholique : nous voulons parler d'une prise de voile. Miss Ryan de Swinford était admise parmi les Sœurs de la Miséricorde. Le vénérable Evêque du diocèse avait voulu officier dans cette circonstance solennelle, et son discours a profondément ému les assistants.

Le prosélytisme protestant continue à s'exercer en Irlande avec tous les moyens de coaction que lui assure la protection du gouvernement. C'est ainsi que le Révérend Willam Ahern écrit au *Catholic Standard* pour lui révéler les persécutions qu'il a subies dans sa pauvre paroisse de Dingle où l'on avait réussi à entraîner 800 personnes hors de la foi et à fonder quatre écoles protestantes. Sur les 800 déserteurs, il n'en reste plus que 300 d'infidèles; sur les quatre écoles, deux sont fermées. Mais le malheureux pasteur reste en présence des persécutions du prosélytisme, et, ce qui est triste à dire, en face de la misère.

Voici un autre fait : Un nommé Kennedy, après avoir déserté le catholicisme pendant quatorze années, y revint avec sa famille. Étant tombé malade et sentant sa fin prochaine, il voulut réparer, autant que possible, le scandale qu'il avait donné. En conséquence, il fit une confession publique. A peine eut-il accompli cet acte, qu'il reçut l'ordre de quitter la maison qu'il habitait, et où, moyennant un faible loyer, on l'avait admis pour prix de son apostasie. Comme il tardait à obéir, on forma une bande de mauvais sujets qui envahirent sa maison, le trouvèrent dans son lit qu'il n'avait pas quitté depuis plusieurs semaines, l'en arrachèrent, et après lui avoir fait subir d'indignes traitements, le jetèrent dehors, dans la boue, par la pluie et le froid, avec sa femme, sa belle-mère, ses enfants. Ils couronnèrent l'expédition en montant sur le toit qu'ils eurent abattu en moins d'une heure, ne laissant que les quatre murailles comme indice que ce lieu avait été habité.

Le sort de ceux d'entre les Irlandais catholiques qui font partie de l'armée, n'est guère meilleur. Ils devraient, comme le fait très-bien observer le *Graham's Town Colonist*, jouir des mêmes droits et priviléges que leurs camarades anglais et écossais : mais on fait peser sur eux leur religion comme une marque d'indignité. Ce n'est pas tout : tandis qu'on s'occupe assidument des besoins spirituels des soldats anglais et écossais, et que des ministres fort bien payés sont chargés de leur donner les instructions religieuses, il y a, à cet égard, incurie complète ou plutôt complète mauvaise volonté en ce qui concerne les soldats Irlandais. A peine accorde-t-on le plus modique traitement au prêtre catholique chargé d'instruire les militaires catholiques : l'Administration ne rougit point d'offrir à des ecclésiastiques de mérite, à des hommes d'honneur et de science qui veulent bien la servir, une somme que le plus humble artisan dédaignerait d'accepter. Ecoutez, vous qui faites profession d'admirer la libéralité du Gouvernement britannique. Voici le chiffre de ce que le War Office a daigné enfin accorder pour l'entretien d'un prêtre catholique :

Là où il se trouve 50 soldats, 5 shillings par semaine ;
De 50 à 200 , 10 —
Au dessus de 200, 15 —

Quiconque connait les devoirs des prêtres catholiques, sait bien qu'en tous temps, la nuit comme le jour, ils doivent être prêts à s'acquitter de leurs saintes fonctions ; que s'ils sont appelés au chevet d'un mourant, ils doivent y courir, fût-ce au péril de leur propre vie. Et, pour tant de zèle, de fatigues, voilà la rétribution qu'on leur accorde ! Encore est-ce avec beaucoup de peines, de démarches, qu'ils obtiennent un visa de ces messieurs du War Office qui se font un plaisir de retarder le paiement de cette pitoyable allocation. Dans l'intervalle qu'exigent les courses, les sollicitations, souvent inutiles, le régiment vient à quitter la garnison, et le pauvre prêtre est plus certain alors de tout perdre à la fois. A ce sujet, le *Catholic Standard* trace un parallèle frappant :

« Que l'on compare, dit-il, les devoirs qui incombent aux chapelains de l'une et l'autre Eglise ; tout honnête homme appelé à décider, pourra, s'il fait abstraction de ses principes particuliers, dire où serait le droit si l'on renversait l'échelle des traitements. Le chapelain protestant recueille peu d'aumônes, se borne à chanter quelques psaumes, à réciter deux prières, à lire froidement un sermon une fois par semaine, et ses *dix livres* lui sont pleinement assurées. Le chapelain catholique dit la messe, prêche, entend en confession ; chaque dimanche et aux jours de fête, il donne la très-sainte Communion ; il visite les souffrants, vient s'asseoir à leur chevet sans craindre ni la fièvre, ni les autres maladies contagieuses, respirant l'haleine brûlante de ce pécheur mourant auquel il administre les derniers sacrements ; nul temps ne l'arrête ; les obstacles s'effacent devant son inflexible devoir. Eh bien ! au bout de tant de fatigues, de sacrifices et de dangers, que trouve-t-il, pour les besoins indispensables de l'existence matérielle ? dix shillings à la fin de la semaine ! Et l'on vient nous dire que les catholiques des trois Royaumes n'ont pas de griefs, d'outrages, d'injustices à faire réparer ! Ils sont répandus en grand nombre sur la surface de l'Empire britannique, et partout ils ont besoin de leurs prêtres, bien différents en cela des soldats protestants qui, à la rigueur, peuvent être leurs propres ministres... Qu'on juge de la latitude accordée aux chapelains protestants par le fait suivant : Il y a quelques années, l'archevêque anglican de Dublin adressa une lettre pastorale aux membres de son clergé pour les inviter à ne point exposer eux, leurs enfants et leurs femmes, en visitant les cholériques à l'hôpital où ils n'étaient pas appelés et où ils ne seraient d'aucune utilité. Et cependant les chapelains militaires protestants, bien qu'ils n'aient pas à accomplir la centième partie des devoirs dont s'acquittent leurs confrères les catholiques, à se lever précipitamment la nuit pour entreprendre de longues courses sur des routes impraticables et aller assister un moribond, reçoivent vingt fois plus pour prix de leurs peines que le prêtre dont la vie n'est qu'un labeur et un péril perpétuels. »

A ce sujet, nous mentionnerons les paroles touchantes et véritablement paternelles que le révérend M. Grimley adressait dernièrement aux soldats catholiques du 81e régiment qui quitte la garnison de Dublin. C'est dans l'église Saint-Paul qu'il leur a fait entendre ces adieux : « J'éprouve, a-t-il dit, un profond regret en vous voyant partir. J'ai remarqué, j'ai admiré avec quelle assiduité la plupart d'entre vous remplissaient leurs devoirs religieux. *J'exhorte* ceux qui pratiquent les sacrements à continuer ; et quant à ceux

qui ne le font pas encore, qu'ils saisissent la première occasion de se réconcilier avec Dieu. Soumettez-vous docilement à ceux qui sont placés au dessus de vous, conformément au précepte de saint Paul. *Obéissez* non par contrainte, mais par conscience. » Ces paroles ont vivement ému l'auditoire, et l'on a vu plus d'une larme mouiller les yeux de ces braves.

Il n'est bruit que des conférences tenues en l'église de Saint-Georges, à Southwark, par le docteur Cahill. C'est dimanche dernier qu'elles ont été closes. La foule qui remplissait l'enceinte sacrée se composait en grande partie de protestants; ils étaient accourus, dit le *Catholic Standard*, pour entendre les sublimes vérités de l'Évangile exposées par une des plus belles intelligences qui ornent l'Eglise de Jésus-Christ. Le prédicateur a choisi pour texte de son discours ces mots de l'évangile du jour : « Il y a beaucoup d'appelés, et peu d'élus, » et c'est avec une rare puissance qu'il a développé son sujet. En terminant, il a promis de revenir au mois de juin, et de reprendre ses conférences qui ont porté dans plus d'une conscience le rayon de la foi, et qui d'ailleurs, suivant la remarque de la feuille catholique, ont pour effet immédiat de secouer l'apathie de ceux qui croient, mais qui n'osent agir.

Tandis qu'à Londres le R. P. Newman était poursuivi sans relâche, une persécution non moins violente s'organisait dans cette ville, contre des religieuses françaises, qui ont fondé l'Association en faveur des orphelines pauvres d'Angleterre.

Sur la plainte haineuse et mensongère d'une enfant qu'elles avaient comblée de soins, les religieuses de Norwood se sont vu citer à comparaître devant la Cour d'assises de Guildford, à l'effet de s'entendre condamner à 25,000 fr. d'amende et aux frais pour avoir maltraité la plaignante au point de lui faire perdre la vue. Voici à quelle occasion a été intenté ce procès, où l'intolérance anglicane a eu si beau jeu, et dans lequel il a fallu toute l'impartialité d'un juge honnête homme et toute l'éloquence d'un défenseur habile pour faire triompher l'innocence des saintes filles de la Délivrande.

Henriette Griffits, la plaignante, est une espèce d'aventurière qui a trompé, il y a trois ans, la bonne foi du cardinal Wiseman pour se faire admettre à Norwood, malgré des antécédents douteux. Elle y était à titre d'orpheline. Une affection scrofuleuse lui ayant fait perdre un œil, elle accusa ses bienfaitrices de ne l'avoir pas soignée, et se posa en victime de leurs rigueurs.

On devine facilement que le même public qui venait de faire d'Achilli un innocent et un saint, fit promptement d'Henriette une martyre. L'Angleterre ne devait pas manquer de procureurs pour soutenir la cause, et la supérieure de Norwood s'attendit, dès ce moment, à subir toutes les sévérités de la loi anglaise. Quel triomphe pour des protestants fanatiques de voir des nonnes papistes, arrachées de leur cloître, traînées sur la sellette des accusés, pour subir la torture d'un interrogatoire insolent et scandaleux!

Un certain M. Chambers, avocat des plus effrontés, reste à peu près seul chargé des intérêts de la plaignante devant la Cour. Il est vrai que la cause est en bonnes mains; cet homme en vaut dix pour l'activité et l'audace. C'est lui qui, suivant la loi anglaise, est chargé d'interroger celles qu'il nomme les prévenues. Madame d'Osseville (sœur Sainte-Marie), qui, bien qu'étrangère au procès, est venue exprès de la Délivrande pour partager les souffrances de ses sœurs; madame Lespinasse (sœur Saint-Louis-de-Gonzague), supérieure de la maison Norwood; miss Forbes Leith (sœur Sainte-

Marie-des-Neiges); madame Dubreuil (sœur Sainte-Théodose), assistante du couvent, et plusieurs autres religieuses restent successivement exposées, pendant des heures entières, aux inconvenances de M. Chambers et aux risées d'un auditoire haineux.

Les religieuses étaient défendues par M. Shee, membre du Parlement et l'un des plus célèbres convertis de ces dernières années; elles avaient encore pour elles les encouragements de miss Gladstone, sœur du chancelier de l'Échiquier actuel, de lord Arundel et de bien d'autres amis, l'impartialité du président de la Cour d'assises, et surtout l'innocence de leur cause, qui devait finir par triompher des préjugés de la foule et des mauvaises dispositions des douze gentlemen appelés à décider de leur sort. Henriette Griffits avait accusé ses bienfaitrices de l'avoir mal soignée, mal nourrie, de lui avoir infligé des peines trop dures, enfin, d'avoir détruit sa santé par un mauvais régime. Les débats ont prouvé, au contraire, qu'Henriette avait été comblée de soins, entourée de médecins et de remèdes, traitée avec une indulgence excessive. Il est vrai que, quatre mois auparavant, l'évidence des preuves démontrées devant un tribunal anglais n'avait point sauvé le R. P. Newman. Mais le lord chief-justice n'est plus lord Campbell, et les jurés de Guildford sont honteux de l'iniquité de leurs devanciers. La vérité a donc été solennellement proclamée, et les religieuses de Norwood, libres de toute inquiétude, ont pu regagner leur cloître, dont le trouble de ces trois longues journées d'enquête leur faisait mieux que jamais comprendre le bonheur.

L'anglicanisme honnête repousse de son sein l'apostat Achilli, et ne veut pas accepter la solidarité de son inconduite. Voici ce qu'on lisait dans le *Chronicle*, du 2 février :

« Non, Achilli n'est pas *notre* converti ; il appartient au protestantisme en général. Grâce, dit-on, à la vigilance de l'évêque de Londres, il n'a pas pu pénétrer dans les rangs du clergé anglais. Il n'a aucun rapport avec les autorités ou même avec le nom de notre Eglise... Nous n'avons jamais fait d'Achilli un héros; notre clergé ne l'a jamais accueilli comme un converti distingué; les félicitations qu'il a reçues en quittant l'Eglise de Rome ne lui ont pas été adressées par les anglicans... Le docteur Achilli ne s'est jamais uni à notre Eglise. Il n'a jamais été admis à exercer son ministère à nos autels. Il ne professe qu'un vague protestantisme, et il peut être indistinctement quaker, unitairien, mormon ou *jumper*. Tout ce qu'on sait de lui, c'est qu'il n'est pas à *nous*. »

Une correspondance de Londres annonce le fait suivant qu'on ne pourra manquer d'accueillir avec satisfaction :

« L'ordre de l'Oratoire, entièrement composé de convertis parmi lesquels un grand nombre ont fait partie du clergé anglican, ou ont été membres des universités, vient d'acquérir, à Brumpton, une assez vaste pièce de terrain pour construire une église et une maison religieuse.

« Brumpton est situé à côté de l'emplacement occupé naguère par le palais de cristal. Le curé de la paroisse anglicane de ce quartier est un puséiste avancé.

« Les fonds qui ont servi à acquérir ce terrain sont dus à la générosité de miss White, qui, après être rentrée dans le sein de l'église catholique, a abandonné sa fortune entière, montant à 16,000 livres sterling, et s'est retirée dans un couvent de Paris pour y finir ses jours dans la pratique de la mortification. »

Nous ne saurions mieux terminer cet exposé qu'en annonçant quelques conversions.

Le lieutenant Allen-Bathurst, petit-fils de feu le docteur Bathurst, évêque de Norwich, a été reçu dans le sein de l'Eglise catholique. Deux des sœurs de M. Bathurst, également converties, sont maintenant religieuses dans l'ordre du Bon-Pasteur. Nous pouvons encore enregistrer lord Charles Thynne, ancien curé de Longbridge; M. François Wegg Prosser, membre distingué de l'Université d'Oxford; madame E. Dayman, femme du recteur de Shillingstone, dans le Dorsetshire, et M. H.-G. Bowden, qui a été admis dans l'Eglise, à Gibraltar, par le P. O'Reilly.

Cette liste est bien incomplète, et nos lecteurs se réjouiraient certainement s'ils avaient sous les yeux celle que publie le *Cattolico* de Gênes; plus de deux cents noms y figurent; et ces convertis appartiennent aux classes les plus élevées, les plus instruites de l'Angleterre comme de l'Allemagne. C'est un symptôme trop éclatant pour qu'on n'y reconnaisse pas hautement les desseins de la Providence, qui semble réserver à notre époque le tableau consolant de la défaite de l'erreur.

Alfred des Essarts.

ARRESTATIONS.

On lit dans la *Presse* d'hier au soir :

M. le général vicomte de Saint-Priest, duc d'Almazan, grand d'Espagne; MM. René de Rovigo, de La Pierre, de Villemessant, ont été arrêtés ce matin à leurs domiciles respectifs.

On ajoute quelques autres noms appartenant tous à la presse légitimiste; mais nous ne sommes pas, en ce qui concerne ces derniers noms, assez sûrs de nos informations pour rien vouloir préciser.

Les arrestations ont eu lieu ce matin, de six à sept heures. Elles ont été suivies de perquisitions, dont nous ignorons le résultat.

Si nous sommes bien informés, aucune explication n'a été donnée aux personnes inculpées par les commissaires de police porteurs de mandats.— A. Nefftzer.

L'*Union*, en reproduisant cette nouvelle de la *Presse*, ajoute aujourd'hui :

La nouvelle donnée par la *Presse* nous paraît incomplète. Le fait dont il s'agit, et dont nous nous serions abstenus de parler, n'est point particulier à l'opinion légitimiste. Il sera du reste expliqué, selon toute apparence, par les feuilles ministérielles.

Nous ignorons les causes de ces arrestations, mais nous connaissons assez intimement quelques-unes des personnes arrêtées pour pouvoir dire que toutes les préventions seront bientôt dissipées et pour affirmer surtout qu'il ne peut être question, en ce qui les concerne, ni de conspiration, ni de complot d'aucune sorte. Mac-Sheehy.

Le *Pays* publie de son côté l'article suivant qui ne porte ni signature, ni le mot *Communiqué*, et que le *Constitutionnel*, l'autre journal ministériel du matin, ne donne pas :

Un certain nombre d'agences secrètes, de correspondances politiques, s'étaient depuis longtemps formées à Paris sous l'inspiration des anciens par-

tis, et de ces centres de diffamation et d'anarchie partaient tous les jours, par des voies détournées, ces odieux et infâmes libelles qui déshonorent une partie de la presse étrangère, et qui tendaient à appeler le mépris de l'Europe abusée sur le gouvernement que la France s'est librement donné.

Le gouvernement, qui était au courant de ces menées, ne pouvait pas tolérer plus longtemps un tel système de dénigrement et d'injures.

Plusieurs personnes, parmi celles qui dirigeaient ou qui alimentaient cette correspondance diffamatoire et anarchique, ont été arrêtées cette nuit et leurs papiers saisis. L'examen des pièces trouvées à leurs domiciles dictera au gouvernement les mesures de juste sévérité que lui impose l'intérêt de la paix publique. (*Le Pays.*)

Nouvelles religieuses.

ROME. — La fête de la conversion de saint Paul a été solennisée, cette année, avec magnificence et splendeur, dans la basilique hors des murs. Le concours des fidèles était immense. N. S. Père avait daigné accorder par une bulle expresse, à l'abbé du monastère voisin de la basilique, l'autorisation extraordinaire de célébrer la sainte messe sur l'autel qui contient les reliques sacrées du grand Apôtre; en conséquence, le R. P. abbé dom Mariano Falcinelli-Antonialli a officié avec l'assistance de quelques prélats. On avait revêtu de riches étoffes les échafaudages disposés pour mettre en place les fûts des colonnes d'albâtre égyptien qui doivent décorer l'autel de la Confession. Il est à espérer que les désastres de l'incendie de 1823 seront bientôt complétement réparés. Ces colonnes sont au nombre de quatre; elles furent envoyées à S. S. Grégoire XVI par Méhémet-Ali. Il était impossible de les reléguer à des autels secondaires : car, en ce genre, on n'a jamais rien vu de plus beau, de plus précieux : sans nuire aux colonnes de porphyre, miraculeusement préservées dans l'incendie et la ruine de l'ancienne basilique, elles s'élèvent aux quatre angles de la Confession et doivent supporter un baldaquin de bronze qui semblera protéger les légères découpures du baldaquin intérieur.

S. E. le cardinal Antonelli a fait au roi de Bavière les honneurs de la basilique. Le roi était assis au milieu de quatre cardinaux; et en leur présence, sur un signal donné par l'ingénieur, d'énormes cabestans enlevèrent deux des colonnes et les mirent sur leurs bases. Sa Majesté passa ensuite dans la nef, où elle admira les marbres magnifiques qui revêtent les murailles.

La sollicitude de N. S. P. s'étend à tout ce qui peut procurer le bien-être de ses sujets. Non-seulement des ordres sont donnés pour la construction de trois ponts, mais encore une nouvelle promenade publique va s'ouvrir sur les pentes nord-ouest du Palatin; on aligne des allées, des plantations au milieu des ruines du palais des Césars. De son côté, le Pincio s'enrichit d'embellissements qui en feront un Panthéon, un Walhalla en plein air. De distance en distance, le long de ses avenues principales, on a élevé des cippes de travertin sur lesquels sont posés les bustes en marbre blanc des grands hommes de l'Italie.

Mgr l'Evêque de Genève a prêché à Saint-Louis un sermon qui a beaucoup édifié son nombreux auditoire. La parole d'un confesseur de la foi a toujours une puissance très-grande : c'est Dieu qui lui donne cette triomphante autorité. On assure que ce prélat a l'espoir de rentrer prochainement dans son diocèse. Que le Seigneur réalise ce vœu ardent de ses ouailles!

La malheureuse Suisse catholique y verrait le commencement de sa délivrance.

On disait à Rome que le gouvernement français mettait un vaisseau de la marine impériale à la disposition du Saint-Père pour transporter à Saint-Domingue Mgr Spaccapietra, son envoyé extraordinaire auprès de l'empereur Faustin Ier, dont nous avons annoncé, il y a quelque temps, la consécration épiscopale par les mains du Souverain-Pontife lui-même. Le roi de Naples vient de témoigner sa haute estime pour les talents et les vertus de ce prélat, en le nommant chevalier d'un de ses ordres.

Il paraît que le roi de Bavière doit passer à Rome tout le temps du carnaval. La présence de ce prince a donné aux fêtes de la haute société un assez grand éclat. Il a assisté aux soirées de l'ambassade de France, de l'ambassade de Russie et du prince Torlonia. Le dimanche 30 janvier, il a donné lui-même un bal très-brillant dans les salons de M. le comte de Spaur, son ambassadeur. La mort du comte de Shrewsbury a mis les princes Borghèse et Doria dans la nécessité de tenir fermés leurs splendides salons. Cette fermeture a laissé un vide sensible dans les plaisirs de la saison. C'est là que la société romaine et étrangère était habituée à trouver les fêtes les plus magnifiques.

DIOCÈSE DE MARSEILLE. — Sous le titre de *Frères hospitaliers de Notre-Dame-de-Bon-Secours*, six jeunes hommes viennent de fonder à Marseille, avec l'autorisation et sous le patronage de Mgr l'Evêque, un nouvel institut, destiné à servir à domicile les hommes malades, pauvres ou riches, et à leur donner ces soins empressés, fraternels, que la charité chrétienne peut seule inspirer. Le jour de la Conversion de saint Paul, Mgr l'Evêque a réuni, dans la chapelle du palais épiscopal, les fondateurs du nouvel institut. Dans une allocution toute paternelle, le prélat a donné ses encouragements et promis son affection à l'œuvre naissante dont il est fier de se dire le protecteur et le père. Il a procédé ensuite à la bénédiction des habits et en a revêtu les nouveaux frères hospitaliers.

Nouvelles et Faits divers.

Un arrêté du ministre de l'instruction publique porte ce qui suit :

Les chaires d'Institutes et de Pandectes des facultés de droit de l'empire prennent le titre de chaires de droit romain.

Le cours de droit romain dure deux ans.

L'acte public pour le doctorat se compose de deux dissertations spéciales. Le sujet de l'une d'elles est toujours choisi dans le droit romain.

Dans les facultés de droit des départements où il n'existe qu'un professeur de droit romain, un suppléant titulaire ou provisoire, ou un docteur en droit, sera, par arrêté spécial du ministre, chargé de l'un des cours jusqu'à ce qu'il ait été pourvu à la création d'une seconde chaire.

Suit le tableau des cours organisés dans toutes les facultés de l'empire, pour l'année scolaire 1852-53.

— On lit dans le *Moniteur* :

« Malgré les démentis plusieurs fois répétés, on fait de nouveau circuler des bruits de modification ministérielle ; ces bruits, que rien n'autorise, sont sans aucune espèce de fondement. »

— Sur la demande de Mgr le cardinal-archevêque de Bordeaux, l'empereur et l'impératrice ont accepté d'être les parrains du bourdon qui va

être placé au haut de la tour de *Pey-Berland*, à Bordeaux. Ils se font représenter à cette cérémonie par le maire de Bordeaux et Mme de la Séglière.

— L'empereur a passé hier une revue à Versailles. Les troupes étaient rangées en bataille sur l'esplanade du château ; la cavalerie et l'artillerie occupaient le côté gauche de l'avenue de Paris. Le défilé a eu lieu devant la grille du château.

L'empereur portait le costume de général de division et l'impératrice était en amazone noire.

— La maison de la princesse Mathilde vient d'être formée. Elle est composée ainsi :

Dames d'honneur : Mme la baronne de Serlay, née de Rovigo : Mme la comtesse de Gouy d'Arcy ; Mme Ratomska, née Williamil. *Secrétaire des commandements* : M. Ratomski.

— Une dépêche télégraphique de Vienne, 4 février, a apporté cette grave nouvelle :

« Le 9e corps de l'armée a reçu l'ordre de se tenir prêt à marcher vers les frontières turques. »

— Les cours et classes du Conservatoire de Musique religieuse ouvriront le 15 février prochain, 94, rue de Vaugirard.

Les personnes qui désireraient les suivre sont invitées à se faire inscrire aux bureaux de l'administration, de 9 heures à 4 heures.

DERNIÈRES NOUVELLES.

La *Patrie* de ce soir reproduit l'article du *Pays* que nous avons donné plus haut, et ajoute :

On a cherché aujourd'hui à exagérer les sages mesures prises par le gouvernement, afin de mettre un terme à ce commerce de fausses nouvelles et de libelles diffamatoires ; on a exagéré surtout le nombre des arrestations qui ont été opérées dans la journée d'hier. Ces arrestations s'élèvent seulement à 16.

Le secrétaire de la rédaction,
Charles Schiller.

VARIÉTÉS.

HISTOIRE DE SAINT THOMAS DE VILLENEUVE DIT L'AUMÔNIER, ARCHEVÊQUE DE VALENCE,

Par M. l'abbé Dabert, vicaire-général de Viviers.

(Paris et Lyon. Guyot frères.)

M. l'abbé Dabert, vicaire-général de Viviers, a utilement employé les courts moments de loisir dont une position très occupée lui permet de disposer pour écrire la vie peu connue en France de saint Thomas de Villeneuve (1).

(1) On a pu croire que saint Thomas de Villeneuve était le fondateur de l'ordre des filles hospitalières qui portent son nom ; mais cet ordre ne fut établi qu'en 1660, plus d'un siècle après la mort du Saint, par le père Ange Leproust, religieux de la communauté des Petits-Augustins de Bourges, et alors prieur du couvent de Lamballe en Bretagne. La tendre dévotion qu'il *professait pour* saint Thomas de Villeneuve, lui inspira, le jour même de la

Ce n'est pas qu'il n'existât déjà plusieurs biographies composées à différentes époques, mais leur excessive brièveté ou leur trop grande étendue, leur style suranné ou leur critique hasardée rendaient nécessaire un nouveau travail. Celui que M. l'abbé Dabert offre au public est complet et consciencieux, d'un style correct et d'un intérêt suffisant, et la longue liste des documents qu'il a mis à contribution prévient dès l'introduction en faveur du livre et de l'auteur.

L'époque où naquit et vécut saint Thomas de Villeneuve, fut féconde pour l'Eglise en épreuves de tout genre. Il est vrai que la providence de Dieu réservait au XVIe siècle d'illustres compensations pour racheter les erreurs et les scandales dont il devait être le témoin. Aux attaques que l'hérésie dirigeait contre le dogme catholique, aux invasions qui menaçaient l'avenir du christianisme en Europe, aux abus qui ébranlaient la discipline ecclésiastique, aux désordres qui compromettaient l'existence des institutions monastiques, Dieu opposa une suite d'hommes puissants en œuvres et en paroles qui vengèrent l'intégrité du dogme ou sauvèrent l'indépendance des peuples chrétiens, réformèrent les mœurs et la discipline ecclésiastiques, et en régénérant l'esprit des pasteurs, préparèrent les voies au renouvellement du sentiment religieux parmi les fidèles. Saint Ignace, saint Pie V, saint Charles Borromée, Dom Barthélemy des Martyrs, sainte Thérèse, saint Jean de la Croix et saint Thomas de Villeneuve, apparaissent au XVIe siècle comme des personnages providentiels suscités évidemment de Dieu pour porter remède à chacune des plaies de la société chrétienne à cette époque. Parmi eux, saint Thomas de Villeneuve n'occupe pas la dernière place. D'abord réformateur de l'ordre de Saint-Augustin, qui avait eu le malheur de compter Luther parmi ses membres, il fut ensuite réformateur du clergé de l'Espagne lorsqu'il fut appelé à gouverner le vaste diocèse de Valence. Un autre titre le recommande à la vénération des fidèles. Son exactitude, pour la discipline, n'était égalée que par sa charité. Elle lui mérita de partager seul avec un autre saint le nom d'aumônier. Saint Jean l'aumônier, saint Thomas l'aumônier, voilà deux touchantes personnifications de la charité chrétienne à dix siècles de distance. La vie du saint archevêque de Valence serait facilement une actualité à notre époque où les œuvres de la charité prennent un développement proportionné à l'étendue des misères. On ne saurait trop mettre sous les yeux l'histoire de la charité pour l'opposer aux annales de la philantropie.

Le but moral que se propose l'auteur de la vie de saint Thomas de Villeneuve est facile à saisir, et les réflexions dont il accompagne

canonisation de l'archevêque de Valence, la pensée de réunir plusieurs filles de distinction qui devaient se consacrer au soulagement des malades et à l'éducation de l'enfance abandonnée. Telle fut l'origine de l'ordre de Saint-Thomas de Villeneuve dont le *chef-lieu* est à Paris.

son récit n'en peuvent laisser douter. Nous regrettons seulement qu'il ait adopté une telle rigueur dans ses divisions et un ordre si méthodique dans ses développements, que la marche du récit en soit quelquefois entravée et l'intérêt suspendu. Une histoire ne doit pas être divisée comme un sermon, un biographe n'est pas un panégyriste. M. l'abbé Dabert ne nous paraît pas avoir toujours assez compris la différence. Son ouvrage est divisé en deux parties, nous allions presque dire en deux points. Elles se subdivisent chacune en trois livres. Dans la première partie on parle de saint Thomas enfant, de saint Thomas réformateur et de saint Thomas prédicateur. Dans la seconde partie on raconte l'épiscopat de saint Thomas, et l'on voit successivement saint Thomas administrateur, pasteur et thaumaturge. Division parfaitement régulière mais qui a le défaut de sa qualité.

L'enfance de saint Thomas fut pieuse. La charité du saint qui devait être plus tard appelé l'aumônier, s'y révéla plus d'une fois par des traits touchants dont le récit emprunté aux anciennes biographies du saint Archevêque respire un air de candeur et de simplicité qui contraste quelquefois un peu trop avec le style du biographe moderne. Ce n'est pas que les citations nombreuses que M. l'abbé Dabert a tirées des livres des RR. PP. saint Martin, Mugnaton et Salon, historiens de la vie de saint Thomas, ne soient faites avec discernement. Mais nous les aurions voulues moins nombreuses. Par exemple quelques-unes auraient pu être rejetées avec avantage à la fin du livre à titre d'éclaircissements ou de pièces justificatives; d'autres, et surtout celles qui renferment des réflexions morales devaient être ménagées avec plus de discrétion. Grâce à quelques retranchements intelligents dont M. l'abbé Dabert doit sentir déjà la convenance, son livre réduit de quelques feuilles n'en serait pas moins intéressant et la narration y gagnerait de la rapidité. C'est surtout au dernier livre de la seconde partie que s'appliqueraient nos réflexions. La longue suite de guérisons miraculeuses que raconte l'auteur, la bulle de canonisation qu'il cite et les cérémonies de la canonisation qu'il décrit, auraient dû faire la matière de notes spéciales indépendantes du corps de l'ouvrage.

Il est vrai, la vie de saint Thomas de Villeneuve offre peu d'événements importants, et par conséquent peu de ressources au biographe. C'est sans doute parce que M. Dabert l'a compris qu'il a intercalé dans sa narration des détails que nous voudrions voir ailleurs.

Religieux dès l'âge de 28 ans, prieur et provincial à 31, saint Thomas se fit remarquer par la fermeté de son gouvernement et l'austérité de sa conduite. La rigueur et l'exactitude de son esprit étaient heureusement tempérées par une charité sans bornes qui lui faisait concilier les exigences du devoir avec les légitimes concessions de l'indulgence. Prédicateur le plus illustre de l'ordre des Augustins, on aimait l'indépendance tout évangélique de sa parole : Charles-

Quint se plaisait à l'entendre. Ce prince *très-franc de son naturel* (c'est M. l'abbé Dabert qui veut bien lui prêter cette qualité) aimait la vérité dans la bouche de saint Thomas de Villeneuve, et il appréciait le zèle pur et désintéressé du provincial des Augustins qu'il désigna pour son prédicateur ordinaire. Les fragments de sermons de saint Thomas qui sont cités dans sa biographie ne nous paraissent pas assez saillants pour être mis en relief. Il est vrai que traduits dans une autre langue, ils perdent nécessairement de leur vivacité et de leur éloquence originelles.

Lorsque saint Thomas fut élevé au siége de Valence, cette grande Eglise était dans la plus déplorable situation. Des abus invétérés à corriger, de nombreux scandales à réparer, voilà la tâche difficile qui fut imposée au saint Archevêque. Il s'en acquitta au moyen de sages réglements et d'édifiants exemples. Sa manière de vivre était d'une simplicité tout apostolique. Il ne craignait pas de se livrer dans son intérieur aux détails les plus minutieux et aux préoccupations les plus vulgaires de l'économie domestique. La malignité du monde en murmurait, mais ceux qui connaissaient saint Thomas savaient qu'il travaillait dans l'intérêt des pauvres en s'assujettissant à des soins dont la dignité de son rang devait naturellement le dispenser. Il y a là des détails extrêmement attachants. Peut-être l'auteur aurait-il pu présenter certains faits avec plus de ménagements, pour ôter jusqu'au soupçon d'une interprétation maligne.

A part le récit des oppositions et des cabales, le chapitre des abus et des travaux auxquels se livra saint Thomas pour réformer son clergé, nous ne trouvons à noter dans les deux derniers livres que la manière dont le saint Archevêque organisa la charité dans son diocèse. L'ordre qu'il mit dans la distribution de ses aumônes et la libéralité avec laquelle il pourvut à tous les besoins, prouvent qu'il savait allier la charité avec la prudence et une noble munificence avec une sage économie.

L'édification de sa mort répondit à celle qu'il avait donnée pendant sa vie. Par amour pour la pauvreté, il avait voulu qu'on vendît tous ses meubles, même le lit où il reposait. Il rendit sa bienheureuse âme à Dieu le 8 septembre de l'année 1555, la 67ᵉ de son âge et la onzième de son épiscopat. Le pape Paul V le béatifia en 1618; En 1621, Grégoire XV étendit à tous les religieux Augustins la permission de faire son office qui n'était autorisé que pour les couvents d'Espagne. Enfin, le 1ᵉʳ novembre 1658, le pape Alexandre VII procéda, dans la basilique du Vatican, à la canonisation de l'archevêque de Valence. L'ouvrage de M. Dabert se termine avec la description que fait de cette cérémonie un des anciens biographes de saint Thomas, le R. P. Salon, Augustin.

Qu'il nous soit permis en finissant, d'exprimer un regret. C'est que l'éditeur de M. Dabert n'ait pas mieux compris ses intentions. Les caractères qu'il a employés sont usés, le papier fort commun et le

texte souvent fautif. Les vignettes et gravures dont le livre est émaillé, loin de racheter les défauts de l'impression, les font, ce semble, ressortir davantage. Outre l'infériorité évidente de l'exécution elles ont le grave inconvénient de ne se rapporter nullement au texte qu'elles encadrent. On est tout surpris de trouver une figure de moine ou une ruine d'église gothique en regard d'une page où il est question de tout autre chose. Il serait temps que certains éditeurs chrétiens entrassent dans une large voie d'améliorations et renonçassent à livrer au public des ouvrages dont l'impression fatigue ou rebute. Quelques-uns, nous le savons, ont déjà tenté sur ce point d'honorables efforts, mais il y a encore beaucoup à faire. Cette question a plus d'importance qu'on ne le pense communément ; on aime les livres qu'on lit facilement, et lorsque ce sont de bons livres, il y a double profit. Nous ne croyons pas nos réflexions inutiles au point de vue même de la spéculation.

L'abbé J. A. Foulon, préfet des études du petit séminaire de Paris.

M. l'abbé Bouix vient de faire paraître un nouveau volume de ses *Institutiones juris canonici*. C'est le *Tractatus de jure liturgico*. Bien que la question soit en elle-même hors de toute controverse, on lira avec intérêt un ouvrage où elle se trouve traitée sous toutes ses faces. Ce volume, comme les deux précédents, *de Principiis juris canonici*, *de Capitulis*, porte l'*imprimatur* du maître du Sacré-Palais. Si cette imposante garantie laisse encore une place à la discussion et à la critique, ainsi qu'on en peut juger par un des derniers numéros de la *Civiltà Cattolica*, il faut convenir qu'elle recommande fortement à l'attention des hommes d'étude, l'ouvrage qui en est revêtu. (Voir aux *annonces* les principales divisions de ce nouveau volume.)

BOURSE DU 7 FÉVRIER 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 105 20 — plus haut, 105 20 — plus bas, 104 75 — fermé à 104 85. — Au comptant, il reste à 104 89.

3 0/0, à terme, ouvert à 79 25 — plus haut, 79 25 — plus bas, 78 75 — fermé à 78 90. — Au comptant, il reste à 78 85.

On a coté le 4 0/0 à » ».

Actions de la Banque, 2,805 ».

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à » » (1852), à 1,320 ».

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 98 » ; nouveau, 98 ». — Belgique, 5 0/0, 98 1/4. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 45 ».

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

Paris. - Typ. de H. V. de Surcy et Cᵉ, rue de Sèvres, 37.

L'AMI DE LA RELIGION.

LES CÉSARS.

PAR M. LE COMTE FRANZ DE CHAMPAGNY (1).

es rationalistes modernes se montrent en apparence moins iles au christianisme que les déistes et les matérialistes du I° siècle.

our Voltaire et sa secte, la Religion chrétienne n'était qu'une rstition avilissante, indigne d'un homme d'esprit, contraire aux ières de la raison, et incompatible avec le progrès et la civilisa- des peuples. « Les cordonniers et les servantes, écrivait-il à Da- bert, sont le partage des apôtres. » Celse avait dit avant lui : « Les tiens ne peuvent gagner que des personnes sans esprit, sans ju- ient et sans vertu, des femmes, des enfants et des esclaves. »

es rationalistes allemands et français de nos jours ont, en gé- il, plus de respect pour l'Evangile. Ils consentent à rendre hom- e à l'action civilisatrice du christianisme, à vanter sa morale si s, à exalter les vertus qu'il inspire aux âmes. Ils vont même jus- ı reconnaître qu'il est la meilleure des religions.

ɜ christianisme, dit M. Cousin, est la vérité des vérités, le complément outes les religions antérieures qui ont paru sur la terre ; il est la meil- e des religions et il les achève toutes, par bien des raisons sans doute ne sont ni de mon sujet, ni de cette chaire, mais entre autres par celle- ju'il est venu le dernier, qu'il est la dernière des religions (2). — Le chris- isme, la dernière religion qui ait paru sur la terre, est aussi et de beau- p la plus parfaite. Le christianisme est le complément de toutes les re- ɔns antérieures, le dernier résultat des mouvements religieux du monde ; ı est la fin, et avec le christianisme, toute religion est consommée. En t, le christianisme, si peu étudié, si peu compris, n'est pas moins que le ımé des deux grands systèmes religieux qui ont régné tour à tour dans ient et dans la Grèce. Il réunit en lui tout ce qu'il y a de vrai, de sain et age dans le théisme de l'Orient et dans l'héroïsme et le naturalisme my- ogique de la Grèce et de Rome (3).

ɔes louanges, on le voit, sont plus apparentes que réelles. On veut ı que le christianisme soit *la Religion des religions*, *la Vérité des* *ités*, mais à la condition qu'il ne sera que *le dernier résultat des* *ıvements religieux du monde*, et que son excellence sera un pur ident de chronologie.

1) Voir le n° 5486.
2) *Introd. à l'Hist. de la Phil.*, leçon 11.
3) *Cours de l'Hist. de la Phil.*, leçon, 2.

En d'autres termes, M. Cousin et son école consentent à reconnaître, après les panthéistes allemands, la prééminence du christianisme sur toutes les religions, pourvu qu'on leur accorde que le christianisme est le produit de l'activité humaine, l'abrégé, *le résumé* tout humain des religions qui le précédèrent, et qu'il n'a rien de plus relevé, de plus divin, que le naturalisme italo-grec, philosophiquement interprété par les stoïciens et par les alexandrins.

Cette théorie allemande du progrès indéfini appliqué à la Religion est, fort heureusement pour nous, en opposition manifeste avec les faits et l'origine historique de la Religion chrétienne. M. de Champagny, qui consacre à cette grave question les derniers chapitres de son ouvrage, prouve avec évidence, qu'indépendamment des titres positifs sur lesquels repose l'origine divine du christianisme, il est impossible de faire sortir l'Evangile et l'Eglise des éléments dont se composait alors la société païenne, et en particulier de la philosophie.

En effet, à l'époque où la Foi chrétienne entra dans Rome, la philosophie languissait dans le discrédit et l'impopularité. L'esprit humain semblait devenu stérile, et après s'être épuisé à produire les systèmes innombrables de la Grèce, il ne donnait plus le jour à une spéculation nouvelle.

Je laisse de côté, dit M. de Champagny, l'influence platonicienne représentée à Alexandrie par le juif Philon, qui se sert du platonisme pour expliquer et pour défendre la Religion de Moïse : travaux isolés, propres au judaïsme et dont ne se ressentait ni Rome, ni le monde. Pour Rome et pour le monde, les noms presque inconnus de quelques moralistes épars, un certain mélange de la morale pratique du stoïcisme avec l'esprit d'observance des pythagoriciens, des lambeaux de science et d'une science souvent superstitieuse, nul dogme principal, nul ensemble de doctrines : voilà ce que nous présente l'histoire de la philosophie avant le siècle de Néron ; voilà quelles traces obscures et rares sont restées de tout le labeur de l'esprit humain pendant cinquante ans.

Une telle philosophie pouvait-elle produire le christianisme? D'où lui serait venue, dans sa décadence, la puissance qu'elle n'avait pas eue dans ses plus beaux jours, au temps de Socrate et de Platon?

Il est vrai que sous Claude le stoïcisme romain prit un nouvel essor et fit revivre un instant la grande secte qui avait combattu à Pharsale et à Philippes.

Mais, outre qu'il demeura, comme système, infiniment au dessous du Christianisme, le néo-stoïcisme, représenté par Sénèque, dut à la prédication de l'Evangile l'activité morale qu'on le vit déployer alors. Loin d'avoir rien prêté au christianisme, c'est au christianisme qu'il doit les caractères qui le distinguent de tous les systèmes antérieurs.

Ce qu'il y a de commun entre le néo-stoïcisme et la foi chrétienne a son origine dans le christianisme. La philosophie n'a jamais eu de chaire à Gé-

nésareth pour y instruire les bateliers galiléens; mais le christianisme a prêché dans Rome avant même que la philosophie néo-stoïcienne osât y lever la tête. Les apôtres ne sont pas allés chercher les leçons des philosophes; mais les philosophes ont pu, ils ont dû entendre les apôtres.

Voyez en effet. Sous Tibère et sous Caligula, la philosophie est morte, silencieuse du moins; le néo-stoïcisme, nous l'avons vu, retrouve avec peine, sous des noms obscurs, sa douteuse origine; Sénèque alors ne fait guère que de la rhétorique. — Mais sous Claude (an 43), saint Pierre vient à Rome; le christianisme commence à être connu, par les discussions qu'il excite entre les Juifs, et par les premières rigueurs du pouvoir impérial. — Et bientôt après, dès le commencement de Néron, la philosophie se développe, comme par contre-coup : elle parle haut, elle a ses représentants à la cour : elle enfante Thrasea, Musonius, Sénèque.

Suivons toujours l'ordre des dates. — En 52, saint Paul comparaît en Achaïe, devant le proconsul Gallion, le frère même de Sénèque. — En 61, amené prisonnier à Rome, il est remis au préfet du prétoire Burrhus, le collègue et l'ami de Sénèque. — Bientôt libre dans Rome, « avec un soldat qui le garde, il reçoit, pendant deux années entières, tous ceux qui viennent à lui, annonçant le royaume de Dieu, et prêchant N. S. Jésus-Christ en toute confiance et sans empêchements. » — En 65, il comparaît deux fois devant Néron, à l'époque où Sénèque était en faveur à la cour. Il gagne des prosélytes dans le palais même de Néron, et comme lui-même le dit, il rend ses chaînes glorieuses en Jésus-Christ dans tout le prétoire. — Sénèque, curieux et à même de bien connaître, Sénèque qui était allé frapper à la porte de tous les maîtres, qui, à la fin de sa vie, fréquentait comme un simple disciple l'école du stoïcien Métronacte, Sénèque aurait-il dédaigné la parole de ce docteur Juif? ou saint Paul aurait-il repoussé Sénèque, lui qui se croyait débiteur envers les Grecs et envers les barbares, envers les ignorants et envers les sages?

Cela ne se peut : les traces des notions chrétiennes sont trop évidentes chez le philosophe...

Ce ne fut donc pas le néo-stoïcisme qui put inspirer le christianisme. Les lumières et les idées répandues dans le monde n'ont été pour rien dans ce qu'on veut appeler l'*invention* du Christianisme.

D'un autre côté, avec la même connaissance des faits, avec la même force de raisonnement, M. de Champagny démontre que l'état des mœurs, la condition des hommes, telle qu'elle était dans le monde romain, n'ont pu servir à la diffusion de la foi nouvelle; puis il conclut en ces termes :

Un fait demeure donc, un fait incontestable : c'est qu'une doctrine à laquelle personne ne songeait au temps d'Auguste, quarante ans plus tard, au temps de Néron, avait des disciples par milliers, quatre cents ans plus tard elle était maîtresse du monde.

J'oserais demander humblement qu'on m'expliquât ce qui a donc eu lieu dans ce court espace de quarante ans? — Quand cette doctrine est née? en quel lieu? dans quelle tête? avec quels éléments, recueillis par la tradition ou par la science? ou, si elle est née sans éléments étrangers, par la puissance de quel génie? — Comment cette doctrine née, je ne dirai pas seulement dans les conditions ordinaires de la pensée humaine, mais dans un pays obscur, chez des hommes ignorants, sans voyage et sans lettres, sé-

elle eu dès l'abord un caractère positif, défini, universel, complet, plus philosophique, en un mot, qu'aucune philosophie? — Comment cette doctrine, si mal préparée par toutes les tendances des époques précédentes, a-t-elle trouvé néanmoins accès dans toutes les cités? Comment cette doctrine, si contraire à toutes les idées, à tous les intérêts, à toutes les passions du siècle, a-t-elle trouvé en si peu de jours autant de disciples? — Et ces hommes, assez singuliers pour la croire, assez hardis pour se charger de la répandre, assez insensés pour le faire sans hésitation, sans réserve, sans crainte, assez étrangement heureux pour y réussir, quelle a donc été leur force, leur espérance, leur but, dans cette « folie de la prédication, scandale pour les Juifs, démence pour les païens, » dans l'enseignement de cette « sagesse cachée que n'a connue aucun des princes de ce monde? »

L'explication humaine de ce fait est encore, pour me servir d'une expression qu'a adoptée l'esprit hésitant de notre siècle, un travail qui reste à faire. Il est vrai, on a discuté de près et avec la plus minutieuse critique les origines du christianisme, telles que les racontent les chrétiens. Mais ceux qui ont pris la peine de relever avec tant de soin les prétendues difficultés de cette histoire, devraient bien à leur tour nous la donner telle qu'eux-mêmes la comprennent. Ils devraient nous dire une fois le mystère de la naissance et de la propagation du christianisme, ces deux faits si peu expliqués; après avoir détruit notre erreur, il serait temps qu'ils nous donnassent le secret de leur vérité..... Il serait temps que notre époque, dans sa philosophie et ses lumières, se tirât d'affaire mieux que Gibbon et tant d'autres, qui prennent le christianisme déjà adulte, tout viril et tout grandi, sans dire mot de sa naissance; ils supposent qu'il est né, sans dire comment. Cette grande phase *humanitaire* qu'on nomme le christianisme, vaut la peine, ce me semble, qu'on en sache et qu'on en dise l'origine.

Il serait même à propos de ne plus se servir de la ressemblance usée du mythe et du symbole, vague histoire par laquelle on prétend échapper à l'histoire positive, comme avec la phrase on croit pouvoir se dispenser du fait. Quarante années suffisent-elles donc pour transformer l'histoire en un conte populaire, le conte populaire en poésie, la poésie en une doctrine positive et sérieuse? Et si une transformation aussi prompte fut jamais impossible, n'est-ce pas à l'époque de Claude et de Néron, la moins fraîche, la moins primitive, la moins populairement poétique de toutes les époques? Si bien que les hommes de ce siècle se vantent eux-mêmes de ce que la pensée toute positive a cessé d'être poétique, de ce que la poésie ne va plus aux intelligences nouvelles comme à celles des anciens jours. Une allégorie serait devenue un dogme, une fable vulgaire serait devenue la croyance des hommes sérieux, en un pareil siècle et en quarante ans!

Un livre écrit de ce style, dans cet esprit, avec cette science, a naturellement sa place marquée dans les bibliothèques du clergé.

Au reste, M. de Champagny ne s'arrêtera pas à cette première œuvre qui aurait suffi pour remplir une vie moins studieuse que la sienne, et mériter à son auteur un rang distingué parmi nos plus grands écrivains. Les *Césars* sont le prélude d'un travail plus important, plus intéressant et plus utile encore.

Voici en quels termes M. de Champagny nous annonce ce nouvel ouvrage :

Resterait maintenant une seconde moitié du travail ; car le siècle des Césars n'est pas ici tout entier. Il faudrait encore, à côté des corruptions du paganisme, montrer le christianisme déjà tout parfait dans sa nouveauté. Ici, par le spectacle de ce qu'était le monde quand le christianisme lui manquait, on a cherché à montrer l'utilité sociale du *Christianisme*, et les bienfaits que les hommes lui doivent ; là, dans l'histoire même du Christianisme, on trouverait la preuve de sa vérité ; et ce point de vue est plus important encore ; car si l'on veut juger une religion, c'est sa vérité qu'il faut discuter par-dessus tout.

Dans ce nouvel essai, l'écrivain trouverait une compensation à tous les dégoûts et à toutes les tristesses qu'a offerts à ses yeux la décrépitude du monde païen ; il se reposerait à cette *lumière admirable* de Dieu qui est la voie, la vérité et la vie, au milieu de tout ce qui est divin, de tout ce qui est saint, de tout ce qui est pur.

Ce repos au milieu de tout ce qui est vrai, de tout ce qui est saint, de tout ce qui est pur, M. de Champagny a su nous le faire goûter d'avance par le sentiment chrétien qui l'anime et ne l'abandonne jamais, même quand il ne veut nous peindre que la décrépitude du monde païen. C'est à ce point qu'un journal religieux trouvait naguère que les réflexions chrétiennes de l'historien des Césars *sentaient trop le sermon.*

Ce défaut, supposé qu'il existe, n'est point assez grave à nos yeux pour nous empêcher de désirer vivement que M. de Champagny mène à bonne et prompte fin la grande œuvre dont il a si glorieusement accompli la moitié.

L'histoire de l'Eglise naissante, faite du même style et avec la même science que les *Césars*, sera non-seulement un chef-d'œuvre littéraire, mais, ce qui vaut mieux, un service considérable rendu à la Religion, dans un temps où l'on cherche à répandre tant d'obscurités savantes sur sa divine origine.

En attendant, nous serions heureux d'avoir inspiré à nos lecteurs le désir de connaître les *Césars*, persuadé qu'ils diront comme nous en déposant ce livre : J'y reviendrai ; car il instruit et il rend meilleur.

L'abbé J. Cognat.

LIEUX SAINTS.

La mission d'Afif-Bey, chargé par le gouvernement ottoman de rendre exécutoires les mesures provisoirement acceptées, au mois de mars dernier, par l'ambassadeur français à Constantinople, vient, comme nous ne l'avions que trop prévu, de se terminer après n'avoir produit que d'assez tristes résultats.

Nous avons signalé en son temps la lecture publique du Hatti-Schériff, faite malgré les assurances données à notre représentant auprès de la Sublime-Porte ; cette flagrante infraction aux engagements pris était d'un fâcheux augure, et la suite des opérations d'Afif-Bey n'a que trop justifié les craintes qu'elle avait fait concevoir.

Le commissaire ottoman n'a mené à fin que deux questions : celle de l'étoile de la Nativité, et celle des clés de l'Eglise de Bethléem et toutes deux au mécontentement des Latins et des Grecs.

Le 23 décembre, après un divan, auquel n'assistait pas Mgr le Patriarche latin, Afif-Bey déclara qu'il allait faire replacer l'étoile d'argent dans l'église de la Nativité de Bethléem, et remettre aux Latins les clés de la porte extérieure de la grande église et de la porte de l'escalier méridional de la grotte de la Nativité. Les patriarches grec et arménien se récrièrent, en appelant au Hatti-Schériff, et refusèrent d'assister à la cérémonie.

Invité par Afif-Bey à se rendre à Bethléem, Mgr Valerga refusa également, et l'étoile fut replacée sur l'emplacement de la Nativité, en présence du Pacha, des membres du divan de Jérusalem et de Mgr Botta, qui avait été présent au bris des scellés et à l'ouverture de la cassette où était renfermée l'étoile. Elle est en tout pareille à celle qu'ont enlevée les Grecs en 1847, et porte comme elle, ce qui est important, l'inscription latine : HIC DE MARIA VIRGINE NATUS EST J.-C. — 1717. — Le refus d'assister à la cérémonie était, de la part de Mgr Valerga, une protestation contre le mode adopté pour la pose de l'étoile. Laisser le gouvernement turc la replacer par ses agents, c'était lui préparer un droit de propriété qu'il saura revendiquer quand le temps en sera venu. C'est pour cela que M. le baron de Bourquenay, pendant sa mission à Constantinople, n'avait jamais voulu consentir à laisser replacer l'étoile par d'autres que par les Latins.

Quant à la promesse de livrer les deux clés, Afif-Bey la renouvela solennellement et fit dresser un acte dans lequel il est dit que les Latins acceptent avec reconnaissance ce bienfait du sultan et qu'ils *renoncent à toutes leurs prétentions sur l'Eglise elle-même.* Cette pièce communiquée à M. le consul-général, ne pouvait être acceptée sans réclamations ; M. Botta en éleva d'énergiques auxquelles Afif-Bey prétendit satisfaire par quelques adoucissements dans les termes, sans rien changer au fond, s'appuyant sur ce que son procès-verbal était parfaitement conforme aux instructions qu'il avait reçues de la Porte par le canal de l'ambassade de France qui les avait acceptées. Il y a là quelque chose que nous ne pouvons concilier avec la défense des intérêts catholiques que M. le marquis de Lavalette avait pris à cœur. Quoi qu'il en soit, voici qui appartient en propre au gouvernement turc. Afif-Bey, après avoir remis à M. Botta la clé de la porte de l'église de Bethléem, déclara ne pouvoir lui remettre celle de la grotte : Son gouvernement, dit-il, lui a bien ordonné de faire faire cette clé, mais non de la remettre à M. Botta. C'est à n'y rien comprendre.

Quant à la question du tombeau de la Sainte Vierge, elle est restée sans solution sérieuse. Au lieu de faire restituer aux Latins l'autel qui leur appartenait anciennement, on a consenti à Constan-

tinople à accepter pour eux *le droit* de dresser un autel portatif toutes les fois qu'ils devront officier dans l'église. Ainsi que nous l'avons déjà dit, ils n'ont pas même une pièce pour conserver et revêtir les ornements sacrés, tandis que la sacristie qui leur appartenait existe encore attenante à l'église, et reste sans usage puisque la porte en a été murée. Il était en outre convenu qu'une portion du jardin de Gethsemani serait restituée aux religieux, sur lesquels les Grecs l'ont usurpée; Afif-Bey laisse les choses dans le *statu quo*. Rien n'a été non plus réglé relativement aux deux habitations que la Porte devait acquérir et donner aux pères Franciscains dont elles commandent et assombrissent le couvent déjà si obscur et si humide. En somme, le passage d'Afif-Bey est loin d'avoir profité aux Latins.

Les Grecs en revanche y gagnent le droit de faire, au jour de l'Ascension, leurs cérémonies dans l'intérieur de la petite mosquée octogone, située sur la montagne des Oliviers. Auparavant ils ne pouvaient, ainsi que les Arméniens, officier qu'au dehors et dans la cour. Et cependant le droit exclusif des Latins est prouvé par le privilége qu'ils avaient de faire, seuls, rebâtir cette mosquée, bien qu'elle ne leur fût ouverte qu'au jour de l'Ascension. Quand, vers 1837, un tremblement de terre en renversa la coupole, ils la firent relever à leurs frais. Mais là commence le travail d'envahissement des Grecs et des Arméniens. Ils remirent secrètement des sommes d'argent à l'intendant des travaux et se firent délivrer des reçus en règle; puis, munis de ces pièces, ils se présentèrent au Divan pour se faire reconnaître comme copropriétaires de la coupole; plus riches que les Latins, leur *droit* fut légalement reconnu. Toutefois ils donnèrent une déclaration dans laquelle ils reconnaissaient formellement ne pouvoir officier dans l'intérieur de l'église, mais seulement dans la cour et sous une tente : aujourd'hui les voilà entrés, et bientôt sans doute ils mettront nos religieux à la porte.

C'est qu'ils ont un argument tout puissant chez les Turcs : l'argent. Ils le répètent eux-mêmes : « Les Francs ont des consuls pour les protéger, nous avons de meilleurs protecteurs dans nos poches. » Aussi ils triomphent et c'est encore un proverbe chez eux que « les Francs ont les firmans et les Grecs les sanctuaires. »

On a pu voir l'effet de leurs manœuvres corruptrices quand Afif-Bey a fait lever le plan de la grande coupole du Saint-Sépulcre. L'architecte Assad Effendi, l'ayant apporté à Mgr Valerga pour le faire approuver, il a été constaté qu'il avait minutieusement noté toutes les parties à l'usage des Grecs et des Arméniens, dissimulant celles qui appartiennent aux Latins; et il a fallu toute l'énergique volonté de S. Exc. pour obtenir des rectifications.

Si l'on n'y prend garde, leurs entreprises deviendront tous les jours plus hardies et plus heureuses. Ils se sentent et se disent appuyés par la Russie, et dernièrement, le 18 décembre, ils semblaient

narguer les Latins en se vantant d'avoir reçu de *leur Empereur* deux millions de piastres (environ 230,000 fr.), pour célébrer solennellement sa fête. Qu'il y ait dans cette bravade beaucoup d'exagération, c'est possible, mais il est certain que l'influence latine est persévéramment attaquée à Jérusalem. Les Grecs servent d'instruments, jusqu'à ce qu'ils disparaissent à leur tour devant ceux dont ils font à présent les affaires. Leur patriarche qui, dit-on, quitte Jérusalem à cause des bien faibles satisfactions accordées aux Latins, vient encore de céder deux couvents aux Russes. L'esprit de rivalité qui les rend si hostiles aux Latins leur fermera-t-il donc toujours les yeux sur leurs intérêts bien entendus ?

Au milieu de ces difficultés que tant d'intérêts divers entretiennent et multiplient sans cesse, Mgr Valerga poursuit avec constance l'idée qu'il a conçue et dont la réalisation si difficile ouvrirait un nouvel avenir à la religion dans la Palestine : — la création d'un clergé séculier et indigène. Depuis trois ans, S. Exc. Mgr le Patriarche entretenait sept enfants à Gazhir, dans l'établissement que dirigent avec leur zèle et leur succès ordinaires les RR. PP. Jésuites du Mont-Liban ; il s'est décidé à faire venir ces jeunes gens à Jérusalem, et les réunissant à six autres qui lui sont confiés par des familles latines du pays, il en forme le noyau de son petit séminaire. Un religieux carme, frère de S. Exc., est le supérieur de la communauté naissante, deux prêtres italiens le secondent dans ces fonctions délicates. M. l'abbé Poyet, du diocèse de Lyon, dont nos lecteurs connaissent déjà le dévouement à l'œuvre de la Terre Sainte, enseigne le français aux enfants, et donne des leçons de théologie à deux jeunes ecclésiastiques piémontais qui sont, avec un arabe, élève de la Propagande, chargés de la surveillance pendant les études et les récréations. Les classes ont commencé au mois de novembre dernier.

Voilà donc une première tentative faite avec cet esprit de confiance et de foi que Dieu bénit ordinairement dans ceux de ses serviteurs qui travaillent pour la gloire de son nom et le salut des âmes! Quel catholique y pourrait rester indifférent? Qui de nous refuserait de s'unir au sentiment de bonheur et d'espérance avec lequel le zélé pasteur voit naître cette humble et petite famille qui doit un jour, si la Providence la soutient, devenir une pépinière d'ouvriers évangéliques et rendre sa vie et son lustre à l'Église courbée depuis tant de siècles sous la triple oppression du fanatisme, de l'abandon et de la misère! Tandis que les héroïques enfants de Saint-François, qui, depuis 500 ans, ont conservé la garde des Lieux saints, au prix de toutes les avanies et quelquefois du martyre, vont reformer leurs phalanges appauvries, grâce au noviciat établi chez nous par le vénérable Père Arezo, et à la maison-mère que relève l'Espagne, une nouvelle tribu sacerdotale grandira autour de celui que le Saint-Père a donné pour chef et pasteur à l'Église de Jérusalem, et ces forces diverses, recevant une double énergie de l'autorité hiérarchi-

que qui réunit et règle leur action, produiront des effets jusqu'à présent impossibles.

Mais il ne suffit pas d'applaudir au zèle de Mgr Valerga : il faudrait encore lui venir en aide. La Terre Sainte a toujours été placée sous la protection du drapeau français et nous espérons bien qu'on ne l'oubliera jamais : malgré les derniers événements qui ont motivé les protestations du patriarche et du R. P. custode de Jérusalem, nous ne regardons pas notre cause comme perdue; mais, aurons-nous fait tout ce qu'exige de nous notre amour et notre vénération pour les lieux arrosés par le sang de Jésus-Christ, si nous nous reposons sur la sollicitude du gouvernement et les négociations de la diplomatie? Tout serait-il gagné si nous rentrions dans nos droits sur les sanctuaires? Est-ce qu'il n'y a pas aussi des sanctuaires vivants à édifier, et n'est-ce pas un devoir pour tous de coopérer aux efforts du prélat qui jette les premières bases de cette œuvre sainte?

Ici, j'envie à l'Espagne son *obra pia* qui, malgré les révolutions et la dispersion des ordres religieux, subsiste encore et va reprendre sans doute un nouvel élan.

Un religieux franciscain, choisi parmi les dignitaires de l'ordre, résidait à Madrid, avec le titre de commissaire général de la *obra pia*. Sous sa direction, et dans chaque province franciscaine, un frère lai, assisté de deux ou trois quêteurs, remplissait les fonctions de sous-commissaire, et sollicitait les fidèles à subvenir aux besoins de la Terre Sainte. Les aumônes, toujours recueillies en nature, étaient converties en argent au chef-lieu de la province et transmises au commissaire général, qui les répartissait entre les couvents de la Palestine. C'était une administration simple et féconde, comme tout ce qu'inspire l'esprit du catholicisme ; peu d'agents, pas de paperasserie et des résultats immenses. Peu de temps après la suppression des ordres religieux, on a vu mourir à l'hôpital de Valladolid le R. P. Ferrandis, le dernier commissaire-général, qui, après avoir manié des millions, n'avait pas, chassé de son couvent, de quoi payer sa dernière maladie. La dévotion du peuple espagnol ne permettait pas de laisser s'éteindre la *obra pia;* elle fut conservée et administrée d'abord par le gouvernement, qui, vers 1844, finit par reconnaître qu'après tout et malgré les théories en faveur, une œuvre de charité devait trouver dans le clergé ses gérants naturels ; à présent, on espère que le commissariat général va être dévolu au Vicaire de l'ordre Franciscain qui doit être établi en Espagne.

Pourquoi notre France, si prompte à répondre à l'appel de la charité, n'imiterait-elle pas le bel exemple de l'Espagne? Pourquoi n'aurait-elle pas son *obra pia* pour les lieux saints? Le mécanisme et les moyens seraient modifiés suivant les exigences de notre situation actuelle, mais le résultat serait le même, et la fille aînée de l'Église pourrait apporter son tribut au tombeau de Jésus-Christ.

Que l'on s'entende, et il serait aisé de se mettre en rapport à ce sujet avec S. Ex. Mgr le Patriarche, et sur son avis d'organiser une œuvre dont l'utilité sera sentie par tous les cœurs catholiques. Il ne faut pas non plus que la confiance tout apostolique avec laquelle le vénérable prélat aborde des œuvres lourdes et difficiles, nous empêche de manifester notre désir, et, dût-il nous blâmer, nous n'hésitons pas à solliciter en faveur des Lieux saints la charité de tous les catholiques de France.

Terminons en disant que Mgr Valerga est allé à Bethléem au milieu d'une foule immense qui s'était portée à sa rencontre jusqu'à St-Elie. Le clergé précédé de sa croix est venu le recevoir à la porte de la grande église, qui depuis 95 ans ne s'était jamais ouverte à une entrée solennelle. L'Evêque schismatique de la localité, furieux de ce qu'on eût accordé aux Latins la clé de cette porte principale, avait aposté des hommes armés de bâtons pour empêcher l'entrée du Patriarche. Heureusement le nombre et l'attitude des catholiques a imposé aux perturbateurs qui se sont trouvés heureux de disparaître inapperçus par une porte dérobée.

S. Ex. a eu le bonheur de faire le samedi des Quatre Temps de décembre dans l'église de St-Sauveur, la première ordination que la Palestine ait vue depuis 500 ans. Un religieux du Mont-Carmel a reçu l'ordre de la prêtrise, le sous-diaconat a été conféré à l'un des ecclésiastiques piémontais, et des jeunes gens du séminaire ont été admis aux deux premiers ordres mineurs.

Tels sont les principes de l'apostolat du Patriarche latin ; c'est sa prise de possession d'un bercail ravagé, qui doit, sous sa houlette pastorale, échapper à la fureur des loups, se multiplier et devenir la joie du pasteur suprême : *In pascuis pinguibus pascentur super montes Israel.*

E. DE VALETTE.

On lit dans la *Gazette du Midi* :

L'hôtel de Rome a reçu, dans la journée du 4 février, Mgr de Salinis, évêque d'Amiens, accompagné de son vicaire-général, M. l'abbé de Ladoue; Mgr Gros, évêque de Versailles : M. Blanquart de La Motte, chanoine et vicaire-général de Rouen ; M. l'abbé Caire, administrateur général des fondations britanniques en France ; M. Veuillot, homme de lettres, rédacteur en chef du journal l'*Univers*.

Ces messieurs, à l'exception de l'évêque de Versailles, sont repartis pour Rome, ce soir, 5 février, sur le paquebot sarde le *Castor*.

Mgr de Salinis va porter en personne au Saint-Père les actes du concile de la province ecclésiastique de Reims qui s'est tenu, le mois dernier, dans la cathédrale d'Amiens.

Quant à M. Louis Veuillot, les journaux de Paris ont annoncé qu'il allait soumettre à l'examen de Rome les débats qui se sont élevés récemment et qui continuent encore entre l'*Univers* et plusieurs autres feuilles religieuses de France et de Belgique. Le principal sujet de ces débats est une série d'articles publiés dans l'*Ami de la Religion* par notre compatriote, M. l'abbé Ga-

duel, vicaire de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans. Ce savant ecclésiastique reproche au brillant publiciste d'avoir couvert de son patronage une publication, la *Bibliothèque nouvelle de Religion*, qui contient d'assez graves erreurs théologiques, spécialement dans un ouvrage fourni par le célèbre M. Donoso Cortès, aujourd'hui ambassadeur d'Espagne. La renommée de MM. Louis Veuillot et Donoso Cortès parmi les catholiques pouvant accréditer ces erreurs ou ces fausses notions de dogmes, M. Gaduel conclut à la nécessité de ne plus rien publier en si grave matière qui n'ait été soumis à l'examen de l'autorité ecclésiastique, seule compétente en fait d'orthodoxie.

M. Louis Veuillot a répondu, avec sa verve ordinaire, en revendiquant le droit, le devoir même pour les écrivains laïques de consacrer leur plume à la défense de la religion. Ce droit n'était pas contesté sans doute; mais s'il avait pu l'être par induction, M. Veuillot l'eût établi sans réplique. De tout temps, les évêques furent les premiers à solliciter tous les talents chrétiens, sans distinction d'habit, à se faire les soldats de la vérité; mais ils n'ont pu abjurer pour cela leur prérogative sacrée, celle de diriger cette grande armée des croyants et de prononcer sur tous les écrits qui entrent dans cette guerre sainte; par là nous revenons nécessairement à la conclusion de M. Gaduel, à l'examen préalable de tout livre doctrinal par les juges de la doctrine. Cette soumission, ne fût-elle pas un devoir de la part des catholiques sincères, serait assurément le meilleur moyen d'avoir la paix parmi eux et de se présenter ainsi plus unis, plus forts, à leurs communs adversaires.

L'*Univers* l'a parfaitement senti; car, tout en repoussant par des paroles virulentes et d'amères railleries les critiques dirigées contre lui par divers ecclésiastiques, il a fait droit aux conclusions de M. Gaduel. Le dernier article publié par M. Louis Veuillot, avant son départ de Paris, se termine ainsi :

« Quant à l'obligation de soumettre au jugement de l'autorité ecclésiastique le livre de M. Donoso Cortès, nous n'avons pas à rendre compte ici des mesures prises pour qu'elle soit remplie. Qu'il suffise à l'*Ami de la Religion* de savoir que nous y avons songé et qu'elle le sera non-seulement pour cet ouvrage, mais encore pour tous ceux qui forment la petite collection de la *Bibliothèque nouvelle*. Mais, en attendant le résultat d'un examen qui peut se prolonger, M. l'abbé Gaduel trouvera bon que l'*Univers* continue de discuter ses accusations et de mettre en lumière les procédés dont il fait usage pour les justifier. (*Louis Veuillot.*)»

Combien d'ennuis ne se fût-on pas épargnés si l'on eût commencé par où l'on finit : invoquer l'examen préalable de l'autorité au lieu d'un jugement sur un débat, nous allions dire une dispute, qui a contristé les catholiques par ses vivacités inutiles; mais puisque la cause de l'autorité et avec elle la paix doit triompher, nous regrettons moins un malheur qui laisse quelque chose de bon.

Nous nous empressons de déférer à la demande d'un prélat vénérable, en insérant dans nos colonnes la lettre dont S. E. le cardinal-archevêque de Bordeaux a bien voulu honorer l'auteur *du Protestantisme et de toutes les hérésies dans leur rapport avec le Socialisme*.

Nous devons prochainement rendre compte de cet ouvrage :

Bordeaux, le 27 janvier 1853.

Monsieur,

Sans les travaux quotidiens, qui prennent tous mes instants, je n'aurais pas attendu jusqu'à ce jour, pour vous remercier de l'excellent ouvrage dont votre plume catholique vient encore de nous enrichir. Aujourd'hui, qu'ajouterai-je à ce remercîment? L'éclat d'un succès qui égale déjà celui de vos *Etudes philosophiques sur le Christianisme*, le concert d'éloges dont toute la presse religieuse a salué cette nouvelle publication, l'autorité des suffrages qui sont venus ratifier le jugement du public et de la presse, ne me laissent plus rien à dire du mérite incontesté de votre livre. D'une autre part, la haute marque d'estime et d'approbation que vous venez de recevoir du Père commun des fidèles, proclame assez l'importance de vos services précédents. L'œuvre et l'auteur sont jugés.

Il est impossible, cependant, que l'archevêque de Bordeaux, le premier patron de votre premier succès, le chef d'un diocèse, qui s'honore de vos écrits, se taise sur le nouveau titre que vous avez acquis à la reconnaissance des fidèles. Laissez-moi donc vous dire, Monsieur, en répétant les paroles si flatteuses, mais si justes du Saint-Père, que vous avez encore une fois bien mérité de la Religion. *Votre livre du Protestantisme et de toutes les hérésies, dans leur rapport avec le Socialisme*, est le digne complément et l'heureux corollaire de vos *Etudes*. Vous aviez servi l'Eglise et la société, en démontrant d'une manière directe, la vérité des enseignements divins; vous venez de les venger l'une et l'autre, par une démonstration indirecte des mêmes principes, en poursuivant, dans ses dernières conséquences sociales, l'erreur qui les sape toutes les deux à la fois.

Ce qui ajoute à l'importance de votre travail, c'est son opportunité. Aujourd'hui, sans doute, la société et la religion commencent à se rasseoir sur leurs bases communes; mais hier encore, elles étaient profondément ébranlés par des doctrines aussi insensées que perverses. D'où venaient-elles ces doctrines? Quelles en étaient la source et la filiation historique? Il valait, certes, la peine de le rechercher, d'autant plus que, dans ce chaos ténébreux de systèmes où nous étions plongés, il était malaisé de reconnaître le principe, et partant le remède du mal qu'il fallait guérir. Fils de l'hérésie, le Socialisme prétendait à une plus haute origine et poussait jusqu'au blasphème, l'orgueil de sa menteuse origine. L'hérésie, elle-même, refusait, on le conçoit, d'avouer une maternité si peu glorieuse. Semblable au *Satan de Milton*, qui, dans la nuit des enfers, recule épouvanté devant le Péché et la Mort, et leur dit : « Je ne vous connais point, » elle reculait, elle aussi, d'épouvante et d'horreur, devant ce monstre sorti de ses entrailles. « Je ne vous connais point, » lui disait-elle à son tour; et en effet, elle le reconnaissait si peu, qu'elle essayait de le combattre, qu'elle le combattait même de son mieux, mais avec des armes émoussées et impuissantes. Il y avait plus, elle s'offrait à le combattre avec nous. Un de ses plus illustres enfants, un des esprits les plus éclairés et des cœurs les plus honnêtes dont le protestantisme reste encore en possession, nous proposait sérieusement, à nous catholiques, de nous coaliser avec elle, contre l'ennemi commun.

Si bien intentionnée que fût cette offre, le catholicisme pouvait-il l'accepter, sans se trahir lui-même, sans forfaire à la mission sainte qu'il doit remplir? Vous avez prouvé, Monsieur, invinciblement prouvé, que nous ne le pouvions pas : que c'eût été nous liguer contre l'ennemi, avec l'en-

nemi lui-même. Dans cette réfutation de l'écrit de M. Guizot, votre argumentation, toujours pleine de convenance, toujours digne de l'homme éminent à qui vous répondiez, n'a rien laissé debout des raisons spécieuses auxquelles elle s'attaquait. Vous avez courtoisement vaincu sur tous les points.

Là, ne devait pas s'arrêter votre tâche ; il vous restait à la compléter, par un tableau de l'origine, des progrès, des formes changeantes et des conséquences invariables de l'erreur ; vous l'avez tracé, ce tableau, avec une fidélité admirable, en montrant, non-seulement le terme fatal de toutes les hérésies, mais l'enchaînement des doctrines qui, par tous les degrés de l'hérésie protestante, socinianisme, philosophisme, naturalisme, rationalisme, éclectisme, syncrétisme, panthéisme, mènent d'abîme en abîme, jusqu'au gouffre sans fond où toute société s'anéantit. A un tel portrait du socialisme grandissant, l'erreur protestante, sous les yeux de laquelle vous l'avez mis, ne saurait plus se méconnaître : Mais vous le lui avez présenté avec tant de ménagements et d'égards que, si son amour-propre peut en souffrir, elle n'a pas le droit de s'en offenser. On sent que c'est la charité qui a guidé la main du peintre, et qu'il n'a cessé d'avoir à l'esprit ces belles paroles de saint Augustin, dont il a fait sa devise : « Diligite homines, interficite errores. »

Puis-je oublier la dernière partie de votre livre, cette éloquente apologie de l'influence civilisatrice de l'Eglise, dont vous avez emprunté l'idée à l'illustre Balmès, pour l'éclairer encore en la fécondant. Après avoir démontré que l'hérésie est, qu'elle le veuille ou non, la mère du socialisme, la logique vous conduisait à établir, que l'Eglise catholique est au contraire, et quoi qu'on en ait dit, la mère de toute liberté, de toute activité intellectuelle, de tout progrès moral, en un mot, de toute civilisation. Les preuves, dont vous avez appuyé cette vérité, trop longtemps méconnue, achèveront, nous n'en doutons pas, de dissiper sur ce point, les préjugés philosophiques et protestants qui ont aveuglé l'esprit de notre siècle.

Vous avez mérité, Monsieur, de concourir pour une grande part, à ce triomphe de la vérité ; car vous l'avez poursuivi avec une foi rare et un ardent amour. Aussi, la récompense de vos efforts, ne saurait-elle vous manquer : Dieu qui voit les cœurs, et qui connaît la noblesse du vôtre, vous donnera encore une fois ce qu'il vous a déjà accordé, ce qu'il n'accorde jamais qu'aux intentions les plus désintéressées et les plus pures, de toucher et de ramener beaucoup d'âmes. Ce sera là votre plus belle couronne, et c'est pourquoi je ne songe point à vous parler d'une gloire littéraire, que vous avez aussi conquise, mais dont vous êtes beaucoup moins jaloux : celle-là vous est donnée comme par surcroît.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus affectueux.

† Ferdinand, cardinal Donnet,
Archevêque de Bordeaux.

Nous avons reçu un grand nombre de Mandements de NN. SS. les Evêques pour le Carême de l'année 1853. Ne pouvant, comme nous en aurions le désir, les insérer tous intégralement dans ce recueil, nous ferons du moins connaître prochainement à nos lecteurs les grands et utiles enseignements qu'ils contiennent.

Le gouvernement a reçu la dépêche télégraphique suivante du ministre de France en Suisse :

« Bâle, 8 février, huit heures du soir.

« Une dépêche télégraphique de Bellinzona d'aujourd'hui, 8 février, quatre heures et demie du soir, porte qu'une insurrection a éclaté le 6, à Milan, dans trois quartiers. Cinq hommes ont péri, mais l'ordre est rétabli : une proclamation autrichienne l'annonce au public. Le convoi de Milan n'est pas arrivé ce matin à la frontière suisse. Beaucoup de transports de troupes. Milan est encore fermé. On croit que le combat a recommencé. Une proclamation de Mazzini est affichée. » (*Moniteur.*)

Le *Moniteur* a publié hier un long rapport de M. le ministre des Finances sur la situation du Trésor public.

DÉTAILS SUR LES ARRESTATIONS.

L'article du *Pays* que nous avons donné dans notre dernier numéro, a été reproduit par le *Moniteur*, qui n'y a du reste rien ajouté.

On lisait hier dans le *Siècle* :

« M. Théodore Pelloquet, notre ami et confrère, a été arrêté hier matin, à quatre heures, dans son domicile. Nous ignorons les motifs de la prévention. M. Pelloquet, depuis le 2 décembre 1851, ne s'occupait plus que de travaux exclusivement littéraires.—E. Texier. »

Le *Journal de Rouen* disait aussi :

« On parlait hier, à Paris, de l'arrestation de deux rédacteurs d'une correspondance lithographiée, qui n'est cependant adressée en province qu'aux journaux les plus dévoués au principe d'autorité; on citait M. Vergniaud comme étant un de ces deux hommes de lettres.—Beuzeville. »

Le *Journal des Débats* publie ce matin l'article suivant sur une autre arrestation :

« Parmi les personnes arrêtées se trouve M. Joseph Tanski, attaché depuis plusieurs années à la rédaction du *Journal des Débats*. M. Joseph Tanski, réfugié polonais, est naturalisé français depuis près de dix ans; il a servi avec distinction en Afrique dans la légion étrangère où il avait le grade de capitaine. Proscrit et sans moyen d'existence, sans autre ressource que sa rare intelligence et son infatigable activité, il a su se créer dans la presse parisienne, au vu et au su de tout le monde, une position honorable qui l'a mis en relation avec les hommes les plus éminents et les plus considérés de tous les partis et de tous les régimes successifs. Dans ses rapports de collaboration avec nous, il a mérité l'estime et l'affection de tous ceux qui le connaissent. La noblesse de son caractère, la modération de son esprit, la sagesse de ses opinions politiques, suffisent pour le défendre contre l'inculpation dont il est l'objet. Aussi nous ne doutons pas que les tribunaux, maintenant chargés de prononcer sur son sort, ne le rendent bientôt à la liberté et à ses nombreux amis.—Armand Bertin.»

La *Presse* annonce qu'une visite domiciliaire a été faite également chez le fils de l'un des derniers ministres de Charles X, M. B. de

Chantelauze, qui habite Lyon, et qui n'est que passagèrement à Paris où il n'est rédacteur, ni correspondant d'aucun journal. Cette perquisition n'a rien fait découvrir qui pût compromettre celui qui en était l'objet.

On lit dans l'*Assemblée Nationale :*

« Puisque la justice est saisie, plus que jamais nous devons nous abstenir de toute réflexion. Nous nous bornerons à dire qu'outre M. le général vicomte de Saint-Priest, M. de Rovigo, M. le comte de Mirabaud et trois ou quatre autres des personnes arrêtées dimanche matin ont été mises en liberté. »

L'*Union* fait connaître en ces termes la mise en liberté de M. le général de Saint-Priest :

« M. le général vicomte de Saint-Priest avait été arrêté dimanche matin à sept heures. Il a été conduit à la prison Mazas, et le soir vers quatre heures, il a été remis en liberté, sans même avoir subi d'interrogatoire. — Mac-Sheehy. »

DERNIÈRE NOUVELLE.

Nous lisons ce soir dans la *Patrie* :

« Voici les noms des correspondants étrangers qui ont été arrêtés et qui sont entre les mains de la justice. Ce sont : MM. de Coëtlogon, Tanski, Pagès-Duport, Virmaître, La Pierre, Gérard, Villemessant, Etienne, Hartmann, Chareau, Chatard, Vergniaud, Lœwenfeltd et Pelloquet. »

VARIÉTÉS.

PENSÉES DE PASCAL,

Publiées dans leur *texte authentique*, avec un commentaire suivi, par Ernest Havet, agrégé près la faculté des Lettres de Paris. 1852. 1 vol. in-8°.

5° Article (Voir le n° 5485).

Deux hommes de talent ont entrepris comme Pascal de prouver une thèse par des tours de force, empruntés à la logique. L'un, Rousseau a écrit ainsi son *Contrat Social*, ouvrage d'autant plus célèbre, qu'on se garde bien aujourd'hui de l'étudier, tandis qu'on en poursuit sans cesse l'application. L'autre, Berklay, a fait un livre plus curieux, plus innocemment inutile et plus oublié, où il détruit absolument *l'existence des corps*. M. Guizot vante fort dans le *Contrat Social* « une déduction de conséquences longtemps suivies avec une « inflexible rigueur ; » il n'y voit qu'un défaut, qui d'ailleurs ne serait, à son gré, qu'un mérite de plus et « la preuve la plus éclatante « du grand esprit de l'auteur (1) ; » c'est que Rousseau se contredit une fois, abandonnant tout à coup son principe de la souveraineté du nombre, qu'il juge incapable de faire une législation. J'ai montré ailleurs (2) que l'inflexible rigueur de cette déduction ne supporte pas l'examen, et qu'en outre tout le système tient uniquement à l'hy-

(1) M. Guizot, ib.
(2) *Étude*, p. 24.

pothèse imaginaire d'un *état de nature*, sans lequel il n'y aurait jamais lieu au contrat social, comme Rousseau l'entend. En sorte que c'est une idée en l'air posée sur une autre idée en l'air, et toute la déduction devient radicalement nulle.

Quant à Berklay, je ne perdrai pas mon temps à lire son *dialogue entre Hylas et Philonoüs ;* mais l'ingénieux dialecticien, M. Laromiguière, nous affirmait à l'Ecole normale que l'argumentation en était inattaquable, qu'on ne pouvait l'entamer sur aucun point et qu'il n'y avait d'autre réplique possible que de nier la thèse par le sens commun ou par le procédé de Sganarelle envers le docteur Marphurius.

Bien que M. Guizot ait comparé saint Augustin à Rousseau et ne semble avoir amené le *Contrat Social* que pour cela dans sa 5ᵉ leçon, je ne voudrais pas faire la même injure à Pascal, mais en réservant toute la supériorité de Pascal à l'égard du sophiste de Genève, la vérité oblige de reconnaître que le système des *Pensées* manque par la base comme ceux du *Contrat Social* et de l'*Illusion Corporelle*. Et si Pascal ne tombe jamais dans les inconséquences de détail, « dont « les écrits de Rousseau sont remplis (1), » il n'en a pu éviter une, qui se retourne sans cesse contre lui. Le péché originel, qu'il interprète par la puissance absolue de la raison, le met à tout moment, sans qu'il s'en aperçoive, en contradiction avec lui-même. Il se réfute de sa propre main, à chaque mot, en argumentant sans cesse sur l'inutilité de l'argumentation et en prouvant ainsi, malgré lui, le droit du raisonnement par l'abus qu'il en fait. M. Havet le note expressément comme le point capital, d'où il tire de son côté ses conclusions sur l'œuvre de Pascal.

Que m'importe donc que le grand penseur « procède en toutes « choses, comme on procède en mathématiques, c'est-à-dire qu'il « ne tienne pas compte des vraisemblances et des *raisons de sens « commun ?* » C'est là précisément son premier tort. Plus on le met en relief, plus j'en suis choqué. « Il veut des raisonnements rigou- « reux et *pas autre chose*, et s'ils sont *inaccessibles à la foule*, s'ils « marchent *par une voie cachée* et aboutissent à une conclusion sur- « prenante, ils ne lui agréent que davantage, car la difficulté vain- « cue est plus grande et le triomphe de la méthode plus écla- « tant (2). » Mais que cela lui agrée et à ses admirateurs, cela n'en vaut pas mieux. Si la vérité *veut autre chose*, si elle entend ne pas se rendre *inaccessible à la foule* et ne pas *marcher par une voie cachée*, à quoi servent tous les efforts de Pascal? Que font des *raisonnements rigoureux*, auxquels le *sens commun* doit résister, et une conclusion *très-surprenante* en effet, qui ne conclut rien ? Je demande alors comment Pascal a vaincu une difficulté, qui reste debout tout entière et qu'il aurait seulement rendue plus *grande* réellement ? où est

(1) *Cours de civilisation*, 5ᵉ leçon, 1829.
(2) *Université catholique*, cours d'histoire de France.

e triomphe d'une méthode, qui n'a opéré finalement que la plus rationnelle absurdité, admirable, du reste, tant qu'on voudra?

La démonstration ne démontre pas; c'est bien convenu. Cependant on nous dit un peu fièrement : *Trouvez-en une autre*... *mais elle ne se trouvera pas*. Il y a dans ce défi une singulière méprise. D'abord cela tient un peu de l'assertion, assez commune chez les mathématiciens, que les mathématiques apprennent à raisonner juste et qu'on peut tout prouver par les mathématiques. Les plus expérimentés, et j'en ai connu plus d'un, ne sont pas si absolus : ils avouent, avec tout homme qui pense, que les mathématiques exercent à raisonner juste et prouvent uniquement dans l'ordre des idées mathématiques. Cette science, comme toute autre, n'est qu'un instrument, dont les effets dépendent, comme partout, de l'habileté à s'en servir, et dont les plus habiles ne se servent pas toujours à coup sûr. La géométrie même, si accessible et si usuelle, ne se laisse pas manier si aisément et ne livre pas ses secrets à première vue : témoin la courbe ogivale, qu'on avait tant de peine à déterminer et qui n'est reconnue que depuis quelques années pour une cycloïde (1).

Chaque science a ses conditions, ses limites, sa méthode, qu'il ne lui est pas loisible de changer. La géométrie étant par excellence la science des proportions et des formes, dites-lui donc de vous dessiner un paysage; elle ne vous figurera jamais qu'une perspective linéaire. Et quand on voudrait qu'à force de lignes répétées les unes sur les autres elle parvînt à simuler deux ou trois plans de terrain avec un prolongement fictif, par la dégradation des ombres, jamais ce ne sera une véritable perspective aérienne. La peinture seule y réussira complétement.

Donnez à un mathématicien les notes de la gamme pour qu'il vous compose un chant. Peut-être, comme on dit qu'il vint un jour à l'esprit du grand Napoléon, vous demandera-t-il d'abord de lui donner des *quarts de ton*, aussi bien que des dièzes et des bémols; c'est très-logique arithmétiquement; mais la nature n'en donne pas, et l'oreille n'admet pas cette espèce de fraction. Ensuite, quand le mathématicien aura bien calculé les intervalles, la correspondance des diverses notes, et combiné des tierces, des quintes et des quartes, ce qui est tout à fait du ressort de l'arithmétique, s'il n'a pas le goût musical, il ne saura pas trouver une phrase de chant passable, tandis qu'un pâtre de Suisse, un gondolier de Venise, un muletier d'Andalousie, vous composera un *ranz* des vaches, une *barcarolle*, un *fandango*, pleins de mélancolie ou de gaieté.

Nulle science ne se suffit à elle-même; comment serait-elle maî-

(1) Cette découverte, qui date de 1846, est due à M. Charles Guillery, président de la faculté des Sciences à Bruxelles, et ancien élève de l'École normale. Voyez, ses *Lettres sur l'Architecture*; dans la 17e il donne une notice très-intéressante sur un savant allemand, Albert Durer, qui a trouvé la cycloïde, cent ans avant Pascal.

tresse dans une autre? C'est précisément par leur spécialité fixe qu'elles se rendent réciproquement des services. Quelques rapports qui se rencontrent dans la haute région intellectuelle entre les principes des connaissances diverses, quelque analogie qu'on puisse y découvrir, la méthode de l'une n'est pas celle de l'autre. Ainsi on se tromperait fort si l'on croyait qu'à la lettre l'exactitude géométrique s'applique aux méditations métaphysiques, au développement logique de la pensée ; ce n'est là qu'une façon de s'exprimer, un moyen de rendre une idée plus sensible par une comparaison, qui ne comporte jamais une parité complète. Sans doute, c'est toujours notre raison, notre intelligence qui médite dans un calcul mathématique, et dans une conception poétique ou plus abstraite encore ; mais elle opère par des procédés différents.

Une autre confusion, c'est de prendre pour la raison la faculté d'argumenter. Le raisonnement n'est pas toute la raison, c'est-à-dire toute l'intelligence. Outre la faculté de réfléchir, de déduire, nous avons précédemment celle de voir, de comprendre, d'examiner. Si nous ne pouvions agir, nous déterminer que par voie de méditation et d'argumentation en forme, notre existence en serait fort empêchée. La plus grande partie de nos journées se passerait à ratiociner, et nous péririons avant de savoir comment faire pour subsister.

Cette faculté de voir, de comprendre, d'adopter, de juger même les idées et les actions d'autrui, n'est pas moins précieuse que celle de délibérer, de méditer ; elle nous est même plus habituelle et plus nécessaire. C'est le fond inaltérable de ce qu'on appelle le *sens commun*, qui conçoit de prime-abord les idées principales du nombre, de l'étendue, et mieux encore, chose plus admirable ! les idées du bien et du mal, du vrai et du faux. Cette aptitude plus ou moins prompte, devient en proportion, chez les uns et les autres, talent, sagacité, génie ; Pascal en a supérieurement établi la distinction :

« Ce qui fait que certains esprits fins ne sont pas géomètres, c'est qu'ils « ne peuvent du tout se tourner vers les principes de géométrie ; mais ce « qui fait que des géomètres ne sont pas fins, c'*est qu'ils ne voient pas ce qui* « *est devant eux* ; et qu'étant accoutumés aux principes nets et grossiers de « géométrie, et à ne raisonner qu'après avoir bien vu et manié leurs prin- « cipes, ils se perdent dans les choses de finesse, où les principes ne se « laissent pas ainsi manier. On les voit à peine, on les *sent plutôt qu'on ne* « *les voit* ; on a des peines infinies à les faire sentir à ceux qui ne les sentent « pas d'eux-mêmes ; ce sont choses tellement délicates et si nombreuses, « qu'il faut un sens bien délicat et bien net pour les sentir, et *juger droit et* « *juste* selon ce sentiment, *sans pouvoir le plus souvent les démontrer par ordre* « *comme en géométrie*, parce qu'on n'en possède pas les principes, et que ce « serait une chose infinie de l'entreprendre. Il faut *tout d'un coup voir la* « *chose d'un seul regard*, et non pas par progrès de raisonnement, au moins « jusqu'à un certain degré. Et ainsi il est rare que les géomètres soient fins,

« et que les fins soient géomètres, à cause que les géomètres *veulent traiter* « *géométriquement ces choses fines*, et se rendent ridicules, voulant commen- « cer par les définitions et ensuite par les principes, *ce qui n'est pas la ma-* « *nière d'agir en cette sorte de raisonnement.* Ce n'est pas que l'esprit ne le « fasse; mais il le fait *tacitement, naturellement et sans art, car l'expression en* « *passe tous les hommes*, et le sentiment n'en appartient qu'à peu d'hom- « mes (1). »

Il y a encore une distinction bien plus importante à faire. De même que le raisonnement n'est pas *toute la raison*, la raison n'est pas *tout l'homme*. Nous avons aussi la volonté avec laquelle il faut inévitablement compter, qui ne cède jamais sans satisfaction et qui la cherche avec une énergie, ou qui la mendie avec une avidité également extrême. Or, quoi de plus impuissant, de plus maussade que la géométrie et toutes les mathématiques contre la volonté? Et quelque chose de pis, bien que la raison et la volonté ne soient qu'un, aussi inséparablement unies que distinctes, quoi de plus difficile à la raison que de persuader la volonté? Elle y perd le plus souvent sa logique. Ovide le reconnaît, comme saint Paul; et le dissentiment est le plus souvent si profond, si persévérant, qu'il semblerait que deux hommes habitent en un seul. Quel est celui qui ne se sente contraint de dire comme Louis XIV: « Je connais bien ces deux hommes-là? » Nous ressemblons tous plus ou moins à Sganarelle, qui consulte sur son projet de mariage son voisin Geronimo, et qui répond aux arguments les plus sensés : « Et moi je vous dis que je suis « résolu de me marier, et que je ne serai point ridicule. »

Cela n'a pas échappé à Pascal, quoiqu'il n'en ait guère tenu compte : « Le cœur a son ordre; l'esprit a le sien, *qui est par prin-* « *cipes et démonstrations ;* le cœur en *a un autre*. On ne prouve pas « qu'on doit être aimé en exposant d'ordre les causes de l'amour ; « cela serait ridicule (2). » Démontrez donc la justice, la chasteté, la charité par le fil des déductions les mieux suivies; cherchez-en les inspirations dans la construction la plus géométrique du raisonnement. Pensez-vous que vous en viendrez à bout, ou qu'une démonstration de la religion n'ait pas à s'en inquiéter?

« C'est, direz-vous, au péché originel, à ce dogme, *interprété dans* « *toute sa rigueur*, pris sous son aspect le plus *paradoxal*, c'est à ce « point reculé, inaccessible que tendent toutes les lignes de l'argu- « mentation de Pascal. Il ne démontre qu'*une seule chose*, le péché « originel; et par le péché originel, *tel qu'il l'entend*, il explique « toutes choses (3). »

Conséquemment la volonté y aurait sa part et son explication,

(1) *Pensées*, 7-2, édition de M. Havet. Ce morceau remarquable n'est pas sans quelque embarras, parce que Pascal semble pencher à croire que tout raisonnement pourrait à toute force se prêter au procédé géométrique, ce qui n'est pas.

(2) *Pensées*, 7-19.

(3) *Etude*, p. 34.

mais comme tout le reste, en vertu de ce système très-connu avant lui, de ce dogme, tel que les jansénistes l'*entendaient*, qui, dirigeant et accordant la raison et la volonté par une impulsion irrésistible, ne laisserait aux humains qu'une liberté machinale, sans mérite ou sans remède, les uns sauvés, les autres perdus par la plus capricieuse fatalité, plus révoltante à la nature que celle de l'islamisme, à ne regarder que la doctrine, il serait moins insensé de se faire musulman que janséniste. D'après l'un et l'autre système, chacun devrait suivre ou réfréner ses penchants avec la même tranquillité selon son incrédulité ou sa croyance, c'est-à-dire selon son délaissement ou son impulsion. Cependant, il n'en est rien. Le désaccord de l'entendement et de la volonté subsiste permanent et général ; le problème n'est donc pas résolu par le système janséniste, et *toutes les lignes de l'argumentation* de Pascal passent par dessus au lieu d'y toucher. C'était bien la peine de tirer des lignes si rigoureusement droites !

En résumé, Pascal ne *démontre qu'une seule chose*, comme il l'*entend*, et outre qu'il l'entend mal, il en devait démontrer plusieurs, ou plutôt un tout qui se compose de diverses parties. Sa démonstration est fausse premièrement, et secondement incomplète; est-il donc bien certain qu'une autre ne puisse pas se trouver (1) ?

Edouard Dumont.

(1) Le P. de Valroger n'est pas plus que nous de l'avis de M. Dumont: « Nous ne savons, dit-il, si Pascal *a gagné* à tous les travaux dont il est de« venu l'objet depuis quelques années; mais que son apologie du christia« nisme ait *fait son temps*, nous ne le croyons pas; nous avons même, à cet « égard, une conviction tout opposée. Toutefois, pour servir efficacement « à l'édification publique, elle a besoin d'être recomposée d'après le plan « de son auteur, dégagée des fragments et des répétitions qui ne devaient « pas y trouver place, purifiée de toute erreur janséniste, et commentée « dans ses parties obscures (*du Christianisme et du Paganisme dans l'enseigne« ment*). »

BOURSE DU 9 FÉVRIER 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 105 » — plus haut, 105 » — plus bas, 104 90 — fermé à 104 90. — Au comptant, il reste à 105 ».

3 0/0, à terme, ouvert à 79 » — plus haut, 79 » — plus bas, 78 80 — fermé à 79 ». — Au comptant, il reste à 79 ».

On a coté le 4 0/0 à » ».

Actions de la Banque, 2,797 50.

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à » » (1852), à 1,320 ».

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 98 »; nouveau, 98 ». — Belgique, 5 0/0, 98 3/4. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 45 ».

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

Paris. - Typ. de H. V. de Surcy et Ce, rue de Sèvres, 37.

SAMEDI 12 FÉVRIER 1853. (N° 5488.)

L'AMI DE LA RELIGION.

LES ARTICLES DE M. LOUIS VEUILLOT CONTRE M. L'ABBÉ GADUEL DÉFÉRÉS A MGR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Nous apprenons que M. l'abbé Gaduel vient de déférer à Mgr l'Archevêque de Paris les cinq articles publiés par M. Louis Veuillot dans les numéros des 25, 27, 31 janvier et 2 et 3 février de l'*Univers*, à l'occasion de la critique d'un livre de M. Donoso Cortès, faite dans les numéros des 4, 6, 8 et 22 janvier de l'*Ami de la Religion*.

L'autorité étant saisie, nous n'avons plus à nous expliquer sur le fond des articles incriminés; mais nous pouvons du moins constater un simple fait: c'est le sentiment de profond et douloureux étonnement, pour ne rien dire de plus, que ces articles ont excité chez tous les hommes les plus sages, et surtout chez ceux qui ont lu la critique faite par M. l'abbé Gaduel.

En déférant les articles de M. Louis Veuillot à la justice de Mgr l'Archevêque, M. l'abbé Gaduel suit la voie la plus sage, la plus simple et la plus conforme au droit.

M. l'abbé Gaduel s'est cru outragé et calomnié : il ne pouvait se faire juge en sa propre cause, ni répondre à des injures.

Il n'y avait pas lieu non plus à répliquer sur le fond : des deux seules questions qui fussent ici en cause, l'une, qui était la principale, n'a pas été traitée par M. Louis Veuillot; l'autre, par inadvertance ou à dessein, a été par lui entièrement déplacée. Il s'agissait des erreurs où des écrivains religieux tombent trop souvent, par défaut d'instruction solide, et de l'obligation, pour éviter ces erreurs, de soumettre leurs livres, avant de les publier, à la révision de l'autorité et de la science. M. Louis Veuillot a affecté de penser et a essayé de persuader au public que M. l'abbé Gaduel ne voulait pas qu'aucun laïque pût écrire, dans des livres ou dans des journaux, sur les choses de la religion.

Contre de telles imputations, M. l'abbé Gaduel fait donc la seule chose qu'il y eût ici à faire. Il se retire du débat, et met sous les yeux de l'autorité compétente la critique publiée par lui dans l'*Ami de la Religion* et les articles de M. Louis Veuillot dont il croit avoir un légitime sujet de se plaindre.

Outre qu'un tel moyen de défense est plein de modération, il est de plus très-digne, et entièrement exempt de scandale.

L'*Univers* n'étant pas un simple journal politique, mais un journal religieux qui traite ordinairement, et qui a traité particulièrement ici de choses religieuses et ecclésiastiques, il est dans l'ordre, quand on croit devoir l'accuser, qu'on s'adresse à l'autorité ecclésiastique.

Et il y a en cela l'avantage, considérable en ce siècle, de rappeler qu'il existe dans l'Eglise une autorité et une justice chargées de surveiller, de juger, de corriger ce qui s'écrit et se publie touchant la Religion; autorité dont les écrivains et les journalistes, même bien intentionnés, ne doivent pas être exempts, parce que ni des fins louables, ni des intentions pures, ni un zèle sincère ne préviennent toujours les erreurs, soit de doctrine, soit de conduite.

Charles de Riancey.

HISTOIRE DU PONTIFICAT DE CLÉMENT XIV.

Par Augustin Theiner, prêtre de l'Oratoire.

3e Article. (Voir le n° 5482.)

LE P. THEINER ET CLÉMENT XIII.

Les besoins de l'époque. — L'esprit du siècle. — La guerre contre les Jésuites.

I.

Nous passerons brièvement en revue les principaux griefs du R. P. Theiner contre Clément XIII; mais il en est un auquel nous devons nous arrêter d'abord, parce qu'il semble résumer les autres, et qu'il est de tous le plus grave.

Ce grief, c'est celui de n'avoir pas été à la hauteur de son époque, d'en avoir méconnu l'esprit, de n'en avoir pas compris le mouvement, de ne pas avoir su lui donner les satisfactions nécessaires.

Nous connaissons ce reproche! De nos jours, il a été adressé par la démagogie la plus grossière et par l'impiété la plus stupide, à tous les politiques les plus habiles et les plus expérimentés, à tous les hommes les plus éminents par l'intelligence, par le caractère, par les talents, par les services rendus. Contre l'Eglise, contre ses ministres et ses défenseurs, il a de tout temps été habituel et banal. Il est fort remarquable d'ailleurs qu'on l'a toujours adressé, pour une raison très-facile à saisir, aux prêtres plus encore qu'aux simples fidèles, aux Evêques plus qu'aux simples prêtres, au Saint-Siége plus qu'à l'Episcopat! Combien de fois ne l'avons-nous pas entendu proférer, et contre Grégoire XVI et contre Pie IX!

Ce qu'il y a de plus triste, c'est que cette espèce d'arrêt, qui condamne si sommairement la sainte Hiérarchie de nos guides et de nos pasteurs, soit rendu trop souvent par la légèreté autant que par la malice; c'est qu'il ne soit pas seulement porté et propagé par ces bouches impures qui ont en quelque sorte l'instinct de la calomnie

et du blasphème; c'est qu'il trouve parfois de nombreux échos même parmi les Chrétiens qui ne s'aperçoivent pas que sous une apparence presque innocente, il est en réalité le plus grave, le plus injurieux et le plus dangereux de tous les outrages contre une Autorité infaillible!

Et il faut bien remarquer, en effet, que cet étrange verdict ne tombe pas seulement sur un fait accidentel, sur un détail particulier, sur une faute personnelle, sur quelqu'une de ces taches et de ces imperfections humaines, inévitables sur la terre, dans la vie de ceux qui sont revêtus des plus hautes dignités au sein même des institutions divines. Non! c'est la Papauté, c'est l'Eglise qui, malgré leur infaillibilité, pendant toute la durée d'un et peut-être de plusieurs pontificats, seraient taxées d'erreur dans leur conduite et convaincues d'aveuglement en face de l'ensemble des intérêts et des besoins auxquels elles ont charge de pourvoir!

Eh quoi! il pourrait se tromper ainsi du haut même de la Chaire apostolique, celui qui a mission dans le temps d'affermir et de fortifier ses frères? il aurait lui-même les yeux obscurcis et fermés à la lumière, celui qui doit guider les brebis et les agneaux? Et l'Eglise tout entière, toujours unie à son chef visible, serait comme lui, et tant qu'il vivrait au moins, privée à ce point de l'assistance du Divin Maître qui s'est engagé à demeurer avec elle et à l'inspirer de son esprit jusqu'à la consommation des siècles!

Mais ces conséquences sont-elles excessives et forcées? Hélas! on sait jusqu'où s'est vu entraîner, par cette pensée qui lui était si familière, cet homme de génie, ce Tertullien moderne dont nous pleurons encore la chute. Lorsqu'il s'en fit d'abord l'organe, peut-être n'en avait-il point encore aperçu toute la portée; mais quand il la vit en face, il la mesura tout entière et ne recula pas. Qu'on veuille bien relire ce lamentable pamphlet qu'on appelle les *Affaires de Rome ;* à chaque page revient la même accusation contre l'Autorité spirituelle. Lui aussi, il avait dit souvent aux prêtres, aux religieux, aux Evêques, aux Souverains Pontifes qu'*ils ne connaissaient pas leur temps*, qu'ils ne comprenaient pas le *mouvement du siècle* ni l'*esprit de leur époque* ; une dernière fois il le redit à l'Eglise, et puis, emporté par son orgueilleuse et fatale logique, il s'en alla et se perdit, ensevelissant dans le même naufrage sa gloire avec sa foi.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que le P. Theiner porte son jugement, non pas sur le présent comme M. de Lamennais, mais seulement sur le passé. Le P. Theiner aurait horreur des conclusions auxquelles M. de Lamennais est arrivé, et nous aurions horreur nous-mêmes de les lui attribuer! Mais ce n'est pas moins avec un douloureux regret qu'on voit un si savant et si religieux écrivain reproduire, ne fût-ce que dans le domaine de l'histoire, une thèse semblable, et porter contre la mémoire de Clément XIII une imputation tout à la fois si vague et si grave, si souvent et si malheureuse-

ment renouvelée contre les plus dignes successeurs de ce saint Pontife.

Examinons maintenant sur quoi ce reproche est fondé.

II.

Pour savoir si en prenant dès l'abord la défense des Jésuites et en refusant ensuite aux Cours la suppression de leur institut, Clément XIII a *méconnu les besoins de son temps*, la première question qui se présente est celle-ci : Quel était ce temps?

Or, pour résoudre cette question, il ne nous faudra pas de longs discours; le XVIIIe siècle est jugé. Le sentiment public parle plus haut que toutes les autorités.

Nous n'en citerons donc qu'une, celle du P. Theiner lui-même. Il importe d'ailleurs de bien préciser en quoi ses opinions d'aujourd'hui diffèrent de celles qu'il professait il y a vingt ans.

Il commençait alors par signaler l'existence d'une conspiration anti-chrétienne, formée par les encyclopédistes et la nécessité qu'il y avait de la combattre. Il disait ainsi :

« Il ne manquait pas d'HOMMES CLAIRVOYANTS en France, qui prévoyaient le MAL IRRÉPARABLE qui résulterait, non-seulement pour leur patrie, mais encore pour tous les États catholiques, si l'on ne s'appliquait avec vigueur et énergie à faire échouer le *complot impie des encyclopédistes* et *à contrecarrer leur tendance irréligieuse*. CETTE TENDANCE SE DÉVOILE LE MIEUX DANS LEUR COMBAT CONTRE LA SOCIÉTÉ DE JÉSUS. (*Hist. des Inst. d'éd. eccl.*, t. I, p. 376.) »

Voyons aussi comment après avoir signalé le complot ourdi au XVIIIe siècle, l'historien explique le plan et la tactique de celui qui en fut le chef :

« Voltaire, ce Luther du XVIIIe siècle, était à la tête de l'*infernale ligue*. Il combattit avec les mêmes armes déloyales, avec la même démence, avec autant de méchanceté que le terrible révolutionnaire du XVIe siècle *contre l'Église et ses institutions*, AFIN DE PRÉPARER SUR SES RUINES LE PROMPT ET INÉVITABLE RENVERSEMENT DES ÉTATS.

« Le GRAND OBSTACLE qui s'opposait encore à l'exécution d'un si vaste plan, ÉTAIT la SOCIÉTÉ DE JÉSUS, à cause de son grand zèle pour la religion, de son influence sur l'esprit de la jeunesse, de la grande estime qu'avaient pour elle les souverains, et *enfin à cause du respect inébranlable qu'elle ne cessait de professer pour la chaire de Saint-Pierre*. VOLTAIRE RECONNUT TOUT CELA, ET EN CONSÉQUENCE DIRIGEA TOUTE LA FORCE DE SES ARMES CONTRE L'ORDRE DES JÉSUITES, qu'il regardait comme le seul appui qui soutenait le christianisme. « QUAND UNE FOIS NOUS AURONS DÉTRUIT LES JÉSUITES, écrivait-il en « 1761 à Helvétius, nous aurons beau jeu avec l'INFAME. » C'est ainsi qu'il appelait la Religion chrétienne (*Ibid.*, p. 376 et 377.) »

Après avoir reproduit un grand nombre d'autres textes tirés de la correspondance de Voltaire, l'historien conclut avec raison que Voltaire « confondait dans la cause des Jésuites CELLE DU CLERGÉ TOUT ENTIER et *qu'il s'efforçait de renverser celui-ci dans la personne des premiers* (*Hist. des Institut. d'éd.* Eccl., p. 382). »

Les faits d'ailleurs qu'il apporte, et le récit de la suite des événements, prouvent encore plus, s'il est possible, que les lettres et les aveux mêmes des conspirateurs.

« D'Alembert, dit le P. Theiner, l'ami intime de Voltaire..., fut choisi pour être l'organe qui devait élever le cri de la guerre générale contre les Jésuites. Ce fut donc, d'*après l'ordre de Voltaire*, et à ce qu'il paraît, à l'instigation du marquis de Pombal, de *madame de Pompadour, dont la vie dissolue était l'objet des reproches des sévères Jésuites*, et du duc de Choiseul, à cette époque premier ministre, *qui aspirait après les biens des Jésuites*, afin de couvrir le déficit causé dans les finances par l'administration prodigue des ministres de Louis XV... que d'Alembert composa son célèbre écrit *de la Destruction des Jésuites*, qui devint le signal de l'assaut général livré à cette Compagnie. »

« D'Alembert n'épargna dans cet écrit ni ruse ni mensonge pour calomnier les Jésuites... Il fit l'éloge le plus pompeux de Carvalho, ce monstre de cruauté, plus connu sous le nom de comte d'Oeyras et de marquis de Pombal, qui venait, le 3 septembre 1759, par suite des plus indignes intrigues et de la violence la plus incroyable, de chasser les Jésuites du Portugal. Il sommait tous les gouvernements chrétiens de suivre ce magnanime exemple... Voltaire ne put cacher à d'Alembert la joie maligne qu'il éprouvait; *il le félicita d'avoir joué un si bon tour au* PAPE (*Ibid.*, p. 380, 382). »

C'était bien en effet au PAPE que le philosophisme en voulait! Continuons:

« L'animosité de Voltaire et *consorts* devint plus ardente encore quand le P. Norbert, *capucin fugitif, qui courait les aventures* (plus connu sous le nom de l'abbé Platel), se fut mis en relation avec Voltaire et les conjurés de Paris. C'était ce monstre, par la ruse duquel Pombal, peu avant la suppression de la société à Lisbonne, *avait fait brûler vif l'innocent* et *vénérable jésuite Malagrida*, vieillard de soixante-quinze ans.... *Ce fut lui qui, dès lors, dirigeait les plans des Parisiens* et leur faisait parvenir les *instructions secrètes du marquis de Pombal.* Car la conscience bourrelée de ce ministre ne pouvait pas laisser subsister en France les Jésuites qu'il était déjà parvenu, par ses intrigues, à faire chasser d'Espagne, en 1762, par l'orgueilleux Aranda. » (*Ibid.*, p. 304).

Le P. Theiner explique encore l'organisation des ennemis des Jésuites, et raconte leurs efforts. « Ils s'étaient, dit-il, partagés en plusieurs clubs et travaillaient sans relâche, par des écrits et par des intrigues à l'anéantissement total de l'Ordre. Les trois clubs principaux des encyclopédistes et des révolutionnaires étaient désignés sous les noms de la *Synagogue*, le *Bureau d'esprit* et le *Presbytère.* » On essaya, ajoute-t-il, de tous les genres de corruption, et l'or y joua un grand rôle. Pombal dépensa de 800,000 à 1,200,000 ducats par an à payer des libelles. Il avoua lui-même qu'il envoyait jusqu'à 3 millions de ducats par an, à Rome, pour s'y procurer des partisans. Le duc de Choiseul surpassa encore Pombal. Il accorda aux commissaires chargés d'instruire le procès au parlement contre les Jésuites, et à une foule incalculable d'écrivains, d'avocats, de conseillers au parlement, qui devaient écrire contre eux, une gratification

extraordinaire de deux louis par jour, indépendamment de leur traitement ordinaire. Le président Rolland consacrait annuellement soixante mille livres au même but. (Theiner, *Institut. d'éd. Eccl.*, p. 389-390).

Mais il ne suffit pas de savoir quels furent les ennemis des Jésuites, quelles manœuvres furent dirigées contre eux, et quel but leurs principaux adversaires se proposaient dans leur ruine. Il faut observer, comme l'a déjà dit le P. Theiner, que les *hommes clairvoyants* ne s'y trompèrent pas un instant, et que chacun à son poste vit, signala, combattit de même le péril.

Parmi ceux qui s'efforcèrent de défendre l'innocence et le bon droit et « de faire échouer *le complot des méchants*, » le P. Theiner cite Lefranc de Pompignan qui dévoilait à l'Académie française la portée des attaques dirigées sous le nom de la Compagnie contre l'Etat, aussi bien que contre l'Eglise.

Il reproduit ces plaintes trop vraies de l'Assemblée du clergé de France de 1762, signalant les causes et la nature des épreuves que la société de Jésus a subies depuis sa fondation : « *Les ennemis de la foi l'ont de tout temps persécutée;* et, *même au sein de l'Eglise*, elle a trouvé des adversaires *aussi dangereux émules de ses talents et de ses progrès qu'attentifs à ses moindres fautes.* » (Picot, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le* XVIII[e] *siècle*, t. II, p. 411).

Il rappelle encore ces fortes et prophétiques paroles de l'avocat-général Séguier, dénonçant ouvertement les encyclopédistes, le 18 août 1770, au parlement lui-même : « D'une main ils ont essayé d'ébranler le trône, de l'autre ils ont voulu renverser les autels. Leur but était d'anéantir toute foi... ET LA RÉVOLUTION ÉTAIT POUR AINSI DIRE FAITE. » (*Ibid.*) Paroles qui inspiraient au P. Theiner, les réflexions suivantes : « Elles désignent trop bien les manœuvres perfides de nos propres contemporains !..... Puissent-elles s'imprimer dans l'âme des gouvernants ! puissent-elles les éclairer sur les dangers auxquels ils s'exposent, eux et leurs peuples, *s'ils continuent à prêter l'oreille aux* ORGANES IMPIES DE LA PRÉTENDUE OPINION PUBLIQUE (*Hist. des Inst. d'éd. Eccl.*, t. I, p. 387).

Alors, enfin, il invoque le grand et saint nom de Clément XIII, comme pour jeter un rayon de consolation et d'espérance sur le triste spectacle de leur chute et sur le sinistre tableau des catastrophes qui la suivirent :

« Et du haut de la chaire apostolique, le saint Père Clément XIII éleva sa voix puissante pour défendre l'Institut opprimé. Il exhorta par des paroles paternelles le Roi, les Evêques et l'assemblée du clergé de redoubler leurs généreux efforts *pour maintenir l'Ordre contre les philosophes.* Il leur exposa tous les maux qui résulteraient de sa suppression pour l'Etat et pour l'Eglise.

« Mais le parlement de Paris, *livré aux philosophes et aux Jansénistes*, qui *les uns et les autres*, ne cessaient de le stimuler, prononça, le 6 août 1762,

son arrêt contre l'ordre des Jésuites. Il ne manquait plus après cela que la suppression totale de l'ordre. Elle fut prononcée à Rome le 21 juillet 1773.

« Ce fut ainsi, qu'APRÈS UNE LUTTE HÉROÏQUE, tomba l'une des institutions les plus généreuses et les plus grandioses. Elle tomba avec une RÉSIGNATION ET UNE MAGNANIMITÉ QUI FIT ROUGIR SES ADVERSAIRES, et les força à reconnaître eux-mêmes le CRIME qu'ils avaient commis.

« Tous les hommes généreux de l'époque *gémirent* de cet événement. *Il ébranla profondément les esprits*. On y voyait le commencement des malheurs affreux, qui, dans le cours de vingt-cinq ans, ALLAIENT ACCABLER L'ÉGLISE ET TOUS LES PEUPLES DE LA CHRÉTIENTÉ (Ibid.) ! »

III.

Nous pardonnera-t-on ces longues citations?

Elles étaient nécessaires sous plusieurs rapports.

Premièrement elles donnent un aperçu général très-complet, quoique très-concis, de l'affaire même sur laquelle le P. Theiner provoque un nouveau débat, et prend à partie le Souverain-Pontife Clément XIII !

Secondement, avant de combattre le savant religieux à propos de son dernier livre, qui n'est de son aveu qu'une œuvre de polémique, il nous importait de revendiquer les jugements qu'il porta jadis dans des circonstances plus favorables à la justice et à l'impartialité de l'histoire.

En troisième lieu, enfin, notre principal but, en appelant sa propre autorité à la barre du public, est atteint déjà. Quand bien même il parviendrait à réfuter sur quelques points secondaires son premier ouvrage à l'aide de son second travail, il ne parviendra pas, il ne pourra même pas prétendre sérieusement à se contredire sur le point essentiel et fondamental à nos yeux, sur le premier de tous les griefs qu'il a cru devoir élever contre le Pape, protecteur et défenseur de la Compagnie de Jésus.

Non ! (le P. Theiner l'a trop bien prouvé), Clément XIII ne se trompa point sur l'esprit de son siècle, sur l'esprit du moins qui dirigeait la guerre contre les Jésuites. Le marquis de Pombal et Voltaire, les deux principaux instigateurs de cette guerre, d'Alembert qui en donna le premier signal, tous ceux qui s'enrôlèrent à leur suite, tous ceux qui les secondèrent, ne frappaient les Jésuites que pour atteindre le Saint-Siége, l'Eglise, le christianisme, Dieu lui-même ! Amis et ennemis, tous, du premier coup d'œil, sentirent et comprirent le sens et la portée de l'entreprise. Mettons à part, si le P. Theiner le veut, un petit nombre de sectaires, de politiques et d'envieux qui furent aveugles et dupes. A la tête des généreux et des clairvoyants se trouva, grâces au ciel, le Pape, et derrière lui se range a la presque unanimité des Evêques, des Religieux, des Prêtres et des Fidèles dignes de ce nom.

Voilà ce qu'autrefois a parfaitement établi le P. Theiner ainsi que

tous les historiens tant protestants que catholiques. Maintenant, en quoi, depuis, a-t-il changé d'avis?

Est-ce sur l'origine, le caractère et la nature de la guerre poursuivie contre la Compagnie de Jésus?

Non! c'est encore une guerre « INIQUE ET SAUVAGE » où « trop *de passions impures étaient en jeu* « *Hist. du Pontif. de Clément XIV.* Tableau de l'époque, p. 23). »

Prétend-il aujourd'hui que cette guerre ne fut pas inspirée par la haine de la Religion, par la jalousie des politiques contre ses ministres, par des désirs de séparation, sinon de schisme, dans l'Eglise, par le dessein formel d'abaisser et d'avilir la Papauté!

Non encore!

Citons textuellement :

« L'INCRÉDULITÉ, dit-il, qui, sous le nom de tolérance et de philosophie, AVAIT ENVAHI TOUTES LES CLASSES DE LA SOCIÉTÉ ET INFESTÉ jusqu'aux SOMMITÉS SOCIALES ELLES-MÊMES, et le JANSÉNISME poussé jusqu'à ses plus violents excès, quoique animés l'un contre l'autre d'une haine mortelle, S'UNIRENT DANS UNE ÉTROITE ET IMPIE ALLIANCE pour travailler à la destruction de la Compagnie de Jésus (*Hist. du Pontif. de Clément XIV*, tableau de l'époque, p. 25). »

Enfin, veut-il prouver que les Jésuites n'ont pas été « purs et irréprochables aux yeux du monde? (*Ibid.*, Tableau de l'époque, t. I, p. 24). » Non encore!

Il reconnaît, quant aux accusations dont la Compagnie fut l'objet au XVIIIe siècle, qu'elle était parfaitement innocente et qu'elle fut indignement calomniée (Tableau de l'époque, t. I, notamment, p. 38, 47, 50, etc.). A cet égard, la conscience de l'auteur proteste jusqu'au bout contre le réveil de ses anciennes préventions!

Mais alors, s'il est avéré que l'esprit du siècle attaquait les Jésuites parce qu'il était mauvais, parce qu'il était voltairien et janséniste, parce qu'il voyait en eux les défenseurs du Saint-Siége, de l'Eglise, de la Religion chrétienne; parce que c'était cet esprit de mensonge et de violence, de persécution et d'impiété qui sans cesse heurtera la Pierre indestructible, mais qui jamais ne prévaudra contre elle,—en quoi Clément XIII l'a-t-il méconnu?

Ne l'a-t-il pas au contraire admirablement compris en lui résistant dès le principe et en soutenant contre ses assauts, cachés sous quelque prétexte que ce fût, une lutte héroïque?

Et comment donc le P. Theiner peut-il insinuer à chaque instant dans son *Tableau de l'époque* et énoncer formellement dans la conclusion de cette partie de son ouvrage, que tout, « malgré la magnanimité et les vertus de ce saint Pape, » est attristant « *dans son Pontificat de onze années*, » parce que ses qualités étaient accompagnées DE VUES ÉTROITES ET D'UNE COMPLÈTE IGNORANCE DES BESOINS DE SON TEMPS (t. I, p. 146)?

Comment peut-il dire encore : « Des cardinaux de cette trempe

(de la trempe de Clément XIII), *élevés à la Papauté*, seront *dans l'Eglise des Evêques saints et admirables....* ; mais ils ne seront jamais de forts pilotes, SACHANT GUIDER LA BARQUE DE L'ÉGLISE sur les vagues orageuses de l'océan du monde!... TOUT LE PONTIFICAT DE CLÉMENT XIII EN EST LA DÉMONSTRATION ÉVIDENTE! (t. I, p. 153). »

Nous verrons si les autres griefs contre Clément XIII sont mieux justifiés. Mais quant au premier et au principal de tous, nous croyons pouvoir dès à présent conclure qu'il est tout à fait sans fondement. *L'Histoire des Institutions d'éducation ecclésiastique* et *l'Histoire du Pontificat de Clément XIV*, en font également justice.

Charles de RIANCEY.

D'UNE RÉPONSE DU *JOURNAL DES DÉBATS*.

Le *Journal des Débats* se plaint qu'on ait mal interprété ses articles sur l'Eglise. Il prononce même le mot de *mauvaise foi*. Il proteste qu'il n'a pas attaqué tous les *Ultramontains*, mais seulement les *Ultramontains exagérés*.

Nous ne discutons pas ses intentions. Mais c'est l'*Index* qu'il prenait principalement à partie. Or, les *Ultramontains exagérés* ne sont pas les seuls, il faut bien qu'il le sache, qui déplorent que de simples laïques ou même des prêtres, se permettent de critiquer publiquement et par la voie de la presse, des décrets rendus par la Congrégation de l'*Index*. Si l'on a discuté sur la manière et les conditions dans lesquelles ces décrets obligent, tous les catholiques sont d'accord pour les respecter, et les gallicans mêmes se font un honneur de s'y soumettre.

De plus, le *Journal des Débats* s'est inscrit, non-seulement contre les décisions d'une congrégation romaine, mais aussi contre les mandements de deux Evêques de France.

Ici encore Ultramontains et Gallicans s'entendront pour le blâmer. Car l'autorité Episcopale, indissolublement unie à l'autorité du Saint-Siége, commande le respect de tous les Catholiques sans exception.

Le *Journal des Débats* renouvelle ses railleries ou ses observations, comme il voudra, sur le Mandement de S. Em. le cardinal-archevêque de Besançon. Allons-nous débattre la question avec lui au fond ? Non! certainement. Nous ne reconnaissons pas la compétence de ses jugements en ces matières ; nous nions également l'opportunité de ses réflexions, nous n'en approuvons pas davantage l'esprit.

Nous disons que cet esprit n'est pas favorable au Clergé et à l'Eglise !

Il revient aussi à la charge contre Mgr l'évêque de la Rochelle. Question de droit civil et constitutionnel, s'écrie-t-il!

Eh bien ! nous faisons appel à la bonne foi du *Journal des Débats*, quoiqu'il nie la nôtre. Est-ce la vente des livres de prières ou de doc-

trine ou même de controverse religieuse qu'il croit menacée ! Mais ces abominables petits pamphlets, que répand le colportage protestant et qui ne sont que des diffamations calomnieuses de l'Eglise catholique, nous les lui avons rappelés! Pourquoi n'en dit-il pas un mot? Est-ce que ces libelles sont innocents à ses yeux parce qu'ils sont *hérétiques* aux nôtres!

Le *Journal des Débats* déclare en finissant qu'il restera toujours fidèle à la *liberté des Cultes*. Nous honorons toutes les fidélités consciencieuses. Mais il ajoute que c'est au nom de ce principe qu'il défend les protestants chez nous et les catholiques à l'étranger.

Un seul mot. Pourquoi donc, au nom de ce même principe, qui a été si souvent violé à notre détriment, n'a-t-il pas une seule fois pris parti pour les Catholiques,—en France? Charles de RIANCEY.

Mgr l'Archevêque de Paris vient de publier le mandement suivant pour le carême de l'année 1853 :

Marie-Dominique-Auguste Sibour, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége apostolique, archevêque de Paris,

Au clergé et aux fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Dans le dessein où nous sommes, nos très-chers frères, dès que nous trouverons un moment de liberté et de loisir, de continuer l'explication que nous avons entreprise des décrets du concile de Paris, nous ne vous adresserons encore cette fois, à l'entrée de la sainte carrière, que quelques paroles courtes et paternelles. Nous nous bornerons à vous supplier, par les entrailles de Jésus-Christ, et au nom de vos intérêts les plus chers, les plus sacrés, de bien mettre à profit le temps précieux qui s'ouvre devant nous, de ne point abuser des grâces que Dieu nous y prodigue, dans son infinie miséricorde, mais de les faire servir à votre sanctification et à votre salut.

Oh! elles sont bien grandes, bien nombreuses, frères et enfants tendrement chéris, les grâces que la divine Providence nous ménage dans ces jours de renouvellement et de bénédictions. La première de toutes, c'est de nous offrir ainsi, dans le cours de chaque année, une époque particulière, où, nous pressant de faire trève aux plaisirs et aux affaires du monde, nous invitant au recueillement, à la pénitence, à la prière, nous appelant plus souvent dans ses temples, nous distribuant avec plus d'abondance le pain de la céleste parole, nous remettant sous les yeux les vérités les plus solennelles et ses mystères les plus touchants, nous montrant d'une main la piscine salutaire dans laquelle nous serons purifiés de nos fautes, et de l'autre, le banquet que le père de famille nous prépare, la religion, nous force en quelque sorte, à rentrer en nous-mêmes, à songer à nos destinées et aux fins pour lesquelles nous avons reçu la vie, à sortir de la voie d'indifférence et de perdition où nous pourrions être engagés, et à reprendre vers le ciel, notre seule patrie véritable, la route glorieuse que nous n'aurions jamais dû quitter.

Hâtez-vous donc, nos très-chers frères, d'obéir à la voix de l'Eglise, et de vous rendre à ses maternelles exhortations. Venez d'abord incliner votre

front sous le symbole éloquent de votre mortalité qu'elle vous présente, vous rappelant que votre corps, cette grossière partie de nous-mêmes, qui vous fait trop souvent oublier la dignité et la grandeur de votre âme, n'est que poussière et qu'il retournera en poussière. Dès ce moment, efforcez-vous de vous dérober au tourbillon dans lequel se passe, hélas! la plus grande partie de votre existence; interdisez-vous les jouissances et les délicatesses de la vie qui seraient en opposition avec les saintes rigueurs de la pénitence. Mortifiez vos passions, captivez vos sens sous le joug de la loi du Seigneur. Accourez au pied de ses autels toutes les fois que des occupations indispensables ne vous en empêcheront pas. Vaquez à de pieuses lectures, à la méditation des grandes pensées de l'éternité. Venez, venez surtout entendre les prédications multipliées qui descendront sur vous, comme une *rosée de lumière*, du haut des chaires chrétiennes, et éloignez tout ce qui pourrait faire obstacle aux fruits de sainteté qu'elles sont destinées à produire dans vos âmes.

Vous le savez, cette divine semence ne germe, ne lève, ne parvient à sa maturité ordinairement que pour un petit nombre, et elle est perdue, elle demeure stérile pour le reste. Tantôt, nous dit l'Evangile, elle tombe le long du chemin, et elle est foulée par les passants et enlevée par les oiseaux du ciel. Ce sont les esprits ouverts à toutes les impressions du dehors, et où rien ne se conserve parce qu'une chose y succède sans cesse à l'autre. Tantôt elle tombe sur un terrain pierreux, et, à peine née, elle meurt, parce qu'elle n'y a point trouvé l'humidité qui lui était nécessaire. Ce terrain est l'image des cœurs endurcis, des âmes qui n'ont aucun fond, aucune sève, et dans lesquelles tout avorte et se dessèche. D'autres fois, ce sont les mauvaises herbes, les épines, c'est-à-dire les sollicitudes, les richesses, les voluptés de la vie qui l'étouffent, qui la tuent. Enfin elle rencontre un sol propice, une bonne terre, et là elle se développe, elle produit les vertus, les œuvres saintes, elle donne le centuple, et remplit les greniers du père de famille.

Qu'il en soit ainsi de vous, nos très-chers frères, que les vérités que vous allez entendre soient recueillies avec amour; gardez-les avec soin, cultivez-les avec persévérance; arrachez les plantes parasites qui leur disputent la possession de vos âmes; écartez l'ennemi qui vient pour les combattre, pour en effacer le souvenir, pour les remplacer par l'ivraie de l'erreur, cette semence de l'enfer; appelez sur elles la rosée qui les rafraîchit, et la chaleur qui les féconde. Cette chaleur, cette rosée ne sont autres que la grâce de Jésus-Christ, et c'est par la prière, par les sacrements, par les œuvres de pénitence, de justice et de miséricorde que l'on obtient la grâce et qu'on reçoit les célestes influences.

Faites dès lors de la prière une de vos plus douces occupations. Portez-y cet esprit de foi, d'humilité, de ferveur, de désir du bien, qui seul la rend puissante et efficace. Assistez plus fréquemment et mieux que de coutume au saint sacrifice de la messe; empressez-vous à l'exercice de dévotion en l'honneur de la Passion du divin Sauveur des hommes. Efforcez-vous de vous appliquer les mérites de son sang et de sa mort; mais n'oubliez pas que tout cela serait insuffisant, que tout cela ne vous assurerait point la vie éternelle, si vous ne régliez les affaires de votre conscience, si vous ne ne repassiez dans l'amertume de votre âme les désordres, les manquements, les péchés, en un mot, dont vous vous êtes rendus coupables; si vous n'en conceviez un sincère et profond repentir, si vous n'alliez en demander le

pardon au tribunal de la pénitence ; si vous ne satisfaisiez complétement à ce que vous devez à Dieu, au prochain, à vous-mêmes.

Oui, la confession, l'expiation de la vie passée, et de meilleures résolutions pour votre conduite présente et à venir, voilà ce que demandent principalement de vous Dieu et l'Eglise dans le saint temps du carême. Ils veulent que vous vous prépariez ainsi à la communion pascale, au mystère de la résurrection glorieuse de celui qui a daigné pour nous, pour nos offenses, pour notre salut, expirer sur une croix, au milieu des injures, des tourments, des ingratitudes d'un peuple en fureur.

Cette communion pascale est ordonnée sous peine de mort spirituelle : « Quiconque ne mange pas mon corps et ne boit pas mon sang n'a pas la « vie en lui, » nous dit Jésus-Christ ; et l'Eglise prononce les peines les plus sévères contre ceux de ses infidèles enfants qui ne remplissent pas ce précepte. Elle les rejette de son sein, elle les prive de ses prières, elle pleure leur aveuglement et leur malheur.

Quelles consolations, quels délices, quelle félicité goûtent au contraire les âmes qui se pressent sur ses pas, qui viennent s'asseoir à la table qu'elle leur dresse dans ce jour béni ; qui contractent la sainte habitude de le faire non-seulement dans cette circonstance, mais le plus souvent qu'elles peuvent.

Laissez-nous espérer, frères et enfants chéris, que bien peu d'entre vous y manqueront cette année; que notre cœur aura la joie de voir et d'apprendre que partout un spectacle, digne des regards des anges, sera donné dans les populeuses paroisses de notre diocèse. Ce sera, en effet, pour nous la source du plus grand bonheur dont nous puissions jouir ici-bas ; et vous, bien-aimés frères, après avoir éprouvé combien il est doux d'aimer, de servir le Seigneur, vous entendrez un jour cette parole du juge suprême : « Venez, serviteur bon et fidèle, entrez dans la joie de votre maître, » régnez éternellement avec lui et avec ses élus.

Voici les principaux dispositifs de ce Mandement :

Nous permettons l'usage des œufs pendant tout le Carême, à l'exception des trois derniers jours de la Semaine-Sainte.

Nous permettons l'usage de la viande les dimanche, lundi, mardi et jeudi de chaque semaine, depuis le jeudi après les Cendres, jusqu'au mardi de la Semaine-Sainte inclusivement.

Cette dispense ne s'applique, pour ceux qui sont tenus au jeûne, qu'au principal repas, le dimanche excepté.

A la collation, nous continuons à autoriser l'usage du lait et du beurre, à l'exception du mercredi des Cendres et du vendredi saint. Cette permission s'étend à tous les jours de jeûne de l'année.

Les personnes infirmes qui auraient besoin de dispenses plus étendues pourront, comme les années précédentes, s'adresser à leurs curés respectifs ou à leurs confesseurs, que nous autorisons à cet effet. Celles qui vivent dans les communautés, colléges ou hospices, s'adresser aux supérieurs, aux premiers aumôniers ou chapelains, investis du même pouvoir.

MANDEMENT DE Mgr L'ÉVÊQUE DE CHARTRES

SUR LE MINISTÈRE PASTORAL.

A l'occasion du saint temps de Carême, Mgr Regnault, évêque

de Chartres, vient de publier son premier mandement que nous nous empressons de reproduire presque intégralement :

Nous LOUIS-EUGÈNE REGNAULT, par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siége Apostolique, Evêque de Chartres,

Au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

J'étais loin de penser, Nos Très-Chers Frères, que je vous annoncerais cette année la parole sainte, comme étant chargé de vos âmes et l'Evêque de ce Diocèse. Heureux et paisible comme simple Coadjuteur, vivant dans une douce intimité avec le Prélat éminent que vous chérissez et que la France et l'Eglise entière admirent, j'espérais que longtemps encore il dirigerait le troupeau docile confié à ses soins. Naguère, il nous révélait dans un écrit devenu célèbre (1), que le nombre des années et les glaces de l'âge n'avaient rien ôté à la vigueur de son génie, à la facilité, à la beauté de sa diction. Grande donc a été notre surprise et aussi notre émotion en apprenant la détermination prise par lui de vivre dans la retraite, sans cesser toutefois de s'occuper de vous, de prier pour vous et de vous aimer toujours.

J'avoue, N. T.-C. F., que j'ai senti alors peser sur moi un fardeau immense, et que mon insuffisance et ma faiblesse m'auraient donné de grandes craintes, si me confortant dans la vertu de Dieu, et m'étudiant à suivre ses volontés, je n'avais mis toute ma confiance dans sa miséricorde sous le sceptre pacifique de Marie.

Qu'ils sont touchants, N. T.-C. F., ces adieux, ces pages empreintes de tant de sensibilité, de grandeur et de générosité, jointes à tant de simplicité! Il est très-vrai que le propre des grands hommes est de cacher de rares talents et un mérite supérieur sous les dehors les plus modestes. Ces adieux pourtant, et c'est ce qui apporte quelque allégement à notre peine, ces adieux ne sont point entiers et permanents. Oui, nous en sommes assurés, nous posséderons au milieu de nous ce Pontife vénéré, si aimé de son peuple. Nous continuerons à le voir dans le Temple saint, nous le contemplerons sous les voûtes de notre magnifique Sanctuaire, aux pieds de la Vierge immaculée (2). Pour moi, je ne regarde pas comme une modique gloire de l'avoir à mes côtés, d'entendre les leçons de sa longue expérience, de chercher à environner les dernières années de cette belle vieillesse de tous les égards, de tout l'amour filial qui lui sont si justement dus. Vous avez vu que le sentiment le plus vif qui s'est d'abord échappé de son cœur est la douleur du sacrifice qu'il s'est lui-même imposé; c'est qu'en effet les liens qui unissent l'Evêque à son troupeau sont bien étroits. Un pape illustre (3) a dit que l'on construit difficilement des maisons et qu'il suffit d'un moment pour les détruire; mais qu'il n'en est pas de même du contrat passé entre l'Evêque et son Eglise : il peut se former en peu de temps, et toutefois il n'y a que la mort et les raisons les plus graves qui puissent le rompre.

Cette pensée vraie et profonde me porte à vous entretenir de la charge pastorale; et puis-je choisir un sujet plus convenable, à l'entrée de cette carrière Quadragésimale, qui est par excellence l'exercice du ministère sa-

(1) Motifs d'adhésion au Mandement de Mgr d'Orléans.

(2) On sait que Mgr Clausel de Montals ne manque jamais le samedi de passer une demi-heure aux pieds de l'image de la Sainte Vierge, honorée à Chartres.

(3) *Innoc.* III. Ex cap. inter corporalia.

cerdotal, dans ce moment aussi où je prends, au nom de Dieu, les rênes du gouvernement de ce Diocèse ?

Ici, Mgr Regnault trace, en termes éloquents, le tableau des fonctions du sacerdoce. Puis il ajoute ces considérations, dignes aujourd'hui plus que jamais de fixer la sérieuse méditation des fidèles enfants de l'Eglise :

Mais, N. T.-C. F., c'est ici que j'aurais un beau tableau à exposer à vos regards. Le Bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis. Jésus-Christ l'a fait, et nous devons suivre son exemple. L'Evêque fidèle donne sa vie pour la foi, il la donne aussi pour sauver son peuple. Ce me fut, N. T.-C. F., une consolation au jour de ma consécration, de penser que désormais je devenais le défenseur, le juge de la foi catholique ; non pas en ce sens que l'Evêque puisse toucher à ce dépôt sacré, mais parce qu'il en est le gardien, qu'il est appelé quelquefois à expliquer ou déterminer les paroles qui doivent en rendre l'intelligence plus nette aux fidèles et rejeter l'alliage impur de l'erreur et de l'hérésie ; qu'il doit, avec ses collègues dans l'épiscopat, maintenir la discipline reçue et agir toujours dans l'unité, inviolablement attaché à la chaire de saint Pierre. Quand on jette un coup-d'œil sur la suite des siècles et que l'on considère cette foi toujours combattue et toujours la même, éclairant de ses rayons bienfaisants toutes les régions de la terre, laissant dans la perturbation et l'erreur des systèmes qui s'entrechoquent, eux qui rejettent sa vive lumière, on se sent inspiré d'une noble ardeur à combattre pour elle ; et c'est-là sans doute la gloire de l'Evêque ; cette gloire, le prêtre la partage. Il est vrai qu'elle les pousse quelquefois à la mort, comme aussi le désir d'éclairer, de sauver nos frères, nous inspire un généreux dévouement. Eh encore ! combien de circonstances moins éclatantes exigent de nous ce sacrifice ! Que de saints Prêtres se consument dans un ministère obscur et laborieux, usent en peu de temps leurs forces, visitent le malade atteint de la contagion, ne calculent jamais lorsqu'il s'agit de sauver une âme, souffrent quelquefois l'injustice, la calomnie, ces peines qui pénètrent l'âme. Rien de tout cela ne doit nous surprendre, car le Prêtre imite son divin Modèle et le Bon Pasteur donne sa vie pour ses brebis.

S'il nous fallait présenter des exemples, ils ne nous manqueraient pas. Sans sortir de cette France, fille aînée de l'Eglise, que de Prêtres, que de Pontifes qui se sont opposés comme un boulevard aux nouveautés et au schisme ! Je ne parle pas de ces Evêques français qui furent si fermes contre l'hérésie de Luther et de Calvin, qui proscrivirent à tant de reprises les artificieuses erreurs du Jansénisme, qui luttèrent si opiniâtrement contre les envahissements scandaleux des parlements. J'aime à reposer mes regards sur ces phalanges de Confesseurs qui, aux jours mauvais de la révolution de 93, montèrent courageusement sur l'échafaud. Plusieurs revinrent parmi nous de l'exil et recomposèrent l'Eglise de France. On n'a point oublié sans doute leurs vertus, la pureté de leur foi, leur attachement au Saint-Siége. Mgr de Montals, si longtemps votre Pasteur, fut de ce nombre ; il sentit les ennuis de la prison, il vit passer l'orage et demeura ferme, et une fois oint de l'huile sainte et élevé à la dignité d'Evêque, il arma son bras pour le combat : son zèle ne se ralentit jamais. Qu'il brille d'un vif éclat ce zèle, et aussi son ardent amour pour l'Eglise, dans ces paroles prononcées, il y a peu de temps, et qui ont ému tous les cœurs catholiques et français ! « Je suis chré« tien, je suis français, je mourrais mille fois pour conserver le premier de

« ces titres. Je chéris l'autre profondément parce qu'il a été pendant mille « ans et plus l'emblème de la foi, de la générosité et de la gloire, et que « dignement porté il est un des biens d'ici-bas le plus précieux et le plus « désirable et la plus belle décoration dont on puisse s'honorer sur la « terre. »

Voilà, N. T.-C. F., les sentiments d'un grand Evêque : tels furent ceux du pieux et magnanime Louis de Quélen, de glorieuse et chère mémoire ; tels ceux de son successeur qui alla à la mort avec la même facilité et simplicité qu'il eût rempli les moindres ministères, parce que cet acte héroïque n'était en lui que l'expression du sentiment habituel de son âme.

Souvenons-nous, N. T.-C. F., de nos pères, de ceux qui nous sont proposés comme nos maîtres, afin que recueillant les derniers accents de leurs salutaires instructions, nous imitions leur foi. Que le peuple fidèle de chaque paroisse soit uni à son Pasteur, que le Curé ne fasse qu'un avec son Evêque, et que celui-ci soit toujours la brebis du Vicaire de Jésus-Christ; que tout le corps, comme dit l'Apôtre, soit uni et joint dans ses moindres parties, afin qu'il devienne compact et impossible à rompre. Que personne d'entre vous ne prête l'oreille aux discours de ces artisans d'iniquité qui dénigrent les Pasteurs, exagèrent leurs imperfections, et voudraient faire croire que leur ministère est inutile ou intéressé : c'est comme si l'on essayait de séparer les pères de leurs enfants, les disciples de leurs maîtres. Ceux qui agissent ainsi sont atteints par cette menace de l'Ecriture : « Malheur à ceux qui sèment la division parmi les frères (1). »

Soyez au contraire attachés à vos guides, à vos prêtres ; respectez toujours leur saint ministère. Rien ne pourra résister à cette union, ni les menées secrètes de l'impiété, ni ses attaques ouvertes ; vous ressemblerez à ces bataillons serrés qui restent immobiles et soutiennent le choc des ennemis les plus nombreux et les plus acharnés. Cette union, M. T.-C. F., sera toute ma consolation. Prêtres et fidèles, vous serez à moi, et moi je serai tout à vous. Cher collaborateurs, vous connaissez mes sentiments, et vous, chrétiens de ce Diocèse, je ne vivrai que pour vous ; je m'occuperai de tous sans acception de personne ; j'aurai une compassion sincère pour les pécheurs, je les aimerai et tâcherai de les ramener au Bon Pasteur, qui depuis si longtemps désire leur retour. Je m'occuperai des enfants, car ils ne peuvent d'eux-mêmes trouver l'éducation convenable ; il reçoivent sans défiance ce qui leur arrive, le bien comme le mal. S'ils sont chrétiennement instruits, bien dirigés, ils seront sages et bons, se sentiront toute leur vie de cette éducation première. Si, au contraire, l'instruction religieuse n'est point solide, ils seront malheureux, exposés à tout vent de doctrine, et bientôt victimes des passions. Heureux donc ceux qui s'occupent avec zèle de l'éducation de la jeunesse et cherchent à procurer à leurs enfants des établissements sûrs, où la vraie doctrine, des exemples chrétiens, leur sont offerts en même temps que la science. J'aimerai ces âmes d'élite que le Seigneur a choisies, qui, renfermées dans les cloîtres, attirent sur tout un peuple l'abondance des bénédictions célestes, et contribuent souvent plus au bien d'un Diocèse que les mesures les plus sages, les plus louables, et que tous recommandent et admirent. Mes Chers Frères, ne nous aimons point seulement en paroles, aimons-nous en vérité et en œuvre. Que Dieu nous

(1) Prov. vi, 19.

en fasse la grâce, afin que nous soyons ses véritables disciples et qu'il nous reconnaisse un jour pour tels dans la gloire.

Suit le dispositif.

NOUVELLES DE L'INSURRECTION DE MILAN.

La *Gazette de Zurich* contient ce qui suit relativement à l'insurrection de Milan :

Suivant le rapport du courrier de Milan arrivé à Lugano, une troupe de 400 individus armés de poignards aurait attaqué, dimanche dernier, la troupe et la gendarmerie. On comptait plus de 300 morts. La même scène aurait eu lieu à Rimini; mais l'issue n'était pas connue.

On lit dans la *Gazette de Bâle* du 8 février :

Une dépêche télégraphique de Bellinzona annonce qu'avant-hier des mouvements séditieux ont éclaté dans plusieurs villes de la Lombardie, et qu'à Milan, notamment, une caserne a été attaquée par une troupe de 400 hommes.

Cette nouvelle aurait produit une grande sensation dans les cercles diplomatiques de Berne.

D'un autre côté on dit que le conseil fédéral a envoyé le colonel Kurz, comme commissaire fédéral dans le Tessin.

On mande de Milan, 5 février :

Les arrestations en masse que l'on a faites hier et aujourd'hui ont produit une vive sensation. Plus de deux cents familles se sont réfugiées dans le canton du Tessin. Il paraît que le gouvernement a découvert une vaste conspiration.

On écrit de Turin le 7 février :

Le conseil des ministres s'est assemblé hier à la hâte pour les affaires de la Lombardie.

On soupçonne que l'émigration lombarde n'est pas étrangère aux menées du parti révolutionnaire.

Des visites domiciliaires les plus minutieuses ont eu lieu à Pise, à Luques, à Pesira, à Pistoja, et beaucoup d'arrestations en ont été la suite.

L'extrait suivant de la *Bilancia* de Milan du 5 févrior montre par quels moyens les mazziniens cherchaient à monter les esprits avant l'insurrection :

« Il y a quelques jours, on a lancé dans les rues, sur les places publiques, dans les maisons particulières, à la Bourse, etc., une *bombe politique*. On disait que l'Empereur des Français avait été tué d'un coup de couteau; et tous ceux dont la politique est la grande occupation, de répéter la nouvelle, les uns prenant un air rébarbatif, les autres se frottant les mains, suivant que domine en eux la crainte ou l'espérance. « Le nouveau César a trouvé son Brutus, » disait celui-ci ; « c'étaient les noces qui l'attendaient, » ajoutait celui-là. « Que maintenant le pape prenne garde à lui, » reprenait un troisième, etc., etc. La nouvelle arrive à la Bourse : les fonds baissent. Le lendemain on apprend que la nouvelle n'a pas le moindre fondement. Et l'on continue la même manœuvre avec d'autres inventions. »

DÉTAILS SUR LES ARRESTATIONS.

Le *Siècle* d'aujourd'hui annonce que M. Charles Monselet, homme de lettres, a été arrêté dimanche soir à son domicile. « M. Charles Monselet, ajoute

Siècle, ne s'était jamais occupé de politique, et il avait même publié dans *Patrie* un roman complétement anti-démocratique intitulé : *les Chemins ...ges.* »

On assurait au Palais, que les détenus pour l'affaire des correspondances ...ec les journaux étrangers avaient tous été interrogés dans la journée par juge d'instruction.

On ajoutait que l'inculpation principale serait le fait de propagation de ...sses nouvelles. (*Constitutionnel.*)

On lisait hier au soir dans la *Patrie* :

« L'*Assemblée Nationale* raconte ce matin, d'une manière inexacte, l'arres...tion et la mise en liberté de M. le général de Saint-Priest.

« Voici la vérité :

« Un mandat de perquisition avait été lancé contre M. Charles de Saint-...riest, fils du général, qui occupe le même appartement que son père.

« M. Charles de Saint-Priest est accusé de servir d'intermédiaire à diverses ...ersonnes qui ont été arrêtées pour l'envoi à l'étranger de fausses nouvelles ...de correspondances outrageusement calomnieuses.

« Le commissaire de police, chargé de la perquisition, a cru devoir pro...der à l'arrestation de l'inculpé.

« M. le général de Saint-Priest, désirant sauver son fils pour lequel il re...outait sans doute les suites de la perquisition, a déclaré être la personne ...ésignée dans le mandat, et il s'est laissé conduire à Mazas.

« Aussitôt que la vérité a été reconnue, M. le général de Saint-Priest, qui ...loue des égards dont il a été l'objet, a été mis en liberté. » — *Alfred ...ranchant.*

Par suite de cette note, M. le général vicomte de Saint-Priest a adressé la ...ttre suivante au rédacteur de la *Patrie* :

« Paris, le 9 février 1853.

A M. le rédacteur en chef de la Patrie.

« Monsieur,

« J'ai plusieurs inexactitudes à relever dans votre article d'hier sur mon ...rrestation ; je compte assez sur votre loyauté pour espérer que vous vou...rez bien accueillir et publier ma réponse.

« Mon fils Charles n'occupe point le même appartement que moi ; il de...eure, il est vrai, rue du Mont-Thabor, mais au n° 9, tandis que j'habite ... maison n° 6.

« Il a pu recevoir par la poste, comme tant d'autres, des articles de jour...aux étrangers (ce qui, ce me semble, ne constitue pas un délit), il ne s'en ...st point établi l'intermédiaire, ce qui est fort différent.

« Quant à moi, je n'ai point eu à déclarer que j'étais la personne désignée ...ans le mandat ; on s'est borné à me le présenter, à la lueur d'une bougie, ...t réveillé en sursaut, croyant qu'il ne s'agissait que d'une perquisition ...ans mes papiers, j'y ai à peine jeté les yeux.

« Ce n'est que plus tard, et dans le cabinet de M. le commissaire de po...ce, qu'en lisant plus attentivement ce mandat, au grand jour, j'y ai vu que ...I. *de Saint-Priest* (*Charles*) *était accusé de complot contre la sûreté de l'État.* ...gnorant alors que cette grave accusation s'appliquait à des articles de jour...aux reçus de l'étranger, et ne sachant pas de quoi il s'agissait, on com...rendra facilement que je n'ai point réclamé. A Mazas, seulement, et pour

la première fois, on m'a demandé, à deux reprises, mes nom, âge et profession ; je les ai immédiatement déclarés, sans la moindre réticence ; les registres du greffe en font foi.

« A quatre heures, j'ai été mis en liberté, et je n'ai eu, du reste, comme vous le dites, qu'à me louer des égards qu'on a eus pour moi.

« Voilà, Monsieur, l'exacte vérité sur toute cette affaire ; veuillez bien agréer l'assurance de ma considération très-distinguée.

« Le général de SAINT-PRIEST. »

On lit dans l'*Union* :

« Un de nos amis et collaborateurs, un écrivain dont le nom est connu des lecteurs de l'*Union*, M. Pagès-Duport, figure au nombre des personnes arrêtées dans la journée de dimanche. Bien jeune encore, mais formé de bonne heure aux traditions de la loyauté, M. Pagès Duport n'a cessé de mettre au service de ses convictions éclairées cette droiture et ce patriotisme qui distinguent, dans tous les partis, l'homme honorable et le bon citoyen. Neveu du respectable et savant archevêque de Calcédoine, en ce moment à Rome, il a puisé dans l'exemple des vertus de famille les bonnes et heureuses qualités qui le distinguent.

Bien que les faits sur lesquels l'accusation paraît reposer, soient étrangers à la rédaction de notre feuille, nous devions rendre ce témoignage sur les antécédents de M. Pagès-Duport. Espérons donc que ces antécédents auront leur poids dans l'instruction, et que notre ami verra bientôt s'ouvrir les portes de sa prison. — Emile Fontaine.

La nef de la cathédrale ne pouvant être libre dimanche prochain, par suite des travaux faits pour le mariage de l'Empereur, Mgr l'Archevêque vient de décider que la station quadragésimale, donnée par le R. P. Félix s'ouvrira seulement le deuxième dimanche de Carême. On sait que la conférence commence à une heure précise, et qu'elle est précédée d'une messe basse.

Nouvelles religieuses.

FRANCE.—DIOCÈSE DE PARIS.—Les prédications du carême seront faites : à la Madeleine, par le R. P. Millet ; à Saint-Jean-Saint-François, par le R. P. Lefebvre ; à Saint-Eustache, par M. l'abbé Régis ; à Saint-Sulpice, par M. l'abbé Valette ; à Saint-Séverin, par le R. P. Jacquet.

— La cérémonie du mercredi des Cendres s'est accomplie dans les diverses églises de Paris, au milieu d'une affluence considérable et d'un recueillement profond.

Jamais, depuis quatre ans, on n'avait vu un pareil empressement à Saint-Roch et à Saint-Eustache, surtout, paroisses situées dans les quartiers les plus fréquentés de la capitale.

Les agents avaient de la peine à régler et à contenir les rangs des nombreux fidèles qui voulaient prendre leur part de la cérémonie et de l'avertissement qu'elle donne à l'humanité.

— Hier, à une heure, le R. P. Lacordaire a prêché à Saint-Roch un sermon de charité en faveur des Ecoles chrétiennes libres, fondées par Mgr l'Archevêque de Paris. Jamais foule aussi compacte ne s'était pressée au

ied de la chaire du célèbre dominicain. Dès dix heures, la nef et le chœur emplissaient. Une heure avant la cérémonie, il n'a plus été possible de énétrer, même dans les chapelles les plus reculées.

Après avoir défini l'homme, *vir*, qui est surtout grand par le cœur, l'orateur a posé ces deux questions : 1° en quoi consiste la grandeur de caractère? 2° la grandeur de caractère est-elle un devoir pour l'homme?

Mgr l'Archevêque de Paris présidait à la cérémonie. Après le sermon, le rélat a donné la bénédiction du Saint-Sacrement.

— Dimanche prochain, premier du Carême, à midi un quart, M. l'abbé)enie prêchera en anglais en l'église Saint-Roch. Ses instructions continueont les dimanches suivants, à la même heure.

— L'église Sainte-Clotilde ne tardera pas à être ouverte au culte, à la grande satisfaction des habitants du faubourg Saint-Germain. L'habile architecte chargé d'achever ce monument de style ogival est M. Ballu, grand prix de Rome. Les peintres-verriers ont également été choisis parmi les plus distingués. M. A. Galimard, auquel on doit les immenses verrières de Saint-Laurent, et M. Hesse, dont le nom est synonyme de talent, ont rivalisé d'efforts studieux pour prouver aux amateurs de vitraux que le secret des anciens n'est point perdu. Les fenêtres confiées à M. Galimard auront pour motif principal des figures dans le caractère du quatorzième siècle. On dit avance un grand bien de ces figures sous le double point de vue de l'archéologie et de la beauté des têtes, dont les expressions sont remarquables.

Diocèse de Nancy. — On lit dans l'*Espérance* de Nancy du 5 février :

« Mgr l'Evêque de Nancy, premier aumônier de l'Empereur, est revenu avant-hier soir dans sa ville épiscopale.

Nous apprenons à l'instant que M. l'abbé Masson, vicaire-général honoraire, et secrétaire particulier de Monseigneur, est nommé vicaire-général du diocèse, en remplacement de M. Delalle. »

Diocèse d'Orléans. — On lit dans l'*Orléanais* :

« La station du carême sera solennisée cette année dans notre cathédrale avec un rare éclat. Les craintes que les fatigues et les travaux de Mgr Dupanloup avaient fait concevoir, n'ont plus de fondement, et chaque dimanche la voix aimée du premier pasteur se fera entendre dans la chaire de Sainte-Croix ; notre évêque sera secondé par l'abbé Gaduel, l'un de ses vicaire-généraux, et par l'élite de nos jeunes prédicateurs, qui, aux différents jours de la semaine, viendront à leur tour annoncer la parole de Dieu. »

Diocèse d'Angoulême. — Mgr l'évêque d'Angoulême a acheté un terrain sur lequel il a fait élever des constructions qui sont destinées à recevoir une communauté composée de cinq prêtres missionnaires appartenant à la compagnie de Marie, fondée, il y a un siècle et demi, à Saint-Laurent-de-Sèvres, par Laurent de Montfort.

Nouvelles et Faits divers.

Dépêche télégraphique :

Bruxelles, mardi 8 février.

Les négociations commerciales entre les cabinets de Vienne et de Berlin sont terminées.

M. de Bruck attend à Berlin l'autorisation du gouvernement autrichien pour signer le traité de commerce conclu pour douze ans.

Les dispositions du traité sont favorables dans leur ensemble à la liberté commerciale.

— Par décret en date du 10 février, M. de Royer est nommé procureur-général près la Cour de cassation, en remplacement de M. Delangle, nommé premier président, et M. Roulaud remplace M. de Royer comme procureur-général près la Cour de Cassation.

— Par décret de l'Empereur, en date du 9 février, M. le duc de Bellune a été élevé à la dignité de sénateur.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Les journaux d'Italie et de Suisse commencent à apporter des détails sur l'insurrection qui a éclaté à Milan.

Il paraîtrait qu'une conspiration ayant été découvert dans la capitale de la Lombardie, on opéra des arrestations sur plusieurs points de la ville. Ce fut le signal de l'insurrection qui éclata le 6 février, dans trois quartiers différents.

Une bande de 400 individus armés de poignards attaqua à l'improviste des soldats et des officiers, vis-à-vis du château, sur la place Viscontina, non loin de la cathédrale ; un poste même fut désarmé et l'officier tué. C'est alors que des mesures sévères furent prises contre les insurgés. Il en est résulté une dizaine de morts environ, et une quarantaine de blessés, tant soldats que gens du peuple. Beaucoup de ces derniers ont été arrêtés, et l'ordre a été rétabli.

La population n'a point pris part, dit-on, à cette manifestation qu'elle considérait comme une échauffourée de la bande de Mazzini.

Les journaux anglais publient deux pièces qui se rapportent à l'insurrection qui a éclaté ces jours derniers à Milan. La première est la proclamation de Mazzini aux Italiens, laquelle porte, outre la signature de Mazzini, celles d'Aurelio Saffi, Maurizio Quadrio, et Cesare Agostini ; la seconde est une proclamation de Kossuth, adressée aux soldats hongrois qui servent dans l'armée d'Italie.—E. Mouttet. (*Patrie.*)

BOURSE DU 11 FÉVRIER 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 105 20 — plus haut, 105 35 — plus bas, 105 20 — fermé à 105 45. — Au comptant, il reste à 105 40.

3 0/0, à terme, ouvert à 79 40 — plus haut, 79 70 — plus bas, 79 40 — fermé à 79 70. — Au comptant, il reste à 79 35.

On a coté le 4 0/0 à » ».

Actions de la Banque, 2,805 50.

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à » » (1852), à 1,320 ».

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 98 » ; nouveau, 98 ». — Belgique, 5 0/0, 93 5/8. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 45 ».

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

Paris. - Typ. de H. V. de Surcy et Cᵉ, rue de Sèvres, 37.

L'AMI DE LA RELIGION.

ULTRAMONTANISME ET GALLICANISME.

En présence d'imputations qu'on a longtemps propagées dans l'ombre, et qu'on ne craint pas aujourd'hui de produire en public;

Ne pouvant point les laisser passer sans réponse et ne voulant pas non plus les caractériser dans les termes que nous inspirerait une juste indignation;

Nous souvenant seulement de cette parole de notre divin Maître: *Sit sermo vester*: EST, EST; NON, NON:

Nous saisissons l'occasion de répéter encore cette fois la protestation la plus catégorique; Nous déclarons donc que nous n'avons jamais eu et que nous n'aurons jamais qu'une intention: celle de professer et de défendre,— ainsi qu'il est du devoir de tout bon Catholique,— tous les droits, toutes les doctrines, tous les sentiments de la sainte Eglise Romaine, détestant et désavouant tout ce qui pourrait y être contraire, les entendant comme les entend et les définit son Infaillible Autorité.

l'abbé J. COGNAT,
Henry de RIANCEY, Charles de RIANCEY.

C'est à l'occasion de la polémique que nous avons soutenue contre le *Journal des Débats*, non-seulement pour la défense de deux Mandements Episcopaux, mais aussi pour la cause de l'*Index*, des *Congrégations Romaines*, de Rome même, que l'*Univers* nous jette son inique reproche de *gallicanisme*, et qu'il accuse les *Gallicans* de l'*Ecole* de *l'Ami de la Religion* de *vouloir créer un courant contraire à l'autorité du Saint Siége en général*; *et de la Congrégation de l'Index en particulier*,

Est-il possible de choisir un tel moment et un tel prétexte pour une telle accusation?

Au reste, ce n'est pas la seule fois que l'*Univers* a recours d'une façon aussi étrange à son éternelle tactique, de représenter comme ennemis patents ou secrets du Saint-Siége tous ceux auxquels il veut faire lui-même une guerre persévérante et implacable.

Depuis un an surtout, que ce journal dirige principalement ses hostilités contre l'*Ami de la Religion*, a-t-il jamais pris la peine de les colorer d'une ombre de vraisemblance, et de leur donner la moindre apparence de raison et de justice?

Il est curieux par exemple de rechercher d'après les faits, en quoi, comme il le dit, nous sommes *gallicans*, et en quoi il est lui-même *ultramontain*!

Premier fait: il y a un an, il a tendu la main à *la Patrie* pour

renverser cette loi de l'enseignement, dont le succès a valu aux efforts de M. le comte Molé et de M. le comte de Montalembert des brefs d'approbation, et qui a reçu, selon l'expression dont l'*Univers* se servit tout en l'attaquant, *une sorte de consécration* des instructions adressées par N. S. P. le Pape aux Evêques de France!

Est-ce donc sur ce premier point qu'il est *ultramontain* et que nous sommes *gallicans!*

Second fait, L'*Univers* veut opérer au nom de la foi, de la morale et de la société, une révolution radicale dans les méthodes classiques suivies à Rome, sous les yeux du Pontife souverain, comme par toute la chrétienté. Dans cette circonstance, plus que jamais, il nous reproche de faire alliance avec les ennemis de l'Eglise. Pas plus à Rome que dans aucun diocèse de France ou d'ailleurs, le changement qu'il voulait imposer n'a été opéré.

Est-ce encore sur ce point que nous étions *gallicans* et qu'il a été *ultramontain!*

Troisième fait. L'*Univers* est très-favorable à cette nouvelle école qui a pris le nom de *Traditionaliste*, comme s'il ne suffisait plus de s'appeler *Catholique* pour témoigner d'un attachement sincère à ce divin trésor de la Tradition dont l'Eglise apparemment n'a jamais été à l'égard de ses enfants, la dépositaire infidèle!

Ici encore, nous nous sommes rangés avec la *Civiltà Cattolica*, avec d'autres théologiens de Rome, très approuvés assurément, d'un avis opposé à l'*Univers*.

Est-ce sur ce point encore que nous sommes *gallicans* et qu'il est *ultramontain!*

Tout récemment l'*Ami de la Religion*, par la plume d'un savant et respectable ecclésiastique, signale et combat des erreurs doctrinales. Il cherche ses armes dans les livres d'un des théologiens de cet Ordre de saint Thomas qui a le privilége de voir prendre dans ses rangs le Maître du sacré Palais. L'*Univers* attaque la théologie, raille les abbés et les traite de gallicans; et c'est ainsi qu'il est *ultramontain*.

Enfin, l'*Ami de la Religion* défend contre le *Journal des Débats*, les décrets de l'Index, les Congrégations romaines, le Saint-Siége! Nouvelle preuve que l'*Ami de la Religion* est *gallican!* Et l'*Univers*, qui n'a trouvé dans les attaques du *Journal des Débats* contre deux Evêques, contre l'*Index*, contre les Congrégations romaines, contre Rome qu'un sujet d'insinuations et d'assertions également injurieuses à l'*Ami de la Religion*, l'*Univers* déclare qu'il se réjouit des agressions du *Journal des Débats*. Il lui dit : « Continuez! » C'est ainsi que l'*Univers* est *ultramontain!*

Continuez! Et pourquoi?

Est-ce pour que l'*Univers* puisse continuer aussi à rendre des Catholiques responsables des sentiments de leurs adversaires?

Est-ce pour que la guerre contre l'Eglise alimente la guerre au sein même de l'Eglise ?

En vérité, nous ne pouvons pas croire que l'*Univers* forme sérieusement un tel souhait ! Non ! il se moque ! Il est malheureux seulement qu'il se moque si souvent en des choses si sérieuses !

Quant à nous, c'est assez ! Nous avons exprimé aujourd'hui le fond de notre âme. A quiconque ne nous comprendrait pas, nous n'avons plus rien à répondre. Cette incroyable dispute ne saurait produire que du scandale. Ce n'est pas nous qui voudrions le prolonger !

Charles de Riancey.

MGR L'ANCIEN ÉVÊQUE DE CHARTRES ET LA BIBLIOTHÈQUE DE M. L. VEUILLOT.

Dans le N° de l'*Univers* du 2 février, M. Louis Veuillot défend la *Bibliothèque nouvelle* en invoquant des autorités vénérables qui en avaient approuvé le projet.

On nous donne à ce sujet communication d'une lettre de Monseigneur l'ancien évêque de Chartres. Le vénérable prélat déclare qu'en encourageant une publication qui devait être un service rendu à la Religion, à l'Eglise et à la Société, il a supposé et dû supposer que cette publication ne renfermerait rien qui ne fût conforme à la saine théologie et au but de l'œuvre annoncée, et il n'a jamais cru ni pu croire qu'un tel encouragement dût le rendre solidaire.

Aussi ce grand évêque qui a si généreusement consacré sa vie au service de l'Eglise et à la défense des vérités chrétiennes, a été plus que surpris de ce procédé ; il a hautement exprimé aux amis qui l'entourent dans sa glorieuse retraite tout le blâme qu'il mérite et manifesté son mécontentement de voir qu'on invoquât son nom en faveur de la *Bibliothèque* de M. L. Veuillot, au moment même où cette bibliothèque était l'objet d'une censure si légitime.

L'abbé J. Cognat.

A M. LE RÉDACTEUR DE L'AMI DE LA RELIGION.

Vals près le Puy, le 6 février 1853.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi de recourir à votre obligeance pour vous prier d'insérer la réclamation suivante dans vos colonnes.

J'apprends avec surprise que l'on a donné quelque part une interprétation bien éloignée de ma pensée à quelques notes marginales de mon petit manuel de théologie morale (1) au sujet de quelques censures, ou de certains points de discipline ecclésiastique qui, généralement, ne paraissent pas être en usage en France.

Je déclare donc et je proteste formellement que par ces formules : *Hæc censura non viget in Galliâ*, ou non *accipitur in Galliâ*, et autres semblables, je n'ai nullement prétendu donner ni confirmer aucune décision de *droit* ;

(1) *Compendium Theologiæ moralis*. Apud Perisse fratres, bibliopolas, Lugduni, 1850.

Dans un article, adressé le 1er février à ses lecteurs, M. de Florencourt fait connaître les principes qui le guideront dans l'accomplissement de sa tâche. On y remarque le langage plein de modestie et de réserve qui sied à l'homme supérieur et au chrétien. Il réclame le secours de la prière qu'il considère comme l'arme la plus puissante pour conquérir les droits et les défendre, et s'étend avec une force toute particulière sur la loyauté et la droiture nécessaires à ceux qui veulent travailler avec succès au profit de la cause de l'Eglise et de la vérité. Quelques citations feront connaître l'esprit et les idées de l'éminent publiciste.

« La tâche principale d'une feuille catholique, dit-il, qui traite les questions politiques, est nécessairement de conquérir et d'assurer à l'Eglise, dans l'ordre politique, la position et les droits qui lui sont indispensables pour être ce qu'elle doit et accomplir sa sainte mission....... Malheureusement il règne aujourd'hui dans toutes les questions politiques qui ne se rapportent pas directement aux droits et à la position de l'Eglise, une confusion si grande qu'elle devient, pour la direction de la *Volkshalle*, une difficulté des plus sérieuses. »

Après avoir rappelé ensuite qu'au moyen âge il existait une organisation politique de la société conforme à l'idée catholique, et que la tâche du siècle présent est de rétablir cette organisation, il continue en ces termes :

« Mais cette nouvelle organisation politique du monde, conforme à l'idéal du catholicisme, nous sommes loin de l'avoir réalisée, et c'est bien là que des catholiques, d'ailleurs convaincus et sincères, sont en opposition flagrante. Et moi aussi j'ai mon opinion sur bien des choses, et, en acceptant ma nouvelle position, je songe aussi peu à y renoncer qu'à la taire entièrement dans cette feuille. Je ferai cependant remarquer que mes vues sont en grande partie négatives. Je suis convaincu qu'avant tout ce n'est pas l'homme mais Dieu, qui détermine l'ordre politique du mond eet que cet ordre nouveau, qui doit être et qui sera réalisé, ne peut être qu'un résultat insensiblement produit par l'esprit de l'Eglise quand celui-ci aura tout pénétré de sa vie. De là mon indifférence en général, à l'endroit de ce zèle à remanier et à construire. Je tiens moins à ce qu'on se jette à poursuivre à outrance des biens inconnus et problématiques, que je ne désire voir utiliser sagement le peu qui nous reste. Plus cette recherche de l'inconnu est ardente, plus on cherche à la présenter comme le salut du monde, plus je me sens porté à la repousser. Mais ce qui excite au plus haut degré ma répulsion contre ces remaniements, c'est de les voir accompagnés d'injustices, de parjures, de motifs intéressés et de toutes sortes de crimes. »

Nous nous arrêterons. Ces quelques lignes ont donné la mesure de l'homme et fait distinguer la marche que suivra le publiciste.

Il nous reste maintenant à parler d'un homme qui a plus d'un rait de ressemblance avec le nouveau directeur de la *Volkshalle*.

Malheureusement nos paroles et nos éloges ne sont que pour un mor

Le 27 décembre de l'année dernière, dans la matinée de la fête du disciple bien-aimé, expirait, à Vienne, le célèbre *docteur Jarcke*, l'un des principaux fondateurs des *Feuilles historico-politiques* de Munich, l'ami des Gærres, des Phillips et des Hurter, cette noble pléïade de talents admirables et de caractères mâles et généreux, dont la conquête à tant consolé l'Eglise.

Dans une lettre, adressée de Vienne à la rédaction des *Feuilles historico-politiques*, le docteur Phillips donne quelques détails sur son illustre ami :

« Ce n'est pas l'heure, dit-il, de faire connaître au monde les admirables travaux du défunt soit comme juriste, soit comme homme politique ; c'est à l'homme, c'est au chrétien qu'est dû tout d'abord notre hommage. Du moment que Jarcke eut découvert la vérité catholique, il se mit au premier rang parmi les plus courageux champions de la cause de notre sainte Eglise. Sa conviction, sa foi furent telles que, si Dieu l'eût demandé, il eût avec joie donné sa vie pour lui. Mais le Seigneur voulait qu'il lui offrît des sacrifices autrement pénibles, et ces sacrifices il les a accomplis avec un dévouement admirable.

« Une longue et pénible maladie l'attacha sans interruption à son fauteuil. C'était chose ravissante de lui voir conserver, au milieu des plus atroces douleurs, une entière lucidité d'esprit, et déployer, à la manière antique et avec cette fraîcheur dont se souviendront encore beaucoup de nos contemporains, son délicieux talent de narration historique. Rien ne put l'empêcher de continuer toujours sa collaboration aux *Feuilles historico-politiques* qui, dans ces derniers temps même, ont reçu de lui tant de beaux travaux et en reproduiront sans doute encore bien d'autres restés dans ses cartons.....

« Il considérait les dernières semaines de sa vie comme les plus beaux jours que le Seigneur lui eût accordés. Dieu lui était immédiatement présent, et ce sentiment lui donnait la force de supporter ses souffrances. A chaque impression de son mal, il se représentait la passion du Sauveur et déposait un baiser sur l'image du Crucifié. Sans cesse il bénissait et louait Dieu, pour l'immense bienfait qu'il lui avait accordé en l'admettant dans sa sainte Eglise. C'est ainsi que ses souffrances et sa foi étaient pour tous ceux qui l'approchaient, une école où l'on pouvait apprendre la force de la Religion de Jésus-Christ. »

Quand de tels hommes meurent, on ne sait à quels sentiments il faut laisser cours. Le bonheur et la joie que l'on éprouve en les voyant ainsi finir, le disputent à la tristesse et au regret de ne plus les posséder.

Dans sa deuxième édition, la *Volkshalle* d'aujourd'hui annonce en gros caractères, la nouvelle suivante :

« Bien que nous y fussions préparés, ce n'est qu'avec la plus profonde douleur que nous apprenons à nos frères catholiques que la seconde chambre vient de rejeter, après neuf heures de discussion, et après une majorité de 175 voix contre 123, la *proposition Waldbott* relative à la liberté du catholicisme en Prusse. »

Nous reviendrons prochainement sur cette proposition et nous examinerons la valeur des allégations opposées aux catholiques par le parti spécifico-évangélique de la Prusse protestante.

L'abbé A. Sisson.

Bulletin politique de l'Étranger.

LOMBARDIE. — Un journal de Vienne avait accusé avec une certaine violence le gouvernement français d'avoir provoqué l'insurrection de Milan. Il a été démenti par l'autorité.

L'origine de ce mouvement révolutionnaire, qui a été comprimé si vigoureusement, n'est plus douteuse. Les fauteurs éternels des troubles, Mazzini et Kossuth, ont révélé eux-mêmes la direction criminelle par eux donnée à cette tentative. Deux proclamations, revêtues de leurs signatures, ont paru dans les feuilles anglaises; l'une signée pour le *Comité italien*, par l'ex-triumvir de Rome; l'autre par l'ex-dictateur hongrois. Voici les passages principaux de ces pièces qui devront servir à l'histoire de notre temps :

COMITÉ NATIONAL ITALIEN.

« Italiens! frères! la tâche du comité national italien est terminée; la vôtre commence. Aujourd'hui, le dernier mot que nous, vos frères, vous adressons est; Insurrection! Demain, en nous mêlant aux rangs du peuple, nous vous aiderons à la soutenir.

« Insurrection! Le moment longtemps préparé, attendu pendant trois longues années avec impatience, est arrivé. Profitons-en. Ne vous laissez pas tromper par les apparences, ne vous laissez pas égarer par les lâches sophismes des hommes tièdes. Toute la surface de l'Europe, depuis l'Espagne jusqu'à notre pays, depuis la Grèce jusqu'à la sainte Pologne, est une couche volcanique sous laquelle dort une lave qui fera explosion au premier soulèvement de l'Italie.

« Il y a quatre ans, l'insurrection de Sicile a été suivie par dix révolutions européennes; vingt révolutions suivront la vôtre, toutes se rattachent au même pacte, toutes dirigées vers le même but fraternel. Nous avons des amis même dans les armées qui nous gouvernent; il y a des peuples entiers dont le cri d'alarme répondra au vôtre. Les démocraties nationales de l'Europe forment un seul grand camp organisé; l'avant-garde de la grande armée des peuples ne craint pas l'isolement, l'initiative de l'Italie est l'initiative de l'Europe!...

« L'insurrection! Que ce grand mot coure de cité en cité, de ville en ville, de village en village, comme le fluide électrique! Levez-vous! levez-vous! réveillez-vous pour la fièvre de la croisade, vous tous qui avez des cœurs italiens et des bras italiens!...

« Attaquez, rompez sur tous les points la longue et faible ligne de l'ennemi; empêchez-le de se concentrer, en tuant ou en dispersant ses soldats, en détruisant les routes et les ponts. Désorganisez-le en frappant ses officiers, poursuivez sans relâche les fuyards, faites la guerre à coup de couteau, faites-vous des armes des tuiles de vos maisons, des pierres des rues, des outils de vos métiers, du fer de vos croix! Répandez l'alarme en allumant des feux sur toutes les hauteurs.

« Que d'un bout de l'Italie à l'autre, le tocsin d'alarme du peuple sonne la mort des tyrans! Partout où vous serez victorieux, portez-vous à l'aide de ceux qui sont les plus

près de vous ; que l'insurrection grossisse comme une avalanche ! Si la chance tourne contre vous, courez aux gorges, aux montagnes, aux forteresses que vous a données la nature ! Partout où le combat aura éclaté, partout vous trouverez des frères, et, renforcés par les victoires gagnées sur un autre point, vous redescendrez le lendemain sur le champ de bataille, et vous n'aurez qu'un seul drapeau, le drapeau de la nation !... »

Kossuth s'adresse particulièrement aux régiments hongrois qui font partie de l'armée d'Italie :

« Au nom de ma nation, j'ai fait alliance avec la nation italienne. Au jour où nous levons l'étendard de la liberté du monde, que le soldat italien en Hongrie s'unisse à la nation hongroise insurgée, et que le soldat hongrois en Italie s'unisse à la nation italienne insurgée. Que tous, quelque part où le cri d'alarme viendra frapper leurs oreilles, que tous combattent contre l'ennemi commun. Celui qui ne le fera pas sera regardé pour ce qu'il est, pour le valet du bourreau de notre pays, et il ne reverra jamais le sol natal, il sera exilé pour toujours comme un traître, comme un homme qui a vendu le sang de ses parents et de son pays à l'ennemi.

« Le jour de l'insurrection est venu, qu'il ne trouve pas les Hongrois à l'improviste. car s'ils n'étaient pas prêts, si notre nation ne savait pas profiter de l'occasion, notre cher pays serait perdu pour toujours, et notre drapeau national serait couvert d'ignominie....

« Aucune nation n'a jamais récompensé ses braves fils aussi magnifiquement que la nation hongroise récompensera les siens. Après la victoire, le domaine public sera partagé à l'armée et aux familles des victimes ; mais le lâche et le traître seront punis de mort.

« Soldats ! je vous fais donc savoir au nom de la nation que celui, quel qu'il soit, qui vous apportera cet ordre de moi, vous est expressément envoyé pour me faire connaître quels sont les amis de la liberté cantonnés en Italie, et pour vous dire en mon nom comment il faut que vous vous organisiez...

« De Rome jusqu'à l'île des Siciliens, de la Save aux contrées qui s'étendent au delà du Rhin, tous les peuples sont unanimes pour se lever au bruit éclatant de vos millions d'armes. Que Dieu soit notre juge ! Mort aux tyrans ! vive la liberté des peuples ! vive notre pays !.... »

L'enflure de ce langage, sa violence exagérée contrastent singulièrement avec le résultat de l'insurrection qui a échoué misérablement. Car l'émeute n'a pas même eu le temps de s'organiser et de se déployer : tout s'est borné à des assassinats et à des arrestations. Les révoltés ne se sont pas contentés d'attaquer les soldats autrichiens ; ils ont frappé des bourgeois, notamment M. Leoni, le directeur de la maison d'Adda, au cri de : Mort aux aristocrates ! Une dépêche télégraphique de Milan à Vienne, en date du 7 février, annonce que vingt-huit individus ont été arrêtés les armes à la main.

Nous lisons dans le *Moniteur* :

« On nous apprend que le mouvement insurrectionnel de Milan s'est étendu à Monza, ville située à six lieues de cette capitale. La lutte y aurait été plus sanglante qu'à Milan. Indépendamment du coup de main tenté contre la garnison du Castello, par les rebelles, un attroupement s'est dirigé vers le palais vice-royal sur la place du Dôme. Une vive fusillade a repoussé les assaillants. Les coups de couteau des insurgés étaient dirigés principalement contre les officiers autrichiens dont plusieurs sont morts ou blessés.

« On est tellement persuadé que c'est de Bellinzona, capitale du canton du Tessin, que la conspiration est partie, que toutes les relations par le chemin de fer ont été interrompues entre Milan et Côme. »

A Rimini, l'insurrection a sali l'écusson du Consulat autrichien et lancé des pierres contre la personne du consul. Mais un bataillon, envoyé de Ravenne, a rétabli l'ordre, et la ville a dû payer une taxe de 30,000 écus qui a été réduite à 2,000.

On comprend aisément que ce complot a rendu la rigueur nécessaire. Le feld-maréchal Radetzky vient d'adresser, de Vérone, à toutes les autorités militaires, une proclamation qui ordonne l'exécution sévère de l'état de siége. Toute réunion de plus de trois personnes est interdite sur la voie publique. Les étrangers suspects ont été expulsés.

De son côté, le ministère piémontais a pris toutes les mesures que commandait la prudence. De forts piquets de cavalerie ont gardé les rives du Tessin et du Pô A Stradella, dans la province novaraise, deux cents réfugiés qui prétendaient forcer le passage, ont été repoussés ; quelques-uns même ont péri.

Alfred des ESSARTS.

Nous publions aujourd'hui la fin de la réponse de M. Bonnetty : nous en dirons prochainement notre pensée.

IV.

DES REPROCHES FAITS PAR LES *Annales* A L'ENSEIGNEMENT DE QUELQUES PROFESSEURS, ET EN PARTICULIER A LA SCOLASTIQUE.

Tout n'est pas faux dans les reproches que nous fait M. l'abbé Cognat; aussi allons-nous examiner ici ceux qui paraissent fondés. Il est vrai que nous avons conseillé de faire des réformes et des corrections dans l'enseignement général de la philosophie, et dans les livres de quelques professeurs particuliers.

1° Ainsi M. Cognat a raison de dire que nous avons *attaqué la scolastique;* mais il a caché que nous avons appuyé notre blâme sur la magnifique *bulle* de Grégoire IX, dans laquelle est condamné, à son origine et à sa base même, le Rationalisme. et toutes les erreurs modernes, dans les reproches qu'il fait aux théologiens de Paris de n'être plus ni des *Theodocti*, enseignés de Dieu, ni des *Theologi*, parlant de Dieu, mais des *Théophanti*, ou voyant Dieu et inspirés de Dieu comme nos messies modernes. J'envoie cette bulle, texte et traduction, à M. l'abbé Cognat, et je le prie de la reproduire dans l'*Ami de la Religion*. Je demande à tous les journaux catholiques de vouloir bien la reproduire aussi. C'est là la voix du Maître : elle doit être entendue de tous et doit former avec celle de Léon X, que je lui envoie aussi, la règle de toutes nos philosophies chrétiennes.

2° M. Cognat a raison quand il dit que j'ai critiqué *Raymond Lulle*, *sa méthode*, *et les Franciscains qui l'ont défendue;* mais il cache que j'ai cité le pape Grégoire XI, qui, en 1372, fit examiner sa doctrine qui était très répandue, et qu'en 1374, il condamna plus de 500 de ses propositions comme manifestement hérétiques (*Ann.*, t. XVI, p. 373); il cache que j'ai cité celles qui renferment la *Méthode d'intuition*; il cache que les Franciscains opposèrent une résistance opiniâtre à cette condamnation; et que dès cette époque, ils prétendirent que ni pape, ni concile ne sont *infaillibles sur les faits*, et qu'il se trouva un évêque qui cassa les bulles du pape. Voilà les documents cités dans les *Annales*, et que M. Cognat a cachés à ses lecteurs. (Voir t. XVI, p. 373, 374 et 378.)

3° M. Cognat a raison quand il dit que j'ai critiqué la prescription suivante, faite par les Jésuites à leurs maîtres de philosophie morale : « Que le professeur de philosophie morale comprenne bien qu'il n'entre pas dans ses attributions de faire *aucune digression* dans les questions théologiques, mais que son devoir est d'expliquer doctement et gravement les principaux chapitres de science morale, qui se trouvent dans les *Ethiques d'Aristote* (*Ami*, p. 114). » Mais il ne savait pas, et il ne sait pas encore, peut-être, que le général actuel m'a donné raison; car dans la nouvelle édition du livre *Ratio Studiorum*, il a effacé cette prescription et l'a remplacée par une autre qui rentre complétement dans la réforme que je conseillais (1).

(1) Voici les deux textes :

Intelligat sui instituti *nequaquam* esse *ad theologicas quæstiones digredi*, sed progrediendo in textu breviter, doctè et

Cum hujus cathedræ proprium sit doctrinam moralem ex argumentis rationis doctè et graviter explicare, ad quæstiones

4° M. Cognat nous reproche encore d'avoir critiqué saint Bonaventure, tandis que toute notre polémique a consisté à prouver que le saint docteur n'avait pas dit qu'il y avait dans l'*âme humaine une lumière innée*, *ÉMANÉE de Dieu*; ce qui, pris à la lettre, serait le Panthéisme, expression, au reste, que notre adversaire est convenu ne pas se trouver dans le saint docteur (*Ann.*, t. xvi, p. 409).

5° M. Cognat a raison quand il nous accuse de critiquer *Descartes et Malebranche*; mais il cache les pièces que nous avons données, et qui sont : 1° un opuscule de Descartes, tenu dans l'ombre par tous les Cartésiens, dans lequel Descartes lui-même raconte *la révélation* qui lui fut faite de son système. Je le tiens à la disposition de M. Cognat, s'il veut bien l'insérer dans l'*Ami de la Religion*, il se trouve dans les *Annales* (t. xi, p. 128). 2° Les décrets par lesquels les ouvrages de Descartes et de Malebranche ont été mis à l'*index*; 3° Les condamnations prononcées par la Sorbonne, par l'archevêque de Paris, par les Oratoriens et par les Jésuites contre ses doctrines (*Ann.*, t. v, p. 75); 4° Que la société de Jésus ordonnait à ses membres de regarder Descartes *comme un second Calvin* (*Ann.*, t. vi, p. 55).

6° M. Cognat a raison quand il dit que nous avons critiqué des propositions philosophiques du P. *Thomassin*, de MM. les abbés *Maret*, *Lequeux*, *Noget-Lacoudre*, et du P. *Chastel*; mais il cache quelles sont les propositions que nous avons attaquées Nous les avions citées ici sans discussion aucune. Les lecteurs de l'*Ami de la Religion* auraient ainsi connu quelques-unes des propositions enseignées par nos professeurs, et que nous croyons être, dans leur expression, et non dans l'esprit de leurs auteurs, *Panthéistes* ou *Rationalistes*, mais M. l'abbé Cognat a refusé net de nous les laisser annoncer.

Force nous est donc de renvoyer aux *Annales de philosophie*, t. xii, p. 49 et 50; xv, p. 393. *Théod. chrét.*, p. 89 et 206 (2e édit.), 357 (1re édit.). *Inst. phil.* de Soissons, t. ii, p. 12. *Inst. phil.* de Bayeux, t. iii, p. 115, et les *Ration. et les Trad.*, p. 43, 44.

En terminant cet article, nous devons indiquer une proposition qui est véritablement de nous et que nous croyons mériter rétractation, ou au moins explication. La voici : « Nous croyons que le fond même de ce qu'on enseigne en philosophie soit « dans l'Université soit dans les séminaires, est faux (*Ann.*, t. i, p. 401 et *Ami*, p. 98). Ces mots sont blâmables et ne rendent pas notre pensée, car nous avons souvent dit que toutes les conclusions de nos thèses philosophiques sont vraies; aussi par *fond* nous entendions cette méthode qui consiste à dire ou à supposer que la philosophie est l'*inventrice de la vérité*. *inventrix veritatis*, comme dit le P. Channevelle. (Voir *Ann.* d'août dernier, p. 111.) Voilà seulement ce que nous croyons faux; car il y a longtems que nous avons dit : « Nous ne supprimons RIEN des opérations de la raison hu- « maine, absolument RIEN, excepté d'être par elle-même et de son propre fond, *pro-* « *phète*, *révélateur*, *messie*, *verbe incarné*. » (*Ann.*, t. xi, p. 440, voir t. xiii, p. 16 et t. ii, p. 57, 61.)

Voilà ce que nous avons à dire sur les reproches que nous fait M. Cognat. Je finis cette restitution des textes et de la pensée des *Annales* en exposant un seul des nombreux passages où leur doctrine est nettement expliquée :

« Nous le savons, tous les Cartésiens, depuis 300 ans, prétendent que les *idées* « *innées*, la *raison*, etc., ne sont pas *suffisantes*, et ont recours, en dernier lieu, à la « *révélation extérieure* comme à un *supplément*. Les Rationalistes prétendent, au « contraire, que la *raison suffit*. Qui a raison des deux disputants? Si nous consul- « tons *les faits*, ce seront les *Rationalistes*; car leur système a prévalu dans les esprits

graviter præcipua capita scientiæ moralis, quæ in decem libris *Ethicorum* Aristotelis habentur, explicare. (*Edition* d'Anvers, 1635, p. 81.)

merè theologicas ne digradiatur, quia propterea abs re fuerit aliquid *ex revelatione opportunè ac breviter confirmare*. (*Edition* de 1830, p. 58.)

On voit la différence : il ne s'agit plus de ne faire *aucune digression dans la théologie*, mais seulement de ne pas traiter les questions *purement théologiques*; il ne s'agit plus de s'arrêter aux *Ethiques d'Aristote*, mais on dit qu'il n'est pas hors le propos de confirmer *cette morale par la révélation*. Que dit de cela M. l'abbé Cognat?

« et a détruit, en partie, le christianisme, et menace, en ce moment, de détruire la « société même. Voilà *le fait*. Voyons si la *logique* ne leur donne pas aussi raison.

« Les philosophes catholiques ont eu l'imprudence d'accorder, que la raison *seule* « au moyen des *idées innées* ou *intuition*, ou *participation à la raison divine*, peut « inventer ou découvrir Dieu et ses perfections, l'âme humaine, sa nature, ses devoirs « envers Dieu, envers elle-même, envers ses semblables, et de plus, qu'elle peut con- « stituer une véritable société civile. Voilà ce que l'on accorde même dans nos cours « de philosophie catholique — Les *Rationalistes* ont reçu cet enseignement, et y ont « adhéré sur la parole des catholiques. Mais alors les catholiques ont ajouté : Appre- « nez, maintenant, que la *raison*, *révélation directe*, *véritable*, *naturelle de Dieu*, ne « vous suffit pas; il faut encore une *révélation extérieure*, etc., etc. Les Rationalistes « répondent : Pardon, mais la *première révélation de Dieu* me suffit. C'est Dieu, « suivant vous, qui m'a donné directement cet enseignement; cela me suffit..... assez, « assez. Et puis à présent ils tournent le dos au catholique, et le renvoient enseigner « son *supplément* dans les sacristies.

« Comment un prêtre ne voit-il pas que c'est là la position actuelle entre les Ratio- « nalistes et les Catholiques, et que cette position n'est pas tenable pour les Catholiques « (*Ann.*, t. 1, p. 136, 4e série). »

Voilà quels sont les vrais principes des *Annales de philosophie chrétienne*, depuis leur origine. Nous les livrons aux sages réflexions de tous les lecteurs de l'*Ami de la Religion*, au jugement vénéré de NN. SS. les Evêques, et du chef infaillible de son Eglise, le saint PONTIFE de Rome. A. BONNETTY,

Directeur des *Annales de philosophie chrétienne*.

A M. le Rédacteur de l'*Ami de la Religion*.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi de me servir de la voie de votre journal pour prier les personnes qui portent quelque intérêt à l'*Œuvre* dite *du Noviciat des frères*, de vouloir bien désormais, ne remettre les offrandes qu'elles destineraient à cette œuvre qu'au frère *Auguste-Marie*, en *mains propres*, et jamais à *aucune autre personne*, même munie de lettres de recommandation. Le frère Auguste allant à domicile sera toujours accompagné d'un autre frère. Les offrandes envoyées rue Oudinot, 27, seront reçues par le frère Attale.

J'ai l'honneur, etc., etc.

F. PHILIPPE.

Paris, 12 février 1853.

Nouvelles religieuses.

ROME. — Le 2 février, fête de la Purification de la très-sainte Vierge, il y a eu chapelle papale dans la basilique du Vatican.

Sa Sainteté, partie de ses appartements, s'est rendue en cortége à la chapelle de la très-sainte Trinité, où a eu lieu l'adoration du Saint-Sacrement. S'étant placée ensuite sur le trône, elle a reçu les hommages des cardinaux. Le Saint-Père a distribué e des cierges au sacré-collége, à toute la pré lature, au corps diplomatique, et fait en procession solennelle le tour de la grande nef de la basilique. Porté sous le baldaquin, il tenait de la main gauche un cierge allumé, et de la droite il bénissait le peuple. Les gardes nobles et la troupe suisse l'escortaient.

Après le saint sacrifice de la messe, notre Saint-Père a entonné le *Te Deum*, selon les prescriptions du Souverain-Pontife Clément XI, en mémoire de la conservation de Rome lors du tremblement de terre de 1703. Enfin il est

rentré dans ses appartements où il a, dans la salle du trône, reçu les offrandes ordinaires de cierges de la part de toutes les basiliques et des ordres religieux.

La veille, le Saint-Père avait daigné honorer d'une visite les PP. Jésuites ainsi que diverses communautés, laissant partout d'abondantes aumônes pour les malheureux qui se pressaient sur son passage.

FRANCE. DIOCÈSE DE PARIS.—La station du Carême sera prêchée à St-Germ-l'Auxerrois par M. l'abbé Véron, secrétaire de la conférence ecclésiastique du diocèse de Paris; à Saint-Roch, par M. l'abbé Ratisbonne; à Saint-Thomas-d'Aquin, par le T.-R. P. Souaillard, dominicain; à Saint-Paul-Saint-Louis, par le R. P. Petetot, supérieur du nouvel ordre des Oratoriens, concurremment avec M. l'abbé Milhaut, supérieur du petit séminaire de la rue Notre-Dame-des-Champs; à la Madeleine, par les RR. PP. Millet et Milleriot, de la société de Jésus; à Saint-Jean-Saint-François, par le P. Lefebvre, membre de la même société; à Saint-Eustache, par le P. Régis; à Saint-Louis-d'Antin, par M. l'abbé Coquereau, chanoine de Saint-Denis, aumônier en chef de la marine; à Belleville, par M. l'abbé Allec, vicaire de la paroisse; à la Chapelle-Saint-Denis, par M. l'abbé Philip, vicaire à Saint-Denis.

— L'église paroissiale de Saint-Joseph, au faubourg du Temple, construite avec les seules aumônes des fidèles, va s'augmenter d'une nouvelle nef et d'une chapelle spécialement dédiée à son patron. Le zèle des nouveaux paroissiens qui s'attachent chaque jour en plus grand nombre à leur récente église et contribuent en ce moment, selon leurs facultés, à une partie des dépenses considérables de sa fondation et de son agrandissement, est un fait religieux très remarquable. Une école libre gratuite, établie près de l'église, contient déjà plus de cent garçons. Cette école sera aussi agrandie au mois de mai prochain, et pourra recevoir près de deux cents enfants. M. l'abbé de la Bouillerie, vicaire-général du diocèse de Paris, prêche le carême de cette année dans l'église Saint-Joseph.

— DIOCÈSE DE LUÇON. — Un premier envoi de souscriptions recueillies dans le diocèse de Luçon pour la construction d'un sanctuaire en l'honneur de la sainte Vierge, sur la montagne de Salette, a été fait à l'évêché de Grenoble. Il a été de 1200 fr.

— DIOCÈSE DE LIMOGES. — On lit dans le *Courrier de Limoges* du 18 janvier :

« M. l'évêque de Limoges vient d'accorder le bienfait d'une mission à la paroisse de Coussac-Bonnevau. Le prélat a voulu seconder le zèle du respectable curé de cette paroisse. Deux pères oblats ont rempli cet auguste ministère avec un admirable succès. Le dernier jour a eu lieu la cérémonie imposante et solennelle de la plantation de la croix. Portée en triomphe par les jeunes gens de Coussac, elle a parcouru tout le bourg au cri mille fois répété de *Vive la Croix !* »

— DIOCÈSE D'AMIENS. — Abbeville vient de manquer de perdre encore une de ses églises. Un incendie s'est déclaré dans celle du Saint-Sépulcre pendant la nuit de dimanche à lundi. Les portes de l'église avaient été fermées comme d'habitude à sept heures du soir. A minuit et demi, un voisin rentrant chez lui aperçut une clarté fauve dans la sacristie ; il s'empressa aussitôt de donner l'alarme. M. l'abbé Sebire et M. Deqeen, arrivés les premiers, pénétrèrent dans l'église et se trouvèrent au milieu d'une fumée épaisse qui les suffoqua. Ils se mirent à sonner le glas, et en un instant tout le quartier fut sur pied. La fumée s'échappait en tourbillon du fond de l'église, révélant que l'incendie était là; mais ce n'était pas chose facile

d'y pénétrer : la fumée, concentrée dans ce foyer, en rendait l'accès impossible.

Il fallut renoncer à l'aborder à l'intérieur, et se borner à attaquer la porte extérieure de la sacristie qui fait face au presbytère. On la fit tomber à coups de hache. Les premiers qui entrèrent dans la sacristie étaient obligés de se jeter par terre pour respirer le peu d'air que la vapeur avait refoulé sur le pavé. On nous rapporte qu'une personne, en se hissant jusqu'à une fenêtre pour y pratiquer une ouverture, faillit plusieurs fois tomber sans vie. En crevant la vitre avec son poing, elle se blessa légèrement avec un éclat de verre.

Pendant ce temps, les pompes étaient arrivées, et une foule de travailleurs se tenaient prêts à alimenter, mais leur secours était devenu inutile. Le feu, qui sans doute couvait depuis la fermeture des portes, était resté, grâce à l'absence d'air et à la condensation de la fumée, à l'état de combustion lente. On put facilement l'étouffer. La perte, pour la fabrique et le clergé de la paroisse, s'élève à environ 7,000 fr. Une belle chapelle, appartenant à M. l'abbé Sebire, a été presque entièrement consumée.

Diocèse de Cahors. — Pendant son séjour à Rome, Mgr l'évêque de Cahors a obtenu, pour le sanctuaire si connu de Roc-Amadour, les faveurs les plus signalées. Ce pieux pèlerinage, si cher aux dévots serviteurs de Marie, a été enrichi des indulgences dont jouissent les basiliques patriarcales de Rome. Pendant sept ans, on y pourra célébrer un Jubilé réglé par l'ordinaire. Enfin, le Souverain Pontife a voulu que la Vierge, honorée dans ce lieu de dévotion, fût décorée de la couronne d'or, et, dans un bref très-flatteur, il désigne Mgr l'évêque de Cahors pour accomplir en son nom et comme son représentant cette pieuse cérémonie. (*Union.*)

ANGLETERRE. — Le *Morning-Chronicle* du 5 février annonce que S. E. le cardinal Wiseman a assisté à une réunion de l'Institut littéraire catholique romain de Leeds. Le Cardinal, prenant la parole, a dit que jamais la science n'avait donné naissance à de plus sublimes et de plus utiles découvertes que lorsqu'elle avait été cultivée sous les auspices de la religion catholique.

ESPAGNE. — Le 2 février, la reine Isabelle II s'est rendue à l'église Notre-Dame-d'Atocha, pour remercier le Ciel de la protection toute spéciale qu'il lui a accordée, l'année dernière, à pareille époque. Outre cette cérémonie royale, des prières publiques ont été dites en l'église de San-Isidoro.

ÉCOSSE. — La magnifique église de Saint-Joseph, à Stranraer, a été dédiée le 16 janvier, par le T.-R. Dr Murdoch, qui a célébré ensuite les Saints-Mystères.

Nouvelles et Faits divers.

Le *Moniteur* contient un décret qui détermine les uniformes et costumes officiels des fonctionnaires, officiers et agents divers de la marine.

— On écrit de Madrid, 30 janvier :

Le gouvernement vient d'intimer de nouveau au général Narvaez l'ordre de se rendre immédiatement à Vienne, sous peine d'être regardé comme rebelle.

— Le gouvernement russe prépare une expédition navale destinée pour le Japon. La coïncidence de cette expédition avec celle du gouvernement des Etats-Unis, ayant la même destination, est de nature à appeler l'attention des hommes politiques.

— On écrit de Constantinople qu'Abd-el-Kader a été reçu en audience particulière par le sultan.

— Le *Moniteur* a publié hier, en tête de sa partie non-officielle, un article sur un petit opuscule d'un avocat d'Arles, intitulé : *Lettres Franques*.

Il annonce ce matin « que M. de Risselet, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Russie, a eu l'honneur de remettre à l'Empereur, en audience suivie, la réponse de S. M. l'Empereur de Russie à la lettre particulière que S. M. lui a écrit. »

— *Prusse*. — Province d'Ermeland. Le jour de Saint-François-Xavier, le conseiller-privé, chevalier d'Olszewski de Potrissen, vient de rentrer dans le sein de l'Eglise. Il s'était préparé à ce pas important par une étude approfondie de la doctrine de l'Eglise pendant plusieurs années. De pareilles conversions consolent bien l'Eglise de la perte de membres corrompus tels que les Achilli, les Gavazzi, etc....

— L'Académie de Bordeaux vient de couronner un remarquable *Eloge de Mgr le cardinal de Cheverus*. L'auteur est M. l'abbé Gaussens, aujourd'hui préfet des classes au petit Séminaire.

— Le roi de Prusse vient d'envoyer à l'empereur d'Autriche un magnifique service comme souvenir de son séjour à Berlin.

La princesse Wasa, mère de la princesse Carola, s'est convertie, comme sa fille, au catholicisme. Son abjuration a eu lieu à Moravetz,

— Le prince de Beauffremont-Courtenay, né à Madrid, le 22 déc. 1793, issu d'une des plus illustres familles de France, est mort subitement à Paris, le 23 janvier 1853, dans sa soixantième année de son âge.

— Des bruits alarmants ont été répandus ces jours derniers, avec une insistance étrange, sur la santé de Madame la comtesse de Chambord. Nous n'avons pu nous rendre compte de l'origine de ces fâcheuses nouvelles; et nous sommes heureux d'avoir à les démentir complétement.

Des lettres de Venise, en date du 3 février courant et arrivées hier à Paris, nous assurent de la parfaite santé de l'auguste Princesse, ainsi que de Monsieur le comte de Chambord. — Mac Sheeby. (*Union*).

DERNIÈRES NOUVELLES.

Ouverture de la session législative.

La *Patrie* nous apporte ce soir le discours qui a été prononcé aujourd'hui à une heure, au palais des Tuileries, dans la salle des maréchaux, par l'Empereur, pour l'ouverture de la session législative. A cette cérémonie, qui a été annoncée et suivie d'une salve de cent un coups de canon, assistaient, outre les trois grands corps de l'Etat, l'Impératrice, la maison de l'Impératrice et celle de l'Empereur.

Voici ce discours :

« Messieurs les Sénateurs,

« Messieurs les Députés,

« Il y a un an, je vous réunissais dans cette enceinte pour inaugurer la « Constitution promulguée en vertu des pouvoirs que le peuple m'avait con« férés. Depuis cette époque, le calme n'a pas été troublé. La loi, en repre« nant son empire, a permis de rendre à leurs foyers la plupart des hommes « frappés par une rigueur nécessaire. La richesse nationale s'est élevée à « un tel point que la partie de la fortune mobilière, dont on peut chaque

« jours apprécier la valeur, s'est accrue à elle seule de deux milliards en-
« viron. L'activité du travail s'est développée dans toutes les industries.
« Les mêmes progrès se réalisent en Afrique, où notre armée vient de se
« distinguer par des succès héroïques. La forme du gouvernement s'est mo-
« difiée légalement et sans secousse, par le suffrage du peuple. De grands
« travaux ont été entrepris sans la création d'aucun impôt et sans emprunt.
« La paix a été maintenue sans faiblesse. Toutes les puissances ont re-
« connu le nouveau gouvernement. La France a aujourd'hui des institu-
« tions qui peuvent se défendre d'elles-mêmes et dont la stabilité ne dé-
« pend pas de la vie d'un homme.

« Ces résultats n'ont pas coûté de grands efforts, parce qu'ils étaient dans
« l'esprit et dans les intérêts de tous. A ceux qui méconnaîtraient leur im-
« portance, je répondrais qu'il y a quaterse mois à peine, le pays était livré
« aux hasards de l'anarchie. A ceux qui regretteraient qu'une part plus
« large n'ait pas été faite à la liberté, je répondrais : La liberté n'a jamais
« aidé à fonder d'édifice politique durable : elle le couronne quand le
« temps l'a consolidé. N'oublions pas d'ailleurs que si l'immense majorité
« du pays a confiance dans le présent et foi dans l'avenir, il reste toujours
« des individus incorrigibles, qui, oublieux de leur propre expérience,
« de leurs terreurs passées, de leurs désappointements, s'obstinent à ne
« tenir aucun compte de la volonté nationale, nient impudemment la réa-
« lité des faits, et au milieu d'une mer qui s'apaise chaque jour davan-
« tage, appellent des tempêtes qui les engloutiraient les premiers.

« Ces menées occultes des divers partis ne servent à chaque occasion
« qu'à constater leur impuissance, et le gouvernement, au lieu de s'en in-
« quiéter, songe avant tout à bien administrer la France et à rassurer
« l'Europe.

« Dans ce double but, il a la ferme volonté de diminuer les dépenses et
« les armements, de consaorer à des applications utiles toutes les res-
« sources du pays, d'entretenir loyalement les rapports internationaux, afin
« de prouver aux plus inorédules que lorsque la France exprime l'intention
« formelle de demeurer en paix, il faut la croire, car elle est assez forte
« pour ne craindre, et par conséquent pour ne tromper personne.

« Vous verrez, messieurs, par le budget qui vous sera présenté, que notre
« position financière n'a jamais été meilleure depuis vingt années, et que
« les revenus publics ont augmenté au-delà de toutes les prévisions.

« Néanmoins l'effectif de l'armée déjà réduit de trente mille hommes dans
« le cours de l'année dernière, va l'être immédiatement encore de vingt
« mille.

« La plupart des lois qu'on vous présentera ne sortiront pas du cercle des
« exigences accoutumées : c'est là l'indice le plus favorable de notre situa-
« tion. Les peuples sont heureux quand les gouvernements n'ont pas besoin
« de recourir à des mesures extraordinaires.

« Remercions donc la Providence de la protection visible qu'elle a accor-
« dée à nos efforts ; persévérons dans cette voie de fermeté et de modéra-
« tion qui rassure sans irriter, qui conduit au bien sans violence, et pré-
« vient ainsi toute réaction. Comptons toujours sur Dieu et sur nous-
« mêmes comme sur l'appui mutuel que nous nous devons, et soyons fiers
« de voir en si peu de temps ce grand pays pacifié, prospère au dedans,
« honoré au dehors. »

Après le discours a eu lieu la prestation du serment.

VARIÉTÉS.

PENSÉES DE PASCAL,

Publiées dans leur *texte authentique*, avec un commentaire suivi, par Ernest Havet, agrégé près la faculté des Lettres de Paris. 1852. 1 vol. in-8°.

6e Article (Voir le n° 5487).

Que penserait-on du plus savant géologue qui prétendrait démontrer, expliquer l'univers par la géologie, ou d'un légiste qui réduirait toute la constitution d'un peuple au code pénal? Ce serait ne considérer qu'un point d'un vaste ensemble, ou, comme dit saint Grégoire de Nazianze, mesurer l'Océan avec un gobelet (1). On le sent bien d'ailleurs :

« La religion a mille prises sur les hommes; Pascal les néglige; il écarte tout ce qui lui paraît secondaire, *qui peut être principal* pour tant d'âmes, et il la ramène au seul dogme du péché originel.... *comme il l'entend* (2). Et encore : « Bossuet ne plaide pas la religion, il la prêche; il évite partout les paradoxes.... il ne se débat point contre la philosophie, *il fait mieux*, il la protége, il accepte ses services et la met ainsi tout doucement à ses pieds..... *conduit par un admirable bon sens* plutôt que par une logique raffinée, les raisons qu'il préfère sont celles *qui touchent tous les esprits*. Il a le génie de la persuasion et de la conduite des âmes. Il ne *s'assujétit point à la démonstration*, il la gouverne, et tandis que Pascal pour assurer le point décisif *se découvre de tous côtés*, Bossuet au contraire a mille prises sur les autres et n'en donne jamais sur lui (3). »

Que voulez-vous de plus? Parce que nous n'aurons pas saisi l'enchaînement des vérités religieuses et leur unité, sommes-nous en droit de les nier et d'exiger qu'on nous les réduise à une proposition syllogistique? La religion véritable est faite nécessairement pour l'homme tout entier, pour son intelligence, pour sa volonté, pour son corps même dont elle a plus de soin que nous sensuels imbécilles; pourquoi nous obstiner à n'y chercher qu'un système métaphysique, *inaccessible à la foule*, qui en a besoin comme les plus grands esprits? Et de quel droit lui commander de se rétrécir à la mesure de notre subtilité, à la forme rationnelle, que Pascal a conçue?

Est-ce à dire pour cela que la religion catholique néglige le raisonnement ou qu'elle le redoute? C'est tout le contraire, elle ne fait pas fi, comme Pascal, de la raison humaine, que Dieu nous a donnée apparemment pour nous servir à quelque chose. Ce n'est pas l'esprit de l'Église que de nier la raison, de la mettre en interdit, puisqu'elle veut que notre foi soit *raisonnable*, *rationabile obsequium* (4), et que nous demandions à Dieu les choses *raisonnables*.

(1) Orat. 2 de theologia : Possunt ne physici hoc expedire cyatho mare metientes?

(2) *Etude*, p. 34.

(3) *Etude*, p. 41.

(4) Saint Paul, *ad Rom.* 12-1; et l'Oraison de la Messe pour [illegible]

Les premiers apologistes chrétiens avaient coutume de commencer avec les païens instruits par en appeler à la raison. Saint Justin, Tertullien, n'ont point d'autre méthode. Origène s'y prenait de la même manière dans ses catéchèses; saint Grégoire thaumaturge, son disciple, nous en a transmis le modèle dans son panégyrique en l'honneur d'Origène; et quelques années auparavant, saint Denys d'Alexandrie s'était décidé à suivre les leçons de ce grand homme, par les conséquences qu'il avait tirées lui-même de ses lectures et et de ses propres réflexions. Un siècle plus tôt, saint Théophile d'Antioche nous apprend dans son premier livre à Antolycus, qu'il rejeta de lui-même le paganisme, le trouvant absurde, et qu'il vint à la religion catholique en lisant les prophètes et les évangélistes.

Comment peut-on dire que « la raison ne mène pas à la Foi (1)? » Sans doute, la Foi est un don de Dieu; elle ne s'apprend ni ne s'acquiert comme une science, mais outre qu'on peut la demander, l'obtenir, comme le père du muet dans l'Évangile : *adjuva incredulitatem meam;* comme le centurion, qui avait construit une synagogue; comme l'eunuque de la Candace; comme le centurion Cornélius, qui priait et faisait des aumônes (2), il faut toujours que notre raison acquiesce à la Foi et la reçoive comme un don. Cette raison, qui fait notre liberté, n'est étrangère à aucun acte de notre vie, et c'est par elle que nous en sommes responsables. La souveraine et éternelle raison n'aura besoin que de la nôtre pour nous juger en nous rendant selon nos œuvres (3). Elle nous jugera sur l'usage que nous aurons fait de notre raison; et pour toucher en passant d'une manière décisive, à ce propos, la grande question agitée par les *Provinciales* et les *Pensées*, si la grâce *suffisante* ne suffit pas, ce ne sera pas sa faute, mais la nôtre et celle de notre raison aussi bien que de notre volonté. Tout homme, quel qu'il soit, peut être assuré d'avance qu'il ne sera pas puni pour le bien qu'il aura fait non plus que récompensé pour avoir fait le mal.

Nous raisonnons donc, nous autres catholiques, tout autant que les philosophes; nous raisonnons notre Foi et même les objets de notre Foi, pour les comprendre, autant qu'il nous est possible, par un sentiment même de gratitude respectueuse et docile. Et comme l'humilité chrétienne ne consiste pas à nous croire des sots, nous

après l'Épiphanie s'exprime ainsi : « Præsta, quæsumus, omnipotens Deus, « ut semper *rationabilia* meditantes, quæ tibi sunt placita et dictis exequa- « mur et factis. »

(1) *Pensées*, 25-40 : « La Foi est un don de Dieu. Ne croyez pas que nous « disions que c'est un don de raisonnement. Les autres religions ne disent « pas cela de leur Foi; elles ne donnaient que le raisonnement pour y arri- « ver, *qui n'y mène pas néanmoins.* »

(2) Saint Luc, 7-5, 6; saint Marc, 9-18, 23; actes des Apôtres, 8-30, 10-2, 7.

(3) « Semel locutus est Deus, duo hoc audivi, quia potestas Dei est, et « tibi, Domine misericordia : quia tu reddes unicuique juxta opera sua. » Psalm. 61-12, 13.

rétendons de plus raisonner beaucoup mieux que les philosophes, ans quoi nous serions philosophes aussi très-évidemment; ce qui st si commode en soi, puisque la philosophie n'a jamais fait un deoir à personne de sacrifier le moindre avantage de ce monde à ses pinions les plus rationnelles.

Quant aux exemples que je pourrais citer de raisonnements cathoiques, que nous mettons fort au-dessus des plus fameux rationaistes, je n'aurais que l'embarras du choix. — Sans parler de saint Iérôme, de saint Augustin, deux des plus vigoureux esprits, deux aisonneurs au moins aussi hardis, aussi pénétrants que Pascal, qui ût bien fait de lire l'un et un peu plus l'autre, je me contenterai de iommer saint Thomas d'Aquin, qu'une intelligence peu commune t très-familière avec les grands scholastiques, ne craignait pas l'appeler « cette logique faite homme (1). » Personne n'a jamais procédé dans le raisonnement par une méthode plus régulière, avec ine rigueur plus géométrique. Aussi n'y faut-il pas chercher les xpressions vives d'un langage pittoresque; c'est la monotonie coninue de la formule dialectique en latin de l'Ecole. Mais dans cette iniforme et imperturbable clarté la raison a de quoi amplement se contempler et s'instruire; et quiconque aura tenu dans ses mains eulement deux ou trois jours la *Somme théologique*, sera bien autrement émerveillé d'une si forte et immense conception que de toute la profonde énergie des Pensées de Pascal.

Qu'on ne vienne donc plus nous dire :

« Entreprendre de démontrer la religion, n'est-ce pas, quoi qu'on fasse, la subordonner à la raison, qui étant juge de la valeur de la démonstration, se trouve juge ainsi de la religion elle-même? N'est-ce pas se placer, du moins pour un temps, en dehors de la Foi et se prêter au langage de ceux qui doutent (2) ? »

Non, se prêter au langage, aux difficultés de ceux qui doutent, ce n'est pas adopter leur doute et se mettre en dehors de la Foi; adhérer à la religion, ce n'est pas la juger; découvrir la vérité, y consentir, ce n'est pas la décider ni l'inventer, pas plus que Colomb n'a *inventé* l'Amérique, pas plus que ses compagnons, les plus capables, persuadés apparemment de le suivre par sa démonstration du nouveau monde, n'ont prétendu juger du succès de son entreprise ni même de son génie.

Quel est l'homme de bien, qui n'ait en sa vie, surtout dans sa jeunesse, écouté, accepté des conseils amis préférablement à ses propres déterminations? On s'est confié à l'expérience affectueuse et désintéressée d'autrui, et sans discuter, souvent sans examiner, ou en proposant même des objections, quelquefois enfin sans être convaincu, on s'est rendu par une juste estime d'une sagesse éprouvée, en sorte qu'on ne s'est pas repenti d'y avoir cru, quel que fût le résultat du conseil suivi. Donc reconnaître que la raison est inférieure à la Foi

(1) J. B. Leclère.
(2) *Etude*, p. 40.

et insuffisante à l'inventer, c'est encore un acte de raison et le meilleur, et la plus sûre marque d'une ferme raison. Alors « se moquer « de la philosophie, c'est vraiment philosopher (1) ; » seulement Pascal n'a pas voulu prendre garde que c'était encore philosopher.

La raison dans la Foi n'agit pas contre sa nature ; en s'y soumettant elle ne renonce nullement à sa propre possession ; car l'état normal de la raison n'est pas le doute. Les rationalistes ne peuvent le nier, puisqu'ils en sont eux-mêmes la preuve ; puisqu'ils cherchent tous la vérité, qu'ils en ont besoin et, que nul d'entre eux du moins n'ose dire le contraire. Comment donc le doute peut-il être le bon moyen de ne douter plus ? Voilà pourquoi Descartes est dangereux. On a beau « pardonner à ses rêves pour tant de bienfaits que « nous lui devons (2). » Je déclare ne lui rien devoir, pour ma part ; j'ignore quels *bienfaits* peut produire son doute méthodique.

Dans ses rêves, dont M. Havet avoue l'*extravagance*, et jusque dans l'anxiété pyrrhonienne de Pascal, je ne vois que l'orgueil d'une raison qui prétend égaler son créateur, c'est-à-dire le comprendre entièrement par sa propre perspicacité, quand elle ne peut pas se comprendre entièrement elle-même, et qui, ne demandant qu'à elle-même sa lumière finit par ne plus savoir qu'en penser, s'acharnant de subtilité en subtilité, d'incertitude en incertitude, à se chercher sans cesse pour ne se trouver jamais, ou de désespoir, de séduction, s'asservissant à la raison quelquefois inférieure d'autrui comme il est arrivé à Pascal. Certes il pouvait plus aisément mieux faire.

Edouard Dumont.

(1) *Pensées*, 7-34 : « La vraie éloquence se moque de l'éloquence, la vraie « morale se moque de la morale ; c'est-à-dire que la morale du jugement « se moque de la morale de l'esprit, qui est sans règles. Car le jugement est « celui à qui appartient le *sentiment*, comme les sciences appartiennent à « l'esprit. La finesse est la part du jugement, la géométrie est celle de l'es« prit. — Se moquer de la philosophie, c'est vraiment philosopher. »

(2) *Etude*, p. 39.

BOURSE DU 14 FÉVRIER 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 105 85 — plus haut, 106 » — plus bas, 105 65 — fermé à 105 65. — Au comptant, il reste à 105 80.

3 0/0, à terme, ouvert à 80 25 — plus haut, 80 45 — plus bas, 80 15 — fermé à 80 30. — Au comptant, il reste à 80 30.

On a coté le 4 0/0 à » ».

Actions de la Banque, 2,800 00.

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à » » (1852), à 1,320 ».

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 98 » ; nouveau, 98 ». — Belgique, 5 0/0, 98 5/8. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 45 ».

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

Paris. - Typ. de H. V. de Surcy et Cie, rue de Sèvres, 37.

JEUDI 17 FÉVRIER 1853. (Nº 5490.)

L'AMI DE LA RELIGION.

QUELQUES NOUVEAUX TEXTES EXTRAITS DES ANNALES DE PHILOSOPHIE CHRÉTIENNE.

Nos lecteurs seront stupéfaits s'ils veulent bien lire attentivement et jusqu'au bout les incroyables textes que nous allons citer en réponse à M. le directeur des *Annales*.

Nous les recommandons d'une manière toute particulière à l'attention de MM. les supérieurs des séminaires.

Chargés, sous l'autorité et par la mission de NN. SS. les Evêques, de former le clergé dans les établissements ecclésiastiques qu'ils dirigent, c'est à eux qu'il appartient spécialement de préserver leurs professeurs et leurs élèves de la contagion d'un enseignement nouveau et inouï jusqu'à nos jours, d'un enseignement radicalement faux, d'un enseignement surtout, souverainement injurieux pour l'Eglise qui se serait trompée, pendant des siècles, dans ses Pères, dans ses docteurs, dans ses théologiens, dans tous les maîtres de la science sacrée, si M. le directeur des *Annales* avait raison.

PÈRES DES PREMIERS SIÈCLES. — *Saint Augustin.* — « La plupart « des Pères, soit de l'Eglise grecque, soit de l'Eglise latine, ayant « étudié dans leur jeunesse, au sein des écoles encore tout imprégnées des systèmes de la *philosophie païenne*, il n'est pas étonnant « qu'ils aient *conservé une teinte de cette philosophie*, dans les choses « qui ne leur *paraissaient point* contraires à la foi, et qui n'étaient « que d'opinion. Le contraire serait un miracle de premier ordre. « Et franchement, je ne vois pas pourquoi Dieu l'aurait fait (t. IV, « p. 136, 4ᵉ série). »

« On nous accuse de nouveautés, mais c'EST PRÉCISÉMENT *parce* « *que ces doctrines sont* ANCIENNES QU'IL FAUT S'EN DÉFIER. *Saint Au-* « *gustin* les aura puisées dans Platon, en les transformant; Des- « cartes dans Saint-Augustin, Bossuet dans Descartes, et d'autres « dans Bossuet. C'EST UNE THÈSE PAÏENNE qu'on veut soutenir au point « de vue chrétien. On ne voit pas qu'il y a de ces termes que rien « ne peut régénérer. Jamais la statue de Jupiter ou de Bacchus ne « pourra devenir l'image du Christ (*Id.*, ibid., p. 144. Cf. t. XIV, « p. 363, 3ᵉ série). »

MOYEN-AGE. — *Scolastique.* — « Nous nions que jamais la sco- « lastique ait vivifié la philosophie païenne *jusqu'à la rendre chré-* « *tienne*... La philosophie chrétienne a pour base la *révélation exté-* « *rieure*, comme l'avoue Dom Gardereau; la philosophie païenne a « pour base la *révélation de la raison;* l'une ne peut pas être l'autre.

« La scolastique a seulement revêtu la philosophie chrétienne des « livrées, de la forme de la philosophie païenne, ET C'EST LA SON « TORT. Cela fut poussé à un tel point, qu'il fallut nécessairement « rétrograder. Tous les bons esprits déplorent CES ÉGAREMENTS; « c'est par suite, que depuis longtemps on a abandonné *cet amal-* « *game* (*Ann.*, 3e série, t. XVI, p. 222). »

« Nous sommes vraiment peinés d'avoir à reproduire des obser- « vations si claires, comme aussi de lui voir (Dom Garderoau) pro- « clamer le principe que les docteurs scolastiques se *défendent d'eux-* « *mêmes*; de manière qu'il n'est pas permis de discuter leurs propo- « sitions. Certes, ils seraient bien étonnés de cette obséquieuse réti- « cence, ceux qui ont établi cette scolastique dont le fond consistait « principalement *à discuter sur tout*, directement ou indirectement. « TRISTE et FUNESTE PRINCIPE, disons-nous, malgré le respect que « nous devons à ces grands saints (Ibid., p. 225). »

« Ces restes de philosophie païenne, qui se trouvent dans l'ensei- « gnement *scolastique* de quelques auteurs, sont un vieil édifice qui « croule de toutes parts... Il faut absolument sortir de cette ORNIÈRE « *où nous nous sommes jetés* à la suite d'Aristote, de Platon, *des sco-* « *lastiques*, de Descartes, puis des déistes, des rationalistes, des pan- « théistes et des humanitaires (t. XV, p. 452). »

« Il (M. Maret) assure ici que ce fut l'esprit de la réforme qui « égara la philosophie, tandis que c'est la philosophie qui *prépara* « et *soutint la réforme*. Car la réforme n'est que l'application de la « méthode de la révélation *intérieure et directe de Dieu à l'homme*, « DÉJA POSÉE par LA PHILOSOPHIE SCOLASTIQUE et que nous poursuivons « encore en ce moment (*Ann.*, t. XX, p. 386). »

« Et pour parler de la *scolastique* en particulier, il SE RENCONTRE « que CE SONT LES PROTESTANTS PRINCIPALEMENT qui ont admis et sou- « tenu les principes que nous reprochons à QUELQUES SCOLASTIQUES, « à savoir *la vision*, *l'intuition personnelle de la vérité*, la *communi-* « *cation directe et intérieure de Dieu à l'homme*. Comment un pro- « fesseur de théologie ne voit-il pas que c'est là le *principe même du* « *protestantisme* et du philosophisme (*Ann.*, t. XVII, p. 177)? »

« Pourquoi cette défense à outrance de la *méthode scolastique* fon- « dée sur les livres de *philosophie naturelle*? La plus belle preuve « qu'elle n'était pas nécessaire, c'est que les saints Pères ne la con- « naissaient pas ou plutôt l'avaient expulsée de l'Eglise; c'est que peu « à peu elle a été exclue en grande partie de ces écoles, où elle a si « longtemps dominé ; c'est que, en effet, cette philosophie part *né-* « *cessairement* du principe d'*invention* opposé au principe *historique* « *et traditionnel du christianisme* (Id., ibid., p. 203). »

« Les écoles du XIIIe et du XIVe siècle n'ont-elles pas admis une « philosophie ou vérité *naturelle*, séparée de la religion *révélée*? « *N'est-ce pas là ce qui nous étouffe et nous fait perdre la foi?* Qui « pourrait être assez aveugle pour ne pas le voir (Id., ibid., p. 190)? »

« Nous demandons à M. l'abbé Espitalier de nous indiquer *celui*
« des philosophes ou des théologiens *du* XIII*e* *siècle ou des suivants*,
« qui, *plus ou moins*, n'a pas enseigné la théologie, en se servant de
« *cette science mondaine*, celle d'Aristote et de Platon. Malebran-
« che puis (!) Descartes et leurs adhérents ont-ils fait autre chose,
« etc. ? Il ne faut pas fermer les yeux à la lumière (Id., ibid.,
« p. 182). »

« Il (M. Espitalier) voudrait encore restreindre les reproches à
« quelques *individus isolés*, et à *quelques erreurs* surgissant à l'im-
« proviste du milieu d'*un enseignement*. Nous y répondons par le fait
« non contestable que de 1228 à 1277, tous les livres d'Aristote for-
« ment la *base unique* de l'enseignement philosophique et qu'ils
« s'étaient introduits dans la théologie. Aussi les 219 propositions
« (condamnées par Grégoire IX) étaient-elles presque toutes extrai-
« tes des livres d'Aristote et de ses commentateurs arabes ; on croit
« en reconnaître même une dans les écrits du FRÈRE Thomas. C'est
« donc à bon droit que nous avons pu dire que la *philosophie* et avec
« elle la *vérité*, *la religion païenne*, s'introduisaient dans la société
« chrétienne Pourquoi fermer les yeux à la lumière (Id, ibid.) »

« Tels étaient les enseignements de ce XIII*e* siècle que Dom Garde-
« reau appelle un siècle de gloire et de splendeur théologique....
« Nous espérons qu'après avoir entendu ces paroles (de Grégoire IX)
« Dom Gardereau ne nous trouvera plus téméraire d'avoir dit que
« les scolastiques du siècle de S. Bonaventure enseignaient une doc-
« trine *remplie de dangers et grosse* de rationalisme. Et il ne faudrait pas
« qu'il vînt nous dire que cette lettre produisit tout son effet ; et que
« *l'enseignement théologique* en fut corrigé et *purgé* de tout *rationa-*
« *lisme* ou philosophisme ; car 49 ans plus tard en 1277, au moment
« même où les FRÈRES Bonaventure et Thomas venaient de descendre
« dans la tombe, un autre pape Jean XXI s'effraie encore des doc-
« trines philosophiques qui étaient enseignées par les professeurs de
« l'université de Paris (Id., ibid., p. 365). »

« S. THOMAS. — S. BONAVENTURE. — S. ANSELME. — *Malgré les*
« *papes et les évêques*, la philosophie d'Aristote s'introduisit dans les
« écoles. S. Thomas et S. Bonaventure l'adoptèrent dans leurs
« ouvrages (Id, ibid., p. 381). »

« Nous trouvons donc que certaines méthodes qui sont devenues
« plus tard *le rationalisme même*, se glissaient dans l'enseignement
« au XIII*e* siècle. Ainsi pour en nommer une fameuse, nous dirons
« que S. Thomas, en introduisant, ou plutôt en conservant l'autorité
« d'Aristote dans la théologie, s'est servi d'une méthode *grosse de*
« *rationalisme* : sans doute il l'a évité lui-même ; mais il n'en est pas
« moins vrai que la méthode d'Aristote n'est pas la méthode catho-
« lique. C'est le *cancer* dont Grégoire IX craignait la contagion ; ce
« qui malheureusement s'est vérifié ; cette erreur a pullulé : qui
« pourrait le nier (t. XVIII, p. 184) ? »

Le crime des écoles catholiques est d'*avoir admis une philosophie, une vérité naturelle, séparée* (distincte) *de la religion révélée;* c'est là *ce qui nous étouffe et nous fait perdre la foi;* et qui *ne le voit pas est aveugle.*

Et ce crime fut si universel qu'on peut défier de *nommer un seul des philosophes ou des théologiens du* XIIIe *siècle ou des suivants, qui plus ou moins, n'ait pas enseigné la théologie en se servant de cette science mondaine* et païenne.

C'est ainsi qu'*avec la philosophie et la vérité païenne, la religion païenne s'introduisait dans la société chrétienne.*

Et on ose appeler *un siècle de gloire et de splendeur théologique, ce* XIIIe *siècle*, ce siècle de saint Thomas et de saint Bonaventure, *qui enseignaient une doctrine remplie de dangers et grosse de rationalisme?*

L'Eglise, si bien obéie à cette époque, fut impuissante pour arrêter ce mal. Ce fut malgré les Souverains-Pontifes et les Evêques que *la philosophie d'Aristote s'introduisit dans les écoles*, et que *le frère Bonaventure et* ce *frère Thomas* dont un pape disait : *Tot miracula fecit quot articulos scripsit,—l'adoptèrent dans leurs ouvrages.*

Tout cet attirail que saint Thomas a emprunté au païen Aristote est vain et dangereux. C'est un *cancer* dans l'Eglise, et *la raison humaine tire en ce moment*, dans le rationalisme, dans le panthéisme, dans l'athéisme, les *conséquences toutes païennes de ces principes païens.*

Fort heureusement, toutes les écoles catholiques ne *mettent pas de côté l'Ecriture-Sainte et la tradition dans l'exposition du dogme catholique, comme Dom Gardereau dit que saint Anselme l'a fait. Si nous n'avions connu l'existence de Dieu que par l'argument de saint Anselme, et non pas la révélation, nous serions exactement dans la position d'un bâtard* qui a un père, mais qui ne le connaît pas.

Franciscains, Dominicains, Jésuites, tous ces grands ordres religieux, tous ces lumineux foyers de la science, ont fait et ont fait faire au monde fausse route.

Raymond Lulle a *fondé l'Ecole* qui fait *inventer par l'homme la vérité*, et *tout un ordre puissant, les Franciscains, l'a adoptée, défendue et protégée;*

De même que les Dominicains ont propagé la méthode de trouver tout dans Aristote.

Les uns et les autres ont contribué à fonder une philosophie naturelle, distincte et séparée de la révélation; et c'est cette philosophie naturelle qui a fondé la religion dite naturelle qui est devenue logiquement humanitaire et panthéiste.

C'est *par l'enseignement du dogme et de la morale aristotélicienne et platonicienne que la religion païenne s'est infiltrée dans la société chrétienne; cet enseignement a sa formule, son symbole, son canon dans le livre intitulé :* Ratio studiorum *des Jésuites;* et la méthode des *Jésuites a été exécutée à la lettre*, non-seulement *dans les maisons des*

Jésuites, *mais encore dans toutes les autres maisons d'enseignement, soit laïques, soit ecclésiastiques.*

Voilà l'état où l'Eglise, malgré son infaillibilité active et passive, s'est trouvée pendant presque toute la durée de sa vie, et où, selon toutes les apparences, elle serait demeurée longtemps encore si Dieu n'avait suscité au XIXᵉ siècle pour l'en tirer, les pseudo-traditionalistes et M. le directeur des *Annales*.

Et, en constatant aujourd'hui, ô sainte Eglise catholique ! toutes ces monstrueuses erreurs du protestantisme, du rationalisme, du panthéisme, vous devrez vous voiler la face pour couvrir votre confusion et votre honte ; car ce sont vos Pères, vos Docteurs, vos Théologiens, vos Universités, vos plus saints et vos plus savants Ordres religieux, qui ont conçu et enfanté, dans votre sein même, toutes ces erreurs, en posant, en soutenant, en propageant les principes qui logiquement les ont produites !

Et maintenant, le résumé que nous venons de faire est-il exact? S'il ne l'est pas, les lecteurs pourront aisément le rectifier : nous avons cité, et on peut relire dans les pages, les textes d'où nous l'avons tiré ; et si ces textes sont mal cités, nous indiquons les pages des *Annales* où il sont pris : qu'on y recoure.

S'il nous était ici permis d'adresser une humble demande à MM. les supérieurs des séminaires et à NN. SS. les Evêques, nous les supplierions de ne pas se fier à nous et à notre critique, dans une affaire si grave et qui intéresse à un si haut point l'honneur de l'Eglise et la pureté de l'enseignement dans ses écoles : mais d'ouvrir, de compulser, d'examiner eux-mêmes le recueil tout entier des *Annales de philosophie chrétienne*. Si nous nous sommes trompé, si nous avons mal lu, mal compris, mal cité, si nous avons calomnié un homme honorable, et ceux qui, pour le soutenir, nous insultent, nous serions heureux d'être repris et corrigé par nos maîtres et par nos juges.

Mais si nous ne nous sommes point trompé, ou s'il ne nous était échappé que des erreurs de détails ; si le fond est bien tel que nous l'avons vu, entendu, résumé : alors notre tâche, à nous, serait finie, et ce serait à ceux qui ont mission d'enseigner dans l'Eglise à intervenir pour étouffer enfin une doctrine fausse et envahissante, et pour arrêter un courant d'erreurs, qui ne va pas à Rome et à l'Unité, mais au scepticisme d'un côté, et au mépris de l'Eglise de l'autre.

L'abbé J. COGNAT.

LIEUX-SAINTS.

Le triste résultat des négociations entamées par la France auprès de la Porte ottomane et le départ de notre ambassadeur, que remplace en ce moment un chargé d'affaires, ne pouvaient manquer de préoccuper vivement les catholiques. Le bruit a couru à Constanti-

nople, et la *Bilancia*, journal religieux de Milan, le reproduit comme un fait positif; que la question est transportée désormais à Saint-Pétersbourg, et que « *ce n'est plus le Sultan, mais l'empereur de Russie qui prononcera en arbitre entre les deux principaux cultes chrétiens à Jérusalem. C'est l'empereur Nicolas qui décidera si la Turquie est tenue d'exécuter les traités existants entre elle et la France sur le droit des Latins à la possession des Lieux-Saints, et comment elle doit procéder à cette exécution.* »

Que l'influence Russe soit venue compliquer les difficultés de cette affaire, c'est plus clair que le soleil, et nous n'avons pas une fois peut-être entretenu nos lecteurs de l'état des choses à Jérusalem, sans avoir à signaler la pression exercée sur le divan par son redoutable voisin. Mais de ce que le gouvernement turc hésite et tergiverse entre nos droits qu'il ne peut méconnaître, et les *conseils* d'un allié dont les canons se promènent sur la mer Noire, il ne s'en suit pas que la France doive prendre la même attitude vis-à-vis du czar, et lui déférer l'arbitrage dans une question où il s'est introduit sans que rien l'autorisât à s'y immiscer.

La France a des traités formels avec la Turquie; depuis des siècles elle exerce le protectorat des catholiques en Orient; ce glorieux privilége lui appartient et ne lui est contesté par personne, quoiqu'on puisse le lui envier; rien dans tout cela ne regarde la Russie, et loin « d'avoir recours à l'empereur Nicolas »(comme dit le correspondant de la *Bilancia*), dans l'espoir que, « flatté de cette aimable attention de la France, il s'empressera de lui accorder ce qu'elle demande, » nous comprendrions que la France, qui n'a rien à *demander* au czar, relativement aux Lieux-Saints, lui demandât compte de son intervention peu amicale auprès du gouvernement turc.

Si des rapports directs se sont ouverts sur cette affaire entre notre cabinet et celui de Saint-Pétersbourg, ils ne peuvent bien certainement être que dans ce sens, et nous repoussons, comme français et comme catholique, la version du correspondant autrichien de la *Bilancia*.

Est-ce que la France pourrait donc abdiquer son droit de protectorat, pour se mettre avec tous les catholiques de l'Orient sous la protection d'une puissance schismatique!

Et si nous devions ainsi céder devant toutes les jalousies qu'éveille notre influence séculaire, où nous arrêterions-nous? Il faudrait bientôt sans doute reconnaître aussi la souveraineté spirituelle de l'hérétique Angleterre; car de l'Egypte, où son chemin de fer de Suez va lui assurer la prépondérance, elle surveille la Palestine, et ce n'est pas sans une vue d'avenir qu'elle a jeté un Evêque protestant à Jérusalem.

Non, la France ne saurait accepter un tel rôle. Elle a toujours su faire respecter ses droits; elle le saura toujours.

E. DE VALETTE.

PERSECUTION RELIGIEUSE DANS L'ÉQUATEUR.

Ce n'est pas seulement dans la Nouvelle-Grenade qu'un gouvernement démagogique cherche à détruire la foi en persécutant le clergé et en s'emparant des propriétés de l'Eglise. La République limitrophe de l'Equateur est également tombée entre les mains des ennemis de la Religion, et leur premier acte a été le bannissement des Jésuites qui se dévouaient à l'éducation de la jeunesse. Nous lisons sur ce sujet dans le *Panama Star* du 8 janvier :

« Mardi dernier, le navire de guerre de l'Equateur, *Hermosa Carmen*, est arrivé de Guayaquil à Panama avec une cargaison de « trente-deux Jésuites qui ont été expulsés de la République par le « gouvernement de l'Equateur. Nous apprenons qu'ils étaient con- « signés au gouverneur de Panama, avec recommandation de « leur faire traverser l'isthme et de les bannir du pays avec toute la « promptitude et tout le soin désirable. On dit qu'à leur arrivée les « Jésuites ont été informés officiellement qu'ils pouvaient débarquer, « mais qu'ils seraient sous la surveillance de la police pendant leur « séjour à Panama, lequel ne devrait pas durer plus de 24 heures. « — Ils ont répondu qu'ils n'avaient pas de résistance à opposer à « la loi ; mais que si le gouverneur les traitait comme prison- « niers, il devait alors les charger de chaînes et les placer sous bonne « garde. On a suivi ce dernier avis, et les Jésuites ont été débar- « qués à la porte du Nord, sous l'escorte de soldats et d'hommes de « police, puis conduits à l'Hôtel-de-Ville où leur apparition a causé « quelque sensation chez une partie du peuple. A deux heures après « midi, ils ont été conduits au collége, où ils ont reçu, de la part des « autorités, toutes les attentions qu'il était possible de leur accorder « eu égard aux circonstances. Hier matin, la Compagnie entière est « partie pour Cruces, sous la surveillance d'un employé du gouver- « nement ; mais nous n'avons pas vu qu'elle fût accompagnée d'au- « cune escorte militaire. »

A Cruces, les Jésuites bannis auront trouvé le chemin de fer de l'isthme qui les aura conduits jusqu'à Aspinwall sur la mer Caraïbe ; et c'est là que les révérends Pères auront pu s'embarquer pour s'éloigner d'un pays qui repousse ses bienfaiteurs. Mais quoique les nouvelles d'Aspinwall aillent jusqu'au 19 janvier, nous n'apprenons pas quelle direction ont prise ces nobles confesseurs de la Foi. Il est assez vraisemblable qu'ils se seront rendus d'abord à la Jamaïque, où existent plusieurs missions de leur ordre vénérable ; et de là on croit qu'une partie d'entre eux se rendra dans la République de Guatemala, autre démembrement des anciennes colonies espagnoles. C'est, en effet, la destinée des Enfants de Saint-Ignace de voir une nation leur tendre les bras, dès qu'une autre nation leur ferme ses portes ; et les missionnaires, poussés et ballottés par le

vent des passions humaines, font le bien sur une terre jusqu'à ce qu'un ouragan politique les transporte ailleurs.

La Compagnie de Jésus a donc été appelée dans le Guatemala, en 1850, par un vote solennel de la Législature, et elle y a fondé plusieurs établissements qui sont dans une situation très-prospère. Elle a de plus érigé tout récemment une résidence à Balize, colonie anglaise, démembrement de l'Etat de Honduras, et ce poste sur l'Océan lui permet de communiquer facilement avec ses résidences du Guatemala.

Les Pères que vient d'expulser l'Équateur étaient auparavant dans la Nouvelle-Grenade ; et c'est après avoir été bannis de cette république, en 1850, qu'ils s'étaient réfugiés à Guayaquil. A cette époque, l'Equateur jouissait d'un gouvernement modéré sous la présidence de Don Noboa, et une loi spéciale autorisa le retour des Jésuites. Mais il y a un an, une révolution intérieure ayant amené au pouvoir le parti démocratique, le président actuel, Urbina, a décrété l'annulation de toutes les lois passées sous l'administration précédente. On doit malheureusement s'attendre que la mesure arbitraire prise contre les Jésuites, sera le prélude d'autres persécutions dirigées contre la Religion. Pour conjurer un si affligeant avenir, on ne voit de remède humain que si la France tire une vengeance éclatante des insultes prodiguées naguère à Guayaquil, à son représentant M. de Montholon. Un blocus sévère ferait tomber le pouvoir des mains des démocrates pour le rendre aux modérés, sous le gouvernement desquels l'Eglise a pu jouir d'une certaine mesure de liberté.

Henry DE COURCY.

Bulletin politique de l'Étranger.

Angleterre. — Dans la séance de la chambre des lords du 11 février, M. le comte de Clanricarde a annoncé qu'il demanderait lundi prochain au président du conseil s'il verrait quelque inconvénient à communiquer la correspondance relative au rétablissement de l'empire en France.

Dans la chambre des communes, lord Grosvenor a présenté une pétition d'un certain nombre d'habitants de Londres, qui réclament l'adoption de mesures destinées à obtenir le retrait des troupes françaises de Rome.

Il y a quelque temps, sir James Graham, premier lord de l'amirauté, et plus récemment encore sir Charles Wood, président du bureau du contrôle, ont jugé à propos de parler dans des réunions électorales ou à des banquets qui leur ont été offerts, d'une manière hostile, du gouvernement actuel de la France. Ce langage, qui dans la bouche de deux ministres avait de la gravité, a été signalé par le *Morning Herald.* M. d'Israeli dans la chambre des Communes, et lord Clanricarde dans la chambre des Lords, ont annoncé qu'ils interpelleraient le ministère à l'occasion du discours prononcé par sir Charles Wood. Un conseil de cabinet a été tenu vendredi, à ce sujet :

En attendant que le débat se produisît dans le parlement, toute la presse britannique s'en est émue, et on jugera de l'importance qu'elle attache à la question par l'extrait suivant que nous faisons de l'article du *Standard :*

« Il est de principe chez nous que l'honneur national est lésé par l'insulte faite au plus humble des sujets de la reine d'Angleterre par les autorités d'un autre pays. L'insulté est anglais, cela suffit. Ce titre est sa protection personnelle. Le caractère national doit le protéger contre l'affront. Louis-Napoléon est Empereur des Français, élu par les Français eux-mêmes; et, de la part d'un ministre de la couronne, l'attaquer en sa qualité d'Empereur, l'attaquer publiquement, au moment où ce ministre briguait les suffrages de ses électeurs, agir ainsi, disons-nous, c'est là une violation de la dignité des nations, de mauvais augure pour la conservation de la paix vis-à-vis d'une nation vive et belliqueuse !

Les interpellations annoncées par M. d'Israéli, au sujet des paroles attribuées à sir Charles Wood, ont eu lieu dans la dernière séance de la chambres des Communes. M. d'Israéli, qui, en les provoquant, avait compté sur un grand effet, en a été pour sa manœuvre d'opposition. Sir Charles Wood, qu'une indisposition retenait chez lui, a écrit pour expliquer sa conduite et rétracter les paroles trop vives qui auraient pu lui échapper devant les électeurs d'Halifax.

L'incident n'a pas eu d'autre suite.

Autriche.—Une dépêche nous annonce un remaniement dans le cabinet autrichien ; la voici :

Vienne, 12 février.

Le ministre de la Guerre, général Csorich, a donné aujourd'hui sa démission, qui a été acceptée par l'empereur. Le général Bamberg a été chargé de l'administration militaire. Le portefeuille du ministère de la guerre sera probablement supprimé.

Lombardie.— On écrit de Milan, 10 février, à l'*Opinione* de Turin :

« Le calme est enfin revenu. La nuit dernière, quelques soldats ont encore été frappés, mais il n'y a pas eu de nouveaux désordres. L'autorité agit avec une grande énergie. Les portes de la ville sont rouvertes. La police a procédé à de nouvelles arrestations.

« Les prisonniers étaient si nombreux, qu'il a fallu, pour leur faire place, faire sortir les prisonniers pour dettes. Tous les individus arrêtés appartiennent à la basse classe du peuple.

« Le quartier de la porte Tosa a été entièrement occupé par la troupe. Les édifices publics et les principales habitations ont été occupés par les soldats. Deux cents soldats sont casernés dans le palais Resta.

« Pour entrer dans la ville et en sortir, il faut que le passeport personnel soit visé par le général Dartini. Outre le palais Resta, les palais d'Adda, Sormani et Atchenti sont occupés par les officiers et la troupe. Des correspondances font monter à 140 le nombre des soldats tués, et à 16 celui des bourgeois.

« Les propriétaires des maisons devant lesquelles on aura dépavé seront responsables des dégâts, attendu qu'ils sont tenus d'empêcher de dépaver et d'en donner immédiatement avis à l'autorité militaire. Aux portes de la ville, le passage est autorisé de cinq heures du matin à huit heures du soir.

« Les ouvriers qui demeurent en ville et vont travailler dans des ateliers sis hors de la ville, seront munis de certificats de leurs patrons, et ils pourront entrer et sortir par une des portes de Tenaglia, Comasina, Orientale, Tosa, Ticinence et Vercellina. Ces certificats seront naturellement revêtus du visa des autorités militaires et de police.»

La *Gazette de Milan* du 10 publie, dans sa partie officielle, la proclamation suivante aux habitans du royaume lombardo-vénitien:

« Une horde de malfaiteurs armée de stylets, a dans la nuit du 6 de ce mois, attaqué traîtreusement dans les rues de la ville de Milan, plusieurs officiers et soldats, dont 10 ont été tués et 54 plus ou moins grièvement blessés.

« Pénétré de l'horreur la plus profonde contre le plus infâme de tous les crimes, l'assassinat à gages, je suis forcé de prendre des mesures sévères contre la ville de Milan, et j'ai en conséquence ordonné, conformément à ma proclamation du 9 juillet 1851 : 1° La ville de Milan est assujettie au plus rigoureux état de siége, qui sera maintenu avec toutes ses conséquences et avec la plus extrême rigueur.

« 2° Tous les étrangers suspects seront éloignés de la ville de Milan.

« 3° La ville de Milan aura à pourvoir à l'entretien des familles des hommes tués ou à celui des blessés pendant toute leur vie.

« 4° Jusqu'à l'arrestation et la puntion des instigateurs et fauteurs des méfaits connus, la ville de Milan aura à payer à la garnison qui a singulièrement souffert une solde extraordinaire; seront toutefois exemptés de participer à cette contribution, les individus notoirement dévoués au gouvernement, à quelque classe qu'ils appartiennent.

« 5° Je me réserve d'infliger à la ville de Milan, suivant le résultat de mes informations, la peine ou contribution ultérieure qu'elle aurait justement méritée.

« Pour rassurer tous les habitants, je leur fais savoir que la tranquillité publique n'a été troublée dans aucun autre endroit du royaume.

« Vérone, 9 février 1853.

« Le gouverneur-général civil et militaire du royaume lombardo,

« Feld-maréchal RADETZKI. »

La *Balancia* de Milan du 10, après avoir exposé les faits, les accompagne de ces réflexions:

« Le dernier désordre a dissipé des illusions, et tout le monde reconnaît aujourd'hui qu'avec les maximes du socialisme qui se sont infiltrées surtout dans les dernières classes de la société, sans une armée fidèle et bien disciplinée, il serait difficile de protéger la vie et la propriété des citoyens, sous quelque régime politique que ce fût. Les principes religieux et moraux ont été étouffés dans les cœurs par les principes révolutionnaires, et n'y seront rétablis que lorsque la religion et la morale seront la véritable base de l'éducation humaine. Il est désolant de voir une poignée d'aventuriers n'ayant rien à perdre, par l'allèchement de quelque argent et par suite des excitations de quelques meneurs méchants, troubler la tranquilité d'une ville aussi populeuse que Milan et compromettre la sûreté de tant de familles dans un but inique et insensé

Ce feu, qui a été éteint presque aussitôt qu'allumé, nous est venu de l'étranger, c'est-à-dire des frontières les plus rapprochées. De quelque part que soit parti le signal du mouvement, toujours est-il qu'il a été aussi stupide que perfide. Milan était revenu à ses habitudes de plaisir et de luxe; le pauvre ouvrier trouvait du travail et son pain dans les passe-temps du riche; toutes les classes de la société étaient heureuses; la Lombardie était calme. Tout à coup ces joies sont troublées par le parti du désordre qui envie le bonheur d'autrui et qui ne sait que faire le mal. Du mal naîtra quelque bien. Tous les citoyens comprendront la nécessité d'avoir foi dans l'autorité et

de coopérer. activement avec elle à la sûreté et à la tranquillité publiques

Espagne. — Les résultats électoraux sont à peu près tous connus. Ils sont, en très-grande majorité, favorables au ministère. Une dépêche télégraphique de Madrid, le 10 février, porte que sur 303 députés nommés, 224 appartiennent à la fraction ministérielle, et 59 seulement aux deux oppositions réunies. La correspondance lithographiée estime qu'en définitive la minorité sera tout au plus de 70 à 75 voix, qui se partageront à peu près par égale portion entre les modérés dissidents et les exaltés.

Alfred des Essarts.

Nouvelles religieuses.

FRANCE.—Diocèse de Paris.—Voici la composition officielle de la maison ecclésiastique de S. M. l'Empereur :

1er aumônier Mgr l'Evêque de Nancy, 2e aumônier M. l'abbé Tirmarche, curé de Ham (il aura un titre d'Evêque *in partibus*.)

Grand-vicaire de l'aumônier : M. Delalle.

1er Chapelain : M. Mullois, 2e chapelain, M. Versini, 3e chapelain, M. Liabeuf, 4e chapelain, M. Laines.

Secrétaire : M. Ouin-Lacroix.

— Hier, l'assemblée générale du clergé de Paris s'est réunie sous la présidence de Mgr l'Archevêque, dans l'église de la Madeleine. La grave question de la Conception immaculée de la Vierge a été discutée dans cette séance solennelle.

— La station du carême attire dans l'Eglise Sainte-Geneviève un grand nombre d'étudiants des écoles aux prédications qui ont lieu, le soir, à sept heures et demie : elles sont faites alternativement par MM. Duquesney, doyen; Firbach et Breton, chapelains de cette basilique, où un magnifique lutrin vient d'être établi à droite et à gauche de l'entrée du chœur. Cette église monumentale s'embellit chaque jour de splendides décors. Les ouvriers terminent en ce moment l'érection de l'orgue provisoire, placé derrière le maître-autel.

M. l'abbé Missipe a été nommé gardien de la châsse de sainte Geneviève.

— M. l'abbé d'Antoine a été nommé aumônier de la marine impériale.

— La station du carême est prêchée, à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, par M. Descordes, chanoine titulaire d'Angoulême ; à Saint-Germain-des-Prés, par M. l'abbé Louvant concurremment avec M. Lavigerie, chanoine honoraire de Montpellier, 2e aumônier des Dames Bénédictines du Temple; à N.-D. des Victoires, par le P. Lœwenbruk, membre de la Congrégation du St-Esprit et du S. Cœur de Marie.

— Dimanche 20 février, vers 3 heures 1/4, à la sortie des vêpres, M. l'abbé de Place, chanoine titulaire de Notre-Dame, prêchera dans l'église Saint-Sulpice un Sermon de Charité pour les pauvres si nombreux de cette paroisse. Les personnes qui ne pourraient pas s'y trouver, sont priées de remettre leurs offrandes à M. le Curé ou aux Dames quêteuses : Madame la baronne de Croze, rue Cherche-Midi, 15; Madame de Périgny, rue de Tournon, 12; Madame de Lorière, rue de l'Ouest, 50; Madame d'Halloy, rue Notre-Dame-des-Champs, 27; Madame Luce, rue Lafitte, 13; Madame Valette, rue Madame, 28; Madame Chardon, rue Racine, 3.

Diocèse de Cambrai. — On lit dans la *Liberté* de Lille, du 14 :

« M. l'abbé Combalot a ouvert hier ses conférences à Saint-Maurice de-

vant un nombreux auditoire. Le célèbre prédicateur ne se fera entendre que deux fois par semaine, mardi et jeudi à sept heures du soir. Pendant les autres semaines du carême, les conférences seront plus multipliées. La grande nef du milieu de l'Eglise sera entièrement réservée aux hommes.

« La ville protestante de Genève ne possède qu'une petite église catholique tout à fait insuffisante. Un temple plus vaste a été commencé ; mais à peine les murs étaient-ils sortis de terre, qu'on a dû arrêter les travaux, faute de fonds. Pendant son séjour dans la ville suisse, M. l'abbé Combalot s'est beaucoup intéressé à la continuation de la nouvelle église. Les Fidèles de notre ville, dont la charité est inépuisable, vont être sollicités d'apporter leur pierre à cet édifice, non par le prédicateur de Saint-Maurice, mais par un ecclésiastique de Genève arrivé à Lille ce matin, et qui prêchera à ce sujet dans plusieurs de nos églises.

« Mgr Régnier, archevêque de Cambrai, a voulu, le premier de son diocèse, venir au secours des catholiques de Genève; il s'est inscrit en faveur de cette bonne œuvre pour une somme de 300 fr. »

DIOCÈSE DE BOURGES. — Nous recommandons de nouveau la bonne et belle œuvre de restauration de l'église monumentale d'Aubigny (Cher). Douze messes et un service solennel seront célébrés tous les ans, à perpétuité, pour les souscripteurs à cette bonne œuvre.

Voici la lettre pressante que le digne pasteur de cette paroisse adresse à la charité de ses frères en Jésus-Christ :

« Bien aimé frère,

Plusieurs nous ont déjà envoyé leur offrande. (Qu'ils veulent bien en recevoir ici notre très-vive reconnaissance.) Nous attendons ici prochainement la vôtre et celles que nous vous avions prié de recueillir auprès de vos parents, amis et connaissances, afin que nous puissions commencer nos travaux au printemps prochain.

« Agréez, etc.

QUENTIN,
« Curé d'Aubigny. »

DIOCÈSE DE FRÉJUS. — La *Gazette du Midi* a reçu de Toulon une lettre qui contient les renseignements les plus précieux sur la mission que les RR. PP. Capucins ont donnée dans cette ville. Nous en extrayons quelques passages :

« Dès le début on a eu l'heureuse idée d'ouvrir des conférences spéciales pour les hommes; et pendant cinq semaines, tant il est vrai que l'esprit religieux s'est considérablement accru, ces conférences ont été suivies avec assiduité et empressement.

« Le R. P. Laurent, provincial, occupait la chaire de l'Église Majeure, et avait la consolation de voir réunis chaque soir autour d'elle les hommes les plus distingués dans la marine et dans les classes élevées de la cité.

« Les trois nefs de Notre-Dame, qui naguère étaient envahies de bonne heure pour venir entendre et admirer le célèbre dominicain, étaient toujours remplies avant l'heure où montait en chaire le supérieur des pauvres enfants de St-François.

« On attendait aussi avec impatience le jour de la communion générale où se traduisent d'une manière solennelle et incontestable les heureux résultats d'une mission : nous ne parlerons pas de celle des femmes; elle a eu lieu dans chaque paroisse toulonnaise, et on assure qu'au moins 10,000 se sont approchées de la table sainte; mais nous signalons volontiers et avec bonheur le nombre d'hommes qui ont voulu participer au banquet sacré,

car plus de 4,000 d'entr'eux, de tout rang, de toute condition, marins, militaires et civils, ont à deux reprises différentes fait la communion dans l'Eglise Majeure.

« C'est Mgr Wicard qui a voulu lui-même présider à ces deux touchantes cérémonies.

« Il a voulu en même temps, dans une allocution chaleureuse où se trahissait facilement son émotion, payer un tribut de reconnaissance à ces dignes Pères; il a exprimé particulièrement au provincial le R. P. Laurent ses sentiments d'estime et de vénération.

« Notre ville, depuis la Restauration, n'avait jamais assisté à une aussi grande manifestation religieuse. La Mission de 1820 avait porté des fruits abondants; mais depuis il s'étaie opéré tant de changements !.. La Mission de 1853, donnée par les RR. PP. capucins, laissera des souvenirs éternels dans notre cité... 1820 et 1853 sont à jamais deux époques bénies et chéries par le peuple catholique de la première ville du département du Var !... »

Suivent les détails que nous avons donnés déjà sur la plantation d'une croix et les adieux touchants du P. Laurent à la ville de Toulon.

Nouvelles et Faits divers.

Le 25 janvier, S. Em. Mgr le cardinal-archevêque de Bordeaux recevait la lettre suivante de l'Empereur:

« Monsieur le cardinal Donnet, nous vous faisons savoir que la célébration de notre mariage civil aura lieu le 29 de ce mois, à huit heures du soir, au palais des Tuileries, et que nous vous avons désigné pour en signer l'acte.

« Sur ce, nous sommes votre affectionné.

« NAPOLÉON.

« Au palais des Tuileries, le 25 janvier 1853. »

— Par décret de l'Empereur, ont été nommés:

Mme la marquise de Latour-Maubourg, dame du palais;

M. Damas Hinard, secrétaire des commandements;

Mme la comtesse Pons de Wagner, lectrice de S. M. l'Impératrice.

— On nous adresse la lettre suivante :

Lyon le 7 février 1853.

Monsieur le Rédacteur,

Depuis que les journaux ont annoncé que j'avais écrit à son E. le cardinal-préfet de la Congrégation de l'Index, pour lui demander la liste des passages qui ont motivé la condamnation de la Théologie de Bailly, et faire les corrections nécessaires, je reçois fréquemment des lettres où l'on m'exprime le désir de savoir si ces corrections seront bientôt exécutées. N'ayant pas encore reçu la réponse de S. E. le cardinal-préfet de l'Index, je ne puis pas donner des renseignements positifs, mais je crois devoir faire connaître la marche qu'ont suivie plusieurs supérieurs de séminaire, afin de se tirer de l'embarras où les a jetés la condamnation portée contre la Théologie de Bailly. Conformément à la doctrine exposée par S. E. le cardinal Gousset dans ses *Observations sur le Mémoire, etc.*, ils ont obtenu de leur évêque qu'il suspendit provisoirement l'exécution du décret de l'Index, vu l'impossibilité de se pourvoir immédiatement d'un autre cours de Théologie, et qu'il écrivit en même temps à Rome pour demander l'autorisation de continuer à se servir de la Théologie de Bailly, jusqu'à ce que la liste des corrections à faire m'ait été envoyée et que j'aie pu les exécuter.

Veuillez, M. le rédacteur, insérer ma lettre dans votre prochain numéro. Je vous prie d'agréer, etc.

J. B. Pélagaud.

— Les 30 et 31 janvier dernier, a eu lieu l'élection de cinq députés pour le Corps-Législatif. Partout les candidats du Gouvernement l'ont emporté. Ce sont: (*Basses-Alpes*), M. le colonel Reguis; (*Eure-et-Loir*), M. Gustave Reille; (*Ille-et-Vilaine*), M. Le Harivel; (*Mayenne*), M. Jules Leclerc; (*Oise*), M. le baron Emile de Corberon.

— Douze déportés sont parvenus à s'échapper de Cayenne. Voici comment le fait est raconté dans une lettre adressée par un des fugitifs au *Courrier des Etats-Unis* :

« Les transportés formèrent plusieurs projets d'évasion. On proposa d'abord de s'emparer du gouverneur-général et de sa suite, lorsqu'il viendrait visiter l'île. On pensait qu'avec de pareils otages on trouverait facilement moyen de s'embarquer sur un steamer et de gagner l'Amérique ; mais, quelques moments avant de mettre ce plan à exécution, les principaux conspirateurs refusèrent leur concours, dans la crainte de rencontrer une sérieuse résistance et d'être, par suite, obligés de verser du sang. On forma un autre plan : c'était de se joindre aux noirs qu'on aurait essayé de soulever, et de prendre possession de la Guyane.

« Mais les plans d'évasion générale n'ayant pu réussir, douze des transportés s'entendirent et réussirent à s'enfuir. Le 8 septembre, à dix heures du soir, ils brisèrent les signaux télégraphiques, et lorsque les gendarmes eurent fait la ronde dans les baraques, ils quittèrent sans bruit leurs chambres avec un petit paquet sous le bras, et s'embarquèrent dans un petit bateau, qui fut poussé au large par quelques-uns d'entre eux qui s'étaient mis à la nage. L'un d'eux, nommé Barthélemy, excellent nageur, alla détacher de son amarre un petit bateau qui se trouvait à une portée de pistolet de la maison du gouverneur et des pilotes. Avec ces deux bateaux, ils parvinrent jusqu'à deux gros bateaux pilotes, et après des efforts inouïs, ils réussirent à lever les ancres. Ils mirent à la voile et se dirigèrent vers l'ouest; ils n'avaient d'autres provisions que cinq livres de biscuit, quelques pommes de terre, cinq dames-jeannes de vin et un pot de moutarde, mais pas une goutte d'eau.

« Au point du jour, ils se croyaient près du territoire hollandais, lorsqu'ils aperçurent les îles du Salut. Ils entendirent bientôt tirer le canon d'alarme et se virent poursuivis par une chaloupe canonnière. Ils gagnèrent alors les brisants de Sinnamari, où ils étaient à l'abri des poursuites de la chaloupe. La nuit arriva, et ils virent le feu d'un schooner monté par des gendarmes, et qui les cherchait, mais sans pouvoir les découvrir.

« Le lendemain, à trois heures du matin, la marée vint les retirer des brisants, et après une course de huit heures en mer, pendant laquelle ils ne furent pas inquiétés, ils débarquèrent sur la plage et atteignirent le poste hollandais de Brandswarscht, où on les prit d'abord pour des forçats évadés; mais bientôt ils furent reconnus pour des condamnés politiques. Le commandant les envoya à Paramaribo, et le 2 décembre ils furent mis en liberté. Pendant leur séjour à Paramaribo, trois autres condamnés politiques réussirent à s'échapper et vinrent les rejoindre.

« Voici les noms des douze transportés évadés ; Jules Reusse, cuisinier, Parisien, resté à Surinam ; Gilbert Billiard, boulanger, de l'Allier, resté à Surinam ; Jacques Barthélemy, boulanger, resté à Domerary (possession an-

glaise) ; Tournaire, cordonnier, de l'Ardèche, idem : Albert Siol, carrossier, de l'Ardèche, idem ; Joseph Brulte, horloger, des Basses-Alpes, idem ; Boulet, propriétaire, de l'Ardèche, idem ; Louis Lemaître, sondeur, de la Nièvre, id.; Henri Miaille, jardinier, de Vaucluse, idem ; Louis Cadenos, menuisier, de Marseille, idem ; Joseph Ysserie, tuilier, du Gard, idem ; Ribeulet, professeur, du Jura, à New-York. Les trois derniers évadés sont Gourieux, entrepreneur ; Quesne, publiciste ; Chambonnière professeur. »

VARIÉTÉS.

PENSÉES DE PASCAL,

Publiées dans leur *texte authentique*, avec un commentaire suivi, par Ernest Havet, agrégé près la faculté des Lettres de Paris. 1852. 1 vol. in-8°.

7° Article (Voir le n° 5489).

Les philosophes sont vraiment curieux : nous ne voulons rien croire, disent-ils, nous voulons tout comprendre ; nous ne cherchons et n'emportons rien qu'à la pointe du raisonnement. — Cependant, outre qu'ils sont bien contraints chaque jour, comme tout le monde, de croire une foule de choses, qu'ils ne voient ni ne comprendront jamais mieux que le commun des hommes, ils vont cherchant toujours, et quand on leur demande : qu'avez-vous trouvé? ils répondent : *que sais-je ?*

Pourquoi donc tout analyser, discuter, sophistiquer, fantastiquer, pour revenir à force de science, de spéculations, d'argumentation, de méthode géométrique, à la même situation que le dernier des ignorants? C'est là ce qu'ils ont à nous apprendre depuis tantôt trois mille ans qu'ils se sont mis en tête d'éclairer le genre humain? Et, parce qu'il leur plaît de nier ce que nous affirmons, sommes-nous en conscience tenus de prendre leur doute en grande considération? Ont-ils bien le droit de nous adresser cette sommation au moins bizarre : il faut que vous nous prouviez : vos *prétendues vérités* précisément de la manière par laquelle nous sommes en possession de ne rien prouver depuis trois mille ans? La prétention est peu sensée ; car la difficulté inextricable, dit-on, de reconnaître la vérité de la religion catholique par l'immensité du travail et de l'érudition nécessaire ; cette objection renouvelée de Rousseau, petite défaite de charlatan, à laquelle on peut s'étonner que M. Havet se laisse arrêter, retombe de tout son poids sur la philosophie.

Si c'était réellement la philosophie qui dût nous instruire de nous et de notre destinée ; si cette importante mission lui était supérieurement reservée, on s'en serait d'abord avisé bien tard ; ensuite il serait bien clair que plus les siècles se succèdent, plus l'érudition et le travail y deviennent indispensables et le résultat incertain. Le Créateur du genre humain aurait évidemment manqué son œuvre ; il nous devait donner à tous une aptitude philosophique ; nous devrions être académiciens de nature. L'année de notre majorité s'ouvrirait à l'Institut, où nous serions proclamés comme le docteur Pancrace, « des hommes consommés en toute sorte de sciences naturelles, morales et politiques. »

Qu'on ne me reproche pas de m'égayer mal à propos. Je ne plaisante pas ; je parle très-sérieusement. Je ne fais ici que tirer une conséquence exacte d'une leçon de philosophie que j'ai entendue en Sorbonne et que je tiens imprimée. C'est M. Cousin qui, en 1828, en protestant de son *tendre et profond respect pour tout ce qui est du peuple et du Christianisme*, et en élevant le *vrai* au-dessus du *saint* ou *divin*, donnait à son auditoire ce renseignement positif, que « dans « l'Orient, sur cent créatures pensantes, et *par conséquent en posses-* « *sion de la vérité*, il y en avait *une* (seulement) qui cherchait à se « rendre compte de la vérité, à s'entendre avec elle-même ; qu'en « suivant ce calcul, en Grèce (au temps de Socrate), il y en avait « *trois* peut-être; et qu'en cette même année 1828, dans l'*enfance* « de la philosophie moderne, il y en avait probablement *sept* à *huit*, « qui cherchaient à se comprendre, qui réfléchissaient (1). » Il n'est pas de ma compétence d'indiquer le chiffre du progrès en 1853, ce qui importe d'ailleurs médiocrement; mais d'autre part, on sait que M. Jouffroy, un esprit très-distingué, le plus habile disciple de M. Cousin, dont il s'est séparé conséquemment, a déclaré que tout est à recommencer en philosophie.

Or, si la vérité est dans la philosophie, ne peut éclore que par la philosophie; si la philosophie peut seule savoir ce que nous sommes, ce qu'il nous faut; et si le genre humain est si peu avancé, à l'heure présente, je le demande, la création du genre humain serait-elle tolérable ? On ne veut pas d'ailleurs nous inspirer de *présomption*, et l'on nous prévient que « dans un avenir inconnu (c'est la *foi* de « M. Cousin, comme il le dit), l'esprit philosophique s'étendra, se « développera, et que tout comme il est le *plus haut et le dernier dé-* « *veloppement* de la nature humaine, le dernier venu dans la pensée, « de même il sera le dernier venu dans l'espèce humaine et le point « culminant de l'histoire.... Le nombre des penseurs, des *esprits li-* « *bres*, des philosophes, s'accroîtra donc, s'étendra sans cesse, jus- « qu'à ce qu'il prédomine et devienne la majorité dans l'espèce hu- « maine. Mais, ce jour-là, Messieurs, ce n'est pas demain qu'il luira « sur le monde (2). »

Si l'on croit me consoler avec ces paroles de bonne aventure, on se trompe fort. Ce serait là mon grief invincible, implacable. Je prétendrais avoir le droit d'être philosophe autant et plus que M. Cousin. Je me soucierais fort peu de vivre ici-bas pour être un sujet d'expérience, un atome de transition, à l'avantage des races dernières. Je maudirais leur bonheur élaboré à mes dépens. Je maudirais cordialement le philosophe assez maladroit, qui m'annoncerait que je ne suis pas apte à la philosophie, à la vérité complète, et qu'il faut m'en passer. Je maudirais enfin, sans hésiter, une création qui

(1) Cours d'histoire de la philosophie, 2e leçon.
(2) *Ibid.*, même leçon.

m'aurait refusé, en me jetant ici-bas, le secret d'une vie qui est moi-même.

Mais heureusement la philosophie ne sait rien ; c'est la moindre justice à lui rendre. Les nations n'en ont jamais rien reçu que des promesses en problème ; toutes sans exception ont toujours demandé leurs destinées à une religion.

Or, entre toutes les religions il en existe une, qui s'est mise tout d'un coup hors de comparaison par une supériorité toujours plus manifeste et incontestée. La vérité par excellence, celle qui regarde la vie humaine, doit être accessible à tous *universellement ;* et cette religion seule s'appelle catholique, c'est-à-dire *universelle*, titre que aucune secte rivale ne songe même à lui disputer et à lui dénier. Elle a une doctrine fixe, qu'elle préserve de toute immixtion, transaction et altération, avec la plus attentive persévérance, et cela par le ministère d'une autorité non interrompue depuis dix-huit siècles. Elle ne fait acception de personne ; sa doctrine et sa loi, qui sont les mêmes pour tous, se font comprendre à toutes les âmes, et y produisent les mêmes effets, toujours en raison de la *bonne volonté*, en sorte que les plus ignorants y ont souvent surpassé les plus doctes et les plus ingénieux.

De là ces vertus, partout ailleurs inconnues, partout admirées de ceux mêmes qui s'en effarouchent, ces vertus dont les annales de l'Eglise nous offrent de si nombreux exemples : prodiges de pureté surhumaine, dans la virginité consacrée à l'amour divin ; prodiges de tendresse et de chasteté conjugale ; prodiges de dévouement à tous les devoirs, de labeur, de tempérance et de studieuse application ; prodiges d'amendement et de réparation dans les mœurs privées et publiques ; prodiges de bienfaisance passionnée ; enfin prodiges de zèle, qui au moment même où j'écris ceci, continuent l'œuvre des apôtres jusqu'aux extrémités de la terre, où tant de missionnaires s'en vont sous toutes les zônes, à travers les fleuves et les monts glacés du Canada et de la Mantchourie, l'air enflammé de Siam et de Batavia, sur les plages inhospitalières de l'Océanie, parmi toutes les privations, les humiliations, les fatigues et les périls, au prix de leur vie, porter la bonne nouvelle et conquérir des âmes à la foi.

Tout cela répond dignement à un autre prodige, qui a donné le premier signal, le prodige d'une conviction, qui a fait endurer, trois cents ans durant, à onze millions de témoins, tous les supplices pour confirmer la divine vérité de cette foi.

Il est vrai que dans tous les temps le commun des Fidèles n'a suivi que de loin ces grands modèles ; mais aujourd'hui, même, comme autrefois, cette foule vulgaire, qui se traîne péniblement dans la vertu, sans renoncer jamais à se corriger des mauvaises inclinations, à garder la chasteté et la probité, les deux grandes difficultés de la vie ; tous ces faibles chrétiens, à qui le monde ne par-

donne rien en se permettant tout, rendent encore assez authentique cette doctrine, qu'ils révèrent alors qu'elle les réprimande et les contient.

Pour peu qu'on y réfléchisse, il faut réellement autant d'efficace, pour inspirer à cette défectueuse nature le désir constant de s'amender, et surtout au labeur indigent, à la médiocrité méprisée, à des services méconnus ou lâchement repoussés à l'écart, la patience de supporter, sans trouble ni murmure, leur incessante épreuve; de voir avec douceur les prospérités de la volupté oisive et fastueuse, les succès de la fraude, de l'intrigue ou de la sottise servile. Car il est bon qu'on ne l'oublie pas, il y a telle volonté, qui, sans la Foi catholique n'endurerait pas les insolences de l'iniquité. Il ne faut qu'une volonté pour être redoutable, et nul n'est redoutable que celui qui veut.

Je ne rappellerai pas ici d'autres résultats non moins certains, l'esclavage aboli, le Pouvoir contenu sur la pente du despotisme, un droit plus juste et plus égal, et tous les moyens de civilisation que l'on doit au catholicisme, je m'en tiens aux effets les plus sensibles.

Vous voulez une démonstration? la voilà en faits plus clairs que tous les raisonnements. Vous demandez où est la vérité? Elle est là qui marche et agit devant vous; elle est tout entière dans cette âme revenue du vice et du crime au goût du bien, à l'observation du devoir, et quelquefois à la perfection; elle est tout entière dans ce dévouement inconcevable, qui se sépare spontanément des plus délicates jouissances, des affections les plus légitimes et les plus chères, pour user ses jours à instruire de pauvres et maussades enfants, à panser les plaies les plus infectes. Et pour réduire la réponse à sa plus simple expression, la vérité est tout entière dans la *conversion*, comme dans la *charité* pour le prochain, trois mots, trois idées d'invention catholique et que tout le génie humain n'avait pas devinés.

EDOUARD-DUMONT.

BOURSE DU 16 FÉVRIER 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 105 85 — plus haut, 105 90 — plus bas, 105 86 — fermé à 105 65. — Au comptant, il reste à 105 80.

3 0/0, à terme, ouvert à 80 25 — plus haut, 80 45 — plus bas, 80 15 — fermé à 80 30. — Au comptant, il reste à 80 30.

On a coté le 4 0/0 à 99 75.

Actions de la Banque, 2,800 00.

ERRATUM. — Dans l'article de M. l'abbé A. Sisson sur l'*Allemagne*, une note importante a été oubliée. Il faut lire ainsi au mot *Czernagorzes* (1) : « Nom de race des Monténégrins. » On doit, en outre, séparer du principal article celui qui commence par ces mots : « Dans sa deuxième édition... »

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

Paris. - Typ. de H. V. de SURCY et Cᵉ, rue de Sèvres, 37.

SAMEDI 19 FÉVRIER 1853. (N° 5461.)

L'AMI DE LA RELIGION.

LETTRE CIRCULAIRE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE VIVIERS AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE, AU SUJET DE L'*UNIVERS*.

Nos très-chers coopérateurs,

Plusieurs fois, dans un temps assez éloigné, nous vous avons recommandé le journal l'*Univers*. Nous le lisions nous-même alors avec plaisir. Ce qui nous inspirait de la sympathie pour cette feuille, c'était le dévouement dont les rédacteurs nous paraissaient pénétrés pour le Saint-Siége et pour le Chef de l'Eglise. Nous étions heureux de les voir combattre les ennemis de la Religion avec nous et à côté de nous.

Ils ont pris depuis une attitude bien différente, quoiqu'ils ne semblent pas s'en apercevoir. Ils ont mérité de la part de plusieurs évêques des reproches publics, dont ils n'ont pas su profiter. Les Conciles provinciaux de Paris et de Rennes leur ont adressé, ainsi qu'aux autres écrivains religieux, de graves avertissements qui sont restés sans effet. Plusieurs évêques leur ont donné en particulier, nous le savons, des avis pleins de sagesse, qui ont été également inutiles. Nous-même, nous nous sommes permis, en juillet dernier, de leur signaler la fausse direction qu'ils suivent, avec toute la charité dont nous sommes capable, mais sans plus de succès.

Ce journal est devenu le centre et l'organe d'un parti qui a fait déjà, par ses exagérations et ses excès, beaucoup de mal à l'Eglise, et qui peut amener pour elle, s'il persiste dans sa mauvaise voie, des dangers plus grands encore. Les principaux chefs de ce parti sont quelques écrivains, ayant du talent, de la piété et que nous croyons sincèrement dévoués à l'Eglise, mais dominés par une imagination exaltée, d'un jugement peu sûr, ne prévoyant pas ou bravant avec imprudence les conséquences de leurs actes et de leurs paroles. L'opinion que nous exprimons ici sur ces écrivains, est aussi celle de toutes les personnes graves avec lesquelles nous avons eu l'occasion de nous entretenir sur ce sujet.

Le premier tort de ces hommes est de s'être séparés de leurs frères. Ils se sont appelés le *parti catholique*, expression tout à fait mal sonnante, car il ne doit jamais y avoir de parti dans l'Eglise. On conçoit que, dans un pays où les catholiques sont en petit nombre, comme en Angleterre et dans quelques états d'Allemagne, on donne cette qualification à une minorité qui combat pour ses droits; encore n'est-ce pas elle qui se la donne, elle la reçoit de ses adversaires. Mais se présenter devant la France catholique, sous le nom de *parti catholique*, c'est évidemment s'isoler, faire une scission, ou du moins une chose dont on cherche la raison, sans pouvoir la trouver.

Cela ne suffisait pas; ils se sont nommés encore les *catholiques avant tout*, ce qui doit signifier, ce semble, des catholiques meilleurs que les autres, plus dévoués, plus courageux, plus parfaits. Ces titres fastueux nous paraissent de bien mauvais goût, et surtout peu conformes à la modestie chrétienne, qui aime à se placer, dans son opinion, non pas *avant*, mais après tous les autres.

Enfin, craignant apparemment de n'être pas encore assez distingués de la foule des chrétiens, ils se sont décorés de l'épithète d'*ultramontain*. Que signifie ce nom dans un pays où le *gallicanisme* n'existe plus; ils l'ont dit eux-mêmes souvent; leur ami, M. de Montalembert, qu'ils n'ont pas contredit sur ce point, atteste ce fait heureux, dans son dernier ouvrage, et la même remarque a été faite par un savant Cardinal, dans un écrit tout récent. Vous savez vous-mêmes, N. T.-C. Coopérateurs, s'il se trouve, dans notre diocèse, des hommes professant ces opinions qui ont pu autrefois affliger le Saint-Siége. Il en est de même dans les autres diocèses de France (1). Sans doute, il se rencontre çà et là, dans le clergé, quelques individus isolés qui sont restés attachés à ces doctrines; mais que peuvent ces rares exceptions contre le sentiment général ? On n'a qu'à lire les actes des treize derniers conciles provinciaux, qui expriment d'une manière officielle la pensée du clergé de France ; il ne restera pas le moindre doute sur le fait dont il s'agit. Pourquoi donc prendre le nom d'*ultramontain* à l'exclusion de ses frères dans la foi? Pourquoi ne pas imiter plutôt l'exemple des premiers pasteurs, plus éclairés et plus sages, qui, tout en ne mettant aucune borne au respect, à l'amour, à la soumission dont ils sont pénétrés pour le Chef de l'Eglise, prononcent le moins souvent qu'ils peuvent, les noms d'*ultramontain* et de *gallican*, qui voudraient les effacer de tous les livres et plus encore des esprits, pour faire oublier les dissentiments qu'ils rappellent, afin qu'il n'y ait dans le monde que des catholiques romains, et que, parmi ces catholiques romains, il n'y ait plus qu'un cœur et qu'une âme.

Si vous étiez tentés de croire, N. T.-C. Coopérateurs, qu'en parlant ainsi nous attachons une trop grande importance à des mots, nous vous dirions que les noms ne sont jamais indifférents, et qu'ils aident à pénétrer dans le fond des choses. Il y a là une preuve qu'on a voulu former un parti séparé, une tribu choisie de chrétiens plus purs et plus fidèles, nous dirions presque une petite église dans l'Eglise catholique. Ces singularités que nous venons de rapporter sont très-propres, d'ailleurs, à donner une idée juste du caractère et du jugement des hommes dont nous parlons.

Quand, par suite des événements politiques, les ennemis de la Religion se sont tus au dehors, le *parti catholique* a tourné toute son ardeur vers les questions de discipline ecclésiastique, c'est-à-dire vers les matières les plus délicates, qui ne doivent être traitées qu'avec la plus grande circonspection, parce qu'elles touchent à ce qu'il y a de plus intime dans le gouvernement ecclésiastique. Alors ces soldats de la foi ont quitté la place qu'ils occupaient autour des murs du sanctuaire; ils sont entrés dans l'enceinte sacrée et ont porté la main sur les choses saintes. Ils n'ont pas compris que, si des laïques ont la liberté ou même le devoir de défendre la religion en mille circonstances, il est certaines questions qui, selon les indications de

(1) Les doctrines de la Déclaration de 1682 n'ont plus cours, en effet, parmi le clergé français. Depuis longtemps, on ne les enseigne dans aucun séminaire; voilà le point capital. Si ces doctrines ont laissé une empreinte sur quelques-uns de nos usages qui ne peuvent être suffisamment justifiés, l'action du temps et la piété des évêques effaceront ces derniers vestiges. En voulant les détruire violemment, on produirait un mal infiniment plus grand que celui auquel on voudrait remédier. Les habitudes résistent plus que les opinions. La racine de l'arbre étant coupée, il n'y a qu'à laisser les branches et les feuilles se sécher. L'imprudence du *parti catholique* a déjà provoqué une réaction, qui prendra plus de force à mesure qu'on lui fournira un nouvel aliment. *Les excès de ce parti peuvent rendre la vie à ce qui était mort.*

la plus simple prudence, doivent être réservées aux Pasteurs. Ne pouvant plus déployer toutes leurs forces contre des ennemis qui ne se montraient plus, ils ont cru que la réforme intérieure de l'Eglise de France était le but le plus noble qu'ils pussent proposer à leur zèle religieux. Ils nieront, sans doute, un tel dessein, et nous aimons à croire qu'ils ne se sont jamais bien rendu compte d'une pareille intention ; mais elle a existé, elle existe, plus ou moins déguisée à leurs propres yeux, au fond de leur esprit. Quiconque a lu, comme nous, avec suite et avec un peu d'attention, la feuille qui représente le parti ; quiconque a observé leurs actes et étudié leurs écrits ne nous contredira pas. Hé bien ! cette pensée dans des laïques, est une pensée mauvaise, une pensée qui ne vient pas de Dieu, dans un pays où il existe quatre-vingts évêques qui sont en communion avec le Saint-Siége, qui reçoivent, chaque jour, de ce centre de la catholicité le mouvement et la vie, et qui ne se distinguent pas moins par leur zèle à toute épreuve que par un dévouement absolu au Chef de l'Eglise.

Aussi quels ont été les fruits de leur téméraire entreprise? Ils ont troublé les diocèses, semé l'esprit de division et de dispute, provoqué des impatiences sur certains changements que les premiers Pasteurs ne pouvaient opérer tont de suite, répandu partout une inquiétnde qu'il faut contenir et surtout dissimuler pour éviter le scandale des fidèles.

Vous comprenez, N. T.-C. Coopérateurs, que, pour ne pas tomber dans le défaut de prudence que nous relevons dans les hommes de ce parti, nous ne devons pas insister sur certains points délicats. Ajoutons encore une réflexion qui s'est sans doute déjà présentée à votre esprit. Lorsqu'un journal religieux, qui exerce une très-grande influence, se permet de ramener sans cesse dans les discnssions, et de traiter, à son point de vue, des questions de discipline ou de conduite actuelle, sur lesquelles les premiers pasteurs sont mis en demeure de se prononcer, il arrive nécessairement de deux choses l'une : ou les évêques embrassent le parti indiqué par le journal, et alors ils paraissent obéir à cette impulsion laïque, au grand détriment de leur autorité et de la dignité de leur caractère ; ou ils prennent le parti contraire, et alors ils rencontrent devant eux l'obstacle d'une opinion déjà établie qu'il faût vaincre.

Que n'aurions-nous pas à vous dire, N. T.-C. Coopérateurs, si nous voulions relever toutes les imprudences commises, les questions inopportunes agitées, les formes si souvent inconvenantes employées dans la discussion?

Vous n'avez pas oublié, sans doute, avec quelle ardeur, quelle obstination, et dans quels termes les écrivains du parti ont tenté d'opérer une révolution complète dans les études classiques. Des hommes sages et modérés se seraient présentés pour faire remarquer aux évêques, avec respect, que l'enseignement, depuis que l'université en était la seule dispensatrice, avait pris une teinte trop profane, et que peut-être il conviendrait d'y introduire, dans une juste mesure, un certain nombre d'auteurs chrétiens : on les aurait écoutés, et leurs avis auraient pu profiter à l'Église. Mais non : cette modération n'est pas dans les habitudes des écrivains du parti ; ils en sont au contraire les ennemis déclarés ; ils ne s'en cachent pas, ils la poursuivent de leur persiflage comme une faiblesse et une lâcheté indignes des chrétiens. Il leur faut une révolution complète. Pendant trois siècles, les évêques, les congrégations religieuses, tous les instituteurs chrétiens ont empoisonné les générations en les saturant de paganisme. Il n'y a qu'un radical changement qui puisse égaler le remède au mal. Voilà le caractère

de ces hommes ! Mais ne rentrons pas sur le terrain de cette lutte, heureusement terminée. Remarquons seulement qu'il fallait avoir oublié les règles de la prudence la plus vulgaire, pour introduire une pareille controverse, au moment où on l'a soulevée. Comment ! après un combat de quinze ans dans lequel vous avez pris une part glorieuse, nous avons conquis une petite place au soleil de la liberté ; il nous est permis d'ouvrir des établissements d'instruction ; les évêques s'essaient à opposer à un enseignement dangereux un enseignement chrétien : et c'est le moment que vous choisissez pour provoquer une révolution dans le système des études, pour exclure les auteurs suivis jusque-là ! Mais ne voyez-vous pas que, si vous aviez réussi à nous faire adopter votre nouveau programme, la première et l'inévitable conséquence de votre succès eût été de faire déserter nos maisons d'éducation, et de les réduire aux seuls élèves appelés au sacerdoce ? Pouviez-vous croire que les parents, tels que nous les connaissons, qui destinent leurs enfants aux carrières civiles, auraient consenti à nous les confier, quand ils auraient appris que nous n'enseignions plus que des auteurs ecclésiastiques ? Si vous avez espéré que votre discussion, en même temps qu'elle opèrerait en nous la conviction, convertirait aussi les pères de famille, permettez-nous de vous le dire, vous vous êtes fait une étrange illusion sur la puissance de vos paroles. Ainsi, quand vous auriez eu mille fois raison sur le fond de la thèse, la prudence vous commandait de vous taire, de laisser nos écoles nouvelles se peupler, et quand la confiance des familles nous aurait été entièrement acquise, il eût été temps alors de s'occuper de la réforme des méthodes. Voilà comment, lorsqu'on veut conduire ses chefs, au lieu de les suivre, on compromet le succès des meilleures causes.

Vous avez vu, N. T.-C. Coopérateurs, comment les écrivains de ce parti traitent, depuis quelques années, la question de la liturgie. Rien n'est plus convenable et plus juste que de satisfaire, sur ce point, le désir manifesté par le souverain Pontife, notre Père commun. Ce changement est facile dans certains diocèses, moins facile dans d'autres, et toujours entouré de grands obstacles matériels. Les Evêques, suivant le conseil du Souverain Pontife Grégoire XVI, préparent doucement les voies à ce résultat plus ou moins prochain. Avec ces sages précautions, les changements, quand le moment est venu de les faire, s'opère successivement, dans les diocèses, sans commotion et sans trouble pour le clergé et pour les fidèles. Mais cette marche est trop lente au gré des hommes du parti. Suivez leurs publications et voyez avec quelle convenance ils reviennent sans cesse sur le même même sujet, et sous toutes les formes, avec l'intention évidente de presser les évêques pour les faire marcher. Ecoutez leur langage : « Vous serez accusé, écrivait-on à l'abbé Gaume, à propos des classiques, dans une lettre « publiée par l'*Univers*, vous serez accusé de méconnaître les lois de la civilisation, du progrès, du bon sens, des saines traditions, etc..... Mais que « cela ne vous décourage pas. Les mêmes objections ont été faites, les mêmes accusations ont été portées contre ceux qui ont entrepris la *restauration de la liturgie romaine* et la réhabilitation de l'architecture du moyen « âge. Or, ces deux causes sont gagnées, au moins en théorie, la pratique « suivra, *malgré les résistances acharnées de la routine et de l'amour propre. Tenez pour certain que nous serons également vainqueurs dans la croisade entre-« treprise* contre le paganisme dans l'éducation, qui n'est qu'une autre face « de la même question. » Vous avez entendu. Quels sont ces hommes enté

ls dont *la routine et l'amour propre résistent avec acharnement?* Les Evêques pparemment, car c'est par eux seulement que peuvent être opérés, dans s diocèses, les changements que l'on provoque. Contre qui sont dirigées *s croisades que l'on entreprend*, si ce n'est contre les Evêques? Quels sont eux dont on annonce avec tant d'emphase qu'on *saura bien triompher?* Les vêques encore. Grand Dieu ! à quel temps sommes-nous arrivés, pour enndre un pareil langage dans la bouche des plus fervents catholiques? La remière fois que nous avons lu ces paroles, la rougeur nous est montée au ont, comme il arrive à un père qui reçoit, de la main de son fils, un ou-age devant le public.

Il est impossible, N. T.-C. Coopérateurs, de tout signaler. Il faut cependant ous montrer encore un autre danger, qui résulte de l'affectation que mettnt ces hommes à prononcer sans cesse les mots de *gallicanisme* et *d'ultra-iontanisme*, à occuper le public de ces idées dans tous leurs écrits, et surut à le faire avec l'imprudence et l'exagération qui leur sont propres. Ils evraient songer qu'il y a en France, en présence d'un clergé dont le dévouement absolu au Saint-Siége n'est pas douteux, des laïques, des magis-ats qui ont hérité plus ou moins des traditions des anciens parlements, n gouvernement et toute une classe d'hommes dans l'ordre administratif ui seront toujours, quoi que l'on fasse, en garde contre les opinions ultra-ionta nes; ils devraient enfin tenir compte d'un certain amour-propre na-onal qu'il ne faut jamais provoquer sans une vraie nécessité. Si le carac-re du Prince qui règne aujourd'hui est rassurant, est-on dispensé pour cela e se préoccuper des dangers de l'avenir? Et pourquoi ne le dirions-nous as, puisque nous le savons d'une manière certaine, des susceptibilités de e genre se sont déjà manifestées dans de hautes régions; et ce sont des vêques, que le parti regarde peut-être comme gallicans, qui se sont effor-és de les apaiser. On sait combien notre nation est légère, quelle est sur on esprit la puissance des mots, et combien elle est sujette à ces retours rusques et inattendus qui la jettent d'une extrémité à l'autre; elle qui ne rembe jamais devant le véritable danger, est capable de prendre peur d'un antôme et de le poursuivre jusqu'à extinction. Qui peut prévoir ce qui ar-iverait si, dans un temps donné, les esprits étant fatigués par les discus-ions irritantes des écrivains qui passent, quoique sans fondement, pour tre les organes du clergé, la liberté de la presse était de nouveau déchaî-iée? Il ne faudrait que quelques mois de cette action exercée avec la haine t l'acharnement que nous avons vus autrefois, pour nous conduire sur le ord de l'abime, et, peut-être, pour entraîner une grande défection, pour eu qu'un gouvernement ennemi de l'Eglise, y prêtât la main. Quand on onnait l'état moral de la France, le peu de foi qui reste dans les popula-ions et surtout dans la grande majorité de la classe influente, on ne peut se éfendre d'un certain effroi, en voyant des hommes d'une imagination exal-ée agiter, avec une si grande intempérance de langage, ces questions re-outables, qui exigent de l'écrivain, à cause de l'état des esprits, tant de récaution et de prudence.

Si du moins, en créant aux Evêques des embarras pour le présent et des angers pour l'avenir, ce parti ne brisait pas la force qui pourrait les en aire triompher ! Vous le savez, N. T.-C. Coopérateurs, au milieu des ruines ont notre pays est couvert, une seule chose est restée debout, respectée e tous, même de ceux en qui la foi a péri; c'est l'autorité épiscopale. Cela st arrivé ainsi, sans doute, par une protection spéciale du ciel; mais il faut

reconnaître aussi que cette sainte autorité, soutenue par la piété personnelle des Evêques, a été puissamment défendue contre les égarements de l'opinion par les souvenirs de la gloire et des vertus de l'ancien Episcopat. Eh bien ! le croirait-on ? les écrivains du parti semblent avoir pris à tâche d'effacer ces souvenirs glorieux, en s'efforçant d'abaisser le mérite des anciens Evêques de France, ne s'apercevant pas que le contre-coup frappe leurs successeurs, par suite de la solidarité inévitable qui lie tous les membres d'un même corps. C'est un système adopté, un mot d'ordre fidèlement suivi par tous les adeptes. Et ne croyez pas qu'ils s'arrêtent même devant le scandale. N'a-t-on pas lu, dernièrement encore, dans l'*Univers*, trois longs articles, les plus propres à affliger les cœurs chrétiens et à réjouir les ennemis de la Religion, contenant l'analyse détaillée des mémoires d'un prélat du XVIIe siècle, articles tels qu'aurait pu les publier autrefois la presse la plus hostile au clergé. L'auteur des articles déplore avec raison la publication des mémoires, et il fait connaître, en même temps, à ses nombreux lecteurs tout ce qu'ils contiennent de plus mal édifiant. C'est qu'il faut à tout prix répandre l'opprobre sur l'ancienne Eglise de France. Ainsi, l'on ne craint pas de soulever le manteau et de montrer au grand jour des misères qui diminuent le respect de l'Eglise dans l'esprit des peuples ; et cette mauvaise action s'accomplit par ceux qui se disent les fils les plus dévoués de cette mère commune,

Mais pourquoi poursuit-on ainsi la mémoire de ces évêques que le monde entier entoure de son respect et de sa vénération ? Vous le devinez sans peine, c'est parce qu'ils étaient gallicans. Or, dans leur imagination exaltée, les écrivains du parti estiment qu'un gallican est un être aussi dangereux, ainsi que le disait autrefois M. de Lamennais, qu'un protestant, qu'un déiste, qu'un athée, et c'est à ce titre qu'ils ont pris en haine l'ancien épiscopat français. Eux, qui invoquent, si souvent, la liberte de soutenir toutes les opinions qui ne blessent pas la foi, ne savent pas même user de cette tolérance envers les morts. Il devraient cependant se souvenir que ces illustres évêques ont rendu de grands services à l'Église ; que c'est de leur bouche que nous avons reçu la véritable foi, et que, si nous avions vécu de leur temps, nous aurions, sans aucun doute, partagé des opinions communes alors, puisque les meilleurs esprits ne surent pas se soustraire à cette fâcheuse influence. Mais devons-nous, pour quelques taches légères, inséparables de l'humanité et lavées plus tard dans le sang des martyrs, répudier l'héritage tout entier des gloires et des vertus de nos pères ? N'est-il pas possible de remercier Dieu de la grâce qu'il nous a faite de mieux connaître les prérogatives de notre Père commun, sans insulter la mémoire de ces grands hommes, qui, sous ce rapport seulement, furent moins favorisés que nous ? Ah ! l'Église romaine a été toujours dirigée par des pensées plus justes, nous en attestons les souverains Pontifes qui se sont succédé, depuis cent cinquante ans, sur la chaire de saint Pierre : ils ont compris que l'illustration de nos grands évêques est un bien acquis au patrimoine commun de l'Église, que l'éclat de leur science et de leur génie commande à l'impiété elle-même le respect de la Religion, et ils ont évité, avec un soin digne de la sagesse qui caractérise le Saint-Siége, de faire tomber sur certains de leurs écrits, des condamnations qui auraient pu être prononcées avec fondement. Voilà un bel exemple de modération et de prudence qui aurait dû être suivi par ces écrivains dont nous signalons les excès.

Comment se persuader, N. T.-C. Coopérateurs, que l'esprit de Dieu pré-

side à une œuvre qui tend à diminuer l'autorité épiscopale, et à lui enlever la considération dont elle a besoin, aux yeux des peuples, pour remplir sa divine mission ? C'est cependant ce que l'on a fait, soit par des moyens qui, pour être indirects, comme nous venons de le voir, n'en sont pas moins efficaces, soit en discutant sans cesse, devant le public, les actes et les droits de cette autorité, soit en prenant vis-à-vis d'elle une attitude qui ressemble, bien souvent, à l'indocilité ou même à l'opposition. Vous vous rappelez avec quelle hauteur de parole, les hommes que nous avons en vue ont accueilli les avertissements et les reproches que les évêques ont cru, en diverses circonstances, devoir leur adresser. Quel exemple donné à vingt mille lecteurs ou plutôt à la France tout entière, par des écrivains qui se piquent de mettre les devoirs de la religion avant tout ! Ils protestent, dans les termes les plus magnifiques, de leur amour et de leur dévouement sans bornes pour le souverain Pontife : mais ne conviendrait-il pas de montrer la sincérité de ce dévouement et de cet amour, en respectant les premiers pasteurs des diocèses, qui représentent, pour les fidèles cette suprême autorité ?

A la manière dont ils la pratiquent, l'obéissance chrétienne devient très-commode. Il est facile d'écrire de belles protestations de soumissions envers une autorité placée à quatre cents lieues, de proclamer, chaque jour, que l'on soumet à l'Église romaine tous ses écrits, toutes ses paroles et ses pensées les plus intimes, si, à la faveur de ces formules, on se dispense de la soumission et des égards envers l'autorité immédiate que l'on a près de soi. La vraie soumission est plus simple ; elle se proclame pas ainsi elle-même avec cet éclat de voix, elle aime et respecte la hiérarchie des supérieurs à tous les degrés.

Nous n'avons pas oublié les pages si éloquentes, écrites par un homme d'un prodigieux talent pour la défense des droits de l'Église romaine, ni les promesses de fidélité inviolable dont il fit retentir la France, pendant plus de dix ans. Cet homme aussi n'aimait pas les Evêques. Accusé par eux de troubler la paix des diocèses, il annonça solennellement son départ pour la ville sainte, où il allait se faire juger. Il partit, en effet, le bâton de pèlerin à la main, comme il le disait lui-même. On sait ce que produisit sur cette âme que l'on croyait si humble et si docile, une parole de blâme sortie de la bouche du Chef de l'Eglise. Voilà le terme où fut conduit cet écrivain fameux pour avoir méprisé les avis des premiers pasteurs, et par la licence qu'il se donnait de les juger, de les censurer, d'abaisser leur autorité, afin de pouvoir plus facilement gouverner l'Eglise, à leur place, au moyen d'un journal. Certes, il est bien loin de notre pensée de vouloir établir aucune comparaison. Si nous avons rappelé cette chute à jamais déplorable, c'est pour montrer que la foi est une grâce d'en-Haut que Dieu donne et retire quand il veut, et que ce trésor est bien exposé, quand il n'est plus gardé par l'humilité et la défiance de soi-même. Que le Seigneur conserve toujours pur ce don céleste dans des esprits qui n'en comprennent pas peut-être toute la fragilité ! Qu'il daigne aussi ouvrir devant eux l'avenir, pour leur faire entrevoir ce qui arriverait en France, le jour où l'on aurait détruit ou seulement affaibli le respect que les peuples, malgré le malheur des temps, ont conservé envers l'autorité des Evêques ! On aurait brisé ou singulièrement relâché la chaîne qui attache la nation entière à la chaire de saint Pierre, cette chaîne encore si forte et en même temps si docile entre les mains du Pontife suprême.

N'est-ce pas également trahir les intérêts les plus sacrés de la Religion, travailler à détruire la salutaire influence du clergé catholique, que de mettre les premiers pasteurs en opposition les uns avec les autres, ou même avec le Chef de l'Eglise, citant la parole d'un Evêque à l'encontre de la parole d'un autre Evêque, comme le font sans cesse, sciemment et volontairement, les écrivains du parti? Ne fait-on pas croire par là à tant de gens incapables de discerner les choses de la foi de celles où il est permis aux opinions de se séparer, que la division a pénétré dans le camp du Seigneur? N'est-ce pas fournir à l'impiété et à tous les ennemis de l'Eglise un sujet de joie et de triomphe? Et savez-vous pourquoi l'on ne craint pas de se servir, dans les discussions, d'une arme si dangereuse? C'est parce que l'on veut avoir raison à tout prix, et dire le dernier mot sur chaque question; c'est parce que l'amour propre n'a pas le courage de sacrifier à l'édification la satisfaction de paraître, devant le public, avoir remporté la victoire.

Que dirons-nous maintenant, N. T.-C. Coopérateurs, des formes employées par ces écrivains dans leur polémique de chaque jour? Rien n'égale l'indiscrétion, l'inconvenance, l'emportement de leurs paroles. On devrait s'attendre naturellement à rencontrer, dans des écrivains religieux, qui s'appellent *catholiques avant tout*, un peu de cette charité qui est le fond même de notre sainte religion, ce ton toujours décent, toujours digne, qui fait aimer la vérité et qui convient si bien aux défenseurs de l'Eglise. C'est au contraire, presque toujours, la colère, l'ironie, le sarcasme; ce qui provoque, ce qui blesse, ce qui irrite: l'intention d'humilier leurs adversaires est partout manifeste; le désir de les ramener à la vérité et au bien, nous l'avons rarement aperçu. Il faut faire, sans doute, la part des nécessités d'une polémique quotidienne contre des hommes qui ne se piquent pas toujours de bonne foi; mais n'est-il pas juste aussi de faire une part à la charité évangélique et à l'édification de ses frères? Qui ne comprend tout ce qu'il y a de fâcheux dans l'impression produite sur les hommes du monde, par cette absence de charité chrétienne dans les discussions religieuses? Rien ne scandalise plus les laïques, que le ton emporté de l'écrivain qui défend la Religion: c'est qu'ils sont avertis par le sentiment intérieur, que la vérité ne doit pas se défendre avec les mêmes armes dont se sert le mensonge.

Le caractère de violence et d'exagération propre à ce parti, et qui semblait réclamer un peu d'indulgence, quand sa polémique était dirigée tout entière contre les ennemis de notre foi, est devenu infiniment plus choquant, depuis que la lutte a été transportée, presque exclusivement, sur le terrain des matières ecclésiastiques. Et, chose incroyable! le journal, son principal organe, a répandu plus d'amertume dans les discussions avec ses frères sur de simples opinions, qu'il n'avait jamais déployé d'ardeur dans ses combats les plus solennels avec l'impiété. Les choses en sont venues au point, qu'il en est résulté un véritable scandale pour les chrétiens qui servent Dieu selon la simplicité de leur cœur. Nous sommes bien loin d'approuver en tout les adversaires de l'*Univers*: eux aussi ont bien des reproches à se faire. Mais il faut avouer que, si cette feuille brille quelquefois au-dessus des autres par le côté de l'esprit, elle les surpasse toujours par son emportement et par sa violence. Elle a converti certaines discussions en disputes indécentes, dans lesquelles elle n'a pas craint de jeter de la boue sur le caractère sacerdotal de ses contradicteurs.

C'est aussi depuis que les écrivains de ce parti n'ont plus à combattre que *des frères*, des prêtres ou des évêques, qu'ils se sont avisés de certains ar-

tifices, qui n'étaient pas à leur usage, ce me semble, autrefois. Dans toutes les controverses, de quelque nature qu'elles soient, lorsqu'ils ont tort et qu'ils sont à bout de raison, ils mettent en avant deux sortes d'arguments, qu'ils tiennent en réserve, bons pour toutes les causes, et capables de fermer la bouche à tout le monde.

Le premier consiste à dire aux adversaires : « Vous êtes *gallicans*, et vous « nous attaquez parce que nous sommes *ultramontains* ; ce ne sont pas nos « erreurs prétendues que vous poursuivez, mais notre dévouement au sou« verain Pontife. » Telle est la puissante logique du parti. Nous devons nous attendre, si nos paroles arrivent jusqu'à lui, à être accusé de gallicanisme : heureux si nous échappons à la note d'*ennemi de Rome* ou même de *janséniste* qu'ont encourue, dans son opinion, plusieurs de nos collègues les plus vénérables et les plus dévoués au Saint-Siége ! Quiconque n'est pas du parti ou pour le parti, est nécessairement hostile à l'Église romaine.

Voici en quoi consiste le second argument. Tout le monde sait qu'il existe entre tous les journaux des rivalités d'opinions, d'amour-propre, d'intérêt. Lorsqu'un journal reçoit un échec, ou qu'il est l'objet d'un blâme ou d'une réprimande, les autres ont l'habitude peu charitable de s'en réjouir et d'en triompher le plus qu'ils peuvent : cela n'est ni honnête ni chrétien ; mais telles sont les mœurs du journalisme. Or, il est arrivé assez souvent que l'*Univers* a été repris publiquement par les premiers pasteurs, ou qu'il a été attaqué par des hommes graves parmi les catholiques. Les journaux irréligieux, hostiles à cette feuille, n'ont pas manqué de s'en prévaloir ; et l'*Univers* de répondre aussitôt à ses adversaires, même aux évêques : « Voyez « quels sont ceux qui vous soutiennent contre nous ; vous êtes avec tous les « hommes opposés à l'église. Quand on a pour soi les ennemis de la vérité, « on ne peut avoir la vérité avec soi. »

Nous avouons que, lorsque nous avons vu ce journal recourir à des subterfuges si peu dignes d'une discussion sérieuse, et à d'autres artifices, que nous avons découverts, quand nous avons pris la peine de lire le pour et le contre dans les controverses, nous avons eu besoin de combattre nos propres pensées, pour ne pas croire à un défaut de sincérité et de bonne foi.

Il est temps de finir, N. T.-C. Coopérateurs, sur ce triste sujet. Il nous a fallu surmonter de bien vives répugnances pour accomplir un devoir que notre conscience nous imposait. Il nous en a coûté d'exprimer devant vous un blâme contre des hommes que nous aimions, que nous aimons encore, et dont nous avons autrefois encouragé le zèle. Mais, quand nous voyons quelque part un danger pour l'Église, le silence ne nous est plus permis.

On se tromperait si l'on concluait de nos paroles que nous sommes ennemis de la presse religieuse, et opposé, par système, à l'intervention des laïques dans la défense de l'Église. Bien au contraire, nous pensons que les écrivains religieux ne peuvent faire un plus saint usage de leurs talents, qu'en les consacrant au triomphe de cette cause sacrée. Mais ce que nous ne saurions admettre, ce que nous n'admettrons jamais, c'est qu'ils puissent remplir cette noble et difficile tâche, autrement que selon les vues et la direction des évêques, et qu'il leur soit permis de s'immiscer, sans l'aveu des premiers pasteurs, dans les questions qui ont trait à l'administration des diocèses.

La presse est devenue, dans notre temps, une grande et terrible puissance ; elle finit, quand elle est libre, par dominer toutes les autres : il n'y a pas, dans le monde, de force morale plus irrésistible. La presse politique,

pendant les soixante dernières années, a renversé, en France, plus de dix gouvernements. La presse religieuse a tenté, à son tour, de faire des révolutions dans l'Église. Ceux qui ne sont pas très-jeunes parmi vous, se rappellent les troubles excités, dans l'Église de France, par le journal l'*Avenir* et, plus tard, par *le Bien Social*. Il fallut que les premiers pasteurs se levassent, et que le souverain Pontife lui-même fit entendre sa voix pour conjurer le péril.

Les leçons de cette expérience ne doivent pas être perdues. Elles apprennent à tout homme de sens, que la presse est le moyen le plus puissant de gouvernement, quand elle est favorable au pouvoir, d'agitation ou de ruine, quand elle lui est hostile. Or, c'est un principe de notre foi, qui a toujours fait partie du dépôt sacré de la croyance catholique, que les laïques, en droit, n'ont aucune part au gouvernement de l'Église, lequel a été confié par Jésus-Christ, exclusivement, au souverain Pontife et aux évêques. D'où il suit que l'action des laïques, dans la conduite des affaires religieuses, qu'elle se produise par la presse ou autrement, ne peut être légitime qu'avec l'assentiment des premiers pasteurs, et que cette action deviendrait une usurpation coupable et dangereuse, si elle s'exerçait contre leur volonté: voilà les principes.

Nous croyons, N. T.-C. Coopérateurs, que les écrivains dont nous vous avons fait connaître les excès, se sont éloignés de ces principes, surtout dans ces derniers temps ; qu'ils sont sortis de cette intervention discrète qui les rendait pour nous autrefois d'utiles auxiliaires, et que, par suite de cette funeste déviation et par l'esprit d'exagération qui caractérise presque tous leurs écrits, ils ont répandu l'inquiétude, le trouble, la division parmi nous ; que l'imprudence de leurs discussions a pour effet de diminuer le respect envers les évêques, et de compromettre la vénération et l'attachement filial qui sont dus au Saint-Siége et au souverain Pontife. Cette conviction n'est la nôtre seulement, mais celle de tous ceux de nos collègues avec lesquels nous avons des relations habituelles, et dont nous avons pu connaître la pensée. Comme nous, ils gémissent, ils répandent leur douleur devant Dieu, et, comme nous, ils craignent que le mal ne gagne, ne se propage, et ne trouble pour longtemps nos diocèses, qui étaient, il y a quelques années, si tranquilles, si bien réglés, et où, à la faveur de ce calme, la religion reprenait peu à peu son empire.

C'est sous l'inspiration de ces sentiments que nous avons résolu de retirer notre abonnement à l'*Univers*. En vous faisant connaître cette détermination notre intention est de dégager la responsabilité que nous avons prise, lorsque, en d'autres temps, nous vous avons recommandé cette feuille. Nous vous conseillons de renoncer vous-mêmes à cette lecture qui n'est pas saine pour l'esprit d'un prêtre et qui n'est pas exempte de danger. Que les rédacteurs reviennent à une voie meilleure, qu'ils règlent leur zèle selon la prudence, qu'ils se montrent plus modestes, plus charitables, plus dociles, et nous serons heureux de leur rendre la confiance et toute l'affection dont nous leur avons donné autrefois de sincères témoignages.

Recevez, Nos Très-chers Coopérateurs, l'assurance de notre affectueux attachement.

✝ J. HIPPOLYTE, *Évêque de Viviers.*

Viviers, le 2 février 1853.

Correspondance particulière de l'Ami de la Religion.

Nous avons des nouvelles de Rome du 6 février 1853. Plusieurs journaux ont annoncé que la congrégation de vingt cardinaux tenue au Vatican, au milieu du mois passé, a été appelée à délibérer sur la cession des enclaves de Bénévent et de Pontecorvo au royaume de Naples. Ce bruit paraît n'être pas sans quelque fondement ; mais on se tromperait si l'on pensait que la cession est déjà décidée ; les vingt cardinaux n'ont délibéré que sur un objet tout à fait préliminaire : savoir s'il fallait rejeter, avant tout examen, la demande présentée par le roi de Naples, ou bien si l'on pouvait écouter la proposition et entrer en négociations. On assure même qu'une des bases adoptées dans cette délibération préliminaire, est de ne pas accepter d'indemnité pécuniaire. Voilà tout ce qui est décidé, s'il faut s'en rapporter aux bruits qui circulent. La cession, on le voit, est fort loin d'être encore consentie. Si l'on considère, d'une part, que Bénévent est une des plus anciennes possessions du Saint-Siége, et que la cession de cette principauté au roi de Naples, en toute souveraineté, devrait être invoquée dans la suite comme un acte d'abandon par le Saint-Siége des droits qu'il possède à juste titre sur le royaume tout entier ; d'autre part, le consentement unanime des Cardinaux, aux termes de la Bulle de Grégoire IX, du 16 janvier 1234, étant requis pour valider les aliénations de terres appartenant au Saint-Siége, on comprend que la cession dont il s'agit n'est pas encore un fait accompli. Au reste, ce sont de simples bruits, auxquels il ne faut pas attacher plus d'importance qu'ils n'en méritent.

La magnifique médaille en or massif que le Saint-Père a fait frapper en souvenir de son séjour à Gaëte, vient d'être envoyée à tous les ambassadeurs et ministres qui eurent l'honneur de suivre Sa Sainteté dans ce lieu d'exil, et contribuèrent à lui en adoucir l'amertume par leur respectueux dévouement.

Les chemins de fer ne sont pas encore commencés dans les Etats pontificaux, et la faute en est aux compagnies. Tandis que le gouvernement a apporté la plus grande sollicitude pour la prompte réalisation de cette importante entreprise, les compagnies ont élevé des prétentions exorbitantes, et plusieurs d'entre elles, après avoir souscrit à des contrats de cession, n'ont pas tardé à faillir aux engagements qu'elles avaient pris avec le ministère.

La première de ces compagnies, par défaut de ressources, a abandonné elle-même l'exécution de la ligne de Rome à la frontière de Naples, qui lui avait été accordée en 1849 et en 1850. Après avoir renoncé à cette première ligne, elle demanda la grande voie de Bologne, Ancône et Rome ; mais les ressources dont elle pouvait disposer étaient si faibles, les documents qu'elle exhiba si peu satisfaisants, qu'il n'y eut pas moyen d'en venir à la concession demandée.

Au mois d'avril 1851, une société étrangère offrit d'exécuter les deux lignes, avec embranchement sur Porto d'Anzo où elle serait obligée de reconstruire l'ancien pont de Néron. Le conseil des ministres fut saisi de cette proposition; une commission spéciale fut établie, et décida, le 11 juillet 1851, de limiter la concession de la voie ferrée d'Ancône jusqu'à Rome; le ministre des Travaux publics entra en négociations avec le représentant de la société; les conditions furent stipulées de part et d'autre, et, sur l'avis du conseil d'État, ainsi que du conseil des Ministres, dans la séance du 11 septembre 1851, Sa Sainteté autorisa le ministre des Travaux publics à accorder la concession préliminaire de la voie d'Ancône à Rome au représentant de la susdite société muni à cet effet d'un mandat régulier de procuration.

Cette concession préliminaire fut signée le 25 septembre 1851, un article additionnel portait que la société concessionnaire verserait 500,000 fr. à Paris avant le 16 novembre 1851, faute de quoi l'acte de concession préliminaire devait être considéré comme non avenu. Par malheur ce cas se réalisa, le dépôt n'eut pas lieu à l'époque convenue, la société renonça ainsi de fait à la concession préliminaire et rendit sans effet la sollicitude du Gouvernement qui avait même accepté l'onéreuse condition de garantir à la société concessionnaire un minimum d'intérêt de 6 0/0.

Une troisième société fit une demande au commencement de 1852. Elle voulait la ligne de Rome à la frontière napolitaine, avec garantie de 6 p. 0/0 d'intérêt pendant cinquante ans, et une concession de quatre-vingt-dix-neuf ans. Ces prétentions étaient exorbitantes par rapport à cette ligne; le Gouvernement avait accepté 6 p. 0/0 de garantie pour la ligne d'Ancône dont l'exécution est si difficile à cause des Apennins, mais il ne pouvait raisonnablement consentir à la même garantie pour la ligne de Rome à Ceprano, qui est sous bien des rapports dans des conditions tout à fait diverses. Alors la compagnie offrit de verser ses capitaux sur la ligne d'Ancone, avec une concession de quatre-vingt dix-neuf ans et 6 p. 0/0 de garantie pendant 50 ans. Le conseil des ministres ayant accordé la garantie du 6 pz 0/0 et décidé de limiter la concession à 50 ans, la compagnie n'adhéra jamais à ces conditions et se retira.

Nous voici arrivés à la quatrième compagnie. Le Gouvernement, pour ne pas perdre de temps, et avoir une base pour les concessions à faire dans la suite, décida de faire étudier les terrains et lever les plans. Ceci se passait en juillet 1852. Sur ces entrefaites se présenta une nouvelle compagnie où figuraient plusieurs noms respectables. Elle offrit de faire exécuter les études à ses propres frais, en se réservant de présenter ensuite un projet d'exécution du chemin de fer. Le Gouvernement n'acceptant pas ce projet, il aurait été obligé de rembourser à la société les dépenses faites pour les études. Le devis s'élevait à 300,000 fr. La proposition fut acceptée à condition que le

choix du Directeur en chef des études serait approuvé par le Gouvernement qui se réserva la nomination des autres ingénieurs en sous-ordre. L'ingénieur en chef partit de Rome à la fin de septembre pour faire une inspection préliminaire de toute la ligne. Il était de retour à Rome au milieu d'octobre et présenta aussitôt un rapport détaillé, qui indiquait le tracé, et évaluait la dépense totale à 150 millions.

Le ministre reçut presque en même temps une note du représentant de la société, portant que, le rapport de l'ingénieur en chef lui paraissant suffisant pour se former une idée de toute l'entreprise, il n'avait pas difficultés dès lors de présenter un projet d'exécution. Au cas que le Gouvernement acceptât son projet et approuvât le tracé de l'ingénieur en chef, on aurait poursuivi alors les études ultérieures. On ajoutait que la compagnie assumerait immédiatement l'exécution dans toutes ses parties, à cause des circonstances favorables de la Bourse.

Enfin, une seconde note du même représentant de la société fait connaître qu'elle est prête à accepter, à elle seule, l'adjudication de l'entreprise, soit d'y intéresser le Gouvernement lui-même par une administration commune, en prenant pour base une dépense de 150 millions de francs, cinquante ans de propriété pour la compagnie et les garanties du 6 p. 0/0 sur le capital présumé de 150 millions. Dans cette dernière note, la compagnie déclare que la susdite dépense est le résultat des études faites par l'ingénieur en chef; mais le Conseil supérieur des Ponts et Chaussées, à qui le Ministre des travaux publics a renvoyé le rapport de cet ingénieur, a dû reconnaître que ses calculs, quelque habiles qu'ils paraissent, ne sont basés après tout que sur des inspections à vue d'œil, ou sur des notions prises dans des cartes géographiques, qui ne sont pas suffisamment exactes pour le but dont il s'agit, ou sur des profils de nivellement qui ont été exécutés autrefois. Le Conseil des Ponts et Chaussées a donc décidé que les calculs de l'habile ingénieur n'offrent pas au Gouvernement ce qu'il avait demandé à la Société, c'est-à-dire les éléments nécessaires pour prononcer avec pleine connaissance de cause sur le meilleur tracé de la ligne et en évaluer approximativement la dépense. En un mot, les études techniques dont on était convenu avec la compagnie, et pour lesquelles elle prévoyait 300,000 fr. de dépenses, ces études, disons-nous, sont loin d'être achevées, et, en attendant, la compagnie, pour profiter des combinaisons actuelles de la Bourse, à ce qu'elle dit, voudrait que la concession précédât les études.

Ajoutons que plusieurs autres demandes ont été présentées dans ces derniers mois : elles se bornent à une concession de cinquante ans avec 6 p. 0/0 de garantie.

Bulletin politique de l'Étranger.

Lombardie. — Par suite des derniers événements de la Lombardie, le gouvernement autrichien vient, dit-on, de donner l'ordre aux divers commandants des forces navales de l'empire d'exercer la plus grande surveillance sur les côtes d'Italie et dans l'Adriatique.

Le commandant militaire de la Lombardie, comte Guilay, a fait paraître une proclamation énergique datée de Milan, 12 février.

Quatre exécutions ont eu lieu à Milan le 11, en conséquence des condamnations prononcées par les conseils de guerre. L'officier qui commandait le poste de garde au palais vice-royal, et qui s'est laissé surprendre par les insurgés, a été dégradé et condamné à servir comme simple soldat. On assure que quelques soldats ont été exécutés.

Radetzky a rompu toute communication avec la Suisse. C'est le bruit qui ressort d'une dépêche télégraphique publiée par le *Bund* (de Berne.)

Suivant une lettre de Turin, insérée dans le *Journal de Genève*, Mazzini aurait paru sur la frontière du Tessin et envoyé des sommes d'argent considérables à Monza, Como, Bergame. Les régiments hongrois de la garnison de Milan étaient gagnés. Ils devaient s'emparer des châteaux et faire main-basse sur les soldats autrichiens; mais les soldats hongrois auraient éventé le complot après avoir trop bu, et quand les autres conjurés arrivèrent à Milan, les chefs avaient été arrêtés.

Un correspondant du *Mediterraneo* lui écrit de Florence que les troubles de Milan ont eu leur contre-coup à Orviéto, petite ville des Etats-Romains. Un individu a été poignardé; les vitraux d'une petite église ont été brisés; les autorités ont été menacées, ainsi que les citoyens connus pour leur dévouement au Saint-Siége.

Prusse. — La police de Berlin a saisi une proclamation adressée aux soldats prussiens, et qui, probablement, émane du comité central révolutionnaire de Londres. Cette proclamation, dont il a été saisi un grand nombre d'exemplaires, exhorte les soldats à prendre part à la lutte prochaine en faveur de la liberté, lisez de la révolution.

Nous avons annoncé le rejet de la motion de M. de Waldbott en faveur des catholiques. Cette motion était ainsi conçue: « Plaise à la Chambre voter une adresse à S. M. le roi pour le prier d'ordonner que les arrêtés des ministres des cultes et de l'intérieur des 22 mai et 10 juillet 1852, concernant les restrictions des missions catholique, l'éducation et l'établissement des prêtres catholiques, seraient abrogés, et nommer à cet effet une commission. » La motion a été rejetée à une majorité de 175 voix contre 123. La discussion n'avait pas duré moins de neuf heures.

Alfred DES ESSARTS.

C'est demain que s'ouvriront à Notre-Dame les Conférences prêchées par le R. P. Félix, pour la station quadragésimale. Une messe basse sera dite, comme de coutume, avant la conférence, qui commencera à 1 heure.

Nouvelles religieuses.

ROME. — Nous avons annoncé la conversion du docteur Levy Yves, an-

cien évêque protestant de la Caroline du Nord, révéré pour sa science et son urbanité, et qui appartenait à la fraction puséyste de l'épiscopat anglo-américain. Il a fait abjuration, le 26 décembre dernier, dans la chapelle de Sa Sainteté ; après avoir fait profession de la foi catholique, il a reçu des mains du Saint-Père le chrême de la confirmation. Il présenta ensuite au Saint-Père la croix, l'anneau et les sceaux, insignes de la dignité qu'il avait possédée parmi les anglicans en s'écriant les yeux remplis de larmes : « Saint-Père, voilà les signes de ma rebellion. » Le Pape, ému, lui répondit : « Nous voulons que ces signes de votre soumission soient suspendus sur le tombeau de saint-Pierre. » Le docteur Yves est le premier évêque anglican qui, dans le plein et légal exercice de sa dignité, ait renoncé au protestantisme pour embrasser la catholicisme. Il est la preuve la plus évidente de cette ancienne vérité, trop souvent oubliée par certains propagateurs modernes des lumières, que lorsqu'une science profonde et des mœurs pures se réunissent dans une même personne, elle est déjà catholique ou le deviendra infailliblement.

— Le mercredi des Cendres, N. S. Père a tenu chapelle papale. Après avoir reçu l'hommage de LL. EE. les Cardinaux, il a bénit les cendres que lui a présentées S. E. le Cardinal Ferretti, grand-pénitencier, qui n'avait ni gants, ni anneau pontifical, ni mitre. Le Souverain Pontife a imposé ensuite les cendres à toutes les personnes qui par leur dignité et leur rang assistent à ces cérémonies. Le discours latin a été prononcé par le P. Joseph Papardo, procureur général des Clercs réguliers.

La veille, le Saint-Père avait honoré d'une visite l'église *del Gesù*, à l'entrée de laquelle il fut reçu par le R. P. Roothaan.

FRANCE. — Diocèse de Paris. — La liste officielle que nous avons donnée des personnes qui composent la maison ecclésiastique de l'Empereur, doit être complétée par le nom de M. l'abbé Tirion, du clergé de la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois, chargé des fonctions de prêtre-sacristain.

— Dans l'assemblée générale du clergé du diocèse, qui s'est tenue en l'église de la Madeleine et a été présidée par Mgr l'Archevêque de Paris, ce n'est pas la question de la Conception immaculée qui a été traitée. M. l'abbé Falcimaigne, vicaire de Saint-Gervais, rapporteur de la question à l'ordre du jour, a discuté l'article de loi ecclésiastique relatif à la légitimation matrimoniale des unions illicites en cas de péril de mort. M. l'abbé Hamon, curé de Saint-Sulpice, a résumé la délibération ; M. de Vèze, premier vicaire de Saint-Germain-l'Auxerrois, a prononcé l'allocution spirituelle, et l'assemblée a été prorogée au 27 avril prochain pour l'examen des autres questions soumises à la discussion théologique.

— Un Sermon de Charité sera prêché à Saint-Germain-l'Auxerrois, le dimanche 20 février, à 3 heures et demie, par M. l'abbé Véron, du clergé de la paroisse de Saint-Roch.

La quête sera faite après le Sermon, par Mesdames :

Dagé, rue de l'Arbre-Sec, 48. — De Courson, au Palais des Tuileries. — Delacombe, rue des Deux-Boules, 3. — Réalon, rue Bertin-Poirée, 16. — Saint, rue des Bourdonnais, 19. — Vacquand, rue des Bourdonnais, 16. — Valerius, de Befort, à l'Isle Saint-Denis.

Les personnes qui seraient empêchées d'assister au Sermon, sont instamment priées de remettre leurs offrandes à Mesdames les Quêteuses, à M. le Curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, ou à M. [illegible], trésorier de la Conférence, rue de la Monnaie, 12.

Le produit de la quête est destiné à secourir et soulager les familles adoptées par la Conférence de Saint-Germain.

NAPLES. — On écrit de cette ville, le 2 février, au *Cattolico* de Gênes :

« La reconnaissance solennelle des restes mortels de la reine Marie-Christine, première femme de Sa Majesté, décédée à l'âge de dix-sept ans, a eu lieu dans la matinée du 31 janvier dernier, anniversaire de sa mort. Le cercueil qui les renfermait a été ouvert par ordre exprès de Sa Sainteté, et en présence de l'éminent cardinal-archevêque de Naples, de tous les membres de l'archevêché, du grand-aumônier, de sa suite, du nonce apostolique, de six seigneurs de la cour et autres personnages, des trois premiers chirurgiens de la capitale, et de deux dames de la cour qui avaient reçu les derniers soupirs de la reine à son lit de mort. Ce fut un étonnement général de trouver le corps intact dans tous ses membres et flexible comme celui d'une personne endormie. On soulevait les bras, etc., et ils prenaient sans aucune gêne ou leur première position, ou toute autre qu'on voulait leur donner. Le père gardien de l'église, de qui je tiens ces détails, a fait lui-même ces expériences et n'a rencontré dans son examen aucun des signes caractéristiques de l'état cadavérique. Les dents sont toutes à leur place, les cils et les paupières n'ont souffert aucune atteinte, les pupilles des yeux sont intactes et pleines d'éclat, les cheveux tiennent comme pendant la vie.

« On a remarqué seulement dans tout le corps un léger amaigrissement, et il était tout entier d'une couleur un peu brune. Au moment de l'ouverture du cercueil, tous les assistants eurent la sensation comme d'une odeur embaumée. Or, on se souvient que lors de la mort, la gangrène avait gagné immédiatement tout le corps, de sorte qu'il prit aussitôt mille diverses couleurs et qu'il remplit les appartements d'une odeur tellement infecte que personne ne pouvait la supporter, et que pendant trois jours on fut obligé d'en tenir les fenêtres ouvertes. Il ne faut pas non plus oublier de dire que la reine ayant exprimé la volonté que son corps ne fût pas touché, ceux qui procédèrent à l'embaumement n'avaient pu en enlever les parties intérieures.

« Les diverses expériences étant terminées, on fit le serment solennel sur les saints Evangiles, et le procès-verbal ayant été écrit sur parchemin, on le déposa dans un vase, aux pieds du corps; on scella le cercueil de douze sceaux, et on le plaça dans une urne ou tombeau de marbre préparé pour cela et placé dans un endroit de l'église de Sainte-Claire où tout le monde peut facilement en approcher. Une grande foule se rend au tombeau de celle qui fut pendant sa vie l'objet de l'amour de tous les habitants du royaume. L'état dans lequel on a trouvé son corps est un gage qu'elle répandra après sa mort des bienfaits plus nombreux encore et plus grands que ceux qu'elle prodiguait pendant son séjour en ce monde. Déjà on raconte les miracles. Oh ! puissance de la grâce de Dieu, qui fait des saints dans tous les rangs et dans toutes les conditions ! »

Nouvelles et Faits divers.

Le *Moniteur* publie ce matin un décret en vertu duquel la solde des sous-officiers de toutes armes, gendarmerie comprise, est augmentée de dix centimes par jour, *dans toutes les positions de présence ou d'absence*, à partir du 1er avril prochain.

—Parmi les projets de loi que le gouvernement a présentés au Corps législatif au commencement de la nouvelle session, on remarque un projet relatif à la révision de la loi sur les caisses de la vieillesse, et un autre relatif aux Caisses d'épargne, un autre relatif aux Enfants trouvés et confiés à l'assistance publique.

— Le *Bulletin des Lois* enregistre, dans ses numéros des 31 décembre te 1er janvier, les autorisations accordées à 13 associations, congrégations ou communautés religieuses de femmes. Ce sont les sœurs de l'Ange-Gardien à Quillan (Aude), les religieuses de Saint-Dominique, à Bar-le-Duc, les sœurs de la Charité de Sainte-Marie à Angers, les filles de la Providence dites de Sainte-Thérèse à Avesnes, les servantes de Marie à Anglet (Basses-Pyrénées), les sœurs de la Croix à Lavaur, les sœurs de Saint-Joseph à Brullioles et Brindas (Rhône), les sœurs dites de Bon-Secours sous l'invocation de Notre-Dame auxiliatrice à Orléans, les sœurs de l'instruction chrétienne à Châtelais (Maine-et-Loire), les sœurs de la doctrine chrétienne à Ludre (Meurthe), les filles de la Croix dites sœurs de Saint-André, et trois établissements des sœurs de charité dites de Saint-Vincent-de-Paul à Paris.

— Une personne charitable et qui veut garder l'anonyme a remis de la main à la main, il y a peu de temps, à M. le directeur des écoles chrétiennes de Dunkerque, une somme de dix mille francs pour être employée à l'achat d'une maison indispensable pour le logement des Frères professeurs, à charge par M. le directeur de faire donation de cet immeuble à la ville. Les intentions du donateur ont été remplies, et M. le préfet du Nord, par arrêté du 10 de ce mois, vient d'autoriser la ville à accepter cette donation.

— Les journaux de Périgueux enregistrent les dons qui suivent faits par des personnes charitables :

Mme de Vigneras vient de donner par testament, 30,000 fr. à l'hospice de Périgueux ; Mlle de Montbrun a légué aux pauvres, et pour diverses autres bonnes œuvres, 40,000 fr. à Bergerac ; MM. de La Calprade et Sépière à Sarlat, Mlle de Beaumont à Saint-Cyprien ; ont jeté les bases de l'établissement des Frères dans ces deux villes.

On cite en outre Mme de Regny, qui a fait don de 6,000 fr. à la Maison des Orphelines de Périgueux ; Mme la baronne de Fonvieille, disposant de 30,000 fr. pour les Frères des Ecoles à Bergerac ; et M. le comte Maxime de Damas, faisant bâtir et dotant Hautefort d'un magnifique édifice destiné à l'instruction de la jeunesse, sous les auspices de religieux aussi modestes qu'éclairés.

— La commune de Fay-Billot (Haute-Marne), voulant faire construire une église, M. le préfet vient de faire un appel aux architectes en ouvrant un concours entre eux.

Le chiffre de la dépense affectée par la commune à l'édifice est de 225,000 fr. La durée du concours est fixée à six mois, à partir du 1er février 1853. Quinze jours, au plus tard, après l'expiration de ce délai, les concurrents devront déposer à la préfecture leurs projets composés de plans, nivellement, coupes, élévation, détails estimatifs, analyse des prix et rapport descriptif. Les projets portant une épigraphe, reproduite dans une lettre signée et cachetée, seront soumis à l'examen d'un jury chargé de les classer par ordre de mérite. Les trois meilleurs projets seront ensuite transmis au conseil des bâtiments civils, pour être classés de nouveau entre eux.

L'auteur du premier projet recevra cinq pour cent pour honoraires. S'il n'était pas chargé de la direction de la surveillance des travaux, il lui serait payé 2,500 fr. pour ses plans et devis. L'auteur du deuxième projet recevra 600 fr., et l'auteur du troisième 400 fr. Les cinq projets suivants pourront donner lieu à une indemnité de 200 fr. chacun.

— Par décret de l'Empereur, a été admis dans l'ordre de la Légion-d'Honneur Mme Massin, en religion Sœur Jeanne-Claire, supérieure des Filles de la Charité à l'Hôtel-Dieu de Compiègne.

— M. le ministre de l'Instruction publique vient d'adresser à MM. les recteurs, une circulaire relative à l'arrêté du 4 février courant, sur l'enseignement du Droit romain.

— L'Empereur vient d'envoyer de riches présents, pour la loterie organisée par les soins de M. l'abbé Joliclerc, chef d'institution à Montrouge.

— L'Académie des Sciences morales et politiques vient de nommer correspondant M. Macaulay, le célèbre historien anglais, par 19 voix sur 22, en remplacement du docteur Lingard.

VARIÉTÉS.

PENSÉES DE PASCAL,

Publiées dans leur *texte authentique*, avec un commentaire suivi, par Ernest Havet, agrégé près la faculté des Lettres de Paris. 1852. 1 vol. in-8°.

8° Article (Voir le n° 5490).

J'ai indiqué la démonstration qui a convaincu le monde. A quoi bon discuter sur la rigueur du procédé? Est-ce la forme plus ou moins concise, plus ou moins rationnelle, qui doit décider ici ? La religion n'est pas venue *plaider*, elle *prêche*, comme on le remarque à propos de Bossuet ; et cette méthode, qui lui a réussi et qui a son mérite, lui appartient exclusivement. Avant l'Eglise nulle religion n'a prêché ; depuis l'Eglise toutes les sectes ont pris à tâche de l'imiter en cela. Rien de plus facile en apparence ; tout le monde en peut faire autant, ce semble; mais on conviendra qu'elle seule s'y entend. Sa méthode est publique, elle n'en fait pas un secret, et cependant personne n'a pu s'en emparer.

Si tous les fonctionnaires publics, si tous les maires de communes, tous les philosophes même étaient astreints, dans ce siècle si abondant en phrases, à disserter une fois par semaine régulièrement sur l'administration, le code civil ou la morale, qui ne comprend aussitôt quel ennui et quelle risée ils soulèveraient autour d'eux, et que pas un n'y pourrait résister certainement (1)? Or, depuis 1,800

(1) On objectera peut-être que cela se fait dans l'enseignement du *droit*, des lettres, etc. Mais quand même le professeur ne dirait pas absolument chaque année, le même jour, à la même heure, la même chose, comme cela est arrivé en certaine chaire et comme cela se pratique habituellement à peu de chose près partout, la plus grande variété d'un enseignement public est épuisée en dix ans; il n'y a pas de talent qui ait pu fournir cette carrière, même avec un auditoire renouvelé tous les dix mois.

ans, il n'est pas de desservant de village, qui ne remplisse cet office difficile pendant presque toute sa vie, et pas de paroisse qui se lasse de l'écouter. Toutes les épigrammes qu'on a pu faire à ce sujet ne vont contre la généralité du fait en aucune façon; et combien de savants et d'orateurs ont éprouvé un charme réel à entendre dans quelque pauvre hameau un curé, plus inconnu encore, prêchant son troupeau avec une simplicité qui, pour être sans méthode et quelquefois sans correction, n'en est pas moins touchante? Qu'est-il besoin de logique pour ce qui doit se sentir?

Que fait-il ce bon vieillard ou ce jeune prêtre, à peine sorti peut-être de sa théologie? Il expose à sa manière, comme avant lui tous ses prédécesseurs, la doctrine ou l'histoire, ou la discipline de l'Eglise. Cela suffit; trouvez donc un autre enseignement qui se soutienne, qui attache ainsi par sa simple exposition et qui ait cette influence sur l'esprit et sur le cœur (1).

Un auditeur un peu exercé y découvrira d'ailleurs trois espèces de démonstrations, auxquelles se rapportent toutes les catéchèses du prêtre catholique et qu'il mêle ensemble le plus souvent, sans y songer lui-même. La religion catholique, en effet, existe depuis 1,800 ans, et son origine remonte à celle du premier homme, elle a donc une démonstration historique; elle est une doctrine, elle a donc une démonstration dogmatique; elle est une discipline, elle a donc une démonstration morale. Quand personne n'aurait su encore en saisir le lien et l'ensemble, serait-ce la preuve qu'il ne s'y trouve pas un système bien ordonné? Nous l'y voyons, nous autres croyants. La logique, à notre avis, y opère à l'aise, et d'assez beaux génies s'y sont merveilleusement complu.

Il y a peu d'années encore qu'un esprit qui, à coup sûr, n'était pas d'une trempe vulgaire, réfléchissant sur le dogme de la divinité du Sauveur, disait: « Sans doute, il faut la foi pour cet article, qui « est celui duquel dérivent tous les autres; mais la divinité du Christ « une fois admise, la doctrine se présente avec la *précision et la clarté* « *de l'algèbre;* il y faut admirer *l'enchaînement et l'unité d'une* « *science* (2). »

Lui-même a fait une autre remarque aussi neuve que profonde sur l'amour que le Sauveur a su inspirer à ses fidèles. Il est presque sûr que cette idée n'a pas peu contribué à mettre la conviction dans

(1) On ne peut opposer les protestants, qui ne sont que d'ennuyeux imitateurs, *servum pecus*, et qui sentent si bien le faible de leur prédicante faconde, qu'ils y suppléent par la distribution biblique et les libelles ignares et mensongers.

(2) Beauterne, *Sentiment de Napoléon sur le Christianisme*, ch. 6. Ce livre, comme le *Mémorial de Sainte-Hélène* et tous les autres *Mémoires* qui racontent les derniers jours de Napoléon, a le précieux avantage de rendre incontestables, par la médiocrité naturelle de la narration, les idées et les expressions du grand homme, les narrateurs n'étant pas capables de les inventer.

cet esprit méditatif. Ce fut probablement pour lui le trait lumineux, qui lui a rendu la foi. Ainsi, quand on écoute ou qu'on étudie la religion catholique, c'est un mot, une lueur soudaine, qui décide plus que tout le reste. Après de longues lectures, de longues réflexions, il en sort une idée, qui frappe et décide, et dont on ne peut pas même toujours rendre compte. Ce n'est pas la logique qui prend le cœur. — L'esprit ne vient qu'en second, mais son adhésion vient certainement, comme cet exemple nous l'atteste et comme tous les catholiques le savent.

Certes, si la vérité n'était pas là, elle n'est nulle part ailleurs ; ce serait la plus énorme absurdité de la chercher plus longtemps. Alors Proudhon aurait raison ; car son système, qui n'a pas plus de base que celui de Pascal, est au moins aussi rigoureux de déduction. Ce serait la seule chose qui eût une apparence de justice, s'il pouvait y avoir de la justice et de la raison sans Dieu ; et ce malheureux homme rend, malgré lui encore, dans son aberration, un insigne hommage à la vérité, en déclarant que le débat n'est plus désormais qu'entre le communisme et le catholicisme.

Comment nous reprocher maintenant : *hors l'Eglise point de salut*, quand la société elle-même en est venue au point de n'avoir plus d'autre refuge, et que sans l'Eglise tout est menacé de la plus effroyable catastrophe? Comment la société pourrait-elle se sauver par la philosophie, en faisant du monde et de Dieu un mélange informe, fatal, un polype universel végétant dans l'activité stupide de ce chaos qu'on appelle panthéisme?

Monstrum horrendum, informe, ingens, cui lumen ademptum.

Il me reste peu de chose à dire pour conclure.

Edouard DUMONT.

BOURSE DU 18 FÉVRIER 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 105 85 — plus haut, 105 90 — plus bas, 105 86 — fermé à 105 65. — Au comptant, il reste à 105 80.

3 0/0, à terme, ouvert à 80 25 — plus haut, 80 45 — plus bas, 80 15 — fermé à 80 30. — Au comptant, il reste à 80 30.

On a coté le 4 0/0 à 99 75.

Actions de la Banque, 2,800 00.

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à » » (1852), à 1,320 ».

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 98 » ; nouveau, 98 », — Belgique, 5 0/0, 98 5/8. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 45 ».

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

Paris, -Typ. de H. V. de Surcy et Cᵉ, rue de Sèvres, 37.

L'AMI DE LA RELIGION.

ORDONNANCE DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS
PORTANT CONDAMNATION DU JOURNAL L'*Univers*.

NOUS MARIE-DOMINIQUE AUGUSTE SIBOUR, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége apostolique, Archevêque de Paris;

Vu les décrets portés par le concile de Paris, au mois de septembre 1849, touchant les écrivains qui traitent de matières ecclésiastiques;

Vu notre Mandement du 24 août 1850 pour la promulgation de ces décrets, ensemble notre avertissement au sujet du journal l'*Univers;*

Vu la lettre de soumission qui nous a été adressée, le 3 octobre suivant, par les rédacteurs de l'*Univers :*

Attendu que, par cette lettre, les rédacteurs de l'*Univers*, en reconnaissant, comme il le fallait bien, que le blâme prononcé contre eux était *un acte plein et parfait de cette puissance épiscopale à laquelle les catholiques doivent respect et soumission*, se sont formellement engagés *à ne point oublier nos avertissements*, à porter *dans la discussion des questions religieuses la prudence, la mesure et la maturité nécessaires*, enfin *à modérer leur langage ;*

Vu les nombreux articles par lesquels, depuis le 3 octobre 1850, les rédacteurs de l'*Univers* se sont de nouveau immiscés dans des questions placées hors de leur compétence pour les traiter avec les violences de langage les plus blâmables, comme on a pu le remarquer en particulier dans leur critique des instructions officiellement données à ses petits séminaires par un de nos vénérés collègues et suffragants :

Attendu que, par ces derniers articles notamment, les rédacteurs de l'*Univers* se sont mis, au grand scandale des hommes religieux et au détriment de l'Eglise, en contradiction flagrante non-seulement avec notre avertissement fondé sur les décrets du concile de Paris approuvés par le Saint-Siége, mais encore avec leur promesse explicite et solennelle, *en attaquant* un Evêque d'une *manière directe* et injurieuse, *en le calomniant et en travestissant ses pensées, en commettant un acte manifeste d'agression et d'usurpation contre l'autorité épiscopale* (1);

Vu les articles publiés dans l'*Ami de la Religion* des 4, 6, 8, 22 janvier et 1er février, par M. l'abbé Gaduel, ancien professeur de

(1) Mandement de Mgr l'évêque d'Orléans, 30 mai 1852.

théologie, vicaire-général d'Orléans, au sujet d'un livre recommandé par l'*Univers;*

Attendu : que M. Gaduel n'a fait et publié qu'une critique philosophique et théologique de ce livre et du *prospectus* destiné à le mettre en crédit, et que dès là qu'il croyait y trouver des erreurs doctrinales, il avait certainement le droit de les signaler au public;

Qu'il s'est abstenu de toucher aux questions de personnes et n'a pas mérité qu'on lui répondît par des personnalités outrageuses;

Que dans sa critique il n'est point sorti de la modération, et qu'au témoignage même de son adversaire, *rien n'y dépasse la limite* et qu'il n'y a *jamais d'injure :*

Qu'ainsi, au fond et dans la forme, M. Gaduel, en publiant ses articles, est resté dans son droit et dans son devoir;

Vu les articles publiés dans l'*Univers* des 25, 27, 31 janvier, 2 et 3 février par M. Louis Veuillot, en manière de réponse à M. Gaduel;

Attendu : que l'*Univers*, au lieu de discuter les critiques de M. Gaduel, s'est pris à l'outrager dans sa personne et à le calomnier dans sa foi; qu'au lieu de s'occuper de la question doctrinale, la seule qui fût soulevée et qui dût être résolue, il s'est livré à de sarcastiques et scandaleuses déclamations contre la science et l'enseignement de la théologie; qu'au lieu de discuter le reproche d'hétérodoxie dirigé contre le livre qu'il avait patroné, il a fait peser sur ses contradicteurs et même sur quelques Evêques d'insultantes et calomnieuses accusations;

Qu'il a travesti, pour les tourner en ridicule, les pensées et les sentiments de M. Gaduel; qu'il l'a représenté, tantôt nommément, tantôt d'une manière indirecte et en affectant de le confondre avec des personnes dont il dit avoir à se plaindre, comme un homme qui a quelque *travers d'esprit et de cœur*, qui *court les canonicats* et recrute des abonnements, qui *tronque les textes, les isole perfidement, les rapproche artificieusement, les interprète avec passion et parti pris;* qui veut *écraser la presse religieuse laïque* et n'attaque l'*Univers* et ses livres que *parce qu'ils sont laïques*, qui veut introduire le *particularisme* dans l'Eglise, et détourner de Rome les fidèles que l'*Univers* y pousse;

Que l'*Univers*, sous prétexte de réfuter M. Gaduel, a livré au mépris la gravité des études théologiques et raillé, avec un rire imité de Voltaire, les prêtres et les théologiens qui défendent l'Eglise ou des opinions libres dans l'Eglise, et qui discutent à l'aide d'une érudition toute contraire aux procédés étranges de l'*Univers*, et à l'aide d'une méthode que les écoles du monde catholique ont consacrée par un usage constant et universel;

Qu'il a tenté de rendre odieux et suspects ses contradicteurs et *même quelques* Evêques, en affirmant, contre toute vérité, qu'on l

combat par un esprit de *particularisme* opposé à l'unité de l'Eglise; en affirmant que *des prélats l'ont blâmé pour des doctrines autorisées d'ailleurs*, qui ne *sont condamnées nulle part, et dont les principales au moins ne le seront jamais*, c'est-à-dire pour les doctrines ultramontaines, comme cela résulte du contexte et des termes mêmes d'un article où M. Louis Veuillot s'écrie : « Avec un peu de franchise, tout (ce qu'on nous reproche) se réduirait à un seul mot : nous errons, parce que nous sommes ultramontains; »

Vu la lettre de M. Gaduel, en date du 10 février, par laquelle il défère à notre autorité archiépiscopale les cinq articles traitant de matières religieuses et publiés contre lui dans l'*Univers* des 25, 27, 31 janvier, 2 et 3 février;

Vu les lettres nombreuses et significatives dans lesquelles le plus grand nombre de nos vénérables collègues ont consigné, depuis trois ans, leurs plaintes, leurs blâmes et leurs protestations contre le journal l'*Univers;*

Attendu : qu'*ils appellent notre attention sur les écarts d'une presse que l'autorité épiscopale n'a pu jusqu'ici contenir; qui, envenimant la question, en a laissé tomber de longs articles sur* la presse religieuse laïque, *dans lesquels l'auteur a semé l'injure et le persiflage contre ceux qui, pesamment armés et bardés de théologie, veulent se mesurer avec des ennemis qu'il faut laisser à combattre aux écrivains laïques, comparés à des troupes légères...; que si de ces principes on tirait des conséquences rigoureuses, il s'ensuivrait peut-être qu'on devrait laisser aux laïques le champ de la polémique religieuse;*

Qu'ils s'affligent *du mal que font parmi nous d'imprudents défenseurs de la religion, mais que fait surtout l'*Univers; — qu'ils se plaignent *des attaques inqualifiables, du mauvais ton, de la témérité et de l'arrogance inouïes de cette feuille qui compromet si souvent la cause qu'elle prétend servir;* — qu'ils gémissent de voir l'*Eglise exposée aux empiètements d'un journalisme qui tend à la dominer, ne fût-ce que par son intraitable disposition à la servir comme il l'entend, et à la subordonner aux idées vraies ou fausses, opportunes ou inopportunes qu'il veut lui imposer;* — qu'ils déclarent *souffrir horriblement de toutes les énormités que débite la presse religieuse laïque, tout ce qui se passe et tout ce qui se dit* (janvier et février 1853) *étant une grande humiliation pour eux et pour la théologie véritable;*

Qu'ils condamnent ces *entreprises du laïcisme dans l'Eglise, de cet ennemi caché sous des apparences pieuses*, et présentant un *danger contre lequel on ne peut pas trop se mettre en garde;* — *du laïcisme qui nous environne de toutes parts et qui menace de précipiter l'Episcopat dans une direction forcée;* — *de ce laïcisme entreprenant qui ne craint pas d'aborder les questions les plus graves et relevant du domaine exclusif de l'Eglise, et qui les tranche avec une autorité qu'on ne peut lui reconnaître;* — de ce laïcisme qui se montre *prompt à tracer à tous, surtout aux évêques, la ligne de conduite à suivre presque dans*

chaque occasion, et se pose comme une puissance qui, en dépit de tous les principes, fait la leçon à l'Episcopat dans les choses ecclésiastiques ; — de ce laïcisme, *véritable parti d'hommes exagérés qui n'ont pas plus l'intelligence de la situation actuelle de l'Eglise de France, qu'ils n'ont de respect pour sa gloire passée* ;

Qu'ils expriment la crainte d'être bientôt forcés, *au train dont vont les choses, de subir la pression du journalisme dit religieux et de ne pouvoir plus émettre à haute voix leurs jugements sur des questions de dogme et de discipline, ni donner des instructions disciplinaires et des règles de conduite au clergé, sans en avoir au préalable obtenu la* permission de l'*Univers* ; — qu'ils dénoncent ces *excès intolérables* comme une attaque audacieuse contre *le droit et le devoir qu'ont les Evêques de diriger et d'enseigner* les fidèles, comme un *empiétement, plus funeste aujourd'hui que jamais, sur une autorité que tout évêque tient de sa charge pastorale* ; — qu'ils rappellent combien il importe de signaler et de flétrir *ces attaques qui blessent la hiérarchie sacrée, sèment la division dans l'Eglise, sont de nature à abaisser l'autorité des Evêques, à la paralyser dans son action, à scandaliser les fidèles* ; — qu'ils insistent sur la nécessité de fermer une si *grande plaie*, d'apprendre à ces écrivains téméraires *que les évêques ont une autorité et des droits que le Saint-Esprit n'a pas donnés, qu'on sache du moins, aux journalistes* ; — qu'ils proclament urgent de déployer l'autorité pour *briser cette tyrannie laïque, ce joug sous lequel on prétend asservir l'Episcopat*, — de ne pas laisser prendre le change à l'opinion sur les véritables tendances de ces hommes qui, *sous prétexte de défendre le Saint-Siége, — et sans s'inquiéter des ruines qu'ils peuvent amener*, veulent être puissance *dirigeante dans l'Eglise, se former un parti, faire prévaloir leurs opinions et leur système*, propagent *l'esprit d'opposition qui bouillonne dans toutes les têtes, s'assurent des sympathies du jeune clergé qui dit tout haut qu'avec le journalisme et Rome, il fera marcher l'Episcopat*, favorisent dans son *germe déjà bien développé une révolution ecclésiastique*, — et, pour tout dire, vendent bien cher un concours qui *remet ces mots en mémoire : Non defensoribus istis tempus eget* ;

Considérant que l'*Univers* n'est pas un simple journal politique, mais un journal religieux s'occupant d'affaires ecclésiastiques et traitant des matières de dogme, de morale, de discipline, et que, sous ce rapport, il est plus particulièrement soumis à la surveillance de notre autorité spirituelle ; que d'ailleurs, d'après la constitution de l'Eglise et d'après les prescriptions formelles du droit canonique, il nous appartient toujours de veiller aux intérêts de la foi dans notre diocèse, de juger, d'approuver et de condamner les écrits qui s'y publient, en tant qu'ils touchent aux questions religieuses ;

Considérant que nous pouvons et que souvent nous devons nous taire sur des publications ouvertement hostiles à la religion, parce que le mépris, personne n'en doute, leur est acquis d'avance, et

ne notre censure la plus éclatante n'apprendrait rien, ni aux fidè-
s qui font d'eux-mêmes ce que nous aurions à leur prescrire, ni
x autres qui, par leur incroyance, se trouvent placés hors de no-
e sphère d'action utile et efficace, disposés qu'ils sont malheureu-
ment à ne tenir aucun compte de nos avertissements, et même à
 prendre occasion, peut-être, de s'affermir dans la haine de la
rité; mais que nous sommes rigoureusement tenu de prémunir
s diocésains contre des publications qui, malgré leur apparence
ligieuse, n'ont véritablement pas l'esprit chrétien, qui emploient
injure et le mépris pour recommander une religion de douceur et
 respect, qui outragent les prêtres et les évêques sous prétexte de
nger le Saint-Siége, et qui d'ailleurs affichent trop la hautaine
rétention de défendre la pure doctrine pour que les Evêques char-
és de prêcher l'Evangile et de gouverner l'Eglise puissent laisser
oire, par leur silence, que de tels écrits sont réellement con-
rmes à l'Evangile et que l'Eglise consent à en subir la solidarité;

Considérant que, si les laïques ont le droit ou même, en certaines
rconstances, le devoir d'écrire pour la défense de leur foi, néan-
oins la direction de l'enseignement théologique ne leur appartient
 aucun titre; que, s'ils sont d'utiles auxiliaires dans la polémique
ligieuse, il ne s'ensuit pas qu'il faille leur en laisser le champ li-
re; que, s'ils rendent service à l'Eglise, pourtant leur concours se-
it de trop, dès qu'ils voudraient le vendre au prix des injures et
s calomnies; que, s'il leur est permis de combattre des prêtres et
s Evêques, loin qu'ils aient le droit de livrer à la raillerie et au
épris les théologiens, leur système d'enseignement et leurs ou-
rages, ils ont, au contraire, une particulière obligation de suivre,
ns les discussions, les règles tracées par le Saint-Siége, spéciale-
ent par les souverains Pontifes Innocent XI, Clément VIII et Be-
oît XIV, qui prescrivent *d'effacer des livres* et des écrits, et à plus
rte raison de n'y pas mettre *tout ce qui est contraire à la réputation
u prochain, surtout des ecclésiastiques...., de rejeter les facéties, les
ux de mots dirigés contre la réputation d'autrui pour la ruiner ou
i porter préjudice*; qui défendent aux écrivains *de se déchirer par
s injures et des outrages réciproques, de censurer les opinions que
Eglise n'a pas encore condamnées, de railler leurs adversaires et de
ter du ridicule sur leurs écoles*; qui veulent *qu'un auteur sache gar-
er des mesures dans la discussion, sans s'écarter de la modération
hrétienne*; qui rappellent à quiconque *prétend excuser par son zèle
 caractère mordant de ses écrits*, qu'on doit *tenir compte de la dou-
eur évangélique et de la charité, comme de la vérité elle-même* (1);

Considérant que, malgré nos avertissements et sa promesse for-
nelle, l'*Univers* s'est dérobé à toutes ces sages prescriptions; qu'il a
candaleusement méconnu les règles de la controverse religieuse,

(1) Constitution de Benoît XIV sur la méthode à suivre pour examiner et
proscrire les livres, § 22 et 23.

de la charité chrétienne et même de la simple honnêteté ; qu'au lieu de discuter, selon la parole des souverains Pontifes, avec mesure et modération pour établir ses opinions ou ses doctrines, il a eu recours aux facéties, au persiflage le plus insultant pour déconsidérer les personnes ; qu'il a jeté le ridicule sur le langage et la méthode des théologiens, comme si la raillerie et le mépris étaient une raison et ne pouvaient pas venir de l'ignorance aussi bien que de la science ; qu'il a calomnié des prêtres et des Evêques français en répétant, avec affectation, qu'on poursuit en lui un journal ultramontain ;

Considérant qu'il y a dans ces intempérances de langage et dans ces délits répétés un mal qui, partant de Paris, va répandre au loin le scandale, affliger les laïques sincèrement religieux et réjouir les ennemis de l'Eglise, comme l'a remarqué un journal de la catholique Belgique, si dévoué au Saint-Siége et qu'on n'accusera pas de persécuter dans l'*Univers* les doctrines ultramontaines (1) ; que cet abus du journalisme nommé catholique assure à quelques hommes la liberté de tout dire et enlève aux prêtres la faculté même de se défendre, puisqu'ils ne peuvent publier la critique théologique d'un livre sans qu'à l'instant quelque plume injurieuse traîne le débat sur un terrain où les honnêtes gens ne doivent pas mettre le pied et où nous ne souffrirons pas que nos prêtres descendent ; que ce contrôle usurpé par l'audace et exercé par la violence est un joug et un opprobre pour nos Eglises et pour l'Episcopat dont les doctrines, les lettres pastorales, les instructions disciplinaires ont déjà été et sont encore exposées à la critique aveugle et partiale de quelques esprits égarés ou malveillants, d'une science problématique et d'une autorité nulle ;

Considérant qu'il importe de maintenir, avec l'honneur de nos maîtres et de nos écoles théologiques, la liberté des discussions et d'affranchir la vérité opprimée par les violences et les iniquités de la polémique ; que les prêtres attaqués sur le terrain de notre juridiction par l'injure et les personnalités, et dès lors ne pouvant plus et ne devant pas se défendre eux-mêmes ont le droit de réclamer notre protection, et que nous sommes tenu d'office à sauvegarder leur caractère, leur indépendance et leur dignité ; que, par notre respect pour nos vénérables collègues et par la demande formelle de plusieurs d'entre eux, nous sommes mis en demeure de réprimer des

(1) « L'*Univers* donnait le 2 janvier un premier article intitulé : *De la presse religieuse laïque*, signé Louis Veuillot. Il nous est impossible de ne pas déplorer amèrement le ton qui règne dans ce travail du brillant écrivain, qui pourrait faire un meilleur usage de son beau talent. S'il avait voulu réjouir les ennemis de l'Eglise et de la cause religieuse, il ne s'y serait pas pris d'une autre façon ; c'est assez dire que l'article de l'*Univers* est un véritable scandale, par le persiflage qui y règne et qui atteint ceux qui, par leur caractère, ont le plus de titres à avoir une opinion dans les matières de foi. Et c'est un écrivain catholique qui se livre à de pareils écarts ! » (*Journal de Bruxelles*).

écarts que nous n'avons pu prévenir, de repousser les calomnies honteuses tendant à représenter comme ennemis du Saint-Siége les prélats qui ont décerné leur blâme à l'*Univers*, et de faire cesser un scandale dont l'Eglise n'est point complice et dont elle n'accepte pas la responsabilité ;

Considérant que, si l'Eglise de France, qui se relevait tranquillement de ses ruines par les efforts unanimes de l'Episcopat et sous la haute et paternelle direction du Saint-Siége, est livrée depuis quelque temps à l'agitation et au trouble, si les vaines contentions et les disputes violentes y ont pris la place des controverses pacifiques et des discussions pleines de science et de charité, si les habitudes d'irrévérence et de mépris qui prévalent dans le siècle ont fini par s'installer dans l'Eglise et y porter le désordre, on le doit surtout à cet esprit d'exagération et à cette polémique irritante dont l'*Univers* ne veut pas s'abstenir ; que ces dissensions trop souvent publiques créent pour les fidèles un scandale funeste, en même temps qu'elles fomentent et encouragent dans le clergé des tendances presbytériennes, et présentent une partie de l'épiscopat français comme peu favorable au Saint-Siége; que répandre ainsi les préventions dans la famille religieuse en divisant le père d'avec ses enfants et en semant la discorde entre les frères est une œuvre condamnée, abominable et satanique à laquelle il est urgent de s'opposer avec la plus grande énergie ;

Considérant que ni certaines questions de théologie ne sont convenablement traitées, ni les débats sur les matières qui font l'objet de la science ecclésiastique utilement conduits, dans les feuilles quotidiennes et dans les revues d'une périodicité fréquente par des écrivains, respectables à divers titres, mais dépourvus de la science et d'autres qualités nécessaires pour se tenir dans les limites de l'exactitude et de la vérité; qu'ils n'arrivent ainsi malheureusement qu'à passionner les esprits et à jeter parmi nous des ferments de discorde, en un temps où nous devrions donner le spectacle de l'union à la société, divisée par tant de révolutions successives, et où toutes nos forces ne seraient pas de trop pour refaire l'ordre moral, apaiser les haines et fermer les plaies du peuple; que d'ailleurs ces écrivains, s'affranchissant de l'obligation de soumettre ces sortes d'écrits à l'autorité diocésaine, la loi ecclésiastique se trouve ainsi éludée, le scandale établi en permanence, et le désordre sans frein ni mesure ;

Considérant que nous devons environner notre protestation de tout ce qui peut la rendre efficace ; que nous n'avons sur terre qu'un juge en dernier ressort des actes de notre administration, le chef visible de l'Eglise, notre saint père le Pape; que le recours à son tribunal sacré est ouvert non-seulement aux écrivains du journal l'*Univers*, mais aussi à ceux de nos vénérables collègues qui apprécieraient autrement que nous la situation qui nous est faite et le pré-

seuls actes de notre autorité; qu'une polémique engagée dans le susdit journal par l'insertion d'un écrit quelconque, dans lequel on discuterait notre présent jugement, serait un mépris formel de l'ordre hiérarchique, qui rejaillirait sur tout l'Episcopat; qu'il est de notre devoir de prévenir les écrivains de l'*Univers* que, s'ils avaient la témérité de déplacer ainsi l'ordre des juridictions en substituant, dans leur appel, le tribunal incompétent du public au tribunal sacré du Saint-Siége, nous ne souffririons pas dans notre diocèse un tel renversement des saintes règles; qu'il est de notre devoir le plus impérieux, afin de les détourner d'un pareil excès (si, ce qu'à Dieu ne plaise, il pouvait être commis), de déclarer que nous n'hésiterions pas alors, selon qu'il nous paraîtrait plus ou moins urgent d'appliquer le remède au mal, ou à recourir contre eux à toute la rigueur des peines canoniques, ou à les déférer solennellement au Saint-Siége comme des contempteurs obstinés et incorrigibles de la hiérarchie sacrée;

Pour remplir le devoir de notre charge pastorale avec justice et miséricorde; pour réprimer les erreurs et les délits sans manquer de fermeté, et corriger les personnes sans les décourager et les abattre; déclarant que, loin d'oublier les services qu'elles ont rendus, nous en gardons un souvenir reconnaissant, nous souhaitons même qu'elles en rendent de nouveaux et de plus considérables encore, et voulons, pour cela, qu'elles rentrent dans une voie plus chrétienne et plus conforme aux lois qui protégent l'ordre hiérarchique; car nous savons qu'un principe la correction doit tendre à l'amendement des coupables, et nous pouvons protester qu'en fait il n'est pas dans notre pensée de poursuivre un autre but, comme ceux que nous avons la douleur de réprimander aujourd'hui en obtiendront la preuve, dès qu'ils auront changé de conduite et recouvré leurs droits aux marques de paternelle tendresse que nous sommes prêt à leur donner;

Notre conseil entendu,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Nous renouvelons l'avertissement que nous avons donné à l'*Univers* et le blâme que nous lui avons infligé le 24 août 1850.

Art. 2. Nous défendons à tous les ecclésiastiques et à toutes les communautés religieuses de notre diocèse de lire le journal l'*Univers*.

Art. 3. Nous défendons, sous peine de suspense, à tous les ecclésiastiques appartenant à notre diocèse ou y résidant d'écrire dans le journal l'*Univers* ou de concourir en aucune manière à sa rédaction.

Art. 4. Nous défendons à l'*Univers* et aux autres journaux religieux, aussi bien qu'aux revues catholiques, qui s'impriment dans notre diocèse, de reproduire dans leur rédaction, en manière de qualificatifs injurieux, les termes d'*ultramontains* et de *gallicans*, et

nous rappelons aux écrivains catholiques que les publications relatives aux questions délicates de la théologie, ne doivent se faire que sous la dépendance de l'Ordinaire, conformément aux prescriptions canoniques.

Art. 5. Le vicaire-général, promoteur de notre officialité diocésaine, est chargé d'assurer l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Paris, en notre Palais archiépiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing du Secrétaire général de notre Archevêché, le 17 février 1853.

† MARIE-DOMINIQUE-AUGUSTE,
Archevêque de Paris.

Par Mandement de Monseigneur l'Archevêque,
Coquand, *Chan. Secrét. gén.*

LETTRE DE M. L'ABBÉ GADUEL

Déférant le journal l'UNIVERS à l'autorité de Mgr l'Archevêque de Paris.

Monseigneur,

Je suis prêtre ; j'ai longtemps enseigné la théologie ; je remplis les fonctions de vicaire-général, dans un des diocèses de votre province.

Un livre ayant pour titre : *Essai sur le Catholicisme, le Libéralisme et le Socialisme*, est tombé par hasard entre mes mains.

Ce livre, composé par un homme honorable, mais imprimé sans approbation, fait partie d'une *Bibliothèque nouvelle de Religion*, publiée et dirigée par M. Louis Veuillot ; et le journal l'*Univers* lui a donné les plus grands éloges.

J'ai commencé à lire l'*Essai sur le Catholicisme*, etc., sans prévention.

Quel n'a pas été mon étonnement de trouver dans ce livre une multitude d'erreurs évidentes et très-graves contre la saine théologie, et contre la doctrine catholique !

J'ai lu le livre tout entier ; j'ai noté et recueilli les erreurs les plus considérables ; j'en ai fait une critique théologique, et, après avoir soumis mon travail à l'examen de théologiens fort instruits, j'en ai publié une partie dans un recueil ecclésiastique, l'*Ami de la Religion*.

En cela, Monseigneur, je n'ai pas pensé exercer seulement un droit ; j'ai cru remplir un devoir.

On a toujours regardé comme utile et même nécessaire dans l'Église, de prémunir le public contre les erreurs qui peuvent blesser ou altérer la pureté de la religion ; et cela devient particulièrement important, quand les livres qui contiennent ces erreurs sont, comme était celui-ci, très-répandus, et se produisent avec un éclat de renommée propre à égarer l'opinion. Dans ce cas, un avertissement particulier adressé à l'auteur ne serait pas un remède suffisant.

L'honorable auteur, dont ma critique avait, avec la plus grande attention, ménagé la personne et reconnu les louables intentions, ne s'est pas un seul instant montré obstiné. Dans une lettre publiée par lui, il a d'abord déclaré condamner tout ce que condamne ou pourrait condamner à l'avenir la sainte Église et quelques jours après, dans une lettre particulière qu'il a bien voulu m'adresser, il me disait que *j'avais mille fois raison de penser ainsi*

déclaration en termes généraux ne suffisait pas, quand il s'agit d'erreurs particulièrement désignées, et que son intention était de soumettre son livre à l'examen de l'autorité ecclésiastique, pour obéir à sa décision.

Telle était aussi la conduite que la raison et la foi auraient dû dicter à celui qui s'était fait l'éditeur et le propagateur du livre incriminé.

M. Louis Veuillot a cru devoir agir d'une autre manière :

Sans discuter ma critique, et sans paraître même s'occuper, le moins du monde, de la question doctrinale qui était ici la vraie et la seule question, il a eu recours contre moi aux sarcasmes, aux outrages et à la calomnie, et il a entrepris de me livrer aux risées et au mépris du public.

C'est ce qu'il a fait dans cinq articles publiés coup sur coup dans l'*Univers*, et qui ont paru exciter l'indignation universelle des gens de bien.

Dans ces articles, empreints de tous les traits de la satire et de toutes les violences de la colère, il me représente, tantôt directement, tantôt par des insinuations perfides, comme un mauvais prudent, qui reprend aigrement les zélés ; comme un homme d'un esprit méchant, qui fait de la caricature, et s'occupe à plaisanter, à rire et à s'égayer, aux dépens du prochain ; comme un prêtre à petites passions, à petits intérêts, qui court les canonicats et cherche des abonnements à un journal ; comme un théologien dont les critiques, de nature à faire douter de sa compétence sur les matières qu'il traite, sont manifestement inspirées par la passion et l'esprit de parti ; ardent à diffamer les rédacteurs de l'*Univers* parce qu'ils n'ont pas lu Witasse et Billuart ; qui montre béant le gouffre de l'erreur à quiconque n'a pas étudié tout au moins ces deux théologiens ; qui fait un crime à l'auteur de l'*Essai* de s'être occupé des intérêts de la religion et d'avoir étudié les problèmes politiques dans leurs rapports avec la théologie ; qui dissèque les écrits d'un grand chrétien pour en faire sortir adroitement quelque grain d'hérésie : qui voudrait faire passer pour hérétiques des hommes illustres et d'une foi pure, parce qu'il leur est échappé des expressions douteuses, inexactes, ou qui ne sont pas selon la rigueur de l'école ; qui pousse enfin la mauvaise foi jusqu'à faire de fausses citations, et à se fonder sur des textes tronqués, perfidement isolés, ou artificieusement rapprochés, et toujours accompagnés d'une interprétation qui leur donne un sens tout différent de celui qu'ils ont dans le livre.

Il affecte de m'associer à certains abbés journalistes, impertinents, mal élevés, mal appris, colères, audacieux, dont le style est d'une indécence à répugner aux plus mauvais journaux, qui ne rougissent pas d'accrocher leurs noms à des rusticités, à des platitudes, à des pensées basses et indignes, à des turlupinades, à des imputations injustes et pleines de malice, les derniers routiers du journalisme, qui usent de vilaines industries, pour échapper à la responsabilité de leurs injustices, et décourager la patience d'un homme de cœur, et qui n'ont pas d'autres façons pour honorer la robe qu'ils portent, la mission qu'ils se sont donnée, l'éducation qu'ils ont reçue, et pour interpréter le *Vos estis sal terræ*. — Je n'ai pas à venger ici l'injure des prêtres qu'on ose traiter ainsi. Mais c'est sous de telles couleurs qu'on les peint ; et c'est à eux que M. Louis Veuillot ne craint pas de m'associer visiblement, d'un bout à l'autre de ses articles, tout en disant que ces reproches, arrachés par une imbécille persécution, ne s'adressent point à moi.

Il me représente personnellement comme un homme plein d'animosité contre les laïques voués à la défense de l'Église ; qui ne peut souffrir qu'on combatte les erreurs du temps sans avoir consulté quinze ou vingt auteurs,

sans s'être haussé sur les degrés d'une théologie surfine, ou sans être allé du moins le consulter lui-même là où il est; qui, par un travers d'esprit ou de cœur, s'est fait, dans son idée, un monstre de la presse laïque, et travaille à l'écraser; qui voudrait délivrer l'Eglise des écrivains laïques, et les en chasser comme les vendeurs du temple; qui prétend que la *Bibliothèque nouvelle* de M. Louis Veuillot était mauvaise parce qu'elle était laïque; qui regarde les livres des universitaires, des impies, comme moins dangereux que ceux écrits par des catholiques qui ne sont pas prêtres; et dans l'opinion duquel, enfin, l'idéal du bon laïque serait de ne pas ouvrir la bouche, même dans une simple conversation, pour la défense de la vérité, de peur de tomber en hérésie.

Ce serait peu, si M. Louis Veuillot se contentait de m'attaquer moi-même; ses articles ont une tout autre et une bien plus dangereuse tendance: c'est la théologie qu'il attaque, qu'il raille, qu'il persifle. A l'entendre, les théologiens ne sont que des hommes d'un esprit étroit, qui étudient derrière d'épais rideaux tirés sur le monde; qui se font des idées, dans leur cabinet, et qui ne regardent que dans les livres quand il faudrait regarder par la fenêtre, etc. — Non-seulement il est bon que des laïques défendent la religion (ce que nous sommes loin de contester), mais il semble, d'après M. Louis Veuillot, que les maîtres de la science n'y soient pas propres; et on ne pourra plus à l'avenir, même dans des critiques essentiellement théologiques, citer des théologiens sans exposer leurs noms respectables, comme il est arrivé ici au nom de Billuart, aux moqueries et aux injures de M. Louis Veuillot et de ceux qui se forment à son école.

C'est là, Monseigneur, un des caractères qui ont été remarqués avec le plus d'étonnement et de douleur dans les articles que j'accuse, et ce qui a fait dire à des hommes très-graves qu'il ne manquait à certaines parties de ces articles, pour ne pas s'étonner, que la signature de Voltaire.

Enfin, Monseigneur, ce qui est plus grave encore pour moi que toutes les autres injures, et ce qui me touche aussi plus vivement, parce que c'est dans ma foi, c'est dans les sentiments les plus profonds de mon cœur, c'est dans tout ce qu'il y a de plus précieux dans ma réputation comme chrétien et comme prêtre, que je me vois ici attaqué; M. Louis Veuillot me représente comme un ennemi de Rome, comme un docteur mercenaire du particularisme, comme un homme suspect dans la foi, aux yeux duquel c'est un crime de soutenir avec vigueur la pure doctrine romaine; qui ne combat certains écrivains que parce qu'ils sont ultramontains et dévoués au Saint-Siége, et qui ne s'alarme des courants d'opinion formés par leurs écrits que parce que ces courants vont à Rome, c'est-à-dire à l'unité.

Et cette énorme calomnie, M. Louis Veuillot la pense, la dit, l'imprime, la publie partout contre moi, sans citer, et il lui eût été bien difficile de le faire, ni un seul mot sorti de ma bouche, ni une seule ligne écrite par ma plume, qui puisse même y donner le moindre prétexte.

La patience, je puis le dire, Monseigneur, ne me manquerait pas pour supporter en silence de tels outrages et de si odieuses calomnies : mais un devoir impérieux me le défend :

Homme, je pourrais sacrifier ma réputation;

Mais, chrétien, je dois conserver l'honneur de ma foi;

Prêtre, je dois faire respecter la dignité de mon caractère;

Professeur, chargé, il y a peu de temps encore, d'enseigner la théologie aux jeunes lévites, je ne dois pas me laisser suspecter d'avoir, pendan

[illegible]
sept années, semé de mauvaises doctrines dans deux diocèses.

Vicaire-général, quoique j'aie publié la critique dont il s'agit sous la seule inspiration de ma conscience, et sous mon unique responsabilité personnelle, je dois justifier et honorer la confiance que veut bien m'accorder un évêque dont la foi et le tendre attachement au Saint-Siége sont connus de toute l'Eglise.

C'est pour accomplir tous ces grands devoirs, Monseigneur, c'est aussi, je dois l'ajouter, pour maintenir la nécessaire liberté de la critique théologique; et c'est enfin de peur qu'il ne passe en règle, parmi nous, qu'il faudra désormais tout endurer de la part de trois ou quatre hommes téméraires, railleurs et violents, qui, sous prétexte qu'ils défendent la religion, se croient tout permis, ne peuvent souffrir qu'on les contredise dans leurs erreurs même les plus manifestes, et qui voudraient joindre à la domination qu'ils exercent sur les esprits, depuis tant d'années, dans les choses de la religion, le privilége de *l'inviolabilité* pour eux, et une sorte de *droit d'asile* pour tous les écrivains, même les plus répréhensibles, qu'il leur plaît de prendre sous la protection de leur drapeau et de leur parti;

C'est pour tous ces graves motifs, Monseigneur, que je défère à la justice de votre autorité archiépiscopale les cinq articles publiés contre moi par M. Veuillot, dans les numéros des 25, 27 et 31 janvier, et 2 et 3 février derniers, de *l'Univers*.

Je les défère :

Comme injurieux,

Comme diffamatoires,

Comme scandaleux.

Je les défère à l'autorité ecclésiastique, parce que *l'Univers* n'est pas un simple journal politique s'occupant des choses séculières, mais un journal religieux, traitant ordinairement et particulièrement de matières religieuses et ecclésiastiques,

Parce que, de plus, je ne puis ni ne dois discuter avec M. Louis Veuillot, aucune discussion n'étant possible pour un prêtre sur le terrain et dans les termes où M. Louis Veuillot s'est placé;

Et parce qu'enfin, il doit y avoir et il y a dans l'Eglise une justice, dont ceux qui se disent journalistes catholiques ne sont pas exempts, et qui a mission et pouvoir pour défendre, même à l'encontre de ces journalistes, la vérité de la doctrine, et l'honneur des chrétiens et des prêtres :

Et je vous les défère à vous, Monseigneur,

Parce que l'auteur est votre diocésain,

Parce que le journal où ils ont été publiés s'imprime dans votre diocèse,

Et parce que la cause dont il s'agit ici, n'étant pas de celles que le droit appelle *majeures*, c'est à votre tribunal qu'elle doit ressortir en première instance.

Je joins à cette lettre et mets sous les yeux de Votre Grandeur les articles publiés par moi dans *l'Ami de la Religion*, et ceux publiés par M. Louis Veuillot dans *l'Univers*.

Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage du profond et religieux respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

De Votre Grandeur,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

P. Gaduel, Vicaire-général d'Orléans.

Orléans, 10 février 1853.

Nous insérons, à titre de renseignement historique, la déclaration suivante que nous trouvons aujourd'hui en tête de l'*Univers*. Nous n'y ajoutons aucune réflexion. L'on comprendra les motifs de la réserve que nous gardons dans les circonstances présentes, tant au sujet de cette déclaration qu'à l'égard des articles que l'*Univers* continue à publier contre nous. CH. DE RIANCEY.

En nous défendant toute discussion de son Ordonnance, Mgr l'Archevêque de Paris n'a pas voulu nous ôter le droit de remarquer que, s'il nous condamne, ce n'est pour aucune erreur de doctrine contraire à la foi ou aux mœurs. Sa Grandeur ne voudra pas non plus nous enlever la consolation de penser que son jugement eût peut-être été moins sévère si nous avions été appelés à présenter nos moyens de défense, ou du moins quelques explications. Plus la mesure que Sa Grandeur a jugé nécessaire de prendre contre notre œuvre nous paraît rigoureuse, plus nous lui devons être reconnaissants d'avoir bien voulu réserver elle-même notre droit de recours au tribunal sacré du Chef visible de l'Eglise. Parti de Paris le 1er février sans que rien pût faire prévoir l'accusation annoncée le 12 par la critique de la *Bibliothèque nouvelle* et du livre de M. Donoso Cortès, le rédacteur en chef de l'*Univers* se trouve actuellement à Rome. Là il recevra en même temps la nouvelle de l'accusation dirigée contre lui et sa condamnation. Là aussi il lui sera facile de connaître avec certitude quels devoirs cette condamnation lui impose, et, quels que soient ces devoirs, on peut être assuré qu'il les remplira. En attendant la détermination qu'il croira devoir prendre, nous continuerons nos travaux; mais tout en réservant des droits auxquels nous ne pouvons renoncer, parce que nous y voyons le bien commun de tous les enfants de l'Eglise catholique, nous nous efforcerons de ne pas sortir des limites que la prudence chrétienne commande de garder dans la situation si grave où nous sommes placés.

Nous pousserons la réserve jusqu'à nous abstenir de discuter la lettre par laquelle M. l'abbé Gaduel a déféré les articles de M. Louis Veuillot à l'autorité de Mgr l'Archevêque. Il nous en coûte toujours fort peu de ne point user des droits qu'on nous laisse. Nous devons seulement déclarer que nous ne pouvons ni accepter le résumé que M. Gaduel a donné des articles de M. Louis Veuillot, ni paraître ratifier, par un silence absolu, les intentions qu'il lui a prêtées. C'est tout ce que nous jugeons indispensable de dire.

DU LAC, EUGÈNE VEUILLOT, COQUILLE, JULES GONDON, LÉON AUBINEAU, EUGÈNE TACONET, BARRIER.

L'abondance des matières nous détermine à donner aujourd'hui un Supplément de huit pages.

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME.

Le R. P. Félix, de la Compagnie de Jésus, a repris hier dimanche le cours des conférences quadragésimales, interrompues depuis deux années par l'absence du P. Lacordaire. Ce premier discours a

surpassé toutes les espérances qu'avaient conçues du nouvel orateur, ses amis les plus sincères.

C'était, il faut l'avouer, une tâche périlleuse que celle de succéder dans la chaire de Notre-Dame aux deux hommes illustres qui ont rendu, depuis vingt années, de si éminents services à la religion et à l'Eglise. Hâtons-nous de le dire toutefois, le P. Félix nous a victorieusement prouvé que si l'on ne peut faire oublier l'éloquence apostolique du P. de Ravignan, l'originalité piquante et souvent sublime du P. Lacordaire, on peut du moins monter avec honneur à côté d'eux dans la chaire dont ils ont fait la gloire.

Monseigneur l'Archevêque de Paris, toujours infatigable dans l'accomplissement des devoirs de sa charge pastorale, avait voulu présider lui-même, malgré la rigueur du temps, à cette première réunion. Sa Grandeur était entourée de ses vicaires-généraux et des membres du Chapitre. On remarquait également dans l'auditoire déjà considérable qui se pressait autour de la chaire, un certain nombre d'ecclésiastiques et de notabilités politiques et littéraires.

Nous regrettons de ne pouvoir donner à nos lecteurs une idée complète de cette première conférence, mais nous manquerions à la justice que nous devons au R. P. Félix en cherchant à la reproduire d'après des souvenirs nécessairement incomplets. Les défauts de notre compte-rendu jetteraient un jour défavorable sur l'œuvre achevée dont il ne saurait rendre la perfection.

La méthode adoptée par l'éloquent orateur diffère essentiellement de celle qu'on avait suivie jusqu'à ce jour dans les conférences de la Métropole. Cette dernière méthode partait de l'étude du cœur de l'homme et par la considération de sa nature et de ses besoins, s'élevait jusqu'à J.-C. Celle qu'adopte le P. Félix, au contraire, prend pour point de départ le cœur de J.-C., et par l'exposition de son amour et de ses mystères, contraint le cœur de l'homme à l'adorer. Dans le premier cas, c'est un philosophe qui conduit ses auditeurs à la recherche du christianisme, au milieu des obscurités et des misères de cette vie; dans le second, c'est un ministre de Dieu qui montre aux âmes le christianisme comme possédant seul la vérité qu'elles ont vainement cherchée. Quel que soit le mérite particulier de ces voies différentes, la seconde nous paraît incontestablement plus féconde, plus vraie, plus chrétienne et par conséquent plus digne de la chaire sacrée.

Pour proportionner cet enseignement aux besoins de ses auditeurs, le P. Félix a cherché d'abord à se rendre compte de l'etat de leurs âmes. C'est là le sujet de sa première conférence. Il en a donné l'idée générale en ces deux mots : notre mal, notre remède.

Le mal des sociétés modernes c'est l'éloignement de J.-C. dont elles ont tour à tour attaqué et altéré la religion sainte.

Le remède, c'est le retour à J.-C. qui possède en lui seul la vie, qui seul peut la donner aux hommes, parce que seul il leur donne

un symbole, une morale et un principe social, le respect de l'autorité.

Ces pensées ont été développées par l'orateur avec une richesse d'expressions, une vigueur de pensées et une justesse de vues qui ont tenu pendant plus d'une heure l'auditoire tout entier suspendu à ses lèvres.

Nous avons remarqué en particulier le bon goût avec lequel le P. Félix a rendu hommage, dès le début de son discours, à son illustre prédécesseur. C'est avec une mesure, une vérité et un art infini qu'il a caractérisé le talent du P. Lacordaire, auquel il a appliqué en terminant cette parole de Bossuet : « Toute louange languit devant ce grand nom. »

Un autre passage où l'éminent orateur s'est élevé à la plus véritable éloquence, est celui où, rappelant les excès dans lesquels la triple attaque des ennemis de la foi avait précipité la société, il a représenté, autour de l'autel même de Notre-Dame pleurant l'exil de son Dieu, la philosophie, la volupté et la révolution prosternées devant l'idole infâme qu'elles avaient placée sur le trône même de Jésus-Christ.

Nous aurions encore de nombreuses beautés de détail à faire ressortir, mais nous sommes contraints de les négliger pour donner au moins à nos lecteurs une idée générale du talent du P. Félix.

Deux qualités éminentes placent cet orateur à un rang exceptionnel parmi tous ceux que nous avons pu entendre jusqu'à ce jour.

La première est la force logique de son esprit qui saisit une idée, la creuse, l'approfondit sous toutes ses faces et fait de l'exposé d'une vérité un tout qui s'enchaîne dans ses parties différentes avec une précision parfaite. C'est, si l'on veut nous permettre cette image, une trame artistement travaillée où l'on ne remarque ni négligence, ni lacunes et où tout s'appelle, se tient, se développe dans une belle et majestueuse unité.

La seconde qualité du P. Félix, pour le moins aussi remarquable et certainement beaucoup plus rare que la première, est la perfection de la forme. Nous n'hésitons pas à déclarer que sous ce rapport on ne peut rien attendre ni rien désirer de mieux aujourd'hui. Le style du P. Félix est tout à la fois élégant et ferme, gracieux et sobre, plein de mouvement et de vie. Il est surtout d'une pureté que la plume de Massillon lui-même n'aurait point désavouée.

S'il y avait une qualité inférieure aux autres dans ce remarquable orateur, ce serait peut-être l'action. Encore faut il sur ce point faire des réserves nombreuses. La diction du P. Félix est distincte, sa voix, quoique d'un volume peu considérable, est douée d'une clarté qui compense suffisamment ce défaut. Le geste est toujours en harmonie avec la parole, il est naturel, simple, facile et le plus souvent même plein de charme et de grâce. Nous n'aurions désiré quelque chose de plus que dans les moments où, le discours deve-

nant plus animé, plus vif, plus passionné, ces sentiments n'étaient peut-être pas rendus avec toute la vigueur qu'ils semblaient demander, et que l'on sentait dans l'âme de l'orateur.

Au reste, et ce rapprochement est l'éloge le plus complet que nous puissions lui adresser, le P. Félix nous a souvent rappelé, dans son débit même, l'accent profondément pénétré du R. P. de Ravignan, et l'intonation vibrante du P. Lacordaire.

Mgr l'Archevêque de Paris a voulu donner au saint religieux, au moment où il a terminé son discours, un témoignage public de satisfaction et d'estime. Les paroles pleines de cœur et de justesse de l'illustre prélat, n'étaient du reste que la traduction exacte des sentiments qui remplissaient les âmes de tous les auditeurs. Tous en effet remerciaient Dieu d'avoir dans cette circonstance, comme dans toutes les autres, si bien guidé le choix de son vénérable représentant parmi nous.

Nous nous étions proposé de dire seulement quelques mots à nos lecteurs de la conférence de Notre-Dame. L'attrait même du sujet et la nécessité d'être juste, nous ont entraîné plus loin que nous ne l'avions pensé. Nous espérons qu'ils ne s'en plaindront pas, car nous leur avons annoncé trois bonnes nouvelles en leur apprenant que la grande œuvre des Conférences de Notre-Dame sera continuée, que l'éloquence de la chaire ne périt point en France, et que la Compagnie de Jésus a une gloire de plus à joindre à celles qui lui ont mérité, depuis trois siècles, la reconnaissance et la vénération de tous les catholiques.

L'abbé Ch. Lavigerie,
Chanoine honoraire, docteur ès-lettres.

Mgr l'Archevêque de Paris, avant que le R. P. Félix descendît de chaire, a adressé à l'éloquent prédicateur ses félicitations et ses encouragements à peu près en ces termes :

« Monsieur le Prédicateur, en vous écoutant, je bénissais Dieu de « m'avoir si bien inspiré dans le choix que j'ai fait. Je regrette que « la rigueur du temps n'ait pas permis à un auditoire plus nombreux « encore d'entendre ce discours si admirable pour le fond comme « pour la forme. Mais j'espère qu'il suffira aux heureux auditeurs « de ce jour de faire part à leurs amis des impressions qu'ils ont re- « cueillies pour amener une foule chaque jour plus considérable au « pied de votre chaire. »

Bulletin politique de l'Étranger.

Autriche. — La révolution comprimée à Milan n'avait pas dit son dernier mot. Elle s'est retrouvée debout à Vienne, où elle a

commis un de ces attentats qui lui sont si familiers et qui étaient inouïs encore dans les annales de l'Autriche.

Voici les dépêches télégraphiques qui annoncent cet événement :

Vienne, 18 février.

« Un attentat contre la vie de l'Empereur d'Autriche a eu lieu. Grâce à la protection de la Providence, cet attentat a échoué. »

Vienne, 19 février.

« Voici les détails sur l'attentat contre la vie de l'Empereur : L'Empereur se promenait sur les remparts, promenade de prédilection des Viennois, lorsqu'il fut tout à coup attaqué par un garçon tailleur hongrois, nommé Lassobmeny, ancien hussard, armé d'un poignard.

« L'assassin avait dirigé son coup vers la gorge ; mais l'Empereur, ayant aperçu l'arme levée contre lui, a fait avec le bras un mouvement qui l'a repoussée un peu en arrière, au bas de la nuque.

« Le comte O'Donnell, aide-de-camp de l'Empereur, qui se trouvait à côté de S. M., a aussitôt dégainé, et a porté à l'assassin un coup de sabre qui l'a abattu à ses pieds ; mais il n'est pas mort, comme le bruit s'en était d'abord répandu.

« Il a été relevé aussitôt et livré entre les mains de la justice.

« S. M. put se rendre au palais de l'archiduc Albert, où la blessure fut pansée, et de là s'en retourna à pied à son palais.

« La blessure n'est pas dangereuse ; cependant les médecins ont conseillé de garder le lit. »

Une troisième dépêche, également datée du 19, nous apprend que l'Empereur avait passé une bonne nuit. S. M. avait seulement éprouvé un accès de fièvre. On n'avait pas d'inquiétudes sur les suites de la blessure.

L'assassin n'est âgé que de vingt-un ans.

Il n'y a rien d'isolé dans l'ordre moral : derrière un crime politique on peut et on doit chercher l'idée qui l'a fait entreprendre ; et il faudrait être aveugle pour ne pas reconnaître que l'attentat commis à un tel moment sur la personne de l'Empereur d'Autriche, a des liens au moins logiques avec les révoltes qui ont récemment éclaté en Italie.

Tout le monde s'associera donc aux paroles que l'indignation dicte à l'*Assemblée nationale* :

« L'attentat commis sur la personne de l'empereur d'Autriche a excité un sentiment de réprobation énergique et général. Encore une tentative d'assassinat sur une tête couronnée ! Encore un de ces crimes déshonorants pour le parti qui pousse le bras de l'assassin !

« C'est une perpétuelle attaque à main armée contre la civilisation. Même quand il n'y a pas d'illusion possible sur le succès d'une entreprise non moins folie que criminelle, Mazzini lance ses bandes. Que lui importe d'envoyer des hommes à une mort certaine ? Du moins, s'il ne peut renverser les gouvernements établis, il les in-

quiète, il les harcelle, il leur prouve que la Révolution est toujours là, menaçante et implacable.

« Puisque l'esprit révolutionnaire se fait ainsi cosmopolite en portant partout ses complots et ses fureurs, il est tout simple que les gouvernements se regardent comme solidaires dans la défense de l'ordre général Ce n'est plus là une question politique sur laquelle on peut ouvrir et suivre des avis et des partis différents. Non, c'est la civilisation elle-même qui est en cause ; c'est elle qui est assaillie, mise en péril, déshonorée par ces émeutes sauvages, ces guet-apens féroces, ces détestables régicides. Et dans les intérêts de la civilisation si indignement menacée, n'oublions pas la liberté modérée, la liberté honnête et réglée, que toujours les crimes de la démagogie ont compromise et rendue presque impopulaire. C'est désormais une triste vérité qu'on ne peut plus méconnaître, que partout où la révolution se montre, partout où elle a triomphé comme en 1848 dans toute l'Europe, la civilisation recule et la vraie liberté finit toujours par être sacrifiée. — A. Letellier. ».

Lombardie. — Une dépêche de Zurich, 19 février, porte :

« Le gouvernement du Tessin est averti que tous ses nationaux actuellement en Lombardie doivent quitter le pays : les ouvriers immédiatement, et les autres dans un délai de trois jours. »

Ce qui devait se passer à Milan était déjà connu le 5 et le 6 en Suisse. Le journal suisse la *Democrazia* avait, dans une lettre de Bellinzona, annoncé que le mouvement éclaterait à Milan le 6 février. Lugano paraît avoir été le point central. Le 5, un grand nombre de réfugiés et de radicaux s'y étaient réunis, et 12,000 fusils transportés du palais Cioni (à Lugano) dans le Valais, comme mesure de précaution, avaient été transportés de nouveau à Lugano et déposés dans ce palais pour s'en servir en cas de succès.

Une correspondance particulière de l'*Écho du Mont-Blanc* contient ces révélations curieuses :

« Des nouvelles directes de Milan nous apprennent que le coup qui vient de manquer n'était pas seulement dirigé contre les Autrichiens, mais encore contre les riches, et que plusieurs grands seigneurs étaient nommément désignés aux poignards des assassins. Pour ne pas les manquer, le massacre devait commencer le dimanche, à quatre heures, au moment où, suivant les usages de Milan, le cours est encombré de voitures et de brillants équipages de l'aristocratie milanaise.

« Mais le ciel ne fut pas pour les conjurés. Une forte pluie tomba dans l'après-midi, et il n'y eut personne au cours. En conséquence, la distribution de l'argent et des armes ne fut pas générale parmi les conjurés, et c'est ce qui explique le petit nombre de ceux qui ont commencé l'attaque, et l'insuccès complet de la conspiration.

« Si l'affaire eût pu se prolonger pendant quelques jours, nous aurions vu arriver ici le ban et l'arrière-ban de tous les mazziniens, qui

étaient aux aguets sur les frontières de la Suisse et du Piémont, et qui seraient accourus au secours des *fratelli*. A chaque instant on croyait voir arriver leurs bandes, car depuis le matin, grâce à l'indiscrétion des conjurés, tout Milan s'attendait à l'explosion du complot, auquel ni la bourgeoisie, ni la noblesse n'ont pris aucune part. »

S. M. l'Empereur vient d'ordonner que tous les soldats qui ont été blessés dans l'émeute de Milan recevraient un secours sur sa cassette particulière.

Toutes les mesures de précaution sont prises contre un retour des troubles; le gouvernement a, par prudence, fermé l'Université de Pavie; et le maréchal Radetzky a publié une nouvelle proclamation pour avertir les habitants du royaume lombardo-vénitien « qu'il fera appliquer à tous ceux qui se trouveraient compris « dans des tentatives contre le gouvernement de S. M. l'Empe« reur, toute la sévérité des lois et toute l'extrême rigueur dont il « lui est permis d'user. »

Angleterre. — L'affaire des époux Madiaï, de Florence, est venue encore une fois devant la Chambre des Communes, dans la séance du 17. C'est M. Kinnaird qui l'a introduite. L'honorable membre demandait que le gouvernement anglais fît, de concert avec ceux de Prusse et de Hollande, des remontrances au grand-duc de Toscane, non en termes impératifs ou menaçants, a-t-il dit, mais au nom de la religion et de l'humanité. La discussion n'a été ni longue, ni brillante. Lord John Russell, qui a pris la parole pour le cabinet, n'a pas manqué de dire que les époux Madiaï ont été condamnés par le tribunal toscan, pour avoir lu la Bible.

Après tant de débats dans la presse sur ce sujet, après l'ambassade bruyante des sectes protestantes, on a lieu de s'étonner que le ministre des affaires étrangères d'Angleterre soit encore si mal informé. Chacun sait que les époux Madiaï ont pu lire la Bible autant qu'ils l'ont voulu, mais qu'ils ont été condamnés pour avoir tenu boutique de propagande et de scandale. C'est par là, par là seulement qu'ils sont tombés sous le coup de la loi du 30 novembre 1786, renouvelée le 4 mars 1849, loi autant faite pour conserver la paix publique en Toscane que pour défendre la sainteté du catholicisme.

Une vive et énergique attaque de M. Lucas a amené lord Palmerston à rappeler, comme un des titres de sa gloire, l'indigne conduite qu'il tint à l'époque où le radicalisme suisse entreprit de chasser les Jésuites de Fribourg; de plus, l'ancien protecteur de la révolution en Europe, a saisi cette occasion pour faire des missionnaires catholiques de Taïti une satire telle qu'a seule pu l'entendre une assemblée anglaise et protestante. On sait du reste toutes les difficultés et les persécutions que les Anglais suscitent dans la Polynésie à l'apostolat catholique. Voilà les défenseurs de la liberté religieuse... à Florence!

Sur l'invitation de lord John Russell, M. Kinnaird a fini par retirer sa motion.

Dans la séance de samedi, M. d'Israëli a demandé des explications sur l'état des affaires entre la France et l'Angleterre. Il y a eu, à ce sujet, une conversation parlementaire plutôt qu'un débat. La chambre a voté l'augmentation des forces navales, demandée par le gouvernement.

ALFRED DES ESSARTS.

NOUVELLE ÉGLISE CATHOLIQUE EN NORWÉGE.

L'an dernier, nous avons exposé dans l'*Univers* et dans l'*Ami de la Religion* la décadence du protestantisme en Scandinavie. C'est avec un cœur navré de douleur par le souvenir des chances qu'aurait l'Église de cette décadence du protestantisme, s'il y avait plus d'ouvriers évangéliques dans ces contrées, que nous apprenons, que dans toute la Norwége, jadis si orthodoxe, on ne compte que deux prêtres catholiques et moins de deux cents fidèles, sur 1,100,000 habitants. Cette douleur, causée surtout par la considération du peu de zèle des catholiques de l'Europe pour la Norwége, s'augmente en lisant dans un document officiel qu'on nous met sous les yeux que les Mormons viennent de convertir en Norwége à leur secte près de 50,000 habitants, tandis que les catholiques n'en convertissent que 2 par an. C'est pour soutenir ces néophytes aussi bien que les anciens catholiques et pour avoir un centre d'apostolat en Norwége que Mgr Studach, vicaire apostolique, soutenu jadis lui-même avec son troupeau de Suède par le zèle des catholiques de France, a résolu de bâtir une église à Christiania et envoie l'abbé Jentsch, un de ses prêtres, pour quêter dans ce but en France. Nous avons devant nous le plan de la nouvelle église. Elle n'est pas grande, mais de ce style gothique qui fait le principal ornement de Revel et d'autres villes des côtes de la Baltique. Elle est dédiée comme l'ancienne église de Revel à Saint-Olaf. Au fait, c'est peut-être la première pierre du catholicisme rétabli dans toute la Norwége! Qui refuserait de contribuer selon ses forces à mettre la première pierre de cet édifice? Les âmes généreuses et vraiment catholiques profiteront bien certainement d'une mission aussi sûre pour exercer le zèle et la charité. On pourrait leur appliquer tout spécialement les paroles de l'Esprit saint dans *Esdras* (I, ch. II, v. 68). « *Ils firent des dons à la maison de Dieu pour l'édifier au lieu où elle était autrefois.* » On pourra envoyer les offrandes directement à M. Jentsch, missionnaire apostolique qui vient d'arriver pour très-peu de jours à Paris, et se trouve à la place Saint-Sulpice, hôtel Céleste, ancienne rue Pot-de-Fer, n. 1, ou au bureau de l'*Ami de la Religion*.

P. M. ÉTIENNE.

Nouvelles religieuses.

ROME. — Le 10 février ramenait l'anniversaire de la mort du Souverain-Pontife, Léon XII, de sainte mémoire. LL. EE. les cardinaux Macchi, Franzoni et Barberini, tous trois de sa création, lui ont rendu les honneurs accoutumés dans la chapelle du chœur de la Basilique Vaticane. Mgr Gentilini,

archevêque de Tyane et chanoine de cette basilique, a chanté la messe solennelle et fait l'absoute.

Le lendemain, au palais du Vatican, le P. Laurent de Brisighella, des Capucins Mineurs, prédicateur apostolique, a prononcé son premier sermon de carême, en présence de la plus auguste assemblée à laquelle présidait N. S. P. Pie IX.

Voici les noms des orateurs sacrés qui prêchent le carême dans les principales églises de Rome :

A Saint-Jean-de-Latran : le R. P. Ignace de Saint-Philippe de Néri, carme déchaussé ; — à Saint-Pierre du Vatican : le R. P. Dominique da Castel Nuovo, capucin ; — à Sainte-Marie-Majeure : le R. P. Marco Rossi, de la Compagnie de Jésus ; — à *Santo-Lorenzo e Damaso* : le R. D. Bernard Buschelli ; — à Sainte-Marie *in Trastevere* : le R. D. Henri Fabiani ; — à l'église *del Gesù* : le R. P. Jean-Baptiste Rossi, de la Compagnie de Jésus ; — à Saint-Augustin : le R. P. Angelo Bruna, augustin ; — à Sainte-Marie *in Vallicella* : le R. P. Maxime de Vessalico, capucin ; — aux Saints-Apôtres : le R. P. Dominique Ventorini, mineur conventuel ; — à Sainte-Marie *in Aracœli* : le R. P. Joseph-Antoine da Casale, mineur observantin ; — à la Très-Sainte-Conception de la Vierge Marie : le R. P. Antonin da Monte Porzio, P. capucin ; — à Saint-Charles *al Corso* : le R. P. abbé D. Hilarion Sillani, procureur général des moines de Saint-Sylvestre ; — à Saint-Louis-des-Français : le R. P. Josué Bazin, de la Compagnie de Jésus ; — à Sainte-Marie *de' Miracoli* : le P. M. Philippe Cascia, de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin ; — à Sainte-Marie *dell' Anima* : le R. D. Jean Reich, missionnaire apostolique, prédicateur des Allemands.

Le conseil provincial de Rome et la Comarca s'est réuni le 9 janvier sous la présidence de S. E. le cardinal Altieri. Des questions de la plus haute importance pour les intérêts de la province ont été traitées dans cette cession, qui s'est terminée le 7 du courant.

Diocèse de Paris. — Mgr l'Archevêque fait en ce moment sa visite pastorale dans la paroisse de Sainte-Elisabeth. Hier dimanche, il a célébré la sainte messe à 8 heures du matin et a distribué pendant plus d'une heure la sainte communion aux fidèles dont la foule remplissait l'église. Monseigneur a parlé avant et après le saint sacrifice. Il a fait ensuite le prône de la grand'messe au sortir de laquelle Sa Grandeur est allée présider la conférence de Notre-Dame. Au retour de la cathédrale, l'infatigable prélat a assisté aux Vêpres et prononcé une nouvelle allocution après le sermon de M. l'abbé Duquesnay ; le soir il adressait encore de chaleureuses exhortations à la pieuse réunion de la confrérie de la Sainte Vierge. Aujourd'hui Monseigneur a visité le Temple, les marchés et les ateliers de ce populeux quartier dont les habitants sont heureux d'entourer leur premier pasteur des témoignages les plus touchants d'affection et de respect.

Diocèse de Dijon. — On lit dans l'*Ordre* de Dijon :

« Le modeste établissement du Bon-Pasteur, qui cache de si généreux dévouements, a été témoin hier d'une cérémonie rare de nos jours, si nous considérons quelle personne y jouait le rôle principal.

« Mme la comtesse Isabelle d'Alzy, aujourd'hui simple Sœur sous le voile et la bure des religieuses du Bon-Pasteur, a fait sa profession solennelle entre les mains de Mgr l'Evêque de Dijon.

« Spectacle édifiant, où l'on admire la grandeur de l'acte et la force de la religion qui l'inspire. Voilà une personne, riche des avantages de la nais-

sance et de la fortune, riche aussi, tout Dijon le proclame, des dons les plus précieux de l'intelligence et du cœur, aimée, recherchée, entourée de toutes les joies de ce monde, qui va s'enfouir dans un cloître ignoré, se courber sous une règle austère, et s'y dévouer obscurément, pour le reste de ses jours, à une œuvre que le monde ne voit pas.

« Quel puissant attrait a donc commandé à cette chrétienne? Il y a là quelque chose qui passe par-dessus notre vulgaire pensée, à nous tous gens d'extérieur, que le mouvement des affaires emporte dans l'étroite sphère des calculs terrestres.

« La cérémonie si complètement intéressante par elle-même, a été marquée encore par une allocution du R. P. Lacordaire. Pendant une heure, l'assistance choisie qui se pressait dans l'étroite chapelle du Bon-Pasteur a été suspendue aux lèvres de cet homme dont la parole a le don de pénétrer toujours et de remuer jusqu'au fond de l'âme. Nous connaissons depuis longtemps le prédicateur de Notre-Dame, dominant de sa mâle éloquence un auditoire de trois ou quatre mille personnes; cette fois, nous avons entendu un autre homme.

« Dans un cercle plus intime, au milieu d'une cérémonie touchante, il nous est arrivé une parole douce, onctueuse, remplie de cette délicatesse exquise qu'inspire le sentiment chrétien, tout cela relevé d'une vivacité tempérée qui ajoutait au charme. Ce nous a été une révélation nouvelle de ce talent prodigieux qui se plie à tout, et qui éclate toujours puissant et entraînant, là même où il cherche à se dérober et à changer de nature. — A. Gault. »

DIOCÈSE D'ORLÉANS. — On lit dans le *Moniteur du Loiret*, du 26 janvier :

Ainsi que nous l'avions annoncé, Mgr Forcade, vicaire apostolique du Japon, a prêché hier à Saint-Pierre-du-Martrol.

Après avoir exposé que l'œuvre des *Pieuses Ouvrières* consiste à procurer des ornements d'église et des vêtements aux missionnaires, l'orateur a recommandé également l'œuvre de la Sainte-Enfance, dont les résultats sont peu en rapport avec les légers sacrifices qu'elle exige, puisque récemment encore il visitait en Chine un établissement où 750 enfants abandonnés avaient été recueillis, et que, dans une seule province de ce pays, deux cent mille enfants ont été, dans le cours d'une année, baptisés en danger de mort.

La parole simple, mais pénétrante du prélat a porté ses fruits. La quête qui a suivi le sermon a produit 1,200 francs.

DIOCÈSE DE BELLEY. — Il a été fondé à Bourg une maison pour les *Femmes incurables*, dans l'ancienne maison Chambre, dite de la Poste, située au bord de la Reyssouze, à l'entrée de l'allée de Challes. Cette fondation, due au zèle actif et charitable de quelques dames de notre ville, a déjà reçu plusieurs de ces infortunées auxquelles manquaient les soins ordinaires; cette œuvre est d'autant plus méritoire qu'elle s'adresse à tout ce qu'il y a de plus affligeant dans notre pauvre humanité, et que la récompense ne peut être de ce monde.

Mgr Chalandon a béni, ces jours derniers, ce nouvel asile qui va s'ajouter à ceux que notre ville possède déjà.

DIOCÈSE DE LYON. — La *Gazette de Lyon* annonce que M. le comte de Chambord, instruit que les Petites Sœurs des Pauvres ont fondé à Lyon un établissement pour le soulagement des vieillards infirmes des deux sexes, a voulu contribuer à une œuvre si éminemment utile et qui, dès son apparition,

a obtenu la sympathie universelle, en faisant remettre à ces modestes et pieuses filles la somme de deux cents francs.

DIOCÈSE D'AUTUN. — Mgr l'évêque d'Autun a entrepris de former sous le patronage de Saint-Joseph une association diocésaine ayant pour but l'*Œuvre des Séminaires et des Ecoles*.

A cette occasion, le vénérable prélat a publié une Lettre pastorale qui fait bien connaître le caractère qu'il veut imprimer à l'Œuvre :

« Riches de la terre, dit Monseigneur, car c'est à vous que nous adressons spécialement cette Lettre pastorale, si vous n'avez pas d'enfants à nous offrir, consentez du moins à seconder le zèle et les efforts de votre Evêque pour soutenir, améliorer et perfectionner des établissements non moins nécessaires à la société qu'à l'Eglise, puisqu'ils doivent former des générations chrétiennes, en même temps que des générations sacerdotales. Comprenez l'importance d'une association destinée à augmenter les ressources si insuffisantes des séminaires et des noviciats, afin de fournir à la vigne du Seigneur des ouvriers nombreux et choisis, et de répandre dans vos campagnes des instituteurs et des institutrices formés au dévouement et au sacrifice. »

Le prix de souscription de l'Œuvre des Séminaires et des Ecoles est de 12 francs par an.

ALGÉRIE. — On lit dans la *Patrie* :

« Nous apprenons à l'instant l'arrivée en Afrique des enfants trouvés, confiés au R. P. Abram, directeur de l'Orphelinat agricole de Misserghin.

« Grâce à l'ensemble des mesures prises et au généreux concours qu'ont prêté à l'administration les compagnies de chemins de fer et les hospices, les jeunes émigrants se sont trouvés tous réunis, le 2 février courant, à Marseille, où les attendait le P. Abram. Aucun d'eux ne manquait à l'appel. Partis le 3 de Marseille, il ont débarqué le 6 au port de Messel-Kebir. Des renseignements qui nous parviennent de Misserghin nous font connaître que la traversée s'est heureusement effectuée ; que la santé d'aucun des enfants n'a eu à souffrir la plus légère atteinte, et que les conditions actuelles de la température sont extrêmement favorables à leur prompte acclimatation.

« Le lendemain de l'arrivée des nouveaux colons à l'Orphelinat, une messe d'actions de grâce a été célébrée par le vénérable directeur dans la chapelle de l'établissement. C'était un touchant spectacle que de voir ces pauvres enfants, venus de tous les points de la France, maintenant confondus avec leurs frères d'Afrique, demander au Ciel de bénir l'œuvre éminemment religieuse et civilisatrice dont ils sont appelés à devenir les instruments, et de féconder les efforts tentés par la mère-patrie pour coloniser cette terre. »

ANGLETERRE. — On lit dans le *Times* du 8 février :

« Jeudi dernier, le cardinal Wiseman a présidé à Leeds une soirée où plusieurs discours ont été prononcés en faveur des opinions qui suivent :

« Que rien ne tend plus à élever le caractère du peuple et à améliorer le bien être social que la diffusion d'une saine éducation, réglée et ennoblie par le contrôle et l'alliance d'une instruction morale et religieuse.

« Que cette alliance entre la science et la religion, qui a toujours formé le principe de l'éducation catholique, d'une part, donne à la science un caractère sacré, en portant l'intelligence et le cœur à l'admiration et à l'a-

lois de l'Être suprême ; et, de l'autre, elle prête le puissant appui de l'étude scientifique et intellectuelle à l'explication de la vérité révélée.

« Qu'en conséquence, les catholiques verront toujours avec plaisir la formation et la prospérité d'institutions telles que l'Institut catholique littéraire de Leeds, où toute facilité d'instruction scientifique et littéraire est mise à la disposition des classes moyenne et ouvrière, sachant bien que dans l'encouragement et la coopération cordiale qu'ils reçoivent de leur vénérable clergé, ils trouvent non-seulement la plus haute sanction de leur entreprise, mais aussi la plus sûre garantie de l'heureuse union de la religion avec l'antique instruction. »

Le cardinal Wiseman a prononcé un long discours qu'il a terminé ainsi :

« Je crois, Messieurs, que l'humilité est une vertu sociale et nationale, tout autant qu'individuelle. J'ai remarqué que lorsqu'on s'adresse au peuple, on parle des progrès qu'il a faits dans la science comme d'une merveille de la création. Les grandes découvertes de notre nation sont représentées à ses yeux comme l'élevant bien au-dessus des autres peuples, et si le nom de l'Italie et de l'Espagne est accolé à quelque chose de grand ou de scientifique, il fait aussi naître un rire moqueur. C'est avec peine que j'ai vu cette supériorité de notre pays continuellement mise en jeu dans les adresses populaires. Je crois que le vrai génie est toujours modeste, que la vraie supériorité est toujours généreuse, que la vraie science est toujours juste.

« Sachons ce qu'ont fait les autres pour leur dispenser la mesure de louanges qu'ils méritent, pour garder notre place à côté d'eux, sans nous targuer de supériorité, mais en tâchant d'y parvenir ; c'est ainsi que la marche du progrès moral suivra celle du progrès scientifique. »

Ce discours a été fort applaudi.

IRLANDE. — Le R. D. Taylor, depuis plusieurs années président du collége de Carlow, vient d'être nommé secrétaire du comité de l'Université catholique à la place du regrettable docteur Cooper. C'est un homme d'une vaste érudition, et dont l'activité embrasse les moindres détails des affaires. Cette nomination ne peut qu'être féconde en bons résultats pour les catholiques de l'Irlande et de la Grande-Bretagne.

TESSIN. — On écrit au *Patriota del Ticino* : « Locarno, 22 janvier. L'avant-dernière nuit, le grand crucifix qui dominait la cour des capucins est tombé sous la hache ou la scie de gens inconnus. C'est conséquent ! Là où les ministres de Dieu sont expulsés, le symbole de la rédemption et de l'émancipation de l'homme est aussi jeté la face contre terre. »

PIÉMONT. — On lit dans la *Campana* :

Le 22, ont eu lieu les obsèques solennelles à l'église du Carmen, en l'honneur de l'abbé Gioberti. Tous les *frères et amis* y assistaient. L'office a été chanté par un chœur de 130 voix accompagnées de 80 instruments. Nous ne dirons rien des pompes de cette cérémonie funèbre, nous notons seulement quelques unes des inscriptions qui ornaient, qui entouraient le catafalque : « *Il réconcilia la philosophie avec la foi.* » Or, tous les ouvrages de Gioberti ont été condamnés par l'autorité qui est seule interprète légitime de la foi. « *Il sera immortel dans le ciel comme sur la terre.* » Il paraît que ce n'est plus Dieu, mais les démocrates de Turin qui ouvrent les portes du Ciel. « *O Christ ! qu'il soit avec toi le prêtre qui t'a suivi plutôt que les Pharisiens.* » La *Campana* n'aura pas la honte de se mettre à la suite de ces pharisiens à la tête desquels on place le Pape. La *Gazette piémontaise*, feuille officielle,

n'en a pas moins loué ces incriptions, dont elle admire *le laconisme expressif*.

— S. G. l'Evêque de Nice vient aussi de publier une lettre pastorale contre les mauvais livres et les mauvais journaux.

— Le *Bon Sens* d'Annecy nous apprend que le ministère piémontais, continuant la guerre que ses prédécesseurs faisaient aux congrégations religieuses, vient de dissoudre sans autre forme de procès une petite communauté de cinq Sœurs dites de la *Compassion*, dont le but était de faire l'école aux jeunes filles, de soigner les malades et d'entretenir les linges et autels de l'église. Cette communauté existait depuis plus de deux siècles à Contamines-sur-Arve, en Savoie ; elle avait traversé toutes les révolutions, et ses droits avaient été reconnus et respectés même par les spoliations de 93. Le dimanche 23 janvier, 1853, un agent de l'intendance de Bonneville, accompagné du vice-syndic et du secrétaire de la commune, a frappé à la porte du couvent pendant la grand'messe de paroisse.

Au retour des Sœurs, les agents sont entrés avec elles, ont lu l'ordonnance de dissolution de la communauté, ont procédé à l'inventaire du mobilier de la maison, puis sont partis fiers de la grande victoire qu'ils venaient de remporter sur cinq pauvres Religieuses.

POLOGNE. — On mande de Varsovie, le 1er février : « Mgr Pavey, envoyé du Pape, est arrivé ici il y a quelques jours de Saint-Pétersbourg. Depuis longtemps les relations diplomatiques sont très-suivies entre Rome et Saint-Pétersbourg. On croit qu'il s'agit de la nomination à cinq évêchés polonais qui sont vacants. »

TURQUIE. — On écrit de Constantinople qu'une souscription pour le R. P. Newman a été ouverte parmi les catholiques de cette ville.

MISSIONS. — Encore un nouveau martyr que l'Eglise de France va inscrire dans ses glorieuses annales ! M. Jean-Louis Bonnard, du diocèse de Lyon, qui a déjà fourni à l'Eglise tant de zélés missionnaires et d'héroïques martyrs, a été décapité pour la foi, au mois de mai de l'année dernière, dans le Tong-King. Ce jeune et courageux apôtre, à peine âgé de 28 ans, n'évangélisait que depuis un an cette terre infidèle qu'il devait si tôt arroser de son sang.

Cette nouvelle est arrivée en France par une lettre de Mgr Retord, — un Lyonnais aussi, — évêque d'Acanthe, vicaire apostolique du Tong-King occidental, adressée à un autre confesseur, M. Charrier, ancien missionnaire dans ces contrées lointaines, son compatriote et son ami, actuellement directeur du séminaire des Missions Etrangères à Paris. Cette lettre touchante et qui fait couler des larmes, est écrite avec ce cœur et cette âme que connaissent à Mgr Retord tous les lecteurs des admirables *Annales de la Propagation de la Foi*.

CHINE. — Une lettre écrite le 20 octobre 1854 par un de nos missionnaires, fait craindre une persécution nouvelle contre les catholiques. Le jeune empereur, Hien-Foug, a pris pour ligne de conduite : Haine aux Européens ! mort aux chrétiens ! En conséquence, il a élevé au plus haut rang un lettré Cantonnais, nommé Tchéou-Tieutsin, ennemi acharné des catholiques.

L'empereur a dégradé Ky-ing, l'ancien vice-roi de Canton, révoqué les concessions faites à M. de Lagrenée, ambassadeur de France en 1844, et dans le nouveau code qu'il vient de publier, il a maintenu toutes les lois portées par ses prédécesseurs contre le christianisme. Il paraît même qu'un édit

secret enjoint de mettre à mort tout européen qui osera pénétrer dans l'empire.

Le Yun-Nôm offre une preuve de l'existence de cet édit, puisque, le 12 avril de cette année, on a fait mourir de faim un de nos confrères dans le Sud de la province, et empoisonné le catéchiste pris en même temps que le missionnaire.

Si l'orage n'a pas éclaté plus tôt, c'est qu'il y a des révoltes assez graves sur plusieurs points de l'empire, et que les discordes intérieures de la cour ne sont pas encore apaisées; mais aussitôt que le calme sera rétabli, la guerre sera déclarée aux enfants de Dieu. On commencera par frapper les pasteurs, espérant que le troupeau se dispersera de lui-même. Les martyrs seront nombreux, car les néophytes, aussi bien que les missionnaires, sont beaucoup plus connus maintenant qu'autrefois.

Il y a aujourd'hui en Chine 19 évêques, 108 ou 109 missionnaires étrangers, et 100 prêtres indigènes environ. Le nombre des chrétiens ne doit pas dépasser 500,000. C'est déjà une Eglise considérable, et si le glaive des persécuteurs commence à la décimer, il fera bien des victimes.

Nouvelles et Faits divers.

Par décret en date du 19 de ce mois, M. Eglée, vicaire-général du diocèse de Paris, chanoine titulaire et maître des cérémonies du chapitre de l'Eglise de Paris, a été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

— Une dépêche télégraphique de Berlin, en date de samedi 19 février, annonce que le traité de commerce conclu entre l'Autriche et la Prusse devait être signé le soir même, à huit heures.

—S. Ex. Mgr. Garibaldi, nonce apostolique du Saint-Siége, a eu l'honneur de remettre à l'empereur, en audience particulière, une lettre de Sa Sainteté.

— M. le marquis de Vogué, qui avait été cité devant le tribunal de Cosne pour avoir à rendre compte de la distribution du manifeste de M. le comte de Chambord, a été acquitté par ce tribunal dans son audience du 14 février.

— Le *Moniteur du Loiret* a reçu un premier avertissement dans la personne de M. Léon Lavedan, rédacteur en chef, pour avoir reproduit une nouvelle donnée par la *Gazette de France*, et pour laquelle cette feuille a été elle-même avertie.

— *L'Espérance du Peuple* de Nantes et *l'Impartial de la Meurthe* de Nancy ont été avertis pour avoir publié le fait reproché à la *Gazette de France*, au *Moniteur du Loiret* et au *Journal de Rennes*.

L'Espérance du Peuple a été en outre invitée par le préfet de la Loire-Inférieure à reproduire le discours d'ouverture de la session du Sénat et du Corps législatif.

— S. M. l'Impératrice ayant appris que la paroisse de Coutmerle (Corrèze) avait besoin d'une église, a bien voulu seconder le zèle de M. Maisonneuve, curé de cette paroisse, en lui envoyant une somme de 1,000 fr.

— Le 7 février, pour la première fois depuis son rétablissement, le roi de Suède a fait une promenade en voiture avec la reine.

— M. Guillaume Andral, doyen de l'Académie de médecine, vient de mourir à l'âge de 84 ans.

— Suivant l'usage établi à Paris, la cour d'assises de Riom ne siégera plus les dimanches et les jours fériés.

— Les personnes comprises dans le dernier décret d'amnistie sont toutes aujourd'hui rendues à la liberté. Nous apprenons par dépêche télégraphique que deux convois de déportés graciés sont arrivés ce matin à Toulon, venant de l'Algérie. (*Patrie*).

— On assure que le ministre de la marine et des colonies, vient de décider qu'un nouveau convoi de forçats serait dirigé sur Cayenne. Ce convoi se composera de 300 individus, qui seront embarqués sur la corvette de charge l'*Allier*. Ce bâtiment mettra à la voile le 1er mars prochain. (*Patrie*).

— Des nouvelles récentes annoncent que le général Allouveau de Montréal venait d'arriver à Rome, qu'il avait pris le commandement du corps expéditionnaire et que le général Gemeau allait partir pour la France.

— L'instruction judiciaire contre les écrivains accusés d'envoyer des corresrponances aux journaux étrangers se continue par les soins de M. le juge Bro. Un grand nombre de témoins ont été déjà entendus. (*Union*.)

— M. le comte d'Haussonville a été arrêté hier sur la place de la Concorde et mis à la disposition de M. Rouilly, commissaire de police. Le *Constitutionnel* prétend que M. d'Haussonville, étant en voiture, aurait voulu couper la file des voitures du Corps législatif se rendant à la séance impériale, et que cette insistance aurait été le motif de son arrestation. Le même journal rappelle à ce propos, que M. d'Haussonville a été impliqué dans l'affaire du *Bulletin français*. (*Union*.)

— Une dépêche télégraphique, en date du 2 février, de la Nouvelle-Orléans, dit l'*Advertiser*, annonce qu'un incendie terrible a éclaté à Cardenas (Havane). Les pertes sont évaluées à près d'un million de dollars; la douane, le théâtre, la poudrière ont été détruits.

— On remarque, depuis plusieurs jours, la présence à Paris de M. le général Okareff, arrivé avec une mission particulière de l'empereur de Russie auprès du gouvernement français.

— Le musée des souverains a été ouvert hier pour la première fois. Il occupe cinq pièces du palais du Louvre : la salle d'Anne d'Autriche, les chambres de Henri II et de Henri IV, la salle royale et la salle impériale. On y remarque les armures de François Ier, de François II, de Henri II, de Henri III, de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV; la chapelle du Saint-Esprit, de Henri II; les vêtements du sacre de Charles X; le fameux siége en fer du roi Dagobert, forgé par saint Eloi; la cuve en airain qui a servi au baptême de saint Louis; l'armoire à bijoux de Marie-Antoinette; un étau et un vilbrequin dont se servait Louis XVI; un petit canon traîné par deux petits chevaux en ivoire offert à Louis XVII; le bureau et la sonnette très simples ayant appartenu à Louis XVIII, à Mittau, à Hartvell, et qu'il conserva aux Tuileries; un livre d'heures ayant appartenu à Charlemagne; divers objets ayant appartenu à Napoléon, le bureau du roi de Rome et le secrétaire de Louis-Philippe.

— Un empoisonnement, causé par une fatale méprise, vient d'attrister la ville d'Avignon. Un des Frères de l'école de la Doctrine chrétienne étant tombé malade, le médecin qui le soignait prescrivit 50 grammes de *sel d'Epsom*. L'établissement des Frères possède une petite pharmacie contenant les médicaments les plus simples. Malheureusement, le sel d'Epsom manquait,

et l'infirmier chargé d'administrer les remèdes ordonnés alla en demander chez un droguiste qui le fournissait habituellement. Par une inconcevable erreur, le droguiste auquel il s'adressa donna, au lieu de sel d'Epsom, de l'acide oxalique, et d'après l'ordonnance du médecin, 50 grammes de cet acide furent administrés au malade. Des symptômes d'empoisonnement se manifestèrent aussitôt. Tous les secours en usage, en pareil cas, furent vainement employés, et le malheureux frère expira au bout d'une demi-heure.

— D'après le *Constitutionnel*, voici la base du nouveau projet de loi sur les caisses d'épargne : Une nouvelle réduction sur l'intérêt bonifié aux déposants, intérêt qui jusqu'ici avait été fixé à 4 1/2 0/0 par la loi du 30 juin 1851, et qui ne serait plus désormais que de 4 0/0. Les autres dispositions ne sont que des corollaires insignifiants de cette mesure capitale.

— On écrit de Belley, 5 février, au *Journal de l'Ain* :

« M. Isidore Rubat, notaire, suppléant du juge de paix et adjoint de Belley, vient de mourir dans cette ville. Elevé de Fourier, mais nullement socialiste, il n'attendit pas ses derniers moments pour demander lui-même les secours de la religion, les recevoir avec une lucidité d'esprit parfaite, et mettre dans l'accomplissement de ses devoirs religieux cette énergie de caractère qu'il montra dans tous les actes de sa vie.

« En un mot, il a fait, dans toute la plénitude de ses facultés, une de ces morts chrétiennes qui adoucissent l'amertume des regrets de la famille, et qui, dans la position sociale où il se trouvait placé, comme notaire et comme magistrat, sont un exemple très-édifiant, très-consolant : une de ces morts enfin comme en demandait à Dieu notre vénérable évêque Mgr *Devie*, dans sa ville épiscopale. »

DERNIÈRES NOUVELLES.

Un *Te Deum* solennel a été chanté le 20, dans la cathédrale de Vienne, pour remercier Dieu d'avoir préservé les jours de S. M. l'Empereur d'Autriche. M. de Lacour, ministre plénipotentiaire de France, ainsi que tous les membres du corps diplomatique, ont assisté à cette cérémonie religieuse.

(*Patrie*)

BOURSE DU 21 FÉVRIER 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 106 05 — plus haut, 106 05 — plus bas, 105 90 — fermé à 105 90. — Au comptant, il reste à 105 95.

3 0/0, à terme, ouvert à 81 » — plus haut, 81 » — plus bas, 80 60 — fermé à 80 60. — Au comptant, il reste à 80 65.

On a coté le 4 0/0 à 99 75.

Actions de la Banque, 2,805 00.

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à » » (1852), à 1,320 ».

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 98 » ; nouveau, 98 ». — Belgique, 5 0/0, 99 5/8. — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 47 ».

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

Paris. — Typ. de W. V. de Surcy et Ce, rue de Sèvres, 32.

L'AMI DE LA RELIGION.

LETTRE D'ADHÉSION

DE MGR L'ÉVÊQUE DE CHARTRES A LA CIRCULAIRE DE MGR L'ÉVÊQUE DE VIVIERS.

Chartres, le 17 février 1853.

Monsieur le Rédacteur,

Je vous donne communication de la lettre que j'écris à Monseigneur l'Evêque de Viviers et vous prie de l'insérer dans votre prochain numéro.

Vénérable Seigneur,

Je n'ai point l'avantage d'être connu de vous, jamais aucun rapport particulier n'a existé entre nous, et cependant j'avais conçu pour Votre Grandeur la plus haute estime.

Quelquefois, en pensant devant Dieu quel serait le prélat selon son cœur qui pourrait faire entendre de justes plaintes contre les exagérations et excès de certains esprits de nos jours, je me rappelais la modération, l'esprit de paix, la justesse de vues et d'appréciation que vous avez montrés dans vos écrits, et je souhaitais que quelque voix amie pût vous engager à une démarche ou du moins à prononcer quelques mots ; et voilà qu'au moment où je me préoccupais de ces pensées, je reçois votre circulaire datée du 2 février dernier ; j'y trouve tous mes sentiments, tous mes désirs, et aussi tout le sujet de mes tristesses et de mes craintes.

Votre langage, cher Seigneur, si mesuré, si plein de charité et de fermeté tout ensemble, sera certainement compris et senti ; non-seulement la majorité des Evêques de France y applaudira, mais, j'en ai la confiance, le Saint-Siége verra dans vos paroles le vrai amour de l'Eglise, le désir de la paix, l'attachement sincère et profond pour la Chaire de saint-Pierre, qui est le sentiment de tous les Evêques français.

Puissent vos paroles persuasives faire une impression favorable sur des hommes qui ont eu de bonnes intentions, qui ont fait du bien, et qui pourraient encore en faire tant! mais qui ont produit un mal que ne peuvent aucunement compenser des efforts d'abord louables et généreux. Je veux parler surtout de l'esprit de division, fruit amer de certaines questions soulevées depuis quelques années ; car la paix était un de nos biens les plus précieux, et

cette paix est troublée... prions Dieu qu'elle ne nous soit point ravie.

Recevez, cher Seigneur, cette expression de mon assentiment, et aussi l'assurance de mon respectueux et entier dévouement.

† L. Eugène, év. de Chartres.

Chartres, 17 février 1853.

HISTOIRE DU PONTIFICAT DE CLÉMENT XIV.

Par Augustin Theiner, prêtre de l'Oratoire.

4e Article. (Voir le n° 5488.)

LE P. THEINER ET CLÉMENT XIII.

I.

L'honneur du Saint-Siége est l'honneur même de l'Eglise. Il nous est plus cher que notre propre honneur, que l'honneur d'aucun catholique, d'aucune congrégation religieuse, d'aucune église particulière, d'aucune nation chrétienne.

Ce n'est pas seulement notre devoir, c'est notre bonheur, c'est notre vie de le défendre et de combattre pour lui.

Dans cette organisation vivante de la société spirituelle à laquelle Dieu nous a fait la grâce d'appartenir, toutes les parties sont si parfaitement liées entre elles que, quand un membre souffre, tous les membres souffrent; et quand un membre est glorifié, tous les membres sont glorifiés. Or, si telle est la solidarité des membres entre eux, à tous les degrés de la hiérarchie, comment ne ressentiraient-ils pas tous, bien plus vivement encore, les douleurs et les joies, les humiliations et les triomphes de ce Chef suprême et souverain, auquel tout tient et se rattache, duquel tout part, tout relève et tout dépend, dans le corps mystique de l'Épouse de N. S.-J.-C!

Certes, ces sentiments sont ceux que professe le plus hautement le R. P. Theiner Ce sont ceux auxquels il a coutume de rapporter tous ses travaux; ce sont en particulier les seuls qu'il invoque, en publiant son dernier ouvrage.

Mais, chose étrange, emporté par ses préoccupations, avant même d'entreprendre l'histoire du Pape dont il se propose l'apologie, ce défenseur des Pontifes Romains rabaisse et sacrifie, tout en la déclarant « pure et immaculée », la mémoire d'un autre Pape.

La suppression des Jésuites est le principal événement du pontificat de Clément XIV; mais cette douloureuse affaire a rempli aussi celui de Clément XIII. Le P. Theiner, qui l'avoue, a donc consacré un quart de son premier tome, cent trente de ses pages, c'est-à-dire assurément plus d'un volume ordinaire, à tracer ce qu'il appelle le *Tableau de l'Époque*. Là, il a fait le récit de la lutte éternellement mémorable que, dans le plus triste siècle, un vieillard désarmé, mais

plein de courage et de foi, a soutenue jusqu'au dernier soupir contre l'impiété servie par toutes les puissances et encouragée par toutes les faiblesses.

Eh bien! c'est ce vieillard qui a tout souffert avec une force inébranlable, qui a été persécuté, outragé, abreuvé de douleur, dépouillé d'une partie de ses Etats, mais que rien n'a pu vaincre ; c'est cet auguste et digne Vicaire de J.-C. que le P. Theiner s'est laissé entraîner à représenter comme un pilote trop faible pour *guider la barque de l'Eglise* (t. I, p. 153), comme un cœur facile à tromper, dominé par ceux qui *le dirigeaient dans le maniement des affaires* (t. I, p 145), quelque peu entaché de *népotisme* (t. II, p, 561); comme un esprit qui n'avait que des *vues étroites,* IGNORANT ABSOLUMENT LES BESOINS DE SON TEMPS (t. I, p 146), qui se laissait dicter des allocutions et des bulles par les Jésuites ou leurs amis (ibid. p. 146), qui se berçait de *songes innocents mais insensés* (ibid. p. 97); qui, en définitive et malgré toutes ses vertus, compromettait, par sa faiblesse, les droits du souverain pontificat, causait, par ses fautes, la ruine de ses protégés, et *provoquait* et *déchaînait* lui-même (t. I, p. 50) sur sa tête, sur ses états, sur la Papauté et sur l'Eglise, tous les périls et tous les désastres.

Ainsi, bien contre son premier dessein sans doute, le P. Theiner, pour reprendre le procès des Jésuites, remet en cause avec eux la Cour romaine, le Sacré Collége, le Saint-Siége! Ici, nous n'en doutons pas, il sera le premier à nous permettre de relever ses assertions en toute liberté.

II.

Nous croyons avoir suffisamment démontré que Clément XIII connut parfaitement son temps; qu'il vit de loin l'orage qui s'amassait sur la fin du siècle, qu'il signala hautement le danger de l'époque, et qu'il se montra conséquent avec lui-même en ne cessant pas de le combattre.

Fallait-il, au contraire, qu'il cédât avant même d'avoir résisté? Fallait-il qu'aux premières violences il répondît par ce bref que Clément XIV lui-même ne signa qu'après quatre années de négociations et dans la dernière année de sa vie!

Le P. Theiner, sans doute, ne formule pas cette conclusion. Mais, après avoir blâmé dans son ensemble la conduite de Clément XIII, dictée tout entière par la conviction opposée, il ne voit dans tous les actes de ce généreux Pontife qu'une succession d'erreurs et qu'un enchaînement fatal de fautes.

C'est sous ce point de vue notamment qu'il envisage les huit faits que voici : 1° La lettre du P. de la Croix; 2° La proposition de l'institution d'un vicaire-général pour la Compagnie en France; 3° L'allocution prononcée dans le Consistoire secret du 3 septembre 1761; 4° Le décret de l'inquisition du 3 avril 1763 contre l'évêque de Soissons; 5° Le projet de convocation d'un concile national en France

en 1764; 6° La publication de la Bulle *Apostolicum pascendi* du 7 janvier 1765; 7° La rupture avec le Portugal; 8° L'affaire de Parme.

Quoique dans son *Tableau de l'Epoque*, le P. Theiner aborde ces questions du côté seulement qui convient le mieux à sa thèse, cependant nous nous contenterons presque toujours, pour lui répondre, des matériaux et des arguments qu'il nous fournit.

Nous ne ferons qu'une observation avant d'aborder ces faits particuliers. On comprend qu'en les examinant l'un après l'autre, la question nécessairement change de face. Est-il une politique, si admirable qu'elle soit dans ses principes et dans son but, qui ne puisse être attaquée dans quelqu'un de ses actes? En est-il une dont aucun détail ne prête à des jugements divers, ne laisse prétexte à des appréciations prévenues? Le P. Theiner pourrait ainsi se donner raison sur quelques points contre Clément XIII et cependant avoir complétement tort au fond. Que sera-ce donc s'il reste évident que le Pontificat de ce saint Pape, soumis à une telle épreuve, passé au crible de la plus minutieuse investigation, n'a été l'objet que de critiques purement arbitraires, et qui, pour la plupart, se réfutent d'elles-mêmes?

III.

La regrettable lettre du P. de la Croix fut écrite le 19 décembre 1761. On sait qu'elle avait pour objet : 1° la soumission des Jésuites aux lois, maximes et usages du royaume de France; 2° l'enseignement des doctrines contenues dans les quatre articles de 1682; 3° l'autorité des Evêques à l'égard des Réguliers; 4° la promesse de ne point obéir aux ordres du général s'ils contenaient quelque chose de contraire à cette déclaration.

Il est juste d'abord d'accorder quelque attention à la date de cette lettre, adressée par une province seulement de la Compagnie aux Evêques assemblés pour donner leur avis au Roi, et qui prenaient la défense de l'Ordre avec le plus grand courage.

On était déjà au plus fort de la tempête. Deux mois auparavant, au mois de septembre 1761, le marquis de Pombal avait livré au bûcher le vénérable Malagrida, et un si odieux forfait n'avait excité qu'une sorte d'émulation de fureur chez les autres ennemis des jésuites. Le complot ourdi par l'impiété éclatait à Versailles comme à Paris. La cour, sous l'influence de madame de Pompadour, se trouvait pour le moins partagée; selon le P. Theiner, elle était même radicalement impuissante contre le Parlement. Le Parlement enfin avait rencontré l'occasion de satisfaire « cette haine profonde, cette animosité antique, » qui « germait dans son sein depuis l'apparition de la société et qui se transmettait dans ses membres comme un odieux héritage » (*Hist. du Pontif. de Clément XIV*, t. I, p. 28). Déterminé d'avance à braver ou à éluder les velléités de résistance du faible *Louis XV*, il avait juré la perte de la Compagnie.

Nous nous plaisons à rendre ici justice à l'historien. Ses préventions ne lui font pas excuser l'esprit ni les procédés de cette magistrature égarée, et depuis le jour où le Parlement substitua à la cause des créanciers du P. de Lavalette le procès de la Compagnie, il montre avec quel acharnement et quelle iniquité toute cette affaire fut conduite. De son propre aveu, on choisit, pour faire le rapport sur les Constitutions de la société, « des JANSÉNISTES FURIBONDS ET PAR CONSÉQUENT ENNEMIS DES JÉSUITES (t. I, p. 34) ; on examina de même les œuvres des théologiens, des moralistes, des canonistes, « avec autant de légèreté que de malice ; » alors « régnait malheureusement ce principe *que les ouvrages d'un Jésuite quelconque* n'avaient pas besoin d'être examinés *pour encourir l'anathème*. » Et puis ce *Tribunal* rendait arrêts sur arrêts pour porter des *coups mortels* à la Société, des arrêts qu'on « *ne peut lire sans un mélange de* DÉGOUT ET D'HORREUR » (t. I, p. 39).

En même temps, le P. Theiner publie l'extrait d'une lettre diplomatique adressée au cardinal Torregiani. Cette lettre, après avoir dit que l'archevêque de Paris et les évêques du Puy et de Carcassonne s'étaient seuls jusque-là déclarés publiquement pour les Jésuites, ajoute, quant aux autres Évêques qui leur sont favorables, « que tous *n'entreprennent pas de même leur défense* ; » et elle en donne pour raison « que la plupart *d'entre eux sont très-dévoués aux principes gallicans* (t. I, p. 42). »

Quoi qu'il en soit de cette dernière circonstance, nous ne nous étonnons pas que le P. Theiner blâme la démarche du P. de la Croix. Nous nous bornons à remarquer, au contraire, que l'écrivain qu'il a pris pour son principal adversaire, ne l'excuse pas davantage, et la juge peut-être plus sévèrement encore (*Clément XIV et les Jésuites*, p. 135). Mais M. Crétineau Joly n'est si dur ici que contre les Jésuites ; et ce qu'il n'a pas fait, lui-même, le P. Theiner le fait.

Sait-on sur qui le P. Theiner trouve le moyen de faire rejaillir la faute ? sait-on qui il y implique ? Le Saint-Siége !

Après avoir dit que l'on inséra plus tard dans la réformation prétendue des règles de tous les Religieux l'acceptation des quatre articles, il s'écrie :

« DE QUEL DROIT, (LE SAINT-SIÉGE) POUVAIT-IL DÉSORMAIS PROTESTER CONTRE CETTE VIOLENCE qu'on fit subir aux Instituts Religieux, APRÈS AVOIR GARDÉ UN SI PROFOND SILENCE AU SUJET de l'ACCEPTATION PAR LES JÉSUITES de la déclaration de l'Église gallicane (*Hist. du Pontif. de Clém. XIV*, t. I, p. 43.) »

Le *Saint-Siége*, dit le P. Theiner, *a gardé un profond silence !*

Mais d'abord Clément XIII s'est-il tû ? ou même, a-t-il seulement tardé à ouvrir la bouche ?

Étrange contradiction ! L'un des reproches que le P. Theiner va lui adresser tout à l'heure, à propos de son Allocution du 3 septembre suivant, tombe précisément sur les termes dans lesquels elle s'exprime à cet égard. C'est à ce propos qu'il affirme que

« Si cette allocution eût été rendue publique, elle aurait assurément *allumé un incendie terrible en France;* » et qu'elle aurait même : « *douloureusement compromis la réputation de véracité*, JUSQU'ALORS « *immaculée*, des *actes Pontificaux* (*Ibid.*, p. 49.) »

A la même page, le P. Theiner, invoque encore l'opinion de ceux qui se prononcèrent contre la publicité de cette Allocution. Quel motif alléguaient-ils? La crainte que, «non-seulement le Parlement, mais les Évêques de France eux-mêmes, ne protestassent contre cet acte, *l'un et les autres étant entachés de principes gallicans* (*Ibid.*, p. 49.) »

Alors, comment le P. Theiner peut-il concilier ses deux reproches? Comment peut-il tout à la fois blâmer le Pape d'avoir voulu élever la voix contre le gallicanisme persécuteur et schismatique des Parlements, et le blâmer encore de n'avoir rien dit contre le *gallicanisme* des Jésuites, qui en tout cas ne tendait pas à une rupture avec Rome!

Supposons d'ailleurs le P. de la Croix et ses confrères aussi coupables qu'on voudra; oublions toutes les circonstances qui n'échappaient pas à l'œil du Père commun des Fidèles; admettons qu'il eût dû songer à frapper plutôt qu'à sauver ses enfants que l'impiété et l'hérésie menaçaient de mort; accordons encore qu'il était tenu de se montrer plus rigoureux et plus sévère qu'il ne l'avait jamais été dans la défense de ses droits, précisément vis-à-vis de ceux qui étaient si cruellement poursuivis pour leur attachement manifeste et constant à son Autorité. — Eh bien, après toutes ces hypothèses impossibles, il reste un fait qui coupe court à toute discussion.

La lettre du P. de la Croix était du 19 décembre; et dès le mois de janvier le Saint-Père fut saisi d'une résolution du conseil général de la société qui faisait disparaître jusqu'au moindre nuage (s'il avait pu s'en élever) sur la situation des Jésuites à l'égard du Saint-Siége.

IV

L'autorité du général des Jésuites, résidant à Rome, sur toutes les provinces de l'ordre, était-elle réellement, comme le dit le P. Theiner, « contraire aux lois du royaume? » Tel n'était pas l'avis de Henri IV qui exhortait les Pères assemblés dans leur 6e congrégation générale « à ne rien changer à leur saint Institut et notamment à ce qui touche l'autorité du général. » Tous les prédécesseurs et les successeurs de ce grand Roi avaient pensé comme lui jusqu'à Louis XV.

Le ministère français proposait maintenant au Roi de « NOMMER un vicaire général lequel devait être français, élu par le général, résider en France et *exercer sur les Jésuites de ce royaume le même pouvoir dont le général jouissait sur toute la société.* » C'était en réalité le démembrement de l'Institut; c'était plus encore une mesure de défiance et d'hostilité contre le Saint-Siége que contre le Supérieur de la Compagnie.

L'Episcopat de France, malgré les insinuations que le P. Theiner ne lui ménage pas, repoussait courageusement cette demande et déclarait « que le pouvoir du général ne pouvait être ni attaqué ni restreint » (t. I, p. 44). Le nonce écrivait de Paris qu'il prévoyait que le Pape n'y pourrait consentir. Le 26 janvier, quand le général des Jésuites soumit la proposition à son conseil, elle fut rejetée à l'UNANIMITÉ.

Dès le 28 du même mois, Clément XIII approuvant hautement cette décision, écrivit au roi de France « qu'un tel changement ÉTAIT INCOMPATIBLE avec l'ESPRIT et l'EXISTENCE MÊME des Jésuites. » t. I, p. 46).

Le P. Theiner cependant ne pense pas ainsi ; et ici, qui le croirait? lui, si sévère contre la première concession de la province de Paris, il l'est encore davantage contre le *refus* de cette autre concession ! C'est, selon lui, ce « REFUS QUI DÉCIDA IRRÉVOCABLEMENT DU SORT DE LA COMPAGNIE en France ! » (t. I., p. 47).

On se demande en vain sur quoi repose ce jugement.

Il est vrai que QUATRE ANS PLUS TARD, on le trouve dans une lettre écrite par le duc de Choiseul, ministre des affaires étrangères, au marquis d'Aubeterre, son ambassadeur à Rome. Dans cette dépêche que le P. Theiner insère *in extenso*, comme *ne pouvant rien faire de mieux pour mettre ses lecteurs à même d'apprécier* les ordonnances de suppression arrachées alors au roi Louis XV, on lit ce passage :

« Le Souverain-Pontife se refusa absolument de se *prester à un expédient* dont l'objet estoit de délivrer ces religieux de la crise violente où ils se trouvoient alors, et de fixer solidement, légalement et *irrévocablement* leur estat dans le royaume... C'est mesme *dans cet Institut* et dans ces constitutions qu'on avoit puisé le tempérament que le PAPE A REJETÉ. Ainsi, il est vray, dans le principe, que Sa Sainteté elle-mesme, et contre son intention, A OPÉRÉ LA DESTRUCTION DE CETTE SOCIÉTÉ EN FRANCE. » (*Hist. du Pontif. de Cl. XIV.*)

Ainsi, au moment même, où, par sa coupable connivence, s'accomplissait l'œuvre de l'iniquité, le gouvernement français ne se contentait pas de se laver les mains comme Pilate : il ne craignait pas d'adresser à l'auguste Vicaire de Jésus-Christ le plus cruel, le plus sanglant et le plus calomnieux des outrages, en lui disant : « Voilà votre œuvre ! c'est vous qui avez causé tous les malheurs de ceux que vous vouliez protéger ! »

Il est vrai ! quand on se reporte à ces tristes années, quand on se rappelle en quelles mains le pouvoir était tombé, quand on sait ce qu'était devenue la France et quels étaient ses rapports avec le Saint-Siége, on s'afflige, on rougit, mais on ne s'étonne pas de ce langage et de ce ton, indignes et inouïs, qui contrastent tant, grâce au ciel, avec les habitudes de la diplomatie en général, et de cette diplomatie française en particulier, qui a l'honneur de s'adresser au Souverain-Pontife au nom du royaume très-Chrétien, au nom de la nation Fille aînée de l'Eglise.

Mais, qu'il nous soit permis de le dire, ce qui est aussi extraordinaire que pénible, c'est qu'aujourd'hui, dans un ouvrage écrit par un savant religieux, une récrimination si injurieuse et un sarcasme si amer, se reproduisent sans plus de preuve comme les arrêts mêmes de l'histoire qui leur donne un si éclatant démenti.

L'histoire! Mais, sans lui chercher d'autre interprète que le P. Theiner lui-même, qu'a-t-elle dit?

Elle a dit que la destruction totale des Jésuites était, dès le principe, le secret d'Etat et le but de la politique implacable du marquis de Pombal, ainsi que des Cours qu'il entraîna successivement à sa suite. Elle a dit que cette destruction totale qui n'était du reste qu'un moyen pour arriver à l'avilissement du Saint-Siége et à la ruine de l'Eglise, servait de mot d'ordre au complot universel du philosophisme triomphant en France. Elle a dit que le philosophisme lui-même était merveilleusement aidé contre la Compagnie de Jésus par des haines peut-être plus violentes, plus envenimées, plus acharnées encore que les siennes, par les haines mortelles des Jansénistes et des parlementaires; que la Cour de France, livrée au vertige des passions et à l'aveuglement de l'esprit, ne savait ou ne pouvait y résister; et que ses ministres, désireux de mettre la main de l'Etat sur les biens des Jésuites, étaient enchaînés d'ailleurs à la volonté du parlement par le besoin des subsides (Ibid. t. I, p. 36 et 44) qu'exigeaient les dépenses de la guerre et les prodigalités du gouvernement!

Eh bien! est-ce que la nomination d'un vicaire-général des Jésuites pour la France aurait satisfait toutes ces cupidités, assouvi toutes ces animosités, désarmé cet esprit voltairien, janséniste, parlementaire, révolutionnaire, impie, du XVIIIe siècle? Qui le soutiendra?

Et qui croira dès lors comme le P. Theiner, sur la foi même du duc de Choiseul et du marquis d'Aubeterre, que cette concession inacceptable au triple témoignage des Jésuites, des Evêques et du Pape, eût IRRÉVOCABLEMENT sauvegardé la Compagnie en France, tandis que leur sort dépendit du REFUS DU PAPE; à ce point que ce n'est pas l'impiété, ni le jansénisme, ni le parlement qu'il faudrait accuser désormais de sa chute, mais le vrai et le seul coupable — CLÉMENT XIII!

Charles DE RIANCEY.

PRUSSE.

La parité des confessions religieuses. — Rapport sur la proposition Walbott. — Séance du 12 février de la seconde chambre prussienne. — Rejet de la proposition.

En montant, il y a environ douze ans, sur le trône de Prusse, le roi Frédéric-Guillaume prononça une belle parole dont les catho-

liques de ses États ont gardé un souvenir reconnaissant. « Il me tient à cœur, dit-il, de voir guérir les plaies de l'Église catholique. » Or, Frédéric-Guillaume venait de remplacer un roi oppresseur de l'Église, un roi qui n'avait pas craint de mettre la main sur un oint du Seigneur, un roi — le persécuteur de l'immortel Archevêque de Cologne, Clément-Auguste Droste de Vischering. Qu'on juge donc de l'effet que devait produire ce nouveau langage. Les faits d'ailleurs furent conformes aux paroles. L'abolition du *placet*, en 1841, ne fit qu'inaugurer une série des mesures tendant à faire oublier aux catholiques prussiens les mauvais jours qu'ils venaient de traverser et à les attacher d'une manière plus étroite à un gouvernement auquel ils n'avaient été unis que par des nécessités politiques dépendant des conditions variables de l'équilibre européen.

Ce n'est pas que dès lors il ne restât aux catholiques de la Prusse, plus de souhaits à former, plus de libertés et de droits à réclamer; La tendance absolutiste que l'histoire nous montre se développant successivement sur les bases du gallicanisme, du fébronianisme, du jansénisme et des théories protestantes sur la puissance spirituelle des pouvoirs politiques, est restée même jusqu'à nos jours le caractère dominant des rapports de l'Église et de l'État. On ne saurait toutefois être surpris qu'un gouvernement *protestant* demeurât si tenace à l'endroit de certaines usurpations sur le domaine spirituel de l'Église, alors que les gouvernements *catholiques* de l'Allemagne laissaient eux-mêmes tant à désirer sous ce rapport. Quoi qu'il en soit, ce changement de procédés, envers les catholiques, qui eût lieu au début du nouveau règne, était déjà un fait immense.

Frédéric-Guillaume III fut compris, et son attitude aussi bienveillante que juste et habile lui attira les bénédictions de 7,000,000 de ses sujets jusqu'alors mécontents. De ce moment aussi les catholiques eurent en lui une confiance qui ne se démentit point, dont ils ont donné naguère un exemple non équivoque, et que, sans doute, les récentes mesures dirigées contre eux par le gouvernement ne sont point encore parvenues à altérer.

Nos lecteurs comprennent que nous voulons parler des édits ministériels des 22 mai et 16 juillet de l'année dernière et du rejet de la proposition Waldbott, à la séance du 12 du courant, par la seconde chambre.

Dans deux articles précédents nous avons déjà fait connaître la teneur de ces édits, qui ont soulevé parmi les populations catholiques de Prusse des protestations et des appréhensions si légitimes et si fondées. Nous avons fait ressortir l'importance majeure de la formation d'une fraction parlementaire, comme conséquence de ce mouvement. Désormais, en effet, les catholiques auront dans les chambres et en face du gouvernement une représentation imposante, capable de donner du poids à leurs réclamations et de travailler efficacement à la conquête des droits légitimes qui leur sont

garantis par le droit public de l'Allemagne et la constitution de leur pays. Pour mieux faire comprendre les détails que nous allons donner sur toute cette *question des édits*, nous allons d'abord dire quelques mots sur la situation légale du catholicisme en Prusse.

Depuis la naissance de la prétendue Réforme, l'Etat, dans plusieurs contrées de l'Allemagne, prit envers l'Eglise une attitude d'hostilité. Les maux sans nombre qui sortirent de cet antagonisme perpétuel, comme aussi les besoins de la politique extérieure, firent naître l'idée de l'Etat *paritétiste*. Cette idée commença d'avoir sa réalisation à la paix de Westphalie qui, en ratifiant les dispositions du traité de Passau et celles de la paix de religion d'Augsbourg, laissait effectivement entrevoir la possibilité d'un arrangement entre les divers cultes opposés. Après plusieurs phases qui tournèrent presque toujours au profit de la liberté religieuse ce principe reçut une consécration solennelle dans l'acte fédéral du 8 juin 1815, qui établit, dans son seizième article, que « la différence des religions chrétiennes ne peut fonder, dans les pays et états de la Confédération allemande, aucune distinction dans la jouissance des droits civils et politiques. » Nous ne ferons plus mention, après cela, des concessions postérieures qui furent faites conformément à ce principe fondamental, concessions qui furent successivement étendues et de plus en plus largement appliquées à mesure que les besoins qui les avaient amenées devinrent plus évidents et plus urgents.

Cette tendance vers l'*égalitarisme* religieux fut surtout très-prononcée dans les discussions qui eurent lieu à ce sujet dans le parlement de Francfort. Le *paritétisme* y fut formulé dans les *Droits fondamentaux* et ces derniers exercèrent une influence marquée sur les constitutions particulières des états de la Confédération. La Prusse en adopta sans restriction l'esprit, et le fit passer dans les articles 12, 15, 18, de sa Constitution, par lesquels, reconnaissant l'égalité des confessions religieuses, elle garantit à l'Eglise catholique son autonomie complète dans ses affaires intérieures et extérieures.

Tel est donc le terrain de droit sur lequel on se trouve placé pour apprécier désormais les rapports du gouvernement prussien avec les confessions religieuses en général et l'Eglise catholique en particulier. Du premier coup, l'on peut voir combien s'écarte de la justice et de la vérité tout ce *parti de la Kreuzzeitung*, qui s'obstine à vouloir que la Prusse soit un Etat évangélique.

Nous ne pouvons renoncer au désir de citer ici un juriste éminent de l'université de Bonn, le savant professeur *Walter*. Dans une lettre adressée à M. de Gerlach, le champion de l'*Etat évangélique*, à l'occasion des fameux édits ministériels de mai et juillet 1852, il s'exprime de la manière suivante :

« Qu'on se place sur le terrain de l'histoire ou sur celui du droit « positif des Etats, il n'y a plus en Allemagne d'*Etats* catholiques « ou évangéliques, par conséquent il n'y a pas non plus de *gouver-*

« *nements* catholiques ou évangéliques; les Etats sont *paritétiques* et « à leur tête se trouvent des *maisons régnantes* appartenant soit à la « confession catholique, soit à la confession évangélique. Avec ce « point de départ, il y a une issue *naturelle* et *facile* pour toutes les « complications de droits et tous les conflits d'intérêts; prenez-en un « autre, *point de solution possible*.

« La parité est, pour l'Allemagne, cet inappréciable bien, fruit de « longs combats, qui repose sur une assimilation complète des di- « verses confessions chrétiennes et le respect des conditions de leur « libre développement. Donc le gouvernement qui voudra la prati- « quer sincèrement, se montrera envers toutes les confessions, non- « seulement également juste, mais encore également bienveillant; « non-seulement il tolérera la prospérité de telle ou telle confession, « mais il aura encore assez d'abnégation pour s'en réjouir et y con- « tribuer. Telle sera, à ses yeux, le seul moyen de s'assurer la con- « fiance et la reconnaissance des diverses confessions, de conserver à « l'Etat ce caractère chrétien qui le protégera à la fois contre l'indif- « férentisme et l'intolérance. L'idée de la parité saisie dans sa vé- « rité, appliquée avec franchise et zèle, l'homme d'Etat aura ouvert « pour l'Etat une source de bénédictions qui rachètera le bienfait de « l'*unité*. C'est là une exigence souveraine de notre époque, c'est le « remède à nos maux invétérés, c'est la paix des âmes, c'est le ci- « ment qui unira les diverses fractions religieuses à un même trône. « Que si quelque homme d'Etat ne se sentait ni assez de force ni « assez de magnanimité pour la réaliser, puisse-t-il abandonner le « gouvernail! Sous sa conduite, le vaisseau de l'Etat ne tarderait pas « à se briser contre les écueils et les bancs de sable.

« A côté de ce caractère paritétique de l'Etat, rien n'ôte à une « *maison régnante*, soit catholique, soit évangélique, le droit et le « devoir de se montrer favorable à sa confession respective, comme « il convient au membre le plus considérable de la société religieuse. « Avant tout, elle le fera par la puissance de l'exemple et le zèle pour « l'accomplissement de ses devoirs propres ; viendra ensuite une « protection active pour tous les intérêts et toutes les institutions de « son Eglise, au moyen de ses ressources privées; en général, lors- « que la maison souveraine sera protestante, elle mettra au service « de sa cause religieuse toute la puissance de son influence. Si l'on « agit ainsi, l'autre partie ne peut s'offenser de rien; il n'y a même « là rien qui ne soit digne de tout son respect et de toute son es- « time.

« .... L'idée de la parité renferme un autre point qui se dé- « duit logiquement du premier : c'est la pleine reconnaissance de la « liberté de l'Eglise, l'indépendance de l'Eglise du Pouvoir politique « en ce qui concerne ses affaires propres et son activité....... La re- « naissance de l'Eglise par le rétablissement de sa liberté, est l'en- « fant de la douleur qui est sorti des ruines de l'ancienne société.

« Elle fait partie de ce petit reste qui a été retrouvé à l'état d'or pur « au milieu des cendres entassées par la révolution. La liberté de « l'Eglise est la pensée la plus populaire de l'époque : le souffle ra« fraîchi de l'esprit religieux la porte par-dessus les vallées et les « montagnes ; grands et petits en subissent également l'influence. « Elle seule est capable de donner l'élan nécessaire pour combattre « les efforts inouïs que le fanatisme de l'impiété concentre de tous « côtés contre la société chrétienne. Par cette idée seule, la régéné« ration de la société redevient possible, et l'avenir appartient au « gouvernement qui saura le comprendre. »

Après avoir montré ensuite que l'histoire et la situation présente de la Prusse exigent d'elle plus spécialement l'application sincère de cette idée, le docte professeur insiste sur la lésion que les principes du paritétisme viennent de recevoir par les édits de mai et de juillet 1852, et il appelle la plus sérieuse attention du pouvoir sur la noble et solennelle protestation qu'y ont opposée les catholiques prussiens.

Cette lettre est datée du 2 janvier de cette année. La *droite évangélique* devait y trouver un avertissement bien grave. Nous allons voir une fois de plus combien l'esprit de parti est faible et inconséquent quand il est en présence de la vérité et de la justice.

(*La suite à un prochain numéro*). L'abbé A. Sisson.

NOUVELLES CRISES DU CATHOLICISME EN ORIENT ET SURTOUT EN RUSSIE.

Les nouvelles que nous recevons à l'instant des frontières de la Russie et des sources les plus certaines sont de la plus grande gravité.

En Gallicie, les sympathies pour le schisme russe se propagent depuis 1849 d'une manière effrayante, même parmi les personnages les plus influents, sans la moindre résistance de l'Autriche et sous les yeux d'un général russe qui est fixé avec un titre officiel à Lemberg.

En Bosnie, où les Slaves catholiques sont du rite latin, les mêmes symptômes qu'en Gallicie étaient sur le point de se manifester si le gouvernement français n'était pas venu tout récemment en aide à la détresse des églises latines en Bosnie.

En Turquie, en général, les catholiques arméniens paraissent être à la veille d'une crise à cause d'une lutte relative au rite, qui a partagé même les Religieux mekhitaristes de Vienne et de Venise en deux camps, les premiers voulant introduire quelques particularités du rite romain dans le rite arménien que les seconds regardent comme un devoir de conserver intact (1).

(1) Dans une lettre reçue avant-hier par la *Société orientale pour l'union de tous les chrétiens d'Orient*, de la part d'un des premiers prélats catholiques de

»Mais c'est surtout en Russie que le catholicisme est dans une position tellement alarmante qu'il ne serait pas de trop que toute la presse catholique y fixât sa principale attention.

L'année 1853 est commencée pour les catholiques du rite latin en Russie, comme l'année 1839 fut commencée pour ceux du rite grec; on sait qu'elle a été close après avoir été témoin de l'apostasie formelle et matérielle de près de 3,000,000 catholiques de ce rite.

Les catholiques du rite latin, en Russie, sans compter la Pologne russe, sont au même nombre. Si nous ne craignons pas à présent des apostasies en masse à cause de la force intellectuelle, morale et sociale qu'ils ont, et que les catholiques du rite grec n'avaient pas en 1839, il est vrai de dire que ceux-ci n'étaient pas attaqués par autant de côtés que le sont au commencement de 1853 les catholiques du rite latin.

En effet, ces derniers possèdent dans leurs rangs les plus hauts dignitaires, les plus grands savants, les nobles et même les hommes les plus sûrs et les plus fidèles vis-à-vis du gouvernement, et les populations catholiques sont, en général, plus éclairées que les populations schismatiques de l'Empire. Les catholiques du rite grec, au contraire, étaient tellement affaiblis par les défections de toutes les classes instruites qui se trouvaient dans leur sein et qui passaient au rite latin, attirées par les priviléges civils qu'on leur offrait en Pologne contre les vœux formels du pape, qu'en 1839 il n'y avait absolument que des paysans et un clergé dans une complète détresse parmi les catholiques du rite grec, qui ont fini par apostasier.

Mais, quelle que soit aujourd'hui la force relative des catholiques en Russie, on pourra mesurer les dangers qu'ils courent par la simple énumération des faits que voici :

1° Il est défendu aux Catholiques de bâtir ou même de réparer leurs églises.

2° La moindre correspondance avec Rome est punie très-sévèrement ; le prieur des Dominicains de Saint-Pétersbourg vient d'être envoyé en exil pour une tentative même indirecte de ce genre.

3° Les mariages mixtes sont, en réalité, des défections, par les conditions que le gouvernement impose en faveur du schisme ; et cependant un simple conseil donné au confessionnal pour détourner une personne d'un pareil danger a suffi pour faire condamner à l'exil un autre dominicain de Saint-Pétersbourg.

4° Dans les colléges, dans la presse et partout on encourage le prosélytisme des schismatiques avec la plus grande énergie, et on réprime avec la plus grande rigueur la moindre tentative d'opposition de la part des Catholiques.

5° Les évêchés sont presque tous vacants, et aux évêques qui restent on impose *l'obligation de donner* la juridiction aux prêtres hors l'Orient, nous trouvons encore d'autres détails qui confirment l'importance actuelle de la question d'Orient sous le rapport [illegible]

de leurs diocèses. Il y a trois semaines, un ultimatum leur a été envoyé par le gouvernement, parce qu'ils ont déclaré que c'était hors de leur pouvoir. La réponse à cet ultimatum a dû être donnée cette semaine et on s'attendait aux plus excessives rigueurs.

6° En même temps qu'on montre de toutes manières le désir de voir le catholicisme éteint en Russie, on flatte ceux qui manifestent le moindre attachement pour lui. Le découragement gagne le clergé et les laïcs; les divisions intestines l'augmentent.

7° Quand dernièrement un savant d'Oxford faisait connaître à un homme d'état russe, que quelle que soit la bonne foi du gouvernement de son pays à soutenir la religion de l'Etat aux dépens du Catholicisme, il est obligé, en vertu des principes de son Eglise, de tâcher de rétablir, par la correspondance ou autrement, l'union rompue par Photius, l'homme d'Etat russe a répondu que comme ni l'Autriche ni aucun gouvernement catholique n'ont cet esprit de zèle uni à la charité, le gouvernement russe n'est pas non plus obligé de l'avoir.

8° Pendant que le Catholicisme souffre et se trouve comme à l'agonie en Russie et en Orient, on l'oublie presque complétement en Occident; la plupart des Russes convertis s'en vont tout découragés dans les forêts d'Amérique, et en Angleterre, et semblent approuver par leur découragement le triste et affreux préjugé qui éloigne surtout la Russie du Catholicisme, savoir qu'il n'y a d'autre moyen de conserver la paix ou de rétablir l'union entre l'Orient et l'Occident que l'*inaction* des catholiques, ou une victoire humiliante de l'Orient par le despotisme, ou de l'Occident par la révolution: comme si la science, la charité, la prière et le zèle apostolique n'existaient plus dans le monde! Nous prouverons le contraire dans un prochain article.

P. M. Etienne.

ACTES OFFICIELS.

Un décret, en date du 14 février, a distrait les services des Beaux-Arts et des Archives impériales du ministère de l'Intérieur, et les a placés dans les attributions du ministre d'Etat et de la maison impériale.

Un autre décret a étendu aux sous-officiers de la marine l'augmentation de solde de dix centimes par jour, accordée à tous les sous-officiers de l'armée de terre.

Une commission a été formée sous la présidence du ministre des Travaux Publics, et chargée d'examiner l'influence que peuvent exercer sur l'entretien des routes l'établissement des chemins de fer et la liberté du roulage.

Le 21, le conseil d'Etat étant réuni aux Tuileries, les conseillers et les maîtres des requêtes ont prêté serment entre les mains de l'Empereur.

En vertu d'un nouveau décret, le ministère de l'Intérieur est réorganisé comme il suit: Cabinet du Ministre, secrétariat général, puis trois divisions générales: 1° de l'administration intérieure; 2° de l'agriculture et du commerce; 3° de la comptabilité.

Le *Moniteur* publie ce matin, dans sa partie officielle, un réglement sur l'examen pour l'agrégation des lycées arrêté par le ministre de l'Instruction publique et des Cultes, le conseil impérial de l'Instruction publique entendu. De plus, le même journal insère, dans sa partie non officielle, un article explicatif de ce réglement, article qui n'est pas signé et qui exprime évidemment la pensée de l'auteur du nouveau réglement.

La feuille du gouvernement contient enfin un extrait du *Lloyd*, journal officiel, et un compte rendu des derniers débats du Parlement britannique, comme gages des bonnes relations de la France avec les puissances européennes.

Bulletin politique de l'Étranger.

Autriche. — L'intérêt qui s'attache à la conservation des jours de l'Empereur d'Autriche nous commande de réunir les détails de l'attentat commis sur la personne de ce souverain. Chaque jour, de nouveaux renseignements sont donnés par les feuilles allemandes. On sait maintenant quel est le véritable nom de l'assassin, Ladislas Lebeny, et qu'il est natif de Stulhweissenbourg, en Hongrie. Il prétend avoir agi seul et sans complices, et a, de plus, déclaré avoir, dès 1850, formé le dessein bien arrêté d'accomplir son attentat « pour montrer ce qu'un Hongrois est capable de faire pour sa patrie opprimée. Depuis huit jours, a-t-il ajouté dans sa déposition, je suis allé chaque jour me promener sur les bastions pour rencontrer l'empereur. Mon dessein n'était pourtant pas de le tuer, je voulais seulement le blesser. Je ne crains rien. »

Si l'on s'en rapporte à l'*Indépendance belge*, Ladislas Lebeny a montré au moment de son arrestation la même assurance, et tandis qu'on le conduisait en prison, il s'écriait sans cesse : *Vive Kossuth !*

On a eu peine à préserver le coupable du juste courroux du peuple. Toute la population de Vienne est dans un état d'exaspération difficile à décrire; elle accuse hautement le parti démagogique européen d'être le véritable instigateur de ce crime. Lorsque la nouvelle de l'attentat est parvenue à Francfort, le corps des officiers prussiens s'est rendu auprès de M. le baron de Prokesch-Osten, envoyé d'Autriche, présidant la diète, pour lui présenter ses compliments de condoléance. La même démarche a eu lieu de la part des autres corps d'officiers de la garnison. A Berlin, l'émotion du public n'a pas été moindre.

Piémont. — Le gouvernement sarde a dû prendre quelques mesures contre les réfugiés lombards. Cependant sa sympathie secrète pour les fauteurs de révolutions n'a pas tardé à se révéler de nouveau. Le général de Kalbermatten, le même qui commandait les troupes valaisanes dans la guerre du Sonderbund et auquel le Saint-Père avait confié l'organisation de son armée, vient d'être expulsé du territoire sarde. Voici le texte de cet arrêté, tel que nous le transmet l'*Echo du Mont Blanc* :

« Nous, intendant de la province du Chablais, attendu que la présence de M. Kalbermatten, général à la cour de Rome, et de M. Desjardin, son aide de camp, n'a d'autre but que l'enrôlement de sujets suisses dans l'armée pontificale;

« Que le gouvernement du roi n'entend nullement tolérer dans ses Etats des opérations de telle nature;

« Vu la dépêche ministérielle du 13 courant, numéro 190.

« Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

« M. Kalbermatten, général au service de Rome, et M. Desjardin Victor, son aide de camp, résidant depuis plusieurs mois à Evian, sont invités à sortir des Etats-Sardes dans le délai de six jours, sous peine d'être conduits à la frontière par la force armée.

« M. le syndic d'Evian est chargé de l'exécution du présent décret.

« Signé à l'original, ALBENGA.

« Pour copie conforme à l'original,

Le syndic d'Evian, FOLLIET.

Lombardie. — La *Gazette de Milan* du 16 février publie une proclamation du commandant militaire de la Lombardie, où il est dit :

« Outre la suppression illégale des séminaires de Pollegio et d'Ascona et le séquestre de leurs biens, dans la nuit du 21 novembre, sans aucun égard et par force, on a conduit à la frontière, par ordre des autorités cantonales du Tessin, huit moines natifs de la Lombardie, et dont cinq appartiennent au couvent des Franciscains de Mondrisio, et trois à celui des Capucins de Lugano, et le gouvernement fédéral helvétique n'a pas accordé la satisfaction demandée pour ce fait par le gouvernement autrichien.

« En conséquence, il sera procédé à l'éloignement de la Lombardie de tous les habitants du Tessin qui y résident. Ces habitants devront, dans le délai de rigueur de trois jours, pour les propriétaires et ceux qui exercent une profession, et de vingt-quatre heures pour tous autres, à partir de la date de la présente proclamation, quitter ces provinces. En cas de désobéissance, ils seront conduits de force à la frontière, et tous ceux que l'on trouverait ultérieurement dans ces provinces seront traduits devant le conseil de guerre.

« Milan, le 16 février. Le lieutenant-général d'artillerie,

« Comte FRANÇOIS GIULAY. »

Angleterre. — La peur d'une invasion française continue d'agiter les Anglais; nous n'avons pas besoin d'énumérer les fortifications que nos voisins se hâtent de construire. Un fait plus curieux est sans contredit le discours adressé par le général sir Harry Smith aux troupes de la garnison de Devonport :

« On parle de la venue des Français, s'est écrié avec enthousiasme l'intrépide et crédule général; laissez-les venir. Je connais assez le soldat anglais pour dire que si les Français viennent, nous leur donnerons assez à faire. Notre devoir est de soutenir l'honneur du pays; et dans cet espoir, donnons trois salves d'applaudissements pour la reine. »

Amérique. — On sait comment s'est terminée la chevaleresque expédition du comte de Raousset-Boulbon dans l'Etat de Sonora; mais on n'avait plus de nouvelles ni du chef de l'expédition, ni de sa petite armée. Le brick *Cornelia*, venant de Mazatlan, a apporté enfin cette intéressante correspondance donnée par l'*Echo du Pacifique :*

« Des différends s'étaient élevés entre les soldats et les officiers des Français sous les ordres de M. de Raousset-Boulbon. Par suite de ces différends, les soldats étaient entrés en pourparlers avec le général Blanco, et celui-ci leur avait offert 11,000 dollars comme indemnité et pour faciliter leur retour dans leur pays. Ils avaient accepté cette somme ; 15,000 dollars furent en outre donnés à la compagnie commandée par M. du Pindray.



« M. de Raousset conserve toute sa fermeté et n'a fléchi devant aucun danger. Il est en ce moment à Mazatlan, souffrant d'une blessure grave, ayant eu le bras traversé d'une balle à l'affaire d'Hermosillo. Quarante Français attendent à Mazatlan une occasion pour se rendre à San-Francisco, et beaucoup d'autres ont pris la voie de terre pour la même destination. Il est resté une vingtaine de blessés à Hermosillo. Les Mexicains eux-mêmes parlent dans les termes les plus flatteurs des Français leurs adversaires.

« Plusieurs officiers polonais, dont presque tous ont été blessés, ont combattu à côté du général Blanco, et ont été aussi bien traités par les Français que s'ils eussent été des leurs ; ils en ont fait autant pour les Mexicains. Les Français ont possédé Hermosillo pendant plusieurs jours après la défaite de Blanco ; ils ont religieusement respecté les personnes et les propriétés privées ; la population mexicaine n'en parle qu'avec les plus grands éloges. »

Alfred des Essarts.

Nouvelles religieuses.

ROME. — Le premier dimanche de carême, Sa Sainteté le Pape s'est rendue en habits pontificaux à la chapelle Sixtine du palais apostolique du Vatican, où elle a assisté à la messe solennelle qu'a célébrée Mgr Gaëtan Bedini, archevêque de Thèbes. Un discours latin a été prononcé par le P. M. Francesco Gaude, procureur général de l'ordre des Frères-Prêcheurs.

FRANCE. — Diocèse de Paris. — Une assemblée de Charité aura lieu demain jeudi en l'église de la Madeleine, pour l'ouvroir des jeunes filles pauvres de la paroisse de Saint-Ambroise Popincourt.

A une heure précise, messe basse, sermon par le P. Millet, et salut solennel du Saint-Sacrement par Mgr l'Evêque de Nancy, premier aumônier de l'Empereur.

— Dimanche 27 février, il y aura, à deux heures et demie, une assemblée de Charité en l'église de Saint-Sulpice, en faveur des familles pauvres visitées dans cette paroisse par la société de Saint-Vincent-de-Paul. M. l'abbé Deplace prêchera le sermon.

Diocèse de Strasbourg. — La ville de Mulhouse, dans le département du Haut-Rhin, vient de donner un exemple qui mérite d'être cité. La partie la plus nombreuse et la plus riche de cette ville est protestante ; mais il y a là près de 18,000 ouvriers catholiques qui manquent d'une église décente et suffisante pour eux.

Désirant en faire construire une, M. le curé de la paroisse a ouvert une souscription. Elle s'est aussitôt couverte de signatures, et ce sont les protestants eux-mêmes qui y figurent pour les plus fortes sommes. Quatre maires protestants qui se sont succédé dans cette ville, ont prêté à cette entreprise un loyal concours, à tel point qu'ils sont parvenus à décider le conseil municipal à s'en charger lui-même. La dépense s'élèvera à deux ou trois cent mille francs.

Diocèse de Belley. — Le dimanche 6 février a eu lieu à Charnoz, canton de Meximieux, une cérémonie pieuse qui a vivement intéressé ses habitants et pour laquelle ils se sont signalés d'une manière inattendue de la part d'un pauvre village, c'est-à-dire par une illumination générale.

Le maire avait fait demander par M. le curé à Mgr l'Evêque l'autorisation de placer dans son jardin une statue de la Sainte Vierge. Cette statue a été

bénite à la messe, puis portée en procession, et placée sous une petite voûte de rochers dominant une longue grotte, au bord de la rivière d'Ain.

Pendant la messe et la procession, des boîtes ont été tirées. Le soir, le maire avait préparé l'illumination de sa maison. Mais le temps était froid et brumeux, et la maison est éloignée du village de près d'un quart de lieue. Il a fait placer les lampions aux croisées de la maison commune et à la rosace de l'église.

Les habitants ont illuminé spontanément, à l'exemple de ce qu'ont fait les Lyonnais pour l'inauguration de la statue de Notre-Dame de Fourvières.

La statue, en stuc très-solide, a près d'un mètre de hauteur. Elle sera visitée par les habitants de Charnoz et des villages voisins, et saluée par les bateliers à leur passage. Voici l'inscription qu'on a placée au-dessous de la statue :

NOTRE-DAME DE LA GROTTE, *protégez les habitants de Charnoz et les bateliers de l'Ain.*

ANGLETERRE. — On se rappelle que vers la fin d'octobre, lord C. Thynne, gendre de l'évêque de Bath et Wells, chanoine de la cathédrale de Cantorbéry et recteur de Lond Bridge Deverill, a embrassé la religion catholique, exemple que sa femme a suivi. Il a dernièrement annoncé lui-même à ses paroissiens son retour à la religion de ses pères et les raisons principales qui ont déterminé sa conversion.

La certitude seule qu'il obéissait à la voix du devoir a pu le décider à rompre les rapports qui, depuis quinze ans, l'unissaient à ses paroissiens. Si l'évêque de Salisbury n'avait cru devoir lui infliger une censure pour avoir suivi les inspirations de sa conscience, il n'aurait point songé à appeler l'attention publique sur les actes passés et les actes présents de sa vie.

« Je suis blâmé, a dit l'illustre converti, d'abord pour vous avoir quittés et ensuite pour vous avoir maintenus dans des opinions contraires à la religion établie.

« Je vous ai abandonnés non par des considérations mondaines, mais parce que je ne puis honnêtement conserver le poste qui m'avait été confié. J'ai cru que, pour obtenir la rémission de ses péchés, il fallait s'en confesser à quelqu'un, revêtu de l'autorité nécessaire pour entendre une confession et donner l'absolution. J'ai cru que quiconque a péché après le baptême devait recourir à la confession : et pour cela j'ai eu recours aux moyens qui se trouvaient à ma portée. Mais pour satisfaire à ce besoin de ma conscience, je dus agir en secret et furtivement. J'en ai conclu, qu'aux yeux de l'*Eglise anglicane*, cet acte n'était point un acte autorisé. Ayant donc examiné avec maturité cette question, je suis resté convaincu, par le témoignage des évêques eux-mêmes, que l'Eglise d'Angleterre ne sanctionne point la confession, si ce n'est dans des cas extrêmes et comme luxe religieux chez les mourants. » (*Times*).

MILAN. — La *Gazette officielle* contient une lettre pastorale de Mgr l'archevêque de Milan, adressée à ses diocésains, à l'occasion des événements qui viennent d'affliger cette ville.

La cathédrale a été rendue au culte. Elle était restée fermée durant quelques jours, parce qu'un soldat y avait été poignardé par un insurgé.

MISSIONS. — Nous trouvons dans l'*Espérance* de Nancy le fragment suivant d'une lettre adressée par Mgr Miche à son frère, en date du 24 octobre 1852 :

« J'ai enfin reçu en juin dernier mes bulles pour le vicariat apostolique du Camboge et du Laos. M. Chamaison croyait les avoir expédiées depuis un an ; il se trompait. Car M. Beuret, de Besançon, a reçu de sa main copie et original, et m'a remis le tout à son arrivée au Camboge. Dès ce moment, je me suis mis à l'œuvre pour tenter une expédition au Laos.

« M. Beuret, nouveau missionnaire, a été adjoint à M. Cordier, et ils se sont embarqués sur le Meycon, le 22 juillet, et après bien des peines, ils sont arrivés sains et saufs à Stung-Treng, frontière du Laos, où ils ont eu mille maux de se fixer.

« Un Chinois païen, mauvais garnement s'il en fut jamais, étant arrivé là peu de jours après nos deux confrères, a failli faire échouer leur sainte entreprise dès son début, en publiant que ces Européens sont des hommes puissants et très-dangereux ; que si l'un d'eux venait à mourir dans le pays, la France lèverait une armée pour venger sa mort, et mettrait tout à feu et à sang. Ces calomnies, toutes grossières qu'elles sont, ont malheureusement produit leur effet; une terreur panique s'est emparée du mandarin et du peuple, et l'on a refusé de les recevoir. Enfin, après des pourparlers qui ont duré plusieurs jours, on a fini par permettre aux deux apôtres d'acheter une cabane dans le village et de s'y fixer.

« Ils sont là depuis trois mois, uniquement occupés de l'étude de la langue, et sans doute que les privations ne leur manquent pas. J'attends le retour de la belle saison pour leur faire porter des subsides; et si je reçois quelque nouvelle tant soit peu rassurante sur leur position, je leur enverrai un renfort de deux missionnaires; alors je serai à peu près seul dans le Camboge pour faire l'administration et tenir la correspondance.

« Depuis ce mois je suis occupé à la construction de ma *Cathédrale;* elle est maintenant en état d'être livrée au culte, car j'en ai fait la dédicace dimanche dernier. Vous vous feriez difficilement une idée du soin que m'a causé cette chétive construction, faute de pouvoir trouver des ouvriers tant soit peu intelligents. Imaginez-vous que pour pouvoir faire des persiennes, j'ai été obligé de m'armer de la scie et du rabot pour faire la première. Quant au serrurier pour les ferrer, impossible d'en trouver un. Pour y suppléer, j'ai fait pratiquer un trou dans chaque planchette, et à l'aide d'une ficelle qui les relie toutes ensemble, j'ouvre et je ferme mes persiennes, je les lève et les abaisse avec peut-être plus de facilité qu'on ne fait en Europe. Pour avoir un petit tabernacle, je suis obligé d'en faire la commande à Singapor !

« Ma santé est passablement rétablie depuis que je respire l'air de la liberté. Mes forces reviennent sensiblement. Mais la souplesse de mes jambes ne reviendra jamais plus, l'âge s'y oppose.

« Votre très-dévoué et affectionné,

† J. C., *év. de Dansara, vic. apost. du Camb. et Laos.* »

Nouvelles et Faits divers.

Le général Gemeau, ancien commandant en chef de l'armée de Rome, est arrivé à Paris.

— M. Tanski et M. Pagès-Duport, arrêtés le 6 février, et détenus depuis lors à la prison Mazas, à raison de l'affaire dite des *correspondants des journaux étrangers*, ont obtenu leur mise en liberté sous caution, et sont sortis aujourd'hui de prison. *(Journal des Débats.)*

— Le *Pilote du Calvados*, journal de Caen, a reçu un avertissement motivé pour un article intitulé : Revue de Caen.

— Le préfet du Rhône a rendu l'arrêté suivant, à la date du 21 :

« Considérant qu'il importe, dans l'intérêt de la morale et de la religion, de réglementer la police des bals,

« Arrêtons :

« Art. 1er. Les bals cesseront d'avoir lieu dans tous les établissements publics de Lyon, à partir du 3 mars prochain. — Art. 2. A dater du 28 mars, les propriétaires des établissements publics qui désireraient faire danser, seront tenus de se pourvoir auprès de nous d'une autorisation spéciale. »

— Dans la séance du 27 janvier, l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon a entendu un remarquable Eloge composé par M. l'abbé Besson, supérieur du collége Saint-François-Xavier, et consacré à la mémoire des travaux d'Ebelmen, administrateur de la manufacture de Sèvres.

— La princesse Maria-Amélia, fille de feu dom Pedro, issue de son deuxième mariage avec l'impératrice douairière du Brésil et sœur de père de dona Maria, reine régnante de Portugal, est morte le 4 février à Funchal de Madère, où cette princesse résidait depuis quelque temps pour raison de santé. Elle était âgée de vingt-deux ans. (*Morning Post.*)

Les *Institutiones juris Canonici* de M. l'abbé Bouix sont accueillies à Rome avec une faveur marquée. Sa Sainteté le Pape Pie IX a ordonné que le *Tractatus de principiis juris canonici*, qui est le premier volume de l'ouvrage, fût adopté pour l'enseignement du droit canon dans le *nouveau Collége ecclésiastique* que sa munificence vient de fonder.

BOURSE DU 23 FÉVRIER 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 105 80 — plus haut, 105 95 — plus bas, 105 80 — fermé à 105 95. — Au comptant, il reste à 105 90.

3 0/0, à terme, ouvert à 80 35 — plus haut, 80 45 — plus bas, 80 30 — fermé à 80 40. — Au comptant, il reste à 80 50.

On a coté le 4 0/0 à 99 75.

Actions de la Banque, 2,805 00.

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,200 » (1852), à 1,290 ».

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 98 » ; nouveau, 98 ». — Belgique, 5 0/0, 99 » — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 47 ».

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

Paris.-Typ. de M. V. de Surcy et Ce, rue de Sèvres, 37.

L'AMI DE LA RELIGION.

LETTRE

DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Paris, le 23 février 1853.

Monsieur le Rédacteur,

Au moment même où Nous faisions paraître notre ordonnance contre l'*Univers*, Nous commencions une visite pastorale solennellement annoncée d'avance. Les travaux de cette visite nous ont seuls empêché jusqu'à ce jour de vous adresser la règle de conduite que la prudence chrétienne vous impose et que nous sentons le besoin de vous rappeler pour dégager notre responsabilité, au milieu de toutes ces discussions qui troublent la paix de l'Eglise et dont notre diocèse est le principal théâtre.

La démagogie comprimée dans la société civile a fait invasion au sein de l'Eglise, par le moyen d'une partie de la presse appelée catholique. La démagogie dans l'Eglise, c'est le presbytérianisme et le laïcisme voulant se substituer à l'Episcopat pour l'enseignement et le gouvernement des âmes. Elle tend donc, qu'elle le sache ou qu'elle l'ignore, et quelles que soient d'ailleurs les intentions et la bonne foi de quelques-uns de ses organes, au renversement de la divine constitution de l'Eglise. Sous le masque d'un plus grand dévouement au Saint-Siége, elle attaque d'abord l'autorité épiscopale en attendant l'heure de se tourner contre l'autorité du Saint-Siége lui-même.

Il faut lui arracher ce masque et ne pas souffrir qu'elle le reprenne. C'est ce que Nous avons voulu faire, en prononçant contre le journal l'*Univers* une condamnation publique, et en défendant aux journaux et revues catholiques qui s'impriment dans notre diocèse de se renvoyer, en manières d'injures, les termes de Gallicans et d'Ultramontains.

Mais cette prohibition à laquelle Nous avons cru devoir nous arrêter par prudence vis-à-vis de l'*Univers*, ne va pas aussi loin que notre désir : dans la situation présente de l'Eglise de France et après les ravages qu'on y a faits par des débats intempestifs et une polémique irritante, nous devons vouloir quelque chose de plus.

Toutes ces discussions théologiques à l'aide desquelles un petit nombre de prêtres et de laïques sont parvenus à semer la division dans les rangs du clergé, à exercer une pression ignorante et passionnée sur le gouvernement ecclésiastique, toutes ces discussions étaient assoupies, il y a quelques années, et l'Eglise de France allait

d'elle-même, sous la direction de l'Episcopat, au devant des vœux et des espérances du Vicaire de Jésus-Christ. Mais cette marche paisible et canonique ne convenait pas à tout le monde. On a donc tâché, quoiqu'en vain, de scinder l'Episcopat français en deux parts, mais on a réussi à lui faire une situation étrange et violente, et notre diocèse se trouve par la force des choses, le foyer le plus actif de ce désordre qui menace de s'étendre et d'empirer. C'est là ce que Nous ne pouvons permettre. Nous devons veiller à ce que le bien se fasse, mais qu'il se fasse par des voies régulières, et par une autre initiative que celle d'un laïcisme religieux joint à un presbytérianisme déguisé.

C'est pourquoi Nous vous invitons, Monsieur le Rédacteur, à ne point ouvrir dans les colonnes de votre journal ces luttes théologiques où les esprits se froissent et s'irritent, sans que les questions s'éclaircissent et se résolvent. Les questions élevées et délicates qui touchent aux droits respectifs des sociétés civiles et de la société religieuse, aux réformes à introduire dans l'enseignement et la discipline des différents diocèses, et, pour tout dire, les questions complexes dont l'ensemble forme les systèmes nommés Ultramontanisme et Gallicanisme, ne peuvent être traitées d'une manière convenable et utile que dans des livres et en présence d'un lecteur calme et recueilli. Encore faut-il, d'après les prescriptions les plus fortes des conciles et des Souverains Pontifes, que les écrits touchant ces matières et d'autres analogues, soient préalablement soumis à l'autorité de l'Ordinaire, ce qui ne peut avoir lieu dans les conditions au milieu desquelles se publie un journal quotidien et ce qui est une raison décisive de n'y point aborder de tels sujets, puisqu'on ne saurait le faire légitimement.

Nous vous invitons, de notre voix la plus pressante, à fuir toutes ces querelles et ces contestations déplorables et trop peu chrétiennes, et, autant qu'il vous est possible, à n'y point donner occasion. Abstenez-vous de ces débats inopportuns et fâcheux qui n'aboutissent qu'à la division et au scandale; n'employez jamais les qualifications passionnées que les partis se jettent comme des injures et qui finissent par être leur suprême et bientôt leur unique argument. Laissez les prêtres unis à leurs Evêques, et les Evêques unis au Souverain Pontife, accomplir dans leur sphère propre et comme la hiérarchie les y oblige et les y pousse, ces fonctions si bien réglées dont le résultat naturel est le salut des âmes et le triomphe de l'Eglise, seul but que vous pourriez, après tout, avoir la prétention d'atteindre par vos discussions théologiques.

Demeurez étranger, Monsieur le Rédacteur, à ces conflits et à ces querelles dont on nous a donné trop longtemps le honteux spectacle, et au bien que Vous pouvez faire, ne mêlez pas un mal que vous pouvez éviter. N'est-ce pas assez pour les écrivains des journaux catholiques d'avoir à combattre les ennemis de la Religion ? Et peu-

vent-ils mettre dans ces luttes trop de temps et de soin, trop de science et de talent? Leur mission, et elle est assez belle, est de défendre la vérité religieuse en s'appuyant sur les bases historiques de la Religion et sur les points définis de la doctrine; c'est de mettre sous les yeux du public le tableau des grands combats de l'Eglise, de ses souffrances, de ses triomphes et de ses bienfaits, et non pas de descendre et de s'égarer dans la polémique des opinions, dans les attaques personnelles que la charité réprouve, dans les passions dont le monde retentit.

Vous n'aurez pas de peine à comprendre, Monsieur le Rédacteur, qu'en vous donnant ces conseils dictés par notre sollicitude pastorale, Nous cédons au désir de voir se rétablir la paix si malheureusement troublée dans l'Eglise de France, au désir de voir tous nos diocésains particulièrement obéir à cet esprit de douceur qui est l'esprit de l'Evangile et qui doit animer tous les Enfants de l'Eglise catholique.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

† M. D. Auguste, archevêque de Paris.

CIRCULAIRE

DE MGR L'EVÊQUE DE VERDUN, AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE,

Avec envoi de la Lettre pastorale de Mgr l'Évêque de Viviers,

Au sujet du journal l'UNIVERS.

Verdun, le 20 *février* 1853.

Nos chers Coopérateurs,

Nous venons de lire très-attentivement la Lettre pastorale de Mgr l'Évêque de Viviers à son clergé, au sujet du journal l'*Univers*. Cette lecture nous a tellement satisfait, quant à la doctrine et quant au ton de modération et de sagesse qui se manifeste à toutes les lignes, que nous nous sommes immédiatement décidé à reproduire l'écrit du docte Prélat et à vous l'adresser. C'est une instruction, pleine et solide, que nous jugeons des plus opportunes, comme des plus utiles au clergé. Le droit chemin et les bonnes règles ne sauraient y être mieux tracés. Le tout, enfin, est si parfaitement conforme à nos pensées et à nos convictions, que nous n'y trouverions pas un mot à retrancher ou à modifier. Vous accueillerez donc avec un religieux empressement, nos bien-aimés Coopérateurs, les pages qui vont suivre, sans oublier qu'elles sont nôtres ou plutôt qu'elles le deviennent, dès lors que nous vous les adressons, et qu'ainsi de votre part elles méritent le même respect, également la même doci-

lité de cœur, qui sont dus et que vous ne refusez jamais, nous le savons très-bien, à tout ce qui émane de notre autorité.

Recevez, Nos chers Coopérateurs, l'assurance de notre sincère et bien affectueux dévouement.

† Louis, év. de Verdun.

HISTOIRE DU PONTIFICAT DE CLÉMENT XIV.

Par Augustin Theiner, prêtre de l'Oratoire.

5e Article. (Voir le n° 5493.)

(Voir le n° 5493.)

LE P. THEINER ET CLÉMENT XIII.

I.

On peut résumer toutes les critiques du P. Theiner, en disant qu'il reproche à Clément XIII d'être intervenu dans l'affaire des Jésuites pour les défendre, et de n'y pas être intervenu pour les supprimer.

Il reconnaît pourtant que la Compagnie, contre ses nombreux et implacables ennemis, n'avait de refuge que dans la protection de l'Episcopat et du Saint-Siége.

Quant à l'Episcopat, l'historien ne dit pas qu'il dût décliner ce devoir. L'héroïque figure de Christophe de Beaumont, lui arrache des témoignages répétés d'admiration. Justement enthousiaste de l'Athanase du xviiie siècle, il est sévère pour les autres Evêques qui, selon lui, ne le soutinrent pas assez promptement ou assez énergiquement. Il taxe notamment de *faiblesse* ceux qui, dans la réunion du mois de juillet 1761, ne signèrent pas la lettre que leur avait proposée Mgr de Beaumont, mais qui la portèrent en personne avec lui au Roi. Il ne fait pas non plus assez ressortir le manifeste admirable que 45 Evêques, sur 51, souscrivirent, six mois après, dans l'assemblée de décembre. Cet acte ne restera pas moins l'une des apologies les plus honorables pour la Compagnie, et l'un des monuments les plus glorieux pour l'Eglise de France! Si nous relevons du reste ces critiques de détail, c'est qu'elles prouvent du moins combien il était impossible à l'Episcopat de tenir une conduite différente de celle que lui inspira si bien le sentiment de l'honneur et du devoir.

Et le Saint-Siége, maintenant, pouvait-il, de son côté, rester indifférent à la cause des Jésuites et des Evêques, et les abandonner sans appui aux attaques de l'esprit de secte et de l'impiété?

Le pouvait-il, le devait-il surtout après l'exemple du Portugal, où la chute de la Compagnie n'avait été que le signal d'une oppression inouïe pour le clergé fidèle, de défaillances déplorables au sein de l'Eglise, et enfin d'une rupture avec Rome presque équivalente à un schisme?

Qu'on veuille bien remarquer d'ailleurs un fait que le P. Theiner

a omis, malgré son importance, à savoir que, dès l'origine du débat, le parlement de Paris avait reçu l'appel de son procureur-général contre toutes les bulles, brefs ou actes pontificaux, confirmant la Compagnie de Jésus; de sorte que ce n'était pas la société seulement, c'était aussi le Saint-Siége qu'il avait traduit à sa barre.

Quand, encouragé par l'attitude de la Cour et du Ministère, il commença à passer des menaces et des outrages aux coups et aux ruines; quand il eut, le 1er avril 1762, supprimé par un seul arrêt quatre-vingts colléges de Jésuites; quand, en présence de cette inqualifiable violence, le Pape écrivit aux Evêques assemblés, le parlement n'hésita point non plus à protester hautement contre cette lettre, et à en faire interdire non-seulement la publication dans tout le royaume, mais la communication même aux prélats qui n'en eurent connaissance que par une simple copie du Nonce apostolique.

Trois mois plus tard, après les trop célèbres comptes rendus de la Chalotais et de Montclar, après l'arrêt de *suppression totale* en date du 6 août, Clément XIII ayant prononcé le 3 septembre, en consistoire secret, cette allocution généreuse où il exprimait sa douleur et son indignation, la publia-t-il? résista-t-il aux objections de ceux qui craignaient qu'elle « ne soulevât une nouvelle tempête? » Cette fois encore, il comprima le cri de son âme!

Certes, il était difficile de pousser plus loin l'esprit de paix et de sacrifice.

Et cependant quels fruits recueillit cette prodigieuse mansuétude? est-ce qu'elle arrêta le flot de la haine et de la destruction? Non, ce flot montait toujours.

Un moment vint où il fut même à craindre que le silence du Père commun des fidèles n'encourageât tous les excès, et ne semblât promettre l'impunité à tous les scandales.

C'est alors seulement que le Pape se résolut à user de l'autorité apostolique, mais encore avec une douceur que les emportements et les brutalités des ennemis de l'Eglise ne purent jamais altérer, et dont l'auguste représentant de Jésus-Christ n'a pu trouver le secret que dans le cœur de celui qui a envoyé les siens, comme des agneaux au milieu des loups, pour ne combattre et ne triompher que par leur propre mort!

II.

« Une violence n'attendait pas l'autre, » dit le P. Theiner... En fait, la suppression de la Compagnie s'opérait par la force. Mais on en voulait encore moins à son existence qu'à son honneur.

« Toute la France, continue notre auteur, fut inondée de libelles diffamatoires contre la Société. *Le plus détestable* de tous fut celui qui avait pour titre : « *Extraits des assertions dangereuses et pernicieuses en tous genres que les soi-disant Jésuites ont dans tous les temps persévéramment soutenues, enseignées et publiées.* » Et il ajoute : « La CALOMNIE et la méchanceté régnent d'un bout à l'autre de cet

ouvrage ; il N'Y A CRIME QUE LES JÉSUITES NE DOIVENT AVOIR COMMIS ET DONT ON NE LES Y ACCUSE. JAMAIS LA MAUVAISE FOI N'AVAIT ÉTÉ POUSSÉE PLUS LOIN (*Hist. du Pontif. de Cl. XIV*, t. I, p. 47.) »

Or, ce livre « VRAI CLOAQUE de MENSONGES (*Ibid.*) » ayant été envoyé par arrêt du Parlement à tous les Evêques, il s'en rencontra un, janséniste notoire, le duc-évêque de Soissons qui « non-seulement condamna la doctrine contenue dans les *assertions*, mais qui accusa la Société de Jésus de l'avoir réellement enseignée ! »

C'est en présence d'un tel acte, daté du 27 septembre, publié au moment où le Souverain Pontife tenait lui-même son allocution secrète ; c'est en vue de l'atteinte qui était ainsi portée à la justice, à la vérité, à l'autorité même de l'Église, responsable de la pureté de l'enseignement donné sous ses yeux et en son nom ; c'est après que déjà Mgr de Beaumont, Mgr de Fontanges, presque tous les Evêques eurent élevé la voix : c'est alors seulement que Clément XIII, confirmant cette nécessaire et unanime protestation, « prohiba par un décret de la Sainte-Inquisition, en date du 13 avril 1763, la lettre pastorale de l'Evêque de Soissons. »

Le P. Theiner, qui a flétri les *extraits des assertions*, qui loue d'ailleurs et Mgr de Beaumont et ses vénérables collègues, prétend que Clément XIII « DÉCHAINA AINSI DE PLUS EN PLUS LA FUREUR du PARLEMENT CONTRE LE SAINT-SIÉGE et CONTRE L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS. » Et il le rend responsable en quelque sorte des violences qui n'avaient pas assurément attendu cette occasion pour éclater. Parlant même de l'exil de l'Archevêque de Paris, il observe « qu'en vain le Pape s'intéressa à son rappel » et qu'il NE PUT FAIRE POUR LUI AUTRE CHOSE que de consoler par une lettre touchante le généreux pasteur des outrages qu'il avait reçus. (Ibid., t. I, p. 50.) » Comme si le vénérable Confesseur, au milieu des injures et des contradictions, eût pu recevoir une plus précieuse récompense et un plus puissant encouragement que la souveraine approbation du Chef de l'Eglise !

On nous permettra, après avoir signalé ces appréciations, de ne pas nous arrêter à les combattre.

Passons rapidement aussi sur l'affaire du *Concile national*. « Les amis des Jésuites, dit-on, avaient persuadé au Pape cette mesure désespérée. » Ils y voyaient « l'unique moyen de sauver en France l'Eglise, l'Episcopat et les Jésuites. (*Hist. du Pontif.*, t. Ier, p. 52.) » Le P. Theiner croit, au contraire, que ce concile « eût pu amener un triste et fatal schisme. » Mais il ajoute aussi que le gouvernement français « fut épouvanté » de ce projet, et que cette seule crainte suffit pour faire rendre sur-le-champ les ordonnances de suppression.

Soyons juste, et ne fermons pas les yeux à la lumière. Sans doute, la réunion du concile national pouvait présenter quelques inconvénients ; mais certes, s'il n'avait dû être si redoutable qu'aux droits du Saint-Siége, les ennemis de l'Eglise n'auraient point été si pressés de le prévenir.

III.

Discuterons-nous maintenant l'opportunité, la nécessité de la Bulle *Apostolicum munus*, cette suprême protestation contre l'iniquité triomphante!

Le roi Louis XV venait de céder. Quoiqu'il crût «la Société de Jésus utile à l'Eglise et à l'Etat, soit pour l'édification, soit pour l'enseignement», il l'avait sacrifiée «à des considérations de repos public (*Ibid.*, t. 1er, p. 54), » c'est-à-dire à la violence des passions déchaînées contre elle. Il ne dépendait pas du Pape que sa voix fût écoutée ou méconnue; ce qui dépendait de lui, il le fit. Mais encore une fois Pierre parla par la bouche de son successeur; et, du haut de la chaire apostolique, il confirma l'Institut de Saint-Ignace, « le disculpa de toutes les calomnies auxquelles il avait été en butte en France et en Portugal, et proclama ainsi, à la face de la Chrétienté, sa sainteté et son innocence. (*Ibid*, t. 1er, p. 66.) »

Le P. Theiner déplore cette bulle! Pourquoi? Est-ce parce que le duc de Choiseuil avait fait parvenir à Rome, sous forme d'avis hautain, ses injonctions injurieuses? parce que ce ministre avait fait dire au Pape « qu'il serait fort inutile ou dangereux qu'il fît AUCUNE DÉMARCHE DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT CONTRAIRE AUX INTENTIONS ET AUX VUES DU ROY; » et encore, « que Sa Sainteté devait, *par zèle pour la religion, et par bienveillance pour les Jésuites*, se PRESCRIRE A ELLE-MÊME LE SILENCE *que Sa Majesté* A ORDONNÉ *qui fût observé dans ses Etats.* (*Ibid.*, t. 1er, p. 55.) »

Le P. Theiner dit encore, entre autres choses, contre la Bulle, « qu'elle fut rédigée par le général des *Jésuites dans le secret le plus profond et par quelques prélats influents* (t. I, p. 57). » Mais n'avait-elle pas été demandée, sollicitée, provoquée de toutes parts? Dans les quarante lettres que Clément XIII écrivit pour la défense des Jésuites, dans son bref *Jucundissimæ nobis*, dans cette même bulle *Apostolicum munus*, il rappelle sans cesse que la plupart des Evêques ont invoqué son intervention. *Plerique Episcoporum*, dit-il..... *Plerique Episcoporum ex omnibus regionibus catholicis....* » Encore au dernier moment, saint Liguori s'écriait : « *Si les Jésuites sont détruits*, NOUS SOMMES TOUS PERDUS! (Mémoire sur la vie et la congrégation de saint Liguori, t. II, l. 3, p. 195). » Et qui ne voit que s'il n'était pas possible de faire reculer les méchants, il était du moins nécessaire, tant qu'il restait quelque espoir de résistance, de fortifier et de confirmer le courage des bons?

Laissons donc le P. Theiner énumérer avec une étrange complaisance les outrages dont les ennemis de l'Eglise couvrirent la bulle. Mais voyons qu'elle impression elle produisit, quelles fibres elle réveilla dans les âmes généreuses. C'est encore le grand évêque de Saint-Agath des Goths qui va nous renseigner à cet égard avec la double autorité d'un contemporain et d'un saint:

« Très-saint Père, écrivait-il alors à Clément XIII, la bulle que Votre

Sainteté vient de donner à la louange de la vénérable Compagnie de Jésus et pour sa confirmation, *a rempli tous les gens de bien d'une joie à laquelle, moi, misérable, je m'honore spécialement de participer.* Je suis pénétré de la plus profonde estime pour la Compagnie, *à cause du bien immense que font ces saints religieux*.... Le Seigneur, dans ces derniers temps, a voulu qu'ils fussent éprouvés par diverses contradictions et traverses; mais Votre Sainteté, qui *est le Chef de l'Eglise et le Père commun des Fidèles, les a consolés* ET NOUS A CONSOLÉS AUSSI, NOUS TOUS QUI SOMMES VOS ENFANTS, en publiant solennellement partout les louanges et les mérites de la Compagnie. C'est ainsi que vous aurez fermé la bouche aux malveillants qui ont cherché à noircir non-seulement les personnes, mais encore l'Institut. Pour nous, pasteurs des âmes, qui trouvons dans le zèle et dans les travaux de ces Pères un si grand soulagement...., et moi, tout particulièrement, qui suis le dernier de tous les Evêques, *nous rendons à Votre Sainteté de très-humbles actions de grâces pour ce qu'elle vient de faire*, et nous la supplions très-instamment de *protéger toujours* ce saint Ordre, etc. »

De telles adhésions, sorties d'une telle bouche, contrebalancent assurément bien des injures et bien des injustices !

IV.

Les ennemis des Jésuites avaient déjà le projet d'imposer au Saint-Siége lui-même la suppression de l'Institut. Voilà la cause de leur fureur contre la bulle qui ajournait au moins le succès de leur dessein. Et il est fort remarquable que le Pape ne donna plus aucun acte public en faveur de la Société avant qu'on s'enhardît à en demander un contre elle.

Cependant le complot marchait dans le silence; et, deux années après, de plus sauvages persécutions contre les enfants de l'Eglise allaient préluder à des attentats plus sacriléges encore contre son Chef.

Au moment où quelques folliculaires obscurs (1) prétendent exalter de nouveau le XVIII[e] siècle en rappelant les théories de tolérance, de justice, d'humanité, de liberté que les sophistes d'alors professaient dans leurs écrits, il ne faut pas laisser oublier les conseils qu'ils inspirèrent à leurs adeptes des Cours avant même de déchaîner leurs sanguinaires disciples de la Démagogie.

Une nuit, la nuit du 31 mars au 1[er] avril 1767, sans que rien ait pu faire prévoir un tel événement, tous les Jésuites, d'un bout de l'Espagne à l'autre, sont arrêtés, entraînés, conduits aux ports les plus voisins, embarqués sur des vaisseaux qui vont les transporter dans les Etats de l'Eglise. Ces malheureux, jetés sur les côtes, n'arrivèrent aux villes prochaines qu'exténués, dépouillés de tout, mourant de faim. Quelle accusation pesait sur eux ? L'histoire l'ignore. Aucune autorité juridique ne prononça jamais.

Dans sa Pragmatique sanction, qui fut publiée le lendemain, le « sombre et soupçonneux » Charles III déclare « *qu'il garde ses mo-*

(1) La *Presse* a publié avant-hier cinq colonnes en l'honneur de la *Correspondance de Voltaire*.

tifs par devers lui. » Le Pape, qui l'avait comblé jusque-là de marques d'affection, adresse à son cœur les plaintes les plus touchantes : « *Tu quoque, mi Fili*, lui écrit-il : « Quoi ! c'est notre cher fils Charles III, le roi Catholique..., qui plonge au tombeau, baignée dans les larmes et la douleur, notre vieillesse malheureuse. » Charles III ne donne aucune explication, reste intraitable, et par de nouveaux édits menace de la mort ou de la prison perpétuelle tout Jésuite qui tenterait de rentrer dans son royaume.

Naples suit de point en point l'exemple de l'Espagne. Choiseul, de son côté, charge d'Aubeterre de déclarer à toute occasion « combien le roi de France approuve le *parti ferme et courageux* pris par le roi son cousin (t. I, p. 91). Quant au Parlement, » il ordonne à tous les Jésuites de quitter la France sous quinze jours. On ne fait pas même grâce aux malades ; on ne leur permet pas seulement de se faire soigner dans des maisons particulières (t. I, p. 93). « Il est impossible, mande le chargé d'affaires de la Nonciature, de traiter les Jésuites d'une manière plus dure et plus cruelle... J'en parlai au duc de Choiseul... Il haussa les épaules... (t. I, p. 93). »

Telles étaient les circonstances dans lesquelles le Portugal commença quelques négociations pour le renouvellement de la *Bulle* de la *Croisade* qui lui assurait de grands priviléges.

A cette occasion, Pombal, en obtenant le sacrifice des Jésuites, aurait voulu faire, en quelque sorte, absoudre à la fois toutes les horreurs qu'il avait lui-même commises contre eux et tous les forfaits qui chaque jour encore souillaient l'Europe méridionale. Le pape n'y consentit pas.—Et c'est encore un des griefs du P. Theiner !

Clément XIII cependant priait, suppliait. « Ne repoussez pas, disait-il au roi, la paix qui vous est offerte... A notre exemple, consentez à faire un pas vers nous... » Que répond le roi ? « que cette lettre n'est probablement pas du Pape... qu'elle est sortie, sans doute, *d'une officine d'obreptions* et de *subreptions*..., que l'ordre des Jésuites a *pour système l'assassinat des souverains* et *la sédition des peuples*... Que la Compagnie a établi dans la cour même de Sa Sainteté le centre de son gouvernement, pour *lui tendre des embûches* (à lui, roi de Portugal) *jusqu'au sein de son propre palais.* » (t. I, p. 104).

Cette réponse ne fait-elle pas assez connaître le ministre qui l'a dictée ? Si elle ne suffit pas, Pombal a révélé lui-même ses plans, vers la même époque, au chargé d'affaires de France. « *L'élection du Pape est nulle*, lui dit-il alors, *dès qu'il est imbécille.* » « Il voulait encore, raconte M. de Semonin : 1° l'abolition de l'Ordre des Jésuites ; 2° le remplacement du cardinal Torregiani, comme secrétaire d'Etat ; 3° la déposition même de Clément XIII. » Et le P. Theiner le reconnaît, ce n'étaient point des paroles en l'air. « Pour arriver à ce

but, il ne s'agissait de rien moins que d'unir la France, l'Espagne et le Portugal dans une étroite alliance contre Rome, et de provoquer un schisme dans l'Eglise. » (t. I, p. 97 et 98).

Voilà l'esprit et le plan de l'homme duquel, au témoignage même du P. Theiner, la paix religieuse dépendait alors en Europe !

On sent que la guerre va devenir plus implacable que jamais !

V.

Ce qu'il fallait à tout prix à Pombal et aux Cours, c'était la *sécularisation* des Jésuites ; c'était une espèce de sol darité qui compromît, au moins en apparence, dans l'odieux de leur tyrannie, l'autorité même du Saint-Siége.

L'affaire de Parme fut leur dernier prétexte. Elle n'avait aucun rapport avec la cause de la Compagnie. Le jeune duc, infant d'Espagne, avait violé les droits des Evêques ; le Saint-Siége, dans un bref célèbre, réclama les siens. Aussitôt quatre puissances catholiques furent d'accord pour attaquer ensemble et pour dépouiller le Vicaire de Jésus-Christ. Elles se saisirent de Bénévent et d'Avignon. Munies de ce gage, elles signifièrent au Pape qu'elles ne le lui rendraient que s'il livrait les Jésuites.

Il ne les livra pas ! Et le P. Theiner laisse percer encore ici ses regrets.

Ah ! l'on comprend bien la douleur qu'inspire le triste spectacle des suprêmes épreuves qui précédèrent et hâtèrent la mort de Clément XIII ! Mais ce qui est inconcevable, c'est que cette douleur, sous la plume du P. Theiner, accuse l'héroïque vieillard, plutôt que ses abominables persécuteurs, et qu'elle ne se tourne ni en indignation contre eux ni en admiration pour lui !

Quel contraste pourtant d'insolence et d'injustice d'une part, d'abnégation de l'autre, et de majesté !

On ne craignit pas de proposer, dans un conseil d'Etat en Espagne, non-seulement d'occuper une partie des possessions de l'Eglise, mais, « puisqu'on s'occupait de représailles, de chasser en même temps, de Rome même, le Général des Jésuites et tous ses confrères, (t. I, p. 127). L'ambassadeur de Naples ne donnait plus au souverain Pontife que le titre d'*Evêque de Rome*. » (t. I, p. 137). Ce même Tanucci, pour surveiller les mouvements de Clément XIII, voulait loger des troupes napolitaines en face du château Saint-Ange. « Il se faisait en général un jeu infâme d'insulter le vénérable pontife », dit le P. Theiner. Choiseul lui-même le blâmait dans sa correspondance avec d'Aubeterre, et le laissait continuer.

Tantôt les envoyés des Cours ne veulent plus traiter avec le secrétaire d'Etat; tantôt, mis en rapport avec un autre cardinal, le cardinal Negroni, ils refusent d'accepter ses mémoires pour leurs souverains, lui disant d'*en charger ses nonces.* Enfin, d'Aubeterre vient, en leur nom, le 18 janvier 1769, présenter à Clément XIII « la na-

QUESTION (ce mot est dans la pièce), D'ÉTEINDRE ABSOLUMENT, SANS RÉSERVE ET SANS DÉLAI, DANS LE MONDE ENTIER, LA COMPAGNIE DITE DE JÉSUS ! »

Mettons en regard de ces insultes et de cet abus de la force, la politique de Clément XIII.

Il vit sur-le-champ le but où l'on voulait en venir et d'avance il fit connaître sa détermination : « Le Saint-Père ...... souffre, écrivait Torregiani, mais il saura tout souffrir avec une entière résignation à la volonté de Dieu, *fermement résolu de sacrifier, s'il le faut, à la juste cause, son repos et même le temporel du Saint-Siége.* » (t. I, p. 125).

Une autre fois, Torregiani ajoute : « Les adversités affermissant de plus en plus le Saint-Père... Les violences ne l'empêcheront pas de parler toujours hautement, avec une liberté apostolique et de *rappeler aux rois, ses fils, leurs devoirs.* »

Et cette parole, si noble et si généreuse, n'est encore qu'un écho. Après le ministre, entendons le Pontife. Les ambassadeurs, aussitôt après l'occupation de Bénévent, lui avaient envoyé d'Aubeterre! Le voilà devant le Pape, et c'est lui qui a rendu compte de cette entrevue. Ce récit résume tout : « *Le Pape m'a dit*, raconte-t-il, *que la dernière fois j'étais venu avec des menaces et que, cette fois, je venais les armes à la main...* » C'était la vérité, elle irrite le diplomate qui ne connaît plus aucune convenance. « Je lui ai dit, continue-t-il, *très-nettement que son bref* (pour Parme), *était injuste et dans le fond et dans la forme...*, que cette pièce.... *avait été rédigée par des gens méchants et ignorants...* VOILA, a repris le Pape, CELUI QUI LA JUGERA, en me montrant le Crucifix. »

Restons sur cette admirable parole. Ce n'est pas seulement un acte de Clément XIII, c'est toute sa vie qu'elle explique !

Aussi bien, le généreux athlète avait fini sa carrière. Lorsque le ministre de France lui eut remis, dans l'audience du 18 janvier, l'impérieuse instance des Cours pour la sécularisation, il la prit en silence et congédia sur-le-champ celui qui l'avait apportée. Le 25 janvier, le cardinal Negroni écrivait : « Cette dernière démarche ouvrira la tombe du Saint-Père, » et le 2 février, la douloureuse prédiction était accomplie.

Mais, en même temps que l'auguste vieillard élevait vers le ciel sa dernière protestation et son sublime recours à Dieu, son fidèle et courageux ministre Torregiani, adressait un second appel à cette conscience des hommes qui a ses égarements mais qui a aussi ses retours; et, avec une confiance que le contrecoup de tant de ruines n'ébranla pas un instant, il s'écriait, regardant l'avenir : « *La postérité impartiale jugera !* » (Dépêche du 25 janvier.)

A la fin du XVIIIe siècle, nul ne le niera, Dieu, en effet, a jugé. — A la lumière de ses châtiments, la postérité, elle aussi, a prononcé son arrêt. Le livre du P. Theiner lui-même n'y contredira pas;

car, si les observations de l'auteur critiquent la mémoire de ce saint pontife, les faits et les documents qu'il contient la relèvent et en font la plus éclatante apologie. Nous avons voulu faire connaître ses griefs. Mais avant que nous eussions pu les saisir, ils étaient évanouis !

Clément XIII restera donc dans l'histoire, grand de ses vertus, mais grand aussi des persécutions qu'il a subies, des scandales qu'il a combattus, des crimes qu'il a su prévoir, des hontes même et des catastrophes que ses avertissements et ses protestations auraient épargnées à l'Europe, si l'Europe, lancée sur la pente de l'abîme, ne s'était pas obstinée à méconnaître sa voix prophétique !

Charles DE RIANCEY.

PRUSSE.

La parité des confessions religieuses. — Rapport sur la proposition Waldbott. — Séance du 12 février de la seconde chambre prussienne. — Rejet de la proposition.

(Suite.)

La source d'où sont émanés les *édits* de mai et juillet 1852, c'est la pression exercée par le parti de la *Kreuzzeitung* sur le gouvernement. C'est ce même parti qui porte, en dernière analyse, la responsabilité du vote qui rejette la proposition Waldbott, laquelle, comme nous l'avons appris à nos lecteurs, tendait au retrait des mêmes édits. Quant à la devise de ce parti, elle nous est connue aussi : *La Prusse est un Etat évangélique*. Ce sont les propres paroles de M. de Gerlach, déjà proférées en maintes occasions, répétées dans sa *Revue mensuelle* de décembre dernier, maintenues et développées dans sa *Revue* de janvier, en réponse à la lettre du savant professeur de Bonn.

Ce qu'il y a de plus étrange dans cette prétention, c'est que le chef de la droite évangélique essaie de la concilier avec le droit du paritétisme. Il est curieux de l'entendre formuler à cet égard, le symbole de son parti. En voici à peu près textuellement les différents articles :

« L'Etat est une personne morale qui a besoin de la Religion aussi bien que l'homme individuel.

« L'Etat ne saurait rester neutre en présence des diverses confessions; il doit se prononcer ouvertement pour l'une ou l'autre.

« La Prusse est un Etat évangélique : son histoire et les obligations que son passé lui impose, lui impriment ce caractère.

« Cette qualité n'empêche pas que les catholiques ne soient comme tels incorporés à l'Etat, et ne jouissent de tous les droits politiques et civils qui découlent de ce lien.

« Liberté et jouissance incontestée de tous les droits qui résultent d'une existence légale, voilà l'expression la plus précise et la plus

parfaite de ce qu'est la situation politique de l'Église catholique en Prusse.

« Nous ne répugnons ni au mot de *parité*, ni à l'*Etat paritétique*.

« A la vérité, il reste toujours un avantage, une préférence contraire à la parité, en faveur de ceux qui sont de la religion de l'Etat; mais cet avantage et cette préférence ne sont qu'un fait, et ne reposent point sur le droit. »

Il serait trop long de faire ressortir en détail ce qu'il y a d'incomplet, d'inexact, de radicalement faux et de contradictoire dans cet énoncé de principes. Il suffira de se rappeler la lumineuse exposition que nous avons donnée dans la première partie de cet article, d'après le docteur Walter. — Exposition qui a été accueillie presque universellement, en Allemagne, par l'assentiment de la presse de toutes les nuances. Evidemment, comme le dit fort bien la *Volkshalle* du 4 février, « l'on ne saurait concilier cette plénitude de droits politiques, cette *identification avec l'Etat* des catholiques, avec l'idée d'un *Etat évangélique*. M. de Gerlach se contredit manifestement. Un *Etat évangélique*, c'est-à-dire une organisation de la société basée sur une confession religieuse déterminée, et dans cette organisation donner des droits égaux sur tous les points à une confession différente, ce sont là deux choses contradictoires. Ou l'Etat n'est pas *évangélique*, ou les droits des catholiques ne sont point *égaux*. » La distinction établie par M. de Gerlach entre la lésion de la parité dans le fait et une lésion de droit, est une véritable dérision. Un homme comme lui n'aurait point dû tomber dans une absurdité aussi évidente. Admettre la parité et la détruire de *fait*, n'est-ce pas aussi pitoyable et plus immoral encore que d'écrire dans le droit : art. 1. La parité existe entre les confessions ; art. 2. La parité n'est point l'égalité des droits.

Telle est la logique que nous retrouvons dans le rapport de la commission centrale formée pour l'examen de la proposition Waldbott. C'est en effet M. de Gerlach qui fut nommé rapporteur dans cette importante discussion. La droite évangélique adhérait ainsi aux doctrines et aux idées déjà connues du directeur de la *Kreuzzeitung*. Et en effet, le contenu du rapport est constamment empreint de ce caractère de fluctuation entre deux idées contradictoires, l'une imposée par le texte clair et positif du pacte fondamental de l'Etat, l'autre par les exigences de l'esprit de parti.

Le ministère prussien publie deux édits restreignant, l'un (celui de mai 1852) le droit des missions catholiques, l'autre (celui de juillet) soumettant à des mesures préventives la fréquentation du collége germanique par des sujets prussiens et le séjournement des Jésuites sur le territoire de la Prusse.

En présence de l'immense retentissement et de l'incontestable popularité que les missions catholiques avaient obtenus depuis quel-

ques années, de pareilles mesures restrictives, exclusivement dirigées contre les catholiques, commentées surtout par les faits et l'attitude de la presse protestante avancée, étaient évidemment une réaction anti-catholique. La conférence évangélique de Brême qui eut lieu en septembre suivant justifie pleinement aussi cette assertion. Là on apprit le dernier mot sur toute cette rumeur qui se faisait entendre de tous côtés contre le nouveau développement que prenait le catholicisme. Le papisme, le jésuitisme relevaient leur tête; il fallait les écraser et appeler à son secours les moyens répressifs de la puissance séculière.

M. de Raumer, ministre des cultes, homme d'ailleurs plein de bonnes qualités n'avait fait qu'obéir à cette impulsion en publiant les deux édits en question. Les catholiques de leur côté, ne s'y étaient point trompés, et c'est là la cause déjà plusieurs fois signalée par nous, du réveil nouveau et de plus en plus énergique du sentiment qui porte les catholiques de Prusse au-devant de la défense de leurs droits politiques.

La tâche du rapporteur devenait dès lors difficile. Avec un pareil encadrement de faits et de circonstances, les édits ne pouvaient être présentés comme une mesure étrangère à tout sentiment hostile, à toute intention de restreindre l'exercice de libertés légitimes et certaines. M. de Gerlach crut en venir à bout en les présentant comme de simples règlements administratifs, et M. de Raumer crut encore en atténuer davantage la portée, en déclarant qu'ils n'avaient point été destinés à la publicité. On n'hésita même pas à convenir que les expressions de l'édit relatif aux missions laissaient à désirer, mais en définitive l'on n'avait voulu léser aucun droit. Oubliant d'ailleurs que ces deux *réglements administratifs* (?) n'avaient été faits que pour limiter l'exercice de la liberté ecclésiastique des catholiques, on en appelle constamment à l'obligation et au droit qu'à le gouvernement de surveiller l'exercice de cette liberté dans l'intérêt de l'ordre en général et de la paix religieuse entre les diverses confessions en particulier.

Prochainement, nous verrons ce que les défenseurs de la propotion Waldbott ont trouvé à répondre à une pareille justification des *édits*. Nous rendrons surtout attentif à la hauteur à laquelle les orateurs catholiques ont su élever la discussion dans la séance du 12, et nous terminerons par quelques considérations générales sur la portée de toute cette affaire, et la situation que le rejet de la proposition a faite au catholicisme en Prusse.

L'abbé A. Sisson.

(*La fin au prochain numéro.*)

Les dernières lettres de Rome nous ont apporté une douloureuse nouvelle : le R. P. Roothaan, supérieur-général de la Compagnie de

Jésus, est dangereusement malade. Depuis longtemps il était atteint d'un asthme : dans la nuit du 11 au 12 février, son état s'est aggravé à un tel point qu'on a dû songer à lui administrer sur-le-champ l'Extrême-Onction.

Durant toute la journée du 12, le danger a été fort grand, et l'on est allé demander au Saint Père sa bénédiction pontificale, pour le malade, ce qui se pratique lorsque la mort semble imminente. Cependant le dimanche 13 et le lundi 14, jour où est partie la dépêche qu'on a reçue à Paris, un mieux s'était établi et s'est soutenu.

Il ne faut donc pas perdre tout espoir que Dieu voudra bien conserver une vie si utile à l'Eglise et si précieuse à la Compagnie que depuis vingt ans le P. Rotohaan gouverne avec tant de sagesse.

Nouvelles religieuses.

Diocèse de Paris. — C'est M. l'abbé Deplace, et non pas M. l'abbé Valette qui prêche la station quadragésimale à St.-Sulpice.

— M. l'abbé Coquereau a prononcé un sermon, le dimanche 20 février, à l'issue des vêpres, dans l'église Saint-Louis-d'Antin. Ce discours a été suivi d'une quête au profit de l'*Œuvre du Loyer des Pauvres*. Le produit de cette quête est destiné à venir en aide aux familles indigentes qui, dans l'impossibilité d'acquitter leur loyer, se voient trop souvent réduites à vendre ou mettre en gage leur pauvre mobilier.

La Quête a été faite par : Madame la Comtesse Fernand de la Ferronnays, rue Neuve-de-Berri, 27 ; Madame de Loynes, rue Chauveau-Lagarde, 6 ; Mademoiselle Louise Rodrigues, cité d'Antin, 5 ; Mademoiselle Léonie de Bourqueney, rue de la Victoire, 84.

Les personnes qui n'ont pas pu assister au Sermon sont priées d'adresser leur offrande à M. le curé, 4, rue du Havre ; à Mesdames les Quêteuses ; à Madame Lombard, 108, rue Saint-Lazare, ou à Madame Bellet, Trésorière, 32, rue Neuve-des-Mathurins.

— Parmi les besoins sans nombre qui appellent les sollicitudes de la charité, il n'en est pas qui les réclame plus hautement que l'enfance délaissée.

Chose remarquable, au milieu des mille institutions qui abritent autour de nous toutes les misères, les jeunes garçons orphelins n'avaient jusqu'ici qu'un seul asile, outre l'hospice des Enfants-Trouvés.

Quelques hommes, voués entièrement aux œuvres de zèle et de miséricorde, ont été frappés d'une lacune si regrettable ; s'inspirant du souvenir de Saint Vincent de Paul, et sans s'effrayer des difficultés ni de la modicité de leurs ressources propres, ils ont mis la main à l'œuvre et ont ouvert, il y a deux ans (*rue de l'Arbalète*, 39 *bis*) une Maison spécialement destinée aux jeunes garçons orphelins de père ou de mère. Ces enfants y sont admis de sept à douze ans, ils y reçoivent l'instruction élémentaire, y sont préparés avec un soin particulier à la première communion, et après cet acte si important de la vie, sont placés en apprentissage par les membres de l'Œuvre, qui continuent d'exercer sur eux une constante et paternelle surveillance.

Fondée depuis deux ans seulement, elle ne compte encore que 60 enfants,

mais elle s'est vue contrainte d'en refuser 300 non moins dignes d'intérêt, et qu'elle eût voulu admettre, si la prudence n'eût commandé une réserve pénible, mais nécessaire.

C'est en faveur de cette œuvre si intéressante, et en attendant que l'Administration supérieure, frappée d'un besoin si évident, suscite pour y subvenir des institutions spéciales, ou prête son appui à celles qui se formeront d'elles-mêmes, qu'une assemblée de charité aura lieu le dimanche 27, à 3 heures, en l'Eglise Notre-Dame.

Le sermon sera prêché par M. Lecourtier, Chanoine, Archiprêtre de Notre-Dame, à l'exercice de la Passion.

— Un concert de charité sera donné dimanche prochain, à deux heures, dans la salle du Conservatoire de musique religieuse, rue de Vaugirard, 94, au profit de l'asile de la vieillesse infirme, dirigé par les sœurs des Pauvres, rue Saint-Jacques, n° 277.

Le généreux concours de Mmes Laborde, Joséphine Martin, de MM. Alexis Dupont, Chaudesaigues, Dancla frères, et de la société chorale Galin-Paris-Chevé (250 chanteurs), sous la direction de M. Emile Chevé, est assuré à cette fête musicale.

On peut se procurer des billets à l'avance chez les dames patronesses dont les noms suivent : Mmes la vicomtesse de Beugnot, rue de Madame, 49; la duchesse de Dalmatie, rue de l'Université, 69 ; la vicomtesse de Gontaut-Biron, rue Saint-Dominique, 63 ; Houïtte de Lachesnais, place Saint-Sulpice, 16; de Mieulle, rue de Lille, 95; la baronne de Montigny, rue de Babylone, 24 ; de Riancey, rue de Bellechasse, 55 ; la baronne Watrin de Luker, place Royale, 11.

Les rigueurs de la saison qui ont rempli de malades cet intéressant asile lui rendent plus nécessaire le secours des personnes charitables.

— Demain dimanche sermon anglais à St-Roch à midi un quart.

Nouvelles et Faits divers.

Par décret du 17 février, S. M. l'Empereur a nommé M. de Lacour, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire à Vienne, son ambassadeur près la Sublime Porte, en remplacement de M. le marquis de Lavalette, qui revient en France sur sa demande.

Le même décret appelle M. le baron de Bourqueney à remplir les fonctions d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près S. M. l'empereur d'Autriche.

— L'Empereur vient de décider que sur les dix-huit millions affectés, par le décret du 22 janvier, à l'amélioration des logements des ouvriers, trois millions seront mis immédiatement à la disposition du ministre de l'intérieur. Les propriétaires dont les maisons pourraient être appropriées à cette destination peuvent, dès à présent, adresser leurs demandes et soumettre leurs propositions à M. le préfet de la Seine. (*Moniteur*).

— Deux sociétés de charité chrétienne et de secours mutuels viennent d'être fondées dans le 11e arrondissement pour le quartier du Luxembourg et pour celui de l'Ecole-de-Médecine. Au moyen de petites cotisations mensuelles, tous les ouvriers peu aisés seront soignés à domicile dans leurs maladies et leurs infirmités. Les principaux fondateurs sont MM. Barthe, Paul Dubois, baron Séguier, Cauchy de Verdière, Perrot de Chézelles, Hallé, Tillardet de Bouillon, juge de paix.

VARIÉTÉS.

PENSÉES DE PASCAL,

Publiées dans leur *texte authentique*, avec un commentaire suivi, par Ernest Havet, agrégé près la faculté des Lettres de Paris. 1852, 1 vol. in-8°.

9° et dernier Article (Voir le n° 5491).

L'Eglise peut dire justement comme son divin fondateur : *Je suis la voie, la vérité et la vie; si vous ne croyez à ma parole, croyez du moins à mes œuvres* (1). Ce que dans tous les temps, une opposition plus ou moins violente a provoqué et poursuivi de difficultés et de cavillations de tous genres, loin de préjuger contre elle, est une preuve de plus à sa gloire. Si les passions humaines ne s'irritaient pas de sa doctrine, elle ne serait pas la vérité. Elle résume admirablement toutes les passions et leur antagonisme dans les trois concupiscences, désignées par saint Jean. Tout l'homme est là ; cette révélation toute seule, que la philosophie comprend trop bien pour l'avoir jamais avouée, quand même elle aurait pu pénétrer jusque-là, met à nu toute la misère humaine et touche ses plaies les plus profondes. Là gît la cause de toute résistance; il n'est pas d'ennemi ni d'indifférent ou d'hésitant, qui n'ait à défendre ce fond d'infirmité contre toute démonstration possible; la *bonne foi* elle-même n'en est pas exempte, et quand elle dit : Je ne suis pas convaincue (2), c'est là uniquement ce qui rend si fortes à ses yeux les objections dont elle se couvre. Il serait trop long d'entrer dans le détail, mais je crois devoir toucher rapidement quelques-unes de celles que reproduit M. Havet Il paraît croire que « la critique historique bien plus avancée aujourd'hui qu'au temps de Pascal, » que « l'examen des titres du christianisme » et la connaissance des antiquités orientales, sont des arguments très-embarrassants (3). il semblerait, à l'entendre, que nous sommes peu au courant de nos affaires et des litiges qu'on nous intente depuis si longtemps; la collection des *Démonstrations Evangéliques*, publiées par Migne, témoigne d'autant de science *au moins* et de critique parmi nous, que parmi nos contradicteurs; et je doute qu'il existe un recueil philosophique, aussi rempli des plus notables recherches sur toutes les antiquités orientales et autres, que les *Annales de philosophie chrétienne* (4), qui sont au 45° volume, et qui n'en sont pas le moins du monde embarrassées. —Quant à Strauss, je ne demanderai pas s'il n'a pas jugé nécessaire de revenir à l'authenticité de l'Evangile selon saint Jean; je me bornerai à dire que son *audace laborieuse* (5) n'est pas neuve : Le pape Vigile connaissait une semblable audace en 550, et je suis certain

(1) S. Jean, 14-6; 5-36, 10-25.
(2) *Etude*, p. 23.
(3) *Etude*, p. 27.
(4) C'est avec plaisir que nous insérons ces éloges donnés aux *Annales de Philosophie chrétienne*, pour les travaux scientifiques que contient ce recueil et auxquels il est regrettable qu'il ne se soit pas borné. *Note de la Rédaction.*
(5) *Etude*, p. 29.

que si j'avais à répondre sur ce point, je trouverais d'assez bons renseignements dans saint Jérôme et saint Augustin.

Que « l'émancipation des Juifs, leur admission dans la famille hu-« maine et dans la cité fassent l'honneur de la France, qui les a depuis « longtemps accomplies, et le travail de tous les peuples qui les accom-« plissent à leur tour (1), » je le veux bien, et je ne sache pas que les catholiques s'y opposent ni s'en inquiètent. Mais ce que je sais, c'est que si j'avais à retracer la situation des Juifs depuis 1800 ans, je montrerais, sans grande difficulté, que cette situation exceptionnelle est la même chez les nations idolâtres que chez les nations chrétiennes; qu'il faut s'en prendre à eux et non pas à nous; qu'en Pologne, par exemple, en Russie, en Hongrie et en Buchowine, on ne leur accorderait pas l'émancipation par gratitude de leurs services; enfin en les admettant *dans la famille humaine*, vous ne leur avez ôté et vous ne leur ôterez pas leurs sentiments et leurs intérêts de peuple à part; ils n'y renoncent pas plus qu'à leur nom.

Une petite note sur le *Pugio fidei* contre les Maures et les Juifs, dit que « ce titre est bien du temps et du pays de l'inquisition (2). » Il y aurait beaucoup de choses à répondre sur l'Inquisition, qu'on est toujours bien venu à mal mener, en attendant qu'on sache ce que c'était; je me contenterai de faire remarquer qu'en 1278, l'Espagne n'était pas plus qu'une autre contrée le pays de l'Inquisition. —Sur le livre « qui porte le nom de Daniel, des critiques deman-« dent s'il n'est pas permis de croire qu'une fraude pieuse ait voulu « consacrer, en les rapportant à un prophète des anciens âges, les « sentiments inspirés par des événements *contemporains* (3). » Tout est permis aujourd'hui, car pendant qu'un philosophe rejette les prophéties, comme trop claires, celle-là au moins, j'ai sous la main un livre d'un autre philosophe de ce temps-ci, qui les rejette toutes comme n'étant pas assez claires.

Enfin, pour ne pas étendre davantage un examen déjà assez long, je relèverai seulement encore une note, où M. Havet s'appuie de Bossuet pour affirmer que le pape Eugène IV, ayant proposé au concile de Florence (1439) la « clause : *Ut papa habeat sua privilegia juxta « canones* et dicta patrum, fut obligé de renoncer à ces derniers mots, « le concile ne reconnaissant la puissance pontificale que suivant « qu'elle avait été *déterminée* par les actes des conciles et par les ca-« nons (4). » Cette distinction faite par les Grecs schismatiques ne prouve autre chose, sinon qu'ils ne savaient ce qu'ils disaient, attendu : 1° que les actes des conciles s'accordent avec les *dicta sanctorum*, dont l'*honnêteté* et le *compliment* se retrouvent dans les canons; 2° que nul canon n'a jamais prétendu, avant le concile de

(1) *Etude*, p. 33.
(2) *Etude*, p. 28.
(3) *Etude*, p. 29.
(4) *Pensées*, 24-76, note 2.

Constance, *déterminer*, mais uniquement constater la puissance pontificale. Le formulaire, imposé au dernier des conciles grecs, le 8ᵉ, par Adrien II, et qu'il fallut bien souscrire, porte la clause : *Suivant en tout les Pères et principalement les pontifes romains.*

Voici, au reste, ce qui se passa à la 22ᵉ conférence de Florence, dont les Grecs ont fait la 25ᵉ session : Deux discours, que le texte grec a supprimés, furent prononcés, touchant le pouvoir des Papes, par le dominicain Jean, provincial de Lombardie ; il y cite des textes, tirés des lettres pontificales, principalement de S. Léon, de S. Agathon et d'Adrien. Les Grecs objectèrent que ces paroles étaient dites par honneur et ne signifiaient rien de plus. Jean répondit que ces décrétales, étant lettres synodiques, n'avaient pas moins d'autorité que les canons, et, bien mieux, qu'elles *avaient fait* les canons. C'est pourquoi Eugène IV, afin de fortifier, selon la coutume du Saint-Siége et de l'Eglise, le point contesté, voulait avec raison qu'on écrivît ces mots : *Secundum determinationem Sanctæ Scripturæ* et dicta patrum. Il y renonça par un motif de prudente charité, pour ne pas aheurter les Grecs et empêcher peut-être la réunion, puisque la règle demeurait en sûreté et la puissance pontificale complétement reconnue par la définition solennelle, comme on peut le voir dans la note ci-dessous (1).

Maintenant, pourquoi une si longue discussion à propos des *Pensées de Pascal?* « Les songeurs d'aujourd'hui, dit son habile éditeur, « en même temps qu'ils ont l'esprit sceptique, ont le cœur triste (2). » Il n'est que trop vrai, nous vivons dans un temps de doute, et quel est le croyant qui n'en ait pas ressenti quelque périlleuse atteinte? C'est déjà beaucoup quand ceux qui doutent, ont le cœur triste. Quand le doute plaît, Dieu vous y laisse; mais quand le doute fatigue, afflige, Dieu envoie le mot, le trait, qui vous éclaire. Les catholiques, de plus, connaissent un excellent moyen de hâter ce moment : c'est celui que S. Augustin et le conventionnel Isnard ont su également trouver d'eux-mêmes : la prière (3), méthode infaillible

(1) Labbe, *conc.* t. XIII, p. 1147, concile de Florence (1439), 25ᵉ et dernière session : « Definimus Sanctam Apostolicam sedem et *Romanum Pontificem* in universum orbem tenere primatum, et ipsum pontificem romanum successorem esse beati Petri, principis apostolorum et *verum Christi vicarium, totiusque Ecclesiæ caput* et omnium Christianorum *patrem ac doctorem* existere; et ipsi in beato Petro *pascendi, regendi ac gubernandi universalem Ecclesiam* a Domino J.-C., *plenam potestatem traditam esse*, quemadmodum *etiam* in gestis œcumenicorum conciliorum et in sacris canonibus continetur. »

(2) *Etude*, p. 42.

(3) S. Aug. *De utilitate credendi*, C. 8, 15, et il en donne une raison remarquable, ch. 16 : Verum igitur videre velle, ut animum purges, cum ideo purgetur ut videas, perversum certè et præposterum est. — Isnard est mort vers 1830 ; sa conversion, trop peu connue, date de 1796 ; il en a rendu compte lui-même en 1802, dans un discours réimprimé en 1805, sur l'*Immortalité de l'âme* : « La vérité, dit-il, ne se montre que par *éclairs*, qu'il faut saisir, et comme une flamme que l'*humble prière* allume et que l'orgueil

autant que facile, indiquée par l'Evangile et toujours enseignée par l'Église. Nul, en effet, n'a jamais mécru, qui n'ait auparavant cessé de prier, et nul n'a jamais prié, qui n'ait fini par croire. Il n'aura pas été inutile peut-être de le redire après tant d'autres. La Religion catholique est là révélation de l'infini ; elle dépassera toujours la capacité de l'esprit humain; mais parce qu'elle vient de l'infini, elle fait beaucoup avec peu de choses; ce n'est pas une des moindres marques à la reconnaître. Elle peut se servir de la moindre lueur pour délivrer du doute une âme en peine.

Quant au livre des *Pensées*, il est clair que les catholiques ne le doivent pas lire sans précaution. Pour les incrédules et les indifférents, il a moins d'inconvénient. J'ai entendu parler d'une personne revenue à la foi par la lecture de J.-J. Rousseau, ce que je me garderais bien de citer comme un exemple à suivre; je connais un digne ecclésiastique qui a passé par les *Méditations poétiques* et les *Harmonies* de Lamartine pour aller deux ans après au séminaire. Ce n'est pas non plus ce moyen que j'indiquerais comme le plus sûr. On peut voir plus volontiers admirer les *Pensées* de Pascal, surtout par les rationalistes. Tout chemin, quoi qu'en dise le proverbe, ne mène pas à Rome; mais de tous les chemins qui en détournent, les *Pensées* sont peut-être celui d'où il est le moins invraisemblable qu'on y arrive.

Edouard Dumont.

éteint. » Il insiste beaucoup sur la prière. Voy. l'excellent ouvrage de M. Auguste Nicolas : *Etudes philosophiques sur le Christianisme*, t. 2, seconde partie, ch. 1er.

BOURSE DU 25 FÉVRIER 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 106 05 — plus haut, 106 25 — plus bas, 105 85 — fermé à 105 90. — Au comptant, il reste à 106 » .

3 0/0, à terme, ouvert à 80 70 — plus haut, 80 85 — plus bas, 80 » — fermé à 80 10. — Au comptant, il reste à 80 50.

On a coté le 4 0/0 à » » .

Actions de la Banque, 2,798 75.

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,200 » (1852), à 1,295 ».

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 98 »; nouveau, 98 ». — Belgique, 5 0/0, 99 » — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 47 ».

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

Paris. - Typ. de H. V. de Surcy et Ce, rue de Sèvres, 37.

L'AMI DE LA RELIGION.

DES ENFANTS DÉLAISSÉS OU ABANDONNÉS.

Le Corps législatif vient d'être saisi d'une des questions les plus intéressantes pour la Religion et pour la morale. Il s'agit de régler, par une loi, le sort des *Enfants trouvés ou abandonnés*. Cette matière veut un examen approfondi.

Avant d'y entrer, qu'il nous soit permis de faire une observation qui, au point de vue de la politique générale, ne manque ni d'importance ni d'enseignement. Depuis les premiers jours de la Révolution, il y a peu d'affaires qui aient été plus discutées et plus débattues, qui aient donné lieu à plus d'enquêtes, de rapports, de discours et de plans ; il en est peu qui aient reçu moins de solutions et surtout de solutions satisfaisantes.

Sous le seul aspect législatif, un vague énoncé dans la Constitution de 1791, un titre inexécuté dans une loi de 1793 (28 juin), et enfin un décret autocratique de 1811, arbitrairement modifié par des circulaires ministérielles, voilà, à proprement parler, tout le Code des enfants trouvés. Rien de fixe, rien de certain, une philantropie oiseuse, des décisions de bureau, et planant au dessus de ce chaos vide, la pensée très-manifeste de considérer cette population sans famille et sans foyer comme une charge pesante dont il faut essayer de diminuer par tous les moyens possibles le menaçant accroissement.

En revanche, le gouvernement, les Assemblées, les Académies ont multiplié les travaux et les théories. Vingt volumes ont été écrits sur les principes et sur les applications. Des abus graves ont été mis en lumière. Tous les conseils généraux ont été consultés. Une Commission administrative a récemment publié deux tomes énormes pleins de statistiques et d'observations. Il avait été réservé à l'Assemblée législative de proposer au nom de la Commission d'assistance publique, et par l'organe de M. le vicomte Arm. de Melun, un projet de loi complet. Renvoyé devant le conseil d'Etat, ce projet y fut examiné avec soin, mais ne revint pas à temps au palais Bourbon pour y être soumis à la discussion.

Presque tout est à faire, comme on le voit, et en même temps les matériaux ne manquent pas. Le gouvernement et le Corps législatif ont aujourd'hui sous la main les éléments les plus précieux. Le *Moniteur* du 25 février nous apporte la composition de la commission. Nous y voyons figurer des noms connus par leurs études spéciales comme MM. Remacle, de Chantérac, Lemercier, Chevreau, et la présence de M. le comte de Montalembert nous garantit que les prin-

cipes, le dévouement et la charité y trouveront au moins un défenseur illustre et un champion infatigable.

Néanmoins la loi n'est pas faite encore, et sans nous prononcer sur la valeur du projet ministériel, nous n'en avons pas moins le droit de mettre en lumière la remarque suivante : Voilà plus de 60 années qu'on délibère sur des ruines; avant 1789, l'Eglise et la charité avaient résolu ce qui paraît à la sagesse des législateurs un problème des plus ardus. Toute la science moderne, toutes les ressources du budget, toutes les forces de la centralisation n'ont point encore opéré le bien que le zèle de Saint-Vincent de Paul, renouvelant les fondations des temps primitifs, avait su réaliser par la seule puissance du dévouement chrétien !

Et si nous avons tenu à consigner cette observation, ce n'est pas seulement qu'elle est à l'éternel honneur de l'Eglise, de cette Eglise si méconnue par les philantropes économistes, si calomniée par les philosophes humanitaires; c'est qu'elle doit rendre au présent mieux éclairé et plus impartial un rare service, en lui montrant le trésor d'expérience, de vérité, de sollicitudes où il doit puiser ses inspirations.

Certes, — et nous en avons eu les preuves les plus éclatantes durant le mandat de la dernière Assemblée, — il y a dans notre époque une qualité qui la distingue et qui la recommande ; c'est le désir sincère chez beaucoup d'hommes éminents de venir en aide aux maux et aux souffrances de la société; c'est une bonne volonté pleine de compassion pour soulager les misères et améliorer les conditions morales et matérielles des classes inférieures. Aux excès et aux violences de l'anarchie, se faisant du dénûment et de l'abandon une arme de guerre et un ferment de discorde, répondre par des institutions sages et bienveillantes, par un patronage généreux et désintéressé, par des secours dont la liberté et la spontanéité témoignent de la sollicitude d'une grande nation ; tel est le caractère qui marquera, aux yeux de la postérité, la plupart des lois votées pendant ces dernières années.

Mais tout en rendant cette justice à notre temps, nous ne dissimulons pas que bien souvent ses louables instincts se sont heurtés ou contre une ignorance trop réelle des anciennes traditions, ou contre des préjugés encore vivaces, ou contre des habitudes bureaucratiques dont la domination est si difficile à secouer parmi nous.

Notre but spécial et notre principal effort seront donc ici de présenter, à titre d'exemple et dans une rapide excursion historique, les ressources considérables que l'étude attentive des créations de l'Eglise peut et doit offrir aux esprits de bonne foi pour les résolutions législatives et administratives.

Nous n'avons pas à remonter aux origines de la législation sur les enfants abandonnés. Ce travail a été exécuté à plusieurs reprises dans

des ouvrages spéciaux et avec une science que nous ne nous flatterions pas d'égaler (1). Il nous suffira de rappeler que dès les premiers temps du Christianisme, la condition de ces tristes et infortunées victimes du crime ou de la misère attira les soins les plus dévoués de l'Eglise naissante et l'attention des empereurs chrétiens.

A Rome, et dans toute l'étendue de l'empire, c'était une maxime du droit païen, que le père avait sur son enfant puissance de vie ou de mort; l'infanticide était admis par les mœurs comme par les lois. Il fallut la révélation du Verbe pour transformer les âmes et rétablir les droits, les devoirs, les sentiments de la paternité. Depuis deux cents ans les martyrs mouraient dans les amphithéâtres pour prêcher par l'éloquence de la mort la doctrine de la régénération; et la barbarie des lois n'avait pas encore fléchi. Toutefois telle était déjà la secrète et victorieuse influence de l'Evangile persécuté qu'elle avait pénétré jusqu'à la raison intraitable des jurisconsultes, qu'elle avait commencé à fondre ces cœurs d'airain, et que, subissant à son insu la lumière du christianisme, Julius Paulus, conseiller d'Alexandre Sévère (2) et de Caracalla, faisait entendre aux échos étonnés du Prétoire ces belles paroles : « J'appelle meurtrier non-seulement celui qui étouffe l'enfant dans le sein qui l'a conçu, mais encore celui qui l'abandonne, celui qui lui refuse des aliments, celui qui l'expose dans un lieu public pour exciter une pitié qu'il lui refuse (ff. lib. xxv, tit. 3). »

Mais il faut arriver à Constantin pour trouver des dispositions empreintes de la pitié chrétienne.

Dès 315, deux ans à peine depuis que la liberté était reconnue à la Religion, un édit de cet empereur ordonne aux préfets d'Italie de secourir les enfants que la misère des parents ne leur permet pas de nourrir. Voici cette loi : « Si un père ou une mère vous apporte son enfant qu'une extrême indigence l'empêche d'élever, les devoirs de votre charge sont de lui procurer et la nourriture et le vêtement sans nul retard, parce que les besoins d'un enfant qui vient de naître ne peuvent être ajournés. Le trésor de l'empire et le mien indistinctement fourniront à ces dépenses (Cod. Théod., tit. 1, lib. 5). »

Cette charge était-elle trop lourde pour le Trésor? L'empereur voulait-il exciter les particuliers à la partager? On sait que l'esclavage était en vigueur. De nouveaux édits conférèrent à ceux qui recueilleraient des enfants exposés, libres ou esclaves, le droit de les posséder à titre servile. Les parents et les maîtres qui les avaient abandonnés, ne possédaient plus aucun droit sur eux.

(1) On peut consulter particulièrement M. de Gérando, M. Remacle, M. de Curzon, M. Martin Doizy, etc., et le résumé qui se trouve dans les notes du 2e volume des *Travaux de la commission des Enfants Trouvés*, 1850, Imp. Nationale.

(2) Nul n'ignore le penchant d'Alexandre Sévère pour le Christianisme : sa mère, Julia Mammæa, était chrétienne et exerçait sur lui le plus salutaire empire. Il avait placé l'image de N. S. dans son *Lararium*.

Ici apparaît l'intervention de l'Evêque, qui donne immédiatement à l'œuvre un caractère de charité et de miséricorde. C'est l'Evêque qui constate que tel enfant a été recueilli, et cette attestation fait titre de propriété.

«Il appartenait à Théodose d'abord, puis à Justinien, de compléter et de perfectionner cette législation, en affranchissant de la servitude les enfants abandonnés. « Celui qui les a élevés, dit ce dernier empereur, a dû agir par un mouvement de charité; il n'en est pas le possesseur (Cod. Just., liv. VIII, tit. LII, l. 3 et 4). »

L'Eglise, durant ce temps, ne demeurait pas inactive. Ses conciles ratifiaient et appliquaient les généreuses intentions des empereurs. Qu'on nous permette de citer seulement le canon suivant qui témoigne d'une manière touchante de sa tendre sollicitude : « Il est décrété que chaque prêtre annoncera publiquement à son peuple que si quelque femme, secrètement séduite, a conçu et enfanté, elle ne cède pas aux suggestions du démon et ne tue pas son enfant, fils ou fille, mais que, avec toute l'industrie dont elle est capable, elle fasse porter son fruit devant les portes de l'Eglise et l'y fasse déposer, afin que, porté le lendemain devant le prêtre, il soit recueilli et élevé par quelque fidèle (Concile de Mâcon en 581, chap. 6).»

Ainsi, on le voit, l'Eglise se faisait elle-même le refuge et l'asile des infortunées créatures que la honte menaçait de mort !

Du reste, la charité ne s'en tint pas à solliciter des interventions individuelles. On vit rapidement s'élever des institutions destinées spécialement à l'éducation des orphelins et des délaissés : une loi du code Justinien donne à ces établissements nommés *Brephotrophia*, et « où, dit-elle, les enfants sont nourris par la munificence des fidèles, » le droit de tutelle sur ces mêmes enfants. Or, rien ne révèle mieux l'organisation de ces maisons qu'une charte peu connue, datée du VIIIe siècle et que nous allons reproduire.

En 787, à Milan, une fondation fut faite par la libéralité de Dathæus, archiprêtre de cette sainte et illustre église. Cette maison était destinée à recevoir les « enfants exposés. » Muratori dit qu'on lisait encore sur le pavé en mosaïque l'inscription suivante :

Sancte memento Deus, quia condidit iste Dathæus,
Hanc aulam miseris auxilio pueris.

Voici comment s'exprime le pieux donateur :

« Comme très-souvent le genre humain se laisse séduire par la luxure et qu'il en résulte de nombreux homicides, puisque des femmes, ayant conçu en adultère et craignant d'être publiquement découvertes, tuent leurs fruits à peine nés et précipitent aux enfers de pauvres petits enfants privés de baptême, attendu qu'elles ne trouvent aucun lieu où elles puissent les conserver vivants et cacher la honte de leur adultère ; mais les jettent dans les fleuves, les fumiers et les égoûts; de telle sorte que chaque fois que dans la ville un enfant naît par suite de fornication, c'est autant de fois un homicide

accompli ; en considération de tout cela, moi, Dathæus, tant pour la rançon de mon âme que pour le bien de tous les citoyens, je dispose, j'ordonne, et par le présent acte j'établis qu'il y ait un hospice pour les susdits petits enfants dans ma maison..., et je veux que cet hospice soit sous l'autorité et la puissance de saint Ambroise ou du Pontife qui sera selon le temps... Et je veux que quand de telles femmes sous l'instigation du démon ennemi, ont conçu en adultère et ont enfanté, si elles se présentent à l'Eglise, qu'aussitôt elles soient recueillies par le prévôt et placées dans le susdit hospice ; et que des nourrices, louées à prix d'argent, leur soient fournies pour nourrir de leur lait les petits enfants et les conduire à la régénération baptismale. Et quand ils auront été allaités, qu'ils restent dans la maison jusqu'à l'âge de sept ans accomplis, qu'ils soient instruits d'un métier, et qu'ils reçoivent de l'hospice le vivre, le vêtement et la chaussure. Et quand il seront parvenus à l'âge de sept ans, qu'ils soient libres et exempts de tout lien de servitude, que, par abandon du droit de patronage, ils soient libres d'aller et d'habiter où ils voudront. »

Le canon du concile de Mâcon et la charte que nous venons de citer veulent qu'on s'y arrête : ces fragments valent à nos yeux, dans leur simplicité, bien de pompeux rapports et bien de longs exposés de motifs.

Deux ordres d'idées excitent la commisération : le péril de la vie mortelle, le péril plus grand et plus affreux de la vie spirituelle chez ces malheureux enfants. L'Eglise pleure de voir tomber dans les limbes ces petits êtres que le sang du Sauveur a rachetés et auxquels il faut par l'eau sainte du baptême ouvrir les destinées de co-héritiers du Christ.

Et tout en prévenant l'infanticide, remarquez avec quelle pitié pleine de ménagements elle compatit à la honte qui trop souvent est la conseillère de ce nouveau crime. C'est à la porte de l'Eglise que l'enfant doit être déposé : il est porté au prêtre et confié par le prêtre à quelque pieux fidèle. Et qui ne sait combien souvent le secret qui enveloppe une première faute facilite le repentir ?

Si, au lieu d'abandonner seulement leurs enfants, les mères elles-mêmes se présentent, le Prévot de l'église de Milan les recevra et elles trouveront aussi des secours et un asile.

L'instruction religieuse et l'instruction professionnelle sont assurées aux jeunes enfants de l'hospice.

Enfin l'œuvre entière est remise sous l'autorité épiscopale.

Terminons par un mot sur une autre fondation très-ancienne, de la même Eglise de Milan, qui s'applique aux enfants que, non le crime, mais la misère vouait à l'abandon. Ce refuge était consacré au traitement des enfants malades et à l'éducation des orphelins. On y recevait « les enfants qui y étaient déposés aux portes de l'Eglise par

les parents qui ne pouvaient les nourir et les élever à cause de leur trop grande pauvreté. »

Ainsi donc, on le voit, dès les temps primitifs du christianisme, la puissance publique et l'autorité religieuse rivalisent avec la charité privée de soin et de sollicitudes pour les enfants exposés, délaissés ou orphelins.

Avions-nous droit de dire que les exemples du passé ne seraient pas inutiles à la science et au bon vouloir des législateurs modernes? Ce ne sont, du reste, que des indications, ce ne sont que des jalons placés sur la route.

Il nous aideront toutefois dans l'examen des questions que soulève le projet déféré en ce moment aux députés.

HENRY DE RIANCEY.

PRUSSE.

La parité des confessions religieuses. — Rapport sur la proposition Walbott. — Séance du 12 février de la seconde chambre prussienne. — Rejet de la proposition.

(Suite.)

Nul doute, il y a entre l'Eglise et l'Etat des points de contact d'où découlent des droits et des devoirs réciproques, des attributions et des délimitations naturelles dans l'exercice du pouvoir dont ils sont dépositaires. Du maintien de ces premiers principes, du respect mutuel des droits et prérogatives dépendent la bonne harmonie entre l'un et l'autre pouvoir et la salutaire influence de leur action.

Le droit positif vient-il à léser ces bases fondamentales du rapport des pouvoirs, ne donne-t-il pas une latitude suffisante à l'exercice de la liberté, consacre-t-il une sorte d'usurpation d'un pouvoir sur l'autre, est-il même parvenu à altérer, à défigurer, à fausser plus ou moins la physionomie vraie et naturelle des pouvoirs, la lutte commence et dure nécessairement jusqu'à ce que le corps lésé soit rentré dans les conditions naturelles de sa vie et de son développement organiques.

Telle est la lutte que l'Eglise soutient principalement depuis que l'hérésie du XVIe siècle est venue rompre d'une manière violente les liens qui, malgré les atteintes déjà reçues dans des circonstances malheureuses, subsistaient encore entre elle et le pouvoir temporel. La société civile, cet enfant, ce pupille que l'Eglise avait nourri et environné de sa plus tendre sollicitude pendant une longue suite de siècles, prit alors une attitude impérative et dominatrice. Nous ne parlons pas des phases diverses par lesquelles l'Eglise eut à passer depuis ces temps néfastes. Nous avons indiqué dernièrement la transition de l'état d'*oppression* à l'état d'*égalité* entre les confessions; nous avons aussi produits les titres constitutionnels qui garantissent

à l'Eglise catholique, dans la Prusse en particulier, une indépendance de droit vis-à-vis de l'Etat.

Mais les traditions sont difficiles à détruire, surtout quand elles sont incorporées en quelque sorte au personnel d'une immense bureaucratie, et quand elles sont ravivées par l'influence des passions des sectes. Ainsi que nous l'avons fait ressortir, c'est là la situation dans laquelle les catholiques de Prusse ont eu à faire valoir le droit naturel, divin et constitutionnel de leur Eglise contre le particularisme envahissant et les défiances du gouvernement royal, obéissant à une impulsion venue d'autres régions.

Ce droit, nous en félicitons nos frères de Prusse, ils l'ont victorieusement défendu et maintenu dans la mémorable séance du 12 février, dans laquelle a eu lieu la discussion sur la proposition Waldbott.

L'édit du 22 mai abandonne à la discrétion du gouvernement la tenue des missions dans les pays où les protestants sont en majorité. Mais les missions sont un fait purement ecclésiastique et comme telles, elles ne dépendent que de l'appréciation et du jugement de l'Eglise. Celle-ci peut user librement de son droit. Toute mesure préventive, tout assujettissement de la part de l'Etat est une lésion du principe constitutionnel qui garantit à l'Eglise la libre administration et la direction autonomique de ses affaires.

L'édit du 16 juillet soumet à des mesures restrictives la fréquentation du collége germanique par des sujets prussiens et le séjournement de jésuites étrangers sur le territoire national : immixtion manifeste dans le droit de l'Eglise, attendu que la première partie de l'édit atteint la liberté qu'on reconnaît à l'Eglise de déterminer les conditions dans lesquelles doit et peut se faire l'éducation du clergé. C'est une évasion peu sérieuse et moins digne encore que de présenter l'édit comme ne rappelant que la nécessité d'un passeport pour les candidats du collége germanique. A ce point de vue, l'édit eût été une mesure pour rire, et ce serait le cas de rappeler le vers si connu d'Horace :

Parturiunt montes, nascetur ridiculus mus.

La même observation peut s'appliquer à la seconde partie du même édit, relative aux jésuites de nationalité étrangère, résidant en Prusse. Mais ce n'est pas le seul aspect sous lequel l'édit en question a soulevé les réclamations des Catholiques. Le plus grave, et, à vrai dire, l'unique sujet d'alarmes de leur part, c'est que par les édits eux-mêmes et par leur interprétation, le gouvernement royal prenne à l'égard de l'Eglise une attitude de défiance hostile. Les paroles du ministre des cultes n'ont point pu calmer leurs justes inquiétudes. Un pareil état de choses ne peut cesser d'être pour eux une menace : ils ont le droit d'élever la voix et de protester contre toute exception faite en leur défaveur, à l'exercice d'une liberté constitutionnelle.

Le débat de la Chambre a porté principalement sur les circonstances dans lesquelles les édits ont été rendus et sur la véritable cause qui pouvait les légitimer. Indépendamment du grand principe de la liberté catholique qu'il s'agissait de proclamer avec une force nouvelle en présence des tentatives et des projets secrets du parti de la *Kreuzzeitung*, c'est la question des Jésuites qui a concentré toute l'attention et tous les efforts des orateurs.

M. de Gerlach, rapporteur, a défendu, dans un discours assez faible, la conclusion de la commision, tendant au rejet de la proposition. A côté de lui, c'est M. de Raumer qui a excité le plus d'intérêt : cependant, son discours, au jugement même d'un correspondant de la *Gazette d'Augsbourg*, n'a point été celui d'un homme d'État. Tout en adressant aux défenseurs de la proposition Waldbott des paroles empreintes d'un grand esprit de conciliation, il n'a point su se placer sur le franc terrain du droit. Pouvait-il en être autrement? Les catholiques de Prusse reconnaîtront du reste les bienveillantes dispositions qu'il leur a manifestées au nom du gouvernement : à ce point de vue, il n'y a qu'une voix pour se louer des déclarations faites par le ministre en pleine tribune et à la face du pays.

Le grand rôle, dans cette séance, a été pour les députés catholiques.

Il est vraiment surprenant de voir comment, en si peu de temps, la *fraction catholique* a su se concilier une estime si marquée. Nos lecteurs se rappelleront peut-être ce que nous avons dit des commencements, des premiers essais de formation d'une fraction parlementaire catholique dans la seconde chambre de Prusse. Aujourd'hui, malgré les nombreuses difficultés qui s'y opposaient, cette fraction est aussi importante par le chiffre de ses membres que par leur valeur morale et intellectuelle et la dignité avec laquelle ils ont figuré naguère dans les débats et les votes. De toutes parts, dans le reste de l'Allemagne, en France, en Italie, en Belgique, la presse catholique suit, avec une sympathie de plus en plus vive, la marche de ce bataillon d'élite de la grande armée des défenseurs de la liberté de notre sainte Eglise. Nous sommes heureux de joindre de nouveau nos félicitations à celles qui lui viennent de tous côtés.

La Prusse nous donna le bon exemple, dès 1837, nous entendons la Prusse catholique. Les fers de Clément Auguste furent alors un talisman de victoire. La France catholique en éprouva un contre-coup heureux : elle se leva aussi pour la conquête, avec plus de force et plus d'élan, lorsqu'elle eût vu le beau spectacle qu'offrit alors *un Evêque* à l'Europe étonnée. Bien des choses se sont passées depuis. Les principes et les moyens qui donnèrent alors la victoire, sont aujourd'hui repoussés par une partie des combattants d'hier. Eh bien! la Prusse catholique est là de nouveau, qui fait voir aux déserteurs ce qu'est pour l'Eglise, pour les peuples catholiques, ce principe que

l'on voudrait abandonner pour recourir à une force nouvelle. M. de Montalembert doit se dire aujourd'hui : « A ceux qui ne reconnaissent point les leçons du passé, le présent encore peut répondre : sans ce régime que l'on bafoue aujourd'hui avec une sorte d'émulation, la Prusse catholique n'obtiendrait point les succès que déjà elle a obtenus et qu'elle obtiendra encore. »

La séance du 12 février a été en effet un argument en faveur de la thèse de l'illustre publiciste. Nous voudrions pouvoir reproduire les discours des orateurs catholiques, MM. de Waldbott, les deux Reichensperger, de Stolberg. C'est en entendant ce noble et ferme langage que le ministère prussien dut sentir surtout combien il avait été mal inspiré en rendant des édits qui lui attiraient d'aussi graves accusations. M. Auguste Reichensperger fit ressortir l'immense *ingratitude* du gouvernement envers la Compagnie de Jésus qui, depuis plusieurs années, a rendu des services si éminents à la cause de l'ordre par le succès de ses prédications populaires, dans cette Allemagne tant travaillée par la fièvre révolutionnaire. M. de Stolberg, de son côté, montra, dans un langage énergique, tout ce qu'il y avait d'*impolitique* dans des mesures qui blessaient à l'endroit le plus sacré, des populations que le gouvernement aurait tant d'intérêt à ménager. M. de Waldbott, en particulier, insista avec une grande force sur l'impossibilité de justifier les édits en question, sur le terrain du droit et de la Constitution.

Un secours précieux arriva aux catholiques dans cette discussion, c'est l'appui de la gauche qui fut representée à la tribune par le député Wentzel. Dans une autre occasion, nous pourrons expliquer plus en détail l'attitude de la gauche à l'égard de la fraction catholique. Le point important, dans l'affaire présente, c'est que, parmi les protestants mêmes, il se soit trouvé une fraction assez importante, réclamant pour les catholiques le respect de leurs droits méconnus.

Magna veritas prævalebit! s'écria M. Auguste Reichensperger, à la fin de son discours. Cette prophétie se réalise en effet pour ceux qui défendent la sainte cause de l'Eglise : elle se réalisera aussi pour la Prusse catholique; c'est alors que l'on verra les fruits de cette lutte qui, sans doute aujourd'hui, n'est que commencée. La vérité et la justice peuvent être méconnues pour un instant : un vote de majorité peut les étouffer, mais ce n'est point pour toujours : aujourd'hui, moins que jamais. Comme les chênes de nos forêts, on peut les mutiler; mais alors leurs vigoureuses racines repoussent sur un autre point, et un tronc nouveau s'élève jeune et fort de toute la jeunesse et de toute la force de sa sève régénérée.

L'abbé A. Sisson.

Le *Constitutionnel* a repris, après un mois d'interruption, sa regrettable publication d'*Isaac Laquedem*. Comme il l'avait annoncé,

il a réduit en un seul feuilleton trois de ces chapitres où M. Alexandre Dumas traitait avec tant d'inconvenance et de scandale la parodie des plus saints mystères. Mais tandis que le *Constitutionnel* se résignait si tardivement à cette satisfaction incomplète, l'auteur faisait paraître dans la *Presse*, la note suivante :

« Je prie mes lecteurs habituels de ne pas prendre au sérieux le chapitre que vient, sous le titre d'*Eloha*, de publier le *Constitutionnel*, ce chapitre n'étant que le débris de trois chapitres abominablement mutilés par lui.

« Je ne sais ce que compte faire le *Constitutionnel* pour les autres chapitres, mais je le préviens qu'à chaque mutilation nouvelle je réclamerai.

« Au reste, mes lecteurs retrouveront l'œuvre complète dans l'édition du *Cabinet littéraire*. C'est sur cette édition, la seule avouée par moi, que je demande à être jugé.

« On y trouvera, en outre, toutes sortes d'explications sur la prétendue interdiction du Gouvernement. — Alexandre DUMAS. »

Tout le monde conviendra que le *Constitutionnel* et M. Dumas auraient pris un beaucoup plus sage parti en renonçant tout à fait et de bonne grâce au fâcheux roman qui cause entre eux cette ridicule dispute après avoir excité la juste indignation du public.

Charles de RIANCEY.

Bulletin politique de l'Étranger.

Autriche. — Le *Moniteur* d'aujourd'hui annonce qu'on a des nouvelles de Vienne du 26 février, à une heure après-midi. L'Empereur avait passé une bonne nuit, et son état était assez satisfaisant.

L'assassin avait été exécuté à huit heures du matin.

L'arme dont le meurtrier Lebenyi s'est servi, était un couteau de cuisine à deux tranchants, à la pointe fortement aiguisée, en sorte que la pointe pouvait aisément se courber en rencontrant l'os de la nuque. L'Empereur a perdu tant de sang que, pendant dix minutes, un de ses yeux avait perdu la force de voir et l'autre pendant une heure. Lebenyi, voyant qu'on allait le prendre et le garrotter, déclara que cela n'était pas nécessaire et qu'il ne tenterait pas de fuir. Immédiatement après l'arrestation du meurtrier, le conseil de guerre a été saisi de l'affaire. Lebenyi a prétendu qu'il avait voulu venger son père, condamné pour participation à l'insurrection de Hongrie.

Lors du *Te Deum* qui a été chanté dans l'église de Saint-Etienne, les troupes de service se composaient de Hongrois. Leurs bruyants *vivats* dominaient ceux de tous les assistants.

Depuis samedi dernier, d'heure en heure, le télégraphe apportait les dépêches des diverses Cours de l'Europe. La plupart des ambassadeurs ont reçu de leurs souverains l'ordre de leur donner deux fois par jour des nouvelles de la santé de S. M.

Le 27, un service divin a dû être célébré dans l'église nationale italienne, sur la place des Minorites, pour remercier Dieu de la protection qu'il a daigné accorder à l'Autriche.

Quelques jours auparavant, le 21 au matin, l'archiduc François-Charles, père de l'Empereur, avait reçu une députation de cent représentants de la noblesse hongroise et transylvanienne. La députation avait à sa tête le

comte Palfy et l'archevêque de Kalocza. Elle venait exprimer à S. A. I. l'indignation profonde qu'avait inspirée aux populations de Hongrie et de Transylvanie l'attentat inouï commis sur l'Empereur, et la prier d'être son organe auprès de S. M.

Voici la réponse que l'archiduc François-Charles, père de l'Empereur, a faite à la députation :

« Je vous remercie cordialement de l'expression de votre sympathie et « de votre dévouement. Je ne tarderai pas à les communiquer à S. M. l'Em- « pereur. La divine Providence a détourné de nous un très-grand malheur; « mais ce déplorable événement doit nous servir de leçon. Il nous montre « combien il importe que tous ceux qui sont animés de sentiments loyaux « envers leur souverain s'attachent fortement au gouvernement et évitent « tout ce qui pourrait provoquer ou nourrir des sentiments hostiles et ren- « dre plus pénible la tâche de notre souverain. Croyez-moi, c'est dans cet « esprit que tous, grands et petits, doivent agir. Veuillez agréer de nouveau « mes remerciements. »

Quelle éloquence n'ont pas de telles paroles, prononcées dans une semblable circonstance, dans la bouche même d'un prince qui a su donner le premier l'exemple de l'abnégation et du dévouement à la patrie en renonçant au trône en faveur de ce jeune Empereur que vient de frapper un assassin !

Angleterre. — Lord John Russell, dans la séance du 24 février s'est prononcé de nouveau à la chambre des communes, en faveur de l'admission des Israélites dans le Parlement, et a proposé une motion ainsi conçue :

« Il est opportun de faire cesser toutes les incapacités civiles qui pèsent sur les sujets de Sa Majesté, appartenant à la religion juive, de la même manière et avec les mêmes exceptions que celles prévues pour le cas des sujets de Sa Majesté professant la religion catholique romaine. »

La proposition du ministre a trouvé de nombreux adversaires. Parmi ceux-ci, se sont fait remarquer principalement, sir Robert Inglis, sir Robert Peel et le colonel Sibthorp. Sir Robert Inglis a dit : « Trouvez-vous convenable que celui qui regarde l'Evangile comme une fable, fasse des lois pour régir des chrétiens ? » Sir Robert Peel a soutenu aussi que les mots du serment actuel « *sur la vraie foi d'un chrétien* » représentent un grand principe, et qu'il est incompatible avec la dignité et le caractère des chrétiens d'admettre les Israélites, qui nient le fondement même du christianisme, aux plus hautes charges et fonctions de l'Etat. Enfin, M. Sibthorp s'est écrié qu'il ferait toujours tous ses efforts « pour ne point laisser souiller l'assemblée » où il siége.

Après quelques mots de M. O'Connell en faveur de la motion, elle a été votée à une majorité de 234 voix contre 205.

On sait que déjà une proposition semblable, adoptée par les Communes, a été repoussée par les Lords, et il est difficile encore de dire si celle-ci sera plus heureuse cette année.

— Le 22, M. Spooner a présenté à la Chambre des communes, pour la suppression de l'allocation de Maynooth (collége catholique irlandais), une motion qui a été rejetée le 23 par 192 voix contre 162. Les ministres n'ont pas pris personnellement part à la discussion.

— Lord Clarendon, récemment vice-roi d'Irlande, remplace au ministère des affaires étrangères lord John Russell, qui conserve néanmoins sa place dans le conseil comme ministre sans portefeuille.

Belgique. — La Chambre des représentants a traité, à la fin de la semaine dernière, une question fort intéressante sur l'application de la peine de mort. Un nouveau projet de loi exemptait de la peine capitale les jeunes gens au-dessous de 21 ans; après une discussion sérieuse, la limite de l'âge a été abaissée à 18 ans. Dans le débat, le ministre de la justice a signalé un triste fait de statistique ; de 1830 à 1850, 28 condamnations à mort ont dû être prononcées contre des individus âgés de moins de 21 ans. Il a ajouté que sur ces 28 condamnés, un seul a été exécuté. Il était parricide.

M. l'abbé de Haërn a présenté des considérations de l'ordre le plus élevé et qui ont vivement frappé la Chambre. Elle avait entendu auparavant avec faveur les observations pleines de force et de justesse de MM. du Mortier et de Mérode. M. de Mérode, répondant avec une verve chaleureuse à quelques tirades de fausse philanthropie, qui venaient d'être encore débitées à la tribune, a évoqué avec éloquence le nouvel exemple de frénésie dont l'Autriche vient d'être pour la première fois le théâtre. « Il est temps, a-t-il ajouté, que tous les honnêtes gens sachent enfin être hautement du parti des *assassinés* et non du parti des *assassins*. »

ALFRED DES ESSARTS.

Fondation d'une nouvelle Cathédrale à Ajaccio.

Un décret, en date du 26 février, porte ce qui suit :

Art. 1. Une nouvelle cathédrale sera construite à Ajaccio, sur l'emplacement de l'ancien couvent de Saint-François, actuellement affecté au service de l'hôpital militaire de cette ville.

Art. 2. Un crédit de cent cinquante mille francs (150,000 f.), divisé en deux annuités de soixante-quinze mille francs (75,000 fr.), est ouvert sur le chapitre X du budget des cultes, pour concourir à la construction d'un nouvel hôpital militaire. »

La nouvelle, qui vient de recevoir une confirmation officielle, était déjà connue en Corse depuis quelques jours, et y avait été accueillie avec une vive satisfaction. Le *Journal de la Corse* dit à ce sujet :

« Il est incontestable qu'aucun emplacement n'est préférable à celui que l'Empereur avait assigné, c'est-à-dire l'ancien couvent de Saint-François, occupé par l'hôpital militaire, en vertu d'une autorisation révolutionnaire. Nous ne sachions pas qu'aucune disposition légale ait sanctionné cette occupation. »

L'*Observateur de la Corse* publie, de son côté, des réflexions que nous reproduisons intégralement :

« Nous voyons avec une vive satisfaction qu'on commence à regarder comme nulle et illégale, dans son principe, l'occupation de nos anciens édifices religieux faite en vertu d'une autorisation révolutionnaire. On revient ainsi à des idées très-justes et qui seront très-utiles à notre pays si elles reçoivent leur application dans toute la Corse comme elles vont la recevoir dans la ville d'Ajaccio. Un très-grand nombre de couvents fondés et entretenus autrefois par la piété des fidèles ont été saisis par l'autorité révolutionnaire. On en compte beaucoup qui n'ont pas été vendus. Il faudra bien qu'on les rende à leur ancienne destination, si on veut que la religion, en exerçant tout son empire, nous donne une civilisation fondée sur des bases durables. La Corse a besoin d'ouvriers évangéliques tirés du clergé

régulier. Cette nécessité se fait sentir très-vivement à Bastia aussi bien que dans les communes de l'intérieur.

« Parmi les dix couvents que renfermait jadis notre ville, il y en a dont le génie militaire ne tire aucun parti. Le couvent de St-Ange tombe en ruine, à l'exception de l'église dont on a fait un magasin à blé. Le couvent des Capucins est encore debout, mais il partagera bientôt le sort du couvent de St-Ange, si on ne se hâte de le réparer. En se privant de ces deux édifices pour les rendre au culte, l'État ne ferait pas une grande perte. Il céderait de vieux bâtiments qui périssent entre ses mains et dont l'autorité diocésaine ferait un excellent usage. » — C. FABIANI.

M. Colani, rédacteur en chef de la *Revue protestante de théologie et de philosophie*, publiée à Strasbourg, examine et attaque dans un très-long article de sa *Revue* le dernier ouvrage de M. Nicolas sur le protestantisme. Cet article a été fait d'une manière sérieuse et montre que son auteur a lu attentivement l'ouvrage qu'il critique. Nous croyons savoir que M. Nicolas se propose de lui répondre dans la nouvelle édition de son livre que l'on va publier. En attendant, nous dirons deux mots de l'assertion que voici :

« M. Nicolas affirme que toutes les facultés de théologie prirent le parti « de Bruno Bauer lors de sa suspension. C'est absolument faux ; toutes au « contraire se prononcèrent contre lui. »

Nous nous trouvions à Berlin à l'époque où se traitait l'affaire de Bruno Bauer, et nous pouvons affirmer que nous avons nous-même entendu le Dr Néander, le chef des protestants non-rationalistes, constater le fait avancé par M. Nicolas et l'excuser en disant que les théologiens doivent être libres. Quand Néander, l'homme le plus sérieux et le plus remarquable de l'Allemagne protestante, jugeait ainsi, on comprend que les facultés de théologie protestante, composées alors presque exclusivement de rationalistes, ne pouvaient qu'applaudir à M. Bruno Bauer et à ses attaques contre l'Evangile de saint Jean. Nous croyons qu'en Allemagne où on vient de publier une traduction de l'ouvrage de M. Nicolas sur le protestantisme, personne ne niera le fait avancé par lui.

P. M. ÉTIENNE.

Nouvelles religieuses.

ROME. — Quelques-unes des feuilles de la haute Italie avaient répandu le bruit que le contre-coup des troubles de Milan s'était fait sentir dans l'État pontifical. Cette insinuation est formellement démentie par la *Giornale di Roma* du 18 février. Jamais plus de tranquillité n'a régné à Rome où les divertissements du carnaval ont eu lieu sans licence, fort gaiement et avec l'accompagnement usité et si populaire des *moccoletti*. Nul émeutier n'a essayé de profiter de cette époque de fête où toute la ville est livrée au mouvement, pour exciter le trouble et le désordre.

La campagne romaine n'est pas plus favorisée que nous sous le rapport de la température. Outre la pluie qui durant plusieurs jours n'a pas cessé de tomber, la terre a été couverte de neige, et les travaux des champs ont subi une interruption forcée. En cette triste occurrence, le gouvernement n'a pas failli à ses habitudes paternelles. Depuis le 10 février, il a fait régu-

lièrement distribuer du pain aux travailleurs des provinces d'Urbino et de Pesaro qui, selon leur usage annuel, étaient venus chercher de l'occupation dans la campagne de Rome. Cette année, ils se trouvaient sans travail et sans ressources. C'est dans chaque quartier, c'est dans les auberges mêmes où ces malheureux sont entassés que se font ces distributions quotidiennes qui se sont étendues déjà jusqne sur 8,700 personnes. La charité privée n'a pas manqué non plus à cette misère imprévue; tandis que des prières publiques ont été ordonnées pour obtenir du Ciel la cessation des pluies.

On parle d'un consistoire qui aurait bien lieu pour la préconisation des évêques. C'est au 4 mars qu'est fixé le consistoire pour la création des cardinaux. On pense que la pourpre romaine sera donnée à huit prélats, parmi lesquels on désigne monseigneur Morlot, archevêque de Tours.

Des conversions nouvelles parmi les Anglais qui résident ou passent à Rome réjouissent fréquemment le cœur des catholiques. Ce mouvement va trouver une force plus grande encore dans les conférences que M. le docteur Manning, monseigneur Talbot et le recteur du collége anglais ont commencé à prêcher dans l'église de Saint-André delle-Fratte. Nul doute que ces conférences, faites en langue anglaise, ne soient fécondes en fruits de salut.

Il y a quinze jours environ, l'Académie tibérine tenait sa séance solennelle. D. Raimond Pignacelli, chanoine de la basilique patriarcale Libérienne et professeur de théologie, a prononcé dans cette réunion un discours qui a été extrêmement goûté. Il a signalé l'impuissance de cette vertu de convention qu'on appelle *philanthropie* qui s'appuie uniquement sur la base des intérêts humains. En opposition, il a montré la Religion habile à former des hommes vraiment héroïques et vraiment utiles à leu s semblables; et son discours a été brillamment couronné par la peinture du dévouement des Catholiques pour les malheureux enfants chinois.

Au Vatican, le P. Lorenzo da Brisighella a prêché son second sermon de Carême devant Sa Sainteté et toute l'éminente maison pontificale.

FRANCE. — DIOCÈSE DE PARIS. — Il y a eu dimanche, 13 février, une véritable fête de famille à l'église des Allemands, rue Lafayette, à Paris. Mgr l'évêque de Strasbourg y était venu faire une visite. Sa Grandeur a daigné prêcher après vêpres et donner le salut. Toute l'Alsace et une grande partie de l'Allemagne savent avec quelle perfection le Prélat parle la langue allemande. Ce n'est pourtant pas là ce qui a frappé dans cette circonstance, mais bien la bonté et la charité tout apostoliques qui se révélaient avec la plus touchante et la plus noble simplicité dans les paroles de Sa Grandeur. Son émotion était visible : en pouvait-il être autrement? Dans cette pauvre église en bois, construite *exclusivement* avec les aumônes de l'Autriche, de la Prusse et de quelques âmes charitables, il y avait un auditoire réuni de toutes les contrées où se parle la langue allemande; des bords du Danube et de l'Elbe, comme des bords du Rhin et de la Moselle. Un grand nombre d'entr'eux avaient déjà entendu dans l'Eglise de leur village cette voix si chère aux populations de l'Alsace, et parmi cinq prêtres, *tous français*, venus dans la capitale, pour s'y dévouer à l'Œuvre des Allemands, le Prélat en retrouvait trois de son diocèse et deux ordonnés de ses mains. Il n'est pas nécessaire de dire que l'émotion du vénérable orateur a gagné tous les assistants. L'Allemand a le cœur sensible, une parole sympathique, mais surtout une parole de foi, y trouve de l'écho au milieu même de ses plus grands égarements. De douces larmes ont coulé quand le Prélat a parlé de la patrie absente et du bonheur du foyer paternel que la plupart des as-

sistants avaient dû quitter pour aller chercher au loin le pain de chaque jour.

Mais il est une autre patrie où se trouveront de nouveau réunis ceux que le malheur et les difficultés de la vie ont séparés sur cette terre. C'est celle-là que le saint Evêque a montrée à ces pauvres gens, en les exhortant à prendre leur sort en patience et à profiter pour cela des secours spirituels que la Providence leur a ménagés jusqu'au sein de la plus profonde corruption.

Qu'il était touchant d'entendre ce prince de l'Eglise se recommander en finissant aux prières de ce peuple, le plus pauvre de la capitale, mais peut-être aussi le plus fidèle à sa religion, et par conséquent le plus digne du respect et de l'affection des gens de bien. Il lui a promis que lui, de son côté ne l'oublierait jamais devant Dieu.

Il ne fallait pas tant de preuves d'intérêt pour exciter la reconnaissance de ces braves allemands. Ils ont voulu la témoigner au digne Prélat en se serrant à son départ autour de sa personne. Il a daigné s'entretenir avec eux avec une sainte familiarité; s'informer du pays natal des uns, de la profession des autres; encourageant les enfants à s'approcher de lui et bénissant ceux que les mères enhardies par tant de bontés lui présentaient les larmes aux yeux et le bonheur dans l'âme. Le Prélat avait appris avec joie que ces enfants trouvaient l'instruction dans des écoles voisines de l'église et soutenues en partie par les libéralités de Mgr l'Archevêque. Il disait qu'il faudrait quatre églises allemandes à Paris, bien qu'il fût informé que les Pères de Saint-Joseph prêchent aussi tous les dimanches aux allemands de Saint-Merry et de Sainte-Marguerite. Déjà Messieurs du Saint-Esprit commencent à accomplir le vœu du pieux Prélat en ouvrant leur église et consacrant leurs soins et leur zèle au salut des allemands de l'autre rive de la Seine. Enfin il fallut se quitter: la voiture qui emmenait Sa Grandeur était déjà loin que la foule ne cherchait pas encore à se séparer : chacun parlait de ce qu'il sentait, c'est-à-dire du bonheur d'avoir vu de près celui dont la parole avait si profondément ému les cœurs. Pourtant la foule s'écoula peu à peu ; mais c'était pour aller au pied des autels. Après ce qui venait de se passer, il était facile de deviner l'objet de ses prières.

Diocèse de Rouen. — Mgr l'archevêque de Rouen est parti jeudi pour Rome, accompagné de son secrétaire particulier et de M. Surgis, doyen du chapitre.

Déjà, il y a quinze jours environ, M. Blanquart de Lamotte, son vicaire général, a entrepris le même voyage. Il s'était embarqué sur le *Castor*, paquebot où se trouvait M. Veuillot, et que le mauvais temps força de relâcher aux îles d'Hyères.

Hier matin, à l'issue de la messe capitulaire, Mgr l'archevêque de Rouen a reçu la visite d'adieux de tout son clergé et de son chapitre. L'absence de Mgr Blanquart de Bailleul sera de deux ou trois mois.

Nouvelles et Faits divers.

Nous lisons dans la *Gazette de Lyon* :

« Le général Gémeau, se rendant à Paris, avec toute sa famille, a traversé notre ville. Quelques amis intimes avaient seuls été avertis de son passage, et seuls ont pu être les interprètes de la sympathie générale des Lyonnais.

Ils ont aussi recueilli avec bonheur de la bouche du brave général mille particularités intéressantes sur le Saint-Père, sur cette inaltérable bonté qui n'exclut ni la fermeté, ni l'énergie ; sur cette pieuse résignation qui laisse envisager au saint Pontife toutes les épreuves de la vie comme autant d'échelons destinés à lui faire gravir plus rapidement le chemin du ciel ; sur cette admirable présence d'esprit qui, étant l'esprit du cœur, lui inspire toujours des paroles pénétrantes et allant droit au cœur de ceux auxquels il les adresse. Le général Gémeau n'a parlé de lui-même que lorsque son nom se trouvait inévitablement mêlé à d'autres noms illustres ; il en a parlé en homme qui ne se met en avant que pour faire ressortir les autres. Interrogé sur le moment de son départ de Rome, il a dit avec émotion les circonstances qui ont accompagné les adieux et les souvenirs que le Saint-Père a voulu qu'il emportât, parmi lesquels le plus précieux, à ses yeux, est le portrait du Saint-Père. Au moment où le général a pris congé du Pontife, celui-ci lui a adressé des paroles que nous croyons pouvoir rappeler avec exactitude : « Vous quittez dignement Rome, général. Vous partez emportant le respect des populations que vous avez calmées, l'estime et la reconnaissance des hommes de bien, et l'amitié du Pape. En quelque lieu que vous soyez désormais, dites-vous que vous avez en lui un ami. » Et le chef de l'Église, serrant dans ses bras celui qui en a été l'appui, l'a tendrement béni comme son enfant. De pareils témoignages ne sont-ils pas la plus belle récompense qui puisse couronner le séjour du général Gémeau dans la ville éternelle. »

— Des forts vont être construits à Carey's-Sconce et Warden's-Ledge, à l'extrémité occidentale de l'île de Wight. Il y a trois cents ans, des batteries existaient sur ces emplacements. (*Daily-News.*)

— La *Gazette de Flandre et d'Artois* nous fait connaître le fait suivant qu'on ne saurait trop propager afin d'intimider la cupidité de certains industriels : « Le tribunal de simple police de Lille a condamné à 5 fr. d'amende un chef d'établissement qui a fait travailler des enfants, pendant la nuit de Noël, jusqu'à cinq heures du matin. Les enfants ne peuvent être assujettis au travail des manufactures les jours fériés. »

— Le *Journal de l'instruction primaire* annonce que l'on élabore au ministère de l'intérieur un projet pour créer des bibliothèques communales dans chaque commune, lesquelles recevraient un nombre de livres proportionné à leur population.

— On vient de découvrir dans l'église de Notre-Dame de Lamballe, un tableau de maître dont on était loin de soupçonner l'existence ; c'est une *Descente de croix* du Poussin.

— De grands travaux vont être entrepris à la cathédrale d'Angoulême ainsi qu'à celle de Périgueux.

VARIÉTÉS.

Académie des Sciences.

Voici un habile chimiste, lequel s'est mis en tête un problème qui, pour n'être pas absolument neuf, n'en inspire pas moins un très-vif intérêt toutes les fois qu'il est remis en scène. Si douloureuse qu'en général soit la vie, dans cette vallée de larmes, bien des gens y tiennent et s'arrangeraient fort d'en voir reculer indéfiniment le

terme. M. Ed. Robin pense avoir trouvé ou peu s'en faut, le secret de cette prorogation indéfinie. Il se charge de vous empêcher de mourir, pourvu seulement que vous n'ayez ni fluxion de poitrine, ni fièvre pernicieuse, ni phthisie, ni pleurésie, ni esquinancie, ni tête cassée, ni poitrine perforée par une balle; pourvu, en un mot que vous n'ayez jamais aucune maladie mortelle, ni accident de nature trop fâcheuse.

Grâces à ces sages réserves, l'entreprise des pompes funèbres ne risque pas de chômer, ni les fabriques de tomber en déconfiture. On ne vous préservera de la mort que dans le seul cas, où vous devriez mourir de vieillesse. Cela arrive à d'honnêtes bourgeois qui, parvenus à quelque 90 ans, sans maladie, sans accidents d'aucune sorte, s'éteignent parce qu'il faut bien finir, ou comme disent les bonnes gens, parce qu'il n'y a plus d'huile dans la lampe.

Or, à quoi cela tient-il, demande M. Robin? à ce que notre nourriture solide et liquide contient en notable quantité des matières inorganiques, de la silice, de la chaux, de la magnésie, de l'oxide de fer, qui s'assimilent normalement à tous nos tissus, et composent la matière solide de nos os, mais dont les résidus qui ne sont pas expulsés jouent à la longue un rôle fatal, en engorgeant toutes les voies de la circulation sanguine et toutes les pièces des divers appareils dont le jeu constitue la vie. L'organisme est un fourneau qui brûle convenablement, mais dont les cendres ne sont pas éliminées, et que l'engorgement finit par mettre hors de service. Ainsi incrustés d'atômes minéraux, les divers tissus de l'organisme animal perdent peu à peu de leur souplesse et de leur ressort, et le mécanisme finit par s'arrêter : tel est le principe de la mort sénile.

Or, comment empêcher cela? D'abord en choisissant nos aliments de manière à ce qu'ils soient aussi peu minéralisés que possible; puis et à une certaine époque, en faisant entrer dans le régime alimentaire une certaine dose d'acide lactique; produit qui, au su de tous les chimistes, a la propriété de dissoudre généralement les matières minérales. Ainsi donc modifiez profondément votre alimentation, si tant est que la chose soit possible ou supportable puis mettez-vous au régime des pilules d'acide lactique, et vous aurez à ce prix l'avantage, non pas d'arriver certainement à la centaine, le régime en question n'y peut rien, mais, le cas posé où vous atteindriez ce terme sans encombre, de pouvoir le dépasser de quelques années. Si le jeu en vaut la chandelle, c'est ce qui ne paraîtra pas manifeste à tout le monde. Et cela même, supposé que la théorie chimique dont il s'agit soit vraie : supposé que le régime contre nature qu'elle nous imposerait fût praticable; supposé que par ses résultats immédiats, il ne produisît pas telle ou telle altération dans l'économie; supposé, en un mot, que tout en vous donnant le moyen de vivre beaucoup au delà de 80 ans, il n'eût pas pour effet immanquable de vous faire trépasser beau-

coup en deçà. Mais de ces considérations là, sans doute, la chimie n'a pas à s'occuper. Elle donne ses prescriptions, mais sans garantie contre toutes sortes de petits malheurs. L'elixir de Paracelse était un talisman d'immortalité, et cette promesse du maître trouva plus de croyants que la recette de M. Robin ne ralliera d'adeptes. Le maître mourut, il est vrai à 47 ans ; mais ce fut par le fait accidentel d'une maladie qui vint se jeter à la traverse de l'expérience, et ne permit pas d'en suivre l'exécution jusqu'au bout; évidemment ce n'était pas la faute de l'élixir !

— M. le docteur Pravaz de Lyon, ne se livre pas à de si hautes pensées; il ne cherche pas à faire vivre au delà du terme commun les gens qui ne sont pas malades; et il se contente de sauver pour un temps ceux qui se trouvent dans quelques-uns de ces mauvais cas si nombreux auxquels la pauvre humanité est sujette. C'est contre les anévrismes en particulier qu'il pense avoir trouvé un remède efficace. Il prend pour point de départ la propriété astringente qu'il a reconnue au plus haut degré au perchlorure de fer; quelques gouttes de ce *styptique* coagulent le sang artériel en moins de cinq minutes, de manière à arrêter la circulation, en lui donnant pour terme le caillot ainsi formé. Des moutons et des chevaux ont été soumis à l'expérience; dans l'artère carotide, au moyen d'un instrument convenable, et entre deux pincements faits avec les doigts pour isoler la partie intermédiaire, on a injecté quelques gouttes de perchlorure; au bout de 4 minutes, le caillot était si bien formé, qu'il figurait à l'intérieur une sorte de bouchon très-résistant par lequel était arrêtée dans l'artère l'impulsion sanguine venant du cœur. Ceci étant bien reconnu, pour neutraliser un anévrisme, il suffira d'injecter quelques gouttes de perchlorure ferrugineux dans l'artère, ou plutôt dans la poche anévrismale elle-même, après avoir préalablement arrêté la circulation par une compression convenable, entre la tumeur et les capillaires. Le caillot formé sera un obturateur très-résistant qui obstruera l'artère et limitera le champ de la circulation comme pourrait faire une ligature. Ce procédé qui constituerait un pas très-important dans l'art de guérir, paraît avoir été accueilli dans le monde médical avec une certaine faveur.

— Bien qu'on n'en ait pas encore parlé à l'Académie, on cause aujourd'hui beaucoup d'une invention remarquable qui paraît destinée à détrôner la vapeur, et à révolutionner de fond en comble nos divers systèmes de locomotion. Il s'agit du procédé et de la machine du capitaine suédois Ericson, appliqués à un immense navire qui vient de faire à New-York des promenades d'épreuve, et paraît remplir de la manière la plus complète les espérances de son inventeur. Nous ne pouvons en décrire ici le mécanisme; et nous nous contenterons d'exposer les principes et les faits capitaux de la science dont ce nouveau procédé est l'application.

Le moteur n'est autre chose que l'air, mais l'air échauffé. Tout

le monde sait que la chaleur dilate l'air, et lui donne une force élastique proportionnelle à l'augmentation de son volume. Supposez-le chauffé à tel point, par exemple, qu'il tende à occuper un espace double d'un certain volume primitif, s'il est forcément confiné dans ce dernier espace, il est dans le même cas que si on le comprimait pour le réduire à un volume moitié moindre; ce qui, d'après la loi de Mariotte, lui donnerait une force de ressort exactement double. En chauffant convenablement en vase clos, une certaine quantité d'air, on lui donne une tension croissante, et quoique sa force élastique n'augmente pas dans une proportion si rapide que celle de la vapeur, elle peut néanmoins constituer une force motrice très-considérable, si on la fait agir sur une très-large surface et un piston de très-grand diamètre, comme ceux de la machine du navire Ericson, qui ont plus de 12 mètres carrés.

Jusqu'ici il n'y a rien de bien neuf; et l'on demandera quel motif de préférence milite en faveur de l'air chaud comparé à la vapeur. Ce motif le voici : Dans les machines à vapeur d'eau, quand on perd celle-ci dans l'atmosphère, après qu'elle a exercé son effort, on perd en même temps toute la chaleur qu'on lui avait communiquée; chaleur qui représente une certaine dépense de combustible. Dans la machine Ericson, au contraire, alors qu'on se débarrasse de l'air chaud qui a soulevé le piston, sa chaleur n'est pas perdue. Cet air ne sort du corps de pompe qu'après avoir traversé un appareil important qu'on nomme le régénérateur, et qui se compose d'une série de toiles métalliques très-fines à travers lesquelles l'air sortant se tamise, en abandonnant au métal presque toute sa chaleur. Sous un volume de quelques décimètres cubes, ces fils de métal présentent un énorme développement de surface, et se trouvent lécher, pour ainsi dire, tous les filets de l'air qui les traverse; ce qui détermine une absorption presque complète de leur chaleur, laquelle, de cette sorte, se trouve conservée et emmagasinée. Maintenant l'air nouveau qui va entrer dans le corps de pompe, n'y entrera aussi qu'à travers ce régénérateur chauffé comme nous venons de le dire, et par l'effet du même tamisage, il absorbera la chaleur du métal, qu'il lui restituera en sortant à son tour, et ainsi de suite. Une fois le régénérateur chauffé, à 400° par exemple, cette chaleur déposée et rendue suffirait, ce semble, à produire constamment l'effet mécanique; mais si remarquablement efficace que soit le système du régénérateur, il y a une petite quantité de chaleur perdue qui doit être restituée par le foyer qui fonctionne au bas du corps de pompe. Mais ce déficit très-faible est facile à combler; et c'est pour cela que l'emploi du combustible est si réduit : réduction qui paraît dépasser 90 p. 100 du combustible qu'exigerait le système de la vapeur. C'est cette énorme, cette incroyable, mais bien certaine économie qui fait le mérite du système Ericson.

Il est manifeste qu'en présence d'un pareil résultat, la vapeur doit

plier bagage, et prendre son numéro au Musée des antiques. Ce n'est pas d'ailleurs seulement sur les navires à vapeur que le nouveau système doit régner ; il s'appliquera également d'une manière utile aux locomotives des chemins de fer et à toutes les machines qui travaillent à la vapeur. Les frais diminués dans une proportion énorme, la conquête de presque tout l'espace occupé par les provisions de houille, qu'on pourra remplacer par des passagers ou des marchandises, telles sont les perspectives imposantes qui s'ouvrent au coup d'œil industriel et qui produisent l'émoi général, dont l'invention dont il s'agit est l'objet, en Angleterre comme en Amérique. Je lui saurai bien quelque gré aussi de nous mettre à l'abri des graves méfaits auxquels la vapeur s'abandonne parfois. Je veux parler des explosions de machines dues à des causes diverses, dont quelques-unes inconnues ; dans le système Ericson, on ne voit aucune cause qui puisse donner lieu à des accidents de cette nature. Cette réflexion est de moi, remarquez-le bien, et non point des journaux américains dont l'enthousiasme s'élève au rouge-blanc en face de la grande expérience qui s'exécute sous leurs yeux. — Economie de 90 p. 100! — Voilà ce qui les transporte ; le point de vue des têtes cassées ou non cassées leur donne peu de souci, à moins qu'il ne s'agisse.,. de têtes de nègres, qui représentent des dollars, et se cotent à la Bourse ! L. Desdouits.

BOURSE DU 28 FÉVRIER 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 105 90 — plus haut, 106 10 — plus bas, 105 75 — fermé à 105 90. — Au comptant, il reste à 106 » .

3 0/0, à terme, ouvert à 80 10 — plus haut, 80 50 — plus bas, 80 10 — fermé à 80 10. — Au comptant, il reste à 80 50.

On a coté le 4 0/0 à » » .

Actions de la Banque, 2,808 75.

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,200 » (1852), à 1,295 ».

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 98 » ; nouveau, 98 ». — Belgique, 5 0/0, 99 » — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 47 ».

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

Paris. - Typ. de H. V. de Surcy et Cᵉ, rue de Sèvres, 37.

L'AMI DE LA RELIGION.

INSTRUCTIONS PASTORALES ET MANDEMENTS

DE NN. SS. LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES,

Pour le Carême de 1853.

Chaque année ramène pour les fidèles, avec le temps de la pénitence et les exercices salutaires de la station Quadragésimale, l'époque solennelle où la voix des premiers pasteurs se fait entendre avec la sainte majesté qui lui est propre. Les instructions pastorales sont toujours importantes, toujours précieuses; mais on peut dire qu'elles ont une autorité particulière, une plus incontestable utilité, dans ces années de bouleversements universels, où les lois morales souffrent plus encore peut-être que les lois passagères des gouvernements terrestres. Il est glorieux et beau pour l'Eglise de donner ainsi, sans hésitation, sans incertitude et sans trouble, la solution de toutes les hautes et graves questions qui préoccupent à si juste titre les intelligences sérieuses. Pendant que politiques, économistes, philosophes et journalistes, entassent laborieusement idées sur idées, systèmes sur systèmes, discussions sur discussions, stériles d'ailleurs dans leurs résultats les plus immédiats, et d'avance les plus vantés, un seul Mandement d'Evêque apporte à tout un peuple, en quelques lignes, des trésors de vérités qui ne laissent plus au doute ni place ni raison d'être. Différence nécessaire, mais admirable assurément et digne de toutes nos bénédictions, entre la parole humaine et la parole de Dieu, entre les choses du temps et les choses de l'éternité.

Nous serons forcé, comme nous l'avons dit, d'abréger beaucoup notre compte-rendu; les limites de ce recueil nous en font une nécessité, et, nous l'avouerons, cette nécessité ne nous a jamais paru plus pénible que cette année. Du moins chercherons-nous à donner exactement, à défaut des textes dans leur intégrité, les pensées principales, la série des arguments et les passages qui nous ont frappé davantage dans ceux des Mandements qui nous sont parvenus.

Nous avons reproduit, dans un des numéros précédents, le Mandement de Mgr l'Archevêque de Paris, vive et paternelle exhortation à l'accomplissement du devoir pascal. Il nous paraît impossible que de telles paroles n'opèrent sur tous les esprits, grâce à la douce onction dont elles sont pénétrées, une impression féconde en fruits de salut.

Frappé du mouvement qui emporte aujourd'hui toutes les intelligences vers les intérêts matériels, mouvement si bien caractérisé, si

justement flétri dans ses excès par Mgr Dupanloup (*de l'Education*, livre IVe), Mgr le cardinal Archevêque de Lyon et de Vienne s'adresse à ses diocésains pour leur apprendre pourquoi et comment « *la religion doit régler et sanctifier l'industrie.* » Il y a là d'admirables pages qui resteront comme un monument d'éloquence, de doctrine et de littérature chrétiennes.

Eblouis par les flots de lumière répandus autour d'eux, les yeux des fidèles n'apercevraient peut-être pas les écueils semés dans la carrière de l'industrie : le pasteur vient les leur signaler. Il le déclare d'abord : l'Eglise n'est point ennemie de l'industrie; elle applaudit à ses succès, elle encourage ses efforts. L'Ecriture a célébré tour-à-tour Tubal-Caïn, le fils d'Uri, Ooliab et d'autres encore. Et de nos jours, n'est-ce pas l'industrie qui file l'or comme la soie, pour couvrir nos autels des plus magnifiques ouvrages de ses mains?

On ne peut rien ajouter à ce tableau. Ce n'est pas là, toutefois, le progrès véritable; le catholique n'y voit point un pas immense vers cette perfection à laquelle la société, dit-on, ne cesse de tendre.

« Multipliez, N. T.-C. F., les plus ingénieuses machines tant que vous voudrez; vous n'aurez pas pour cela multiplié le bonheur. Bannissez de la terre, si vous le pouvez, l'indigence et la pauvreté; vous n'aurez pas banni le chagrin. Faites pénétrer dans toutes les familles l'abondance de tous les biens; vous n'y aurez pas fait entrer l'union des cœurs et la régularité de la conduite. Ouvrez aux populations tous les lieux de plaisirs, aplanissez-leur tous les accès du luxe et du bien-être; vous n'aurez pas tari la source des larmes secrètes; les concerts les plus harmonieux n'auront pas fait taire un seul gémissement. Il faut, pour opérer cette transformation sociale, quelque chose de plus que la matière. »

Ah! que l'industrie ne se contente pas du diadème d'honneur dont le génie des découvertes l'a couronnée, qu'elle ceigne une auréole plus brillante et moins fugitive, celle du zèle à répandre parmi les nations éloignées la lumière de l'Evangile. Elle a reçu à son insu peut-être cette mission : le peuple romain en accomplissait une semblable, et il n'en savait rien.

« Nous croyons voir briller ici cette pensée si miséricordieuse de Dieu, et nous l'adorons avec une profonde reconnaissance. Aussi combien de fois la voile qui apportait les productions si variées de nos ateliers ingénieux, aux infidèles encore dans l'enfance de l'art, n'a-t-elle pas abrité ce feu sacré que Jésus-Christ est venu apporter en ce monde, et que ses ministres ont répandu dans les lieux que couvraient les ombres glacées de la mort? Combien de fois, en échange des richesses qu'elle emportait de ses lointaines excursions, l'industrie n'a-t-elle pas déposé sur les terres qu'elle explorait, un trésor bien plus précieux, l'apôtre qui convertit, la foi qui est le fondement du salut, la grâce qui sanctifie? Oui, la propagation de l'Evangile, voilà la raison et la gloire de ces conquêtes pacifiques que fait chaque jour l'industrie dans le monde. »

Mais un grand danger est ici, la soif du gain, qui dévore les âmes, les rend oublieuses d'elles-mêmes et des intérêts de l'autre vie.

« Pour elle, il n'y a plus d'éléments indomptables. Si elle veut se transporter d'un hémisphère à l'autre, les vents, les flots obéissent à sa voix, et la mer la plus irritée ne peut plus arrêter sa course légère. Elle se joue avec les tempêtes comme la baleine dans les profondeurs de l'Océan. Veut-elle ouvrir de nouvelles communications entre les différentes contrées de notre globe, elle touche la terre de sa verge magique, et aussitôt les montagnes et les roches séculaires se fondent comme la cire, pour laisser un libre passage aux plus riches productions de la nature. Pour faire voler sur le fer ses chariots chargés de ses plus merveilleux produits, l'industrie change à son gré de moteur; aujourd'hui elle emprunte à la vapeur comprimée son énergie, demain elle rejettera cette force puissante pour demander à l'air atmosphérique une force plus puissante encore. Bientôt lassée de cet auxiliaire terrible, elle dérobera à la nature un de ses secrets les plus cachés, sans que ce changement de force motrice soit un signe d'inconstance et d'incertitude : c'est une nouvelle étincelle de génie qu'elle fait jaillir de son intelligence en travail. Pour elle il n'y a plus de vallées, plus de montagnes, plus de distances. Encore quelques jours, et elle aura fouillé notre planète dans tous les sens, elle en aura exploré toutes les hauteurs, elle en aura visité tous les abîmes, elle l'aura en quelque sorte remuée, comme le laboureur retourne les terres avec le soc de sa charrue. Qui sait si elle ne se fraiera pas bientôt une route triomphale dans les airs, dédaignant ainsi les voies terrestres battues depuis six mille ans par les générations qui se sont succédé? Enfin on dirait qu'elle redonne même la vie aux ossements du sépulcre. N'allume-t-elle pas dans les êtres en dissolution, cette lumière si vive qui fait resplendir les clartés du jour sur nos places et dans nos rues? Image sensible de la dernière résurrection, lorsqu'à la voix de l'ange, des corps glorieux et tout éclatants de jeunesse et de beauté, sortiront de ces tombeaux qui recélaient auparavant l'infection et les vers. Et quand elle le voudra, l'industrie fera jaillir d'un assemblage de métaux hétérogènes, une lumière qui bannira de nos villes étonnées les ténèbres de la nuit, mais cette fois avec des splendeurs qui le disputeront à la splendeur de l'astre du jour. Et si, au milieu de ce travail si ardent et si obstiné, la sagesse éternelle ne faisait retentir à nos oreilles cette parole : *Tout est vanité*, nous serions tentés de confondre la puissance de Dieu avec celle de l'homme, et l'ouvrage de la créature avec l'œuvre du Créateur. »

Et puis, il se révèle à tous les degrés de l'échelle sociale une maladie mortelle qui ronge et qui détruit : la cupidité ! la cupidité, dont saint Paul disait : « Ceux qui en sont possédés se sont égarés dans la foi et se sont jetés dans une infinité d'afflictions et de misères (I Timoth., 6, 10). » La cupidité, qui a fait disparaître du commerce cette antique bonne foi, cette loyauté à toute épreuve qui se transmettaient avec fidélité, de génération en génération, et qui trouvaient en retour une confiance sans bornes dans toutes les relations. Aujourd'hui on veut jouir, jouir beaucoup, jouir de suite, et pour jouir ainsi, pour se livrer au luxe, on mettra de côté les traditions vieilles et importunes d'un âge qui ne fut pas celui du progrès. La fraude établira partout ses ateliers; l'industrie cupide profitera même des malheurs publics; tout obéira à l'argent : « *Pecuniæ obediunt omnia* (Eccles., 10, 19) » ; le saint jour du dimanche

ne sera plus respecté! Étonnez-vous alors, philosophes, législateurs et magistrats, de cet abaissement moral qui nous fait trembler pour l'avenir, après toutes les terreurs des temps présents. Étonnez-vous de ces souterrains ténébreux de la démagogie où l'ouvrier va puiser ces inspirations de haine et de désordre que la loi ne peut plus effacer? La prière pour cet homme n'a pas eu son heure : le dimanche lui a été ravi !

« Or, vous est-il permis de traiter ces nobles créatures comme la roue qu'elles font tourner, et de ne mettre aucune différence entre une machine inanimée et l'homme, entre la vapeur qui fait mouvoir le levier et l'âme qui fait mouvoir la main, entre le feu qui fond les métaux et la flamme céleste qui anime nos corps? L'ouvrier n'est-il pour vous, chrétiens, que ce que l'esclave était pour le paganisme, une chose et non pas une personne : *Servus non est persona, sed res?* La matière sans doute n'a besoin ni de repos, ni de temples, ni de culte, ni de prière, ni de paroles qui éclairent et sanctifient. Mais l'homme qui pense, aime, espère et souffre, ne peut pas être condamné à la privation de ces biens. En vous engageant une partie de sa liberté pour accroître vos profits, il n'a pas prétendu se vouer à l'abrutissement et renoncer, entre vos mains, à ses espérances immortelles ; il ne s'est pas résigné à manquer du pain de vie et d'intelligence, et à ne se nourrir que d'un pain matériel. »

« *La sanctification du Dimanche*, » tel a été aussi le sujet choisi cette année par Mgr le Cardinal-Archevêque de Besançon ; et, nous avons hâte de le dire, après les injurieux commentaires de certaine feuille voltairienne, rarement un écrivain catholique, rarement un évêque même, a trouvé de plus nobles accents pour traiter une telle cause.

Mgr déplore, en commençant, la profanation presque générale du saint jour :« Eperdu d'étonnement, navré de douleur, s'écrie-t-il, nous nous arrêtons parfois à contempler ce spectacle... Nous nous interrogeons, nous cherchons, et, hélas! faut-il le dire? nous ne trouvons aucune raison qui puisse satisfaire la religion en pleurs et empêcher la société en péril de tomber en dissolution sous le coup de cette incrédulité pratique...» Les prétextes que l'on invoque sont si frivoles! Pendant que la justice s'apprête à frapper ses coups, on se berce dans des calculs dorés ; ce ne sera pas pour longtemps.

« Combien de temps dureront impunies ces offenses? Je l'ignore ; Dieu est patient, car il est éternel. Mais, à voir la détresse où se trouvent les petits marchands, les embarras où ils sont pour payer leur loyer, pour faire honneur à leurs traites, le peu de profits réels qu'ils obtiennent, on ne peut s'empêcher de reconnaître que leurs efforts sont, la plupart du temps, frappés de stérilité. D'où vient-elle? Qu'ils regardent la main de Dieu, qui les suit et qui écarte la fécondité du sillon qu'ils creusent avec tant de peine. Leur gain du dimanche est comme une eau brûlante répandue sur le gain de la semaine, qui le fait sécher et évaporer ; ils sont comme ces Israélites du temps de la décadence et de l'inobservation de la loi, auxquels le prophète Aggée disait : Vous avez semé beaucoup, et vous avez peu re-

cueilli ; vous avez rassemblé beaucoup de marchandises, vous les avez vendues à un bon prix, et vous en avez mis l'argent dans un sac percé qui l'a laissé perdre : *Seminastis multùm, et intulistis parùm : et qui mercedes congregavit, misit eas in sacculum pertusum.* Et comme le fil de l'erreur conduit bien loin, celui du péché n'égare pas moins : il mène à des ténèbres où on ne voit plus ni l'offense qu'on fait à Dieu ni le tort qu'on se fait à soi-même. »

Le grand commerce a vu changer, par le développement de l'industrie, ses conditions de réciprocité d'échanges, d'écoulement de produits, de commandes en façon et en prix; les hôtelleries sont devenues désertes, leur feu s'est éteint, on n'y voit plus apparaître que de rares voyageurs : qui nous empêchera de voir dans ces faits palpables la punition infligée par la main de celui « que vous blessez à la prunelle de l'œil? » A quoi ont servi, même pour ce monde, les transgressions journalières de loi divine?

« Prenez garde que la malédiction dont le prophète Isaïe vit enveloppées des villes de l'antiquité, célèbres par leur commerce, ne vienne fondre sur le vôtre. Malheur sur Tyr ! Navires de la mer, gémissez, parce que la maison d'où venaient vos chargements est dévastée : les négociants de Sidon, qui savent passer la mer aussi bien que toi, ont rempli tes marchés, ils te font rougir et ils te ruinent; tu ne peux plus amener à leur maturité les fruits de tes entrailles, et toutes tes conceptions avortent. Est-ce donc là cette nation qui se glorifiait de précéder toutes les autres dans les voies de la civilisation et de l'industrie? La couronne de sa prééminence est tombée de sa tête, et ses négociants, qui étaient comme des princes, sont tombés dans les fers. C'est le Seigneur tout-puissant qui a eu cette pensée pour humilier l'orgueil qui s'élevait contre lui et pour submerger dans l'ignominie les riches de la terre, qui dressaient leurs mains contre le ciel. Maintenant, ô fille deshéritée ! tu n'as pas plus de consistance que les eaux qui se perdent dans la terre, tu n'as plus de ceinture pour relever tes vêtements, ni de guide pour te conduire; tu vas tomber dans des abîmes et tu n'y auras pas de repos que tu ne lèves les yeux vers moi et que tu ne consentes à rentrer sous mon empire. Alors ton négoce sera béni, tes marchandises sanctifiées, la bonne foi régnera dans ton commerce et le rendra productif et sans danger, parce que, habitant dans la maison du Seigneur, c'est lui-même qui fera tes affaires et qui te communiquera la sagesse qui les dirige et le bonheur qui en fait le succès. »

Les sécheresses, les pluies ensuite, les fléaux de toutes sortes qui sont tombés sur nos campagnes, d'où viennent-ils, si ce n'est de la volonté de Dieu? et cette volonté, qui l'a rendue si rigoureuse, sinon l'outrage perpétuel fait aux ordres du souverain Seigneur?

Si de tels enseignements, revêtus d'une si grave autorité, n'éveillent dans l'âme de certains hommes que le mépris ou la froide raillerie, il nous est permis d'espérer qu'elles produiront dans les âmes chrétiennes encore des populations de la Franche-Comté des sentiments tout différents. — Monseigneur termine en ordonnant qu'il y ait dans toutes les églises de son diocèse une procession de pénitence pour demander à Dieu pardon des fautes contre l'observation des dimanches, grâce et rémission pour les fruits de la terre, grâce et

fidélité pour fermer les boutiques, cesser les travaux publics et particuliers. Il exhorte enfin ses enfants spirituels à vivre désormais comme des chrétiens qui n'ont pas ici-bas une cité permanente, mais qui s'empressent de parvenir à l'éternité.

Nous donnerons prochainement la suite de cette rapide analyse des Mandements. L'abbé V. Postel.

DE L'OPPORTUNITÉ DE TRAVAILLER ACTUELLEMENT AU RETOUR DE LA RUSSIE A L'UNITÉ CATHOLIQUE.

Non enim dormientibus divina beneficia, sed observantibus deferuntur. (*Saint Ambroise.*)

Nous venons prouver, comme nous l'avons promis en parlant *des crises nouvelles du catholicisme en Orient et surtout en Russie* (1), que si on avait un zèle sincère pour le retour de la Russie à l'unité et pour la conservation de la foi chez les catholiques russes, on ne manquerait pas de trouver dans la science, dans la charité, etc., des moyens pour parvenir à ce but. Quand nous aurons montré que maintenant plus que jamais, il est opportun de s'occuper de cette grande et sainte entreprise, on comprendra que rien n'est plus avantageux aux ennemis de l'Eglise et de l'union de l'Orient avec l'Occident, que l'inaction, qui sous les apparences d'une prudence exagérée cache une véritable lâcheté : comme si, — nous ne cesserons de le répéter, — il n'y avait pas de milieu entre l'inaction qui néglige le bien à faire et la violence qui le compromet. Nous croyons même que rien ne serait moins compromettant, rien ne serait plus salutaire pour disposer les Russes à un retour vers l'unité, et pour diminuer ou empêcher la défection des catholiques en Russie, qu'un zèle actif uni à la charité.

Outre les motifs qui résultent des crises actuelles du catholicisme en Orient, les quatre raisons suivantes nous persuadent qu'il est temps de travailler avec ardeur au retour de la Russie à l'unité :

1° Tendances marquées vers l'affaiblissement de la foi et vers la corruption des mœurs, qui ne peuvent que s'aggraver par le retard de la conversion. 2° Etat agressif du schisme. 3° Futilité des objections qu'on soulève contre l'opportunité de s'occuper du retour de la Russie à l'unité. 4° Chances favorables de succès dans les dispositions des différentes classes de la société russe.

1° Dans le protestantisme, l'extinction des sentiments religieux est souvent le moyen qui ramène au catholicisme : car l'âme, ne pouvant s'attacher au libre examen dans ses épreuves, crie au secours et tend les bras vers l'Eglise.

Dans le schisme russe, c'est tout le contraire; tous ceux qui se sont convertis ont été amenés à la conversion par un attachement plus grand à l'autorité de leur église, qui les a portés à chercher

(1) *Ami de la Religion*, du 24 février.

plus de preuves de cette autorité. S'il y en a quelques-uns qui ont passé par des idées protestantes. ils devaient être d'abord ramenés à leurs idées schismatiques pour être convertis ensuite ; car, avant de décider quelle est la vraie Eglise, il fallait croire qu'il y a *une* église visible, ce que les protestants n'admettent pas. Si les missionnaires trouvent quelquefois plus de difficulté de convertir un schismatique qu'un protestant, cela tient ou à la mauvaise foi de l'individu, ou à une certaine ignorance des points controversés et des arguments propres, quoiqu'ils se trouvent disséminés dans tous nos grands théologiens.

Ces quelques réflexions montrent que si la diminution de la foi, si les tendances vers le protestantisme doivent s'augmenter en Russie, il est nécessaire de songer maintenant à sa conversion, au lieu de la renvoyer à un autre temps.

Or, il n'est pas douteux que les tendances protestantes jetées dans le clergé par Pierre I, et ensuite sous Alexandre, à l'époque du séjour du comte de Maistre en Russie, de même que les tendances d'incrédulité jetées dans la noblesse sous Catherine, et dans les savants et les écrivains de Russie, vers la moitié du règne de Nicolas, commencent à se répandre, quelle que soit du reste la réaction actuelle du clergé, de la noblesse, des écrivains et du gouvernement russe, contre le protestantisme et l'incrédulité. Il n'est pas douteux que cette réaction aura autant de difficulté et de dangers dans cette lutte en restant schismatique, qu'elle aurait de facilité en devenant catholique. Le schisme est, comme l'hérésie, semblable à certaines zones froides où beaucoup de plantes ne peuvent pas pousser, car certaines vérités de l'ordre moral ou intellectuel, certaines vertus, certaines sciences, certaines épreuves individuelles ou nationales que les circonstances mettent dans la nécessité de connaître ou de subir, ne peuvent pas apparaître sur le sol du schisme, sans commencer à pourrir et à devenir nuisibles à la tranquillité de l'esprit, de la conscience et même de la société.

Ainsi, par exemple, certains doutes que la science apporte, certains événements qui troublent l'opinion publique, et que les âmes, dans les pays catholiques, traversent avec peine, mais sans se décourager, sans se ruiner, porteraient la mort aux âmes dans les pays dominés par le schisme ou l'hérésie, car on peut dire en général des épreuves de ce genre que les uns y succombent, *quoique* catholiques, et les autres *parce qu'ils* ne le sont pas. Or, les vrais dangers que court la Russie sont certainement les épreuves qu'apportent la science et la civilisation, et si elle ne devient pas catholique, elle se trouvera placée dans l'alternative, qui se vérifiera, sans doute, *ou* de renoncer à toute science, à toute civilisation, de rétrograder au delà du siècle de Pierre I, et même d'Alexis et de Iwan III, pour s'arrêter à jamais dans les ténèbres où elle était à l'époque du joug mongole; *ou* de succomber dans la lutte contre l'esprit de révolution,

de l'incrédulité, du communisme. En devenant catholique, elle aura, au contraire, toutes les facilités dans sa lutte contre l'anarchie, l'impiété et l'immoralité. Elle se retrempera dans le souvenir de sa jeunesse. de cette époque où, sous saint Wladimir et sous Jaroslaw, dominant comme aujourd'hui de la Baltique à la mer Noire, elle était membre de l'Europe catholique, et quand les enfants de ses princes étaient mariés avec saint Canut, de Danemark, avec Harald de Norwége, avec André de Hongrie, avec l'Empereur d'Allemagne et le roi de France. S'appuyant sur les traditions les plus consolantes de son histoire, sincèrement unie à l'Europe civilisée, elle aura des armes propres contre les mauvaises doctrines, et forte de la vie de l'Eglise catholique que les erreurs et les dangers ne servent qu'à fortifier, elle atteindra par ses luttes la civilisation qui, quoi qu'on en dise, manque encore à la Russie. Qu'on n'objecte pas le peu de civilisation de l'Espagne ou d'autres pays catholiques, car tout le monde sait que ces pays sont toujours européens, tandis que la Russie a quelque chose de barbare, et ce quelque chose, c'est son schisme qui fait qu'elle ne vit qu'artificiellement de la vie européenne.

Le Catholicisme sincèrement adopté fera reverdir toutes les branches de la vie sociale, desséchées par le schisme, car, quoi que l'on dise, les états catholiques, malgré leur décadence sous quelques rapports, peuvent servir de modèle à la Russie sous plusieurs autres.

Qui ne sait en Russie que le Czar lui-même, avec toute sa puissance, ne peut que gémir à la vue des exemples quotidiens de la vénalité dans la magistrature (1) et qu'il serait bien heureux de voir l'intégrité des magistrats français imitée dans son empire. Avec l'intégrité des magistrats, le Catholicisme apporterait l'honnêteté dans les transactions de commerce, la tempérance chez les ouvriers et les paysans adonnés à l'ivrognerie, la liberté des serfs que le Czar désire, mais sans savoir où établir une digue pour arrêter l'abus de cette liberté. Il trouverait cette digue dans l'imitation vivante des prêtres et des nobles des pays catholiques qui ont aidé leurs souverains dans l'ancien temps pour les délivrer des serfs. Ce sont les prêtres, les savants, les écrivains et les descendants des nobles

(1) La *Revue des Deux-Mondes* du 15 novembre 1851, en parlant d'une comédie très-populaire en Russie, dit : « L'auteur (de la comédie : l'*Inspecteur général*), pour ne pas vivre dans une république, ne montre pas moins d'audace et de liberté à fronder les vices de l'administration de son pays. Il la peint vénale, V... En France, où il lui eût été sans doute impossible de trouver les types des personnages qu'il a mis en scène, la censure eût assurément défendu la représentation de cette pièce. En Russie, c'est peut-être à cause de l'exactitude même des portraits, que l'auteur n'a éprouvé aucune difficulté à se faire jour. En effet, le gouvernement, impuissant à réformer les abus, souffrant le premier de la corruption administrative, a dû accueillir un auxiliaire aussi utile. »

catholiques qui soutiennent ordinairement en Europe l'autorité chancelante, la liberté dans l'ordre, la science, les œuvres de bienfaisance, toute la civilisation. Ces hommes dont le concours sera assuré à la cause de la civilisation en Russie, donneront une nourriture saine et abondante à la place des miettes, ordinairement empoisonnées, qu'elle reçoit des hégéliens allemands et des aventuriers voltairiens qui viennent de la Suisse et de la France pour cultiver la fleur de sa jeunesse et tout son avenir. En ce moment même, à la place des Jésuites, on voit maintenant des forçats libérés ou échappés, distribuer la science et la vertu aux jeunes russes.

Il est vrai que la démoralisation n'est pas encore sensible dans le bas peuple qui tient à son culte et à ses usages, et qui n'est pas capable de se corrompre par la lecture qu'il ignore; cependant, ce que nous venons de dire montre qu'il n'y a pas à espérer, au point de vue moral et surnaturel, de meilleur moment pour travailler à la conversion de ce peuple.

2° *L'état agressif du Schisme russe.* — Les payens ne travaillent pas à la conversion des catholiques, et les protestants eux-mêmes ne le font que par rapport aux individus isolés, tandis que les schismatiques s'occupent de la conversion des masses, sinon visiblement, comme dans la grande apostasie de 1839, au moins en gagnant petit à petit le terrain et en augmentant à chaque pas les difficultés. Ce qui surtout, dans ces circonstances, doit diriger nos pensées vers la conversion des Russes comme moyen de s'opposer à ces envahissements, pour la plupart insensibles, c'est que les apostats, qui travaillent à perdre les autres, sont soutenus par des millions de dupes, d'autant plus zélés qu'ils sont plus pieux et plus vertueux. Ainsi, en 1839, un des moyens qu'ont pris les évêques apostats pour faciliter l'apostasie des grecs-unis, a été de recourir aux quêtes pour le soutien des églises, parmi les classes de la bourgeoisie et les paysans, quêtes qui ont rapporté des sommes énormes, données par chacun en proportion de son amour pour Dieu, et dans une complète ignorance des persécutions que ces gens ne pouvaient que blâmer. Ainsi, les plus grands ennemis des catholiques en Russie étant, au point de vue surnaturel, les hommes les plus rapprochés du Catholicisme, ce n'est qu'en travaillant à leur conversion qu'on trouvera le moyen le plus facile, au point de vue surnaturel, pour les gagner, et le moins difficile, au point de vue humain, pour mettre obstacle à leur action, vu que, dans leur bonne foi, comme l'expérience le prouve, ils ne se prêteront à aucun accommodement, ils ne craindront aucune menace et se feront tuer plutôt que de renoncer à leur zèle.

3° *Futilité des objections contre l'opportunité de s'occuper actuellement de la conversion de la Russie.* — Ces objections viennent de deux sources qu'il n'est pas difficile de tarir et qui sont l'oubli du point de vue surnaturel et la confusion de l'état d'un

peuple schismatique avec des protestants et avec des païens. L'oubli du point de vue surnaturel décourage en présence des obstacles qui, pour un homme pénétré de l'esprit de Dieu, se changent en moyens, pourvu qu'il persévère dans son zèle. Aussi toutes les objections tirées de la puissance de la Russie, de ses préjugés contre l'Eglise, de ses lois contre les néophytes, tombent, si on pense que Dieu veut sa conversion, et que, si on met la main à l'œuvre, ce qui est obstacle sous un rapport deviendra moyen sous un autre. La confusion des schismatiques avec les protestants et avec les païens, rétrécit l'esprit en lui montrant le défaut de tel ou tel moyen pour travailler à la conversion des Russes, comme si le défaut des moyens en usage pour les protestants et les païens prouvait le défaut des moyens pour la conversion des schismatiques. Entre le martyre et la prédication ouverte, il y a beaucoup de moyens auxquels un homme zélé pourra recourir, pourvu qu'ils soient également purs et surnaturels, car autrement ils ne seront pas efficaces. Si on se convertit à la religion (soit individu soit nation) par des motifs qui ne sont pas religieux, on est dans un état forcé qui ne peut pas durer, outre que les moyens qui ne sont pas droits éloignent au lieu de rapprocher du but: car les hommes à convertir n'étant pas d'accord sur ce but, le sont sur la nature des moyens bons ou mauvais, à cause des principes de la loi naturelle gravés au fond de chaque conscience. Rendre la religion aimable par elle-même dans les conversations, dans les lettres, dans les ouvrages, dans les journaux, dans les œuvres de charité, en épiant chaque occasion d'accomplir ces œuvres, — voilà un vaste champ pour le zèle d'action à côté du zèle de la prière. Si le siècle de Bossuet et de Fénelon, si le siècle de Louis XIV eût été à la place de celui de Voltaire à la fin du XVIII[e] siècle, quand la Russie commençait à vivre de la vie littéraire de France (vie dont les sources malheureusement empoisonnées sont loin d'êtres taries en Russie), la Russie peut-être serait déjà catholique. Aussi et par le motif de la justice et par le motif du zèle, la littérature française peut être encore un moyen puissant pour la conversion d'un pays où les grands sont disposés à s'inspirer des idées françaises en tout ce qui n'est pas dangereux sous le rapport politique, et où le peuple ne fait qu'imiter et suivre l'impulsion que lui donnent les grands.

Ainsi, sans sortir de la France et sans savoir le russe, les catholiques français peuvent travailler efficacement à sa conversion par des ouvrages, brochures et articles de journaux, écrits avec talent en faveur de l'Eglise catholique contre les préjugés et les calomnies que le protestantisme, le schisme, l'immoralité, l'anarchie et le despotisme sèment contre elle; car on reçoit parfois en Russie plus de 400,000 volumes de livres français par an, et un grand nombre de journaux, surtout le *Journal des Débats*, lequel, s'il contenait régulièrement des articles de ce genre écrits avec charité et prudence

pourrait produire un grand bien non-seulement pour préparer les voies au retour de la Russie à l'unité et à la civilisation occidentale, mais encore pour empêcher au moins les hommes de bonne foi et d'influence de prêter secours à ceux qui par la force ou par la ruse gênent, persécutent les catholiques. Si les Russes de bonne foi connaissaient le catholicisme tel qu'il est dans ses articles de foi nécessaires à la conversion, ils seraient bien reconnaissants envers ceux qui les en instruiraient et riraient peut-être d'eux-mêmes de ce qu'ils nous boudent sans aucune raison.

4° La quatrième raison : qu'il est opportun de travailler actuellement au retour de la Russie à l'unité, résulte des chances favorables dans l'état de ses populations, ses écrivains, sa noblesse, son gouvernement et son clergé. Mais ces détails demandent des articles à part.

P. M. Etienne.

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME,

SECONDE CONFÉRENCE DU R. P. FÉLIX.

Il était facile de prévoir, dès la première conférence du R. P. Félix, que le nombre de ses auditeurs augmenterait bientôt dans une proportion considérable. Nous en avions pour garant le talent de cet éminent orateur, et le respectueux empressement des fidèles de la capitale à se rendre à l'appel de leur vénérable Archevêque. Aussi n'avons-nous pas été surpris hier de voir la vaste enceinte réservée aux hommes dans la nef de Notre-Dame, menacer de devenir bientôt trop étroite pour les contenir tous. Comme le dimanche précédent, Mgr Sibour présidait cette nombreuse réunion, entouré de ses vicaires-généraux, des membres de son chapitre, et d'un grand nombre d'autres ecclésiastiques.

Le seul jugement que nous puissions porter de ce second discours, mais il est complet malgré son laconisme, c'est qu'il était de tout point digne du précédent. Il a pleinement confirmé l'opinion que nous avions exprimée déjà dans les pages de ce recueil, sur le talent oratoire du R. P. Félix.

Pour ne pas nous borner à ces vagues éloges, nous entreprenons aujourd'hui ce que nous n'avions pas osé tenter dans notre dernier compte-rendu, en donnant à nos lecteurs une rapide analyse de ce second discours. Le court exposé des pensées principales de l'orateur, suffira pour leur prouver de quelle utilité et de quel intérêt, tout à la fois, cet enseignement pratique, sérieux, élevé, doit être pour tant d'esprits égarés par des utopies ou trompés par des chimères.

Avant d'entrer dans le sujet même de la dernière conférence, rappelons en peu de mots le plan général que doit suivre le R. P. Félix.

L'orateur est parti de cette idée, que la prédication chré-

tienne est la manifestation de Jésus-Christ, ou la déclaration de Jésus-Christ devant les besoins de l'humanité vivante. Or, les besoins les plus actuels et les plus profondément sentis de nos jours, sont ceux qui se produisent dans l'ordre social. Le P. Félix commence donc le cours de ses conférences par la déclaration du christianisme considéré dans ses rapports avec les besoins actuels de la société, ou, en d'autres termes, il se propose de donner tout d'abord la solution chrétienne des difficultés sociales.

Trois erreurs capitales contiennent en germe toutes ces difficultés; elles se trouvent dans le point de départ, dans le moyen général et dans le but qu'adoptent les adversaires de la doctrine chrétienne. Les philosophes anti-chrétiens se trompent pour le point de départ de leur système, en plaçant le siége du mal dans la société. La révélation catholique, au contraire, enseigne que le mal a ses racines dans l'homme et non dans les institutions sociales.

C'est au développement et à l'examen des conséquences de ces deux doctrines que le R. P. Félix consacre son second discours.

Si l'homme est bon, comme l'ont prétendu les philosophes du dernier siècle, le mal réside dans la société, et le malheur, conséquence nécessaire du mal, vient tout entier à l'homme des institutions sociales.

De ce principe, on doit conclure, par une déduction logique, que la révolte est le premier droit de l'homme, comme elle est le plus saint de ses devoirs. Nous devons, en effet, attaquer le mal partout où il se rencontre, le poursuivre, le détruire autant qu'il est en nous, et ne nous arrêter que lorsque les forces nous auront manqué, ou que le mal aura disparu. Or, si le mal n'est pas dans l'homme, mais dans la société, si les institutions sociales nous rendent mauvais de bons que nous aurions été sans elles, notre devoir est de les attaquer, de les détruire, et de nous délivrer ainsi de l'influence funeste qu'elles exercent sur notre nature.

Cette conséquence, toute affreuse qu'elle est, n'est pas la seule néanmoins qui découle du principe de nos adversaires. Si le mal n'est point dans l'homme, si tout est bon en lui, le développement d'un être bon ne pouvant être condamnable, il est évident que les passions de l'homme sont bonnes et que les plus honteux excès où peuvent entraîner les instincts de notre nature ne sont autre chose que l'expansion légitime de nos facultés.

Enfin, si l'homme a le droit de suivre ses passions, on ne peut les réprimer sans crime. Il ne doit reconnaître d'autre loi que les limites de sa force, d'autre frein que son impuissance à former de nouveaux désirs.

Doctrines désolantes qui livrent les sociétés comme une proie à leur ennemi le plus redoutable : l'égoïsme ! Les passions ne cherchent en effet qu'elles-mêmes; elles renversent tout ce qui pourrait s'opposer à l'accomplissement de leurs désirs. Pour elles, plus de res-

pect, de crainte ou de reconnaissance ; elles ne reculent devant aucun excès, devant aucun crime, et si le monde pouvait être anéanti, elles le détruiraient sans hésiter pour arriver au but qu'elles se proposent d'atteindre.

L'orateur a rendu cette dernière pensée saisissante, par le triste et mémorable exemple du premier fratricide.

C'est avec la plus touchante délicatesse, la grâce et la poésie les plus ravissantes, que le P. Félix a retracé dans un court tableau, le bonheur des deux premiers frères.—Eux seuls, ils possédaient le domaine de l'univers, ils jouissaient, sans partage, du spectacle des cieux, des sourires de la nature, du plus doux parfum des fleurs. Il semblait que ces deux hommes, ces deux frères devaient être tendrement unis, et chercher dans leur affection mutuelle, un appui contre les fatigues et les dangers. Mais une passion, la plus égoïste de toutes, la jalousie est entrée dans le cœur de Caïn, il a vu la prière d'Abel monter plus pure vers le trône de Dieu... Puis vient la description des effets de cette passion funeste, la ruse employée par Caïn, et le meurtre d'Abel, souillant pour la première fois la terre, du sang d'une victime. Ces derniers traits rapidement présentés par l'orateur, avec une émotion longtemps contenue, ont électrisé son nombreux auditoire. A peine le P. Félix avait-il terminé cette éloquente peinture, qu'un long murmure d'admiration s'est élevé de toutes parts dans la nef de la vieille basilique.

Les conséquences de la doctrine anti-chrétienne qui place le mal hors de l'homme suffisent donc pour la convaincre de fausseté. Après cette démonstration, le P. Félix a consacré la seconde partie de sa conférence à l'exposition de la doctrine seule vraie, qui place le mal dans l'homme lui-même.

Trois grands fait srésument l'histoire de l'homm et elle que le christianisme nous l'enseigne : la création, la chute, la réhabilitation. La création a fait l'homme bon et innocent; la nature qu'il a reçue de Dieu jouissait, avant la faute qui l'a précipité dans un abîme de maux, de toute son intégrité. La chute a rendu l'homme coupable, elle a mis en lui la révolte, le désordre, le mal. Jésus-Christ est venu dans ce monde pour tout restaurer et nous rendre les biens que nous avions perdus. C'est là le résumé succinct des vérités catholiques, et l'on doit en conclure évidemment que d'après la doctrine de l'Eglise, le mal est dans l'homme et non hors de lui.

L'expérience joint du reste sa voix à celle de l'Eglise pour nous convaincre de cette triste vérité : tout le prouve et les longs combats de l'orgueil et de la volupté, et ces guerres intérieures que les hommes les plus saints ont portées en eux-mêmes, dont se plaignait l'apôtre, et que J.-C., après s'être chargé des péchés du monde, ressentait dans son agonie, lorsqu'il disait : « Mon âme est triste jusqu'à la mort. »

Ce mal qui est dans l'homme est la vraie cause des mouvements tumultueux auxquels les sociétés sont souvent en proie. Les agita-

tions du monde ne viennent point des idées qui conservent toujours le calme et la sérénité de Dieu même; elles naissent toutes de l'orgueil, de la jalousie, de la soif immodérée des jouissances, en un mot des passions. C'est là ce que Bossuet a dit dans son magnifique langage : « Malheur à la terre, malheur à la terre, et encore une fois malheur à la terre, d'où sort une si épaisse fumée, etc. »

Mais si le mal est dans l'homme, la conséquence nécessaire de cette vérité est que l'homme, dont le premier devoir est d'attaquer le mal, doit se combattre lui-même. C'est dans les règles pratiques, données par chacune d'elles, que les deux doctrines opposées, font surtout éclater leur antagonisme. L'une, pour donner la paix à l'homme, déclare la guerre à la société; l'autre, pour rendre la paix au monde, contraint l'homme à faire la guerre à ses passions. D'où suit cet axiome posé par l'orateur : tout homme cesse d'être redoutable aux autres, à l'instant et dans la mesure où il devient redoutable à lui-même.

Enfin, ce combat de l'homme contre lui-même et le triomphe qu'il remporte sur ses passions, rendent seuls possible le dévouement de la charité.

L'orateur a voulu confirmer, en terminant par un glorieux témoignage, la vérité de la doctrine catholique. Il a rappelé en quelques paroles éloquentes le sublime dévouement de Mgr Affre, marchant à la mort avec la même simplicité qu'à l'accomplissement des plus humbles ministères, et tombant ensanglanté sur les pavés soulevés par l'émeute, en murmurant ces paroles : Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis.

Ce solennel hommage rendu à la mémoire du pontife-martyr, dans la basilique toute pleine du souvenir de ses vertus, en présence de l'illustre prélat qui lui succède si dignement sur le premier siége épiscopal de la France, a terminé ce beau discours et laissé tous les auditeurs sous l'impression de l'admiration la plus vive et la plus méritée.

Tel est en quelques mots le résumé de nos souvenirs sur cette seconde conférence. Nos lecteurs n'y trouveront pas la plénitude de développements, la magnificence de style, que nous leur avons vantées avec justice dans notre dernier numéro; mais ils voudront bien se rappeler, dans l'intérêt de la vérité et de l'éloquent orateur dont nous avons cherché à reproduire quelques belles pensées, que rien ne ressemble moins à un édifice qu'une charpente, et à un discours, qu'une analyse.

Il n'y a donc dans tout ceci rien qui soit digne du R. P. Félix que notre admiration pour son beau talent.

L'abbé Ch. Lavigerie, docteur ès-lettres.

Un Catalogue scandaleux.

On se rappelle le scandale produit, il y a quelques années, par la publication du catalogue des livres obscènes qui composaient la bibliothèque particulière de M. Noël.

Un scandale de même nature vient de se produire et de nous être signalé par un respectable prêtre du diocèse de Viviers. Il a reçu d'un libraire de Paris le catalogue des livres provenant du cabinet d'un ancien professeur de rhétorique, M. Aubertet, dont la vente publique est annoncée pour le 10 mars courant. Or, sans être aussi chargé d'infamies que celui de M. Noël, qui semblait avoir pris à tâche de se procurer toutes les turpitudes de la littérature et de la presse, le catalogue des livres de M. Aubertet fait peu d'honneur à cet ancien professeur et au corps auquel il a appartenu. On en jugera par les titres des livres suivants, inscrits aux trois premières pages :

Théologie. — *Pensées philosophiques*, par Diderot. — *Pensées sur l'interprétation de la nature. Recueil philosophique publié* par Naigeon. — *Discours sur la liberté de penser*, par Collins. — *Ebauche de la religion naturelle*, par Walaston. — *Doutes sur la Religion, suivi de l'Analyse du traité théologico-politique*, de Spinosa. — *L'Esprit du Judaïsme*, par d'Holbach. — *L'Esprit du Clergé*, par d'Holbach. — *De la Cruauté religieuse*, par le même. — *L'Enfer détruit*, par le même. — *Le Christianisme dévoilé*, par le même. — *Histoire critique de Jésus-Christ*, par le même. — *Histoire de Jesehua, Nazaréen*. A Jérusalem, 1793. (*Rare*). — *Discours sur les miracles de Jésus-Christ*, de Woolston. — *Collection des Lettres sur les miracles*. — *Recherches sur les miracles*. — *La Fausseté des miracles des deux Testaments*. — *Tableau des Saints*, par d'Holbach. — *Lettres à Sophie, contenant un examen des fondements de la Religion chrétienne*. — *De l'Imposture sacerdotale*, par d'Holbach. — *La Contagion sacrée*, par le même. — *Le Bon Sens, ou Idées naturelles opposées aux idées surnaturelles*. — *David*. — *La Religion chrétienne analysée*. — *Examen critique du Nouveau Testament*, par Freret. — *Pièces fugitives sur l'Eucharistie*. — *Réflexions sur la présence réelle du corps de Jésus-Christ dans l'Eucharistie*. La Haye. — *Dialogues entre les philosophes modernes* (1787). — *Les Inconvénients du célibat des prêtres, prouvés par des recherches historiques, par l'abbé Gaudin*. — *Apologie des prêtres mariés*, *ou Abus du Célibat*. — *Le mariage des prêtres*. — *Les Funestes effets de la vertu de chasteté dans les prêtres*. — *La Chasteté du Clergé dévoilée, ou Procès-verbaux des séances du Clergé chez les filles de Paris, trouvés à la Bastille. Rome*. — *Conduite scandaleuse du Clergé, depuis les premiers siècles de l'Eglise jusqu'à nos jours*. — *Mascarades monastiques et religieuses de toutes les nations du globe, représentées par des figures coloriées, par Giacomo Carlo Rabelli*. — *Ligue des Nobles et*

des Prêtres contre les peuples et les rois. — *Appel à Michel Montaigne des opinions superstitieuses du* XVIIIe *siècle*, etc., etc.

On nous pardonnera ces indications que nous pourrions multiplier. Elles étaiens nécessaires pour faire comprendre que la vente aux enchères de ces livres infâmes est un outrage fait à la Religion et aux bonnes mœurs. Si les lois sont impuissantes pour empêcher ou punir ces honteuses spéculations du commerce sur la réputation d'un mort et la morale publique, il est du moins de notre devoir de les signaler et de les flétrir afin d'en prévenir le retour et d'en neutraliser, autant qu'il est en nous, les déplorables effets.

L'abbé J. COGNAT.

La lettre de Mgr l'archevêque de Paris, que nous avons publiée le 26 février, a été envoyée à tous les prêtres du diocèse de Paris avec ce titre : *Lettre de Mgr l'archevêque de Paris aux rédacteurs ecclésiastiques de la Gazette de France, de l'Ami de la Religion, de la Voix de la Vérité et de la Presse religieuse.*

AFFAIRE NEWMAN.

Les espérances des nombreux amis de l'illustre oratorien n'ont pas été trompées. Dès ce moment, on sait, par le Comité de Londres chargé de recueillir les fonds destinés à payer les frais du procès Newman, que les dépenses seront couvertes tant par les sommes reçues que par celles dont l'envoi est attendu.

Le Comité annonce que si, après la liquidation et le paiement des frais, il restait un excédant, une assemblée générale des souscripteurs serait appelée à décider de l'emploi qui pourrait être fait de cette somme.

Bulletin politique de l'Étranger.

AUTRICHE. — Le télégraphe a apporté deux nouvelles qui ont besoin d'être expliquées : Omer Pacha, dit la dépêche de Vienne en date du 1er mars, a reçu l'ordre de suspendre les hostilités contre les Monténégrins. — Ordre a été donné également de s'arrêter aux troupes autrichiennes qui étaient en route.

Des bruits d'une guerre prochaine de l'Autriche avec la Turquie s'étaient répandus depuis quelque temps et avaient pris quelque consistance par l'envoi à Constantinople de M. le comte de Leiningen. Cet envoyé extraordinaire avait pour mission de sauvegarder les Monténégrins attaqués par la Porte-Ottomane sans avis préalable donné à l'Autriche; de placer sous la protection autrichienne les chrétiens bosniaques; enfin d'obtenir certains priviléges commer-

ciaux. Le rôle que remplit l'Autriche pour le Montenegro et la Bosnie est celui que la Russie s'est attribué pour les provinces danubiennes, la Moldavie et la Valachie. Sans être absolument séparées de l'empire ottoman, ces deux dernières provinces n'y tiennent plus que nominalement, et c'est moins de Constantinople qu'elles relèvent que de Saint-Pétersbourg.

Outre la protection que l'Autriche étend sur les provinces de l'empire ottoman qui lui sont limitrophes et où domine l'élément chrétien, elle avait un juste sujet de réclamation à exercer contre l'emploi dans les armées turques de ces renégats hongrois tels qu'Omer-Pacha, qui ont abjuré à la fois patrie et religion pour aller, à l'étranger, servir avec la fureur du fanatisme politique et contre leur ancienne religion et contre leur ancienne patrie. Le comte de Leiningen a donc demandé que les réfugiés hongrois fussent à l'avenir éloignés de ses frontières.

Satisfaction complète a été donnée sur tous les points posés dans l'*ultimatum* de M. de Leiningen, qui a quitté Constantinople et dont on annonce même l'arrivée à Trieste.

L'état de S. M. l'Empereur continue à dissiper les inquiétudes. Ce matin même, on a reçu à Paris une dépêche électrique de Vienne qui constate la continuation du mieux dont les dépêches précédentes ont parlé.

Partout s'élèvént des prières ferventes pour le jeune souverain qui a donné déjà tant de gages précieux à ses peuples. Mgr l'Archevêque de Milan a ordonné aux curés de son diocèse d'exposer, pendant trois jours consécutifs et durant trois heures le Saint-Sacrement, pour obtenir de Dieu la guérison de François-Joseph.

Enfin, on attend à Vienne S. A. I. le grand-duc Constantin de Russie, qui vient exprimer, de la part de l'empereur Nicolas à l'empereur d'Autriche, la plus profonde sympathie et les plus sincères félicitations.

Espagne. — Un décret royal, en date du 19 février, prélude, à la prochaine session des cortès, par de grandes sévérités contre la presse. En voici les principales dispositions :

Art. 1er. Il est interdit aux éditeurs des journaux et à toute autre personne de publier, sous le titre de séances des cortès ou extraits de ces séances, des comptes-rendus, discours ou résumés, qui ne concorderaient pas de tous points avec le journal officiel des séances des cortès ou avec les extraits autorisés qui sont faits dans le même journal par les sténographes et employés du Corps législatif.

Art. 2. Il est également interdit de publier isolément les discours des sénateurs et des députés, bien que reproduits textuellement d'après le journal officiel, ou des extraits officiels qui s'y trouvent, si, dans le même journal, feuille détachée ou page où ils seraient imprimés, on n'ajoutait pas à la suite les discours prononcés en réponse au premier, en les tirant les uns et les autres du même original.

Le gouvernement s'engage à faire remettre aux journaux leur compte-rendu tout fait, et cela *gratuitement*. Mais quiconque commentera les séances en général et les discours en particulier, sera déféré aux tribunaux.

Amérique du Sud. — Le conseil supérieur de l'ordre des Jésuites a remis au Saint-Père, avec prière de la transmettre aux diverses puissances catholiques, une protestation contre la décision que viennent de prendre trois des républiques de l'Amérique du Sud, ayant pour but de bannir les Jésuites de leur territoire et de les dépouiller des biens qu'ils possédaient comme simples citoyens.

Alfred des Essarts.

Nouvelles religieuses.

FRANCE. — Diocèse de Paris. — Un discours sera prononcé en l'église métropolitaine de Notre-Dame, vendredi, 4 mars, à deux heures, par M. l'abbé Le Courtier, chanoine théologal et archiprêtre de Notre-Dame. Après le discours, exercice solennel en l'honneur de la Passion de Notre-Seigneur et de la Compassion de la Sainte Vierge.

Les dons peuvent être déposés chez Mme des Glajeux, trésorière, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, n° 21.

Diocèse d'Orléans. — Nous lisons dans le *Courrier du Loiret*, qui se publie à Pithiviers :

« Hier, 26 février, vers quatre heures un quart du soir, le feu apparaissait à la cime du clocher de notre ville. Il devenait certain pour tout le monde que ce feu était le résultat de la foudre qui avait éclaté une heure auparavant à la suite d'un violent coup de tonnerre tout à fait inattendu et au milieu d'une bourrasque mêlée de neige et de grêle.

« Le vent était à l'ouest-nord-ouest et soufflait avec furie.

« Il était impossible d'aller éteindre un feu qui éclatait à environ 90 mètres de hauteur : aussi eut-on la douleur de voir l'incendie s'accroître de minute en minute, et descendre jusqu'à la tour en pierres qui servait de base à la flèche et où il a été seulement possible de le concentrer vers une heure du matin.

« La flèche tout entière est réduite en cendres; la superbe cloche formant le timbre de l'horloge, le mécanisme tout neuf de cette précieuse horloge et toutes les cloches de l'église sont fondus ou brisés.

« Tout le monde a fait son devoir dans ce malheur ; pompiers, gardes nationaux, magistrats, ecclésiastiques, citoyens de toutes classes et de toutes conditions.

« Les pompiers de toutes les localités voisines sont accourus avec le plus louable empressement.

« A l'exception de blessures, heureusement peu graves, occasionnées aux sieurs Challine et Grandmain, de Pithiviers-le-Viel, par des pierres tombées du haut de la tour, on n'a aucun autre accident à déplorer.

« A l'heure où nous écrivons (onze heures du matin), on s'occupe encore d'éteindre les restes du feu sur les voûtes; mais, Dieu merci, tout danger est passé.

« La perte est immense, et sous quelques rapports, irréparable ; on l'évalue de 3 à 400,000 fr. »

Le *Moniteur du Loiret* annonce qu'il ouvre dans ses bureaux une souscription pour la reconstruction de ce clocher.

DIOCÈSE DE BOURGES. — Vierzon va être enfin doté d'une école de filles et d'une salle d'asile, établissements qui jusqu'ici lui avaient manqué.

Une âme bienfaisante, Mlle Poubeau, Sœur de Charité de Bourges, a proposé, il y a peu de temps, à l'administration de Vierzon, de faire cession à la ville d'un immeuble, estimé 22,000 fr., qu'elle possède, à la condition qu'il servirait à acquérir une maison où seraient établies à perpétuité une écoles de filles et une salle d'asile dirigées par des Sœurs de la Charité ; la proposition ayant été acceptée par le conseil municipal, les deux établissements ne tarderont pas à s'ouvrir.

DIOCÈSE DE TOULOUSE. — Dimanche 20 février, la pose de la première pierre de l'église de Daux, près Toulouse, a été faite avec grande pompe. Le préfet de la Haute-Garonne et M. l'abbé Belaval, vicaire-général du diocèse, présidaient à la cérémonie.

ESPAGNE. — Mgr l'évêque de Palencia, en Espagne, don Carlos Laborda, est mort le 11 février, à l'âge de soixante et dix ans.

RUSSIE. — Les journaux allemands et d'après eux, quelques feuilles françaises ont parlé dernièrement d'un certain Mgr Pavey, chargé, disait-on, par le Saint-Père d'une mission en Russie.

Les recherches que nous avons faites, pour vérifier cette nouvelle, auprès de personnes tout récemment arrivées de St-Pétersbourg et de Rome à Paris, nous permettent de penser que ce fait est complétement controuvé. Nous croyons utile de le signaler pour qu'on n'admette comme certain que ce qui est connu déjà, sur les rapports existants entre le Saint-Siége et la Russie.

CHINE. — Nous trouvons dans la *Patrie* la note suivante :

« On a des nouvelles de Macao. On annonce que notre chargé d'affaires en Chine a protesté énergiquement auprès des mandarins contre les persécutions dont les chrétiens sont en ce moment l'objet dans plusieurs des pays de l'extrême Orient. »

Nouvelles et Faits divers.

Le Corps législatif vient d'être saisi d'un projet de loi aux termes duquel la taxe des lettres de Paris pour Paris serait réduite de 5 centimes pour les lettres affranchies, à partir du 1er juillet prochain. (*Patrie*).

— Par arrêté du 26 février, M. le ministre de l'Intérieur a accordé au bureau de bienfaisance et à la société de Saint-Vincent-de-Paul de Reims, une somme de 3,000 fr., destinée à venir au secours des ouvriers malheureux.

— Une dépêche de Berlin, en date du 1er mars, annonce que S. A. le grand-duc d'Oldenbourg était mort subitement et sans souffrance la veille, lundi 28 février, à onze heures du matin.

Le grand-duc Frédéric-Auguste était âgé de soixante-neuf ans et demi ; il était père de la reine de Grèce. Son successeur est son fils, le grand-duc Nicolas-Frédéric-Pierre, âgé de vingt-six ans, marié en 1852 à la fille du duc de Saxe-Altenbourg.

— La *Gazette du Midi*, du 25 février, nous apporte les détails d'un ouragan épouvantable qui s'est déchaîné le 24 sur la ville de Marseille et les en-

virons. Jamais le mistral n'avait eu une pareille violence. La ville était semée de débris. La mer formait, sur tout les points, une sorte de bouillonnement immense. Dans la campagne, une foule d'arbres ont été déracinés.

A Toulon, ainsi que dans les arrondissements de Draguignan, un orage non moins furieux a exercé ses ravages.

Le littoral de l'Océan n'a pas été moins tourmenté que les côtes de la Méditerranée, d'après les détails que donne le *Pays de Caux*, sur les dégâts qui ont été occasionnés à Saint-Valéry par le vent de nord-ouest.

— La neige est tombée en si grande abondance dans le département du Doubs, que le préfet, par un arrêté du 23, a autorisé les maires à organiser, *par voie de réquisition*, dans le délai de 48 heures, des ateliers composés d'hommes valides, à l'effet d'enlever les neiges qui encombrent les routes et rendent les communications impossibles. Ces ateliers sont placés sous la direction des ingénieurs et agents des ponts et chaussées.

— MM. de Coëtlogon, de La Pierre et Viremaître, qui restaient seuls encore en prison, ont été mis en liberté le 24 au soir sous caution. Ainsi se trouvent élargis, avec ou sans caution, tous les écrivains arrêtés le 6 sous l'inculpation de complot et de correspondance avec l'étranger.

— Un premier avertissement a été donné au journal l'*Assemblée Nationale* pour un article publié dans son N° du 28 février et «dans le cours duquel,» dit M. le ministre de la police générale, « cette feuille nie le principe du « droit national sur lequel repose le gouvernement impérial. »

— Le gouvernement pontifical a décidé l'exécution d'un chemin de fer de Rome à Bologne par Ancône, et a confié le soin des études à faire à M. le chevalier Michel, ingénieur français.

Dernières Nouvelles.

Une dépêche télégraphique de Vienne, arrivée à Paris aujourd'hui, annonce que l'état de S. M. l'Empereur d'Autriche s'améliorait d'une manière sensible.

S. M. a pu recevoir les ambassadeurs des diverses puissances, et elle a pu hier entendre la messe dans sa chambre. (*Patrie*).

BOURSE DU 2 MARS 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 106 50 — plus haut, 106 50 — plus bas, 106 40 — fermé à 106 45. — Au comptant, il reste à 106 » .

3 0/0, à terme, ouvert à 80 90 — plus haut, 80 90 — plus bas, 80 10 — fermé à 80 50. — Au comptant, il reste à 80 55.

On a coté le 4 0/0 à » » .

Actions de la Banque, 2,808 75.

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,200 » (1852), à 1,295 ».

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 98 » ; nouveau, 98 ». — Belgique, 5 0/0, 99 » — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 47 ».

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

Paris.- Typ. de H. V. de Surcy et Ce, rue de Sèvres, 37.

SAMEDI 5 MARS 1853. (N° 5497.)

L'AMI DE LA RELIGION.

HISTOIRE DU DOGME CHRÉTIEN DANS LES TROIS PREMIERS SIÈCLES DE L'ÉGLISE;

Par M. l'abbé Ginoulhiac, vicaire-général d'Aix.

1er Article.

La vérité se défend par elle-même, elle dissipe par ses propres lumières les ténèbres de l'erreur, comme le soleil, par son éclat, les nuages qui voilent sa face. Son plus grand ennemi est l'ignorance.

Aussi la meilleure apologie du christianisme serait l'exposé scientifique de ses dogmes. Une telle apologie serait comprise. La controverse ne l'est pas toujours, parce que souvent elle roule sur des dogmes que l'on ne connaît qu'imparfaitement, parce qu'on travaille bien plus à combattre qu'à s'éclairer, à confondre son adversaire qu'à lui donner la lumière qui lui manque, à l'humilier qu'à l'arracher à ses erreurs. L'apologiste qui expose le dogme et qui en fait ressortir la beauté, ne blesse et n'irrite personne. Son regard est toujours fixé sur la vérité qu'il contemple : il l'admire, il l'aime, et l'amour de la vérité est le principe de la charité. Il y a plus d'aigreur dans la controverse; on s'oublie moins; souvent l'amour de soi prend la place de l'amour de la vérité; et l'amour de soi, opposé à l'amour de la vérité, est l'égoïsme qui étouffe la charité.

Nous ne condamnons point la controverse : ce serait condamner les plus grands génies du christianisme, mais nous préférerions l'exposition. La seconde nous semble devoir toujours précéder la première, et la première devient souvent inutile après la seconde. Peut-être les discussions si vives contre les erreurs des derniers siècles nous ont trop éloignés de l'étude du dogme en lui-même; peut-être donne-t-on trop de part à la controverse aux dépens de la théologie proprement dite, dont elle n'est qu'une faible partie, comme à la casuistique, aux dépens de la morale dont elle n'est que l'application. Peut-être l'affaiblissement de la connaissance scientifique des vérités chrétiennes est-il une des causes secrètes qui aigrissent les esprits, et qui font éclater au sein des catholiques les divisions funestes qui portent l'espérance, la joie, et quelquefois le mépris dans le camp de nos adversaires, et parmi nous, les tristesses, les consternations, le découragement et le dégoût. L'Eglise n'a-t-elle pas su dans tous les temps et ne sait-elle pas toujours admirablement concilier l'autorité et la liberté, inflexible quand il s'agit du dépôt sacré de la foi qu'elle a reçu de Jésus-Christ, et pleine de tolérance quand il

s'agit d'une opinion qu'elle n'a pas condamnée. Pourquoi donc, nous qui sommes tous d'accord sur le dogme, qui professons une même foi, qui l'aimons avec enthousiasme, ne trouverions-nous pas en elle plus de motifs de nous unir et de nous aimer, que dans les opinions qui peuvent nous séparer, des motifs de nous haïr et de nous déchirer?

Tels sont les sentiments que nous inspirait la lecture attentive de l'*Histoire du dogme chrétien*, par M. l'abbé Ginoulhiac, vicaire-général d'Aix, actuellement nommé à l'évêché de Grenoble, lorsqu'aux sublimes enseignements qu'il déroulait à nos yeux venaient se mêler les échos lointains de nos malheureuses controverses. Il nous semblait trouver dans ces vérités si belles et si pures que nous ont transmises nos Pères, le lien qui devait nous unir et le principe de la charité qui devait établir parmi nous la paix et la concorde.

Quoi qu'il en soit, cette histoire nous a offert l'exposition savante et consciencieuse dont nous éprouvions le secret besoin. Nous ne craignons pas de le dire, c'est, à notre sentiment, l'ouvrage le plus solide et le plus remarquable qu'ait produit dans notre siècle le clergé français. Tel l'ont jugé comme nous des hommes graves dont nous pourrions citer les noms, d'habiles théologiens et des supérieurs de grands séminaires. Quelques-uns même ont été surpris qu'il n'ait pas reçu une plus grande publicité dans la presse religieuse (1). Il ne faut pas trop s'en étonner; chaque feuille a sa polémique qui l'occupe presque exclusivement. L'histoire du dogme catholique n'était d'aucun parti; elle domine toutes les controverses.—En essayant de la faire connaître, nous ne voulons pas dispenser les esprits sérieux de la lire, mais les inviter à le faire.

Une des erreurs les plus dangereuses et les plus communes est de considérer le dogme chrétien imparfait à son origine, se formant et se constituant progressivement par la suite des âges. Cette opinion flatte l'orgueil humain. Le Rationaliste y trouve la justification de ses opinions. Si le dogme s'est perfectionné par l'activité intellectuelle des hommes, pourquoi ne se perfectionnerait-il pas encore? pourquoi ne le soumettrions-nous pas à cette même élaboration? et alors ne cesse-t-il pas d'être divin, ne perd-il pas ce caractère d'immutabilité qui le distingue des opinions? Il n'est plus une religion révélée, il n'est qu'un système de philosophie humaine.

L'Eglise ne conçoit pas ainsi l'origine du dogme catholique. Elle croit l'avoir reçu immédiatement de Dieu par une révélation positive. Cette révélation eut dans l'Ancien Testament ses époques de développement et de progrès comme toutes les œuvres de Dieu :

(1) *L'Ami de la Religion* a consacré déjà un article à l'*Histoire du dogme chrétien dans les trois premiers siècles de l'Eglise* (n° 5,392). C'était trop peu, il est vrai, pour une œuvre de cette importance, et nous avons accueilli avec empressement l'étude de M. l'abbé Hugonin destinée à combler cette lacune.
(*Note de la Rédaction.*)

mais Jésus-Christ y a mis le dernier sceau. Depuis lors la révélation est complète; « rien ne peut y être ajouté, parce que rien n'y manque. » Il l'a confiée à son Eglise pour la répandre, la conserver et la transmettre, et non pour la modifier ou la perfectionner.

L'intelligence du chrétien est-elle donc condamnée à l'inaction? La révélation surnaturelle est-elle un poids qui l'écrase, ou des liens de fer qui enchaînent son activité? Non certes: la vérité a toujours été et elle est par essence un principe de vie intellectuelle. L'Eglise étudiera ces dogmes qu'elle a reçus; elle contemplera cette vérité révélée, elle en prendra conscience, elle s'en pénétrera: de là naîtra la science théologique. La science naît de la foi comme la tige du germe qui la produit, comme le rayon du foyer lumineux d'où il émane. Le dogme est toujours le même, toujours parfait, toujours immuable, toujours divin, toujours placé sous la garde de l'autorité qui veille à sa conservation. La science est le domaine de l'activité et de la liberté humaine; elle grandit et se développe à condition qu'elle ne se sépare jamais du dogme: autrement elle est frappée d'impuissance, elle meurt comme l'arbre séparé de sa racine. La philosophie et même les hérésies aident bien quelquefois aux progrès de la science, mais elles n'en sont jamais le principe.

L'histoire du dogme a pour but de constater l'immutabilité de la foi et de suivre les progrès de la science.

Il est facile de concevoir, d'après ce simple coup d'œil, l'importance et la beauté de ce travail. L'histoire du dogme « n'est pas seu-« lement le résultat le plus élevé de la science des Pères, des conciles « et des hérésies; elle est encore la plus belle partie de l'histoire in-« térieure de l'Eglise et comme l'exposition vivante de la doctrine la « plus profonde des divines Ecritures. » Cette doctrine si pure et si belle ne nous apparaît pas seulement d'une manière spéculative; nous la voyons en présence des erreurs qu'elle dissipe et dans l'action qu'elle exerce sur le monde des intelligences et par suite sur l'humanité tout entière. Nul ne peut douter « qu'elle n'ait « créé la civilisation moderne, qu'elle n'aborde franchement et qu'elle « ne résolve avec grandeur les problèmes redoutables qui intéressent « le plus la conscience humaine. » Donc cette doctrine, ne fût-elle pas immuable, son histoire offrirait toujours un immense intérêt.

« Mais si elle est telle que la conçoit l'Eglise, son histoire prend un in-« térêt bien plus grand; elle contient une des preuves les plus saisissantes « du christianisme. C'en est fait du protestantisme sous ses diverses for-« mes. Les prétextes par lesquels il a prétendu justifier sa séparation d'avec « l'Eglise romaine sont sans fondement; il ne peut pas se défendre contre « la variation dans la foi dont il a été accusé et convaincu; il n'a plus de « raison d'être comme société chrétienne. Les prétentions des novateurs « qui espèrent une régénération du christianisme, et qui veulent reformer « sur le plan primitif une doctrine qui n'en a jamais dévié et l'a même fi-« dèlement rempli, n'ont évidemment aucune valeur. Les assertions des ra-« tionalistes modernes, qui ne voient dans le christianisme que l'œuvre de

« l'homme, et dans sa dogmatique actuelle qu'un développement naturel « de l'esprit humain, manquent de fondement historique, et sont ouvertement démenties par le fait le plus constant. Le catholicisme nous apparaît « comme la seule forme vraie du christianisme, puisque c'est dans son sein « que la doctrine de Jésus-Christ a été primitivement déposée, et a été con- « servée sans altération jusqu'à nos jours.

« Que dis-je? cette doctrine elle-même se montre manifestement divine « dans son histoire; car s'il était vrai que le dogme catholique, informe et « incertain sur bien des points à son origine, ne se fût formé que peu à « peu, au moyen d'éléments étrangers et à travers des incertitudes et des « variations nombreuses, il porterait en lui-même, quelque sage qu'il pa- « rût d'ailleurs, les caractères d'une opinion humaine, et sa divinité serait « manifestement en péril. Mais si l'on peut établir que la doctrine que « professe aujourd'hui l'Église catholique, formée et parfaite dès son ori- « gine, est demeurée substantiellement la même dans sa marche à travers « les âges; qu'au milieu des mouvements divers auxquels la société hu- « maine a été soumise, toujours elle a été suffisamment entendue, suffisam- « ment professée; que dans les luttes si nombreuses qu'elle a soutenues « depuis son origine contre tant d'adversaires qui l'ont systématiquement « attaquée dans toutes ses parties, elle n'a subi ni variation ni obscurcis- « sement; qu'elle a même retiré ce fruit : de se manifester avec plus d'éclat; « qu'elle n'a rien acquis de nouveau par la science et le talent des grands « hommes qui l'ont défendue, et rien perdu au milieu des ténèbres qui « l'environnèrent pendant plusieurs siècles; que pour se donner une forme « scientifique et se rendre plus acceptable, elle a bien pu se servir tour à « tour des systèmes philosophiques qui honorent le plus l'esprit humain, « mais que jamais elle ne s'est confondue avec eux, et qu'elle ne leur a pas « emprunté un seul des éléments qui la constituent; enfin que le progrès « de lumière qui s'est déclaré en elle, est, non pas un progrès réel et in- « terne, mais un progrès qui consiste dans la forme de l'expression et de « l'enseignement, un progrès qui n'est plus dû à l'influence de principes « qui lui soient extérieurs, mais à la vertu de l'esprit qui l'anime, — on ne « pourra plus douter qu'elle n'ait été introduite dans le monde par le fait « d'une intervention supérieure. »

Telle est l'idée générale de l'ouvrage, son but, ses principes et ses conséquences. L'illustre écrivain n'a point embrassé l'histoire entière du dogme, il a choisi l'époque la plus difficile et la plus importante, celle qui s'étend de la prédication des Apôtres au Concile de Nicée; elle comprend les trois premiers siècles de l'Église. C'est l'époque où la science théologique prend naissance. Les monuments sont relativement moins nombreux que dans les siècles suivants : la prédication, la fondation et l'organisation des sociétés chrétiennes, les persécutions qui se succédaient presque sans intervalle, laissaient aux premiers pasteurs peu de loisir pour écrire. La loi du secret si rigoureusement observée, ne leur permettait souvent de s'exprimer que d'une manière obscure et comme à demi-mot. Le langage scientifique était moins parfait et moins rigoureux, et, pour comprendre les premiers écrivains ecclésiastiques, il ne faut pas s'arrêter à la superficie, mais pénétrer profondément dans leurs pensées. Enfin, les

hérésies auxquelles ils font sans cesse allusion, sont moins connues. De là naissent de grandes difficultés. Mais c'est précisément ce qui rend l'histoire du dogme à cette époque, plus importante. Il est bien plus facile d'abuser par une fausse interprétation des paroles de nos premiers docteurs, et par conséquent bien plus nécessaire de déterminer leur enseignement.

Si la tradition des premiers siècles contient le dogme tout entier, dans toute sa perfection, on ne l'y trouve pas scientifiquement harmonisé. Les premiers écrivains ecclésiastiques ne composaient pas des traités de théologie complète. Ils écrivaient selon les circonstances et les besoins, tantôt sur un article de dogme, tantôt sur un point de morale ou de discipline, au moins jusqu'à Clément d'Alexandrie.

Il fallait donc rattacher les unes aux autres les diverses parties de l'enseignement chrétien, les unir et les coordonner dans un plan régulier. Le savant auteur a choisi celui de saint Thomas dans sa *Somme* aux Gentils : Dieu considéré en lui-même, c'est-à-dire dans sa nature et dans sa personne. Dieu considéré comme principe de tous les êtres qui subsistent hors de lui ou de la création qui est son œuvre. — Dieu considéré comme règle et fin suprême de toutes choses et spécialement des êtres raisonnables.

La première seule de ces trois parties a paru. Elle fait la matière de deux forts volumes in-8°. Nous désirons et nous espérons que les travaux de l'Episcopat imposés à l'illustre écrivain ne nous privent pas de la suite d'un si bel ouvrage. Mais, demeurât-il incomplet, il donnerait à son auteur une place honorable parmi les hommes qui sont dans notre siècle la lumière et la gloire de l'Eglise.

L'abbé F. Hugonin.

(*La suite à un prochain numéro.*)

Les Convocations ecclésiastiques en Angleterre.

A la fin de l'année dernière (*Ami de la Religion*, n° 5454), nous avons entretenu nos lecteurs d'un événement qui nous paraissait fort grave dans la situation actuelle de l'Eglise Anglicane. Il s'agissait des efforts tentés par la *division* ou *province ecclésiastique* de Cantorbéry pour le renouvellement des anciennes assemblées ou *convocations* du clergé, interrompues de fait depuis 1717, malgré le simulacre officiel qui en conservait seul la mémoire.

On sait, en effet, que chaque année, depuis cette époque, le lendemain de l'ouverture du Parlement laïque, les deux Chambres, haute et basse, de l'Eglise ont l'habitude de se réunir à Westminster ; elles y tiennent une séance d'une demi-heure, et puis elles se hâtent de se disperser à la voix d'un huissier, porteur d'une ordonnance qui prononce l'ajournement indéfini de leurs travaux.

Quelque illusoire que fût cette représentation purement de forme, elle devait tôt ou tard réveiller les sentiments et les idées dont elle rappelait le souvenir et la tradition.

Lors de la dernière session, l'assemblée de la province d'York a été, comme de coutume, sommairement ouverte et close. Mais il n'en a pas été de même de l'assemblée présidée par l'archevêque de Cantorbéry, où siégent les Evêques les plus actifs et les plus influents du parti de l'Eglise, notamment les Evêques d'Oxford et d'Exeter. Après plusieurs incidents, sur lesquels il n'est pas nécessaire de revenir, on décida enfin qu'une adresse serait envoyée à la Reine pour le rétablissement sérieux du Parlement ecclésiastique.

La pétition a été, en effet, rédigée; elle a donné lieu à de longues et vives discussions; mais enfin la rédaction définitive en a été arrêtée, et voici le passage le plus important qu'elle contient :

« Nous ne croyons pas opportun, disent les signataires, dans le moment actuel, de solliciter de Votre Majesté sa royale permission pour prendre des résolutions que nous ne pouvons prendre sans cela; mais nous croyons de notre devoir d'exprimer respectueusement notre conviction, d'abord que les assemblées législatives de l'Eglise sont une partie essentielle et importante de sa constitution; ensuite que les circonstances actuelles font un devoir impérieux de les maintenir, et, autant que possible, de les améliorer, et enfin que le rétablissement de leurs fonctions actives, de telle manière qu'il plairait à Votre Majesté de le permettre, et dans un temps rapproché, serait d'une très-grande utilité. »

C'est cette pétition qui vient d'être solennellement portée à la Reine, avec un cérémonial qui donne une assez juste idée de l'état d'abaissement où le schisme a fait tomber l'Eglise d'Angleterre.

L'audience avait été indiquée au palais de Buckingham. La reine, ayant à côté d'elle son mari le prince Albert, et entourée de ses dames d'honneur et de ses ministres, était assise sur son trône, quand a été introduit le cortége, composé de l'Archevêque-Primat, des prélats et des ministres de la convocation. Alors le Primat s'est avancé vers le trône, s'est mis à genoux devant Sa Majesté et lui a présenté l'adresse.

La reine a répondu :

« Je compte sur les assurances que vous m'exprimez de votre désir de
« conserver l'harmonie dans l'Eglise et d'accroître son action tout en main-
« tenant intactes ses doctrines et *ma* suprématie. »

Après quoi l'archevêque a baisé la main de la reine et s'est retiré avec le clergé.

Il y a cent trente années que l'Eglise anglicane ne s'était présentée ouvertement et n'avait pris la parole, même à genoux, devant la Papauté royale qu'elle a substituée à la Chaire de saint Pierre. Malgré l'humilité de son attitude, la supplique qu'elle vient de déposer aux pieds de la Femme qui est son Chef spirituel, est l'un des plus graves et des plus remarquables efforts qu'elle ait faits depuis longtemps pour se relever, et pour reconquérir un peu de vie, sinon d'indépendance.

D'ailleurs, la convocation ecclésiastique ne s'en est pas tenue à ses

prières. Sur la proposition de l'Evêque d'Exeter, contrairement à l'avis de l'Archevêque de Cantorbéry et à la majorité de six Evêques contre cinq, elle a décidé la formation d'un *comité permanent* qui siégera pendant son absence et maintiendra par là même son existence et le principe de ses droits.

Cette dernière circonstance n'est pas la moins significative, et elle peut avoir de grandes conséquences dont nous suivrons le développement avec intérêt. Elle prouve que, parmi les membres les plus élevés de l'Eglise établie, il en est qui ne se contentent pas de revendiquer leur liberté et qui sont disposés à en reprendre, par eux-mêmes, tout ce qui pourra se trouver à leur portée.

CHARLES DE RIANCEY.

L'Assassin de l'Empereur d'Autriche.

Le *Wanderer* publie le texte de la sentence rendue contre Libeny, le 26 février, et exécutée le même jour. Elle est concue en ces termes:

AVIS.

Le 18 février a été marqué dans les murs de la ville impériale par un crime qui, inoui dans l'histoire des peuples de l'Autriche, a dû remplir d'horreur et d'une douleur profonde l'âme de tout citoyen honnête. Jean Libeny, né le 8 décembre 1831, à Czakvar, comitat de Stuhlweissenbourg en Hongrie, âgé par conséquent de vingt-et-un ans accomplis, professant la religion catholique, célibataire, tailleur de profession, et fils de Jean Libeny, honnête maître tailleur, propriétaire d'une maison et de biens fonds à Czakvar, employé pendant toute la durée de la révolution hongroise en qualité de tailleur militaire auprès de la commission d'habillement à Arad, et relâché comme non coupable après la soumission de Vilagos, entra, dès 1850, à Pesth, en relations avec des ouvriers de sa profession, qui, mécontents de la répression du bouleversement par les armes victorieuses du gouvernement légitime, et de la nouvelle situation politique et administrative de la Hongrie, excitèrent dans l'esprit de l'accusé, par l'échange continuel et réciproque de leurs mauvais sentiments, la pensée d'abord passagère de délivrer leur patrie de la domination impériale.

Dans ces conciliabules, dans les ateliers, les cabarets et les repaires cachés, les ouvriers mécontents du nouvel état de choses, évidemment dirigés par l'influence prévoyante et rusée de promoteurs secrets, furent peu à peu amenés à la supposition qu'ils devaient chercher et atteindre leur but en faisant disparaître l'auguste chef de l'Etat.

Préparé par de semblables leçons et excitations, l'accusé se rendit, au mois de mars 1851, à Vienne, n'y rechercha en grande partie aussi que la la connaissance et les relations d'hommes professant les mêmes opinions que lui, surtout de ses compatriotes et des individus qui exerçaient la même profession. Dans leurs entretiens et leurs conciliabules, ils se prononçaient de la même façon qu'à Pesth sur la prétendue oppression du pays par le gouvernement impérial, et par la lecture d'écrits hostiles au gouvernement, ils travaillaient à exploiter chaque événement au profit de leurs mauvais desseins.

On rivalisait dans ces conciliabules d'expressions et de démonstrations hostiles envers Sa Majesté, et bientôt, parmi les participants à ces clubs

d'ouvriers, on exprima l'espoir que Sa Majesté, dans la tournée qu'elle faisait à cette époque en Hongrie et en Transylvanie, succomberait sous la main meurtrière d'un de leurs coreligionnaires politiques.

Trompés dans cette attente infâme par l'heureux retour de l'empereur, la haine et la rage de Jean Libeny n'en furent que plus excitées par les assemblées qui continuèrent à avoir lieu secrètement, et l'ancienne pensée de l'assassinat de Sa Majesté devint une résolution arrêtée. Dès lors, le condamné songea à l'occasion, à la manière et aux moyens d'exécuter son horrible projet avec les chances les plus sûres de succès.

Il y a à peu près deux mois, il se rendit dans une boutique du bazar à Vienne, et parmi plusieurs couteaux de cuisine de diverses grandeurs, il choisit et acheta celui qui lui parut le plus propre à l'exécution de son acte abominable. Après cela, il fit aiguiser fortement en forme de poignard, chez un repasseur de la Léopoldstadt, non-seulement du côté du tranchant, mais au dos, sur une hauteur de cinq pouces en partant de la pointe, la lame très acérée, large de deux pouces au manche, longue de dix pouces un quart et pourvue d'un fort manche en bois.

C'est porteur de cette arme terrible, qu'il tenait cachée sous son surtout, et lorsqu'il savait que Sa Majesté avait l'habitude de se promener à midi sur les remparts de la ville, que, pendant plusieurs semaines consécutives, il épia Sa Majesté sur plusieurs points pendant cette promenade.

D'après ses propres aveux, Libeny renouvela ses démarches pendant douze jours avec une courte interruption, sans que son ame, complètement dépouillée de tout sentiment humain, reculât une seule fois devant l'horrible forfait, jusqu'à ce que le jour néfaste du 18 février 1853, entre midi et une heure, lui offrit enfin l'occasion d'accomplir son projet diabolique, conçu depuis longtemps.

Sans avoir pris son dîner habituel, il sortit, à midi, en quittant son travail, de la demeure de son maître, dans le Léopoldstadt, se rendit de là d'abord dans la ville intérieure, puis sur les remparts près de la porte de la Tour-Rouge, et ensuite vers la porte de Carinthie, où Sa Majesté l'empereur, accompagné de son aide-de-camp, le colonel comte O'Donnell, venait d'arriver pour faire sa promenade habituelle et s'était arrêté à soixante pas environ de la porte de Carinthie, pour, penché par-dessus le parapet haut de plus de trois pieds un quart, examiner un détachement placé en dessous (sur les glacis), de permissionnaires militaires nouvellement arrivés.

Dans ce moment, Jean Libeny, arrivé peu auparavant du côté opposé, et qui s'était tenu à une distance de huit pas de cet endroit, s'approcha de la personne auguste du monarque, après avoir rapidement déboutonné son surtout et en avoir tiré l'instrument meurtrier qu'il y tenait caché, d'abord timidement, puis sauta par un seul bond semblable à celui du tigre, brandissant l'instrument du crime dans sa main droite, par derrière, sur Sa Majesté, et lui portant, en employant toute la force à sa disposition, de la pointe du couteau un coup si violent à l'arrière de la tête, que la lame en fut recourbée à la pointe sur une hauteur d'un pouce.

Au moment de diriger vers la tête sacrée de Sa Majesté de nouveaux coups, que, d'après ses propres aveux en justice, il eût continué jusqu'à l'accomplissement de son forfait, il fut heureusement renversé rapidement par M. le colonel O'Donnell, puis complétement dompté par le bourgeois de cette

ville Joseph Ettenreich, et bientôt par l'intervention d'autres personnes, puis arrêté par la patrouille militaire qui avait été appelée.

Transporté de fureur de la non réussite de l'assassinat qu'il méditait et dont la main divine avait visiblement et miraculeusement détourné le danger de la vie précieuse de Sa Majesté, Jean Libeny, pendant qu'on le conduisait en prison, se livra encore à des exclamations en faveur de la république libre, et de *celui* qui, par la révolte et la trahison, a plongé sa patrie dans des maux si grands, et qui, par un appel révolutionnaire lancé de l'abri sûr où il se tient caché, s'efforce, en ce moment encore, de la livrer de nouveau à toutes les horreurs de la guerre civile.

Jean Libeny, ayant avoué en justice le crime abominable avec tous les détails indiqués ci-dessus, et le fait ayant été d'ailleurs établi par des témoignages nombreux et étendus, il a été, par arrêt du conseil de guerre compétent, en date du 23 de ce mois, en vertu de la décision impériale du 23 décembre 1851, de la proclamation relative à l'état de siége dans la ville de Vienne, capitale de l'empire et résidence impériale, en date du 1er novembre 1848 et 27 février 1849, conformément aux dispositions de l'art. 5 du règlement de guerre, combinés avec l'article 61 du code pénal militaire.

Condamné à mort par la corde, du chef de crime de haute trahison, pour tentative de meurtre et d'assassinat sur la personne auguste de Sa Majesté François-Joseph Ier.

Et ledit arrêt a été exécuté aujourd'hui sur le lieu du supplice désigné à cet effet, après confirmation judiciaire et la communication voulue à Jean Libeny.

Vienne, le 26 février 1853.

Section du conseil de guerre du gouvernement militaire impérial et royal.

Le *Journal allemand de Francfort* donne les détails suivants sur l'exécution de Libeny, d'après une correspondance de Vienne, en date du 26 février :

« Hier, la sentence du conseil de guerre condamnant Libeny à la peine de mort lui a été lue ; il témoigna une profonde humilité et un grand repentir. Depuis l'année 1850, il avait renoncé à toute pratique religieuse. Voyant approcher sa dernière heure, il exprima le plus vif désir de se réconcilier avec Dieu. La lecture de la sentence eut lieu dans la salle des interrogatoires de la police; on ouvrit les portes et les fenêtres; un roulement de tambours se fit entendre.

« Libeny, qui avait d'abord paru calme, commença à trembler de tous ses membres lorsqu'il eut entendu sa sentence. On lui annonça alors que son exécution aurait lieu samedi, et qu'il devait se préparer à la mort conformément aux prescriptions de la religion.

« De retour dans la prison, il y trouva un prêtre qui, par ses exhortations, parvint à l'émouvoir et disposer son cœur à un sincère repentir.

« Ce matin, de bonne heure, le cortége se mit en mouvement. En tête, le commandant, l'auditeur, et un escadron de cavalerie ; près de la charrette sur laquelle se trouvait le condamné, le prévôt et trois soldats, entourés d'une escorte de police à cheval et suivis d'un escadron. Le condamné avait la tête nue, le dos tourné aux chevaux ; vis-à-vis de lui était assis le prêtre.

« Le cortége traversa les glacis par la porte des Pêcheurs jusqu'au pont de Vienne sur la Wielden. A huit heures, il était arrivé à la barrière ; une

demi-heure après, la cloche des morts de la tour de Saint-Etienne annonça que le condamné avait expié son crime. Sur tout le passage, Libeny avait prié avec ferveur et à haute voix avec le prêtre. Il ne levait que rarement les yeux. L'exécution eut lieu devant le Marrerlinie, près de la Spinnerin-à-Mkreuze (Statue). »

Nous complétons ces détails par le récit suivant, emprunté à la *Nouvelle Gazette de Prusse* :

« Arrivé à l'endroit fatal, Libeny jeta un coup d'œil sur la potence, et un profond soupir s'échappa de sa poitrine. Son aspect était effrayant ; ses cheveux, qui étaient noirs, avaient blanchi dans quarante-huit heures, et sensiblement se dressèrent. Les yeux étaient sortis de leurs orbites ; il tremblait de tous ses membres.

« Il regarda plusieurs fois le prêtre et répéta les prières que celui-ci lui lisait en langue hongroise. Alors on lui ôta ses liens, et l'auditeur lui lut encore une fois à haute voix la sentence. Libeny avait presque perdu la connaissance de lui-même. Après cette lecture, le prévôt s'approcha de l'officier d'état-major commandant et lui demanda, selon l'usage, grâce pour le condamné ; l'officier répondit : La miséricorde est auprès de Dieu. Alors le bourreau et ses aides, qui jusqu'alors s'étaient tenus derrière le premier rang des soldats, se montrèrent ; les aides ôtèrent à Libeny ses habits et lui mirent le cou à nu.

« Le bourreau monta sur l'échelle ; on hissa le condamné, et comme il flottait déjà dans l'air, il répéta encore après le prêtre les mots *Jésus-Christ*, d'une voix claire et intelligible. Le bourreau lui passa la corde autour du cou. En ce moment, la cloche funèbre annonçait dans la ville que le meurtrier avait expié son crime. A six heures du soir, le bourreau et ses aides descendirent le cadavre, et l'on procéda aussitôt à son enterrement, en présence d'une foule immense, dans une fosse creusée à trente pas plus loin. »

La *Nouvelle Gazette de Zurich* publie quelques nouveaux renseignements sur l'état de l'empereur d'Autriche pendant les premiers jours qui ont suivi l'attentat du 18 février :

« Le 20, dit cette feuille, le comte Buol fut appelé auprès de Sa Majesté l'empereur ; les médecins ne lui accordèrent l'entrée qu'à condition qu'il observât les plus grandes précautions et s'abstînt de parler d'affaires ; c'est ce que fit le comte, qui, dans son entretien avec Sa Majesté, ne lui fit que des communications générales, et l'assura que tout marchait dans l'ordre accoutumé. Le désir du monarque de voir son ministre est une nouvelle et frappante preuve de l'attention continuelle que Sa Majesté ne cesse de vouer, même au milieu de sa maladie, à l'ordre et aux affaires de l'Etat.

« L'empereur désira ardemment aussi voir le comte O'Donnell, et lorsque les médecins eurent permis à ce dernier de s'approcher, Sa Majesté lui tendit la main et lui dit : « Ce qui me réjouit le plus, mon cher O'Donnell, c'est que c'est vous qui avez fait tout cela pour moi ! » Son Altesse Impériale Mme l'archiduchesse Sophie, l'auguste mère du monarque, qui était présente, embrassa le comte avec effusion et les larmes aux yeux. Malgré les soins que Son Altesse Impériale ne cesse de prendre jour et nuit, sa santé n'est heureusement pas attaquée.

« On parle avec étonnement de la circonstance que, le jour de l'exécrable attentat, on prétend avoir remarqué dans les faubourgs un mouvement

extraordinaire et l'apparition de beaucoup d'individus suspects et singulièrement habillés. Le comte O'Donnell lui-même raconte qu'au commencement de leur promenade déjà Sa Majesté avait fait cette observation : « Nous rencontrons bien des visages sinistres aujourd'hui ! »

« Le sang qu'on a remarqué sur l'assassin provenait d'une légère blessure qu'il a reçue en luttant avec le comte. Celui-ci, indigné contre le coupable qui se défendait violemment, tira en effet son sabre et en eût sans doute transpercé le misérable, si Sa Majesté l'empereur lui-même ne l'avait retenu. »

— On a reçu les dépêches télégraphiques suivantes :

« Vienne, mardi 2 mars.

« La convalescence de S. M. l'empereur fait de rapides progrès.

« L'archiduc Guillaume vient d'être nommé *alter ego* (1) de Sa Majesté pour l'expédition des affaires courantes. »

« Vienne, jeudi 3 mars.

« L'amélioration de la santé de S. M. l'empereur continue. Depuis mardi Sa Majesté passe journellement plusieurs heures hors de son lit, occupée des affaires de l'Etat. »

Le bruit a couru dernièrement que les puissances étrangères devaient présenter d'accord une note à la Grande-Bretagne pour réclamer d'elle l'expulsion des réfugiés politiques qui ont fait de Londres le foyer de leurs conspirations contre la paix de l'Europe.

A ce sujet, d'importantes interpellations ont été adressées au ministère anglais, par lord Dudley Stuart, dans la dernière séance de la Chambre des communes.

La réponse suivante, faite par lord Palmerston, est des plus catégoriques, et mérite par là de fixer l'attention des hommes sérieux :

« Dans le cas, a dit le ministre, où une pareille demande serait faite, je me bornerais à répéter ce qui a été dit ici dans une précédente occasion : c'est qu'à une telle demande, il serait répondu par un *refus ferme et bien décidé*. (Bruyants applaudissements.) Et il est bien évident qu'il en doit être ainsi, car une semblable mesure ne saurait être adoptée par le gouvernement anglais sans que de nouveaux pouvoirs à cet égard lui eussent été conférés par acte du parlement. Or, aucun ministère, fût-il même disposé à le faire, ne pourrait, que je sache, demander à la chambre des communes de tels pouvoirs avec aucune chance de succès (applaudissements) ; et cela, d'autant mieux qu'aucun bill des étrangers, adopté dans le siècle actuel, ne donna jamais au gouvernement le pouvoir d'expulser des étrangers du royaume, si ce n'est pour des considérations se rattachant à la sûreté intérieure du pays. Le gouvernement anglais *n'a jamais entrepris de pourvoir à la sûreté intérieure des autres pays* ; et il suffit que le parlement confère au gouvernement des pouvoirs dans l'intérêt de notre sûreté intérieure, sans se mêler de celle des autres. (Ecoutez !)

« Mais je ne puis borner ma réponse à cette simple déclaration.

« Je demande la permission d'ajouter que si, d'une part la législation anglaise et l'esprit de la constitution anglaise donnent aux étrangers de toutes les opinions politiques et de toutes les catégories, un refuge assuré et pai-

(1) L'archiduc Guillaume est le cousin de l'empereur d'Autriche actuel ; il est général-major ; il a vingt-six ans. Son père était le frère de l'empereur François Ier.

sible en Angleterre, je pense, d'autre part que les étrangers qui se prévalent de l'hospitalité de l'Angleterre sont tenus en tout principe d'honneur par respect, tant pour le droit international que pour la loi du pays, de s'abstenir d'entrer dans des intrigues ou de suivre une marche de nature à donner de l'ombrage aux gouvernements étrangers ou à troubler la paix intérieure des pays étrangers. » (Applaudissements.)

En enregistrant cette déclaration hautaine, l'*Union* fait remarquer avec raison qu'il ne s'agit pas ici du droit d'asile, droit légitime et sacré, et qui n'est contesté nulle part :

« Il s'agit uniquement de l'asile accordé à des fugitifs qui ne sont pas seulement les ennemis de leurs gouvernements, qui sont les ennemis de la société, qui ne conspirent pas seulement, qui organisent la guerre contre tout pouvoir, toute autorité, tout ordre légitime ou légal, et quelle guerre? la guerre des couteaux! Voilà les hommes que lord Palmerston déclare se vouloir et ne pouvoir, même avec le concours du Parlement, expulser du territoire anglais! Voilà les hommes contre lesquels il refuse toute satisfaction à l'intérêt public de l'Europe, à la juste indignation des honnêtes gens! — (MOREAU.) »

Il est impossible de ne pas reconnaître la justesse de ces observations; mais on sait bien que l'Angleterre, dans sa politique, a toujours consulté ce qu'elle croyait être son intérêt et non pas l'équité.

ALFRED DES ESSARTS.

Rectifications officielles concernant les rapports du gouvernement français avec les puissances étrangères.

Le *Moniteur* publie ce matin la déclaration suivante :

« Le *Moniteur* ne suffirait pas à démentir tous les faux bruits qui circulent, principalement dans la presse étrangère. Cependant il est des erreurs que le Gouvernement croit de son devoir de ne pas laisser s'accréditer.

« Ainsi, des journaux ont annoncé que l'Autriche avait refusé la médiation de la France et de l'Angleterre dans ses différends avec la Turquie;

« Que la France se serait associée à d'autres puissances pour faire des représentations au gouvernement britannique relativement aux réfugiés politiques;

« Qu'elle négociait à Saint-Pétersbourg une convention touchant les lieux saints;

« Que l'Empereur des Français aurait expédié lui-même, du bureau télégraphique, une dépêche à Vienne à l'occasion de l'attentat contre la vie de l'empereur d'Autriche;

« Enfin, que l'Empereur aurait écrit une lettre confidentielle au gouvernement fédéral, relativement aux réclamations adressées par l'Autriche à la Suisse.

« La vérité est que, dans les différends de l'Autriche avec la Turquie, la médiation de la France n'a point été offerte, et, par conséquent, n'a pu être refusée.

« En ce qui concerne les réfugiés, la France compte sur la loyauté du gouvernement anglais; elle ne doute pas qu'il ne remplisse à son égard tous les devoirs de bon voisinage; mais elle ne s'est associée à aucune démarche collective, si toutefois une démarche de ce genre a été faite.

« Relativement aux lieux saints, des explications amicales ont pu être échangées à Saint-Pétersbourg, mais la négociation sur cet objet, ouverte avec la Turquie, doit se suivre à Constantinople.

« Est-il besoin de dire que, dans la triste circonstance de l'attentat contre la vie de l'empereur d'Autriche, les communications entre les deux souverains ont eu lieu par les voies et suivant les formes ordinaires? Pénétré d'horreur pour un crime aussi odieux, l'empereur des Français a remis au ministre des affaires étrangères une lettre autographe, qui a été présentée à l'empereur d'Autriche par le ministre de France à Vienne.

« Quant à ce qui concerne la Suisse, les conseils du gouvernement français au pouvoir fédéral, dictés par le désir de contribuer au maintien des bonnes relations entre le gouvernement helvétique et les puissances voisines, sont empreints d'un sentiment sincère de bienveillance, mais ils n'ont point été produits sous la forme que l'on suppos. »

Nouvelles religieuses.

FRANCE. — Diocèse de Paris. — Dimanche prochain 6 mars, à une heure et demie, M. l'abbé Deguerry, curé de la Madeleine, prêchera dans l'église Saint-Méry, un Sermon en faveur des pauvres secourus par les dames de Charité de cette paroisse.

Les personnes qui ne pourront pas assister au Sermon sont priées d'envoyer leur offrande, soit à M. le curé de Saint-Méry, soit à Mmes Gaigne, rue du Temple, 18, et Chauvau, place du Châtelet, 2, présidentes de l'œuvre.

— En rendant l'église Sainte-Geneviève au culte de la patronne de Paris, le gouvernement a décidé que le monument resterait spécialement destiné à la sépulture des serviteurs illustres de la patrie. Il a décrété que des prières y seraient faites pour le repos de leurs âmes. (Décret du 22 mars 1852.)

C'est pour accomplir cette pensée chrétienne, que Mgr l'archevêque de Paris a prescrit aux chapelains de Sainte-Geneviève de psalmodier chaque jour le *De profundis* après la messe de communauté.

L'autorité ecclésiastique vient de décider en outre que chaque année un service solennel sera célébré en l'église de Sainte-Geneviève pour les âmes de ceux dont les dépouilles mortelles reposent dans les caveaux consacrés à la sépulture catholique.

Parmi les noms les plus célèbres, nous citerons :

Le cardinal Caprara, le cardinal Moréri, le cardinal Erskine, le maréchal duc de Montebello, F. Denis Tronchet, sénateur; d'Albert de Luynes, sénateur; de Choiseul-Praslin, sénateur; de Caulaincourt, sénateur; Vien, sé-

nateur, membre de l'Institut; La Riboissière, général de division; Leblond de Saint-Hilaire, général de division; Soufflot, architecte de Sainte-Geneviève; Treilhard, ministre d'Etat; le comte Ordener; le vice-amiral Bougainville; Ignace Jacqueminot; Legrand, comte et pair de France; Portalis, etc., etc.

En conséquence, aujourd'hui 4 mars, à onze heures et demie précises, une messe solennelle a été célébrée à Sainte-Geneviève à cette intention.

Mgr l'Archevêque a fait l'absoute. La messe a été dite par M. l'abbé Surat, vicaire-général, archidiacre de Sainte-Geneviève.

— M. l'abbé Coquereau, aumônier en chef de la flotte, chanoine de Saint-Denis, vicaire-général de Bordeaux, a prononcé hier, en l'église Saint-Philippe-du-Roule, un sermon en faveur de l'Œuvre du Saint-Cœur de Marie, établie à Paris, rue Picpus, 60. La bénédiction a été donnée par S. E. Mgr Donnet, cardinal-archevêque de Bordeaux; la quête faite, au nom de S. A. I. la princesse Mathilde, par sa dame d'honneur Mme la comtesse A. de Gouy d'Arcy.

Cette Œuvre est destinée à recevoir près de 200 jeunes filles pauvres, et à leur apprendre non-seulement tous les travaux d'aiguille, mais encore à soigner les malades et à s'occuper du ménage.

—MM. les abbés Cathelin, Castan, chanoines honoraires de Paris, de Saint-Pern, Larue, vicaire de Saint-Sulpice, et le R. P. Joseph, prêchent une retraite dans la nouvelle église de la Trinité, rue de Clichy, pour préparer les fidèles à la célébration prochaine de la Pâque.

— Jeudi, la cérémonie religieuse pour les mariages des vingt-huit couples dotés par l'Empereur a été célébrée à Notre-Dame.

La messe a été dite par Mgr Sibour, archevêque de Paris, assisté de ses deux grands vicaires, MM. Surat et Buquet.

MM. les curés des diverses paroisses auxquelles appartiennent les nouveaux mariés étaient placés près de l'autel.

A l'issue de la messe, Mgr l'archevêque a donné sa bénédiction au milieu du recueillement de la foule qui remplissait l'église.

DIOCÈSE D'ORLÉANS. — On lit dans le *Moniteur du Loiret*:

« Les exercices du carême ont commencé dans les paroisses d'Orléans, et sont suivis avec un pieux empressement. A la cathédrale, malgré les rigueurs soudaines de la saison, les offices attirent un grand nombre de fidèles, et les prédications y réunissent un auditoire nombreux et choisi.

« M. l'abbé de la Taille a ouvert dimanche dernier le cours de ses instructions, par un sermon sur la parole de Dieu. Mardi, M. l'abbé Chauvet a parlé sur le petit nombre des élus. Jeudi, M. l'abbé de Beuvron avait pris pour sujet le salut. Hier au soir, M. l'abbé Gaduel, se trouvant dans l'impossibilité d'adresser l'exhortation qui précède l'exercice du chemin de la croix, c'est Mgr l'évêque qui a monté en chaire et l'a remplacé: il en a profité pour adresser ses félicitations aux nombreux fidèles qui avaient affronté les intempéries de la soirée pour venir prendre part à l'une des plus touchantes pratiques que peut offrir la religion, et qui doit être particulièrement chère à un diocèse placé d'une manière spéciale sous le patronage de la croix. »

DIOCÈSE DE LYON. — Sur les confins du département de la Loire, dans la commune de Noire-Etable, il existe un bâtiment connu sous le nom de l'Ermitage. Jadis des prêtres missionnaires l'occupaient: La révolution de 93 les dispersa, et le bâtiment fut vendu comme propriété nationale. Mais les

habitants de la contrée n'avaient pas perdu le souvenir du bien produit par les pieux missionnaires; et les vieillards se rappelaient encore le grand nombre de pèlerins qui venaient honorer la sainte Vierge sous le nom de Notre-Dame-de-l'Ermitage. La population tout entière désirait voir ce bâtiment rendu à sa première destination.

Ce vœu a été enfin exaucé. Mgr le cardinal de Bonald a autorisé les RR. PP. Franciscains à prendre possession de l'Ermitage. Le très-révérend Père Areso, commissaire provincial, délégué pour le rétablissement des Franciscains en France, était donc attendu de jour en jour depuis plus de trois mois; mais, retenu par les soins nombreux que réclament deux maisons déjà fondées, et surtout par celle d'Amiens où il a établi un noviciat, ce n'est qu'au 15 février qu'il a pu se rendre à l'Ermitage, accompagné de trois Pères de l'ordre, et se réunir au Frère François Lamartine, religieux du tiers-ordre de Saint-François, qui habitait déjà le couvent. Dès le matin, une immense population se porta avec empressement à l'Ermitage; malgré la rigueur de la saison, malgré la neige qui encombrait les chemins, plus de 2,000 personnes envahirent les cours et l'intérieur du monastère. Le clergé s'empressa aussi de témoigner par sa présence qu'il partageait les sentiments des paroissiens. Plus de vingt prêtres vinrent unir leurs chants et leurs prières aux chants et aux prières des saints religieux.

Avant la célébration de la sainte messe, une cloche fut bénite par le T. R. Père Provincial, et bientôt elle fit entendre au loin ses joyeuses volées, annonçant à ceux qui ne pouvaient assister à la cérémonie, que de nouvelles et abondantes bénédictions allaient se répandre sur leurs familles.

ANGLETERRE. — Un événement déplorable vient d'arriver à Doncaster. La magnifique église de cette ville a été, en partie, la proie des flammes dans la nuit du dimanche au lundi. On assure que les dommages causés par ce sinistre sont évalués à 100,000 livres sterling (2,500,000 francs).

Nouvelles et Faits divers.

Ainsi que l'*Assemblée Nationale*, la *Mode* et la *Presse* ont reçu chacune un premier avertissement.

— M. Pons de l'Hérault est mort ce matin dans sa 80e année.

— On lit dans le *Moniteur* :

« Il y a eu, ce soir, grand bal aux Tuileries. L'Empereur et l'Impératrice ont plusieurs fois parcouru les salons, au milieu de la foule des invités. Leurs Majestés se sont retirées, vers une heure, dans leurs appartements. »

— Les journaux de l'Alsace annoncent ce qui suit : « Un comité vient de se former dans les départements du Haut et du Bas-Rhin, sous la présidence de Mgr l'évêque de Strasbourg, dans le but d'acquérir le domaine de Saint-Odille et d'en assurer la propriété au diocèse. Le tombeau de saint Odille est, de tous les monuments que possède l'Alsace, le plus vénérable peut-être par son âge, par les souvenirs historiques qui s'y rattachent, et par le nombreux concours de pèlerins qu'il attire depuis plusieurs siècles. »

— Le frère Eustache (Roussel), né à Béthune, et actuellement attaché, à Lille, à l'une des institutions des frères de la doctrine chrétienne, a employé les rares loisirs que lui laisse l'exercice de ses saintes fonctions à la confection d'une machine à faucher dont le mécanisme est tout entier de son invention. Cette machine est assez ingénieuse pour avoir mérité d'attirer l'attention de l'Académie des sciences. Elle a été aussi présentée au

prince Albert, époux de la reine d'Angleterre, qui en a fait témoigner toute sa satisfaction à l'auteur, en lui envoyant un diplôme et un magnifique ouvrage illustré.

— On écrit de Dunkerque :

« Il existe dans cette ville un forçat libéré nommé Allaire, qui s'efforce de racheter ses fautes passées par une conduite exemplaire et des actes de bienfaisance.

« Cet homme continue de destiner à la veuve la plus malheureuse qu'ait laissée l'équipage d'un des bateaux de pêche naufragés sur nos côtes, une somme de 200 fr. qu'il amasse lentement et au prix des plus dures privations qu'il soit possible de s'imposer. Son nom et ses actes, répétés plusieurs fois par la presse, méritent bien d'être cités toujours avec de nouveaux éloges. »

— L'inauguration de la statue colossale de Ferdinand II a eu lieu le 1, à Naples. Cette statue est en fer, haute de 17 palmes et pèse 120 cantara. Elle a été fondue d'un seul jet dans les ateliers de M. Pietrarsa, sur le modèle du sculpteur Pascal Ricca.

— Les dernières nouvelles de l'exploration archéologique que M. Place, consul de France à Mossoul, poursuit avec une si rare constance sur l'emplacement du palais assyrien de Khorsabad, sont du plus haut intérêt.

On se rappelle que dans le premier rapport sur l'ensemble de ses travaux, auxquels l'Académie des inscriptions et belles-lettres a fait un si favorable accueil, M. Place annonçait la découverte d'une double colonnade et de vastes terrasses pavées de larges dalles. Aussitôt qu'il lui a été possible de reprendre ses fouilles, l'intelligent explorateur a ouvert une longue tranchée en arrière de ces colonnes, qui l'a bientôt amené à une découverte des plus curieuses et unique dans son genre. M. Place a rencontré, en effet, un mur de 5 pieds de haut sur 21 pieds de long, entièrement revêtu de briques peintes et émaillées, d'une belle conservation, et représentant des hommes, des animaux, des arbres. C'est le premier spécimen complet et resté en place, connu jusqu'à ce jour, de la peinture assyrienne. Il montre quel était l'emploi de ces briques émaillées rencontrées en si grand nombre dans les fouilles de Ninive, mais surtout à Babylone. Il justifie l'exactitude des descriptions que Ctésias et Diodore avaient faites des résidences des rois d'Assyrie et de ces palais dont les murailles étaient revêtues de peintures émaillées représentant des sujets de chasse.

A cette première découverte, M. Place en a joint une autre peut-être plus intéressante encore et qui doit jeter un jour tout nouveau sur l'art assyrien. A l'une des extrémités de ce mur couvert de briques émaillées, il a rencontré une statue, *une vraie statue*, comme il dit naïvement; nous nous empressons d'ajouter la seule statue assyrienne connue jusqu'à ce jour.

Cette figure, admirablement conservée, et qui représente un personnage tenant une bouteille entre ses mains, a quatre pieds et demi de hauteur. Elle est du même marbre gypseux que les bas-reliefs déjà trouvés. Comme le mur en briques émaillées fait partie d'un couloir qui paraît conduire à une vaste salle, M. Place espérait trouver le pendant de cette statue à l'autre extrémité du couloir.

M. Place annonçait beaucoup d'autres découvertes que nous feront connaître les rapports, accompagnés de nombreuses photographies, qu'il vient d'adresser à l'administration. Il se croyait aujourd'hui en mesure de resti-

…r dans son ensemble, et dans chacun de ses détails, le monument assy-
rien de Khorsabad. (*Moniteur.*)

— Une brillante séance d'Académie a été donnée, au séminaire archiépis-
copal de Gênes, par les élèves, en l'honneur de Mgr Charvaz.

C'était un drame religieux, où figuraient des chœurs célestes exécutés par les meilleurs professeurs.

Le vénérable Prélat a été également satisfait de la poésie et de la musique, et a terminé la séance par des paroles affectueuses pour les maîtres et les élèves qui lui avaient offert une si belle fête.

Dernière Nouvelle.

On lit dans la *Patrie* :

« Nous avons à annoncer un affreux événement : ce matin, le jeune comte Camerata, fils de la princesse Bacciocchi, parent de l'Empereur, s'est fait sauter la cervelle en se tirant un coup de pistolet dans la tête. On ne saurait expliquer cette funeste détermination que par un accès de fièvre chaude. »

VARIÉTÉS.

LES DEVOIRS DES FEMMES DANS LA FAMILLE,

PAR L'ABBÉ FRÉDÉRIC-ÉDOUARD CHASSAY,

chanoine honoraire de Bayeux, professeur de philosophie au séminaire diocésain, membre de l'Académie de la Religion catholique, etc., etc. — Paris, Vve Poussielgue-Rusand; Lyon, Pélagaud. Un vol. gr. in-18.

On connaît l'excellent but et le vaste plan de l'ouvrage de M. Chassay, *Bibliothèque d'une Femme chrétienne*, dont ce volume fait partie. On sait aussi la manière dont l'auteur exécute la longue tâche qu'il s'est courageusement imposée. Son nom, pour reprendre un mot déjà écrit par ce Recueil, « est un des plus connus et des plus aimés dans les lettres chrétiennes. » Le succès aussi étendu que rapide des trois volumes qui ont précédé celui-ci atteste qu'il y a tout à la fois intérêt et profit à entendre l'auteur circonscrire, préciser et faciliter les obligations de la femme pour l'époque indécise où nous vivons. *Les Devoirs des Femmes dans la famille* sont, au jugement de M. Chassay, un des sujets les plus importants qu'il ait encore abordés. Certes, tout a bien son importance dès qu'il est question de l'amendement spirituel et moral de qui que ce soit; mais l'importance s'élève à mesure que l'action s'étend. Or, la femme est investie généralement d'une espèce d'apostolat; il est rare qu'elle n'ait pas charge d'âmes. L'influence de la famille sur la société et de la femme sur la famille est un thème bien rebattu. Cependant, il faut répéter sans cesse et bien haut, jusqu'à ce qu'il soit entendu de tous, que c'est la famille qui peut donner à l'Église des chrétiens dignes de la

sublimité de leur croyance, à l'Etat des citoyens capables des plus grands sacrifices, des plus héroïques dévouements, et que tout cela dépend en grande partie de la femme. « Le rôle des femmes est consi-
« dérable au foyer domestique, et elles doivent contribuer efficacement
« à réaliser parmi nous l'idéal de la famille. Leur enseigner la gran-
« deur de cette mission, leur montrer les moyens d'atteindre le but
« de leur vocation, d'acquérir les vertus qui leur sont indispensa-
« bles ; les préserver des illusions trop communes dans le siècle où
« nous vivons, des erreurs qui les écartent souvent de la voie qu'elles
« doivent suivre, tel est, en quelques mots, tout le plan de ce livre
« et de ceux qui doivent le compléter. »

M. Chassay prend la jeune femme au moment où elle quitte la société de sa mère pour entrer dans une autre famille, qui désormais sera la sienne. Et déjà se présente une obligation qui a bien sa rigueur : celle de ne pas s'abandonner plus qu'il ne faut à ce retour de tendresse et d'expansion filiale qui devient presque toujours un besoin pour les nouvelles épouses. Elles doivent, au contraire, adopter sincèrement et cordialement la famille au sein de laquelle elles sont appelées à vivre, et, véritables anges de paix, calmer par leur influence intelligente et généreuse, les intérieurs les plus troublés et les plus orageux. Lorsqu'elle est mère, une mission pleine de grandeur est dévolue à la femme : c'est d'être le lien de la famille, de se faire, à force de sacrifices, de persévérance et d'affection, « le bonheur grave et doux d'être la providence visible de tous ceux qui lui ont été confiés par le ciel. » Alors, loin d'imposer, suivant la tendance que nous y avons tous, sa manière de sentir à tout ce qui l'environne, elle saura contenir équitablement ses goûts et ses penchants personnels, ménager avec une tolérance compatissante les susceptibilités inoffensives, et ne jamais s'arroger ce despotisme que certaines se confèrent comme le bénéfice de la vertu. Le zèle ne consiste pas à se montrer intraitable; l'amour du bien, à médire; la franchise à dire, à brûle pourpoint, son fait à tout le monde. La femme vraiment chrétienne met à toute chose de la sagesse, de la mesure, de l'intelligence, de la discrétion. Elle éteint en elle cet amour de la domination si profondément enraciné dans chaque âme, si ingénieux à se dissimuler, si ardent à se satisfaire. Elle comprime soigneusement, comme une manie aussi ridicule que malheureuse, cette prédisposition innée qui nous porte à étaler devant tous nos qualités et nos perfections. Elle sera toujours dévouée, sans jamais faire parade de son dévouement. Le dévouement qui se proclame et s'analyse, n'est-ce pas une des formes les plus discrètes et les plus savoureuses de l'égoïsme? — Ainsi faite au travail de vivre, la femme chrétienne pourra soutenir, avec un cœur aguerri, quand la jeunesse et ses rêves se seront envolés pour toujours, les pensées graves, les déceptions multipliées, et les impressions douloureuses du milieu et de la fin de l'existence. Cette pâle et morne saison ne

sera pas sans quelques rayons de soleil, ou plutôt ne s'éclairera que d'une lumière toujours sereine, parce que l'on aura dans son âme la source de cette gaieté calme et de cette douce amabilité qui surpassent la joie et font croire au bonheur. Au lieu de se lamenter sur la perte irrémédiable d'une influence et de qualités que l'on n'eut peut-être jamais, on prend courageusement son parti, et l'on se résigne à vieillir paisiblement, en laissant petit à petit grandir autour de soi ce qui doit nous remplacer un jour, « en s'effaçant modestement à mesure que les circonstances l'exigent, en se détachant chaque jour « de la terre, pour reporter avec calme ses regards vers le séjour du « repos éternel. Se résigner à mourir est peu de chose ; mais qu'il « est difficile de savoir vieillir ! » Une femme chrétienne, d'ailleurs, ne passe pas ses journées à s'écouter vivre, ni à observer toutes les rides que les vents capricieux de l'existence peuvent produire à la surface de son âme : elle sait la multitude et l'étendue de ses obligations, et elle tâche de faire face à tous ses devoirs. Sans compter ceux de la mère qui seuls occuperaient une vie tout entière, que d'attention, que de réflexion, que d'études pour bien administrer sa maison, pour bien gouverner sa famille, pour posséder les règles et la pratique de cette économie domestique contre laquelle on dirige tant d'ingénieuses objections ! Et cependant, il y aura désordre, désorganisation même dans tout intérieur que l'autorité n'animera pas, où ne présidera point une intelligence vigilante et ferme. Elles se trompent donc, ces mères de famille, pour qui l'idéal de la vie est une sorte d'assoupissement et de demi-léthargie, ou, suivant l'expression d'un philosophe de l'Inde, la vie d'une lampe qui se sent brûler à l'abri du vent ! Il faut agir, agir activement, longtemps, toujours ! comme parle l'Ecriture : « La femme forte a veillé sur les pas des « siens, et n'a pas mangé le pain de l'oisiveté ! » Sur quelle multitude de détails presque insaisissables ne doit-elle pas avoir à chaque instant le regard, pour ne point dépasser le terme des dépenses permises, ni blesser la justice ! On conçoit qu'en présence de ces riens si importants, de tant de minuties aussi essentielles que fastidieuses, la paresse, — non pas l'inaction, — soit une tentation à laquelle il est facile de se laisser prendre. L'illusion n'est pas rare, qui met les goûts à la place des devoirs. S'il n'est pas attrayant de s'occuper de ses domestiques et de ses ouvriers, l'obligation n'en subsiste pas moins, et la négliger, particulièrement à l'endroit des domestiques qui, eux aussi, font, aux yeux de l'Eglise, partie de la famille, c'est, outre la faute théologique, provoquer des résultats désastreux. L'ordre qui naîtra de cet accomplissement sage et chrétien de ses devoirs laissera encore à la femme de longues heures qu'elle sera heureuse de consacrer à un travail dont la béniront, au fond de l'âme, les membres de sa famille et les malheureux.

Ainsi le livre de M. Chassay n'est qu'un commentaire détaillé de l'Evangile ; tout y aboutit à cet universel précepte, base et résumé

de la vie chrétienne : abnégation et sacrifice. Et n'est-ce pas là toujours l'essentielle condition de la vie de famille et de communauté? Ne sont-ce pas là les deux vertus qu'il faut y porter jusqu'à l'excès, jusqu'à ce point où il n'est plus possible de supporter et de s'abstenir, où le silence et l'abnégation deviennent de la complicité ? Heureux donc ceux qui ont à leur tête une personne d'intelligence et de cœur, une âme sympathique et élevée ! Ceux-là goûtent le bonheur que M. Chassay a mis en relief avec des paroles pleines d'une généreuse conviction et d'une pieuse poésie. L'abbé C.-M. ANDRÉ.

A côté de cette appréciation du livre de M. Chassay, faite par un ami de l'auteur, nous placerons le jugement qu'a porté sur le même ouvrage la *Revue des Deux-Mondes*, dans son Bulletin bibliographique :

« Ce livre est un recueil de conseils adressés aux femmes chré- « tiennes. Justement préoccupé de l'influence qu'exerce la famille « sur la vie religieuse et civile, l'auteur place la femme dans le cercle « des devoirs modestes et variés que lui impose la vie domestique. « Esprit de paix, franchise et discrétion, économie, justice, telles « sont les qualités qu'il demande aux mères chrétiennes, et dont il « montre l'action bienfaisante dans une suite de lectures familières, « où, malgré quelques développements un peu minutieux, » — en fait d'économie domestique et pratique, les détails sont tout, et les généralités ne mènent à rien, — « règne un sentiment élevé du rôle « de la femme et des conditions de son autorité domestique. Le livre « de M. l'abbé Chassay peut donc être recommandé comme une de « ces publications trop rares de nos jours, où la morale du Chris- « tianisme vient relever les enseignements de l'expérience et du bon « sens. »

BOURSE DU 4 MARS 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 106 50 — plus haut, 106 70 — plus bas, 106 50 — fermé à 106 45. — Au comptant, il reste à 106 ».

3 0/0, à terme, ouvert à 80 80 — plus haut, 80 80 — plus bas, 80 70 — fermé à 80 70. — Au comptant, il reste à 80 55.

On a coté le 4 0/0 à » ».

Actions de la Banque, 2,808 75.

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,200 » (1852), à 1,295 ».

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 98 »; nouveau, 98 ». — Belgique, 5 0/0, 99 » — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 47 ».

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. V. DE SURCY ET Cᵉ, RUE DE SÈVRES, 37.

L'AMI DE LA RELIGION.

LETTRE CIRCULAIRE

DE MGR L'ÉVÊQUE DE MARSEILLE AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE.

Marseille, le 27 février 1853.

Nos très-chers Coopérateurs,

Vous avez connaissance de la lettre-circulaire que Monseigneur l'Evêque de Viviers vient d'adresser au clergé de son Diocèse au sujet du journal l'*Univers*. Cela nous dispense de vous transmettre nous-même cette lettre si remarquable de sagesse et de vérité. Nous voulons, toutefois, pour que vous vous pénétriez de son esprit, que vous sachiez que nous l'avons adoptée dans toute sa teneur, et à cet effet, nous vous donnons communication de l'adhésion que nous avons envoyée à notre bien-aimé Collègue. Vous trouverez ci-après la lettre que nous avons eu l'honneur de lui écrire dans toute l'effusion des sentiments que son zèle nous a inspirés.

Recevez, nos très-chers Coopérateurs, la nouvelle assurance de notre paternel attachement.

† CHARLES-JOSEPH-EUGÈNE,
Évêque de Marseille.

LETTRE DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE MARSEILLE A MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE VIVIERS.

Marseille, le 26 février 1853.

Monseigneur,

C'est en me félicitant des liens particuliers qui nous unissent spirituellement, que j'ai lu la lettre-circulaire que vous avez adressée à votre clergé au sujet du journal l'*Univers*. En la lisant, j'ai cru entendre la voix de l'Eglise elle-même qui se plaignait avec une douleur contenue d'être obligée de désavouer ceux qui furent ses défenseurs, mais qui n'ont pas voulu l'être toujours selon la prudence et la charité.

Vous avez parlé avec une franchise vraiment épiscopale, mais vous l'avez fait avec un si grand calme et un ton si parfait de modération, que l'on ne s'explique pas comment votre pensée n'a cependant rien perdu de sa force, qu'en reconnaissant que vous êtes pleinement dans la vérité. Le pur et simple langage de la vérité, c'est là ce qui frappe surtout dans votre lettre, et c'est, hélas! ce qui afflige aussi, car pourquoi faut-il que vous ayez eu à dire tant et de si tristes vérités? Pourquoi faut-il que jusqu'ici les plus sages conseils donnés en secret n'aient pas eu plus de succès que les reproches publics? Nous ne nous attendions pas, vous et moi, à cette persistance

dans une voie malheureuse, alors que, durant une lutte mémorable, nous encouragions de notre sympathie, et nous soutenions de nos recommandations auprès de notre clergé le journal dont il s'agit. Alors, sans rendre les Evêques solidaires des vivacités de sa polémique, il avait soin, ce semble, de ne pas trop s'écarter de la pensée de ceux qui ont reçu de Dieu la mission de veiller sur les intérêts de la Religion. Tout, il est vrai, dans les colonnes de ce journal, ne nous paraissait pas également digne d'un apologiste de l'Eglise, mais nous trouvions des excuses, en considérant que les habitudes de la presse quotidienne ne pouvaient ressembler entièrement à celles d'un auteur à la parole tranquille et mesurée, telle qu'elle convient à une lecture réfléchie. D'autre part, nous aimions à reconnaître dans ces pages écrites par une plume rapide, l'inspiration d'un ardent amour pour le catholicisme et particulièrement pour le Saint-Siége.

Votre lettre dépose suffisamment que vos dispositions à l'indulgence seraient encore les mêmes, et j'avoue qu'il en serait ainsi de moi, si, depuis, le mal ne s'était aggravé. Nous laisserions passer, tout en les regrettant, certains articles empreints d'une pensée excessive dans la défense, si cette pensée n'avait fini par prendre un caractère de domination et de despotisme dans l'Eglise elle-même. Il y a telle circonstance où, pour mon compte, j'ai été profondément affligé du ton absolu, du ton de maître, avec lequel on combattait et on repoussait obstinément des sentiments émis ou soutenus par des Evêques, relativement aux intérêts dont ils sont chargés. C'est ainsi que, même dans la diversité d'opinions également autorisées, et de plus étrangères à toute dispute d'école, on manifestait un esprit qui ne tendait à rien moins qu'à s'ériger en puissance pour traiter souverainement des affaires de la Religion. Cette tendance m'affecta dans le temps, comme la vue d'un immense danger. La presse périodique prenait dans les questions religieuses la place qu'elle avait alors dans la politique. C'était le renversement du principe d'autorité qui gouverne l'Eglise, et il était facile de prévoir que, dans une telle attitude d'indépendance et d'usurpation, le journalisme deviendrait bientôt une arme dangereuse entre les mains d'un parti et un instrument d'agitation et de divisions intestines.

Aussi, je crus devoir retirer mon abonnement à l'*Univers*, mais ayant bientôt après passé à Paris, au retour de ma visite des Missions des Oblats de Marie en Angleterre, j'adressai verbalement mes observations à un des principaux rédacteurs de ce journal, et j'aime à dire qu'elles furent si bien reçues, qu'il y eut lieu pour moi de me réabonner.

Je n'ai pas cessé de croire à la sincérité des sentiments qui me urent exprimés; cependant, si on eut la pensée d'éviter certains carts, on ne quitta point l'attitude qu'on avait prise et l'on succomba ncore avec éclat, quand vint l'épreuve de la contradiction. La ré-

ponse de l'*Univers* à Mgr l'Evêque d'Orléans fut la démonstration la plus affligeante du peu de respect et de soumission que l'on avait pour l'épiscopat. J'en fus vraiment consterné et je me crus obligé d'écrire une lettre d'adhésion à notre vénérable collègue, qui venait de prononcer une censure trop méritée par les outrages dont il avait été l'objet. Dans cette lettre du 15 juin dernier j'avais l'honneur de dire à ce prélat : « Je n'ai pu me défendre d'une véritable douleur, « en voyant jusqu'à quel point l'autorité de votre caractère sacré a « été méconnue. Voilà pourquoi j'ai trouvé qu'il était nécessaire « que vous prissiez soin de la rétablir dans ses droits par un acte « solennel. J'espère que la presse religieuse, dont vous reconnaissez « d'ailleurs le zèle et le dévouement pour l'Eglise, profitera de la « leçon que vous lui donnez, pour rendre, selon votre propre ex- « pression, son zèle et son dévouement utiles.

« L'Eglise est aujourd'hui exposée aux empiètements d'un laïcisme « qui, pour n'être pas parlementaire, n'en paraît pas moins avoir « une constante tendance à la dominer, ne fût-ce que par une in- « traitable disposition à la servir, comme il l'entend, en la subordon- « nant aux idées vraies ou fausses, opportunes ou inopportunes qu'il « veut à tout prix lui imposer. On ne peut le voir sans peine tou- « jours prompt à tracer à tous et aux Evêques surtout la ligne de « conduite à suivre dans presque chaque occasion et se poser comme « une puissance avec laquelle il faut compter, et qui, en dépit de « tous les principes, en remontre à l'Episcopat lui-même dans les « choses ecclésiastiques. Ce laïcisme ne pourrait-il pas, même avec « de bonnes intentions, devenir un jour un instrument de subver- « sion entre les mains d'hommes habiles à s'en emparer pour agir « ou réagir sur l'opinion contrairement aux vœux des pasteurs de « l'Eglise? »

Cette juste mais sévère appréciation me coûtait beaucoup et pour l'adoucir j'ajoutais : « Je me suis quelquefois demandé comment « des hommes qui, après tout, ont dans le cœur le zèle de la Reli- « gion, mettaient à de telles conditions leurs efforts pour la cause de « Dieu et ne montraient pas toujours envers leurs pères dans la Foi « la piété filiale du vrai fidèle? Eh bien! je me suis répondu qu'ac- « coutumés aux luttes ardentes avec les adversaires du dehors, ils « transportaient naturellement les défauts inhérents à leurs qualités « dans leurs dissentiments avec ceux du dedans. Si j'ai déploré, en « plusieurs circonstances, le despotisme de leur langage, je l'ai attri- « bué à ce que, se croyant forts de quelques adhésions puissantes, ils « étaient d'une telle bonne foi dans leurs convictions, qu'il leur était « difficile de se défendre de l'illusion qui les faisait abonder outre « mesure dans leur propre sens. Je me suis dit cela pour les excuser « et leur passer beaucoup de choses en considération des services « qu'ils ont rendus, de leurs talents que j'admire et de leurs dévoue- « ment que je ne voudrais pas décourager, mais qui serait plus utile

« et plus méritoire s'ils savaient modifier des idées trop absolues et « sacrifier certaines formes de la discussion. »

Certes! ce langage n'est, pas plus que le vôtre, Monseigneur, celui d'un ennemi. Mais est-ce à dire que l'indulgence doive prévaloir dans nos cœurs à tel point que nous nous abstenions de dénoncer le mal et que nous le laissions suivre librement son cours? Cela serait de notre part une faiblesse. Il est bon autant qu'il est doux d'avoir des égards pour la personne des écrivains religieux et de leur tenir compte de leurs louables intentions, mais si, avec les meilleures intentions, ces écrivains, séduits par des préoccupations dangereuses et peut-être par les conseils plus dangereux encore de l'esprit de parti, s'évertuent obstinément chaque jour à faire peser sur l'Eglise, comme vous l'avez surabondamment démontré, une parole qui fatigue sa patience, trouble sa paix, entrave son action, compromette aux yeux des adversaires son caractère de mansuétude et tende à détruire l'autorité de ses pasteurs, s'il arrive que cette parole d'un imprudent ami soit pire dans ses conséquences que celle d'un ennemi déclaré, oh! alors il faut au moins la repousser par un désaveu éclatant, quand il n'a pas été possible de la corriger. C'est ce que vous avez fait, Monseigneur, avec cette supériorité simple et modeste qui vous caractérise. Vous en serez béni de Dieu qui voit votre amour pour son Eglise, et des hommes éclairés qui savent reconnaître une haute inspiration Episcopale. Aussi n'est-il pas étonnant que vous ayez reçu de nos vénérables collègues, comme je l'apprends, un grand nombre d'adhésions, et si je viens un des derniers vous apporter mon témoignage, ma Lettre n'en est pas moins l'expression d'un sentiment profond, déjà ancien et en tout conforme au vôtre.

Nous avons toujours, vous et moi, professé le principe d'un attachement à toute épreuve aux doctrines du Saint-Siége et par conséquent à son autorité souveraine dans l'Eglise. C'est là, Monseigneur, ce qui, aujourd'hui, doit nous exciter plus vivement encore à nous récrier de toutes nos forces en voyant de quelle polémiqne on voudrait rendre en quelque sorte responsable, si cela était possible, l'autorité même du Saint-Siége et par quelle tactique on s'efforce de compromettre dans l'opinion cette autorité sainte. Vous avez signalé un parti dans l'Eglise. A entendre les adeptes, comme vous les appelez si bien, on dirait que tout ce qui se fait ou s'écrit dans ce parti si remuant se fait et s'écrit avec l'approbation, sous le patronage et presque sous l'inspiration de Rome. Il n'en est rien assurément, j'en atteste cette sagesse romaine, dont la constante tradition n'est pas, à coup sûr, interrompue de nos jours, et j'en atteste aussi les pénibles inquiétudes et les tristes pressentiments inspirés à des esprits attentifs par la situation qu'on fait avec tant de témérité à l'Eglise de France.

Cependant l'œuvre de trouble et d'illusion se poursuit avec une

rare activité. Bien des faibles dans tous les états y sont surpris ou commencent à l'être. Il faut vraiment tout le soin qu'ont les Evêques de séparer la cause de l'Eglise de celle d'un journal pour qu'on ne se demande pas bientôt, dans un certain monde, si pour être bon catholique il est indispensable de courber la tête sous le joug d'un parti, dont on confondrait les prétentions avec les droits sacrés du Saint-Siége. Qu'on laissât faire, et non-seulement il serait donné à l'*Univers*, ainsi que vous l'avez dit, de rendre la vie à ce qui était mort en provoquant une réaction qui réveillerait les souvenirs éteints d'anciennes controverses nationales, mais encore la religion de bien des gens serait mise à l'épreuve. Je ne sais si, pour ne pas subir la victoire et la domination d'un parti compromis dans tant de querelles irritantes, les hommes de peu de foi, comme il y en a tant parmi les chrétiens de nos jours, ne seraient pas tentés, je ne dis pas de sacrifier la vraie croyance, mais de s'en désaffectionner encore davantage. Il me semble aussi que le retour à cette croyance serait plus difficile à beaucoup d'esprits prévenus par là même contre la Chaire de Pierre. Le scandale se produirait jusque parmi les protestants. Toujours est-il, qu'en mêlant le nom de Rome à des débats qu'il passionne et en voulant l'engager, autant qu'il le peut, dans une fatale solidarité avec lui, le parti, sans le vouloir, sert les vœux de l'impiété; il lui fournit l'occasion, sinon de livrer aux mêmes blasphèmes que dans d'autres temps ce nom cher à tous les enfants de Dieu, du moins de travailler à faire perdre à l'autorité qu'il rappelle une partie de la vénération que depuis vingt ans les Evêques lui ont fait reconquérir dans l'esprit des peuples.

Nous ne sommes point assez injustes pour méconnaître que la haine des impies est honorable à quelques égards aux rédacteurs de l'*Univers*, mais quand cette haine a été particulièrement excitée par les excès que vous avez signalés dans leur langage, pourquoi voudraient-ils, eux dont nous ne mettons pas en doute le dévouement religieux, que le Saint-Siége la portât à leur place au grand détriment de l'Église? Ils ont blessé d'ailleurs bien des cœurs fidèles, et si les Evêques atteints par leurs traits leur ont généreusement pardonné, faut-il encore qu'il soit dit que ces Evêquess outragé dans leur autorité, que ces prêtres immolés dans leur honneur à un impitoyable esprit de satire n'ont été frappés que de coups par lesquels on a bien mérité du Saint-Siége? Non, nos cœurssont trop Romains pour souffrir avec patience qu'on fasse à Rome une si cruelle injure.

Je me crois, Monseigneur, d'autant plus obligé d'unir ma voix à la vôtre pour blâmer ce qu'on prétendrait faussement être approuvé, qu'un prêtre estimable de mon diocèse a été naguère à un degré ineffable la victime des plus indécents sarcasmes. On a scandaleusement bafoué en sa personne, et son caractère sacré et la science théologique dont il invoquait les enseignements et la confiance du digne

prélat dont il possède les pouvoirs. Mgr l'Archevêque de Paris, par un jugement rendu avec une imposante autorité, a vengé l'honneur de ce prêtre. Sans doute ce jugement solennel n'a nul besoin de mon adhésion ; mais moi, j'ai besoin de couvrir de ma protestation un de mes diocésains dans la dignité sacerdotale que je lui ai conférée de mes mains. Si on n'avait discuté ses assertions qu'en employant pour le combattre des armes chrétiennes, je ne dirais rien ; mais le clergé de Marseille, justement indigné de l'outrage fait à un de ses membres, ne comprendrait pas aujourd'hui mon silence, et je dois à ce clergé que j'aime et qui le mérite, une haute satisfaction pour la peine qu'il a ressentie.

Au reste, ceci ne s'applique pas comme expression de ma douleur et de celle de mes prêtres à tous les rédacteurs de l'*Univers*. Nous nous plaisons ici à en distinguer un qui est né dans nos murs, et qui, défendant fidèlement, dans des articles dont il a la spécialité, l'Eglise catholique contre l'anglicanisme, ne nous a jamais offert dans ses écrits que des motifs de louer son talent et son zèle.

Je termine, Monseigneur, en exprimant l'espérance que vos efforts seront couronnés du succès. J'ai pour gage de cette espérance la victoire décisive qu'à force de zèle et de sagesse, vous avez remportée il y a quelques années, sur le presbytérianisme qui avait levé l'étendart dans votre diocèse. Le laïcisme qui n'est qu'une autre forme du même principe d'insubordination envers l'épiscopat, ne tiendra pas davantage en face de votre courage, de votre charité, de votre persévérance et de votre lumineuse parole. Mais, quoi qu'il advienne, vous aurez toujours avec vous la vérité, la justice, l'amour de l'Eglise et les bénédictions de vos collègues, comme vous avez toutes sortes de droits aux suffrages de mon intelligence et de mon cœur inséparablement unis à vous dans la communication du même esprit.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'expression de mon plus tendre attachement.

† CHARLES-JOSEPH-EUGÈNE,
Evêque de Marseille.

HISTOIRE DU DOGME CHRÉTIEN DANS LES TROIS PREMIERS SIÈCLES DE L'ÉGLISE,

Par M. l'abbé Ginoulhiac, vicaire-général d'Aix.

2e Article.

Il y a élévation et force dans la conception de l'*Histoire du dogme catholique pendant les trois premiers siècles*, dans l'exécution, une science profonde et une rare sagacité. L'auteur est remonté aux sources elles-mêmes, il a étudié cet antique monument de la foi avec une patience et une persévérance qui ne sont guère de notre siècle : les saintes Ecritures, les décisions des conciles, les symboles de l'O-

rient et de l'Occident, les actes des martyrs, les écrits des Pères apologétiques, polémiques, exégétiques, les liturgies, les inscriptions, les sculptures, les peintures, les livres même des hérétiques qui nous ont été conservés. Aussi cet ouvrage est-il le fruit mûr de dix années d'études.

Mais il n'est pas seulement l'œuvre d'une vaste érudition. L'auteur ne s'est pas contenté de rassembler et de grouper des textes sous de différents titres : il est plus que compilateur habile, il est critique et théologien. Il compare ces textes, il les explique, il fait revivre pour nous les circonstances dans lesquelles ils ont été écrits, il nous place au point de vue des saints docteurs; nous entrons dans leur pensée, nous les suivons dans leurs raisonnements; nous assistons à leur polémique, nous applaudissons à leurs victoires, souvent les passages obscurs s'éclaircissent, et les doutes disparaissent.

Le premier volume comprend six livres, outre l'introduction dont nous avons rendu compte dans notre dernier article.

Le premier traite de l'existence de Dieu, de son essence et de ce que l'auteur appelle attribut-nature;

Le second, de ses attributs, de ses facultés et qualités ou de son intelligence et de sa volonté;

Le troisième, de son unité;

Le quatrième, de la trinité considérée en général, des monuments et des preuves de la foi publique de l'Eglise;

Le cinquième, de la doctrine et du langage des Pères sur le même mystère;

Le sixième, de la première personne ou du Père.

Les personnes qui ne sont pas habituées à méditer les dogmes chrétiens, à les considérer, non pas isolément, mais dans les rapports qui les unissent, ou qui ne connaissent que superficiellement les premiers âges de l'Eglise, trouveront peut-être que l'auteur s'étend trop longuement sur la théodicée. Pourquoi quinze chapitres sur l'existence de Dieu et sur son essence? Pourquoi dix-neuf sur ses attributs, treize sur son unité, deux forts volumes sur le dogme unique de Dieu ?

La réponse n'est pas difficile. L'enseignement de l'Eglise sur Dieu nous frappe peu parce qu'il nous est devenu familier ; mais il n'en est pas moins la plus belle partie de la doctrine catholique et la plus féconde en conséquences. C'est par lui que le christianisme se sépara tout d'abord du paganisme et qu'il acquit cette supériorité incontestable qui se manifeste surtout lorsque l'on compare les écrits apologétiques des Pères aux écrits des philosophes païens. C'est par sa foi en Dieu unique, créateur et vivant qu'il releva l'humanité déchue et qu'il régénéra le monde; car c'est en corrompant l'idée de Dieu que le paganisme l'avait avili et dégradé.

Il est remarquable que de nos jours il en soit de même. La grande différence qui nous sépare des philosophes rationalistes, c'est notre

foi en Dieu. Comparez leur Dieu unique, il est vrai, mais sans liberté et presque sans intelligence et sans vie, prenant successivement conscience de lui-même, et se développant fatalement dans ce que nous appelons le monde ou la nature, avec notre Dieu toujours parfait, toujours libre, toujours vivant d'intelligence et d'amour, toujours saint et ne se mêlant jamais avec ses créatures; comparez entre elles les conséquences morales et pratiques qui découlent de ces notions si contraires, et vous affirmerez avec une profonde conviction que si le christianisme a sauvé le monde par la pureté de sa foi en Dieu, c'est par elle encore qu'il le sauve aujourd'hui.

Il est donc très-important de constater qu'à sa première origine il posséda sur ce point capital la vérité tout entière. L'immutabilité de ce dogme prouverait seule le fait de la révélation surnaturelle.

On conçoit maintenant l'intérêt de cette étude sur Dieu. Cet intérêt croit encore si on se reporte aux premiers siècles de l'Eglise. Les philosophes païens furent quelquefois séduits par la vérité et la beauté du dogme chrétien; ils désirèrent le posséder mais sans abjurer leurs anciennes erreurs; ils voulurent concilier leur croyance et celle de l'Eglise, unir la vérité au mensonge et perfectionner la philosophie par la révélation: s'ils ne firent que corrompre l'une par l'autre. De là naquirent de nombreuses erreurs, l'Eglise eût à combattre pendant plusieurs siècles pour conserver sa foi en Dieu telle qu'elle l'avait reçue de Jésus-Christ. Il s'agissait de sa vie; elle combattit avec courage et elle triompha avec gloire. Les témoignages des Pères sur cette partie du symbole chrétien sont par conséquent très-nombreux. Tantôt ils l'expliquent aux fidèles, tantôt dans leurs écrits apologétiques ils s'en servent pour montrer la supériorité du christianisme et l'absurdité de l'idolâtrie, tantôt enfin ils le défendent contre les attaques des novateurs. Un historien du dogme catholique ne pouvait négliger ces précieux monuments.

Mgr Ginoulhiac les a recueillis avec beaucoup de science et de méthode. Sa marche est progressive : il part des notions les plus simples et il s'élève peu à peu aux idées les plus sublimes de la divinité.

Toute la Théodicée peut se résumer en ces deux mots : Dieu est-il? qu'est-il? Sur la première question, l'auteur de l'*Histoire du Dogme* examine si les Pères des trois premiers siècles ont cru qu'il fût possible de démontrer son existence; quelles preuves ils en ont données; s'ils ont enseigné que Dieu pouvait être connu; comment il pouvait l'être et dans quelle mesure.

Ces questions en elles-mêmes sont graves. Au point de vue historique elles ont un intérêt nouveau. Il est intéressant, par exemple, de voir comment se concilient un grand nombre de textes des Pères qui semblent donner des réponses contradictoires à la première question. Nous avons lu avec plaisir l'explication d'un célèbre passage de Clément d'Alexandrie, où il semble affirmer et prouver que

l'existence de Dieu ne peut être l'objet d'une démonstration scientifique.

Les preuves de l'existence de Dieu données par les Pères sont les mêmes que nous retrouvons dans les bons cours de philosophie et de théologie, à l'exception des preuves métaphysiques qui ne commencent guère qu'avec saint Augustin; mais il est curieux de voir l'usage qu'ils en font contre les hérétiques de leur époque. Ainsi Tertullien se sert admirablement de la preuve tirée de l'ordre et de la beauté du monde pour réfuter le gnosticisme. Les gnostiques regardaient la création de l'univers comme indigne du Dieu suprême et ils l'attribuaient au Démiurge. Tertullien répondait avec cette énergie et ce bon sens qui le distinguent lorsqu'il ne s'abandonne pas à ses préjugés : si la grandeur, la force, la puissance, la beauté et la fécondité de la nature sont telles que les philosophes physiciens aient osé lui attribuer l'éternité, que l'idolâtrie, comme le soutiennent ses plus habiles défenseurs, ait fait de ses différentes parties un objet de son culte, pourquoi serait-il indigne du Dieu suprême de l'avoir créée par sa puissance et de la gouverner par sa sagesse?

Sur la connaissance de Dieu les Pères avaient d'autres adversaires à combattre, les philosophes académiciens ou sceptiques, les payens ébranlés d'abord dans leurs croyances par les subtilités de la controverse et tombés ensuite dans l'indifférence, les gnostiques qui reléguaient le Dieu suprême dans des profondeurs inaccessibles et l'environnaient de ténèbres. Ici il fallait encore concilier des passages, en apparence contradictoires, où les écrivains ecclésiastiques semblent affirmer et nier tour à tour que nous puissions connaître Dieu. La tâche était difficile : elle a été heureusement accomplie. En rapprochant les textes, en les comparant les uns aux autres et surtout en pénétrant le raisonnement des saints docteurs, le judicieux écrivain nous a révélé avec clarté et précision leur pensée tout entière. Il est arrivé à cette conséquence, qu'ils reconnaissaient quatre degrés dans la connaissance de Dieu : connaissance par la nature et par la raison ; connaissance par la foi ; connaissance par la vision intuitive de Dieu qui est réservée à l'autre vie, et connaissance absolue, adéquate, de compréhension, qui n'appartient à aucune nature créée. Cette distinction éclaire bien des difficultés.

Nous n'avons pu lire ce chapitre sans être vivement frappé de la facilité avec laquelle on pouvait abuser et on abusait en effet de l'autorité des Pères lorsqu'on ne cherche dans leurs écrits que les preuves d'une opinion personnelle. Ce n'est qu'après une étude sérieuse de leur doctrine qu'on peut sûrement s'appuyer sur leur témoignage.

En reconnaissant que Dieu est et doit être connu, les Pères insistent fortement sur son incompréhensibilité. Ils s'élèvent contre les gnostiques qui prétendaient, d'une part, que Dieu était inaccessible au commun des hommes, aux anges et au Démiurge lui-même ;

d'une autre, que, parvenus à la gnose parfaite, eux seuls le comprenaient tel qu'il est.

De cette incompréhensibilité de Dieu, les Pères concluent qu'il est ineffable; il ne peut être compris dans une parole humaine soit intérieure, soit proférée.

Nous nous sommes arrêtés un peu longuement sur ces premiers chapitres afin de donner une idée aussi juste qu'il nous était possible de la marche de l'ouvrage. Il est facile de voir, par ce que nous avons dit, combien cette opposition de la doctrine des Pères et des erreurs qu'ils combattent aide à faire comprendre leur raisonnement, à pénétrer leur pensée et à la démêler au milieu de leurs contradictions apparentes. L'auteur suit la même méthode dans les chapitres suivants; ainsi à l'enseignement des Pères sur le dogme de la simplicité de Dieu, il oppose l'erreur des stoïciens qui le confondaient avec le monde, celles des gnostiques sur les émanations divines et celles des anthropomorphites.

De même, nous trouvons à côté du dogme catholique sur l'immensité de Dieu, les erreurs des Valentiniens qui soutenaient que le monde matériel est en dehors du plérôme divin; celles des Marcionites qui distinguaient deux Dieux et deux sortes de mondes relatifs à chacune de ces divinités; celles des Manichéens qui séparaient éternellement ce qu'ils appelaient le monde de la lumière du monde des ténèbres; celles de tous les dogmatiseurs qui, prétendant que la matière est éternelle, niaient, conséquemment à leurs principes, l'immensité de Dieu, et donnaient des bornes à la nature divine; celles enfin des stoïciens qui regardaient Dieu comme l'âme universelle du monde.

Les Pères établissent encore l'immutabilité de Dieu à peu près contre les mêmes philosophes et les mêmes hérétiques : contre les stoïciens qui disaient que Dieu est susceptible de changement et que sa nature pourrait être altérée s'il se rencontrait une cause qui fût capable de le faire; contre les païens qui ne concevaient guère que des Dieux sujets aux affections humaines; contre les gnostiques qui, dans la formation de leur plérôme, admettaient nécessairement des changements en Dieu; enfin contre les hérétiques qui rejetaient le dogme de l'incarnation, sous prétexte qu'il était contradictoire à celui de l'immutabilité de la nature divine. Tantôt ils concluaient l'immutabilité de l'éternité, tantôt ils donnaient l'immutabilité comme preuve de l'éternité, en sorte que nous demeurons convaincus que sur ces points de l'enseignement catholique comme sur les précédents, la doctrine des trois premiers siècles est aussi pure et aussi parfaite qu'elle l'est aujourd'hui.

Les écoles de philosophie les plus fières de leurs opinions sur Dieu, celles qui prétendaient avoir pénétré plus profondément sa nature furent l'école des néoplatoniens et celle des gnostiques. Mais à force d'élever leur Dieu suprême au-dessus de toutes perfections,

ils ne lui en laissèrent aucune, et, à force de subtiliser sur sa nature, ils le réduisirent à une vaine abstraction, en sorte qu'on peut leur appliquer avec justice cette parole de l'apôtre : *Evanuerunt in cogitationibus suis et obscuratum est insipiens cor eorum; dicentes enim se esse sapientes stulti facti sunt* (Rom., ch. 1).

Qu'est-ce, en effet, que la première hypostase, le *un* de Platon? qu'est-ce que le Βυθὸς de la Gnose d'où sortent par émanation, épanchement, irradiation le *plérôme?* C'est un Dieu sans conscience et sans intelligence ; la pensée n'est pas assez simple et assez pure pour ce qui est au-dessus de l'être et de la raison; un Dieu sans amour, l'amour serait indigne pour lui ! un Dieu qui n'est point principe volontaire de ce qui se meut, ce serait le faire descendre de sa hauteur inaccessible dans la région du temps et de l'espace; un Dieu qui n'est pas bon, il est au-dessus du bien; un Dieu qui n'est pas juste, la justice est incompatible avec la bonté infinie; un Dieu qui ne gouverne pas le monde, le monde n'est pas son empire.

Tel est le Dieu de la gnose et du mysticisme philosophique. A ce Dieu les docteurs chrétiens opposent un Dieu personnel et intelligent, un Dieu libre, un Dieu créateur, un Dieu providence, législateur et juge suprême de l'homme.

Les différents attributs de Dieu, son intelligence, sa prescience, sa volonté et sa liberté, sa toute puissance, sa bonté et sa justice font la matière du second livre ; les questions deviennent de plus en plus difficiles. Les Pères des trois premiers siècles les ont toutes traitées et résolues ; et là encore le dogme catholique n'a point changé. Nous n'entrerons dans aucun détail, nous nous contenterons d'indiquer quelques points qui ont vivement excité notre intérêt ; le VIIe chapitre par exemple, ou l'auteur concilie l'enseignement des Pères sur les idées de Platon. Leur divergence vient non de la différence de leurs sentiments, mais des différentes interprétations qu'ils donnaient à l'enseignement de ce philosophe, comme il arrive encore de nos jours. Les chapitres XVI XVII et XVIII sont consacrés à la grande question de l'origine du mal.

Le livre troisième a pour objet l'unité de Dieu ; l'auteur y consacre un livre entier, à cause de l'importance de la matière. C'est comme une préparation à l'exposition du dogme catholique de la sainte Trinité.

Ce n'est pas seulement par le contraste des raisonnements des erreurs contre lesquelles ils sont dirigés que l'auteur fait ressortir la véritable doctrine des Pères. Quelquefois il nous la montre dans leurs exhortations et dans leurs instructions familières aux fidèles. Ainsi, quand ils recommandent la prière continuelle et secrète, et la vigilance, il s'appuient sur cette vérité que Dieu est partout, qu'il voit tout et qu'il connaît jusqu'à nos pensées les plus intimes. D'autrefois il étudie leur langage, leur genre d'argumentation, leur caractère même, afin de parvenir plus sûrement à l'intelligence de

leurs pensées qui se manifestent par tous ces signes extérieurs? deux amis qui vivent dans l'intimité s'entendent à demi-mot. Nous pouvons citer comme exemple l'explication de la doctrine de Tertullien sur la simplicité ou la spiritualité de Dieu : on sait combien son langage sur cette matière paraît étrangeet combien il a exercé la sagacité des critiques.

L'Histoire du dogme ne nous fait pas connaître seulement la foi de l'Eglise aux trois premiers siècles ; elle est en même temps l'histoire des nombreuses hérésies qui se sont élevées à cette époque. Il ne reste de la plupart que ce qu'en ont dit les écrivains ecclésiastiques qui les ont réfutées. Ce n'est que par une étude approfondie des Pères qu'on peut les apprécier. Aussi, trouvons-nous dans l'ouvrage de Mgr Ginoulhiac, plus de lumière sur ces premières hérésies, sur les gnostiques par exemple, que dans les livres entiers qui ont pour but de les exposer. Ces lumières sont éparses, il est vrai, mais il est facile de les réunir. L'abbé F. Hugonin.

(*La suite à un prochain numéro.*)

Actes officiels et Décrets.

Le *Moniteur* du 5 février contient des nominations au Sénat, au Conseil d'Etat et dans l'administration préfectorale.

Sont nommés membres du Sénat :

MM. Berdinand Barrot, conseiller d'Etat, ancien ministre ; Marquis de Boissy, ancien pair de France ; Bret, préfet du département du Rhône ; Chapuys de Montlaville, préfet du département de la Haute-Garonne ; Dariste, conseiller d'Etat ; Doret, capitaine de vaisseau ; Ducos, ministre de la marine et des colonies ; Marquis d'Espeuilles ; Marquis de Gabriac, ancien ministre plénipotentiaire ; Larabit, député au Corps législatif ; De Lalaing d'Audenarde, général de division ; Vicomte de Suleau, préfet du département des Bouches-du-Rhône ; De Thorigny, conseiller d'Etat, ancien ministre ; Duc de Trévise ; Baron de Varennes, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire à Berlin.

Aux termes de la constitution, le sénat se compose de cent cinquante membres : quatre-vingt treize, dont un, le général de Préval, est décédé, avaient été désignés primitivement ; 37 autres furent nommés le 31 décembre dernier. Le nombre des sénateurs est maintenant élevé à 144 ; il reste six nominations à faire pour compléter le nombre constitutionnel.

Sont nommés conseillers d'Etat : MM. Cornudet, ancien conseiller d'Etat ; Dubessey, préfet du département du Loiret ; Amédée Thierry, maître des requêtes de 1re classe ; Montaud, maître de requêtes de 1re classe.

Maîtres des requêtes de 1re classe : MM. Goupil, maître des requêtes de 2e classe ; De Beaumont-Vassy, préfet du département de l'Aisne ; Dufay de Launaguet, préfet du département de Tarn-et-Garonne ; Abbatucci, chef du cabinet du garde des sceaux.

Maîtres des requêtes de 2e classe : MM. Baroche, chef du cabinet du président du conseil d'Etat ; De Montour, chef du cabinet du ministre de l'intérieur ; Le baron de Cardon de Sandras, auditeur de 1re classe.

Auditeur de 1re classe : M. Dufau, auditeur de 2e classe.

Les préfets envoyés au Sénat ou au conseil d'Etat, sont au nombre de six, et le remaniement du personnel des préfectures, en y comprenant la nomination de M. Vaysse, chargé de l'administration du département du Rhône, en remplacement de M. Bret, nommé sénateur, atteint vingt départements.

M. de Crèvecœur, préfet du Puy-de-Dôme, est nommé préfet des Bouches-du-Rhône; M. de Preissac, préfet du Var, est nommé préfet du Puy-de-Dôme; M. Mercier-Lacombe, secrétaire général du gouvernement d'Algérie, est nommé préfet du Var; M. Migneret, préfet de la Haute-Vienne, est nommé préfet de la Haute-Garonne; M. Petit de la Fosse, préfet du département de la Nièvre, est nommé préfet du département de la Haute-Vienne; M. Rogniat, préfet de l'Ain, est nommé préfet de la Vienne; M. Aladenise, ancien consul à Nice, est nommé préfet de l'Ain; M. Boselli, préfet de la Marne, est nommé préfet du Loiret; M. Chassaigne-Goyon, maître des requêtes au conseil d'Etat, est nommé préfet du département de la Marne; M. Boitelle, sous-préfet de Saint-Quentin, est nommé préfet de l'Aisne; M. Chevreau (Léon), sous-préfet du Hâvre, est nommé préfet de l'Ardèche : M. Piétri, sous-préfet de Brest, est nommé préfet de l'Ariége; M. Collet-Meygret, secrétaire-général de la préfecture de police, est nommé préfet de l'Aube, en remplacement de M. Petit de Bantel, décédé ; M. Jeannin, préfet du département de la Vienne, est nommé préfet de l'Orne; M. de Vougy, préfet de la Haute-Loire, est nommé préfet de la Nièvre; M. de Chevremont, sous-préfet de Reims, est nommé préfet de la Haute-Loire; M. Montois, sous-préfet de Béziers, est nommé préfet du Tarn ; M. Chadenet, maître des requêtes au conseil d'État, est nommé préfet de Tarn-et-Garonne; M. Chamblain, maître des requêtes au conseil d'État, est nommé préfet de l'Yonne, en remplacement de M. d'Ornano.

— Par décret, en date de ce jour, M. Romieu a été nommé inspecteur des bibliothèques de la Couronne.

— Un décret, en date du 5 mars, supprime le corps d'inspecteurs-généraux et spéciaux de police, créé par un décret du 30 janvier 1852. Cette institution n'aura donc vécu guère plus d'une année. En revanche, il pourra être créé au chef-lieu de chaque département un commissaire général, relevant du préfet, qui correspondra lui-même pour les attributions qui concernent cet objet avec le ministre de la police générale.

— Le *Moniteur* annonce de plus que, selon les circonstances ou les besoins du service, un décret rendu sur la proposition du ministre de la police générale désignera, pour l'inspection des départements, plusieurs hauts fonctionnaires qui seront chargés de visiter successivement, et dans le cercle qui sera assigné à chacun d'eux, toutes les parties de l'Empire.

— Le Journal officiel contient aussi ce matin un décret autorisant le ministre des finances à rembourser, par voie de transaction, aux anciennes compagnies de Fampoux à Hazebrouck, de Lyon à Avignon et de Bordeaux à Cette, la moitié de leurs cautionnements respectifs, saisis par le trésor en raison de la déchéance de leur concession. Les compagnies ont un délai de trois mois pour accepter cette transaction et se désister dans ce cas de toutes prétentions et instances au même sujet.

Bulletin Politique de l'Etranger.

Autriche. — Une dépêche télégraphique arrivée ce matin à Paris annonce

que la santé de l'empereur d'Autriche était en si bonne voie que S. M. avait pu faire une courte promenade en voiture.

On ne saurait dépeindre combien est grand l'intérêt que prennent les populations de tout l'empire à l'état de leur jeune souverain ; partout des solennités religieuses ont lieu pour remercier la Providence d'avoir préservé le prince de la mort dont il était menacé et pour la prier de le rétablir promptement.

Au moment où l'on se préparait à poser sur la blessure la première compresse, un des assistants manifesta la crainte que l'arme dont s'était servi le meurtrier ne fût empoisonnée. C'est alors que l'aide-de-camp comte O'Donnell, qui accompagnait l'empereur, s'élança vers lui, et, malgré sa résistance, lui suça la plaie.

Des traits particuliers de générosité ne manquent pas non plus, ayant pour but de remercier le ciel par des actes de bienfaisance d'avoir conjuré le péril qui a menacé S. M. C'est ainsi qu'à la première nouvelle de l'attentat, le banquier de Stametz-Meyer a remis au général Kempen la somme de 5000 florins pour être distribuée aux pauvres de Vienne; le baron Sina a aussi fait tenir au ministre de l'intérieur 10,000 florins en métalliques, cinq pour cent, destinés à la fondation d'un établissement de bienfaisance.

L'archiduc Maximilien-Ferdinand a fait un appel à toute la nation pour élever une église en actions de grâces de la conservation des jours de son auguste frère. L'édifice doit être digne et du peuple qui l'élèvera et de sa reconnaissance envers la Providence.

Après avoir appris l'exécution de l'assassin Libeny l'archiduchesse Sophie, mère de l'empereur, laissa échapper ses larmes et s'écria : « Que Dieu veuille que ce malheureux soit la dernière victime de la séduction ! » Puis elle envoya dans toutes les églises de Vienne porter des offrandes pour faire dire des messes pour le repos de l'âme du supplicié ! « Je sais, ajouta-t-elle, que sans doute personne dans la monarchie ne songera à remplir à son égard cet acte de religion ; aussi, c'est à moi, à la mère reconnaissante dont le Tout-Puissant a sauvé le fils, c'est à moi, dont le cœur a été le plus douloureusement frappé par cet acte de folie et de rage, à accomplir ce pieux devoir ; pendant toute ma vie, je le renouvellerai, à l'anniversaire de la mort de ce malheureux ! » Certes, rarement paroles plus nobles et sentiments plus religieux et plus élevés sont sortis de l'âme d'une mère et d'une princesse.

A Londres, les catholiques se sont associés à la joie des fidèles sujets de l'empereur François-Joseph. On écrit de cette ville que dimanche dernier, un *Te Deum* solennel a été chanté à l'issue de la grand'messe, dans l'église paroissiale de Saint-Alexis, en actions de grâces pour la conservation des jours de S. M. l'empereur d'Autriche. Saint-Alexis est une nouvelle fondation catholique, dont la juridiction s'étend sur *Kentish-Town*, grand faubourg de Londres. Cette fondation doit son existence au curé actuel, M. l'abbé Ivers, et a excité beaucoup d'intérêt en Angleterre et sur le continent, à cause des progrès étonnants que le catholicisme y a faits en peu de temps. M. le curé a été sous-précepteur de deux princes du sang royal, alliés à la plupart des maisons régnantes. Aussi ces augustes familles se plaisent-elles à accorder à cette intéressante fondation des marques de leur bienvaillence. C'est ainsi que Saint-Alexis compte au nombre de ses principaux bienfaiteurs les membres de la famille impériale d'Autriche. L'on conçoit donc avec quel empressement les paroissiens de Saint-Alexis, en

s'unissant aux intentions de leur pasteur, ont témoigné au ciel leur reconnaissance de cette protection dont Dieu vient d'entourer la personne d'un monarque également cher à l'Eglise et à ses Etats.

Wurtemberg. — Le parlement wurtembergeois, saisi, dès le premier jour de sa rentrée, d'une proposition en faveur de la peine de mort, vient de prononcer le rétablissement de cette peine à une majorité de 45 voix contre 30, résultat qui était attendu avec une vive anxiété. Dans tous les rangs de la population wurtembergeoise, il n'y avait qu'une voix pour demander que ce terrible frein, supprimé en 1848, fût opposé sans retard à l'envahissement des crimes, qui, de jour en jour, devenaient plus fréquents et plus audacieux.

La loi qui vient d'être votée est donc regardée comme une chose bonne, utile, rassurante; sans doute il est pénible de voir une disposition si terrible accueillie avec une faveur marquée par la presque généralité d'un pays; mais les documents officiels ne donnent que trop raison aux partisans de la peine de mort.

Quatre ans seulement nous séparent de l'année 1848, à cette époque, on supprima la peine qu'il s'agissait aujourd'hui de rétablir ; à cette époque, on ne prévit pas assez dans quelle proportion s'accroîtrait le nombre des criminels. Les chiffres de la statistique judiciaire n'ont plus permis de fermer les yeux à l'évidence ; et c'est tout un peuple qui a dû protester contre une innovation dont avaient seuls profité le vice et la dégradation.

Alfred DES ESSARTS.

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Une arrestation importante vient d'être opérée. Un ancien fabricant, possesseur d'une certaine fortune, a été signalé à la justice, non-seulement comme ayant pris part à l'insurrection de juin 1848, mais encore comme étant l'auteur ou l'un des auteurs de l'assassinat commis sur la personne de Mgr Affre, archevêque de Paris. Ces faits si graves sont venus à la connaissance de l'autorité par suite des révélations d'une femme qui avait habité le faubourg Saint-Antoine, non loin de l'endroit où se trouvait la barricade sur laquelle fut tué l'illustre archevêque.

« Cette femme ayant été atteinte d'une maladie qui mettait ses jours en danger, fut reçue à l'hôpital de la Salpétrière. Au bout de quelque temps, voyant son mal empirer, et craignant de manquer à son devoir en ne révélant pas ce qu'elle savait sur la mort de l'archevêque, elle déclara à l'une des sœurs de la Salpétrière qu'elle avait sur le cœur un poids qui l'oppressait, un secret politique se rattachant aux événements de 1848. Celle-ci l'ayant engagée à tout dire, cette femme lui avoua qu'elle connaissait l'homme qui avait tué l'archevêque.

« Cette révélation inattendue fut accueillie avec une grande réserve. Cependant, la malade persistant dans son affirmation et dans son intention bien formelle de déclarer les faits à la justice, l'autorité en fut informée. Un magistrat se rendit auprès d'elle et reçut sa déclaration circonstanciée. Des informations furent prises par les agents de l'administration de la police ; elles confirmèrent une partie des révélations. En conséquence, un mandat d'arrêt fut lancé contre l'ancien fabricant.

« Ce mandat a reçu son exécution, et l'inculpé a été écroué dans la maison d'arrêt de la justice militaire, sous l'accusation de participation à l'in-

surrection de juin 1848, et d'assassinat ou de complicité d'assassinat sur la personne de l'archevêque de Paris. Aussitôt que les pièces de cette affaire ont été transmises à l'état-major de la 1re division militaire, M. le maréchal commandant en chef l'armée de Paris et la 1re division a donné l'ordre qu'il fût procédé à une information judiciaire par l'un de MM. les rapporteurs près le 1er conseil de guerre. L'instruction de cette grave affaire a été commencée, toute affaire cessante. »

Loterie au profit des pauvres de Beyrouth.

Je ne calomnierai pas notre époque ; je sais autant que personne tout ce qui se fait de bien, et, si je ne respectais la sainte pudeur de la charité, je pourrais nommer bien des femmes, bien des hommes de la société qui consacrent aux pauvres une partie de leur fortune, et, ce qui est mieux encore, leurs démarches, leur temps, les bonnes paroles du cœur qui doublent le prix d'un bienfait. Néanmoins, il faut reconnaître qu'on appelle à présent au secours de la bienfaisance beaucoup d'industries qu'elle ignorait quand le précepte de l'amour de Dieu et du prochain n'était pas relégué par plusieurs dans les commandements de Dieu, où on se contente de l'admirer sans le mettre en pratique. Qui aurait autrefois songé à danser parce que les pauvres ont froid, à donner un banquet parce qu'ils ont faim, à promettre des lingots d'or pour envoyer des colons en Californie ?

Après tout, cependant, les misères sont soulagées, et quoique cette aumône ne me semble pas tout à fait celle dont il est écrit qu'elle « couvre la multitude des péchés, » j'espère que Dieu prendra en pitié ces volontés faibles, et daignera, dans sa miséricorde, démêler et récompenser le bon mouvement enfoui sous le désir de s'amuser et de s'enrichir.

Il m'irait mal de condamner ces appels faits aux convoitises humaines, quand je viens moi-même annoncer une loterie.

Il est vrai qu'ici on ne promet pas des monts d'or, des châteaux ou des rentes. Les plus favorisés ne gagneront que quelque bagatelle, mais ils auront concouru à une bonne œuvre, et ce gain acquis d'avance à tous les billets en vaut bien un autre.

Voici ce dont il s'agit :

Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul établies à Beyrouth consultent plus leur charité que leur faibles ressources, et, pour soutenir leurs œuvres, elles ont annuellement recours à une loterie. Bon nombre de billets sont pris par les Turcs, qui, pleins d'admiration pour ces anges de la terre dont ils voient tous les jours l'abnégation et le dévouement, se font un religieux devoir de leur venir en aide, et ne manquent pas, au jour marqué, d'assister au tirage, et d'emporter leurs gains, précieux talismans, bénis par la la charité, dont la vue est pour eux une prédication éloquente. Mais les Turcs n'épuisent pas les numéros de la loterie, et d'ailleurs il me semble que nous devons être jaloux, nous aussi, de coopérer au bien que produisent nos Sœurs de charité dans les contrées soumises aux infidèles. Chaque billet coûte cinq piastres turques, c'est-à-dire un franc dix centimes ; et voyez quelles œuvres vous allez soutenir en faisant ce léger sacrifice.

Les Sœurs ont un dispensaire où chrétiens et mahométans sont admis gratuitement aux consultations et reçoivent, gratuitement aussi, les médicaments nécessaires. Dans l'année 1852, 34,322 malades sont venus y chercher le soulagement à leurs maux.

102 ont été soignés à l'hopital tenu par les Sœurs, et 1,843 ont été par elles soignés à domicile.

Elles ont un pensionnat qui compte 22 élèves dont cinq orphelines; trois classes d'externes comptent 200 élèves chrétiennes ou arabes.

Deux autres classes ouvertes à Ras-Beyrouth reçoivent 90 élèves, et leur influence sur la population est telle qu'une école protestante antérieurement établie a dû se fermer.

Les Sœurs étendent le bienfait de l'éducation jusque dans la montagne; à Zouk elles ont 50 élèves; à Abeille, 45 ; à Sahina ; 50.

Mais comme leur nombre ne leur permettrait pas de donner par elles-mêmes les soins nécessaires à tant d'établissements, elles ont ouvert une école normale, où, dans ce moment, douze jeunes filles indigènes se forment sous leur direction aux vertus que demande une tâche si difficile et si déilcate.

Telles sont les saintes entreprises qu'on peut soutenir en prenant des billets de la loterie de Beyrouth : cet attrait doit être assez puissant pour les cœurs chrétiens, quand même on ne gagnerait ni pipe turque, ni babouches, etc., bagatelles promises aux numéros gagnants (1).

E. DE VALETTE.

Nouvelles religieuses.

ROME. — Il est aujourd'hui certain qu'un consistoire aura lieu dans les premiers jours du mois de mars. On dit que le Souverain Pontife doit créer huit cardinaux, et préconiser un grand nombre d'évêques. Mgr Giusto de Camerino, qu'on désigne comme devant être revêtu de la pourpre, va recevoir dans le Sacré Collége le glorieux héritage de l'illustre cardinal Micara, qui appartenait comme lui à l'ordre des Capucins. C'est le premier religieux élevé au cardinalat sous le pontificat actuel. Ses travaux dans les congrégations avaient révélé depuis longtemps sa haute capacité, son instruction, lorsque N. S. Père le Pape Pie IX lui confia le diocèse de Sinigaglia, son pays natal, en qualité d'administrateur apostolique. De retour à Rome, depuis la préconisation du nouvel évêque de Sinigaglia, Mgr Giusto habitait le palais apostolique du Vatican comme conseiller privé de Sa Sainteté. La dignité dont il va être revêtu fera éclater encore plus sa vertu et ses talents, et lui permettra sans doute de rendre de plus éminents services à l'Eglise dans les hautes fonctions de la cour romaine.

Les autres Prélats dont on annonce la promotion au Cardinalat seraient : Mgr l'archevêque primat de Hongrie; Mgr l'archevêque de Tours ; Mgr Viale-Prelà, nonce de Vienne ; Mgr Brunelli, nonce de Madrid ; Mgr Santucci, secrétaire de la congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires; Mgr Caterini, secrétaire de la S. Inquisition ; Mgr Savelli, ministre de l'intérieur et vice-camerlingue de la Sainte-Église.

FRANCE. — DIOCÈSE DE PARIS. — Jeudi dernier, 3 mars, une touchante cérémonie avait lieu dans l'Eglise de Saint-Eustache.

C'était l'*Œuvre*, dite des *Ecoles* du 3e arrondissement, qui est destinée à donner aux jeunes garçons et aux jeunes filles pauvres de cette grande

(1) On trouvera des billets aux bureaux de l'*Ami de la Religion* qui fera connaître es résultats du tirage.

paroisse, au nombre de 3,000, des vêtements pour la saison rigoureuse, des récompenses et des livrets pour la caisse d'épargne.

Mgr le Cardinal Archevêque de Bordeaux célébrait les Saints-Mystères.

A l'Évangile, Son Eminence monta en chaire, et, en présence de l'immense auditoire qui remplissait l'église, fit connaître, dans une improvisation pathétique et chaleureuse, le but si louable et si admirable de l'OEuvre.

On remarquait au milieu des notabilités du 3e arrondissement, M. le général Lavœstine, commandant en chef de la garde nationale parisienne et son état-major; M. le maire Decaen et ses adjoints; M. Cayx, recteur de l'Académie de Paris, accompagné de ses inspecteurs; le Frère Philippe, général des Frères de Ecoles chrétiennes et ses assistants; les maîtres et les maîtresses et les Frères de différentes écoles.

Pendant la messe, les enfants sous la direction d'un maître de musique faisaient entendre différents morceaux d'harmonie. La musique de la garde nationale à la tête du 3e bataillon qui avait voulu participer à cette fête de famille, alternait avec le chœur des enfants.

Une quête abondante pour l'OEuvre a été le résultat de cette admirable et pieuse réunion.

— Une assemblée de Charité aura lieu en l'église de la Madeleine, le mercredi 9 mars 1853, en faveur de l'association des Mères de famille.

A une heure précise, la messe : ensuite sermon par le R. P. Pététot, supérieur-général de l'Oratoire de l'Immaculée-Conception.

Le sermon sera suivi du salut et de la bénédiction du Saint-Sacrement.

— M. Washington Tevis, Américain, âgé de vingt-cinq ans, vient d'abjurer le protestantisme; il a reçu le baptême avant hier, dans la chapelle de Mgr l'archevêque de Paris, des mains de M. l'abbé Darboy, vicaire-général, qui avait bien voulu se charger d'instruire et de préparer l'intéressant néophyte.

Ce matin, à huit heures, M. Washington Tevis a assisté à la messe célébrée par Mgr l'Archevêque, qui lui a conféré les sacrements de l'Eucharistie et de la Confirmation. Le nouveau converti paraissait vivement pénétré et profondément recueilli pendant ces augustes initiations à nos saints mystères.

Diocèse de Luçon. — Une lettre adressée de Saint-Fulgent, 27 février, à l'*Espérance*, de Nantes, contient sur la tournée pastorale de Mgr l'Evêque de Luçon, ces détails qui seront lus avec un vif intérêt:

« Le 24 février, les cloches de l'Eglise de St-Fulgent sonnaient à toute volée; Mgr de Luçon venait de mettre le pied sur le territoire de cette paroisse où, le lendemain, il devait donner la confirmation.

« Déjà, suivant l'usage antique du Bocage vendéen, deux feux de joie avaient été allumés sur le passage de Sa Grandeur, lorsqu'à l'entrée du bourg, une flamme aérienne a annoncé au loin une troisième pose. Un même sentiment de vénération et d'amour a fait déserter les chaumières et se grouper autour de leur évêque plus de 1,500 fidèles, et les airs ont retenti des cris répétés de: « Vive Monseigneur! vive notre bon évêque! » partis spontanément de tous les cœurs. L'heureux prélat, visiblement ému, bénit ce bon peuple qui l'escortait avec empressement et respect jusque sur la place, en face de l'église. Là, Sa Grandeur a fait halte sous un arc de triomphe, remarquable par son style, son élévation, son élégance et sa fraîcheur. Cet arc était surmonté de plus de soixante drapeaux et oriflammes, dont les ondulations diverses, au milieu des airs, produisaient le plus gra-

cieux effet. En face, cette simple inscription en lettres d'or : *A notre père !* » exprimait parfaitement les respectueuses sympathies de cette pieuse population pour son premier pasteur.

« Cette ovation ne s'est arrêtée qu'aux pieds du rois des rois, sur les marches de l'autel d'où le bon père a adressé à ses chers enfants des remercîments bien sentis et de chaleureuses exhortations.

« Pour préparer les fidèles à la confirmation, sur la demande du vénérable curé de la paroisse, un prêtre auxiliaire de la Maison de Mouilleron (Vendée), y donnait depuis trois semaines une retraite.

« Cette édifiante retraite a été couronnée par une communion de plus de 1500 fidèles. « Laissez couler ces larmes de bonheur, digne pasteur de la « paroisse; recevez la douce récompense de trente années d'un zèle infati- « gable qui vous a gagné l'amour et le respect de tout votre troupeau. »

« Au milieu d'un groupe de jeunes hommes, on remarquait deux vieillards à cheveux blancs : ce sont deux octogénaires, nobles débris des armées catholiques de Charette; malgré la glace des ans, dans cet œil calme et martial, on saisissait encore quelque étincelle de l'antique feu sacré qui enfanta tant de prodiges. Avant de descendre dans la tombe entr'ouverte sous leurs pas, ces deux fidèles serviteurs du trône et de l'autel imploraient avec confiance la miséricorde de Dieu, et frappaient avec douleur une poitrine qui tant de fois, sans trembler, a bravé pour lui les balles républicaines.

« Une visite au cimetière a dignement terminé cette touchante cérémonie. — *A. des Nouhes.* »

Nouvelles et Faits divers.

M. Bouhier de l'Ecluse, député au Corps législatif, n'ayant pas prêté le nouveau serment imposé depuis son élection par la Constitution de l'Empire, a été déclaré démissionnaire. A ce sujet, on lit dans l'*Union* :

« Des consignes avaient été données, samedi, au Corps législatif, pour que l'entrée fût refusée à M. Bouhier de l'Ecluse, député, qui n'a pas encore prêté serment.

« Dans la salle de la Rotonde, derrière la porte vitrée, se trouvaient un des surveillants du Corps législatif et un gendarme mobile.— (*Mac Sheehy*). »

— M. Ozanam n'a pu faire, cette année, son cours de littérature étrangère à la Sorbonne. La santé de l'éloquent professeur l'oblige à voyager dans le midi. Une de ses lettres contient des détails intéressants sur une visite au lieu de naissance de saint Vincent de Paul. On sait que M. Ozanam, l'un des fondateurs de la Société de saint Vincent de Paul, est membre du conseil général de cette Société :

« L'heureux succès de ma petite excursion en Espagne m'a enhardi à faire un pèlerinage auquel je songeais depuis longtemps. J'ai voulu voir le lieu de la naissance de notre saint patron. Je me suis donc rendu de Dax à Pouy, qu'on appelle maintenant Saint-Vincent de Paul, du nom de son glorieux fils. Là, j'ai vu la maison où naquit le saint et tout près le chêne sous lequel il s'abritait en gardant ses moutons. Ce chêne est magnifique, et son vieux tronc ferait l'admiration des peintres. Mais les années l'ont rongé cruellement, et il ne tient à la terre que par l'écorce. Cependant, il porte des branches énormes encore toutes couvertes de feuillage.

« On s'étonne que, chargé comme il l'est, il ait résisté à l'ouragan qui a déraciné, ces jours-ci, des milliers de jeunes pins dans les forêts des Landes.

« N'est-ce pas l'image des belles fondations de notre bon père, toujours debout au milieu des orages qui emportent les empires? Entre l'arbre et la maison du saint, était un petit oratoire, à la place duquel va s'élever la chapelle fondée par Mgr l'évêque d'Aire, et soutenue par nos souscriptions.

« J'ai vu, avec quelque chagrin, que la chapelle sera petite, et n'est encore qu'à un mètre de terre. Cependant, le supérieur des Lazaristes de Dax, qui surveille la construction, m'a assuré que les travaux allaient être poussés avec vigueur, et que l'édifice serait d'un style renaissance, celui du temps où naquit saint Vincent de Paul. »

Dernières Nouvelles.

L'Empereur d'Autriche vient de signaler sa convalescence par un acte bien noble et bien généreux. Ayant appris que la mère de son assassin venait, à cause de son fils, d'être renvoyée d'une maison où elle occupait une modeste position, dans le fond d'une province, il a déclaré qu'il donnerait à cette malheureuse femme une pension qui la mettrait à l'abri du besoin pendant ses vieux jours. (*Patrie.*)

On vient de mettre en vente, à la librairie de Jacques Lecoffre et Cie, le *Mandement de Monseigneur l'Evêque de Blois sur la liturgie romaine*, en un joli petit volume in-12, au prix modeste de 80 cent. Il est impossible de traiter d'une manière plus complète et plus solide, en un aussi petit nombre de pages, une matière de cette importance. Le vénérable auteur ne se contente pas de poser et de résoudre les questions de droit, d'unité, d'opportunité ; en établissant que ce qui doit dominer et ce qui domine en effet dans le *Bréviaire romain*, c'est la piété, il le venge des attaques injustes auxquelles il a été en butte au point de vue littéraire. Il y montre la beauté des pensées, des sentiments, des images, tout ce qui constitue la plus haute éloquence, la poésie la plus noble et la plus élevée. Cette nouvelle édition est enrichie de notes nombreuses et intéressantes.

BOURSE DU 7 MARS 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 104 25 — plus haut, 104 40 — plus bas, 104 00 — fermé à 104 40. — Au comptant, il reste à 106 ».

3 0/0, à terme, ouvert à 80 60 — plus haut, 80 60 — plus bas, 80 60 — fermé à 80 60. — Au comptant, il reste à 80 55.

On a coté le 4 0/0 à » ».

Actions de la Banque, 2,775 00.

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,200 » (1852), à 1,295 ».

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. V. DE SURCY ET Ce, RUE DE SÈVRES, 37.

L'AMI DE LA RELIGION.

LETTRE

DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE PARIS

Déférant au Saint-Siége la lettre-circulaire de Monseigneur l'évêque de Moulins touchant la lecture de l'*Univers*.

Paris, le 9 mars 1853.

Très-Saint Père,

Sur une plainte officielle d'un vicaire-général outragé, sur les communications officieuses de mes vénérables collègues, j'ai rendu, le 17 février dernier, contre le journal l'*Univers* une Ordonnance motivée que je me suis fait un devoir de porter à la connaissance de Votre Sainteté.

Avant d'accomplir cet acte, j'en ai calculé les suites. Il m'a paru plein de difficultés, mais indispensable; je me fusse abstenu si je savais sacrifier ma conscience à ma tranquillité. Mais j'ai cru qu'il fallait sauver les principes, au risque de contrister les personnes, et j'ai défendu l'Eglise dans sa hiérarchie, sans avoir la prétention de faire plaisir aux partis.

Néanmoins, pour prévenir, autant que je le pouvais, les dissensions et le scandale; pour assurer l'efficacité de mon acte, sans ravir à personne la liberté d'y contredire en temps et lieu opportun; pour donner à mon jugement le plus haut caractère d'impartialité et pratiquer la déférence sans faiblir dans l'exercice de mes droits, en frappant l'*Univers*, je l'ai placé de mes propres mains sous la sauvegarde de l'autorité la plus indépendante et la plus respectée; j'ai indiqué moi-même aux coupables et à leurs défenseurs possibles la voie du recours au Saint-Siége. Ainsi une règle qui est de droit commun et que je n'avais nul besoin de rapporter à l'appui de ma sentence, je l'ai citée expressément, afin de montrer l'inconvenance et l'inutilité d'un appel au tribunal incompétent de l'opinion publique, afin de pousser la condescendance jusqu'à ses dernières limites, en traçant à l'*Univers* la conduite qu'il avait intérêt à connaître et à suivre, afin de vous rendre hommage, très-Saint Père, et d'honorer en vous le principe d'autorité que je ne veux pas laisser insulter en moi.

Je l'avoue, très-Saint Père, si l'on m'eût dit que mes efforts pour donner à cette affaire un cours régulier et paisible allaient être éludés et rendus vains; qu'au lieu de se terminer promptement et sans éclat, elle allait prendre des proportions considérables et une tournure bruyante; que l'acte accompli par un archevêque dans l'exercice de ses fonctions et dans la sphère de ses attributions, allait être

publiquement discuté et combattu au mépris des saints canons et de votre autorité suprême ; je n'aurais jamais pensé que l'exemple pût venir d'un de mes vénérables collègues, surtout d'un de ceux qui se proclament plus attachés que personne au Saint-Siége ; et enfin d'un évêque, qui aurait dû peut-être ne point oublier qu'en lui conférant la consécration épiscopale, j'avais acquis quelques titres particuliers à son respect filial. Non, je n'aurais jamais pensé que la main qui se lèverait sur moi fût celle d'un fils, et qu'elle affectât de rendre le Saint-Siége solidaire de son méfait, en vous saluant, très-Saint Père, avant de me frapper.

Mais enfin, ce que je croyais improbable et presque impossible est arrivé. Je savais bien, comme l'a dit un de mes vénérés collègues, Mgr de Viviers, que la lecture de l'*Univers* n'est pas saine ; je savais qu'elle a déjà porté l'erreur et le désordre dans les rangs du clergé secondaire où l'on prend je ne sais quelle fougue intempérante pour un pieux zèle, et le mépris de l'autorité épiscopale pour un signe de dévouement au Saint-Siége ; je savais même que l'on tâchait de scinder en deux parts l'Episcopat français, de semer la discorde entre des frères étroitement unis jusqu'alors, et de ravir à quelques-uns d'entre eux l'amour de leur commun Père : voilà ce que je savais. Mais j'ignorais que le mal fût déjà si grand et que l'Episcopat consentît à s'armer contre lui-même, en donnant publiquement l'exemple de l'oubli des saints canons et des règles de la hiérarchie ecclésiastique : voilà ce que j'ignorais, ce que Monseigneur de Moulins a voulu nous apprendre à tous, et ce que Messeigneurs de Châlons et d'Avignon viennent de confirmer.

Je ne tiens pas à relever ce qu'il y a d'inopportun et de répréhensible dans les lettres publiées à l'effet d'informer les prêtres d'Avignon et de Châlons que mon Ordonnance ne les atteint pas et qu'ils peuvent continuer, dans leur diocèse, la lecture de l'*Univers* interdite aux ecclésiastiques du diocèse de Paris. La chose était si simple et si claire qu'il n'y avait pas lieu de la proclamer d'office et avec solennité ; par conséquent, on n'a pu la proclamer ainsi qu'avec des intentions qui vont plus loin que les lettres elles-mêmes. Ces habiletés, peu dignes peut-être de l'autorité épiscopale, ne trompent personne. En tout cas, les convenances et les lois ecclésiastiques voulaient qu'on ne se déclarât pas, directement ou indirectement, d'une manière officielle et publique contre une sentence que j'ai portée moi-même à votre tribunal suprême, qu'on ne s'immisçât pas publiquement dans une cause dont Votre Sainteté est et demeure saisie, et qu'on ne parût pas vouloir prévenir et dicter le jugement du Saint-Siége.

D'ailleurs, où veut-on en venir ? Les lettres dont mon Ordonnance présente l'analyse prouvent assez bien que la plupart des évêques français désavouent, blâment et réprouvent la polémique, les exagérations, les violences et les empiétements de l'*Univers* ; j'au-

rais pu donner une nouvelle force à cette assertion, en publiant les lettres qui me sont parvenues depuis quinze jours, et dont le nombre imposant couvrirait aisément deux voix dissidentes. Je m'en suis abstenu par égard pour ceux que j'ai condamnés, et pour laisser l'affaire suivre son cours légal ; n'aurait-on pu s'abstenir également par respect pour la chose jugée et par égard pour celui qui a jugé, dans l'exercice canonique de ses fonctions?

Quoi qu'il en soit, très-Saint-Père, je ne veux pas discuter plus longuement l'acte de Messeigneurs d'Avignon et de Châlons, dont la pensée, d'ailleurs, ne se montre que discrètement. Mais je dois attaquer et vous déférer l'acte de Monseigneur de Moulins, qui s'est cru obligé de donner de l'éclat à son zèle.

Le 26 février, huit jours après mon Ordonnance, Monseigneur de Moulins a publié une circulaire adressée en apparence à son clergé, mais adressée en fait à tout le monde. Il n'a pas dépendu de lui qu'elle fût insérée dans la plupart des journaux de Paris ; l'un d'eux s'est empressé de la communiquer à ses lecteurs ; par une délicatesse et un respect dont l'Église leur tient compte, les autres se sont abstenus.

Dans sa lettre, Monseigneur de Moulins déclare n'avoir point à examiner en elle-même la mesure que j'ai prise contre l'*Univers*; ce qui ne l'empêche pas d'abord d'examiner, sous le titre de question préjudicielle, la question de savoir si j'ai les droits particuliers de l'Ordinaire sur la presse religieuse de Paris, qui lui semble être le patrimoine de tous; ce qui ne l'empêche pas ensuite d'examiner et de discuter les reproches articulés contre l'*Univers* et motivant mon Ordonnance : c'est-à-dire que Monseigneur de Moulins est en contradiction avec lui-même, comme il est en opposition avec les lois canoniques qui protégent l'exercice de l'autorité épiscopale, et fixent l'ordre et les limites des juridictions dans l'Eglise.

Selon Monseigneur de Moulins, je n'aurais pas le droit de blâmer et de réprimer les écarts de la presse parisienne, parce qu'il peut plaire à tout le monde de faire et de déclarer sien tel journal qui s'imprime à Paris, et que dès lors je ne saurais le signaler comme nuisible à la paix et au bien de l'Eglise, sans opprimer par là même la liberté de tout le monde. Je m'étonne, très-Saint Père, de ce nouveau droit canonique qui vient de naître à Moulins; qui tend à dégager l'Ordinaire de la responsabilité que les Conciles généraux et les Souverains Pontifes lui imposent; qui m'enlève le droit et l'obligation de surveiller les écrits qui se publient dans mon diocèse et de les censurer au besoin.

Cependant, très Saint Père, la théologie enseigne que les Ordinaires sont tenus de s'opposer aux ravages exercés par la presse sur le troupeau qui leur est confié. Le Concile de Latran, célébré sous Léon X, exige impérieusement que nul manuscrit ne soit imprimé sans l'autorisation de l'Evêque de la ville ou du diocèse où se fait

l'impression. Le Concile de Trente a renouvelé cette loi d'une manière formelle, en rappelant qu'on ne peut imprimer ou faire imprimer des écrits sur les questions religieuses sans l'examen et l'approbation de l'Ordinaire. Les Souverains Pontifes, et en particulier Benoît XIV, l'un de vos plus illustres prédécesseurs, ont maintenu et confirmé cette disposition, consignée d'ailleurs dans la dixième règle générale de l'*Index*. Vous même, très-Saint Père, dans votre Encyclique du 8 décembre 1849, adressée aux Evêques d'Italie, après avoir déploré les désordres causés par la mauvaise presse, vous recommandez à vos frères, les Evêques, de combattre et de faire combattre le mal à l'aide de la bonne presse dont les productions devront être surveillées, examinées par eux et munies de leur approbation.

Je ne présume pas que Monseigneur de Moulins veuille objecter que le législateur n'a voulu atteindre que les livres, et que les Conciles et les Souverains Pontifes n'ont pu étendre la portée de leurs décrets sur les journaux qui n'existaient pas; cette distinction serait inadmissible. La vérité est que les Conciles et les Souverains Pontifes posent un principe indépendant des circonstances de temps et de lieu, et applicable à toutes les publications, sous quelque forme qu'elles se produisent: le principe, c'est qu'elles doivent être examinées et approuvées par l'Ordinaire. En outre, la manière dont ce principe est appliqué à Rome fait assez voir comment il faut l'appliquer ailleurs; et si ailleurs l'Evêque ne peut exercer sur les journaux religieux une censure préventive, est-ce donc une raison de le désarmer en présence de leurs excès toujours croissants, parce qu'ils demeurent impunis, et d'empêcher qu'il ne recoure à des mesures répressives et efficaces?

Enfin, très-Saint Père, ou bien ce que dit Monseigneur de Moulins est incompréhensible, ou cela signifie que j'ai peut-être le droit de signaler à mes diocésains un livre que je crois mauvais, mais non pas le droit de leur signaler un journal que j'estime dangereux. Ainsi, selon Monseigneur de Moulins, je puis censurer un livre capable de corrompre un petit nombre d'âmes, et je ne puis censurer un journal capable d'égarer trente mille lecteurs; c'est-à-dire que, d'après cette jurisprudence canonique, plus le mal est insignifiant, plus je dois le réprimer; et plus au contraire le mal est grand, plus je dois le laisser croître, en abandonnant mon diocèse au hasard et à toutes sortes de caprices, en laissant dogmatiser dans son ignorance et sa témérité une voix qui parle tous les jours.

Il est vrai que Monseigneur de Moulins se réserve le droit qu'il me dénie; en effet, puisqu'il a décerné à l'*Univers* des éloges officiels, c'est qu'il en avait le droit; par conséquent, il a aussi le droit de le blâmer officiellement; car qui approuve peut condamner. C'est donc à Monseigneur de Moulins qu'il appartient de censurer l'*Univers*. Mais comme il n'y a pas dans l'Eglise un seul évêque qui n'ait,

sous ce rapport, les mêmes droits que lui, il en résulte que tous les évêques absolument ont sur l'*Univers* un droit que je n'ai pas, et qu'entre tous je suis le seul qui ne puisse prononcer un jugement sur les journaux de mon diocèse.

Avant de soulever des questions préjudicielles, Monseigneur de Moulins n'aurait-il donc pu se rendre compte de tout ce qui s'y trouve impliqué? Je ne m'arrête pas à réfuter ce qu'il dit de mon attentat contre la liberté de mes vénérables collègues. Oui, il prétend que je détruis la liberté des évêques, de la France religieuse, de Rome et du monde catholique en défendant à mes prêtres de lire l'*Univers* et d'y écrire, comme si l'*Univers* avait disparu depuis que mes prêtres ont cessé d'y écrire et de le lire; comme si Votre Sainteté n'était pas là pour rendre aux évêques la liberté que je leur prends; comme s'il ne vous appartenait pas de prononcer sur le caractère et la légitimité de mes actes!

Il me paraît donc, très-Saint Père, que Monseigneur de Moulins a émis sur quelques-uns de mes droits un doute singulier et bizarre. J'aurais encore plusieurs graves remarques à faire sur divers points touchés dans la lettre de Monseigneur de Moulins, particulièrement sur ce qu'il dit des prérogatives du cardinalat et de l'obéissance sacerdotale comparée à l'obéissance des religieux. Mais cela demanderait de trop longues explications. Je me hâte d'arriver à l'apologie qu'il prétend faire du journal frappé par ma sentence.

Passant aux reproches qu'on adresse à l'*Univers*, Monseigneur de Moulins les énumère et les discute, je ne dis pas les réfute; loin de là, il les aggrave par la force de ses aveux. En effet, il avoue que l'*Univers a de tristes habitudes de polémiques et des procédés irritants;* qu'il est *trop âpre à soutenir des disputes inopportunes*, qu'il *accepte tous les événements avec trop de complaisance;* qu'il dit le pour et le contre en politique, ou, comme s'exprime Monseigneur de Moulins, *qu'il provoque des solidarités contradictoires;* qu'il *rabaisse à la probité des rapports privés l'idée de justice qui doit dominer la vie des peuples;* qu'il se rend coupable d'un *fatal oubli du sens moral dans son application la plus élevée;* qu'il *acclame avec excès l'autorité et la liberté, selon le souffle du moment, et paraît convier le clergé à n'apprécier l'une et l'autre qu'au point de vue de son avantage actuel;* qu'il *compromet ainsi la considération du prêtre devant la conscience publique;* qu'il *n'a pas le temps de mûrir les questions et de peser les termes;* qu'il est peu mesuré dans son langage, qu'il ne faut pas le prendre au pied de la lettre, et que *ses grands courroux ne sont que pour l'effet du discours;* qu'il *manque envers les évêques des égards dont il n'est jamais permis de se départir;* que, s'il tâche *d'exercer une pression sur les évêques* et *de fomenter le presbytérianisme*, au moins cela ne se produit pas à Moulins.

Tels sont les reproches adressés à l'*Univers*, et répétés dans la lettre de Monseigneur de Moulins. Les uns, Monseigneur les articule loi-

même ; les autres, il les avoue ; les plus légers, il les appelle graves, parce qu'il y va d'un drapeau politique ; les plus sérieux, il ne daigne pas les prendre en considération, parce qu'on n'en souffre guère à Moulins ; aucun n'est réfuté, tous subsistent. Ce que Monseigneur trouve de plus spécieux à répondre, c'est que d'autres journaux ont commis à peu près les mêmes délits. Il finit en déclarant qu'il permet la lecture de l'*Univers*. On ne s'attendait pas à cette conclusion. Après tout, c'est son affaire ; mais voici, très-Saint Père, ce qui me touche, et ce qui m'engage à déposer publiquement ma plainte entre les mains de Votre Sainteté.

Quel que soit le plaidoyer de Monseigneur de Moulins, c'en est un cependant ; et à ce seul titre, il constitue un acte du caractère le plus grave. La portée naturelle de cet acte, c'est de frapper de blâme une sentence rendue dans l'exercice canonique de mes fonctions, et de la déférer au tribunal incompétent de l'opinion publique ; c'est par là même de blesser les convenances et les principes, c'est de déconsidérer la justice ecclésiastique et l'autorité d'où elle émane, c'est d'intervertir les rapports établis par la hiérarchie et de troubler l'ordre des juridictions, c'est de méconnaître l'autorité des saints canons et d'entraver l'action de la loi, c'est de substituer l'arbitraire à la règle et la violence au droit ; c'est de méconnaître et d'usurper les prérogatives du Saint-Siége, en s'immisçant, de la manière la plus indiscrète et la moins justifiable, dans une cause où il n'appartient qu'à vous, très-Saint Père, de prononcer après moi.

J'en fais ici la remarque avec un profond regret, très-Saint Père : grâce au dévergondage d'une partie de la presse qui se dit exclusivement catholique, l'irrévérence et le mépris ont tant perdu de leur horreur, et la notion du devoir s'est tellement faussée dans certains esprits, qu'un évêque même ne craint pas de faire échec à l'autorité épiscopale et de braver les prescriptions canoniques. Que dis-je ? il en est fier : car, à ce propos, il cite avec complaisance le nom qu'il porte, comme s'il venait d'ajouter un peu de lustre à la gloire qu'il y a trouvée.

Au reste, je n'ai pas à expliquer comment Monseigneur de Moulins s'est vu conduit à l'excès dont je me plains ; je constate seulement qu'il l'a commis, soit en méconnaissant et en attaquant d'une façon plus ou moins franche mon droit d'examiner et de censurer les écrits qui s'impriment dans mon diocèse, soit en blâmant par un acte officiel une sentence dont il n'est pas le juge et qui ne peut être déférée qu'au Saint-Siége.

Je puis d'autant moins me taire sur un pareil oubli des règles, que mon silence serait un encouragement au désordre ; et le désordre est déjà si grave, que ma conscience m'interdit de le souffrir plus longtemps, et surtout de l'autoriser par mon inaction. J'y dois mettre un terme, et c'est ce que j'ai voulu faire. Moi vivant, la presse religieuse, à Paris, sera surveillée et au besoin réprimée par

les armes dont je dispose, les armes spirituelles. Elle restera dans son devoir, ou bien elle sortira du diocèse, elle ira chercher ailleurs une juridiction plus complaisante pour prêcher le mépris de la hiérarchie et faire la guerre à l'autorité que je tiens de la miséricorde divine et de la grâce du Saint-Siége Apostolique.

En conséquence, très-Saint Père, je défère au tribunal de Votre Sainteté la lettre-circulaire de Monseigneur de Moulins, et je vous demande justice. Je vous demande justice au nom des intérêts de mon diocèse compromis par les discussions irritantes et les empiétements d'un certain journalisme, au nom de mes vénérables collègues solidairement engagés dans la cause pour laquelle je combats et reçois des outrages, au nom des saints canons indignement violés, au nom de Votre Sainteté même et des droits qu'elle m'a conférés en m'instituant archevêque de Paris.

Je suis très-Saint Père,

DE VOTRE SAINTETÉ,

Le fils très-dévoué et très-obéissant,

† MARIE-DOMINIQUE-AUGUSTE,

Archevêque de Paris.

Voici les lettres de Monseigneur l'Archevêque d'Avignon, de Mgr l'Evêque de Châlons et de Mgr l'Evêque de Moulins :

LETTRE DE MGR L'ARCHEVÊQUE D'AVIGNON AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE.

Avignon, 2 mars 1858.

Monsieur le Curé,

A propos des nouvelles mesures prises contre le journal l'*Univers*, plusieurs d'entre vous m'ont demandé la règle de conduite qu'il leur conviendrait de suivre relativement à ce journal, auquel les attachent de religieuses sympathies.

Il ne m'appartient pas d'apprécier les motifs qui ont engagé quelques-uns de mes vénérés collègues à interdire dans leurs diocèses respectifs la lecture de ce journal ; mais je suis heureux de reconnaître que cette feuille, à laquelle, du reste, on ne reproche rien ni contre la foi ni contre les mœurs, n'a pas dans le diocèse d'Avignon, les inconvénients qu'on lui trouve ailleurs. Vous pourrez donc continuer à la lire. Les services incontestables qu'elle a rendus à la cause catholique sont la garantie de ceux qu'elle peut rendre encore. A une époque où tant d'éléments dissolvants tendent à amoindrir l'esprit religieux, à étendre l'indifférence et à relâcher les liens de subordination à l'autorité suprême du Souverain-Pontife dans les choses spirituelles, il nous paraît sage de conserver au clergé comme aux fidèles de notre diocèse le journal qui, depuis plus de vingt ans, soutient avec courage et talent les grands intérêts catholiques.

Recevez, Monsieur le Curé, l'assurance de mon bien affectueux dévouement,

† J.-M. MATHIAS, *Archevêque d'Avignon.*

LETTRE DE MGR L'ÉVÊQUE DE CHALONS.

Châlons, 1er mars 1853.

Monsieur le Curé,

Vous me demandez si je trouve bon qu'on lise l'*Univers*. A vous parler franchement, je n'ai pas de raison de le trouver mauvais. Le rédacteur de ce journal est un homme de zèle et de probité; il est homme de foi et homme d'esprit. Cette dernière qualité, qui le rend supérieur à tels et tels qui courent la même carrière, n'est pas propre à le leur faire aimer : il y a de l'homme partout, et ici beaucoup. Quant à moi, je suis abonné au journal l'*Univers*, et je continuerai de l'être, c'est vous dire assez qu'on peut en faire autant. Si l'on m'en demandait la raison, je répondrais ou ne répondrais pas, n'ayant de compte à rendre qu'à Dieu, en de telles affaires, de mes actes et de mes opinions.

Après tant de services rendus à la religion, M. Veuillot avait droit à cette marque que je lui donne volontiers de mon estime, de mon intérêt et de ma sincère affection. Il est maintenant à Rome, aux pieds du Saint-Père, à qui il explique ses raisons ; la réponse est facile à deviner, heureux si on sait la comprendre ! Le Pape nous dira à tous : *Pax vobis*.

Recevez, etc.

† M.-J., *Evêque de Châlons*.

LETTRE CIRCULAIRE DE MGR L'ÉVÊQUE DE MOULINS, AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE.

Moulins, le 26 février 1853,

Messieurs,

L'affection de la plus grande partie du clergé de ce Diocèse à la lecture de l'*Univers*, et la reconnaissance que l'on estime généralement ici lui être due pour son zèle à défendre des doctrines qui nous sont plus chères que la vie, ont porté quelques-uns d'entre vous à me consulter sur la conduite qu'il convenait de tenir dans les circonstances où vient d'être placé ce journal. Bien que la réponse à cette question soit extrêmement délicate, et qu'en vous faisant part de la vérité, telle du moins que je la conçois, il puisse sembler mal aisé de ne pas me trouver en contradiction avec des personnes dont plusieurs ont droit à tous nos respects ; cependant, je n'ai pas cru pouvoir me refuser à la discussion d'un doute que vous aviez droit de me proposer, et qu'il est de mon devoir d'essayer de résoudre.

Avant tout, il est nécessaire de vous rappeler que nous n'avons point à examiner en elle-même la mesure prise contre l'*Univers*. Comme le dit très-justement le Prélat de qui elle émane, *quand il s'agit des actes de son administration*, un métropolitain (au moins en France et dans le temps présent), *n'a sur la terre qu'un juge le Chef visible de l'Eglise, N. S. P. le Pape*. D'où vous devez conclure, avec Mgr l'Archevêque de Paris, *que les rédacteurs de l'*UNIVERS, *s'il se croient injustement frappés par son ordonnance, ou même les autres Evêques, s'ils diffèrent* avec ce Prélat *dans l'appréciation de cette mesure, ne sauraient avoir d'autre recours que celui qui leur est ouvert au tribunal sacré du Souverain Pontife* (1).

Il est vraie qu'abstraction faite de l'ordonnance en elle-même, se présente une question préjudicielle, que je n'ignore pas avoir attiré, depuis un

(1) Ordonnance de Mgr l'Archevêque de Paris, portant condamnation du journal l'*Univers*.

certain nombre d'années, la sérieuse attention de plusieurs de mes vénérables collègues, et sur laquelle, un moment ou un autre, il semble impossible que la vérité n'arrive pas à se faire jour. Chacun comprend, en effet, que la presse religieuse, précisément parce qu'elle a dans Paris son siége principal, ou pour mieux dire unique, n'est pas seulement la presse de cette ville, mais celle de toute la France, et jusqu'à un certain point, de Rome même, et de tout le monde catholique. Il y aurait donc lieu de déterminer quels sont, sur cette presse, devenue par son universalité le patrimoine de tous, les droits particuliers de l'Ordinaire : droits qui, assurément ne sauraient aller jusqu'à enlever aux autres évêques et aux écrivains catholiques, la seule voix dont ils puissent disposer pour défendre en temps opportun les intérêts qu'ils estiment en péril, et transmettre, directement ou indirectement, la manifestation de leurs opinions au public. Autrement, on ne voit que trop sous quelle servitude les opinions les plus libres et les mieux autorisées se trouveraient enchaînées, si les conditions de leur publicité dépendaient d'une autorité locale, quelque respectable qu'elle soit d'ailleurs.

Ces préliminaires ainsi formulés, j'entre, Messieurs, dans l'examen de la question proposée; et, pour mieux appuyer la réponse à la demande que plusieurs d'entre vous m'ont adressée, s'ils doivent ou non continuer la lecture de l'*Univers*, voici quelques principes sur lesquels il me semble expédient de l'établir.

L'autorité des Evêques, vous le savez, n'est pas une autorité arbitraire, qu'ils puissent étendre à leur gré, et qu'il leur soit même permis d'exercer sur la société religieuse avec la rigueur qui peut être admise dans la société laïque. *Reges gentium dominantur eorum vos autem non sic* (1). Elle repose sur un triple fondement, d'où elle tire toute sa force, et hors duquel elle ne serait plus l'exercice d'un droit, mais une domination et un empire; premièrement, le jugement de la Foi qui leur appartient en premier ressort, secondement, la surveillance des mœurs; et enfin la direction de leur troupeau (prêtres et fidèles), par l'établissement de certaines disciplines particulières, destinées à faciliter dans leur diocèse respectif, l'obéissance et la discipline générale de l'Eglise catholique.

Or, pour nous occuper d'abord de ce qui concerne la Foi : c'est, en ce moment, la consolation des rédacteurs de l'*Univers*, au milieu de leurs douleurs, que jamais la leur ne se soit vue attaquée. Chacun, au contraire, sans en excepter ceux qui jugent nécessaire de les traiter avec une sévérité plus marquée, rend hommage à la sincérité de leurs sentiments; à leur tendre amour pour l'Eglise; à leur dépendance, non-seulement de ses ordres, mais encore de ses désirs; à leur ardeur pour maintenir ses droits et ses priviléges. Et si quelques-uns ont cru les devoir blâmer sous ce regard, c'est pour avoir paru se laisser aller à cet excès, de tous assurément le plus digne d'excuse, de ne pas distinguer assez ce que souhaite l'Eglise de ce qu'elle ordonne; ce qu'elle conseille de ce qu'elle impose; les croyances qu'elle insinue par l'enseignement le plus accrédité parmi ses Docteurs, de celles que, par ses définitions, elle propose à la nécessaire soumission des tous les fidèles.

En second lieu, pour ce qui a trait aux mœurs, il n'est, que je sache, venu à la pensée de personne d'incriminer sur ce point la rédaction de l'*U*-

(1) Luc, XXII, 25, 26.

nivers. Et nous ne devons pas oublier qu'en des jours où la licence de tout dire salissait les feuilles les plus estimables de récits et de comptes rendus si propres à affliger ceux qui avaient conservé quelque souci de l'intégrité des mœurs publiques, ce journal a dédaigné avec un désintéressement dont ses amis n'ont pas oublié les sacrifices, ce moyen d'une prospérité facile, et a toujours résisté, avec une persévérance digne de louanges, à la tentation des profits qui lui en pouvaient revenir. Le seul reproche qui lui ait été adressé à cet égard, par une autorité qui ne saurait être assez respectée, tombait sur la critique de mémoires récemment mis au jour, et attribués à un Evêque du siècle de Louis XIV, auquel, il faut l'avouer, cette publication fait un médiocre honneur. Mais, outre que ces Mémoires pouvaient, à chaque instant, arriver dans la main de tous; et que le nom même, et le caractère de leur auteur présumé, ne permettaient guère à un Journal Religieux de les passer sous silence, il y avait, ce semble, quelque intérêt à faire toucher au doigt, par l'étude d'une époque beaucoup trop vantée, combien les faveurs des pouvoirs humains peuvent devenir fatales à l'Eglise, et par quelles complaisances leurs bonnes grâces sont ordinairement achetées. Honorons, Messieurs, ceux qui nous ont précédés, taisons pieusement leurs fautes; mais quand, malgré nous, et contre nous, la malignité publique s'en est emparée, vengeons du moins la sainteté de l'Eglise par le mépris des prévarications de quelques-uns de ses ministres, surtout ne craignons pas de nous instruire à l'examen des causes qui les ont enfantées. Et lorsque nous voyons, non pas précisément un Evêque scandaleux, mais un Evêque à peu près honnête, de cette honnêteté dont se contentait alors le monde, et qui lui suffisait pour ne pas retirer son estime, nous donner froidement le spectacle des servilités de son enthousiasme pour son prince, comprenons le danger de ces engouements privés et de ces tendances particulières qui, pour le service du Maître, exposaient à oublier l'obéissance due au Père ; qui, trop souvent, mettaient le pays avant l'Eglise, le Roi avant le Pape; et qui, dans la déplorable assemblée dont ce triste Evêque faisait partie, ont amené un trop grand nombre de ses collègues à sacrifier à l'intérêt mal entendu de la patrie isolée, de la patrie terrestre, de la patrie resserrée dans les limites du temps et de l'espace, l'intérêt de la patrie universelle, la patrie de l'Eternité, la patrie des esprits et des cœurs, la patrie de toutes les âmes catholiques.

Rassuré sur la Foi et les mœurs, et n'ayant, à ce point de vue, aucune rigueur à exercer contre l'*Univers*, devais-je, en vertu du pouvoir dirigeant qui appartient incontestablement aux Évêques sur leur troupeau, et principalement sur leurs Prêtres; comme aussi pour maintenir le respect dû à l'Épiscopat et les convenances d'une polémique chrétienne trop souvent oubliées, devais-je vous interdire ce Journal?

Ici, Messieurs, mon embarras s'est trouvé considérable, et mes perplexités extrêmes. Car si cette autorité dirigeante de l'Épiscopat est incontestable, qui ne sent de quelles précautions son application doit être entourée? Pour ce qui concerne la Foi et les mœurs, les limites du pouvoir épiscopal sont nettement tracées. Le dépôt de la Foi, chacun le connaît en son entier; et si nous ne pouvons rien y retrancher, nous ne pouvons rien y ajouter non plus. Les règles des mœurs, on n'ignore pas comment elles sont fixées; et si, en ces matières, l'erreur se glissait en nos jugements, l'autorité supérieure l'aurait bientôt réformée. Mais qui déterminera les limites de l'autorité épiscopale, lorsqu'elle s'exerce par voie de direction et de gouverne-

ment, c'est-à-dire dans des circonstances où tout semble remis à notre appréciation, et où, par la nature même des choses, à moins d'excès de pouvoir tout à fait manifestes et extraordinaires, l'intervention de la hiérarchie supérieure devient à peu près impossible?

En outre, nous ne pouvions pas oublier qu'il n'en est pas des Prêtres séculiers comme des religieux. L'obéissance de ces derniers, absolue et illimitée, s'étend à tout ce qui n'est pas défendu par la loi de Dieu ou par les constitutions particulières de l'Ordre auquel ils appartiennent; mais l'obéissance des Prêtres à leur Évêque n'est pas de ce genre. Le vœu d'obéissance des Religieux les dépouille de toute disposition d'eux-mêmes, laquelle se trouve ainsi transmise à leurs Supérieurs; la promesse des Prêtres à leur Évêque n'enlève de cette disposition de soi accordée à tous qu'autant qu'il est nécessaire au bon gouvernement de l'Eglise, dont ils sont constitués les Ministres. Le vœu de la profession religieuse anéantit donc la liberté naturelle; la promesse de l'Ordination sacerdotale se borne à l'assujettir sous les règles de la hiérarchie et de la dépendance, selon les besoins et les bienséances du ministère ecclésiastique. Que si maintenant, comme il faut en convenir, le plus ordinairement, c'est à l'Évêque qu'il appartient de fixer cette indépendance, et de déterminer ces règles de la hiérarchie; une autorité si grande, sans limites assignées, et presque sans appel, ailleurs qu'au tribunal du souverain Juge, demande à être appliquée non-seulement avec modération, mais, suivant l'apôtre saint Paul, avec toute sorte d'humilité et comme sous une continuelle impression de tremblement et de terreur : *et ego in infirmitate et timore et tremore fui apud vos* (1).

C'est pourquoi dans la fixation de nos disciplines particulières, encore que *beaucoup de choses nous soient permises, il ne nous est pas expédient* (2) d'aller au-delà de ce que l'obéissance aux lois et aux intentions de la discipline générale nous fait juger nécessaire, évitant d'étouffer, sous la multitude et la rigidité des règles, la liberté naturelle à laquelle les Prêtres n'ont pas prétendu renoncer en entrant dans le Sanctuaire. Ces règles pourront quelquefois paraître un fardeau ; qu'elles le deviennent cependant à la manière des ailes qui chargent beaucoup moins les oiseaux qu'elles ne les soulèvent; qu'elles n'accablent pas la liberté, mais qu'elles la modèrent; et surtout que ces règles, étant faites pour les enfants et non pour les serviteurs, ne soient jamais de nature à les provoquer au mécontentement, à la pusillanimité et à l'aigreur : *patres, nolite ad indignationem provocare filios vestros, ut non pusillo animo fiant* (3).

Maintenant que mes scrupules vous sont mis à découvert, et que mes anxiétés vous sont connues, vous comprendrez plus aisément, Messieurs, comment, sans me permettre jamais de juger personne, et en me rendant compte d'appréciations différentes de la mienne; cependant, à première vue, et aussitôt que votre consultation m'a été proposée, je me suis senti amener au parti le plus doux, et je n'ai pu prendre sur moi de me résoudre à la rigueur. J'ajoute qu'en apportant à l'examen de cette grave question une application plus approfondie, soit faiblesse de lumières, soit respect excessif de la liberté qui m'aveugle peut-être sur ses périls, soit confiance dans votre docilité qui m'est connue, soit différence des conditions où nous

(1) Cor., II, 3.
(2) Cor., VI, 12.
(3) Coloss., III, 21.

nous trouvons ici de celles qui existent ailleurs, tout en m'inclinant devant les motifs qui ont guidé plusieurs de mes vénérables collègues, je me suis persuadé que ma conduite dans ce Diocèse pouvait, sans aucun danger, différer de la leur.

En effet, ce que l'on reproche plus persévéramment à l'*Univers*, et ce qui en fait estimer la lecture plus spécialement périlleuse, peut se réduire à ces chefs : les habitudes de sa polémique, le danger pour l'Eglise de paraître solidaire des opinions de cette feuille et de laisser considérer comme parlant en son nom et ayant reçu ses pouvoirs, son manque d'égards envers les Evêques, la pression qu'elle passe pour exercer sur le Corps Episcopal, auquel on assure qu'elle va jusqu'à dicter des ordres, les doctrines presbytériennes qu'elle répand dans nos diocèses, et dont l'autorité des Evêques sur le Clergé commence, dit-on, à souffrir.

Sur le premier reproche, je n'ai pas besoin de dire qu'il s'en faut de beaucoup que j'aie approuvé en tous points l'attitude de l'*Univers*. Et les rédacteurs de ce journal connaissent assez mes sentiments à leur endroit, ma reconnaissance de leurs services, mon estime de leur talent et mon affection à leurs personnes, pour ne pas trouver mauvais si, pour la seconde fois, je laisse éclater quelque chose de la douleur qu'ils m'ont souvent causée. Leur affliction est trop grande en ce moment pour que je veuille y ajouter par des récriminations qui, de ma part, leur sembleraient plus pénibles. Mais l'inopportunité de leurs disputes, leur âpreté à les soutenir quand il eût mieux valu les laisser tomber toutes seules, les procédés irritants de leur polémique, en même temps que je les jugeais nuisibles à leur cause, me faisaient craindre qu'en des âmes ainsi échauffées la charité ne demeurât pas toujours suffisamment victorieuse. Je ne fais pas même difficulté d'avouer que, si cette feuille a été souvent grandement utile dans les questions religieuses, son influence, sous un autre point de vue, peut être plus sévèrement appréciée.

L'intention, louable assurément dans son principe, mais exagérée dans son application, de tenir l'Eglise en dehors des périls réservés à l'appréciation des événements publics, poussait cette feuille à les accepter tous avec trop de complaisance. Non contente d'imiter l'Eglise, dans le silence, la soumission, le respect et le concours dus à tout pouvoir établi, selon la mesure de l'ordre qu'il maintient et du bien qu'il fait ou seconde, elle eut le tort de provoquer successivement, aux jours de calme comme aux mauvais jours, des solidarités contradictoires avec des pouvoirs qui n'eurent jamais pour leur consécration ni l'élément traditionnel, ni l'élément électif, éléments dont la valeur a partagé les esprits, mais sans l'un ou l'autre desquels on ne peut concevoir pour l'autorité aucun fondement solide. Ainsi, ce journal ne tendit que trop souvent à rabaisser à la probité des rapports privés, cette grande idée de la justice qui doit dominer la vie des peuples comme celle des individus. Fatal oubli du sens moral dans son application la plus élevée, qui n'irait à rien moins s'il prédominait dans le Clergé, qu'à le conduire, sur ce point, à l'indifférence pour ne pas dire au scepticisme, et bientôt à l'affadissement que tout scepticisme entraîne à sa suite !

Voilà le reproche capital que je fais à la rédaction de l'*Univers*, parce qu'en acclamant avec excès tour à tour l'autorité ou la liberté, selon le souffle du moment, ce journal semblait convier le Clergé à n'apprécier l'une *et l'autre* qu'au point de vue de son avantage actuel, et compromettait ainsi

la considération du Prêtre devant la conscience publique, souvent plus délicate pour nous qu'elle ne l'est pour elle-même.

† PIERRE, *Evêque de Moulins.*

(*La suite à un prochain numéro.*)

LETTRE CIRCULAIRE DE MGR L'ÉVÊQUE DE MONTAUBAN

A M. le Supérieur et à MM. les Professeurs et Directeurs de son séminaire, ainsi qu'à tous les membres de son Clergé,

Portant condamnation d'un MÉMOIRE ANONYME sur le Droit coutumier, adressé clandestinement à tous les Évêques et à tous les Séminaires de France, et défense d'en enseigner ou d'en insinuer d'une manière quelconque les doctrines aux jeunes lévites de son diocèse.

Monsieur le Supérieur, Messieurs et très-chers Coopérateurs,

J'apprends qu'un certain mémoire *anonyme* et soi-disant *confidentiel* sur les coutumes des Eglises de France, dans leur rapport avec l'autorité du Saint-Siége, envoyé d'abord aux seuls Evêques, mais adressé plus tard clandestinement à tous les séminaires, vient d'être mis en vente publiquement depuis quelques jours. Comme je connaissais parfaitement ce que vous pensez des doctrines téméraires qui y sont enseignées, et comme je savais par expérience le respect profond que vous avez pour l'autorité et pour la volonté de votre Evêque, je n'avais pas voulu faire sortir cette brochure insidieuse de l'ombre dans laquelle ses auteurs tenaient à la conserver. Mais puisqu'ils n'ont pas craint de la mettre maintenant en lumière, à la faveur de circonstances que sans doute ils ont ménagées de loin, c'est un devoir de notre charge de vous faire connaître ce que nous en pensons, et de réprouver, de condamner tout ensemble tant le caractère particulier de cet écrit que l'attentat qui a été commis contre notre autorité et notre juridiction par ceux qui, clandestinement et furtivement, ont essayé de l'introduire dans notre séminaire, au risque d'exciter et les professeurs et les élèves à la défiance, à l'insubordination, à la révolte même contre celui qui, par le droit général et surtout par le droit coutumier en France, a seul juridiction pleine et entière sur ses séminaires, à l'exclusion de tous autres que le Souverain-Pontife.

Considérant donc que le susdit *mémoire* exprime ouvertement la critique et le blâme :

1° De certains actes émanés du Saint-Siége, qui, dans la personne du Souverain Pontife, a reçu de Jésus-Christ *une pleine et entière puissance pour enseigner et pour gouverner l'Eglise universelle;*

2° De l'acte par lequel tous les Conciles provinciaux tenus en France dans ces dernières années et tous les Evêques ont soumis leurs décrets à la révision de la congrégation dite du Concile de Trente, conformément à la constitution de Sixte V; et encore de

celui par lequel ils en ont accepté et adopté sans réclamation toutes les corrections;

Considérant en second lieu :

Que les auteurs du *Mémoire* sont de simples ecclésiastiques, comme ils l'affirment eux-mêmes, sans titre et sans mission pour décider de la préférence qui doit être donnée à tels sentiments plutôt qu'à tels autres, en ce qui regarde d'une part la conduite propre de chaque Evêque, et d'autre part, l'instruction des élèves du sanctuaire dans chaque diocèse, et que ce défaut de titre, de mission, existerait encore, lors même que lesdits auteurs ne seraient pas seulement de simples ecclésiastiques, puisqu'il n'y a pas de matière où les Evêques soient plus indépendants les uns des autres que celle de l'enseignement dans leurs séminaires respectifs;

Qu'en adressant ce Mémoire à MM. les directeurs et professeurs des séminaires, les auteurs de l'envoi comme ceux du mémoire lui-même, ont voulu introduire dans ces maisons des principes qu'ils savaient bien être repoussés par plusieurs, au risque d'inspirer la défiance et même la révolte contre l'ordinaire;

Qu'il n'appartient à personne, et moins qu'à d'autres à de simples prêtres inconnus, se cachant sous le voile de l'anonyme, et suspects par là même de s'interposer furtivement entre l'Evêque et son séminaire, au risque d'affaiblir le respect, la soumission, la confiance dont l'Evêque a besoin et auxquels il a droit;

Que ce mémoire, enseignant d'un bout à l'autre que le Souverain-Pontife peut abuser de son pouvoir, et par suite, quand, comment et pourquoi on peut légitimement lui désobéir et lui résister, il enseigne par là même que l'Evêque aussi peut abuser du sien, et par suite quand, pourquoi et comment les prêtres de son diocèse peuvent lui résister et lui désobéir, sans manquer à leur conscience et à leurs promesses sacerdotales;

Et qu'il y a là dedans un germe pervers de presbytérianisme, d'usurpation de pouvoir, et de provocation à l'insubordination, à la méfiance, même à une désobéissance ouverte, suivant les cas;

Considérant enfin que le *Mémoire* susdit a été combattu et réfuté, sur ce qu'il y a de plus dangereux et de plus téméraire, par un éminent Cardinal, dont l'autorité est si grande dans ces matières;

Par ces motifs, en vertu de la juridiction que les canons nous attribuent, exclusivement à tous autres que le Souverain-Pontife, en ce qui regarde la direction de notre séminaire et l'enseignement des membres de notre clergé, à tous les degrés,

Nous condamnons et réprouvons, pour notre diocèse, ledit *Mémoire anonyme et prétendu confidentiel*,

Comme injurieux au Souverain-Pontife, dont il a la prétention de fixer et de restreindre les droits, et qu'il signale ouvertement tant au clergé qu'aux fidèles, comme abusant de son pouvoir, au moins en France;

Comme injurieux aux Conciles provinciaux tenus dans ces derniers temps et aux Evêques qui ont tenu ces Conciles, et qui ont montré, tous sans exception, le respect, la soumission la plus entière tant aux constitutions apostoliques qu'aux avis et aux indications pleines de sagesse et d'à-propos émanés de la Congrégation romaine du Concile de Trente ;

Comme propre à semer dans les séminaires des sentiments de défiance et d'insubordination à l'égard de l'Ordinaire, et impliquant par ce fait, comme par le fait de l'avoir glissé furtivement dans ces établissements d'ordre, de subordination et de paix, les germes dangereux du presbytérianisme, de l'indépendance des prêtres à l'égard de leurs Evêques respectifs,

Ordonnons, en conséquence, à MM. les supérieurs, professeurs et directeurs de notre séminaire, de reléguer cet ouvrage clandestin parmi les ouvrages suspects et dangereux de la bibliothèque de l'établissement, voulant que M. le supérieur seul ait la faculté de le lire et d'en permettre la lecture à ses collègues; et quant à ceux des membres de notre clergé qui pourraient l'avoir en leur possession, nous leur ordonnons de nous le remettre sans délai, pour en faire nous-même telle justice qu'il conviendra.

Donné en notre palais épiscopal, à Montauban, ce 4 mars 1853.

† J. MARIE, *Evêque de Montauban.*

LETTRE DU RÉVÉREND DOCTEUR CAHILL A LORD CARLISLE SUR LES ÉPOUX MADIAI.

L'affaire des époux Madiai, ce prétexte des déclamations et des agitations protestantes en Grande-Bretagne et sur le continent, a été récemment portée devant le Parlement anglais. Les ministres de la Reine ont assuré qu'ils avaient réclamé et réclamaient encore près du gouvernement toscan au nom « de la liberté religieuse. »

En attendant, la presse a redoublé d'exaltation : des *meetings*, — tout est matière à *meetings* au delà du détroit, se sont rassemblés et ont pris des résolutions plus passionnées les unes que les autres. Nous n'avons pas à nous occuper des excès de langage des orateurs d'Exeter-Hall. Mais un personnage de distinction et de renommée, lord Carlisle, n'ayant pas dédaigné d'écrire une lettre en l'honneur de ceux que l'on appelle les *martyrs*, Sa Seigneurie s'est attiré une réponse péremptoire et écrasante due à la plume d'un ecclésiastique irlandais du plus haut mérite, le R. docteur Cahill.

On a déjà parlé en France de cette lettre pleine de courtoisie dans la forme et d'énergie dans le raisonnement. Rien ne peut mieux faire connaître le fond de toute l'affaire et la législation en vigueur dans la Toscane. Rien ne met mieux à néant la fausse commisération des protestants anglais; rien surtout ne rétorque avec plus de puissance contre eux les griefs qu'ils étalent si bruyamment.

Nous recevons une traduction presque complète et une analyse très-fidèle de la lettre du docteur Cahill : c'est une bonne fortune pour nous de la mettre sous les yeux de nos lecteurs.

Henry de Riancey.

« Cambridge, 27 janvier.

« Monsieur le Comte, j'ai éprouvé une douloureuse surprise en voyant que votre nom, votre éminente réputation, ont servi de sanction aux insatiables calomniateurs de la foi catholique ; non-seulement Votre Seigneurie a avancé, dans une lettre regrettable, des faits que l'histoire civile et ecclésiastique démentait d'avance, mais encore elle s'est permis des insinuations, des sarcasmes indignes du noble caractère de lord Carlisle. Je n'aurais pas daigné répondre aux perfides allégations dont la presse de ce pays fait rouler le fangeux torrent contre le Catholicisme ; mais, à vous, Milord, qui, depuis longues années, avez rendu des services à la cause d'Irlande, à vous que je me suis habitué à respecter, à estimer, je dois une réponse telle que l'exigent, d'un côté, la reconnaissance ; de l'autre, la cause de la vérité. »

Ici, le R. Dr Cahill rappelle à lord Carlisle les travaux de la secte encyclopédique, les intrigues des faux illuminés d'Allemagne, auxquels les protestants se joignaient en haine du Catholicisme, sans s'apercevoir qu'ils favorisaient les ennemis de toute religion et de tout gouvernement.

« Cependant, en 1786, le gouvernement toscan commença à pressentir le danger qui menaçait l'Etat et l'Eglise : il promulgua une loi tendant à interdire toute assemblée sous quelque prétexte que ce fût, sans une autorisation officielle. Cet arrêté, nouveau alors en Toscane, provoqué par l'imminence des périls où les sociétés secrètes pouvaient jeter l'Etat, ne fait aucune allusion à la circulation des livres saints, ni à la lecture que les particuliers pouvaient en faire. Tel est le décret sur lequel s'est basée la sentence rendue contre les *martyrs* Madiai, et qui, en 1786, ne fut pas formulé contre les libertés civiles ou religieuses, mais, au contraire, pour les protéger contre des complots pareils à ceux qui aboutirent en France à la Terreur. Certes, les flots de sang versés dans ces scènes de carnage et dans les guerres qui les suivirent, la ruine des Etats, notre propre dette publique, Milord, résultats plus ou moins directs des travaux élaborés dans des conciliabules secrets, justifient assez la précaution prise par le Grand-Duc, d'interdire dans ses Etats toute réunion suspecte. Votre Seigneurie peut dès lors se convaincre qu'elle a mal représenté les faits en attribuant à la tyrannie de ce qu'il lui plaît d'appeler l'*Eglise romaine*, les actes sages et paternels du gouvernement toscan. Et, en effet, l'Eglise catholique n'a pas besoin de rétractations, d'explications, d'apologies ; pour se défendre contre la calomnie, il lui suffit d'enseigner l'histoire à ses détracteurs. Les lords anglais et les poëtes feraient prudemment d'y regarder à deux fois avant de composer leurs lettres, ou d'improviser leurs discours. Les applaudissements de Leeds feraient une pauvre compensation à la risée de tous les historiens catholiques de l'Europe.

« Venant au jugement rendu contre les Madiai, Milord, je soutiens qu'il n'a pas été provoqué par une *simple lecture de la Bible*, comme Votre Seigneurie l'a avancé : dans l'ignorance absolue où vous êtes des circonstan-

ces de cette affaire, vous vous êtes rendu coupable, au moins, d'une grave imprudence : vous avez, à la légère, lancé un nouveau brandon au milieu de ces esprits échauffés par la frénésie religieuse, et qui n'avaient pas besoin de cette accusation d'intolérance jetée à l'Eglise catholique, pour réveiller d'implacables haines. Vous en appelez de plus à tous les catholiques de ce pays que vous sommez, sous peine de perdre à jamais l'estime des honnêtes gens, que vous sommez, dis-je, de condamner je ne sais quelles lois imaginaires et de stigmatiser le gouvernement toscan, pour n'avoir fait, après tout, qu'arrêter le progrès de la révolution.

« Le prononcé du jugement contre les Madiai est sous mes yeux, et je puis instruire Votre Seigneurie des circonstances qui ont, à cette occasion, motivé la mise en vigueur de la loi de 1786. »

En reprenant la série des violences révolutionnaires qui, depuis 1847, ont ébranlé presque tous les trônes de l'Europe, le R. P. Cahill fait observer que dans toutes les capitales où la révolte a éclaté, les agents diplomatiques de S. M. Britannique ont été en rapports avec les chefs et les fauteurs de ces conspirations, qu'ils les ont protégés, secourus, et que partout les légations anglaises étaient le rendez-vous des révolutionnaires.

« Les mêmes dangers se représentant pour le gouvernement toscan menacé de toute part, et surtout par les émissaires anglais, il dut recourir aux mêmes moyens qu'il avait déjà employés avec succès. Il revisa cette loi du 30 novembre 1786, et y annexa, le 4 mars 1849, de nouvelles restrictions par les art. 34 et 35 des règlements de police ; mais il ne fut pas plus qu'auparavant question d'interdire la lecture de la parole divine : le but de ce décret contre les conventicules demeure le même ; c'est-à-dire d'empêcher des individus de s'assembler secrètement sous des prétextes de religion sans l'autorisation du magistrat. Ce fut dans ces conjonctures, lorsque la chute de Louis-Philippe, la fuite du Saint-Père, les sanglantes émeutes de l'Autriche, l'abdication de Charles Albert, l'émeute de Naples, donnaient raison aux précautions du grand-duc, qu'une bande de 50 évangéliseurs anglais entra à Florence; se partageant en sections de dix individus, ces propagandistes commencèrent à tenir sans permission de secrets conciliabules dans cette ville, où il existait cependant depuis longtemps un temple protestant avoué : on peut se demander pourquoi tant *d'assemblées religieuses* dont le nombre était hors de proportion avec celui des habitants appartenant au culte protestant. Les registres de statistique constatent qu'à Florence le nombre des familles de la religion réformée n'a jamais dépassé le chiffre de vingt.

« Rosa Madiai, après avoir passé seize ans en Angleterre, déclara être protestante à son retour à Florence; pendant les cinq années qui se sont écoulées entre ce retour et le procès dont il s'agit, elle a pu suivre les exercices publics de la religion qu'elle avait adoptée, et elle a sans nul doute pu, sans être molestée, se livrer à *cette lecture de la Bible* que Votre Seigneurie se plaît à représenter comme la cause unique de sa condamnation. Qu'il me soit permis d'en énumérer les motifs véritables. Malgré les avertissements de la police dix fois répétés, Rosa Madiai et son mari, ont continué à tenir chez eux des conventicules à huis clos : ils ont distribué 11,000 exemplaires de votre Bible, où, comme je puis le prouver par le texte original, se trouvent plus de 1,600 passages falsifiés ou tronqués ; ils ont engagé, par leurs caresses

ou par leurs présents, les enfants italiens à assister à ces réunions où ils recevaient des instructions, des idées hostiles à la foi de leurs familles; ils avaient chargé plusieurs colporteurs de distribuer des Bibles protestantes dans le pays, et payaient deux joueurs d'orgue de Barbarie pour répandre parmi le peuple d'indécentes images de la sainte Vierge; les Madiai étaient munis de grossières gravures représentant le purgatoire, où l'on voyait les âmes derrière les barreaux de leur prison, marchandant à travers ces grilles avec des prêtres en soutane, qui promettent de les délivrer pour 10 écus. Ils avaient aussi de certains petits morceaux de papier, sur lesquels on lisait en grosses lettres ces mots blasphématoires : *dieu d'oublies* (1). Les Madiai proféraient les plus viles, les plus hideuses invectives contre le confessional, et chacune de leurs *instructions* se terminait par une attaque virulente contre le Pape qu'ils désignaient comme l'homme de péché et l'Antechrist. Certes cet ensemble de faits constitue le plus odieux attentat qu'il soit possible d'imaginer contre la conscience, les sentiments, le repos domestique d'une population : tel est cependant le cas incriminé, qui se réduit, pour Votre Seigneurie, à *une simple lecture de la Bible* : énoncé dans toute sa vérité par M. Nerzini le 8 juin 1852, il donna lieu à des *considérants* qui motivèrent l'application des peines décrétées par la loi de 1786. Il ressortit de la plaidoirie que les Madiai avaient pour complices des anglais assez riches pour subvenir aux dépenses nécessitées par l'impression, la distribution des Bibles, la fabrication et le colportage des caricatures, et travaillaient par tous les moyens à insulter aux objets de vénération des catholiques, à tourner en ridicule les choses les plus sacrées, jusqu'à la très-sainte Eucharistie.

Je serais le premier à vouer à la réprobation publique le souverain qui voudrait violenter la conscience de ses sujets et leur interdirait de choisir, dans le secret de leur âme, telle ou telle opinion individuelle, sous peine de rigoureux châtiments; mais le Grand-Duc a-t-il fait autre chose que d'appliquer les lois de son pays à une bande de conspirateurs soudoyés par l'étranger?

Qu'il me soit permis encore de demander à Votre Seigneurie d'après quel renseignement elle a publié que les prisons de l'Italie regorgent des *victimes de la persécution religieuse* : partout où les prisons sont pleines, elles ne le sont que des suppôts de Mazzini, de Garibaldi, et des débris de ces bandes qui ont infesté l'Italie. C'est un fait auquel je défie Votre Seigneurie d'opposer une dénégation fondée sur des renseignements authentiques.

Mais laissons aux Italiens le soin de faire exécuter leurs lois, et examinons quelles sont, sur le même sujet, celles d'Angleterre. Je ne remonterai pas à ces temps, déjà éloignés, à ces actes du Parlement dont le souvenir ferait sans doute rougir la génération présente; j'ai de la probité, de la piété anglaise une trop bonne idée pour rendre la nation solidaire de ces vieilles iniquités. C'était alors que les églises et leurs domaines, patrimoine des pauvres, subissaient une confiscation qui s'éleva à une valeur de 50 millions de notre monnaie actuelle (1,250 millions de francs), alors que les lois pénales contre les non conformistes et les récusants frappaient de mort, de bannissement ou d'amendes, au moins 70,000 victimes tant en Angleterre qu'en Irlande; alors qu'il y allait de la vie de prier en public, de recevoir des leçons d'un prêtre, enfin que c'était presque un crime pour un

(1) Allusion blasphématoire à la sainte hostie.

catholique que d'exister. — Je me bornerai à cette loi nommée *Dissuading : from worship* (excitation à l'abandon du culte).

Cette loi, la 35e du règne d'Elisabeth, confirmée par le 3e décret du règne de Charles Ier, infligeait l'amende et la prison à quiconque dissuaderait une autre personne de fréquenter le service protestant, ou qui tiendrait, dans ce but, un conventicule dans sa maison. Votre Seigneurie avancera peut-être que ce statut est tombé en désuétude : mais je lui opposerai, en preuve de ce que j'avance, la récente condamnation de lord Gainsborough, prévenu d'avoir tenu un conventicule non autorisé! Quoique le noble lord présentât le même système de défense que les Madiai, c'est-à-dire qu'il *lisait la parole divine*, il a été condamné à payer 20 liv. st., et s'il n'avait pu, séance tenante, satisfaire à cette amende, il eût été incarcéré comme les martyrs italiens. Non, cette loi n'est pas abrogée, et si l'exemple que je viens de citer ne suffit pas pour convaincre Votre Seigneurie, je la prierai d'examiner le rapport des commissaires nommés en 1839 deux ans après l'avénement de Sa Très-Gracieuse Majesté la Reine, pour reviser ce qu'on nomme *Lois de tolérance en faveur* des Catholiques. A la 10e page se trouve cet article : « Aucune des lois de tolérance ne fait mention de la 35e du règne d'Elisa« beth et ne définit les délits contre lesquels elle sévit. Ces attentats consis« tent à s'abstenir entièrement de fréquenter le temple protestant, à s'ob« stiner dans cet éloignement, à y entraîner d'autres individus, et à se ren« dre à des assemblées religieuses illégales : d'après les statuts existant « actuellement, il n'y a donc pas moyen de soustraire les Catholiques ro« mains à ces peines. »

Ne voilà-t-il pas absolument la question Madiai dégagée de l'élément révolutionnaire? Ainsi, Milord, vos lois anglaises condamnent un délit moins grave; et il ressort assez bizarrement de tout ceci que la réprobation lancée par vous sur le Grand-Duc retombe sur S. M. la Reine Victoria; les discours d'Exeter-Hall s'appliquent aussi bien à la cour de Saint-James qu'à celle du palais Pitt : la mission de lord Roden a été un reproche tacite à notre législature religieuse, et cette députation qu'on organise en Prusse ferait sagement de passer à Londres; elle préluderait à son œuvre par une remontrance au lord Campbell qui s'est fait un nom dans le procès Achilli.

J'attends de la justice et de la loyauté de Votre Seigneurie qu'elle m'accordera une connaissance assez exacte des lois toscanes et des faits dont il est question. Elle avouera aussi que des lois toutes pareilles, à part de tout mélange d'idées politiques, subsistent dans votre propre pays, et qu'elles ont été mises en vigueur à l'égard d'un homme encore vivant : j'ai donc le droit de vous adjurer, en ami sincère de l'Irlande, de sa foi méconnue et persécutée, ou d'effacer votre nom de la liste des calomniateurs ou d'apporter des preuves à l'appui de vos étranges allégations. Une horde d'insulteurs sans principes nous foule journellement aux pieds; mais il y a en Irlande des cœurs et des têtes, des plumes et des bouches prêtes à soutenir ses vieilles traditions d'incorruptible patriotisme : ils ne craindront pas de défendre jusqu'à la mort ces endroits de la citadelle de ses croyances, où saint Augustin et saint Jérôme ont déjà combattu, revêtus de cette armure contre laquelle les armes de l'ennemi ne peuvent prévaloir.

J'ai l'honneur, Monsieur le Comte, d'être, avec le plus profond respect, de V. S., le très-humble serviteur.

D. W. CAHILL, doct. en théologie.

On nous communique la lettre suivante, adressée par S. S. le Patriarche de la nation chaldéenne à la Société orientale pour l'Union de tous les chrétiens d'Orient :

Monsieur,

Je viens de recevoir votre lettre en date du 30 octobre 1852. Déjà j'avais eu l'honneur d'en recevoir une semblable, et je lui avais donné réponse; je disais dans ma première lettre ce que je répète encore dans celle-ci, que je ne puis que louer le zèle généreux qui a inspiré une œuvre si grande et si utile, et j'espère que le Seigneur la bénira et la fécondera en lui faisant porter des fruits abondants. Je suis trop heureux de pouvoir m'associer à une si noble entreprise en y contribuant par mes vœux et par mes prières, et en faisant, de mon côté, tout ce qui me sera possible pour seconder les pieuses intentions de la Société orientale.

Vous désirez, Monsieur, que je vous expose notre position, nos besoins, etc. ; je le ferais bien volontiers.

Le Patriarcat chaldéen peut compter 30,000 âmes, réparties en huit évêchés. Cette nation naissante s'est formée des Nestoriens revenus à la foi; vers la fin du dernier siècle, et tous les ans elle prend de nouveaux accroissements, qui seraient bien plus sensibles si nous n'avions pas à combattre l'opposition des méthodistes qui, grâce aux énormes subventions que leur fournit la Société biblique, paralysent en partie nos efforts.

Cette nation chaldéenne, sortie de l'hérésie, a besoin, comme vous le comprenez bien, Monsieur, d'être organisée, ramenée à la règle des canons de l'Eglise catholique, et c'est pour cela que nous devons nous réunir en concile national après les fêtes de Pâques. Nous sommes de tout côté environnés de ruines. Nos églises sont, pour la plupart, les restes de l'ancien nestorianisme ; nous avons commencé à bâtir ou à réparer, mais il y a encore beaucoup à faire.

Nous sommes sans imprimerie et, par conséquent, sans livres. Notre langue liturgique est la chaldéenne. Nos livres d'église sont écrits à la main. Notre liturgie a besoin d'être examinée de nouveau et corrigée, et il faudra nous condamner à faire de nouvelles copies.

Vous nous interrogez, Monsieur, sur la science de notre clergé ; sans livres et sans séminaires, que voulez-vous qu'il soit ? Dernièrement nous avons commencé la construction d'un séminaire : il nous faudrait 5 à 6,000 fr. pour le terminer.

Nous avons construit une assez belle église à Mossoul, résidence ordinaire du patriarche ; elle nous a laissé 3,000 fr. de dettes.

Pour les ornements d'église, linge d'autel, vases sacrés, nous sommes dans une grande pénurie.

Notre nouveau pro-délégué fait ce qu'il peut pour nous aider, mais avec la petite allocation que lui envoie l'Œuvre de Lyon, il ne peut aller que lentement. Il faut qu'il soutienne les pauvres prêtres et les Evêques dans les besoins, nous aide à la construction de nos églises, nous fournisse des objets nécessaires à la décence du culte, accorde des subsides particuliers aux prêtres et aux évêques qui quittent l'hérésie, etc. Tout cela demande des sommes bien plus considérables que celles qu'il a entre les mains.

Nous n'avons qu'un ordre religieux, lequel suit la règle de saint Antoine et cet ordre ne possède qu'un seul couvent.

Dans les grandes villes nous avons des écoles, mais la plupart des villages

n'en ont point, faute de pouvoir payer un maître. Dans ces écoles, on apprend à lire, à écrire et le catéchisme.

En organisant notre nation et en mettant plus de décence, plus de splendeur dans le culte, nous espérons pouvoir plus facilement ramener les nestoriens. Ces hérétiques sont en grand nombre : ils peuvent former environ 200,000 âmes. Leur ignorance est extrême et leur clergé dans la plus basse position possible.

Voilà en abrégé, Monsieur, l'état religieux de la nation chaldéenne. Si la Société orientale veut nous aider, nous lui en avons indiqué les moyens. — Nos prétentions ne sont pas bien élevées ; nous nous contenterions de quelques chasubles, quelques calices, etc., et d'un secours pécuniaire pour la construction de notre séminaire, en déterminant bien que ce secours ne doit être employé qu'à cet usage. Nous n'osons pas vous demander une imprimerie chaldéenne, ce serait trop, je pense ; mais, dans notre position, une imprimerie pour renouveler notre liturgie et pouvoir fournir aux prêtres quelques livres élémentaires de théologie et des livres aussi aux enfants du catéchisme serait, pour nous, d'un avantage incalculable.

Mossoul, le 15 janvier 1853.

Je suis, Monsieur,
Joseph Stodo,
Patriarche de la Nation chaldéenne.

Les dons et les offrandes que S. S. le patriarche demande pour son église à la charité des catholiques d'Occident seront reçus au bureau de la Société orientale, pour l'union de tous les chrétiens d'Orient, rue de Babylone, 69, à Paris.

Edifices diocésains.

Le *Moniteur* publie aujourd'hui un rapport et un décret relatifs à l'entretien et à la restauration des édifices diocésains. Les *travaux ordinaires* seront désormais rendus à des architectes ayant leur résidence dans le diocèse et nommés par le ministre de l'Instruction Publique et des Cultes, sur l'avis des Evêques et des Préfets (art. 1er du nouveau décret). — Les travaux de restauration et de construction pourront cependant être confiés à des architectes choisis hors du diocèse, et dans ce cas le service ordinaire pourra aussi être réuni sous leur direction (art. 2). — Tous les plans et devis des architectes ordinaires et extraordinaires pour les travaux à exécuter dans le cours d'un exercice, devront être soumis à l'administration centrale avant le 1er décembre de l'année précédente. Le Préfet, après avoir pris l'avis de l'Evêque, le transmettra au ministre avec ses observations (art. 3). — Trois inspecteurs généraux seront nommés annuellement par le ministre pour les édifices diocésains (art. 4). — Pour cette année, les inspecteurs sont : MM. Léonce Reynaut, ingénieur en chef, professeur d'architecture à l'Ecole polytechnique ; Vaudoyer et Viollet-Leduc, architectes du gouvernement.

Le *Moniteur* annonce la nomination de trois nouveaux sénateurs, qui sont MM. le général Aupick, ambassadeur à Madrid, Lebrun, ancien pair de France, membre de l'Institut, et Thieullen, député.

Le journal officiel a publié hier un arrêté sur l'enseignement des Facultés des Lettres et un article sur le même sujet. La place nous manque aujourd'hui pour en entretenir nos lecteurs.

Kossuth et Mazzini.

Nous n'avons pas vu sans peine des feuilles sérieuses accorder récemment une certaine attention à de nouvelles jongleries de MM. Mazzini et Kossuth.

Ces coryphées de la Révolution ne désirent rien tant que le bruit, et c'est une première raison pour ne pas servir complaisamment d'écho à celui qu'ils s'efforcent toujours de faire autour de leur nom.

D'ailleurs, dans les circonstances actuelles, leur tactique tend à un but qu'il est facile de saisir. Une diversion leur était nécessaire. Ils ont exhibé la queue du chien d'Alcibiade, bien sûrs qu'Athènes, en pareil cas, c'est toute l'Europe.

Comment! à l'instigation et sous les couleurs de ces deux hommes, le parti du Crime vient de relever la tête. Le sang a coulé en Lombardie; le régicide, inouï dans les annales de l'Autriche, a, pour la première fois, taché l'histoire de ce pays. Mais, avant que les bras s'étendissent pour frapper, il y a eu des proclamations incendiaires qui ont jeté dans des âmes forcenées l'excitation à ces forfaits. Certes, les plus criminels ne sont pas ceux qui les ont commis, mais ceux qui les ont inspirés! Voilà ce qui a saisi l'opinion publique, voilà ce qui l'a soulevée, indignée contre les auteurs de ces abominables provocations au massacre et à la guerre des couteaux!

Telle est aussi l'impression sur laquelle les esprits graves et les cœurs honnêtes doivent rester.

Qu'est-ce donc d'ailleurs que cette petite comédie de querelles intestines entre les chefs de la démagogie, après les tragiques attentats de Vienne et de Milan! Grandes questions en vérité de savoir si l'un avait donné à l'autre sa signature avec ou sans réserve pour la prochaine échéance des révolutions? si telle ou telle phrase d'un mémorandum de révolte et d'anarchie a été parfaitement reproduite d'après le texte de 1850 sur la copie ensanglantée de 1853? si enfin un seul de ces héros avait le droit de compromettre l'autre, en vertu de son blanc-seing dans une levée de boucliers qui n'a eu qu'un tort aux yeux de tous les deux, celui de n'avoir pas réussi! car il est bien certain que ni Mazzini, ni Kossuth n'eussent désavoué le guet-apens et l'assassinat, s'ils eussent été récompensés par le succès.

Mais est-ce que ces histrions, couverts de crimes, ne nous ont pas assez souvent déjà donné la représentation et le mot de leurs disputes de

[redacted]

famille ! Ils se lancent des démentis et des provocations un jour, et le lendemain ils sont réconciliés. C'est un dénouement infaillible. Mais que les honnêtes gens prennent garde d'être dupes malgré eux de ce spectacle connu : Ils ont affaire à des hommes qui ne répugnent pas à se rendre ridicules pour paraître moins odieux ; qui se livrent volontiers aux sifflets pour désarmer la juste indignation de la conscience publique, et qui seraient heureux d'échapper à l'horreur qui les poursuit en invoquant une sorte d'impunité morale comme le bénéfice assuré du mépris qu'ils se sentent heureux de mériter s'il peut leur servir à quelque chose !

CHARLES DE RIANCEY.

Les Sœurs de la Compassion

DE CONTAMINES-SUR-ARVE.

Nous avons annoncé les violences abominables dont ces pauvres religieuses viennent d'être victimes, par l'ordre exprès du ministère de Turin.

On s'associera aux réflexions que ce nouvel acte d'intolérance et de spoliation inspire à l'*Armonia :*

« Un décret du 10 janvier 1853 porte : « Art. 1er. L'association des Sœurs « de Charité, appelées *Dames de la Compassion*, établie dans la commune de « Contamines-sur-Arve, et que le gouvernement avait reconnue par lettres « patentes du 1er mai 1847, est dissoute. »

« Et pourquoi dissoute ? Parce que le pouvoir ne manque jamais de raisons pour dépouiller le faible. Le comte de San-Martino, ministre de l'intérieur, a écrit un long Mémoire où il parle vaguement d'*abus*, sans en articuler un seul ; entre autres griefs, il reproche aux Sœurs d'avoir repoussé l'intervention de l'autorité civile dans l'administration de leur maison. Le gouvernement a-t-il donc le droit de s'immiscer dans quelque société que ce soit ; et qu'est-ce que la liberté de l'association si le gouvernement peut y pénétrer et y dominer en maître ?

« Les *Sœurs de la Compassion* opéraient sous la direction de l'évêque d'Annecy ; c'est par ses conseils qu'elles ont persisté dans leur refus. Cela nous suffit pour affirmer qu'elles se gouvernaient à merveille, et en tirer la conclusion de ce que voulait le ministère sous prétexte d'intervenir dans les affaires intérieures de la communauté. Mieux vaut mille fois que celle-ci soit supprimée que si elle subissait l'action délétère de l'élément gouvernemental. »

Après avoir reproduit, du *Bon Sens* d'Annecy, l'exposé des faits révoltants qui se sont passés à Contamines-sur-Arve, l'*Armonia* ajoute :

« Voilà comme on marche au progrès dans le Piémont ! Mais, veut-on savoir quel était le véritable crime des *Sœurs de la Compassion ?* C'est qu'elles formaient une association de bienfaisance travaillant pour la gloire du catholicisme. Que s'il se fût agi d'une association soit vaudoise soit israélite, personne n'eût songé à la troubler. »

De son côté, l'*Echo du Mont-Blanc* se fait ainsi l'organe de l'indignation générale causée par cette violence :

« Nous apprenons que la religieuse population de Contamines-sur-Arve est désolée de la violence qu'on exerce contre des religieuses dont elle recevait tant de bons soins, qu'elle aimait, et pour lesquelles elle avait autant

d'estime que de reconnaissance. Elle est indignée qu'on ait violé à son égard les intentions les plus manifestes des fondateurs, intentions que jamais les laïcs ne suivront avec cette exactitude consciencieuse qui n'appartient qu'aux personnes qui sont guidées par la religion, par le dévouement le plus absolu, le désintéressement le plus héroïque et l'abnégation la plus complète.

« Voilà cependant l'œuvre de quelques individus qui ont agi à l'encontre de tous les vœux, de tous les intérêts de la population. Voilà bien ce libéralisme bâtard qui promet toutes sortes de merveilles au peuple, et qui, à son début dans le pouvoir, n'emploie son influence qu'à faire violence aux intentions les plus positives, aux intérêts les plus chers des populations. Car il sera difficile d'entretenir cinq maîtresses laïques avec le faible revenu des anciennes fondations. On n'a trouvé dans le réduit étroit et malsain où végétaient ces pauvres servantes de Dieu, que l'aspect de la misère, et pour meubles que quelques métiers qui servaient à suppléer à l'insuffisance de leur traitement. Jamais une maîtresse laïque ne consentirait à vivre dans une si triste position. »

Nouvelles religieuses.

DIOCÈSE DE PARIS. — Une assemblée de charité aura lieu le dimanche 13 mars, à la Grand'Messe de 10 h., en l'église Saint-Louis en l'Ile, en faveur des pauvres, visités et secourus par la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul. A 11 h. moins un quart, après le premier évangile, de la Grand'Messe Exhortation par M. l'abbé Sané, vicaire de Saint-Roch.

Les personnes qui ne pourraient assister à cette assemblée, sont priées de vouloir bien envoyer leur offrande à M. l'abbé Potier, Trésorier de la Conférence, quai d'Anjou, 15.

La Société de Saint-Vincent de Paul s'interdit toute Quête à domicile.

— Dimanche dernier, à la chapelle des Allemands, rue Lafayette, 126, on a chanté un *Te Deum* solennel d'actions de grâces pour la préservation des jours de l'empereur d'Autriche. Le corps diplomatique assistait à la messe et, après le chant du *Te Deum*, Mgr le nonce apostolique a donné la bénédiction.

DIOCÈSE D'ORLÉANS. — On écrit de Pithiviers au *Moniteur du Loiret* :

« Notre église n'est pas encore en état complet d'être rendue aux fidèles. Tous les offices depuis samedi se font dans la chapelle de l'hospice. On espère cependant pouvoir officier bientôt dans l'église Saint-Salomon. On place aujourd'hui dans le dôme une cloche que M. le curé de Dadonville a bien voulu nous prêter.

« Samedi dernier, jour de l'incendie, aussitôt que l'alarme a été donnée, on s'est empressé de sauver les richesses de l'église. Comme le presbytère était menacé par les flammes, les vases sacrés, les ornements et le linge ont été déposés en lieu sûr.

« Au moment où la croix est tombée sur la sacristie, M. le curé et MM. les vicaires, ainsi que quelques autres personnes, s'y trouvaient occupés à déménager différents objets. Une dame a été blessée à la tête par un platras qui s'est détaché de la voûte.

« Les déblais sont aujourd'hui à peu près terminés. On s'occupe maintenant à réparer et à nettoyer l'intérieur de l'église. Quelques morceaux de

bois aux trois quarts consumés et un amas de cendres, voilà tout ce qui reste de notre pauvre clocher. Les débris du clocher ont été transportés dans une des dépendances de la mairie. Le bronze a pris sous l'action du feu les formes les plus bizarres. Cela a, du reste, été un nouveau sujet de perte, car un grand nombre de personnes en ont, sans façon, emporté des morceaux pour les conserver, et il en a été enlevé ainsi plusieurs centaines de livres. »

Diocèse du Puy. — On a transféré au Puy le corps du R. P. de Bussy, de la Compagnie de Jésus, décédé, il y a dix mois, dans sa communauté de Vals, en odeur de sainteté. C'était au Puy que le pieux missionnaire avait consacré la plus grande partie de sa vie ; il était bien naturel que son corps reposât sous la garde des fidèles que sa parole avait évangélisés.

Voici les touchants détails donnés par le journal la *Haute-Loire* sur la translation qui a eu lieu le 9 février :

« Il avait été formellement stipulé par le Père recteur que l'exhumation et le transfert du corps se feraient sans solennité, et pour mieux éviter tout rassemblement, on avait choisi cinq heures du soir. Mais le secret n'a pu être si fidèlement gardé qu'il n'en ait transpiré quelque bruit. Au premier mot répandu dans la ville, que le Père de Bussy allait lui être rendu, la route de Vals s'est couverte d'une foule compacte qu'elle n'a bientôt plus suffi à contenir et qui débordait dans les champs voisins.

« Il était nuit close lorsque la voiture qui le transportait est arrivée au Puy, précédée et suivie d'une multitude immense. Malgré le froid et la neige qui commençait à tomber, les rues étaient encombrées. Toutes les congrégations s'étaient donné rendez-vous à la barrière du Breuil, et elles se sont trouvées aussi nombreuses, aussi complètes que le jour des funérailles. Toutes les fenêtres étaient illuminées. A l'attitude de la foule, à cette expression de satisfaction et de bonheur qui se peignait sur tous les visages, à ces milliers de spectateurs qui débouchaient par toutes les avenues, qui garnissaient toutes les ouvertures de maisons, qui se déployaient en files sans fin dans tout le parcours du cortège, on eût dit une entrée triomphale plutôt qu'un convoi funèbre.

« Arrivé sur la place du Plot, le char s'est arrêté. Les hommes de la Congrégation, impatients de se charger eux-mêmes du saint dépôt, l'ont porté sur leurs épaules jusqu'au lieu préparé pour le recevoir. C'est le jardin adjacent à la chapelle de la Congrégation qui avait été choisi pour la sépulture. Une force militaire occupait la porte extérieure et les rues qui y conduisent. Il n'a été donné qu'à un petit nombre de privilégiés de voir la fin de cette touchante cérémonie ; mais dès le lendemain et tous les jours suivants, le jardin ne se désemplissait pas d'hommes, de femmes, d'enfants, d'étrangers, dont plusieurs accourent de loin pour s'agenouiller sur cette tombe dont l'accès leur est enfin permis, pour emporter, comme préservatif ou comme remède, un peu de la terre qui recouvre l'ami de Dieu et des hommes.

« Lors de l'exhumation, il a été constaté que le corps du Père de Bussy était exempt de toute corruption et que ses membres avaient conservé leur souplesse. »

Diocèse de Montpellier. — On nous mande de Bédarieux qu'une souscription particulière ouverte le 7 février pour l'érection d'une nouvelle église paroissiale dédiée à Saint-Alexandre, a atteint, en quelques jours, le chiffre de 55,000 fr. A voir la faveur avec laquelle est accueilli le

projet conçu par M. le curé Miquel, on peut en augurer que la somme sera bientôt doublée.
Afin de perpétuer le souvenir d'une générosité bien rare au temps où nous sommes, les noms des donateurs principaux (ceux qui auront souscrit pour 1,000 francs et au-dessus) seront gravés en lettres d'or sur des tables de marbre blanc, placées dans une des chapelles de la nouvelle église. Les noms des autres souscripteurs seront conservés précieusement dans un registre déposé aux archives de la fabrique Saint-Alexandre.

Nouvelles et Faits divers.

La *Gazette de France* annonce que S. Em. Mgr le cardinal Donnet ne se rendra pas à Rome pour la réception du chapeau de cardinal, qui devait avoir lieu dans un consistoire trop rapproché pour lui permettre d'arriver à temps. Son Eminence ne se proposait pas de faire ce voyage, avant le consistoire d'été, qui a lieu ordinairement aux environs de la fête des saints apôtres Pierre et Paul.

— On lit dans le *Constitutionnel*.
Le général des jésuites était, à la date de la lettre de notre correspondant à la dernière extrémité, et les médecins semblaient croire ou à sa mort prochaine ou à une paralysie sous l'empire de laquelle il traînerait encore tout au plus deux ou trois semaines.
Le révérend père Roothan sera généralement regretté, car c'est un homme d'un grand savoir (qui ne parlait pas moins de douze langues vivantes), d'une grande simplicité et d'une profonde piété.

— Le banquet annuel des anciens élèves du pensionnat de Fribourg a eu lieu dimanche 20 février, à l'hôtel de Provence, à Lyon. Une affectueuse cordialité, une intimité expansive ont fait une fête de famille de cette nombreuse réunion.
Le toast suivant a été porté par un des convives : « A ceux dont toujours et partout nous serons heureux et fiers de nous dire les élèves et les amis, — à nos bien-aimés et vénérés maîtres, aux révérends Pères Jésuites ! — A nos amis absents, dont nul n'est oublié ! — A cette sincère et chrétienne fraternité fribourgeoise qui vivra aussi longtemps que notre éternelle communauté de foi, de sentiments, de souvenirs et d'espérances. »

— Un journal des Cévennes raconte que depuis une dizaine de jours, des agitateurs cherchaient à renouer, dans la Gardonnenque, les anneaux brisés des anciennes sociétés secrètes, en propageant la fausse nouvelle d'un attentat contre l'empereur.
L'autorité supérieure s'émut de ces bruits ; M. le préfet du Gard, le général commandant le département, MM. le sous-préfet, le procureur impérial et le juge d'instruction d'Alais, se sont transportés dans les cantons d'Anduze et de Saint-Jean-du-Gard, où ils avaient été précédés par un bataillon du 16e léger.
Douze des principaux perturbateurs furent arrêtés et la justice poursuit encore ses investigations.
Le *Messager du Midi* ajoute que les individus compromis dans cette affaire appartiennent aux derniers rangs de la classe populaire. — (*Mar. Sundy*).
(*L'Union*).

— On lit dans la *Normandie*, journal de Rouen, du 25 février :

« La Cour impériale de Rouen a confirmé, dans son audience d'hier, un jugement du tribunal correctionnel d'Yvetot, qui avait condamné à six mois de prison un jeune homme de dix-sept ans, nommé Louis Patin, qui n'avait pas craint de se présenter à la sainte table, à la messe de minuit, et de communier sans avoir fait sa première communion et sans s'être confessé.

« Ce sacrilége avait été commis dans l'église de Saint-Valery-en-Caux. »

— Par arrêté de M. le ministre de la police générale, Mme la comtesse de Solms a été expulsée du territoire français.

Mme de Solms est la petite-fille de Lucien Bonaparte, prince de Canino, par la princesse Lætitia Bonaparte, qui a épousé M. Wyse, Anglais.

Les journaux belges annoncent que Mme la comtesse de Solms est arrivée à Bruxelles.

— M. Boyer, président honoraire de la cour de cassation, ancien pair de France, grand-officier de la Légion d'honneur, vient de mourir dans sa 89e année.

— Une des Sœurs de l'hospice d'Oloron, la Sœur Rosalie Ferrier, âgée de trente-deux ans, native de Carcassonne (Aude), se trouvant incommodée pendant le jour et désirant prendre quelques moments de repos, s'était enfermée dans sa chambre. On l'y croyait endormie, lorsqu'on l'entendit pousser des cris. On accourut aussitôt, et on trouva la pauvre religieuse entourée de flammes qui consumaient ses vêtements et les rideaux de son lit. Malgré les soins empressés qui lui furent prodigués, elle succomba quelques instants après.

On croit que la Sœur Rosalie s'était endormie près de la cheminée; que le feu aura pris à sa robe, et qu'en se levant en sursaut pour appeler du secours, la flamme se sera communiquée aux rideaux du lit.

Cette catastrophe a profondément attristé la population oloronaise.

(*Mémorial de Pau.*)

— M. Maugain, aveugle-né, attaché au professorat de l'institution des jeunes aveugles de Paris, vient, à la suite d'une épreuve soutenue avec un grand succès, d'être nommé organiste de la cathédrale de Meaux.

M. Maugain, lauréat du Conservatoire pour le cor et dont quelques compositions pour cet instrument sont justement estimées, n'est âgé que de 22 ans.

— On annonce la mort de M. le docteur Delbrel, ex-membre de l'Assemblée constituante et de l'Assemblée législative; de Mme la marquise de Grammont, née de Noailles; de M. Victor Auger, hommes de lettres; de M. le vicomte de Jailly, ancien préfet sous la restauration, ancien rédacteur de la *France* et du *Corsaire*; et de M. Regembal, ouvrier sculpteur, ancien représentant de l'Ain à l'assemblée constituante.

— Un terrible désastre vient d'affliger la ville de Tournon. Le feu a pris aux combles du bâtiment neuf de l'hospice, et ses ravages ont été tels, malgré la prompte organisation des secours, que tout l'édifice a été entièrement détruit; il n'en reste que les murailles qui sont calcinées; c'est tout au plus si l'on a eu le temps de faire sortir les malades avant que le feu eût gagné les salles. La perte est évaluée à 60,000 *fr*.

— Le train parti d'Orléans avant-hier, à onze heures du soir, était arrivé vers cinq ou six heures du matin à la hauteur de Châtellerault, lorsque l'essieu d'un wagon de troisième vint à se briser. La voiture s'affaissa sur le sol, une des roues pénétra en partie dans l'intérieur du wagon, en suivant

un mouvement de rotation effrayant, et saisit par son manteau un malheureux voyageur qui fut broyé en un clin d'œil.

Qu'on juge de l'épouvante des autres voyageurs. Il régna parmi eux pendant un instant une confusion et un désordre faciles à comprendre; ils poussaient des cris de détresse étouffés par le bruit de la marche du convoi et se cramponnaient aux banquettes avec désespoir; cette horrible position dura environ l'espace de trois cents mètres; c'est alors seulement que le mécanicien put soupçonner l'accident et arrêter le train.

— On lit dans la *Campana* :

« Nos journaux se plaignent de ce que l'Autriche met le séquestre sur les biens des émigrés.

Pourquoi donc veulent-ils que notre gouvernement confisque les biens du clergé ?

Pourquoi ont-ils applaudi à la confiscation des biens des Jésuites?

Pourquoi ont-ils applaudi à la spoliation de la Compagnie de Saint-Paul après avoir reconnu officiellement qu'elle avait bien mérité de la Société? »

— Le corps du comte Camerata a été provisoirement déposé dans les caveaux de la Madeleine. Conformément aux prescriptions du culte catholique, aucune cérémonie religieuse n'a eu lieu. Le corps sera transporté plus tard dans une des terres du jeune comte

— M. de Soultrait, ancien officier supérieur de la garde impériale, aujourd'hui receveur général du département de Saône-et Loire et officier de l'ordre de la Légion-d'Honneur, vient d'être l'objet d'une distinction des plus flatteuses: Sa Sainteté le Pape Pie IX l'a nommé commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand.

C'est M. le général Gémeau, ex-commandant en chef de l'armée d'Italie, qui, ces jours derniers, à son retour de Rome et passant à Châlons, a remis à M. de Soultrait le brevet et les insignes de l'ordre de Saint-Grégoire.

BOURSE DU 9 MARS 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 105 » — plus haut, 105 » — plus bas, 104 80 — fermé à 104 90. — Au comptant, il reste à 104 30.

3 0/0, à terme, ouvert à 81 10 — plus haut, 81 20 — plus bas, 80 95 — fermé à 81 15. — Au comptant, il reste à 80 90.

On a coté le 4 0/0 à » » .

Actions de la Banque, 2,750 ».

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,185 » (1852), à 1,285 ».

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 98 »; nouveau, 98 ». — Belgique, 5 0/0, 100 » — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 49 ».

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. V. DE SURCY ET Cᵉ, RUE DE SÈVRES, 37.

L'AMI DE LA RELIGION.

DES ENFANTS DÉLAISSÉS ET DES ORPHELINS.

(2° Article. Voir le n° 5495.)

Après avoir demandé au passé, dans un rapide retour vers les institutions de l'Eglise, quelques souvenirs et quelques leçons, venons au présent, cherchons à dégager les principes et à mettre un peu d'ordre en une matière obscurcie par trop de lumières contradictoires.

Il en est de certaines enquêtes et de certains documents administratifs comme de ces feux entre-croisés, errants et variés, qui, apparaissant tout d'un coup et tout à la fois au milieu de la brume, éblouissent, aveuglent et déroutent au lieu d'éclairer et de rassurer.

Partons d'un fait : fait bien triste assurément, mais pris dans le vif et dans le fond de notre nature viciée et corrompue ; fait intraitable aussi qu'on peut déplorer, dont on doit essayer de diminuer le lamentable développement, devant lequel on ne saurait rester ni inactif, ni inexorable. Ce fait le voici : Il y a des enfants abandonnés, il y a des enfants délaissés, il y a des orphelins ; et le nombre de ces malheureuses créatures va au delà de cent mille en France à l'heure qu'il est. Trois causes produisent ce résultat : la dépravation, la misère, la Providence.

La dépravation, — séduction d'une première faute ou détestable suite d'une débauche égoïste et sans pitié, — la dépravation donne naissance à ce que l'on appelle les *enfants trouvés* ou abandonnés.

La misère, — qu'elle ait frappé sur une famille honnête, qu'elle soit la conséquence de l'inconduite ou de la paresse, — la misère, en forçant les parents à se séparer du fruit d'une union légitime, la misère crée ce qu'on appelle les *enfants délaissés*.

La Providence enfin, dans ses impénétrables desseins, en ravissant successivement par la mort le père et la mère, laisse parfois, privés de leurs appuis naturels, les pauvres rejetons d'une famille détruite. C'est elle qui fait les *orphelins*.

Trois classes différentes, dignes d'intérêt et de pitié, mais où la commisération trouve à chaque degré un aliment plus élevé, où la charité monte des bas-fonds du crime et de la honte jusqu'aux touchantes douleurs de l'innocence et peut-être de la vertu.

Nous le disons nettement : il y a entre ces trois catégories une telle différence que nous leur voudrions, sinon trois lois ou trois titres dans une loi, trois conditions distinctes dans les sollicitudes de la charité comme dans les secours et l'adoption de la société.

Examinons-les à part en commençant par la plus basse, et, il faut

le dire, par la plus nombreuse. L'atmosphère s'épurera à mesure que nous avancerons ; que si nous avons été et que nous sommes encore obligé d'arrêter la pensée et la parole sur de coupables misères, notre langage essaiera de nous faire excuser ; et d'ailleurs n'avons-nous pas derrière nous les exemples des conciles et de saint Vincent de Paul ?

I.

ENFANTS TROUVÉS.

Nous voilà donc en présence de ces milliers d'enfants engendrés dans le crime et qu'un autre crime va peut-être faire disparaître.

Comme le dit admirablement l'Eglise : ils sont nés des suggestions perfides de l'ennemi de tout bien. Mais enfin ils existent, ce sont des âmes vivantes, il faut les sauver pour la vie présente, et, bien plus, pour la vie future.

Ne calomnions pas notre société : cette pensée a trouvé écho chez elle, et il s'agit non d'inventer des choses nouvelles, mais d'améliorer les choses existantes.

Il existe pour les enfants trouvés des hospices ou des asiles dans presque tous les départements.

Mais avant de s'occuper des enfants, l'attention doit se porter sur les mères. On l'a vu, c'était la première préoccupation du Christianisme. Ici, vient la grande, l'unique question. Sur tout le reste on est à peu près d'accord ; sur celle-là on se divise, et les meilleurs esprits sont partagés.

Faisons d'abord justice d'une objection qui n'osait plus guère se produire ces temps derniers. Aura-t-elle repris courage avec le huis-clos ? A savoir que la charité multiplie les pauvres et que les hospices augmentent le nombre des enfants trouvés. Elle y peut mettre de l'habileté et même de la dissimulation : au fond c'est elle qu'on retrouve sous les statistiques les plus innocentes, et sous les considérations en apparence les plus inoffensives.

« Si l'abus, répondait M. de Melun, était une raison suffisante pour la suppression des œuvres humaines, il serait toujours loisible à l'homme de se dispenser de faire le bien dans la crainte du mal qui pourrait en être la conséquence. » Cette réponse est excellente, et dans le cas présent, elle est d'autant meilleure que nul n'a eu le courage de demander la suppression des hospices dans l'espoir de supprimer du même coup les mères coupables et les enfants abandonnés.

Le maintien des hospices étant donc accordé, il ne s'agit que d'une seule chose : Trouver le meilleur mode d'application ; trouver le régime qui conciliera le mieux les intérêts de la morale, de la charité et de la société dans leurs rapports avec cette plaie honteuse, mais vivante et attachée au flanc de l'humanité comme la concupiscence de laquelle elle émane.

Nous ne l'ignorons pas : chez la mère qui a succombé, deux sen-

iments peuvent provoquer l'abandon, l'exposition, le meurtre même du fruit de ses désordres : c'est la honte ou c'est la débauche ; la honte plus souvent. Avec l'affaiblissement des mœurs, avec la méconnaissance des préceptes de la foi, avec les dangers effrayants de la vie impure de nos grandes villes, avec la promiscuité de nos manufactures, avec les grossières passions de la campagne, combien tombent, qui par un reste de pudeur, veulent dérober à la publicité le secret de leur déshonneur ! Eh bien ! aux yeux de la charité, la honte est encore un mouvement qui laisse quelque espoir, c'est un élan qui peut tourner au repentir, et qui, du moins, est une dernière protestation de la vertu désertée. Si alors, au devant des angoisses de cette âme déjà pleine de remords se présente l'idée qu'elle pourra dissimuler les suites de sa faute, elle chassera les conseils affreux qui trop souvent assiégent son délire : ces deux grands crimes, l'avortement et l'infanticide ne lui apparaîtront plus comme les effroyables extrémités de l'abîme où une première chute l'a précipitée.

Son enfant vivra : une main discrète et sûre le déposera dans le berceau muet que la charité a préparé, et sur lequel veille le génie et la pieuse commisération de saint Vincent de Paul. C'est l'hospice et c'est le *tour*.

Le *tour* ménage donc,—et tel est son premier service,—le sentiment le plus inflexible, et j'ose dire le plus précieux, la honte.

J'ajoute qu'il prévient l'avortement et l'infanticide. Certes, il faudrait bien peu connaître le cœur humain, il faudrait n'en avoir jamais surpris, même sur les bancs d'une Cour d'assises, les impérieux élans, pour ne pas savoir combien est puissant, même dans une mère coupable, le sentiment qui l'attache au fruit de ses entrailles. Pour arriver à la destruction préméditée de l'être qui lui doit la vie, la femme doit passer successivement par les angoisses les plus poignantes, et elle ne cède d'ordinaire qu'à la fascination de la folie et de l'aveuglement... Elle y cède pourtant, avec trop de facilité. Eh bien ! supprimez-lui l'espoir du secret, forcez-la à publier son déshonneur, à l'inscrire sur un registre, à l'étaler aux regards d'un administrateur : qui ne voit quel complice terrible vous donnez aux infâmes suggestions qui promettent le secret de la tombe ou de l'avortement ?

On a fait, je le sais, des statistiques très-longues pour établir que depuis la fermeture des *tours* le nombre des infanticides a diminué dans certains départements. Je ne veux pas médire de la statistique, mais il est permis, il est obligatoire de ne la prendre que sous bénéfice d'inventaire. Et bien ! si dans certaines localités le chiffre des meurtres a baissé, celui des enfants morts-nés a presque doublé (1);

(1) Notamment dans l'Ain; l'Allier, l'Ardèche, l'Aveyron, la Dordogne, le Gard.

il a triplé (1), quadruplé (2), quintuplé (3) ailleurs ! Est-ce assez?

Et les avertissements ! et cette industrie immonde et perverse qui était la plaie de la société décrépite du paganisme expirant, combien n'a-t-elle pas, de nos jours, pris de hideux développements? La vigilance des magistrats est grande, mais l'habileté des coupables ne la déjoue que trop aisément ; et ce n'est que de temps à autre, par des concours de circonstances exceptionnelles qu'il s'ouvre sur ces abominables combinaisons des révélations sinistres. N'avons-nous pas vu l'an dernier, sur les bancs de la Cour d'assises de Paris, un maire qui en était à sa seconde complicité, et qui conduisait lui-même les victimes de sa brutalité dans un notoire repaire de la grande ville?

D'ailleurs, j'oserai l'écrire : que font ici les chiffres et les statistiques? Les crimes se pèsent plus qu'ils ne se comptent, et telle loi, telle mesure qui en devra faire éviter ou prévenir un seul, aura bien rempli son office. C'est contre l'infanticide que les hospices ont été créés : c'est contre l'exposition et le meurtre que le *tour* a été inventé. Il a réussi : la preuve est faite.

Malheureusement, une contre-épreuve, terrible aussi, lui a donné une autre sorte de triste victoire. Vivante de 1811 à 1833, non sans imperfections, — à quoi bon le dissimuler? — mais avec de réels services, cette institution, commencée vers la dernière de ces dates, a été battue en brèche.

On en était au plein règne de la philanthropie, on avait laissé abattre les croix à Paris, et la charité, non plus que le clergé, n'étaient à l'abri des réactions et des haines. L'Administration imagina que le *tour* était la cause principale de la multiplication des enfants-trouvés. On fit la guerre au tour, ou plutôt au secret et au silence du tour. Les moyens furent variés : le principe était le même, l'enquête, les déclarations, les renseignements. Que l'enquête fût faite à bureau ouvert ou par quelque personne isolée recevant les aveux en confidence; que le registre fût public ou réservé; toujours n'y avait-il plus de ménagements pour la honte. La fille séduite était contrainte à dévoiler sa faute.

Qu'est-il arrivé? Premièrement, le nombre des enfants déposés a notablement diminué. Et la philanthropie d'applaudir ; et faisant appel à un instinct qui s'est fort développé sous la domination de l'intérêt matériel, elle se vante de cette économie sur les finances du département ou de l'Etat. Autant de bénéfice : mais réalisé sur quoi? La moralité a-t-elle augmenté? Les séductions sont-elles moins fréquentes? la Religion plus obéie! les passions plus refrénées? Hélas non. Eh bien! concluez : le bénéfice est fait sur la

(1) Dans la Charente, les Basses-Alpes, la Loire-Inférieure, etc.
(2) Dans l'Hérault, le Morbihan, le Pas-de-Calais.
(3) Dans le Maine-et-Loire et l'Orne. (*Voir Rapp. de M. de [illegible]*)

mortalité des infortunées victimes du désordre ou du crime. Quel gain pour la Société!

Secondement, savez-vous où, une fois lancé dans cette voie de l'économie et de la révélation, on est arrivé? Connaissant la mère, on lui a, dit-on, donné de bons conseils : on a réveillé chez elle le sentiment de la maternité. On a obtenu qu'elle gardât le fruit de sa faute. C'était, en effet, bien meilleur marché que de le nourrir à l'hôpital. Et même, pour encourager cette maternelle sollicitude, on y a ajouté des secours. De telle sorte que la suppression des tours a abouti à des pensions aux filles-mères!

Voilà la haute moralité de la philanthropie! voilà son entente de la famille, et voilà ses primes à la vertu! Au foyer domestique, souillé déjà par la séduction, introduire et conserver le gage et le témoin du déshonneur; bien mieux, lui assurer une rente et lui payer des quartiers sur le trésor public! en vérité, on rougit en présence de tels résultats.

Troisièmement. Le tour a été remplacé, en vingt endroits, par l'exposition, l'exposition avec tous ses périls pour la vie des enfants. Ici on a déposé le nouveau-né à la porte de l'hospice, là sur les marches de l'église ou de la mairie, ailleurs sur un autel. C'est encore le secret réinventé par l'industrie des mères, mais au prix de quels dangers!

Qu'on veuille bien peser ces considérations que nous ne faisons qu'indiquer rapidement, et qu'on dise si elles ne jugent pas la question? « Avec le bureau d'admission, dit en résumant la discussion M. de Melun, avec le bureau d'admission et le secours aux filles-mères, l'intervention de l'Etat a bien plus l'air d'une complicité. Au bureau, c'est la mère qu'on secourt; au tour, c'est l'enfant : ici la faute; là le malheur. »

Faut-il maintenant, après les raisons, invoquer l'autorité et l'expérience? On a vu la leçon souveraine du passé, l'exemple de l'Eglise : voici quelques graves témoignages.

En 1848, quarante-quatre conseils généraux ont voté pour les tours, onze contre. Et cela est d'autant plus remarquable qu'un grand nombre changeaient ainsi l'avis que les instances de l'administration avaient précédemment obtenu d'eux. On se rappelle également quelle fut et quelle devra être l'importance historique de ces assemblées, un instant l'espoir unique de l'ordre en péril, formées de l'élite de la société, émanant du suffrage de tous et élues par cette ligue du bien public qui sut arracher la France aux abîmes.

Il s'est rencontré des jurys qui ont absous l'infanticide en motivant leur verdict sur la suppression des tours. Nombre de commissions d'hospices, directement intéressées même à l'économie, ont réclamé en leur faveur, et enfin les administrateurs des bureaux de bienfaisance, bien plus, les Sœurs de charité et les prêtres ont redemandé qu'on rendît à la faiblesse et à la honte ce refuge et cet asile.

Je l'avoue sans peine : en une telle matière, je ne sais rien d plus décisif que la pensée de l'homme de Dieu qui sonde les mystères de nos misères morales et de la Vierge vouée au Seigneur, qui est l'ange consolateur de nos souffrances et de nos douleurs !

Je m'arrête. Le maintien des tours est la grande affaire ; j'ai dû donner les motifs péremptoires qui, selon moi, les défendent. J'ai traité la question en elle-même et en dehors des dispositions du projet de loi nouveau : j'aborderai les objections à part.

Il me reste auparavant quelques principes à poser sur la condition de l'enfant-trouvé. Nous le prendrons au moment où il est admis dans l'hospice.

Une dérision impie donnait, sous la loi révolutionnaire, à ces malheureuses petites créatures le nom d'*enfants de la patrie*. Rien n'est pis que de profaner la langue, et ce genre d'attentat fait chez les peuples des ravages funestes. C'est la charité qui recueille les enfants trouvés ; ils doivent lui appartenir. Voilà la tutelle et la famille qu'il leur faut rendre. Nous verrons comment dans une prochaine étude.

HENRI DE RIANCEY.

CONFERENCES DE NOTRE-DAME (1).

TROISIÈME CONFÉRENCE DU R. P. FÉLIX.

Quoi qu'en aient dit les auteurs de malencontreux systèmes, nous aimons les belles formes littéraires. Il nous semble que la vérité, présentée sous des couleurs vives et brillantes, revêtue d'un harmonieux langage, pénètre plus facilement dans les esprits, touche plus sûrement les cœurs. Mais autant nous croyons la beauté de la forme extérieure importante pour faciliter le triomphe de la vérité, autant elle nous attriste et nous dégoûte même, lorsque, sous ces dehors magnifiques, elle ne nous offre rien qui soit digne de notre admiration ou du moins de notre estime. C'est alors le masque de la fable : belle tête sans pensée, sans âme, sans vie enfin. Devant ces phrases artistement travaillées, mais vaines comme leurs auteurs, on éprouve une double déception, celle d'être trompé par une apparence séduisante, et celle plus vive encore de voir donner au mensonge les charmes qui devraient toujours rester l'apanage de la vérité.

C'est donc avec un double bonheur que nous voyons briller dans les Conférences du R. P. Félix, ces deux qualités qui devraient être inséparables, et qui sont trop rarement unies : la justesse rigoureuse, le développement logique de la pensée, la solidité du jugement, la finesse des aperçus d'une part, et de l'autre la perfection achevée de la forme oratoire et littéraire.

Il nous est impossible de faire apprécier à nos lecteurs, dans ces rapides comptes-rendus, la seconde de ces qualités. Nous ne con-

(1) L'abondance des matières ne nous a pas permis de donner plus tôt ce compte-rendu des Conférences de Notre-Dame.

naissons point de mémoire assez heureuse pour tenter de la reproduire, ni de plume assez habile pour entreprendre de l'imiter. Nous essaierons du moins de leur donner encore une fois une idée de la première, en rappelant, autant que nos souvenirs peuvent nous le permettre, le sujet, les divisions et les pensées principales de la troisième conférence.

Les doctrines anti-sociales se trompent en plaçant dans la société les racines du mal; elles se trompent encore dans le moyen général qu'elles adoptent pour mener l'homme à sa destinée : c'est ce que l'on peut appeler les erreurs sur la richesse. L'exposition de ces erreurs et de leurs conséquences forment le sujet de la troisième conférence du R. P. Félix.

Le Christianisme ne dit pas anathème aux richesses d'une manière absolue. Il ne condamne que leur essor immodéré, leur développement indéfini; or, ce développement indéfini est la grande tendance, la grande erreur, le grand danger du siècle.

I. La tendance du siècle pour l'essor immodéré des richesses, se manifeste tout à la fois dans les idées et dans les faits.

1. Dans les idées, une science aspire aujourd'hui à devenir la reine des intelligences, c'est l'économie. Or, qu'est-ce que l'économie? c'est, disent ses apologistes, la science des lois qui président à la production et à la répartition de la fortune publique et privée, ou, en d'autres termes, c'est l'art de traiter la matière pour en faire sortir la richesse. Si donc les sciences convergent toutes vers l'économie et l'économie elle-même vers la production de la fortune, il est évident que les sciences ont pour but, de nos jours, le développement de la richesse.

2. La littérature, fidèle expression des idées et des réalités vivantes du siècle, suit la science dans cette voie déplorable. Cette langue française, si éminemment spirituelle et chrétienne, qui a longtemps exprimé les conceptions les plus nobles et les plus généreuses, s'imprègne chaque jour davantage de sensualisme. Heureux, si le fond même des œuvres de la littérature contemporaine ne témoignait pas encore, plus que la forme dont elles sont revêtues, d'une corruption déplorable. L'art littéraire de manifester sa pensée ou de faire briller son génie, est devenu l'art littéraire de faire fortune et de gagner de l'or, et souvent l'or du lecteur n'achète qu'une affreuse corruption vendue, sous des formes élégantes, par un écrivain mercenaire.

3. Les actions suivent dans leur tendance générale les sciences et la littérature. Jamais peut-être, depuis que le christianisme existe, l'amour des richesses n'a été poussé aussi loin. Autrefois l'ambition de nos pères s'allumait à de glorieux flambeaux; ils rêvaient la victoire ou la renommée. Aujourd'hui, comme à Carthage, comme à Tyr, on ne veut plus que les richesses. Nos Argonautes cherchent des toisons d'or et nos conquérants des Californies.

Les hommes de notre siècle s'attachent à la surface de la terre et la fouillent pour y découvrir un trésor, et si l'or vient à briller à leurs yeux, ils le prennent, le pressent contre leurs lèvres et contre leur cœur, et lui disent : tu es mon Dieu! La société en est venue en effet, jusqu'à l'adoration de l'or, la cupidité a été poussée jusqu'à l'idolâtrie, et l'amour des richesses est devenu la religion de ceux qui n'en ont point d'autre.

Cette conséquence est, du reste, la suite nécessaire de leurs principes : ce qui est divin, c'est la destinée; mais la destinée pour eux est la jouissance, et la jouissance ne s'obtient que par les richesses; les richesses sont donc leur dieu. C'est là, en quelques mots, la triste réalité de ce siècle, c'est aussi sa grande erreur.

II. Le développement indéfini de la richesse détruit, en effet, les lois de tout progrès véritable.

Le progrès, dans sa notion la plus générale, est l'accroissement de l'être ou l'expansion graduelle de la vie. Mais cet accroissement, pour être légitime, doit remplir trois conditions. Il doit aller de bas en haut, c'est l'élévation; du dedans au dehors, c'est l'épanouissement; il doit se faire avec ordre et équilibre, c'est l'harmonie. En d'autres termes, le progrès doit être ascendant, expansif et harmonieux! tel, dit l'éminent orateur, un palmier qui naît sur un sol généreux, s'élève en cherchant le ciel, s'épanouit pour couvrir de son ombre les arbustes qui l'environnent, et fait resplendir sa beauté dans la disposition harmonieuse de son feuillage.

Ces trois lois sont violées par le développement indéfini de la richesse.

1. Le progrès et le mouvement ne sont point une même chose. C'est l'illusion de notre siècle de se croire en progrès parce qu'il se remue. La question est de savoir si sa marche est ascensionnelle ou descendante; or, pour monter, il faut aller de la chair à l'esprit, de la matière à l'intelligence. Où porte donc l'amour des richesses? à l'esprit ou à la matière? On a beau déguiser la pauvreté des choses sous la magnificence des noms, la richesse c'est de la poussière dorée, si l'on veut, mais enfin de la poussière. L'amour des richesses, c'est donc l'abaissement. Pour s'élever, il faudrait toucher à peine cette poussière de ses pieds et prendre son vol vers les cieux, vers le monde des vertus, et vers le monde des idées d'où viennent les vertus.

2. L'expansion n'est pas moins indispensable au progrès que l'élévation elle-même. Aussi le mot éducation qui signifie élever veut-il dire en même temps épanouir. Voilà pourquoi toute éducation véritable doit se poser au cœur de l'homme, parce que le cœur est le centre d'où doivent partir tous les rayons des actions humaines. Rousseau qui s'est si étrangement mépris sur l'éducation de l'homme et sur celle des sociétés, n'a pu s'empêcher de reconnaître cette vérité : « Je suis heureux, dit-il, d'éprouver que quel-

« que penchant qu'on ait pour le vice, l'éducation dont le cœur s'est
« mêlé ne peut être perdue pour toujours. » C'est donc une grande erreur de notre siècle de mettre dans le cœur de l'homme l'amour exclusif de l'or et de le retirer sur lui-même par un vil égoïsme, au lieu de développer ses instincts généreux!

Enfin, Dieu qui a créé toutes choses avec poids et mesure, veut qu'elles se développent toutes avec harmonie. Cette harmonie dans l'homme consiste à donner à chacune de ses facultés un développement proportionné à son importance. Elle existera dans un peuple, lorsque les facultés supérieures recevront un développement supérieur, les facultés inférieures un développement inférieur, et jamais une nation ne sera grande qu'autant que sa richesse morale surpassera sa richesse matérielle. Or, nous avons négligé les tendances généreuses, nous avons oublié le monde de l'intelligence, des idées, de Dieu, pour accroître nos richesses; nous avons donc violé la loi fondamentale des sociétés : et cependant cette loi, le Verbe divin l'avait solennellement proclamée, lorsqu'il avait dit : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu : *Quærite primùm regnum Dei*, etc.

Dans notre siècle, au contraire, on a dit au corps : tu règneras ; à la richesse : tu nous donneras nos plus douces jouissances. Et l'on n'a pas craint d'appeler ce règne foudroyé par l'Évangile : le règne de Dieu, de donner aux adorateurs de l'or le nom d'enfants de Dieu, et de leur dire en leur montrant de loin la réalisation de leurs cupides espérances : la richesse, c'est le Paradis!

III. Les grandes erreurs préparent les grandes ruines. La société, séduite par l'appât de l'or, marche aujourd'hui sur le bord de profonds abîmes, parmi lesquels trois surtout paraissent plus redoutables.

1. Le premier abîme est celui des pensées populaires.

Cette pensée descend chaque jour davantage dans le sein du peuple : Il faut être riche! De là l'impossibilité de faire accepter au peuple la pauvreté. Lorsque nous courons tous après les richesses, pourquoi le peuple seul se résignerait-il à voir de loin briller notre or? Il a compris par nos discours et nos actions, que pour être heureux il faut être riche, il nous a vus courir au culte de l'or, il veut à son tour adorer ce Dieu que nous servons. Alors, de son cœur troublé ce cri sort comme une menace : Pourquoi des pauvres? Pourquoi la pauvreté? On aura beau vouloir étouffer cette question importune : le problème, un moment écarté, remontera bientôt sur la surface. Or, c'est là un abîme qui doit attirer à lui les gouvernements et les sociétés. Au milieu de semblables préoccupations, qu'il vienne, non pas un homme de génie, mais un ambitieux quel qu'il soit, qui dise au peuple : révoltez-vous, vous serez riches! le peuple se soulèvera et brisera tout dans sa colère.

2. Le second abîme est celui des désirs populaires.

Ce qui fait la félicité ou le contentement de l'homme, ce n'est pas

une quantité d'or plus ou moins grande. Le bonheur est une équation entre les désirs et les moyens que nous avons de les satisfaire. Rompez cette équation dans une société, à l'instant même les troubles commencent. Or, sous l'inspiration des idées du siècle, cette équation ne peut exister. En effet, la donnée radicale des adorateurs de la richesse, c'est que l'or excite sans cesse de nouveaux désirs : le peuple qui en aura fait son dieu, ne sera donc jamais pleinement satisfait ; jamais il ne pourra dire : c'est assez ! Alors même que le ciel et la terre conspireraient ensemble pour le combler de leurs bienfaits, le peuple dirait toujours : encore plus de richesses, encore plus de jouissances. Aussi, les révolutions deviennent chaque jour un besoin plus effrayant pour les nations. Semblables au Sisyphe des traditions mythologiques, elles roulent jusqu'au haut des monts le lourd fardeau de leurs désirs, et quand elles croient toucher enfin à la cime, le fardeau retombe sur elles et les écrase de son poids.

3. Enfin le troisième abîme est celui des iniquités populaires.

On a dit : la misère est un mal. On a même dit : le péché, c'est la misère. Il est vrai que la misère qui est l'exagération de la pauvreté, ouvre la voie au désordre, et quelquefois au crime, mais l'excès de la richesse a des suites encore plus funestes. Lorsqu'une société s'endort au sein des prospérités matérielles, l'avarice, l'ambition, la cupidité, la soif des jouissances, font naître des crimes monstrueux que l'on ne peut même nommer. Voilà pourquoi Dieu lance toujours ses malédictions sur les cités opulentes, sur les navigateurs et les marchands de Tyr, sur les riches de la grande Babylone.

Dieu me garde, dit en terminant l'éloquent orateur, de voir de semblables malédictions suspendues au-dessus de nos têtes ; si le mal est grand parmi nous, nous avons aussi un grand remède. Ce remède est dans le cœur et dans la pensée de Jésus-Christ, et c'est à Jésus-Christ que nous le demanderons dans la prochaine conférence.

Nos lecteurs peuvent juger par ces détails, nécessairement incomplets, de la méthode simple et lumineuse du R. P. Félix. On ne pouvait mettre dans tout son jour avec plus de justesse et de force, la grande misère de notre siècle. Ce beau discours témoigne tout à la fois de la puissance d'observation, de la lucidité d'aperçus, et de la clarté d'exposition de son auteur. L'abbé CH. LAVIGERIE.

LETTRE CIRCULAIRE DE MGR L'ÉVÊQUE DE MOULINS, AU CLERGÉ DE SON DIOCÈSE (SUITE).

Cependant, tout en ne dissimulant rien de ce qui, assurément, est fait pour choquer dans les procédés de l'*Univers*, il convient de ne pas oublier non plus ce qui peut, jusqu'à un certain point, leur servir d'excuse. C'est qu'il s'agit d'un journal et non pas d'un traité ou d'un livre. La polémique du journal, obligée de saisir les questions au bond, pour ainsi dire, sans avoir assez de temps pour les bien mûrir, avec peu ou point de loisir pour peser

ses termes, et contrainte de parler sous la première émotion dont la lutte est toujours accompagnée, ne saurait être astreinte au même calme d'expression et à la même mansuétude de discours qu'il est permis d'exiger d'une polémique plus heureusement placée pour donner au combat la physionomie qui lui plaît, et disposer à son gré ses batteries. Si l'on veut conclure que la polémique du journal est remplie d'inconvénients, et surtout qu'elle ne doit être abordée qu'à bon escient par les Ecclésiastiques, j'abonde tout à fait dans cette manière de voir, et je vous expliquerai bientôt pourquoi j'estime plus expédient aux Ecclésiatiques de s'en abstenir. Mais il ne s'agit pas d'examiner si le journalisme, même religieux, est un mal; toute la question est de savoir si ce mal est aujourd'hui nécessaire, et si, de ne l'avoir plus à notre disposition, ne nous deviendrait pas une extrémité encore plus fâcheuse. Peut-être nous sera-t-il donné d'en avoir bientôt la preuve. Que les intentions paternelles des Evêques, justement mécontents de l'*Univers* soient dépassées, qu'au lieu d'amener ce journal à une modération désirable, unique but qu'ils se proposent, des influences de seconde main enveniment à ce point les choses, que cette feuille juge meilleur de disparaître; et par le vide qu'elle fera, on verra quelle était sa place, et combien, malgré tous ses défauts, elle ne laissait pas néanmoins de nous servir.

Aussi bien, s'il faut reconnaître que la plume des rédacteurs de l'*Univers* n'est pas uniquement détrempée en bénignité et en douceur, il ne faut pas s'exagérer non plus la portée de ses coups, ni la malignité de ses blessures. Retenus presque tous par les soins de votre ministère dans la sereine placidité de vos campagnes, heureusement peu au fait des luttes de la presse, et disposés à accepter la valeur des mots telle à peu près qu'elle se présente, peut-être pensez-vous, Messieurs, que ces combats de la polémique quotidienne sont aussi terribles au fond qu'ils le paraissent, et vous supposez les rédacteurs des divers journaux aussi ennemis entre eux qu'ils le veulent bien dire. Combien je suis heureux de vous rassurer sous ce rapport! Tenez plutôt pour certain que ces grands courroux ne sont le plus souvent que pour l'effet du discours. Est-ce un bien, est-ce un mal? je n'entreprendrai pas de le définir. Mais, à coup sûr, la délicatesse n'est plus telle aujourd'hui, que l'on doive autant se préoccuper de ce qui eût affligé justement des époques d'un sens plus fin et d'une susceptibilité plus chatouilleuse. Les prélats qui, au milieu de la décadence quasi universelle, ont conservé presque seule l'urbanité des anciens jours, s'étonnent avec raison de manières si opposées; mais le public ne s'en émeut guère, parce qu'il sait bien au fond à quoi s'en tenir.

Après tout, si la polémique de l'*Univers* était à ce point répréhensible, qu'il ne me parût pas possible d'en autoriser la lecture, je ne croirais pas non plus devoir borner à ce journal la sévérité d'une telle mesure. Car, bien que les autres feuilles jettent les hauts cris quand elles se sentent un peu fortement menées, il s'en faut qu'on leur trouve généralement autant de modération qu'elles se l'imaginent. Je me verrais donc amené à cette extrémité de vous tenir éloignés du spectacle de toute polémique, sur les questions qui touchent les Ecclésiastiques: de plus près, extrémité malheureuse de l'aveu de tous; mais que je préférerais cependant à celle de vous abandonner sans contre-poids à l'influence de feuilles qui, ne me charmant pas davantage par la politesse, me rassurent beaucoup moins par la doctrine.

Je n'insisterai pas sur le danger pour l'Eglise de paraître solidaire des doctrines de l'*Univers*, et de partager ainsi toutes les antipathies que cette feuille

place pour avoir le secret d'exciter et d'entretenir. J'ai toujours cru, et je crois encore, que si cette solidarité existe aux yeux des hommes de bonne foi, c'est que nous le voulons bien et que pour les autres, fussent-ils convaincus cent fois que cette solidarité est une chimère, ils l'affirmeront toujours. En effet, quoi de plus facile aux Evêques, surtout lorsqu'il ne s'agit que de matières religieuses, de désavouer ce journal toutes les fois qu'ils le jugeront utile, de protester, comme ils l'ont déjà fait, qu'il parle en son propre et privé nom, et sans aucun mandat de l'autorité ecclésiastique? Ces déclarations renouvelées, aussi souvent qu'on le jugera bon, suffiront aux esprits droits et sincères; et, quant aux autres, c'est à Dieu et non pas à nous qu'il convient de remettre le soin de les convertir. Car, pour ces derniers il n'est pas question de s'éclairer, mais de nous nuire, et tout leur est bon, pourvu qu'ils réussissent. Quand ils s'en prennent à l'*Univers*, et qu'ils le veulent discréditer par une tactique plus sûre: c'est le journal d'une coterie, le défenseur de doctrines que l'Eglise réprouve, un enfant perdu dont personne ne veut et que chacun désavoue. Quand, au contraire, c'est plus haut que portent leurs coups, l'*Univers*, qui, tout à l'heure, n'était rien, devient l'unique pivot qui fait tout agir: c'est lui qui nous mène et nous conduit tous: Fidèles, Prêtres, Evêques, et jusqu'au Souverain Pontife, et avec lui toute l'Eglise. Pour nous, nous croyons que les rédacteurs de cette feuille n'ont mérité ni cette indignité ni cet excès d'honneur. Ils ne sont pas, à nos yeux des enfants perdus dans l'Eglise, mais il n'en sont pas non plus les docteurs et les maîtres. Ce sont tout simplement des catholiques qui usent, pour parler à leurs frères, du droit accordé à tous; si ce n'est, tout au plus, que leur voix y obtiennent une plus grande autorité, justifiée par leur dévouement, et achetée par leurs services.

Arrivé à ce troisième reproche, le plus considérable de tous, adressé à l'*Univers*, de manquer envers les Evêques des égards dont il n'est jamais permis de se départir, je n'ai pas besoin de vous dire, Messieurs, l'émotion que j'éprouve. Aussi est-il loin de ma pensée d'y chercher aucune justification ni aucune excuse. Cependant, je supplie qu'on ne trouve pas mauvais, si, plein de l'affliction de ceux qui parlent, je ne suis pas moins ému à la connaissance de la douleur de ceux qui se taisent. Par respect pour les premiers pasteurs, l'*Univers* aurait dû garder le silence quand il voyait un si grand nombre d'entre eux blâmer son opinion sur une question récemment agitée; mais les autres feuilles religieuses se sont-elles tues par respect pour l'autre portion de l'Episcopat, qui professait sur cette question une opinion différente de la leur? N'avons-nous pas vu, au contraire, depuis quelques mois, l'*Univers* garder une réserve peut-être trop peu remarquée, et les autres feuilles ne perdre aucune occasion de chanter ce qu'elles appelaient le triomphe du bon sens, entendant modestement par là leur propre triomphe? Avaient-elles oublié cependant que Mgr l'Evêque de Langres, aujourd'hui Evêque d'Arras, avait le premier soulevé cette polémique, avec une autorité de paroles et une hauteur d'aperçus, qui jusqu'ici n'ont point été surpassées? Pouvaient-elle se dissimuler quelles sympathies plusieurs de ses Frères dans l'Episcopat lui avaient témoignées? Ignoraient-elles que lorsqu'on avait voulu constater une majorité pour accabler les partisans de cette doctrine, il avait fallu renoncer à la réunir (1)? Enfin, et c'est là ce qui me va le plus droit au cœur, se sont-

(1) Lettre de Mgr l'Evêque de Montauban.

elles souvenues que Mgr l'Archevêque de Reims, dont le patronage avoué encourageait cette polémique, outre la sainteté du caractère Episcopal commune avec ses collègues, outre l'autorité de sa science qui le laisse presque sans égal, portait en sa personne, avec l'éminence de la dignité cardinalice, un reflet de la splendeur qui entoure la Chaire Apostolique? Pourtant, si l'on veut parler d'égards, quels égards n'étaient pas dus à cette dignité dont le cardinal de Bouillon disait noblement à Louis XIV, *qu'elle était la première du monde après la suprême*? Dignité sacrée des Princes de la Sainte Eglise, que les Evêques eux-mêmes ont l'obligation de saluer de tant de respects, et d'entourer de tant d'amour, jusqu'à dissimuler devant eux les marques de leur juridiction et de leur pouvoir, jusqu'à leur abandonner le siége d'honneur dans leur propre Eglise, jusqu'à renoncer en leur présence à la plus douce de leurs prérogatives, celle de bénir leur propre troupeau, à moins toutefois qu'ils n'aient obtenu leur congé et ne se soient assurés de leur bon plaisir!

Il n'est pas besoin, Messieurs, de vous entretenir du reproche de pression sur l'Episcopat qui est fait à l'*Univers*. C'est à chacun de voir jusqu'où cette pression lui paraît redoutable. Pour moi, quand je viens à sonder mon cœur et les dispositions que Dieu y a mises, il me semble que cette pression, si elle existe, ne saurait me devenir un péril. Et, comme je ne présume pas aisément qu'il se rencontre beaucoup de gens pour essayer de l'exercer, je me persuade, avec la grâce de Dieu, qu'il s'en trouvera encore moins pour y réussir.

Quant à la crainte du presbytérianisme, il n'y a pas lieu de s'étonner si ce danger, qui peut fixer justement la prévoyante attention de quelques Evêques, ne mérite pas d'occuper les autres: et si la différence d'appréciation à cet égard dépend des différentes conditions de leurs diocèses. Il n'est pas douteux, par exemple, que, dans de grandes villes, où des positions flattées et influentes peuvent exposer des prêtres, respectables d'ailleurs, à quelques tentations d'indépendance, l'autorité supérieure n'ait le devoir de les surveiller et au besoin de les réduire. Mais dans ce pays où, sans parler de la docilité qui forme le caractère du Clergé et des Fidèles, la pauvreté des paroisses et des Pasteurs expose ces derniers plutôt au découragement qu'à l'orgueil, aux malaises du dénuement qu'au faste et à la superbe, à l'excès de timidité qu'à l'indépendance, le presbytérianisme ne semble pas l'écueil où nous soyons destinés à périr. En tout cas, si, ce qu'à Dieu ne plaise, j'avais le malheur de l'y découvrir, il serait temps d'aviser aux moyens de le combattre, et on pourrait voir alors comment les règles générales du gouvernement ecclésiastique suffisent à tout maintenir, et comment, en même temps qu'elles ne permettent pas à l'Evêque de prendre la place du Souverain Pontife dans son diocèse, elles ne souffrent pas davantage que le Curé soit Evêque dans sa paroisse.

Tels sont, Messieurs, les divers motifs qui m'ont persuadé de vous abandonner à votre propre conseil dans une question où la confiance de plusieurs avait sollicité de moi l'indication de la conduite à tenir. Mais si je ne veux en aucune façon vous influencer dans le choix de la feuille qu'il vous conviendra de lire, je crois meilleur que vous n'apportiez votre concours à la polémique d'aucune. Non que même ici je veuille ordonner, seulement je conseille; je n'exige pas, je demande; je n'impose rien à l'obéissance, c'est à la seule affection que je m'adresse. Votre mérite n'en sera pas diminué, non plus que la récompense; et ma consolation s'en verra augmen-

tée. C'est, Messieurs, bien qu'on en ait dit, que même dans la discussion des matières que nous possédons le mieux, il faut pour la polémique quotidienne des aptitudes que Dieu ne nous a pas départies; et afin d'en affronter les dégoûts et les périls, une insensibilité qui heureusement n'est pas encore nôtre. Accoutumés à propóser leurs pensées sans contradiction, quand ils enseignent ou quand ils prêchent, il faut aux prêtres plus d'indifférence que l'humanité n'en comporte ordinairement, pour supporter cette contradiction, quand ils écrivent. De là une préoccupation intempestive de leur dignité dans la défense, dont il eût beaucoup mieux valu se souvenir dans l'attaque; de là des luttes éternisées par des disputes infinies; ou terminées par des appels à la rigueur, ou des doléances qui deviennent la joie du public.

Je ne veux pas cependant finir, Messieurs, sans aller au-devant d'une objection que je sais vous affecter davantage, parce que je saurais me soustraire non plus à la préoccupation qu'elle me cause. On se plaît à faire planer sur nos opinions, je ne sais quels reproches de méconnaître la gloire et les traditions de la patrie; et il est certain que dans une nation aussi justement susceptible que la nôtre, une persuasion de ce genre ne serait pas sans dangers, si, à tort ou à raison, elle parvenait à s'établir.

Encore qu'il ne m'arrive jamais de songer à ce que j'ai de grand cœur abandonné pour le servce de Dieu, en m'unissant à l'Eglise que j'ai reçue pour épouse; cependant *comme tout ce qui est à moi vous appartient* (1), si on attaquait notre dévouement à nos traditions qui ont précédé la nôtre, puisque nous ne formons tous qu'une même famille, je vous permettrais d'en appeler à des souvenirs capables sur ce point de contenter toutes les délicatesses, et de rassurer toutes les inquiétudes.

Recevez, Messieurs, la nouvelle expression de mon affectueux dévouement en N. S.

† PIERRE, *Evêque de Moulins.*

On lit dans la *Presse Religieuse :*

« Nous recevons de M. Bautain, vicaire-général et promoteur du diocèse de Paris, la lettre suivante, avec invitation de l'insérer dans le prochain numéro :

A M. le Rédacteur du journal la Presse Religieuse.

Paris, le 5 mars 1853.

Monsieur le Rédacteur,

Mgr l'archevêque de Paris me charge de vous exprimer son mécontentement au sujet du premier article de votre feuille du 3 mars dernier. Sa Grandeur vous enjoint de nouveau de vous conformer à ses prescriptions relatives à la polémique avec l'*Univers.*

Vous voudrez bien insérer cette lettre dans votre prochain numéro.

Agréez, etc. L. BAUTAIN.

Edifices diocésains.

Nous avons parlé dans notre dernier numéro du décret relatif à l'entretien, à la restauration et à la construction des édifices diocésains, nous don-

(1) Luc, XV, 31.

nons aujourd'hui le texte de cette pièce qui touche à l'un des objets les plus intéressants pour la religion catholique et pour l'art national :

Art. 1er. Les travaux ordinaires d'entretien des édifices diocésains sont dirigés par des architectes ayant leur résidence dans le diocèse et nommés par le ministre de l'Instruction publique et des Cultes, sur l'avis des évêques et des préfets.

Art. 2. Les travaux extraordinaires de restauration et de construction peuvent être confiés par décision spéciale du ministre des Cultes et des architectes pris hors des diocèses où les travaux doivent être exécutés. Dans ce cas, le service d'entretien peut être réuni au service extraordinaire.

Art. 3. Les plans et devis des architectes diocésains ordinaires ou extraordinaires pour les travaux à exécuter dans le cours d'un exercice, sont soumis à l'administration des Cultes avant le 1er décembre de l'année précédente. Le préfet, après avoir pris l'avis de l'évêque, le transmet au ministre avec ses observations.

Art. 4. Trois inspecteurs-généraux, nommés annuellement par notre ministre de l'Instruction publique et des Cultes, sont préposés au service des travaux diocésains. Les honoraires de chacun de ces inspecteurs sont fixés à 6,000 fr. et seront prélevés sur les fonds du chap. X du budget des Cultes.

Art. 5. Les inspecteurs généraux visitent, soit périodiquement, soit par commission expresse, les édifices diocésains dont la surveillance leur est confiée par le ministre. Ils constatent l'état des bâtiments, la convenance des projets des architectes, la bonne exécution des travaux, la régularité des dépenses, et en font leur rapport particulier au ministre.

Réunis en comité sous la présidence du directeur général des Cultes, ils procèdent à l'examen définitif des plans et devis fournis par les architectes ; ils donnent leur avis sur toutes les questions d'art et de comptabilité qui se rattachent aux travaux ; ils préparent un projet de répartition des crédits ouverts au chapitre X du budget des Cultes ; ils adressent annuellement au ministre un rapport général sur la situation des édifices diocésains. Les demandes de secours formées par les communes en faveur de leurs églises et presbytères sont également envoyées à l'examen du comité des inspecteurs généraux.

Art. 6. La commission des arts et édifices religieux instituée près le ministère de l'Instruction publique et des Cultes, est désormais composée de trois sections : Section d'architecture et de sculpture ; section des vitraux peints et des ornements religieux ; section des orgues et de la musique religieuse.

Art. 7. Les trois sections sont réunies sous la présidence du directeur général des cultes, pour entendre le rapport annuel que les inspecteurs généraux sont tenus d'adresser au ministre sur la situation des édifices diocésains. Les observations de la commission sont annexées au rapport pour être communiquées au ministre.

Art. 8. La section d'architecture et de sculpture dont les trois inspecteurs généraux font nécessairement partie pendant la durée de leur mission, est saisie, sur le rapport de l'un de ces inspecteurs, de l'examen de tous les projets entraînant des travaux extraordinaires.

Art. 9. Un arrêté de notre ministre de l'Instruction publique et des Cultes déterminera le mode de comptabilité des travaux diocésains.

On lisait hier dans la *Patrie* :

« M. le maréchal de Saint-Arnaud, ministre de la Guerre, est souffrant depuis quelques jours. On assure que les médecins, pour empêcher le mal de s'aggraver, lui ont prescrit de s'abstenir pendant un certain temps de

tout travail. M. de Saint-Arnaud ira, dit-on, à Hyères, où il doit séjourner. On espère que le climat de la Provence et le repos absolu auquel il va se livrer, rendront bientôt la santé à l'illustre maréchal, et lui permettront de reprendre prochainement l'administration du département ministériel qu'il dirige et dans lequel il a déjà rendu tant de services à son pays. »

Le *Moniteur* de ce matin confirme cette nouvelle et annonce que « l'intérim du ministère de la Guerre, pendant l'absence de M. le maréchal Leroy de Saint-Arnaud, est conféré à M. Théodore Ducos, ministre secrétaire d'Etat au département de la Marine et des Colonies. »

M. le ministre de la Guerre est parti hier au soir pour Hyères.

En vertu d'un décret du 8 mars, une exposition universelle des produits agricoles et industriels s'ouvrira à Paris, dans le palais de l'Industrie, au Carré de Marigny, le 1er mai 1855, et sera close le 30 septembre suivant. — L'exposition quinquennale, qui devait s'ouvrir le 1er mai 1854, sera réunie à l'exposition universelle.

M. le préfet de police vient de rendre une ordonnance concernant la surveillance des enfants par leur famille, et défendant aux pères, mères, tuteurs, maîtres ou patrons de laisser désormais courir et jouer à l'abandon, sur la voie publique, leurs enfants, pupilles ou apprentis, sous les peines portées par la loi. « La négligence de la part des parents, dit le préfet, est d'autant plus blâmable, qu'ils ont à leur disposition les salles d'asile et les écoles municipales, où leurs enfants, reçus gratuitement, trouvent une sage direction, et peuvent, en s'instruisant, puiser l'amour de la Religion et du travail, et devenir ainsi des hommes moraux et utiles à la Société. »

ŒUVRE DU PATRONAGE DES FORÇATS LIBÉRÉS.

Cette œuvre excellente, accomplie avec tant de zèle et de courage par les PP. Jésuites, va se continuer à Cayenne.

Voici la note que le P. Lavigne nous a communiquée à ce sujet :

« Il y a deux ans à peine, avec la protection du gouvernement et surtout de Sa Majesté Impériale, qui avait daigné accueillir si favorablement notre requête, nous établissions le patronage des forçats libérés. Partout, dans les plus grandes villes, les hommes les plus éminents se sont empressés de nous offrir leur concours. Déjà des comités expéditionnaires, pour désigner les libérés dignes du patronage, et des comités locaux pour les recevoir et exercer sur eux une paternelle surveillance, s'étaient formés ; l'œuvre marchait avec les résultats les plus heureux, lorsque les mesures si sages et si généralement approuvées de colonisation pénitentiaire des bagnes ont dû changer nos plans et modifier notre organisation. Avec nos chers condamnés, nous transportons notre œuvre au milieu de la colonie qui les reçoit.

A Cayenne, le patronage sera et plus facile et plus salutaire. La nature des règlements nouveaux, loin de détruire notre action, la favorise tout entière et donne à notre pensée sa complète réalisation, puisque le libéré est obligé de rester dans la colonie, un temps égal à la durée de sa peine, si cette peine ne dépasse pas huit années, et toute sa vie si sa condamnation s'est étendue au delà de ce terme ; d'un autre côté, nous pouvons tout espérer du dévouement des prêtres vénérés auxquels le gouvernement a confié le soin spirituel de ces infortunés. Ils sont tous les frères de ceux qui ont

évangélisé les bagnes dans ces dernières années, et plusieurs même d'entre eux ont partagé nos travaux dans ces missions. Heureux si nous avions pu nous-même, en recevant une destination si belle, retrouver dans ces lointains exils nos pauvres enfants du malheur.

C'est à ces prêtres apôtres qu'il appartiendra de régler la nouvelle organisation nécessaire au développement et au succès de l'œuvre, c'est donc aussi entre leurs mains que nous devons déposer l'argent que nous avions reçu pour le soutien du patronage en France. En donnant à ces aumônes cette destination, nous croyons répondre à la pensée de tous les bienfaiteurs qui se sont montrés pour nous si sympathiques et si généreux. Je saisis cette occasion pour leur exprimer publiquement toute ma reconnaissance; jamais je n'oublierai l'accueil qui a été fait à notre demande, à Paris, à Lyon, à Toulouse, à Bordeaux, à Nantes, à Limoges, à Poitiers, à Angoulême, à Montauban, etc., etc., sans parler des villes de Toulon et de Brest, qui se sont montrées les premières appréciatrices de la pensée charitable que nous cherchions à réaliser.

Voici les moyens que nous proposons pour l'expédition de ces aumônes. Nous prions les comités expéditionnaires et locaux qui sont dépositaires d'aumônes pour le patronage, de vouloir bien les adresser à Brest, à M. l'abbé Lillian, aumônier au vaisseau-école, le *Borda*, secrétaire du comité expéditionnaire, qui voudra bien se charger de les transmettre à Cayenne, par l'un des vaisseaux qui partent fréquemment de ce port pour la colonie.

« C'est aussi entre les mains de M. l'abbé Lillian que nous remettrons nous-même l'argent que nous avons encore. Un grand nombre d'hommes nous ont prié d'établir un patronage pour les prisonniers ordinaires des maisons centrales; c'est une pensée qui est depuis longtemps dans notre cœur, et nous espérons pouvoir bientôt travailler à sa réalisation.

A. LAVIGNE,
De la Compagnie de Jésus. »

Nouvelles religieuses.

ROME. — Le troisième dimanche de carême, Sa Sainteté a entendu, dans la chapelle sixtine du Vatican, la messe solennelle célébrée par Mgr G. B. Rosani, évêque d'Erythrée, assistant au trône pontifical.

N. Saint-Père a daigné nommer parmi ses camériers secrets surnuméraires : D. Giovanni Menchetti, prévôt coadjuteur de l'Eglise collégiale de Montalboddo (diocèse de Sinigaglia); D. Pietro Cinotti, chanoine de la cathédrale de Montepulciano en Toscane, docteur en théologie; D. Antonio Maria Valenziani, de Rome, chanoine de l'église collégiale de Saint-Eustache, et auditeur de la nonciature apostolique à Vienne.

Ont été nommés camériers honoraires en habits violets :

Mgr Valentino Giacchetti, de Venise; D. Antonio Rocci, du diocèse de Raguse en Dalmatie, docteur en théologie; D. J. P. Chasso, de Fribourg, diocèse de Lausanne et Genève. Camérier honoraire *extra urbem* : D. F. P. Landisio, chanoine de la cathédrale de Policastro, royaume des Deux-Siciles.

— L'Académie pontificale romaine d'archéologie s'est réunie, le mois dernier, dans la salle de l'Archigymnase, sous la présidence du prince P. Odescalchi. Le professeur Paolo Mazio a lu un travail des plus intéressants sur l'origine de la puissance temporelle du Saint-Siége.

— Le 25 février, est mort à l'âge de 83 ans Mgr Joseph de Ligne, préfet des maîtres de cérémonies pontificales, secrétaire de la sai grégation pour le cérémonial, et chanoine de l'église collégiale Eustache. L'archiconfrérie des *Sacs-Blancs*, dont il était associé, lui solennelles obsèques dans son église paroissiale de Sainte-Marie-M où l'illustre défunt a reçu les derniers honneurs de Mgr Castellani de Porphyre et sacriste de Sa Sainteté. Le soir, il a été porté sans inhumé, dans sa collégiale, devant l'autel du Sacré-Cœur de Marie, quelle il avait une dévotion toute particulière.

— La Congrégation des pieux établissements autrichiens, à Rome dant avec empressement au vœu exprimé par un grand nombre d aux habitants de cette ville, a décidé qu'il serait chanté, le 5 m l'église impériale et royale de Santa-Maria dell'Anima, un *Te Deu* nel, en actions de grâces pour l'heureuse conservation des jours d jesté François-Joseph Ier.

Diocèse de Paris. — Demain samedi, à 2 heures et demie précis lieu l'assemblée de charité, qui se tient chaque année sous les au l'Immaculée Vierge de la Ste-Espérance, dans l'antique et si jolie St-Séverin, en faveur de cette multitude de familles pauvres dont le va toujours croissant, surtout depuis quelques années, à cause des tes démolitions qui ont eu lieu aux alentours, et forme maintenant tiers de la population de cette paroisse, si stérile d'ailleurs en res que M. le curé n'en retire que très-peu d'aumônes pour ses pauvr trouve par là-même, forcé d'avoir recours à la charité publique.

M. Deplace, chanoine titulaire de la Métropole, prédicateur du Saint-Sulpice, veut bien, pour la seconde année, faire le sermon d lerinage de piété aussi bien que de charité, et S. Exc. Mgr le no gnera honorer de sa présence et l'assemblée et la paroisse, ainsi q quent prédicateur de la charité.

L'immense auditoire qui afflue toujours aux instructions si soli relevées de M. l'abbé Deplace, s'empressera, sans doute, de s'uni non moins nombreux que M. Lecourtier, archiprêtre de Notre-Dam d'engager dimanche dernier à déposer cette année, comme les préc d'abondantes aumônes entre les mains du curé de Saint-Séverin e bonnes filles de la charité qui viennent de rentrer, le 20 octobre en possession des maisons de secours et d'écoles de ce quartier pa elles avaient été établies par saint Vincent de Paul lui-même, il y ron deux siècles.

Diocèse de Lyon. — Une souscription, placée sous le haut patro S. E. Mgr le cardinal de Bonald, s'est ouverte à Lyon, dans le but de ser les opérations suivantes :

1° Modifier et harmoniser les constructions nouvelles qui se sont sur le plateau, de manière à laisser au dôme et à la sainte chapelle d vières la prédominance exclusive qui lui appartient;

2° Préserver à perpétuité le versant du coteau qui regarde Lyon, server ce premier plan, si gracieux et si admiré, libre de tout édi quelque nature qu'il puisse être ;

3° Enfin, et subsidiairement, agrandir le sanctuaire de Marie, en tant, à l'intérieur, les souvenirs qui s'y rattachent, et en lui don l'extérieur, les conditions d'homogénéité et d'importance qui lui quent.

Des difficultés assez grandes s'étant présentées, la commission a cru devoir décider qu'il n'y avait plus lieu à s'occuper de cette affaire.

Toutefois, une fraction assez importante de l'assemblée s'est ralliée à la pensée de S. E. qu'en dehors du projet radical qu'on avait poursuivi, il restait encore une tâche satisfaisante à accomplir ; que l'œuvre n'avait pas été créée, dans la pensée de tous, avec une mission aussi absolue ; que la conservation du premier plan de Fourvières, si gracieux, si pittoresque et si prochainement menacé, la modification sensible et intelligente des constructions du plateau, l'agrandissement du sanctuaire, désiré par toute la population rurale du diocèse, étaient un but assez utile et assez considérable pour encourager de nouveaux efforts et provoquer de nouveaux sacrifices.

Son Eminence a promis de répondre à ces vœux et a fait espérer que l'œuvre, ainsi comprise, ne tarderait pas à se poursuivre.

— Il vient d'être frappé à la Monnaie de Paris, une très-belle médaille commémorative de l'inauguration de la statue de Notre-Dame de Fourvières, le 8 décembre 1852. Sur la face, se trouve la reproduction minutieusement exacte du modèle de cette statue, tel que l'avait exécuté M. Fabisch, entouré de cette légende :

Beneficiorum memor civitas.

Sur le revers, on lit cette inscription au dessous d'une croix lumineuse :

INAUGURATION
DE LA STATUE
DE NOTRE-DAME
DE FOURVIÈRES,
VIII DÉCEMBRE
MDCCCLII.

Diocèse de Marseille.—Deux prélats étrangers sont en ce moment logés à l'hôtel de Rome. L'un est Mgr Spaccapietra, envoyé par le Souverain-Pontife auprès du gouvernement d'Haïti. L'autre est Mgr Marilley, évêque de Lausanne et Genève, qui fut violemment éloigné de Fribourg après la capitulation de cette ville, et que le vœu public semble devoir y rappeler bientôt.

L'un et l'autre arrivent de Rome, et ont débarqué à Toulon.

Dimanche dernier, Mgr Spaccapietra a officié aux vêpres dans l'église Saint-Théodore. Mgr l'évêque de Marseille, qui assistait à la cérémonie, avait cédé au délégué du Saint-Siége la place d'honneur. Après le sermon, le prélat romain a voulu s'adresser aux fidèles, dont l'affluence si considérable et l'attitude si religieuse l'avaient vivement impressionné. Il s'est plu d'abord à rendre hommage à la piété française, trop méconnue au-dehors, a-t-il dit, mais que notre Saint-Père connaît et apprécie comme elle mérite de l'être. Il a dit surtout combien Pie IX, dans ses malheurs, avait reçu de consolations des sentiments élevés et tout chrétiens de nos troupes françaises, et combien sa prédilection paternelle se portait toujours sur cette fille aînée du christianisme, si féconde en missions étrangères, et en œuvres d'universelle charité.

C'est dans une ancienne colonie française que le prélat va se rendre pour reconstituer la hiérarchie ecclésiastique et le culte, si négligés au milieu des révolutions. Il a demandé pour cette mission le secours des prières de tous, et l'auditoire entier s'est uni à ces prières récitées par le digne curé de la paroisse. (*Gazette du Midi*).

Nouvelles et Faits divers.

On lit dans l'*Italia e Popolo*, du 6 mars :

« Nous donnons sous la plus grande réserve et telle que nous la recevons d'une personne digne de foi, la nouvelle d'un attentat qui a eu lieu contre la vie du roi de Naples.

« Un coup de fusil lui aurait été tiré à la jambe et lui aurait coupé le nerf principal. Les chirurgiens auraient dû pratiquer l'amputation. »

La *Campana*, de Turin, en publiant cette nouvelle, ajoute :

« Aucun journal de Gênes, aucune dépêche télégraphique n'annonce cet attentat, ce qui nous donne lieu de croire qu'il n'existe que dans les vœux de la feuille mazzinienne : cependant, si la nouvelle venait à se confirmer, ce serait une preuve de plus que la *guerre de couteau* tendrait à prendre de grandes proportions.

« On voulait assassiner les rois pour soulever les peuples.

« Deux meurtriers devaient attaquer Napoléon III dans le bois de Boulogne.

« Un assassin a tenté d'égorger l'empereur d'Autriche.

« Un autre aurait essayé de tuer le roi de Naples.

« Et tout cela en l'espace de quelques jours.

« Ces actes exécrables sont les symptômes avant-coureurs de la nouvelle révolution qui se prépare. Que les peuples veillent, que les rois se tiennent sur leurs gardes, s'ils ont souci de leur propre salut. »

— Nous avons fait connaître la mesure qui avait été prise vis-à-vis M. Bouhier de l'Ecluse par M. le président du Corps législatif ; nous apprenons aujourd'hui que cet honorable député s'est présenté samedi à la porte de l'Assemblée, et que, sur le refus formel qu'il lui a été fait de le laisser entrer, il s'est retiré après avoir énergiquement protesté. — (*Mac Sheehy*).

(*Union*).

Dernières Nouvelles.

Une dépêche électrique datée de Vienne, vendredi 11 mars, annonce que l'empereur sortira demain à trois heures pour la première fois. Il assistera au *Te Deum* qui sera célébré à la cathédrale. (*Patrie*.)

BOURSE DU 11 MARS 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 104 30 — plus haut, 104 30 — plus bas, 104 30 — fermé à 104 40. — Au comptant, il reste à 104 30.

3 0/0, à terme, ouvert à 81 10 — plus haut, 81 20 — plus bas, 80 80 — fermé à 81 15. — Au comptant, il reste à 80 90.

On a coté le 4 0/0 à » ».

Actions de la Banque, 2,750 ».

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,185 » (1852), à 1,285 ».

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 98 » ; nouveau, 98 ». — Belgique, 5 0/0, 100 » — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 49 ».

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. V. DE SURCY ET Cᵉ, RUE DE SÈVRES, 37.

MARDI 15 MARS 1853. (N° 5501.)

L'AMI DE LA RELIGION.

HISTOIRE DU DOGME CHRÉTIEN DANS LES TROIS PREMIERS SIÈCLES DE L'ÉGLISE,

Par M. l'abbé Ginoulhiac, vicaire-général d'Aix.

(2° Article. Voir le N° 5498.)

La philosophie, en dehors du Christianisme, n'a jamais eu qu'une idée obscure et imparfaite de la vie de Dieu, et c'est là une des causes principales de ses erreurs sur la nature divine. C'est en effet par suite de cette ignorance qu'elle aboutit presque toujours à la destruction de la personnalité de Dieu, tantôt le regardant comme l'âme du monde ou l'ensemble des forces physiques; tantôt le réduisant à une pure abstraction ou à je ne sais quel incompréhensible principe qui se développe dans la nature : c'est le matérialisme et l'idéalisme, dont la dernière et inévitable conséquence est le Panthéisme. C'est par suite encore de cette ignorance que confondant la vie de Dieu et sa manifestation, elle en déduit la nécessité et l'éternité de la création : un être parfait ne peut demeurer inactif et infécond; ou bien lui imposant un repos absolu, elle le relègue au-delà des mondes, elle l'ensevelit dans les ténèbres et le dépouille de ses plus beaux attributs : la puissance qui crée et la providence qui gouverne.

La révélation surnaturelle a développé cette idée cachée dans la notion la plus simple de la nature divine, puisque la perfection implique l'activité et la vie, et ainsi elle a perfectionné sur ce point si important nos connaissances naturelles. Le dogme de la trinité est le dogme de la vie de Dieu, vie d'intelligence et d'amour, vie parfaite, vie féconde, vie qui forme au sein de la divinité une ineffable société et dans laquelle il trouve un objet éternel de son éternelle intelligence, et un objet parfait de son amour infini. Ainsi il se suffit éternellement à lui-même; il est libre de créer ou de ne pas créer, parce qu'il n'a nul besoin des créatures, et s'il les produit, cette production sera une manifestation et non un développement de son activité, comme la parole est la manifestation et non la prolongation de la pensée. Ses créatures n'ajouteront rien à sa perfection ou à sa félicité, parce qu'elles n'ajoutent rien à son intelligence et à son amour; elles ne lui imprimeront non plus aucune souillure, car jamais il ne sera mêlé ou confondu avec elles.

Ce dogme le plus sublime de notre foi, parce qu'il nous révèle quelques traits de la beauté divine, est en même temps, comme le fait observer le savant auteur de l'*Histoire du dogme catholique* pen-

dant les trois premiers siècles, le fondement, le corps et le faîte de l'édifice chrétien. En effet, « sans la connaissance du mystère de la Tri-
« nité, on ne comprend plus l'incarnation du Verbe ni la Rédemp-
« tion de l'humanité opérée par la satisfaction que le fils de Dieu a
« offerte à son Père, ni la mission du St.-Esprit. La nécessité d'une
« grâce surnaturelle, la vertu des sacrements, la nature propre de
« la justification, le caractère de la vision réservée à l'autre vie,
« reposent sur le dogme sacré de la Trinité comme sur leur base
« immuable ; il pénètre tout dans la religion ; objet principal de la
« foi, il est en même temps l'âme et le but du culte catholique. »

Nous pourrions dire, en un mot, que de même que la connaissance naturelle de Dieu eût été dans l'ordre naturel le principe et le terme de la vie naturelle, et par conséquent la béatitude, de même la connaissance surnaturelle de Dieu ou de la Trinité est le principe et le terme de la vie surnaturelle.

Il s'est opéré à l'égard de ce dogme, au XIXe siècle, une révolution singulière. Nul article de notre symbole n'avait été traité avec plus de légèreté et de mépris par les philosophes du siècle dernier. Nous n'oserions répéter les blasphèmes de Voltaire; ses amis les plus modérés ne voyaient dans ce mystère qu'un assemblage d'idées incohérentes et contradictoires, et de mots vides de sens.

De nos jours les philosophes rationalistes ont cru découvrir dans le dogme chrétien une vérité importante, par conséquent une vérité qui n'appartient pas au christianisme, mais à la philosophie : c'est elle qui lui a donné naissance, c'est elle qui est destinée à le développer et à l'éclaircir. Aussitôt ils se sont mis à l'œuvre, ils ont fouillé les annales philosophiques de l'Orient et de la Grèce ; ils se sont livrés eux-mêmes à leurs propres spéculations, et nous avons vu apparaître des Trinités de toutes formes sous lesquelles on semblait vouloir étouffer le dogme chrétien.

Mais cette multiplicité elle-même en montre la fausseté et en même temps manifeste la supériorité du Christianisme. On veut que le dogme chrétien soit le produit de l'activité humaine, qu'elle l'ait conçu, développé et perfectionné. Mais dans l'œuvre de la philosophie, nous trouvons succession et non développement ou progrès, la Trinité indienne n'est pas la Trinité chinoise, celle de Platon n'est pas celle d'Hégel, celle d'Hégel n'est pas celle de St-Simon, celle de St-Simon n'est pas celle des eclectiques ou de M. de Lamennais. Ce sont des conceptions distinctes, différentes, souvent même opposées et contradictoires et la dernière ne vaut pas mieux que la première; l'une n'est donc pas le développement de l'autre, pas plus qu'une homme n'est le développement d'un autre homme. Il y a développement dans un individu, parceque c'est le même qui passe par les différents âges de la vie, qui possède tour à tour la faiblesse et la grâce de l'enfance, l'inconstance et la vivacité du jeune âge, la vigueur et la maturité de l'homme fait. Cette identité est nécessaire pour qu'il y ait déve-

loppement ou progrès, et c'est pourquoi il ne se trouve pas dans l'enseignement philosophique sur le dogme de la Trinité.

Dans le Christianisme, au contraire, il n'y a pas plusieurs Trinités; celle que nous professons et que nous adorons est la même que professaient et qu'adoraient nos pères, aussi parfaite et aussi vénérable. C'est pourquoi il a pu y avoir progrès dans l'exposé scientifique de ce dogme, c'est-à-dire que l'intelligence humaine, après l'avoir reçu de la révélation divine par la foi, a pu l'étudier, non pas pour délibérer si elle devait l'admettre ou le rejeter, le réformer ou le perfectionner, mais pour le mieux comprendre, pour s'en rendre compte, pour en découvrir et en admirer la beauté, pour en tirer les conséquences, cette étude produit la science, et la science progresse à condition qu'elle demeure inviolablement attachée à la foi.

Peut-être nous sommes-nous arrêté trop longtemps à ces réflexions. Nous ne les avons pas cherchées; nous ne les avons pas non plus rerejetées; elles nous étaient naturellement suggérées par la lecture de l'histoire du dogme catholique pendant les trois premiers siècles. Au reste, il nous semble qu'elles ne sont pas tout à fait étrangères à notre but. D'abord un livre qui fait réfléchir est toujours excellent; et puis ne font-elles pas ressortir l'importance des questions qui y sont résolues. Le dogme de la Trinité est le dogme fondamental du Christianisme; c'est celui que la philosophie moderne semble avoir le plus à cœur de s'attribuer en le naturalisant: donc il importe souverainement de constater son origine divine et son caractère surnaturel.

L'auteur consacre à cette tâche la fin du premier volume de son histoire et le second en entier. Dans le quatrième et cinquième livre, il étudie l'enseignement de l'Eglise sur la Trinité en général; dans les six livres suivants, il expose sa doctrine sur chacune des personnes en particulier; dans le douzième, il traite de son unité et de l'origine de ce dogme.

Les quatrième et cinquième livres peuvent se résumer dans cette proposition : l'Eglise, aux trois premiers siècles, a cru d'une foi exacte, claire et précise, au dogme de la sainte Trinité. Les preuves qui l'établissent se divisent en deux classes; les premières se tirent de faits généraux tels que la liturgie, la discipline, les symboles e- les hérésies qui s'élevèrent à cette époque; — les secondes comprennent les témoignages positifs des Pères. Les premières font la matière du quatrième livre; les secondes sont exposées dans le cinquième. Les unes et les autres sont également décisives et présent tées avec clarté et méthode. Mais les premières sont, par leur nature, mieux à la portée de toutes les intelligences. Les faits sont incontestables, et les conséquences qui en découlent ne demandent, pour être comprises et pour convaincre, que du sens commun et de la bonne foi. Nous en citerons un exemple; il donnera une idée de la simplicité et de la force de ce genre de témoignage.

Avant d'administrer le baptême aux catéchumènes, on leur expliquait et on leur livrait le symbole, signe de ralliement pour les chrétiens, au milieu des juifs, des païens et des sectes séparées de l'Église. Lorsque le jour fixé pour cette auguste cérémonie était arrivé, le néophyte, interrogé par l'Evêque, renonçait au démon, à ses anges et à ses œuvres parmi lesquelles il faut comprendre surtout ces *faux cultes, ces inventions, l'idolâtrie* et tout ce qui les ressent, ainsi que le témoignent expressément Tertullien et l'auteur des constitutions apostoliques. Puis sous une formule analogue de question et de réponse, le catéchumène déclarait adhérer à Jésus-Christ, à sa foi et à sa loi; il devait ensuite réciter le symbole et répondre aux questions qui lui étaient adressées sur chacun des articles de cette professsion de foi qui incontestablement renfermait la foi distincte au Père, au Fils et au Saint-Esprit. Ces renonciations, ces serments solennels d'appartenir à Jésus-Christ, cette profession détaillée de la foi paraissaient si nécessaires qu'on ne les omettait pas même dans le baptême des malades lorsqu'il y avait le plus d'urgence et que le catéchumène n'avait pu retenir les formules de mémoire. La pratique en était si universelle, qu'on la trouve chez plusieurs sectes séparées de l'Eglise ; elle était si ancienne, que Tertullien et saint Basile après lui en ont constamment rapporté l'origine aux apôtres. Enfin le néophyte après ces longues et minutieuses préparations était baptisé au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Or, ces faits admis, et on ne peut raisonnablement les contester, il est impossible de supposer que ceux qui ont établi ces rites, c'est-à-dire les apôtres ou au moins leurs successeurs immédiats, n'en aient pas compris la signification, qu'ils aient employé des paroles ou des formules inintelligibles ou vides de sens ; que les évêques qui observaient si religieusement ces rites dans l'administration du baptème, que les néophytes qui s'y soumettaient, ne se soient jamais posé ces questions en présence de l'idolâtrie qu'ils combattaient ou qu'ils abjuraient : le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont-ils trois personnes distinctes? sont-ils un même Dieu ou trois Dieux? Or, là est tout le mystère; trois personnes et un seul Dieu. Sur ce point les savants n'ont pas une foi différente des ignorants. Donc le dogme de la Trinité devait être connu; il devait être populaire parmi les chrétiens, à moins que l'on n'aime mieux supposer que tous, pasteurs et fidèles, savants et ignorants, les Justin, les Tertullien, les Origène, et tant d'autres qui désertèrent la philosophie pour se réfugier dans l'Eglise, ont agi comme des insensés, sacrifiant tout, leur honneur, leur fortune et leur vie à de vaines et inintelligibles formules. La comparaison des différents symboles d'Orient et d'Occident, l'étude des hérésies qui toutes, ou dénaturent évidemment et par conséquent supposent cette croyance, ou la professent formellement, le simple exposé historique du culte dans ces premiers siècles, fournissent des témoignages aussi

clairs et aussi décisifs. On ne peut lire ce quatrième livre sans s'étonner de l'ignorance, de la légèreté ou de la mauvaise foi de ceux qui prétendent que le dogme de la Trinité n'a été complétement élaboré et connu qu'au concile de Nicée.

Le cinquième livre comprend les témoignages particuliers des Pères. Ils deviennent bien plus évidents après la lecture du livre précédent. Nous avons été introduits jusque dans le sanctuaire de l'Eglise; nous connaissons ses mœurs, ses usages, ses rites, son culte, ses symboles, sa vie intérieure et les hérésies qu'elle eut à combattre. Cette connaissance jette de grandes lumières sur l'enseignement des Pères. Les circonstances où ils se trouvent les expliquent. Nous nous plaçons à leur point de vue et nous saisissons plus facilement leur véritable pensée.

L'auteur divise ces témoignages en plusieurs classes : témoignages des Pères apostoliques; ils sont peu nombreux parce que les premiers apôtres agissaient plus qu'ils n'écrivaient, et que leurs écrits traitent plutôt des points de morale et de discipline que de questions dogmatiques; ils n'ont que plus d'autorité parce qu'ils sont l'expression simple et incontestable de leur foi.

Témoignages des Pères apologistes du second siècle, de saint Justin, d'Athénagore, de Théophile d'Antioche. Ces apologies étaient comme des professions publiques de la foi chrétienne adressées aux empereurs ou à des payens instruits qu'on voulait amener au Christianisme. Si les docteurs qui les écrivirent n'étaient pas obligés d'expliquer ses doctrines les plus hautes dans leur dernière précision, ils se devaient à eux-mêmes, ils devaient à la société religieuse dont ils faisaient partie, ils devaient à l'autorité publique de parler de manière à ne pas induire en erreur ceux qu'ils se proposaient d'instruire.

Témoignages des écrivains polémiques du second siècle, saint Irénée. Il combattait les gnostiques qui dénaturaient le dogme de la Trinité. Il devait opposer et il oppose en effet avec netteté et précision la foi de l'Eglise à leur ténébreuse philosophie.

Témoignages des écrivains de l'Ecole d'Alexandrie, de Clément, d'Origène, de saint Grégoire le Thaumaturge, de Firmilien, de Césarée, de Pierius et de Théognoste, de saint Pamphile, de saint Methode et des Constitutions apostoliques, de celle de Carthage, de Tertullien, de saint Hippolyte, de saint Cyprien, du troisième concile de Carthage et des confessions de foi des martyrs. Ici nous trouvons des conceptions scientifiques du dogme de la Trinité, qui toutes ont pour base la foi commune, qui n'ont pas pour but de lui faire subir la moindre altération, mais d'en donner une intelligence plus parfaite; c'est le commencement et le progrès de la théologie.

Les derniers chapitres de ce livre sont extrêmement intéressants. L'auteur explique fort en détail le langage philosophique des docteurs du premier siècle sur la Trinité. Ce langage fut-il fixé dès

l'origne? pourquoi dut-il subir des variations? quelles expressions ont constamment désigné ce qu'il y a de distinct dans la Trinité? quel fut le sens attaché à ces mots, personne, hypostase, économie, essence, nature? quel abus en firent les hérétiques? il n'examine pas seulement ces questions en elles-mêmes; il ne se contente pas de donner des réponses générales : il en fait l'application à l'hérésie de Sabellius, à quelque passage célèbre de Clément d'Alexandrie, à la doctrine d'Origène et de Tertullien, à la conduite de l'Eglise, au concile de Nicée, et il résout ainsi de sérieuses difficultés.

L'abbé F. HUGONIN.

DES CHANCES DU RETOUR DE LA RUSSIE A L'UNITÉ CATHOLIQUE, SOUS LE RAPPORT DE L'ÉTAT ACTUEL DE SES POPULATIONS.

En Russie, les mots *peuple et population* ont une étendue beaucoup plus vaste qu'en France, et servent à désigner non-seulement les ouvriers et les paysans, mais encore la bourgeoisie, l'armée et tout ce qui, dans les usages et dans les occupations, ne vit pas de la vie propre aux hommes de lettres, à la noblesse, au clergé, au gouvernement. Aussi, après avoir examiné l'état des populations russes au point de vue de leur conversion, nous considérerons au même point de vue les autres quatre divisions de la société russe. Il est à remarquer que ces autres classes, excepté peut-être le clergé, vivent de la vie européenne, tandis que les populations russes conservent des traits plus originaux et plus caractéristiques, non-seulement par rapport à elles-mêmes, mais encore par rapport à toute la Russie. C'est dans ce sens que peuvent être pris aussi les faits que nous donnons. On doit diviser ces faits en trois espèces selon qu'ils regardent ou l'attachement du peuple aux traditions, aux mœurs et aux coutumes anciennes, ou ses préjugés contre l'Eglise catholique, ou enfin son dévouement à l'autorité soit religieuse, soit civile, soit domestique. Cette division facilitera nos conclusions pour montrer que, du côté du peuple comme du côté des autres classes de la haute société russe, il y a beaucoup plus de motifs d'espérer une conversion et beaucoup plus de points de contact avec les principes catholiques qu'on ne le croit communément.

I. Et d'abord, pour ce qui concerne l'attachement scrupuleux du peuple russe à tout ce qui est ancien, l'histoire ecclésiastique en fournit déjà une preuve : car, de même qu'en Occident, presque toutes les hérésies ont, selon le caractère des peuples, les tendances pratiques vers le pélagianisme, le luthéranisme, etc., et en Orient le caractère spéculatif comme le nestorianisme.... en Russie, les hérésies ont toujours eu pour prétexte ou pour cause quelques usages *anciens* mal interprétés. Les Rascolnics actuels ne se sont séparés de de l'Eglise russe que par cette raison, et ils seraient infiniment plus nombreux si le gouvernement n'agissait avec assez de prudence dans

certains changements, et si le peuple n'avait pas une entière confiance dans l'autorité de ses supérieurs ecclésiastiques et civils. Aussi ce sont ces deux causes qui pourront faciliter un jour le retour du peuple russe en masse à l'Eglise catholique, si la conversion vient d'en haut. Le fait suivant va confirmer cette assertion :

On songe dans ce moment, en Russie, à se mettre à l'unisson avec l'Europe pour le calendrier Grégorien qu'on n'a point osé introduire jusqu'à ce jour, par crainte de blesser trop sensiblement l'attachement du peuple aux anciens usages religieux. En effet, en Russie, le peuple ne compte les jours que par les noms des saints généralisant l'usage dont on a conservé quelques vestiges en Occident, où l'on fixe pour certaines transactions la *Toussaint*, la *Saint-Michel*, etc., au lieu de dire : au 1er novembre, au 29 septembre, etc. Or, si on introduisait brusquement en Russie le style Grégorien, on serait obligé de supprimer douze jours, c'est-à-dire douze saints à la fois pour un an, ce qui ne manquerait pas de soulever des oppositions populaires difficiles à calmer. Aussi, comme l'assurait dernièrement à Paris un homme très-haut placé en Russie, on pense arriver à ce but de la réforme du calendrier, mais par une voie tout opposée et fort ingénieuse. Au lieu de diminuer d'un seul coup les saints sur douze jours, on a l'intention de les augmenter en *ordonnant* que douze années simples soient comptées comme des bissextiles : ce qui permettra, si on fait partir cette mesure de 1852 ou de 1853, d'avoir, en Russie vers 1869, un calendrier Grégorien sans blesser personne et même à la grande satisfaction du peuple qui ne demande pas mieux que d'avoir douze saints Cassien, c'est-à-dire douze fois le 29 février de plus. Quant aux autres classes russes, elles sont assez habituées déjà au style Grégorien, parce que le gouvernement manifeste depuis quelques années son désir sur ce sujet en insérant à la tête des almanachs et de certains journaux officiels des recommandations, au moins indirectes, en sa faveur (1).

Les petits usages anciens sont encore si bien conservés, que les bougies, par exemple, sont placées en fort grand nombre devant certaines images, dans les églises, soit par esprit de pénitence, soit par dévotion et en *ex-voto*, de sorte que les restes de ces bougies, malgré quelques abus qu'on peut supposer de la part des sacristains, forment encore aujourd'hui un riche revenu pour les petits séminaires auxquels ils sont alloués et rapportent tous les ans plus de deux millions de francs. Les églises reçoivent en outre et continuellement des dons de la part des pauvres comme de celle des riches.

(1) Le calendrier de l'Empire, publié tous les ans par l'Académie des Sciences, porte à sa 2e page : Nous mettons le style Grégorien à côté du nôtre ; il s'appelle Grégorien parce qu'il fut introduit par le pape Grégoire XIII en 1582 ; *il est beaucoup plus exact que le nôtre*, qui vient de Jules-César.

La *Gazette municipale de Moscou* a depuis 1845, en tête de ses *premiers-Moscou*, 1|13 décembre, 2|14, etc., c'est-à-dire les deux styles ensemble.

Aussi les images, surtout celles de la sainte Vierge avec l'enfant Jésus, brillent-elles, dans toutes les grandes églises, de diamants, et sont-elles couvertes, sinon toujours en or, au moins en argent massif.

Les Cosaques du Don ont offert à Notre-Dame de Kazan, à Saint-Pétersbourg, une lourde, haute et longue grille en argent massif, qui y a été placée, il y a une dizaine d'années. Dans la guerre de Hongrie, on voyait certains soldats russes porter la médaille de la sainte Vierge, ou du moins un petit crucifix sur la poitrine, s'inquiétant avant d'épargner ou de tuer un prisonnier s'il avait sur lui quelque insigne chrétien. Les images sont partout tellement vénérées, qu'un homme du peuple ou même un bourgeois, qui n'a pas perdu encore les anciens usages, s'offense si, en entrant chez lui, on le salue avant de faire une inclination à l'image.

Voici un fait qui donnera l'idée de cette vénération : quoique le Code pénal porte un châtiment sévère pour le blasphème *contre Dieu, contre la sainte Vierge ou contre les saints*, on ne peut guère citer de cas connus de cette transgression commise par le peuple avec préméditation. Tout le monde fait ses Pâques, et il n'y a aucun respect humain qui empêche le peuple d'accomplir publiquement dans l'Eglise les pénitences que les popes lui imposent au confessionnal, et qui consistent à frapper de son front les dalles nues à chaque *Ave, Maria* ou *Kyrie, eleison* qu'on lui impose, et dont le nombre, selon les fautes commises, va de dix jusqu'à mille! Quoique la messe du dimanche ne soit pas formellement imposée, les paysans et les ouvriers ne manquent jamais d'y assister, et un grand nombre d'entre eux entendent les vêpres et les matines qui se chantent à quatre heures du matin. Les paysans sont très-ignorants ; la plupart savent cependant le *Pater*, l'*Ave*, le *Credo* de Nicée et les dix commandements qu'on demande pour leur première confession qui correspond à notre première communion, vu que dans le rite grec, on donne la communion depuis le baptême jusqu'à l'âge de raison sans confession. Le catéchisme n'est ordinairement appris que par les enfants qui fréquentent les écoles, et dont le nombre est presque nul si on le compare avec celui des enfants qui n'y vont pas. Les mères et ensuite le sacristain enseignent à tout le monde le signe de croix, le *Kyrie, eleison*, et les quatre prières dont nous avons parlé.

Quoique cet enseignement soit purement mécanique, et que l'homme du peuple, en Russie, ne discute et n'examine aucunement sa croyance, cependant, ses prières, ses dévotions, ses actes montrent qu'il croit parfaitement à la Providence, à la divinité du Sauveur et à la nécessité d'une Eglise à laquelle il doit soumettre son jugement sans la moindre restriction. Le paysan aime à prier, et loin d'être idolâtre, comme l'en accusent les protestants, à cause de sa vénération pour les images, il prie dans les champs pendant les intervalles de ses travaux ; dans quelques pays même, il pousse la

dévotion au point de se lever dès le premier chant du coq pour prier jusqu'au moment où le soleil paraît. Les lois sur le jeûne et l'abstinence, quelque rigoureuses qu'elles soient, et bien qu'elles obligent le peuple, presque six mois sur douze, à se priver de viande, d'œufs et de laitage, sont observées strictement par lui, dès l'âge le plus tendre, et cela uniquement par suite de la tradition et de l'attachement aux anciens usages. La même tradition fait qu'un voyageur attentif est frappé du grand nombre des pèlerins qu'il rencontre continuellement sur la route de Kieff, centre des sanctuaires russes conservés des temps catholiques. On voit, dans certaines villes du même genre, mais qui ont des jours déterminés pour les pèlerinages, se réunir jusqu'à 100,000 personnes à la fois dans une procession en l'honneur de Marie. Les Lieux saints sont toujours fréquentés malgré les difficultés que le gouvernement suscite à cet égard, en exigeant un passeport spécial du Saint-Synode pour chaque pèlerin. Il y a même des paysans russes qu'on rencontre à Rome où ils sont venus pour honorer le tombeau de saint Pierre, et à Bari, près de Naples, où ils vont vénérer les reliques de saint Nicolas.

Pour prévenir les trois objections qu'on pourrait faire à ce récit, nous allons le compléter par quelques observations.

1° On se tromperait fort si on croyait qu'en parlant de ces usages édifiants des schismatiques, nous perdons de vue les catholiques des mêmes contrées. Non, ces derniers, soit du rite grec, soit du rite romain, soit en Russie, soit dans l'empire d'Autriche, partout où l'influence protestante ou libérale ne les a pas entamés, conservent une piété plus éclairée et non moins vive. Ainsi dans les processions du Saint-Sacrement en Gallicie, l'unique préoccupation du prêtre qui porte le Saint des Saints, c'est de ne pas marcher *sur les têtes* du peuple prosterné à ses pieds. Ainsi *tout le monde*, c'est-à-dire le peuple, pratique et fait ses Pâques, dans ces pays. Que cette réfutation de la première des objections que nous avons entrevues ne serve pas à décourager les catholiques de France où le peuple pratique si peu ; car, d'abord, la piété revient chez nous ; et ensuite si, après avoir comparé le peuple en France et en Autriche, on compare le clergé des deux pays, on peut dire qu'il y a autant d'espérance à concevoir pour le premier de ces pays que de craintes pour le second. Si l'épreuve de soixante années que la France vient de traverser, devait être subie par l'Autriche et surtout par la Russie avec leur bas clergé extrêmement faible, cette épreuve pourrait bien être mortelle pour toute pratique religieuse. Il suffit de voir ce que, en l'espace de quelques mois, l'influence protestante et libérale a fait en Piémont, pour être plein de confiance à l'égard de la France qui, après soixante ans d'épreuve, offre, sous beaucoup de rapports, le modèle de la vraie piété.

2° On se tromperait fort si on croyait que l'attachement du peuple russe aux usages pieux ne soit que de l'hypocrisie : car, malgré la

corruption qui commence à le gagner, malgré l'ivrognerie à laquelle il s'adonne depuis un siècle, les mœurs de ce peuple sont généralement intactes. Les crimes de tout genre, si on établit une comparaison avec les autres Etats de l'Europe, sont très-rares; on pourrait même citer certaines parties isolées du centre de la Russie, où le vol d'un peu de foin est considéré comme un fait inouï et dégradant. Les divorces, malgré les doctrines équivoques de l'Eglise schismatique sur ce sujet, sont inconnus, et les désordres de mœurs commencent seulement à passer des villes dans les campagnes. L'hospitalité envers les étrangers, l'esprit de reconnaissance, l'aumône, le dévouement pour les parents et la soumission pour l'autorité, sont, dans le bas peuple autant de corollaires de sa piété antique, et autant de motifs qui font espérer sa conversion en masse.

3° La troisième objection que nous prévoyons, regarde l'attachement à l'ancien rite; ce que beaucoup de personnes pourraient considérer plutôt comme le principal obstacle à la conversion que comme un moyen d'y arriver. Cette question, que nous n'avons pas touchée en parlant de l'attachement du peuple russe aux anciens usages, fera l'objet de la seconde espèce de faits dont nous présentons ici l'analyse.

II. Les préjugés du peuple russe contre l'Eglise se résument tous dans la question du rite : ce qui, du reste, n'est pour nous qu'un motif de plus d'espérer son retour, si toutefois nous considérons les choses comme elles sont réellement, et non comme elles pourraient être. Il suffit pour cela de savoir que tous les préjugés des populations russes viennent de son attachemeut à ses rites, et que Rome, loin de vouloir combattre ses rites, tient à les respecter. Or, ces deux faits sont certains. Il résulte de l'ignorance du peuple russe, qu'il ne voit et ne peut voir aucune distinction entre lui et les catholiques, sous le rapport des dogmes ou de l'histoire, et il résulte des bulles expresses des papes, surtout de Benoît XIV, qui sont connues de chaque théologien, que Rome est aujourd'hui comme autrefois en Russie comme en France, le soutien des rites anciens. Au reste, Pie IX, a ordonné à un prêtre gallicien, né dans le rite latin, mais d'une famille ruthénienne très-connue dans l'histoire de l'Union sous Clément VIII, de prendre le rite grec pour le salut de ses frères; en outre, la congrégation des rites a refusé, il y a trois ans, à une religieuse du rite grec de prendre le rite latin ; enfin les lettres récentes des évêques du rite latin dans les pays du rite grec, tout concourt à montrer que le gardien de la foi catholique, que N. S. P. Pie IX, comme ses augustes prédécesseurs, désire autant la conservation du rite grec que le rétablissement du romain là où il est remplacé depuis deux siècles par des nouveautés liturgiques. Atttaché à son rite non moins qu'à sa vie, le paysan, l'ouvrier, le soldat russe ne recevraient de Rome que des encouragements. Qui voudrait, du reste, encourir les anathèmes des papes qui défendent, sous peine

d'excommunication d'attenter au rite grec pour troubler la paix de peuples tellement enfants, que dernièrement, du côté de la Hongrie, tout un village schismatique s'est converti, uniquement à la vue et à cause *de la barbe* d'un missionnaire, qui est venu y prêcher!

III. Les faits suivants donneront une idée du dévouement du peuple russe pour tout ce qui est autorité. Il ne considère pas les personnes auxquelles il obéit, ni leurs défauts, ni leurs crimes, mais uniquement Dieu pour lequel il croit obéir à ses popes, à son empereur, à ses seigneurs, à ses parents. Ce dévouement est une preuve que si la conversion venait d'en haut, sans blesser ces rites et ces usages auxquels Rome défend de toucher, tout le peuple se convertirait en même temps. Il n'y aurait qu'un manque de prudence de la part de l'autorité qui pourrait faire naître de l'opposition, comme Pierre et Nicolas en ont trouvé de la part des Rascolnics en brusquant trop certains usages tout à fait secondaires.

Ainsi malgré le mépris qu'inspirent les popes ivrognes, les paysans baisent leurs mains avec la plus grande dévotion. Ils tiennent tellement à la messe du dimanche, qu'ils enferment quelquefois, dès le samedi, certains prêtres, afin de les empêcher de boire et de se mettre par là hors d'état de dire la sainte messe.

Ainsi, au moment même où le peuple se trouvait dans la plus grande effervescence à Novgorod, massacrant les nobles ou les enterrant tout vifs, une foule de 10,000 brigands faisant partie de cette émeute se prosterna à genoux comme un seul homme, à la seule apparition de l'Empereur suivi d'un aide-de-camp, sur la place publique. C'est dans cette position qu'elle écouta de sa bouche les condamnations qui l'attendaient, tandis que, au dire d'un témoin oculaire, en jetant seulement leurs bonnets, une partie de ces hommes pouvait écraser l'Empereur.

C'est aussi dans cet esprit de pénitence que les châtiments (et même le knout, aboli en 1846), sont souvent reçus; et l'on entend les coupables dire, pendant qu'on leur inflige la peine ou après l'exécution de la sentence, qu'ils sont contents que Dieu leur ait envoyé un châtiment qui leur en épargnera de bien plus grands dans l'autre monde.

Le respect de l'autorité du gouvernement fait que le peuple considère l'argent du fisc comme quelque chose de sacré, contrairement à l'usage des autres pays où cet argent est regardé comme moins respectable que toute propriété privée. Ainsi, on raconte qu'une fois des voleurs de grande route, ayant arrêté un voyageur pour le piller, il suffit à celui-ci de déclarer que l'argent qu'il portait appartenait à la couronne, pour que les voleurs le laissassent tranquille, en le remerciant même de les avoir préservés de commettre un si grand crime que de toucher à des biens sacrés.

Le respect pour les parents va si loin qu'on s'accuse, en confession, d'avoir tutoyé son père ou sa mère. Aussi un paysan et même

un noble russe croit son père en droit de le châtier, même corporellement, à quelque âge que ce soit. Il est évident que ces cas sont rares; cependant on raconte d'un célèbre maréchal qu'il reçut de son père une correction corporelle, étant déjà avancé en âge et en dignités militaires.

Quant aux rapports avec les seigneurs, les paysans attachés à la glèbe ne veulent pas quitter leurs maîtres, malgré la loi de 1840, qui facilite leur libération, tant est grande l'affection héréditaire qu'en certains endroits ils ont vouée au maître!

Avant d'indiquer une des conclusions que nous tirerons plus tard de tous ces faits en faveur des motifs qui militent pour la conversion de la Russie, si on s'en occupe, nous dirons un mot sur la position politique ou civile des paysans en Russie.

Plus de la moitié sont encore sur les terres des seigneurs, et ils ne peuvent les quitter sans permission. Dans les provinces trop peuplées, beaucoup de ces paysans quittent les terres moyennant un impôt personnel qu'ils paient sur le gain qu'ils font ailleurs. Quelques-uns de ces serfs se livrent au commerce et arrivent à amasser plus de 100,000 fr. de capital. Les épiciers, les cochers, les ouvriers de Saint-Pétersbourg appartiennent à cette classe.

Dans les provinces moins peuplées, les paysans sont tenus de travailler trois jours par semaine sur les terres du seigneur, qui a l'obligation de les nourrir en cas de famine, de prendre soin de leurs habitations, etc. Les autres trois jours, ils travaillent pour eux-mêmes sur des terres qui sont partagées également, de manière que la proportion des terres de chacun est toujours mesurée sur la population du village. Le même esprit de communauté, les mêmes usages existent sur les terres des domaines qui ont plus de 16,000,000 de paysans et sur les terres des apanages; seulement, au lieu des seigneurs héréditaires, ce sont les employés du gouvernement qui y dominent. Les paysans, libres sous tous les rapports, sont de vrais propriétaires, mais ils forment une très-petite minorité. Dans les campagnes, comme dans les villes, les paysans et les commerçants choisissent eux-mêmes, comme les nobles, leurs juges, leurs maires et plusieurs autres autorités du ressort des ministères de l'intérieur et de la justice.

En revenant à ce que nous avons dit, avant cette digression, nous ajouterons qu'au point de vue surnaturel, la soumission aveugle du peuple en Russie, soumission dont on pourrait abuser si facilement en faveur du despotisme et de l'injustice, n'est qu'un motif de très-grande valeur pour espérer la conversion des Russes si on s'y prend à temps, avec prudence et sans blesser des usages que l'Église catholique respecte et qui ne gênent en rien les dogmes et la morale.

P. M. [illegible].

L'*Univers* publie ce matin, en tête de ses colonnes, la lettre suivante. Dans une affaire aussi grave où l'autorité épiscopale est déjà intervenue et où le jugement du Saint-Siége est invoqué, l'on comprend que nous nous abstenions d'examiner le fond et la forme de cette lettre, et que nous en laissions l'appréciation au sentiment de nos lecteurs.

L'abbé J. COGNAT.

A MM. les Rédacteurs de l'Univers.

Rome, 4 mars 1853.

Mes chers amis,

Samedi matin, 26 février, j'ai eu le bonheur d'assister à la messe privée du Saint-Père et d'y recevoir de sa main la sainte communion. Vous savez dans quels sentiments j'ai dû vous porter tous, et notre œuvre avec vous, au pied de cet autel où nous avons tant de choses à demander. Samedi soir, un de nos amis, arrivant de Paris, m'a remis la sentence rendue contre l'*Univers* par Mgr l'Archevêque de Paris. Depuis trois ou quatre jours seulement je savais que M. l'abbé Gaduel m'avait accusé, mais sans connaître les termes ni les motifs de l'accusation.

Quand même Monseigneur nous laisserait la liberté de nous défendre, je n'en userais pas. Vous avez dit tout ce qu'il faut dire. Dans cette circonstance, nous ne devons pas être justifiés par nous-mêmes, et je pense, comme le vénérable Prélat qui nous a condamnés, que ce n'est pas au tribunal de l'opinion que nous devons appeler de son arrêt, quelque publicité qu'il lui ait donnée. Je suis un peu surpris qu'on m'ait pu supposer un dessein si contraire à ma conduite passée. Je n'ai point donné sujet de craindre que je voulusse entrer en discussion contre les Évêques sur des actes si formels de leur sainte autorité. Je ne l'ai pas fait quand tout paraissait me le conseiller et quand personne ne songeait à me le défendre. Je n'ai rien répondu au premier avertissement de Mgr l'Archevêque de Paris, rien aux lettres moins solennelles de Mgr l'ancien évêque de Chartres et de S. E. le cardinal Donnet. A l'occasion du mandement de Mgr l'évêque d'Orléans, j'ai brièvement expliqué mes intentions, avoué mon erreur, exposé mes sentiments ; je me suis tû sur des points où une justification ne me paraissait pas matériellement indispensable. Continuons ainsi jusqu'à la fin. Épargnons à des chefs qui ne peuvent nous haïr le regret de nous avoir arraché une seule parole qui ne serait pas d'un chrétien non-seulement soumis, mais résigné, et que nos consciences nous reprocheraient plus tard, eût-elle été applaudie du monde entier.

Que nous importe, après tout, la clameur des ennemis de l'Église, qui se servent contre nous de ces traits qui ne leur appartiennent pas ! Le tribunal où nous serons véritablement jugés n'en tient pas compte. Devant ce tribunal, il suffit que la vérité parle à voix basse. En dehors de l'Église, il n'y a qu'un auditoire passionné, dont nous avons volontairement conquis l'inimitié, dont nous méprisons les outrages et dont nous ne voudrions pas obtenir les applaudissements.

J'ai relu plusieurs fois la sentence de Mgr l'Archevêque avec une sincère volonté de l'accepter s'il était possible. Je n'ai rien précipité ; je n'ai voulu être ni indiscret ni embarrassant, j'ai pris le temps de délibérer et de consulter, bénissant Dieu d'être ici à la source des bons conseils et des sérieuses résolutions, à l'ombre de ce grand tombeau, d'où la vie se répand depuis dix-huit siècles sur le monde, et où j'ai moi-même pris il y a quinze

ans, à pareille époque, presque sans le vouloir, un caractère nouveau et une nouvelle destinée.

J'ai trouvé et on a trouvé que la sentence de Monseigneur, quoique rendue à l'occasion d'un fait particulier, embrassait néanmoins tout l'esprit et toute la carrière du journal, qu'elle établissait contre nous une jurisprudence et une justice qui seraient illusoires pour nous ; que par le nombre, la généralité et la gravité de ses inculpations, le vénérable prélat, fermant lui-même la porte à tout moyen-terme, ne nous laissait d'autre parti honorable et chrétien à prendre que de nous retirer purement et simplement, ou de demander purement et simplement à un tribunal supérieur l'annulation de son arrêt.

Les raisons de conscience, tout à fait étrangères à notre amour-propre et à notre intérêt, qui nous ont obligés jusqu'à présent de maintenir une œuvre si cruellement combattue d'une part, mais d'une autre part si glorieusement appuyée, subsistent toujours. Je puis vous assurer qu'elles n'ont reçu aucune atteinte, loin de là, de tout ce que j'ai pu voir et entendre depuis que je suis ici. J'ai donc assez compté sur votre dévouement pour prendre la résolution de ne pas supprimer le journal.

J'appelle au Pape de la sentence de Mgr l'Archevêque de Paris. J'en appelle pour notre honneur et pour notre liberté trop méconnus. Je supplie en même temps le Souverain-Pontife de vouloir bien, suivant le droit, suspendre l'exécution de la sentence épiscopale jusqu'à ce qu'il l'ait improuvée ou confirmée.

J'achève de rédiger mon appel. Il sera déposé demain, et j'aurai l'honneur en même temps d'en envoyer le texte à Mgr l'Archevêque de Paris.

Jugés par le Père commun des fidèles, par la plus haute autorité qui soit sur la terre, nous saurons avec certitude ce que nous devons faire, et nous le ferons aussitôt. Nous continuerons notre œuvre ou nous l'abandonnerons avec une entière sécurité, en demandant pardon à Dieu et aux hommes de n'avoir pas su faire le bien ou de l'avoir mal fait.

Je vous embrasse en N.-S. LOUIS VEUILLOT.

On nous prie de reproduire les deux lettres suivantes, relatives aux *Mémoires* de *Daniel de Cosnac*, archevêque d'Aix. Nous les insérons en en laissant toute la responsabilité à leurs auteurs :

11 mars 1853.

Au rédacteur,

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi d'user de la voie de votre journal pour répondre aux appréciations diverses auxquelles a donné lieu, tant de la part du journal l'*Univers* que de celle de Messeigneurs les évêques de Viviers et de Moulins, la publication que j'ai récemment faite des Mémoires de Daniel de Cosnac.

Ne faut-il pas déplorer l'esprit dans lequel a été rédigée l'analyse de ces Mémoires, insérée dans l'*Univers*, surtout quand on pense que cette analyse a paru, à de vénérables évêques, une autorité suffisante pour qu'ils portassent un blâme dans leurs lettres circulaires contre un livre que leurs nombreuses occupations ne leur ont sans doute pas permis de lire, ainsi que, sur notre plainte respectueuse, Mgr de Viviers a bien voulu lui-même ne pas nous laisser ignorer, et ainsi que nous devons le conclure de la lettre que Mgr de Moulins nous a fait écrire par un secrétaire, et d'où il résulte que ce prélat s'est contenté d'extraits et de renseignements ?

Ce qui nous a le plus profondément affligé, c'est que ces deux prélats, quoique partant chacun de principes différents, paraissent s'accorder sur ce point que la publication des Mémoires de Daniel de Cosnac aurait été faite dans un but d'hostilité contre la religion en général, et en particulier contre l'épiscopat. Il n'est pas possible de se méprendre d'une manière plus complète, tant sur le caractère du livre que sur celui de sa publication; et je ne peux consentir à rester sous le coup d'une aussi pénible imputation.

L'évêque de Valence, plus tard archevêque d'Aix, par l'agitation des premières années de sa jeunesse, passée dans les troubles de la Fronde, par ses charges à la cour, ses fonctions politiques en Dauphiné, et particulièrement en Provence comme président des Etats, enfin par ses fonctions épiscopales, a mené une existence complexe et multiple qui ne permet pas de juger ses Mémoires, comme l'*Univers* a prétendu le faire, uniquement au point de vue de ses fonctions épiscopales. Il a parlé de tous les faits dont il a été témoin, de tous les événements auxquels il a été mêlé sans nullement prétendre laisser un livre de doctrine ou de théologie. C'est un simple livre d'histoire dans lequel il a été loin de se complaire à rechercher et à raconter les scandales trop fréquents de l'époque où il a vécu.

Au lieu d'être un évêque scandaleux, athée, comme l'*Univers* voudrait l'induire du récit de la mort du cardinal Mazarin; prévaricateur, comme l'insinuerait une autorité bien autrement respectable sur nous ne savons quel indice qu'elle n'énonce pas, ce fut un évêque appliqué à ses devoirs, zélé même, quoique détourné souvent par d'autres occupations, par des empêchements qu'il croyait canoniques. Ce n'est pas qu'il n'eût son côté faible : quel homme n'a pas le sien? Il avait de l'ambition. Il vivait à une époque où le haut clergé tenait à la cour par des liens trop étroits, où sa puissance politique était pour ce corps respectable une dangereuse amorce; il ne sut pas se garantir assez de défauts et de fautes qui furent au moins autant ceux de son temps que les siens propres. Du reste, il est assez franc sur son propre compte pour que sa franchise démontre qu'il a pu se tromper, mais que sa conscience était un guide dont il n'eût voulu jamais volontairement s'écarter.

Nous avons de la peine à comprendre dans quel but l'auteur des articles de l'*Univers* s'est attaché à dénaturer ses actes, même les plus louables, en leur supposant gratuitement à tous un mobile coupable, se plaisant, par des rapprochements sans justesse, à le comparer au cardinal de Retz. S'il s'acquitte avec zèle de ses devoirs épiscopaux, c'est pour obtenir du crédit dans son corps ; s'il prend le parti de Madame, qui était (l'auteur des articles en convient) le parti de l'honneur, c'était parce que ce parti était celui de la faveur et du roi.

On voit que l'écrivain de l'*Univers* s'embarrasse peu de l'histoire d'une époque dont il paraît avoir des notions confuses; nous n'avons ni le projet, ni le loisir d'entreprendre ici un cours d'histoire à son intention; mais il pourra s'assurer, s'il lui convient, du motif qui avait, à cette époque, fait perdre à Madame son crédit sur le roi, de sorte que le parti de cette princesse contre le duc d'Orléans était bien le parti de l'honneur, mais n'était certainement pas celui de la faveur.

Le plus véritable grief contre l'auteur des Mémoires est d'avoir fait partie de la célèbre assemblée de 1682. Nous n'avons qu'une réponse à faire à ce grief : Notre publication n'a point eu pour but d'approuver ni de blâmer les résolutions de cette assemblée. Les Mémoires exposent les faits appuyés de documents; c'est au lecteur à juger. La nôtice qui les précède fait assez connaître l'esprit d'impartialité qui a présidé à leur publication.

Abordons, pour terminer, le dernier reproche contre les Mémoires; ils auraient révélé des choses nuisibles aux intérêts de l'Eglise. Nous ne le croyons pas : comment la vérité de l'histoire pourrait-elle jamais nuire à

une religion divine dont l'essence est la vérité même; religion qui surnage triomphante au milieu des tempêtes par lesquelles les institutions et les peuples sont emportés, et que les imperfections humaines, se trouvassent-elles parmi ses ministres, ne peuvent jamais entacher. L'histoire a ses droits et ses devoirs; les documents du passé sont des restes précieux que le présent doit transmettre à l'avenir, sous peine de le priver des sources mêmes de la vérité.

Le mode de publication des Mémoires en indique suffisamment le but; au lieu de s'adresser à un public nombreux, avide à chercher et à faire naître les scandales, elle a été faite pour la Société de l'Histoire de France, pour un public restreint et d'élite, à un petit nombre d'exemplaires dont le prix est trop élevé pour rendre le livre populaire. Quel est, du reste, le journal de la presse anti-religieuse qui avait songé à venir y chercher des armes contre la religion? Aucun. Pouvait-on s'attendre qu'un journal religieux voulût s'en emparer pour en faire matière à scandale?

Veuillez agréer, etc.

Comte Jules de Cosnac.

11 mars 1853.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi de m'unir à M. le comte Jules de Cosnac dans la juste réclamation qu'il élève contre le blâme infligé à la publication des Mémoires de Daniel de Cosnac, par Mgr l'évêque de Viviers, qui convient n'avoir pas lu ces Mémoires, et par Mgr l'évêque de Moulins, qui a dû s'en rapporter à des renseignements incomplets. Ayant été la cause première de cette publication, par l'extrait qu'en 1847, dans le *Correspondant*, je fis de la copie possédée par M. le docteur Long, chargé plus tard, par la Société de l'Histoire de France, de surveiller l'édition qu'elle donnait des Mémoires du célèbre archevêque d'Aix, j'ai peut-être quelque droit de me citer personnellement comme une preuve qu'aucune intention hostile à la religion catholique et outrageante pour l'épiscopat français, de quelque époque que ce soit, n'a guidé ceux qui, devant le public, ont pris la responsabilité de ce travail.

Lorsque, par la publication de Mémoires inédits, on offense la morale et la décence, on engage sa conscience devant Dieu et l'on s'expose à de graves reproches; mais aucune conséquence de ce genre ne peut résulter de la publication d'un texte dans lequel l'auteur, il est vrai, laisse voir, avec une franchise remarquable, les motifs secrets de sa conduite, mais où, fidèle à la régularité de mœurs dont ses contemporains lui faisaient un mérite, il ne manifeste aucune propension pour les anecdotes scandaleuses, malheureusement si recherchées à son époque.

Agréez, etc.

Ch. Lenormant,
Membre de l'Institut.

Chapitre impérial de Saint-Denis.

Napoléon, etc.

Considérant que, dans le choix des ornements et des légendes de la croix du chapitre impérial de Saint-Denis, il convient, en rappelant à la fois l'antique institution et la fondation impériale, de rattacher les temps anciens au temps présent,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1er. La croix des chanoines du premier et du second ordre du cha-

pitre impérial de Saint-Denis sera de la dimension de la croix actuelle, à huit pointes d'or, émaillée de blanc et de violet, portant quatre abeilles d'or dans les entre-croisillons et répétées dans le champ d'azur de l'écusson, qui conservera, mis en pal, le clou de la sainte Croix, dont l'antique abbaye fut jadis dépositaire. L'inscription placée autour de cet écusson sera celle-ci :

Capitulum imperiale sancti Dionysii. — 1806.

Le second écusson, avec l'image de saint Denis, portera les deux inscriptions suivantes: En haut, *Vota pro imperatore*, et en bas, *Sepultura regum*.

Art. 2. Cette croix sera suspendue à un ruban moiré clair de 25 millimètres de largeur portant une raie blanche sur les bords. En petite tenue, ce ruban pourra être remplacé par un cordon violet.

Art. 3. Comme signe distinctif de leur qualité, lorsqu'ils sont en habit de ville, les chanoines de second ordre pourront porter au chapeau une torsade mi-partie de soie violette et d'argent, terminée par deux glands semblables.

Art. 4. Le chapitre de Saint-Denis aura pour sceau trois abeilles d'or sur champ d'azur, avec le clou mis en pal et l'inscription : *Capitulum imperiale sancti Dionysii.*

Palais des Tuileries, le 9 mars 1858.

Bulletin Politique de l'Etranger.

On n'en saurait plus douter: la révolution, comprimée partout, redouble d'efforts pour se relever, et c'est avec une audace inouïe qu'elle conspire contre la vie des souverains, pensant que si elle réussit à frapper la tête, le reste ne lui opposera pas de résistance.

A peine l'Empereur d'Autriche a-t-il échappé, par la protection de la Providence, au fer de son assassin, qu'on apprend, de tous côtés, les trames ourdies par les amis de Kossuth pour provoquer un mouvement. La citadelle de Comorn devait être surprise; les conspirateurs avaient des intelligences dans la place. Le plan de Kossuth consistait surtout à révolutionner la Hongrie: son agent le plus actif était le nommé Charles Juhhal; Pesth était le centre du complot. Juhhal avait pour associés Charles Adrastly, ancien lieutenant et membre de la garde noble hongroise, Gaspard Noszlopy, ancien avocat et chef de guérillas, et Samuel Sarkosy, ancien avocat et lieutenant dans l'armée des rebelles. Depuis la pacification, Noszlopy n'avait cessé d'organiser des bandes pour piller les partisans du gouvernement et procurer ainsi de l'argent à la démagogie. C'est dans la maison même des sœurs de Kossuth que s'organisaient les complots. Ces faits ressortent du jugement prononcé le 1er mars par la cour martiale contre les individus que nous venons de nommer, jugement qui, le 3, a reçu son exécution à Pesth.

Les nombreuses découvertes qui ont été faites récemment, ont prouvé, en outre, que la propagande révolutionnaire travaillait aussi à ruiner le crédit public, et que, à cet effet, elle avait fabriqué de faux billets de banque de 50 à 60 florins.

Les États autrichiens n'ont pas seuls été le point de mire des dernières entreprises : la Prusse n'est point à l'abri de tentatives de ce genre, toutes conçues, méditées et organisées à Londres, ce grand arsenal de la révolte, à Londres où l'on peut conspirer en plein soleil, sous la protection de lord Palmerston. Un appel a été distribué secrètement parmi les troupes des provinces rhénanes. Il émane du comité militaire de propagande démocratique européenne, dirigé par Schimmelpfenning et Willich, anciens officiers prussiens. C'est un pendant des manifestes de Kossuth et de Mazzini. On doit rendre aux soldats la justice de dire qu'ils se sont empressés de porter cette circulaire à leurs officiers.

Un pareil état de choses ne saurait se prolonger sans un péril évident pour la société. C'est dans ses sources mêmes, en Suisse et en Angleterre, que le mal doit être combattu. Les événements de Milan ont amené entre l'Autriche et la Confédération helvétique un conflit grave et dont on ne peut prévoir les suites. Le cabinet de Vienne veut être prêt pour les extrémités les plus redoutables : ce n'est plus seulement un corps d'observation, c'est une armée entière qu'il groupe dans les plaines de la Lombardie et jusqu'à la frontière du Tessin. Les brigades sont échelonnées de Milan à Como.

De leur côté, le Grand-Duché de Bade, le Wurtemberg et la Bavière prennent des mesures de sûreté et établissent des cordons de troupes pour l'arrestation des émissaires propagandistes de Londres.

En présence de dispositions aussi formidables, le canton du Tessin a cherché à donner à l'Autriche une satisfaction en renvoyant un certain nombre de réfugiés et de déserteurs hongrois. L'instruction, commencée par les soins du commissaire fédéral, semble démontrer que les fils du complot que le gouvernement autrichien avait cherché dans le Tessin, aboutissaient en Piémont.

Le gouvernement de Turin a-t-il donc manqué de vigilance ou de sincérité, et ne s'avise-t-il pas un peu tard de faire étalage de ses dispositions loyales en publiant cet avis dans sa feuille officielle :

« Quelques journaux ont parlé de l'expulsion et de l'arrestation d'émigrés ordonnées par le gouvernement. Autant est ferme la résolution du gouvernement de protéger l'émigration pacifique, autant il croit de son devoir de ne permettre qu'aucun émigré abuse de l'hospitalité, soit pour prendre le caractère d'ennemi déclaré des principes constitutionnels, soit pour s'associer à des tentatives qui compromettraient le gouvernement dans ses relations extérieures. Les émigrés honnêtes gens et de bon sens doivent être les premiers à reconnaître que la mission et le droit du gouvernement du roi est de diriger nos intérêts, et ils peuvent être sûrs qu'en respectant ce principe, ils acquerront toujours de nouveaux titres à l'hospitalité qu'ils reçoivent.

« Quoi qu'il en soit, les gouvernements sont décidés à ne pas laisser subsister plus longtemps l'impunité dangereuse acquise aux conspirateurs de Londres. On annonce que le cabinet de Vienne va prochainement adresser une nouvelle note au cabinet de Saint-James pour lui demander une modification du bill des étrangers (1). Le comte Colloredo, ambassadeur d'Autriche, a reçu déjà ses instructions, et il y a lieu de penser qu'il présentera la note à lord Clarendon de concert avec ses collègues de Russie et de Prusse. On n'hésiterait plus que sur un point : c'est de savoir s'il ne con-

(1) *Alien bill.*

viendrait pas mieux d'adresser au cabinet britannique une note collective des puissances continentales.

ALFRED DES ESSARTS.

Nouvelles religieuses.

ROME. — L'attentat contre S. M. l'Empereur d'Autriche a produit à Rome un sentiment profond d'indignation. Le *Te Deum* annoncé a été chanté le 3 mars dans l'église de la nation allemande, en actions de grâces de la préservation des jours de ce souverain.

DIOCÈSE DE PARIS. — Une œuvre pieuse et touchante s'est établie, depuis 1848, dans une maison de la rue de Babylone, ancienne dépendance du grand hôtel de Monaco. Là, un saint prêtre, dont le nom se retrouve parmi les pricipales œuvres charitables de la grande cité, aidé de jeunes gens appartenant à l'élite de la société, a ouvert un asile pour les *enfants convalescents*. On sait quelle est la triste condition des pauvres malades à leur sortie de l'hôpital; la nécessité de subvenir à des maux plus pressants exige qu'ils quittent les salles hospitalières à peine guéris. La convalescence est un temps difficile et souvent périlleux: pour les enfants surtout dont l'organisation est si prompte aux impressions et aux rechutes, cette période est funeste; la santé du reste de leur vie, leur vie elle-même y sont trop souvent compromises. C'est donc une pensée vraiment chrétienne que de leur offrir un refuge, où ils puissent trouver un air pur, le repos, les soins les plus affectueux, se remettre de leurs souffrances et se préparer à reprendre les travaux de leur âge. La sollicitude de leurs généreux patrons, le dévoûment des Sœurs qui les secondent se sont déjà, depuis cinq ans, étendus sur plus de cinq cents enfants. Aussitôt que les convalescents sont remis, l'œuvre leur procure des apprentissages et continue, dans les ateliers, sa mission de surveillance et de protection. Le dimanche, elle rassemble ses apprentis valides qui sont au nombre de près de cent, et elle leur assure, d'honnêtes délassements, l'assistance aux offices divins et des instructions religieuses et intellectuelles.

L'adoration perpétuelle du Très-Saint Sacrement aura lieu dans la chapelle de cette humble et excellente maison, les 16, 17, 18 et 19 mars prochain. Les messes seront dites de six heures à dix. Chaque jour, à quatre heures et demie, M. l'abbé de La Bouillerie, vicaire-général de Paris, fera une instruction; et le soir, une autre instruction sera successivement prêchée par MM. Chevoyon, du clergé de Saint-Roch; Bossuet, du clergé de la Madeleine; Jammes, chanoine de la cathédrale, Bras'er, du clergé de Notre-Dame. Le samedi, à huit heures du soir, M. Eglée, vicaire-général, donnera un salut solennel.

L'an dernier, une foule nombreuse et recueillie se pressait dans l'étroite chapelle et refluait jusqu'au milieu de la cour. L'approche des saints jours de la grande semaine attirera encore un concours plus empressé.

DIOCÈSE DU PUY. — On lit dans la *Haute-Loire*: Nous apprenons que le Conseil municipal de notre ville, s'identifiant au vœu de nos populations, vient de voter, à l'unanimité, une somme de douze mille francs, pour contribuer aux dépenses d'érection d'une statue gigantesque de la Vierge sur le mont Corneille.

Ce projet, auquel applaudiront tous les amis de la Religion et des arts, formé il y a plusieurs années, avait été abandonné par suite des circonstan-

cée. Des temps meilleurs, l'approche du grand jubilé, des calculs plus justes sur la valeur des dépenses, permettent d'espérer que son exécution ne sera plus retardée, et que la ville du Puy, qui a dû sa fondation, l'accroissement de sa population et sa richesse à la Vierge miraculeuse, verra bientôt sa statue, si admirablement placée sur le rocher de Corneille, la protéger de nouveau et appeler sur elle, comme autrefois, les grâces du Ciel et les biens de la terre.

Nouvelles et Faits divers.

La Faculté de Médecine de Paris vient de perdre un des hommes qui l'ont le plus honorée par leurs travaux.

M. Orfila a succombé samedi matin à six heures, à une pneumonie qui depuis quelques jours présentait des symptômes alarmants.

Aujourd'hui les obsèques de l'illustre savant ont eu lieu dans l'église de Saint-Sulpice. Avant l'absoute, M. le curé, se retournant vers l'immense assistance où l'on remarquait la plupart des notoriétés de la capitale, s'est exprimé à peu près en ces termes : « Lorsqu'un homme d'un grand savoir quitte cette terre, chacun s'occupe de le louer pour ce qu'il a fait de plus remarquable. La plus grande gloire de M. Orfila, la seule que nous devions rappeler ici sera de s'être souvenu à la fin de sa vie de l'éducation chrétienne qu'il avait eu le bonheur de recevoir. C'est dans la plénitude de sa raison et de sa connaissance, et plusieurs jours avant sa mort, qu'il a voulu appeler un prêtre ministre de ce Dieu crucifié sur l'image duquel il collait respectueusement ses lèvres à ses derniers moments ; et ce témoin peut dire hautement avec quelle foi et quelle reconnaissance cet homme si distingué recevait sur son lit de douleur les consolations de la religion qui avait béni son enfance. »

— Un grand nombre de livrs de piété contiennent une pièce intitulé : *Copiede la lettre écrite de Hierusalem, par Pilate à Tibère, et ensemble à tout le sénat de Rome, touschant Nostre-Seigneur-Jésus-Christ* (traduit du latin). Un savant distingué de Douai, M. Duthilleul, vient de la retrouver dans un manuscrit ancien de la bibliothèque de cette ville.

— Dans une lettre adressée à la *Presse*, M. Raspail, détenu à Doullens, annonce la mort de sa femme, Mme Henriette-Adélaïde Raspail, née Troussat, décédée dans cette localité, le 8 mars, à l'âge de 53 ans.

BOURSE DU 14 MARS 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 104 30 — plus haut, 104 30 — plus bas, 104 30 — fermé à 104 40. — Au comptant, il reste à 104 30.

3 0/0, à terme, ouvert à 81 10 — plus haut, 81 20 — plus bas, 80 80 — fermé à 81 15. — Au comptant, il reste à 80 90.

On a coté le 4 0/0 à » ».

Actions de la Banque, 2,750 ».

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,185 » (1852), à 1,285 ».

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 98 » ; nouveau, 98 ». — Belgique, 5 0/0, 100 » — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 49 ».

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. V. DE SURCY ET Cᵉ, RUE DE SÈVRES, [illegible].

L'AMI DE LA RELIGION.

CONSISTOIRE DU 7 MARS.

On lit dans le journal de Rome du 7 mai :

« Ce matin Notre Saint-Père a tenu, au palais apostolique du Vatican, un Consistoire secret, dans lequel, après avoir prononcé une allocution, il a créé et proclamé cardinaux de la sainte Eglise Romaine :

Dans l'*ordre des prêtres* : Mgr Michel Viale Prelà, archevêque de Carthagène et nonce apostolique près S. M. I. et R. l'empereur d'Autriche, né à Bastia (Corse), le 29 septembre 1799, réservé *in petto* dans le consistoire secret du 15 mars 1852 ;

Mgr Jean Brunelli, archevêque de Thessalonique, nonce apostolique près S. M. Catholique la reine d'Espagne, né à Rome le 23 juin 1795, réservé *in petto* dans le consistoire secret du 15 mars 1852 ;

Mgr Jean Scitowski, archevêque de Strigonia, primat du royaume de Hongrie, né à Béla le 1er novembre 1785 ;

Mgr François-Nicolas-Madeleine Morlot, archevêque de Tours, né à Langres le 28 novembre 1795 ;

Mgr Giusto Recanati, de l'ordre des Mineurs Capucins, évêque de Tripoli, né à Camerino le 9 août 1789.

Dans l'ordre des *Diacres* : Mgr Dominique Savelli, vice-camerlingue de la Sainte Eglise Romaine, ministre de l'Intérieur, né au château de Speloncato, diocèse d'Ajaccio, en Corse, le 15 septembre 1792 ;

Mgr Prosper Caterini, assesseur de la Sainte Eglise Romaine et de la Sainte Inquisition, né à Onano, diocèse d'Acquapendente, le 15 octobre 1795 ;

Mgr Vincent Santucci, secrétaire de la S. Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, né à Gorga, diocèse d'Agnani, le 18 février 1796.

Sa Sainteté a proposé ensuite les Eglises suivantes :

L'Eglise archiépiscopale de Spolète, pour Mgr Jean-Baptiste Arnaldi, transféré de l'Eglise épiscopale d'Auria *in partibus infidelium*.

L'Eglise archiépiscopale de Mételin *in partibus*, pour le R. D. Dominique-Joseph de Sousa Magalhaens, prêtre de l'archidiocèse de Braga, chanoine de l'Eglise patriarcale de Lisbonne, vicaire-général de ce patriarcat, docteur en droit canon, etc.

L'Eglise cathédrale de Forli, pour le R. P. Mariano Faleinelli Antoniacci, prêtre d'Assise, profès de l'ordre de Saint-Benoît du

Mont-Cassin, abbé ordinaire de saint Paul *hors des murs*, consulteur des SS. Congrégations des Rites et de l'Index, examinateur des Evêques, et docteur en S. Théologie.

L'Eglise cathédrale d'Aquila, dans le royaume des Deux-Siciles, pour le R. P. Fr. Luigi Filippi d'Avigliano, prêtre du diocèse de Potenza, profès de l'ordre séraphique des Mineurs réformés de Saint-François, ex-ministre provincial de la province monastique de la Basilicate, examinateur synodal de l'archidiocèse d'Acerenza, et lecteur en S. théologie;

L'Eglise cathédrale de Coutances, en France, pour le R. D. Jacques-Ludovic Daniel, prêtre du diocèse de Coutances, et membre du conseil supérieur de l'Instruction publique;

L'Eglise cathédrale de Grenoble, en France, pour le R. D. Joseph-Marie-Achille Ginoulhiac, prêtre de Montpellier, et vicaire-général d'Aix;

L'Eglise cathédrale de Truxillo, dans l'Amérique méridionale, pour le R. D. Augustin-Guillaume Charun, prêtre de Lima, chanoine-chantre (troisième dignité dans cette église métropolitaine), et docteur en S. théologie.

Enfin a été faite au Saint-Père l'instance du S. Pallium pour les Eglises archiépiscopales de Spolète, de Zagabria, récemment érigée en métropolitaine, en faveur de Mgr Georges Haulik, et pour l'église métropolitaine de Naxos, dans l'Archipel, en faveur de Mgr François Cuculla.

Après le Consistoire, quatre gardes nobles sont partis de Rome en qualité de courriers, pour porter aux EEmm. cardinaux absents la nouvelle de leur promotion et la barrette rouge; ce sont : le comte Francesco Antamoro, pour Vienne; M. Dandini, des comtes Luigi, pour Strigonia; le chevalier Raniero de Cinque, pour Tours; et M. Piancini, des comtes Alessandro, pour Madrid.

Au 1er janvier 1853, le nombre des chapeaux vacants dans le Sacré-Collége était de sept. La mort du Cardinal de Diepenbrock l'a élevé à huit. La promotion du 7 mars ayant été du même nombre, il s'ensuit que le Sacré-Collége est au grand complet, ce qui se voit rarement, parce qu'il est d'usage que quelques chapeaux soient réservés pour les circonstances urgentes.

Dans l'après-midi du 7 mars, les nouveaux Cardinaux présents à Rome, leurs EE. Recanati, Savelli, Caterini et Santucci se sont rendus, en carrosses ouverts, au Vatican chez S. Em. le Cardinal Giacomo Antonelli, secrétaire d'Etat, par qui ils ont été présentés au Saint-Père qui, avec le cérémonial d'usage, leur a imposé la barrette cardinalice.

Les nouveaux cardinaux, et, en l'absence de Mgr Morlot, M. le comte de Rayneval, ambassadeur de France, ont reçu les visites et les félicitations des membres du Sacré-Collége, du corps diplomati-

que, de toute la prélature, des divers colléges de la magistrature, des Académies et autres corporations.

Dans la soirée, il y a eu de magnifiques illuminations.

— Le quatrième dimanche de Carême, il y a eu chapelle pontificale au palais du Vatican.

Avant le commencement de l'office divin, Notre Saint-Père a, selon le rite introduit par Sa Sainteté Léon IX, bénit solennellement la *Rose d'or*.

HISTOIRE DU DOGME CHRÉTIEN DANS LES TROIS PREMIERS SIÈCLES DE L'ÉGLISE,

Par M. l'abbé Ginoulhiac, vicaire-général d'Aix.

(4e Article. Voir le N° 5501.)

La foi de l'Eglise est immuable. Mais les saints docteurs qui l'exposent ou qui la défendent, insistent avec plus ou moins de force sur telle ou telle partie de la doctrine révélée selon les besoins des temps. C'est pourquoi chaque période dogmatique a un caractère qui lui est propre.

Ainsi le dogme de la sainte Trinité comprend deux vérités essentielles; unité de la nature divine et distinction des personnes. Or, comme le fait très-bien observer Mgr Ginoulhiac, l'unité de nature ou la consubstantialité des trois personnes divines est l'objet plus direct de l'enseignement des Pères qui suivirent immédiatement le concile de Nicée. C'était l'époque ou les Ariens et les Macédoniens attaquaient la divinité du Fils et du Saint-Esprit; les pasteurs vigilants devaient naturellement affirmer avec plus d'énergie les articles du symbole chrétien que les hérétiques rejetaient, et en instruire plus soigneusement les fidèles afin de les prémunir contre les séductions de l'erreur. Par un même motif, la distinction des personnes et spécialement la dignité propre du Père, eurent plus de part dans l'enseignement des écrivains ecclésiastiques des trois premiers siècles, parce qu'ils avaient à combattre des erreurs contraires dans les gnostiques, les Juifs, les païens et les Sabelliens.

Mais comme le langage humain est trop imparfait pour exprimer tout ce qui tient à la nature de Dieu, il en résulte que les Pères durent employer souvent des expressions exagérées, inexactes même à la rigueur pour faire ressortir davantage la vérité contestée qu'ils voulaient établir. On ne doit jamais les prendre sans les correctifs qu'ils y ajoutent eux-mêmes presque toujours dans les mêmes passages.

Ces observations étaient importantes dans l'histoire du dogme; on a dans tous les temps étrangement abusé de ces différentes phases de l'enseignement catholique et de ces inexactitudes de langage pour dénaturer la foi. Les objections des hérétiques n'ont souvent aucun autre fondement. Telle fut la tactique des Ariens et des Eutychéens;

tel est celle des rationalistes modernes quand ils veulent prouver que les premiers chrétiens n'avaient qu'une idée incomplète du dogme de la sainte Trinité. Il faut avouer que cette tactique est habile, et que les apparences sont séduisantes pour ceux qui n'ont qu'une connaissance superficielle de l'enseignement des Pères aux trois premiers siècles, ou même qui ne le connaissent que par les ouvrages où il est défiguré.

Or, la doctrine des auteurs ecclésiastiques aux trois premiers siècles, sur la première personne de la sainte Trinité, prête beaucoup à ce genre d'attaque. Il faut avoir profondément pénétré leur pensée tout entière pour n'être pas étonné et quelquefois même scandalisé de leur langage. Mgr Ginoulhiac a fait cette étude sérieuse de leur enseignement, et il l'expose avec cette profonde science, cette rare sagacité, cette méthode et cette clarté que nous avons déjà plus d'une fois remarquée; c'est la matière du VI[e] livre.

Le savant auteur considère la personne du Père sous quatre aspects principaux : 1° en elle-même; 2° dans ses rapports avec les autres personnes de la sainte Trinité; 3° relativement à la création; 4° relativement aux théophanies.

Considérée en elle-même, la première personne n'a point de principe : elle est inengendrée, inaccessible; elle ne tient que d'elle-même son être et sa divinité. C'est pourquoi le nom de Dieu lui est attribué d'une manière spéciale, mais non pas exclusive, puisqu'il est donné au Fils et au Saint-Esprit.

Dans ses rapports avec les autres personnes, le Père est principe du Fils et du Saint-Esprit, et source de leur divinité; de là cette prééminence que les saints docteurs semblent lui donner sur les autres personnes; de là ce langage qui paraît étrange dans leur bouche : *le Père est plus grand que le Fils*, car, ils appliquent souvent à Jésus-Christ comme Dieu cette parole qu'il dit de lui-même : *mon père est plus grand que moi ;* et encore, *le Père est le tout de la Trinité, le Fils occupe le second rang après le Père, et le Saint-Esprit le troisième, le Père est le principe du Fils, la cause du Fils, l'auteur du Fils.* Ces expressions indiquent dans leur pensée non l'infériorité de la nature du Fils sur la nature du Père, puisque les mêmes docteurs enseignent clairement et souvent même dans le même passage l'égalité et la consubstantialité de l'un et de l'autre, mais seulement l'ordre des processions divines ou leurs divines relations.

Le même ordre qui règne dans la Trinité considérée en elle-même, se manifeste dans ses œuvres, car elle ne peut agir au dehors que selon sa nature. Ainsi, le Fils reçoit du Père par son éternelle génération la nature divine et avec elle la puissance créatrice : c'est pourquoi la création est spécialement attribuée au Père. De là, ces expressions que dans l'œuvre de la création le Père commande et le Fils obéit : on les retrouve même après le concile de Nicée. De là encore ce titre de ministre du Père donné au Fils, titre qui fut rejeté

plus tard à cause des abus que les Ariens en firent, mais qui, dans la pensée des saints docteurs, ne suppose qu'une subordination d'origine.

Relativement aux théophanies, les saints docteurs enseignent communément que le Fils seul et non le Père, apparut aux Patriarches. Car celui qui apparut est appelé l'ange de Jéhovah, c'est-à-dire l'envoyé du Père. Le Père est invisible ; il n'est connu que par le Fils. Ils vont jusqu'à dire qu'il est indigne de la majesté du Père de se manifester sous une forme locale et sensible, parce que toute manifestation extérieure est une mission, toute mission suppose une procession et que le Père ne procède d'aucun principe.

Il n'est donc pas étonnant que cette hiérarchie des trois personnes divines et cette espèce de primauté du Père et de subordination du Fils, aient été exprimées par le culte catholique. La prière et l'adoration sont adressées au Père par le Fils et dans le Saint-Esprit. Il y avait même un motif particulier de cette conduite, tiré de l'incarnation et de la rédemption. Dans la liturgie, en effet, se continue le sacrifice du médiateur ; et de même que le Fils de Dieu s'est offert à son Père, il fallait que l'Eglise présentât au Père Jésus-Christ victime, comme étant le moyen unique et universel d'apaiser la colère céleste et de rendre à la majesté divine le culte suprême qui lui était dû.

Telle est l'analyse succincte du VI[e] livre de l'*Histoire du dogme aux trois premiers siècles*. Nous avons négligé des détails intéressants, des explications savantes de textes obscurs qui jettent quelquefois une grande lumière sur toute la doctrine d'un Père.

L'exposition de la doctrine des trois premiers siècles sur la seconde personne de la sainte Trinité, occupe la plus grande partie du second volume de l'*Histoire du dogme catholique avant le concile de Nicée*. Après avoir énuméré les différents noms qui lui sont donnés et qui indiquent ou ses rapports avec le Père qui est son principe, ou avec la création dont il est le ministre, ou avec la rédemption qui est son œuvre, l'auteur jette un coup d'œil sur l'enseignement du Nouveau Testament, enseignement direct de Jésus-Christ et enseignement des apôtres. Sa divinité y est clairement proclamée, et déjà nous pourrions conclure qu'elle sera la foi des disciples.

Le caractère le plus frappant de ces premiers âges chrétiens est précisément cette foi vive et souvent enthousiaste en J.-C., Dieu et Homme, sauveur et médiateur, centre du culte et abrégé de toutes choses. C'est lui que prêchent les apôtres, c'est lui que confessent les martyrs, c'est lui que défendent les apologistes ; son amour est dans tous les cœurs, son nom dans toutes les bouches ; il est le principe et le terme de la vie chrétienne. Aussi les témoignages qui attestent sa divinité sont très-nombreux.

Mgr Ginoulhiac les a divisés en deux grandes classes. La première comprend les faits publics et généraux qui établissent directement la

foi de l'Eglise. La seconde se compose des expositions scientifiques que les docteurs en ont faites dans leurs ouvrages. C'est la foi et la théologie, l'arbre et ses branches; c'est la fleur, mais épanouie et dans tout son éclat.

Le premier chef de preuves contient différents ordres de faits : 1° l'enseignement cathéchistique des Pères et le culte de l'Eglise. Tous les Pères des trois premiers siècles, Pères apostoliques, école de Carthage et d'Alexandrie, églises d'Antioche, de Mésopotamie et de Rome, tous les écrivains catholiques sans exception ont clairement professé la divinité de J.-C. Mais quand leur langage eût été moins clair et moins explicite, il eût suffi, comme le remarque Mgr Ginoulhiac, « qu'ils eussent simplement donné au Sauveur le nom de « Dieu, et qu'ils lui eussent attribué quelques-unes des perfections « et des opérations divines, pour qu'on dût en conclure qu'ils le re« gardaient comme le Dieu suprême, puisque c'était une loi inviola« ble du Christianisme de n'attribuer qu'à lui les perfections et les « opérations divines. » Le culte n'est que l'expression fidèle de cette foi. J.-C. est adoré comme Dieu, célébré comme Dieu, invoqué comme Dieu. Ce chapitre est rempli de détails très-intéressants sur l'ancienne liturgie.

2° Profession extérieure de la foi de l'Eglise, dans le cours de sa grande lutte contre le Judaïsme et le Paganisme. Les martyrs, en présence de leurs persécuteurs et sous la hache du bourreau, proclament et défendent la divinité de J.-C., en même temps qu'ils protestent contre tout culte rendu aux créatures, quelque excellentes qu'elles soient. Ils déclarent ne se sacrifier qu'à Dieu et ils s'immolent à J.-C. ; ils l'invoquent comme leur force dans le combat et comme leur récompense après la victoire. Les Juifs et les Payens connaissaient cet enseignement, ce culte et cette croyance ; c'était même leur principal grief contre la religion nouvelle. De là ces objections populaires qu'il est impossible que Dieu se soit fait petit enfant, qu'il ait subi jusqu'à la fin la destinée de Jésus ; de là ces objections plus sérieuses que l'avénement d'un Dieu fait homme est indigne de lui et contraire à son immutabilité; que Dieu ne peut avoir de fils sans devenir semblable à l'homme; qu'adorer un crucifix est une indignité, et que l'adorer avec Dieu c'est introduire le dualisme et la division en Dieu et dans son culte.

En présence de telles objections, que devaient faire les apologistes chrétiens s'ils n'avaient pas cru à la divinité de J.-C.? Ils devaient protester hautement contre la doctrine qu'on leur attribuait et déclarer nettement que J.-C. n'est qu'une créature. Non-seulement ils ne l'ont point fait, mais ils n'ont cessé de confesser et de défendre la divinité de J.-C. et la légitimité de son culte. Donc leur foi n'est pas douteuse.

3° Enseignement et culte des sectes schismatiques et conduite de l'Eglise à leur égard. L'auteur les divise en deux classes. Les unes

ne sont séparées de l'Eglise catholique que par des points de morale et de discipline ; elles reconnaissent unanimement l'existence personnelle et la divinité du Verbe. Les autres opposent des dogmes nouveaux aux dogmes anciens. Parmi elles, les unes, ce sont les plus nombreuses, sont tellement persuadées de la divinité de J.-C., qu'elles le confondent avec le Père et nient la réalité de son corps ; d'autres ont nié directement la divinité de J.-C. ; mais les uns, à peine chrétiens, étaient tout empreints d'un judaïsme grossier ; les autres n'ont apparu qu'à la fin du second siècle : les uns et les autres, peu nombreux et obscurs, n'ont existé qu'un moment et ont à peine laissé des traces de leur passage. Les Ariens jetèrent plus d'éclat ; mais ils ne parurent qu'au quatrième siècle. Leur opinion n'a pas de fondement dans la doctrine orthodoxe des siècles antérieurs ; leur point de départ est hors du Christianisme, et les réclamations qu'ils excitèrent à leur première apparition prouvent qu'ils étaient novateurs.

Ainsi chaque secte apporte son témoignage en faveur de la divinité de J.-C. Si elles l'enseignent, elles la confirment ; si elles la dénaturent, elles la supposent ; si elles la nient, l'Eglise l'affirme avec plus de force.

Il serait difficile de renfermer en un plus court espace un aussi grand nombre et une aussi grande variété de faits. Dans quelques chapitres nous voyons passer sous nos yeux toutes les hérésies de ces premiers siècles, leur origine, leur tendance et leur caractère. Les appréciations de l'auteur sont faciles à comprendre ; elles portent avec elles un air de vérité qui produit la conviction ; on voit qu'elles sont nées de l'étude attentive des faits. L'esprit des systèmes, les conceptions ingénieuses, mais sans fondement, n'y sont pour rien. Cette partie de l'histoire du Dogme catholique contient les principes de toutes les hérésies des trois premiers siècles, à peu près comme la seconde partie du discours sur l'histoire universelle contient les principes de toutes les preuves qui servent à établir le fait de la révélation divine.

L'abbé F. Hugonin.

LIEUX SAINTS.

Nos dernières lettres de Jérusalem nous apprennent que le 6 février, dimanche de la *Quinquagésime*, S. Ex. Mgr le Patriarche s'est transportée avec son clergé et son séminaire à l'église cathédrale de Saint-Sauveur, pour y chanter solennellement un *Te Deum* au sujet de l'inauguration de l'Empire. S. Exc. a officié et a donné la bénédiction du Saint-Sacrement. A cette auguste cérémonie assistaient les supérieurs et religieux du couvent de Saint-Sauveur, M. Botta, si digne représentant de la France dans la ville sainte, M. Pizzomeno, consul d'Autriche, et une grande foule de peuple.

On avait songé pour donner plus de solennité à la fête à la célébrer dans la grande église du St-Sépulcre. Mais on y a renoncé parce qu'on s'est souvenu que quelques mois auparavant les Patriarches grec et arménien s'étaient opposés à ce que le Patriarche latin administrât solennellement le Sacrement de Confirmation dans le même sanctuaire, et cela à une heure où les Grecs et les Arméniens n'avaient aucune cérémonie religieuse à faire. On n'a donc pas voulu s'exposer à un second refus, d'autant plus que la plainte que S. Exc. le Patriarche latin a cru devoir adresser dans le temps à qui de droit est restée jusqu'à ce jour sans réponse. Il est cependant singulier que la puissance protectrice des Lieux Saints ne puisse faire chanter la messe ou le *Te Deum* dans l'église du Saint-Sépulcre dans une circonstance telle que celle de l'inauguration de l'Empire, et cela quand les Grecs viennent de célébrer avec la plus grande pompe la fête de l'empereur Nicolas! On se rappelle que les adversaires des Latins, ne pouvaient, avant l'incendie de 1808, faire aucune fonction sacrée à l'intérieur ni même à l'extérieur du monument du Saint-Sépulcre. Ce n'est qu'en 1811 que les Grecs se sont arrogé ce droit, en participation duquel les Arméniens sont entrés en 1829.

Les Latins sont menacés encore d'une nouvelle usurpation. Tandis qu'un architecte turc levait, comme nous l'avons dit, le plan de de la coupole dans son état actuel, une lettre *vizirielle* autorisait les Grecs à prendre possession de certaines maisons appartenant à des musulmans, sises sur le toit même de l'église du Saint-Sépulcre et attenant à la coupole, et qui, d'après un firman rendu en mars 1852, devaient être démolies, de manière à isoler le Saint-Sépulcre. L'ordre de S. H. a été éludé; les Grecs ont fait un pas de plus, et bientôt peut-être ils vont arguer de leur nouvelle position pour prétendre à la propriété du sanctuaire. Ce point va devenir capital dans la question des Lieux Saints.

Le synode grec de Constantinople s'est adressé, dit-on, à celui de Saint-Pétersbourg pour le prier de se porter en corps auprès de l'empereur Nicolas et d'obtenir sa haute protection pour les Grecs de Jérusalem. La mission du prince Menschikoff est-elle pour eux un gage de l'appui du Czar, ou l'envoyé russe est-il porteur d'instructions pacificatrices? C'est ce que l'avenir nous apprendra bientôt.

Il a été question d'un projet de conciliation qui consisterait à mettre en commun tous les sanctuaires. A notre avis, ce serait donner de nouveaux aliments aux rivalités, une nouvelle occasion aux usurpations des Grecs. Ils se sentent appuyés par la Russie et partout où ils seront admis en partage avec les Latins, ils n'auront pas de repos qu'ils ne les aient exclus. Ce qu'on peut désirer de plus heureux, c'est que les choses soient remises dans l'état où les maintenaient les capitulations, et qui n'a varié que par des envahissements successifs.

Ce système d'égalité paraît sourire particulièrement au *Times* qui,

dans un article du 20 mars, s'occupe à son point de vue de l'affaire des Lieux Saints. Beaucoup d'amertume, des injures à M. de Lavalette (qu'il traite de *singulier fanatique* et qui, on le sait, a porté l'esprit de concession aussi loin que possible), une ignorance affectée de l'état de la question et des traités qui en sont la base, voilà tout ce qu'offre cet article, qui ne voit dans tout cela que « l'ascendant d'une classe de moines et de prêtres sur une autre classe. » Nous n'aurions pas même relevé cette boutade du journal protestant, si des catholiques ne semblaient aussi oublier qu'entre les Grecs et les Latins on ne peut établir aucune parité. Il ne s'agit pas ici de ces rivalités regrettables que le zèle mal entendu, ou, si l'on veut, des passions humaines ont quelquefois suscitées entre différents corps d'une même communion; il s'agit des prétentions d'une Eglise schismatique qui veut enlever aux enfants de l'Eglise catholique la possession et la garde des lieux consacrés par la vie et la mort du Sauveur. Que pour le bien de la paix et pour condescendre à la faiblesse de frères égarés et cependant chéris, on ait accordé aux Grecs quelques-uns de ces sanctuaires qu'ils vénèrent comme nous, c'est ce que, vu les circonstances, la prudence et la sagesse ont commandé sans doute; mais que, dans une question toute religieuse, on vienne poser en principe l'égalité de droits entre les schismatiques et les catholiques, qu'on traite nos justes réclamations de *prétentions fanatiques*, c'est ce qu'aucun enfant de l'Eglise ne doit tolérer.

S. Exc. Mgr le Patriarche, toujours attentive aux besoins spirituels de son église et des pèlerins qui la visitent, s'occupe activement de la formation d'une bibliothèque à Jérusalem.

Nous apprenons avec un plaisir qui sera partagé par nos lecteurs que M. Botta, consul général de France, dont le zèle pour les Lieux Saints ne s'est jamais démenti, vient de recevoir de Sa Sainteté les insignes de l'ordre de Pie IX. Déjà il avait été fait commandeur de Saint-Grégoire. Cette nouvelle marque de la satisfaction du Saint-Père prouve une fois de plus l'intérêt que le Saint-Siége apporte à la question des Lieux Saints. E. DE VALETTE.

L'Autriche et la Suisse.

Libre du côté du Monténégro, où sa fermeté a eu promptement raison des mauvais vouloirs de la Porte, fière d'avoir à l'Orient couvert de sa protection des populations chrétiennes, l'Autriche concentre maintenant des forces imposantes entre Milan, Côme et le Tessin. Elle paraît déterminée à pousser vivement aussi sur cette autre frontière une affaire qui intéresse depuis plusieurs années l'honneur de sa diplomatie et la sécurité de ses possessions. Les journaux italiens, helvétiques et allemands, sont unanimes pour faire pressentir à cet égard les dispositions de cette grande puissance.

Il n'est pas besoin de le rappeler, depuis le triomphe du radica-

lisme en Suisse, les relations de ce pays avec les gouvernements conservateurs ont toujours été hérissées de difficultés. Les révolutionnaires ont renforcé l'autorité fédérale pour opprimer plus sûrement la liberté des catholiques. Mais toutes les fois qu'il s'est agi de donner des garanties d'ordre et de sécurité aux puissances voisines contre les machinations et les entreprises des réfugiés répandus dans les cantons, le Pouvoir central s'est trouvé plus impuissant que jamais à faire droit aux plus justes réclamations. Le territoire helvétique est resté le repaire de tous les démagogues qui menacent nos frontières comme celles de l'Italie et de l'Allemagne ; et il est d'autant plus naturel de faire peser sur la Confédération une part de responsabilité relativement aux complots formés dans son sein, que ses chefs officiels ne cachent pas leurs sympathies pour le drapeau d'insurrection et d'anarchie, presque partout ailleurs vaincu en Europe.

Les récents événements de la Lombardie n'ont donc fait qu'envenimer davantage des différends déjà anciens entre les autorités autrichiennes et le canton du Tessin. Ce canton est accusé depuis longtemps de connivence avec les conspirateurs lombards ou du moins de très-grande complaisance pour eux et leurs auxiliaires suisses. De là les mesures sévères qui ont été prises successivement à son égard ; le blocus qui le prive de ses approvisionnements, l'expulsion de ses nationaux de toute la Lombardie, le séquestre qui a saisi les biens de ces étrangers. De là aussi une recrudescence d'agitation dans toutes les parties de la Suisse qui sont devenues des foyers révolutionnaires.

Une correspondance de la *Gazette de Lyon* donne à ce sujet des détails du plus vif intérêt. A Genève, dit-elle, une assemblée populaire a sifflé le chef radical du pouvoir, M. James Fazy, à cause de sa prétendue modération. A Fribourg, le conseil d'Etat que repousse la majorité de la population, a trouvé un parti plus exalté encore que lui, et dont les coryphées lui reprochent d'avoir ouvert des négociations avec le Saint-Siége, et déclarent que si Mgr l'Evêque revient, ils « *le recevront à coups de fusil.* » A Berne, la presse démagogique prophétise le prochain triomphe de la république rouge en France, ce qui mettrait encore plus à son aise le même parti en Suisse. A Bâle même où les intérêts d'argent ont eu toujours une si grande influence, on excite aussi, non sans quelque succès, les susceptibilités soi-disant patriotiques.

Le conseil fédéral est, on le conçoit, fort embarrassé. Les hommes, sur lesquels il a le tort de s'appuyer, l'étourdissent de leurs cris. Ils le somment de se montrer énergique, de ne reculer devant aucune menace, devant aucune éventualité, pas même devant la guerre. « Si cent mille Suisses prennent les armes, s'écrient-ils, deux millions d'hommes libres se lèveront pour les aider dans toute l'Europe. » Mais ces fanfaronnades ne sont bonnes que dans les clubs.

Dans les conseils gouvernementaux, quels que soient les antécédents de ceux qui les composent, on est obligé de regarder de plus près à la réalité des choses; on calcule davantage les forces respectives; on doit donc être moins provocateur, moins belliqueux.

Déjà, en effet, le conseil fédéral avait, il y a une quinzaine de jours, promis toute réparation à l'Autriche. Il reconnaissait la justesse des griefs élevés par cette puissance; il ne cherchait que les moyens d'y satisfaire. C'est pour empêcher l'exécution de la note même, où ces assurances étaient contenues, que les agitateurs ont tâché de soulever les masses. Leurs prédications incendiaires n'ont pas été tout à fait sans écho. De son côté, le conseil fédéral ne voulait probablement, en prenant un air conciliant et soumis, que gagner du temps. Est-ce dans le même dessein qu'un commissaire fédéral avait été envoyé au général Zinger qui a refusé de le recevoir? Du Tessin, où l'on a intérêt à irriter l'amour-propre du reste de la Suisse, pour la compromettre dans la cause de ce canton, on écrivait récemment que le colonel Bourgeois, ayant envoyé son passeport au poste autrichien de Chiano pour se rendre à Côme, l'employé y aurait inscrit la note suivante: « *Bon pour Vienne, et non pour la Lombardie.* »

Maintenant le Conseil paraît reprendre une autre attitude. Il ne demande plus, il exige, dit-on, le rétablissement des communications comme avant le blocus! Il se montre hautain et impatient. Est-ce parce qu'il renonce à l'espoir d'éluder des engagements qu'il n'aurait jamais eu l'intention ou qu'il n'aurait pas désormais les moyens de remplir? Est-ce parce que la peur de l'étranger agit encore moins sur lui que la crainte de perdre sa popularité? Est-ce enfin qu'il se croirait sûr de la bonne volonté du Piémont et de l'Angleterre, et de la neutralité d'autres grands Etats dans un démêlé qu'il soutiendrait contre l'Autriche seule? Il est difficile de répondre catégoriquement à ces questions.

Mais les démagogues helvétiques se souviennent qu'en plus d'une circonstance les rivalités et les complications de la diplomatie européenne ont paralysé ses efforts et ont abouti à leur laisser le champ libre. Ils rappellent avec fierté que le *Club de l'Ours* de Berne a eu raison avant 1848 de l'opposition des quatre grandes puissances continentales dans l'affaire du Sonderbund. Ils se flattent que l'avenir sera la répétition fidèle du passé.

Nous verrons si, cette fois encore, les événements justifieront leur folle audace.

Charles de Riancey.

MAZZINI.

Nous croyons devoir reproduire quelques extraits d'un livre de M. Jules de Bréval, qui a pour titre : M. Mazzini *jugé par lui-même et par les siens.*

M. de Sismondi, que nous ne rangerons point, malgré son hostilité protestante et philosophique contre la papauté, parmi les amis de Mazzini, disait de lui dès l'année 1834 : « Mazzini et sa secte seront la ruine de l'Italie. »

Après l'avoir vu une seconde fois à l'œuvre en 1848, l'abbé Gioberti s'est exprimé à peu près dans les mêmes termes : « Mazzini est le plus grand ennemi de l'Italie, plus grand ennemi même que l'Autriche, qui, sans lui, serait vaincue, et qui, grâces à lui, est sûre de triompher. »

Gualterio dit aussi de cet homme qu'il fut « le jouet de l'Autriche, pour ne pas dire son complice et son ministre. »

Et Garibaldi, sortant de Rome, lui lançait cette imprécation : « Cet homme gâte tout ce qu'il touche. »

Si l'on veut connaître les plans de Mazzini, on a deux sources de renseignements, ses livres et les règlements des sociétés secrètes qu'il a créées ; — si l'on veut connaître son caractère, qu'on lise sa vie.

Quant aux plans de cet illuminé qui s'appelle « le *Prêtre du vrai éternel* » et « le *Moïse de l'Italie,* » et qui déclare « que l'étoile de l'avenir brille dans sa poitrine ; » voici d'abord une seule citation qui suffira, car la même pensée se retrouve dans presque toutes ses proclamations : « Si l'Italie ne doit pas nous appartenir, s'écrie ce démagogue furieux, il vaut mieux préparer une GUERRE D'EXTERMINATION et la préparer de telle sorte que chaque défaite soit une DESTRUCTION FINALE... Si nos paroles sont entendues, comprises, traduites en action, nous aurons vaincu... *Toute la vie du peuple ne sera qu'une œuvre de révolution ;* par notre exemple, *nous allumerons le feu de la guerre républicaine chez les autres nations...* Combattons donc comme on combat pour les choses éternelles, ET NE CRAIGNONS PAS D'EXTERMINER. »

Reproduisons maintenant quelques articles des réglements de la jeune Italie :

« Art. 1er. La société est formée pour *la destruction indispensable de tous les gouvernements* de la péninsule, et pour former un seul Etat de toute l'Italie, sous la forme républicaine.

. . . .

« Art. 30. Les membres qui n'obéiront pas aux ordres de la société secrète, et ceux qui en dévoileront les mystères, *seront poignardés sans rémission. Même châtiment pour les traîtres.*

« Art. 31. Le tribunal secret prononcera la sentence, en désignant un ou deux affidés pour son exécution immédiate.

« Art. 32. L'affidé qui refusera d'exécuter la sentence prononcée sera reconnu parjure, *et, comme tel, mis à mort sur-le-champ.*

« Art. 33. *Si la victime condamnée parvient à s'échapper,* elle sera poursuivie sans relâche en tout lieu, et le coupable sera frappé par une main invisible, se fût-il *réfugié sur le sein de sa mère* ou dans *le tabernacle du Christ.*

« Art. 34. Chaque tribunal secret sera compétent *non-seulement pour juger*

les adeptes coupables, mais encore pour faire mettre à mort TOUTES LES PERSONNES *qu'il aura vouées à l'extermination*...

Le 20 décembre 1848, le *Comité central général d'Italie* (ramification de la secte mazzinienne), répandait dans le royaume de Naples le manifeste suivant :

« CONSIDÉRANT QUE L'HOMICIDE POLITIQUE N'EST PAS UN CRIME, et encore moins lorsqu'il s'agit de se délivrer d'un ennemi qui dispose de puissants moyens, et qui peut rendre en quelque manière impossible l'émancipation d'un généreux et grand peuple ;

« Considérant que Ferdinand de Naples est l'ennemi le plus acharné de l'indépendance italienne et de la liberté de son peuple ;

« Est approuvée la résolution suivante, pour être publiée, par tous les moyens possibles, dans le royaume de Naples :

« Une récompense de 100,000 ducats est offerte à celui ou à ceux qui délivreront l'Italie du *susdit tyran*.

« *Comme il ne se trouve dans la caisse du comité que* 65,000 *ducats disponibles pour cet objet, les* 35,000 *autres seront levés par souscription*. »

Voilà le conspirateur. Que le masque tombe maintenant, et voyons l'homme ! Ce Mazzini, qui prêche encore la *guerre au couteau*, après l'avoir organisée à Rome pendant la durée de son triomphe, ce fanatique, qui rêve éveillé de massacres et d'assassinats et qui ne recule pas devant l'horrible réalisation de ses sanguinaires cauchemars, a-t-il montré une seule fois, du moins, ce triste et facile courage du délire que ses prédications ont inspiré à plus d'un forcené ? non. En 1834, il se promène une carabine à la main la veille du combat, mais la fièvre l'empêche de paraître le lendemain sur le champ de bataille, et on ne le retrouve plus qu'en Suisse et dans son lit. A Rome, on ne l'a jamais vu sur la brèche. De Milan, d'où il injuriait Charles-Albert et le traitait de lâche, il s'enfuit quand les Autrichiens étaient encore à trente milles de là. Enfin, toute son histoire se résume dans ce seul mot de Bianchi Giovini : « Dans les endroits où il ne s'agira que de faire des phrases et de provoquer des désordres, vous rencontrerez toujours le Mazzini; sur le terrain du danger, jamais ! »

En terminant, nous ne pouvons contenir une douloureuse réflexion. A quel degré d'abaissement et de faiblesse morale sont donc tombées les sociétés auxquelles de tels ennemis peuvent inspirer quelquefois, non pas seulement l'horreur et le mépris, mais, faut-il le dire ? la peur !

CHARLES DE RIANCEY.

Le R. D. Newman a écrit à sa Grâce, Mgr Cullen, archevêque de Dublin, une lettre de remerciements pour le généreux concours que les Irlandais lui ont donné dans sa lutte contre l'apostat Achilli. La pauvre, mais fidèle Irlande, a versé plus de 72,000 fr. à cette souscription qui a intéressé si vivement tous les catholiques. Cet exemple prouve, une fois de plus, que le zèle et la charité opèrent des miracles.

La lettre du R. D. Newman contient aussi quelques détails qu'on ne lira pas sans intérêt :

« Ce que les juges n'ont pas fait contre moi est la meilleure justification d'un acte que j'ai accompli par un simple sentiment de devoir, dans lequel j'ai apporté avec une grande délibération, qui n'a été souillé ni par la méchanceté ni par l'esprit de vengeauce, et qui n'a été atténué, même depuis qu'il a été commis, ni par la moindre appréhension, ni un simple regret. Si les juges m'avaient cru coupable, autrement que d'après la lettre d'un texte de loi, du crime qui m'était imputé, ils m'auraient certainement frappé d'une punition exemplaire, car il s'agissait du libelle (ainsi qu'a insisté à le faire ressortir l'avocat qui soutenait l'accusation) le plus accablant, le plus dur, le plus méchant, le plus audacieux qu'on pût imaginer, à cause des parjures sur lesquels il s'appuyait. Et cependant on ne m'a frappé que d'une amende de 100 liv. sterl. En outre, le juge qui a prononcé la sentence nous a dit que si la question d'un nouveau procès pouvait être décidée simplement sur la manière dont les dépositions faites devant le jury s'accordaient avec les faits, la Cour était si peu satisfaite de cet accord, qu'elle aurait renvoyé l'affaire à un autre jury, pour avoir un nouveau verdict; ou, en d'autres termes, le juge a déclaré que les exigences techniques de la loi étaient la seule cause pour laquelle un nouveau procès était refusé. Et pour rendre la matière encore plus claire, mon avocat, immédiatement avant que le jugement fût rendu, a formellement déclaré n'avoir reçu de moi aucune instruction pour rétracter une partie quelconque du libelle dont le jury m'avait reconnu coupable. A cette déclaration, le conseil, qui soutenait l'accusation, a protesté en termes indignés contre cette conduite sans précédent, et il a invoqué contre moi une sentence d'une extrême sévérité pour ce délit particulier; mais la Cour est restée calme et a gardé un silence éloquent.

« De cette sorte, les juges ont virtuellement réformé et cassé le verdict du jury, et je les remercie tous pour cet acte de justice. Il est vrai que celui d'entre eux qui a prononcé le jugement a saisi l'occasion qui s'offrait accidentellement à lui pour rehausser, à la surprise de ses collègues (je le suppose), l'intérêt du spectacle au profit d'une théorie extra-judiciaire de son invention, en me signalant comme une leçon vivante pour tous ceux qui pourraient être tentés d'entrer dans l'Eglise catholique, et en faisant ressortir comme conséquence de mon manque d'affection pour l'établissement protestant, le mauvais goût et la détérioration de style qui ont été le résultat de ma conversion. Je n'en dirai pas davantage sur les paroles de cet éminent personnage; car il a été juste envers moi dans ses actes, et bon pour moi, j'en suis sûr, dans ses intentions. Après une demi-heure de suspension, emblème de l'ennui de toute cette affaire, l'auditoire a été surpris par la conclusion inattendue à laquelle il est arrivé :

« *Solvuntur risu tabulæ, tu missus abibis.* »

Nouvel Annuaire des Carmes.

M. l'abbé Cruice vient de faire paraître *le Nouvel Annuaire* de l'école des hautes études fondée aux Carmes par Mgr Affre et soutenue par son vénérable successeur. Les amis des lettres chrétiennes apprendront avec plaisir que cette maison poursuit ses travaux avec persévérance et succès sous une direction savante et zélée.

Un rapport qui se trouve en tête de l'Annuaire fait connaître les nouveaux développements et les espérances de cette œuvre dont les fruits ont déjà

été nombreux. Du reste on peut en juger facilement soi-même en voyant que depuis cinq ou six ans que cette école existe, elle a donné trois docteurs-ès-lettres, trente-six licenciés-ès-lettres et gradués dans les sciences mathématiques, et fourni des professeurs d'humanités à seize petits-séminaires et institutions ecclésiastiques de nos principaux diocèses.

Les compositions qui suivent ce rapport, écrites avec un goût et une élégance devenus de plus en plus rares, attestent la variété et l'importance des travaux qui se font dans cette studieuse communauté. Elles témoignent que ses membres se livrent avec autant d'ardeur que de succès à l'étude des diverses littératures, grecque, latine et française, de la philosophie, des sciences et de l'histoire ecclésiastique. Les sympathies des amis de la science et de la religion sont dues à ces prêtres qui se vouent dans le silence et l'obscurité à un travail pénible et trop peu apprécié de nos jours.

A. DES ESSARTS.

Nouvelles religieuses.

FRANCE.— DIOCÈSE DE PARIS.— Mgr Marilley, évêque de Lausanne et Genève, est en ce moment à Paris. Le vénérable prélat arrive de Rome.

— Demain 17 mars, un sermon de charité sera prêché dans l'église Saint-Roch, à une heure précise, par M. l'abbé de Ratisbonne, en faveur des sourds-muets secourus et instruits par la Société d'assistance et de prévoyance fondée à leur intention.

— Une assemblée de charité aura lieu, vendredi 18, en l'Église Notre-Dame, pour le trentieme anniversaire de la fondation de l'association des Jeunes Economes.

A deux heures précises, Sermon par M. l'Abbé Le Courtier, Chanoine-Archiprêtre de Notre-Dame. — Après le Sermon, Salut et adoration de la Croix.

— Le même jour, une assemblée de Charité en faveur de l'œuvre de l'Orphelinat de la Providence, établie sur la paroisse Notre-Dame-de-la-Croix de Ménilmontant, commune de Belleville, chaussée de Ménilmontant, 119, aura lieu en l'Église de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, à trois heures très-précises.

Le sermon sera prêché par M. l'abbé Duquesnay, chanoine honoraire de Paris, doyen des chapelains de Sainte-Geneviève, et sera suivi de la Bénédiction du Très-Saint-Sacrement, donnée par Monseigneur Kobès, évêque de Modon.

DIOCÈSE D'ANGOULÊME. — Mgr le cardinal-archevêque de Bordeaux est arrivé samedi matin à Angoulême, venant de Paris. Mgr Cousseau, M. le général Lemaire et M. le colonel du 75e étaient allés au devant de lui jusqu'à Churet. A onze heures et demie, S. Em. entrait à l'évêché entourée d'une nombreuse escorte de membres du clergé et d'habitants de la ville. La foule se pressait aux abords du palais épiscopal. Le musiciens du 75e, réunis dans la cour, lui ont donné une sérénade, et Mgr les a remerciés avec effusion en leur rappelant qu'ils étaient de vieilles connaissances.— On sait que l'état-major du 75e a tenu garnison à Bordeaux.

Dans l'après-midi, M. le préfet de la Charente a eu l'honneur de présenter à S. Em. les principaux fonctionnaires du département.

MM. les membres du tribunal et le corps des officiers du 75e sont allés aussi faire une visite à Mgr Donnet.

S. Em. a prêché, à l'issue des vêpres, à la cathédrale de St-Pierre. Un grand dîner, auquel ont assisté les autorités civiles et militaires, a été donné, dans la soirée, à l'évêché.

Diocèse de Belley. — La neige qui a couvert la plaine au moment où Mgr Chalandon a entrepris son voyage dans les communes de la Bresse a donné lieu à de curieux incidents.

Mgr Chalandon arriva à Foissiat le 21 février, et malgré les flocons blancs qui commençaient à tourbillonner, le prélat visita des malades et leur donna la communion. Du 22 au 1er mars, Mgr put visiter en suivant la grande route, les paroisses de Saint-Julien, de Saint-Trivier-de-Courtes, de Curciat, de Saint-Nizier-le-Bouchoux : là expiraient les limites du possible pour un voyage ordinaire.

De Saint-Nizier à Cormoz, à Beaupont et à Saint-Amour, la nouvelle route, à peine ouverte encore, était cachée sous une couche épaisse recouvrant un terrain fangeux. Force fut d'envoyer la voiture de Mgr faire un détour sur le département de Saône-et-Loire pour l'attendre à Saint-Amour. Les habitants eurent bientôt construit une vaste tente aux brillantes couleurs, vrai char de triomphe pour un pieux évêque, et dix des plus beaux bœufs de la paroisse composèrent l'attelage. Pour atteindre Cormoz, il fallut parcourir 7 kilomètres de chemins affreux. Quand sur la hauteur du village de La Tournelle parurent enfin les couleurs variées de la tente épiscopale, toute la multitude, étendue sur près d'un kilomètre, se dirigea processionnellement à sa rencontre.

Le 3 mars, Mgr quitta le traîneau sur lequel il avait parcouru 18 kilomètres pour reprendre sa voiture. Le cocher ayant dépassé de quelques pas, sans pouvoir s'arrêter, engagea sa voiture dans une fondrière d'où on eut de la peine à la tirer, en deux heures, avec six bœufs amenés à son aide. Elle était enfin dégagée lorsque, à 5 heures du soir (3 mars), le traîneau qui portait Monseigneur, heureux et fier de son trajet de 18 kilomètres, vint humblement se placer à côté d'elle, et lui rendit, au nom de la Bresse reconnaissante, Sa Grandeur saine et sauve.

Ce voyage de Mgr Chalandon, au milieu de circonstances si imprévues, a rappelé les voyages des anciens seigneurs de la Bresse. Nous doutons que les sires de Baugé, les comte de Montrevel ou les archevêques de Lyon, surpris par la saison mauvaise, aient reçu de nos aïeux les témoignages d'un plus respectueux et filial amour. Depuis bientôt trois siècles, on répète en Bresse qu'Henri IV, qui pardonna si souvent pendant sa vie, déclara pourtant, à la mort, ne point pardonner aux boues de Jayat, tant il lui avait été difficile d'en sortir, même avec le secours de ses valeureux soldats. Mgr Chalandon ne gardera point, nous en sommes sûr, une pareille rancune aux communes de la Bresse qui seront heureuses de le revoir dans de plus beaux jours. — E. Milliet. »

Diocèse de Marseille. — L'inauguration de la statue de Mgr de Belzunce, à Marseille, aura lieu le 28 mars, seconde fête de Pâques. La statue sera ornée, ce jour-là, de la croix pectorale de ce prélat. Le petit neveu de cet illustre évêque, qui habite en ce moment la ville d'Orléans, a été invité à venir assister à la cérémonie.

Diocèse de Fréjus. — M. le chanoine Pons, vicaire-général du diocèse de Fréjus, qui avait eu le malheur de se fracturer la jambe, le 7 février, a succombé aux suites de cette fracture, qui avait nécessité l'amputation. Il est décédé à Saint-Tropez, le 4 mars 1853, à midi.

DIOCÈSE DE BORDEAUX. — Nous lisons dans la *Guienne* : « La paroisse Saint-Seurin a, cette année, l'avantage de posséder un prédicateur qui attire de nombreux auditeurs à ses sermons. Aussi croyons-nous pouvoir assurer, sans crainte de faire appel à une vaine curiosité, que parmi les orateurs chrétiens accourus dans notre ville pour la station quadragésimale nou. avons distingué, et que tout bon juge distinguera le respectable missionnaire de Saint-Seurin.

« Nous avons entendu plusieurs fois le R. P. Nègre, et chaque fois nous l'avons vu, d'abord calme et sans geste, parlant un langage tout simple et tout uni, s'animer par degrés, s'élever avec son inspiration, et trouver enfin, non dans les calculs d'une science apprise, mais dans son cœur de prêtre, des mouvements et des élans qui achevaient, par la conquête des cœurs, l'œuvre de la persuasion commencée sur les esprits. C'est là le caractère de la véritable éloquence.

« Le R. P. Nègre vient d'annoncer une suite de conférences, uniquement destinées aux hommes, qu'il commencera lundi prochain, à sept heures du soir, dans l'église Saint-Seurin, et qu'il continuera tous les soirs de la semaine. Nous désirons que l'empressement, déjà grand, des hommes à venir l'entendre, réponde de plus en plus au zèle apostolique qui leur donne ce rendez-vous. Qu'on vienne seulement recueillir sa parole, et nous sommes sûr qu'elle produira des fruits abondants de salut. »

DIOCÈSE D'ORLÉANS. — Depuis le commencement du carême, Mgr l'évêque d'Orléans a visité les principaux établissements publics de la ville épiscopale et particulièrement les établissements de charité : l'Hôtel-Dieu, l'hôpital, la prison ; il a adressé une paternelle allocution aux prisonniers. A la suite de la dernière instruction qu'il a prononcée, a eu lieu une quête pour l'église de Pithiviers.

— La Société de Saint-François-Xavier, qui depuis cinq ans se réunissait tous les quinze jours dans l'église de Saint-Pierre-du-Martrol, y tiendra désormais ses séances tous les dimanches au soir. Plusieurs ecclésiastiques d'Orléans ont promis au directeur de cette Société éminemment chrétienne, leur dévoué concours, afin que les entretiens simples et familiers qui de temps en temps venaient augmenter l'intérêt de ces réunions, puissent avoir lieu désormais avec plus de régularité.

La pensée du zélé directeur de l'œuvre a été de joindre à ces soirées du dimanche, que de bons ouvriers viennent passer tout entières dans des exercices de piété et à entendre la parole de Dieu, tous les délassements chrétiens qui sont possibles dans l'église.

— Le *Courrier du Loiret*, de Pithiviers, publie une première liste de souscriptions pour la reconstruction du clocher incendié le 26 février dernier. Cette première liste, dans laquelle le conseil de fabrique de l'église Saint-Salomon figure pour une somme de 6,000 francs payable en trois annuités, atteint le chiffre de 13,525 fr. 85 c. Une deuxième liste, connue aujourd'hui, élève ce chiffre à 22,000 fr.

ANGLETERRE. — Le *Morning Advertiser* rapporte ce fait très-curieux sur la manière dont la simonie est pratiquée dans l'église anglicane :

« La direction spirituelle (ou charge d'âmes) de la population de Spetisbury-cum-Chareton-Marshall, près Blondford, dans le comté de Dorset, vient d'être vendue aux enchères par MM. Smith et fils. C'est là une de ces spéculations qui font la honte de l'Eglise anglicane. Les commissaires-priseurs ont déclaré que le titulaire, âgé de 81 ans et n'étant pas d'une bonne santé,

désirait se démettre de ses fonctions. La valeur du bénéfice est de 624 livres 4 shel. 6 d. par an. La première enchère a été de 5,000 liv. st. La direction spirituelle a fini par être adjugée à 5,550 liv. st. »

ESPAGNE. — CADIX. — Le 1er de ce mois trois dames anglaises ont abjuré l'anglicanisme entre les mains de M. D. Claudio Lopez, recteur du collége de Saint-Philippe-de-Neri. Le lendemain, la sainte communion leur a été administrée par Mgr Rosendo Salvado, évêque de Porto-Victoria, en Australie, qui s'apprête, comme on le sait, à son prochain départ pour sa mission où il emmène une nouvelle colonie de Bénédictins.

MISSIONS. — Deux PP. bénédictins de Notre-Dame-des-Ermites d'Einsiedlen sont partis pour l'Amérique du Nord ; ce sont : le P. Ulrich Cristen, du canton d'Unterwalden, en Suisse, et le P. Béda Connor, de Londres.

Se sont embarqués au Hâvre, pour le diocèse de Toronto (Haut-Canada) : MM. Soulerin (Jean-Marie), prêtre ; Malbos (Joseph), id. ; Vincent (Charles), minoré ; Flaneric (Patrice), tonsuré. Les trois premiers de ces missionnaires sont du diocèse de Viviers ; le quatrième est irlandais. Tous appartiennent à la congrégation de Saint-Basile, établie à Annonay (Ardèche).

MISSIONS D'ORIENT. — La mission des îles Seychelles (mer des Indes) va reprendre une nouvelle vie. Un préfet apostolique y est envoyé par le Saint-Siége, accompagné de plusieurs religieux capucins. Le P. Théophile, de châteauneuf, qui exerçait le ministère apostolique à Trébizonde est appelé à cette œuvre, ainsi que le P. Léon des Avranches, employé jusqu'ici à Agra. Ce dernier avait évangélisé les îles Seychelles, où il avait baptisé plusieurs milliers d'infidèles et reçu un grand nombre d'abjurations. Il avait été forcé par les Anglais d'abandonner ce glorieux théâtre de ses travaux. Le P. Théophile a quitté Trébizonde à la fin de janvier laissant la mission en état de progrès. Les Sœurs de St.-Joseph y sont maintenant au nombre de cinq, dont deux savent le turc : leur zèle et leur charité leur ont déjà conquis le respect et l'affection des habitants, à quelque religion qu'ils appartiennent.

Le même ordre vient de fonder un établissement dans l'île de Candie. Les Sœurs ont été reçues avec enthousiasme à la Canée ; les principaux habitants sont allés les recevoir au port. Bientôt une troisième religieuse française ira les rejoindre.

Nouvelles et Faits divers.

On lit dans l'*Univers* :

« Nous avons eu l'honneur de remettre aujourd'hui, mardi 15 mars, entre les mains de M. l'abbé Bautain, promoteur du diocèse, une copie certifiée de l'acte d'appel de la sentence rendue par Mgr l'Archevêque de Paris contre le journal l'*Univers* le 17 février 1853. Cet acte est daté du 7 mars. »

— M. le marquis de Valdegamas, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. la Reine des Espagnes, a eu l'honneur de présenter avant-hier à l'Empereur, en audience particulière, les insignes de l'Ordre royal des Dames-Nobles de Marie-Louise, que S. M. catholique a conférés à S. M. l'Impératrice.

— Le *Moniteur* publie ce matin une nouvelle liste de trente-huit individus auxquels remise est faite des mesures de sûreté générale prononcées par la commission de révision de la 1re division militaire ou par les commissions mixtes des départements.

— On lit dans l'*Espérance du Peuple* l'article suivant signé Ch. de Kersabiec :

On se rappelle que, le 12 novembre dernier, M. Brodu, gérant de l'*Espérance du Peuple*, fut arrêté près de Napoléon-Vendée et incarcéré à la prison de cette ville, comme accusé d'avoir distribué la DÉCLARATION DE M. LE COMTE DE CHAMBORD dans la Vendée.

Le lendemain de cette arrestation, M. de La Rochette, directeur de l'*Espérance du Peuple*, et M. Favreau, avocat, furent également arrêtés à Nantes; des visites domiciliaires eurent lieu à leur domicile, ainsi que chez MM. Ch. de Kersabiec, Brodu, Ad. de Raymond et à l'imprimerie du journal.

Le journal l'*Espérance du Peuple* fut suspendu pendant douze jours.

C'est à la suite de cette arrestation qu'eut lieu la visite domiciliaire faite au palais épiscopal de Mgr l'évêque de Luçon, et dont nos lecteurs connaissent les détails.

Après quinze jours de détention à la prison de Napoléon, pendant lesquels M. Brodu fut constamment tenu au secret le plus rigoureux, et eut à subir de longs interrogatoires devant M. le juge d'instruction, notre gérant fut remis en liberté sous caution, par jugement du tribunal.

L'instruction poursuivit son cours, et le 12 janvier, une enquête minutieuse eut encore lieu, pour le même fait, à l'évêché de Luçon, auprès des éleves de la psallette. Inutile d'ajouter que, comme la première, elle n'eut qu'un résultat négatif.

Enfin, après quatre mois, M. Brodu a reçu hier du parquet de Napoléon-Vendée, la lettre suivante :

PARQUET DE LA COUR D'ASSISES DE LA VENDÉE
ET DU TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE NAPOLÉON.

Napoléon-Vendée, 10 mars 1853.

Monsieur,

Sur ma demande, le tribunal vient de déclarer qu'il n'y avait pas lieu à suivre contre vous; l'ordonnance a été rendue ce jour.

Vous pourrez obtenir, quand vous le jugerez convenable, la restitution de la somme versée pour votre cautionnement.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le procureur impérial, RENAUD.

— La cours d'assises de la Seine vient de condamner à dix ans de travaux forcés le nommé Gray, coupable de tentative de vol avec effraction dans l'église Saint-Méry.

— Les dépêches de Vienne nous apprennent que la santé de l'Empereur d'Autriche est complétement remise, et que ses médecins lui ont conseillé de faire un voyage dans le Tyrol, où il doit se rendre vers les premiers jours du printemps.

— On assure qu'il est question du voyage en France de S. A. le bey de Tunis. Ce prince sera, dit-on, à Paris dans le courant du mois d'avril prochain.

— La commission municipale et départementale du département de la Seine vient de décider l'établissement d'une rivière artificielle dans le bois de Boulogne. Creusée entre le rond Royal et le rond Mortemart, sur une surface de douze hectares, cette rivière se composera de deux bassins, l'un supérieur, l'autre inférieur, reliés par des cascades; au milieu du plus grand on conservera deux îles réunies par un pont. Des bouquets d'arbres, des allées ondulées et des pelouses orneront les bords de ce canal.

— On lit dans l'*Ordre et la Liberté*, de Caen;

« La commune de Billy-la-Campagne est dans la désolation. Le 7 mars vers neuf heures du soir, la foudre est tombée sur l'église, qui venait pour ainsi dire d'être remise à neuf. Sa flèche élégante est fortement ébranlée. Le beau cintre du chœur, qui supporte le clocher, est gravement endommagé. Toutes les fenêtres sont brisées. Dimanche dernier, M. le curé a été obligé d'aller célébrer l'office divin dans une autre église.

A la prière de M. le maire de Billy, M. le préfet s'est empressé d'envoyer M. Pelfresne, architecte, pour constater les ravages, et pourvoir à la consolidation du clocher, qui devra subir une réparation importante. »

— On lit dans l'*Ere impériale*, journal de Tarbes :

« Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons qu'un affreux malheur vient de frapper une partie du département. Des avalanches considérables, descendues de la montagne, ont renversé plusieurs maisons de Baréges et les ont complétement détruites. Cinq granges remplies de récoltes de l'année dernière, ont été emportées. On cite plusieurs troupeaux de moutons qui ont également disparu, ensevelis sous les neiges. — On ne sait pas encore s'il y a mort d'homme à déplorer. »

— Le *Journal de Toulouse* a reçu de son correspondant de l'Ariége la nouvelle d'un affreux événement qui vient d'apporter la désolation dans la commune d'Auzat, canton de Vicdessos (Ariége).

« Le 4 mars, quelques heures avant le jour, une avalanche énorme de neige s'est détachée du flanc d'une des plus hautes montagnes de cette commune et a porté, sur tout son passage la destruction et la mort ; rien de ce qu'elle a rencontré dans sa course n'a été épargné : récoltes, arbres, granges, habitations, animaux, habitants, tout a disparu ; le hameau de Rebosl n'existe plus. »

— Nous lisons dans le *Moniteur Toscan* :

« Un vol de 5,500 fr. ayant été commis au préjudice de la caisse de la congrégation de St-Jean-Baptiste, les pauvres se trouvaient privés ainsi d'une grande partie des secours qu'ils en reçoivent habituellement. Informé de ce fait, le Grand-Duc n'a pas voulu que les ressources des malheureux fussent diminuées, et il a accordé sur sa cassette particulière une somme égale à celle qui avait été dérobée. »

BOURSE DU 16 MARS 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 104 25 — plus haut, 104 25 — plus bas, 104 15 — fermé à 104 15. — Au comptant, il reste à 104 15.

3 0/0, à terme, ouvert à 80 70 — plus haut, 80 70 — plus bas, 80 70 — fermé à 81 15. — Au comptant, il reste à 80 90.

On a coté le 4 0/0 à » ».

Actions de la Banque, 2,750 ».

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,185 » (1852), à 1,285 ».

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 98 » ; nouveau, 98 ». — Belgique, 5 0/0, 100 » — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 49 ».

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. V. DE SURCY ET Cᵉ, RUE DE SÈVRES, 37.

L'AMI DE LA RELIGION.

ROME.

CONSISTOIRE DU 10 MARS.

On lit dans le *Journal de Rome*, du 10 mars :

« Ce matin Sa Sainteté s'est rendue de ses appartements à la salle consistoriale où elle a tenu un Consistoire public pour remettre le chapeau cardinalice à leurs EEmm. les cardinaux Recanati, Savelli, Caterini et Santucci, créés et publiés dans le Consistoire secret du 7 du courant.

Les éminentissimes Cardinaux s'étaient réunis d'abord dans la Chapelle Sixtine, où ils ont prêté serment, conformément aux constitutions apostoliques. Ils étaient assistés des Cardinaux chefs d'ordres et des autres personnages que leur dignité appelle aux solennités de ce genre.

Après avoir prononcé la formule du serment, ils ont été introduits dans la salle consistoriale par deux Cardinaux-diacres.

Arrivés devant le trône pontifical avec le cérémonial d'usage, ils ont baisé le pied, puis la main du Saint-Père, qui les a ensuite embrassés : leurs collègues leur ont également donné l'accolade. De leurs places, qu'ils étaient allés occuper, ils sont revenus devant le trône, et alors Sa Sainteté leur a conféré le chapeau cardinalice.

Pendant cette solennité, monsignor Orfei, avocat consistorial, a plaidé, pour la seconde fois, la cause de la vénérable servante de Dieu, Germaine Cousin, du diocèse de Toulouse.

Ensuite, les EEmm. Cardinaux se sont rendus à la chapelle pour entendre chanter l'hymne ambroisienne; puis, son Em. le cardinal Macchi, doyen, ayant récité la prière : *Super electos*, les cardinaux de la nouvelle création ont encore reçu le baiser de bienvenue.

Le Consistoire public était terminé. Sa Sainteté a tenu Consistoire secret où elle a, selon l'usage, fermé la bouche aux EEmm. Cardinaux Recanati, Savelli, Caterini et Santucci.

Le Saint-Père a proposé ensuite les Eglises suivantes :

L'Eglise cathédrale des Cinq-Eglises en Hongrie, pour Mgr Georges Girk, transféré de l'Eglise épiscopale d'Adras *in partibus infidelium* ;

L'Eglise cathédrale de Leiria, en Portugal, pour Mgr Joachim Pereira Ferraz, transféré de l'Eglise cathédrale de Bragance ;

L'Eglise cathédrale de Serena, dans l'Amérique méridionale, pour Mgr Giusto Donoso, transféré de l'Eglise cathédrale de Saint-Charles, d'Ancud ;

L'Eglise cathédrale de Saint-Sauveur, dans l'Amérique centrale,

pour Mgr Thomas Miclese Pineda-y-Zaldaña, transféré de l'Eglise épiscopale d'Antigonia *in partibus;*

L'Eglise cathédrale de Sarwar en Hongrie, pour le R. D. François Szenczy, prêtre de Sarwar et chanoine de cette cathédrale;

L'Eglise cathédrale de Lintz, en Autriche, pour le R. D. François-Joseph Rudigier, prêtre du diocèse de Bressanone et chanoine de cette cathédrale;

L'Eglise cathédrale d'Urgel, en Catalogne, pour le R. D. Joseph Caixal-y-Estradè, prêtre de l'archidiocèse de Tarragone, chanoine de cette métropole et docteur en théologie;

L'Eglise cathédrale de Saint-Charles d'Ancud, dans l'Amérique méridionale, pour le R. D. Vincent-Gabriel Tocornal, prêtre de Saint-Jacques du Chili, défenseur des causes matrimoniales et des professions religieuses, examinateur du clergé, pro-vicaire général de cette ville et archidiocèse, et docteur en théologie;

L'Eglise épiscopale de Pompéiopolis *in partibus*, pour le R. D. Joseph-Marie Riofrio, prêtre de Quito, vicaire-général de cette ville et archidiocèse, et coadjuteur de l'Archevêque actuel de Quito;

Ensuite, selon l'usage, Sa Sainteté a ouvert la bouche aux nouveaux Cardinaux.

A été faite au Saint-Père l'instance du sacré Pallium pour l'Eglise métropolitaine d'Armagh, en faveur de Mgr Joseph Dixon, primat d'Irlande, et pour la cathédrale des Cinq-Eglises, qui a été honorée de ce privilége par Benoît XIV, de sainte mémoire.

Enfin, N. S. P. Pie IX a mis aux doigts des nouveaux princes de l'Eglise Romaine l'anneau cardinalice et il a assigné les titres suivants : le titre presbytéral des XII Saints-Apôtres, à S. E. le Cardinal Recanati ; les titres diaconaux de Sainte-Marie *in aquiro*, à S. E. le cardinal Savelli ; de Sainte-Marie *della scala*, à S. E. le cardinal Caterini ; et des SS. Vite et Modeste, à S. E. le cardinal Santucci.

Sa Sainteté, après le Consistoire secret, a reçu en audience particulière les nouveaux cardinaux.

— Par billets de la secrétairerie d'Etat, S. E. le cardinal Recanati a été appelé à faire partie, des SS. Congrégations du Saint-Office de l'Examen des Evêques en théologie, de l'Index et des Affaires ecclésiastiques extraordinaires;

S. E. le cardinal Savelli : des Congrégations du Concile, consistoriale, des Indulgences et des Reliques, et du Cens ;

S. E. le cardinal Caterini : des Congrégations de la Visite apostolique, du Concile, du Cérémonial, et de l'Etat des Réguliers;

S. E. le cardinal Santucci : des Congrégations du Concile, de l'Examen des Evêques en théologie, des Affaires ecclésiastiques extraordinaires et de l'Etat des Réguliers.

En même temps, le Saint-Père a daigné nommer parmi les Evêques assistants au trône pontifical, Mgr Louis-Antoine de Salinis, évêque d'Amiens.

LETTRE

DE MGR L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS *aux doyens de son Diocèse, sur le Journal la* Presse Religieuse.

Mgr l'Evêque d'Orléans a adressé aux Doyens de son diocèse la lettre suivante :

Monsieur le Doyen,

Vous n'ignorez pas les préoccupations pénibles que causent en ce moment aux Evêques de France les torts si regrettables de certains journaux religieux.

Déjà, il y a quelques mois, j'ai eu à vous entretenir des mesures graves que j'étais alors dans la nécessité de prendre à ce sujet. Cette circonstance, et plus encore le souvenir de la docilité religieuse avec laquelle vous avez reçu mes premières instructions, me dispensent de vous dire aujourd'hui publiquement ma pensée sur les graves avertissements et sur les condamnations méritées dont vous avez eu récemment connaissance.

Mes actes précédents m'autoriseraient donc à ne pas rompre en ce moment un silence que de trop douloureuses obligations ne permettent plus à plusieurs de mes vénérables Collègues de garder, s'il n'y avait pour moi une nécessité particulière de vous avertir au sujet de deux journaux qui ont, depuis quelques mois, transféré leur imprimerie à Orléans.

On a pu croire que leurs rédacteurs s'étaient mis en rapport avec nous et que j'avais peut-être approuvé leur établissement ici : rien de pareil n'a eu lieu ; ces journaux ne m'ont pas même donné avis de leur présence, et ce n'est que par le bruit public que j'ai su depuis peu de jours qu'ils s'imprimaient dans la ville épiscopale.

Je me suis empressé de les faire examiner, et il est résulté des rapports qui m'ont été présentés et de la connaissance que j'ai prise moi-même de quelques numéros, que l'un d'eux, la *Presse Religieuse,* dont la rédaction et les bureaux ne sont point d'ailleurs à Orléans, mérite à mes yeux de sérieux reproches par les allures d'une polémique qui rappelle trop celle qui a fait déjà tant de mal à la Religion, et aussi par la manière dont il s'exprime sur de saintes corporations religieuses, mais plus encore par la témérité avec laquelle il n'a pas craint de compromettre l'autorité de la sainte Eglise Romaine, en citant en quelque sorte au tribunal du journalisme la S. Congrégation de l'*Index* et ses décrets.

J'ai averti immédiatement ce journal : il n'a pas, malheureusement, paru tenir compte de mon avertissement, ni de ceux qui lui ont été adressés d'ailleurs.

En ces circonstances, je crois devoir vous faire connaître, Monsieur le Doyen, la réponse que j'avais déjà faite aux ecclésiastiques qui ont attiré mon attention sur ce journal, et vous engager à

ne pas vous y abonner, à ne le lire qu'avec circonspection, s'il tombe entre vos mains, et surtout à ne pas y écrire, s'il arrivait qu'on vous demandât votre coopération. Vous voudrez bien donner communication officielle de ces recommandations à MM. les Curés de votre Doyenné lors de la prochaine Conférence ecclésiastique.

Puissions-nous, Monsieur le Doyen, par notre dévouement et notre continuelle application aux travaux du saint ministère, échapper à la confusion qui se fait de plus en plus autour de nous ; et, tandis que l'homme ennemi cherche à épuiser, s'il le pouvait, nos forces en les divisant, unissons-les de plus en plus dans la charité, pour les faire servir à cette grande et sainte œuvre qui doit être l'objet de tous nos efforts : l'instruction, l'édification, et le salut éternel des âmes confiées à nos soins.

Prions aussi pour que le Dieu de toute consolation nous conserve les deux biens dont nous avons toujours, mais particulièrement en ce temps, un si grand besoin, la paix et la sagesse dans la vérité.

Recevez, Monsieur le Doyen, la nouvelle assurance de mon profond et affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

† Félix, Evêque d'Orléans.

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME.

QUATRIÈME CONFÉRENCE DU R. P. FÉLIX.

Le vrai talent est semblable à la renommée que chantait le poëte:

«Vires acquirit eundo.»

Aussi ne sommes-nous point étonnés de voir, chaque dimanche, une foule plus nombreuse et plus sympathique se presser autour de la chaire du R. P. Félix.

Les qualités de cet orateur se développent dans une proportion également remarquable. Sa quatrième conférence, qui avait pour sujet la solution des difficultés et des dangers que présente le développement indéfini des richesses, a semblé généralement supérieure aux conférences précédentes.

Voici l'analyse rapide de ce dernier discours :

On peut donner à la question des richesses deux solutions différentes, une solution matérielle, une solution morale. L'exposition de la première fait seule le sujet de la quatrième conférence. Le siècle n'a point de solution matérielle au problème de la richesse, le christianisme peut en donner une. Telle est la double pensée que se propose de développer le R. P. Félix.

I. Si l'on accepte le problème de la richesse, tel que l'a posé une science sensualiste, il est manifeste qu'on ne peut lui donner une solution humaine. La raison, c'est qu'au fond de ce problème il n'y a pas une inconnue, mais une impossible. Le terme que se proposent les auteurs de ce système est, en effet, la richesse pour tous. Or, devant une question semblable, la terre du fond de ses entrail-

les, l'histoire de ses profondeurs et l'humanité de sa conscience, ne font entendre qu'un seul cri : impossible !

La terre a-t-elle la puissance d'augmenter indéfiniment ses produits ' interrogez-la, elle vous répond : je suis un point jeté par Dieu dans les espaces. Je puis donner à l'homme, au prix de ses larmes et de ses sueurs, son pain de chaque jour, mais je défie sa cupidité de tirer jamais de mon sein des trésors que Dieu n'y a point mis.

L'histoire offre-t-elle, un seul instant dans la durée des siècles, une époque où tous les hommes soient venus s'asseoir joyeux et rassasiés au banquet des richesses ? Ces siècles fortunés ne se trouvent que dans les romans. On vit autrefois, il est vrai, des villes dont tous les habitants regorgeaient de trésors (*in quâ omnes divites facti sunt*), mais ce fut leur malheur, et la vengeance divine ne tarda point à les frapper. D'ailleurs ce luxe des cités, vaste réservoir où le despotisme et l'égoïsme des tyrans faisaient arriver en flots d'or les sueurs et les larmes des provinces, fut dans tous les siècles la ruine des nations.

La nature humaine peut-elle nous promettre cet avenir chimérique que nous refusent la terre et l'histoire ? On croit annoncer la destruction complète et l'impossibilité du mal avec ce dernier accroissement des richesses ; mais la nature nous crie que l'homme est libre, et que le mal est en lui.

Ainsi d'une voix unanime la terre, l'histoire, la nature, nous disent : Il y aura toujours des pauvres. « L'homme sera toujours, sui- « vant le langage d'un philosophe, entre un maximum de misères « qu'il ne peut supporter, et un minimum de misères auquel il ne « peut échapper. » Il pourra s'agiter dans ce cercle fatal, il n'en sortira jamais.

Mais, dira-t-on sans doute, nul ne demande qu'il n'y ait plus de pauvres, il y en aura toujours. Le vrai problème à résoudre, c'est d'avoir le moins de pauvreté, le moins de pauvres possible. Sans doute, mais supposé même, ce qui n'est point, que nos adversaires eussent ainsi posé leur problème, il ne pourrait encore être résolu que par un moyen chrétien.

En effet, si les idées qui dominent notre siècle avaient la puissance de féconder les richesses, on devrait nous prouver que partout où l'économie sensualiste s'est établie, la pauvreté et les pauvres ont diminué. Si tels ne sont pas les résultats de cette science, elle se condamne elle-même.

Or, en interrogeant son histoire, nous trouvons que partout où l'économie sensualiste a opéré le développement de la richesse, elle a opéré le développement parallèle de la misère. Il suffit de jeter les yeux sur le vaste horizon que l'Europe offre à nos regards, pour être pleinement convaincu de cette vérité. Voilà pourquoi tant de grands esprits se sont rencontrés pour proclamer cet axiome re-

doutable : « Le progrès de la misère est parallèle et adéquat au progrès de la richesse. » En même temps qu'une partie de l'humanité monte, une autre descend, la première s'isolant sur les hauteurs, la seconde l'attendant au passage pour étendre la main sur elle et la précipiter dans les abîmes.

Ces tristes symptômes ne sont pas un accident parmi nous, ils constituent un fait normal. Autrefois la misère était la conséquence des secousses inattendues, elle venait à la suite des conquérants ou des fléaux : aujourd'hui sans guerres, sans calamités, on voit des multitudes descendre insensiblement les degrés de la pauvreté. De même que Dieu a fait un empire à la mort, la science en a fait un à la misère, à la différence toutefois que les morts sont aussitôt remplacés par des vivants et que la misère des uns n'est point compensée par la richesse des autres. Pour un grand nombre qui perdent leur fortune, on compte à peine quelques riches de plus, suivant la pensée de Sénèque : *Ex multis paupertatibus paucorum divitiæ fiunt.*

Or, lorsqu'un mal de ce genre a des proportions si vastes et si régulières, on peut affirmer sans crainte, que la société dans laquelle il se produit, est sous la domination d'idées fausses. Il faut donc ou que la société remonte leur courant, ou qu'elle se précipite avec elles à sa ruine. Cette alternative est inévitable ; car ici, il est impossible de demeurer stationnaire ; les erreurs appellent les erreurs, et les abîmes appellent les abîmes. La preuve, c'est que tout ce qu'on a tenté pour détruire la misère, n'a fait au contraire que l'augmenter. En effet, parmi les remèdes tentés pour arrêter ce mal, le plus ingénieux, sans doute, est de combattre le développement de la misère par le développement du luxe. Mais un seul instant de réflexion, et surtout l'évidence des faits, suffisent pour démontrer l'impuissance de ce moyen si vanté. Supposons, en effet, que tout réussisse au gré de nos désirs, que le commerce ait des ports nombreux pour recevoir ses produits, que la vapeur seconde les cupides espérances des marchands, que la richesse soit enfin le fruit de ces labeurs. Quel sera le résultat de ces grands succès? en ceux qui spéculent, un plus grand amour du lucre; en ceux qui travaillent, un plus grand amour du repos; en tous, un plus grand amour des jouissances; en tous, l'égoïsme ! Après trente ans de prospérités matérielles, les convoitises se sont rencontrées des deux extrémités du monde ; et si, après ce choc épouvantable, nous ne sommes pas tombés dans d'irréparables malheurs, c'est que seule la main de Dieu nous a soutenus. Donc, si la richesse s'arrête, le mal nous apparaît; si elle se développe, le mal s'accroît sourdement pour tout engloutir plus sûrement encore.

Ce mouvement des idées qui agit fatalement sur les masses, ne peut rester sans influence sur les gouvernements eux-mêmes. Les peuples disent : S'enrichir ou mourir ! En vain, les gouvernements voudraient-ils retenir les nations : mille voix leur crient cette pa-

role que Bossuet a mise dans la bouche du temps! Marche! marche!—D'après les idées qui règnent parmi nous, un gouvernement n'est autre chose qu'une machine organisée pour la production des richesses. D'où il suit que tout gouvernement qui n'accroît point la richesse publique, manque à sa destinée. Où s'arrêtera donc ce mouvement? là où s'arrêtent souvent des voyageurs que le plaisir emporte sur ces voies rapides inventées par le génie de l'homme pour abréger les distances : à la plus effroyable catastrophe!

II. Demandons maintenant au christianisme la solution que le sensualisme nous a refusée.

La science de l'économie peut être rappelée à des éléments très-simples. Elle ne doit, en dernière analyse, résoudre que deux problèmes : celui de la production et celui de la distribution des produits. Elle tend à rendre la production abondante et la distribution harmonieuse.

Or, le christianisme doit nécessairement obtenir une production plus abondante que le sensualisme. En effet, ce qui produit la richesse, c'est le travail. Par conséquent, faire que le travail s'étende et s'élève, c'est résoudre la difficulté, et donner au monde une plus grande somme de richesse. Or, l'économie sensualiste exécute un travail stérile; le christianisme, au contraire, le rend productif et fécond.

Le travail de l'économie sensualiste est improductif, car le grand principe de l'économie, c'est travailler pour jouir! Or, ce qu'il y a de plus stérile au monde, c'est la chose qu'exprime ce mot : jouir! Lorsque le soir, évoquant les heures du jour, chacune nous revient en nous disant : jouissance! nous pouvons dire avec bien plus de raison que l'empereur Romain : « J'ai perdu ma journée. » Voici, en effet, quelles sont les conséquences de ce principe : Travailler moins pour jouir davantage, diminuer la production, augmenter la consommation. Cette loi triomphe de plus en plus dans les réalités de la vie. Chaque jour, elle porte dans la multitude, au lieu de l'abondance, la stérilité; au lieu de la richesse, la misère. Que dit le peuple? « Travaillons aujourd'hui, nous jouirons demain. Mais demain, nous ne serons plus peut-être; donc jouissons aujourd'hui même. Travaillons le matin pour jouir le soir : que le plaisir, de sa main voluptueuse, vienne essuyer sur nos fronts les sueurs de la journée; que les fleurs et les roses couvrent nos têtes avant qu'elles soient flétries! *Fruamur bonis quæ sunt... coronemus nos rosis priusquam marcescant!* »

Le christianisme, au contraire, restaure, sanctifie l'idée du travail, et mène l'homme par le travail à une légitime abondance.

Echo agrandi des voix du Sinaï, il nous dit : Travailler six jours, se reposer le septième. Mais trois jours de travail me suffisent, j'en veux réserver quatre pour le plaisir : « Travailler six jours! » Mais

le travail ne m'est plus nécessaire. « Travailler six jours ! » Travailler, c'est ma loi !

Le travail est plus encore que la soumission à une loi ; c'est, dans l'idée générale du christianisme, une expiation. On ne pourrait assez exprimer tout ce que cette idée a de grand et de fécond. Un voyageur rencontre un homme penché sur la terre qu'il arrose de ses sueurs : « Mon ami, lui demande-t-il, que gagnez-vous donc à ce travail pénible ? — Je gagne d'expier mes crimes et de soulager par mes aumônes les pauvres des contrées voisines. — Mais, ne pensez-vous pas à jouir ? — Jouir, mon frère ! j'ai péché ; heureux si Dieu accepte ce faible travail en expiation de mes fautes. » Cet homme, c'est tout un peuple de pénitents que le christianisme a formé dans le monde.

Le travail, c'est encore le sacrifice, idée féconde, qui associe les labeurs du chrétien au travail qui a sauvé les hommes. Travailler, pour un chrétien, c'est prendre en main son crucifix, et dire au Sauveur : Je veux partager vos travaux et vos souffrances !

Voilà de quels principes sort la production réelle. Les richesses produites par ce travail, s'organisent sous la loi de la charité, et finissent par remplir la terre.

Le second problème est celui de la répartition ; car la richesse est impossible si la répartition des biens ne se fait avec harmonie.

Or, pour que la répartition s'opère convenablement, il faut qu'elle soit le résultat de deux forces contraires, l'attraction et l'expansion, la première qui resserre, la seconde qui ouvre, la première qui reçoit, la seconde qui donne ; la première qui est personnelle, la seconde qui est fraternelle.

Mais, comme dans la réalité de notre nature, telle que l'a faite le mal, la force d'attraction a une prépondérance marquée, il faut qu'il s'opère en nous une réaction sous l'influence d'une force contraire. Cette force, quelle est-elle ? Ce n'est point l'économie sensualiste qui développe l'attraction personnelle, qui travaille pour jouir, qui s'enrichit pour jouir.

Pour conjurer les dangers dont le sensualisme nous menace, il faut donc s'arracher aux lois de l'égoïsme, sortir des froides ornières où se traîne le monde, et marcher sous l'emblème de charité chrétienne, vers le renoncement à soi-même. Depuis longtemps les lois de l'attraction nous ont captivés ; que ce soit maintenant l'expansion qui nous dirige. Voilà la loi véritable de la distribution des richesses. Et de même que Dieu n'a eu besoin que de vouloir pour établir l'ordre dans l'univers, Jésus-Christ n'a besoin que de ce principe : le renoncement à soi-même, pour réaliser l'harmonie dans la société et dans le travail.

Cette harmonie, le monde lui-même l'admire dans ces générations d'hommes généreux, pour lesquels donner est mieux que recevoir, souffrir que jouir, mourir même que vivre. Qu'elle est belle cette

génération de saints dont toute la gloire est dans le dévouement et le sacrifice! C'est sur ses traces qu'il faut marcher, comme autrefois des familles nombreuses s'attachèrent aux pas de Saint-Dominique, de saint François, de saint Vincent de Paul.

L'abbé Ch. Lavigerie.

La Retraite préparatoire à la communion pascale sera prêchée cette année à Notre-Dame, par le R. P. Félix. Elle commencera le lundi saint à 7 h. 1|2 du soir, et se continuera tous les jours suivants de la semaine, pour se terminer le dimanche matin par la communion générale ordinaire.

On lit dans l'*Univers* du 17 mars 1853 :

A MM. LES RÉDACTEURS DE L'*UNIVERS*.

Rome, 9 mars 1853.

Mes chers amis,

Pressé pour vous et pour moi d'avoir une parole qui pût nous rassurer ou nous guider dans la situation pénible où nous sommes, j'ai demandé à Mgr Fioramonti, secrétaire des lettres latines de Sa Sainteté, de vouloir bien me faire connaître la pensée du Souverain-Pontife. Je reçois à l'instant même la réponse avec l'autorisation de la publier. Je vous l'envoie et j'y joins copie de ma lettre en vous priant de la publier également, afin que si j'ai mal exposé la question, tout le monde puisse me reprendre. Du reste, les documents où nous sommes accusés sont connus à Rome, et ils y sont lus et médités avec toute l'attention à laquelle ils ont droit.

Votre tout dévoué serviteur et ami.

Louis Veuillot.

A SON EXCELLENCE MONSEIGNEUR FIORAMONTI, SECRÉTAIRE DE SA SAINTETÉ.

Rome, 3 mars 1853.

Monseigneur,

Depuis douze ans, je suis rédacteur en chef du journal l'*Univers*, qui se publie à Paris pour défendre les doctrines et le pouvoir de la Sainte Eglise romaine contre la presse irreligieuse.

Cette œuvre a coûté beaucoup de peines et de sacrifices. J'y ai mis tout le zèle, tout le dévouement et toute la prudence dont je suis capable. Néanmoins elle a rencontré de cruelles contradictions, non seulement, comme il était naturel, de la part des impies, mais encore de la part d'un certain nombre de catholiques. Ils n'en ont vu que les défauts presque inévitables. Ils ont dit que l'*Univers* faisait des ennemis à la religion par la manière dont il la défendait, qu'il empiétait sur les droits sacrés de l'épiscopat, et qu'il aspirait à conduire l'Eglise. Enfin, ils ont montré de telles exigences et publié contre nous de si amers reproches, qu'il me paraîtrait impossible de continuer l'œuvre dans de pareilles conditions. J'y aurais renoncé depuis longtemps, si d'un autre côté mes propres réflexions et celles d'un grand nombre de prélats, de prêtres vénérables et d'illustres fidèles, avec qui je suis en relations dans toute l'Eglise, ne m'avaient fortement persuadé que ce journal est utile et rend à la religion de véritables services. Inquiet cependant de ces contradictions incessantes, j'ai résolu, puisque je me trouve à Rome, d'implorer du Saint-Père une parole qui pût éclairer ou

tranquilliser ma conscience, celle de mes collaborateurs et celle de mes lecteurs.

C'est pourquoi je viens, Monseigneur, vous prier de dire au Saint-Père que je suis à ses pieds avec les sentiments d'une soumission entière et sans réserve, et que je me permets de lui demander si je dois continuer, ou modifier, ou suspendre l'œuvre que j'ai entreprise et poursuivie jusqu'à ce moment dans une si ferme et si sincère intention de bien faire.

La parole du Souverain-Pontife, s'il daigne en prononcer une, sera ma loi. Quoi qu'il ordonne, j'obéirai immédiatement et avec allégresse. Ou je continuerai mes travaux en dépit de tous les obstacles, ou je les suspendrai sans le moindre murmure. Je serai convaincu que Dieu, exauçant ma prière, aura parlé par la bouche de Celui qu'il a institué pour régir son Eglise à jamais. Je garantis la même obéissance de la part de mes collaborateurs, qui ne font qu'un avec moi dans le sentiment que j'ai le bonheur d'exprimer ici.

Il en sera de même si le Saint-Père exige de nous une modification quelconque dans les opinions que nous avons soutenues ou dans le caractère de notre polémique. Nous pouvons tout promettre, sauf d'être parfaits et de contenter ceux qui nous demanderont plutôt de seconder leurs vues particulières que d'être fidèles à la vérité. En protestant qu'ils ont manqué envers nous de justice ou d'indulgence, nous nous efforcerons néanmoins de ne pas fournir de prétextes à leurs accusations. La plus grave et la moins fondée de ces accusations est d'avoir manqué de respect envers l'épiscopat. On l'a répété souvent sans pouvoir jamais alléguer, depuis vingt ans que le journal existe, autre chose qu'une phrase mal interprétée, et l'on oublie des milliers d'articles que nous avons écrits sous l'inspiration de notre foi et de notre cœur pour défendre et honorer nos Evêques, dont l'autorité n'a pas en France de plus fermes champions que nous. Nous savons que les Evêques sont établis de Dieu pour gouverner les fidèles sous la direction du Pasteur suprême, et que tout Evêque qui est en communion avec Pierre a droit par cela même à tout le respect des vrais serviteurs de Jésus-Christ.

Je suis, etc. LOUIS VEUILLOT.

ILLMO DNN DNO COLDMO

DNO LUDOVICO VEUILLOT, SCRIPTORI EPHEMERIDIS

RELIGIOSÆ CUI TITULUS L'*Univers*.

Illme Dne Dne Coldme,

Epistola tua V Nonas hujus mensis Martii data non parum mihi attulit negotii ac molestiæ, essetque mihi in votis Te, Illme Dne, quem scio totis viribus omnique contentione in Ecclesiæ causam jamdiu incumbere, Pontificis Maximi verbis jam nunc erigere et confirmare. Interim Tui non vulgaris ingenii ac sincerissimæ erga Sedem Apostolicam observantiæ fama permotus, Epistolæ tuæ respondere duxi, ac Tibi meum de Ephemeride Tua judicium qualecumque illud sit, aperte significare. Est hic quidem singulis maxime perspectum exploratumque omnino tuum Tui consilium quo ad veritatem catholicam Sedemque Apostolicam strenue tuendas ac propugnandas scribendæ religiosæ Ephemeridi ipsum te devovisti. Id porro singularem profecto meretur laudem, Illme Dne, quod scilicet in hac eadem, quam à multis jam annis scribis, religiosa Ephemeride, nihil tibi præ catholica doctrina antiquius unquam fuerit, unaque Romanæ Ecclesiæ ordinationes ac statuta cæteris præire ea que magno animo et alacritate defendere ac tueri studueris. Ex quo fit ut Ephemeris ipsa ob materiem in qua versatur, et

præstanti stilo eloquentiaque Tua multum præterea commendata magnum sui hic quemadmodum in Gallia exterisque aliis regionibus pariat desiderium, videaturque ad res ipsas tractandas impræsentiarum accommodatissima. At vero nonnullis qui certa quædam principia, mores et consuetudines magni faciunt idem certe de Ephemeride tua judicium non est. Cum non possint ejus doctrinas aperte repudiare, inquirunt tamen à multo tempore, quid Ephemeridis scriptori succenseant, ac nisi quid aliud ut ejus dicendi studium et scribendi modum reprehendant. Aliarum quidam quamvis religiosarum Ephemeridum scriptores parati æque ac intenti sunt ad Ephemeridem Tuam interdum et gravius petendam : qua utique ratione suspiciones in animos sensim invehunt, eosque germanæ doctrinæ studii nunc maxime cupidos, atque ad Sedis Apostolicæ obsequium et amorem provide majoremque in modum venientes misere de cursu retardant. Quod sane in gente potissimum dolendum est, quæ sanctissimæ religionis studio ac laude numquam non mirifice præstitit et quæ arctioribus idcirco vinculis omnium ecclesiarum matri et magistræ consociari præclaro nunc certe eminet desiderio. Quocirca non modo pro virtute Tua, verum etiam pro utilitate Ecclesiæ facies, Illustrissime Domine, si veritatis patrocinium libere suscipiendo, et statuta ac decreta Sedis Apostolicæ propugnando, omnia primum diligentissime expendas, idque in illis maxime quæ in utramque partem possunt licite disputari, jugiter cures, ne qua præcellentium virorum nomini labecula adspergatur. Et vero religiosa quævis Ephemeris cum Dei et Ecclesiæ causam sibi assumit propugnandam, et Sedis Apostolicæ supremam potestatem vindicandam, ita comparata esse debet, ut nihil non moderatum, nihil non lene non adhibeat, quo legentes benevolos sibi faciat, unaque maximam causæ ejus esse præstantiam, ejusdemque Sedis Apostolicæ excellentiam facilius quibusque persuadeat. Etsi porro exortæ animorum quorumdam offensiones et dissidia gravia utique esse videantur, officiantque nunc religiosæ Ephemeridi tuæ, nunquam tamen mihi persuaserim, illustrissime Domine, illa fore diuturniora, imo confido eos, qui hoc tempore tibi adversantur, quam primum solertiam studiumque tuum, qui religionem et Sedem Apostolicam tueri ac propugnare non intermittis, concordi sane animo fore laudaturos.

Hec plurimorum, ut novi, præstantium hominum et non mediocrum religiosæ Ephemeridis tuæ estimatorum judicia sunt, namque politicam ejus partem huic consulto prætereo. Vale cum tibi, tum vero maxime Ecclesiæ bono.

Tui, illustrissime Domine.

Dat. Romæ die 9 martii 1853.

Humillimus et addictissimus Servus.

DOMINICUS FIORAMONTI *Sanctissimi Domini Nostri ab Epistolis latinis.*

Voici maintenant la traduction que l'*Univers* donne de cette pièce :

A M. LOUIS VEUILLOT, RÉDACTEUR DU JOURNAL RELIGIEUX INTITULÉ L'*Univers.*

Illme. Dne. Dne. Coldme.

Votre lettre en date du 5 des nones de ce mois de mars ne m'a pas causé peu de préoccupation et de peine, et sachant comment depuis longtemps vous travaillez de toutes vos forces et de toute votre ardeur pour la cause de l'Église. Je voudrais en cette circonstance relever et raffermir

votre courage par la parole du Souverain-Pontife. La réputation que vous ont faite la distinction de votre talent et la sincérité de votre dévouement envers le Siége Apostolique m'y portant d'ailleurs, j'ai résolu de répondre à votre lettre et de vous faire connaître sans arrière-pensée mon jugement, quel qu'il puisse être, sur votre journal.

Et d'abord, tout le monde ici l'avoue et le reconnaît, c'est une résolution inspirée par la piété que celle que vous avez prise de vous consacrer à écrire un journal religieux afin de soutenir et de défendre courageusement la vérité catholique et le Siége Apostolique. Mais ce qui mérite assurément une louange particulière, c'est que dans ce journal religieux, que vous rédigez déjà depuis plusieurs années, vous n'avez jamais rien mis au-dessus de la doctrine catholique, vous appliquant en même temps à donner sur les autres la prééminence aux institutions et aux statuts de l'Église romaine, à les défendre et à les soutenir de grand cœur et avec résolution. De là vient que votre journal, à raison des matières qui sont l'objet de ses travaux, et apprécié d'ailleurs comme il l'est pour votre talent d'écrivain, excite ici comme en France et dans les autres contrées étrangères, un grand intérêt, et qu'on le regarde comme très-propre à traiter les choses qui doivent l'être dans le temps présent. Cependant des personnes qui tiennent fortement à certains principes, à certains usages, à certaines coutumes, ne portent pas du tout sur votre journal le même jugement. Comme ils ne peuvent pas rejeter ouvertement ses doctrines, ils cherchent depuis bien longtemps ce qu'ils pourraient reprocher au rédacteur, et s'ils n'auraient pas autre chose à reprendre que la vivacité de son langage et sa manière de s'exprimer. Les rédacteurs d'autres feuilles, bien qu'elles soient religieuses, se montrent également prêts et ardents à attaquer votre journal selon l'occasion et avec violence, il en résulte qu'ils font pénétrer, peu à peu, la défiance dans les âmes qu'attire surtout en ce temps l'amour de la pure doctrine, et qu'ils retardent ainsi d'une manière déplorable le mouvement qui les entraîne par une impulsion chaque jour plus forte dans l'obéissance et l'amour du Siége Apostolique. De tels effets sont surtout douloureux au sein d'une nation que distinguèrent toujours d'une façon admirable le zèle et l'amour de la très-sainte religion, et qui aujourd'hui, cela est manifeste, se fait remarquer par le vif désir de se voir unie par des liens plus étroits à la mère et maîtresse de toutes les églises. C'est pourquoi il serait bon, non-seulement pour vous-même, mais encore pour l'utilité de l'Église, que tout en prenant librement en main la cause de la vérité et la défense des statuts et des décrets du Siége Apostolique, vous examiniez d'abord avec grand soin toutes choses, et que, surtout dans les questions où il est licite de soutenir l'une ou l'autre opinion, vous évitiez constamment d'imprimer au nom des hommes distingués la plus légère flétrissure. Et en effet, tout journal religieux s'imposant l'obligation de défendre la cause de Dieu et de l'Église et le souverain pouvoir du Siége Apostolique, doit être fait de telle sorte que rien de contraire à la modération, rien de contraire à la douceur n'y vienne choquer le lecteur. C'est le vrai moyen d'attirer sa bienveillance et de lui persuader plus aisément combien cette cause l'emporte sur toutes les autres et quelle est l'excellence du Siége Apostolique. Mais quoique les ressentiments et les divisions qui se sont fait jour paraissent avoir atteint un certain degré de gravité et soient maintenant un obstacle à votre journal religieux, je ne parviendrai jamais à me persuader que cela puisse être durable ; loin de là, j'ai la confiance que ceux qui pour se

moment vous sont contraires, seront bientôt unanimes à louer le talent et le zèle avec lesquels vous ne cessez de soutenir la religion et le Siége Apostolique.

Tels sont, je le sais, les jugements d'un grand nombre d'hommes éminents et qui n'ont pas une médiocre estime pour la partie religieuse de votre journal ; quant à sa partie politique, c'est à dessein que je n'en parle pas. Recevez mes souhaits pour vous et surtout pour le véritable bien de l'Eglise.

Je suis, etc. DOMINIQUE FIORAMONTI,

Secrétaire de Notre Saint-Père le Pape, pour les lettres latines.

Donné à Rome, le 9 mars 1853.

On lit, de plus, dans l'*Univers* du 18 :

Dans la traduction de la lettre de Mgr Fioramonti à M. Louis Veuillot le lecteur aura rectifié de lui-même les fautes suivantes :

A la 5e ligne : *en cette circonstance*, lisez : *dès à présent*. Et plus bas, 10e ligne : *d'ailleurs*, lisez : *cependant*. La phrase doit donc être ainsi rétablie : « Je voudrais dès à présent relever et raffermir votre courage par la parole « du Souverain-Pontife. La réputation que vous ont faite la distinction de « votre talent et la sincérité de votre dévouement envers le Siége Aposto- « lique m'y portant cependant, j'ai résolu de répondre à votre lettre, etc. »

Vers la fin, col. 3, lig. 50 : *talent*, lisez : *habileté*, et rétablissez ainsi la phrase : « J'ai la confiance que ceux qui, pour le moment, vous sont con- « traires seront bientôt unanimes à louer l'habileté et le zèle avec lesquels « vous ne cessez de soutenir et de défendre la religion et le Siége Aposto- « lique. »

On lit dans le *Moniteur* :

Quelques journaux étrangers ont répandu de prétendues copies du sermon que M. l'abbé Lacordaire a prononcé dans l'église de Saint-Roch, le 12 février dernier, en présence de Mgr l'archevêque de Paris, en faveur de l'œuvre des écoles chrétiennes. Ces copies contenant des attaques odieuses contre le Gouvernement, le ministre des cultes a écrit à Mgr l'archevêque de Paris pour demander ce qu'il fallait penser de leur exactitude. Il a reçu la réponse suivante :

« Monsieur le Ministre,

« J'ai reçu, avec votre lettre du 12 mars, les extraits de l'*Observateur belge*, renfermant l'exorde prétendu du discours que le P. Lacordaire a prononcé à Saint-Roch, en ma présence, en faveur des écoles chrétiennes.

« Nous n'avons reconnu, ni moi, ni mes grands-vicaires, dans ces extraits, qu'on dit sténographiés, le discours que nous avons entendu. Pendant une heure entière qu'a duré l'improvisation du célèbre dominicain, je n'ai remarqué, comme je vous le disais dans ma précédente lettre, que quelques citations inopportunes et quelques paroles que le P. Lacordaire disait tout simplement, mais dont je voyais bien que l'esprit de parti et la malignité pourraient abuser pour y chercher des allusions qui étaient loin, j'en suis convaincu, de la pensée de l'orateur. Il faut si peu de chose pour changer en épigrammes des paroles inoffensives ! C'est ce qu'on a fait pour le discours du P. Lacordaire, en rapportant des phrases d'une manière inexacte, soit par des additions, soit par des changements de mots, ainsi que

nous l'avons positivement reconnu à la lecture des extraits que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer.

« Je n'ai rien autre chose à ajouter, Monsieur le Ministre, sinon que je ne souffrirai jamais que la chaire chrétienne devienne une tribune, et que la liberté de la parole sainte dégénère en licence. C'est mon devoir. Je saurai au besoin le remplir.

« Votre Excellence peut faire de ma lettre l'usage qui lui semblera bon.

« Recevez, Monsieur le Ministre, la nouvelle assurance de ma haute considération.

« DENIS-AUGUSTE,
« *Archevêque de Paris.* »

Nous ne nous permettrons point d'observations, si ce n'est que le journal officiel aurait pu, ce nous semble, donner au R. P. Lacordaire son titre de religieux et non l'appeler *M. l'abbé;* c'est un usage qui rappelle des jours mauvais et des formules de défiance, et nous persistons à croire que ces jours et ces formules ne renaîtront plus. En second lieu, une faute d'impression, sans doute, a fait omettre la croix qui précède la signature de Mgr l'Archevêque, et transformer cette signature qui est *Marie-Dominique-Auguste* en celle de *Denis-Auguste.* CHARLES DE RIANÇEY.

S. S. le pape Pie IX a jugé convenable, conformément à ce qui est énoncé dans le § 1 de l'édit du 10 septembre 1850, de réunir au ministère de l'Intérieur celui de Grâce et Justice.

Par divers billets de la secrétairerie d'Etat, S. S. a nommé—auditeur général de la Chambre apostolique, Mgr Gianuzzi,—ministre de l'Intérieur, Mgr Mertel,—vice-camerlingue de la S. Eglise romaine, Mgr Matteucci, — assesseur du saint-office; Mgr Lucidi,—secrétaire de la S. Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires; Mgr Cannella,—auditeur de la S. Rote, Mgr Sbarretti.

Bulletin Politique de l'Etranger.

Autriche. — La population de Vienne a accueilli S. M. l'Empereur avec un admirable enthousiasme, lors de sa première sortie pour assister au *Te Deum* chanté à la cathédrale de Saint-Etienne. L'allégresse était générale, la foule remplissait les rues, on avait tendu les maisons de guirlandes; sur les places étaient réunies les corporations avec leurs bannières, la jeunesse des écoles et les troupes de la garnison. Lorsque l'Empereur arriva en voiture, mille vivats retentirent dans les airs. Les bourgeois de Vienne, portant des écharpes rouge et blanc, formaient la haie que devait traverser Sa Majesté.

La voiture impériale s'avança au pas. Près de l'Empereur qui portait l'uniforme de général, était assis son père, l'archiduc François-Charles.

A deux heures et demie, la grande porte de l'église cathédrale s'ouvrit et permit de voir l'immense nef qui était magnifiquement ornée de tentures et éclairée par 10,000 bougies.

A trois heures moins le quart, les généraux, les officiers de l'état-major, les aides-de-camp de S. M., le bourguemestre, le conseil municipal étaient

alliés attendre l'Empereur sur la Bellaria, au château impérial. Le clergé, les conseillers de l'empire, les ministres, le corps diplomatique, les hauts fonctionnaires de l'Etat, les conseillers privés, tous en grand uniforme, se réunirent dans l'église de Saint-Etienne. Toutes les cloches sonnaient.

A trois heures, l'Empereur arriva à la tête de la famille impériale et au milieu des cris enthousiastes de la population, à la grande porte de la cathédrale.

S. M. était encore un peu pâle, par suite de sa maladie. Elle salua de la manière la plus affable.

Au moment de son entrée dans l'église, la musique joua l'hymne national, et l'Archevêque, Mgr Milde, donna à S. M. la bénédiction. Puis, le *Te Deum* commença avec la coopération de la chapelle de la cour.

Après le service divin, l'Empereur retourna au château au milieu des mêmes témoignages de sympathie et de dévouement.

Dans la soirée, la ville fut spontanément illuminée.

— S. A. I. l'archiduc Ferdinand-Maximilien a publié une circulaire pour inviter les populations de l'empire à prendre part à la construction d'une église qui doit être érigée, à Vienne, en mémoire de la conservation des jours de S. M. l'Empereur.

Le jour même où cette circulaire a paru, il a recueilli, rien que dans la ville de Vienne, une somme de 100,000 florins.

A l'occasion de l'heureuse délivrance de S. M. l'empereur, la Banque nationale autrichienne a mis 20,000 fl. à la disposition des ministères de l'Intérieur et de la Guerre, pour des buts de bienfaisance. L'archevêque d'Erlau a donné 5,000 fl., somme dont les intérêts fourniront à l'éducation d'une orpheline, fille d'un officier autrichien ayant combattu en Italie ou en Hongrie dans un régiment hongrois. A la même occasion, le chapitre a donné à perpétuité aux invalides militaires une grande maison dont la construction a coûté 70,000 fl., il y a quelques années.

S. M. le roi de Bavière, qui est actuellement à Naples, a envoyé de cette ville un aide-de-camp à Vienne, chargé d'une lettre de félicitations pour S. M. l'empereur. Une lettre semblable est arrivée à la cour de la part du prince de Servie. Hier, le nombre des adresses envoyées à Sa Majesté était de plus de mille.

Prusse. — Tandis que le *Te Deum* solennel était chanté à Vienne, le roi de Prusse faisait célébrer à Berlin, le 18 mars, une cérémonie religieuse en l'honneur de son illustre allié l'empereur d'Autriche. La population y a pris une grande part. S. M. portait l'uniforme autrichien, et les princes de la famille royale les Ordres autrichiens dont ils sont décorés.

Tous les ministres et les hauts fonctionnaires de l'Etat, ainsi qu'une partie des membres du corps diplomatique, assistaient à cette cérémonie. Dans l'église catholique de Sainte-Hedvige un *Te Deum* a été chanté; des prières ont été dites dans toutes les églises. A Charlottenbourg, dans la chapelle du château, un service divin a aussi été célébré à la même occasion, en présence de S. M. la reine, des princesses, du prince Charles et du prince régnant de Brunswick.

Etats-Unis. — La cérémonie de l'installation du nouveau Président de la République des Etats-Unis s'est passée le 4 à Washington sans incident notable et au milieu d'une foule immense de peuple accourue de tous les Etats voisins. L'adresse lue au Congrès par le Président Pierce prouvera au

monde qu'en revenant au pouvoir le parti démocratique y a ramené les idées de conquête et d'agrandissement :

« Il ne faut pas se dissimuler, a dit le nouveau Président, que notre attitude comme nation, que notre position dans le monde nous rendent l'acquisition de *certaines possessions* qui ne dépendent pas de nous aujourd'hui, éminemment utiles à la défense de nos intérêts, sinon essentielles dans l'avenir pour la protection de notre commerce et le maintien de la paix du monde.

« Si ces possessions sont obtenues, ce ne sera point par un esprit d'envahissement, mais dans un but d'intérêt national évident de sûreté générale manifeste, et d'une manière strictement conforme à la loyauté nationale. »

La conclusion du message est une prière adressée à la bienveillante Providence qui « après avoir souri aux patriotes, leurs pères, daignera permettre aux enfants de conserver le précieux dépôt des bénédictions dont ils ont hérité. »

ALFRED DES ESSARTS.

Nouvelles religieuses.

FRANCE. — DIOCÈSE DE PARIS. — Un sermon sera prêché le dimanche des Rameaux, 20 mars, à 2 heures et demie, dans l'église Saint-Joseph, par M. l'abbé de La Bouillerie, vicaire général de Paris, en faveur de la fondation et de l'agrandissement de cette église.

Le sermon sera précédé de l'office des Vêpres, qui commencera à deux heures précises ; il sera suivi de la bénédiction solennelle de la nouvelle nef, ajoutée à l'église, et de la chapelle dédiée à Saint-Joseph, dont les constructions auront été terminées la veille, 19 mars, jour de la fête du saint patron de la paroisse. Après la cérémonie de la bénédiction, Salut du Très-Saint-Sacrement.

Les personnes qui ne pourraient point assister à ce sermon, sont priées de remettre leurs offrandes à M. le curé de Saint-Joseph, rue du Faubourg-du-Temple, 52.

DIOCÈSE DE TOURS. — On lit dans le *Journal de l'Indre*, du 15 :

« M. le chevalier Raniero del Cinque, garde noble de Sa Sainteté, est arrivé à Tours la nuit dernière et s'est rendu immédiatement à l'archevêché, où il a remis à Mgr l'Archevêque, avec de nombreuses dépêches dont il était porteur, la calotte destinée à Son Eminence. C'est le nouveau cardinal qui place lui même sur sa tête ce premier insigne de sa dignité, qu'il ne doit plus quitter.

« Ce matin 15, le chapitre métropolitain, auquel s'étaient joints MM. les curés des diverses paroisses de la ville, s'est empressé d'aller présenter ses félicitations à Son Eminence le cardinal-archevêque. C'est à dix heures et demie qu'il a été reçu par Monseigneur, dans le grand salon du palais archiépiscopal.

« Monseigneur avait à sa droite le garde-noble, qui portait le grand uniforme du corps auquel il appartient, c'est-à-dire l'habit rouge avec épaulettes et aiguillettes d'or, et le pantalon bleu.

« M. l'abbé Boullay, doyen du chapitre, a exprimé la joie de l'Eglise métropolitaine pour l'insigne honneur qui vient de lui être fait dans la personne de son chef, sa reconnaissance envers le Souverain-Pontife, et son

dévouement pour son vénéré archevêque a trouvé des paroles touchantes et vivement senties, qui ont profondément impressionné tout l'auditoire.

« Monseigneur, visiblement ému du discours de M. le doyen, l'a remercié et a remercié le chapitre dans les termes les plus paternels et les plus affectueux. « Je me réjouis avec vous, a dit le vénérable prélat, pour l'É-
« glise de Tours, qui est de plus en plus mon épouse bien-aimée, et à la-
« quelle m'attache encore plus la nouvelle dignité dont je viens d'être re-
« vêtu. » Puis, se tournant vers le Garde noble, il l'a remercié de sa venue et l'a prié de porter à Sa Sainteté l'hommage de sa vénération profonde et de son attachement sans bornes, sentiments que partagent tous les membres du clergé du diocèse, tous les membres du chapitre métropolitain, dont il est si heureux d'être entouré. »

Cette cémonie de famille était annoncée par le son de toutes les cloches.

DIOCÈSE DE LYON. — La chambre de commerce de Lyon, considérant qu'il est de notoriété publique que l'établissement fondé à Lyon par les *Petites-Sœurs-des-Pauvres* a déjà rendu d'éminents services, vient de voter une somme de trois mille francs, applicable au paiement des immeubles dont les *Petites-Sœurs* ont dû faire l'acquisition pour s'installer d'une manière définitive.

Ce vote qui honore au plus haut point la chambre de commerce de Lyon, est un hommage public rendu à l'une des plus belles institutions qu'ait enfantées le génie de la charité chrétienne.

— On écrit de Lyon : Des exercices religieux préparatoires à la Pâque sont ouverts à Fourvières pour la garnison. Chaque régiment y est représenté. Une communion générale terminera, le dimanche des Rameaux, cette retraite d'une si haute édification. Et les chefs de corps, heureux de se conformer aux intentions du pouvoir, accordent toute facilité aux militaires sous leurs ordres.

DIOCÈSE DE BAYONNE. — Le colonel du 12e de ligne, en garnison à Pau, qui avait déjà remis à l'établissement des Petites-Sœurs des Pauvres une somme de 400 fr., montant d'une première souscription ouverte dans son régiment en faveur de cet utile établissement, vient de remettre une nouvelle somme de 727 fr. 75 c. au nom des officiers, sous-officiers et soldats qu'il commande.

DIOCÈSE DE BELLEY. — La ville de Châtillon-les-Dombes où l'immortel Saint-Vincent de Paul fut curé en 1617, a conçu le projet de lui ériger une statue. C'est, en effet, à Châtillon-les-Dombes que fut aussi fondée la première confrérie de Charité.

D'après le rapport fait au conseil général de l'Ain appelé à contribuer à cette œuvre nationale, on évalue tous les frais à une somme d'environ 10,000 fr., et il y a déjà près de 5,000 fr. de souscriptions réunies. La petite ville de Châtillon, dont le budget est si modeste, a porté sa souscription à 500 francs. Le conseil général de l'Ain a également voté 500 fr. pour contribuer à ce louable projet.

L'exécution de cette statue sera confiée à M. Cabuchet, jeune et habile statuaire du département.

— Une colonie pénitentiaire de jeunes détenus a été créée dans le département de l'Ain, à Villette, canton de Chalamont. Cette colonie renferme actuellement trente jeunes détenus.

Conformément à la loi du 5 août 1850, un conseil de surveillance, com-

posé de cinq membres délégués par diverses autorités, a été institué auprès de cet établissement. M. Pallière, curé de Chalamont, a été délégué par Mgr l'évêque de Belley.

Diocèse de Toulouse. — Ce diocèse vient de perdre un de ses prêtres les plus recommandables, M. A. Berniès. Il avait commencé par remplir une chaire de professeur avec une haute distinction au collége Henri IV, lorsqu'une vocation irrésistible pour le sacerdoce lui fit quitter le monde et chercher la solitude du cloître. Il choisit la société de Saint-Pierre-ès-liens qui, comme on le sait, se dévoue à l'éducation des jeunes détenus et aux soins des prisonniers. Excellent religieux, il donna l'exemple de la plus parfaite abnégation. Une mort prématurée est venue l'enlever au moment où on devait augurer, par les succès déjà obtenus, qu'il ferait le plus grand bien parmi les prisonniers. Ces derniers pleurent l'ange de paix que Dieu leur avait envoyé pour les consoler.

Diocèse de Langres. — Le *Bulletin des Lois* (n° 22) renferme un décret du 1er février, qui autorise l'association des Sœurs du Cœur-Immaculée de Marie, existant à Saint-Loup, comme congrégation dirigée par une supérieure générale, à la charge de se conformer aux statuts de la congrégation des Sœurs de l'Instruction-Charitable, dite de Saint-Maur, à Paris, approuvée par décret impérial du 19 janvier 1811, et que l'association des Sœurs du Cœur-Immaculé de Marie a déclaré adopter.

Nous ne pouvons que féliciter le diocèse de Langres de l'existence légale donnée à une communauté qui rend déjà d'éminents services.

Nouvelles et Faits divers.

On nous adresse la lettre suivante :

Candé, le 8 mars 1853.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai l'honneur de recourir à votre obligeance pour vous prier de donner de la publicité, par l'organe de votre excellent journal, à un acte d'une grande générosité qu'il m'est impossible de garder sous silence.

Mgr l'Archevêque de Paris, notre digne métropolitain qui, par une bienveillante exception, avait déjà accordé un sermon de charité pour contribuer à la réédification de l'Eglise de Candé (Loir-et-Cher), vient encore de mettre une somme de 430 fr. à la disposition de son Pasteur pour l'aider dans son œuvre.

Daignez agréer, etc....

Noury,
Curé D. de Candé.

— Nous rapportions, dans un de nos derniers numéros, d'après la *Gazette des Tribunaux*, l'arrestation d'un individu signalé comme étant l'auteur de l'assassinat commis sur la personne de Mgr Affre, pendant l'insurrection de 1848. Voici les faits que la *Patrie* dit avoir recueillis sur cette affaire :

« Il y a quelques jours, M. Dussart, commissaire de police de la section du faubourg Saint-Antoine, reçut la visite du sieur X..., marchand de vins de son quartier. Celui-ci venait se plaindre de ce que plusieurs individus, qu'il désignait, le signalaient comme étant l'auteur du meurtre de l'archevêque et l'injuriaient publiquement. Des rassemblements même s'étaient formés devant sa porte, et on le traitait d'assassin et de brigand. M. Dus-

sart, lors de la première enquête à laquelle il s'était livré après les événements de juin, avait déjà recueilli des rumeurs sourdes qui lui désignaient X... comme ayant commis cet homicide sacrilége. Cet homme, dont les opinions exaltées lui étaient bien connues, se trouvait en outre signalé comme ayant fait le coup de feu avec les insurgés. Mais, dans ce moment de trouble, il fut impossible au commissaire d'obtenir des témoignages positifs, et les recherches furent abandonnées.

« M. Dussart, espérant faire jaillir quelque étincelle de vérité, eut donc l'air d'écouter la plainte de X..., et il appela dans son cabinet les personnes qui avaient tenu les propos accusateurs qu'il voulait faire cesser. Ces personnes n'étaient que de simples ouvriers, et le marchand de vins, se croyant protégé, commença à parler très haut et à se montrer indigné; mais la scène changea bientôt, et X..., perdant par degrés son arrogance, devint pâle et tremblant. « Ah! c'est toi qui nous accuses, s'écria avec véhémence un des ouvriers, toi qui nous payais à boire pour nous engager à la révolte. Eh bien! oui, misérable, c'est toi qui as assassiné le malheureux archevêque qui venait à nous comme un ami; tu n'es qu'un gueux, un brigand, et il n'y a dans tout le faubourg qu'un cri de malédiction contre toi! » X... ne répondit rien à cette sortie furibonde; son visage était devenu livide.

« Se réservant de prendre de nouveaux éclaircissements, le commissaire ne jugea pas à propos, pour le moment, de pousser la chose plus loin, mais il fit suivre X... par un de ses agents, et celui-ci observa que le marchand de vin abordait ceux qui venaient de l'accuser d'une manière si terrible, et cherchait à les apaiser. M. Dussart s'empara de ces circonstances pour se livrer de nouveau à une enquête, et voici les faits qu'il recueillit :

« Une habitante du faubourg, la femme Y..., avait raconté, après les événements de juin, à plusieurs personnes honorables, un secret qui pesait sur sa concience. Elle leur dit qu'au moment où on se battait, le marchand de vin X..., qu'elle connaissait, était entré chez elle, pâle et défait, en s'écriant: « Cachez-moi, je viens de faire un mauvais coup: j'ai tué l'archevêque de Paris, et si les insurgés savaient que c'est moi, ils me fusilleraient. » En se retirant, plus tard, X... avait fait jurer à la femme Y... qu'elle garderait le silence. Celle-ci exigea le même secret de la part de ceux à qui elle faisait cette affreuse confidence, et ils tinrent leur promesse. Vers la fin de décembre dernier, la femme Y... tomba malade; elle fut transportée à l'hospice de la Salpétrière. Cette malheureuse succomba quelque temps après; mais, à ses derniers moments, elle révéla devant plusieurs personnes le secret qui l'oppressait, et l'aumônier de l'hospice étant venu à son chevet pour lui donner des consolations, elle renouvela tout haut devant lui cette confidence.

« Les révélations de la mourante ne furent bientôt plus un mystère; une rumeur menaçante circula dans le faubourg, et elle engendra bientôt les manifestations hostiles dont le marchand de vin crut devoir se plaindre. L'enquêté, poursuivie activement par M. Dussart, recueillit tous ces éléments d'accusation; mais elle a fait surgir en outre des témoignages qui attestent la participation que X... aurait prise à la sanglante insurrection de juin; plusieurs faits odieux même ont été révélés à sa charge; ainsi ce serait lui qui aurait eu l'affreuse pensée de fondre des balles dans des dés à coudre, malgré les observations qu'on lui adressait sur les effets dangereux de ce genre de projectiles, qui occasionnent des blessures mortelles. C'est en raison de ces faits que M. Dussart a opéré l'arrestation de X..., et l'a livré à la justice. »

—Les débats de l'affaire relative à l'assassinat de Mgr Affre, pendant les journées de juin 1848, commenceront devant le 1er conseil de guerre présidé par M. Marolles, colonel du 3e régiment d'infanterie légère, mercredi prochain 23, et dureront deux jours.

Perichard, c'est le nom de l'accusé, comparait devant le conseil sous la double prévention de participation à l'insurrection et d'assassinat sur la personne de Mgr Affre.

Il a subi hier son dernier interrogatoire par-devant M. le commandant de Gombault, chargé de l'information de cette importante affaire. Conformément à la loi de brumaire an V, le greffier a donné lecture à l'accusé de toutes les pièces de la procédure ; cette lecture a duré près de trois heures. Le dossier a été mis immédiatement à la disposition du commandant commissaire impérial.

Quarante-huit témoins, tant à charge qu'à décharge, sont cités pour ces deux audiences. M. le commandant Delattre, commissaire impérial, portera la parole. L'accusé Perichard a chargé M. Nogent Saint-Laurent de présenter sa défense. (*Union*).

BIBLIOGRAPHIE.

Sous ce titre : EXPOSITION ET DÉFENSE DES DOGMES PRINCIPAUX DU CHRISTIANISME, on trouve en vente chez Auguste Vaton, 50, rue du Bac, un nouvel ouvrage de M. Martin de Noirlieu, curé de Saint-Louis-d'Antin à Paris. Ce livre se rattache, par la manière dont il est traité, à cette série d'ouvrages dogmatiques qui ont fixé chez nous la forme des discussions et des expositions religieuses : style élevé, simple et onctueux; pensées fortes, sûres, et sans autre mouvement que celui de leurs déductions logiques; procédés pleins de convenance et de respect, tels sont à peu près les principes de cette école, et les titres de ce nouvel ouvrage à l'attention du public. Il est si bon, en lisant un exposé de la doctrine religieuse, de n'avoir à craindre aucun excès, aucun emportement, aucune erreur; il est si doux de respirer ce parfum de vérité pure, de n'entendre que le langage de la charité et jamais celui de la passion, que nous ne doutons nullement de l'utilité de ce livre, et d'un succès durable. On y trouvera joint plusieurs lettres sur des matières religieuses, lettres qui portent différentes dates et sont adressées à diverses personnes, dans lesquelles respirent l'âme de Fénelon, et qu'on nous permette d'ajouter, la bonne et noble manière de l'ancien clergé en France.

Em. Castan.

BOURSE DU 18 MARS 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 104 00 — plus haut, 104 00 — plus bas, 103 30 — fermé à 104 00. — Au comptant, il reste à 104 00.

3 0/0, à terme, ouvert à 80 70 — plus haut, 80 70 — plus bas, 80 70 — fermé à 81 15. — Au comptant, il reste à 80 90.

On a coté le 4 0/0 à » » .

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — IMPRIMERIE DE H. V. DE SURCY ET Ce, RUE DE SÈVRES, 37.

MARDI 22 MARS 1853. (Nº 5504.)

L'AMI DE LA RELIGION.

A partir du 15 avril prochain, les bureaux de l'AMI DE LA RELIGION seront transférés rue du Regard, 12.

SANCTISSIMI DOMINI NOSTRI
PII DIVINA PROVIDENTIA PAPÆ IX
ALLOCUTIO
HABITA IN CONSISTORIO SECRETO
DIE VII MARTII ANNO MDCCCLIII.

Venerabiles Fratres :

Cum placuerit misericordiarum Patri, et Deo totius consolationis magnum gravissimis Nostris angustiis afferre levamen, tum nulla interposita mora illud Vobiscum communicamus, Venerabiles Fratres, ac pro certo habemus, parem Nostræ vestram futuram esse lætitiam. Vobis enim nuntiamus, optatissimum singulari Divinæ Clementiæ beneficio illuxisse diem, quo in florentissimo Hollandiæ, et Brabantiæ Regno ordinariam Episcorum Hierarchiam juxta communes Ecclesiæ regulas restituere, atque ita dilectissimæ illius Dominici gregis partis incolumitati ac prosperitati majorem in modum consulere possimus. Nemo vestrum ignorat, Venerabiles Fratres, quæ fuerit illarum regionum vel a primis christianæ religionis sæculis conditio, et quomodo illi populi septimo vertente sæculo a Sancto Villibrordo apostolica plane virtute clarissimo, ejusque in sacro ministerio sociis divinam Christi Domini religionem, ac doctrinam acceperint, didicerint, quæ tam faustos tam felices habuit progressus, ut paulo post S. Sergius I. Decessor Noster Ultrajectensem Episcopalem Sedem erigendam, eamque ipsi Villibrodo regendam et moderandam censuerit. Atque optime noscitis quanta indu-

ALLOCUTION
DE N. S. P. LE PAPE PIE IX
DANS LE CONSISTOIRE SECRET
DU 7 MARS 1853.

Vénérables Frères,

Il a plu au Père des miséricordes, au Dieu de toute consolation, de donner à Nos angoisses si douloureuses un grand adoucissement, et Nous avons voulu vous le faire partager, sans aucun retard, certain Vénérables Frères, que votre joie sera égale à la Nôtre. Nous vous annonçons donc que par une grâce singulière de la clémence divine, le jour si désiré vient de luire où Nous pouvons rétablir dans le royaume florissant de la Hollande et du Brabant la hiérarchie ordinaire des Evêques selon les règles communes de l'Eglise, et pourvoir ainsi de la manière la plus efficace au salut et à la prospérité de cette partie bien-aimée du troupeau du Seigneur. Personne de vous n'ignore, Vénérables Frères, quelle a été, depuis les premiers siècles de la religion chrétienne, la situation de ces contrées, et comment, dans le septième siècle, par les soins de saint Villibrod, si illustre par ses vertus apostoliques, et de ses compagnons dans le saint ministère, ces peuples reçurent et apprirent la religion divine et la doctrine du Christ Notre Seigneur, dont les progrès furent tels que peu après notre prédécesseur, saint Sergius Ier, crut devoir ériger le siége épiscopal d'Utrecht et en donner à Villibrod

stria, constantia, contentione tum idem S. Villibrordus, tum S. Bonifacius Germaniæ Apostoli titulo merito insignitus, tum alii subsecutis inde temporibus Antistites, quorum aliqui Sanctorum Cælitum ordini adscripti fuere, nullis neque consiliis, neque laboribus, neque vigiliis sibi parcendum esse duxerint, ut per easdem regiones quotidie magis Catholicam fidem longe lateque propagarent, omnesque earum regionum populos sanctissimis ipsius fidei præceptionibus imbuerint, atque nutrirent. Hinc sanctissima nostra religio in iisdem regionibus, divina adspirante gratia, ita firma consistere, ac magis magisque augescere, vigere, et efflorescere visa est, ut anno millesino quingentesimo quinquagesimo nono, rec. me. Paulus IV. Decessor Noster suis Apostolicis Litteris Ultrajectensem Episcopalem Sedem Metropolitanæ Ecclesiæ dignitate, juribus, et privilegiis decorandam, et quinque alias Episcopales sedes ipsius Ultrajectensis Archiepiscopatus Suffraganeas in illis regionibus erigendas existimaverit.

Atque utinam in dilecta illa Dominici agri parte, quæ prospere feliciterque exculta uberrimos lætissimosque justitiæ fructus in dies erat editura, inimicus homo nunquam superseminasset zizania! Utinam in illos fideles populos nunquam irruissent catholicæ religionis hostes, qui eorum artibus omnia conati sunt, ut earumdem regionum populos à catholico cultu avellerent. Neque hic jam commemorare volumus luctuosissimam sane eorum temporum perturbationem, et maxima omnibusque notissima damna, quibus cum summo fidelium detrimento florentissimæ illæ Ecclesiæ miserandum in modum afflictæ, divexatæ, ac prostratæ fuere. Quamobrem, veluti probe cognoscitis, Romani Pontifices, qui magnis infirmorum membrorum Christi periculis pastoralem diligen-

lui-même la charge et le gouvernement. Vous savez aussi avec quel soin, quelle persévérance, quelle application le même saint Villibrod, saint Boniface, qui mérita le titre glorieux d'Apôtre de la Germanie, et dans les temps postérieurs d'autres Evêques, dont plusieurs sont inscrits au catalogue des saints. s'efforcèrent de propager chaque jour de plus en plus la foi catholique dans ces mêmes régions, ne reculant devant aucun danger pour l'inculquer aux habitants de ces contrées et pour les maintenir dans l'observance de ces saints préceptes. Par le secours de la grâce divine notre sainte religion y prit une telle consistance, de tels accroissements et y devint si florissante, qu'en 1559 Notre prédécesseur Paul IV, d'illustre mémoire, crut devoir investir, par ses lettres apostoliques, le siége épiscopal d'Utrecht, du titre et des droits et priviléges d'église métropolitaine, et ériger cinq autres siéges épiscopaux comme suffragants de cette église archiépiscopale.

Et plût à Dieu que l'homme ennemi n'eût jamais semé la zizanie dans cette partie si aimée du champ du Seigneur, qui, heureusement cultivée, devait produire des fruits de jour en jour plus abondants et plus beaux! Plût à Dieu que jamais au sein de ces peuples fidèles n'eussent fait irruption les ennemis de la religion catholique, s'efforçant par tous les moyens de les arracher de ses bras! Nous ne voulons pas rappeler ici les perturbations à jamais déplorables de cette époque et les maux si grands et si connus par suite desquels, au souverain détriment des fidèles, ces églises si florissantes furent misérablement abattues et ruinées. Vous savez comment les Pontifes romains, dont la vigilance pastorale ne néglige jamais ce que réclament les périls extrêmes

adhibere nunquam intermise-
nihil certe inausum, nihilque
atum reliquere, ut afflictis il-
clesiis omnem opem afferrent,
vissima averterent mala, qui-
i premebantur fideles. Atque
opus est, ut Vobis in mentem
imus quibus paternis prorsus
quibusque providentissimis,
pientissimis consiliis Grego-
XIII, Clemens VIII, Alexander
lemens IX, Innocentius XII,
ictus tum XIII, tum XIV, alii-
ecessores Nostri sine intermis-
illaboraverint, ut Hollandiæ,
bantiæ Catholicis omni ope et
succurrerent, et illas Eccle-
interitu vindicarent, atque
stinum splendorem restitue-
cum hæc omnia Vobis appri-
ta sint, Venerabiles Fratres.
etiam scitis quanta sollicitu-
ec. me. Gregorius XVI Præ-
or Noster omnem operam ad
nis negotia in illis regionibus
magisque componenda, et ad
asticam disciplinam instau-
n contulerit. Etsi vero idem
cessor Noster, Serenissimo illo
avente, haud omiserit multa
e sapienterque constituere, ac
culis habere exoptatam Epis-
Hierarchiæ instaurationem,
ob temporum adjuncta hu-
li opus tunc minime urgen-
sse duxit, ac Vicarios Aposto-
piscopali dignitate ornatos in
itia augendos censuit.

ie vehementer lætamur, cum
vina Clementia, licet imme-
reservasse videatur ad illud
erficiendum, in quo Præde-
s Nostri tanta cura, et stu-
laboraverant. Equidem ubi
abili Dei judicio ad hanc su-
Principis Apostolorum Ca-
m evecti fuimus, illico summa
ate, omnique sollicitudine cu-
gitationesque Nostras ad ec-
tica illius Regni negotia con-
us. Ac pro Apostolici Nostri

des membres souffrants du Christ, tentèrent tout ce qu'il était possible de tenter pour porter secours à ces églises affligées et pour détourner les terribles calamités qui y opprimaient les fidèles. Il n'est donc pas nécessaire de vous rappeler par quels soins paternels, avec quelle sagesse et quelle prévoyance Grégoire XIII, Clément VIII, Alexandre VII, Clément IX, Innocent XII, Benoît XIII, Benoît XIV et Nos autres prédécesseurs ont travaillé, sans interruption, à secourir les catholiques de la Hollande et du Brabant, à faire revivre ces églises et à leur rendre leur ancien éclat. Toutes ces choses vous sont parfaitement connues, Vénérables Frères. Vous savez aussi avec quelle sollicitude Notre prédécesseur Grégoire XVI, d'illustre mémoire, employa tous ses soins à régler dans ces contrées d'une manière de plus en plus favorable les affaires de la religion et à y constituer la discipline ecclésiastique. Le sérénissime Roi favorisant son action, il établit beaucoup de choses en ce pays avec autant de sagesse que de prévoyance ; mais quoiqu'il eût toujours présent à la pensée le rétablissement si désiré de la hiérarchie épiscopale, il ne crut pas que les circonstances lui permissent de presser cette affaire et se contenta d'augmenter dans le Brabant le nombre des vicaires apostoliques revêtus de la dignité épiscopale.

Nous éprouvons donc une grande joie en voyant que, malgré notre indignité, la divine clémence semble Nous avoir réservé l'accomplissement d'un projet que nos prédécesseurs ont préparé avec tant de zèle et avec tant de peine. Depuis que par le jugement impénétrable de Dieu Nous avons été élevé à cette Chaire sublime du Prince des Apôtres, Nous avons, avec la plus grande ardeur et la plus vive sollicitude, appliqué Nos soins et Nos pensées aux affai-

ministerii munere, et singulari illa caritate, qua ejusdem Regni fideles prosequimur, nihil certe antiquius habuimus, quam ea omnia peragere, quæ et sanctissimæ nostræ religionis rationibus, et eorumdem fidelium utilitati maxime conducere possent. Incredibili igitur animi Nostri consolatione perspeximus tandem advenisse illud tempus tantopere exoptatum, quo ibi cum maximo rei catholicæ emolumento, et illorum fidelium bono Episcopalis Hierarchia ex communibus Ecclesiæ regulis possit instaurari. Namque animadvertimus, catholicam in eo Regno religionem, Deo bene juvante, magis in dies progredi, et permagnum Catholicorum ibi degentium numerum passim augeri, et benevolam ac propensam esse illius Serenissimi Regis erga Catholicos ipsos sibi subjectos voluntatem, et quotidie magis ea amoveri impedimenta, quæ rei catholicæ olim adversabantur, quæque penitus amovenda esse confidimus ob illorum æquitatem et justitiam, qui illius Gubernii res moderantur, atque administrant. Accedit etiam, ut non solum Venerabiles Fratres, qui Vicarii Apostolici munere ibi funguntur, verum etiam universus ille Clerus, et quamplurimi laïci viri cujusque ordinis et conditionis enixis, iteratisque precibus a Nobis efflagitarint, ut ibi commemoratam Episcoporum Hierarchiam restituere vellemus. Vos ipsi intelligitis, Venerabiles Fratres, quo lubendi lætoque animo has postulationes exceperimus, cum Nostræ omnes curæ, sollicitudines, studia, consilia eo semper spectaverint, ut ejusmodi res ad optatum exitum posset adduci. Quapropter, audito consilio VV. FF. NN. S. R. E. Cardinalium Congregationis Fidei propagandæ præpositæ, quibus gravissimum hoc negotium examinandum commisimus, nihil Nobis gratius, nihil optabilius esse poterat, quam ut in Hollandiæ, ac Brabantiæ

res ecclésiastiques de ce royaume. Comme l'exigeait la charge de Notre ministère apostolique et l'amour particulier que Nous portons aux fidèles de ce pays, Nous n'avons rien eu plus à cœur que de faire tout ce qui pouvait procurer leur bien et celui de Notre religion très-sainte. C'est pourquoi notre âme a été remplie d'une consolation ineffable lorsque Nous avons vu arriver le temps si désiré où, au grand avantage des affaires catholiques et des fidèles de ces contrées, il devenait possible d'y rétablir la hiérarchie épiscopale conformément aux règles communes de l'Eglise. Nous avons reconnu, en effet, que dans ce royaume la religion catholique progressait chaque jour par la grâce de Dieu; que le nombre déjà si considérable des catholiques qui l'habitent y augmentait encore, que le Sérénissisme Roi y était plein de bienveillance pour ses sujets catholiques; qu'enfin chaque jour s'amoindrissaient les obstacles qui s'opposaient autrefois au bien de Notre religion et qui finiront par disparaître tout à fait; l'esprit d'équité et de justice dont sont animés ceux qui gèrent et administrent les affaires de ce gouvernement m'en donne la confiance. Ajoutons, Vénérables Frères, que non-seulement les vicaires apostoliques, mais encore tout le clergé et un grand nombre de laïques de toute condition, Nous ont adressé des prières réitérées pour obtenir ce rétablissement de la hiérarchie épiscopale. Vous comprenez, Vénérables Frères. avec quelle joie Nous les avons reçues, ayant depuis si longtemps mis tous Nos soins, toutes Nos sollicitudes, tout Notre zèle, toute Notre application à disposer les choses pour atteindre cette heureuse issue. C'est pourquoi, après avoir pris les conseils de Nos Vénérables Frères les Cardinaux de la sainte Eglise romaine, de la Congrégation de la Propagande, que

Regno Episcopalem Hierarchiam juxta ardentissima Nostra desideria instauraremus. In illo itaque Regno ecclesiastici regiminis formam ad eum plane modum restituimus, qui libere viget apud alias excultas præsertim gentes, in quibus nulla peculiaris adsit causa, ut extraordinario illo Vicariorum Apostolicorum ministerio regantur. Quocirca ecclesiasticam ibi provinciam instituentes decrevimus, quinque Episcopales Sedes in præsentia esse erigendas, nempe Ultrajectensem, Harlemensem, Buscoducensem, Bredanam et Ruremundensem. Ac memoria repetentes vetera illustria sane facta, et monumenta ejusdem Ultrajectensis Sedis, quæ, veluti diximus, a Paulo IV. Decessore Nostro Archiepiscopalis Ecclesias honoribus et privilegiis fuit decorata, ac sanctissimæ nostræ religionis rationes, et alia gravissima rerum adjuncta serio considerantes, plane non dubitavimus, eamdem Ultrajectensem Sedem ad pristinam Metropolitanæ Ecclesiæ dignitatem ac splendorem evehere et restituere, eique alias commemoratas quatuor suffraganeas Episcopales Sedes attribuere. Habetis Venerabiles Fratres, quæ Vobis non sine magna animi Nostri lætitia de Episcopalis in Hollandiæ ac Brabantiæ Regno Hierarchiæ instauratione breviter raptimquesignificanda existimavimus. Apostolicas vero de hac re litteras jam proferri, illasque Vobis exhiberi mandavimus, ut clarius et plenius ea omnia noscere possitis, quæ ad hanc ipsam rem pertinent.

Nous avions chargés d'examiner cette grave affaire, rien ne pouvait Nous être plus agréable et plus doux que de rétablir selon Nos désirs la hiérarchie épiscopale dans la Hollande et le Brabant. Nous avons donc ramené dans ce royaume le régime ecclésiastique à la forme qu'il a chez les autres nations les plus civilisées, et où aucune raison particulière n'exige le ministère extraordinaire des Vicaires Apostoliques. Y instituant une province ecclésiastique, Nous avons décrété que cinq siéges épiscopaux y seraient dès à présent érigés, savoir : Utrecht, Harlem, Bois-le-Duc, Breda, Ruremonde. Et Nous rappelant un passé illustre et les monuments du siége d'Utrecht, qui, ainsi que Nous l'avons dit, fut investi par Paul IV, notre prédécesseur, des honneurs et priviléges de l'archiépiscopat ; considérant en outre l'utilité plus grande de Notre religion très-sainte et les nécessités des circonstances, Nous n'avons pas hésité à rétablir le siége d'Utrecht dans son ancienne dignité d'Eglise métropolitaine, lui donnant pour suffragants les quatre autres siéges épiscopaux. Voilà, Vénérables Frères, ce que Nous avons cru devoir vous dire brièvement et sommairement du rétablissement de la hiérarchie épiscopale, accompli à la grande joie de Notre âme dans la Hollande et le Brabant ; mais nous avons donné ordre que Nos lettres apostoliques rendues à ce sujet vous soient communiquées, afin que vous puissiez avoir une plus entière et plus pleine connaissance de tout ce qui touche à cette affaire.

(*La suite à un prochain numéro.*)

RÉFLEXIONS

SUR LE MARIAGE CIVIL ET LE MARIAGE RELIGIEUX EN FRANCE ET EN ITALIE,

PAR M. SAUZET.

Dans le monde romain, l'état de la famille était déplorable : le père exerçait un despotisme sans frein ; la mère ne jouissait d'aucune

influence; le caprice des époux suffisait pour briser les liens du mariage; le désordre des mœurs était hideux.

Le christianisme vint répandre sa bienfaisante influence sur le foyer domestique; ses rayons y firent naître graduellement la concorde, la décence et les sentiments honnêtes. La femme fut respectée parce qu'elle se respecta elle-même; l'obéissance des enfants cessa d'être fondée sur une crainte servile; elle eut pour bases la tendresse, la reconnaissance et la loi de Dieu, solennellement proclamée dans le 4e article du Décalogue.

Toutefois, la législation ne suivit que de loin le progrès des mœurs. Les jurisconsultes étaient encore imbus du vieil esprit de l'empire païen; et les conseillers des successeurs de Constantin empêchaient, autant qu'il était en eux, les maîtres dont ils possédaient la confiance, de mettre les lois en harmonie avec l'évangile. Aucun des empereurs chrétiens n'osa décréter l'indissolubilité du mariage. Théodose, Anastase, Justinien maintinrent le divorce (1); seulement ils le rendirent plus difficile.

Nous ferons une observation analogue, relativement à la célébration du mariage en face de l'Eglise. Dès les premiers âges du christianisme, cette célébration fut considérée comme nécessaire dans le for de la conscience; et Tertullien parlait, en termes sublimes, du bonheur des unions empreintes du sceau de la bénédiction de l'Eglise (2). Cependant les constitutions impériales restaient en arrière du mouvement des opinions et des mœurs; et nous trouvons encore ici Théodose et Justinien qui viennent déclarer que le seul consentement, sans aucune solennité religieuse ni même civile, suffit pour la validité du mariage (3).

Ce fut une triste fatalité pour l'empire chrétien de se débattre misérablement dans les langes du paganisme, et de ne pas savoir s'en dégager par un saint et généreux effort.

Mais il en fut autrement de ces peuples barbares que la vérité chrétienne vint tout à coup inonder de ces clartés et transformer entièrement. Ils n'étaient pas, comme les Romains, entravés par des souvenirs dans lesquels le polythéisme et la gloire se trouvaient confondus; ils dépouillèrent sans difficulté le vieil homme; ils *brûlèrent* sur le champ ce *qu'ils avaient adoré* la veille; et ils se placèrent, sans hésitation et sans réserve, sur le vrai terrain du christianisme.

C'est à cette adoption franche, énergique et complète de l'esprit de l'Evangile qu'il faut attribuer la supériorité de la civilisation moderne en toutes choses, et notamment en ce qui concerne la famille, sur l'antique civilisation de la Grèce et de Rome.

La nécessité, au point de vue légal, de la célébration du mariage en face de l'Eglise et la suppression absolue du divorce, ont été les

(1) Voir notamment les lois 8 et 9 cod. *De repudiis* et la Novelle, 117.
(2) Liv. 2, *Ad uxor.*, cap. 8.
(3) Liv. 22, cod. *De nuptiis*.... et Novelle 74, chap. IV.

conséquences de la sincérité et de la raison des nouveaux convertis.

Les lois sur les biens se sont naturellement pliées à cet état des choses. Les liens qui unissaient la famille étant devenus plus étroits et plus sacrés, les pays où le droit romain ne régnait pas, admirent successivement la communauté conjugale par laquelle les intérêts des époux se trouvent identifiés, et le douaire coutumier qui assurait à la femme des moyens d'existence après la mort de son mari.

Eh bien! cette œuvre de quatorze siècles, les novateurs de la fin du dernier la détruisirent en quelques instants par des lois qui dévastèrent la société et la famille. Ils établirent le mariage purement civil, le divorce par consentement mutuel, et le divorce pour *simple cause d'incompatibilité* (1); ils mirent les enfants *nés hors mariage* sur la même ligne que les enfants légitimes (2); ils détruisirent ou affaiblirent la puissance paternelle, en ôtant aux parents la faculté de punir le fils ingrat et celle de conserver à leurs petits-enfants une portion de leur patrimoine, menacé par les désordres du fils dissipateur (3).

Voilà les ruines que les auteurs du Code civil trouvèrent devant eux, lorsqu'ils entreprirent leur œuvre. Ils réparèrent en partie le mal. On doit leur savoir gré de ce qu'ils firent, et attribuer, jusqu'à un certain point, à la difficulté des circonstances ce qu'ils laissèrent à faire.

L'autorité paternelle fut rétablie, du moins quant à ses prérogatives les plus importantes. Le divorce fut soumis à des entraves; mais enfin il fut conservé, et en même temps l'institution du mariage purement civil fut maintenue.

On resta encore loin de l'esprit du christianisme.

A cette époque de transition, les hommes les plus savants et les plus honorables étaient imbus d'une multitude de préjugés révolutionnaires.

On en trouve bien des traces dans la discussion du code civil. M. Sauzet cite à cet égard un exemple qui mérite d'être noté (4). Le premier consul combattait la disposition qui déclare le mariage dissous par la mort civile; mais cette disposition, défendue par M. Tronchet, prit place dans la loi. Ajoutons que ce jurisconsulte éminent manifesta de l'éloignement pour la séparation de corps à laquelle il préférait le divorce..... Il disait... *qu'il ne savait si le rétablissement de la séparation de corps, que les tribunaux avaient demandé, d'après des motifs peut-être plus spécieux que réels, était un remède absolument nécessaire* (5).

(1) Loi du 20 septembre 1792.
(2) Loi du 12 brumaire an II.
(3) Loi des 17 nivôse an II, et 14 novembre 1792.
(4) P. 47 et 48.
(5) Séance du conseil d'Etat du 26 vendémiaire an x.

Ces tendances étaient partagées par beaucoup de membres du conseil d'Etat; le commencement du XIXe siècle était encore entraîné par le funeste courant d'idées du XVIIIe.

Ce fut pour la Restauration un insigne honneur d'abolir le divorce. Depuis 1830, deux tentatives de réaction contre cette mesure bienfaisante ont été repoussées par le pouvoir législatif, organe d'un sentiment national fortement prononcé. Aujourd'hui, personne n'oserait proposer le rétablissement du divorce, *qui n'est*, comme le dit M. Sauzet, *qu'une polygamie successive* (1).

Or, les mœurs et les lois obéissent tôt ou tard à la logique. Si, en France, l'opinion a irrévocablement condamné le divorce, si la législation l'a rayé de ses tables, comment laisserait-on subsister le mariage purement civil? Les deux questions ne sont-elles pas intimement liées? Sur ce point, donnons la parole à M. Sauzet qui le traite en maître.

« Qui ne voit, dit-il, que l'abolition du divorce entraîne le rétablissement du mariage religieux? Comment proclamer l'indissolubilité du lien et supprimer le caractère qui peut seul rendre cette indissolubilité sacrée? Comment dire que les contractants peuvent tout accomplir avec la seule présence du magistrat, et qu'avec cette même présence, leur mutuel consentement ne peut pas tout dissoudre? Comment la chaîne resterait-elle plus immuable que leur volonté, s'il ne s'est pas trouvé un tiers auguste qui a reçu leurs serments, et devant lequel ils ont juré une foi que lui seul peut dégager? — Dans le Code Napoléon tout s'enchaînait, le mariage purement civil et le divorce par consentement mutuel; le mariage contractuel entraînait la rupture contractuelle; l'un découlait nécessairement de l'autre : le système était complet dans toutes ses parties. Mais supprimer le divorce et méconnaître le caractère religieux du mariage, donner à un contrat civil une indissolubilité religieuse, détruire l'effet et garder la cause, c'est un non-sens manifeste, une insoutenable anomalie. — On ne voit plus, dans de telles lois, que contradiction, confusion et impuissance (2). »

Que propose donc M. Sauzet? Est-ce de rendre au clergé la tenue des registres de l'état civil? Nullement : tout ce qu'il demande, c'est qu'*on adopte le sage esprit de la législation des Deux-Siciles*, EN L'APPROPRIANT A NOTRE PRINCIPE VITAL DE LA LIBERTÉ DES CULTES... « La législation des Deux-Siciles, ajoute-t-il, se résume par ces deux principes : — Le mariage civil ne produit aucun effet civil, s'il n'est suivi de la célébration à la face de l'Eglise. — Pareillement, le mariage, célébré à la face de l'Eglise, ne produit aucun effet civil, s'il n'est précédé d'un contrat (ou acte) reçu par l'officier de l'état civil dans la maison commune, à peu près dans les formes réglées par l'ar-

(1) P. 15.
(2) P. 42 et 43.

« ticle 75 du Code Napoléon. Voir les articles 189, 75, 78, etc., du « code civil des Deux-Siciles. — En adoptant ce système, nous ne « ferons, après tout, que reprendre notre bien, car Naples a em- « prunté l'institution du mariage civil à nos lois, et la nécessité de « la célébration religieuse n'a pas cessé d'appartenir à nos mœurs. « Le mariage perpétue la société civile et religieuse : qu'il se célèbre « donc à la face de toutes les deux. Que le magistrat règle les engage- « ments des époux ; que le prêtre reçoive leurs serments. Seulement, « que le contrat commence et que la bénédiction suive, et comme « c'est le principe de tous les peuples et la tradition de tous les temps « que le créateur suprême de la grande famille humaine ne puisse « rester absent de l'acte solennel et décisif qui la constitue, comme « lui seul peut donner force et vie à d'éternels serments, les époux « qui ne seront point allés, *chacun suivant son culte*, prendre Dieu à « témoin de leurs promesses, n'auront pas voulu sérieusement serrer « des nœuds sacrés et immortels ; on sera resté dans les termes d'un « simple projet. L'acte civil, non suivi de la bénédiction religieuse, « sera ce qu'est aujourd'hui le contrat notarié non suivi de l'acte ci- « vil ; tout se réduira à des fiançailles solennelles, mais révocables. « Les époux garderont leur liberté, car il n'y aura pas eu de ma- « riage ; la loi sera obéie, la religion respectée, la société raffer- « mie (1). »

Nous donnons, pour notre part, une adhésion complète aux idées et aux sentiments de M. Sauzet.

On voit que, dans son projet, le principe de la liberté des cultes est scrupuleusement respecté. « Chacun, dit-il ailleurs, invoquera « Dieu suivant sa foi et fera bénir son mariage aux autels de son « culte : *le protestant répondra à l'appel de son ministre, le juif à ce- « lui du rabbin*. La loi viendra en aide au pouvoir et au précepte « de tous ; elle gardera son impartialité, en honorant tous les cultes ; « elle n'aura rien perdu de sa majesté, car elle ne s'inclinera que « devant Dieu (2). »

Qui donc pourrait se plaindre ? Ce ne serait apparemment que celui-là seul qui aurait le cynisme de rejeter hautement tous les cultes et de proclamer qu'il n'appartient à aucun ?

Contre ces disciples d'Hébert et de Chaumette, s'il en existe, l'argumentation est peut-être superflue. Toutefois M. Sauzet, qui, en traitant un sujet d'un si haut intérêt, n'a cru devoir rien négliger, leur adresse une réponse péremptoire... : « La loi, dit-il, écouterait- « elle le témoin ou le juré qui refuserait de prononcer le nom de « Dieu, sous prétexte qu'il n'y croit pas ? Non, non, le législateur ne « s'incline pas devant ces misérables et sacriléges susceptibilités ; il « sait et il entend que la société marche et reste sous la loi de Dieu. « Il l'appelle à présider à ses justices qui la protègent, et il ne l'ap-

(1) P. 35 et 36.
(2) P. 26.

« pellerait pas au mariage qui la perpétue ! Nos lois connaîtraient « le Dieu vengeur, et le Dieu protecteur et bienfaisant n'existerait « pas ! Son nom se lierait aux jours mauvais et terribles de la vie, « et il resterait absent des jours purs, féconds et régénérateurs (1). »

M. Sauzet présente une autre considération qui n'est pas moins décisive. La liberté des cultes semblait jusqu'à un certain degré atteinte par l'abolition du divorce, car il y a plusieurs cultes qui permettent le divorce; et pourtant cette abolition, prononcée par le législateur, a été ratifiée par l'opinion générale. L'intervention de la religion dans le mariage est, au contraire, admise par tous les cultes; comment donc la loi, en l'exigeant, froisserait-elle la liberté religieuse? N'est-il pas évident, au contraire, qu'en décrétant une telle disposition, elle ne ferait que revêtir de sa sanction ce qui existe au fond de toutes les consciences (2)?

Le législateur, en adoptant la proposition de M. Sauzet, mettrait fin à un désordre moral d'une nature grave.

Le nombre des mariages qui n'ont pas été bénis par l'Eglise n'est pas très-considérable, nous le savons; mais pourtant, il n'existe pas en France de contrée où l'on n'ait la douleur d'en voir quelques-uns. Que peut-on attendre des familles qui se forment sous de si tristes auspices? « Quelle école pour les enfants, comme le dit « M. Sauzet, que ces tristes tiraillements du foyer domestique, où « Dieu lui-même est mis en question par le conflit perpétuel de la « religion et des lois ! Quels exemples pour l'autorité paternelle, et « quel avenir pour la paix des familles et la sainteté des mœurs pu- « bliques (3)! »

Nous ajouterons que, d'après les mœurs actuelles, les familles placées dans cette situation sont frappées d'une réprobation véritable, que les honnêtes gens s'éloignent d'elles et que les alliances honorables leur deviennent presque impossibles. Les gens que l'opinion repousse ainsi s'aigrissent et s'irritent; ils deviennent les ennemis de la société qui les condamne; au lieu de voir dans le mépris public un châtiment juste et providentiel, de s'incliner sous la main de Dieu et d'aller au pied des autels demander une consécration qui n'est jamais trop tardive, ils se livrent de plus en plus à l'esprit d'impiété et de révolte; d'un abîme ils tombent dans un autre; et il y a des pères qui, parce qu'ils ont commis une première faute, en ne faisant pas bénir leur mariage, se trouvent entraînés, par un sentiment d'orgueil blessé, dans des torts plus graves encore, en privant leurs enfants du baptême, de l'instruction religieuse et de la première communion. Nous disons *des pères*, car il est bien rare de rencontrer cette perverse obstination chez les femmes. La mère de famille, au contraire, souffre cruellement de voir ses enfants éloi-

(1) P. 29.
(2) P. 43.
(3) P. 20.

gnés de Dieu; elle-même éprouve le touchant désir et la vive impatience de revenir à lui et d'effacer sa faute; mais que faire, en présence de son mari, de ce maître aveugle et opiniâtre qui s'y refuse? Ah! si nous pouvions connaître les secrets du tribunal de la pénitence, nous saurions quelles sont les tortures morales et les larmes amères des épouses qui se trouvent dans ce terrible et inextricable défilé dont ni la loi religieuse ni la loi civile ne sauraient leur ouvrir l'issue!

Nous demandons quel intérêt peut avoir la société à persister dans un système qui produit de pareils fruits, à voir se former des familles qui sont au ban de l'opinion, qui composent une sorte de race de parias et dans lesquelles la démagogie est presque certaine de trouver des recrues!

Dans ces derniers temps, les sophistes et les agitateurs ont nié toutes les bases de la société et jusqu'à la famille même. Après les sinistres événements du mois de juin 1848, le législateur leur répondit, en prononçant des peines contre ceux qui *attaqueraient les droits de la famille* (1). Est-ce assez ? Non : la loi qui ne s'occupe que de réprimer ne fait que la moitié de son devoir. La loi, qui est la grande voix de la société, doit affirmer hautement ce que les utopistes et les factieux osent nier. Vous niez la famille; eh bien! moi je l'affirmerai; et comme je ne vois de famille réellement constituée que celle dont l'origine est empreinte du sceau divin de la bénédiction sacramentelle, je ne reconnaîtrai de mariages légalement existants que ceux où cette condition aura été accomplie! Voilà le langage qui convient au législateur. C'est ainsi qu'il concourt à l'affermissement de l'ordre moral, sans lequel l'ordre matériel repose sur des bases bien fragiles.

En l'an XI, lorsque le titre du divorce fut discuté, une seule voix s'éleva contre le maintien de cette funeste institution: ce fut celle du tribun Carrion-Nisas. Entre autres paroles, il prononça celles-ci : « Malgré l'accession de beaucoup de pays non-catholiques, *sur* « *cent français, il y en a encore quatre-vingt-dix au moins dont le* « *divorce choque la conscience.* » Son discours, très-remarquable, et qu'il est bon de relire aujourd'hui, ne trouva aucun écho. Cependant il avait évidemment raison... *quatre-vingt-dix sur cent*.., la proportion n'était pas exagérée; la suite l'a prouvé.

Or, nous ne serons démentis par personne, lorsque nous dirons qu'aujourd'hui il y a plus de *quatre-vingt-dix consciences sur cent* qui sont *choquées* par le mariage purement civil. Pourquoi donc maintiendrait-on un pareil ordre de choses ?

Le moment où il disparaîtra de notre code est-il prochain ? Nous l'ignorons et nous imiterons sur ce point la réserve de M. Sauzet, qui s'exprime ainsi :

« Il ne m'appartient pas de dire si nous sommes aujourd'hui dans

(1) Loi du 11 août 1848, art. 3.

« toutes les conditions de force morale et de durée nécessaires pour
« imprimer à l'avenir un tel sceau de sécurité ; mais, quel que soit
« le temps auquel sera réservé l'honneur de cette éclatante répara-
« tion, il faut qu'une loyale discussion la prépare dans les esprits,
« comme l'instinct social l'a déjà naturalisée dans les mœurs. »

Oui cette discussion sera salutaire, et toutes les âmes honnêtes doivent se réunir pour rendre grâce à M. Sauzet d'en avoir pris la généreuse initiative, dans un écrit plein de force, de chaleur, d'éloquence, de conviction chrétienne et de sentiment de haute moralité.

Il faut méditer cet écrit, s'en pénétrer et entrer énergiquement dans la tranchée que M. Sauzet vient d'ouvrir. Les hommes sincères des diverses religions ont un intérêt manifeste à devenir ses auxiliaires; mais de plus, pour les catholiques c'est un devoir étroit. Dernièrement d'admirables paroles sont descendues de la chaire de Saint-Pierre. Le souverain Pontife a nettement et courageusement déclaré qu'aux yeux de l'Église toute union que le prêtre n'avait pas bénie était illégitime. Les catholiques ne peuvent donc cesser de réclamer, tant que la loi civile n'aura pas été, sur ce point, mise en harmonie avec la loi religieuse. Le passé a prouvé que le succès couronnait quelquefois leur persévérance. Pendant 18 ans, ils ont soutenu les droits des pères de famille, quant à l'enseignement, la liberté des consciences, quant à la faculté de se vouer à la vie religieuse; et la loi du 15 mars 1850 leur a donné gain de cause. Ils ont demandé au gouvernement et aux administrations de donner l'exemple du repos du dimanche, et leurs efforts n'ont pas été tout-à-fait vains. Qu'ils déploient la même persistance, relativement à la question actuelle; et peut-être, avec le secours de la divine Providence, atteindront-ils leur but.

La tribune n'est plus, dit M. Sauzet (1). Hélas! Il faut le regretter, puisque des voix comme la sienne ne peuvent plus plaider d'aussi nobles causes; mais sa plume nous reste. Puisse-t-elle continuer ses travaux en faveur du mariage religieux et entraîner dans cette sainte croisade les autres plumes catholiques!

H. DE VATIMESNIL.

ERRATUM.

Par la faute de nos imprimeurs, la date qui doit se trouver en tête de la lettre de Mgr l'Evêque d'Orléans aux Doyens de son diocèse, a été omise. Cette lettre est du 3 mars 1853.

On lit dans l'*Univers* du 18 mars :

Mgr l'Archevêque d'Avignon nous fait l'honneur de nous envoyer et nous invite à insérer dans nos colonnes la note suivante ;

(1) P. 55.

« Du séminaire de Sainte-Garde, le 13 mars 1853.

« Par sa circulaire du 2 mars à son clergé, au sujet du journal l'*Univers*, « l'Archevêque d'Avignon accomplissait un devoir sans sortir de la limite « sévère de son droit. Il ne peut donc accepter la censure que fait de cet « acte Mgr l'Archevêque de Paris dans sa lettre du 9 mars.

« Ainsi que l'Archevêque de Paris, l'Archevêque d'Avignon ne relève que « du Pape en ce qui concerne la direction qu'il donne à ses prêtres.

« Aussi du Pape seul recevra-t-il la louange ou le blâme qu'il a puméri- « ter en cette affaire.

« J.-M. MATHIAS, *Arch. d'Avignon*,
« En tournée pastorale. »

Le R. P. Lacordaire a adressé au *Spectateur* de Dijon la lettre suivante :

Flavigny, 16 mars 1853.

Monsieur,

On a imprimé en Belgique et l'on répand à Paris un extrait du discours que j'ai prononcé à Saint-Roch, le 10 février dernier. Cet extrait, quelle que soit l'intention qui a excité à le produire, est inexact, exagéré, sans suite, et ne peut donner aucune espèce d'idée de mon discours à ceux qui ne l'ont pas entendu. Je le désavoue, me réservant de publier ce que j'ai dit, quand je le jugerai opportun.

On a aussi édité dans les feuilles belges une lettre que l'on m'attribue au sujet des persécutions que j'aurais essuyées par suite de ce même discours. Cette lettre n'est pas de moi ; elle est d'un bout à l'autre un chef-d'œuvre de ridicule. Je n'ai essuyé aucune persécution du gouvernement à aucune époque. J'ai quitté la France quand il m'a plu, j'y suis revenu quand je l'ai trouvé bon ; je prêche quand je le veux, et je me tais quand cela entre dans mes convenances. Je n'ai à me plaindre ni du gouvernement, ni de personne, et ce serait de ma part une injustice de me poser ou de me laisser poser comme une victime. Je suis un religieux prêchant l'Evangile avec la conviction et l'indépendance qui conviennent à mon état, et ceux qui m'ont lu ou entendu me défendront toujours, je l'espère, d'avoir été en toute ma vie autre chose que cela.

Vous m'obligerez beaucoup, M. le Rédacteur, de publier cette réclamation, et je vous prie d'en agréer d'avance tous mes remerciements, ainsi que l'hommage de mes sentiments très-distingués.

Fr. HENRI-DOMINIQUE LACORDAIRE,
Prov. des Fr. Prêch.

Nous lisons aussi dans le *Moniteur* de ce matin :

« L'*Ami de l'Ordre*, de Dijon, publie la lettre suivante, adressée par l'abbé Lacordaire au R. P. Matthys, recteur du collége de la Paix à Namur. L'abbé Lacordaire vient ainsi spontanément confirmer, par sa propre déclaration, la lettre de Mgr l'archevêque de Paris, publiée dans un des derniers numéros du *Moniteur* :

« Flavigny, 15 mars 1853.

« Mon très-révérend Père.

« Je vous remercie des deux pièces que vous m'envoyez.

« La lettre qu'on m'attribue est une pure invention où il n'y a pas un mot de vrai d'un bout à l'autre.

« Quant à l'extrait de mon discours du 10 février, il est inexact et très-exagéré. Je possède la sténographie authentique de mon discours, et, même dans le choix du sujet, qui pouvait paraître une critique générale du temps, je ne crois pas avoir été au delà d'une liberté évangélique modérée et digne.

« Le Gouvernement s'est borné à en faire l'éloge dans *le Moniteur*, et je n'ai reçu d'aucune autorité, à ce sujet, d'autre marque de désapprobation. J'ai parlé à Saint-Roch comme je parle depuis vingt ans : voilà tout.

« Si l'on croit utile de publier cette lettre, je ne m'y oppose pas, quoique je répugne à démentir des bruits qui tombent par leur propre exagération, et qu'une réalité sensible démentira tôt ou tard.

« Veuillez agréer, mon très-révérend Père, avec tous mes remercîments, l'hommage de mes sentiments respectueux.

« Fr. Henri-Dominique Lacordaire.

« *Prov. des Fr. Prêch.* »

On nous prie de publier la note suivante :

« La *Presse Religieuse* ayant rendu compte du cours de M. l'abbé Maret, quelques personnes ont pu croire que le savant professeur prenait part à la rédaction de ce journal. Nous savons de source certaine que non-seulement M. Maret est, sous tous les rapports, étranger à la *Presse Religieuse*, mais encore qu'il n'accepte nullement les analyses de son cours publiées sans sa participation, et où, malgré les intentions bienveillantes du rédacteur, il n'a pas toujours reconnu une traduction exacte de sa pensée. »

Bulletin Politique de l'Etranger.

Depuis quelques jours des rumeurs se sont répandues au sujet d'une crise qui aurait éclaté en Turquie, et elles ont pris assez de consistance pour que les fonds aient fléchi à la Bourse.

On parlait du départ de la flotte anglaise mouillée dans le port de Malte, et à laquelle le représentant du gouvernement britannique à Constantinople aurait expédié l'ordre de se rapprocher des Dardanelles. La nouvelle en est arrivée à Marseille, et par le télégraphe à Paris et à Londres dont les marchés financiers se sont aussitôt émus.

En même temps, le *Moniteur* a annoncé ce qui suit :

« L'escadre qui se trouve en ce moment à Toulon a reçu l'ordre de sortir de ce port et de se rendre dans les eaux de la Grèce. »

Tout ce mouvement de flottes, toutes ces alarmes de bourse, tous ces bruits de *casus belli*, ont eu pour origine la mission du général Menschikoff à Constantinople. Le but de cette mission, s'il faut en croire le correspondant du *Times*, serait 1° de faire reconnaître l'empereur de Russie comme protecteur déclaré de la religion grecque en Turquie ; 2° d'obtenir que désormais l'élection du patriarche de Constantinople, faite par les notables de l'Eglise, ait besoin, pour être valable, d'être confirmée par l'empereur de Russie ; 3° de vider la longue querelle des Lieux-Saints dans le sens d'une Note remise depuis longtemps au gouvernement turc ; 4° enfin de déclarer que l'empereur ne peut pas voir plus longtemps avec indifférence la situation des populations du Monténégro, de la Bosnie, de la Servie, de la Mol-

davie, de la Valachie, de la Bulgarie, qui tiennent à la Russie par les liens de la race et de la religion.

Si le plénipotentiaire russe a reçu des instructions d'une autre nature, il est impossible à qui que ce soit d'en préciser le caractère. Le prince Menschikoff, en effet, au départ du *Wasp*, seul bateau qui ait porté des dépêches à Malte, n'avait pas encore été reçu par le sultan, et n'avait pu formuler, d'une manière positive, les réclamations qu'il est chargé de soutenir.

Quoi qu'il en soit, l'apparat dont le plénipotentiaire s'est entouré ne semble pas témoigner, de la part de la Russie, des dispositions d'accommodement pacifique. Le général Menschikoff est ministre de la marine en Russie, et, pour s'annoncer à Constantinople, il est allé passer, avant de s'embarquer à Odessa, une revue de la flotte russe de la mer Noire et du corps de débarquement que, depuis 1833, la Russie entretient sur le pied de guerre dans le port de Sébastopol. Vingt-sept bâtiments de guerre, vaisseaux, frégates ou grands navires à vapeur, et 30,000 soldats auraient figuré, dit-on, dans ces démonstrations, que l'on avait cherché à rendre aussi éclatantes que possible, pour que l'écho en reportât le bruit jusqu'à Constantinople. A la suite de ces préliminaires, et emmenant avec lui deux généraux et deux amiraux, le général Menschikoff est arrivé dans la capitale de la Turquie le 28 février, sur le bateau à vapeur de guerre russe le *Foudroyant*. Tous les employés de la mission russe à Constantinople étaient allés à sa rencontre, et lorsqu'il a mis pied à terre, à Topkhané, il y a trouvé organisé par leurs soins un cortége de 6 à 8,000 hommes, sujets russes, protégés de la Russie ou coreligionnaires Grecs, qui l'aurait conduit en grande pompe jusqu'à son hôtel.

Ce serait sur la demande même du Grand-Visir que le chargé d'affaires anglais aurait expédié un courrier à l'amiral Deans Dundas, commandant la flotte anglaise de la Méditerranée, laquelle se trouve en ce moment à Malte, pour l'inviter à venir en toute hâte et à mouiller avec ses vaisseaux dans l'Archipel.

En présence d'un conflit qui semble reproduire les difficultés de 1840, le *Pays*, organe du gouvernement, cherche ainsi à rassurer les esprits :

« L'escadre française va dans le Levant pour regarder, pour surveiller ce qui se passe, pour être non pas une menace ou une arme prête à combattre, mais plutôt une tutrice vigilante des intérêts de la paix générale, une sauvegarde loyale pour le maintien de ces traités qui importent si fort à la conservation de l'équilibre européen et qui ne sauraient être sérieusement menacés. »

De son côté, le *Journal des Débats*, établit cette comparaison entre le passé et le présent :

« En 1840, il y avait lutte entre la politique de la France et de l'Angleterre; aujourd'hui ces deux puissances semblent engagées dans un intérêt commun. Le départ de notre flotte en est un indice, et tout le monde doit savoir que lorsque la France et l'Angleterre agissent de concert, la paix du monde ne saurait être compromise. »

Alfred DES ESSARTS.

Nécrologie.

La maison des hautes études ecclésiastiques et le diocèse de Paris viennent de faire une perte regrettable dans la personne de M. l'abbé Victor

Vaillant, directeur de l'Ecole des Carmes. Ce vertueux ecclésiastique est mort samedi 19 de ce mois des suites d'une courte et cruelle maladie. Il était âgé de trente-deux ans à peine. Né dans le diocèse de Paris, M. l'abbé Vaillant avait successivement étudié aux séminaires de Saint-Nicolas et de Saint-Sulpice. Appelé plus tard par Monseigneur Affre à l'école des Carmes, à l'époque même de la fondation, il s'y livra pendant plusieurs années sous la direction du savant supérieur de cette maison, à des études sérieuses qui lui firent successivement obtenir les grades de licencié et de docteur ès-lettres. Les thèses qu'il soutint, il y a deux ans, devant la Faculté de Paris, lui méritèrent les éloges les plus flatteurs de ses juges et les suffrages des littérateurs les plus distingués de la capitale. La mort est venue briser ces heureuses espérances ; Dieu, qui l'enlevait à la terre, voulait sans doute récompenser plus tôt ses angéliques vertus. Nous avons eu le bonheur de connaître particulièrement ce saint prêtre. Partout, au petit comme au grand séminaire, nous l'avons vu le modèle accompli des vertus ecclésiastiques et de la piété la plus tendre envers Notre Seigneur et sa sainte Mère. Ses derniers moments ont été aussi édifiants que sa vie : quelques jours après le commencement de sa maladie, on l'avertit du dangereux état dans lequel il se trouvait. Il ne dit que ces paroles : « Je suis prêt à tout ; mon Dieu ! si vous voulez m'appeler à vous, j'en suis indigne ; mais que je serais heureux de reposer dans votre sein ! » Plus tard, comme les médecins lui promettaient sa guérison, il dit encore : « Je ne demande pas de vivre ; mais seulement que la volonté de Dieu s'accomplisse en moi. » C'est dans ces sentiments de tendre confiance envers Dieu que ce saint ecclésiastique a terminé une vie déjà mûre pour le ciel. L'abbé CH. LAVIGERIE.

Nouvelles Religieuses.

FRANCE. — DIOCÈSE DE PARIS. — Mgr l'Archevêque s'est rendu avant-hier matin à la métropole pour la bénédiction des palmes et l'exposition des insignes reliques de la Passion de Notre Seigneur Jésus-Christ. Ces insignes reliques, dues à la piété et au zèle ardent du roi Saint-Louis, déposées autrefois à la Sainte-Chapelle, sont composées, on le sait, d'un morceau considérable de la vraie croix, de la sainte couronne d'épines et de 2 clous de son crucifiement ; elles seront exposées à l'adoration des fidèles les mercredi, jeudi et vendredi saints à Notre-Dame. Le samedi saint, elles seront transportées solennellement dans le trésor de cette basilique par le vénérable chapitre métropolitain.

— Mgr l'évêque d'Haïti vient d'arriver à Paris.

— Les capucins, qui jusqu'à présent n'avaient occupé à Paris que des logements provisoires, vont enfin s'établir définitivement sur le boulevard Montparnasse. Leur chapelle est toute prête pour l'exercice du culte. C'est un petit édifice de style gothique qui ne manque pas de grâce. Cette chapelle est, du reste, encore incomplète. Elle ne se compose que du transept d'une église, dont le plan doit être réalisé successivement et par parties. L'entrée de cette église, quand elle se trouvera terminée, se trouvera sur le boulevard Montparnasse, à dix pas de l'embarcadère du chemin de fer de l'Ouest. En attendant, on entrera dans la chapelle par la rue Stanislas. A la chapelle est adossée le couvent, une assez jolie maison à deux étages, pouvant contenir une trentaine d'hôtes, et peut-être davantage, si l'on considère l'exiguïté habituelle des cellules de capucins.

DIOCÈSE DE NANTES. — Le 6 mars, mademoiselle Julia Desha, fille du général Robert Desha, du Tennessee (États-Unis d'Amérique), a fait abjuration du protestantisme dans la chapelle des RR. PP. de la Compagnie de Jésus. Après avoir été baptisée sous condition, elle a reçu les sacrements de l'Eucharistie et de la Confirmation dans la chapelle de Mgr l'évêque de Nantes. (*L'Union*, de Nantes).

DIOCÈSE DE PAMIERS. — On écrit de Mirepoix à la *Gazette du Languedoc :*

« Mardi 8 mars a été un bien beau jour pour la ville de Pamiers, un jour de triomphe pour l'habit monastique, un jour surtout de bonheur et de joie pour les filles de Sainte-Thérèse. Une intéressante cérémonie réunissait dans leur église un grand concours de fidèles, un nombreux clergé, une société d'élite. Une pauvre orpheline allait revêtir les livrées de sa famille adoptive, le saint habit du Carmel; un enfant d'Abraham, artiste de grand renom, extraordinairement converti à la foi catholique devait l'encourager de sa présence et de sa parole au sacrifice d'un monde qui n'aurait pu lui donner le bonheur....

Cet artiste distingué, l'élève et presque l'émule du célèbre Listz, M. Herman Cohen, aujourd'hui R. P. Augustin du Saint-Sacrement de l'ordre des Carmes, a prêché cette prise d'habit au monastère des Carmélites de Pamiers. L'auditoire était comme suspendu aux lèvres du jeune religieux...

Aux religieuses du couvent de Notre-Dame, il a parlé de Marie qui réunit la sollicitude, l'amour, toutes les conditions d'une mère; et, à cette occasion, il n'a pu s'empêcher de parler de la sienne avec toute l'effusion d'un cœur où surabondent les sentiments de filiale tendresse. « Hélas ! a-t-il dit, elle a déjà un pied dans la tombe et ses yeux ne se sont pas encore ouverts à la lumière de l'Évangile. Priez, mes sœurs, pour que cette consolation me soit donnée, et je vous rendrai vos prières au centuple.»

Le soir, au salut, la cathédrale avait peine à contenir la foule qui se pressait dans son enceinte. Le P. Herman nous a comme bercés dans des flots d'harmonie. Jamais l'orgue de notre cathédrale n'avait fait entendre des accords d'une plus ravissante mélodie que ceux qu'il a rendus sous ses doigts. Il l'a fait gémir, soupirer et prier tour à tour; on eût cru assister à un concert des anges. Un silence parfait régnait dans l'auditoire. L'orgue avait fait entendre son dernier soupir, et la foule recueillie attendait toujours pour écouter encore. Puis enfin un léger murmure trahissant une satisfaction générale et péniblement comprimée a parcouru les rangs; on aurait applaudi sans le respect que commandait la sainteté du lieu. »

DIOCÈSE DE BESANÇON. — Dans une de ses dernières séances, le conseil municipal de Pontarlier a décidé la construction d'une église monumentale. Voici un des considérants de cette délibération :

Considérant que l'église actuelle est sans caractère, sans architecture, en un mot est une construction informe; que ses huit chapelles latérales, basses et étroites, isolent en quelque sorte les fidèles, qui sont hors de la vue de l'officiant et ne peuvent tous entendre les instructions religieuses; que son aspect est désagréable à la vue, en présence des édifices de tous genres et des embellissements récents procurés à la ville, et que l'on pourrait avancer sans trop de hardiesse que le portail a été bâti moins pour la régularité de la place de Saint-Bénigne que pour soustraire aux regards l'église actuelle; considérant qu'il est dès lors nécessaire et urgent de la reconstruire;

Décide qu'il est nécessaire et urgent de reconstruire l'église paroissiale.

Le conseil municipal a passé en revue les ressources sur lesquelles il peut compter. C'est d'abord l'emplacement où sera bâtie la nouvelle église, une somme de 25,000 fr. donnée par la fabrique, les matériaux provenant de la démolition de l'ancienne église, les offrandes des personnes pieuses, et enfin les secours du gouvernement.

Diocèse de Grenoble. — Mgr l'Evêque de Grenoble a adressé aux élèves de l'Ecole des Arts et Métiers d'Angers, à l'occasion de leur souscription en faveur du sanctuaire de la Salette, cette lettre touchante qui restera sans doute aux archives de l'Ecole comme témoignage de l'esprit de foi qui anime ses élèves, et comme souvenir d'un hommage public rendu à la Mère de Dieu :

« Chers Elèves ,

« J'ai appris avec une vive satisfaction, par M. Simillien, votre digne professeur, que vous aviez voulu souscrire pour une somme de 50 francs en faveur du sanctuaire monumental que nous érigeons sur la montagne de la Salette, où la Mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ a daigné apparaître à deux pauvres bergers.

« Cette offrande, généreuse pour votre position, fait honneur à votre piété envers la Reine du ciel ; elle prouve que le nom de Marie résonne aux oreilles de votre cœur comme le nom d'une mère.

« C'est qu'en effet, Marie est votre mère, et il faut tout espérer des jeunes gens qui restent fidèles à sa dévotion. Elle les prendra sous sa protection, elle sera leur sauvegarde au jour du danger, le port de leur salut après le naufrage ; à leur dernière heure surtout, elle se souviendra d'eux et ne les laissera pas périr.

« N'oubliez jamais, chers enfants, d'invoquer Marie tous les jours de votre vie, et rendez-vous dignes par vos mœurs d'être appelés ses enfants.

« J'appelle sur vous, de tout mon cœur, ses bénédictions les plus abondantes.

« † Philibert, Evêque de Grenoble. »

SUISSE. — Nous lisons dans la *Gazette de Fribourg* le texte de deux pièces officielles concernant le projet de Concordat. Le Conseil d'état propose au vicaire-général du diocèse de nommer aux bénéfices vacants à titre de desserte provisoire, l'autorité diocésaine désignant les desservants ; il propose de plus d'autres mesures relatives au Séminaire Saint-Nicolas et aux revenus ecclésiastiques. Le vicaire-général a répondu :

« Nous donnons notre adhésion aux susdites propositions concernant la repourvue aux bénéfices vacants ; toutefois en déclarant expressément que nous n'entendons aucunement reconnaître que les revenus des bénéfices puissent être, en certains cas, détournés de leur destination, ou refusés aux ayant-droit.

« Nous acceptons pareillement les propositions relatives au Séminaire, bien qu'il nous paraisse difficile de les mettre à exécution, si l'Etat ne consent pas à rétribuer les professeurs de théologie. Mais nous avons la ferme confiance qu'à cet égard, il ne s'élèvera aucune difficulté de nature à retarder l'ouverture de l'établissement. »

— Le Conseil d'Etat de Fribourg, qui naguère chassait l'évêque diocésain, et qui, maintenant traite de *Révérendissime* son vicaire-général, consent enfin officiellement, et dans l'attente d'un concordat prochain, 1° à la nomi-

nation, *à titre provisoire*, de tous les ecclésiastiques, par l'autorité diocésaine; 2° à la réouverture du séminaire.

Nouvelles et Faits divers.

On lit dans le *Constitutionnel* :

« S. Exc. Madame la comtesse de Montijo, duchesse de Penaranda, mère de S. M. l'impératrice des Français, a dû quitter aujourd'hui Paris à six heures du soir. Madame la comtesse de Montijo a fait dans l'après-midi, sa visite d'adieux à l'impératrice. »

— Un service funèbre a été célébré vendredi à onze heures, dans l'église de Rueil, en mémoire de l'impératrice Joséphine.

— M. Michel (de Bourges), ancien représentant, vient de mourir à Montpellier.

— L'inauguration solennelle du tombeau de Napoléon ne tardera pas, dit-on, à avoir lieu; peut-être pour le 5 mai, anniversaire de la mort de l'empereur. Depuis plusieurs jours, les ouvriers sont occupés à déblayer la cour qui précède l'entrée du dôme des Invalides. On enlève les blocs de pierre et de marbre qui séjournaient à cet endroit: on exécute des terrassements pour niveler le terrain ; la plus grande activité est apportée dans l'achèvement de tous les travaux extérieurs.

— Par arrêté du maire de Toulouse, tout étalage extérieur de marchandise en dehors des marchés autorisés est interdit les dimanches et jours de fêtes reconnues par la loi. Sont exceptés les étalages de comestibles.

Les architectes, entrepreneurs et ouvriers ne pourront, les dimanches et jours de fêtes, exécuter des travaux pour le compte de la commune.

—Nous avons fait connaître l'abandon des poursuites commencées contre le gérant de l'*Espérance du Peuple*, à Nantes, pour la distribution de la Déclaration de M. le comte de Chambord; mais l'honorable gérant de l'*Espérance* a reçu assignation pour comparaître devant le tribunal de police correctionnel de Rennes, le 7 avril. Il s'agit de l'affaire de l'enterrement d'un protestant dans le cimetière catholique de Cugand. La cour de cassation a jugé nécessaire d'enlever le jugement de ce procès à la magistrature de Nantes.

— S. S. Pie IX vient de nommer M. H. de Peyronnenq, ancien magistrat, et membre du barreau de Cahors, chevalier de l'ordre de Saint-Sylvestre.

— Le R. P. Roothan était, au départ du dernier courrier, dans le même état, c'est-à-dire entre la vie et la mort. Il avait nommé pour le remplacer provisoirement, dans le cas où il viendrait à succomber, et en qualité de vicaire-général, son assistant pour l'Allemagne.

— On annonce l'arrivée à Rome de M. le chanoine Proyard, parti d'Arras il y a une dizaine de jours. M. l'abbé Proyard est allé soumettre à la sanction de Notre-Saint-Père le Pape le nouveau *Propre* du diocèse d'Arras.

— Les PP. Ballerini et Passaglia travaillent en ce moment à un ouvrage très-important sur la tradition de toutes les Eglises au sujet de l'*Immaculée Conception* de Marie.

M. l'abbé Etienne, l'un de nos collaborateurs, qui a fait connaître, il y a quelques mois, dans un journal religieux, la tradition et les croyances actuelles des Eglises de Russie et d'Orient sur l'*Immaculée Conception*, vient de recevoir de Rome l'invitation de procurer pour l'ouvrage des PP. Ballerini

et Passaglia, les documents authentiques dont il avait parlé. C'est dans l'intérêt de la commission de l'*Immaculée Conception*, nommée par S. S. Pie IX et dont le P. Passaglia est le secrétaire, que les presses de la *Civiltà Cattolica* doivent publier ce travail remarquable.

— Dans la séance du 11, de la Chambre des Communes, la motion de lord John Russell, tendant à obtenir la seconde lecture du bill qui a pour objet de lever les incapacités politiques dont sont frappés les Israélites, a été adoptée à la majorité de 51 voix.

— Une dépêche télégraphique de Vienne, en date du 12 mars, porte que l'armée turque a évacué le Monténégro.

— Une dépêche de Vienne, 20 mars, annonce ce qui suit :

« Un décret impérial proclamé hier à Mantoue, au milieu de chaleureuses acclamations, ordonne l'abandon de tous les procès de haute trahison. »

— Le prince Charles de Hohenzollern-Sigmaringen, est décédé le 11 mars à Bologne.

— D'après le désir du ministre du Brésil en Angleterre, il a été célébré à la chapelle catholique de Spanish-palace, à Londres, un service pour le repos de l'âme de la princesse Amélie, fille de dom Pedro, et petite-fille, par sa mère, du prince Eugène, duc de Leuchtenberg. Presque tout le corps diplomatique y assistait.

Au centre de la chapelle s'élevaient un superbe catafalque surmonté d'une couronne placée sur un coussin de velours cramoisi, recouverte d'un poêle de velours noir décoré de guirlandes de fleurs blanches et de branches de palmier. Le service, où l'on a chanté le *Requiem* de Mozart tout entier, a duré deux heures. La princesse défunte était sœur de l'empereur actuel du Brésil et de la reine de Portugal. (*Daily News.*)

Dernières Nouvelles.

On assure que l'escadre française d'évolutions, dont les préparatifs de départ sont terminés, prendra la mer demain matin 22 mars, pour se rendre dans les eaux de Salamine. (*Patrie.*)

BOURSE DU 21 MARS 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 102 50 — plus haut, 102 90 — plus bas, 101 73 — fermé à 102 00. — Au comptant, il reste à 102 00.

3 0/0, à terme, ouvert à 77 90 — plus haut, 87 25 — plus bas, 77 90 — fermé à 78 25. — Au comptant, il reste à 77 90.

On a coté le 4 0/0 à » ».

Actions de la Banque, 2,695 ».

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,185 » (1852), à 1,285 ».

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 98 » ; nouveau, 98 ». — Belgique, 5 0/0, 100 » — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 49 ».

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — IMPRIMERIE DE H. V. DE SURCY ET Cᵉ, RUE DE SÈVRES, 37.

L'AMI DE LA RELIGION.

A partir du 15 avril prochain, les bureaux de l'AMI DE LA RELIGION seront tranférés rue du Regard, 12.

Allocution de Notre Saint-Père le Pape Pie IX

DANS LE CONSISTOIRE SECRET DU 7 MARS 1853.

(Suite et fin.)

Nunc autem plane non dubitamus, quin pari consolatione et gaudio audituri sitis quæ pro Apostolica Nostra sollicitudine egerimus, ut catholica Ecclesia ejusque salutaris doctrina in Costaricensi Americæ meridionalis Republica majora in dies incrementa suscipiat. Neminem Vestrum latet quam vehementer de Ecclesiis in America meridionali existentibus anxii atque solliciti simus, et qua impensa cura, atque studio illarum indigentiis occurrere non desinamus, et quantopere exoptemus omnes invenire rationes, quibus easdem Ecclesias sublevare et recreare possimus. Hinc lætissimo prorsus, gratissimoque animi Nostri sensu excepimus petitionem Dilecti Filii Illustris et Honorabilis Viri Joanis Raphaelis Mora hodierni prædictæ Costaricensis Reipublicæ Præsidis, qui a Nobis enixe postulavit, ut ecclesiasticas illius ditionis res ordinare vellemus. Cum ejusmodi desideria Nostris studiis plane faverent, manum operi statim admovimus, ac Dilecto Filio Nostro Jacobo S. R. E. Cardinali Antonelli a publicis Nostris negotiis in mandatis dedimus, ut de componendis in illa Republica Religionis, Ecclesiæque negotiis, quæ potior Nostra est cura, cum Dilecto Filio Nostro Viro Marchione Ferdinando de Lorenzana ejusdem Reipublicæ apud Nos et hanc Sanctam Sedem Ministro atque ad hoc pera-

Nous ne doutons pas non plus que vous n'appreniez avec une égale satisfaction ce que nous avons fait pour assurer le progrès de l'Eglise catholique et de sa doctrine salutaire au sein de la République de Costa-Ricca, dans l'Amérique méridionale. Vous savez tous quelles préoccupations et quelles sollicitudes nous causent les églises situées dans l'Amérique méridionale; Nous ne cessons de pourvoir à leurs besoins par tous les efforts de Notre zèle, et Nous cherchons avec ardeur tous les moyens propres à les aider et à leur rendre une nouvelle vie. C'est donc avec un sentiment profond de joie et de reconnaissance que Nous avons reçu la demande qui Nous a été faite par Notre bien-aimé fils, l'illustre et honorable seigneur Jean Raphaël Mora, actuellement président de la République de Costa-Ricca, de vouloir bien régler les affaires ecclésiastiques de ce pays. Cette demande répondant si bien à Nos désirs, Nous avons aussitôt mis la main à l'œuvre, et Nous avons chargé Notre bien-aimé fils Jacques Antonelli, cardinal de la Sainte Eglise Romaine et secrétaire d'Etat, de traiter cette affaire avec Notre bien-aimé fils Ferdinand de Lorenzana, ministre de la République de Costa-Ricca auprès de Nous et du Saint-Siége. Par suite, une convention a été conclue et signée de part et d'autre, après que les arti-

gendum negotium destinato ageret. Itaque suscepta tractatione Conventio fuit inita, cui uterque subcripsit, postquam ejusdem Conventionis capita, seu articuli Nostro jussu a peculiari VV. FF. NN. S. R. E. Cardinalium Congregatione maturo examine perpensi, atque a Nobis rati habiti fuerunt. Plenam, accuratamque de iis omnibus, quæ conventa sunt, cognitionem habebitis, Venerabiles Fratres, cum Apostolicæ de hac re Litteræ editæ fuerint. Interim vero non med ocri jucunditate Vobis significamus, cautum fuisse in primis, ut ibi Catholica Religio omnibus suis juribus libere, ac tranquille perfrui debeat, quibus ex divina sua institutione, et Sacrorum Canonum sanctione potitur; utque in omnibus illius ditionis scholis instituendi ac docendi ratio cum ejusdem catholicæ Religionis doctrina congruere debeat. Constitutum quoque est, ut Venerabilis Frater Episcopus S. Josephi, aliique omnes Antistites, qui inibi esse, poterunt quando novæ erigantur Diœceses, in pastoralis muneris partibus obeundis, propriaque jurisdictione exercenda plenam habeant libertatem, scholis advigilent, ac theologicæ præsertim doctrinæ aliarumque sacrarum disciplinarum institutionem omnimoda libertate dirigant, et moderentur. Decretum quoque est, ut Ecclesiæ, ejusque sacris Ministris congrua, decens, et omnino libera, atque in tuto posita dos attribuatur, et omnes illius Reipublicæ fideles cum hac Apostolica Sede catholicæ veritatis, et unitatis centro libere communicare valeant; ut Religiosæ Familiæ ex proprii instituti regulis ibi denuo commorari queant. Sancitum quoque et vindicatum jus est, quo pollet Ecclesia, acquirendi scilicet et possidendi quæcumque bona stabilia atque frugifera. Cautum etiam volumus, ut omni studio opportuna quæque comparentur subsidia, quo infideles, qui in

cles en ont été par Notre ordre soumis à l'examen d'une congrégation spéciale de Nos Vénérables Frères les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine et ratifiés par Nous. Vous aurez une pleine connaissance de cette convention, Vénérables Frères, par les lettres apostoliques rendues à cette occasion. En attendant, ce n'est pas pour Nous une médiocre consolation de Vous dire qu'il a été réglé d'abord que dans la République de Costa-Ricca la religion catholique devra jouir en paix et en liberté de tous les droits dont elle est en possession, en vertu de son institution divine et des dispositions portées par les sacrés canons; que dans toutes les écoles l'éducation et l'enseignement devront toujours être en harmonie avec la doctrine de la religion catholique; que Notre Vénérable Frère l'Evêque de Saint-Joseph et les autres prélats qui seront établis dans cette République, lorsqu'on y érigera de nouveaux diocèses, auront toute liberté de remplir les devoirs de leur charge, d'exercer leur juridiction, de surveiller les écoles, en un mot, de diriger et de gouverner leurs diocèses surtout en ce qui touche la doctrine théologique et les autres sciences ecclésiastiques. Il est arrêté pareillement qu'une dotation décente, convenable, constituée d'une manière sûre et n'impliquant aucune servitude, sera attribuée à l'Eglise et à ses ministres; que les fidèles de cette République pourront communiquer librement avec le Siége Apostolique, centre de l'unité et de la vérité catholiques, et que les familles religieuses pourront s'y établir en se régissant d'après leurs propres règles. Le droit qu'a l'Eglise d'acquérir et de posséder est reconnu et sanctionné. Il est convenu que des secours seront donnés pour que les infidèles qui habitent sur le territoire de cette République, assis misérablement dans les ténèbres et l'ombre de

illius Reipublicæ territorio morantur, ac misere sedent in tenebris, et umbra mortis, collustrentur evangelicæ lucis radiis, atque ad unicum Christi ovile traducantur. Omni cura prospeximus, ut ecclesiastica disciplina majorem in modum vigeat, ac diligentissime in iis etiam servetur, de quibus nulla in Conventione mentio est facta. Ratione autem habita tum honorum, quæ ex ejusmodi Conventione in rem catholicam redundare cognovimus, tum redituum, qui Ecclesiæ, ejusque sacris Ministris adtributi fuere, ejusdem Reipublicæ Præsidi, ejusque in munere ipso Successoribus honorificum jus concedendum censuimus, nominandi scilicet ad Episcopales Sedes, et ecclesiastica quædam Beneficia, cum illa vacaverint.

Hæc omnia, quæ maximo Nobis solatio inter multiplices, molestissimasque Nostri Pontificatus sollicitudines extiterunt, Vobis nuncianda erant, Venerabiles Fratres. Ac persuasissimum Nobis est, Vos pari lætitiæ sensu accepisse quæ ad majorem Divini Numinis gloriam, ejusque Sanctæ Ecclesiæ incrementum, et prosperitatem, atque ad animarum salutem cum in florentissimo Hollandiæ et Brabantiæ Regno, tum in Costaricensi Republica a Nobis peracta et constituta sunt. Verum dum hac consolatione utimur, haud satis exprimere possumus acerbissimum dolorem, quo dies noctesque angimur ob crudelissimum et nunquam satis detestandum bellum, quo in aliis multis iisque amplissimis ditionibus Catholica divexatur, et laceratur Ecclesia. Siquidem in his regionibus sæva immaculatæ Christi Sponsæ vulnera in dies infliguntur, et catholica fides ac doctrina oppugnatur, proculcatur, et sacræ atque ecclesiasticæ res omnibus angustiis, et offenionibus premuntur, et morum depravatio, ac perversæ omnis generis opiniones, et errores dominantur.

la mort, reçoivent en temps opportun la lumière de l'Evangile et soient ramenés au seul et unique bercail du Christ. Toutes les précautions sont prises pour que la discipline ecclésiastique soit remise en vigueur et gardée avec soin dans les choses même dont la convention ne fait pas mention. Ayant égard au bien qui résultera de cette convention pour l'Eglise catholique, et tenant compte en particulier des revenus attribués à l'Eglise catholique et à ses ministres, Nous avons accordé au Président de cette République et à ses successeurs dans cette charge le droit de nommer aux siéges épiscopaux et à certains autres bénéfices ecclésiastiques lorsqu'ils deviendront vacants.

Nous devions, Vénérables Frères, vous faire connaître ces choses, qui ont été pour Nous une grande consolation au milieu des sollicitudes si nombreuses et si pénibles de Notre Pontificat. Et Nous avons l'intime persuasion que Vous avez appris avec un égal sentiment de joie ce que Nous avons fait et établi tant dans le royaume très florissant de Hollande et de Brabant que dans la République de Costa-Ricca, pour la plus grande gloire de Dieu, l'accroissement, la prospérité de la sainte Eglise et le salut des âmes. Mais tout en goûtant cette consolation, Nous ne pouvons suffisamment exprimer l'amère douleur qui Nous accable jour et nuit à cause de cette guerre cruelle et on ne peut plus détestable, qui torture et déchire l'Eglise dans tant d'autres et vastes royaumes. Chaque jour, en effet, d'horribles blessures y sont faites à l'Epouse immaculée de Jésus-Christ; la foi et la doctrine catholique y sont attaquées, foulées aux pieds; les choses sacrées et ecclésiastiques y subissent toutes les angoisses, tous les affronts; la dépravation des mœurs, les opinions per-

Itaque, Venerabiles Fratres, assiduis enixisque precibus Deum orare et obsecrare nunquam intermittamus, ut pro sua bonitate necessarias Nobis vires impertiri, ac Nostris curis, laboribus, consiliis benedicere velit, quo tantam malorum congeriem avertere possimus.

Jam vero ad amplissimum Vestrum Ordinem animum intendentes, statuimus hodierno die viros ingenii, pietatis, doctrinæ, et rerum gestarum laude præstantes in Collegium Vestrum cooptare. Antequam vero id agamus, manifestandos esse ducimus duos Cardinales, quos in Consistorio die 15 mensis Martii superiori anno a Nobis habito creavimus, et hactenus in pectore reservavimus. Horum primus est Venerabilis Frater Michael Viale Prelà Archiepiscopus Carthaginiensis, qui vitæ integritate, morum gravitate, et comitate spectabilis, ac præstanti ingenio et doctrina præditus, postquam Apostolici Nuntii munere apud Regiam Bavaricam Aulam summa cum laude est perfunctus, munus idem penes Cæsaream et Apostolicam Vindobonensem Aulam plures per annos impeditissimis temporibus, ac trepidis in rebus tanta fide, sagacitate, prudentia, labore, et rei catholicæ studio obivit, ut de Apostolica hac Sede egregie meritus communem omnium existimationem sibi merito, atque optimo jure comparaverit.

Alter vero Cardinalis, quem una publicamus, est Venerabilis Frater Joannes Brunelli Archiepiscopus Thessalonicensis. Is quoque religionis laude, morumque probitate spectatus, ac sacra præsertim doctrina excultus, postquam Canonici Juris scientiam in Romano Archigymnasio cum sui nominis fama, et auditorum utilitate tradidit, tam multos opero-

verses de tout genre et les erreurs y dominent. Ne cessons donc pas, Vénérables Frères, d'adresser à Dieu des prières continuelles et ferventes, afin que dans sa bonté il daigne Nous accorder les forces nécessaires et bénir Nos soins, Nos travaux et Nos desseins, pour détourner de si nombreuses et si cruelles calamités.

Maintenant, portant Notre attention sur Votre Ordre, Nous avons résolu d'adjoindre aujourd'hui à Votre Collége des hommes distingués par leur caractère, leur piété, leur science et la gloire de leurs actes. Mais auparavant Nous jugeons bon de Vous faire connaître deux Cardinaux que Nous avons créés dans le Consistoire tenu par Nous le 15 du mois de mars de l'année dernière, et que jusqu'ici Nous avons réservés *in petto*. Le premier est Notre Vénérable Frère Michel Viale Prelà, archevêque de Carthage, remarquable par la pureté de sa vie, la gravité de ses mœurs, la distinction de son esprit et sa science profonde, qui, après avoir rempli avec beaucoup d'honneur les fonctions de Nonce Apostolique auprès de la cour de Bavière, s'est acquitté des mêmes fonctions pendant plusieurs années près la cour Impériale et apostolique de Vienne. En des temps difficiles et au milieu de circonstances menaçantes, il a montré tant de fidélité, d'habileté, de prudence, de soins infatigables et de zèle pour les intérêts catholiques, qu'il a bien mérité du Saint-Siége, et s'est acquis à juste titre et à bon droit l'estime commune de tous.

L'autre Cardinal, que Nous proclamons en même temps, est le Vénérable Frère Jean Brunelli, archevêque de Thessalonique. Pareillement distingué par sa religion et la probité de ses mœurs, et surtout versé dans la doctrine sacrée, après avoir professé dans l'Archigymnase Romain la science du droit canon, à la gloire de son nom et à la grande utilité de

sosque labores pro Apostolica Sede pertulit in gravissimis obeundis muneribus Secretarii Congregationum Negotiis Ecclesiasticis extraordinariis, et Christianæ Fidei propagandæ præpositarum, ac Nostri apud Regiam Catholicam Hispanam Aulam Nuncii, ut indefessam, ac strenuam, quam eidem Apostolicæ Sedi navavit operam, Cardinalitiæ dignitatis præmio remunerandam esse judicaverimus.

Post evulgatos quos diximus, sex alios hodierno Consistorio Cardinales creamus. Atque horum unus est Venerabilis Frater Joannes Scitowski Archiepiscopus Strigoniensis. Hic excellenti pietate, aliisque egregiis animi dotibus clarus ab Episcopatu Quinque Ecclesiensi ad Archiepiscopalem Sedem Strigoniensem evectus ita omnibus illis virtutibus, quæ Episcopum maxime decent, semper enituit, ut Carissimus in Christo Filius Noster Franciscus Josephus Austriæ Imperator eum Nobis plurimum commendaverit, atque ut Cardinalis a Nobis fieret postulaverit. Nos igitur Virum et suis meritis maxime illustrem, ac tanta tantique apud Nos ponderis commendatione decoratum quam libentissime Vestro Ordini adscribimus.

Gaudemus etiam Cardinalatus honore decorare alium Venerabilem Fratrem. Is est Venerabilis Frater Franciscus Nicolaus Morlot Archiepiscopus Turonensis, qui insigni religionis et pietatis studio, ac pari in hanc Apostolicam Sedem fide, et observantia spectatus Aurelianensium primum Episcopus, postea ad Archiepiscopalem Turonensem Ecclesiam regendam evocatus tanta cura, industria, sedulitate omnes pastoralis muneris partes implere, atque de catholica Ecclesia bene mereri contendit, ut illum dignissimum arbitremur, quem in Vestrum Ordinem adsciscamus. Quod dum agimus, rem Caris-

ses auditeurs, il a supporté, pour le Siége Apostolique, tant et de si pénibles travaux dans les fonctions très-graves de Secrétaire des Congrégations chargées des Affaires Ecclésiastiques extraordinaires et de la Propagation de la Foi, et dans la charge de Notre Nonce près la cour Catholique d'Espagne, que Nous avons jugé devoir récompenser par la dignité cardinalice ces services infatigables et courageux rendus au Siége Apostolique.

Après avoir proclamé ceux que Nous venons de nommer, Nous créons dans le consistoire de ce jour six Cardinaux. L'un d'eux est Notre Vénérable Frère Jean Scitowski, archevêque de Strigonia. Illustre par sa piété et les autres qualités distinguées de son esprit, élevé du siége épiscopal des Cinq-Eglises au siége épiscopal de Strigonia, toutes les vertus qui conviennent surtout à un Evêque ont tellement brillé en lui, que Notre cher fils en Jésus-Christ, François-Joseph, empereur d'Autriche, Nous l'a vivement recommandé et Nous a demandé de lui conférer la dignité de Cardinal. Nous admettons donc volontiers dans Votre Ordre un homme illustre par ses mérites, honoré d'une recommandation si grande et si puissante auprès de Nous.

Nous nous réjouissons aussi de conférer la dignité du Cardinalat à un autre de Nos Vénérables Frères, François-Nicolas Morlot, Archevêque de Tours, qui, remarquable par le zèle distingué de sa religion et de sa piété, par sa fidélité et sa soumission envers le Saint-Siége Apostolique, Evêque d'Orléans d'abord, élevé ensuite au siége archiépiscopal de Tours, s'efforce avec tant de soin, d'empressement et de sollicitude, de remplir tous les devoirs de la charge pastorale et de bien mériter de l'Eglise catholique, que Nous le jugeons très digne de faire partie de Votre Ordre. En agissant ainsi nous sommes sûr de

simo in Christo Filio Nostro Napoleoni Francorum Imperatori gratissimam facere certi sumus, cum Ipse id a Nobis vehementer petierit.

His addimus Venerabilem Fratrem Justum Recanati Episcopum Tripolitanum in partibus infidelium Lydiæ. Hic a primo ætatis suæ flore Religiosum Ordinem minorum Cappucinorum amplexus, regularis disciplinæ studio, modestiæ laude, iisque omnibus virtutibus, quæ Religiosum virum summopere decent, ornatus, ac philosophicarum et theologicarum potissimum disciplinarum peritia præstans, Collegio Missionum Exterarum ejusdem Ordinis summo cum zelo præfuit, et Senogalliensem Diœcesim sapienter, prudenterque administravit, ac tam sedulam solertemque Nobis, et Apostolicæ Sedi in gravissimis cognoscendis negotiis præbuit operam, ut illum ad Cardinalitiam Dignitatem evehendum esse arbitremur.

Eadem porro Dignitate augemus Dilectum Filium Dominicum Savelli, qui Delegati Apostolici munere perfunctus plures Pontificiæ Nostræ Ditionis Provincias est moderatus, ac deinde inter Clericos Cameræ Apostolicæ adscitus, et hujus almæ Nostræ Urbis Gubernator, ac S. R. E. Vice-Camerarius renunciatus, in his exercendis muneribus suam integritatem, prudentiam, consilium, dexteritatem ita Nobis probavit, ut eum eodem apud Vos loco habere voluerimus.

Pergratum autem Vobis fore existimamus, a Nobis in amplissimum Vestrum Ordinem cooptari Dilectum Filium Prosperum Caterini, cujus eximia vitæ integritas, religio, pietas, ingenium, doctrina Vobis est perspecta, cum gravissima munera Secretarii Congregationis Studiis moderandis præpositæ, et Judicis Sacrarum Cognitionum, et Decani Collegii Protonotariorum Apostolicorum Participantium, atque Assessoris Inqui-

faire une chose très agréable à Notre très-cher fils en Jésus-Christ, Napoléon, Empereur des Français, qui Nous l'a demandé avec instance.

Nous ajoutons à ces Cardinaux le Vénérable Frère Juste Recanati, évêque de Tripoli de Lydie *in partibus infidelium*. Ayant embrassé dès la première fleur de l'âge la vie religieuse dans l'ordre des Frères mineurs Capucins, plein de goût pour la discipline régulière, plein de modestie, orné de toutes les vertus qui conviennent au plus haut degré à un religieux, distingué dans les sciences philosophiques et surtout dans les sciences théologiques, il a rempli avec le plus grand zèle la charge de Préfet du Collége des Missions-Etrangères de son Ordre, administré avec sagesse et prudence le diocèse de Sinigaglia, et Nous a aidé dans la connaissance des affaires les plus difficiles avec tant de dévouement et d'habileté, que nous pensons devoir l'élever à la dignité du Cardinalat.

Nous revêtons de la même dignité Notre Cher Fils Dominique Savelli, qui, dans la charge de Délégat Apostolique, a gouverné plusieurs provinces de nos Etats Pontificaux, et, qui ensuite, admis parmi les Clercs de la Chambre Apostolique, gouverneur de Notre bonne Ville de Rome, et nommé Vice-Camérier de la Sainte Eglise Romaine, nous a si bien prouvé dans l'exercice de ces diverses fonctions, son intégrité, sa prudence, sa sagesse, son habileté, que Nous avons voulu l'avoir au milieu de Vous.

Nous pensons qu'il vous sera agréable que Nous ayons fait entrer dans votre Ordre Notre Cher Fils Prosper Caterini, dont la vie pure, la religion, la piété, le caractère, la science vous sont connus, puisqu'il a rempli avec distinction dans cette ville les graves fonctions de secrétaire de la Congrégation des Etudes, de juge des Connaissances sacrées, de doyen du Collége des Protonotaires apostoli-

i tionis in hac Urbe præclare obiерit.

Æquis vero plausibus Vos excepturos esse putamus alium spectabilem virum, quem Vestro Ordini adscribendum esse censuinus. Is est Dilectus Filius Vincentius Santucci, qui, ùt nostis, egregiis animi, ingeniique dotibus ornatus, ac religionis et pietatis laude præstans, sacraque potissimum doctrina apprime excultus, postquam plures per annos, difficillimis temporibus Alter a Cardinali a publicis negotiis in multiplici, gravissimaque rerum publicarum procuratione sedulam, utilemque impendit operam, tanta prudentia, consilio, perspicacia laboriosissimum munus Secretarii Congregationis Negotiis Ecclesiasticis Extraordinariis præpositæ sustinuit, ut illum Sacra Purpura honestandum omnino esse duxerimus.

Hi sunt præclari Viri, quos in amplissimum Vestrum Ordinem cooptandos esse judicavimus.

Quid Vobis videtur?

Auctoritate Omnipotentis Dei, Sanctorum Apostolorum Petri et Pauli, ac Nostra declaramus S. R. E. Presbyteros Cardinales.

Michaelem Viale Prelà Archiepiscopum Carthaginiensem.

Joannem Brunelli Archiepiscopum Thessalonicensem.

Insuper creamus S. R. E. Presbyteros Cardinales,

Joannem Scitowski Archiepiscopum Strigoniensem,

Franciscum Nicolaum Morlot Archiepiscopum Turonensem,

Justum Recanati Episcopum Tripolitanum.

Diaconos vero

Dominicum Savelli,
Prosperum Caterini,
Vincentium Santucci.

Cum dispensationibus, derogationi-

ques participants et d'assesseur de l'Inquisition.

Vous accueillerez, Nous le croyons, avec la même satisfaction un autre homme distingué à qui Nous avons pensé devoir donner place dans votre Ordre, Notre Cher Fils Vincent Santucci. Doué, comme vous le savez, des qualités les plus belles de l'esprit et du caractère, distingué par sa religion et par sa piété, très-instruit dans la science sacrée, après avoir, pendant plusieurs années, dans les circonstances les plus difficiles, secondé le Cardinal chargé des affaires publiques, il a montré, dans cette gestion si grave, un dévouement utile et incessant, et a rempli avec tant de prudence, de sagesse et d'habileté les fonctions laborieuses de secrétaire de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, que Nous avons pensé devoir l'honorer de la pourpre sacrée.

Tels sont les hommes éminents que Nous avons jugés dignes d'être admis dans Votre Ordre.

Que vous en semble ?

Par l'autorité du Dieu tout-puissant, des saints apôtres Pierre et Paul et par la Nôtre, Nous déclarons Cardinaux-prêtres de la sainte Eglise romaine :

MICHEL VIALE PRELA, *Archevêque de Carthage.*

JEAN BRUNELLI, *Archevêque de Thessalonique.*

Nous créons en outre Cardinaux-prêtres de la sainte Eglise romaine :

JEAN SCITOWSKI, *Archevêque de Strigonie.*

FRANÇOIS-NICOLAS MORLOT, *Archevêque de Tours.*

JUSTE RECANATI, *Evêque de Tripoli.*

Et Cardinaux-diacres :

DOMINIQUE SAVELLI.
PROSPER CATERINI.
VINCENT SANTUCCI.

Avec les dispenses, dérogations et

bus, et clausulis necessariis et opportunis.

In Nomine Patris ✝ et Filii ✝ et Spiritus ✝ Sancti. Amen.

toutes clauses nécessaires et opportunes.

Au Nom du Père ✝ et du Fils ✝ et de l'Esprit ✝ Saint. Amen.

DE LA SITUATION RELIGIEUSE DES SOURDS-MUETS.

Les journaux ont parlé d'une demande présentée à Mgr l'Archevêque de Paris, pour appeler son attention sur la situation des sourds-muets de son diocèse, et je puis ajouter de toute la France (1). On ne sait peut-être pas assez combien il s'agit ici d'une œuvre qui peut être salutaire pour les âmes, féconde pour l'Eglise, tutélaire pour ceux qui souffrent.

L'instruction des sourds-muets, autant que nulle œuvre au monde, a été l'œuvre de l'Eglise catholique. Le premier souvenir un peu précis qui existe d'instruction donnée à des sourds-muets, remonte à un bénédictin espagnol, le P. Pierre de Ponce Les contemporains le proclamèrent l'inventeur de cet art, et les registres du monastère de San-Salvador-d'Ogna mentionnèrent sa mort en ces termes : « L'an 1584, au mois d'août, s'endormit dans le Seigneur « le Frère Pierre de Ponce, bienfaiteur de cette maison, qui, distin« gué par d'éminentes vertus, excella principalement et obtint dans « l'univers une juste célébrité, en enseignant aux sourds-muets à « parler. »

Mais nul souvenir, en ce genre, n'est peut-être plus touchant et n'est plus rarement cité que celui de saint François de Sales.

Selon le récit de son neveu, « il avait été accueilli (à la Roche, pendant le carême de 1605), par Claude d'Angeville, primicier de l'église collégiale de Saint-Jean-Baptiste... chez qui venait souvent, pour y demander son pain, un nommé Martin, de la Roche, sourd-muet de naissance. Disposé comme l'était ce malheureux à rendre toute espèce de service, les domestiques l'employaient souvent à la cuisine et le firent assister au repas de l'évêque de Genève. Le bon prélat fut touché de pitié, surtout en pensant que, par l'ignorance des mystères, ce pauvre infirme était privé de la sainte eucharistie. Il essaya si par des signes il ne pourrait pas lui faire comprendre quelque chose de la science de Dieu ; il vit que l'intelligence ne lui manquait pas, qu'il comprenait les signes qui lui étaient faits. Il le prit dans sa maison, et, par de continuels efforts, il amena ce pauvre homme à savoir quelque chose des mystères, à fuir les vices, à aimer la vertu, à confesser, par signes, les fautes qu'il avait commises, et, — chose admirable ! — à faire connaître ses pensées bonnes ou mauvaises ; il le jugea enfin capable d'être admis à la communion. Lorsque ce pauvre chrétien voulait se confesser, il entrait dans la chambre de son bon maître, le visage plein de componction et de

(1) Lettre à Mgr l'archevêque de Paris, pour l'amélioration, sous le rapport spirituel, du sort des sourds-muets, par Félix Martin. Paris, 1852.

recueillement ; il fermait la porte et le bas des fenêtres, pour qu'on ne pût le voir du dehors ; puis, se jetant aux genoux de l'évêque, il indiquait, par signes, tous les péchés qu'il avait commis, pleurait amèrement, se frappait la poitrine, et le saint prélat, pleurant à cette vue, arrosait de ses larmes les joues de son pénitent. Dans son amour pour ce sourd-muet, il avait défendu sévèrement que personne dans la maison lui fît le moindre tort. » (1)

Enfin, le développement de cette éducation qui jusque là ne s'était pratiquée que de loin en loin et sur des êtres isolés, a encore été dû à un prêtre catholique et à une pensée chrétienne. « Voici, « dit l'abbé de l'Épée, de quelle manière je suis devenu instituteur « de sourds et muets, ne sachant pas qu'il y en eût eu jamais d'au- « tres avant moi. Le P. Vanin, très-respectable prêtre de la Doc- « trine chrétienne, avait commencé par le moyen des estampes l'in- « struction de deux sœurs jumelles, sourdes et muettes de naissance. « Ce charitable ministre étant mort, ces deux pauvres filles se trou- « vèrent sans aucun secours, personne n'ayant voulu, pendant un « temps assez long, entreprendre de continuer ou de recommencer « son ouvrage. Croyant donc que ces deux enfants vivraient et « mourraient dans l'ignorance de leur religion, si je n'essayais pas « quelque moyen de la leur apprendre, je fus touché de compassion « pour elles, et je dis qu'on pouvait me les amener et que j'y ferais « tout mon possible. (2). »

Et ailleurs, il disait : « Nos contradicteurs ne savent point et ne « peuvent deviner quelle est la sollicitude de l'âme d'un prêtre qui, « n'ayant éprouvé, depuis plus de 60 ans qu'il existe, aucun des « fléaux personnels auxquels tous les enfants des hommes sont ex- « posés, et craignant avec justice de vivre trop à son aise en ce « monde, cherche au moins à gagner le ciel en tâchant d'y conduire « les autres. » (3).

Je rappelle ces souvenirs et tant d'autres que j'y pourrais ajouter pour montrer que cette œuvre appartenait de droit à l'Eglise. Elle n'a été entreprise, elle ne pouvait l'être que par une pensée de foi. Un tel labeur, surtout quand il n'avait été ébauché par personne, était trop rebutant pour la mesure ordinaire de la compassion hu-

(1) Caroli Augusti Salesii de vitâ et rebus gestis Francisis Salesii, lib. VI, p. 273. Lugduni, 1634.

Le même fait est rappelé dans un des actes qui précédèrent la canonisation du saint. Domi penès se retinuit Martinum Rupensem à nativitate surdum et mutum, cui, nedùm quæ sunt ad victum opportuna tradidit, verùm insigni caritate et mirâ patientiâ ità eum in eis quæ sunt ad salutem necessaria nutibus erudivit, donec sacramentorum sumptioni aptus evaderet. (Compendium virtutum et miraculorum nec non et actorum in omni causâ beatificationis et canonizationis B. Franc. Sales., à Phæbeo à secretis ad Dnos sacræ congregat. cardinales.

(2) Institution des sourds et muets, 1re partie, ch. I, 1776.

(3) Ibid., 2me partie, p. 78.

maine. La charité même du chrétien, si elle n'eût vu là qu'un frère à secourir, se serait contentée de nourrir et de vêtir le sourd-muet, elle n'eût pas songé à éveiller son intelligence. Mais il y avait plus encore qu'un frère à secourir, il y avait une âme à sauver. La charité même du chrétien ne suffisait pas, il fallait la charité de l'apôtre. L'éducation du sourd-muet n'est pas seulement une œuvre d'instruction, c'est une œuvre d'apostolat. C'est une ame « assise dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort » qu'on réveille du silence de sa pensée, et à laquelle on ne donne l'intelligence que comme un moyen de parvenir à la foi, la parole ou l'équivalent de la parole que comme un nécessaire instrument de son salut. C'est en quelque façon un païen à qui l'on révèle le vrai Dieu. L'expression dont je me sers ne doit point étonner; car la plupart de ceux qui ont étudié le sourd-muet livré à lui-même, attestent que ses premières conceptions de l'Etre divin, lorsque personne ne les dirige, ne sont pas sans quelque analogie avec les rêveries idolâtriques.

« Le sourd-muet, laissé à lui-même, fait à peu près ce qu'ont fait nos pères lorsqu'ils ont corrompu la révélation primitive par les fables multiples du paganisme. L'idée d'un Dieu qui gouverne tout est trop grande pour lui, et des formes diverses de la nature il se fait des dieux distincts. Ajoutons que son langage par signes a une grande analogie avec le langage par images des poëtes et des artistes : aussi donne-t-il parfois à ces dieux les mêmes attributs que leur donnaient les artistes et les poëtes du monde païen. Il leur prête, par exemple, des ailes pour qu'ils puissent, avec la rapidité de l'éclair, passer d'un lieu à un autre. Il a encore avec le païen ce triste rapport que la peur est le sentiment qui le domine en présence de tout ce qui s'élève au dessus des sens. Figurons-nous le pauvre sourd-muet, tremblant devant les êtres qu'a forgés son imagination, fuyant avec anxiété, se retirant dans les lieux les plus cachés, quand un orage éclate dans le ciel; et nous serons animés d'un nouveau zèle pour lui faire connaître Celui qui est amour, et qui lui a donné, à lui comme à nous, son Fils pour Rédempteur. »

Voilà ce qu'est le paganisme intellectuel du sourd-muet. On nous peint en des termes plus pénibles encore son paganisme moral: « Sans un soin extrême pour la vie morale du sourd-muet, dit un écrivain sourd-muet lui-même, je ne sais ce qu'il deviendrait, si ce n'est un être soumis sans résistance, et d'une manière passionnée à toutes les impressions du moment, qui ne connaît de loi ni de règle morale que la satisfaction de ses appétits et de ses passions effrénées, qui ne s'arrête devant aucune autre limite que devant l'impossibilité de les satisfaire, que tout obstacle met en fureur, qui renverse avec violence tout ce qui s'oppose à son désir, qui étouffe en lui-même toute étincelle du sens moral, entasse, dans sa sauvagerie brutale, délit sur délit, et nous met enfin dans la nécessité de l'éloigner par

la force de la société humaine, parce qu'il a foulé aux pieds l'ordre de a nature et ses lois éternelles (1). »

Ce triste tableau est loin sans doute de se réaliser toujours. Mais on sent bien qu'il y a là des ténèbres bien profondes, un monde séparé du nôtre, pour ne pas dire une espèce de paganisme permanent au milieu des sociétés chrétiennes, où l'Eglise a le droit et le besoin de descendre avec son flambeau pour l'éclairer. On sent que la tâche des apôtres est encore à continuer dans cette région de la mort, tout aussi bien qu'en Chine et au Japon, chez ceux que l'infirmité de leur nature sépare de notre pensée, comme chez ceux que les mers et les montagnes séparent de notre civilisation et de notre foi. L'Eglise n'a pas manqué à cette tâche. Je viens de montrer que les inspirations les plus vives à l'entreprendre se sont produites dans son sein, et sous l'influence du sentiment le plus purement apostolique. Dans la même sphère et sous l'influence de la même pensée, cette tâche se continue. C'est le plus souvent en France par des mains consacrées que les trésors intellectuels de la race entendante sont révélés aux sourds-muets. Sur 40 écoles qui existent en France, le très-grand nombre est dirigé par des prêtres ou des religieuses. Le vénérable abbé Jamet et son successeur à Caen, l'abbé Chazotte à Toulouse, l'abbé Lavaux à Orléans, l'abbé Garnier à Lamballe, ont continué l'œuvre de l'abbé de l'Epée. C'est encore une de ces charités obscures, inconnues, mais admirables, que le clergé catholique exerce dans notre pays, sans que nous pensions à l'en remercier et sans même que nous le sachions.

Ici se présente, nous pouvons le remarquer en passant l'universelle supériorité de l'Eglise catholique, sur toutes les branches détachées du tronc chrétien. Quelle foi plus que celle du sourd-muet a besoin d'être excitée, d'être amenée, d'être soutenue par le témoignage des objets visibles? Celui qui n'a que des yeux doit forcément tout apprendre par les yeux; son éducation consiste à suppléer par un sens à l'autre, à lui faire voir ce que d'autres entendraient. Le *fides ex auditu* de saint Paul aurait besoin de devenir pour lui, si j'osais modifier ainsi la parole sacrée, *fides ex visu ;* il faut que la science pour son intelligence, à plus forte raison la religion pour son intelligence et pour son cœur, se fasse toute visible pour se saisir de lui. Un instituteur protestant, après avoir soutenu que le sourd muet, et pour mieux dire l'homme laissé à lui-même, ne saurait parvenir à la connaissance de Dieu, ajoute « qu'indépendamment de toute instruction positive, il y a dans le spectacle des hommages que les hommes rendent à Dieu, une vive excitation de son âme vers la pensée religieuse. Les mains élevées au Ciel, les genoux fléchis, les regards de supplication ou de reconnaissance qui accompagnent la prière, rien de tout cela

(1) *Voy.* Czech. Esquisse de la vie morale des sourds-muets dans leur état naturel. Vienne 1830. Kruse. Le sourd-muet dans l'état inculte. Brême 1832. Cités par M. Jœger.

n'est pour tous les sourds-muets une langue inintelligible. Quoique le plus grand nombre n'en pénètre pas le sens, les plus intelligents, même sans une instruction directe, sentiront s'éveiller en eux un certain soupçon d'une vie surnaturelle ; c'est déjà pour lui un enseignement religieux donné dans le langage qui lui est propre, le langage mimique. » Aussi, ne veut-il pas que le sourd-muet soit écarté des cérémonies du culte public. « Sans doute, le culte public ne peut être pour le sourd-muet ce qu'il est pour ses frères entendants ; nous le conduisons cependant à l'église, parce que le spectacle des hommages rendus à Dieu ne saurait être sans une influence salutaire pour son âme, et lui laissera un souvenir propre à éveiller fréquemment en lui la pensée de la Divinité (1). » Mais qui ne sent ici quelle est la pauvreté du protestantisme ! Comme ce service divin, réduit à la parole humaine, est muet pour celui qui n'entend que par les yeux ! comme ces églises sont dépouillées de tout ce qui peut émouvoir le sourd-muet ! comme ce culte est pour lui insignifiant, énigmatique ! comme cette religion qui ne se laisse point voir doit le trouver insensible ! Il semble au contraire que l'Église catholique ait prévu le jour où le sourd-muet lui serait amené, préparé par une main bienfaisante à comprendre les grandeurs de son culte. Là tout lui parle, et tout lui parle de Dieu en lettres aussi claires que celles que plus tard il lira dans un livre. La grandeur et la magnificence de l'édifice ; son sens symbolique que l'esprit du sourd-muet peut-être ne saura jamais analyser, mais que son âme ressent avant de le comprendre ; la peinture, la sculpture, les vitraux qui traduisent à son regard le langage pour lui incompréhensible du prêtre ; cet enseignement dessiné ou ciselé qui s'adressait autrefois au peuple illettré et qui s'adresse bien plus fortement encore au peuple dont l'oreille est fermée ; ces cérémonies magnifiques et pieuses, ce recueillement des assistants, ces attitudes diverses de la prière ; toute cette religion des yeux ; l'impression de vénération, de recueillement, de respectueuse terreur, que l'esprit le plus grossier en ressent ; tout cela porte en son âme un rayon d'évidence divine que l'enseignement régulier de la religion est appelé à préciser, à rectifier encore plutôt qu'à accroître.

Et ce ne sont pas seulement les splendeurs de l'Eglise, les pompes du culte public dans lesquelles se réalise et s'incorpore même pour le sourd-muet la pensée de Dieu. De retour dans sa pauvre demeure, un crucifix suspendu au lit de sa mère, un chapelet dont on lui fera baiser la croix, le signe de la croix qu'on lui fera faire, de pauvres mais saintes images qui tapisseront les murailles, seront pour lui de nouveaux enseignements. Il n'y apprendra pas encore les notions précises de la vérité chrétienne ; mais il y apprendra à s'humilier, à vénérer et à adorer ; et, préparé par ces habitudes de

(1) Jæger, Anleitung zum Unterrichte Taubstummen Kinder. T. II, p. 64 et 108. Stuttgard, 1833.

recueillement et de respect, le premier jour où, dans un langage quelconque, on lui fera comprendre qu'il y a un Etre qui l'a créé et qui le gouverne, il sentira immédiatement que tous ces signes de foi, de culte, d'honneur, de vénération, sont des rayons partis de l'âme humaine qui convergent vers l'Etre divin et honorent en lui leur cause, leur explication, leur but. Une fois enseigné à son intelligence, le nom de Dieu sera pour lui la solution de cette imposante énigme qui naissait pour lui de tous côtés; et de même qu'il lui rapportera toutes les créatures de ce monde comme les dons qu'il a faits à l'homme, il lui rapportera aussi ces innombrables symboles de la piété comme les actions de grâces que l'homme rend à Dieu; et il arrivera à connaître et à prier le Seigneur avec un trésor, dès longtemps amassé en silence, de vénération et de respect qui ne savait à qui s'adresser.

Aussi l'enseignement religieux est-il accepté sans peine par le sourd-muet. Il y est disposé par cette première et latente éducation de son âme; il l'est encore par son isolement et par cette absence de colloque avec les hommes, qui rend plus nécessaire le colloque avec Dieu. Quand les consolations extérieures manquent, la consolation intérieure est plus vivement acceptée. On a plus besoin, au milieu de cet universel silence qui devient trop souvent une séparation absolue, du grand et mystérieux interlocuteur qui sait entendre les muets et se faire entendre aux sourds. Le sourd-muet a pu même s'élever jusqu'à la hauteur des conseils évangéliques, et les lecteurs de ce recueil se rappelleront peut-être la touchante description qui leur était donnée, il y a quatre ans, d'un couvent où douze pauvres sourdes-muettes, réunies par l'amour de Dieu et par la charité d'un bon prêtre, accomplissaient ensemble tous les exercices de la vie religieuse (1).

Il n'y a donc, grâce à Dieu, ni insuffisance dans les ressources de la piété et de la doctrine catholique, ni inaptitude dans les pauvres êtres qui lui ont été si particulièrement confiés. Il s'en faut cependant que le bien spirituel soit ce qu'il pourrait être, et chacun le comprendra facilement. D'abord, le bienfait de l'éducation n'est pas donné à tous les sourds-muets; malgré la charité chrétienne, malgré les efforts de la bienfaisance publique, trop restreints encore, un grand nombre échappe à ce premier enseignement qui ne les initie pas seulement à la vie de l'esprit, mais aussi à la vie de l'âme. Sur 26,000 sourds-muets que l'on suppose exister en France, les écoles ne reçoivent guère que 1,500 élèves; il faudrait, pour que l'instruction fût générale, qu'elles en reçussent au moins 2,000. Ensuite, et c'est là le point sur lequel nous désirons appeler l'attention, le sourd-muet une fois instruit, élevé dans la pratique de la religion, admis à la première communion, que devient-il? Sa première communion

(1) Article de l'*Armonia* de Turin reproduit par l'*Ami de la Religion* du 1er novembre [illegible].

est tardive, et l'école ne peut le garder éternellement; il la quitte, à Paris du moins, un an après sa première communion accomplie. Et alors il est lancé dans la vie, exposé à toutes les tentations, à tous les périls décuplés pour lui par son inexpérience des choses et des hommes, son isolement, son incapacité. Toutes les incitations au vice et même au crime sont plus fortes. Ouvrier inférieur, par cela seul qu'il communique avec les autres avec plus de peine, la pauvreté le serre de plus près. Isolé, il a de moins contre les tentations du vice quelques bons conseils, quelques amitiés utiles; et malheureusement le vice parle pour lui une langue trop intelligible, et les mauvais conseils, les amitiés dangereuses ne lui manquent pas. Comme tous les ouvriers, mais plus qu'eux tous, il est dans l'alternative entre un célibat dangereux et un mariage qui mettra le comble à sa misère.

La pente est donc plus glissante pour lui et, par malheur le secours est plus faible. Il n'a pas, comme l'ouvrier chrétien, des sociétés de Saint-François-Xavier et des saintes familles; on parle là la langue des oreilles et il n'a que ses yeux. Il n'a pas la parole du prêtre du haut de la chaire; il n'y a pour lui, d'un bout de l'année à l'autre, d'un bout de sa vie à l'autre, pas une instruction chrétienne, pas un prône, pas une miette de la parole de Dieu. Dans bien des villes, le confessionnal est fermé pour lui; car beaucoup de sourds-muets, même après un peu d'éducation, ne sont pas en état de se confesser par écrit, et les prêtres qui peuvent entendre leurs signes sont bien rares. Dans tout Paris, il y en a un seul, nécessairement enfermé par ses fonctions dans l'école à laquelle il appartient, pour une population de 300 sourds-muets répandue dans tous les faubourgs de la grande cité. Il ne reste donc pour la vie spirituelle du sourd-muet autre chose que le spectacle, toujours inexpliqué, des cérémonies religieuses; mais, chacun le sent, ce qui suffit pour donner à l'enfance une impression pieuse, la disposer au respect, la préparer doucement à l'instruction chrétienne, ne suffit pas à la vie spirituelle de l'adulte; l'assistance inerte aux offices divins, même quand l'habitude en demeurerait, ce spectacle, dont l'efficacité elle-même s'émousse par l'accoutumance, sans instruction, sans engagement à la prière, et surtout sans la grâce des sacrements, ne saurait suffire ni à la foi d'un homme, ni à ses mœurs. Ce n'est assez ni chrétiennement ni moralement parlant; ni contre l'engourdissement de l'esprit, ni contre la corruption de l'âme.

Voilà la situation désolante que soumettait à l'infatigable charité de notre archevêque, un père de famille, attaché par des liens chers et douloureux à la cause des sourds-muets, et sur laquelle, pour notre part, nous serions mille fois heureux d'appeler un instant de plus l'attention du clergé. Lui faire connaître une telle situation, c'est y porter le meilleur remède. Lui révéler l'existence d'une population de 25,000 âmes, chrétienne par son baptême, comme

aussi, quoique trop rarement encore, par l'instruction religieuse et la première communion; pour qui la chaire est muette, le confessionnal fermé ou peu s'en faut, l'usage des sacrements impraticables : c'est mettre son zèle sur la voie d'un admirable apostolat, qu'il a déjà merveilleusement ébauché et qu'il ne manquera pas de continuer et d'accomplir. Que dans les séminaires, quelques jeunes âmes dévouées veuillent bien ajouter à des études plus laborieuses l'étude, facile dans la jeunesse, du langage des sourds-muets; qu'il y ait dans Paris seulement quatre prêtres en état de confesser, de diriger, de consoler ces pauvres délaissés; qu'il y ait quelque part, j'ose ajouter ce vœu à ceux de M. Martin, une chapelle et une chaire pour eux, où l'enseignement leur soit donné dans cette langue des signes à laquelle l'éloquence ne manque pas; qu'autour de cette chapelle, de pieux symboles, de saintes images, plus multipliés qu'ailleurs, le luxe des arts, luxe aimé de l'Eglise, leur rappelle les enseignements qu'ils ont reçus dans leur enfance. Que leur dernier moment ne soit pas privé des exhortations du prêtre, et qu'en soulevant leur paupières pour la dernière fois, ils voient encore Dieu qui leur parle par la main de son ministre. Que de plus en plus la parole de Dieu, sous la forme visible, soit portée à ces tristes délaissés, dans cette région silencieuse où les bouches se taisent, mais où la pensée est debout et où la conscience n'est pas éteinte.

Ceux qui entreprendront cette œuvre ne savent pas, j'en suis sûr, que de bénédictions et d'actions de grâces les attendent au fond des âmes; ils ne savent pas de quels abîmes la main tendue au nom de Dieu peut relever de pauvres chrétiens. Il s'est rencontré dernièrement, dans un taudis de quelqu'un de nos faubourgs, deux pauvres filles sourdes-muettes, vivant tant bien que mal de leur travail, mais dont l'âme et l'intelligence étaient dans le plus complet délaissement. Elles avaient de 30 à 40 ans, et pas une tentative d'instruction n'avait été faite, pas une notion de la moindre science divine ni humaine n'était venue jusqu'à elles. Elle ne possédaient pas une parcelle du langage humain, pas un mot de religion, pas un soupçon de Dieu. Une personne charitable, vouée par la seule et libre impulsion de son âme au soulagement des sourds-muets, s'est occupée de ces deux pauvres filles. Elle est allée chercher, sous ces deux enveloppes si indigentes et si grossières, deux âmes qui pouvaient sembler éteintes. Elle leur a enseigné un langage, elle leur a enseigné la foi, elle les a élevées jusqu'à Dieu, elle les a amenées jusqu'à l'usage des sacrements; de ces êtres qui étaient à peine humains, elle a fait des chrétiennes; elle a brisé, pour ces intelligences et pour ces âmes, la prison d'où elles n'étaient pas sorties depuis leur naissance. Elle les a prises à l'état de brute, et elle les a amenées à l'état de chrétienne. C'est là l'œuvre qui peut se répéter cent fois, deux cents fois, dans cette grande cité, mille fois, deux mille fois dans

toute la France. Il y a plus d'un millier de sourds-muets, qui vivent livrés à leurs passions brutales, sans aucun frein, sans aucun obstacle, sans l'idée d'aucune loi, d'aucune relation humaine, à plus forte raison d'aucune notion divine, et qui mènent ainsi leur vie sauvage jusqu'au jour où un acte de dépravation un peu plus caractérisé, les conduit à la Cour d'assises. Quelques soins peut-être, un peu de sollicitude chrétienne, quelques signes qu'on leur eût enseignés, un livre qu'on leur eût fait déchiffrer, que sais-je, un signe de croix qu'on leur eût fait faire, eût suffi pour les pousser dans une voie meilleure, et pour les faire monter dans le bien aussi haut qu'ils sont descendus bas dans le mal.

Il y a donc là une immense aumône intellectuelle et spirituelle à faire; l'une mène à l'autre; une aumône que le clergé français, mieux peut-être que tout autre, peut distribuer avec zèle, avec intelligence et avec amour. Voilà pourquoi j'ai voulu, si ces faibles pages doivent avoir accès jusqu'à lui, lui en dire une parole, comme celle que je viens de tenter de dire, plus longuement peut-être qu'il n'était besoin, mais avec une douce et respectueuse confiance.

Comte Fr. de Champagny.

On lit dans le *Moniteur* :

Des nouvelles particulières, reçues de Constantinople, font espérer que les complications survenues dans les affaires d'Orient se résoudront sans compromettre le bon accord des puissances européennes.

A M. le Rédacteur en chef de l'*Ami de la Relegion*.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai l'honneur de vous adresser, au nom de la Commission chargée de diriger cette œuvre, une note sur la souscription proposée pour élever une statue à Bossuet. La Commission vous prie de vouloir bien insérer cette note dans vos colonnes, et de joindre aux adresses indiquées pour les souscriptions, si vous le jugez à propos, *le bureau de votre journal*.

Agréez l'assurance de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Rédacteur, votre très-humble et obéissant serviteur. Ch. de Montalembert.

Paris, le 23 mars 1853.

Souscription pour ériger une statue à Bossuet.

La ville de Dijon a eu l'honneur de donner le jour aux deux plus grands hommes de l'Eglise de France, saint Bernard et Bossuet. On a élevé à saint Bernard, sur une place de Dijon, il y a déjà quelques années, et par voie de souscription, une statue qui appelle celle de Bossuet et qui semble même accuser son absence. On a conçu le projet d'élever à Bossuet, par une souscription analogue, une statue monumentale sur la place où il est né. Ce projet ne saurait manquer d'être accueilli avec une faveur unanime,

puisqu'il s'agit d'un hommage à rendre à celui que la France a le droit de regarder comme le plus grand orateur et le plus grand écrivain des temps modernes.

Il s'est formé à Paris une Commission à l'effet de présider à l'exécution de cette idée. Elle se compose ainsi qu'il suit :

S. Em. Mgr le cardinal Gousset, *président*,
Mgr l'archevêque de Paris et Mgr l'évêque de Dijon, *vice-présidents*,
Mgr l'évêque de Meaux,
M. le premier président de la Cour impériale de Dijon,
M. le préfet de la Côte-d'Or,
M. le maire de Dijon,
M. le président de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon,
M. le président de la commission des Antiquités de la Côte-d'Or,
M. le baron de Barante, de l'Académie française,
M. Adolphe Baudon, *trésorier*,
M. Berryer, de l'Académie française,
M. le comte Beugnot, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,
M. le comte Franz de Champagny,
M. Foisset, conseiller à la Cour impériale de Dijon,
M. Floquet, correspondant de l'Institut,
M. Flourens, de l'Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences,
Le R. P. Lacordaire, de l'ordre des Frères-Prêcheurs,
M. Laurentie,
M. Ch. Lenormant, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,
M. le comte Molé, de l'Académie française,
M. le comte de Montalembert, de l'Académie française,
M. le duc de Noailles, de l'Académie française,
M. Ozanam, professeur à la Faculté des Lettres de Paris,
M. le duc Pasquier, de l'Académie française,
Le R. P. de Ravignan, de la Compagnie de Jésus,
M. Henry de Riancey, ancien représentant à l'Assemblée législative,
M. le comte de Sainte-Aulaire, de l'Académie française,
M. St-Marc-Girardin, de l'Académie française,
M. le marquis de St-Seine, ancien membre du Conseil général de la Côte-d'Or.
M. le comte de Salvandy, de l'Académie française,
M. Villemain, secrétaire perpétuel de l'Académie française.

La Commission fait un appel à la sympathie de tous ceux qui ont à cœur la gloire de la Religion et des Lettres.

La Souscription est ouverte chez M. Adolphe Baudon, *trésorier*, rue de Las-Cases, 9 ;
Chez Me Lambert, notaire, rue de l'Ecole-de-Médecine, 17 ;
Au Secrétariat de l'archevêché de Paris,
Et aux bureaux de l'*Ami de la Religion*.

Le conseil municipal de Dijon, plein de reconnaissance pour la bienveillante initiative de la Commission, a adopté à l'unanimité ce projet, que les finances de la ville ne lui auraient pas permis de former lui-même ; et, en preuve de ses bien sincères sympathies, il a voté, également à l'unanimité, une allocation de trois mille francs pour l'exécution du monument.

On lit dans la Correspondance de M. Al. de Saint-Chéron :

« La fraction catholique de la seconde chambre des Etats prussiens vient de faire une série de nouvelles propositions. Elles ont principalement pour but de rendre l'administration des biens de l'Eglise catholique plus indépendante du contrôle de l'Etat, et de rappeler au gouvernement l'accomplissement des devoirs prescrits par la bulle de *Salute animarum* de l'année 1822. »

Nous avons reçu, pour la souscription en faveur du R. P. Newman, la somme de trois cent trente-trois francs soixante-quinze centimes, montant des offrandes recueillies par l'excellent journal l'*Echo de l'Aveyron*. Nous nous empresserons de transmettre cette somme à sa destination.

Nouvelles Religieuses.

ROME. — N. S. Père Pie IX a daigné admettre, au nombre de ses camériers secrets surnuméraires :

Mgr Alessandro Franchi, de Rome, ci-devant camérier d'honneur en habits violets; l'abbé D. Francesco Ricci, de Rome, inscrit au patriciat romain ; et les archiprêtres suivants de la mission de Hollande : 1° D. Hébrard-Etienne Van-der-Flaagen, archiprêtre de Hollande, Zélande et West-Frise; 2° D. Jean Harbman, archiprêtre d'Utrecht; 3° D. Jean Willemser, archiprêtre de Gueldre; 4° D. Jean Simons, archiprêtre de Frise; 5° D. Lambert Enghers, archiprêtre d'Iwente; 6° D. Henri Van-Kessel, archiprêtre de Drenthe.

— On lit dans le *Journal de Rome*, du 15 mars :

« Vendredi 11 du courant, dans l'après-midi, Sa Sainteté a daigné visiter l'école établie par S. Ex. la princesse Adèle Borghèse pour l'instruction des jeunes filles pauvres, sous la direction des Sœurs de la Providence. Là sont réunies et élevées chrétiennement près de 300 enfants de la classe infime; on les prend dès le bas-âge pour les conduire jusqu'au moment où elles choisissent un état. Notre Saint-Père a successivement parcouru toutes les classes, daignant interroger quelques-unes des élèves et leur accorder des récompenses; et il a admis ensuite au baisement des pieds l'excellente famille Borghèse. »

— A l'occasion de la promotion de Mgr Recanati (1) de l'ordre des Capucins, au cardinalat, le *Journal de Rome* donne la liste suivante des religieux élevés à cette haute dignité pendant la première moitié du XIXe siècle. Nommés par Pie VII : Michel Ange Luchi, de Brescia, Bénédictin du Mont-Cassin; Dominique Pignatelli di Belmonte, napolitain, Théatin; Charles François Caselli, d'Alexandrie, Servite; Pierre Antoine Zorzi, de Zara, Somasque (2) ; François Fontana, de Casalmaggiore, Barnabite; Placide Zurla, Camaldule.

(1) Mgr Recanati était en 1848 et 1849, administrateur du diocèse de Sinigaglia. Quand le S. Père rappela, par un édit public, aux fauteurs de troubles, qu'ils étaient atteints par l'excommunication, Mgr Recanati, au risque de sa vie, afficha lui-même, ouvertement et en plein jour, l'édit à la porte de la cathédrale. Le respect pour ce noble et courageux caractère arrêta le bras des assassins qui, à cette époque déplorable, faisait couler le sang comme l'eau dans les villes de la marche d'Ancône.

(2) Ordre fondé par saint Jérôme Emilien pour l'éducation des enfants, et reconnu par S. Pie V.

Par Léon XII : Bonaventure Gazzola, de Plaisance, Récollet; Patrice da Silva, de Leira, Augustin ; Louis Micara, de Frascati, Capucin ; Maur Cappellari, de Bellune, Camaldule, qui fut pape sous le nom de Grégoire XVI.

Par Pie VIII : Berni Crescini, de Parme, Bénédictin du Mont-Cassin.

Par Grégoire XVI : Louis Lambruschini, Génois, Barnabite ; Joseph Marie Velzi, Dominicain ; Phillippe Caracciolo, napolitain, de l'Oratoire ; Placide Marie Radini, de Monte-Cavo, Carme ; Antoine François Orioli, de Bagnacavallo, Mineur conventuel ; Ambroise Bianchi, de Crémone, Camaldule ; Ferdinand Marie Pignatelli, napolitain, Théatin ; Antoine Marie Cadolini, d'Ancône, Barnabite.

Par N. S. P. le pape Pie IX : Juste Recanati, de Camerino, Capucin.

FRANCE. — Diocèse de Paris. — S. E. Mgr le Cardinal Archevêque de Tours est arrivé à Paris accompagné de M. l'abbé Malmouche et de M. l'abbè Manceau.

Diocèse de Coutances. — Il paraît définiment décidé que le sacre de Mgr Daniel aura lieu à Coutances, et que NN. SS. les évêques de Seez, de Bayeux et d'Evreux assisteront à cette imposante cérémonie.

Nécrologie.

Mgr Fray de Silos Moreno, évêque de Cadix, est mort dans cette ville dans les premiers jours du mois de mars.

— La ville de Vienne vient de perdre son Archevêque, Mgr Milde. On écrit de cette ville, 18 mars, que les restes mortels de l'illustre prélat ont été solennellement déposés dans le caveau de l'église de Saint-Etienne.

— Le général Haynau, frappé d'apoplexie le même jour que Mgr Milde, a été également enterré à Vienne.

— M. l'abbé Martin, chanoine archidiacre de Fort-de-France, vicaire-général du diocèse, est mort à la Martinique. Ses obsèques ont été célébrées avec grand éclat le 19 février dans l'église cathédrale.

— Le général de division Arrighi, duc de Padoue, nommé récemment gouverneur de l'hôtel des Invalides, gravement malade depuis quelque temps, est mort hier matin à six heures et demie. Le duc s'est éteint doucement, sans souffrance, dans les bras de son fils, le marquis de Padoue, ancien préfet de Versailles, et de sa fille, Mme Thayer.

Le duc de Padoue avait soixante-dix-huit ans, il faisait partie du cadre de réserve. On présume qu'il sera inhumé aux Invalides dans le caveau des gouverneurs.

— Les lettres viennent de faire une perte dans la personne de M. Joseph Planche, professeur émérite de rhétorique au lycée Bonaparte, conservateur honoraire de la bibliothèque de la Sorbonne.

— La ville de Clermont vient de perdre l'un de ses citoyens les plus recommandables. M. Pélissier de Féligonde, député sous la Restauration, a succombé à 88 ans, à une longue et douloureuse maladie qu'il a supportée avec cette force d'âme et cette résignation que donnent seule la foi, une conscience pure et la confiance dans une meilleure vie.

Pendant sa longue carrière, M. de Féligonde a été le centre de toutes les bonnes œuvres, le pivot sur lequel convergeaient toutes les associations pieuses et charitables. C'était dans son salon et auprès de lui que s'organisaient tous les secours destinés au soulagement des familles indigentes. Riche propriétaire du département, jamais sa bourse, pas plus que son cœur, n'a été fermée à l'infortune.

Nouvelles et Faits divers.

On écrit de Madrid, 18 mars 1853:

« La chambre des députés s'est définitivement constituée. M. Martinez de la Rosa a été réélu président. Deux des vice-présidents n'ont pas été réélus, bien qu'ils fussent appuyés par le ministère. Les secrétaires ont été confirmés dans leurs fonctions. »

—Une dépêche télégraphique, datée de Vienne, le mardi 22 mars, contient ce qui suit:

« Le bruit de l'envoi de M. de Bruck à Constantinople, en qualité d'internonce de l'Autriche, prend de la consistance. A la bourse du jour, les fonds publics ont été fermes. »

— Du fond de leur exil, les augustes descendants de saint Louis n'oublient pas les pauvres de France. Une tapisserie, ouvrage de madame la comtesse de Chambord, a été envoyée par cette princesse, pour être mise en loterie au profit de l'œuvre du *Patronage des jeunes filles* de Lyon. Elle est échue à une dame bien connue dans cette ville pour ses bonnes œuvres, la veuve de l'illustre compositeur à qui le monde musical doit l'opéra de *Joseph*, la *Chasse du jeune Henri*, et les autres chefs-d'œuvre qui l'ont placé au premier rang parmi les maîtres.

— Sur la proposition de M. le ministre de la marine, un décret crée pour le service des hôpitaux de la marine et pour celui des bâtiments de la flotte un corps d'infirmiers permanents, qui fera partie de l'armée de mer.

Hier mercredi 23, ont commencé, devant le 1er conseil de guerre, sous la présidence de M. le colonel de Marolles, les débats du procès de Jean-Louis Périchard, marchand de vins, accusé du crime d'assassinat commis sur la personne de Mgr Affre.

Après l'interrogatoire de l'accusé, on a entendu plusieurs témoins.

Nous rendrons un compte détaillé de cette importante affaire.

BOURSE DU 23 MARS 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 102 50 — plus haut, 102 90 — plus bas, 101 73 — fermé à 102 00. — Au comptant, il reste à 102 00.

3 0/0, à terme, ouvert à 77 90 — plus haut, 87 25 — plus bas, 77 90 — fermé à 78 25. — Au comptant, il reste à 77 90.

On a coté le 4 0/0 à » » .

Actions de la Banque, 2,695 ».

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,185 » (1852), à 1,285 ».

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 98 » ; nouveau, 98 ». — Belgique, 5 0/0, 100 » — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 49 ».

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — IMPRIMERIE DE H. V. DE SURCY ET Ce, RUE DE SÈVRES, 37.

L'AMI DE LA RELIGION.

A partir du 15 avril prochain, les bureaux de l'AMI DE LA RELIGION seront tranférés rue du Regard, 12.

LA PASSION DE NOSTRE SAULVEUR JHÉSUS

PRESCHÉE PAR MAISTRE JEHAN GERSON, PÉNITENTIER DE PARIS.

Dans le débat toujours renouvelé sur l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, le savant évêque de Bruges, Monseigneur Malou, prétend que *les œuvres de Gerson portent partout un caractère de rudesse et de dureté qui répond merveilleusement à l'agitation et aux malheurs de sa vie;* et il se prévaut de cette assertion gratuite pour repousser les titres de notre pieux compatriote, titres qu'il a pourtant, à son insu, fortifiés bien mieux que nous avions essayé de le faire nous-même. Qu'a-t-il prouvé, en effet, dans un remarquable travail (1)? Que Jean Gersen, l'un des trois compétiteurs, n'était autre que Jean Gerson, le chancelier de l'Université de Paris, si bien surnommé le *docteur très-chrétien* : identité désormais incontestable, d'où résulte que ce dernier ajoute à ses propres titres tous ceux du fabuleux Gersen, et, avec la force de deux contre un, se présente aujourd'hui contre Thomas à Kempis, troisième prétendant à l'*Imitation*.

On voit donc combien la cause de notre Jean Gerson s'est améliorée. Encore quelques recherches, et MM. les paléographes et bibliophiles, si tel est leur goût, pourront bientôt se donner le plaisir de juger en dernier ressort l'interminable procès.

Je reviens à l'argument employé par Mgr Malou, tiré, dit-il, de la *rudesse* et de la *dureté* des œuvres de notre Gerson. Les preuves de fait étant toujours les meilleures, nous répondrons une fois de plus à Mgr de Bruges, par la publication d'un texte inédit du pieux chancelier. Sans rappeler le *petit Traité de la Passion de Nostre Seigneur*, adressé par Gerson *à sa très-chière seur en doulx Jhésus et spéciale amye* (2), et qui réfute si bien la réputation de rudesse qu'on voudrait lui faire, nous éditons aujourd'hui l'exorde d'une de ses *Passions*, où son âme attendrie ne connaît également que l'éloquence du cœur. Quand on aura lu ces pages admirables de simplicité et d'épanchement, et résumant dans une mort divine

(1) Page 208 et 209 de l'*Examen des droits de Thomas-à-Kempis, de Gersen et de Gerson, avec une réponse aux derniers adversaires de Thomas-à-Kempis, à MM. Napione, cancellieri, de Grégory, Weigl, Gence, Daunon, Onésime Leroy et Thomassy*. (2° édition, à Paris, chez Lecoffre, prix, 2 fr.)

(2) Voir, page 338, *Gerson et le grand schisme d'Occident*, chez Lecoffre, prix 2 fr.

toutes les douleurs et toutes les espérances humaines, on comprendra mieux leur auteur écrivant aussi, mais plus tard, *le plus beau livre qui soit parti de la main des hommes, puisque l'Evangile n'en vient pas.*

Un mot d'abord sur les circonstances où cette Passion fut prêchée. C'était dans l'église de Saint-Bernard, vers 1413, après que Gerson eut été nommé pénitencier de l'Université de Paris par le pape Jean XXIII, et ce fut en présence du peuple et de la bourgeoisie, comme l'indiquerait le mot *dévotes gens* que Gerson emploie en s'adressant à son auditoire. Les quatre vers qu'il cite comme texte même de son discours, mériteront aussi d'être remarqués ; car ils semblent empruntés à l'un de ces *mystères* ou drames bibliques que jouaient alors si fréquemment les acteurs de la *confrérie de la Passion*. Ces mystères étaient, comme on sait, représentés pour rendre la parole évangélique sensible et familière à la multitude, et à propos de la mort du Sauveur, pour graver profondément dans le cœur de tous les émotions de ce drame douloureux. Aussi, la foule chrétienne en était-elle enthousiaste ; et c'est pourquoi Gerson mêlant son éloquence à celle du peuple, put citer les vers mêmes du mystère en question, et les répéter plusieurs fois dans le développement de son sujet.

Ad Deum vadit, dit-il, en parlant du Sauveur.

« A Dieu s'en va par mort amère
« Jhésus, voyant sa doulce mère.
« Si debvons bien par pénitence
« De ce dœil avoir remenbrance. »

« Certes ainssi est voyrement que de vostre dœil debvons avoir remembrance tousjours, ô benoist Jhésus, vrai et seul saulveur de tout le monde ! Bien nous en doit souvenir, quant après ce que vous avez faict à ung seul mot de vostre vouloir, et de nyant vous nous avez voullu réparer, et refaire par grand labeur, par angoisse et par tel douleur que oncques en ce monde n'en fust de pareille. Et tout pour nous, ô devotes gens, pour nous, disje, misérables créatures et povres sujets. Car pour luy, n'avait riens déservi, et commença dès son enfance en povreté, en douleur, en pleurs, en fain et soif, en froit, en pellérinage estrange, en Egypte, en veillés, en tempcions, en reproche des mauvais, en persécutions mortelles. Mais aujourd'huy, le jour de sa très amère passion et très angoisseuse, jour de plaintes et de pleurs, toute la payne fut accomplie et consommée. Car :

« A Dieu s'en va par mort amère
« Jhésus, voyant sa doulce mère.

« O doulce mère, je eslièvе à présent les yeux de ma pancé, et regarde à présent en l'ombrage couverture et dévote estimation, quelle fust la départie de vostre benoist fils Jhésus, quant il alla à Dieu par mort amère; et premièrement quant ce partist le grant

jeudy de Béthanye, où il estait logé en l'ostel du Lazarre, de Marthe et de Marie Magdeleine; et fist son dernier voyage en Jhérusalem, le voyage à sa douloureuse mort. Hélas! Mais quelle fust cette départie! « Adieu, mon fils, peustes-vous dire, ô très doulce mère! adieu! « adieu! ma seulle joie, mon seul confort! et ne vous verré-je jamès « icy? » En disant ainssi, ou par adventure en sillence ou en soubgémissemens, en soupirs et en plainctes langoureuses, pour ce que la douleur empeschoit de parler, vous, mère piteuse, comme je puis religieusement pancer, embrassiez vostre fils le plus bel de tous aultres; le doulx aignel, innoscent et sans amertume, s'en alloit à occision, combien qu'il fust celuy qui est Dieu benoist en trinité. Vous l'embrassiez tendrement et encliniez vostre face espleurée sur ses espaules ou sur son chaste visaige; puis repreniez vigeur et commanciés à dire : « Adieu! beau fils! adieu hellas! mon fils! Mes, « mon Père, mon Seigneur et mon Dieu, toutes choses sont en « vostre puissance. Je suis vostre mère désollée; votre petite ancelle, « laquelle vous avez tant digné aymer et honorer de vostre seule « grâce, sans mes mérites. Je vous supplie, ayez merci de cette « mère et demeurez pour ceste feste avec nous icy, en Béthanye, pour « eschever la fureur des traictres Juifs qui vous quièrent livrer à « mort et déjà vous ont voullu lapider au temple. Vous le savez, je « vis les pierres-las! et quelle paour! Ils venaient jà pour vous la-« pider et jecter, se si vostre divine puissance ne vous en eust délivré. « Pareillement vous pouvez vous eschapper à présent. Touteffois, « sire, soit faict, non pas ainssi que je veulx, mais ainssi que vous « voullez. Soit faict tout à vostre ordonnance et plaisir. A Dieu « soyez! Ce m'est une trop dure départie, ung très douloureulx adieu. « Et bonnement je ne vous pourraye délesser. Partout où vous yrès, « je iray; et à tous vos périls je m'abandonneray. »

« Dévotes gens, s'il y a ici cœurs piteulx, et qui seust oncques, que c'est d'aymer, par espécial de mère au fils, pance à ceste douleur quant de Béthanie à Jhérusalem :

« A Dieu s'en va par mort amère
« Jhésus, voyant sa doulce mère.

« Mais aussi que povoit dire la bien aymée de Jhésucrist, Marie Magdallene, voyant ces choses et les considérant? Que povoit dire sa seur Marthe, sa bonne hostesse et vierge très-honorable, serviable et charitable? c'est bien as'çavoir que ce n'estoit pas sans grans pleurs, sans regrets et sans dire adieu souvant tant à leur seigneur et hoste Jhésucrist, comme aux apostrez et disciples qui l'accompagnoient en grande tristesse.

« Mais je vouldrois bien savoir quelle chose tu faisois, ô traictre Judas et desloyal! Tu, dis-je, Judas que le jour paradvent avois promys de livrer ton bon seigneur et ton maistre Jhesus! quel estoit ton cœur, quel estoit ton regret? car tu regardois et aparcevois telles dures et amères complainctes. O cœur sans cœur plus endurcy que

pierre de mabre, qui ne se amolist et ne fand et ront au feu de telle amour et compassion! ô cœur d'homme inhumain! cœur plus fier beştial et plus cruel que de lyon, quant ne ce veult amollir ne fléchir ! De quelz yeuls povois tu regarder, ô traictre Judas, toute ceste compagnie? comment osais-tu comparoir et toy monstrer au jour, que estois consentant de telle trahyson et cause de tel doeil que pareil ne fust oncques? Osas-tu bien regarder et commander adieu la bonne maistresse qui t'aimoit tant et honoroit; et aulcuneffoys gracieusement te servoit? Dis-moy, Judas; l'hosas-tu bien regarder? euz-tu bien le hardiment luy dire adieu, quand tu savois que par ton execrable trayson elle perdoit la présance de son fils, elle perdoit sa vie, sa joye et sa contemplacion? Et tu estois ministre et procureur de tous ses maulx cy? mauldicte soit avarice qui serra tellement ton cœur que l'aveugla, et sans vergongne le fict habandonner à ung tel sacrilège incomparable! Vrayment, Judas, ont te povoit myeulx dire au diable duquel tu estoit jà plain, que à Dieu; non pourtant la piteuse mère ne usa oncques de tel langage comme tu estois digne; mais moult bénignement te commanda à Dieu aussi que les autres; aussi fict Marie Magdalène, comme ont peult religieusement pancer sans folle assercion; car elle apercevoit bien par adventure que toy, Judas, allois et venois aux prinses des Juifs; elle te prioit doulcement que tu les voulsices apaiser et estre moyen de paix.

« Maulvaix moyen y a, Marie Magdallene; vous savez comment les choses vont. Vous parlez à celuy qui est moyen de tout le mal et de tout le meschef. Vous cognoissés mal comment vous luy en avez donné l'occasion, pour l'oignement cher que vous espandistes sur Jhesucrist. O ce (si) vous eussiez sceu ceste avarice enclose de Judas, vous eussiez avant vendu tout votre héritage, toute vostre vesture que vous ne luy eussiez satisfaict. Mais ainssi fuct l'ordonnance de Dieu que vous ne le sceussiez point, car il voulust souffrir que le mistère de sa passion ainssi fust accomply. Or donc :

« Ainssi se part à mort amère,
« Jhésus voyant sa doulce mère. »

« Le doulx Jhésus au chemain de Jhérusalem alloit devant comme franc et hardy prince pour batailler contre l'ennemy et tous ses ministres; et les apostres alloient après, maintenant tous pensifz, maintenant en parlans les ungs aux aultres de la malice des juifz et de la constance et hardiesse de leur bon maistre. Et Judas mesmes estoit entre eulx, qui, par adventure, pour céler sa trahyson, parloit plus fort et plus aigrement contre la malice des Juifs, et pour l'honneur de son maistre, comme après il osa bien demander au souper à Jhésucrist se c'estoit il qui le debvoit trahir.

« Vint le soir que l'aigneil de Pasques se debvoit menger; et la Pasque en ung grant cénacle, selon ce que deulx de ses disciples avoyent, faict l'appareil par le signe que Jhésus leur avoit dict de l'homme qui portoit une cruche d'eaue. Illec (là) après le souper furent

lavés les pieds des apostres ; puis fuct institué le Benoist Sainct-Sacrement de l'autel. Lors prounça Jhésucrist sa passion advenir en la présence de Judas auquels il donna son précieux corps à menger comme aulx autres, et l'ordonna prestre, selon la commune sentence des docteurs. Puis Jhésus luy dict : ce que tu faiz, fais le plus tost ; et incontinant se partit. Lors Jhésus fict ung grant sermon à ses unze apostres qui estoient demourés, en les admonestant sougneusement d'amour et unyon ensemble. Puis fict orayson pour eulx, et après ce et que grâces furent dictes, ilz se partirent. Et estoit nuyt profunde comme dix ou onze heures. Lors s'en alloit de l'hostel en approchant :

« Sa mort amère,
« Jhésus, voyant sa doulce mère.

« Elle estoit, comme on peult pencer, avecques aultres sainctes femmes en l'ostel de Marie Magdallene et ne dormoit pas comme je tiens ; car le soulcy de la douloureuse mort de son filz, laquelle elle attendoit bien, la contraignoit de veiller et de prier dévotement à l'exemple de son benoist filz, comme nous dirons tantost. Et nous pareillement ne debvons pas estre endormis à en ouyr parler maintenant. Doncques je laisseray tout ce qui fuct faict jusques icy, tant de la cène comme par avant, et commenceray l'hystoire de la benoiste passion où saincte église la commence aujourd'huy ; et comprendroy le sens des quatre évangélistes ensemble, en me efforsant principallement à esmouvoir vos cœurs à dévotion et dœil de ceste benoiste passion ; et diviseroy le texte en XXIIII parties, selon XXIIII heures qui sont au jour et en la nuyt, douze pour le sermon, et pour la collation douze. Mais par avant humilions nous devant Dieu, requerant sa grâce ; et disons l'orayson de saincte église.

« Regardés, sire, sur vostre peuple pour lequel Jhésucrist n'a point « doubté estre livré ès mains des pécheurs et soustenir le tourment de « la croix et faictes que nous en parlions et oyons fructueusement pour « esmouvoir noz cœurs à pénitence et à piteuse remembrance de « ceste benoiste mort.

« Amen. »

Tel fut l'exorde du premier sermon sur la passion de N. S. Jésus-Christ ; le soir du même jour Gerson en prêcha la seconde partie dans la même église de Saint-Bernard ; et comme dans la première, il y débuta par le texte déjà connu : *Ad Deum vadit.*

« Commençons où nous finasmes au matin, dit-il, c'est que Jhé- « sucrist, nostre Seigneur et rédempteur, yssi hors de l'ostel de Pi- « latte, portant sa croix. Hélas ! dévot peuple chrestien, c'est à certes « maintenant

« Icy s'en va à mort amère
« Jhésus véant sa doulce mère ! »

Mais c'est assez du texte précédent pour se faire une juste idée du *docteur très-chrétien* et de son éloquence sacrée. L'onction et tous les

mouvemens du cœur, l'ardente prière, la foi aux accents naïfs et convaincus, c'est-à-dire l'opposé de la rudesse, de la dureté, de la pédanterie dont on l'a si injustement accusé : voilà bien ce qui caractérise l'auteur présumé de l'Imitation de Jésus-Christ.

Gerson, au surplus, traita plusieurs fois le sujet de la Passion, ce thème éternel des méditations chrétiennes. Son éloquence y fut toujours, comme son âme, pleine de tendresse et de simplicité ; et c'est à propos sans doute des discours précédents qu'il était encore cité au XVIe siècle par les prédicateurs les plus renommés. Le fameux cordelier, Michel Menot, prêchant à Tours en 1508, s'exprimait de la manière suivante : « La passion de Nostre Seigneur, a été ung merveilleux pélerinage, auquel il s'est reposé six fois Et pour entrer « en mystère d'icelle, nous avons à contempler, *comme dit Gerson*, « la manière tant de ceste pitoyable mère que de l'enfant vostre be- « noist Sauveur. »

L'incomparable supériorité de cette Passion du frère Menot sur ses autres discours, indique ce qu'il dut en cette circonstance à Gerson dont il invoquait l'autorité. Le célèbre prédicateur Maillard, dans son *Histoire de la Passion de N. S. J.-C.*, a également cité Gerson (p. 51 et 55 de l'édition publiée par Crapelet). Ce qui intéresse encore dans notre texte inédit, c'est le titre de *pénancier* (pénitencier) de l'Université de Paris, donné à l'auteur; on le trouve à la fin de l'exorde et nous l'avons mis en tête même de la Passion pour en fixer la date. C'est, en effet, le 1er avril 1412, que Jean XXIII, ayant accordé de nouveaux priviléges à l'Université de Paris, voulut aussi l'honorer dans la personne de Gerson, et donna à celui-ci avec le titre en question le pouvoir spécial d'absoudre les moines, les écoliers et tous les justiciables de l'Université, pour les fautes graves dont la censure ou la dispense était exclusivement réservée au Saint-Siége.

Raymond THOMASSY.

La grande question soulevée avec tant d'éloquence et de raison par l'écrit de M. Sauzet, devient une des préoccupations principales de l'opinion publique. Ce matin, l'*Assemblée Nationale* donne à l'avis de l'éminent jurisconsulte une adhésion pleine d'applaudissements; le *Journal des Débats*, au contraire, le critique, avec convenance, mais avec un fond de singulière amertume, et se prononce radicalement contre. En Piémont, l'*Armonia* accueille par de vives sympathies cette œuvre remarquable; et toutefois, elle y fait quelques réserves. Ainsi, elle ne déciderait pas absolument que le système adopté dans le royaume de Naples « soit pleinement conforme aux vues exprimées dans la lettre si sage et si tendre du Souverain Pontife » sur la question du mariage religieux en Piémont.

Nous suivrons avec toute l'attention qu'elle mérite la discussion qu'engage le mémoire de M. Sauzet. Ce n'est pas l'affaire d'un jour, et le débat ne saurait être trop éclairé. Il porte sur des points d'une

gravité extrême, il touche à la législation civile, il touche aussi à la législation ecclésiastique.

A ce dernier point de vue, nul doute que l'intervention du Saint-Siége ne soit nécesssaire, et, si l'on en venait à la pratique, un accord préalable devrait avoir lieu avec la Cour romaine. C'est dans ce but, et ce n'est que sous le bénéfice de cette auguste sanction que les catholiques peuvent et doivent se livrer à l'examen, à l'étude et au développement d'une thèse qui intéresse à un si haut degré la famille et la religion.

Mais, une fois cette profession de soumission parfaitement établie, il reste aux écrivains et aux jurisconsultes une noble tâche, c'est celle de provoquer la réforme de la législation civile; c'est celle de multiplier les réclamations qu'exigent les mœurs publiques, la dignité de l'union conjugale et l'honneur du foyer domestique. C'est là ce qu'a entrepris M. Sauzet, c'est ce que M. de Vatimesnil a fait à sa suite, en apportant à l'ancien président de la Chambre des députés l'autorité si imposante de son talent, de sa science et de sa renommée. C'est là ce que nous essaierons de continuer, dans l'humble mesure de nos forces. Henry de Riancey.

Les affaires d'Orient sont plus que jamais l'objet des commentaires des journaux anglais et français ; mais, ni les uns ni les autres ne donnent de véritables éclaircissements sur le fond même de la question qui agite si vivement les bourses européennes, qui émeut les gouvernements eux-mêmes et qui met les flottes et les ambassadeurs en mouvement.

Dieu veuille qu'au milieu de toutes les complications et de toutes les intrigues qui ont, en ce moment, leur centre à Constantinople, les intérêts de l'Eglise catholique, si directement engagés dans les réclamations de la France au sujet des Lieux-Saints, ne soient pas les plus compromis !

En attendant des nouvelles plus précises, nous devons nous borner à reproduire celles que donnent les dépêches télégraphiques :

Vienne, jeudi 24 mars.

Lord Stratfort Retcliff, ambassadeur de S. M. Britannique près le Sultan, part de Vienne pour se rendre à Constantinople.

On lisait dans la *Patrie* d'hier au soir :

« Des nouvelles de Constantinople du 10 mars annoncent que la situation continuait à s'améliorer. »

Charles de Riancey.

Le gouvernement parlementaire et la liberté de conscience.

En réponse à un article de la *Civiltà Cattolica* sur son livre *des Intérêts catholiques au* XIX*e siècle*, M. le comte de Montalembert a

écrit à l'*Univers* une lettre que la plupart des journaux ont reproduite et que nous devons également insérer dans ce recueil :

*A M. le Rédacteur de l'*Univers :

Paris, ce 15 mars 1853.

Monsieur le Rédacteur,

Je n'ai ni l'intention ni le loisir de répondre aux diverses attaques que mon dernier écrit a soulevées et auxquelles vous avez ouvert vos colonnes depuis cinq mois. On y a sans cesse altéré ma pensée et travesti ma conduite : c'est le sort de tout écrivain qui a l'honneur de se mettre en travers de la passion du jour, et je m'y résigne sans peine quant à présent. Toutefois, je ne crois pas devoir passer sous silence une *falsification matérielle* de mon texte qui se trouve dans le dernier article que vous avez extrait d'un journal italien intitulé : *la Civiltà cattolica*, et rédigé par des membres de la Compagnie de Jésus. Je consens volontiers à ce que l'on qualifie mes opinions comme l'on voudra, mais non à ce que l'on m'en impute qui sont le contraire de celles que je professe.

L'auteur de cet article cherche à tirer de mes propres paroles, étrangement mutilées et altérées, la condamnation de ce que j'estime et regrette le plus dans l'ordre politique. Il affirme que je *reconnais* que « le bien de la « Constitution a été le mal de l'Eglise, comme, au contraire, le bien de l'E- « glise a été le mal de la Constitution. » En lisant cette phrase, j'ai cru à une sorte d'hallucination passagère chez mon savant adversaire, ou bien à une plaisanterie dans le genre de celle qui lui fit dire un peu plus loin que le Sénat à huis clos et le Corps législatif muet de Napoléon étaient basés précisément sur l'idée parlementaire, et avaient le droit et le devoir de parler contre la captivité de Pie VII.

Mais il ne s'arrête pas là : il prétend que j'ai vu dans le gouvernement constitutionnel la cause de l'impopularité de l'Eglise sous la Restauration, et que j'ai accusé ce qu'il appelle l'Orléanisme d'avoir *faussé* le gouvernement parlementaire. Il a même cru pouvoir insérer entre guillemets, comme s'il citait textuellement mes paroles, une phrase ainsi conçue et que je n'ai pas écrite : « *Après quinze ans de régime constitutionnel,* la religion, loin d'a- « voir gagné du terrain, était tombée dans un discrédit profond (1). »

Or, voici la phrase telle que je l'ai écrite, avec celle qui la précède et qui en fixe le sens :

« Dieu me préserve de vouloir méconnaître les services rendus par la maison de Bourbon à la France et à la liberté, à cette liberté dont la destinée semble plus que jamais identifiée avec celle de cette auguste race ! Dieu me garde d'élever une ombre de récrimination contre un gouvernement qui a si noblement et si péniblement vécu entre les aveugles exigences des ultra-royalistes et l'odieuse ingratitude du parti libéral ! Dieu me garde surtout de révoquer en doute le zèle sincère et fervent des princes de cette illustre maison pour la foi de saint Louis ! Mais je ne constate qu'un fait en rappelant qu'*après quinze ans passés sous des rois dont le dévouement à l'Eglise était incontestable*, la Religion, bien loin d'avoir gagné du terrain, était tom-

(1) Cette phrase aurait en effet dû être imprimée ainsi qu'il suit : « Après quinze ans » de régime constitutionnel, « la religion, bien loin d'avoir gagné du terrain, était « tombée dans un affligeant discrédit. » Il ressort du contexte que ce déplacement de guillemets ne peut avoir été dans la *Civiltà cattolica* que le résultat d'une faute d'impression. (N. de l'*Univers*.)

bée dans un affligeant discrédit et avait perdu presque toute influence sur le peuple comme sur la bourgeoisie. »

On ne voudra pas sans doute me condamner à démontrer que l'opposition vraie ou supposée du clergé à la liberté constitutionnelle fut la cause principale ou au moins le plus spécieux prétexte de son impopularité sous la Restauration.

Plus loin, l'écrivain de la *Civiltà cattolica* fait encore semblant de me citer en m'accusant *d'avoir appelé le règne de l'Orléanisme une époque de décadence pour le gouvernement parlementaire et pour la liberté*, et il renvoie à la page 122 de mon livre. Je ne puis mieux réfuter une si étrange imputation qu'en vous priant de reproduire tout ce passage auquel il fait allusion :

« On insiste, et on affirme que le système constitutionnel ne dure pas et ne produit rien. Réponse : il a duré en France trois fois plus longtemps que la monarchie absolue, fondée par le plus grand génie des temps modernes. Il a régné de 1814 à 1848 ; et ces trente-quatre années, il ne faut pas se lasser de le répéter en présence des injures et des mensonges qu'on entasse chaque jour, *ces trente-quatre années ont été*, tout bien compensé, sinon les plus éclatantes, du moins *les plus libres*, *les plus heureuses*, *les plus tranquilles de notre histoire*.

« Je me fais un devoir de proclamer que la révolution de Juillet en a troublé le cours. Ce n'est pas que je veuille prononcer aujourd'hui une condamnation quelconque contre un gouvernement que j'ai quelquefois combattu, mais dont je n'ai jamais contesté l'autorité ni désiré la ruine. Je ne confonds pas les *naufrageurs* avec les *sauveteurs*, ceux qui, après avoir conspiré dès 1815, transformèrent en révolution la résistance aux ordonnances de Juillet, avec ceux qui, après le 7 août, nous ont donné l'ordre et la liberté dans la mesure où la France pouvait alors les supporter. Les hommes qui ont le mieux prévu alors les conséquences fâcheuses de ce changement ne doivent guère se sentir le courage d'être sévères pour le gouvernement qui, au lendemain d'une révolution si dangereuse pour la société et la paix du monde, a pu appeler au pouvoir des conservateurs aussi éminents que M. Guizot, M. le duc de Broglie et M. le comte Molé. Ils doivent admirer et regretter le régime qui, pendant dix-huit ans, n'a porté atteinte à aucune propriété, n'a suspendu la liberté de personne, n'a jamais reculé devant la discussion, jamais invoqué la dictature, jamais cherché une force dans la violence de ses adversaires; qui, sur les cendres encore fumantes de l'émeute, a su renoncer même à l'arme indispensable de l'état de siége par un respect scrupuleux pour les arrêts de la magistrature, et qui avait commencé par nous empêcher d'avoir 1848 dès 1830.

« Mais aussi, en attaquant ou en abandonnant le roi Louis-Philippe, qui, au dernier jour de son règne, a pu se rendre le témoignage véridique de n'avoir violé aucune loi, la bourgeoisie parisienne a dû faire comprendre aux esprits les plus méticuleux comment, en 1830, un roi honnête homme avait pu croire nécessaires et légitimes des ordonnances qui violaient la Charte. D'ailleurs, si forte qu'ait été la provocation, si pures qu'aient été les intentions de ceux qui en profitèrent, nul ne doit le méconnaître aujourd'hui, la révolution de Juillet a porté atteinte au principe d'autorité, et par conséquent à la vraie liberté ; elle a lâché les rênes à cet esprit de révolte qui a abouti à la réaction actuelle contre la liberté. *Mais elle n'avait point changé les conditions ni les habitudes du gouvernement créé par l'auguste auteur de la Charte.*

« Or, *pendant ce tiers de siècle*, le gouvernement représentatif a porté victorieusement les armes françaises en Espagne, affranchi la Grèce, sauvé la Belgique, conquis l'Algérie, humilié le Maroc. Il a produit des orateurs et des hommes d'Etat de premier mérite. Il a imprimé aux travaux publics cette impulsion prodigieuse dont on lui a fait tant de fois un crime, mais qui est devenue une des nécessités de notre ordre social. C'est lui qui a créé et enraciné dans l'âme du pays le programme dont la conservation et l'extension sont la promesse et la force du gouvernement nouveau : la paix et le travail. De plus, il a donné une vie féconde et glorieuse à toutes les branches de l'intelligence nationale; il a ouvert un libre cours à toutes les forces, à toutes les industries, à toutes les doctrines, à toutes les idées, à toutes les études. *Il a fait prévaloir partout le sentiment du droit et de la modération dans l'exercice du droit.* Enfin, ce qui doit être placé en première ligne par ceux à qui je m'adresse, il a imprimé à la foi catholique, à la réaction religieuse un mouvement tel que le monde n'en avait point vu depuis deux siècles. Quand le régime qu'on veut lui substituer aura duré trente-cinq ans, alors, mais alors seulement, on pourra dresser son bilan, et comparer ses pertes et ses profits à ceux du régime que l'on insulte.

« Il faudra, en outre, voir comment se comportera la nation sous le régime qui pourra remplacer le système actuel; car, on l'a souvent remarqué, pour bien juger l'influence d'un gouvernement sur une société, il faut pouvoir apprécier la conduite de cette société après que ce gouvernement a disparu. De 1789 à 1795, au sortir du régime énervant de l'ancienne monarchie, la France s'est livrée à des attentats sans exemple dans l'histoire. En 1848, au sortir de trente ans de luttes parlementaires, et quoique plongée à l'improviste dans l'anarchie, elle a su se préserver de ces crimes qui déshonorent un peuple. Le sentiment de la justice et de la liberté ne s'est point éclipsé. Le soleil s'était couché; mais on a continué à vivre et à combattre dans le crépuscule.

« Deux fois, en 1830 et en 1848, le gouvernement parlementaire a eu la gloire et la force de faire reculer la révolution sans immoler la liberté. L'histoire du dix-neuvième siècle enregistrera cette vérité que le temps rendra chaque jour plus éclatante, et ce service dont l'expérience fera chaque jour mieux comprendre le mérite (1). »

En voilà assez sur le gouvernement parlementaire. Pour ce qui est de la liberté en général, de la liberté politique et de la liberté de conscience *dans l'ordre politique*, si violemment dénoncées par mon révérend contradicteur, je me contenterai de lui citer l'autorité de l'homme dont le langage et la conduite m'ont le plus encouragé à défendre les Jésuites, comme je l'ai fait de 1844 à 1850, au nom de la liberté, et avec les arguments qui leur ont valu, par la loi sur l'enseignement, le droit d'ouvrir tous les colléges qu'ils possèdent aujourd'hui en France.

Dans le livre éloquent et courageux que le P. de Ravignan publia en 1844, pour revendiquer hautement son droit et celui de sa Compagnie, je lis ce qui suit :

« Catholique et Français, jouissant de tous les droits de citoyen, assuré

(1) *Des Intérêts catholiques*, p. 122 de la 1re et 148 de la 3e édition. Ce passage a été retouché et complété dans la 3e édition ; mais les phrases soulignées qui se trouvent toutes dans la 1re, suffisent pour montrer à quel point mon contradicteur s'est mépris sur ma pensée.

de la liberté de conscience par la loi fondamentale, j'ai éprouvé le besoin de me rapprocher de la perfection évangélique autant qu'il pouvait m'être donné de le faire...

« La Charte a-t-elle prononcé la liberté de conscience, oui ou non?

« La perfection évangélique est-elle un droit de la conscience, oui ou non?

« Eh bien! la vie religieuse n'est que la perfection évangélique : c'est l'enseignement solennel de l'Eglise, comme la liberté de conscience est la promesse solennelle de la Charte...

« En Angleterre, en Belgique, aux Etats-Unis, là où la liberté de conscience est une réalité, les religieux, les jésuites comme d'autres, ont publiquement des colléges.

« On nous transforme en ennemis des libertés et des institutions de la France : qu'en sait-on? pourquoi le serions-nous?

« Que si je devais succomber dans la lutte, avant de secouer sur le sol qui m'a vu naître la poussière de mes pas, j'irais m'asseoir une dernière fois aux pieds de la chaire de Notre-Dame. Et là, portant en moi-même l'impérissable témoignage de l'équité méconnue, je plaindrais ma patrie et je dirais avec tristesse : « Nous laissons derrière nous la *Charte violée*, la *liberté de conscience opprimée*, la justice outragée, etc. » (P. 122.)

On le voit, le P. de Ravignan ne craignait pas d'invoquer, en 1844, ce que son confrère appelle, en 1853, une *liberté funeste* et *des institutions d'une hétérodoxie fondamentale.* Si ces dernières qualifications sont justes et vraies, la bonne foi, la charité, la dignité de la cause religieuse exigeaient impérieusement qu'on voulût bien nous le dire dès lors, au lieu d'attendre jusqu'aujourd'hui pour dresser un réquisitoire posthume contre le gouvernement représentatif.

Quant à moi, le tort qu'on me reproche est de penser encore en 1853 ce que pensaient ou ce que semblaient penser, il y a dix ans, tous les catholiques engagés dans la lutte pour la liberté de l'enseignement, la liberté des ordres religieux et la liberté de l'Eglise. Ce tort, je le confesse et j'y persévère.

Cette lettre est longue, monsieur le Rédacteur; je le reconnais et je le regrette; mais elle est bien loin d'atteindre les limites que la loi impose à mon droit de répondre aux nombreux articles que vous m'avez fait l'honneur de me consacrer. Vous avez trop souvent occupé vos lecteurs de moi pour qu'il ne me soit pas permis de leur parler une fois au moins par moi-même.

Agréez, je vous prie, l'assurance de ma parfaite considération.

CH. DE MONTALEMBERT.

Nous ne croyons pas, assurément, que la *Civiltà Cattolica* ait voulu altérer le texte ou dénaturer la pensée de M. le comte de Montalembert; et, malgré la vivacité de ses expressions, l'illustre auteur n'a pas eu non plus sans doute l'intention d'adresser à son savant et éloquent critique un semblable reproche.

Nous sommes d'accord avec la *Civiltà* (et M. de Montalembert de son côté ne la contredit pas), quand elle établit que l'Église catholique peut vivre, prospérer et surtout combattre sous les régimes politiques les plus divers. Dans la lutte, avec les formes de gouvernements, les

moyens humains varient. La véritable, la principale force de l'Église est toujours en elle-même. C'est sa vertu divine.

Nous n avons pas à nous prononcer ici sur la prédilection ardente et un peu exclusive de l'illustre orateur pour le gouvernement parlementaire. Nous ne nous permettrons d'entrer dans ce débat que pour tâcher d'en éclaircir le point essentiel ; à nos yeux le voici :

Quand on admet que la défense de la foi et le bien de l'Église ne sont incompatibles ni avec la Monarchie, ni avec la République, ni avec la Démocratie, ni avec l'Aristocratie, ni avec l'Oligarchie, peut-on, doit-on faire une seule exception, au détriment du *gouvernement parlementaire?*

Ce gouvernement est-il en lui-même *hétérodoxe*, tandis que les autres ne le sont pas ?

D'après la lettre de M. de Montalembert, on pourrait croire que la *Civiltâ Cattolica*, répondant par l'affirmative, s'appuie sur ce que le *gouvernement parlementaire* suppose la liberté de conscience.

Nous n'allons pas nous lancer dans toutes les discussions que soulève ce seul mot : la *liberté de conscience.*

Mais la *liberté de conscience*, entendue dans le sens politique comme elle l'est par M. de Montalembert, comme elle a été invoquée par le R. P. de Ravignan, est-elle le trait caractéristique, distinctif et exclusif du gouvernement parlementaire ?

Le *gouvernement parlementaire* a régné en France. Il n'y est plus, et la *liberté de conscience* y est encore.

La Prusse, où les protestants dominent et où le Pouvoir était *absolu*, avait promis, en 1815, à ses sujets la *liberté de conscience.* Elle l'a refusée longtemps aux catholiques, et elle a eu tort. Lui suffirait-il, pour se dégager à l'avenir comme au passé, de n'être plus un *gouvernement parlementaire?*

Les États-Unis aussi sont une *République* et ont pour principe la *liberté de conscience*?

Pourquoi donc un *gouvernement parlementaire*, comme en Belgique, même avec la liberté de conscience, serait-il entaché d'une *hétérodoxie* fondamentale plus que le *Pouvoir absolu* ou la *République*, qui ailleurs admettent également la liberté de conscience.

Il y a plus. Ne peut-on pas concevoir même un gouvernement parlementaire sans la liberté de conscience?

Supposons, comme en Espagne, un peuple essentiellement attaché à sa foi, ayant une Religion d'État, soumis en toutes les choses spirituelles et en tout ce qui s'y rattache à l'autorité du Saint-Siége, et possédant néanmoins un Roi ou un Empereur, une Chambre des Pairs ou un Sénat, une Chambre des Députés ou un Corps Législatif, tout cela sérieusement entendu et loyalement pratiqué,

Est-ce qu'un tel gouvernement ne serait point un gouvernement parlementaire ?

Ou bien ne serait-il plus catholique parce qu'il serait parlementaire ?

La *Civilta Cattolica* n'admet probablement pas plus que M. de Montalembert, l'une ou l'autre de ces conséquences.

En quoi donc réside, selon elle, *l'hétérodoxie fondamentale du gouvernement parlementaire ?*

« C'est, dit-elle (dans la suite de ses articles que M. de Montalembert ne connaissait pas encore sans doute quand il a écrit sa réponse), c'est » qu'ils reposent, en définitive, sur le *principe hétérodoxe* de l'INDÉPENDANCE NATURELLE DE TOUT HOMME A L'ÉGARD DE TOUTE AUTORITÉ NON ACCEPTÉE PAR LUI. »

Ici, disons-le, nous éprouvons le regret de n'avoir pas sous les yeux les travaux précédents de la *Civiltà Cattolica* sur cette matière et les développements qu'elle a donnés à sa pensée.

Mais, sur ce simple énoncé, une réflexion nous frappe. Ne peut-on pas dire du *principe hétérodoxe* que la *Civiltà Cattolica* dénonce la même chose que nous disions tout à l'heure de la *liberté de conscience ?*

N'a-t-on pas vu, dans l'histoire, des gouvernements parlementaires ou des gouvernements d'Assemblées (ce qui n'est pas tout à fait identique), des gouvernements même républicains, qui n'étaient pas établis sur ce principe?

En second lieu, n'a-t-on jamais établi sur ce principe hétérodoxe et révolutionnaire, en dehors des lois de la justice et de la tradition des peuples, d'autres gouvernements que le gouvernement parlementaire, des gouvernements et des constitutions de république et de pouvoir absolu ?

Il ne serait donc pas plus juste, ce nous semble, de mettre au ban des Catholiques les gouvernements et les constitutions qui existent aujourd'hui en Espagne, en Belgique, en Allemagne, etc., que de leur décerner un brevet spécial et exclusif de Catholicisme. Et, au fond, nous croyons que ni la *Civiltà Cattolica*, ni M. de Montalembert ne voudraient faire, l'une de ses antipathies, l'autre de ses préférences pour les Parlements, une règle absolue de conduite et de foi pour le monde entier. CHARLES DE RIANCEY.

Notre-Dame du Puy

SON PROCHAIN JUBILÉ ET SON NOUVEAU MONUMENT.

Parmi les grands monuments de la France catholique, qui ont été heureusement restaurés dans ces derniers temps, au premier rang, sans contredit, se présente un des plus antiques sanctuaires que la chrétienté ait érigés, en l'honneur de la Mère de Dieu, celui de Notre-Dame du Puy. Sans donner crédit aux légendes anciennes qui le font remonter jusqu'aux temps apostoliques, une critique éclairée pourrait difficilement retarder son origine à une époque plus récente que le commencement du troisième siècle, ainsi qu'on peut le voir dans le savant et intéressant ouvrage de M. Caillau,

qui a pour titre : Gloires de Notre-Dame du Puy. De tout temps une tradition respectable, attribuant aux esprits célestes la première consécration de ce temple, lui a donné le titre de sanctuaire ou église *Angélique*. Sans parler d'un grand nombre de personnages illustres et de prélats qui ont tenu à honneur de le vénérer, neuf rois de France, y compris saint Louis, et trois empereurs, l'ont visité et enrichi de dons précieux. On a déjà publié, mais il n'est peut-être pas inutile de le rappeler encore, que le plus insigne de ses privilèges est celui du *Grand-Pardon* ou Jubilé dont jouit Notre-Dame du Puy et dont elle jouissait déjà depuis un temps immémorial sous le pontificat du Pape Martin V, chaque fois que la fête de l'Annonciation, 25 mars, se rencontre comme cette année, le jour même du Vendredi-Saint. Ce jubilé attira toujours au Puy, non seulement des diverses provinces de France, mais encore de l'Espagne, de la Grèce et du fond même de la Pologne, une prodigieuse multitude de pèlerins qui se comptaient par centaines de mille. En 1502, alors que le Jubilé se réduisait encore à un seul jour; le concours fut tel que quatre mille Confesseurs, appelés par Godefroy de Pompadour, alors évêque du Puy, suffirent à peine à l'empressement des pieux voyageurs; les rues, places publiques, les campagnes environnantes se transformaient dans ces occasions en une vaste pénitencerie. Lors du dernier Jubilé qui eut lieu en 1842, malgré les funestes effets des révolutions qui ont désolé notre malheureuse patrie, en y affaiblissant l'esprit religieux, le Puy vit encore accourir et se prosterner sur les dalles de son sanctuaire environ 140,000 pèlerins : on peut vérifier ces détails dans la partie historique du Mandement remarquable que vient de publier Mgr l'Evêque du Puy, à l'occasion du prochain Jubilé, ou bien encore dans l'ouvrage naturellement plus développé que nous avons cité plus haut.

Il est donc impossible de considérer ce monument avec l'indifférence qui atteint les choses communes. Mais aux motifs précédents, il vient s'en joindre un nouveau non moins efficace.

Chacun sait que la ville du Puy, formée successivement par les habitations qui vinrent peu à peu se grouper autour du sanctuaire, placé vers le centre de la France, dans le site peut-être le plus pittoresque du monde et l'un des plus riches en souvenirs honorables à notre nation, s'élève en gracieux amphithéâtre sur le penchant de la colline, que domine le hardi et majestueux édifice de sa cathédrale, soutenue dans les airs par quatre gigantesques voûtes. Plus haut encore se dresse, à pic et isolée à 150 mètres au-dessus de la plaine, une roche volcanique, nommée communément le *rocher de Corneille* : cette roche se développe sur une largeur de cinquante mètres, avec une épaisseur beaucoup moindre. Dominant toutes les hauteurs environnantes, si ce n'est peut-être la tour de Polignac, et couvert encore des ruines de son antique château, qui commandait celui d'Espaly, où fut couronné Charles VII, et l'élégant obélisque de Saint-Michel qui lui sert d'acolyte, *Corneille* semble placé là et sculpté tout exprès par la main puissante du Créateur, pour servir de piédestal au plus grandiose de tous les monuments. C'est là une pensée qui saisit irrésistiblement tous ceux qui envisagent, au point de vue de l'art, mais surtout au point de vue de la foi et de la reconnaissance, les anciens panoramas que présente la ville du Puy, son antique cathédrale et le rocher qui la surmonte, attendant lui-même un couronnement. Aussi quand, il y a quelques années, M. Combalot exprima, sous les voûtes de Notre-Dame du Puy, le vœu de voir s'élever sur ce gigantesque piédestal une gigantesque statue de Marie, tous, artistes

et chrétiens, ont accueilli ce vœu avec enthousiasme ; tous ont, avec lui, exprimé, hautement et par des faits, le désir de voir le sanctuaire, déjà si vénérable, mais un peu déchu, par le malheur des temps, de son antique splendeur, relevé encore une fois et complété par une statue monumentale de la Reine Immaculée, qui couronnerait magnifiquement le rocher pittoresque et la ville de Marie.

Déjà, pour cet objet, des offrandes considérables ont été recueillies; déjà l'autorité municipale, cédant volontiers à une impulsion populaire, si juste et si conforme à ses propres sentiments, a voté, à l'unanimité, les autorisations nécessaires et une somme importante; déjà une commission est formée pour diriger l'exécution du projet, par l'autorité et sous la présidence de Mgr l'évêque du Puy, digne successeur du célèbre légat des Croisades, le grand Adhémar, à qui la tradition attribue la magnifique prière : *Salve, Regina ;* déjà plusieurs plans et modèles ont été présentés par des artistes et amis de l'art chrétien, qui, à l'exemple de leurs devanciers du moyen âge, voient dans cette œuvre, puisque c'est l'obole du pauvre qui en fera presque tous les frais, non pas une spéculation lucrative, mais une affaire d'honneur et de religieux dévouement.

Bien que cette noble et pieuse entreprise soit simplement locale et diocésaine, il est impossible que la France religieuse y demeure étrangère et indifférente; elle y est intéressée tout entière sous plus d'un rapport. Ne doit-elle pas son concours à ce pèlerinage qui portait autrefois entre tous les autres, surtout à l'étranger, le nom glorieux de N. D. de France? N'est-il pas à désirer qu'un grand monument marque aux siècles à venir la reconnaissance de la France pour Marie, à une époque où se signala avec plus d'éclat que jamais l'amour de Marie envers la France?

On accourra donc, comme autrefois, de tous les points de la France au grand Pardon du Puy Sainte-Marie, comme disaient nos aïeux. Il s'est ouvert cette année le Mercredi-Saint, 23 mars, pour durer jusqu'au lundi de *Quasimodo*, 4 avril. Les personnes qui ne pourront se trouver à ce rendez-vous de famille, s'empresseront au moins d'en propager la nouvelle : quel magnifique spectacle, quelle imposante manifestation de la foi et de la charité catholiques, si chaque hameau s'y trouvait représenté! De leur côté, à l'imitation de leurs pieux ancêtres, les bons habitants du Puy ont commencé à faire leurs préparatifs, et à prendre toutes les mesures nécessaires, non-seulement pour rendre cette grande fête de 12 jours vraiment solennelle et digne de celle qui en est l'objet, mais encore pour assurer aux religieux pèlerins de tous les rangs de la société, un séjour convenable, sûr et commode.

Les pieux souscripteurs (1) recevront comme souvenir et témoignage de reconnaissance, vers l'époque de l'inauguration du monument, soit une médaille commémorative en vermeil, argent ou bronze, soit des gravures ou lithographies du monument, selon l'importance de leur don. En outre, des messes et autres prières seront offertes à Dieu à leur intention. Marie, d'ailleurs, est une reine trop noble, trop puissante et trop bonne pour laisser sans récompense le plus petit hommage. Alfred des Essarts.

(1) On peut expédier un mandat par la poste au secrétariat de la Commission épiscopale, chez M. le curé de la cathédrale ou à l'évêché même du Puy.

TRIBUNAUX.

1er Conseil de guerre de Paris. Présidence de M. de Marolles, colonel du 8e régiment d'infanterie légère. Audience du 23 mars. Insurrection de Juin 1848. Assassinat de Mgr Affre, archevêque de Paris.

Un grand nombre de personnes de distinction se présentent au moment de l'ouverture des portes et s'asseoient aux places que M. le président a fait disposer dans le pourtour du conseil.

L'huissier appelle les cinquante témoins assignés, puis il fait déposer sur le bureau des pièces à conviction : un fusil de munition à piston ayant appartenu à la troupe, plusieurs cartouches et quelques balles. En face de M. le président du conseil, l'huissier dépose la châsse qui contient les reliques de l'Archevêque de Paris. Cette châsse, de forme carrée, à colonnes gothiques, large de 25 centimètres et d'une hauteur de 40 centimètres, contient trois vertèbres de la région lombaire de Monseigneur. Ces trois vertèbres superposées sont liées par des fils d'or. La vertèbre du milieu a été traversée par la balle qui a tué l'Archevêque ; une flèche en or indique le trajet que le projectile meurtrier a suivi dans le corps du prélat. A la pointe de cette flèche est fixée une balle tachée de sang ; c'est celle qui a été extraite par les hommes de l'art qui soignèrent Mgr Affre. La balle est aplatie dans l'une de ses parties ; elle paraît avoir été fondue dans un dé à coudre et n'a pas été ébarbée. C'est cette dernière circonstance qui a motivé l'apport de la châsse à l'audience, afin de démontrer que la mort du prélat n'a pas été causée par une balle perdue de la troupe, mais bien par une balle sortie des rangs des insurgés. Les balles de la troupe sont en effet parfaitement rondes et bien ébarbées.

M. le commandant Delattre, commissaire impérial, occupe le fauteuil du ministère public.

Me Nogent Saint-Laurens, avocat, est chargé de la défense de l'accusé Périchard.

Après la lecture des pièces de l'information, M. le président fait connaître à l'accusé les divers chefs d'accusation dirigés contre lui, tant à raison de l'assassinat de l'Archevêque, que sur les faits relatifs à la part qu'il a prise dans l'insurrection de juin.

Périchard est âgé de trentre-huit ans, le bas de sa figure est encadré dans une longue barbe. Il porte un habit noir.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, levez-vous. Vous venez d'entendre la lecture des pièces ; vous êtes inculpé d'homicide volontaire commis sur la personne de Mgr Affre, archevêque de Paris, et de participation à l'insurrection. Vous avez été arrêté dans les journées de juin ; pour quelle cause avez-vous été mis en arrestation ?

L'ACCUSÉ. Je n'ai jamais su pourquoi j'ai été arrêté, ce n'est que par suite de diffamation ; mais, après soixante-neuf jours de détention préventive, j'ai été mis en liberté par jugement de la commission militaire.

M. LE PRÉSIDENT. La rumeur publique vous accusait d'avoir participé à l'assassinat de Mgr l'archevêque Affre. Cette rumeur était si grande, qu'un jour il y a eu devant votre boutique un grand mouvement, une quasi-émeute. Qu'avez-vous à répondre à tous ces bruits, et notamment à l'accusation portée contre vous par la femme Chennevières ?

L'accusé répond que ces rumeurs ont été suscitées par ses ennemis.

raconte que la femme Chennevières, après avoir logé chez lui avec son mari, sans payer ses loyers, était partie furtivement; qu'ayant retrouvé par hasard les époux Chennevières, il leur avait réclamé *son dû*; que la femme avait répondu par des injures et s'était mise à crier : « Coquin ! Scélérat ! c'est toi qui as tué l'Archevêque, tu t'en souviendras ! »

C'est depuis ce moment, ajoute l'accusé, que ce propos a été répandu par toutes les femmes de mon quartier, et mes ennemis s'en sont emparés pour me nuire.

Il cite une femme Levé et une femme Vidal qui auraient, par haine, propagé ces diffamations.

D. N'étiez-vous pas au nombre des insurgés, au moment où Mgr Affre, archevêque de Paris, s'est présenté sur les barricades du faubourg Saint-Antoine avec des paroles de paix ?—R. J'étais dans les environs; c'était mon quartier.

D. Cependant vous étiez du nombre de ceux qui aidèrent à relever Monseigneur lorsqu'il fut mortellement blessé ? — R. Non, Monsieur, je n'étais pas présent à cette scène.

D. Vous l'avez avoué à plusieurs personnes, et même à un magistrat à qui vous l'aviez nié tout d'abord, mais en rougissant.—R. Ce n'est que le hasard seul qui a fait que je me suis trouvé sur le lieu où l'Archevêque a été tué. Ce sont mes ennemis qui m'ont accusé d'avoir commis cet attentat.

D. Votre dénégation est contredite par les documents relevés par l'accusation. Vous avez dit : « Nous étions dix-huit insurgés dans une chambre au troisième étage d'une maison qui fait le coin de la rue de Charenton et du faubourg Saint-Antoine, qui donne sur la place de la Bastille, et nous tirions par de petits trous percés dans le mur. Nos fusils étaient dans une armoire, et, aussitôt que nous avions fait une décharge, nous allions sur la place pour en connaître le résultat. » — R. Tout cela est aussi faux que le reste; je ne suis monté dans aucune maison et je n'ai jamais tenu ce langage.

D. Nous vous ferons observer que ces révélations ont été faites à la justice, dans un moment suprême, par la veuve Chennevières, mourante, à un ecclésiastique honorable, ainsi qu'aux femmes Levé et Vidal ?—R. La femme Chennevières était encore mon ennemie, c'est de la vengeance de sa part.

D. Il est constant que vous avez pris part à l'insurrection de juin 1848. Vous avez assisté au pillage de la caserne de la rue de Reuilly, vous y avez enlevé des armes, des munitions de guerre et même des souliers et des vêtements appartenant à des soldats. — R. Pendant l'insurrection, je suis sorti avec mon concierge et mon petit garçon jusqu'à la rue de Montreuil, pour remettre cet enfant à mes parents; en revenant, je passai chez un de mes amis, nommé Lebon, demeurant en face de la caserne, et après y être resté quelques instants, je suis revenu chez moi. En m'y rendant j'ai ramassé une giberne et un ceinturon que j'ai trouvés dans la rue près de la caserne.

D. Vous avez été vu par plusieurs témoins fondant des balles dans votre boutique dans des dés à coudre. On vous fit l'observation qu'elles étaient mortelles parce qu'elles n'étaient pas ébarbées, et que les soldats qui les recevraient étaient des hommes comme vous ? — R. Il est entré chez moi une masse d'insurgés porteurs de paniers dans lesquels il y avait du plomb; ils m'ont forcé de leur fournir des casseroles et du feu pour fondre ce

plomb; c'est ainsi que j'ai été contraint de participer à la façon de ces balles, comme tant d'autres personnes qui ont été forcées par les insurgés de fabriquer de la poudre.

M. LE PRÉSIDENT. Faites entrer le premier témoin.

LE SIEUR CELLIER, concierge de l'archevêché. Je suis parti de l'archevêché avec Monseigneur dans la journée du 25 juin. Nous nous sommes dirigés du côté de l'Arsenal; arrivé à un endroit où il y avait de la troupe, Monseigneur demanda à un colonel s'il pouvait passer pour aller dans le faubourg parler aux insurgés, afin de faire cesser le feu; il nous répondit que c'était bien difficile et présentait beaucoup de dangers. Cependant Monseigneur persista, je marchai près de lui à quelques pas de distance; plusieurs personnes se joignirent à lui jusqu'à la place de la Bastille. Nous sommes entrés dans une maison qui faisait l'angle sur la place, puis nous sommes sortis par une seconde porte de la même maison, afin de nous diriger vers le groupe des insurgés placés à la barricade.

Pendant que nous étions là, nous avons entendu un coup de feu partir de je ne sais où, et au même instant les cris : « A la trahison ! » se sont fait entendre, et des coups de feu ont suivi ces cris d'effroi. Il y a eu des coups de feu de part et d'autre, et c'est dans ce moment terrible qu'une balle a atteint Monseigneur dans le flanc. Monseigneur a fléchi et est tombé. Aussitôt plusieurs personnes se sont présentées pour donner des secours au prélat. Nous l'avons relevé et nous l'avons emporté jusqu'au n° 24, en remontant le faubourg et en suivant les trottoirs. Dans cette maison, nous avons trouvé quelques secours, et de là nous nous sommes dirigés vers l'hôpital des Quinze-Vingts.

M. LE COMMANDANT DELATTRE, commissaire impérial. Nous voudrions savoir en quel endroit était placé Monseigneur quand il a voulu parler aux insurgés ?.

LE TÉMOIN. Il est entré, comme je viens de le dire, par la maison qui fait l'angle, il est sorti en traversant la maison, et par le fait il s'est trouvé derrière la barricade. Il s'est placé vers le milieu de la rue, monté sur des débris de barricades. Monseigneur tenait à la main une proclamation. Il avait prononcé quelques paroles lorsque les coups de fusil se firent entendre, et Monseigneur fut blessé.

M. ALBERT, rentier, demeurant rue du Sentier. Dans les journées de juin, je me suis trouvé avec l'Archevêque de Paris au moment où il se dirigeait vers la Bastille. Monseigneur dit qu'il venait porter des paroles de paix, pour faire cesser le feu de la guerre civile. Je pris une branche d'arbre, et me plaçant quelques pas en avant de Monseigneur, il me dit de me diriger du côté de la grande barricade; je le précédais toujours, lorsque, arrivés sur la place de la Bastille, nous sommes entrés dans une maison au coin de la rue de Charonne. Nous n'avons fait que la traverser; Monseigneur avait hâte de parler aux insurgés. Après avoir traversé les trottoirs, il s'est avancé sur la chaussée; il était à quelques pas de la barricade, lorsque tout à coup une détonation d'arme à feu se fit entendre, et Monseigneur tomba sur un amas de pavés. Je jetai ma branche d'arbre, je me précipitai pour le soutenir; au moment où je m'approchai, plusieurs hommes me sont arrivés sur le corps.

Le témoin ne reconnaît pas l'accusé.

M. DURAND, aumônier de la Salpêtrière. Après une courte absence que j'avais faite de Paris, on me dit à mon retour qu'il y avait à notre infirmerie une femme qui demandait beaucoup à me parler. Je me rendis auprès d'elle

et je l'invitai à me faire part de ce qu'elle avait à me dire ; elle prit la parole et me dit qu'elle avait un poids sur la conscience, dont elle ne pouvait se décharger qu'auprès de moi : elle me dit : « Monsieur l'abbé, je connais l'assassin de l'Archevêque de Paris ; c'est un sieur Périchard qui a fait le coup, il s'en est vanté devant moi. — Eh bien ! que voulez-vous que je fasse de cela ? lui dis-je. — Vous concevez que moi, mourante, reprit-elle, je ne puis emporter ce secret avec moi, et je ne puis rien faire dans la position où je suis. Il y a d'autres personnes qui le savaient comme moi, mais elles ont eu une affaire avec Périchard et ils se sont arrangés. Je vous ai dit ce que j'avais à vous communiquer ; vous pourrez, Monsieur l'abbé, en faire l'usage que vous voudrez. » Cette femme était dans toute la force de sa raison ; elle était saine d'esprit ; j'ai reçu une confidence et je n'y ai donné aucune suite.

M. LE PRÉSIDENT. Cette déclaration est très-importante ; cette femme, qui s'appelait Chennevières, vous a-t-elle paru agir par un sentiment d'animosité ou de vengeance personnelle contre l'accusé qu'elle vous signalait ?

M. L'ABBÉ DURAND : Elle était très-calme ; elle a répété plusieurs fois cette déclaration en présence de quelques autres personnes ; elle n'a jamais varié dans ses dires.

M. LE PRÉSIDENT à l'accusé. Qu'avez-vous à répondre sur cette déposition : elle vous montre la femme Chennevières pressée par sa propre conscience, obéissant à un sentiment intime qui l'a portée à révéler ce que vous lui aviez dit.

L'ACCUSÉ. La déposition de M. l'abbé est vraie, sans doute, et je n'ai rien à dire contre le témoin. Mais la déclaration de la femme Chennevières est fausse. Elle agit avec vengeance et par suite de la scène que j'avais eue avec elle et son mari dans leur domicile de la rue de Charenton.

M. LE COMMISSAIRE IMPÉRIAL. Nous demanderons à M. l'abbé Durand s'il n'a point fait connaître à l'autorité le fait qui lui était révélé lors de l'instruction ?

M. L'ABBÉ DURAND. Non, bien que je fusse libre de le faire, je n'ai pas cru devoir en saisir la justice. S'il se fût agi de miséricorde, j'aurais agi ; mais mon ministère ne me portait pas à requérir la sévérité de la justice. Le mal était fait, je ne pouvais l'éviter ; ma conscience ne m'a permis que d'en parler à quelques collègues ; notre ministère est de pardonner au pécheur.

M. DUSSARD, commissaire de police, est entendu. Il rappelle les révélations qui lui furent faites successivement par diverses personnes contre l'accusé : ces détails ont été donnés déjà par la *Gazette des Tribunaux*.

M. MANEC, chirurgien, a donné les premiers soins à Mgr l'Archevêque. Il constate que la balle n'était pas ébarbée.

La femme TRUCHY, marchande de charbons, a vu Périchard fondre des balles et les distribuer, elle l'a vu revenir du pillage de la caserne de la rue de Reuilly, apportant des habillements militaires et une grande quantité de poudre. Il a donné des armes à deux personnes qu'elle a nommées.

La femme MINIARD fait une déclaration semblable. Elle ajoute :

Au moment où l'Archevêque venait d'être tué, j'ai vu Périchard revenir tout effaré ; ses cheveux étaient en désordre, et dans sa grande émotion il disait : « Je viens de recevoir l'Archevêque dans mes bras ; il est mort ! C'est bien fait, pourquoi venait-il, ce calotin, se mêler de nos affaires ? »

Le conseil entend un grand nombre de témoins qui déposent sur les faits déjà connus et n'ajoutent que fort peu de circonstances nouvelles.

L'audience est levée à six heures et renvoyée au lendemain.

Dans la deuxième audience, après avoir entendu un assez grand nombre de témoins à décharge et les plaidoiries contradictoires de Me Nogent Saint-Laurens et du commissaire impérial, le conseil de guerre s'est retiré pour délibérer.

Après trois quarts-d'heure de délibération, il rentre en séance.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du jugement qui déclare à l'unanimité Périchard non coupable d'homicide volontaire, et, à la minorité de trois voix contre quatre, non coupable d'avoir provoqué ou facilité des rassemblements d'insurgés, mais qui le déclare, à l'unanimité, coupable d'avoir pris part à un attentat ayant pour but d'exciter la guerre civile en portant les citoyens à s'armer les uns contre les autres; d'avoir fourni aux insurgés des armes et des munitions de guerre, d'avoir été porteur d'armes apparentes et de munitions de guerre et d'avoir pris part au pillage de la caserne de Reuilly.

En conséquence, faisant application des art. 91, 96 et 17 du Code pénal, 5 de la Constitution de 1848, 5, 8 et 9 de la loi du 24 mai 1834, et 365 du Code d'instruction criminelle, le conseil condamne Périchard à la peine de la déportation.

Il est enjoint au commissaire impérial de donner lecture du présent jugement au condamné, en présence de la garde assemblée sous les armes, et de l'avertir qu'il a vingt-quatre heures pour se pourvoir en révision.

BOURSE DU 25 MARS 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 103 70 — plus haut, 103 70 — plus bas, 103 50 — fermé à 103 50. — Au comptant, il reste à 103 50.

3 0/0, à terme, ouvert à 79 40 — plus haut, 80 50 — plus bas, 79 40 — fermé à 80 40. — Au comptant, il reste à 79 40.

On a coté le 4 0/0 à » ».

Actions de la Banque, 2,695 ».

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,185 » (1852), à 1,285 ».

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 98 »; nouveau, 98 ». — Belgique, 5 0/0, 100 » — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 49 ».

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RNCEY.

PARIS. — IMPRIMERIE DE H. V. DE SURCY ET Ce, RUE DE SÈVRES, 37.

MARDI 29 MARS 1858. (N° 5507.)

L'AMI DE LA RELIGION.

A partir du 15 avril prochain, les bureaux de l'AMI DE LA RELIGION seront tranférés rue du Regard, 12.

DES RAPPORTS DE LA RAISON ET DE LA FOI,

D'après la lettre encyclique de N. S. P. le Pape Pie IX, du 9 novembre 1846, adressée à tous les Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques.

La question du traditionalisme continue à préoccuper les esprits sérieux et se trouve en ce moment traitée à la fois à Rome et à Paris, par la *Civiltà Cattolica* et par la *Revue des Deux-Mondes*. Avant de faire connaître à nos lecteurs, comme nous en avons la pensée, ces graves et importantes discussions, nous avons voulu relire attentivement la Lettre encyclique de N. S. P. le Pape Pie IX, du 9 novembre 1846, afin d'y chercher une règle pour nos propres appréciations. Nous croyons utile de rappeler, au milieu des débats philosophiques du jour, les enseignements et les décisions que cette encyclique renferme. L'on y verra comment sur la question aujourd'hui si obscurcie des droits et des devoirs de la raison et de ses rapports avec la foi, cette Autorité Suprême, d'où la lumière jaillit sur toute l'Eglise, s'est toujours immuablement tenue dans la pure et sereine région de la vérité.

I.

Le vicaire de Jésus-Christ, parlant, dans cette encyclique, du haut de sa chaire apostolique, comme docteur de l'Eglise universelle, et en s'adressant à tous les Evêques catholiques, déclare avant tout que la foi est supérieure à la raison : « *Etsi enim fides sit supra rationem,* » proposition d'une évidence manifeste, puisque la foi s'appuie sur l'autorité immédiate de Dieu même, et que les hautes vérités qu'elle révèle à l'entendement humain, et qui l'éclairent sur la fin surnaturelle et sur les moyens d'y parvenir, sont d'un ordre infiniment supérieur à celui dans lequel s'exerce la raison, considérée avant la foi.

Mais le Souverain-Pontife fait aussitôt remarquer ce point, tout à fait capital dans l'Apologétique chrétienne, qu'il n'existe cependant et ne peut jamais exister entre la raison et la foi aucune véritable opposition « *nulla tamen dissensio, nullumque dissidium inter ipsas inveniri unquam potest.* »

Ainsi la foi et la raison sont mises chacune à leur place ; mais point d'inimitié entre elles : la foi est au-dessus de la raison ; mais la raison n'est point contraire à la foi.

Pourquoi la raison, la raison vraie, sage, n'est-elle point contraire à la foi?

Le Souverain-Pontife, en indique d'un mot la cause profonde : « Parce que, dit-il, l'une et l'autre, la raison et la foi, émanent « d'une même source, qui n'est autre que l'immuable et éternelle « vérité de Dieu. *Cum ambæ (ratio et fides) ab uno eodemque immu- « tabilis æternæque veritatis fonte, Deo optimo maximo, oriantur.* »

La raison et la foi viennent donc d'une même source ; elles ont donc un même père, qui est Dieu ; le Père des lumières, comme dit saint Paul, *Pater luminum,* de toutes lumières, naturelles et surnaturelles : elles sont donc sœurs ; et ce n'est pas une impiété de reconnaître cette étroite parenté qui les lie, et que toutes les plus saines écoles catholiques reconnurent et respectèrent toujours.

II.

Mais, non-seulement la raison et la foi sont sœurs, et n'ont point d'opposition l'une avec l'autre. Le Souverain Pontife va plus loin ; il affirme qu'elles s'entr'aident et se prêtent un mutuel secours : « *ita « ut sibi mutuam opem ferant.* »

Ce qui veut dire, non-seulement que la foi aide la raison en la fortifiant, en l'élevant, en l'introduisant dans des horizons plus vastes, mais que la raison aussi aide la foi. Voici comment

La raison aide la foi, — c'est toujours l'Encyclique que nous citons, — en ce qu'elle sert à « en démontrer la vérité : *ut recta ratio « fidei veritatem demonstret.* »

La raison aide la foi ; elle lui sert à s'introduire dans l'esprit humain.

Elle fut à son service, au commencement du Christianisme, lorsque la foi fit son entrée dans le monde, et qu'elle marcha d'un pied si ferme et avec une contenance si digne, non-seulement sur les idoles renversées du paganisme, mais aussi sur les flots de cette mer enflée et profonde de la philosophie humaine dont elle humilia la hauteur par l'inébranlable fermeté de ses démonstrations, autant que par les splendeurs divines de sa doctrine.

Et la raison sert encore tous les jours à la foi, en l'aidant à faire son entrée dans ces esprits égarés et flottants qui, ayant longtemps méconnu l'autorité des enseignements divins, sont conduits par la grâce à étudier les fondements solides de la Religion. La raison ne leur donne pas la foi, mais elle les y dispose, en les amenant à reconnaître le fait de la révélation.

III.

C'est ce que le Souverain Pontife explique très-nettement, lorsqu'il fait connaître quel est le légitime usage de la raison avant la foi.

La raison ne démontre pas la foi en discutant et en prouvant la vérité intrinsèque et *à priori* de ses dogmes : cela n'est pas nécessaire, quand c'est Dieu lui-même qui propose ses dogmes ; et cela ne

serait pas possible quand il s'agit de vérités surnaturelles, placées si haut au-dessus de toutes les données de la raison. On doit donc rejeter ce principe de l'école rationaliste : « La philosophie n'admet rien que de *vrai en soi et sous la forme de l'idée.* » Mais la raison démontre la foi en établissant d'une manière certaine le fait de la révélation divine, et en nous convaincant que Dieu a parlé, d'où résulte rationnellement l'obligation de croire ce que la souveraine vérité affirme et révèle.

« Si l'on veut, en effet, que la raison humaine ni ne se trompe, ni « ne s'égare, dans une affaire aussi grave et aussi importante, il faut « qu'elle s'enquière soigneusement du *fait* de la révélation, afin « qu'il lui reste démontré d'une manière certaine que Dieu a parlé, « et qu'en conséquence, selon le très-sage enseignement de l'Apô- « tre, elle rende à l'autorité de sa parole une obéissance raisonna- « ble (1).

Ainsi, voilà ce que doit faire la raison, et voilà ce qu'elle peut.

Elle doit rechercher, avec tout le soin possible, le fait de la révélation : « *Divinæ revelationis factum diligenter inquirat oportet.* »

Elle peut s'assurer certainement que Dieu a parlé : « *Ut certo sibi constet Deum esse loquutum.* »

Après quoi il ne lui reste plus qu'à se soumettre : mais cette soumission, loin d'avoir rien de contraire à la raison, est l'usage le plus raisonnable qu'elle puisse faire d'elle-même « *ac Eidem, quemad-* « *modum sapientissimè docet Apostolus*, *rationabile obsequium* « *præstet.* »

Voilà comment se fait, dans ceux qui n'avaient pas eu jusque-là le bonheur de croire, le passage de l'ignorance ou de l'incrédulité à la foi. On voit combien la raison y sert : mais on voit aussi combien il serait imprudent de briser, par un faux zèle ou par une aveugle préoccupation de système, cette planche sur laquelle l'esprit humain prend son appui pour arriver, avec le secours de la grâce, jusqu'à l'entrée de la pure et lumineuse région des vérités révélées. « *Recta ratio fidem demonstrat.* »

Cette recherche et cette constatation par la raison du grand fait de la révélation divine, présuppose, il est vrai, la connaissance de Dieu et de ses principaux attributs, surtout de son infaillible véracité. Mais l'homme peut arriver rationnellement à la connaissance de cette vérité première : la philosophie et la théologie chrétienne s'accordent à le reconnaître, et saint Paul le proclame quand, parlant de la preuve si vulgaire et si forte cependant, qui jaillit du spectacle de la création, il dit : « *Invisibilia ipsius* (*Dei*) *per ea quæ*

(1) Humana quidem ratio, ne in re tanti momenti decipiatur et erret, di- « vinæ revelationis factum diligenter inquirat oportet, ut certo sibi constet « Deum esse loquutum, ac Eidem, quemadmodùm sapientissimè docet « Apostolus, rationabile obsequium præstet. » (Rom. XIII. 1.)

« facta sunt à creaturâ mundi intellecta conspiciuntur, sempiterna « quoque ejus virtus ac divinitas. »

IV.

Maintenant, comment et par quelles preuves la raison arrive-t-elle à se convaincre que Dieu a parlé ? — Elle y arrive par cet ensemble de démonstrations solides qui établissent d'une manière si ferme les fondements de la foi et qu'on appelle les motifs de crédibilité.

Ecoutons encore ici l'organe suprême de la vérité :

« Combien sont nombreuses, combien admirables, combien ma-« gnifiquement splendides, les preuves par lesquelles la raison hu-« maine doit être amenée à cette conviction féconde : que la reli-« gion de J.-C. est divine... et que par conséquent rien au monde « n'est aussi certain que notre foi ; rien de plus sûr, rien de plus « vénérable, ni qui s'appuie sur de plus inébranlables princi-« pes (1). »

Qu'on veuille bien le remarquer, c'est la raison, la raison humaine, qui est convaincue par ces preuves, et qui en est convaincue très-clairement, et qui en est convaincue entièrement : *quibus* humana *ratio* luculentissimè *evinci* omnino *debet* ; c'est elle qui les étudie, elle qui les médite, elle qui les comprend et en saisit la valeur ; elle enfin qui en reconnaît la solidité ; et bien que tout ce travail de préparation à la foi ne se fasse pas sans une assistance d'en haut, c'est par la raison néanmoins qu'il se fait, par la raison telle que nous l'avons dans l'état présent, par la raison de l'homme déchu et que le péché originel par conséquent n'a point détruite.

Le Souverain Pontife rappelle ici les prophéties, les miracles, toutes les merveilles de la naissance, de la vie, de la mort et de la résurrection de notre Sauveur, la sagesse surhumaine de sa doctrine, le sanglant témoignage des martyrs, les vertus éminentes et éclatantes de tant de millions de saints, et enfin ce prodige inexplicable humainement de la propagation si rapide et du triomphe si complet du christianisme parmi tant d'obstacles. Ce sont, on le voit, tous les motifs de crédibilité, tels qu'ils sont exposés par les théologiens dans le *Traité de la vraie Religion*, traité qui ne tient plus, puisque c'est à la raison qu'il s'adresse et sur la raison qu'il se fonde, si la raison, sans la foi, n'est qu'impuissance.

« *Hæc scilicet fides divini sui auctoris et consummatoris Christi Jesu nativitate, vitâ, morte, resurrectione, sapientiâ, prodigiis, vaticinationibus confirmata, supernæ doctrinæ luce undique refulgens.... Tot prophetarum prædictionibus, tot miraculorum splendore, tot*

(1) « Sed quam multa, quam mira, quam splendida præsto sunt argu-« menta, quibus humana ratio luculentissimè evinci omninò debet divinam « esse Christi religionem..... ac propter eà nihil fide nostrâ certius, nihil « securius, nihil sanctius exstare, et quod firmioribus innitatur principiis. »

martyrum constantiâ, tot sanctorum gloriâ, vel maxime clara et insignis, salutares proferens Christi leges, ac majores in dies ex crudelissimis ipsis persecutionibus vires acquirens, universum orbem terrâ marique, à solis ortu usque ad occasum, uno Christi vexillo pervasit. »

C'est à ces preuves victorieuses que la raison de l'homme doit se rendre. Parvenue à ce point, sa tâche est finie ; elle n'a pas à discuter et à juger le fond mystérieux des dogmes révélés ; mais, convaincue que Dieu a parlé, il ne lui reste qu'à acquiescer avec une religieuse soumission à son infaillible parole, et à courber humblement la tête sous le joug divin de la foi.

« *Itaque humana ratio ex splendidissimis hisce, æque ac firmissimis argumentis, clarè apertèque cognoscens Deum ejusdem fidei auctorem existere... Quâvis difficultate ac dubitatione penitus abjectâ atque remotâ, omne eidem fidei obsequium præbeat oportet, cum pro certo habeat à Deo traditum esse quidquid fides ipsa hominibus credendum et agendum proponit.* »

Telle est donc, suivant l'enseignement du Vicaire de Jésus-Christ, telle est, encore après la chute de notre nature, la puissance de la raison humaine. Nous l'avons vu : quoique inférieure à la foi qui va beaucoup plus haut et beaucoup plus loin, la raison découle néanmoins de la même source, de l'éternelle et immuable vérité qui est Dieu même ; elle conserve, si elle sait respecter ses bornes, une vraie droiture ; loin d'être opposée à la foi, elle lui vient en aide et sert à démontrer sa vérité. Elle recherche le fait de la révélation ; elle s'assure de ce fait avec certitude ; elle arrive ainsi au seuil de la foi ; et consommant alors, sous l'empire de la grâce, le sacrifice d'une raisonnable obéissance, elle entre du parvis dans le sanctuaire, où son œil purifié et affermi par une lumière plus haute, s'illumine de nouvelles clartés, découvre des vérités qu'elle n'avait jamais auparavant soupçonnées, commence à voir ces vérités dans le jour des écritures et de la parole de l'Eglise, s'y attache par la charité, les honore par la pratique des bonnes œuvres, et attend, fermement appuyée sur l'espérance, le moment où il lui sera donné de les voir à nu dans le jour plus grand et plus plein de l'éternité.

L'abbé J. Cognat.

La lettre de M. le comte de Montalembert que nous avons publiée dans notre dernier numéro pourrait faire croire à nos lecteurs que la *Civiltà Cattolica* donne raison sur tous les points aux contradicteurs de l'illustre défenseur des libertés de l'Eglise. Il n'en est rien, comme on peut en juger par les conclusions suivantes du théologien Romain et par les réflexions qu'y ajoute l'*Univers* : La *Civiltà* signale trois garanties que la Religion catholique fournit contre le despotisme du pouvoir à toutes les nations qui la professent.

Charles de Riancey.

« La première est l'esprit chrétien répandu chez les gouvernés et le gouvernants, esprit qui forme une opinion publique très éclairée.

« .... La seconde garantie de toute nation catholique, c'est l'épiscopat c'est là ce qui, depuis tant d'années, soutient les multitudes en Irlande avec tant de prudence et de courage, sans les laisser faiblir sous le poids de l'oppression ni s'abandonner aux fureurs de la révolte; c'est là principalement ce qui a valu à la France tous les avantages qu'elle a remportés dans la lutte parlementaire; car où en serait aujourd'hui la France, si le monopole de l'instruction, protégé par le voltairianisme des Chambres, n'avait rencontré dans l'épiscopat un obstacle insurmontable? Si les Assemblées constitutionnelles, réduites à leur opposition mécanique, n'avaient trouvé dans l'organisation de la hiérarchie un frein à leur despotisme, un remède au délire de leurs emportements? Assurément le courage de l'épiscopat a été secondé par la liberté et par l'usage magnanime qu'en ont fait de généreux laïques de la trempe de M. de Montalembert; mais nous serions grandement injustes envers les Evêques, si nous pensions qu'ils aient besoin de cet appui pour tenir à des princes absolus, même au dix-neuvième siècle, le langage des Ambroise, des Becket, des Fénelon, des Beaumont, des Pacca, etc.

« Pour donner plus de force à cette influence du sentiment catholique et de l'autorité épiscopale dans la société, on ne saurait croire combien il serait utile d'exciter parmi les écrivains, les journalistes et tous les citoyens catholiques, cette union intime qui naît de la charité et qui est proprement le caractère distinctif du vrai chrétien. Oh! c'est bien là ce qui nous paraît à nous le grand *intérêt de l'Eglise au XIXe siècle.* Avec cela, toute forme de gouvernement se trouverait dans une sorte de nécessité de seconder le sentiment catholique dirigé par les Evêques unis à leur chef, et porté à la plus haute puissance par la force incalculable d'une presse orthodoxe qui consacrerait chacune de ses pages à répandre dans les multitudes la vérité puisée à cette source sacrée; et comment ne pas être à la fin dominé par un sentiment qui éclate partout avec cette unité parfaite qu'aucune secte hérétique ou rationaliste ne pourra jamais atteindre ni même espérer? C'est cette perfection d'unité et de charité qui nous donne la plus grande confiance dans le triomphe prochain de l'Italie sur ce schisme anglican qui menace de l'envahir; car nous voyons ici avec bonheur la presse catholique dans un accord ferme et inébranlable sur tout ce qui tient aux principes et aux intérêts religieux, malgré les nuances politiques, malgré les différences d'allures et de langage qui existent par exemple entre l'*Armonia* et la *Patria*, entre la *Campana* et la *Bilancia*, entre le *Cattolico* de Gênes et la *Scienza* et la *Fede* de Naples. Nous voyons à ce fait trois raisons principales, dont la première est peut-être l'importance même de la guerre qui se fait, guerre malheureuse, très propre à rallier la phalange catholique; mais aussi l'unité entre les combattants n'est-elle pas admirablement secondée par l'accord parfait de tout l'épiscopat subalpin, accord qui résiste à toutes les manœuvres diverses employées jusqu'ici pour le rompre? La seconde cause est l'habitude où nous sommes encore du respect envers tout pouvoir légitime, malgré toutes les fausses idées de souveraineté populaire, malgré les réminiscences républicaines et municipales qui sont restées vivaces en bien des lieux et que le sentiment catholique favorise en tout ce qu'elles ont de légitime. La troisième est le principe incontestablement légitime de tous les gouvernements de la Péninsule, sous quelque forme que s'exerce leur

autorité; nul doute ne pouvant exister à cet égard dans l'esprit des catholiques, il en résulte un respect général et unanime pour le devoir de l'obéissance, dans tous les cas où l'imprudence de tel ou tel gouvernant ne lui fait pas prendre à tâche de rendre cette obéissance impossible, en se mettant dans une opposition aveugle et impie avec les lois de la conscience catholique.

« Il est triste d'avoir à le dire : ces trois éléments d'unité manquent à la France depuis que l'Eglise y a recouvré non-seulement la paix, mais encore des avantages inespérés ; beaucoup de catholiques ne voient pas clairement jusqu'où vont les droits légitimes des différents partis ; chez quelques-uns cette incertitude a tellement affaibli l'habitude de la parfaite obéissance chrétienne, que l'irrévérence décorée du nom de courage ne s'attaque plus seulement aux pouvoirs temporels, mais qu'elle va parfois jusqu'à méconnaître l'autorité spirituelle des Evêques; de là viennent ces scissions qui s'élèvent trop facilement dans la presse et dans l'opinion catholique, et qui plus d'une fois ont fait naître chez les nations voisines l'inquiétude et la crainte dans tous les cœurs fidèles, accoutumés à voir dans l'énergie de ce peuple généreux le plus grand sujet d'espérances pour l'Eglise. Qui pourrait dire si quelque « homme ennemi » ne souffle pas sur ces étincelles? Qui sait si la perfidie des sectaires n'est pas là qui épie toutes les occasions pour semer la zizanie dans notre camp? On s'est ému quand les Evêques sont entrés dans les conseils universitaires; à cette première agitation ont succédé les querelles sur le traditionalisme ; ensuite est venue la question des classiques ; aujourd'hui c'est l'intérêt de la liberté ; et la vivacité du zèle prend souvent chez ce peuple des couleurs tellement animées, qu'on ne le distingue plus de la passion. Pourquoi donc ne pas réserver les traits mordants de l'ironie et du ridicule pour l'impiété opiniâtre et pour la modération hypocrite? pourquoi ne pas inscrire en tête de toute discussion entre catholiques sincères le grand aphorisme du saint docteur : *In dubiis libertas, in omnibus charitas?*

« Que nos frères d'au-delà des Alpes nous pardonnent si nous nous permettons de leur donner un tel conseil en leur signalant un tel danger. Nous sommes, nous aussi, de ces croyants qui comptent beaucoup, comme le comte de Maistre, sur le prosélytisme irrésistible de la France régénérée ; mais nous réserverons toujours de dire que le prosélytisme n'est désirable que lorsqu'il est catholique, et il n'est catholique que par la charité. »

Voici maintenant les réflexions de l'*Univers* :

« Bien que ce ne soit pas à nous seulement que s'adresse le conseil de la *Civiltà Cattolica*, nous en prenons notre part et nous le recevons cordialement, comme elle le donne. Quant au danger qu'elle signale, il n'est pas, à beaucoup près, nous pouvons le lui garantir, aussi grand qu'elle le suppose. Il n'y a en France, grâce à Dieu, aucun élément d'hérésie, ni de schisme, ni de quoi que ce soit de semblable. Voilà pourquoi précisément on peut maintenant combattre avec plus de vigueur des opinions et des tendances qu'en d'autres temps il était peut-être sage et prudent de ménager. Ceux qui les soutiennent ne forment, si on les compare à ceux qui les repoussent, qu'une imperceptible minorité, et leurs efforts pour regagner une partie du terrain qu'ils ont perdu depuis trente ans n'auraient quelque chance de succès que si, pendant qu'ils agissent, on avait la complaisance de demeurer dans l'inaction.

« Sans doute les divisions sont toujours funestes ; il n'est personne qui

ne les déplore, et les scandales qui en sont la suite affligent tous les gens de bien. Mais quand ces divisions existent, elles imposent des devoirs pénibles qu'il faut savoir remplir en dépit de tous les inconvénients et de tous les dangers. Du reste, il nous semble que la *Civiltà Cattolica* se méprend sur les causes de nos différends. La politique s'y mêle, il est vrai, pour les exploiter, mais elle n'en est pas le principe ; c'est à peine si les divers partis comprennent de quoi il s'agit. Il est encore moins exact de chercher cette cause dans un défaut de soumission à l'autorité spirituelle des Evêques. Il n'y a pas de pays dans le monde, sans excepter l'Italie elle-même, où l'Episcopat ait une plus grande puissance et soit plus respecté, plus promptement, plus pleinement obéi qu'en France. Nous pourrions en donner mille preuves, il suffit ici de remarquer que dans les questions mêmes où l'Eglise laisse à ses enfants toute liberté, aucune opinion ne pourrait se produire avec quelque espérance de succès, ni se créer un organe qui eût quelque vie, si elle n'était notoirement appuyée et soutenue par des Evêques. Après l'amour et le dévouement pour le Souverain-Pontife, il n'y a pas de sentiment plus sincère, plus fort, plus ardent chez les catholiques de France, que l'amour et le dévouement pour l'Episcopat.

« Nous aurions également quelques observations à présenter sur l'énumération que la *Civiltà Cattolica* fait de nos querelles. Ce n'est pas *quand les Evêques sont entrés dans les conseils universitaires* que *l'on s'est ému* ; à ce moment, Rome avait parlé et la cause était finie, et si avant cette décision suprême, l'article de la loi sur l'enseignement dont il est question avait alarmé une partie des catholiques, c'est que des Evêques partageaient et avaient eux-mêmes exprimé ces appréhensions. Quant au *traditionalisme*, il n'a jamais produit d'émotion d'aucune sorte ; la discussion est demeurée toujours renfermée dans un cercle si étroit que la masse du public catholique n'en a pas même eu connaissance. La question des classiques eut cela de fâcheux qu'elle divisa des hommes qui jusque-là avaient marché d'accord dans toutes les occasions ; leurs communs adversaires ont exploité cette scission avec une rare habileté et produit ainsi une confusion qui leur a donné un moment de triomphe ; mais ce nuage est maintenant dissipé. Pour ce qui est de la polémique soulevée par la brochure de M. de Montalembert, elle n'a jamais atteint les proportions que la *Civiltà Cattolica* lui prête.

« Nous prenons volontiers la devise de la *Civiltà Cattolica* : *In dubiis libertas, in omnibus charitas.* Seulement, nous ferons observer que pas plus que nous elle ne regarde comme *douteuses* les doctrines que nous défendons comme *certaines*. Nous ajouterons que si *le prosélytisme ne peut être catholique que par la charité*, la charité n'est pas violée par un peu d'ardeur contre l'erreur et ceux qui la servent, lorsque cette ardeur n'a d'autre mobile que l'amour de Dieu et du prochain, la gloire du Seigneur et le bien des âmes. Du reste, la *Civiltà Cattolica* doit bien voir par ce qui lui arrive que la douceur, la modération, la charité, la louange, ne suffisent pas en France pour apaiser ceux dont on a le malheur de combattre les opinions, si contestables qu'elles soient. — Du Lac. »

Changements dans le mode de publication du CORRESPONDANT.

M. Lenormant annonce en ces termes la phase nouvelle dans laquelle entrera le *Correspondant* à partir du 1er avril prochain :

« Puisqu'il est question de la tentation qu'on éprouve trop souvent à notre époque de défendre la vérité en supprimant l'histoire, ce serait l'occasion de nous expliquer catégoriquement sur la publication des *Mémoires de Cosnac*, qui depuis quelque temps a défrayé la presse quotidienne. Mais nous avons des motifs pour ne pas nous montrer prolixe à cet égard; d'abord nous avons été personnellement attaqué à ce sujet par l'un des honorables rédacteurs de l'*Univers* (1) lequel, sous l'empire d'une préoccupation inconcevable, s'est appliqué des paroles qui n'avaient pas le moindre rapport à sa personne ou à ses écrits. Dans son ardeur de récrimination, il a été jusqu'à mettre notre *droiture* en doute, et nous éprouvons une invincible pudeur à nous défendre contre une accusation de cette nature. Franchement, il nous semble que, sous ce rapport, nous nous défendons assez par nous-mêmes.

« Ce qui m'a fait écrire à l'*Union* la lettre répétée par la plupart des journaux quotidiens, c'est le sentiment de peine que me causait la promptitude de deux vénérables prélats à condamner dans ses motifs une publication sincère, grave, utile et intéressante, telle que celle des *Mémoires de Cosnac*, uniquement sur un article de journal, et sans s'être rendu un compte raisonné et approfondi du caractère de cette publication. Je me suis alors souvenu d'une controverse non moins regrettable, quoique s'appuyant sur une aussi haute autorité, controverse à laquelle avait donné lieu la mise au jour du manuscrit de Fléchier, sur les *Grands jours de Clermont*. Nous nous refusâmes alors à voir un danger et un scandale dans des révélations historiques propres à bien faire apprécier l'état des esprits en France dans les commencements du règne de Louis XIV, et je résiste de même à la censure préalable des *Mémoires de Cosnac*, monument capital de l'influence de la politique sur la religion, d'autant plus digne d'être médité que le personnage qui s'accuse en vantant sa conduite, reste, au milieu de son ambition mondaine, grave dans ses mœurs et fidèle à l'accomplissement extérieur des devoirs de l'épiscopat.

« Au reste, ce que nous voudrions éviter à tout prix, c'est que les rédacteurs de l'*Univers* pussent croire qu'il ait jamais été dans notre intention de prendre une voie détournée pour exprimer les dissentiments qui nous ont séparés ou nous sépareront encore dans la défense commune de la cause religieuse. S'il y a eu souvent réticence de notre part, nous n'avons été mus que par le désir de conserver l'unité d'action aussi longtemps que possible, et par la résolution profondément arrêtée de ne jamais entrer dans la voie des représailles et des personnalités. Nous n'avons, pour ce qui nous concerne, qu'à nous féliciter de la persévérance que nous avons mise à remplir cet engagement : pour nous, le passé répond de l'avenir, et nous ne commencerons pas à employer contre des catholiques des armes dont nous n'avons jamais fait usage, même contre les adversaires de la religion.

« Toutefois, nous ne nous dissimulons pas la gravité de la conjoncture actuelle. Pour être restés exactement fidèles à nos principes et aux engagements que nous avions pris envers le public, nous nous trouvons aujourd'hui n'entendre plus, dans bien des cas, la défense du catholicisme de la même manière que les rédacteurs de l'*Univers*. Nous différons pour le fond presque autant que pour la forme. La politique, la philosophie, la science

(1) Voyez le numéro du 19 mars courant.

nous obligent à établir une suite de distinctions d'une portée capitale, et sur lesquelles il devient urgent de s'expliquer modérément, mais nettement.

« Ce sentiment d'une position nouvelle a été mûrement pesé par les propriétaires et les rédacteurs du *Correspondant*. Ils ont apprécié le caractère de la situation, ils ont compris la nécessité de retremper la défense du catholicisme à la source de la méditation et de l'étude. Notre Recueil va subir l'influence de cette détermination. Au lieu de publier deux fois par mois des livraisons qu'on trouve généralement trop restreintes, à partir du trente-deuxième volume de la collection, et du 25 avril prochain, nous donnerons tous les mois un *numéro* de cent soixante pages (c'est-à-dire trente-deux pages de plus par mois que nous n'en publions maintenant), sans augmentation dans le prix de l'abonnement. Nous sortirons ainsi de la fâcheuse nécessité de couper aussi souvent les articles, et, tout en suivant avec soin le mouvement des affaires et des esprits, nous échapperons à l'agitation fiévreuse qu'amène une périodicité trop fréquente, agitation qui étonne et afflige avec raison les étrangers, lorsqu'ils voient les défenseurs de la religion, en France, user leurs forces dans des luttes intestines.

Ch. Lenormant. »

L'*Univers* a publié la lettre suivante dans son numéro du 27 mars :

LETTRE

DE Mgr L'ÉVÊQUE DE SAINT-CLAUDE A MM. LES CURÉS DE SON DIOCÈSE.

AU SUJET DU JOURNALISME RELIGIEUX.

Messieurs et chers Coopérateurs,

La condamnation dont a été l'objet le seul journal pour ainsi dire qui soit en vogue dans le clergé de ce diocèse, les appréciations qui se sont produites en sens divers, à propos de cette condamnation, et qui viennent des autorités les plus imposantes, ont dû vous émouvoir, vous affecter péniblement. Vous désirez de savoir ce que je pense sur cette délicate matière : je vais vous le dire. Vous le comprenez, je ne blâme personne, je ne critique aucune mesure, je déplore avec vous la division qui se manifeste. J'use de mon droit et de mon pouvoir pour maintenir, pour resserrer encore, s'il était possible, l'union intime, profonde et si salutaire qui existe entre nous.

Ce que nous aimons, ce que nous voulons, ce qui nous est nécessaire à tous, c'est la science ecclésiastique que saint François de Sales ne craint pas d'appeler *le huitième sacrement de la hiérarchie de l'Église*. Or, nous puisons dans nos séminaires les principes, les éléments de cette science précieuse; nous la développons ensuite par la réflexion, par l'expérience, dans l'exercice de nos augustes fonctions, alors que chaque jour, à chaque heure, nous sommes en face des besoins, des faiblesses, des misères, des souffrances de la pauvre humanité ; puis, nous la complétons en observant le mouvement des idées du siècle, en étudiant les manœuvres de l'erreur, en recueillant tous les faits qui mettent de plus en plus en lumière la vérité, la beauté, la fécondité du catholicisme. Sous ce rapport, un journal nous est en quelque sorte indispensable. Autrement, nous ignorerions, au préjudice de notre science et de notre ministère, une foule de choses dont la connaissance ajoute à notre action pour le bien.

Maintenant, parmi les feuilles périodiques, quel sera notre choix ? Le bon sens répond que nous choisirons celle qui, selon nous, ira le mieux à notre point de vue; celle qui nous paraîtra bonne dans son esprit, forte dans sa rédaction, sûre dans ses jugements; celle qui, profondément attachée au Saint-Siége, nous montrera en tout, avant tout, un amour tendre, généreux et éclairé pour notre sainte mère l'Eglise romaine.

Est-ce à dire que cette feuille que nous aurons choisie sera parfaite ? Est-ce à dire que nous serons obligés de l'approuver en tout et de penser par elle ? Est-ce à dire que nous serons responsables des défauts que d'autres croiront y découvrir et des écarts dans lesquels elle pourra tomber ? Non, assurément. Elle sera pour nous non une pression, non un obstacle à l'exercice de notre liberté, de notre autorité, mais simplement un organe utile, un auxiliaire plus ou moins puissant. Toutefois, nous aurons beaucoup d'indulgence et de respect pour ceux qui, s'exposant tous les jours aux traits de la presse impie et railleuse, consacrent leur génie et leurs veilles à défendre courageusement tout ce qu'il y a de plus sacré et de plus essentiel sur la terre.

On semble voir un danger pour l'Eglise dans le journalisme religieux, quand il est en des mains laïques; on parle d'empiètements et même d'hérésie ; on a de vives craintes pour l'avenir. Ces craintes sont-elles fondées? J'ai peine à le croire. Dans ma conviction, les laïques, quand la foi est ce qu'elle doit être dans leur cœur et dans leur vie, peuvent par leur position, par leur talent, par leur zèle, nous rendre de très-grands services. Ici, que de noms, que d'exemples j'aurais à citer !

L'erreur était radieuse et triomphante, notre vieille société descendait peu à peu dans l'abîme au bruit des joyeux concerts de la philosophie incrédule. On osait dire, on osait écrire que le catholicisme avait fait son temps. Trois illustres combattants se présentèrent dans l'arène ; ils saisirent l'erreur corps à corps; jamais celle-ci n'avait ressenti d'aussi formidables étreintes, jamais elle n'avait reçu d'aussi rudes coups au nom de la science et de la poésie. C'étaient trois laïques, de Bonald, de Maistre et Châteaubriand.

A notre avis, le danger est ailleurs. Il est dans les efforts plus ou moins cachés par lesquels on essaie de diminuer, de restreindre la puissance du Chef suprême des chrétiens, et d'arrêter le mouvement qui nous reporte vers le centre de l'unité et de la force. Quand, au moyen de je ne sais quelle résistance inerte, de je ne sais *quelles coutumes*, on se sera fait une arme contre le Pape, cette arme, n'en doutons pas, se retournera bientôt terrible contre les Evêques; et le mauvais esprit, l'insubordination, la démagogie y trouveront excellemment leur compte.

A notre avis, le danger est dans ces journaux qui ont juré une haine éternelle à la religion, et qui l'attaquent continuellement avec une persévérance incroyable. Sans doute, grâce à l'énergie du gouvernement, ces journaux ne peuvent plus, comme autrefois, chaque matin et chaque soir, jeter dans nos villes, dans nos villages, dans nos chaumières, ces articles incendiaires qui nous faisaient un mal affreux. Mais, qu'on y prenne garde, ils sauront se dédommager ; ils dresseront d'autres batteries ; ils reviendront à leur tactique savante et dangereuse des temps de calme et de paix ; ils ne manqueront aucune occasion de nous créer toutes sortes d'obstacles ; ils seront d'autant plus audacieux qu'on les laissera plus tranquilles. Ils accueilleraient avec des transports de joie la nouvelle de la mort de l'*Univers*.

A notre avis, le danger est encore dans le socialisme. Comprimé par des mesures vigoureuses, il est, pour le moment, comme anéanti ; mais il n'est pas mort. Il travaille dans l'ombre, il règne dans les assemblées secrètes ; il remue, il soulève les instincts les plus pervers, les passions les plus redoutables ; il souffle sourdement le feu de la révolte, il dirige le poignard des assassins ; il cherche par les enseignements les plus perfides à séduire, à égarer la partie faible et ignorante du peuple ; il espère toujours qu'à une époque donnée, il pourra se ruer furieux sur nos institutions et les détruire de fond en comble.

Laissons donc de côté les disputes, les opinions, les systèmes. Ayons l'œil ouvert sur l'ennemi commun. C'est en creusant dans la science religieuse et dans la charité chrétienne que nous trouverons des remèdes pour guérir les esprits et les cœurs malades. C'est en serrant nos rangs et en faisant usage de toutes nos forces, que nous pourrons continuer avec succès l'œuvre immense de Jésus-Christ et des Apôtres.

Voilà, Messieurs et bien chers Coopérateurs, ce que j'avais besoin de vous dire. Vous voyez comment j'envisage le journalisme religieux, et comment vous devez vous en servir dans l'intérêt de la sainte cause de Dieu et de l'Eglise. Vous apprendrez avec plaisir qu'une lettre vient d'être adressée à M. Veuillot par Mgr Fioramonti, secrétaire de Notre Saint Père le Pape. Cette lettre, admirable de sagesse et de prudence, comme tout ce qui se fait à Rome, indique clairement la source des contradictions incessantes que le journal l'*Univers* a essuyées, et les modifications que ses rédacteurs doivent désormais y apporter dans le sens de la modération et de la douceur. Elle se termine par ces mots: *J'ai la confiance que ceux qui, pour le moment, vous sont contraires, seront bientôt unanimes à louer l'habileté et le zèle avec lesquels vous ne cessez de soutenir la religion et le Siége Apostolique.*

Recevez, Messieurs et chers Coopérateurs, la nouvelle expression de mon sincère attachement.

18 mars 1853.

† PIERRE,
Evêque de Saint-Claude.

Bulletin Politique de l'Etranger.

Turquie. — On a des nouvelles positives du départ de notre flotte, sous les ordres de l'amiral La Susse. C'est le 23 mars qu'elle a quitté Toulon pour se rendre dans l'Archipel. En outre, des ordres sont donnés pour l'armement des vaisseaux le *Friedland* et l'*Iéna*.

A Constantinople, la gravité de la situation a amené une modification ministérielle ; et c'est le successeur de Fuad-Effendi, c'est Rifaat-Pacha qui est entré en négociations avec le prince Mentchikoff. Ce dernier n'a pas perdu de temps pour expédier au consul-général russe à Jérusalem des dépêches relatives à la question des Lieux-Saints, tandis que le général Luders concentre trois corps d'armée sur les frontières. C'est avec cette façon de négocier que la cour de Saint-Pétersbourg veut trancher les difficultés.

Suisse. — La *Nouvelle Gazette de Zurich* du 24 mars donne le texte de la Note que le ministre d'Autriche près la Confédération helvétique a adressée au Conseil fédéral, relativement à l'affaire du Tessin. Le ministre rappelle les faits qui ont donné lieu aux mesures sévères du gouvernement autrichien : le Tessin transformé en un arsenal de révolutions, les corps-francs

partant de ce pays pour aller se joindre aux insurgés lombards et même aux révoltés de Venise, et enfin la conduite des Tessinois lors de la récente insurrection de Milan. Nous trouvons à la fin de cette note les passages suivants qui nous semblent plus particulièrement de nature à intéresser nos lecteurs :

« Le soussigné a eu l'honneur, dans sa Note du 19 août 1852, d'inviter le Conseil fédéral à vouloir bien intervenir pour que l'évêque de Côme et l'archevêque de Milan fussent réintégrés dans tous leurs droits concernant les séminaires de Pollegio et d'Ascona appartenant à leurs diocèses, et, en tous cas, leur ouvrir les voies de droit ordinaire que le gouvernement tessinois leur avait expressément refusées, afin qu'ils puissent faire valoir leurs demandes de restitutions, ou, en tous cas, leurs prétentions à une indemnité. Enfin, le gouvernement impérial, par l'organe du soussigné, a sollicité le Conseil fédéral d'intervenir énergiquement pour que les religieux d'origine lombarde expulsés violemment du Tessin fussent réintégrés dans leurs couvents, ou du moins qu'ils reçussent une pension viagère. On n'a fait droit à aucune de ces réclamations aussi fondées que légitimes, et le gouvernement impérial s'est vu par conséquent forcé, quoique malgré lui, de mettre à exécution la mesure qu'il avait expressément annoncée pour ce cas dans la Note du 21 décembre dernier, et, usant de justes représailles, de traiter les Tessinois de la Lombardie de la même manière que les sujets impériaux du royaume lombardo-vénitien étaient traités dans ce canton de la Suisse. Si donc le reproche de dureté qui peut être fait à cette mesure doit retomber sur ceux qui en ont été la première cause, on a d'ailleurs, en l'exécutant, fait des exceptions et usé de ménagements qui n'ont pas été observés lors de l'expulsion des religieux du Tessin.

« Dans ces circonstances, il est évident que le gouvernement impérial ne saurait satisfaire au désir exprimé par le haut Conseil fédéral, que les communications avec ce canton soient rétablies sur l'ancien pied, aussi longtemps que les résultats des mesures ordonnées par le grand Conseil dans le canton du Tessin ne seront pas entièrement connus, et qu'il n'aura pas été fait droit aux autres justes demandes du gouvernement impérial. »

ALFRED DES ESSARTS.

Nouvelle église catholique à Genève.

Au milieu de ce mouvement général qui entraîne les peuples protestants vers l'Eglise catholique, nous avons déjà fait remarquer plusieurs fois le progrès du catholicisme à Genève, cet antique boulevard de l'hérésie, cette Rome protestante. Placée entre la France, l'Allemagne et l'Italie, elle pouvait facilement faire rayonner l'erreur sur ces trois contrées; aujourd'hui, elle voit son influence disparaître, les divisions religieuses s'amoindrir et la vraie foi y fleurir de nouveau. Près de 12,000 catholiques forment la paroisse de Genève, et ces fidèles n'ont qu'une insuffisante église et quelques prêtres surchargés de fatigues. On sait que le Souverain-Pontife a daigné se placer à la tête de la souscription par une offrande de plus de 5,000 francs, pour la construction d'une église dans le titre de l'*Immaculée-Conception* ; cette église est commencée, et grâces à Dieu, les Evêques de France prennent cette œuvre sous leur patronage. Malgré la multitude d'œuvres locales, ils comprennent qu'il s'agit d'une œuvre éminemment catholique. M. l'abbé Mermillod, vicaire de Genève, qui prêche en ce moment la retraite à la ca-

thédrale d'Orléans, a rencontré dans ce diocèse de bienveillantes sympathies pour l'église de Genève; Mgr Dupanloup, après avoir souscrit généreusement, a encouragé vivement la quête.

La société de St-Vincent de Paul d'Orléans s'est mise à la disposition de M. l'abbé Mermillod pour faciliter le succès de sa quête; il a prêché un fructueux sermon de charité en faveur des pauvres visités par la conférence. C'est là, comme il le disait lui-même, renouer à notre époque, entre les fils de Saint-Vincent et les prêtres de Saint-François de Sales, ce mutuel échange de charité et d'intimité qui existait entre ces deux grands saints.

A Blois, M. Mermillod a prêché en faveur de l'œuvre dans la cathédrale, et on nous apprend que, sous la protection de Mgr Pallu-du-Parc, il a eu un grand succès. Ce que le prosélytisme de l'Angleterre fait pour l'erreur, la France paraît destinée à le faire pour la vérité, et nous ne doutons pas, que dans tous les diocèses il n'y ait le même élan, le même dévouement, en faveur d'une si belle entreprise. ALFRED DES ESSARTS.

LA SEMAINE SAINTE A PARIS.

L'immuable permanence de l'Eglise n'a jamais plus admirablement éclaté que de nos jours. C'est le sentiment qui nous saisissait hier en entrant sous les vastes nefs de la cathédrale.

Nous sommes jeune encore, et pourtant avec quelle expérience déjà longue ne pouvons-nous pas redire le mot du Psalmiste « *Omnia veterascent, tu autem permanebis ?* » Tout a changé autour de nous. Les dynasties, les royautés, les gouvernements ont passé comme des songes. Que de flots irrités sont venus se briser au pied des tours métropolitaines qui depuis tant de siècles, étendent sur la capitale leur ombre protectrice ! Et sans même remonter de cinquante années en arrière, que de passions triomphantes ou à l'agonie ont promené sur le parvis de Notre-Dame leurs cortéges ou leurs funérailles! La Religion seule est restée debout, ouvrant à tous les vaincus et à tous les vainqueurs, pourvu qu'ils fussent chrétiens, l'asile de ses miséricordes, de ses réconciliations, de sa paix.

Une immense multitude, grave, recueillie, le cœur ému et le regard plein de sérénité, avait envahi dès l'aurore l'enceinte sacrée. Elle était venue de tous les points de la Cité, faisant trève aux fonctions les plus hautes comme aux professions libérales, quittant les soucis des affaires, les labeurs de la magistrature et du barreau, les méditations de la science, les études des lettres et l'inspiration des arts, et formant, de l'élite des intelligences, une humble et pieuse cour au Christ ressuscité. Jamais, depuis son établissement, la communion pascale de Notre-Dame n'avait réuni à la Table sainte un concours plus empressé; les rangs et les opinions étaient confondus et unis comme les cœurs. Et ce que le regard contemplait avec plus d'espérance et de joie, c'était l'affluence des jeunes gens, gage certain d'un progrès continu dans les conquêtes de l'esprit chrétien,

prémices heureuses de la régénération des mœurs, du retour de la foi, du meilleur développement de l'éducation religieuse.

Commencée à 7 heures et demie précises, la messe ne s'est terminée qu'à neuf heures et demie; elle était dite par le R. P. Félix, l'apôtre de la retraite, à qui la Providence ménageait ainsi la plus douce récompense de son laborieux et éloquent apostolat. La communion, distribuée concurremment par le saint religieux et par M. l'abbé Surat, vicaire-général, a duré plus d'une heure et demie.

Tel était le fruit, incomparable devant Dieu, des prédications du Carême et de la retraite qui avait été suivie toute la semaine par un auditoire de plus en plus empressé. Le zèle et le talent du P. Félix se sont soutenus et surpassés dans cette dernière épreuve. Autant l'orateur des conférences est net, serré, ferme et entraînant, autant l'apôtre de la retraite a été plein de piété, d'ardeur et d'onction. Le Vendredi-Saint, en prêchant les douleurs du cœur de N.-S. J.-C., les autres soirs, en traitant de la confession et de la conversion, il a trouvé des accents d'une suavité et d'une force irrésistibles.

L'œuvre des Conférences de Notre-Dame est une œuvre bénie et privilégiée puisque Dieu lui réserve une telle suite de maîtres et de docteurs !

Ce n'est pas seulement dans la Basilique Métropolitaine que se sont rencontrés des témoignages irrécusables de la foi renaissante. Pendant tout le Carême les chaires chrétiennes comptaient à leurs pieds des assemblées nombreuses. Les exercices de la Semaine Sainte ont été suivis avec un empressement merveilleux. Durant les trois derniers jours, les églises ne suffisaient pas à contenir les flots de population avides d'assister à nos grandes solennités.

Une touchante dévotion, qui s'étend chaque année dans les diverses paroisses, a particulièrement attiré le concours des fidèles. C'est le commentaire des sept paroles de N. S. J.-C. sur la croix, pendant les trois heures d'agonie. Rien de plus émouvant que cet enseignement répété par des voix pleines d'onction et de zèle, comme celles de M. l'abbé Duquesnay à la Madeleine, de M. l'abbé Coquereau à Saint-Louis-d'Antin, de M. l'abbé Cathelin à la Trinité ; rien de plus touchant que ce testament d'un Dieu mourant, testament reproduit et expliqué dans sa solennelle tristesse et dans sa divine charité, à l'heure même où s'accomplissait le sacrifice sanglant du Calvaire.

De nombreuses retraites préparatoires à la Communion pascale avaient été prêchées dans plusieurs églises; d'autres le seront nécessairement. Les unes sont générales et pour tous les fidèles, les autres sont spéciales à certaines catégories, comme par exemple celles qui sont consacrées exclusivement aux ouvriers membres des Sociétés de Saint-François-Xavier ou des Saintes-Familles.

La foule n'a cessé de se présenter aux chapelles du Tombeau pour

adorer la croix. A Notre-Dame, où étaient exposées les reliques insignes de la Passion, l'adoration a duré plusieurs heures.

Le saint jour de Pâques, l'affluence était telle que même dans les plus vastes temples, il était impossible de trouver place : on a été obligé de ne plus laisser entrer à Saint-Roch et à Saint-Eustache notamment.

Disons à l'honneur de l'autorité militaire, qu'elle a fermé plusieurs postes et restreint considérablement le service des autres pour permettre aux soldats d'assister aux offices divins.

Tel est le rapide et incomplet tableau de ce mouvement si consolant qui entraîne les âmes vers la foi. Certes, il faut se garder autant de l'illusion que du découragement; il ne faut être ni trop prompt à l'espérance, ni trop prompt au désespoir. Tout incomplets, tout faibles qu'ils soient encore, ces signes ne sont pas vains. Il en est un surtout qui nous a frappé et sur lequel nous voulons arrêter notre pensée en terminant : c'est la puissance d'unité et de pacification qui réside dans l'Eglise, et qui, aux jours les plus terribles, parmi le choc des passions, des intérêts et des controverses, fait rassembler les cœurs les plus divisés sur les questions livrées à la dispute humaine, dans l'unité de la foi, du dévouement et de la vérité.

HENRY DE RIANCEY.

Nouvelles Religieuses.

ROME. — N. S. P., dont la bienveillante attention s'étend sur tout ce qui intéresse la religion, les lettres et les arts, a daigné prendre sous sa protection le projet d'un monument à élever au Tasse, imaginé et exécuté par le commandeur de Fabris. Encourageant le zèle de la commission et donnant l'exemple aux souscripteurs, sa Sainteté a fait remettre au prince Borghèse, une somme considérable sur sa cassette particulière. Ainsi c'est sous les auspices de Pie IX que s'achèvera bientôt le monument consacré à la mémoire du glorieux chantre des croisades.

— Un avis de S. E. le Cardinal-Vicaire annonce au public la formation récente d'une Société pieuse qui se propose d'accompagner le Saint-Viatique.

— Les membres du chapitre métropolitain de Camerino ont été admis le 11 mars aux pieds de Notre Saint-Père, à qui ils venaient rendre grâces de l'honneur qu'il a conféré à leur concitoyen Mgr Giusto Recanati.

Sa Sainteté les a accueillis avec une tendresse toute paternelle, en prononçant des paroles d'éloges pour le nouveau cardinal.

— Le T. R. P. Dalin, supérieur-général des Dames de la Sagesse, se trouve dans ce moment à Rome, où il est allé rejoindre Mgr Hillereau, archevêque de Petra et vicaire apostolique de Constantinople (Mgr Hillereau est Français). Ils agissent ensemble auprès du Saint-Siége apostolique pour hâter la béatification du vénérable Grignon de Montfort, mort en odeur de sainteté et fondateur des Filles de la Sagesse, dont la maison est à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée).

Cet ordre religieux compte un grand nombre de maisons dans plusieurs départements de France et de la Belgique; c'est lui qui tient les hôpitaux

de Toulon. Appelées par Mgr l'évêque de Fréjus, trois Sœurs de la Sagesse viennent de jeter les fondements d'une nouvelle maison au Puget-de-Cuers : elles sont destinées comme partout à soigner les malades à domicile et à donner l'éducation aux jeunes demoiselles. Il faut espérer qu'il en sera bientôt de cette maison comme de celles qu'elles tiennent ailleurs ; déjà trois Sœurs nouvelles sont demandées, et soixante élèves reçoivent une éducation soignée dans le jeune établissement.

Ces dames ont un talent tout particulier pour faire le bien et se faire aimer de tous ceux qui les approchent. Elles agissent avec le même esprit, la même simplicité, la même foi que leur vénérable fondateur, elles se consacrent au soulagement de toutes les misères et de toutes les infortunes, elles sont dans les hôpitaux civils, militaires, et tiennent tous ceux de la marine moins un ; on les trouve dans les hospices, dépôts de mendicité, salles d'asile ; elles ont des écoles pour les sourds et muets, pour les jeunes aveugles ; elles dirigent une école normale.

Paris les apprécie et tout le quartier de Chaillot les bénit sous le nom de *Dames de la Providence*. Il serait à désirer que cet ordre se répandît dans toutes les grandes villes, qu'une maison fût établie à Marseille pour faire l'éducation des jeunes aveugles : c'est là, pour ainsi dire, le seul établissement qui manque à cette ville essentiellement religieuse.

A son retour de Rome, le très-révérend père Dalin se rendra à Toulon pour visiter les cinq établissements tenus par les Filles de la Sagesse, savoir : l'hôpital de la Marine, de Saint-Mandrier, du bagne, civil, et de la Charité.

FRANCE. — Diocèse de Paris. — Pendant toute la durée des travaux qui vont être exécutés à Notre-Dame pour le sacre, avant et après la cérémonie, l'office canonical sera célébré dans la sacristie du chapitre. Quant au service paroissial, on dit qu'il doit être installé dans les constructions provisoires qui ont servi de logement aux troupes campées sur l'emplacement de l'ancien jardin de l'archevêché.

— L'église de Saint-Joseph, établie provisoirement rue Corbeau, dans le faubourg du Temple, a été inaugurée, il y a un an à peine. Cette église, qui sert de seconde succursale à la paroisse Saint-Laurent, se trouve placée dans un quartier où la population fait de rapides progrès. Aussi, les proportions de cette église provisoire se sont-elles trouvées promptement insuffisantes. Un nouveau bas-côté vient d'être ajouté, ainsi qu'une nouvelle chapelle qui a été bénite dimanche dernier par M. de La Bouillerie, vicaire-général du diocèse.

— L'*Assemblée Nationale* donne les détails suivants sur un incendie qui a eu lieu dans l'église Saint-Gervais, il y a quelques jours :

« Tout le monde connaît le beau portail de Saint-Gervais. Derrière la grande porte d'entrée et à l'intérieur de l'église, se trouve un beau porche à cintre surbaissé ; ce porche est dominé par un balcon sur lequel est édifié le grand orgue de l'église, un des plus beaux de Paris. C'est sous ce porche, adossé à la grande porte, qu'on avait organisé la chapelle pour l'adoration de la Croix pendant les trois jours saints. Pour cela, on s'était servi d'un autel portatif et de tentures.

« A dix heures, au moment où la foule des fidèles encombrait le temple et où M. le curé apportait, suivi du clergé et processionnellement, au milieu du plus religieux recueillement, les saints instruments du culte : le Saint-Sacrement, le calice, le ciboire renversés, les cierges des nouvelles chapelles

étant allumés, le feu a pris aux tentures, comme dans Saint-Louis des Invalides, le jour des funérailles du maréchal Sébastiani, et, en un instant, la chapelle a été en feu.

« Une panique indicible a eu lieu ; la foule épouvantée se pressait, se bousculait, s'écrasait aux portes pour fuir. Cependant quelques personnes, gardant leur sang-froid, sont allées chercher les pompiers au poste de l'Hôtel-de-Ville, situé à cent pas de là. Les sapeurs sont arrivés au pas de course avec leur pompe, et en quelques minutes la pompe a fonctionné, les tentures ont été arrachées, le feu a été dominé, puis éteint, si bien qu'à midi il ne restait plus trace de l'incendie.

« La chapelle a été entièrement consumée, le bois de la grande porte légèrement carbonisé et la pierre du porche un peu noircie ; mais, par un miracle providentiel, l'orgue, bien qu'enveloppé dans un tourbillon de flamme et de fumée, n'a pas été atteint.

« Personne n'a été blessé ; seulement un des employés aux chaises, qui a fait preuve de courage et de résolution, a eu la main légèrement brûlée. »

— L'office divin a été célébré le Jeudi-Saint aux Tuileries ; Leurs Majestés y assistaient. Après la messe de Chérubini, qui a été exécutée par la musique de la chapelle, Mgr le grand aumônier a fait la cérémonie de la Cène. Vendredi soir, à huit heures, Leurs Majestés ont assisté au sermon. Le *Stabat mater* de Chérubini a été exécuté. »

DIOCÈSE D'ORLÉANS. — Mgr l'évêque d'Orléans a été retenu jeudi dans ses appartements par une indisposition assez grave, qui ne lui a pas permis d'officier à la cathédrale.

Nouvelles et Faits divers.

Par décrets des 24 et 26 mars, M. le général Ornano est nommé gouverneur de l'hôtel impérial des Invalides, et M. le général Lebrun, duc de Plaisance, grand chancelier de l'Ordre impérial de la Légion d'honneur.

— Le *Moniteur* publie un décret qui soumet au Corps législatif le projet de loi délibéré en conseil d'Etat et qui porte fixation du budget général des dépense et des recettes de l'exercice 1854. Il résulte de l'exposé des motifs de ce projet, signé par MM. de Parieu, Stourm et Vaitry, que le budget de 1854 sera, à moins de dépenses imprévues, en équilibre pourvu que le produit des revenus indirectes soit, en cette année, de 42 millions plus considérable qu'il ne l'a été en 1852. Cette prévision est présentée comme conforme à toutes les probabilités.

— Nous lisons dans le *Constitutionnel* :

On avait dit que l'inauguration du tombeau de l'Empereur se ferait le 5 mai, anniversaire de la mort du grand homme ; mais on n'avait pas pensé que le 5 mai tombait cette année le jour de l'Ascension, et l'on assure qu'il a été résolu que cette inauguration se ferait le mercredi 4 mai.

L'Empereur, les membres de la famille impériale, des députations de l'armée de terre et de l'armée de mer, les ministres, ainsi que les grands corps de l'Etat, assisteront à cette solennité nationale.

— Pendant les trois derniers jours de la Semaine-Sainte, tous les ministères, excepté celui des Finances, ont fermé leurs bureaux.

— Les obsèques du général duc de Padoue ont eu lieu samedi matin aux Invalides. Après la cérémonie, le corps du général a été déposé dans les caveaux de la chapelle, à côté du maréchal Molitor.

— Les constructions élevées dans la cour et les bâtiments des Menus-Plaisirs, pour l'exposition de peinture, sont entièrement terminées.

— M. le comte de Chambord, qui ne laisse jamais échapper l'occasion de montrer sa sollicitude pour les pauvres de France, a daigné faire remettre une somme de 100 fr. à Mme la baronne de Croze, chargée d'une quête au profit de ceux de Saint-Sulpice.

— Le 23 mars, M. le chevalier Lisboa, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. l'empereur du Brésil, a eu l'honneur de remettre à l'empereur, en audience publique, au nom de son souverain, les insignes de la grand'croix de l'ordre impérial de Cruzeirs, avec une lettre de S. M. brésilienne. (*Moniteur.*)

— Une nouvelle décision impériale, du 23 mars, accorde la remise des mesures de sûreté générale prononcées par les commissions militaires, à 41 individus, parmi lesquels nous avons seulement remarqué les noms de MM. Senglar, ex-commissaire de police à Barcelonnette (Basses-Alpes) ; Sarrazin, ex-commissaires de police à Barbantane (Bouches-du-Rhône) ; Verdier, ex-directeur de l'usine à gaz de Niort (Deux-Sèvres) ; Perdigon, propriétaire à Mirabeau (Vaucluse) ; et celui d'une femme Marie Jayat, femme Decoret, de Montolore (Allier).

Les individus compris dans cette liste appartiennent à 23 départements.

Les esprits sont vivement préoccupés de la controverse relative au Droit Coutumier, comme l'atteste la récente publication d'un Mémoire sur la situation présente de l'Eglise de France. On sait qu'un Prélat éminent a cru devoir, sous le titre d'observations, faire une réponse à ce Mémoire adressé en secret à l'Episcopat, et l'on se rappelle que Mgr l'Evêque de Montauban a cru devoir le condamner.

Il ne semble donc pas sans intérêt d'exposer comment a été traitée cette question dans les *Institutiones Juris Canonici*, de M. l'abbé Bouix, publiées par la maison J. Lecoffre et Cie.

Une esquisse rapide va indiquer les points de vue sous lesquels l'auteur a envisagé son sujet.

Après avoir expliqué ce qu'on doit entendre par Droit Canon, il est conduit à en considérer les applications dans les divers pays, et particulièrement en France.

Dès lors se présente cette première question : Qu'est-ce qu'un Droit Canon national, et de combien d'espèces en existe-t-il ?

1° Où les Eglises d'un pays sont régies en certaines choses par des lois particulières, et non par celles qui ont été faites pour tous les fidèles, l'ensemble de ces lois ecclésiastiques propres à ce pays peut être appelé Droit Canon national. C'est ainsi que doit être entendu ce qu'on appelle Droit Gallican, c'est-à-dire un droit particulier à la France et dérogeant au droit commun.

Il n'entre pas dans cet exposé sommaire de suivre l'auteur dans l'examen des diverses manières dont il montre que s'est formé le Droit national ainsi entendu.

2° Il n'est aucun droit national qui ne soit une dérogation au droit commun. Or cette dérogation ne peut être établie sans l'autorité du Souverain Pontife ; car elle aurait été établie par le pouvoir civil, ou par une puis-

sance ecclésiastique différente de celle du Pape, ou par une coutume qui tire sa force d'ailleurs que du consentement du Souverain Pontife.

8° Le Pape peut abroger un Droit national quelconque, qu'il soit dû à une concession, qu'il résulte d'une coutume, ou qu'il ait été originairement un droit commun, et quand même il serait confirmé par des concordats : la raison en est que ce droit, quelle qu'en soit la source, a été dans le principe un pur privilége.

Venant à l'appplication particulière pour la France des principes ci-dessus, M. l'abbé Bouix examine quelle est la notion exacte et la définition du Droit Gallican. Des opinions erronées se sont répandues, dit-il, sur la manière dont doit être compris le Droit Canon particulier aux Eglises de France. Les principales sont celles-ci : 1. le Droit Gallican ne s'appuie pas sur l'autorité du Souverain Pontife, mais il subsiste par lui-même; 2. la force de ce droit est telle qu'il ne peut être affaibli par le Pape ; 3. les quatre articles de la fameuse déclaration de 1682 font partie du Droit Gallican.

Il énumère encore différents points qu'on rattache à ce droit, mais qui, à son avis, ne sont pas des droits et doivent être regardés comme des injures pour l'Eglise. Puis, M. l'abbé Bouix donne la définition qu'il croit convenir au Droit Canon propre à la France.

L'auteur se demande ensuite si l'ancien Droit Gallican a été aboli par le Concordat de 1801 et par les actes subséquents du Saint-Siége ?

Après avoir passé en revue les lois et les actes qui se rapportent au nouveau droit, il conclut à l'affirmative. Les nouvelles Eglises de France se sont donc élevées, d'après lui, sous l'empire du droit commun ; et il n'y a pas lieu à s'en écarter, toutes les fois qu'il n'y a pas été dérogé par le Pape Pie VII ou par ses successeurs.

Enfin M. l'abbé Bouix termine ce qui a rapport à cette grave matière, en examinant ce qu'il faut penser de plusieurs pratiques introduites en France contre le droit commun depuis le temps de Pie VII, sans que le Saint-Siége s'y soit opposé.

Quelle que soit l'opinion qu'on se soit formée sur cette grave matière, on voudra voir dans l'ouvrage même, les nombreux développements qui y sont donnés aux questions dont nous présentons ici une si courte analyse.

BOURSE DU 28 MARS 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 103 65 — plus haut, 103 65 — plus bas, 103 65 — fermé à 103 65. — Au comptant, il reste à 103 65.

3 0/0, à terme, ouvert à 80 00 — plus haut, 80 00 — plus bas, 79 90 — fermé à 80 00. — Au comptant, il reste à 79 90.

On a coté le 4 0/0 à » » .

Actions de la Banque, 2,695 ».

Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,185 » (1852), à 1,285 ».

Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 98 » ; nouveau, 98 ». — Belgique, 5 0/0, 100 » — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 49 ».

L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RNCIAEY.

PARIS. — IMPRIMERIE DE E. V. DE SURCY ET C°, RUE DE SÈVRES, 37.

L'AMI DE LA RELIGION.

A partir du 15 avril prochain, les bureaux de l'AMI DE LA RELIGION seront transférés rue du Regard, 12.

HISTOIRE DU DOGME CHRÉTIEN DANS LES TROIS PREMIERS SIÈCLES DE L'ÉGLISE,

Par M. l'abbé Ginoulhiac, vicaire-général d'Aix.

(5° et dernier article.)

Dieu est Père : et pourquoi ne le serait-il pas ? la paternité est-elle indigne de lui ; le nom de Père n'est-il pas le plus beau et le plus auguste des noms, et la fécondité la plus sublime de perfections, puisque c'est la vie à ce degré suprême de puissance où elle se reproduit elle-même. Dieu est Père, et le Fils qu'il engendre est une personne réelle et distincte, Dieu comme son Père, parfaite comme lui, éternelle comme lui. Ces qualités de Père et de Fils établissent cependant entre l'une et l'autre une subordination, non de nature ou de puissance, mais d'origine.

Telle fut la foi de l'Eglise aux trois premiers siècles. Mgr Ginoulhiac l'a constaté par des témoignages irrécusables dans les VII°, VIII° et IX° livres de l'*Histoire du Dogme Catholique* avant le concile de Nicée. Il va plus loin dans le X° ; il déroule à nos regards l'enseignement scientifique ou théologique des Pères sur le même mystère. C'est la partie la plus difficile de l'ouvrage, mais en même temps celle qui jette de plus vives lumières sur la théologie tout entière et sur la philosophie elle-même. Quand on pénètre au fond de ces doctrines qui ne sont que le développement de la révélation chrétienne, on y découvre l'unité des plans de Dieu dans toutes ses œuvres, le lien secret qui les unit, l'harmonie de la création et de l'incarnation du monde naturel et du monde surnaturel. Le savant auteur ne fait point ressortir, il est vrai, ces conséquences ; ce n'était point son but ; il demeure historien impartial ; il se contente de constater l'enseignement des saints docteurs, mais il le fait avec une telle méthode et une telle précision qu'il ouvre au lecteur intelligent un immense horizon.

Nous n'entrerons pas dans de grands détails. Nous voudrions exciter la curiosité des hommes sérieux : nous ne prétendons pas la satisfaire.

Mgr Ginoulhiac suit, dans cette exposition, une marche progressive, il expose d'abord la doctrine de l'antiquité sur les théophanies. Les Pères des trois premiers siècles les attribuent au Verbe seul.

C'est lui qui est appelé l'*Ange de Dieu, l'Ange du grand conseil*; c'est par lui que le Dieu invisible s'est rendu visible ; c'est lui qui devait accomplir la Rédemption et qui la prépare. Par cette doctrine à peu près universelle, les Pères combattaient toutes les hérésies de leur époque. Ils prouvaient contre les juifs et les modalistes que le Verbe est une personne réelle et distincte, et ils abattaient le judaïsme aux pieds de Jésus-Christ en montrant que c'était lui qu'avaient adoré leurs pères, et qui avait dicté sa loi sur le mont Sinaï : ils renversaient le gnosticisme qui enseignait la séparation absolue de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Mgr Ginoulhiac élève ensuite plus haut nos regards : il nous montre avec quelle réalité et en quel sens le Verbe a été associé à son Père dans l'œuvre de la création. Le Verbe n'est pas seulement ordonnateur du monde, il est créateur; mais non pas d'une manière collatérale ou parallèle au Père. Le Père crée *par le Fils* inséparablement uni à son Père dans l'action créatrice ; il est son bras, sa main, son conseiller, sa puissance et son énergie. Mais cette puissance qui crée et cette sagesse qui ordonne, appartiennent également au Père et au Fils, et il n'y a entre eux nulle inégalité.

Non-seulement le Père crée par le Fils, mais il crée *en lui* ; à cette seconde formule se rattache la fameuse question du double *logos* ou de la double génération, l'une intérieure et éternelle, l'autre qui semble temporaire et qui a lieu par la création. Si le langage des saints docteurs paraît obscur sur ces matières, si quelquefois même il semble s'écarter de la croyance commune, il faut l'attribuer surtout à l'imperfection de la parole humaine incapable d'exprimer de si hauts mystères. Au reste, il est certain que par cette doctrine du double *logos* ou de la double génération, ils ne posèrent point le principe de l'arianisme; Mgr Ginouilhac le prouve par des témoignages évidents. En effet, les Pères enseignent qu'il n'y a qu'un Verbe de Dieu engendré de toute éternité dans le sein de son Père, et proféré au dehors par la création ; qu'avant la création, le Verbe avait une existence personnelle en Dieu, et qu'après la création il est toujours demeuré inséparablement uni à son Père, comme la pensée proférée au dehors par la parole demeure inséparablement unie à l'intelligence qui l'a produite; trois points essentiels qui séparent leur doctrine de celle des Ariens.

Donc cette seconde génération, par la création, n'est pas la production d'un Verbe nouveau et d'un nouveau Fils ; elle n'est que la manifestation extérieure de celui qui était; elle n'est qu'une génération improprement dite ou métaphorique.

De cette génération métaphorique, nous passons à la génération réelle et éternelle du Verbe. Le Verbe est vraiment Fils de Dieu, parce qu'il est né de Dieu, engendré de Dieu, et non pas seulement par Dieu.

Cette génération est incompréhensible à toute intelligence créée;

elle est immanente, elle ne sépare pas le Fils de son Père ; il est son Verbe, sa parole, sa sagesse, sa force et son opération. Le Père n'est jamais privé de son Verbe : il serait sans intelligence ; de sa sagesse : il serait aveugle et fatalement déterminé dans ses actes ; de sa force et de son activité : il serait sans fécondité et sans vie.

De là, il résulte que le Fils est consubstantiel à son Père. Tout fils, en effet, est de même substance ou de même nature que son père, autrement il aurait été produit par lui et non engendré de lui ; il serait son œuvre et non son fils. La consubstantialité est donc une conséquence nécessaire de la génération divine. Les saints docteurs l'ont toujours compris et toujours enseigné. L'histoire seule du mot *consubstantiel* prouve que cette doctrine est bien antérieure au concile de Nicée et qu'on ne peut lui assigner pour origine que la révélation de J.-C.

Mais si le Verbe est consubstantiel au Père, il lui est évidemment coéternel et égal, car il ne peut rien y avoir de temporaire dans la substance de Dieu, rien qui ne soit souverainement parfait et qui établisse par conséquent la moindre inégalité.

Ainsi, la consubstantialité , la coéternité et l'égalité du Père et du Fils sont une conséquence rigoureuse de la génération divine.

Telle est la théologie des trois premiers siècles sur l'un des plus augustes de nos mystères. Elle n'est point incertaine et incomplète, comme le disent quelques écrivains modernes ; elle n'est pas surtout opposée à la croyance actuelle : au contraire, elle est un des plus beaux témoignages de son immutabilité. Que l'Eglise s'adresse à des intelligences faibles, grossières ou cultivées par la science ; qu'elle parle aux enfants, aux hommes du peuple ou aux savants, son langage seul varie ; la vérité qu'elle enseigne est toujours la même, et elle sait la rendre accessible à tous. C'est là son grand privilége.

Mgr Ginoulhiac termine cette magnifique exposition en montrant la liaison du dogme chrétien sur le Verbe de Dieu avec les autres articles de notre foi, et particulièrement avec la Rédemption. Le modalisme les détruit en niant la personalité du Verbe ; l'arianisme les rend impuissants en niant la divinité de Jésus-Christ. Le christianisme nous en donne une idée véritable, parce qu'il reconnaît en Jésus-Christ le fils de Dieu et le fils de l'homme. En lui, l'humanité et la divinité se rencontrent et s'embrassent. Ainsi tout s'enchaîne dans notre symbole. Une seule pierre détachée ébranle tout l'édifice : nouvelle preuve qu'il n'a pas été formé pièce à pièce, et qu'il est l'œuvre d'un seul et même architecte.

Le XI[e] livre comprend l'exposé de la foi et de la théologie des trois premiers siècles sur la troisième personne de la sainte Trinité. Nous n'en donnerons pas l'analyse ; c'est la même méthode, la même évidence de témoignages, la même solidité de raisonnement que nous

avons remarquées dans les livres précédents. Ici encore on s'étonne que des philosophes modernes aient osé affirmer que notre foi sur cet article du symbole chrétien ait été ignorée, ou du moins, imparfaitement connue des premiers siècles.

Dans le xii° livre, l'auteur, rapprochant les conséquences qui découlent de l'enseignement de l'Eglise primitive sur le mystère de la sainte Trinité, et les éclairant encore par de nouveaux témoignages, montre que l'unité parfaite de Dieu, de sa nature et de sa puissance dans la Trinité des personnes, était connue et professée aux trois premiers siècles, c'est-à-dire que l'Eglise, dès-lors, possédait une notion véritable et complète de ce mystère.

Il recherche ensuite l'origine de ce dogme : l'Eglise chrétienne l'a-t-elle emprunté à Platon, à Philon, aux néoplatoniciens? d'où lui vient cette croyance? Ces questions, si intéressantes en elles-mêmes, étaient en même temps très-importantes pour le but que se proposait l'auteur. La manière dont elles sont résolues ne laisse aucune obscurité, et il est difficile de ne pas admettre la conséquence qui ressort de tout l'ouvrage : la foi de nos Pères est la nôtre, elle nous a été transmise pure et sans altération ; son origine est divine. Au reste, que l'on compare la théodicée des trois premiers siècles, telle que l'expose Mgr Ginoulhiac, avec celle de la philosophie rationaliste moderne, et on affirmera avec une conviction profonde, que si le dogme chrétien s'est développé, si notre symbole est plus parfait que celui de nos pères, il ne doit point ce progrès et cette perfection aux spéculations de la philosophie rationaliste qui nous donne de Dieu une idée infiniment moins pure et moins sublime que celle que nous trouvons dans les premiers docteurs chrétiens et même dans la croyance commune des simples fidèles. Ainsi, sous différents points de vue, l'histoire du dogme catholique pendant les trois premiers siècles, est une des plus belles démonstrations du fait de la révélation surnaturelle et de l'origine divine de la foi chrétienne.

A une époque où l'on cherche à faire naître des soupçons et des craintes sur la soumission et le dévouement de l'épiscopat français au Souverain-Pontife, nous nous reprocherions de ne pas citer les belles paroles qui terminent l'introduction de cet ouvrage :

« Enfant soumis autant que dévoué de *l'Eglise du Dieu vivant qui* « *est la colonne et le ferme appui de la vérité* (I Tim., ch. III, v. 15), « nous soumettons, sans réserve aucune, notre livre au jugement « des Evêques catholiques, qui sont *les juges de la doctrine, de la foi* « *et des mœurs*, et principalement à celui de *leur chef suprême* et de « cette Eglise *mère et maîtresse où Pierre vit et préside dans ses suc-* « *cesseurs et donne la vérité à ceux qui la lui demandent. Heureuse* « *Eglise*, pour parler ici le langage des premiers siècles, *dans le sein* « *de laquelle les Apôtres ont répandu avec leur sang toute la doctrine;* « *dont la tradition et la foi, toujours prêchées par la succession de ses*

« *Evêques*, *suffit à confondre tous les hérétiques*; et dans laquelle « *à cause de sa principauté principale*, *doivent nécessairement s'unir* « *toutes les Eglises*, *c'est-à-dire tous les fidèles qui sont répandus dans* « *l'univers* ! (Tert., *de Præscript.*, ch. xxxvi ; St-Iren., *Adv. Hær.*, « liv. iii, ch. iii, n° 2). »

Pourrions-nous maintenant ne pas féliciter l'Eglise de recevoir Mgr Ginoulhiac au rang de ses docteurs et de ses pontifes. Disciple des Ignace, des Clément, des Polycarpe et des Irénée, nourri à leur école de la plus pure doctrine, il la défendra avec plus de force, et il l'enseignera avec plus d'autorité ; formé par la contemplation journalière de leurs vertus apostoliques qui respirent dans leurs écrits, il les fera revivre parmi nous, il sera l'héritier de leur foi et de leur charité.

Peut-être n'en fallait-il pas moins pour consoler l'Eglise de Grenoble de la perte d'un pontife et d'un père qu'elle vénère et qu'elle aime depuis de longues années. Mais non, elle ne l'a point perdu, il n'abandonne point l'épouse que Dieu lui avait donnée : il se retire sur la montagne comme autrefois Moïse, et, pendant qu'il élèvera ses mains vers le ciel, Josué combattra et triomphera dans la plaine.

L'abbé F. Hugonin.

CONFÉRENCES DE NOTRE-DAME.

CINQUIÈME CONFÉRENCE DU R. P. FÉLIX.

Nous sommes en retard avec nos lecteurs pour le compte rendu de la dernière conférence de Notre-Dame. Depuis le jour où ce discours a été prêché, le R. P. Félix n'a cessé d'annoncer chaque soir la parole sainte. Chaque soir une foule plus nombreuse et plus recueillie venait se presser dans les nefs de la métropole, pour écouter les belles instructions dont le caractère apostolique a produit, dans les esprits et dans les cœurs, une profonde et durable impression. Après avoir conquis, dans ses conférences, l'admiration de ses auditeurs, le R. P. Félix a voulu les éclairer et les convertir. La communion si édifiante du jour de Pâques dit assez combien ses efforts ont été fructueux.

Nous ne pouvons, malgré notre désir, donner à nos lecteurs une idée complète de ces derniers discours, et nous nous bornons aujourd'hui à leur retracer, comme d'ordinaire, le plan et les principales pensées de la cinquième Dominicale.

La seconde partie du grand problème posé dans la conférence précédente, se résume en ces mots : Faire dans la richesse et dans la pauvreté une transformation telle que le pauvre trouve dans une richesse supérieure une compensation à ses peines, de sorte que déshérité de la matière, il ne soit pas déshérité du bonheur. Or, le monde est impuissant à donner une solution à ces difficultés, J.-C.

seul en a le secret; telles sont les deux pensées qui font le sujet et le partage du cinquième discours.

I. Le problème de la richesse présente, indépendamment de difficultés matérielles, des difficultés morales plus grandes encore. C'est qu'indépendamment des besoins matériels, l'homme a d'autres besoins plus profonds, de plus grandes souffrances que rien d'humain ne peut surmonter.

Les besoins matériels sont loin, en effet, d'être les plus grands de l'humanité. Il faut surtout à l'homme de la dignité; et la privation de ce bien est la cause de ses plus vives douleurs. Il faut qu'il possède quelque chose dans l'estime et le respect d'un être intelligent, et les saints eux-mêmes, alors qu'ils sont parvenus à dominer le penchant de leur nature pour l'estime de l'homme, cherchent du côté du ciel l'estime et les regards de Dieu.

Ce besoin d'estime que tous les hommes éprouvent, le pauvre le sent sous ses haillons; il le sent même avec plus de force. Lui qui n'a rien sur cette terre, il veut s'élancer dans la région des âmes et trouver là du moins un être qui l'estime, un visage où brille la dignité humaine qui lui fasse l'aumône d'un de ses regards.

« Pour moi, disait l'orateur, je dois l'avouer, lorsque la Providence soumet mon cœur à cette rude épreuve de me placer en face de misères que je ne puis secourir, j'appelle dans mon âme un peu d'estime, dans mon cœur un peu d'amour, et je dis au pauvre qui me supplie : « Mon pauvre petit frère, de l'or et de l'argent, je n'en ai point; mais ce que j'ai, je te le donne : de l'estime et de l'amour.» J'ai toujours remarqué que le pauvre se retire plus heureux que si l'on eût donné une pièce d'or à sa misère, et qu'on n'eût rien donné à son âme. »

Voilà donc le besoin ! Peut-il être satisfait dans l'ordre purement humain ? L'homme qui n'est pas transfiguré par Jésus-Christ, n'a que des mépris pour le pauvre. C'est la réalité de l'histoire, la réalité du siècle présent.

L'antiquité païenne, si grande qu'on ait voulu la faire, n'a jamais trouvé en elle-même l'estime du pauvre. Elle l'écrasait, au contraire, sous son despotisme et sous son orgueil. Partout où la pauvreté s'est rencontrée, elle n'a trouvé parmi les païens que ces deux sentiments.

Notre siècle, à son tour, fait des richesses l'unique objet de ses désirs. Que signifient ces tendances signalées dans les conférences précédentes, sinon un frénétique effort pour s'arracher au mépris de la pauvreté? Lorsqu'on examine de près tous ces mouvements, on voit que l'homme se remue et s'agite, non pas tant pour être riche que pour ne pas paraître misérable. Le luxe de nos jours ne signifie point autre chose : « Apprenez, dit-il dans son muet langage, que celui qui porte ce vêtement ne peut pas être pauvre ! » Peu de têtes sont assez fermes pour dominer ces préjugés. En somme, le siè-

cle adore les richesses, et cette adoration rejaillit en opprobres sur la pauvreté. De là, dans les pauvres, une effroyable soif de la fortune.

Pourrez-vous trouver dans les systèmes humains un remède à ces souffrances ! Ne voyez-vous pas qu'il faut, avant tout, changer l'idée que les hommes ont de la pauvreté? Si vous ne changez cette idée, vous n'enlèverez pas au pauvre sa souffrance. Il vous criera sans cesse : « Je ne puis comprendre la différence qui existe entre nous: ma nature vaut ta nature, pourquoi as tu des honneurs et moi des mépris? » Riches, que répondrez-vous ! Voici ce que vous pouvez dire de plus raisonnable : « En vain tu prétends être aussi grand que moi; voilà ma part de matière, voici la tienne. C'est un malheur; il faut te résigner; tu ne changeras rien aux idées, et les idées veulent que les riches soient au-dessus et les pauvres au-dessous. »

Le siècle ne fait rien pour transformer ces préjugés ! De toutes parts on dit au pauvre en lui montrant les riches : « tu vois bien : ces richesses se composent de tes misères, ces honneurs de tes opprobres. »

Au lieu de combattre ces tendances, l'incrédulité du siècle irrite et agrandit chaque jour les plaies de l'humanité.

Depuis cent ans on travaille à déshériter le peuple de sa seule richesse, de son seul bonheur : de Jésus-Christ. On ne s'aperçoit pas qu'on lui enlève en même temps le seul héritage d'honneur et de respect qu'il eût reçu de Dieu. Le peuple le sent et il se dit : « Maintenant, je le sais, l'incrédulité et la science m'ont trompé. La matière se retire et l'honneur ne vient pas ! Si j'avais de l'or, j'aurais aussi des honneurs; je n'ai point d'or, je suis à la lettre un homme de rien. Ah ! si j'avais encore une religion qui m'apportât le respect des hommes ! Attaché à la terre d'une main, je lèverais l'autre vers le ciel. Mais maintenant, puisque je n'ai plus d'espérance, j'étendrai mon bras et malheur aux vaincus ! »

Humainement, qu'y a-t-il à répondre à de semblables discours? Rien, évidemment rien ! Aux tempêtes d'hier succéderont fatalement les tempêtes de demain. Mais non, Jésus-Christ va nous présenter le secret divin qui, seul, peut prévenir de nouveaux orages.

II. En suivant le courant des idées du siècle, on ne peut rien répondre au discours que le riche tenait tout à l'heure. Mais si le pauvre pouvait dire : « Il est vrai, votre richesse est plus grande, mais la matière n'est pas toute réalité; au-dessus de ce monde, il y a une autre richesse plus précieuse que vos richesses, une grandeur qui surpasse vos grandeurs. Si vous êtes plus grand par les biens de la terre, je suis plus grand, à mon tour, par ceux de l'éternité. » Dès lors, l'équilibre peut se rétablir. Or, cette transformation des idées s'opère d'elle-même dans le Christianisme.

Lorsque l'heure de la restauration eut sonné pour le monde, Dieu

regarda du ciel sur la terre, il vit les hommes se précipiter vers les richesses et il dit : « Je vais réagir contre cette tendance, changer ce mouvement. Moi, auteur de tout ce qui existe, je vais apparaître dans le plus absolu dénûment. J'établirai une hiérarchie nouvelle, un ordre nouveau, dans lesquels il n'y aura de grands que les petits, et de riches que les pauvres. »

Cette parole s'est accomplie, Emmanuel est descendu, il est né à Bethléem dans une étable, sur de la paille, un Dieu s'est fait pauvre, celui qui a tout n'a plus rien. Comme tel, il est devenu l'auteur de la grâce, et après les mystères de sa vie et de ses douleurs, il est mort dépouillé sur le calvaire. Et il a voulu que dans son royaume, les derniers selon les idées du monde fussent les premiers, et les premiers les derniers. Depuis que Dieu s'est ainsi couvert des haillons et des mépris de la pauvreté, la première condition pour s'élever, c'est de s'abaisser, et pour devenir riche des biens du ciel, d'être pauvre de ceux de la terre.

Jésus-Christ pouvait-il faire davantage? Et cependant il ne s'est pas contenté d'enrichir le pauvre des trésors de la grâce; il a voulu le couvrir de sa majesté et lui conférer ses droits à notre respect. Il a dit : « Le pauvre, c'est moi-même ! Tout ce que vous ferez au plus petit d'entre vos frères, c'est à moi-même que vous l'aurez fait. » Ecoutez-le aux grandes assises de l'humanité, proclamer une fois encore cette vérité : « Venez, dit-il, venez, les bénis de mon père, possédez le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde, car j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire; j'étais sans asile, et vous m'avez recueilli; j'étais nu, et vous m'avez revêtu; j'étais malade, et vous m'avez visité... Et lorsqu'on lui demandera, Seigneur, quand est-ce que nous vous avons vu avoir faim ou soif, ou manquer de vêtement? il répondra : toutes les fois que vous l'avez fait au plus petit d'entre mes frères, c'est à moi-même que vous l'avez fait. » Voilà comment Jésus-Christ opère la transfiguration du pauvre, comment il accomplit, parmi les hommes, le doux mystère de la fraternité.

En effet, les plus grands obstacles à l'accomplissement de cette union sont le mépris des grands pour les petits, la jalousie des petits pour les grands, et les haines des uns pour les autres. Or, la doctrine de Jésus Christ sur la pauvreté, fait tomber tout à la fois le mépris, la jalousie et la haine.

Le riche qui voit sur la tête du pauvre l'auréole même du Sauveur, ne peut le mépriser. Il se dit : « Ce pauvre est mon frère, ce pauvre est mon Dieu caché là sous des haillons! le mépriser, c'est donc un sacrilége. »

La jalousie, ce mal affreux qui ronge les âmes, après six mille ans toujours armée pour le fratricide, s'enfuit à l'aspect du calvaire. Pourquoi la jalousie là où il ne se trouve point d'inférieur? Pour

être jaloux, il faut être ou se croire inférieur aux autres. Mais le pauvre qui a vu son état à la lumière de Jésus-Christ, trouve en lui une supériorité très-réelle. Il dit aux riches : « Vous êtes une aristocratie plus palpable, je suis une aristocratie plus sainte et plus élevée. » Sortez de là, vous ne trouvez plus dans le pauvre que l'orgueil ou l'abaissement. Il est hautain ou il est vil. Le pauvre qui connaît Jésus-Christ demeure seul ce qu'il est, il n'a rien à faire pour être grand.

Un dernier mal de la pauvreté, ce sont les haines engendrées par le mépris et par les jalousies; comment pourraient-elles tenir contre les lumières du christianisme? elles s'enfuient lorsque le riche a vu le pauvre brillant des rayons divins de Jésus-Christ. Il l'aime alors de tout l'amour qu'il a pour son Dieu. A son tour, le pauvre qui sent la douceur de ces embrassements fraternels, comprend qu'il y a dans cet amour quelque chose de plus élevé que l'homme, et s'il a le bonheur de connaître Jésus-Christ, il aimera deux fois plus ce Dieu qui lui envoie, à lui déshérité de la richesse, un peu de tendresse et d'amour. De là ce phénomène que nous voyons dans les âges de foi : les pauvres attachés aux riches, non par des chaînes d'or, mais par des liens d'amour et de reconnaissance.

Enfin, avec l'estime et l'amour, la doctrine chrétienne établit entre le riche et le pauvre la réciprocité des ministères. Le riche a la fonction de répandre sur le pauvre les trésors de la matière, le pauvre verse sur le riche les trésors de la grâce; en sorte que dans ces deux hiérarchies, on a tout à la fois l'obligation de donner et de recevoir. Pendant que le riche verse ses trésors, le pauvre trouve encore sur son Thabor de la grandeur et de la joie, et il dit comme les apôtres : *Bonum est nos hic esse.*

Pour confirmer cette double vérité, l'orateur rappelle en terminant, dans un magnifique tableau, l'exemple d'une princesse d'Allemagne, dont un célèbre écrivain nous a si admirablement retracé l'histoire. Il montre sainte Elisabeth aux jours de sa splendeur et de sa félicité, versant dans le sein des pauvres ses consolations et ses aumônes, et, plus tard, lorsque viennent pour elle les jours de la plus affreuse misère, chantant un cantique d'actions de grâces, pour remercier Dieu de l'avoir rendue semblable à lui.

Telle est l'analyse rapide de ce discours qui nous a surtout frappé par la justesse d'appréciation de l'état actuel des âmes, et par la magnifique exposition du dogme chrétien sur la grandeur des pauvres et sur le respect qui leur est dû. Combien nous eussions désiré faire entendre ces paroles si éloquentes et si vraies à tant de riches qui n'ont de foi que dans leurs trésors, et à tant de pauvres qui blasphèment, sans la connaître, une religion qui les glorifie!

L'abbé Ch. Lavigerie.

Mandement de S. E. le Cardinal-Archevêque de Malines.

S. E. le cardinal archevêque de Malines, Mgr Engelbert Sterckx, vient de publier, à l'occasion de la majorité de S. A. R. Mgr le duc de Brabant, un mandement dont nous reproduisons toute la première partie. On y verra combien les Evêques de Belgique sont attachés aux institutions qui régissent leur pays, et combien ils apprécient les avantages qu'elles procurent à la religion. La parole solennelle de l'éminent Prélat, est, ce nous semble, une réponse décisive aux attaques persévérantes et systématiques dont ces institutions ont été l'objet, dans les derniers temps, de la part de quelques catholiques qui les représentaient comme essentiellement contraires, même chez nos voisins, à l'intérêt de l'Eglise et au salut de la société. Charles de Riancey.

« Nos très-chers Diocésains,

« Parmi les nombreux avantages que Dieu a accordés à la Belgique depuis qu'elle a recouvré son indépendance, nous ne pouvons assez admirer les bienfaits spirituels qu'il a répandus sur elle, et qui sont une preuve évidente de sa protection spéciale.

« La religion catholique, délivrée des entraves qui la gênaient auparavant, a joui depuis vingt-deux ans de cette liberté et de cette indépendance que son divin Fondateur lui a octroyées. Elle a pu donner pleinement l'essor à son activité. Ses ministres, persuadés que l'ignorance est la source de tous les maux, se sont spécialement appliqués à répandre la connaissance des vérités révélées, qui sont la base de la vie chrétienne.

« Les catéchismes, les prédications, les retraites, les missions ont imprimé profondément ces vérités dans l'esprit des fidèles et ont contribué efficacement à l'amélioration des mœurs.

« Une multitude d'écoles chrétiennes, dues à la charité privée, ont grandement aidé à répandre l'instruction dans toutes les classes de la société.

« Une loi sagement combinée par la législature et sanctionnée avec bonheur par notre auguste Souverain, a si bien organisé l'enseignement primaire, que les enfants des pauvres, aussi bien que ceux des riches, peuvent recevoir dans les écoles communales cette éducation chrétienne, qui est le meilleur gage de la paix des familles, et la seule vraie source du bonheur de la vie présente et de la vie future.

« Le clergé séculier et régulier a ouvert plusieurs maisons d'éducation où la jeunesse, celle surtout qui se destine au service des autels, reçoit une instruction aussi étendue que solide.

« Une Université catholique a été établie et maintenue par les dons des Evêques, des prêtres et des laïques, et elle a offert un enseignement parfaitement orthodoxe à ceux qui s'appliquent aux hautes études.

« Un grand nombre de maisons religieuses n'ont cessé de rendre les plus grands services au pays, en instruisant les enfants, en soignant les malades et les infirmes, en soulageant les pauvres et en attirant par leurs prières les bénédictions du Ciel sur notre chère patrie.

« Partout où il a été possible, on a établi des sociétés laïques, qui ont pour but de propager et d'affermir la Foi, et de soulager la classe indigente.

« Au moyen des subsides considérables qui ont été fournis par le Gouvernement, par les administrations provinciales et communales, et par la générosité des fidèles, beaucoup de nouvelles églises ont été construites, d'autres ont été agrandies, toutes ont été restaurées ou embellies.

« Nos populations si éminemment religieuses ne pouvaient rester insensibles à tant de bienfaits de la divine Providence. Elles ont profité des moyens de salut et de perfection qui leur ont été offerts. Sans rien négliger de ce qui pouvait contribuer à la prospérité matérielle du pays, à l'avancement des sciences et des arts, elles ont fait de grands progrès dans la plus nécessaire de toutes les sciences, la science du salut. Malgré les efforts des ennemis de la religion, et les calomnies absurdes qu'ils ont répandues pour affaiblir l'influence et l'autorité du clergé, l'œuvre de Dieu a été couronnée des succès les plus consolants : la piété s'est accrue, les saints Sacrements ont été plus régulièrement fréquentés, les commandements de Dieu et de l'Eglise ont été mieux observés, les vices et les scandales ont diminué. Le peuple belge est devenu plus dévoué à ses institutions nationales, plus appliqué à ses devoirs sociaux, plus calme et plus heureux ; et on peut à juste titre lui appliquer ces consolantes paroles : Heureux le peuple qui possède tous ces biens ; *Heureux le peuple qui a le Seigneur pour son Dieu. Beatus populus cujus Dominus Deus ejus.* Ps. 143. »

L'ordre du jour du Corps législatif annonce la discussion sur le projet de loi relatif aux caisses d'épargnes, sur lequel un rapport a été déposé dans une des dernières séances.

On sait que le nouveau projet a surtout pour objet d'abaisser à 4 p. 0[0 l'intérêt bonifié aux déposants et de réduire pour chaque livret le montant des comptes à 1,000 francs.

Voici maintenant quelques détails que fournit le *Constitutionnel* sur le projet de loi concernant la taxe des lettres :

En annonçant, il y a quelques mois, que le gouvernement se proposait de présenter au Corps législatif un projet de loi ayant pour objet la réduction du port des lettres de Paris pour Paris, nous exprimions le vœu que le projet réduisît aussi la taxe des lettres de Paris pour la banlieue et réciproquement. Le projet porté au Corps législatif s'est borné à ce qui avait été annoncé d'abord ; mais la pensée de la réduction de la taxe pour la banlieue a été reproduite au sein de la commission. On a été plus loin : on a demandé une réduction générale du port des lettres de 25 centimes à 20

centimes *pour les lettres affranchies.* Le conseil d'Etat n'a pas cru pouvoir accepter l'amendement proposé, et le Corps législatif n'aura pour cette fois à voter que sur la réduction du port des lettres de Paris pour Paris, de quinze centimes à dix centimes, lorsque ces lettres seront affranchies. Mais le rapport permet d'espérer que la réduction à vingt centimes n'est qu'ajournée.

Question des Tours.

M. de Cormenin traite dans la *Gazette des Tribunaux* la question des tours au point de vue religieux. Nous reproduisons dans son entier l'opinion de ce savant jurisconsulte, de ce logicien irréfutable; sa parole s'est d'ailleurs inspirée cette fois aux plus pures sources de la vérité et de la charité. CHARLES DE RIANCEY.

De toutes les questions actuellement soumises au Corps législatif, la seule importante, la plus importante si vous voulez, est celle des tours.

Maintiendra-t-on le peu de tours qui ont survécu au marteau des démolisseurs?

Que Dieu le veuille!

C'était pourtant une belle et noble institution que celle des tours; une institution qui voilait de sa pudeur la honte des mères; une institution toute chrétienne et que Rome abritait sous ses ailes; une institution née des inspirations de saint Vincent de Paul et desservie par ses saintes filles; une institution que le génie de Napoléon avait restaurée, et qui se tenait debout sur la terre de France, au milieu de nos ruines.

Mais qu'est-ce, en pareille matière, qu'un saint, je vous prie, qu'est-ce qu'un saint? Qu'est-ce, en pareille matière, qu'un héros, qu'est-ce qu'un héros? Il s'agit bien de cela!

Les vraies autorités, dans un temps qui n'a pas plus de foi que le nôtre, sont les autorités d'argent, de bon argent bien épargné, de bonne et solide économie à faire de la part des communes et des conseils généraux sur des mères bien pauvres et bien honteuses, et sur de tout petits enfants.

Je me retiens; je sens que je ne serais pas maître de moi, si je disais toute l'indignation que j'éprouve en voyant le sans-façon grossier et brutal avec lequel on traite, de nos jours, les questions les plus fondamentales de la société.

Tout a été réduit par l'esprit d'économisme au chiffre pur ou impur. La morale n'est qu'un chiffre, la religion n'est qu'un chiffre, l'âme n'est qu'un chiffre. Comptez, leur avons-nous dit nous-mêmes, comptez, depuis vingt-cinq ans, il y a eu tant d'expositions, tant d'infanticides, tant d'avortemens! — Non pas, nous répond-on, non pas, c'est moins, moins et moins! La vérité est qu'au nom du chiffre, le dieu du jour, au nom de l'économie, au nom du budget des départements et des communes, on a fermé plus de 200 tours, et le reste est en bon train.

Si la charge des enfants trouvés, qui n'aurait jamais dû cesser d'être mise au compte de l'Etat, n'avait pas pesé sur nos départements, les conseils généraux et les hommes économiques n'eussent pas, en mettant la main sur le tourniquet des tours, crié en chœur de leur plus belle voix: « Fermez! fermez! »

Aujourd'hui, qu'on maintienne ou qu'on supprime les tours, on ne joue

que le même air, on ne chante que la même complainte : « Le coût! le coût! »

Si l'on maintient les tours, oh! ça coûtera bien cher! C'est donc, comme on voit, uniquement une question d'argent. Si on les supprime, admettra-t-on les enfants à l'hospice? Oui, pourvu que la mère soit connue et qu'elle ne puisse pas les nourrir. C'est encore uniquement une question d'argent. Donnera-t-on des secours aux filles-mères? Oui, pourvu que ces secours ne soient ni grands ni longs. C'est toujours uniquement une question d'argent.

Voilà ce que c'est que de réduire à une thèse pécuniaire ce qui n'est qu'une thèse religieuse.

Non pas seulement religieuse, il faut dire catholique, et je le dis tout haut et à dessein.

Oui, la question des tours est catholique par tous les bouts.

Elle est catholique, parce que Rome l'a, la veut et la doit vouloir.

Elle est catholique, parce que les protestants ne l'ont pas, ne la veulent pas et ne la peuvent vouloir.

Elle est catholique, parce qu'elle est populaire, charitable, tendre, dévouée, désintéressée, mystérieuse, et qu'elle répond si bien à toutes les délicatesses et à tous les sentiments intérieurs de l'âme!

Elle est catholique, parce que, bien avant saint Vincent de Paul, et dès l'an 442, les conciles d'Arles et de Vaison autorisèrent les filles à déposer dans les églises leurs nouveau-nés, et enjoignirent aux marguilliers de les recevoir.

Elle est catholique, car saint Vincent de Paul donnait pour mères aux enfants qui n'en connaissaient plus, les admirables filles de la charité.

Elle est catholique dans ce sens qu'aux yeux du paganisme, l'enfant n'était qu'une chose; qu'aux yeux des matérialistes modernes, l'enfant n'est qu'un chiffre, tandis qu'aux yeux du catholicisme, l'enfant est une créature bénie de Dieu.

Elle est catholique, parce que tous les moyens qui se sont substitués aux tours, tels que l'avortement secret des premiers mois de la grossesse, et l'avortement patent des derniers mois, la déclaration spontanée ou forcée des mères, le déplacement des enfants, les primes de révélation et autres moyens semblables, sont des procédés ou barbares, ou honteux, ou insuffisants, et, dans tous les cas, antichrétiens.

Elle est catholique, parce que nous employons nos religieuses, et non pas les vôtres à vous qui n'en avez pas, pour recevoir dans leurs mains maternelles les petits enfants qui vagissent; nos religieuses qui sont des femmes, et des femmes indulgentes et discrètes, comprenez-vous encore, pour cacher la honte des mères, et non pas vos gens de grand ou petit bureau, qui font sans doute tout ce qu'ils peuvent, mais qui n'entendent rien ni aux maternités, ni aux nouveau-nés, ni aux pudeurs, ni au secret.

Elle est catholique, parce que la fermeture des tours provoque les expositions et les infanticides (1), c'est-à-dire la mort sans rémission, tandis que

(1)	*Expositions.*	De 1826 à 1830,	135 accusés.
		De 1846 à 1850,	224 accusés.
	Infanticides.	De 1826 à 1840,	113 accusés.
		De 1826 à 1850,	172 accusés.

Voilà les chiffres officiels! voilà les chiffres!

le dépôt au tour des nouveau-nés entraîne l'administration immédiate du baptême.

Elle est catholique, parce qu'il vaut mieux que l'hospice recueille, une fois, accidentellement (le grand mal!), un enfant légitime confié à sa charité par la misère et l'égarement d'une mère désespérée, que d'infester les foyers du mariage des turpitudes et des souillures de l'avortement (1).

Elle est catholique, en ce sens que le Pape excommunie ceux qui cherchent à découvrir la mère, tandis qu'on fournirait prime ici à la mère qui se découvrirait elle-même; de sorte que, d'une part, l'on exposerait toutes nues des femmes que la religion tient voilées, et que, d'autre part, l'on mettrait nos bonnes religieuses dans un singulier embarras d'accommodement avec les prescriptions si pieuses et si sages de notre Saint-Père le Pape.

Elle est catholique, parce que vous aurez beau faire avec tous vos beaux moyens administratifs, il n'y a que la religion qui puisse diminuer, par ses enseignements et par sa charité, le trop grand nombre d'enfants naturels: par ses enseignements, en guérissant la corruption de l'esprit et celle du cœur, et par sa charité en attendrissant les riches sur le dénuement des pauvres.

Enfin, elle est catholique, s'il est vrai qu'il n'y ait pas un seul prêtre en France, un seul qui ne soit contraire à la suppression des tours; car, si les tours sont supprimés, il faudra bien laisser les enfants, moyennant votre immorale prime, aux filles-mères. Or, voici ce qui arrivera : ou la fille-mère donnera tout juste à sa fille, si c'est une fille, la religion qu'elle a, c'est-à-dire aucune; ou si elle professe un culte dissident, elle élèvera son enfant dans l'exercice de ce culte, et c'est là peut-être où certaines gens en voudraient venir!

Si, au contraire, l'enfant était porté au tour, n'étant l'enfant de personne, il est l'enfant de tout le monde. Qu'est-ce que tout le monde? C'est la majorité des Français! Or, quelle est la religion de la majorité des Français? C'est le catholicisme.

Alors, me dira-t-on, comment pouvez-vous craindre de succomber dans une question toute catholique, uniquement catholique, où vous avez pour vous, avec vous, la morale, feu Napoléon, feu le sieur Vincent (2), le pape, les cardinaux, les évêques, et tous les prêtres!

Cela est vrai, mais vous verrez. CORMENIN.

Réception des Anglais aux Tuileries.

Avant-hier, à une heure et demie, au palais des Tuileries, l'Empereur a donné audience à une députation du haut commerce de la Cité de Londres. Les ministres d'Etat, des affaires étrangères et de l'intérieur assistaient à cette réception.

Sir James Duke, président de la députation a prononcé un discours dont voici la traduction :

« Sire,

« Nous avons l'honneur et la satisfaction de paraître devant Votre Ma-

(1) *Avortements*. De 1826 à 1832, 12 accusés.
De 1846 à 1850, 48 accusés.
Voilà les chiffres officiels ! voilà les chiffres !

(2) Comme l'édit de 1670 appelait ce grand saint.

ıi présenter, ainsi qu'à la nation française, une déclaration du
'e la capitale de l'empire britannique, renfermant l'expression
nts d'amitié et de respect dont ses membres sont animés envers
'es de France.
constances qui ont provoqué cette manifestation se trouvant
constatées dans la déclaration elle-même, qui est revêtue des
le plus de quatre mille négociants, banquiers et commerçants de
ous ajouterons que ce document représente fidèlement les sen-
peuple anglais en masse.
tez-nous, Sire, en terminant, d'exprimer à Votre Majesté Impé-
ardent espoir que, sous votre règne, la France et l'Angletorre
stamment unies par des relations intimes et réciproquement
s, et que de l'amitié de ces deux grandes nations résulteront
iences favorables à la paix du monde et au bonheur de l'huma-

ur donne le texte de cette déclaration qui respire les sentiments
cifiques et témoigne des vœux que le haut commerce d'An-
t pour le maintien des bonnes relations entre la France et la
tagne.
ıl officiel raconte de plus que cette déclaration est écrite sur une
archemin de 92 pieds de longueur et revêtue de trois mille neuf
nte signatures, qui ont été recueillies à domicile, sans qu'aucun
ent eût été préalablement imprimé ou distribué. Ces noms rem-
s colonnes du *Moniteur*. Après le discours de sir James Duke, l'Em-
pondu en anglais, ainsi qu'il suit :
extrêmement touché de cette manifestation. Elle me confirme
confiance que m'a toujours inspirée le bon sens de la nation an-
endant le long séjour que j'ai fait en Angleterre, j'ai admiré la li-
nt elle jouit, grâce à la perfection de ses institutions. Un mo-
endant j'ai craint, l'année dernière, que l'opinion ne fût égarée
ritable état de la France et sur ses sentiments envers la Grande-
. Mais on ne trompe pas longtemps la bonne foi d'un grand peuple,
narche que vous faites près de moi en est une preuve éclatante.
ue je suis au pouvoir, mes efforts tendent constamment à déve-
prospérité de la France. Je connais ses intérêts, ils ne sont pas
s de ceux de toutes les autres nations civilisées. Comme vous, je
aix, et, pour l'affermir, je veux, comme vous, resserrer les liens
sent nos deux pays. »
s Duke a présenté ensuite individuellement à l'Empereur les
le la députation, et S. M. s'est entretenue avec chacun d'eux dans
les plus bienveillants.
marqué que l'ambassadeur britannique s'est tenu tout à fait en
cette démarche. Le gouvernement anglais, tout en partageant les
du haut commerce de Londres, n'aura pas cru qu'il fût de sa
s'y associer directement ni indirectement d'une manière offi-

ne autre audience a été accordée à une députation de la Compa-
ise pour la jonction des deux océans atlantique et pacifique. Cette
se propose de creuser entre les ports Escoce et San-Miguel, pour
l'isthme de Daneis, un canal de 160 pieds de large sur 30 de pro-
ns écluse. Les gouvernements d'Angleterre et des Etats-Unis favo-

risaient déjà cette entreprise, pour laquelle sir Charles Fox, président de la députation, est venu solliciter également la bienveillance de la France.

L'Empereur, après avoir entendu l'exposé de sir James Fox, lui a répondu en ces termes :

« J'ai appris, Messieurs, avec le plus vif intérêt la nouvelle de la formation d'une Compagnie importante pour la réunion des deux océans. Je ne « doute pas que vous ne réussissiez dans cette entreprise qui doit rendre de « si grands services au commerce du monde entier, puisque la Compagnie « compte à sa tête des hommes si distingués. J'apprécie depuis longtemps « tous les avantages de la réunion des deux mers; car, étant en Angleterre, « j'ai tâché d'attirer sur ce sujet l'attention des hommes de science. Vous « pouvez donc être assurés, Messieurs, que vous trouverez en moi tout l'ap- « pui que méritent de si nobles efforts. »

Bulletin Politique de l'Etranger.

Turquie. — Une dépêche télégraphique de Marseille, arrivée hier à Paris, a annoncé le départ de M. de Lacour, ambassadeur de France à Constantinople. C'est le 27 que la corvette à vapeur le *Caton* a pris le large, et l'on assure qu'après avoir conduit notre ambassadeur à son poste, elle ralliera dans le Levant l'escadre d'évolutions dont elle fait partie.

D'autre part, on a reçu, par la voie de Vienne, des détails sur l'audience que le prince Mentchikoff a obtenue du Sultan. Selon l'usage, l'envoyé a remis publiquement ses lettres de créance, en exprimant à Sa Hautesse les vœux de l'empereur Nicolas pour le maintien des relations pacifiques entre les deux puissances. La seconde partie de l'audience, la seule qui eût une signification réelle, a été un entretien privé où n'étaient présents que Sa Hautesse, l'ambassadeur et les deux drogmans turc et russe. Rien n'a transpiré de cette entrevue, sinon que le Sultan affectait un air froid et presque dédaigneux. On attribuait son mécontentement à l'irritation qu'il a dû éprouver en se voyant forcé d'accepter la démission de Fuad-Effendi, son ministre des affaires étrangères, avec lequel la Russie n'a pas voulu traiter, et de le remplacer par Rifaat-Pacha qui appartient au vieux parti turc.

Quant aux Anglais, ils restent dans l'attitude de l'expectative, et, selon leur usage, semblent se retirer de l'affaire où, de concert avec eux, la France s'est engagée : à la date du 24 mars, leur escadre était encore mouillée à Malte.

Leur prétexte est que le principal différend touche à nos droits de protectorat sur les Lieux saints; qu'ils n'ont jamais reconnu ou du moins soutenu ce qu'ils appellent *nos prétentions cléricales* à cet égard; et qu'en effet ils ont toujours tant par l'envoi d'un évêque protestant à Jérusalem que par les persévérantes manœuvres du colonel Rose contrecarré notre séculaire influence dans la Palestine. Ils seraient donc enchantés de pouvoir, en ne se brouillant pas avec la Russie, inspirer une nouvelle humiliation à notre pays, objet de leurs rivalités nationales, et faire subir un échec à l'Église catholique, objet de leurs antipathies religieuses.

Prusse. — Un fait inattendu a été révélé par une dépêche télégraphique de Berlin, en date du 29 mars. Là aussi la démagogie voulait renouveler ses tentatives. Un complot était ourdi : quarante personnes ont été mises en état d'arrestation ; il a été fait quatre-vingts visites domiciliaires; des armes et des munitions ont été découvertes.

Suisse. — Des troubles ont eu lieu à Lugano, canton du Tessin. Des

hommes armés de bâtons, de poignards et de pistolets ont, en grand nombre, parcouru la localité criant : « A bas la Constitution fédérale! » Au reste, cette manifestation ultra-révolutionnaire a été facilement comprimée.

La *Nouvelle Gazette de Zurich*, du 26, nous apporte le texte de la réponse faite par le conseil fédéral à la note de l'ambassadeur d'Autriche du 15 mars. Cette réponse très-étendue, s'attache à combattre les griefs du gouvernement autrichien et à démontrer que ses accusations sont erronées. Elle tâche aussi de faire partager au Piémont la responsabilité qui pèse sur le Tessin.

Le conseil fédéral termine ainsi :

« Si, comme le dit la note de Votre Excellence, les autorités de la Lombardie ont jugé nécessaire de garantir la frontière contre l'invasion des corps francs, une pareille mesure ne saurait être regardée comme illégale ou offensante. Mais il n'en est pas ainsi de l'interruption de toutes relations commerciales et de la continuation d'un état de choses contraire au droit des gens. Car il n'existe plus aucun motif de crainte sérieuse, et la mesure n'est plus un acte de légitime défense. Elle a plutôt le caractère d'une peine non méritée infligée à des violations de droits non commises, que d'un moyen d'obtenir des mesures donnant des garanties plus efficaces.

« Mais, sous les deux rapports, il est évident que, d'après l'exposition actuelle, il n'y a aucun motif de crainte, et une prolongation d'une situation pareille n'aurait d'autre résultat que d'élargir l'abîme si regrettable qui s'est formé entre deux États amis.

« C'est pourquoi le conseil doit insister avec d'autant plus de vivacité pour qu'il reçoive bientôt une réponse satisfaisante.

« Quant à l'expulsion des Tessinois de la Lombardie, les réclamations concernant les capucins, les séminaires de Poleggio et d'Ascona, questions qui sont en dehors de l'objet de la note actuelle, le conseil fédéral s'en réfère à la correspondance antérieure, et se réserve les communications ultérieures à faire des deux côtés. (Suivent les signatures.) »

Autriche. — S. M. l'Empereur ayant appris que l'armée voulait contribuer, par l'abandon d'une partie de sa solde, à l'érection de l'église qui doit être construite à Vienne en actions de grâces, a ordonné que cette offre généreuse ne fût point acceptée. S. M. ne veut pas que les pauvres soldats s'imposent un tel sacrifice.

L'enthousiasme est général. On écrit du Tyrol que la fête des arquebusiers qui a eu lieu pour célébrer le rétablissement de l'empereur a eu le caractère d'une fête nationale.

Le bruit court que le feld-maréchal Radetzky aurait offert sa démission fondée sans doute sur son âge avancé, et que l'archiduc Albert, gouverneur de la Hongrie, serait probablement chargé du gouvernement de la Lombardie.

ALFRED DES ESSARTS.

C'est dimanche prochain, dimanche de *Quasimodo*, à l'heure accoutumée, c'est-à-dire à une heure, que le R. P. Félix prononcera à Notre-Dame la dernière conférence de cette station de Carême qu'il a prêchée avec tant de zèle, de talent et de fruit.

Nouvelles Religieuses.

ROME. — Il s'est tenu, le 8 mars, sous la présidence de S. E. le cardinal Lambruschini, une congrégation anté-préparatoire, sur un miracle de la vénérable servante de Dieu, Marie des Anges, carmélite déchaussée, morte à Turin à l'âge de 57 ans, le 16 décembre 1717.

Sur la renommée de sainteté dont cette servante de Dieu a joui depuis sa mort, sa cause de béatification a été introduite en 1728 dans la sainte congrégation des Rites. Il a été procédé jusqu'au bout à l'examen des vertus héroïques, qui furent solennellement approuvées par le Souverain-Pontife Pie VI, le 5 mai 1778.

Diverses circonstances avaient empêché cette cause de suivre son cours jusqu'à 1839 où l'on commença à s'occuper des miracles.

Le bruit d'un nouveau miracle survenu à Caprarela, diocèse de Civita-Castellana, s'étant répandu, on en fit le procès : c'est ce dont on s'est occupé dans la Congrégation dont nous venons de parler.

Cette cause est présentée par le R. P. Hippolyte de Saint-Calcédoine, procureur-général de l'ordre des Carmes.

— Le *Journal de Rome* annonce que Mgr Blanquart de Bailleul, archevêque de Rouen, est arrivé à Rome le 19 mars.

— Le 15, un service solennel a été célébré, dans l'église de Sainte-Marie de la Victoire, appartenant aux Carmes déchaussés, en l'honneur de Mgr Bernardino di Santa-Maria, vicaire apostolique du Malabar, mort à Rome dans la matinée du dimanche de la Passion.

— Le dimanche des Rameaux, il y a eu Chapelle pontificale dans la basilique Vaticane.

Tout le Sacré-Collége, en habits violets, entourait Sa Sainteté qui, après la procession solennelle, et la prestation de serment des Cardinaux, a bénit les palmes et les a distribuées aux prélats, aux ecclésiastiques présents, ainsi qu'aux principaux officiers français du corps d'occupation.

La messe a été célébrée par S. E. le cardinal d'Andrea.

— Nous avons annoncé que le R. Père général des Jésuites avait, aux termes des constitutions de la Compagnie, désigné son vicaire-général pour gouverner la Société pendant le temps où sa maladie l'empêchait de remplir ce devoir, et aussi pendant la vacance du généralat, si cette maladie devait être mortelle. Le choix du R. P. général s'est fixé sur le R. P. Pierling, assistant d'Allemagne. Ce vénérable religieux est d'origine française, étant né en Alsace, et il y a longtemps qu'il remplit avec zèle et dévouement les importantes fonctions d'assistant pour les neuf provinces de l'assistance d'Allemagne. Le R. P. Roothaan ne pouvait confier à des mains plus capables la conduite intérimaire de la Société. On n'a pas perdu tout espoir d'un rétablissement du R. P. général, mais cet espoir est toujours bien faible.

FRANCE. — Diocèse de Paris. — Des personnes ont pu croire que le sermon de charité prêché par le R. P. Lacordaire à l'église Saint-Roch à Paris, était au profit des écoles tenues par les Frères des Écoles Chrétiennes; il n'en est rien. Nous savons de source certaine que ce sermon était au profit des petites écoles ouvertes par Mgr l'Archevêque de Paris en faveur des enfants qui, par défaut de places, ne peuvent être admis par les Frères des Écoles Chrétiennes, ou qui habitent des quartiers isolés et trop éloignés des autres écoles.

—L'*Adoration perpétuelle du très-Saint-Sacrement* aura lieu les 2, 3 et 4 avril, dans l'Eglise paroissiale Saint-Joseph (faubourg du Temple.)

Tous les jours, le matin à huit heures, méditation par M. le Curé. Le soir à huit heures, samedi 2 avril, sermon par M. l'abbé Duquesnay, doyen des Chapelains de Sainte-Geneviève.

Dimanche 3 avril, par M. l'abbé de la Bouillerie, vicaire-général de Paris.

Lundi 4 avril, par M. l'abbé Frappaz, premier vicaire de Saint-Augustin.

DIOCÈSE DE MARSEILLE. — M. le maire de Marseille a publié l'avis suivant qui fixe au lundi de Pâques l'inauguration de la statue de Mgr de Belsunce :

« Nous portons à la connaissance des habitants que le 28 de ce mois, jour de lundi, deuxième fête de Pâques, à midi, aura lieu l'inauguration sur le Cours de la statue érigée à Mgr de Belsunce, en vertu de la délibération du conseil municipal du 16 octobre 1851.

« Mgr l'évêque de Marseille, accompagné de son clergé, sera présent à la cérémonie et bénira le monument.

« M. le vicomte de Belsunce, petit-neveu de Mgr de Belsunce, a bien voulu accepter l'invitation qui lui a été adressée, au nom de la ville, d'assister à cette inauguration.

« Les autorités civiles et militaires seront également invitées à asssister à la cérémonie.

« Le Corps et le Conseil Municipal, et les Administrations locales qui font habituellement partie du cortége Municipal, se réuniront à 11 heures et demie à l'Hôtel-de-Ville, pour se rendre de là sur le Cours, escortés par la compagnie des sapeurs-pompiers.

« Un pavillon sera dressé en face de la statue pour recevoir tout le cortège.

« La croix pectorale, dont l'illustre prélat a fait don à la ville, sera placée sur la statue, est restera exposée aux regards de la population.

« Au moment de l'inauguration toutes les cloches de la ville se feront entendre.

« Dans la soirée le Cours sera illuminé.

« Une demande sera adressée à M. le ministre de l'intérieur à l'effet d'obtenir que désormais le Cours prenne le nom de Cours Belsunce. »

Cette fête n'intéresse pas que la ville de Marseille ; elle est une fête méridionale et une fête vraiment catholique; aussi nous ne doutons pas qu'un grand nombre de personnes n'aillent à Marseille pour y assister.

(*Opinion du Midi.*)

Nouvelles et Faits divers.

Le *Moniteur* publie un arrêté de M. le Ministre d'État portant que la livrée impériale se compose des couleurs vert et rouge, galonné d'or, la cocarde nationale à flanc d'or et ganse transversale ; que le grand-maréchal du palais est autorisé à se servir de la livrée de l'empereur, mais que ce droit n'appartiendra à nulle autre personne.

— Lundi soir, a eu lieu le bal offert à l'Empereur et à l'Impératrice par le Corps législatif.

— Des dépêches annoncent une grande amélioration dans la santé de M. le maréchal de Saint-Arnaud qui se prépare à rentrer dans quelques jours à Paris.

— Un camp militaire va être établi à Helfaut, près Saint-Omer. On travaille au terrassement. Ce camp s'ouvrira vers la fin d'avril, et il paraît

qu'il se renouvellera tous les ans. Chaque année auront lieu les essais et les expériences se rapportant soit à de nouvelles armes, soit à des manœuvres à introduire dans l'armée, et prescrites par le ministre de la guerre.

— On écrit de Venise que beaucoup de Français sont arrivés dans cette ville pour faire une visite au comte de Chambord; mais il y a peu de notabilités dans le nombre. Après Pâques, Mme la comtesse de Chambord ira faire une visite à la cour de Modène. Le comte attendra son retour à Venise et reviendra ensuite à Froshdorf.

Mme la duchesse de Berry restera à Venise jusqu'au printemps, et reviendra ensuite dans son domaine de Brunusée, en Styrie. Le duc et la duchesse de Modène, après avoir passé quelques semaines à Venise, sont retournés à Modène. (*Gazette d'Augsbourg.*)

— Le 22 mars a eu lieu, à l'Hôtel-de-Ville, le premier tirage trimestriel des lots afférents aux obligations foncières.

Neuf lots, le premier, de 100,000 fr.; le second et le troisième, de 50,000 fr. chacun; le quatrième de 20,000 fr., et les cinq suivants, de 10,000 fr. chacun, devaient échoir aux porteurs des neuf premières obligations foncières dont les numéros seraient désignés par le sort.

Après l'introduction de tous les numéros, la roue a été fermée, tournée, retournée sur son axe, et un silence profond s'est établi. Un enfant des hospices a été amené près de la roue, et a tiré neuf numéros dans l'ordre suivant:

1er	n° sortant,	56,847,	gagnant une prime de	100,000	fr.
2e	—	131,576,	—	50,000	fr.
3e	—	167,873,	—	50,000	fr.
4e	—	156,080,	—	20,000	fr.
5e	—	106,683,	—	10,000	fr.
6e	—	7,410,	—	10,000	fr.
7e	—	181,602,	—	10,000	fr.
8e	—	11,493,	—	10,000	fr.
9e	—	166,028,	—	10,000	fr.

Après le tirage, la roue a été renfermée dans une espèce de guérite en chêne d'où elle ne sortira plus que tous les trois mois, au fur et à mesure des tirages successifs.

Le deuxième tirage des obligations foncières aura lieu le 22 juin prochain.

BOURSE DU 30 MARS 1853.

4 1/2, à terme, ouvert à 103 40 — plus haut, 103 45 — plus bas, 103 00 — fermé à 103 00. — Au comptant, il reste à 103 00.

3 0/0, à terme, ouvert à 79 20 — plus haut, 79 50 — plus bas, 79 20 — fermé à 79 25. — Au comptant, il reste à 79 20.

On a coté le 4 0/0 à » » .

Actions de la Banque, 2,695 ».

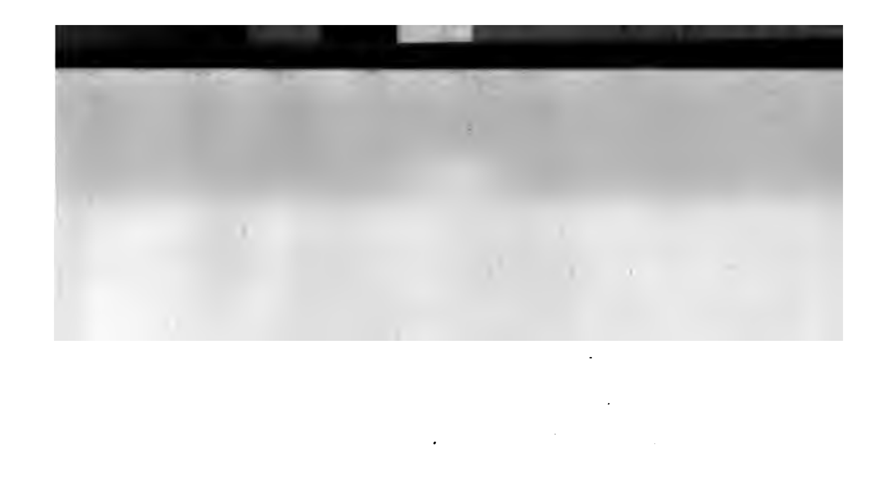
Valeurs diverses : Obligations de la Ville (1849), à 1,185 » (1852), à 1,285 ».

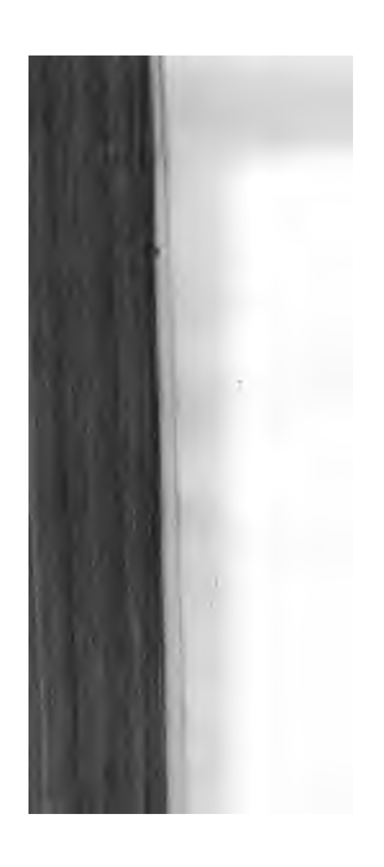
Fonds étrangers : Rome, 5 0/0 ancien, 98 »; nouveau, 98 ». — Belgique, 5 0/0, 100 » — Espagne, 5 0/0, j. j. 1852, 49 ».

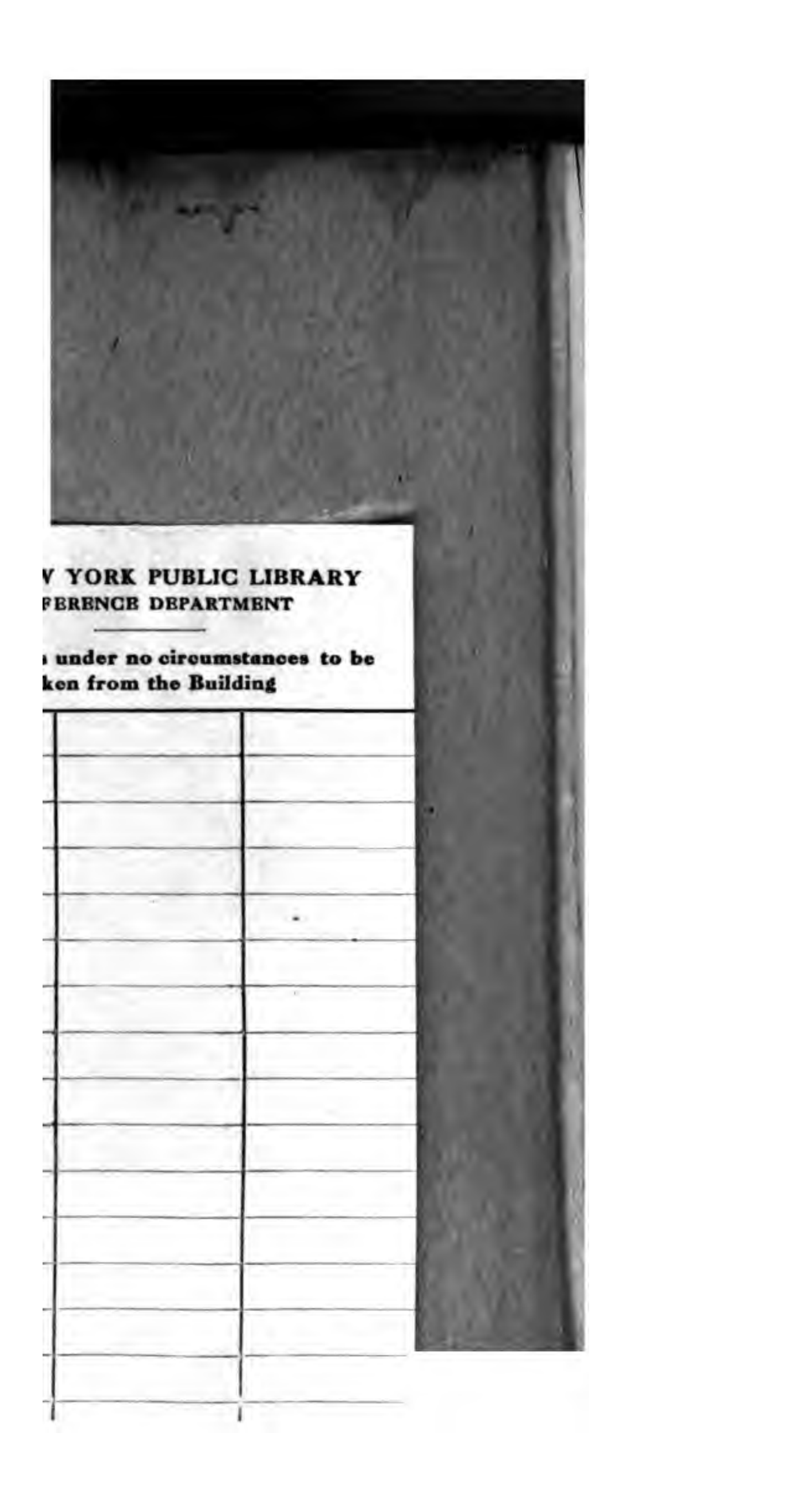
L'un des Propriétaires-Gérants, CHARLES DE RIANCEY.

PARIS. — IMPRIMERIE DE H. V. DE SURCY ET Cᵉ, RUE DE SÈVRES, 37.









V YORK PUBLIC LIBRARY
FERENCE DEPARTMENT
under no circumstances to be
ken from the Building



